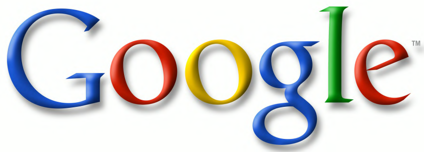
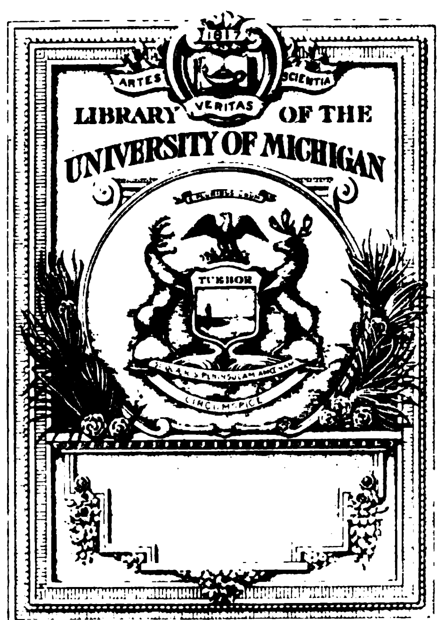




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

NORD.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790.

NORD.

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE B.

CHAMBRE DES COMPTES DE LILLE, Nos 1842 à 2338.

TOME QUATRIÈME

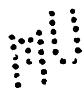
RÉDIGÉ PAR

M. LE CHANOINE DEHAISNES, ARCHIVISTE.

LILLE,

IMPRIMERIE L. DANEL, RUE NATIONALE.

1881.



Reg.-S. Inv. 42-31 53127

DÉPARTEMENT DU NORD.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(Cours et juridictions. — Parlements, bailliages, sénéchaussées et autres juridictions secondaires, cours des comptes, cours des aides, cours des monnaies).

CHAMBRE DES COMPTES DE LILLE (SUITE).

RECETTE GÉNÉRALE DES FINANCES.

B. 1842. (Portefeuille.) — 134 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 22 sceaux.

1er juin 1385 — 31 mai 1386 (1). = Quittances : — de Jean de Verdeghem, qui était allé, de la part de monsieur de Ghistelles, conduire un cheval de Monseigneur le duc de Bourgogne à messire Gui de la Trémoille ; — de Lamsin du Molin, qui avait porté des lettres de monsieur de Ghistelles aux capitaines de Courtrai, d'Audenarde et de Tenremonde ; — de « Clay le Molnare » qui s'était rendu vers le duc à Aertevelde, à Anvers, à Gand et à Middelbourg, pour lui porter « certaines nouvelles de chiaulx de Gand et des Englois, à tout certaines nouvelles d'Engleterre venant de l'omme sans barbe ; » — de Gilles Le Wale, de Bruges, pour le prix de l'un de ses chevaux donné au messager dépêché vers le duc « ou temps que les Anglois arrivèrent au port de Hughevliete, lequel cheval s'effondra ou dit voyage; » — de Jean Grevel, bailli d'Arras, et de Jean Cosset, tapissier, bourgeois d'Arras, pour livraison par ce dernier de fils de diverses couleurs devant servir à Fournet, ouvrier de haute lisse du duc, chargé de réparer plusieurs tapisseries, « pour rubaner un drap de haute lice de l'istore de Vregiet de Souffisance, pour avoir rapillié et remis à point un drap de haulte lice de Vregiet de Nature qui par les Gantois fu deschirez, pour un drap d'aulteliche, ouvré à or, de l'istore de saint George contenant trente aulnes de lonc ou environ à l'aulne d'Arras, pour un drap de hauteliche de l'istore des Sept ars de sience, pour un drap de Bregières ouvré à or ; » — de Jacquemart Davions, bourgeois d'Arras, « pour deux grans draps de lit de menues œuvres; » — de Pierre Clabaut, pourpointier demeurant à Arras, « pour certains vestements de jaques, de jaquettes u petis pourpoins fais pour messire Jehan sans terre, chevaliers, filz bastart de feu monseigneur le conte de Flandres comme pour Pietrekin son vallet; » — de Simon de Brugdam, chevalier, capitaine de Lécluse, et de Jean Leenot, bailli de l'eau au même lieu de Lécluse, pour ceux qui portèrent au duc, de Lécluse à

(1) Le compte de la Recette générale des Finances du 1er juin 1385 au 31 mai 1386, se trouve à Dijon dans les archives départementales de la Côte-d'Or, B. 1463. Les pièces comptables, comprises entre les dates du commencement et de la fin de chaque compte, ont été réunies et groupées en cet inventaire, même quand le compte fait défaut dans les archives du Nord.

Arras « deux papegais qui coustèrent LXX frans la pièce, XXXVI flascons dorez d'eaue de rose, deux cens busseles d'ivoire, une ronde busse de musche, deux autres haultes busselles de musche, un cornet de sivette, une plate busse d'ivoire, six symes (singes) coustant chascun VIII frans et desquelles fu donné un au conte de Valois, frère du Roy, un au conte de Saint-Pol, un à monsieur de la Rivière, un à monsieur de la Trémoille, un à monsieur Hanry de Montbéliart, un à monsieur Léon de Liat, item quatre paires d'oiseaux de Calemonne, deux gelines d'Inde et deux grans lievriers ; » — de Robert « Li Marissauls, » chevalier, qui a reçu de Jean de Paris, chevalier, gouverneur et receveur du Blaton, la somme de douze cents livres sur les quatre mil quarante-cinq livres dix sols six deniers que lui devait le duc de Bourgogne; — de Danieaux du Bos, bailli de Merville, et de Colard Grevous, de Béthune, pour chênes livrés à Tassart de Marquette, receveur de La Gorgue et du pays de Lalleu; — de Piérart Demeure, sergent du prévôt à Lille, pour avoir refait « V eschoppes de cangeurs à Lille appartenant à refaire et retenir à Monseigneur le duc de Bourgogne ; » — de Pierre le Jumel, bailli de Hesdin, devant lequel « Thiefaigne Le Candeillière, » veuve de Jacquemart Lecordier, sire Jean Canet, doyen de la ville, sire Mahieu Goullain, curé de l'église Saint-Hilaire en ladite ville, et sire Barthélemi Trumel, chanoine de Saint-Martin en la même ville, ont reconnu avoir reçu deux cent et cinquante francs sur la somme de cinq cents francs que le feu duc de Flandre devait à ladite veuve ; — de Colard La Cliche, sergent du duc, qui était allé porter des lettres de Mézières à Châlons; — de Jean Garnier, chapelain du duc, pour une gratification de cinquante francs d'or ; — de Tristan de Lambres, écuyer, à qui le duc a fait don d'une somme de cent et dix francs; — de Colard Rumet, receveur de Hesdin, qui a reçu soixante francs d'or pour ses bons services; — de Guillaume Van Dambaers, pour vin livré à l'hôtel du duc pendant le siége de Dam ; — de Jean, fils de Jean Robberchts, de Malines; — d'Aléaume de Longpré, châtelain et bailli d'Eperlecques, qui a fourni aux ministres de la Table des pauvres de cette ville de quoi acheter du « drap merle pour les povres gentieux femmes, du drap blanc et des solers pour les aultres povres. » = Quittances pour rentes et pensions à vie : — des doyen et chapitre de Saint-Pierre de Lille; — de Pierre de Sevelengues et Noiseux de la Haye, receveurs du chapitre Saint-Barthélemi de Béthune; — de Jacques Bruniaux, procureur du couvent de Saint-Calixte de Cysoing ; — de Thomas, abbé de Saint-Jean des Prés-lez-Chocques ; — de Jeanne, abbesse de Beaupré ; — d'Isabelle Leverde dite de Valière, prieure du couvent de la Thieuloye ; — de Béatrix, prieure des Chartreuses du Mont-Sainte-Marie à Gosnay ; — de Robert Eloys, prêtre du curé de Saint-Nicolas sur les fossés d'Arras; — de Michel Augrenon, ministre de la Charité de Notre-Dame des Ardents d'Arras ; — des maître, frères et sœurs de l'hôpital de Saint-Jean en l'Estrée d'Arras ; — de Jean de Bailleul, procureur de l'hôpital Saint-Jacques d'Arras; — de Jean Paste, maître de la maison Saint-Julien d'Arras; — de Gautier Dufroidmés, chapelain du château de Bellemotte près Arras; — de Jacques Vanuche, chapelain de l'hôtel de Flandre à Bruges; — de Laurent du Vreliet, curé de La Gorgue ; — de Barthélemi Belin, curé de Trigny ; — de Thomas de Beaufremez, chevalier, seigneur de Fléquières et de Wattignies; — de Tassart de Wagnies, écuyer; — de Parceval de Hocron, chevalier; — de Guillaume d'Arras, chevalier, sire de Denebreuc; — de Chrétienne de Morcamp, veuve de Jean de Houchin; — de Gilles Lebrune, bailli de Seclin ; — d'Enlard Leblanc et Bauduin Orguet, sergents de l'espier de Lille ; — de Jacques Tauvoie, doyen de chrétienté de Lille, au nom de Jean Laury et de monsieur Henri d'Antoing ; — de Gérard Asrasières et de sa femme Marie Lesecq ; — de Guillaume Merts et Jean de Saint-Omer ; — de Gautier Veerse ; — de Guillaume Le Zuaef, bourgeois de Bruxelles ; — de Jean Dubrulle, bourgeois de Douai ; — de Jean Van Arkel, seigneur de Hagesteyn; — de Jean Van de Halle dit de Namur; — de Robert de Maerss, chevalier, seigneur de Blaersvelt; — de sire Jean, prêtre et receveur de monsieur de Fiennes. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Gautier Haterel, conseiller du duc; — de Jean Van den Grave, aussi conseiller du duc ; — de Lancelot La Personne, chevalier, châtelain de la Montoire; — de Jean de Saint-Amand, avocat ; — de Denis de Bazincourt dit Soissons, écuyer, lieutenant du bailli de Bapaume; — de Jean Deyle, chevalier, chambellan ; — de Gilles du Chastel, conseiller; — de Jean de Gosnay, chapelain du château de Béthune ; — de Jean Tubet, gardien « des oysiaux de la gayolle du château de Hesdin; » — d'Etienne Wautesset, mesureur des bois du même château ; — de Colart Cambrelenc, portier du château d'Arras ; — de plusieurs sergents de la garenne de Moflaines ; — de Jean, concierge de l'hôtel d'Artois à Paris; — de Jean Harache, procureur de la Cour du Roi à Amiens ; — de Jean Richard, avocat en la même Cour ; — de Jean d'Arras, receveur du bailliage d'Arras; — de Melchior Broederlain, peintre et valet de chambre du duc;— d'Olivier de Lestaimbrughhe, bailli de

Lille, au nom de Clays Lelou, lequel a déclaré avoir reçu « cent et soixante livres parisis tant pour les fres de lui, sen valet et deux chevaulx pour avoir poursuiwy l'ost tout le temps durant que le Roy nostre seigneur fu dairainement en Flandres comme pour son salaire de avoir mis à exécucion cent et soixante malfaiteurs ». = Quittances et autres pièces comptables pour travaux divers exécutés : — à la Salle de Lille, en une chambre du Conseil ; — au château de Béthune ; — à Saint-Omer pour l'érection d'un nouveau gibet ; — à la Salle d'Ypres ; — à l'hôtel de Bruges où l'on a « fait faire plus large l'oratoire de la capelle et une chambre dessoubz pour l'especerie ; » — à la forteresse de Lécluse où de grands ouvrages ont été entrepris pour la construction des tours qui sont en avant du château ; — dans le Rhételois, aux châteaux d'Omont, de Wart, de Mézières et à Château-Reynaud.

B. 1843. (Portefeuille.) — 50 pièces, parchemin ; 30 sceaux.

1er juin 1385 — 30 mai 1386. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, et de ses officiers : — au sujet de six chevaux du duc envoyés au château de Lens ; — concernant les voyages faits à Lille et ailleurs par Gilles de Cardevacque, sergent du duc, et les dépenses de Gérard de Rassenghien, gouverneur de Lille, durant un voyage à Cambrai ; — à l'occasion des services rendus par Willequin Deschamps, valet de garderobe du duc, Jean Surien de Bailleul, Pierre Delattre, bailli d'Arras, Jean Garnier, chapelain du duc et Tristan de Lambres, écuyer ; — à l'effet d'informer touchant plusieurs griefs commis par les gens du Roi dans le pays d'Artois ; — pour indemniser Robert de Guignies de la part qui incombait au duc dans les obsèques de Jean Heuleman, bâtard ; — pour faire recevoir la rente due par Jean de Canny, dit Baudrain, à l'occasion de l'hommage qu'il avait prêté ; — pour reporter sur la dépense du bailliage de Bruges les sommes dépensées au sujet de l'entretien des troupes et des fortifications d'Ardembourg et de Male ; — pour faire passer en compte, certaines dépenses opérées à l'occasion du siége de Dam ; — pour donner la solde qui leur était due à Mathieu de Wittes « connestable, et trente-neuf autres arbalestriers, armés, à pié, de sa compagnie, établis en la ville de Courtray pour la garde et deffence d'icelle ; » — concernant les dépenses opérées pour l'agrandissement de la chapelle du duc, à Bruges, et l'établissement d'une cheminée à l'oratoire de cette chapelle et d'une chambre sous cet oratoire ; — « pour l'achat comme pour la voicture de amener de Bruges à Arras un millier de lances pour la jouste, lesquelles nous avons fait achater pour la feste qui derrainement a esté faicte à Cambray aux noces de Jehan Marguerite nos enfants. » = Lettres de don par le même Philippe, duc de Bourgogne : — d'une maison à Michel Le Kok, sommelier de l'hôtel ; — d'une pension de trois cents francs à Jean Deyle, chevalier ; — d'un accroissement de cent francs de rente annuelle à Zoedde, seigneur de Guasbeke, « pour la grant diligence et le bon portement qu'il a fait dans les traictiés des mariages des enfans du duc avec les enfans du duc Aubert de Bavière. » = Lettre de modération des amendes encourues : — par Caulus de Luxembourg, bâtard de Ligny ; — par Bauduin d'Annœulin, sergent ; — par Bauduin de Saulcy et Philippe le Fourrier ; — par Jean de Fromessent, agissant comme tuteur de Jeanne de Cresecques ; — par Jean de Monchi, condamné à payer cinquante mencaux de blé à cause du bannissement de Robert de Farbiez, son homme de fief ; — par divers, pour faits et délits commis dans les bailliages de Lens et de Béthune ; — par la ville d'Arras pour avoir pris caution insuffisante au sujet d'un nommé Jean De le Disme, qui avait battu un sergent du duc. = Lettres de rémission accordées par le même duc : — à Jean Dusart, du bailliage de Douai ; — à Mathias Villart, du bailliage de Hesdin ; — à Pierre Henneuze, de la châtellenie de Lille ; — à Crestolot Lelouch, de Fromelles ; — à Colart Dupoire, de Béthune ; — à Jean de la Choucie, de Violaines, qui avait battu le sergent « la nuyt de caresme prenant, estant à un hesbatement ainsi qu'il est accoutumé de faire d'ancienneté ceste nuyt. » = Lettres d'attestation données : — par les échevins de Douai et par les échevins d'Orchies, au sujet de la prisée des grains ; — par Jacques « Licos, » bailli de la Gorgue, pour le paiement d'ouvrages faits au moulin de ce domaine ; — par Jean de Ghistelles, gouverneur de la Flandre, concernant les sommes payées par le bailli de Lécluse et les services rendus par Thierri Gherbode, secrétaire du duc ; — par Nicolas de Fontenay, gouverneur des finances, au sujet des services rendus par Jean Rasponde. = Lettres du même duc nommant : — Philippe Lescot, garde du château d'Avesnes ; — Colard de la Clyte, le doyen de Saint-Donat de Bruges, Jean de Grispere, Henri d'Espierre, et Gilles du Chastel, contrôleurs des comptes des baillis et autres officiers ; — Richard d'Arleux, procureur en la prévôté de Montreuil pour les bailliages de Saint-Omer et de Hesdin ; — Jean Delecourt, procureur à Gand ;

— Mathieu de Wittes, connétable des arbalétriers de Courtrai ; — Eustache de Renty dit le Galois, châtelain de Tournehem ; — Godefroi de Noyelles, bailli et capitaine de la ville d'Aire ; — Jean Deyle, chevalier d'honneur du duc ; — Michel Bourgeois, garde des vins du duc à Arras ; — Jean Villain, capitaine de la ville de Malines au traitement de cinq cents francs d'or par an ; — le sire de Sempy, capitaine de Gravelines pour « les monstres et revues des gens d'armes » placés sur les frontières et surtout dans le voisinage de la mer.

B. 1844. (Portefeuille.) — 64 pièces, parchemin ; 13 sceaux.

1er juin **1386** — 21 janvier **1387**. = Quittances : — de Pierre Le Jumel, bailli d'Arras, au nom de Jean Le Cambier, valet de chambre et garde de la tapisserie du duc, qui, au lieu de ses gages, a reçu la somme de deux cent cinquante francs d'or « pour ce que continuelment il lui esconvient estre ou fait de la tapisserie et pour icelle garder et faire mener et conduire maintes fois tant ou pays de France, de Bourgogne et d'Artois, comme ailleurs » ; — de Laurent Noppe, maître des tentes du duc, et de plusieurs mariniers qui ont transporté les tentes et pavillons du duc à Béthune, à Gand, à Dam et à Tournai ; — de Jacques Deleflie, de Lestrem, près La Gorgue, au sujet des ouvriers qui ont fauché dans la Lys et relevé un fossé à la maison de la Cour du duc, à La Gorgue ; — des arbalétriers qui ont veillé, de nuit et de jour, en octobre et novembre 1386, à la garde du château de Lens ; — de Denis de Bazincourt, lieutenant du bailli de Bapaume, et de Jean de Mangny, lieutenant du bailli d'Arras, au sujet de greniers pris en location dans ces deux villes, pour y placer les blés du duc ; — de Milet Juniot et Jean de Manre, tabellions du duc en Rethélois, pour le fauchage des herbes sous le château de Rethel. = Quittances pour rentes et pensions à vie : — de Gui, prieur de la Chartreuse de Mont-Dieu ; — de Gilles Boistel, moine de Notre-Dame de Gosnay près Béthune ; — de Robert de Marquette, receveur de monsieur de Fléquières et de Wattignies ; — de Tassart de Wagnes ; — de Jean de la Hamaide, sire d'Anvain, et de Jeanne de Luchaut, sa femme ; — de Marie, veuve de Jean Claerhoud ; — de Zweder, seigneur de Gesbeke, et de Guillaume Garbrants ; — de Jean Bode, d'Anvers ; — de Gillet Hardy, écuyer, seigneur de « Jeorial » en Rethélois. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Guillaume, sire de Saveuse, capitaine général de Picardie, pour le temps durant lequel il gouverna le bailliage de Saint-Omer ; — de Lancelot La Personne, chevalier, châtelain de la Montoire ; — d'André « Li Carons », prêtre, audiencier de la cour d'Arras ; — de Gautier Dufroidmés, chapelain du château de Bellemotte ; — de Périn Vion, qui a fait fourbir les armes du duc ; — de Guillaume Bouche ; — de Simon de Wamin, au nom des gardes de la garenne de Mofflaines ; — de Jean Bernard, veneur de Hesdin, qui a douze chiens en garde ; — de Simon Haton, garennier du bois de Waut ; — de Christophe Gaymar, de Guillaume de Mayer, chapelain, de Guillaume Torreel, de Henri Van der Cappelle et de Pierre Van der Warde, qui ont été payés sur les biens de Bailleul. = Quittances et autres pièces comptables pour travaux opérés : — au château de Lens ; — dans l'avouerie de Béthune ; — au château de Bapaume, où l'on a restauré la grande salle « et la gargoulle cornière vers le fausse porte » ; — aux moulins de La Gorgue ; — au château de Lécluse ; — dans le Rethélois, aux halles et château de Rethel, au château de Raucourt et en divers autres édifices et maisons possédés par le duc. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de payer la somme de cent quarante cinq francs huit sols à Gilles de Baurens, « espicier », à Arras ; — de vendre les coupes de bois des forêts de Ruhout et de Beauloo ; — de confier à Amiot Arnaut et à Dino Raponde la mission de se rendre auprès de Jean Galéas, vicomte de Milan, pour lui demander, au nom du duc, « qu'il veuille bien prester du sien jusques a la somme de soixante mille florins d'or », le duc promettant « en parole de filz de roy et sur l'obligation de tous ses bien la dicte somme rendre et payer aux termes et lieux, et en la manière que accordé sera. » = Lettres de don par le même duc : — de trente francs d'or à messire Jean de Hamencourt, chapelain du duc ; — de bois à prendre dans la forêt de Beauloo à Desiré Disque, huissier d'armes du Roi, et à Coppin de Wissocq, valet de chambre du duc ; — des « futailles et liages de XLV queues de vin » à Colard Rumet, receveur de Hesdin ; — de deux cents francs d'or à Gautier Bruuc sur les profits du vaisseau qu'il a conduit quand la flotte de Flandre alla de Lécluse à La Rochelle. = Lettres de modération des droits seigneuriaux dûs à cause de la donation que messire Pierre de Mametz avait faite de plusieurs fiefs tenus des châteaux d'Aire et de Saint-Omer à son fils Jacques, chevalier, chambellan du duc, et d'amortissement en faveur de l'hôpital Saint-Christophe de Lécluse. = Lettres de commission nommant : — Alard d'Enne, aux fonctions de

capitaine du château de Saint-Omer ; — Wiet Berthelot à l'emploi de sergent de la haie de Mentèke ; — Guillemet, fils de Jean le Houpilleur, à l'emploi de veneur ; — Jean, « li varlès, garde des bestes, jumens et bugles dans le parc de Hesdin. »

B. 1845. (Portefeuille.) — 57 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 7 sceaux.

22 janvier **1387** — 31 janvier **1388**. = Quittances : — de Guillaume Vernachtenzone, doyen de Saint-Dona de Bruges, d'Angel de Joingi et de Hoen Von der Box, qui ont fait divers voyages dans l'intérêt du duc ; — des maire et jurés de Hesdin qui ont reçu trois cent deux livres, en déduction de ce qu'ils ont prêté au duc ; — de Pierre Le Jumel, bailli de Hesdin et de plusieurs autres qui ont acheté à Jean Amelle, marchand en la même ville, les draps délivrés « à plusieurs povres gentilz femmes et autres povres gens, du don fait par la comtesse Mehaut d'Artois cui Dieux pardoins : » — de Jean Robin, meunier de la Gorgue ; — de Dino Raponde, marchand et bourgeois de Paris, qui, par mandement du duc, remet cinq cents francs d'or à messire Jean de Pouques, pour « tourner et convertir en réparations du chastel d'Audenaerde. » = Quittances pour rentes et pensions à vie : — de Jean de la Hamaide, sire d'Anvain, chevalier, et de Jeanne de Luchaut, sa femme ; — d'Alix de Hans, dame de Buzancy et de Challerange ; — de Nicolas Chavere, chambellan du duc ; — de Gilles de Messines, « mareschaux ; » — de Pierre d'Averdoing, de Fampoux ; — de Laurent Hauwel, sergent d'armes du Roi, à Arras, et d'Alix de Montdidier, sa femme. = Quittance pour gages : — de Jean de Caiant, chevalier, châtelain de Saint-Omer. = Quittances et autres pièces comptables pour travaux exécutés : — à la Salle de Lille, où l'on fit une allée au lez vers le château et l'on couvrit les salles ou réside Gérard de Rassenghien, gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies ; — à Tournehem, où se firent plusieurs ventes de bois ; — à Lécluse, où l'on travailla aux petits celliers, à la petite salle et aux chambres qui se trouvent au-dessus de la chambre duc, ainsi qu'au relèvement des digues et au polder Morel ; — dans le Rethelois, au château d'Omont, où l'on refit la tour jumelle, au vivier de Brieulles et en la « foulerie de Monseigneur le duc, » à Mézières. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de délivrer aux héritiers de messire Raoul Flament, sire de Canny, la rente qu'il avait sur la renenghe de Flandre ; — de forcer les receveurs à soumettre tous les paiements de rentes à la Chambre des Comptes et les receveurs du Rethelois à lui apporter leurs comptes ; — au receveur de Lens de faire remise des arrrérages dûs pour le fermage de la rente d'Angre à Jean Floure, qui a souffert de pillages exercés par les gens de guerre ; — au receveur de Saint-Omer de payer à Gui Ponce le terme d'une pension qui lui est due ; — de faire délivrer les carreaux qu'il a marchandés en présence de Jean Le Cambier et Melchior Broederlain, valets de chambre duc, « à messire Pierre Casier, prestre, lequel nous avons retenu pour faire et ouvrer de paintures sur pavements tant pour et en nostre chastel de Hesdin comme ailleurs où il nous plaîroit ; » — de payer une somme de soixante-douze florins d'or à Laurent Noppe, garde des tentes. = Lettres d'attestation de Thomassin Lefebvre (Fabri), d'Ypres, malade et en danger de mort, à Châlons, reconnaissant qu'il doit une somme de douze francs d'or à Jean de Martinville, tailleur d'images du duc de Bourgogne, résidant a Dijon. = Lettres de remise à Jean Salemon, de Bruges, d'une somme qu'il devait à des marchands Anglais et qui était échue au duc par suite de la confiscation des biens des Anglais à cause de la guerre. = Lettres de don par le même duc : — d'une pension viagère à Gilles de Violande, maître d'hôtel du duc ; — de la moitié des grains qu'ils ont perdus à Evan De le Ruelle, et à Jean Pastiaux, de Sains ; — d'une somme de cent francs d'or à messire Jean Le Vere, chevalier de la duchesse de Brabant, « pour lui aidier à avoir un coursier pour se monter. » = Lettres de nomination par le même duc : — d'Arnould Jonckeere, comme portier de l'hôtel de Gand ; — de Wolmar Willaey en qualité de gardien du château de Chaeftingue, au lieu de Jean Deyle à qui cette fonction a été retirée ; — de Pierre Delattre, comme bailli de Bapaume au lieu de Gossuin Sauvage.

B. 1846. (Portefeuille. — 78 pièces, parchemin ; 8 sceaux.

1er février **1388** — 31 janvier **1389**. = Quittances : — de Jean Salmon, au sujet de machandises saisies sur des Anglais ; — de « Regnaut fil d'arches et de Gérard Favelle pêcheur, qui avaient conduit deux queues d'anguilles en l'ost après Monsieur de Bourgoigne » et durant le voyage les avaient « rafraîchies ; » — de Jean Goutals, qui a reçu de l'échanson du duc au château de Lille « deux botes de grenache, trois botes de malevoisie dont l'une fu misse en six barilz, deux botes de vin grecx, une bote de Rome-

nye et deux keuwes de vin de Cippe » ; — de Marguerite, dame de Voorheute, qui a gardé les faucons du duc ; — de Robert de Trenquis, écuyer, à qui le duc a fait don d'une somme de cinquante francs et du droit de prendre du bois dans la forêt de Beauloo « pour ce que par feu de meschief il a eu ses maisons arses et détruites ; — de Gérard Desfossés, censier de la maison Saint-Ladre de Bourg, pour avoir amené de Reims la meule du moulin de Marange ; — de Guillaume Cochard, pour l'achat de deux mille deux cents carreaux, qu'il a transportés de Tournai à la Salle de Lille ; — de Dino Raponde qui a reçu une somme de quinze cents francs que lui devait le duc ; — de Jacques de Screyhem, naguère receveur de Flandre et d'Artois, qui a reçu de Pierre de la Tannerie une somme de six mille sept cent sept seize livres ; — de Pierrard le Courtilliers, bourgeois de Valenciennes, pour une somme de deux cents florins, reçue de monsieur Jean de Pouques, seigneur de Molimont. = Quittances pour rentes et pensions à vie ; — des doyen et chapitre de St-Pierre de Lille ; — d'André, abbé de Cambron ; — de l'abbesse de Saint-Dizier ; — des « Caritaulx » des églises de St-Maurice, St-Sauveur, St-Étienne, St-Pierre, Ste-Catherine et La Madeleine de Lille, du chapitre Saint-Pierre de la même ville ; — de Bliois Denis, bourgeois de Lille ; — d'Anselme de Salins, sire de Montfernant ; — de Jean Orguegneur ; — de Jean Alleyn, de Marie de Seke, et de Guillaume de Warenghien, bourgeois de Lille. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Jean Barras qui a reçu de messire Jean de Paris, gouverneur de Blaton et Feignies, l'année de la pension que lui fait le duc ; — de Pierre d'Illies, chevalier, châtelain de Beuvry. — Quittances, et pièces comptables au sujet de travaux exécutés : — dans le pays de Rethel, à la halle du Chasteller, à divers moulins et aux viviers du Brieulles ; — au parc de Hesdin, où ont été faits, par le conseil de Jean le Houpilleur, « des trappes et espinemeus » pour retenir les connins et « espérer de joines lappereaux ; — au château de Blaton ; — à la forteresse de Lécluse. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ou des principaux officiers, ordonnant : — de remettre à Pierre Delattre, bailli d'Arras, et au receveur de Rethel les sommes qui leur étaient dues pour divers voyages faits par ordre du duc ; — de donner à Jean Vanier, valet de chambre de l'hôtel, la somme qui lui a été allouée pour ses bons services ; — de rendre à Jean Houpilleur d'Artois, ce qu'il a dépensé pour acheter et nourrir soixante chiens qui doivent servir à chasser le « sainglier et aussi les loups et le renard » ; — de payer à la veuve de messire Hector de Voorheute, maître fauconnier, les sommes qui lui étaient dues pour la garde de plusieurs faucons ; — de faire remettre par Mathieu Damman les arriérés d'un fief sur le tonlieu de la ville de Dam ; — de décharger Jean Daniel, receveur d'Arras, de vingt quatre francs payés à Périn Valet, pour avoir transporté les armures du duc d'Arras à Paris ; — de faire droit aux réclamations des religieuses de l'abbaye de Saint-Dizier qui ne reçoivent pas régulièrement la rente qui leur est due. = Lettre de don d'une somme de cent francs à Thierri Gherbode, secrétaire du duc, pour les bons services qu'il a rendus. = Lettre d'attestation : — au sujet de la pesée des grains à l'espier de Lille ; — touchant les vins qui sont conservés dans le château du duc en la même ville. = Lettre de commission de Phillippe, duc de Bourgogne nommant : — Pierre de Mauchelant aux fonctions de sergent de la Montoire ; — Berthelot Mille, à l'emploi de receveur des deniers destinés à la construction du nouveau château d'Audenarde ; — messire Jeau de Halewyn en qualité de membre du Conseil du duc ; — Jean de Pouques, maître d'hôtel, au poste de capitaine du château d'Audenarde.

B. 1847. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 sceau.

1[er] février **1389** — 29 mai **1389**. = Quittances : de Gui de Lompré au sujet d'une somme qui lui avait été donnée pour la garde du château de Rupelmonde et autres services ; — de Marie Van Longprey, femme de Jean Van Caetsant, pour les gages de son mari, garde général des dunes de Flandre ; — de Michel le Fustaillier au sujet d'une somme de douze livres. = Mandement du duc : — ordonnant de payer la somme due à ceux qui ont porté de Bruges à Germoles en Bourgogne et de là au comté de Nevers, cinq faucons et « CL livres de balenne ». = Lettres par lesquelles le duc donne une somme de quarante francs d'or à Jean de Hamencourt, son chapelain. = Lettres assignant à l'église Notre-Dame de Courtrai une rente annuelle de quatre-vingts livres à recevoir sur l'espier de Lille et les autres revenus de la même ville au lieu d'une rente en avoine que cette église percevait sur les revenus de Halluin, après collation du titre possédé par l'église en la Chambre des Comptes. = Acte par lequel Jean de Winnezeele et autres habitants de la châtellenie de Cassel promettent de fournir leur quote-part dans l'aide accordée au comte de Flandre pour la guerre contre le duc de Gueldre.

B. 1848. (Portefeuille.) — 77 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 8 sceaux.

30 mai 1389 — 31 mai 1390. = Quittances : — de Marguerite, duchesse de Bourgogne, qui a reçu la somme de cinq cents francs d'or sur les deux mille auxquels elle a droit sur la recette du Rethelois; — de Pierre de Varopel, receveur général des finances, qui décharge le receveur du Rethelois, Jean Goubet, de la somme de deux mille francs payés à Gilles de Clamecy, le receveur d'Avesnes, Aubigigny, Chocques et Beuvry, Adam de Houssel, de la somme de dix-huit francs payée à messire Le Galois de la Chaussée, et le receveur des aides d'Artois, Pierre de Montbertaut, d'une somme de douze cent soixante-neuf francs; — de Pierre de la Tannerie, receveur général de Flandre et d'Artois, qui décharge Jean, fils de Pierre, maître des moeres, de la somme de cent soixante et onze livres; — de Mathieu de Werquignœul, écuyer, garde de la recette de Beuvry et de Chocques, au nom des serviteurs qui soignent au château de Gosnay les filles bâtardes de feu le comte de Flandre; — de Jean de Pouques, chevalier, seigneur de Molimont, maître d'hôtel du duc, pour plusieurs voyages à Calais, Nfeuport, Lécluse et ailleurs; — de Thierri Gherbode, secrétaire du duc, qui a reçu les deux cents francs d'or que le duc lui avait donnés « pour ses aggréables services »; — de Gui de Lompré, écuyer d'écurie du duc, à qui a été accordée une gratification de trois cents francs pour ses bons services au siége devant le Dam; — de Colart Levaasseur, dit Job, « à cause des monstres reveues »; — d'André Lecuvelier, dit Dauchy, qui a publié en Artois l'aide consentie pour le voyage du duc en Languedoc; — de Gérard de Thonans, chevalier, familier du duc, et de maître Jean Lemol, doyen de Langres, secrétaire du roi et du duc, pour plusieurs voyages qu'ils ont faits à Arras, Malines, Anvers, Gand et autres pays de Flandre, « par le fait de une bonne dame appelée Marie, demeurant à Cernon, laquelle estoit venue du dit Cernon à Arras pour parler à Monseigneur»; — de Gui Dorges, écuyer d'écurie de monsieur et madame de Bourgogne, qui a acheté un gros cheval gris noir appelé « Galée » pour le mettre à la litière de Madame; — de Jacques de Machaut, procureur du Rethelois, pour divers voyages dans l'intérêt du duc; — de Jean de Couvignon, d'Arras, pour un voyage à Paris; — de Jacques de Screyhem, maître des comptes du duc, qui a reçu la somme de deux cent trente-six livres monnaie de Flandre « pour CL livres de balaine » envoyées à la duchesse; — d'Eulart de Pouques, écuyer, qui a reçu diverses sommes de Berthelot Mile, clerc de son frère, Jean de Pouques, chevalier, seigneur de Molimont; — de Liévin Delestable, marchand à Arras; — de Gui de Lompré, chatelain de Rupelmonde, qui a reçu de Jean Piétersenne, mourmaître du duc, des tourbes pour la garnison du château de Rupelmonde. = Quittances pour rentes et pensions de vie : — de Dreux, abbé d'Eaucourt; — de Pierre, abbé de Clairmarais; — d'Isabelle, abbesse de Groenenbriel, à Gand; — de Colart Platiel, sur le tonlieu de Tenremonde. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Guillaume, fils du comte de Namur, sire de Béthune; — de Henri d'Espierre, chevalier, conseiller du duc; — de Laurent Lamy, secrétaire du duc; — de Nicolas Bonnin, chatelain de Gosnay; — de Pierre d'Illies, chatelain de Beuvry; — de Guillaume Courteheuse, écuyer, chatelain de la Montoire; — de Buffart de Monte, écuyer, chatelain de Gand; — de Jean Le Cambier, garde de la tapisserie du duc, pour Jean de Heuchin, dit Fournet, qui a remis à point les serges et les tapisseries; — de Jean Taigne, dit Curé, garde des bois et des eaux de Beuvry; — de Jean Le Portemake, priseur de grains. = Quittances et autres pièces comptables pour travaux opérés : — au château de Hesdin, où l'on a fait « une petite cambre haut deseure le retrait de Monseigneur »; — au château de Lécluse; — aux moulins de Tenremonde; — à la halle du Chasteller et à divers autres édifices du Rethelois. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, et de ses principaux officiers : — au sujet de plusieurs des paiements mentionnés dans les quittances de ce compte; — touchant le fief de le Vincourt, à Mons-en-Pévèle, dont les possesseurs, Jean de Buguatre, écuyer, et Jeanne de Buissy, sa femme, ont eu à souffrir du passage des gens de guerre; — touchant Tassart de Marquette, qui n'avait point payé aux échevins de La Gorgue l'amende à laquelle il avait été condamné; — touchant les gages de Jean Amours, chatelain de Saint-Omer, et les sommes dues à Dino Raponde et Jacques Screyhem, par Jean de Modele, écoutête de Malines et ancien receveur de Courtrai. = Lettres de gratifications par le duc : — à Thierri Gherbode, son secrétaire; — à Denisot Puisede, son chef de cuisine; — à Jean Houpery, Martin le Guisnois et Jean Picquois, chapelains de Hesdin; — à Pierre Du Bos, « paintre et maistre des engiens des esbatemens du chastel de Hesdin, lequel, passé a quatre ans, gouverne l'orloge dudit chastel, qui n'est point de son office »; — à Michel Le Kok, sommelier, à qui le duc fait don d'une maison située rue Esquermoise, à Lille; —

aux « maire et jurez de Hesdin, lesquelz ont livré certaine et grant quantité de vin pour nous et pour nostre hostel le lot pour trois deniers, si comme ils sont tenus et qu'il le doivent faire à nostre droit, où il ont esté grandement frayé et despendé du leur, pour ce que le vin est trop plus cher, et aussi pour considéracion de ce qu'il ont esté ou temps passé moult grevez par le fait des guerres et pour la composition des pays d'Artois ». = Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne : — permet aux gens de la Chambre des Comptes de composer, avec les fermiers des tonlieux et autres qui doivent beaucoup d'arrérages à cause des pertes subies par eux depuis le commencement des troubles; — supprime la permission par lui accordée aux eschevins de Termonde de lever des accises dont le produit devait être employé à la réparation des moulins à eau de cette ville; — mande à ses trésoriers de faire payer au duc Aubert de Bavière, comte du Hainaut, une rente qui lui est due sur l'imposition foraine du bailliage de Vermandois. = Lettres de rémission d'amendes de soixante livres, accordées à Mathieu Wilart, du bailliage de Hesdin, et à Baudouin du Saulcoy et Philippe le Fourier, hommes de fief du château de Béthune, condamnés pour avoir soultenu que le lieu désigné sous le nom de « Le Vengne », où Jean de Yanys, le jeune, et le bâtard de Hellefaut, étaient accusés d'avoir commis un meurtre, est de la juridiction de Béthune.

B. 1849. (Portefeuille.) — 82 pièces, dont 76 en parchemin; 20 sceaux.

1er juin **1390** — 31 mai **1391**. = Quittances: — de Pierre Varopel, receveur général des finances, Pierre de la Tannerie, receveur général de Flandre et d'Artois, et Pierre de Montbertaut, receveur du bailliage d'Arras, portant décharge des sommes qui leur ont été versées par divers receveurs; — de Jacques de Machaut, procureur de Rethelois, pour affaires et voyages dans l'intérêt du duc; — de Gautier Willemer, bailli du Réthelois, qui est allé « par les bonnes villes de l'éveschée de Liége porter les lettres de Monseigneur de Bourgoingne et faire devers les gens desdictes bonnes villes que les provisions du Roy nostre sire et de mon dit seigneur peussent passer par ledit pays sans empeschement aucun; » — de bourgeois de Monekerede et de Jean et Lambert Naghel pour trois cents poissons appelés *tokel* et cent quarante poissons secs dits *stockvisch* transportés de Bruges à Dijon comme provisions de la duchesse de Bourgogne; — de Pierre Stappaert qui a acheté à la foire d'Anvers cent aunes de toile « pour faire voyles au moulin de Greffeninghe; » — de Jean Taeverlart, pêcheur de Hughevliete, qui a reçu, pour lui et ses compagnons, la somme de 3,000 frans, « pour la rançon de dom Denis de Portugal; » — de Jean Cosset, valet de chambre et tapisseur du duc, pour le reste de la somme qui lui était due. = Quittances pour rentes et pensions à vie: — de Jean, abbé de Zoetendale; — de Gossuin le Sauvage, chevalier, châtelain de Bapaume; — de Jean Van Ophem, chevalier; — de Masse Semelle, veuve de Rasse de Lille; — de Laurent Hauwel, écuyer, bourgeois d'Arras, sergent d'armes du roi. = Quittances pour gages et pensions annuelles: — de Jean Lemol, secrétaire du duc; — de Gillequin Delemotte, sommelier du duc, châtelain de Ruhout; — de Gérard de Ghenderbeke, châtelain de Courtrai; — de Pierre Delattre, bailli d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny; — de Pierre, seigneur d'Illies, chevalier, capitaine de Beuvry; — de Gilbert Van den Niepe, garde des dunes; — de Rogier de l'Espière, écuyer. = Quittances et autres pièces comptables pour travaux opérés: — au château de Rethel, et dans le domaine qui en dépend; — aux châteaux de Beuvry, Chocques et Gosnay; — au château de Lille où l'on a relevé la tour cournière du côté de la Salle et où l'on a réparé l'allée conduisant de la Salle à la grande chambre en la Chambre des Comptes; — au château de Male; — au château de Lécluse; — au château d'Audenarde; — au château de Rupelmonde; — aux moulins et aux moëres de Flandre; — au canal de Hulst; — à l'écluse et aux fossés de Verrebrouck; — à la grande écluse de Kieldrecht. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant: — de payer à Henri d'Espière, chevalier, conseiller du duc, 105 francs d'or pour voyages faits en Flandre, en Hollande et en Zélande; — de solder la dépense qu'ont occasionnée « XII grans chevaus et II petis, un mareschal, un maistre varlet et autres varlez qui sont et demeurent au chastel de Fampoux; » — à Pierre du Celier, trésorier général des finances, d'accepter toutes les lettres de finances données par le duc et la duchesse en leur absence « qu'elles ne fussent ou soient vériffiées; » — de payer à Thierri Gherbode, secrétaire du duc, une somme de cinquante-neuf francs en dehors de ses gages; — aux membres des renenghes de se réunir à Lille pour la vérification des comptes; — à la Chambre des Comptes de Lille de taxer salaire raisonnable au sujet de l'information faite touchant les terres de Blaton et de Feignies et de ne payer aucune assignation sur la monnaie de Malines; — de payer les frais occa-

sionnés pour conduire des chevaux à Fampoux et les dépenses faites par les valets et les chevaux durant le voyage de la duchesse d'Arras à Châtillon et de là à Dijon ; — à Pierre de la Tannerie de payer à Jean de Pouques les sommes qui lui étaient dues par le duc ; — à Robert Régnier, receveur de Beuvry et Chocques, de payer les sommes que son prédécesseur Adam de Houssel avait négligé de so der. = Lettres du même duc accordant des gratifications et dons : — à Pierre de la Tannerie, receveur général de Flandre et Artois ; — à messire Jean des Boves, chevalier, chambellan du duc ; — à Roger Le Ber, huissier de la Chambre des Comptes ; — à messire Laigle de Sains, châtelain de Hesdin ; — à Jean Tostée, valet de faucons ; — à Jean Le Fourmier, receveur de l'ancienne accise de Bapaume. = Lettres d'attestation : — de Nicolas de Saint-Pol, chanoine de Mont-Saint-Éloi, curé de Rullecourt, Jacques de Châteauneuf, lieutenant du bailli d'Avesnes-le-Comte et des échevins de cette ville qui certifient qu'il leur a été remis par le receveur du bailliage d'Avesnes et d'Aubigny, une certaine quantité de drap qu'ils ont distribué aux pauvres de la ville et du bailliage dudit Avesnes ; — de Pierre de Belleval, lieutenant du bailli de Quiéry, qui certifie le prix des bois et grains vendus à Douai, pour le comte de Flandre, par Adam de Houssel, receveur dudit Quiéry ; — de Jacques de Barlingh, receveur de Béthune, qui déclare avoir reçu une somme pour deux chênes que Robert Régnier, receveur de Beuvry, lui a achetés afin de réparer le pont dudit Beuvry ; — des échevins de Cambrai au sujet de la prisée des grains ; — de Boullet *alias* Gilles de Beugin, écuyer, bailli et châtelain de Chocques, au sujet de la vente des avoines par Adam de Houssel, receveur. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Pierre du Celier aux fonctions de trésorier et gouverneur général des finances ; — Pierre de Montbertaut aux fonctions de receveur d'Arras, Bapaume, Avesnes-le-Comte et Aubigny ; — Jean de Hamère, écuyer, aux fonctions de bailli de Saint-Omer, Aire et Tournehem.

B. 1850. (Portefeuille). — 140 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 6 sceaux.

1er juin **1391** — 31 mai **1392**. = Quittances : — de Jean Houperi, chapelain du château d'Hesdin, qui a reçu la somme due aux diverses chapellenies dudit château ; — de Pierre, palefrenier de Philippe, duc de Bourgogne, qui a reçu cent livres pour ses dépenses de voyage ; — de Hugues Coquillau, receveur de Saint-Omer, à qui a été remise une certaine quantité de blé « pour la despense de l'hostel du duc pour la venue que nagaires le roy nostre sire entendoit à faire audict lieu en espérance que le roy d'Engleterre venist à Calais ouquel lieu mon dict seigneur le duc avoit intention de estre au plaisir de Dieu » ; — de Simon Wamin, lieutenant du bailli d'Arras, qui a fait réparer les harnais des chevaux du duc, a fourni le foin nécessaire durant leur séjour à Fampoux, et qui a conduit de l'hôtel d'Arras aux champs 400 voitures de fumier ; — de Jean Dourlens qui a reçu du receveur de Bapaume le prix de loyer de deux greniers où se place le blé du duc ; — d'Adam Baudel, qui a reçu du receveur d'Hesdin le prix du loyer de la grange où se place le foin du duc ; — de Pierre du Celier, receveur général, à qui ont été remises par Jean Goulet l'aide accordée au duc dans le pays de Rethel, par les gardiens de la huche du péage de Bapaume la somme qui se trouvait en cette huche et par les receveurs d'Avesnes, d'Aubigny, de Chocques, de Beuvry, de Quiéry et de Hesdin les sommes provenant de leurs recettes ; — de Colard de Sains, châtelain de Hesdin, qui atteste avoir reçu de Galien Mannier, artilleur du comte de Flandre, quatre douzaines de flèches pour la garnison dudit chateau ; — de Pierre le Sauvage, fureteur des Westdunes de Flandre, au sujet de l'acquisition de quatre furets et de fil pour faire des rets à prendre les lapins ; — de Thomas Leclerc, voiturier, qui a transporté d'Arras à Saint-Omer deux cents mencauds de blé pour les provisions du duc ; — de « frères Jehan d'Avesnes, gardiens des Frères meneurs de Béthune » qui déclare avoir reçu « six flourins d'or frans qui donnés furent jà piéchà pour Dieu et en aumosne par monseigneur le duc pour acater laigne et busse pour ardoir en ladicte maison ; — de Pierre Delattre, licentié ès-lois, conseiller du duc et bailli d'Arras et de Bapaume, pour « XXXII journées qu'il a vacquées en deux voiages » ; — d'Alard Le Mercier, charretier, qui a conduit à l'hôtel du comte, les blés des moulins de Belleval, Estion et Wart ; — de Pierre Picquois, châtelain de Fampoux, pour fers à cheval et autres objets destinés aux écuries du duc en son château dudit Fampoux ; — de Jean de Sury, chanoine en l'église Saint-Pierre de Mézières, qui reconnaît que son frère Étienne a reçu une somme pour le service de la chapelle de l'Hôtel-Dieu de cette ville ; — de Jean de Saint-Hilaire, dit Cambray, maréchal, qui déclare avoir reçu une année de la pension que lui a faite Mahaut, comtesse d'Artois ; — de Gilles de Pierre, prêtre ; — de Guerry du Jart, portier du donjon de Clermont ; — de Robert Régnier, receveur de Beuvry et de Chocques, pour frais de

voyages; — de Guillaume Brun, écuyer tranchant du comte de Flandre; — du bailli d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny pour drap et souliers donnés aux pauvres; — de Jacques li Tartiers qui s'est chargé de la recette des revenus de la mairie de Bapaume; — de Pierre Dargent, écuyer de cuisine du duc; — de Bauduin du Quemin qui a fait deux voyages pour les affaires du comte de Flandre. = Quittances pour rentes : de Nicolas Minne, de l'ordre des Frères mineurs, confesseur de la duchesse; — d'Agnès, veuve de Thomas Buselanche; — de Pierre Ledet, curé de Saint-Martin, à Hesdin; — de Jean de la Hamayde; — de Pierre, abbé de Saint-Éloi-lez-Noyon; — de sœur Sarre, abbesse de Sainte-Claire, près Saint-Omer; — de Thomas, abbé de Saint-Jean « ez près dalez Choques »; — de l'abbesse de Saint-Dizier; — de Jacques Le Castetelain, prévôt de l'église Saint-Michel-lez-Arras; — de Philippe, abbé de Saint-Nicolas en Arouaise; — de Gérard de Bourbon, écuyer; — de Jeanne, dame de Hondschoote et du Brouck; — de Jean Paste, maître de l'hôpital Saint-Julien d'Arras; — du gardien des Frères Mineurs de Hesdin; — de Jeanne de Noefviroeulle, prieure du couvent de la Thieuloye; — de Robert Fressent, vice-sergent du curé de Saint-Nicolas d'Arras; — de Jean Lebrun, receveur du chapitre de Saint-Barthélemi de Béthune; — de Jean Lecomte, trésorier de l'église Saint-Vaast d'Arras; — de Pierre de Béthune, trésorier de Saint-Silvin d'Auchy; — de Jean de Jeumont, seigneur de Mellemont; — de Jean du Balay, écuyer; — de Pierre de Laigny, receveur de la maladrerie de Méaulens-lez-Arras; — de Mahieu de Secheles, écuyer, seigneur dudit lieu et de Montenescourt; — de Jacquemart de Maisières, écuyer de cuisine du comte; — de Colart Plantehaie, procureur au bailliage d'Amiens; — de Jean « abbés de l'église Saint-Amand et Sainte-Bertille de Marœul ou diocèse d'Arras del ordene Saint-Augustin »; — de Catherine de Montigny, abbesse de Notre-Dame d'Avesnes-lez-Bapaume; — de Dreux, abbé de Notre-Dame d'Eaucourt; — « de Lorence Jacob, abbesse des Seurs mineurs de l'Humilité Nostre-Dame de Longchamps-les-Saint-Cloud. » — Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Boules de Beughin, bailli de Chocques; — de Jean Taigne, portier de Beuvry; — de Gilles du Chastel, bailli de Lens et de Beuvry; — de Jean Pastoul, forestier du bois de Chocques; — de Jean et autres gardes du château, des bois, des chevaux et des chiens de Hesdin; — de Firmin Wautesset, mesureur des prés et bois du même domaine; — de Pierre de Saint-Pol, avocat et conseiller du duc; — de Tassart de Renti, seigneur d'Embry et de Curlu, châtelain de Tournehem; — d'Angelin Dausteriche et autres valets, gardes du château, des bois, des marais, des chevaux et des chiens de Fampoux; — de Pierre Dubois, « paintre du chastel de Hesdin, et pour ses offices de retenir les verrières, de prendre garde à l'auloge et à le gayole et as oiseaux dudit chastel »; — de Simon Haton, garde des bois de Waut; — d'Ernoul des Lions, sergent à cheval du bailliage d'Avesnes et Aubigny; — de Gui Ponche, conseiller du duc; — de Hue de Boulloigne, forestier des bois d'Avesnes-le-Comte; — de Pierre Lemerchier, chapelain du château d'Avesnes-le-Comte; — de Lippin Petterave, sergent des bois de Ruhout; — de Pierre Delattre, bailli d'Arras; — de Wild Berthelot, sergent de la haie de Menteké; — de Gossuin Sauvage, châtelain de Bapaume; — de Gautier du Froidmés, chapelain du château de Bellemotte-lez-Arras; — de Jean Lesage, ex-sergent du parc de Hesdin; — de Guillaume Le Cambrelenc et Antoine Le Roy, sergents à masse de la ville d'Arras; — de Hennequin, valet de forge du duc; — de Jacqmart Bourquis et Jacqmart Hanebot, sergents à cheval du bailliage d'Arras; — de Nicolas Despouillettes, chanoine d'Arras et conseiller du duc; — de Lancelot La Porsonne, chevalier, chatelain de la Montoire; — de Thierri Gherbode, secrétaire du même; — de Colart Le Vesque, sergent à pied de la garenne de Mofflaines; — de Férans Quevales, guetteur du château de Lens; — de Tassart le Jeune, procureur général du comté d'Artois. = Quittances et autres pièces pour travaux exécutés; — aux château, bois et domaine de Hesdin et de Fampoux; — à l'hôtel du bailliage d'Arras et à l'hôtel de la châtellenie de la même ville où l'on garde les tapis et les joyaux du duc; — au vivier de Beuvry; — à la tour cornière du château de Lille; — à la tour d'Omont qui avait souffert d'un ouragan; — à la haute tour et à la tour des vieux greniers du château de Rethel.

B. 1851. (Portefeuille.) — 70 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 8 sceaux.

1er juin 1391 — 31 mai 1392. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ou de ses officiers, ordonnant : aux maîtres de la Chambre des Comptes de Lille de faire remettre à Renaud Gombaut, maître de la Chambre des Comptes de Dijon, « un livre de papier où sont escriptes plusieurs parties de deniers prises en dépense pour plusieurs comptes rendus à Lille par devant la Chambre, à la charge de Pierre Varopel, jadis maistre de la Chambre aux deniers; » — de rabattre des comptes de Jean Bé-

lard, receveur du Rethelois, une somme qui a été payée à la duchesse Marguerite sur celle qui lui est due pour son douaire; — à Pierre Haynis, controleur des audiences, de faire ajourner François de Mourkerke, écuyer, lequel voulant faire épouser par son valet, une veuve nommée Béatrix, accordée à un autre « qui l'avait fiancée es mains du prestre, » était venu, avec plusieurs complices, attaquer de vive force la maison de ladite veuve, et lorsque Jacques Yserrel, voisin de ladite veuve, lui avait courtoisement fait des remontrances, avait « fery ledit Jacques Yserrel d'une hache telement qu'il chut à terre et fu navrez jusques à grant effusion de sanc et aussi le navrèrent les autres ses complices en plusieurs lieux de son corps dont il fu au lit malade lespace de XVII jours; » — d'informer sur l'affaire de Bègue de Warnicamp qui avait donné « une baffe à un home passant le chemin qui parloit injurieusement à lui ; » — de rétablir sur l'ancien pied la paye des douze sergents à masse de la ville d'Arras et les gages de Pierre Delattre, bailli d'Arras, tels qu'il les percevait avant la réformation des officiers du Comté d'Artois; — de rabattre de la recette d'Aire la somme délivrée pour contraindre les fieffés de cette châtellenie au paiement de l'aide accordée pour le mariage de la comtesse d'Ostrevant; — de contraindre les habitants du Rethelois à payer l'aide « pour supporter les grans frais et missions qu'il a convenu soustenir pour les gens d'armes, archiers, arbalestriers et autres gens que le gouverneur du conté de Rethelois a tenu longuement sur les marches dudit conté pour résister à la male voulonté d'aucuns Alemans qui s'efforçoient de courir et piller ledit pays contre lesquels ledit gouverneur a fait plusieurs chevauchées; » — à Pierre Regnauld, d'Hesdin, de restituer le bois qu'il avait fait abattre malgré la défense ; — au garde de la provision de vin de donner deux queues de vin à Galehaut de Morchies, capitaine de Lécluse, et à Jacques de Screyhem, maître de la Chambre des Comptes de Lille, à l'occasion de leurs noces; — de prendre sur la recette d'Hesdin la somme donnée à Jean Brand, valet de chambre du duc, tant en considération de ses bons services qu'à cause de sa maladie; — aux échevins du métier d'Assenede de lever sur les habitants dudit métier, à proportion de leur fortune, la somme qu'ils doivent au duc pour arrérages de taxes et de composition; — aux gens de la Chambre des Comptes de Lille, d'informer au sujet des travaux qui doivent se faire au vivier de Beuvry; — de rabattre de la recette dudit Beuvry la somme payée pour des lapins pris dans la garenne; — aux bailli, mayeur et échevins d'Arras, de reconnaître que le duc a fait remise d'une amende de LX livres à « Gillet Damode, povre jone enfant de laige de XVI ans ou environ, lequel estoit alé avec un sien cousin germain en un lieu de la ville d'Arras, où sondit cousin heut débat d'un nommé Regnault Avechin ouquel débat ledit Regnault fu navrez à sang courant; » — au receveur d'Aubigny de faire droit à Jean de Maubus au sujet de la somme qui peut lui être due pour l'acquisition d'une maison sise à Aubigny; — aux bailli et receveur d'Arras, de faire remise à Gilles Le Lièvre d'une forte partie de l'amende à laquelle il fut condamné pour avoir frappé plusieurs personnes; — au bailli de Courtrai d'informer si le fief de la Pesquerie, situé à Wevelghem, appartient au duc ou à Thierri Gherbode, à cause du fief de le Oyeque ce dernier possède en ladite paroisse; — de payer à Jean Martin dit Breton, la somme de quarante-quatre sols parisis « pour avoir porté lettres aux chastelain et receveur de Bornem sur le fait de l'aide de XLV mille nobles nagaires accordez à notre seigneur le duc par son pays de Flandre; » — au receveur d'Aire de rabattre sur la recette l'amende dont le duc fait remise à « Michelet de Bléquin, barbier, lequel, naguères estant audit lieu d'Aire en un geu de barr se avec plusieurs autres compaignons que certaines parolles injurieuses se meurent entre ledit Michelet et aucuns de la compaignie jouans audit jeu sans mettre main les uns aux autres, pour ce que ledit suppliant avoit sur li une dague il fu pris et menez en prison et condempnez en amende de vingt livres ». = Lettres d'autorisation accordées à Jean de Pouques et à Jacques de la Tannerie de faire « un four à quire briques sur un petit riez lez la rivière de le Deule derrière le chastel de Lille. » = Lettres d'attestation : — de Jean de Pouques, seigneur de Molimont, certifiant qu'il a rempli de son mieux l'office de chatelain du château d'Audenarde ; — des marguillers d'Halluin touchant les rentes acquises par l'église depuis quarante ans ; — au sujet des dépenses faites pour « messire Jehan de Chaalon mené au chastel de Lille pour y demourer prisonniers et livré en main de messire Jehan de Poucques, seigneur de Molimont, conseiller et maistre d'ostel et chastellains dudit chastel de Lille par nobles seigneurs messire Philippe de Bar et messire Guillaume de la Trémoille, et (pour) certain nombre de gens qui ledit messire Jehan de Chaalon doivent garder de nuit et de jour»; — de Gilles de Violande, maître d'hôtel du duc, qui certifie avoir reçu du receveur de Beuvry huit douzaines et demie de lapins de garenne ; — au sujet des lettres par lesquels Philippe duc de Bourgogne, a fait un accord avec « Jehan le Voleur, ouvriers de quariaux pains et jolis, lequel est retenu pour faire en la ville de Hesdin autant

dudit ouvrage qu'il porra faire, tant de ceulx qui seront pains à ymaiges et chipones (poissons, du latin *chipiola* pour *sepiola*, poisson), comme de ceux qui seront pains à devises et de plaine couleur par l'ordenance de notre amé vallet de chambre et paintre Melcior Broederlain » ; — au sujet des sûretés données par ledit Jehan le Voleur à qui le duc avait remettre « chinquante francs d'or pour faire provision des estoffes et matères nécessaires à faire quariaus pains »; — du bailli de Lens au sujet de Jude Loste, détenu dans la prison du château de Remy, et d'Agnès du Flos, qui a été exposée pour avoir fait écrire, au nom d'un autre, une lettre adressée à Robert de Beauval. = Lettre de dons et de remises d'amende par le même duc : — en faveur de Jean Paris, dit Loucheron, qui avait été condamné pour avoir battu Mathieu Massuel, bourgeois d'Hesdin ; — en faveur de Laurent Noppe, garde des tentes et pavillons du duc, à qui est accordée la jouissance viagère d'une maison sise en la ville d'Arras ; — en faveur de Henri de Vouziers, sire de Sorcy, gourverneur de Rethelois, à qui est accordée une somme de quatre cents francs d'or pour « avoir resisté aux Alemans et pour lui aydier à supporter les pertes de chevaux et autres frais, missions, despens et domages qu'il a souffers et soutenus »; — en faveur de Jean de Neufport et Jean Cosset, tapisseurs, à qui le duc accorde de prendre du bois dans la taille de la forêt d'Avesnes ;— en faveur de Jean Le Cournier, fermier des accises de Bapaume, qui est déchargé d'une partie de la somme due au comte à cause des pertes qu'il a essuyées dans la perception de ces accises ; — à Hugues Coquillau, receveur de Saint-Omer, dix francs d'or pour s'acheter un cheval de poil « rouen. »=Lettres de nomination par le duc : — de Pierre Mugnet à l'office de sergent du parc d'Hesdin ; — du seigneur de Ghistelles aux fonctions de capitaine du territoire du Franc ; — de Nicole Clabaut, chanoine et doyen de Térouane, au titre d'avocat du duc en la Cour de l'évêché de Térouane ; — de Jacques de la Tannerie comme receveur de l'assiette imposée sur les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies pour la solde de trente-deux arbalétriers qui doivent être fournis par lesdites villes et châtellenies ; — de Josse de Halle, comme trésorier et receveur des finances ; — de Jean Despouillettes, comme receveur d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny.

B. 1852. (Portefeuille.) — 126 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 20 sceaux.

1er juin **1392** — 31 mai **1393**. = Quittances : — de Pierre Dargent, écuyer de cuisine du duc ; — de Jean de Jeumont, chevalier, seigneur de Mellemont ; — de Humbelot de Villers-le-Duc au sujet de « plusieurs choses nécessaires pour le charriot aux armures dudit seigneur de Bourgogne, est assavoir trais à traire, cordiaux et cordes à braler, fouriaux et ventrières, deux aissilz tous neufs de broches, huit fers daissilz et deux euches, deux livres doint à encraisser ledit charriot ; » — de Pierre de Montbertaut, maître de la Chambre aux deniers, Jacques de Machaut, procureur du Rethelois et garde de la maison du duc à Wart, Jean Goulet, receveur des aides en Rethelois, Josse de Halle, trésorier, à l'occasion d'à compte pris sur leur recette ; — de Gilbert Le Sergeant, de Saint-Omer, à l'occasion d'une livraison de bois ; — de Jean Le Plé, lieutenant du bailli de Lens, qui certifie que Jacquemart Descamps avait porté « vint connins (lapins) devers Mons le cancellier à Lille qui avoient esté prins en la garende de Lenz ; » — de Vincent Hapiette, clerc, tabellion et notaire public de par l'autorité du Saint-Siége, pour un voyage à Reims et une appellation adressée à l'évêque de Térouane au sujet de la ville d'Aire ; — de Nicolas, abbé de Saint-Sauveur de Ham, du diocèse de Térouane, pour blé livré au comte de Flandre et au sujet de l'obit anniversaire célébré pour la comtesse Mahaut d'Artois ; — de Jean, prieur de Saint André-lez-Aire, pour le même anniversaire ; — de Jean, abbé de Hénin-Liétart, Catherine de Vimy, maîtresse de l'hospice d'Aix-en-Gohelle, Nicolas Gillebert et Pierre Courtois, chapelain de l'église Notre-Dame de Lens ; — de Jean de Monchi, écuyer, demeurant à Arras, à l'occasion de vingt-deux moutons livrés pour l'hôtel du duc lors du mariage de sa fille aînée ; — de Henri de Vouziers, seigneur de Sorcy ; — de Jean Le Houpilleur, de Jean Bernard, et de huit varlets, veneurs, qui ont chassé « les seingliers et loups » dans les bois de Ruhout et du comté de Guines et qui ont nourri « xl courans et levriers et mastins ; » — d'Aléaume de Longpré, de frère François, prieur des Chartreux du Val Sainte-Aldegonde-lez-Saint-Omer et de Jacques de Sainte-Aldegonde dit de Northquelmes, par lesquels « a esté délivré en drap et pour l'aumosne ordonnée par la contesse Mehault, cui Dieux perdoinst, jusques à la valeur de soixante quatre livres parisis aux povres de le baillie de Saint-Aumer et de Langle ; » — de Jean Le Plé, procureur du duc, pour avoir, avec Gilles de Chastel, conseiller du même duc et bailli de Lens, visité « les anchiens registres et comptes qui sont en la Chambre des Comptes à Arras, lequel « scripsy et doubla pluiseurs extrais anchiens en ladicte Chambre des Comptes ; » — de Pierre de Lohes, sergent à

cheval du bailli de Lens, qui fut envoyé à Flesquières près d'Havrincourt au sujet d'un fief de 18 mencaudées tenu par Mathieu Hanicocq, et trouva que ce fief n'était point tenu du château de Lens en arrière-fief ni autrement, « anchois estoit tenus du chastelain de Lenz de sa terre de Rayecourt qu'il tient du chastel d'Oissy ; » — de Pierre Cannet, bourgeois d'Arras, pour livraison de vin ; — de plusieurs pour foin et paille livrés au château de Fampoux, pour bois destiné à chauffer les écuries pendant l'hiver et pour « huyt fais tant de fain (foin) come de wimel délivrez pour le gouvernement et nécessité des connins de la garenne de Mofflaines ; » — de Guillaume Aubry, « viesier d'Arras, » qui reçut « vingt et quatre sols parisis qui deus lui estoient pour la vente de un banc tournoir qui avoit esté achetés de lui pour mettre en la grande chambre de parement du chastel de Bellemotte où il n'en avoit point pour le venue de monseigneur levesque d'Arras, chancelier de Bourgogne, qui y fu logiés en quaresme derrain passé, lequel banc est demouré en garnison oudit chastel, pour ce que len ne savoit sur quoy seoir quant on y aloit fust monseigneur ou autres, et qui estoit chose bien nécessaire. » = Quittances pour rentes et pensions à vie : — de Jean Potier, conseiller du duc ; — de Jacquemart le Barbier, de Mésières ; — d'Isabelle de Habart, abbesse de la Brayelle-lez-Annai ; — de sœur Lorenche, du Mont-Sainte-Marie près Gosnay ; — de Catherine de Vimy, prieure de l'hôpital d'Aix-en-Gohelle ; — de Nicolas Ghillebert, receveur des obits de l'église Notre-Dame de Lens ; — d'Aléaume de Sainte-Aldegonde ; — de Gilles Oste, homme-lige du duc ; — de Jean, prieur de Saint-André-lez-Aire ; — d'Agnès, prieure de Sainte-Colombe de Blendecques ; — de Gautier de Nieles, clerc et procureur en la Cour spirituelle de Térouane ; — de Gossuin, abbé de Saint-Christophe de Phalempin ; — de dom Guillaume Harraut, moine à Saint-Nicaise de Reims ; — d'Alix de Hans, dame de Buzancy et de Challerange ; — de Jean de Moriamé dit de Blandecques ; — de Gossuin Le Sauvage, chevalier, châtelain de Bapaume ; — de Pierre Vecke, sergent à Gand ; — de messire Pierre Le Cordier, curé de Remi ; — de Jean Le Picois, chapelain du château de Hesdin. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Jean Le Cultivere, lieutenant en la prévôté de Brieulles pour Jean Belart, receveur du Rethelois ; — de Henri de Vouziers, chevalier, seigneur de Sorcy, gouverneur du Rethelois ; — de Milet Juliot, lieutenant en la prévôté du Chasteller ; — de Jacques de Machaut, procureur du Rethelois ; — de Jacques Bailly, chapelain de Saulce-aux-Tournelles ; — de Jean de Cherboigne, garde des viviers du Chasteler ; — de Jean Du Mur, forestier des bois de Wasselau ; — de Jean Henry « tourrier » du château de Gand ; — de Jean Li Artisien, sergent du bailliage d'Aire ; — de Colard Le Cambrelenc, portier de l'hôtel de la Cour du comte à Arras. = Quittances et autres pièces comptables relatives à des constructions opérées : — à Château-Regnault et à plusieurs moulins du pays de Rethel ; — au château d'Aire ; — au château de Lens ; — au château de Fampoux où les étables avaient été atteintes par une inondation ; — au château de Saint-Omer et aux viviers de Ruhout ; — au château de Hesdin ; — aux prisons de la Prévôté ; — à l'hôtel du duc à Lille ; — au château de Male ; — au moulins de Hulst ; — au château de Lécluse. = Mandements par Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — à Josse de Halle, trésorier, de payer les sommes que son prédécesseur Pierre du Celier avait eu charge de payer ; — à la Chambre des Comptes de décharger le receveur de Saint-Omer, Hugues Coquillau, de la somme de cinquante francs prix d'un cheval donné par le duc à Bolart de Sempy, écuyer, et de vingt-huit francs pour une haquenée noire donnée à Hector, palefrenier du duc ; — de mettre en location au plus offrant, huit mesures de pré, à la suite d'une requête des religieux de Saint-André-lez-Aire, et de décharger le receveur de Lens, Robert Boistel, d'une somme de trois cent francs, ainsi que d'une autre somme de cent quarante-quatre francs délivrée à Huart Wallois, d'Arras, « por trois draps de haulte liche ovrez à Brebis et une espine ou milieu de chascun drap contenans six vins et deux aunes quarrez l'aune un franc, pour six cousins wit frans et pour les despens et sallaire de deux varlés et deux chevaux qui ont admené d'Arras à Germoles lesdis draps et cousins XIIII frans ; » — à la Chambre des Comptes de Lille de suspendre l'approbation des comptes de Jacquemart Lecocq, fermier de La Gorgue, jusqu'à ce que le chancelier et le conseil l'aient entendu au sujet « de certains voyages et autres choses qu'il disoit avoir fait de leur commandement » ; — au souverain bailli de Flandre, au bailli de Courtrai, au receveur général de Flandre et au contrôleur des audiences de se transporter à Wervick pour savoir s'il n'y a pas de fraude dans les deniers, aides et tailles qui ont été levés sur les marchandises et sur les draps en cette ville ; — au bailli d'Aire de donner à rente perpétuelle aux religieux de Saint-André-lez-Aire, sauf les droits du duc et moyennant finance, les huit mesures enclavées dans les prés dudit couvent ; — à Robert Boistel, receveur de Lens, de délivrer à Gilles du Chastel, bailli

du même lieu, quatre muids de blé dont la duchesse lui a fait don pour sesb ons et agréables services ; — d'employer à la construction de l'une des tours cornières du château de Lille et à la réparation du château de Hesdin, les quinze cents francs d'or donnés par l'évêque de Noyon pour l'acquisition et l'amortissement des biens de Jean de Germigny, bourgeois de Nevers, condamné au bannissement et à la confiscation des biens « pour ses démérites ; » — de remettre à Charles, seigneur de Châtillon, la portion de l'aide à laquelle sont taxées les villes de « Tif et de Houdizi » au pays de Rethel ; — à Hugues Coquillau de vendre tous les blés désignés en son compte de recette. = Lettres de remise de peines ou de droits par le même Philippe, duc de Bourgogne ; — à Gillot Lelièvre, d'Arras ; — à Aubert De Le Laque, « escuier de laage de XIIII ans, fils de feu messire Baudri, seigneur de Le Laque et de Frohens », qui devait les droits de relief ; — aux sergents à cheval du bailliage de Saint-Omer, qui reçoivent vingt francs d'or pour être allés « en enqueste des acquets que les non nobles avoient fait au nobles ou dit bailliage de Saint-Omer, et des usuriers qui estoient et demouroient audit bailliage ; — à Hugues, seigneur de Neuville, chevalier, qui reçoit une modération des droits de relief au sujet de la terre de Noyelles-lez-Vermelles ;— à Jean de Cuick, seigneur de Hoogstraete, qui reçoit une rente viagère en hommage-lige « pour les bons services qu'il a fait à la duchesse de Brabant, suer du duc ; » —à Jean Bommet, coutelier à Hesdin, à qui le duc fait concession d'« un moulin à taillans, molant de l'eaue du vivier » et de trois cents francs d'or aux échevins de la même ville « pour les reffection et réparation de ladite ville comme pour les grandes eaues, qu'il a fait ceste année et qui sont descendues à souldre en ladite ville, par lesquelles les pons, arches et escluses autour d'icelle sont cheues, rompues et abatues et avec ce bien cent piez de mur et une tour ». = Attestations par le même duc ou ses officiers : — au sujet de Michel Blékin qui a obtenu remise d'une amende ; — au sujet de l'accise de Bapaume ; — au sujet de dépenses occasionnées par le jugement et l'exécution « de Jacquemart Bachevalier dit Falant, mourdereur, et Estevenet du Cardonnoy, larron, liquel furent justichiet à Lens, pour leurs démérites » ;— au sujet « de la vendue des bois mors et cheus en la forest de Hesdin » ; — de Jacques de Sainte-Aldegonde, « sire de Northquelmes, de Wisque et de Kienville, escuier descurerie du duc », qui a été tenu quitte des droits de relief de deux fiefs en possession desquels il était entré après la mort de son frère monsieur de Nothquelmes ; — des habitants du Vieux-Saint-Remi en Rethelois qui ont obtenu remise de la somme qu'ils doivent annuellement au comte de Flandre ; — au sujet des voyages de Henri de Vouziers, seigneur de Sorcy ; — concernant les francs-alleux de la chatellenie d'Aire ; — au sujet des réparations faites au moulin de Belleval en Rethelois ; — au sujet des exploits du baillage de Saint-Omer, Aire et Tournehem ; — au sujet d'un messager du comte de Flandre qui est resté huit jours à Creil sans recevoir d'argent ; — concernant cinquante-six livres qui furent converties dans le bailliage de Lens « en draps pour les povres gentieulx femmes, en bureaux et en saullers, lesquels furent départis par la manière que madame la comtesse d'Artoys l'ordena » ; — « pour cotes delivrees que eurent les six sergens du nombre ancien de la baillie de Lens ; » — au sujet de la pesée des grains à Bruges, Gand, Furnes et Ypres ; — pour le compte de « six quartes de vin de Beaune » remis au garde des vins du duc à Arras et de deux cent chênes pris dans le bois de Beuvry et délivrés à Jean Durant, maître physicien du duc et prévôt de Saint-Barthélemi de Béthune. = Lettres de nomination par le même duc : — d'Aléaume de Longpré comme bailli de Saint-Omer, Aire et Tournehem et de Coppin de Wissocq, écuyer, comme châtelain de Saint-Omer.

B. 1853. (Portefeuille.) — 101 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1er juin 1393 — 31 mai 1394. = Quittances : — de Jean Le Reniaume, lieutenant du bailli d'Arras, au Chatelet-lez-Cambrai, pour les quatre-vingts mencauds de blé de mouture que l'abbaye de Cantimpré doit au duc de Bourgogne ; — de Jean d'Ataignies, pour un cheval brun bay du prix de quarante francs, dont ledit duc lui avait fait présent ; — de Simon de Wamin, lieutenant du bailli d'Arras, pour achat et soin des chevaux du duc ; — de Colard de Sains, châtelain de Hesdin, et de Philippe Lescot, receveur de la même châtellenie, pour blés et rentes ; — de Jean de Pouques, au sujet de l'achat de deux chevaux ; — de Pierre de la Tannerie, receveur général de Flandre et d'Artois, pour deniers payés à Jean de Neufport, appareilleur de la tapisserie du duc ; — de Jacques Mulard, écuyer de cuisine du Roi et du duc de Bourgogne, « pour les parties de poisson envoié à madame la duchesse de Bourgogne, à Dijon, est assavoir pour un esturjon, pour vin du rin et vin aigu pour cuire ledit esturjon, pour IXc de herens tant pour l'achat diceulx comme pour les appareiller, adfin qu'il puissent durer, pour XXXVI estocvisch, et pour la voiture

de amener sur deux chevaulx de Bruges à Dijon; » — de Gilles du Chastel, bailli de Lens, pour les frais d'exécution « de Jehanne, fille Jacquemont Lebouvier, laquelle fut arsse le XXIIe jour de may MCCC IIII^{xx} onze, pour ce qu'elle avoit bouté le fu a le maison Jehan Elissent, en le ville de le Boursse, soixante et douze sols au bourel, trois s. pour une estacque à quoy on loya la dicte Jehainne... » ; — de Robert Régnier, receveur de Beuvry et de Chocques, au sujet de « quatrevins et dix conins qu'il a fait prendre es bois et garenne de Beuvry »; — pour l'amende de cinquante nobles à laquelle les échevins de Douai avaient été condamnés « pour cause de la vérification de certaine rémission obtenue du duc par Mahieu le Doyen, orfèvre, de l'omicide par luy commis et perpétré en la personne de Jacquemart de Préfontaine, en la ville de Quesnoy » ; — des veneurs Jean le Houppilleur et Jean Bernard qui ont « cachié les cerfs en le comté de Ghisnes avec dix varles, trente-six chiens courans, deux luviers, douze lévriers et chinc chevaux » ; — pour la moitié des deux mille francs d'or que la ville de Douai a octroyés au duc, « pour lui aidier à supporter les frès qui lui a convenu faire pour le mariage de Madame sa fille de Savoye et autrement » ; — de Nicolas Chavere, conseiller et chambellan de la duchesse de Brabant, qui a reçu la somme de huit cents francs, prise sur la monnaie de Flandre, en déduction de la somme qui lui était due par ladite duchesse ; — pour livraison de deux lits et pour foin ayant servi aux écuries du château de Fampoux ; — de Laurent Noppe, maître et garde des tentes du duc, pour « refaire les dictes tentes pour ce qu'elles avoient esté endommagiées de vent et aultrement, en l'an qui fu l'an mil CCC IIII^{xx} et XIII, quand mondit seigneur se fu au traittié à Lolingheim avec les Englois.» = Quittances pour rentes et pensions à vie : — de Robert du Bourguel, chapelain de l'hôpital du duc, à Hesdin ; — de Jacques « Aspois » et Pierre Lemestre, procureurs de l'hôpital Saint-Nicolas entre deux ponts, à Lille ; — de Marie, abbesse de Flines ; — de Jean Delemeere, frère prêcheur de Gand ; — de Marie Dumez, maîtresse, et Marie de Prémèque, souveraine de l'hôpital Sainte-Elisabeth des Pauvres-Béguines, près de la porte Saint-Pierre de Lille ; — de Jean, abbé de Notre-Dame-lez-Hénin-Liétart ; — de Jeanne de Noefviroeulle, abbesse de La Thieuloye ; — de Jean Deleruyelle, chapelain de Saint-Martin de Hesdin ; — de plusieurs à qui Jacques De la Tannerie, receveur de Lille, a payé des rentes sur l'hôtel de la Poterne et l'espier de Lille ; — de Jean de Ghistelles et d'Engelmunster, au nom de la dame de Vrowe ; — de Blayot Denis ; — de Jean Carbon, d'Annappes ; — de Gilles du Chastel, conseiller du duc ; — de Thomas Vrete, fils de Jean, bourgeois de Lille ; — de Jacques Halez, changeur de Lille ; — de Jean Manesier, chapelain de l'autel Saint-Jacques en l'église Saint-Etienne ; — de frère Nicole Minne, de l'ordre des Frères Mineurs, confesseur de la duchesse ; — de Pierre de Bourgoigne, chanoine de Saint-Pierre de Lille ; — de Jean Brunetz, chanoine de Térouane et chapelain d'un des autels du château de Hesdin ; — des doyen, chapitre et chapelains de St-Pierre de Lille ; — de Marguerite, abbesse de Messines ; — de sœur Sarre, abbesse de Sainte-Claire ; — de Jean le Roy, chapelain de l'hôpital Saint-Jean, près l'église Saint-Sauveur de Lille ; — de Marie, abbesse de Marquette ; — de Jacques, abbé de Loos ; — de Jean Bocquillons, chapelain de Saint-Pierre de Lille ; — de Lambert de Brabant, chapelain de la même collégiale ; — de Régnier Compion, fourrier du duc ; — de Gautier Dutroitmés, chapelain du château de Bellemotte ; — de Jacques Le Castelain, prévôt de l'église Saint-Michel-lez-Arras ; — de Zegher Van Ghent, au nom de Marguerite sa femme ; — de Jacques, abbé de Citeaux ; — de Catherine de Méry, religieuse de Longchamp-lez-Paris ; — des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Saint-Jean en l'Estrée d'Arras ; — de Catherine de Montigny, abbesse de Notre-Dame d'Avesnes, au diocèse d'Arras ; — de Marguerite, abbesse de Messines ; — de Jean Lecomte, trésorier de l'église Saint-Vaast d'Arras ; — de Jean Labiguirs, chapelain de l'église Notre-Dame d'Arras ; — de Dreux, abbé d'Eaucourt ; — de Philippe, abbé d'Arouaise ; — de Jean le Brant, d'Audenarde. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Pierre Mamard, sergent des bois et garennes de Tournehem ; — de Bauduin de le Batterie, procureur du duc en la cour du roi de Doullens ; — de Gui Poulke, conseiller du duc ; — de Colart de Sains, dit l'Aigle ; — de Jean le Cambrier, valet de chambre du duc et garde de ses tapisseries ; — de Pierre Du Bos, peintre du château de Hesdin ; — d'Antoine de Quevalles, garde des grands chevaux étalons du même château ; — de Colart Plantehaye, procureur du duc en la cour du roi, à Amiens ; — de Jean de Vaulx, conseiller du duc ; — de Pierre Le Fèvre, « bourrel d'Arras » ; — de Jean Berthelot, dit Crasset, sergent des bois et des garennes de Tournehem ; — d'Enlart Le Blanc, sergent héréditaire du baillage de Lille ; — de Walerand de Bellinghien, sergent du château de Lille ; — de Jean de Pacy, conseiller et maître en la

Chambre des Comptes du duc; — de Pierre Delattre, bailli d'Arras; — de Gossuin Le Sauvage, chevalier, châtelain de Bapaume; — de Jacques Hanin, chanoine d'Arras et conseiller du duc; — De Pierre de Houdain, notaire du duc en la Cour spirituelle d'Arras; — de Jean Le Brun le jeune, sergent et garde des bois et garennes d'Avesnes; — de Pierre Le Mercier, chapelain, et d'Arnould des Lions, portier du même château; — de Baudouin Hourrier, Jean de Lelie, et Colart Levesque, sergents de la garenne de Mofflaines; — de Jean, seigneur de Grimberghen et de Gruuthuse, conseiller du duc; — de Jean, seigneur de Ghistelles et d'Engelmunster, capitaine général de Flandre, de Malines et d'Anvers; — de Louis Bonin, chevalier, fils de Clais Bonin, écuyer; — de Jacques Delecourt, bourgeois de Hesdin; — de Gérard de Rassenghien, chevalier, seigneur de Basserode, conseiller du duc; — De Jacques Dertbure, conseiller; — de Melchior Broederlain, peintre et valet de chambre du duc; — de Guillaume Kerman, conseiller du duc; — de Jean Delecourt, demeurant à Gand; — de Jean de Nielles et Pierre de le Zippe, chevalier, aussi conseillers du duc; — de Nicolas Chavere, chambellan du duc; — de Thomas de Seconvelt, bailli de l'eau. = Quittances et autres pièces comptables pour travaux exécutés; — à « la maisonchelle des prisons de la basse court de Bellemotte et ycelle refestie tout du lonc et sur les costés de deux mortiers ouquel ouvrage se fauqua ès rosières dudit Bellemotte une grande partie des rosiaux dont on recouvri ladite maisonchelle; » — à la basse cour de la Salle d'Ypres; — à l'échoppe sur le marché où se tient le change à Lille et au moulin de Seclin; — au pont du château de Rupelmonde « et à deux pons tournoirs ferrez et bendez, et à un pont levis deseure a tout un windas à monter les vins et autres pourvenances » et « pour avoir remaçonné et réparé VI^{XX} piez de mur dudit chastel et de dix piez de hault qui cheyrent par les eslavaces d'iver passé; » — aux châteaux d'Hesdin, de Courtrai et de Lécluse; — aux châteaux de Nieuport, Lille et Audenarde, auxquels sont affectés les deniers dûs par les Lombards de Lille et par les échevins de Douai et les échevins du Franc de Bruges; — aux digues de Kieldrecht; — au château de Chocques, « entre autres IIII sous à Jehan Wendel pour rapporter de Therwane le tablel bénit sur lequel on dist messe en la cappelle du chastel; » — au château de Lille, « pour mettre jus le viese chapel, faire un autel et ordennance de chapel » et pour construction de la tour cornière « au lez vers la porte de Courtray; » — à l'hôtel de la Cour-le-Comte, à Arras.

B. 1854. (Portefeuille.) — 82 pièces, parchemin; 4 pièces, papier, 3 sceaux.

1er juin 1393 - 31 mai 1394. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant: — de donner à son écuyer d'écurie, Gostal de Dintre, « quatre queues de vin, deux de vin de Bourgogne et deux de vin francoys, pourveu, toutesfoiz, que vous retenez et gardez tousjours les meilleurs et plus gracieux vins pour nous; » — de payer le prix de l'achat d'un esturgeon et de son transport à Dijon; — de solder l'achat de chevaux donnés à Jean Baletau, écuyer, à Jean Oudart, chapelain, et à Etienne Du Marés, clerc de la chapelle du duc, et de soigner le grand cheval de joute de Pierre de la Trémoille et d'autres chevaux achetés pour le duc; — de payer à Heuvin de Gouy une somme de cinquante francs qui lui était dûe par le feu comte de Flandre; — de remettre en état « le charriot aux armeures; » — de tenir compte des voyages accomplis dans l'intérêt du duc, par Blanquart des Prés, bailli de Douai, et Jean de Nielles, conseiller du duc; — de payer une somme de cent francs à Pierre de la Trémoille, chambellan, « pour appareillier et metre en bon estat une meson et édifices que naguères il a achetez en la ville de Hesdin; » — de garder deux bœufs gras « dont l'évesque de Tournay a donné l'un au duc et l'autre à La Haze, bastart de Flandre; » — de surveiller deux prisonniers soupçonnés « d'avoir par euls et aucuns autres, leurs complices, rescous et mis hors des mains du sergent de monseigneur le duc de Bourgoigne, un prisonnier que il amenoit a Lisle, passant par la ville de Tournay; » — de soigner les chevaux, juments, poulains, faucons et chiens des châteaux de Hesdin et de Fampoux; — de payer le prix de deux dîners faits par les membres de la Chambre des Comptes de Lille et par les renneurs « en la Salle illec »; — de tenir compte des voyages accomplis par Jean, seigneur de La Chapelle, conseiller du duc, et par Simon de la Faucille, garde de la monnaie; — de noter les ventes de vin opérées par Philippe Lescot, receveur de Hesdin; — de délivrer des tourbes à Gui de Lompré, chatelain de Rupelmonde; — de payer une rente à Gilles Ghelle, curé d'Annœullin. = Lettres de dons et de modération de droits, d'amendes et de peines, données par Philippe, duc de Bourgogne: — en faveur de Robin de la Cressonnière, écuyer, qui reçoit cent francs de bois à prendre dans les forêts de Cambrehout et de Beaufort, « pour ledit bois emploier ès édifices et réparacions des maisons dudit Robin, qui ont esté arses et destruites par le fait des guerres et non en autres usages »; — à Jean de Blaires,

écuyer, à qui il est fait remise de dix livres dues pour le fief de Wambecke sur la Lys « pour cause du mariaige de la comtesse d'Ostrevant ; » — à Pierre le Waite barbier et ouvrier à faire chaperons pour les oiseaux du duc ; — à Colin Mulet, qui reçoit modération de cinquante livres sur une amende de soixante livres ; — à Tassart Le Jeune, procureur général d'Artois, qui reçoit cent livres, et à Guillaume De le Val, gouverneur de Blaton, qui reçoit soixante francs d'or, pour bons et agréables services ; — à Agnès Le Wette, de Douai, qui avait été condamnée à soixante livres d'amende et au bannissement pour avoir, à la suite d'une discussion, frappé la femme Baudart Le Blanc « d'un platel d'étain sur le chef et ycelle navrée à playe de loy ; » — à Lambert Frégart, dit de Cassel, jeune homme qui avait été condamné par les échevins de Douai à faire un pélérinage à Notre-Dame de Rocamadour pour avoir insulté et frappé une femme ; — à Fluet, huissier de la Salle, qui est gratifié de vingt francs d'or « pour les bons services qu'il a fait de long temps et pour lui aidier à avoir ses nécessitez en sa foiblece et ancienneté ». = Lettres d'attestation du duc et de ses officiers : — au sujet d'un mariage à Lambeke ; — d'une rente de deux cents livres sur La Gorgue, donnée par Louis, comte de Flandre, à feu Pierre de Montagut, chevalier, et à Marguerite de Haerbecke, sa femme, épouse en secondes noces de Jean Uten Zwane, chevalier ; — au sujet des dépenses faites par Jean de Valere, de Vrisy, maître pêcheur, qui « pour appoissonner le vivier de Pontoile auprès le Chasteller, au pays de Rethel, avait acheté XVIᵉ de carpes de entre VI et VII peux de long ; » — touchant des ventes de bois et le revenu de « vifs et mors herbages ; » — concernant le transport, à Jean de Berlaimont et à sa sœur Marie, religieuse d'Espinlieu, d'une rente acquise sur Louis, dit Le Haze, bâtard de Flandre ; — au sujet de la vente des blés du duc à Hesdin, à Aubigny et à Avesnes-le-Comte ; — au sujet d'un droit de relief dont remise avait été accordée à Jean, sire de Sainte-Aldegonde, chevalier, et d'une somme due à Jean de la Cessoye, sergent héréditaire du bailliage de Lille ; — touchant les prêtres qui ont aidé les Frères Prêcheurs à dire deux messes chaque jour, durant un an, en la chapelle de Notre-Dame de la Treille, pour les âmes du comte et de la comtesse de Flandre ; — concernant le fief du pendeur à Lille ; — concernant la rentrée des foins dans le parc de Hesdin et la pesée des grains en Flandre, à Lille, Bapaume et Hesdin ; — au sujet de la condamnation des échevins de Douai à une amende de cinquante nobles pour s'être arrogé le droit de vérifier des lettres de rémission accordées par le duc ; — à l'occasion d'un amortissement octroyé à l'abbaye d'Afflighem ; — concernant la prisée des grains, chapons et poules vendus sur le marché d'Orchies ; — pour transport de blé et d'objets devant servir à restaurer le four de Quiéry ; — au sujet de la vente du vin au château de Hesdin, de travaux opérés aux moulins de Glaire et au château de Douai et de la prisée des grains dans la même ville de Douai ; — concernant les lettres de décharge accordées à Philippe Lescot, receveur de Hesdin, et à Robert Régnier, receveur de Beuvry et de Chocques ; — touchant les soins donnés aux poulains et bugles du château de Hesdin ; — au sujet de la vente d'une maison à Avesnes-le-Comte ; — au sujet de la vente du vin à Hesdin ; — au sujet du transport des lettres relatives à « l'aide des fossez du chastel de Lille que les habitans de la chastellenie d'illec estoient refusans de paier ; » — au sujet des dépenses faites par messire Pierre De le Zippe, gouverneur de Lille, et feu Guillaume de Haringues, pour l'entretien d'archers et d'arbalétriers au moment de la rebellion des Flamands ; — au sujet des dépenses faites pour « noble dame madame de Drincamp, femme de messire Jehan, bastard de Flandre, à ce temps demourans au chastiel de Gosnay, tant de draps de soie, de damas, d'or comme d'escrelate ; » — touchant les biens de Béatrice, veuve de Wallerand de Belleghem, « lequel estoit bastard ; » — au sujet des reliefs de fief dus par le seigneur de Ste-Aldegonde ; — touchant l'affectation aux fortifications d'Hesdin de produits des biens confisqués sur le sire de Séchelles et ses complices « détenuz prisonniers pour très grans et orribles crimes et déliz naguères par eulx commis et perpétrez ; » — au sujet des comptes de Philippe Lescot, receveur de Hesdin, et de Hugues Coquillan, receveur d'Éperlecques, et des receveurs du droit de deux gros sur chaque tonneau de cervoise allemande ou d'Outre-Rhin, arrivant au port de l'Écluse ; — touchant Reynaut Goudry, valet de chambre du duc, maître des monnaies de Malines et de Bruges ; — touchant un terme de l'aide de douze mille francs que la ville de Douai doit au duc ; — au sujet de la somme de vingt-deux mille vieux écus que la duchesse de Brabant devait au duc de Bourgogne pour le rachat de Fauquemont et autres lieux ; — concernant Laurent Noppe, garde des tentes et pavillons du duc, Jean le Portier, manouvrier de Hesdin, « qui eust eu l'un de ses dois tout froissé par une grande pierre qui lui chéy dessus et en est demeuré affolé, » et l'estimation des biens de Jean Dupont, de l'Écluse, qui revenaient au duc pour cause de bâtardise, — touchant les dépenses faites pour les chevaux du duc

et une amende à laquelle Jacquemart Dangeré avait été condamné par les échevins d'Arras pour avoir fait « assaut de maison »; — au sujet de la somme de quatre cent mille florins ou plus que le duc de Bourgogne espérait trouver en ses pays pour un voyage en Bretagne; — concernant une somme de cinquante-sept francs d'or reçue de Gautier Painmouillié, receveur de Douai, par Josse de la Halle, trésorier du duc; — touchant les dépenses faites par les officiers du duc à la foire de Chasteller « qui est la plus grande et plus notable du pays, et est grant nécessité de la garder pour les prévost de Laon et de saincte Menehoult, affin qu'ils ne entrepreignent ou facent aucune chose ou préjudice de nostre seigneur le duc et des marchans dui vienent à ladicte foire, comme pour avoir conseil et advis sur plusieurs besoignes touchans nostre dit seigneur et sondit pays à l'encontre du roy nostre sire, de l'arcevesque de Reims, des Alemans, des Liégeois et plusieurs autres marchissans audit pays du Rethelois. » = Lettres de nomination par le duc: — de Gui Ponthes comme conseiller au bailliage de Saint-Omer; — de Thomas Merquelaw, en qualité de procureur du duc en la prévôté de Montreuil; — de Jacques de la Tannerie comme receveur de l'aide accordée par les habitants de la ville et châtellenie de Lille; — de Jacques Delattre comme écoutète de Bruges; — de Jean dit Lancelot de Lisques, en qualité de capitaine des ville et forteresse de Nieuport; — de Jean du Crocq, comme procureur en la prévôté de Montreuil; — de Gilles de Beugin, comme châtelain de Chocques; — de Gilles, seigneur de Wargnies *alias* Varecgnies, comme châtelain de l'Écluse; — de Pierre de le Zippe, gouverneur de Lille, Jean de Pacy, maître de la Chambre des Comptes et du prévôt de Lille, pour renouveler la loi de cette dernière ville et vérifier les comptes.

B. 1855. (Portefeuille.) — 107 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 2 sceaux.

1er juin 1394 — 2 janvier 1395. = Quittances: — de Robert de Capple, bailli de Furnes; — de Jean Gobillot, Robert Du Bos et plusieurs autres à l'occasion de l'achat, de la garde et de la nourriture des chevaux et des « bugles » du duc dans les parcs des châteaux de Fampaux et de Hesdin; — de Jeanne, veuve de Jean Amelle, qui a reçu une modération de vingt francs sur le fermage des bois du Forestel de Hesdin, — de Marie, veuve de Jean Wastelier, receveur de Béthune, Beuvry et Chocques, qui se tient satisfaite de la clôture des comptes de son mari; — de Jean, sellier du duc, pour divers ouvrages de son métier; — du doyen et du chapitre de Saint-Pierre de Lille pour vins de leur célier livrés au duc de Bourgogne; — de Jacquemart du Mesnil, « détailleur de draps demourans à Lille, » pour « drap brun et drap azuret » livrés aux ouvriers qui ont naguères curé les fossés du château de Lille. = Quittances pour rentes et pensions à vie: — de Noiseux Delehay, receveur de Saint-Barthélemi de Béthune; — de Marguerite de Buerdemakers, supérieure du couvent de Hulst; — de Jacques de le Motte dit Ogier, écuyer; — de Gui, fils de Gui, bâtard de Flandre, chevalier; — de Jean Van Himmerseele, écoutète d'Anvers; — de Philippe Leriche, curé de la Buissière; — de Marie, abbesse de Flines et de Simon des Caharies, procureur de la même abbaye; — de Gossuin Le Sauvage, chevalier; — d'Isabelle, abbesse de Groenendal; — de Jacques Vanuche, chapelain de Saint-Donat et » desserviteur » d'une chapelle située en l'hôtel de Flandre à Bruges; — de Jean Boit; — de Jean Soyer et plusieurs autres « cartons » d'Audenarde; — de Bauduin Oliviers (?), chatelain d'Audenarde; — de David Bousse, clerc de la Chambre des Comptes de Lille; — de Catherine de Montigny, abbesse de Notre-Dame d'Avesnes près Bapaume; — de Philippe, abbé d'Arouaise; — de Jean, abbé de Saint-André-lez-Aire. = Quittances pour gages et pensions annuelles: — de Jacquemart de Mézières-sur-Meuse, écuyer de cuisine du duc; — de Jean, seigneur de Witthem, chevalier; — de Jean, comte de Saulmes; — de Jean Lespachier, chapelain de Notre-Dame de Lens; — d'André, fils de Jean, et Pierre Pierin, « maronniers; » — de Jean de Nielles, conseiller du duc et l'un de ses maîtres des comptes; — de Pierre Du Bois, peintre et garde des oiseaux du château de Hesdin; — de messire Henri d'Espierre qui a fait plusieurs voyages à Malines, Anvers, Namur, Saint-Omer, Hesdin et Bruxelles, au sujet du mariage des filles du duc et de plusieurs autres affaires; — de Gilles Coquart, garde des eaux de la châtellenie de Hesdin; — des sergents à cheval du bailliage de Saint-Omer; — de Pierre Dargent, écuyer de cuisine; — de Martin Bernart, garde des grands chevaux de Hesdin; — des sergents qui sont allés publier dans les bonnes villes l'aide demandée par le duc à l'occasion du mariage de Madame sa fille; — de Gilles du Chastel, bailli de Lens et de Beuvry; — de Gilles de Beugin, écuyer, châtelain et bailli de Chocques; — de Liégeart, veuve de messire Henri de Meetkerke; — des sergents du bailliage de Bapaume; — de messire Jean de Pouques, conseiller du duc, qui a fait plusieurs voyages par ordre de la duchesse de Bourgogne et du

chancelier ; — du portier de l'hôtel de Le Walle à Gand; — de Jean Brunet, chanoine de Térouane, chapelain de Hesdin ; — d'Enlart de Pouques, châtelain de Beuvry ; — d'Henri de Vouziers, gouverneur de Rethelois. = Quittances et autres pièces comptables : — au sujet des travaux de Jean de Heuchin dit Fournet, ouvrier de tapisseries, qui « a rappareillé sarges, tapisserie et autres choses semblables; » — concernant les tentes du duc « qui avoient été empirées de vent et autrement, quans mon dit seigneur se fu au traittié à Leulinghem avec les Englés, » et pour lesquelles Danoel le brodeur de Saint-Omer, fit plusieurs « nouveaux escus armoyés des armes de mondit seigneur et refit plusieurs viés escus ; » — de Simon Le Sellier pour brides et autres choses de son métier, — de Jean Pieterssone, mourmaître du comte de Flandre ; — concernant divers travaux excutés : dans le château de « Saulce-aux-Tournelles » en Rethelois ; — en l'hôtel de la Bassecourt au château de Douai ; — aux édifices et pont de la Motte d'Orchies ; — concernant la construction du nouveau château de Courtrai, commencée le lundi 11 juin 1394, le renversement d'une partie des murs de la ville près de la grande tour, la chute de cette grande tour, et divers voyages et affaires occasionnés par cette construction ; — au sujet de la construction d'une digue au port de l'Écluse et d'une tour au château, dépenses où se trouvent mentionnées « IIIᶜ LX torques à ardoir en falots, » sans doute afin de permettre aux ouvriers de travailler durant la nuit ; — pour la construction de « la tour cornière sans comble du chastel de Lille au lez envers les champs » et pour « l'ouvrage de la fondation de la neuve chapelle audit chastel, » exécutés sous la direction de Mathieu de Lisques, « maistre machon audit chastel, » lequel, pour prendre garde à l'ouvrage prent IIII s. par jour au-dessus de ses gages ordinaires ; — au château de Beuvry.

B. 1856. (Portefeuille.) — 50 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 3 sceaux.

1ᵉʳ 1394—2 janvier 1395.=Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ou de ses principaux officiers : — au sujet de deux queues de vin, l'une de Beaune et l'autre de Nevers, données de grâce spéciale par le duc à son maître d'hôtel, Gilles de Vrolande, pour faire ses noces ; — « pour deux singes treze frans, pour seze voirres et une escuelle de voirre des voirres que les galées de Venise ont apportez en nostre pays de Flandres quatre frans, et pour avoir apporté les diz singes et voirres de Lescluse à Paris quatre francs ; » — à « France le Hamer, bailli de Hulste et Axelle, lequel a pris Robins le Renez (?) es metes de son bailliage et d'illecques le a emené au chastel de Ruplemonde où il est encores prisonnier ; » — à Jean Despoulettes, receveur d'Arras, Aubigny, Avesnes et Quiéry, et à Robert Régnier, receveur de Beuvry et Chocques, ordonnant de vendre, « ou mieux et le plus proffitablement possible , » les grains de leur recette ; — au sujet de l'achat de « dix manteaulx de Frise cinquante huit francs et six gros et pour avoir fait amener les diz manteaulx de Bruges jusque à Paris huit frans ; » — pour faire payer à Hannequin de Haacht, orfèvre demeurant à Dijon, trente six frans d'or « pour le facon de deux grans bacins d'argent dorez pesans douze mars, une once, un esterlin demi lesquels il a reffaiz pour la duchesse de Bourgogne de l'argent a lui baillié par ladicte dame et yceulx a dorez de son or , » avec une attestation de Jeanne de Melun, dame de Beauval et Haveskerque qui déclare avoir reçu lesdits bassins. = Lettres de don et de modération d'impôts et d'amendes accordées par le duc de Bourgogne : — à Jacques Belle, chevalier « forestier du forest de Houhulst, » qui avait demandé à être déchargé des huit livres parisis qu'il paie annuellement à cause des herbages recueillis en ladite forêt, « considéré que ledit erbage ne vaul par an que environ quatre livres parisis par ce que des bonnes gens situez auprèz ledit forest, qui soloient jadis faire garder leur vaches audit forest pour deux groz qu'il en payèrent pour erbage, ne pueent plus gaigner ne faire abanner leurs terres d'environ ledit forest pour les sauvages betes d'icellui, qui soloient estre enclos ou dit forest de bonnes défences de bois environ ledit forest, que par les guerres sont du tout cheu à terre, et pour ce les bonnes gens prennent erbage pour leur bestaille sur leurs terres mesmes qui gisent tout vaghe comme dit est ; » — au petit Willequin, de la garde robe du duc, qui reçoit vingt frans d'or pour faire « ses despens en allant veoir ses amis ; » — au sujet de l'armortissement d'une chapelle fondée dans l'église de Térouane, par Jean, évêque de Térouane, en mémoire du duc de Bourgogne et de Charles, roi de France, dont ledit évêque a été longtemps le clerc et secrétaire. = Lettres d'attestation données par le duc de Bourgogne ou par ses principaux officiers au sujet : — du moulin et des héritages de la ville de l'Écluse qui doivent rente au duc de Bourgogne ; — de la vente de deux tailles du bois de Waut et de deux tailles du bois d'Avesnes-le-Comte ; — des échevins de Grammont, au sujet de Jean Millecamps ; — des échevins de Bapaume et de Douai, au sujet du prix et de la pesée du blé ; —

de la vente des vins de Hesdin et de celle de seize chênes dans le bois de Faumont pour la réparation de la Motte d'Orchies ;— d'une somme de trente-cinq écus d'or que la duchesse de Bourgogne avait reçue, sur le relief des fiefs de Malines, de Gilles Wale, receveur de cette ville, — d'un prêt de cent francs d'or fait au duc par messire Jacques de Meetkerke, chevalier, bailli de Bergues ; — d'autres prêts faits au même duc par Jean Slyp, bailli de l'Écluse et par Robert Régnier, receveur de Beuvry et de Chocques ; — de la vente de trois tailles de bois et des blés de la tenance du duc dans le bailliage de Chocques ; — de la vente des herbes et « wains » du grand vivier de Hesdin et l'affermage des rivières ; — des sommes perçues sur l'aide accordée au duc par les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies ; — du devis et de l'état des travaux opérés au château de Hesdin par Jacques Douve, maître charpentier, et Gilles Largent, maître maçon ; — accordant aux habitants de la vierschare de Hofland, en la paroisse de Houtkerque, « à tellé cause qu'ils ont esté d'ancienneté quittes et frans, de non contribuer avec ceulx de la chastellenie de Berghes c'est assavoir aux charges qui se font pour ladite chastellenie comme pour le watringhe, pour les robes des curiers de ladite chastellenie et pour eulx conseillier de leurs loys quant le cas y eschiet, excepté tant seulement pour la guerre du prince et aide ou subvention à quoy les diz doivent contribuer selon le transport ;» — au sujet de l'estimation des biens de Guillaume Ty, de l'Écluse, échus au duc pour cause de bâtardise ; — des travaux opérés au pays de Rethel ; — des tourbes envoyées à la maison de Walle à Gand, quand la duchesse de Bourgogne y séjourna ; — d'une « demi douzaine de coussins de haute lice tous estoffés, délivrés à madame la duchesse de Bourgogne par Jehan de Nieuport, tapicier de monseigneur le duc demourans à Arras ; » — des travaux de Jean de Heuchin, tapissier du duc ; — des lettres de vente à Robert, chevalier, dit Le Borgne, chêtelain de Belencombre et chambellan du Roi, d'un jardin cédé plus tard par ledit Robert au duc de Bourgogne ; — au sujet de la remise de toute dette à Benedict Dugal, auquel en février mil trois cent et quatre-vingt-dix le duc avait fait délivrer « une sienne nief estant lors au port de Lescluse, laquelle neif ledict Benedict envoya devers le pays de Barbarie ou voyage que lors y fist le duc le Bourbonnais et autres seigneurs de France, laquelle depuis fut prinse par les gens de Marguerite de Duras, vefve de feu messire Charles de la Paix.» = Lettres de nomination :— de Pierre Deleaue, comme artilleur du château de Hesdin en remplacement de Gilles Leroy, destitué pour ses démérites ; — de Gilles De le Pierre, en qualité de châtelain provisoire et plus tard en qualité de lieutenant du bailli de Bapaume; —d'Oudart de Nesle, en qualité de châtelain de Bapaume; — de Martel le Portier, en qualité de châtelain de Saint-Omer.

B. 1857. (Portefeuille.) — 70 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 2 sceaux.

26 janvier **1395** — 30 septembre **1395**. = Quittances : — de Pierre Montbertaut; trésorier de Philippe, duc de Bourgogne, qui déclare avoir reçu diverses sommes sur sa recette et sur celle de Gautier Painmouillé, receveur de Douai, et de Robert Regnier, receveur de Beuvry et de Chocques ; — des échevins et jurés de la ville de Bapaume qui reconnaissent avoir reçu les dix livres tournois que le duc leur donne « à cascun jour de Notre-Dame Chandeller pour le pas le compte ; » — au sujet du transport de foins à Fampoux ; — de Jean Le Chien, bailli d'Ardenbourg, qui déclare qu'une somme de 10 écus d'or a été donnée pour le transport de l'Écluse à Dijon » devers madame la duchesse, de un tonnel de balainne appelé en flamenc vetvisch ; » — de Gautier de Lescluse et Guillaume Le Prévost, échevins de l'Écluse, qui attestent que le « xie jour de février, quant on pleda la franche vérité, Jean Hys, bailli dudit lieu, donna à desjuner et à disner à la loy et aux serviteurs de la dite ville et aussi aux serviteurs de nostre très redoubté seigneur, comme il est accoustumé, auquel desjuner et disner il despendi dix livres parisis, dont les parties furent comptées par devant lesdicts eschevins ;» — de Jean le Houpilleur et Jean Bernard au sujet « des cervoisons de la présente année et pour le gouvernement des chiens estans en la garde des veneurs; » — de Gautier Painmouillé, receveur de Douai, pour avoir payé les gages des chapelains du duc et avoir fait plusieurs voyages à Paris, à Arras et à Lille ; — de Guillaume Hyp, conseiller, qui s'est rendu à Arras, auprès de la duchesse « sur le fait de l'aide, » et auprès du chancelier, évêque de la même ville « pour entendre avec icelui et autres des gens du Conseil sur le fait du renouvellement de la loy de la ville de Bruges », et qui aussi « est alé en la compagnie de messire Henry d'Espiere, chevalier, devers la duchesse de Brabant tant à Halle en Haniau comme à Bruxelles pour le fait de messire Michiel de Linge. » — Quittances pour rentes et pensions à vie ; — de Dreux, abbé d'Eaucourt ; — de Jean, abbé de Marœuil ; — de Catherine de Montigny, abbesse d'Avesnes près Bapaume; — de Nicolas Clabaut, doyen de l'église de Térouane ;

— de Pierre de la Tour, chapelain du château de Saint-Omer ; — de Thommase Semelle, veuve de Rasse de Lille; —de Jean Lescot de Saint-Omer ; — d'Anselme de Trazegnies. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — d'Aléaume de Longpré, écuyer, châtelain d'Eperlecques et plus tard bailli de Saint-Omer ; — de Jean de Saint-Omer, sire de le Jumelle, écuyer, châtelain d'Aire; — de Lipin Petiaux, sergent de la forêt de Ruhout ; — de Pierre Berthelot, sergent des bois et garennes de Tournehem et garde de la maison de Montgardin ; — de Jean Patourlz dit Le Brun, forestier des bois de Chocques ; — de Gilles Du Chastel, bailli de Lens ; — de David Bousse, priseur de grains ; — de Catherine de Willedere, veuve de Gossuin de Willedere (Le Sauvage), ancien châtelain de Bapaume : — d'Oudart de Nesle, châtelain de Bapaume ; — — de Jean d'Arras portier du château de Bapaume ; — de Nicaise de Bret, grainetier du duc à Fampoux ; — de Jacquemart de Mézières-sur-Meuse, et Pierre Dargent, écuyers de cuisine du duc ; — de Clay Emond, sergent des garennes et garde des cygnes du duc. = Quittances et pièces comptables diverses : — concernant les ouvrages de maçonnerie opérés au château d'Hesdin ; — au sujet de réparations faites au grand moulin de Fampoux ; — pour la remise en bon état des toits du château du Blaton; — touchant les ouvriers qui ont travaillé au nouveau château élevé à Courtrai, « ont brisé et mis par terrre la chapelle de Saint-Thomas séant ou viez chastel, ont illec hauwé et mis hors grant partie de pierres qui estoiennt en la fondation d'icelle pour les employer au neuf chastel et ont fait ung dam nouvel douze piés au-dessus des mures dudit chastel allant au lonc de la Lis ouvers le grand pont, lequel dam est de la longheur de cent piés de long et de dix piés de large ou environ, pour cause que l'eaue de la Lis grevoit et s'efforçoit de jour en jour contre lesdicts murs que les ouvriers illec faisoient ; » — pour les travaux exécutés aux deux ponts de Tenremonde ; — pour « réparacions et ouvrages de la chapelle relevée à la maison à Male et à la tour vers Wets, tant sur les combles de la chapelle et de l'orator, au solier de plonc mis au cloquier desoubz la cloche, à la gottère mise entre la chapelle et ledit orator et au fusel de fer dudit clouuier pour ycelui garnir de plonc comme au comble de la tour vers West et aux fenestres de grez tournez. » = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant de payer les sommes dues pour le transport d'un « tonnel de balainne, » conduit de Lécluse à Dijon, et celles dont le duc était redevable à Pierre Delattre et à dame Isabelle Bonnebrocque, comme héritiers de feu Gilles Basin, panetier de feu Louis, comte de Flandre, et à Gilles des Fontaines et à Christophe Destreul, bourgeois de la ville de Lille. = Lettres de don et de modération d'amende accordées par le même duc de Bourgogne : — à Jules le Parmentier, de Douai, qui a surveillé la réception des matériaux employés à l'hôtel de la Bassecourt, à Douai ; — à Jean Demeure, de Piquigny, sergent du duc, qui a porté, de Rethel à Liney en Barrois, des lettres closes du duc à la comtesse de Liches, dame de Machaud, afin qu'elle écrivit aux habitants de Machaud et de Liches, d'avoir à payer leur part dans l'aide octroyée au dit duc ; — à Jean le Portier, manouvrier de Hesdin, — à Robert De la Cressonnière, pour continuer la reconstruction de sa maison de la Cressonnière ; — à Lambert Frégart, dit de Cassel, qui avait été condamné à une amende. = Lettres de légitimation de Jean Hénin, fils de Jean, à présent bourgmestre de Bruges. = Lettres d'attestation du même duc de Bourgogne et de ses principaux officiers : — au sujet des sommes que le receveur général de Flandre et Artois, Pierre Adorne, a reçues de Jacques de la Tannerie, receveur de Lille ; — au sujet des comptes de Jacques Halles; — concernant la construction « des deux chambres joinans la chambre de Messieurs du Conseil estans en la Salle à Lille, lesquelles furent refaictes et réparées par marchié fait en tasche à Jehan au Patin, maistre charpentier du chastel de Lille ; » — concernant plusieurs sommes dues à des personnes non mentionnées, ainsi que le déclare messire Henri de Vouziers, gouverneur du Rethelois ; — touchant la vente de grains par Colart Genery, receveur de Fampoux ; — touchant une rente sur le tonlieu d'Oudembourg, que réclamait Daniel le Heut, bourgeois de Bruges. = Lettres de nomination par le même duc de Bourgogne ; — de Jacques de la Tannerie aux fonctions de maître de la Chambre aux deniers ; — de Jean Desteules, aux fonctions de receveur de la ville et châtellenie de Lille ; — de messire Martin de Laghaleye, au titre de conseiller ; — de messire Thomas de Schoonevelt, écuyer et bailli de Courtrai, à la charge de surveiller l'emploi de la somme de deux mille francs que la ville de Courtrai avait accordée pour la construction d'une forteresse en cette ville ; — de Laurent de Lille, en qualité de châtelain de Saint-Omer.

B. 1858. (Portefeuille.) — 107 pièces, parchemin, 7 sceaux.

1er octobre **1395** — 31 octobre **1396**. = Quittances : — de Gautier Painmouillé, receveur de Douai, au sujet

de sa recette ; — de Jean Picquois, lieutenant du châtelain de Fampoux, qui déclare que Jean Escaillet et Jean Clicquet ont reçu leur salaire pour le transport, à Douai, des blés de Fampoux ; — de Gilles, sire de Waregnies, chevalier, Jean de Hesdigneul, écuyer, et Gilles le Fouon, secretaire du duc, au sujet de l'argent dépensé pour décharger vingt-huit tonnes de vin amenées au château de l'Écluse par mer et pour remuer les blés qui étaient conservés dans le même château ; — de Gilles le Pierre. lieutenant de Pierre d'Esne, bailli de Bapaume, au sujet d'une somme de quarante livres parisis à prendre en bois dans une taille appartenant au duc ; — de Jean de Metteneye, écuyer d'écurie du duc, à qui une somme de trois cent et quatre-vingts écus d'or était due « pour cause de trois chevaux que ledit duc lui fist nagaires acheter au pays de Flandrès, pour mener devers lui à Paris, c'est assavoir, un rouchin sor à une estoile ou front du priz de six vins et dix escus, un autre rouchin brun bay de cent et chinquante escus et un rouchin sor qu'on appelle le camuz, du priz de quatre vins escus ; » — de maître Pierre Vivien, qui a vendu un cheval de poil bai brun ; — de Simon De Vret, boucher de Douai, pour la garde d'un bœuf appartenant au duc ; — de Jean Despouillettes, receveur d'Arras, à qui était due la somme de quatorze livres huit sols parisis pour parchemin, papier, cire et encre ; — de Mathieu de Hunes, cirier de Lille, « pour vingt chierges chascun pesant une livre et demy à luy pris pour alumer et ardoir à faire et dire chascun jour deux messes en la chapelle Notre-Dame à l'église Saint-Pierre de Lille, où gisent deffunts monsieur et madame conte et contesse de Flandre dairain trespassés qui Dieux pardoint, pour le remède de leurs ames depuis le premier jour de juillet l'an mil ccc IIII^{xx} et xv jusques au dairain jour de juing en suivant ; » — de Jean Adelain, qui a fait dix-huit « sayaulx de cuir » pour le château de Lille ; de Thomas d'Estampes, orfèvre de Paris, qui a réparé « un flacon en manière de bouteille, ouquel il a fait tout de nuef le fons et y a soubdé un pié. » = Quittances pour rentes et pensions à vie : — des doyen et chapitre de Saint-Pierre de Lille ; — des ministres de la charité des paroisses de Saint-Étienne et de St-Sauveur de la même ville ; — de Marguerite Delecourt, prieure de l'hôpital Saint-Jean près de ladite église Saint-Sauveur ; — des doyen et chapitre de Saint-Piat de Seclin ; — de frère Jean Lecomte, trésorier de l'église Saint-Vaast d'Arras ; — des doyen et chapitre de Saint-Pierre d'Aire, au sujet de six prébendes « con dist du prinche » et de la chapelle du *Salve* ; — de Pierre, abbé de Clairmarais ; — de Nicolas, abbé de Saint-Sauveur de Ham ; — de Pierre, abbé de Saint-Eloi-lez-Noyon ; — de Jacques, abbé de Loos ; — d'Élisabeth, abbesse du nouveau cloître dit Groenenbriel, à Gand ; — de Catherine Martine, religieuse de la « noeve abbaye Nostre-Dame » à Lille ; — de l'abbesse et des religieuses du couvent de Flines ; — de Jeanne de Neuveirœulle, prieure de la Thieuloye près Arras ; — de Louis Parlamps, prêtre, receveur de l'église Saint-Denis à Saint-Omer ; — de Gautier Baudescot, prêtre et chapelain du fief du Quesnoy ; — de Henri Menin, chapelain du château de Rupelmonde ; — de Jacques de Boullers, curé ; — de Pierre de Sauvelengues, receveur de sire Regnault, chapelain du château de la Boussière, près Béthune ; — de Jean de la Cessoye, Jacques Rudyaulx, Robert Du Bus, Enlart Leblanc, Thomassin Halles, demeurant à Lille ; — de Parceval, sire de « Hocquerod » — de Robert Le Maressal, chevalier ; — de Jean, sire de Ghistelles et d'Engelmunster ; — de Marguerite Pepercorens ; — de Jean le Roure bourgeois de Saint-Omer ; — de Marie Neveluit, veuve de David Daverhoud, et Jeanne, veuve de Guillaume Daverhoud, de Saint-Omer ; — de Jean Dulbout, Pierre Le Vannemakere, Jean Le Brant et plusieurs autres bourgeois d'Audenarde ; — de Guillaume de Brabant. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Melchior Broederlam, peintre du duc ; — de Regnier Campion, fourreur du duc ; — de Jean de Huesdaing, physicien du duc ; — de Pierre de la Tannerie, maître de la Chambre des Comptes ; — de Pierre De le Zippe, chevalier, conseiller du duc ; — de David Bousse, clerc de la Chambre des Comptes ; — de Pierre Hems, contrôleur des officiers de Flandre ; de Jean de Pouques, chevalier, seigneur de Molimont, conseiller du duc ; — de Gilles du Chastel, conseiller du duc ; — d'Emmeline la Manesse, veuve de Pierre Delattre, ancien bailli d'Arras ; — d'Enguerrand Baiart, procureur du duc en la cour spirituelle de Saint-Géry d'Arras ; — de Perrin Vien, armurier en la même ville ; — de Pierre d'Esnes, écuyer, bailli d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny ; — de Gilles De le Pierre, lieutenant du bailli de Bapaume ; — des sergents du bailliage d'Aire ; — d'Aléaume de Longpré, écuyer, bailli de Saint-Omer ; — de Jacques de Wissocq, châtelain et garde du château de Saint-Omer ; — des sergents des bois de Ruhout, Beauloo, La Montoire et Vasselau ; — de Jean de la Clyte, écuyer, châtelain de Ruhout ; — de Jean de Pacy, conseiller du duc ; — de Pierre Jores, clerc du duc ; — de Clay Emond, sergent de la garenne des cygnes en la châtellenie de Saint-Omer ; — de Gilles de Remy,

écuyer, époux de Marguerite de Cohem ; — de Pierre et Georges De le Barre, fils de Barthélemi ; —. de Jeanne Duquesne, veuve de Guillaume Rose ; — des marguilliers de l'église Saint-Laurent à Lens; — de Marie le Secq, veuve de Gérard d'Arasières ; — de Marguerite de Héronval, veuve de Jean Amours. = Quittances : — de Jean de Nielles, conseiller, pour ses gages et pour plusieurs voyages « pour aller devers mondit seigneur le duc à Paris, sur le fait de certaines requestes qui entendoient à faire, si comme on disoit, ceulz des bonnes villes des paiz de Flandres et terrouer du Franc ; » — de Guillaume Slyp, conseiller, pour ses gages et pour plusieurs voyages « pour le fait de messire Michiel de Ligne » et autres affaires ; — de Jean de Pouques, pour ses gages et plusieurs voyages, entre autres pour « aler ou pays de Lembourch outre Meuse, pour plusieurs besoignes touchant ledict pays ; » — de Thierri Gherbode, secrétaire du duc, pour ses gages et pour le temps qu'il « fut en la compaignie du révérend père en Dieu monseigneur l'évesque d'Arras, chancelier, pour l'expédition des besoingnes de mondit seigneur le duc en ses pays de Flandres et d'Artois ; » — de Jacques de la Tannerie, procureur général du duc, pour plusieurs voyages et « pour « l'escripture de deux copies des instrumens de certaine appellation faicte contre le seigneur de Briffeul ; » — de Chrétien de Werquin, bailli de La Gorgue, et de Daniel de la Halleryе, bailli du pays de Lalleu, au sujet de « un bourel » que Guillaume de Pouques envoya chercher à Tournai » pour justicier un nommé Willemest de Rosteleu ou pays de Laleue. »

B. 1859. (Portefeuille.) — 103 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 6 sceaux.

1er octobre 1395 — 31 octobre 1396. = Quittances et autres pièces comptables : — au sujet des travaux opérés à la tour cornière, à la nouvelle chapelle et à la barrière entre les deux portes du nouveau château de Lille ; — au sujet « de un portal fait de nouvel à l'entrée de le grande salle de l'ostel de le Bassecourt à Douay ; » — concernant le moulin de pierre près de Seclin ; — touchant les réparations faites au château de Lens, à celui de St-Omer et à celui de Tournehem ; pour ouvrages faits aux fenêtres et verrières de l'hôtel de la Cour-le-Comte à Arras, « pour avoir mis trois peniaux de neuf voire en la chambre de madame, armoiés de trois escus de monsieur, de madame et monsieur le Conte, pour pièces painctes et escus mis en la salle sur le praiel et ès galleries trois piés de voire paint ; » — concernant les travaux opérés aux waeteringues de Bergues, à la nouvelle forteresse de Courtrai, au nouveau château d'Audenarde, au pont de Warenzeele, au moulin de Roden, au château de Male et à la « tour de Bourgoigne, au havre de Lescluse, à l'opposite du chastel. » = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ou de ses principaux officiers, ordonnant : — d'employer l'argent des exploits, condamnations, compositions et taxes d'amende à la restauration des châteaux et forteresses de la Flandre ; — de tenir compte à Hugues Coquillan, receveur de Saint-Omer, à Gautier Painmoullié, receveur de Douai, et à Jean Bélart, receveur du domaine de Rethelois, des voyages qu'ils ont faits, de l'argent remis à la duchesse et des sommes payées à messire Arnoulld du Wez, chevalier, et à Jean Le Vinc, pour être allés deux fois trouver à Lille, le chancelier et les gens du Conseil ; — à Willay Heet, « tendeur de faucons, » qui tient à Tournehem, les tentes de faucons et autres oiseaux de proie, et qui a pris dernièrement un tiercelet de faucon, de porter dorénavant au receveur de Tournehem, tous les faucons et tiercelets qu'il pourra prendre ; — à Jean de Nielles, conseillier, à Pierre Hems, contrôleur des comptes des officiers de Flandre, et au bailli de la salle d'Ypres, de faire une information en ladite ville d'Ypres, « diligemment et secrètement ; » — aux maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, d'indemniser ledit Jean de Nielles et messire Pierre De le Zippe, de voyages qu'ils ont faits dans l'intérêt du duc ; — à Jean Slyp, bailli de Lécluse, d'acheter « une maison séant auprès de la porte de l'ostel de mondit seigneur en icelle ville ; » — à Pierre de Montbertaut, trésorier du duc, d'indemniser Jean Martin, avocat, et Mathieu Bidart, procureur à Lille, du voyage qu'ils ont fait à Tournai, « à l'encontre de Jacquet du Bour et autres ses complices ; » — aux châtelain et receveur de Hesdin de délivrer du bois jusqu'à la valeur d'une somme de douze francs d'or, aux Frères Mineurs de Hesdin, « pour convertir en la réparacion du cuer de leur église, cest assavoir, des lattes et du marrien de la couverture d'icelui cuer, qui sont tellement usés et anchiens qu'ilz ne pevent soustenir ladicte couverture ; » — au sujet de Robert le Rouc, écuyer, lequel, après avoir été retenu au château de Beuvry, sous la garde d'Enlart de Pouques, « en prison fermée et en fers pour certains crimes, délitz et maléfices commis et perpétrez ou pays de Brabant, » avait obtenu, à la demande de messire Louis, sire du Quesnoy, de messire Colart des Fosseux, sire de Warcoing, de messire Jean Du bois, dit Bosquet, sire d'Annequin, chevalier, qui s'étaient engagés pour

deux mille nobles de caution, d'être mis hors des fers et de pouvoir se promener dans le château de Beuvry, et, malgré sa parole donnée sur son honneur de gentilhomme, s'était échappé de sa prison ; le duc ordonne à tous ses officiers de le saisir partout où ils le trouveront, « hors le lieu saint. » = Lettres de don et de gratification accordées par le même Philippe, duc de Bourgogne : — à Jean Martot, valet des chiens, qui reçoit une somme de quinze francs d'or, et à Arnould des Lyons, sergent à verge, autorisé à prendre le bois qui se trouve sur une mencaudée de la forêt d'Avesnes-le-Comte. = Lettres de rappel de ban accordées, sous condition de paiement de deux mille nobles de Flandre, à messire Jean d'Antoing, chevalier, seigneur de Briffeul et de Bury; — à Marguerite de Ghistelles, dame de Briffeuil, sa femme, et à ceux que l'on considérait comme leurs complices, « pour la suspicion de la mort de feu Loys et Brauwerre, escuier, que l'on disoit avoir esté tué et occis par le commandement dudit seigneur de Briffeul. » = Lettres autorisant le seigneur de Varengies, capitaine de l'Écluse, à faire paître ses moutons dans les prairies du duc. = Lettres d'attestation : — de Marguerite, duchesse de Bourgogne, au sujet de voyages et dépenses qu'elle a mandé de faire ; — de l'évêque d'Arras, chancelier, au sujet de missions confiées à Thierri Gherbode, secrétaire du duc; — de Gilles du Chastel, bailli de Lens, au sujet de voyages « pour le fait de Thomas de Lorgies, ouquel on metoit supz qu'il avoit esté à occire et à mettre à mort Estievenet Hulin, avec le bastard de Herbaumez et plusieurs aultres ses complices ; » — de Pierre Adorne, receveur général de Flandre, et de Pierre de Montbertaut, maître de la Chambre aux deniers, pour divers paiements faits par les receveurs, entre autres à Dino Raponde, conseiller et maître d'hôtel du duc, et à Chétien Huloy, marchand de pelleteries à Bruges ; — de Robert Le Ecque, écuyer, lieutenant du châtelain de Lille, au sujet de « un cent de bois de Rommenie » amené de Bruges au château de Lille, « pour le mettre et convertir en l'artillerie du duc; » — des mayeur et échevins d'Aire, au sujet du produit des assis de cette ville ; — de tabellions du Rethelois, au sujet des gages de ceux qui « ont mené au cher et à la cherrue les chevaux du cher du chastel de Rethel ; — de Gilles de Bil, bourgeois de Saint-Omer et amman de la vierscaere des francs-alleux de cette ville, au sujet du produit des plaids de ces francs-alleux ; — de Pierre Picquois, lieutenant du châtelain de Fampoux, au sujet d'un pré rendu à Robert Boistel, receveur du duc audit Fampoux ; — d'Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer, au sujet du bois que la confrérie des archers de cette ville a été autorisée à prendre dans la forêt de Tournehem « pour eulx aidier à édiffier et parfaire une chappelle que, en l'honneur de saint Sébastien, ils ont commenchié à faire faire; » — de Henri d'Espierre, chevalier, conseiller du duc, pour divers voyages, parmi lesquels un à Bruxelles, « pour estre présent, par commandement de mondit seigneur, à la journée que messire de Jeumont, chevalier, avoit à l'encontre du sire de le Lecque et de Lipkin, pardevant madame la duchesse de Brabant, pour cause de certain gaige de bataille ; » — de Pierre Le Hois, lieutenant du bailli de Beuvry, de Tassart le Jeune, procureur général d'Artois, des échevins d'Orchies, de Pierre d'Esne, bailli d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny, au sujet d'un lieu « que on dist emprez la porte de Selles à Cambray ; » — du bailli et des échevins de l'Écluse, au sujet du déchargement de tonneaux de cervoise, des biens d'un bâtard ; du salaire donné à ceux qui « ont mené en leur batel, en l'eaue du bailliage, le bailli et ses sergens, » et de ceux qui ont « mis un cent de bois de Rommenie hors de la craque ; » — au sujet de quatre grandes loutres prises au vivier de Brieulles, de la vente des prés de Noyelles-le-Godault et de l'estimation du blé de Fampoux : — des gens du Conseil, à l'occasion de la vérification de lettres de rémission que Jacques des Boux et ses complices avaient obtenues du Roi, concernant le meurtre de Jacques Le Bay; — du duc de Bourgogne, au sujet du paiement à André Du Carme, d'une somme de quinze cents francs « pour aucuns joiaux achetés de lui ; » — de Guillaume de Monthaut, « espicier et valet de chambre du duc, pour les espices ensemble montans à la somme de treize livres neuf sols. c'est assavoir : trente livres de sucre et six livres de vert annitz ; » — concernant les deux mille francs d'or que la ville de Lille a « prestés au duc pour aidier à parfurnir les très grans frais, missions et dépens que le conte de Nevers fera ou voiage de Honguerie, ouquel il ira briefvement, au plaisir de Dieu et par l'ordenance du duc, sur les Sarrasins et mescréans de la foi chrestienne ; » — au sujet « du grand chemin d'entre les villes de Lille et de Menin, lequel, parce que pieça il n'a esté refait, est fort empirez et enfondrez, et est taillié de encore plus empirer et enfondrer que l'on n'y pora aucunement aler, ne passer à charoi et à paines à cheval en yver, ne mener les denrées et marchandises de l'une des dictes villes à l'autre, contre le bien publique de nos subgés et par spécial de ceulx qui demeurent près dudict grand chemin, » ce qui porte le duc à ordonner aux paroisses de Wasquehal, Croix, Roubaix, Linselles, Neuville, Menin, Halluin, Bon-

dues, Bousbecques, Marquette et Marcq, de nommer chacune trois échevins ou notables, qui seront chargés de déterminer pour quelle part leur paroisse contribuera à la réparation dudit grand chemin ; — touchant les quinze cents nobles au paiement desquels ont été condamnés les gens du Franc de Bruges, le mesurage des bois du Blaton, la mise aux enchères du peage de Bapaume et les quatre livres parisis de rentes, au terroir d'Esquerchin, qui ont été vendues au duc par Jacques de Lohes, parce qu'il se propose de partir en Hongrie avec le comte de Nevers. = Lettres de nomination et de commission conférées par Philippe, duc de Bourgogne : — à Louis le Mareschal, conseiller et chambellan, comme grand veneur de Flandre, en remplacement de Robert Le Roux ; — à Gérin de Termes, écuyer, comme grand loutrier de Flandre, « pour obvier aux grans dommages que les loutres font, chascun jour, aux poissons des yawes, rivières, baralles et vonnines, viviers et estangs ; » — à Thomas de Lagaise, Jean Bouberel et Baude Delebalue, comme procureurs et messagers spéciaux du receveur de Saint Omer ; — à Jean de Saulce, comme procureur et messager spécial du receveur de l'aide accordée par le pays de Rethel ; — à Anselme Le Roux, comme charpentier et maître des ouvrages du château de Hesdin, au lieu de Jacquemart Deenne ; — à Jacques Sacquier, pour diriger les travaux de la nouvelle forteresse de Courtrai ; — à Victor de Leffinghe et Jugle Du Bois, comme procureurs et messagers spéciaux des travaux opérés au château de Male et de la recette faite à ce sujet ; — à Nicolas d'Aigneville, « pour aler en Bretaigne achatter et faire amener par la rivière de Loire, à une foiz ou à pluiseurs, à nos frais et despens, quatre cens muis de sel, mesure de Pariz, lesquelz monseigneur le Roy nous a ottroié passer par ses destroiz sans gabeler, pour garnir aucuns de nos greniers de Bourgoingne. »

B. 1860. (Portefeuille.) — 91 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1er novembre **1396** — 3 février **1397**. = Quittances : de Marguerite, duchesse de Bourgogne, de Pierre de Montbertaut, trésorier du duc, et de Pierre Adorne, receveur général de Flandre et d'Artois, pour des sommes payées par les receveurs du comté de Flandre, d'Arras, de Lens et du tonlieu de Rupelmonde ; — de Linet, huissier de salle du duc, au sujet d'une gratification de vingt francs d'or ; — de divers valets et sergents, au sujet des blés, des chevaux et des cordes et harnais achetés pour le château et les écuries de Fampoux ; — de Hostelet de la Barre, panetier du duc, au sujet d'une gratification de vingt francs d'or ; — de Mariot Estibourg, maître de la Chambre aux deniers de la duchesse, au sujet de « lumignon pour faire torches à chandelles de cire pour la despense de l'ostel de madame la duchesse ; » — de Bauduin du Chastel, dit Lermite, lieutenant du bailli de Lens, au sujet de « vingt-huit livres de chire livrées par Jean Vaillant, demourant à Lens, dont on fit candelles pour offrir as sains de l'église Nostre-Dame de Lens, le nuit de le Trinité, l'an mil CCC IIIIxx et XVI, tant pour monsieur le duc de Bourgoigne come pour les parties de Vieullaines et d'Ablaing ; » — de Robert Eloy, prêtre, tabellion public du duc, à Arras, au sujet du salaire de maître N. de Cherisy, clerc, qui a « escrit pluiseurs fois en l'inventoire des joyaux, vaisselles d'or et d'argent et autres choses appartenant au duc. » = « Parties que Pierre, l'orfèvre, demourant à Hesdin, a faites pour monseigneur le duc de Bourgoingne, par l'ordonnance de Jehan le Cambier, varlet de chambre et garde de la vaisselle de mondit seigneur : pour ressouder ung gobelet d'or, c'est assavoir, le fretelet du couvercle qui estoit brisié, et falu la pierrerie oster, rasseoir et remettre en couleur et brunir de nouvel ; pour la grande nef, où il falloit deux viz et unes clefs faire neufs ; pour ressouder la charnière d'un pot doré et redorer ce qui estoit cheu ; pour ung heaume, qui sert à une nef, où il falloit ressouder une des elles et deux des flourons de la couronne redorer ; pour redrecier en plusieurs lieux, boulir et brunir VI flacons, dont il y en a les IIII en manière de coquille de Saint Jaques, et les deux autres en manière de rose ; pour redrecier et reboulir, et faire le plus de bien que l'on a peu en IIII justes d'argent dorées, sans brunir pour ce qu'il en y avoit deux trop despeciées ; pour avoir bouly, drechié et gardebrochié de nouvel quarante deux des tasses dorées de Monseigneur ; pour avoir redrechié, rebouly et gradebrouchié cinq des chandeliers de Monseigneur, d'argent dorez ; pour redrechier, reboulir et nectoyer VIII pos dorez ; pour avoir redrechié, rebouly et nectoyé une grande crémie d'argent ; pour six plaz dorez qui oncques n'avoyent esté bruniz, et les a falu replaner en aucuns lieux et brunir tout de nouvel ; pour la nef d'or aux brebis, qu'il a fallu redrechier en plusieurs lieux et mettre en coleur et brunir de nouvel ; pour avoir redrecié, nectoyé et rebruny le drageoir d'or aux brebis ; pour avoir ressoudé, mis en coleur et rebruny un temproir d'or qui avoit les charnières rompues ; pour avoir mis en coleur et nectoyé l'espée d'or de parement de Monseigneur ; pour appareiller et mettre à

point une nef où les tymbres seoyent, laquelle fut dépiécée le dymenche que mondit Seigneur fist le disner à Saint-Omer, lesquelz tymbres ne se povoient bonnement remettre; pour appareiller une des grans quartes dorées de mondit Seigneur, dont il fut perdu le pomel du couvercle, qui est en guise de feefe, lequel pomel ledit Pierre a refait de nuef; pour rasseoir certaine pierrerie en quatre gobelez, qui estoit cheue, et oster les freteletz, et redrécier et nectoyer lesdis IIII gobelez; pour deux temproirs d'or, dont il faloit à chascun ressoder une charnière et à l'un le fretelet, et falu oster la pierrerie et rasseoir et mettre en coleur et brunir. » = Quittances pour rentes et pensions à vie : — de Jean, prieur de Saint-André-lez-Aire; — de Jeanne de Neufvireuille, prieure de la Thieuloye; — de Nicolas Clabaud, doyen de Térouane; — de Hennin Piquette, chapelain de la chapelle du Saint-Esprit en l'église de Saint-Omer; — de Pierre Lecordier, curé de St-Remi; — de Thomas, ministre de l'hôpital de le « Cauchie de Lens; » — de Jean de Camboin, ministre de l'hôpital du bourg de Lens; — d'Yde Van Brabant; — de Marie de Gremberghe, dame de Maldeghem; — d'Eustache De la Pierre, procureur en parlement; — de Jean De le Verre, chevalier, conseiller du duc, frère de madame la duchesse de Brabant; — de Pierre De la Tannerie, conseiller; — de Jeanne, dame de Hondschoote; — de Marguerite, dame de Meerkerke; — de Daniel, seigneur de la Marswede; — de Liégard, veuve de Joris de Wilde. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Melchior Broederlain, peintre et valet de chambre du duc; — de Jean de Huesdaing, physicien du duc; — de Jean de Pacy, conseiller et maître des comptes; — de Dreux Suquet, clerc des comptes; — de Jacques De la Tannerie, procureur général de Flandre; — de Jean de Hesdigneul, châtelain de Lécluse; — de Simon de Zoutenay, écuyer, capitaine du château d'Eperlecques; — de Warin de Bavelinghem, écuyer, capitaine du château de Bavelinghem; — de Jean des Fresnes, écuyer, capitaine du château de Rebretenghes, sous le gouvernement du comte de Ligny et de Saint-Pol, au pays de Picardie, Gravelines et West-Flandre; — de Jean de Renty, écuyer, capitaine du château de la Planque, sous le même gouvernement; — de Jean de Heuchin, écuyer, capitaine de Gravelines sous le même gouvernement; — de Wolmar Willay, châtelain de Cheftinghe; — de Robert de Bertangle, écuyer, lieutenant du bailli d'Arras, au sujet du sergent de la garenne de Mofflaines; — de Pierre Picquois, lieutenant de Fampoux; — de Pierre Le Lohois, lieutenant du bailli de Beuvry; — de Pierre d'Esnes, conseiller du duc, bailli d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny, et chatelain de Bellemotte. = Quittances et autres pièces comptables concernant les travaux d'intérêt public : — à la chapelle du château de Lille; — à l'hôtel de la Basse-court à Douai; — aux ponts, chemins et haies de la forêt de Ruhout. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne : — au sujet des emprunts qu'il a faits pour l'expédition de Jean de Nevers, son fils, en Hongrie; — concernant l'application des amendes et exploits de justice à la construction des châteaux et forteresses; — touchant le paiement des gages qui leur sont dûs, à Jacques Piedargent et à Hostelet De la Barre, panetiers; — ordonnant de récompenser les soudoyers du chastel de Lille, » qui ont mené Renaud de Meurechin de ce château, où il était détenu, au château de Chaeftinghe; — de donner à sa sœur Marie, fille illégitime du défunt comte de Flandre, alors religieuse à l'abbaye de la Thieulloye, la rente annuelle de cent francs, qui lui avait été promise, et de payer à un marchand genevois la somme de six mille cinq cents francs « pour un balay et diamans » vendus au duc. = Lettres de don par le même duc : — d'une somme de cinquante francs d'or à Guillaume Roy dit Bricquet, son sommelier, pour l'aider à s'acheter un cheval; — d'une somme de deux mille francs d'or au sire de Schoonevorst, qui s'est déclaré l'homme-lige du duc et a promis de le servir « tant de sa personne que de ses forteresses; » — d'une queue de vin vieux à Jean Le Cambier, garde de la tapisserie du duc, et à sa femme; — d'une somme de soixante écus d'or, aux sergents du bailliage de Saint-Omer, qui ont fait venir les blés, avoines foins, fuerres (paille), lits et autres objets, pour l'hôtel et le cortége du duc « en l'assemblée de monseigneur le Roy et de nostre très chier et très amé nepveu le roy d'Angleterre »; = Lettres de rémission d'amende : — à Colart Morel, de Lens, qui, ayant été grossièrement insulté par Robin Caulo, au moment où il jouait au galet avec plusieurs habitants de Lens, lança à la tête dudit Robin un galet de bois qui le blessa grièvement; — à Hannotin Grardel de Grévillers, qui avait frappé d'un coup de bâton de fagot « une jeune baisselette nommée Estenette, de légière contenance, laquelle japiéça eust dit pluiseurs paroles injurieuses et intollérables audit Hannotin; » — à Godefroi de Sapigny dit le Behaignon, chevalier, sire des Planques, lequel ayant eu « débat et riote » avec un nommé Robert de Rasse, en la ville de Hénin-Liétart, frappa ledit Robert « par le visaige d'un foet qu'il tenait pour chasser son cheval, ouquel avoit une plommée parmi la poignée. » = Lettres de modération de droit de nouvel acquet, pour

vingt-huit mesures de terre, sises à Mont-Bernonchon, acquises de Jean Havet, de Vimy, par Jean De le Helle, fauconnier, demeurant à Chocques, qui avait servi feu le comte de Flandre, et aussi le duc de Bourgogne en ses guerres, monté et armé suffisamment. = Lettres d'attestation : — des échevins de Douai, au sujet d'une somme reçue de Gautier Painmoullié, receveur de Douai, par Pierre Picquois, lieutenant du châtelain de Fampoux, au sujet des blés dudit château et de ceux qui « affourrèrent les conins du bos de Sailly par les neges ; » — de Jean de Bray, maître de la Chambre aux deniers, au sujet des dépenses faites pour les chevaux qui ont servi à madame la Duchesse et à ses enfants, au château de Hesdin, et au sujet de « poissons d'eaue doubce, deux quarreaux, treize beques à fendre, vingt-cinq beques à tronconner et trente-deux carpes que moyennes que à tronconner. » = Lettres autorisant le receveur général de Flandre et d'Artois, à composer, pour les arrérages qui sont dûs, endessous de cinquante francs, avec les « fermiers, tonliers et autres, lesquelz ne povoient paier pour cause des pertes et dommages qu'ilz ont euz et soustenuz durant le temps des guerres, rebellions et commocions qui ont esté ou pays de Flandres depuis l'an LXXIX. » = Lettres de nomination par Philippe, duc de Bourgogne : — de Pierre de Montbertaut, aux fonctions de trésorier et gouverneur général des finances ; — de Jean Despoullettes, aux fonctions de receveur général des finances, en remplacement de Pierre de Montbertaut ; — de François De le Hoftède dit le Cuppre, aux fonctions de receveur général de Flandre et d'Artois. = Lettres de commission concédant à Jean de Maroilles, secrétaire du duc, les droits de congé sur les navires marchands mis en la place de Wulfhout, à Lécluse et ailleurs, et sur tous les dams ou rejets qui sont du côté de la terre vers Lécluse, jusque près de Bruges, à condition que ces droits reviendront, après la mort dudit Jean, au domaine de Lécluse.

B. 1861. (Portefeuille.) — 96 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

4 février **1397** — 31 janvier **1398**. = Quittances : — de Pierre de Montbertaut, trésorier de Philippe, duc de Bourgogne, et de Jean Despoullettes, receveur général des finances, portant décharge des sommes payées par Jean de Pressy, receveur d'Arras, Avesnes et Aubigny, et par Hugues Coquillau, receveur de Saint-Omer ; — de Robert de Bertangle, écuyer et garde du bailliage d'Arras, au sujet de l'avoine achetée « pour les grans chevaux du duc » qui se trouvaient à Fampoux ; — d'Antoine de Fontaine, écuyer, en décharge à Hugues Coquillau, receveur de Saint-Omer et d'Aire ; — de Mariot Estibourg, maître de la Chambre aux deniers de la duchesse, en décharge à Jean de Pressy, receveur d'Arras ; — des échevins de la ville d'Arras, qui ont mis en adjudication les « assis et maletautes » établis par le duc en leur ville ; — de Jean Despoullettes, receveur général des finances, pour deniers payés à Laurent Noppe, maître des tentes et pavillons, — de Jean Slyp, bailli de Lécluse, au sujet des salaires des bateliers qui ont conduit le bailli et les sergents de l'eau ; — des échevins de la même ville de Lécluse, au sujet du déjeûner et du dîner qui sont offerts, chaque année, aux officiers du duc, le jour « de la franche vérité ; » — de Jacques de la Tannerie, procureur général de Flandre, qui déclare avoir reçu des échevins de Douai la somme de quatre mil neuf cent quatre vingt et un francs et demi, en couronnes de France, faisant quatre mil quatre cent vingt-huit couronnes, qui étaient donnés en prêt au duc pour être convertis « en ses affaires, est assavoir, ou rachat de la forteresse de Carpre (Kerpen), séant emprès Coulogne, rachetée par ycellui Seigneur au sire de Swenevost ; — de Bauduin Honnez, garennier du bois de Mofflaines-lez-Arras, au sujet d'une somme de dix livres qui lui avait été allouée pour ses bons services ; — d'Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer, qui a reçu d'Ernoulet Le Fêvre, receveur du bailliage de Tournehem, les sommes que le duc lui a octroyées à cause de ses bons services et pour avoir un cheval ; — de Jean Despinoy, tabellion, au sujet du vin vendu à Hesdin ; — de Robert de Bertangle, au sujet du salaire donné à Jean Ladan, qui a nettoyé « les aisemens du cellier de la Court-le-Comte (à Arras), là où Huet Bridoul, qui estoit hors de sens, a esté par l'espace de VI ans prisonnier et aussi plusieurs autres personnes ; » — de Jean le Cambrier, valet de chambre et garde de la tapisserie du duc, au sujet d'une queue de vieux vin de Beaune donnée par le duc à sa femme ; — de Guillemot Le Raffle, valet de chambre et garde de la tapisserie de la duchesse, au sujet d'une somme de trente francs d'or qui lui avait été accordée en gratification ; — de Jean Delecroix, prieur de l'abbaye d'Arrouaise, et de Gilles Delepierre, lieutenant du bailli de Bapaume, « pour draps buriauls et sollers qui, en tamps passé, furent laissiet par les conte et contesse d'Artois pour départir, chascun an, as povres gentilz femmes de chastellenie et aultres povres gens » = Quittances pour rentes et pensions à vie : — des doyen et chapitre de l'église Notre-Dame de Courtrai ; — de Nicaise, abbé

de l'église de Saint-Pierre sur la mer ; — de Jean, abbé de « Notre-Dame d'Ellans ; » — de Jean, abbé de Notre-Dame-lez-Hénin-Liétart ; — de Jeanne de Neufvireuil, prieure de la Thieuloye ; — de Jacques, abbesse d'Es trun ; — de Jacques Lecastellain, prévôt de Saint-Michel-lez-Arras ; — de Leurent, curé de La Gorgue, — de Gilles de Vroylande, écuyer, maître-d'hôtel du duc ; — de Jacques Le Fée, conseiller du duc ; — de Jean, seigneur de Wancourt, Montenescourt et Pont-de-Remi ; — d'Aléaume de Saitne-Aldegonde, écuyer ; — de Guillaume de Loingsart (?), chevalier, seigneur de Thiembronne ; — de Jean de Wissant, héritier de Morelet de Wissant, chevalier, seigneur d'Audenehem ; — de Gilles Remi, écuyer, bailli de Marguerite de Cohem, pour Antoine d'Auby ; — de Jean Duchelier, bourgeois de Hesdin ; — de Henri Pottage. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de messire de Sainte-Aldeognde, chambellan du duc ; — de Jean de Bray, maître de la Chambre aux deniers ; — de Tassart le Jouene, procureur général du comté d'Artois ; — d'Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer ; — de Pierre d'Esne, bailli et châtelain d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny, et châtelain de Bellemotte ; — de Robert de Bertangle, écuyer, lieutenant du bailli d'Arras ; — de Gilles De le Pierre, lieutenant du bailli de Bapaume ; — d'Oudart de Neesle, écuyer d'écurie du duc, capitaine et garde du château de Bapaume ; — de Firmin Le Jone, conseiller du duc et bailli de Hesdin ; — d'Enguerrand de Boufflers, écuyer, garde du château de Gosnay ; — de Colart de Sains dit Laigle, chevalier, seigneur de Ricquemaisnil et châtelain de Hesdin ; — d'Evrard Le Chievre, bailli de Beuvry ; — de Copin de Warghien et Guillaume Du Marés, sergents des bois de Tournehem ; — des ouvriers et valets de Hesdin et de Fampoux. = Quittances et autres pièces comptables pour travaux opérés : — au château de la Cour-le-Comte d'Arras, où Pierre le Vairier a refait, en la chambre de madame de Nevers, six panneaux de vieux verre et a mis, en une fenêtre, un écu aux armes de Flandre, où les charpentiers ont fait, entre autres travaux, plusieurs dressoirs et « une gehenne de bois, ès prisons dudit ostel, mise et assise en nouvelle place, en un celier bien bas, parce que les gens de ma dame la duchesse avoient despecée l'autre gehenne pour mectre et enmarchier les vins de ses garnisons et sur le bois d'icelle ; » — en l'hôtel du duc, « appelé l'ostel Jehan de Courcelles, joingnant à la maison de la chastellenie dudit lieu d'Arras ; » — au château et près du pont de Lécluse, où ont été faits, autres entre ouvrages, « un kay de bois ès fossés entre le chastel et la ville, affin de tenir l'eau dudit chastiel ès fossés d'icelluy, » ainsi que « le digue au deseur la buze de la tour de Bourgongne, par où l'eaue d'icelle tour se vuide, lequel digue rompi derrainement par la tempeste de la mer et par le grant vent qui se fist le xxie jour de novembre mil ccc IIII^xx XVII » ; — dans le comté du Rethelois. = Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, déclarant que les quinze cents nobles qui lui sont dûs par les bourgmestre et échevins du territoire du Franc serviront à la construction du château de Beveren et qu'une somme de cent nobles, provenant des exploits, condamnations et taxes d'amendes, sera employée pour les ouvrages à faire au château d'Audenarde.

B. 1862. (Portefeuille.) — 48 pièces, parchemin ; 7 sceaux.

4 février **1397** — 31 janvier **1398**. = Mandements du duc et de la duchesse de Bourgogne et de leurs principaux officiers ordonnant : — aux maîtres de la Chambre des Comptes de Lille et à leur trésorier général des finances, de tenir compte des sommes qui leur ont été remises par les receveurs d'Arras, de Fampoux, de Lens et des pays de Rethel, et des voyages qui ont été faits par messire Tiercelet de la Barre, conseiller du duc, accompagné de messires Guillaume de Halluin et Guillaume Slyp, à Bruxelles, pour prendre des nouvelles de la duchesse de Brabant, et de l'état du pays, par maître Jean Hue, secrétaire du duc, qui est allé, « ès parties du Poitou, » trouver le duc de Berry et d'Auvergne, par Gilles le Foulon, bailli de l'eau à Lécluse, et par Jean Bélart, receveur du Réthelois, qui se sont rendus auprès de la duchesse et auprès du chancelier, à Arras, et à Dreux Suquet qui est allé visiter les travaux qui s'exécutent dans le domaine de Blaton ; — aux mêmes, de décharger Jean de Pressy, receveur du bailliage d'Arras, des sommes qu'il a payées à Thomas Descamps, orfèvre, demeurant à Arras, « pour six tasses d'argent blanc, lesquelles ont été données par la duchesse à Guillaume de Montaut, espicier et varlet de chambre du duc, en récompensation des bons et aggréables services qu'il nous a faiz en certainne maladie que nous avions en la jambe, pour la façon d'une salière d'argent dorée à façon de souleil, et pour avoir fait, tout de neuf, le fons d'un grant flacon en manière de bouteille, et y avoir soubdé un pié ; » — aux mêmes, de décharger Jean Des Poullettes, de la somme de huit francs d'or payés à Jean de Neufport, tapissier à Arras, « pour six coussins de hautelice tous estoffés ; » — de payer une année de gages à Pierre du Bois, garde des oiseaux de

Hesdin, les dépenses faites à Fampoux, pour la garde des chevauxdu duc et trois douzaines « de parchemin rez , » achetés à Lambert, le parcheminier, demeurant à Arras; — à Gilles du Châtel, bailli de Lens, la somme de cinquante francs d'or qui lui a été allouée pour ses bons services, et la somme de vingt francs d'or à François Prat, sommelier, « pour lui aidier à avoir ses nécessitez et soy tenir honnestement en nostre service ; » — aux maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, de prendre des informations au sujet des receveurs qui ont payé les dettes du feu comte de Flandre ; — de décharger Philippe Lescot, garde des vins du château de Hesdin, d'une partie du vin qui lui était confié, parce que, « le IIIe jour du mois d'octobre l'an mil CCC IIII^{XX} et quinze, l'une des queues de vin s'encourut toute hors pour ce que, par cas de fortune, tous les cercles de ladite queue se rompirent; » — d'acheter du bois pour faire « arbalestres et autres choses nécessaires » au château de Lille. = Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, réduisant à trente livres, au lieu de soixante, l'amende à laquelle, dans un différent avec le « sire d'Esquaves », avait été condamnée l'abbaye du Mont-Saint-Eloi, « attendu les très grans frais, pertes et dommaiges que les religieux, abbé et couvent de ladicte église ont euz et soustenuz tant pour le fait et occasion des guerres qui ou temps passé ont esté ou pays de Flandres, comme par les fouldres, vens et aultres orages de temps qui, en l'année derraine passée et aussi en ceste présente, ont leur église et maisons d'icelle moult empirées, par quoy elles sont en voye de cheoir et aler à ruyne. » = Lettres du même, modérant et portant à treize nobles seulement la taxe que doit payer, pour obtenir lettres de légitimation, Victor, fils de Laurent de Bassevelde, de Lécluse, « sceu l'estat et la faculté des biens dudit Victor, de grâce et pour contemplacion d'aucuns de ses amis. » = Lettres du même Philippe accordant à Gilles de Vroylande, maître d'hôtel du duc et à son fils Philippe, filleul du même duc, l'autorisation de ne pas faire moudre le blé dont ils se servent en leur maison de Vroylande, au moulin banal établi pour le moulage de Tournehem, et de « faire édifier et construire un molin sur leur héritage en la ville de Reth, bien prez et comme joingnant à la basse court de leur dicte maison de Vroylande. » = Lettres d'attestation données par Philippe, duc de Bourgogne, ou par ses officiers et par les échevins des villes : — au sujet de la vente des blés du domaine de Chocques et de celui de Bapaume, du bois vendu au forestel à Hesdin, d'une somme de cinquante écus d'or reçue par la duchesse pour ses fiefs de Malines, du produit de « la taille des hommes et femmes de corps » dans le Réthelois, de biens provenant de bâtards échus au duc dans la ville de Lécluse, de la modération d'une amende à laquelle avait été condamné un nommé Deleporte du bailliage de Lens, et des dépenses faites « pour le gouvernement et nécessité des jumens, bugles et poulains qui sont au haras dedens le parc de Hesdin. » = Lettres de nomination, par le même Philippe, duc de Bourgogne : — de Jean, seigneur d'Esne, aux fonctions de bailli d'Arras, d'Avesnes et d'Aubigny, au lieu de feu Pierre d'Esne, son frère; — de Guillaume Bonnier, licencié ès-lois, aux fonctions de bailli de Bapaume; — de Jean de Pressy, aux fonctions de receveur d'Arras et du gavène d'Avesnes et d'Aubigny; — d'Ernoulet Lefèvre, aux fonctions de receveur de Tournehem, au lieu de Thomas de Lagaise; — de messire François de Haverskerke, chevalier, au titre et aux droits de maître fauconnier de Flandre, au lieu de feu messire Philippe de Massy; — de Bertrand de Sauvignot dit Galant, à l'emploi de chevaucheur du duc; — de Hennequin de Lestable, à l'emploi de forestier des bois d'Omont et d'Amaury Boucler, de Mézières, à l'emploi de sergent des eaux de Mézières, des bois de la Hanetière et des bois en Vaux.

B. 1863. (Portefeuille.) — 104 pièces, parchemin; 33 sceaux.

1er février **1398** — 31 janvier **1399**. = Quittances : — de Jean Des Poullettes, receveur général des finances, au sujet des sommes qui lui ont été remises par Philippe Lescot, receveur de Hesdin, par Adam de Houssel, receveur de Beuvry, et par les gardes de la huche du péage de Bapaume; — de François De le Hofftède dit le Cupre, receveur général de Flandre, au sujet d'une somme de neuf cent quarante-sept francs et deux gros, monnaie de Flandre, que Chrétien Brueys, receveur du moëre de Flandre, a payé sur sa recette à François de Passant, Guillaume Sanguin et Jean Sat, marchands de Paris, « pour certains joyaulx à eulx prins par le duc, pour ses estrainnes du jour de l'an derrain passé; » — de Jacques Lamban, maire de Rethel, homme du duc, au sujet du messager qui alla de Rethel à Laon porter « certaines informations touchant le fait de Jehan de Chevrières; » — d'Amaury Boucler, tabellion juré du duc de Bourgogne, au sujet du salaire de maître Alart De Wart, « mareschal, qui a visité, advisé et garis, quant mestier a esté, les chevaux du duc estans à son séjour de Vanderesce; » — de Gérin de Termes, écuyer, loutrier du duc, au sujet de

cinq loutres qu'il a prises, « deux au dessus du vivier de Sy, près du vivier de Brieules, deux au dessus du moulin, à moins d'une lieue près dudit vivier, et une au vivier de Chasteller; — de Loiset de Bourc, bouteiller de l'évêque de Langres, au sujet du vin accordé à cet évêque, à maître Hue Lecock et à maître Louis Blanchet; — de Simon de Touriez, pour une somme de trente francs; — de Mathieu Van den Velde, de Bruges, qui a vendu deux meules de moulin; — de Robert de Bertangle, lieutenant du bailli d'Arras; — de Hainselin de Hauteriche et de plusieurs autres, au sujet des chevaux du duc, à Fampoux; — du même Robert de Bertangle et de Jean Le Cambier, valet de chambre du duc, au sujet d'une somme de quatre cent soixante et douze francs payée à Pierre Clabaut, marchand d'Arras, pour « une chambre de sarges vermeilles garnie de ciel, dossier, de couvertures, de courtines, et toute preste pour tendre, avec le couverture et dossier de couche, et bancquier tout ouvré de broudure, cest assavoir, de raies de soleil et aultres semeures de branches d'or de chippre et de soye, laquelle chambre fut donnée au comte de Nevers; » — de Henri de Vouziers, sire de Sorcy, gouverneur du Réthelois, au sujet du poisson qui fut fourni au duc pour être présenté « au roi des Roumains et à monseigneur le duc d'Orléans, en quaresme l'an IIII^xx et dix-sept »; ce poisson fut porté de Mésières « à Pombar et y devoit passer ledit monseigneur d'Orléans à un certain jour avec le roi des Romains, auquel ils ne passèrent point et monseigneur d'Orléans y vint bien VI jours après ce que ledit poisson fut amené audit Pombar, lequel poisson il convenoit souvent remuer et mettre en nouvelle yaue pour le garder vif et il faisoit si chaut que à grant peine le garda on vif jusques à la venue de monseigneur d'Orléans que on disoit qu'il venoit de jour en jour. » = Quittances pour rentes et pensions à vie: — de Pierre, abbé de Samer; — de Jean, abbé de Notre-Dame « Dellans; » — de Geoffroi de Tournai, moine des Sept-Fontaines près Mézières, de l'ordre des Prémontrés; — de Pierre de Tournai, prieur de la chartreuse de Montdieu près Dijon; — des doyens et chapitres des églises et collégiale de Lens et de Béthune; — de Jeanne de Neufvireuil, prieure de la Thieuloye; — de Jean Ogier, chapelain de Notre-Dame d'Arras; — de Jean Baqueler, prêtre, pour la collégiale de Béthune; — de Jean Dupont, chapelain du Wart; — d'Aléaume de Sainte-Aldegonde, écuyer; — de Henri, sire de Haut, chambellan du roi et gouverneur de Mouzon; — de Gobert de Vouziers, chevalier, seigneur dudit Vouziers en partie; — de Pierre Naveles, châtelain du Wart. = Quittances pour gages et pensions annuelles: — de Jean Baptistaul, écuyer, panetier du duc; — de Jean Le Cat, substitut du procureur de Flandre; — de Franque de Heffene, clerc des échevins de Malines; — de Jacques Le Fée, conseiller du duc; — d'Évrard Le Chièvre, échanson du duc; — de Tassart Le Jone, procureur général du comté d'Artois; — de Jean, sire de Sainte-Aldegonde et d'Estaimbour, chambellan du duc; — d'Enguerrand de Boufflers, écuyer, garde du château de Gosnay; — de Jean Le Senne dit Bonnières, et Ernoul Des Lions, sergents à cheval du bailliage d'Avesnes-le-Comte; — de Gui De le Motte, lieutenant du bailli de Bapaume; — de Jean Chastellon et autres sergents à cheval du bailliage de Bapaume; — de Colart de Sains dit Laigle, châtelain de Hesdin, au nom de ceux qui gardèrent les juments et bugles au parc dudit château; — de Robert de Bertangle, lieutenant du bailli d'Arras, au nom de ceux qui gardèrent les chevaux du duc à Fampoux; — de Hue de Boulongne, peintre du duc; — de Henri de Vouziers, seigneur de Sorcy, gouverneur du Rethelois; — de Jacques de Machaut, procureur du Rethelois; — de Pierre Bouderen, avocat et conseiller du duc; — de Watier Gillemez, bailli du Rethelois; — de Robert Cochet, lieutenant du bailli du Rethelois; — de Raulin Le Clerc, prévôt du Chasteller; — de Gérard Alard, prévôt de Rethel; — de dom Nicole de Donchery, prieur du Tin (?); — de Jean du Fanion, écuyer, maître veneur du duc; — d'Alard Dangicourt, écuyer, prévôt de Raucourt; — de Jean de Broing, lieutenant en la terre de Wart; — de Gérardin Paynin, sergent du bailliage de Rethelois; — de Lambert Chappeler, sergent en la terre de Wart; — de Pierre Lécuyer, autre sergent; — de Poncelet Grenet, louvier du duc en Rethelois; — de Poncelet de Remilly, couvreur; — de Jacquemart de Saint-Pierre, garde des bois audit St-Pierre; — d'Ernoulet Nonnet, portier du château de Rethel; — de Jean Du Mont, lieutenant du receveur du Rethelois, en la prévôté d'Omont; — de Jean Boulefeun et de plusieurs forestiers, en Rethelois; — de Jacques Baille, châtelain de Saulce-aux-Tournelles. = Quittances et autres pièces comptables relatives à divers travaux opérés: — aux châteaux et hôtels du duc, à Arras, où Jean Rousse a fait une cheminée de pierre à la Salette, et où Thibaut, le verrier, a mis à la chambre du duc, en l'hôtel de la Cour-le-Comte, « IIII penneaux de voirre tout neuf, où il a fait VI escuçons des armes de mondit Seigneur et de madame, et pour III piez de neuf voirre, où il a fait un tabernacle, et dessoubs icelluy a trois imaiges, qu'il a assis en la chappelle dudit hostel devant l'autel; » — au château

d'Eperlecques, et dans le bois de Beauloo ; — au château de Beuvry, où il a fallu restaurer la chapelle, la grande salle, les tours, le donjon, le pont-levis et aussi « le garite qui est sur le porte où on gist de nuit, que le grant vent avoit soulevé et esloquié ; » — au château de Chocques, où ont aussi été exécutés plusieurs ouvrages, parmi lesquels « toute la porte et les II tours d'icelle qui fu toute descouverte des grans vens ; — au château de Lécluse, à la construction et restauration duquel est consacrée une somme de dix mille francs d'or ; — au nouveau château d'Audenarde ; — aux moulins et viviers du pays de Rethel.

B. 1864. (Portefeuille.) — 41 pièces, parchemin ; 1 papier ; 11 sceaux.

1er février **1398** — 21 janvier **1399**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, de Marguerite, duchesse de Bourgogne, et des principaux officiers du duc, ordonnant : — à Adam du Houssel, receveur de Beuvry et de Chocques, de vendre les blés et les grains, les lapins, les chapons et les poules de sa recette ; — aux gens de la Chambre des Comptes de Lille de tenir compte à Jean Bélard, receveur du Rethelois, d'une somme de cinq cents francs d'or qu'il a remis à la duchesse, d'allouer à Jacques de la Tannerie, procureur général de Flandre, les sommes qu'il a payées « pour informacions secrètes, adjournemens, envois de messagers et autres exploits touchant son office, » et de délivrer la somme qui est due à Jacques Hamel, sergent du Roi, pour être allé, par ordre dudit Jacques de la Tannerie, trouver monseigneur l'évêque de Tournai, afin d'« exécuter certaines lettres de sauvegarde et de faire remettre en sa main Colard de Corbion, prisonnier au bieffroy de Tournay » ; — aux maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, de faire payer à François de Haverskerque, maître fauconnier de Flandre, les droits qui lui avaient été concédés par le feu comte de Flandre ; — de faire octroyer à J. de Maroilles, secrétaire de la duchesse, les « proffis des nefs des marchans sur la place appelée Wlfhout et ailleurs, sur tous les dams et regés de la mer devers Lécluse jusques à Brughere ; » — à Pierre de Montbertaut, trésorier et gouverneur général des finances, de « faire faire les ouvrages de la salle de la Montoire, soubz laquelle sont et séent les vaultes et caves à mettre vins et autres garnisons ; » — de payer au bailli du Rethelois, Jean de Robertchamp, les frais occasionnés par un voyage de Reims à Rethel ; — d'allouer au receveur du Rethelois, Jean Belard, ce qui lui est dû pour avoir fait porter à divers abbés, chevaliers, écuyers et bonnes villes, les lettres touchant l'aide demandée pour la rançon du comte de Nevers ; — d'attribuer au gouverneur du Rethelois, Henri de Vouziers, ce qu'il a dépensé en divers voyages, et au sujet de Colet de Villette, demeurant à Donchery, « sur plusieurs troubles et empeschemens que faisoit ledit Colet de Villette à Monseigneur et à ses officiers de par deça, contre les drois, franchises et libertés que a mondit Seigneur, » et à Jean du Faucon, écuyer, maître veneur du duc, ce qui lui est dû pour « deux serfs salés et pour deux sangliers salés » envoyés de Venderesse à Paris. = Lettres de don par le même Philippe de Bourgogne : — d'une somme de deux cents francs à Tassart Le Jeune, procureur général du comté d'Artois ; — de cinquante francs d'or à Jean Batelan, écuyer panetier ; — de tourbes du moëre de Flandre, jusqu'à la valeur de cent francs, à Gui de Lompré, sénéchal des terres d'Outre-Meuse et garde des châteaux de Rupelmonde et de Beveren ; — de vingt livres parisis, en bois, à messire Laigle de Sains, châtelain de Hesdin ; — de trente francs d'or à Simon de Touriez, valet servant en salle ; — de quarante sols parisis à Jean Beauclerc, mayeur de Tancry, « pour cause de l'aulmosne du comte Gauthier, jadis comte de Retnest. » = Lettres de rémission, par le même duc, accordées : — à Pierre Le Maçon, de Bapaume, rappelant que « comme le lendemain du jour de Behourdeye derrain passé, Jehan Le Fournier, demourant audit Bappalme, fust venu à l'escot dudit Pierre, en une taverne là où il buvoit et de fait lui eust dit plusieurs paroles injurieuses, icelly Pierre se leva de son escot et sen ala pour avoir paix et concord et afin de eschevir grenieur inconvénient, ce non obstant ledit Jehan, non content de ce que fait en avoit, ce jour mesme se mist en aguet en un certain lieu de ladite ville, et quant le dit Pierre passa près d'illec, là où il estoit en aguet, icelli Jehan Le Fournier l'assailly à main armée d'une dague et d'un baston, et ledit Pierre, doubtant qu'il ne le voulsit mettre à mort, tira un petit coutel taille pain qu'il avoit et en repellent force par force, se deffendi contre ledit Jehan telement qu'il lui fit un peu de sanc ou front, sans mort, mehaing ne affoleure ; » — à Daniel Vilain, chevalier, chambellan du duc ; — à Aléaume Gamel, écuyer d'écurie, et à Gilbert Lescot, écuyer, tous deux de Saint-Omer ; — lettres de remise des droits de relief de deux fiefs situés dans le bailliage de Saint-Omer, à dame Marie, veuve de feu « le seigneur de Vé, jadis chambellan, » et à ses héritiers, lequel seigneur « moru ou service de Dieu et ou nostre en alant ès parties de Hongrie et de Bulgarie, » et de

modération des arrérages dûs au sujet des maisons de la ville de Dam, dont, au moins la plus grande partie, « a été arse et destruite. » = Lettres d'attestation données par le duc de Bourgogne et par ses officiers : — par Jean de Mabus dit Masquet, lieutenant du bailli d'Avesnes, par Pierre de Montbertaut, trésorier des finances, et par Pierre de Beleval, lieutenant du bailli de Quiéri, au sujet de la vente du blé des domaines; — au sujet de l'assis des grains, du drap et des toiles de Bapaume; — par Jean Le Cambier, valet de chambre du duc, au sujet des services rendus par Jean Le Petit, « cambier et varlet de chambre, comme tendeur de la tapisserie ; » — au sujet des voyages accomplis par Jean Lecat, substitut du procureur général de Flandre, à l'occasion du fait de Renaud de Meurchin, et par Jean Périlleux, receveur de Bapaume, à l'occasion de sa recette; — au sujet des moutons, brebis, oies et chevaux livrés à Colin de Witry, maître louvier en Rethelois, « pour amorcer les loups ; » — des quatre loutres prises par Le Baudennet de Termes ; — de la valeur des rentes et revenus de Sempery, au même pays de Rethel, et des voyages accomplis par Jacques de Machant, procureur, et plusieurs autres officiers du duc dans le même pays = Lettres de nomination, par le même duc : — de Guillaume Bonnier, licencié ès-lois, en qualité de bailli de Bapaume, et d'Evrard Le Chièvre, en qualité de bailli de Lens.

B. 1865. (Portefeuille) — 102 pièces, parchemin ; 14 sceaux.

1[er] février 1399 — 31 janvier 1400. = Quittances : — de Jean Des Poullettes, receveur général des finances de Philippe, duc de Bourgogne, portant décharge de sommes versées, sur leur compte annuel, par Pierre de la Tannerie, receveur de l'aide accordée pour la rançon du comte de Nevers, Gautier Painmoullié, receveur de Douai, Adam de Houssel, receveur de Beuvry et Chocques, Ernoul Le Fèvre, receveur de Tournehem, Jean Perilleux, receveur de Bapaume, et Jean Belart, receveur du Rethelois; — de Walerand de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Pol, qui a reçu mille francs sur l'aide accordée pour la rançon du comte de Nevers, parce que cette aide se levait sur ses sujets; — de Gautier Painmoullié, conseiller du duc, à qui a été accordée une somme de cinquante francs pour avoir vacqué plusieurs jours « au fait de certains cas husuraires ; » — de Jean Le Plé, procureur du duc, au bailliage de Lens, au sujet de dépenses accomplies dans l'exercice de ses fonctions ; — de François Piot, sommelier du duc, pour une gratification de vingt francs ; — de Jean de Neufville, écuyer d'écurie du duc, au sujet d'un cheval sor du prix de cinquante écus d'or ; — de Jean Mouilleron, cirier, qui a recu de messire Gilbert Dulier, chapelain du château de Lille, la somme de six livres treize sols pour le luminaire et le pain d'autel de cette chapelle ; — d'Evrard Le Chièvre, échanson du duc et bailli de Lens, au sujet de paiements faits à ceux qui firent la garde de nuit au château de Lens et à ceux qui nourrirent, au bois de ce château, « les connins qui mouroient de faim pour les grandes neges en janvier IIII[xx] et XVIII ; » — de Bauduin Du Chastel dit Lhermite, lieutenant du bailli de Lens, au sujet des avoines et « de candeilles pour offrir aux sains de l'église de Nostre-Dame de Lens, le nuit de le Trinité ; » — de Robert de Bertangle, écuyer, lieutenant du bailli d'Arras, et de Jean Darras, mayeur de Remi, au sujet des chevaux du duc à Fampoux, et de la vente des blés et avoines du domaine de Remi ; — de Gui De le Motte, chevalier, seigneur de Saint-Martin, lieutenant du bailli de Bapaume, au sujet des blés du château ; — de Bauduin Donne, sergent à cheval du bailli de Bapaume, au sujet « des morts et vifs herbages deubz à monseigneur le duc ès villes de Humbert, Marant et Malenla en Boulenois ; » — de Jacques Brune et Guillaume Rycquaerd, cuerheers de l'ambacht d'Axelles, au sujet d'ouvriers qui retirèrent soixante-quatre charges de tourbes des moëres de Flandre ; — de Colart Detourne, Amaury Boucler, Jean Dumont et Watelet Darez, tabellions jurés, à l'occasion des dépenses faites pour pêcher dans les viviers du duc, au pays de Rethel ; — de Jean Milet, naguères prévôt de Sainte-Menehould, et de Pierre Hochet, sergent d'armes du Roi, au sujet de « plusieurs excès et délits, fais et perpétrés en la ville de Donchery sur Meuse, par Colet de Villette, soi-disant sergent d'armes du Roy, sur plusieurs bourgois et subgés de monseigneur le duc, demourant en ladite ville ; » — de Jean Lorent et Amaury Boucler, tabellions, au sujet de « VII milliers et demi d'escaille renforcié de la fosse de Monthiermeit livreit au chastel de Rethel ; » — de Henri Luppart, écuyer, prévôt de Mézières, « pour cause de l'exécution de Jehan de Soye, de Marche en Famainne, lequel fut exécuté pour ses démérites. » = Quittances pour rentes et pensions à vie : — de Jean de Sury, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre de Mézières ; — de Gautier Leblancq, chapelain de la collégiale Saint-Pierre de Lille ; — de Jean, abbé de Marœuil ; — de Thierri, abbé d'Arrouaise ; — de Pierre, abbé de Clairmarais ; — de François, prieur des Chartreux, près de Saint-Omer ;

— de Jean, abbé de Dronghene; — de Gilles, abbé de Notre-Dame de Longvillers; — de Gérard, abbé de Notre-Dame de Septfontaines, près Mézières; — de Thomas, abbé de la Valroy; — de Marie, prieure de la Chartreuse de Mont-Sainte-Marie-lez-Gosnay; — d'Agnès, abbesse de Sainte-Colombe en Blandecques; — de sœur Stéphanie, abbesse du couvent de Zwiveke; — de la prieure et des religieuses de Leliendaele; — d'Elisabeth, abbesse du couvent de Briele, à Gand; — d'Odyne, abbesse de Nieuwenbosche, près Gand; — de Marie de Chastel, abbesse de la Consolation Notre-Dame des Masures; — de Jacques de Duisans, maître de l'hôpital St-Julien d'Arras; — de Jean Le Roulx, chapelain de Notre-Dame de Lens; — de Jean Machuart, curé de Saint-Jean de Lens; — de Jean de Cambrin, ministre de l'hôpital de « Le Cauchie » à Lens; — de Pierre Laloux, gouverneur de l'hôpital d'Arras; — des pauvriseurs de Reninghelst; — de Pierre Javet, procureur de l'Hôpital-Dieu de Mézières; — de Jean Le Basser du Chasteller, chapelain de la chapelle du duc, à Cherboigne; — de Simon Blondel, coutre de l'église Saint-Gobert d'Omont; — de Jean de la Hallerie, bailli de Seclin; — de Pierrot Le Caufournier, « varlet de vergue des pers du chastel de Lens; » — de Tassart de Wanes, écuyer; — de Laurent Hauvel, écuyer, bourgeois d'Arras; — de Jean de Sainte-Aldegonde, écuyer, bourgeois de Saint-Omer; — de Denis Cornille, de Hesdin; — de Guillaume Van Brabant; — de Jean, seigneur de Ghistelles et d'Ingelmunster, à cause de la dame de Vorne; — de Guillaume Dumont, d'Anvers; — de Gautier Leleu, de Bruges; — de François Van der Werve; — de Jean, comte de Linanges, de Richicourt et seigneur de Pierrefitte; — de Poncet Myot, de Mézières; — de Julien Le Voue, de Mézières; — de Henri de Soysons, de Mézières; — de Piere Nieuelet, châtelain de Wart; — de Gosse Hardy, écuyer, sire de Géromont; — de Jean Du Faucon, écuyer, maître veneur du duc; — de Jean Gérart, mayeur de Vieux-Saint-Remy; — de Marie de Haudrecy, veuve de Thomas Cherbonnel d'Escourvalle, écuyer; — de Guillaume de Barcibaut (?), écuyer; — de Pierre Baudeçon, conseiller du duc.

B. 1866. (Portefeuille). — 91 pièces, parchemin; 15 sceaux.

1er février **1399** — 31 Janvier **1400**. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Jean Le Cambier, valet de chambre, garde de la tapisserie et gouverneur du « maisnage-lez-Hesdin; » — de Jean Vanier l'aîné, clerc des moëres de Flandre; — de Jean de Pouques, chevalier, seigneur de Molimont et d'Amongies, châtelain du château de Lille; — de Colart Li Alemans, receveur des menues rentes à Orchies; — d'Evrard Le Chièvre, échanson et bailli de Lens, en son nom et au nom de ses sergents; — de Colart de Sains dit Laigle, chevalier, châtelain de Hesdin, au nom de plusieurs gardes et sergents; — d'Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer et de Tournehem, au nom des veneurs et « racacheurs de bestes sanvages ès bos et forest de Beaulo, de Malines, de Montgardin et de Ruhout; » — de Jean Lapersonne, licencié ès-lois, avocat et conseiller du duc; — de Bauduin Dupont, sergent de la forêt de Beauloo; — d'Oudart de Renty, échanson du duc et châtelain du château de Tournehem; — de Jean Ducrot, procureur au siége et dans toute la prévôté de Montreuil; — de Colart Plantehaye, procureur en la cour du Roi, à Amiens: — de Jacques Van Hoboken, amman d'Anvers; — de Jacques de Machaut, procureur dans le Rethelois; — de Jean Roberchamp, bailli du Rethelois; — de Jean Le Duc, avocat en la cour du Roi, à Laon; — de Gilles Daviaingne, avocat en la cour du Roi, à Sainte-Menehould; — de Jean Dumont, Amaury Boucler et Watelet Dareux, tabellions, au nom des sergents et gardes de la maison de Brieulles et des bois de Belleville et d'Omont. = Quittances, états des journées et diverses autres pièces comptables pour les travaux opérés au nom du duc de Bourgogne; — au château de Lille, à la construction duquel ont été employées des sommes provenant des nouveaux acquets de la ville et châtellenie de Douai; — à « le fortreche de la ville de Douay, où se font grans ou vraiges et reffections; » — à Arras, « en l'ostel de monseigneur le duc, appelé l'ostel de la Court le Conte, et en l'ostel joingnant à icelli nommé l'ostel des Gouverneurs, » où les ouvrages ont été visités par trois maîtres ouvriers sermentés; — au château de Bapaume, où a été reconstruite « une tour cornière au lez devers Péronne, con dist le tour de le Wette, laquelle a esté mise jus jusques au vif fons et refaicte toute nœufve; » — aux châteaux, basse-cour et moulins de Fampoux et de Remi; — au château de la Montoire, où l'on a restauré les pignons, les combles et les cheminées, et que l'on a entouré de « une bonne, grant et forte hayure d'espines, par manière de braies, pour la seurté, garde et défense dudit chastel qui est près ou sur les marches de Calais; » — au château de Gosnay, où, entre autres ouvrages, on a restauré « la salle et cambre la u monseigneur disne et couche, et le plonc sur le coupelet des tours que les vens

avoient esleyé, » et employé des briseurs de pierres « liquel ont brisiet et sacquiet de terre et esquartellé en grosses ruilles et grandes pierres, au mont de Heuchin, qui est à une lieue dudit chastel, que on a mené par cairoy, pour ce que on n'en pooit peu ou nulles trouver, acater plus près dudit chastel; » — au château de Courtrai, pour l'achèvement duquel sont employées de nouvelles sommes d'argent, et dont le maître des « garnisons » reçoit « un grant molin à bras et un petit molin, deux petis canons de keuvre et deux autres petis canons de feer et douze casses de viretons, chascune casse contenans v_c ou environ; — au château d'Ardenbourg, où l'on établit « la justice » au dehors de la ville; — au château de Lécluse, aux fossé et écluse de Kieldrecht et au moulin de Nekerspole, près de Malines; — dans les châteaux du Rethelois, au château de Rethel, à celui de Mézières, à celui du Wart et en plusieurs autres lieux. = Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, de Marguerite, duchesse de Bourgogne, et de leurs principaux officiers, ordonnant: — aux maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, de décharger des sommes qu'ils ont remises, sur leurs comptes de l'année, Robert Boistel, receveur de Lens, Colard de Genry, receveur de Fampoux et de Remi, Philippe Lescot, receveur de Hesdin, et Jean Bélard, receveur du Rethelois; — aux mêmes, de faire payer à dame Marie, fille bâtarde de feu le comte de Flandre et religieuse au monastère de la Thieuloye, la somme de cent francs qui se payait autrefois à sœur Marguerite, aussi fille bâtarde de feu le comte de Flandre, religieuse au couvent de Peteghem; — aux mêmes, de tenir compte à Hugues Coquillau, receveur de Saint-Omer, des sommes données aux messagers qui ont porté les lettres du duc au chambellan messire Thiéri de Dickemme, « pour faire aucuns voyages et choses secrètes » et à maître Jean Lapersonne, pour divers voyages à Douai, Arras, Hesdin et Lille, « pour certain debat qui estoit lors entre le duc et la ville d'Ypres, » et aussi de décharger Jean des Poullettes d'une somme accordée à Pierre de Montbertaut, naguères trésorier général des finances, et de la somme de XIII francs qui lui avait été donnée par le duc pour aller d'Arras à Paris; — au même Pierre de Monbertaut, trésorier et gouverneur général des finances, de payer à Jacques Machaut, procureur général du Rethelois, les dépenses qu'il a faites en poursuivant Colet Thiebaut dit de Villette, et en réclamant contre messire Jean de Cuise, maître des eaux et forêts du royaume de France, qui avait poursuivi plusieurs pêcheurs, sujets du duc, « pour raison de ce qu'il disoit qu'ils avoient peschié à menus harnas; » — à Pierre Varopel, trésorier et gouverneur général des finances, de payer cinquante francs d'or à Gautier Painmoullié, qui a puni « plusieurs que l'on dit estre usuriers et avoir fait plusieurs contraulx usuraires et aussi achaté et marchandé de faulses monnoyes et aultrement délinqué, » et aussi de payer soixante francs au seigneur d'Esne, bailli d'Arras, qui a fait le voyage de Paris « pour ce que les amis de Tassart de Simencourt, lors prisonnier à Arras, avoient esté audit lieu de Paris, devers nous et baillié une requeste contenant comment le dit Tassart estoit detenu prisonnier sans ce que on lui eust dit la cause pourquoy, requerans que on la lui voulsist dire et aussy que on le receust en ses deffenses; » — aux maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, de payer les sommes qui sont dues à Jacques de Machaut, procureur du Rethelois, à cause de son office; — à Jean, seigneur de Noyelles, à l'occasion de l'achat d'un cheval « clerbay à courte queue; » — à Michel le Wert, sergent de la forêt de Beaulo, pour ses longs services; — à Hugues Coquillau, receveur de Saint-Omer, pour deux douzaines d'arcs, qu'il a envoyés à Hesdin; — « à Sandrin le huchier, demourant à Arras, pour un drechoir fermant à clefs, lequel a esté mis en la chambre de nostre très chier et très amé fils Anthoine; » — à Pieret Turquet, huchier, demeurant audit lieu d'Arras, « pour un bancq, une table, une paire de tréteaux, et pour un drechoir fermant à clef pour notre chambre de nostre hostel dudit lieu; » — au receveur général de l'aide demandée au sujet de la rançon du comte de Nevers, de faire publier et recueillir cette aide et de faire donner une somme de mille francs à Walerand de Luxembourg, comte de Saint-Pol; — au receveur de Lens, Robert Boistel, de délivrer à Jean Le Plé, procureur du bailliage de Lens, trois muids de blé pour le récompenser de ses bons services; — à Jacques Saquier, garde et gouverneur des « garnisons » du château de Courtrai, de vendre les objets de ces « garnisons » au plus offrant lorsqu'ils seront en mauvais état et de les remplacer par d'autres objets de même nature, neufs et en bon état, « pour ce que, pour longue demoure ou autrement, lesdites garnisons pourroient empirer en icellui chastel, tellement que ou besoing l'on ne s'en porroit bonnement aidier, ni peril eschever et pourveoir à la garde, seurté et deffense de nostre dit chastel. »

B. 1867. (Portefeuille). — 64 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 8 sceaux.

1er février **1399** — 31 janvier **1400**. = Lettres de

dons et gratifications par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, accorde : — une somme de cent cinquante francs d'or à Gillequin De la Motte, son écuyer et échanson ; — la valeur d'une somme de six francs, en bois, aux concierges de la salle d'Aire ;— une somme de cent francs à Copin de Wissocq, huissier d'armes ; — une somme de quarante francs d'or à Oudot Castet, clerc des offices de la duchesse ; — une somme de cent francs d'or à Jean Belart, receveur du Rethelois, pour leurs bons et agréables services ; — une rente de soixante livres parisis, à prendre sur l'espier de Furnes, à Catherine de Cadzand, fille aînée de Jean de Cadzand, amiral de Flandre, qui « estoit alé ou voyage de Hongrie en la compaignie de nostre très chier filz le conte de Nevers et soit ainsi qu'il soit demouré mort ou dit voyage et ait laissiée notre bien amée Marie de Lompré, damoiselle, sa femme, à tout deux enfans chargiés de plusieurs debtes que avoit faites ledit feu Cadzand, tant pour ledit voiage comme autrement ; » — la somme de vingt mille nobles et celle de cent francs d'or « à nostre très-cher et féal cousin le conte de la Marche, pour les bons et aggréables services que il a fais à nostre très cher filz le conte de Nevers, durant son voiage qu'il a fait et que, en sa compaignie, il fut prins ; » — une somme de quarante francs d'or à Henri Potaige, « pour lui aydier à supporter les frais, missions et despens que lui a esconvenu faire en une maladie qu'il a naguère eue à Arras ; » — à Florent Torin, depuis longtemps garde et concierge de l'hôtel de la Poterne, à Lille, « l'abitation, tant comme il vivra, en une maison que nous avons séant en la rue Escremoise, à Lille, tenant d'une part à la maison Michiel le Kok, et d'autre part à la maison et héritaige Pierre des Reniaus. » = Lettres de remise ou de modération de droits, d'amende ou de peines, accordées par Philippe, duc de Bourgogne : — aux habitants des villes et bailliages d'Arras, Avesnes et Aubigny, qui ont beaucoup souffert « tant par la stérilité des terres et les grans gastemens et dommaiges que par les connins de nos garennes y sont fais, comme par les fourdres du chiel, innundacion des yauez qui aucune fois y sourviennent en grant abundance et autrement ; » — à l'abbesse et aux religieuses d'Avesnes-les-Nonnains-lez-Bapaume, « pour leur aydier à réédifier leur église ; » — à l'abbé et aux religieux de Saint-Jean-au-Mont près Térouane, parce que « ilz sont très povres religieux et que, par le fait des guerres, leurs églises et maisons ont esté arses et pilliez tellement que, pour les réparacions de leur dicte église et afin d'y faire l'office ivin et avoir leur vivre et gouvernement, il leur a convenu dès longtemps et convient de jour en jour faire et mettre plusieurs grans frais et mises dont ilz sont très grandement chargiez ; » — à Hugues de Melun, seigneur d'Anthoing, et à Béatrix de Beaussart, sa femme, auxquels messire Jean d'Ivry, chevalier, seigneur de Rony, et dame Béatrix de Harcourt, sa femme, transportent le quint de la terre de Beaumetz-lez-Cambrésis, « pour considération des grans et notables services que nous a fais ledit seigneur d'Anthoing, nostre cousin, ou temps passé, en noz guerres ou autrement, comme aussi en récompensation d'un beau coursier qu'il nous a donné naguères ; » — au sire de Montmorency et à sa femme, fille du seigneur d'Anthoing, auxquels ce dernier donne, comme héritage de sa fille, partie de la terre de Croisilles, le fief de Robeque en la terre de Courrières et le gavène de Douai ; — à Jacques de Sainte-Aldegonde, seigneur de « Nortquelmes et de Wisques, » au sujet des reliefs de ses fiefs ; — à Parceval de Werchin, écuyer, au sujet de « sa terre et ce qu'il a en la ville de Soucchez, qui est toute sa chevance ; » — à Jean Tasquet dit Hideux, seigneur de Braitel et de Gouves, au sujet de son fief de Gouves ; — au seigneur d'Isque, au sujet de ses fiefs de Boidinguehem et de la Chapelle ; — à Jacques de Lanne, « pouvres homs et anciens, » au sujet de son fief de Rodelinghen ; — à Alexandre de Hondrecourt, fils bâtard du chambellan le seigneur de Hondrecourt, jadis châtelain de la Montoire, au sujet de ses fiefs de la châtellenie de Tournehem ; — à Jean Le Vasseur et Jean Duponsel, de Gonehem, qui, malgré les ordonnances, ont pêché « ès pescheries communes estans ou baillage de Choques ; » — à Colart de Bruay, demeurant à Lohes, lequel, ayant été arrêté parce qu'il portait une épée, se dégagea des mains du sergent qui le menait en prison et prit la fuite. = Lettres d'attestation données par le duc de Bourgogne, ses officiers et les échevins des villes : — par Philippe Lescot, receveur de Hesdin, par Jean Darras, mayeur de Remi, par Colart de Sains dit Laigle, châtelain de Hesdin, les échevins de Bapaume et les échevins de Bruges, au sujet de la vente et du prix des blés et des foins ; — par Pierre de la Tannerie, au sujet de la vente des vins du duc ; — par les échevins de Lens, Bauduin du Châtel dit Lermite, lieutenant du bailli de Lens, et Evrard Le Chièvre, bailli de Lens, au sujet des assis de la ville de Lens ; — par le même Evrard Le Chièvre, au sujet de draps distribués aux pauvres, en vertu du legs de la comtesse d'Artois, de l'emprisonnement d'Adrien Loison, qui était soupçonné d'être banni du comté d'Artois, et d'un voyage à Gonehem, chez Anieux de Nédonchel « affin que ledit

Anieux envoiast ou amenast ses chiens pour cachier aux regnars, pour madame la duchesse; » — par Gilles Largent, lieutenant du château de Fampoux, au sujet de « VI renars, II blariaus, I loutre, II rosereulles, » pris par les sergents de la garenne de Fampoux; — par Jean de Bon, maître fauconnier, au sujet d'un « faucon sor » pris sur les tentes du duc à Hesdin ; — par Jean Le Cambier, valet de chambre, au sujet de deux douzaines d'arcs d'if, achetés à Saint-Omer; — par Pierre Mordacq, chanoine du Mont-Saint-Eloi et à présent curé de Ruilecourt et par plusieurs autres, au sujet de drap, étoffes et souliers distribués dans bailliages d'Avesnes et d'Aubigny, pour accomplir le legs de la comtesse d'Artois;—par les échevins de Nieuport, au sujet des biens de feu Pietre Lewis, qui appartenaient au duc comme « avoir étranger; » — par Jacquemart de Quiry, au sujet de la publication, dans le baillage de Lens, de l'aide établie pour la rançon du comte de Nevers; — par Robert du Trenquich, souverain bailli, pour le Roi, d'Ardres et du comté de Guines, au sujet de la célébration des messes fondées par Mathilde, comtesse d'Artois, au couvent de Notre-Dame de la Chapelle à Merck, dont les religieux n'ont pas reçu la rente qui leur est due; — par Jacques, abbé de Saint-Silvin d'Auchy-lez-Hesdin, et les religieux du couvent qui ont promis de célébrer, chaque année, une messe en l'honneur du Saint-Esprit, pour le duc et la duchesse de Bourgogne et leurs enfants, en retour de la donation qui leur a été faite de la moitié d'une maison sise à Hesdin; — par Philippe, duc de Bourgogne, au sujet de la concession viagère de la terre de « Loyvaque, » sise en Artois, faite à Jacques de Scarpesel, sommelier de l'échansonnerie du duc; — par Aléaume de Longpré, écuyer, bailli de Saint-Omer, au sujet des dépenses faites à la cense du moulin de Tournehem, par Oudart de Renty, écuyer, châtelain de Tournehem; — par Amaury Boucler. Watelet Dareux, Jean Lorent, Colart Detourne et Colart Hubelot, tabellions du duc en Rethelois, au sujet de la taille d'hommes et femmes de corps, de travaux de maçonnerie et de poissons pêchés pour le roi des Romains; — par Henri Happart, écuyer, prévôt de Mézières, au sujet de la taxe de deux sols parisis qui a été payée par chacun des cinq cent et douze bourgeois de la ville de Mézières. = Lettres de nomination données par Philippe, duc de Bourgogne: — à Pierre Varopel, comme trésorier et gouverneur général des finances; — à Jean de Pressy, receveur d'Arras, en qualité de receveur en Artois, Boulonnais et villes enclavées, de l'aide établie pour la rançon du comte de Nevers; — au seigneur de Croy, chambellan du duc, en qualité de châtelain d'Aire.

B. 1868. (Portefeuille.) — 65 pièces, parchemin; 4 papier; 19 sceaux.

1er février **1400** — 31 janvier **1401**. = Quittances : de Jean Despoullettes, receveur général des finances, donnant décharge des sommes qu'ils ont remises, sur leurs comptes, à Gautier Painmoullié, receveur de Douai, à Adam de Houssel, receveur de Chocques, à Jean Périlleux. receveur de Bapaume, à Philippe Lescot, receveur de Hesdin, à Hugues Coquillau, receveur de Saint-Omer; — de Jean, seigneur d'Esnes, chevalier, bailli d'Arras et Bapaume, au sujet d'une somme de soixante francs d'or, pour « plusieurs journées; » — d'Evrard Le Chièvre, au nom de Colard de Masenghe, qui a pris dans la garenne de Lens « six bestes mordans, que regnars que blariaux; » — de Colart de Sains dit Laigle, châtelain de Hesdin, au sujet de la garde et du soin des chevaux dans le parc dudit château; —de Coppin le Wissocq, huissier d'armes, qui a reçu du duc une gratification de cent francs d'or; — de Jacques Du Ries, fèvre, pour travaux opérés aux moulins de La Gorgue; — de sergents et de porteurs au sac, d'Arras, qui ont été employés pour le service du duc; — de Jean de Neufport, valet de chambre et tapissier, qui « a esté hors de la ville de Hesdin, en plusieurs voiages, en devers mon seigneur le duc, pour le fait et réparation de sa tapisserie, tant pour tendre que pour garder icelle, est assavoir, à Conflans-lez-Paris, à Arras, en Flandres et aillieurs où mondit seigneur a fait mener sa dite tapisserie; » — de Henri de Vouziers, gouverneur du Rethelois, qui alla trouver le duc à Paris, au sujet des comptes de Jean Gillemer, alors mayeur de Donchery. = Quittances pour rentes et pensions à vie : — de Gautier Le Blanc, prêtre et chanoine de la collégiale Saint-Pierre de Lille; — de Pierre de Savelengues, procureur de maître Masse Fréron, chanoine de la collégiale Saint-Barthélemi de Béthune; — de Hugues de la Haye, receveur du prévôt de la collégiale Saint-Donat de Bruges; — de Jean, abbé de Saint-Jean des Près lez-Chocques; — de Dreux, abbé de Notre-Dame d'Eaucourt; — de Thierri, abbé de Saint-Nicolas d'Arrouaise; — de Thomas, abbé de Saint-Josse-au-Bois; — de Pierre, abbé de Saint-Eloi près Noyon; — de Jacques, abbé de Citeaux; —de Henin, abbé de Saint-Adrien à Grammont; — d'Isabelle, abbesse de la Brayelle près Annay; — de Jeanne de Neufvireuil,

prieure de la Thieuloye et d'Isabelle Le Verde dit de Valières, prieure du même couvent, au nom de Marie de Flandre, religieuse au même monastère ; — de sœur Marguerite-Marie, fille du comte de Flandre ; — de Marguerite d'Avelus, abbesse de Notre-Dame d'Avesnes près Bapaume ; — de Simon Descarries, au nom de l'abbesse et des religieuses de Flines ; — de Guillemine, abbesse de Messines ; — de Gilles Van der Berchgracht, chapelain du couvent de Zwiveke ; — d'Elisabeth, abbesse du couvent de la Briele à Gand ; — de Guilbert Dulier, chapelain de la chapelle du château à Lille ; — de Jean Ogier, chapelain et trésorier de Notre-Dame d'Arras ; — de Pierre Laloux, ministre de l'hôpital de la ville d'Arras ; — de Castelette, ministre de l'hôpital Saint-Pierre de Bapaume ; — de Nicolas de Hamencourt, chapelain de Sinepy ; — de Jean de Wissant, sire d'Audenehem ; — de Jean Boulart, bourgeois de Saint-Omer ; — de Roland des Hunes, qui tient le fief de Longueval, ; — de Jean Le Roure, de Saint-Omer, au nom de Coppin, son fils ; — de Victor Le Deynsere, au nom de Louis, fils de Jean Metten Eye ; — de Hugues De le Haye, receveur des briefs ; — de Daniel de Heet, à Oudenbourg ; — de Tho mas Sconejans de Lécluse. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Jean Despoullettes, receveur général des finances, au nom de l'évêque d'Arras, chancelier du duc ; — de Jean, sire de Croy, Renty et Selinghehen, châtelain d'Aire ; — de Jean Le Plé, bailli de Chocques ; — de Jean le Petit Cambier, valet de chambre du duc ; — de Jean Le Pipre, ménestrel du duc ; — de Jean de le Eeque, écuyer, lieutenant du châtelain de Lille, au nom d'un sergent dudit château ; — de Pierre Wautesset, mesureur des prés et des bois du duc à Hesdin ; — de Jean Patoul dit Lebrun, forestier des bois de Chocques ; — de Gilles Coquet, sergent des eaux à Hesdin ; — de Gui Delemotte, écuyer, chevalier, seigneur de Saint-Marcq, lieutenant du bailli de Bapaume, au nom de Jean de le Sauch, forestier du Bois-le-Comte ; — d'Alart Dangicourt, forestier des bois de la prévôté de Raucourt en Rethelois ; — d'Oudart Sezille, procureur en la cour du Roi à Laon ; — de la veuve de maître Pierre de Saint-Pol, conseiller du duc. = Quittances et autres pièces comptables au sujet de travaux opérés : — au château d'Aire, où se sont accomplies des réparations ; — aux châteaux d'Ardenbourg et de Male, que monsieur de Ghistelles, par ordre du duc, a fait fortifier ; — au château d'Omont en Rethelois, où « deux grans pomeaux ont esté mis sur la tour jumelle pour ce que les flesches estoient meues. »

B. 1869. (Portefeuille) — 43 pièces, dont 40 en parchemin ; 4 sceaux.

1er février **1400** — 31 janvier **1401**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, de la duchesse Marguerite et de leurs principaux officiers, ordonnant : — aux maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, de décharger, des sommes qu'ils ont remises sur leurs comptes, Robert Boistel, receveur de Lens, Jean de Pressy, receveur d'Arras, Jean Bélart, receveur du Rethelois, ainsi que Gilles de Wale, receveur de Malines, qui a fait un voyage de neuf jours avec son clerc et un valet ; — au receveur de Beuvry, de donner dix-huit mencauds de blé à Tassart Ennierez, qui a fourni l'hôtel de lapins provenant de la garenne de Beuvry ; — à Robert Boistel, receveur de Lens, de payer dorénavant à Jean Saillot, d'Arras, les revenus qu'il avait achetés et qui avaient appartenu à Marguerite Beauneveux dite la Flamenghe, sur laquelle ils avaient été confisqués ; — aux maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, de décharger le compte du receveur de Bapaume de la valeur de soixante francs de bois que les religieuses de la Thieuloye avaient été autorisées à prendre dans les bois du duc, pour restaurer leur moulin « ars et gasté par orage de temps ; » — à Alderigo d'Enterminelle, maître des monnaies à Malines, de payer le prix de deux ou trois chevaux qu'achèteront messire Philippe Le Jouene, chevalier, et Lambert le Marissal, son valet, qui se rendent à Nuremberg par ordre du duc ; — au premier huissier de la Chambre des Comptes de Lille, de payer les dettes de feu Jacques Halle, en son vivant changeur à Lille, dont les biens avaient été saisis par le duc et au sujet duquel des réclamations avaient été adressées au chancelier par Raoulin Guerout, valet de chambre du duc, et Jean Fournier, fustaillier ; — aux maîtres de la Chambre des Comptes de Lille de décharger le bailli de Houssche des dépenses faites à l'occasion d'un procès intenté à la ville d'Ypres et de faire payer par les habitants de Tamise la quote part qui leur a été imposée dans l'aide de cent mille nobles établie pour la rançon du comte de Nevers ; — au prévôt de Lille, de délivrer Alard de Bruille, qui a payé caution suffisante ; — aux maîtres de la Chambre des Comptes de Dijon, de couvrir de ses dépenses Nicolas Daigneville, qui a été chargé par le duc d'aller acheter du sel en Bretagne et de le faire amener jusqu'en Bourgogne, pour l'y déposer dans les greniers publics. = Lettres de don et gratification accordées par Philippe, duc de Bourgogne : — à Guillaume Le Hecq, « tendeur

de le franquepene, » en la châtellenie de Tournehem, qui a pris un aigle ; — à Michel le Wert, sergent de la forêt de Beauloo, « pour considération de ses bons services et pour ce que, ou mois d'aoust, il fut tellement occupé pour des caches, qu'il ne peust entendre ne vacquer à messonner ses blés ne à nulle aultre chose. » = Lettres de modération de droit accordées par le même duc de Bourgogne : — à Parceval de Werchin, écuyer, au sujet de deux fiefs tenus du château de Lens ; — à Jacques Cardon et Thomas Boutel, au sujet de deux fiefs tenus du château d'Arras. = Lettres de Dino Raponde, de Lucques, résidant à Paris, reconnaissant, par devant notaires, que Sigismond, roi de Hongrie, a engagé la rente de sept mille ducats, qui lui est due sur la ville de Venise, à l'effet d'obtenir une somme de cent mille ducats, pour l'employer à payer la rançon du comte de Nevers, du comte de la Marche et d'autres prisonniers. — Lettres d'attestation données par le duc de Bourgogne, par ses principaux officiers ou par les échevins des villes, concernant des dépenses relatives à la recette générale des finances : — au sujet de la prisée des grains ; — par les échevins de Lens, au sujet du produit des assises et de la recette de Robert Boistel, receveur du bailliage ; — par Aléaume de Longpré, écuyer, bailli d'Aire, au sujet des assises dont le duc de Bourgogne prend le quart ; — par les échevins de Merville, au sujet de revenus dont le tiers appartient au duc ; — par Jean de Poucques, chevalier, seigneur de Molimont, châtelain de Lille, au sujet des gages des nouveaux arbalétriers « pour l'enforcement de la garde et des IX officiers d'icellui chastel » ; — par Colard de Sains dit Laigle, châtelain de Hesdin, au sujet des chevaux du parc ; — par Guillaume Bonnier, sergent de Lohes, bailli de Hesdin, au sujet de la vente du bois coupé en la forêt ; — par Jean de Bons, fauconnier du duc, au sujet d'un faucon et d'un « tercheret » de faucon que lui a remis le receveur de Tournehem ; — par Jean Le Hallerei, bailli de Seclin, an sujet du moulin de pierre dudit lieu, lequel « fu mis sur les gantiers et depuis demi an après, par forche de vent, rompit un volant audit molin, pour lequel ledit molin jocqua par l'espasse de un mois entier ; » — par Hugues de Melun, chevalier, sire d'Antoing, reconnaissant que le receveur du duc l'a tenu quitte de la moitié des droits qui étaient dûs pour transports de domaines ; — par Jean Despoullettes, receveur général des finances, au sujet des comptes de Pierre Varopel, en son vivant trésorier du duc ; — par Daniel Stommelin, receveur de Bottesande, au sujet des revenus des terres dudit lieu de Bottesande ; — par les tabellions du duc, dans le Rethelois, au sujet de l'aumône jadis faite par le comte Gautier aux habitants de Rethel et de Pontbar, de réparations faites à la ferme d'Auboncourt et du fauchage des herbes dans les prés de Venderesse. = Lettres de nomination par Philippe, duc de Bourgogne, de Jean de Hesdin, comme garde des haras du duc au parc de Hesdin ; — de Pierre Wautesset, comme mesureur des prés et des bois audit lieu de Hesdin.

B. 1870. (Portefeuille). — 9 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1er février **1401** — 21 mars **1401**. = Quittances : — de Jean Despoullettes, receveur général des finances, qui décharge Jean Périlleux, receveur de Bapaume, d'une somme de vingt francs payée à Otthenin Robert, « barbier de révérend père en Dieu l'évesque d'Arras, » chancelier de monseigneur le duc ; — de Colart de Sains dit Laigle, châtelelain de Hesdin, qui reconnaît, au nom de Gilles Wautesset, « tendeur », avoir reçu treize livres pour un faucon et un lanier pris dans les tendes de Hesdin et cent sols pour un autre faucon pris dans les mêmes tendes ; — de Marguerite le Tholnare, veuve de Jean de Pouques, en son vivant châtelain de Lille, et de Guillaume de Bours dit Witard, chevalier, à présent châtelain de Lille, comme mari de Catherine de Pouques, fille et seule héritière dudit Jean, pour les gages du défunt depuis le premier avril mil trois cent quatre-vingt-dix neuf jusqu'au dernier juin mil quatre cents. = Quittances de couvreurs « d'esteuilles » qui ont travaille à la bassecour du château de Remi et de couvreurs « d'escailles, » qui ont travaillé à diverses maisons du duc dans le Rethelois. = Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant aux maîtres de la Chambre des Comptes d'attribuer six cent cinquante nobles à Gui de Lompré, et huit cent cinquante à l'ouvrage du château de Courtrai, sur les quinze cents nobles restant à payer de l'assiette établie « pour curer, widier et nettoyer les fossés du bourc et chastel en Anwers. » = Lettres d'attestation de Gui de le Motte, seigneur de Saint-Martin, lieutenant du bailli de Bapaume, au sujet de l'adjudication et de l'assise du vin en Bapaume. = Lettres de commission du duc nommant Jean Chousat, receveur général des finances.

B. 1871. (Portefeuille.) — 96 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 11 sceaux.

22 mars **1401** — 21 mars **1402**. = Quittances : — de

Gui Guilbaut, receveur général des finances, de Jean Chousat, commis aux mêmes fonctions, et de Josserand Frépier, trésorier du duc, déchargeant des sommes qu'ils ont remises sur leurs comptes Jean de Dievat, receveur des châtellenies de Péronne, Montdidier et Roye, Jean Lechien, receveur de Lécluse, Jean Belart, receveur du Rethelois, et Pierre Dacelier, receveur de Hesdin : — de Jean Marchant, clerc du siége des comptes de la hanse de Lille, qui a extrait, des comptes et papiers, la valeur des assises dont le duc prend le quart; — de Jean de Neufport, tapissier du duc, qui a mené et tendu les tapisseries à Paris, Conflans, Arras et plusieurs autres lieux; — de Pierre de Raymes, clerc de la chapelle Notre-Dame de la Treille, qui a servi chaque jour deux messes se disant en icelle chapelle pour les âmes du comte et de la comtesse de Flandre; — de Jean Gobelet, naguères maître particulier de la monnaie du duc à Fauquemont, qui a reçu deux lingots d'or des maîtres de la Chambre des Comptes de Lille; — de Bauduin du Chastel dit Lermite, lieutenant du bailli de Lens, au sujet de quatre cierges offerts aux saints dans les églises Notre-Dame et Saint-Léger de Lens; — de Jean De la Fontaine, prévôt et lieutenant du château de Fampoux, au nom du sergent qui a pris, dans la garenne dudit lieu, « VIII bestes mordans tant regnars que loutres; — de Jean de Bon, maître fauconnier du duc, au nom du tendeur Gilles Wautesset, qui a pris un faucon sor dans le parc de Hesdin; — de Jacquemart Hanicote, de Sailly, au sujet de quatre « carées de litière pour les grands chevaux du duc durant leur séjour à Fampoux; — de Colart le Pissonniers, naguères bailli-fermier de Hénin-Liétart, à qui la duchesse de Bourgogne a fait don du blé et de l'avoine dont il était redevable; — de Jean Lecaron, bailli de Bapaume, au sujet du louage de greniers pour les blés du duc; — de Coppin de la Viesville, écuyer, échanson du duc, au sujet d'une somme cent francs qui lui avait été donnée par le duc; — de Jean de Tisnake, sergent de l'eau à Lécluse, qui a reçu le quint denier de la somme prise sur Jean de Leyden, qu'il avait arrêté en une nef partant pour la Hollande; — des mayeurs et échevins de Vieux-Remi au pays de Rethel, au sujet d'une somme de cinquante livres dont le duc leur a fait remise; — de Jean Roberchamp, bailli du Rethelois, pour divers voyages concernant les affaires de la ville de Mézières; — des hommes de fief qui ont siégé à la salle d'Ypres lors du bannissement de Férin Scolpin. = Quittances pour rentes et pensions à vie : — des doyen et chapitre de Saint-Pierre de Lille; — des doyen et chapitre de Saint-Pierre d'Aire; — des chantre et chapitre de Saint-Martin de Hesdin; — de Jean, abbé de Chocques; — de Dreux, abbé d'Eaucourt; — de Michel, abbé de Mont-Saint-Eloi; — de Jean, abbé de Marœuil; — de Thierri, abbé d'Arrouaise; — de Nicolas, abbé de Ham; — de Thomas de Thout, prieur de Saint-Georges de Hesdin; — de Simon, gardien des Frères-Mineurs de Saint-Omer; — de Marie Moutonne, abbesse de Marquette; — de Jeanne, abbesse de Blandecques; — de Jeanne La Godechaide, abbesse « des Sœurs-Mineures de l'Humilité Nostre-Dame de Longchamp lez-Saint-Cloud; — d'Oudart Likos, curé de Saint-Etienne de Lille, et de Michel Le Hière, chapelain de la première messe en ladite église; — de Jean Legroult, prêtre de la chapelle Saint-Jacques en la même église Saint-Etienne; — de Nicolas Viellard, prêtre de la chapelle Sainte-Catherine en la collégiale Saint-Pierre de Lille; — de Jacquemart Clicquet, procureur de l'hôpital Saint-Julien de Lille; — de Jean Berte, trésorier de Notre-Dame d'Arras; — de frère Jean d'Estampes, trésorier de Saint-Vaast d'Arras; — de Jean Picquois, curé de Saint-Martin à Hesdin; — de Denis, prévôt de Woormizelle; — de Jean Martin, avocat de Lille; — de Thomas Martin, l'un des héritiers de la veuve de Rasse de Wervicq; — de Jacques de Lanstais, sergent héritier de la baillie de Lille; — d'Aléaume de Sainte-Aldegonde, de Saint-Omer; — d'Arnould, seigneur du Wez, chevalier, mari de Jeanne de Dieppe, veuve de Guillaume d'Averoult, écuyer; — de Jean Le Roure, au nom de son fils Coppin; — de Witart, seigneur de Bours, chevalier, châtelain de Gosnay; — des maire et échevins de la ville d'Aire. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — d'Evrard Lechièvre, échanson et bailli de Lens et de Beuvry; — d'Enlard de Pouques, écuyer, châtelain de Beuvry; — de Witart, seigneur de Bours, châtelain de Gosnay; — de Gilles de Beugin dit Lebrun, écuyer, châlelain de Chocques; — de Jean Leplé, bailli de Chocques, qui a fait plusieurs voyages par ordre du duc; — de Jean, seigneur d'Esne, chevalier, bailli d'Arras et de Bapaume; — de Jean Lecaron, lieutenant du bailli de Bapaume; — de Robert Pippelart, écuyer, châtelain de Bapaume; — de Jean de Croy, sire de Renty, chevalier, châtelain d'Aire; — d'Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer, d'Aire et de Tournehem et châtelain d'Éperlecques; — de Laurent de Lille, châtelain de Saint-Omer; — de Jean Ducrocq et Thomas Miquelaines, procureurs en la prévôté de Montreuil; — de Jean de Haudion, procureur en la cour spirituelle de Tournai; — de Nicaise Herbert, époux de Marie Baiarde, héritière de la pension

de feu Enguerran de Baiart, procureur en la cour spirituelle de Térouane; — des sergents et garenniers des forêts de Beuvry, Chocques, Eperlecques, Ruhout, Beauloo et Hesdin; — des échevins de Douai, au nom de Gilles Largent, maçon de Saint-Quentin, maître des ouvrages du duc. = Quittances et autres pièces au sujet de travaux exécutés : — à la chaussée menant de Menin à Halluin et d'Halluin à Lille, « qui estoit si empirez et si effondrez que on ny pooit passer fors à grant peine et péril à cheval, ne à charroy, et fust encores plus que ny eust prins garde; — au château de Gosnay, où l'on a recouvert « le grant salle, le grant cambre qui y tient, le cappelle et les cambres qui y tiennent, qui sont sur le cloistre; » — au château de Chocques; — au château et aux moulins de Beuvry; — au château d'Aire où « une des tours estoit fondue en l'iver darrain passé; » — à l'hôtel de Douai, où des réparations avaient été faites, lors que la duchesse y avait logé « pour cause de la mortalité qui estoit lors au conté d'Artois; » — au château de Remi; — au château de Lécluse; — dans le Rethelois, où l'on avait refait, entre autres travaux, « la halle de la ville de Bourg qui estoit toute ruinée et descouverte et estançonné et asseuré de tas en tas tout la tour de la maison du duc à Waut. »

B. 1872. (Portefeuille.) — 54 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 4 sceaux.

22 mars **1401** — 22 mars **1402**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne et de ses principaux officiers : — au sujet de la décharge des sommes qu'ils ont fournies, à Colart de Genry, receveur de Fampoux et Remy, et à Jead Macle, commis a tenir le compte des armes du duc; — au sujet de l'achat de deux chevaux, l'un brun bai et l'autre gris, et des soins à donner, à Hesdin, aux quatre grands chevaux de Pierre de la Trémoille, chambellan du duc; — au sujet d'un voyage fait à Paris par François de le Hofftede dit le Cupre, receveur général de Flandre et Artois, touchant la caution à donner aux marchands François de Passant et Guillaume Sanguin, « pour le fait des estrainnes du jour de l'an; » — au sujet de voyages accomplis par Pierre Ducelier, receveur de Hesdin, à l'occasion de la reddition de ses comptes; — au sujet des dépenses faites par Adam de Houssel, receveur de Beuvry et de Chocques, pour voyages, pour la fabrication d'« un penel de XXX toises de lonc et de deux demi douzaines de cauches noeuves » servant à prendre les lapins et pour la livraison d'un grand nombre de lapins de garennes à la maison de la duchesse, dont « VIII douzaines que on livra le jour que ma dicte dame fist les nopces du seigneur d'Aveluz; » — au sujet de la fourniture des provisions nécessaires au château de Courtrai; — touchant un don de cent nobles à la ville de Douai qui faisait de grands travaux; — au sujet des vivres à donner dans les châteaux de Lille et de Rupelmonde, aux prisonniers, lesquels, s'ils sont pauvres, reçoivent pain, potage et cervoise, et, s'ils ont de quoi payer, obtiennent à un prix déterminé « pain, potaige, cervoise, char, et aux autres jours, herins ou compenage raisonnable », avec un demi lot de vin s'ils en veulent boire; — au sujet de biens confisqués sur Colin Pincecave, dans le bailliage de Bapaume, et de l'héritage de Guillon de Nuefville, bâtard, jadis serviteur du gouverneur de Rethelois; — touchant des voyages accomplis par Godefroi Lesauvaige, du bailliage de l'Ecluse, et par Jean Roberchamp, procureur du Rethelois. = Lettres de don par le duc : — de vingt francs à Colart de Genry, receveur de Fampoux, et de cent et cinquante livres à Hugues de Melun, chevalier, sire d'Antoing, pour leurs bons et agréables services; — d'un cheval du prix de cinquante écus à Brunet le Vicomte, écuyer d'écurie. = Lettres de modération d'amende ou d'impôts accordées par le duc : — à Jean Lecrane, fils de Philippe Lecrane, écuyer, huissier d'armes du duc; — à Jean Leconte, « povre homme débilité de santé, » du bailliage d'Arras; — aux habitants de Fampoux, à l'occasion de l'imposition établie « pour la chevalerie du comte de Nevers; » — à Guillaume de Myeuvre, écuyer, demeurant dans le Boulonnais, au sujet du fief de la Vacquerie près Hesdin, qui lui a été donné par Enguerrand de Croix, écuyer, époux de Marie de Blainsel, sœur germaine de Marguerite de Blainsel, époux dudit Guillaume et fille de messire Bauduin de Blainsel, chevalier; — à Antoine de Croisettes, clerc non marié demeurant à Arras, qui avait été condamné comme usurier; — à Guibert Li Clariers, de Douai; — à Benoite Lefèvre, femme du fournier de Fampoux, laquelle, voyant son mari frappé et renversé par une femme qui était venue apporter « son compenaige » au four, avait poursuivi et frappé cette femme; — à Jacquemart Dufour, de Fampoux, qui, ayant reçu une « baffe » d'une femme nommée Maingnon, avait « pris un baston et en fery ladicte Maingnon ». = Lettres d'attestation données par le duc de Bourgogne ou par ses principaux officiers : — au sujet des recettes de Hesdin, Beuvry et Chocques; — au sujet des ouvrages des châteaux de Chocques, Beuvry et Gosnay; — au sujet de la vente des blés de Remi, Aire et Eperlecques; — au

sujet des assis de Dourges; — au sujet des ventes de bois de Beuvry et de Chocques; — au sujet de la garde d'un bœuf appartenant au duc par un boucher de Douai; — au sujet des garennes de Tournehem, des poulains d'Hesdin, de Jean Martault, maître veneur du duc, de Jean le houpilleur, pour ses gages, la garde des chiens et les dépenses de vénerie, et de vingt « bestes mordans, regnars, loutres, cats et blariel » prises dans les bois, garennes et viviers de Beuvry; — au sujet du produit « de la taille des hommes et des femmes de corps du duc » à Gouy et Loisy, à Rilly et à Cherdeny en Rethelois; — par les échevins de Hesdin, qui ont obtenu une déduction de deux cents livres sur la somme qu'ils devaient au duc; — des échevins de Merville, au sujet des droits qui revenaient au duc sur la vente « des blanques bestes » et tous les plaids; — de Jean Tisnake, sergent de l'eau à Lécluse, au sujet d'une somme qui lui a été remise par le bailli de la même ville. = Lettres de commission du même Philippe, duc de Bourgogne, nommant: — Enlart de Pouques, au titre de conseiller du duc; — Michiel Stalin, bailli de Gheluwe sous messire de Meetkerque, bailli de Courtrai, fonction qu'il avait déjà exercée; — Alard Lambert, portier du château de Bapaume; — Liévin d'Outkerke, écuyer, échevin du Franc de Bruges, le nombre des échevins du banc dudit terroir n'étant pas complet.

B. 1873. (Portefeuille.) — 102 pièces, parchemin; 12 sceaux.

22 mars **1402** — 30 septembre **1403**. = Quittances: de Jean de Noident, receveur général des finances, portant décharge des sommes que lui a remises Jean Sacquespée, receveur des aides d'Artois et des deniers venant des arrière-fiefs du même comté, lesquelles ont été en partie remises à Rifflart Faymal, marchand de tapisserie d'Arras « à cause de certains tappis qu'il fait, pour ycelui monseigneur le duc, de la bataille de Liége; — de Jean Chousat, receveur général des finances, portant décharge des sommes remises par Jean de Pressy, receveur de la composition des aides en Artois, par Pierre Ducelier, receveur de Hesdin, et par Ernoulet Lefèbre, receveur de Tournehem; — du même Jean Chousat, qui a reçu la somme de mille nobles, des habitans d'Anvers, pour les noces d'Antoine, fils du duc; — de Jean Lechien, receveur général de Flandre et d'Artois, pour décharge à Clais de Steelant, fermier d'un impôt établi à Anvers; — d'Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer, de Jean Barre, lieutenant du bailli de Douai, de Jean Delafontaine, lieutenant du bailli de Fampoux, de Jean Raingot, mayeur de Remi, au sujet de la vente des blés des domaines du duc; — de Jean Moulleron, cirier de Lille, au sujet des cierges « pour alumer et ardoir quant on dist les messes pour monsieur et madame conte et contesse de Flandres »; — de Gilles Crite, frère prêcheur de Lille, qui a célébré ladite messe en la chapelle de Notre-Dame de la Treille; — de Gilles Wautier *alias* Wautesset, qui a pris un faucon sor au parc de Hesdin; — de Jean de Neufport, qui a mené et tendu les tapisseries du duc à Paris, à Conflans et ailleurs; — de Raulin Leclerc, prévôt du Chasteller, qui a reçu dix livres pour les dépenses faites en son hôtel par les officiers du duc durant la foire dudit Chasteller; — de Jean de Pressy, qui a déchargé les collecteurs de Bailleul-St-Vaast, Basseux, Brebières, Bretecourt, Chocques, Escourt, Escourt et Longastre, Feuchy, Fresne et Montauban, Gosnay, Haucourt, La Couture, Maisnil-Lonchepois, la Maison-Doresmieux, Molinguehem, Noyelettes, Saint-Aubin, Semencourt, Tangry, Violaines, Ysel et « le poor » Jacques Wagon qui est aux religieux de Saint-Waast, au sujet de l'aide due pour la rançon du comte de Nevers. = Quittances pour rentes et pensions a vie — du chapitre de l'église Saint-Omer à Saint-Omer; — des doyen et chapitre de Saint-Pierre de Lille; — des doyen et chapitre de Saint-Pierre d'Aire; — de Noël Dubusquoy, abbé de Cysoing; — de Pierre de Douai, abbé de Saint-Silvin d'Auchy; — de Gilles, abbé de Saint-Éloi lez-Noyon; — de Bertrand, abbé de Royalmont; — de Catherine Martine, religieuse à la Neuve-Abbaye Notre-Dame à Lille; — de Marguerite Delecourt, prieure de l'hôpital Saint-Jean près Saint-Sauveur à Lille; — de Marie, abbesse de Marquette; — de Marie, abbesse de Flines; — de Pierre de Humières, chapelain du château de Hesdin; — de Baude Cauwet, chapelain de l'hôpital de la comtesse d'Artois à Hesdin; — des chantre et chapitre de la collégiale Saint-Martin à Hesdin; — de Jean de Pacy, conseiller du duc; — de Colart Rumet, conseiller du duc; — de Pierre de le Zippe, chevalier, seigneur de Denterghem, aussi conseiller du duc; — de Robert Delanghe, de Lille; — de Roland de Huvesque, à cause du fief de Longueval sur le change de Lille; — de Thomas Martin de Lille; — de Jean Leforestier, receveur de la terre d'Enghien. = Quittances pour gages et pensions annuelles: — de Jean Chousat, commis à recevoir les finances; — de Pierre de Montbertaut, trésorier du duc; — de Jean de Lecque, écuyer, lieutenant du châtelain de Lille; — d'Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer, d'Eperlecques et de Tournehem, en son nom et au

nom de clercs, sergents, veneurs et portiers desdits bailliages ; — de Wit Berthelot dit Crasset, sergent de la haie de Menteque ; — de Jean de Bon, écuyer, premier fauconnier du duc ; — de Jooskin, menestrel ; — de Jean Le Cambier, valet de chambre du duc ; — de Colart de Sains dit Laigle, châtelain de Hesdin, en son nom et en celui de maîtres des œuvres, sergents, gardes et mesureurs du château et du parc de Hesdin ; — de Jean Bernard, veneur du duc ; — de Maes de Sconeveld, garde des dunes ; — de Jean Lymartins, avocat de Lille ; — de Guérard Zoetains, au nom d'Elisabeth Serlemoots, sa femme, comme héritière « de la clergie du sanc en la ville de Gand ; » — de Jean Rainghot, mayeur de Remi.

B. 1874. (Portefeuille.) — 57 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

22 novembre **1402** — 30 septembre **1403.** = Quittances et autres pieces pour travaux opérés : — à la chaussée au-delà du pont de Raches, sur une longueur de onze cent quarante pieds et une largeur de dix pieds ; — à Arras, au sujet des dressoirs et tables qui ont servi au repas des noces d'Antoine, fils du duc ; — au château de Gosnay « en le cambre et salle où monseigneur disne et couche et sur les murs et alléez ainsi que on va en le tourelle qui fait retrait ; — à Saint-Omer, en la grosse tour du château et au pilori sur le marché de la ville ; — au château de Ruhout ; — à la salle du château de la Montoire ; — aux bois de Hesdin ; — aux châteaux de Nieuport, Courtrai et Audenarde. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne ou de ses principaux officiers, ordonnant : — de tenir compte à Colart de Genry, receveur de Fampoux et Remi, et à Jean Laurens, receveur du Rethelois, des sommes qu'ils ont fournies sur leur recetts ; — de tenir compte à Hugues Coquillau, de cent francs de bois que le duc avait jadis accordés à Robin de la Cressonnière, sur la vente des bois de Cambrehoud et de Beaufort ; — de payer les gages qui lui sont dûs à Huchon de Boulongne, valet de chambre et peintre du duc, pour « l'office de paintre et de maistre des engins et esbatemens » du château de Hesdin ; — d'allouer la somme de soixante mille francs, sur les compte de la recette générale, à François de Passant et Jacques Sat, marchands génois, et à Guillemin Sanguin et Michel Laillier, bourgeois de Paris, « tant pour prest qu'ilz nous ont fait en nostre grant besoin et nécessité, comme pour la vendue et délivrance de vaisselle d'or et d'argent, joiaulx et draps de soie qu'ilz nous ont bailliez et délivrez pour contenter et parer plusieurs grans seigneurs, chevaliers et escuiers, lesquelz, ores a un an, nous vindrent servir à Paris en certains affaires que nous eusmes lors et aussi pour les nopces de nostre très chier et très amé filz le conte de Rethel, pour le voiage que derrenièrement avons fait en Bretaigne et pour les estrainnes du jour de l'an derrenièrement passé ; » — de délivrer à Jacquemin le Pourveur, clerc de Pierre Deleval, gouverneur de Blaton, la somme de huit francs d'or à l'occasion d'un voyage qu'il a fait à Paris pour aller trouver le duc ; — de payer la somme de quatorze livres deux sols parisis pour quatre cents buches fournies pour le service de la Chambre des Comptes de Lille. = Lettres d'attestation par le duc de Bourgogne ou par ses principaux officiers : — au sujet de la recette de Jean de Pressy, commis à recevoir l'aide établie pour le mariage du comte de Rethel, et de la recette de Colart de Genry, receveur de Fampoux et Remi ; — au sujet de la valeur et prisée du grain, du beurre et du fromage à Gand, Bruges, Ypres, Furnes, Bergues et autres villes de la Flandre ; — au sujet des soins donnés à un grand bœuf et à un grand « pork sengler privé, » conservés à Hesdin et à « xx jeunes faons de daims de Hesdin menés ou chastel du Quesnoy en Henau, que monseigneur le duc de Bourgogne donna à madame la contesse d'Ostrevans pour peupler son parc estant audit lieu » ; — au sujet des dépenses faites par les veneurs Jean Bernart et Antoine le houpilleur, qui chassèrent le sanglier dans les bois de Tournehem et des environs, pour « servir de venoisins l'hostel de madame la duchesse ; » — au sujet de sommes payées par Colart de Genry, receveur de Fampoux, pour la cuisine de Remi, et par Jean d'Aissencourt, écuyer, qui a fourni à Jean Robaut, receveur d'Arras, la somme qu'il devait pour renonciation à l'appel fait par lui au château d'Arras. = Lettres de donation, par le duc de Bourgogne, de terres sises à Inchy et provenant de Robert Bouteheure, qui « s'est naguaires désespéré et pendu, » à Michel de la Hove, sommelier de la paneterie de la duchesse, « pour les bons services que par long temps et dès sa jeunesse à grans paine et travail il a faiz à nous et à nostre dicte compaigne et pour lui, desjà fort commencié à decliner à son eage avoir mieulx de quoy vivre en ses anciens jours. » = Lettres de modération d'amendes accordées à André du Hot, qui avait vendu, contrairement aux statuts publiés à Lille, du drap qui n'était point scellé, et de modération d'impôts au sujet « des doubles rentes et reliefs pour la chevalerie du comte de Nevers, » dans les bailliages d'Arras, d'Avesnes, d'Aubigny et de Quiéry, où « nos subgés sont très fort dimi-

nuez par la mortalité et autrement et ou temps passé ont supporté pluiseurs charges pour les grans affaires que nous avons euz et pour le fait de la rédemption de nostre dit filz ». = Lettres d'arrentement « d'une masure sise à Blaton et tenue du duc de Bourgogne, en lequelle toutes les maisons estoient arses et destruites, » et qui avait été abandonnée par les anciens occupeurs parce que ladite masure « n'estoit point pourfitable à tenir. » = Lettres de commission données par Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Jean de Bruyelle, aux fonctions de receveur de la châtellenie de Lille ; — Andry de Douai, à celles de receveur de Flandre et d'Artois ; — David de Poix, capitaine du château de Tournehem ; — Eustache de Neuville, au poste de capitaine du château de Lécluse ; — maître Guillaume Viguier, « à l'office de sergenterie et foresterie de la chastellenie de Tournehem ; » — Jean Martot, « racacheur des bestes sauvages ès bos de Beaulo, de Malines, de Modtgarden et de Ruhoud, tenant à ses despens un cheval, un limier et six chiens courans. » — Lettres d'Antoine de Bourgogne, comte de Rethel, mis en possession de la châtellenie de Lille, comme époux de Jeanne, fille de Walerand de Luxembourg, nommant : Gilles d'Ablain, bailli de la châtellenie de Lille ; — Guillaume de Tenremonde, receveur de la même châtellenie ; — Jean Des Roliers, procureur de la même châtellenie ; — Hotry des Bours, capitaine et châtelain d'Erquinghem.

B. 1875. (Portefeuille.) — 58 pièces, parchemin ; 13 sceaux.

1er octobre **1403** — 16 juin **1404**. = Quittances : — de Marguerite, duchesse de Bourgogne, déchargeant Jean Laurens, receveur du Rethelois, des sommes qu'il lui a fournies ; — de Jean Chousat, receveur général des finances, déchargeant des sommes qu'ils lui ont remises Pierre Ducelier et Robert de Benquethun, receveurs de Hesdin, Arnould Lefèvre, receveur de Tournehem, Hugues Coquillau, receveur de Saint-Omer, et Jean Laurens, receveur du Rethelois ; — du trésorier du Roi, pour des sommes prises sur les mille florins que le Roi a donnés au duc de Bourgogne ; — de Jean Lechien, receveur général de Flandre et d'Artois, déchargeant des sommes qu'ils ont fournies, Gautier Patin et les fermiers de l'avoir de Menin ; — de Colart de Sains dit Laigle, châtelain de Hesdin, pour sommes reçues ou payées par les receveurs du duc, au sujet de la vente des vins et des avoines, des soins donnés à un taureau et de la prise d'un faucon sor et d'un tiercelet de faucon ; — de Heyne de Cremhen, valet de chambre du duc, qui a reçu vingt écus d'or « pour avoir un cheval pour lui monter plus honnestement au service de Monseigneur. » = Quittances pour rentes et pensions à vie : — de Pierre de Responde, receveur de l'hôpital Saint-Louis ; — d'Arnould, seigneur du Wez, époux de Jeanne de Dieppe, veuve de Guillaume d'Averoult ; — de Jean de la Hamayde et Jeanne de Luchaut sa femme ; — des échevins de Lille, qui ont reçu cinquante francs et trente-trois gros, « pour le moitié de c francs de rente à vie, à rachat par eulx vendue sur ycelle ville, aux vies de plusieurs personnes, à la requeste et prière du duc et pour lui aidier à supporter les grans frais, missions et despens qu'il lui a convenu faire et soustenir pour le fait des noches de monsieur le conte de Rethel son filz. » = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Jean Le Cambier, valet de chambre du duc ; — de Bauduin Calonne, écuyer d'écurie et châtelain de la Montoire ; — de Robert Caverel, sergent des bois de Tournehem ; — de Tassart De le Carnoye, « ayde à la garde du chastel de Hesdin ; » — de Colart de Sains dit Laigle, au nom de Pierre Leroux, valet de Pierre de la Trémoille, chambellan du duc, et de portiers, sergents et mesureurs du château, des bois et du parc de Hesdin. = Quittances de Pierre Delebecque et plusieurs autres, qui ont livré du bois « pour emploier à ouvrages et réparacions du chastel de Lille ; » — des échevins de Hulst, pour travaux au moulin de Kieldrecht. = Mandements du duc de Bourgogne ou de ses principaux officiers, ordonnant : — de tenir compte à Jean de Pressy, receveur de l'aide en Artois, de sommes qu'il a fournies au duc ; — de décharger Robert de Banqhetun, receveur de Hesdin, de l'argent fourni pour l'achat d'un cheval bai brun et pour la garde de deux grands chevaux du duc conduits à Hesdin pour y servir d'étalons ; — de payer les gages de Jean Mousquet, maitre de la chambre aux deniers de la duchesse, et de son valet, ainsi que les dépenses nécessaires pour deux chevaux ; — de solder les dépenses faites par le sire d'Esne, bailli d'Arras, qui est « partiz de son hostel dudit lieu d'Arras le xixe jour de fevrier derrain passé, pour aler avec la compaingnie de nostre amé et féal conseiller, maistre Jehan de Nieles et Guillaume Bonnier, nostre bailli de Hesdin, à Douay, Lens, Béthune, Ayre, Saint-Omer, Thérouane, Hesdin, Saint-Pol et plusieurs autres places tant de nostre pays d'Artois comme d'autres, pour aucunes noz besoingnes ; » — de tenir compte à Jean Roberchamp, bailli de Rethelois, des frais que lui a occasionnés un voyage à Paris, au sujet de « pluiseurs desbas et discors meus entre les prévosts de Buillon et de Mouson, contre aucuns des gens du duc ou paiz de Rethelois ; » — d'a-

journer, au nom du monastère de Saint-André-au-Bois, Jean de Meuvre, qui refuse de payer à ce monastère les rentes qu'il lui doit dans la prévôté de Montreuil. — Lettres de modération de droits, d'amendes ou de peines accordées par le duc de Bourgogne : — à Jacques de la Tannerie, procureur général de Flandre, au sujet « de tout le vin que sera despendu en son hostel par lui, sa femme, ses familiers et serviteurs, raisonnablement sans vendre et fraude aucune ; » — à Bauduin, seigneur de Noyelle-le-Wion et d'Etrayelle, chevalier, au sujet de treize livres dont il était redevable pour les droits de chevalerie du comte de Nevers ; — à messire Oste d'Ecaussines, chevalier, châtelain d'Ath, qui, « accompaingné de pluiseurs personnes à cheval et à pié, du pays de Haynaut, a fait nagaires drecier un gibet et à ycellui exécuter un homme ou grant chemin de la ville de Maude, en nostre fief et souveraineté à cause de nostre conté de Flandre, et depuis nos gens du conseil ayans, par nostre commandement, fait abatre ledit gibet et enterrer le corps de cellui qui yllec avoit exécute, et par aucuns moiens estans en voie de traitié et d'acort. = Lettres d'attestation de Philippe, duc de Bourgogne, ou de ses principaux officiers : — de Jean, seigneur de Roubaix et de Herselles, premier chambellan, au sujet de couvre-chefs, de coiffes, d'épingles et de couteaux à trancher achetés pour le duc, — au sujet de voyages faits par Hugues Loosere (?), receveur de Lens, et Jean Laurens, receveur du Rethelois, pour la vérification de leurs comptes ; — touchant des sommes fournies sur l'aide reçue dans le bailliage de Lens et le bailliage d'Arras, pour le mariage d'Antoine, comte de Rethel, fils du duc ; — touchant le chômage des moulins aux blés et aux draps de Hesdin ; — au sujet des terres d'Inchy accordées à Michel de le Hove ; — au sujet de la prisée des grains à Cambrai et des rentes de douze deniers et au-dessous, que le comte d'Artois lève, chaque année, dans les bailliages d'Avesnes et d'Aubigny. = Lettres de commission du duc de Bourgogne nommant Philippe Lejosne, châtelain de Chaeftinghe, et ordonnant l' « inventoire du chastel. » — Lettres de Marguerite, duchesse de Bourgogne, déclarant, après le trépas du duc, son mari, qu'elle continue dans l'exercice de leurs fonctions, Hugues Coquillau, receveur de Saint-Omer, et Jean Jouffroy dit Tavel, procureur près la prévôté de Beauquesne comme ailleurs au bailliage d'Amiens.

B. 1876. (Portefeuille.) — 117 pièces, parchemin ; 14 sceaux.

17 juin 1404 — 1 novembre 1405. = Quittances : de Jean, duc de Bourgogne et comte de Flandre, au sujet de termes « de sa pension » qui lui ont été remis, au nom du Roi, par les « généraulx conseillers sur le fait des aides accordées pour la guerre ; » — d'Oudot Douay, receveur général des finances de la duchesse de Bourgogne, déchargeant le receveur de Saint-Omer, Hugues Coquillau, et le receveur de Beuvry, Adam de Houssel, des sommes qu'ils lui ont remises ; — de Jean Despoullettes, receveur général des finances du duc de Limbourg, pour la location de son grenier de l'hôtel du Cerf où l'on a mis les blés du gavène d'Arras ; — d'Aléaume de Longpré, châtelain d'Eperlecques, au sujet de la somme dépensée pour distribuer aux pauvres le drap qui leur est donné chaque année ; — d'Alard Dane, châtelain de Ruhout, au sujet de voyages faits par ordre de la duchesse de Bourgogne ; — de Jean de Maubus dit Masquet, lieutenant du bailli d'Aubigny, au nom du garennier du bois de Waut, qui a pris « XXI bestes tant mordans comme autres, IIII regnars, V blareaux, III aigles, III fouines et V cas de hantemoie ; » — de Jacques de Châteauneuf, lieutenant du bailli d'Avesnes-le-Comte, au sujet d'une vente de bois et de la prise par Gillot Deslions, sergent du bois d'Avesnes, de « XXII bestes mordans comme autres, IX regnars, V blareaux, II aigles et VI fouines ; » — des échevins de Douai, au nom de plusieurs habitants d'Ecaillon, que Jean Barre, receveur de la duchesse, a indemnisés pour les objets mobiliers et les volailles qui leur avaient été enlevés « par les gens d'armes et autres qui ont démoly et abatu, par l'ordenance de madame, le donjon d'Escaillon ; » — de Jacques de Machaut, procureur du Rethelois, au sujet d'un voyage qu'il a fait à Arras, où se trouvait la duchesse. = Quittances pour rentes et pensions à vie : — d'Arnould de Billy, prêtre, chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune ; — de Pierre de Béthune, religieux et trésorier de Saint-Vaast d'Arras ; — de Georges, abbé de Clairmarais ; — de Bertrand, abbé de Royalmont ; — de Simon, abbé de Saint-Nicaise de Reims, et de Henri, religieux du même couvent ; — de Thomas, abbé de la Valroy (?) ; — de Jean, abbé de Notre-Dame d'Ellans ; — d'Isabelle, prieure de la Thieuloye ; — de Mathieu Lanstier, mayeur des bourgeois de la Charité-Notre-Dame-des-Ardents, d'Arras ; — de Jean Decques, chapelain de la Cour-du-Comte d'Arras ; — des frères et des sœurs de l'hôpital Saint-Jean-en-l'Estrée d'Arras ; — de Jacquemart Lescoyer, gouverneur de l'hôpital Saint-Julien d'Arras ; — de Pierre de Largny, procureur de la maladrerie de « Miolens » à Arras ; — de Gautier du Froidmez, chapelain du château de Bellemotte ; — de Pierre Delatour, chantre et chanoine

de Saint-Omer et chapelain du château de la même ville ; — de Pierre de Responde, chapelain de l'hôpital St-Louis à Saint-Omer ; — d'Anselme Lecanonne, curé de la paroisse Saint-Jean en l'église de Notre-Dame de Lens ; — de Thomas Coegheer, curé de la paroisse des Wastines ; — de Jean Aubry, curé de Wart en Rethelois ; — de Jean de Verrières, chapelain de l'hôtel de la duchesse à Brieulles, aussi en Rethelois ; — d'Aléaume de Sainte-Aldegonde, écuyer ; — de Jean de Sainte-Aldegonde, écuyer, seigneur de Keuberghe et mayeur de Saint-Omer ; — de Jean Lerobers *alias* Le Roure, bail de son fils Coppin ; — de Colart Plantehaie, procureur du duc au bailliage d'Amiens ; — d'Alice de Hans, dame de Charlerenge, en Rethelois ; — de Philippe Blanchar, écuyer, aussi du Rethelois. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Jean de Nielles, conseiller du duc, gouverneur des bailliages d'Arras, Avesnes et Aubigny ; — de Michel Ducange, lieutenant dudit gouverneur ; — de Jean de Nielles, conseiller du duc, gouverneur du bailliage de Beuvry ; — de Jean, seigneur de Raicourt, Camblin et le Transloy, châtelain de Lens et de Chocques ; — de Catherine de Koyeque, veuve de feu Gilles de Beugin, châtelain de Chocques ; — de Jean Leplé, bailli de Chocques ; — d'Aléaume de Longpré, écuyer, bailli de Saint-Omer ; — de Laurent de Lille, châtelain de Saint-Omer ; — d'Alard Dane, châtelain de Ruhout ; — de Jean Fabien, bailli de Houdain ; — de Jean Puissant, conseiller de la duchesse ; — de Tristan de Fontaine, conseiller au bailliage d'Amiens ; — de Raoul de Mileville, avocat à Hesdin, conseiller du duc ; — de Philippe de Sus-Saint-Léger, procureur au siége de Montreuil ; — de Jean Ducrocq, procureur en la prévôté de Montreuil ; — de Colart Plantehaie, bailli de Piquigny ; — de Pierre, chapelain du château d'Avesnes-le-Comte ; — de Jean Aoustin, artilleur du duc ; — de Jacquemart Le Roi, concierge de l'hôtel de la Cour-le-Comte à Arras ; — de Jean de Froicapelle, bourreau d'Arras ; — de Jean Buletel et Jean Ledelie, garenniers des bois de Mofflaines ; — d'Arnould Lecambier dit Des Lions, et de Gilles Deslions, garenniers des bois d'Avesnes-le-Comte ; — de Jean de Grincourt, sergent du bailliage d'Aubigny ; — de Jean Patoul dit Lebrun, forestier du bois de Chocques ; — de Colard de Sains dit Laigle, châtelain de Hesdin, au nom de Jean Brisebarre, maître charpentier des œuvres, de Guillaume de Masinghem, portier, et de Hennequin du Liége dit Wezemale, Jean de Hezeque, Antoine Cordouan et Colart Hersent, gardes des chevaux et des bois dudit Hesdin ; — de Jean Berpart, veneur de la duchesse ; — de Tassart de le Carnoye, aide à la garde du château de Hesdin ; — de Pierre Wautesset, mesureur sermenté des bois et des prés ; — de Pierre Berthelot dit Crasset, sergent des bois de Tournehem, et de Wit Berthelot dit Crasset, sergent de la haie de Menteque ; — de Lippin Fécrans, sergent de la forêt de Ruhout ; — de Regnart Alléaumart, forestier du bois de Waut ; — de Pierre Buirant, garennier et garde des cygnes de la châtellenie de Saint-Omer ; — de Hildebert Deleniepe, garennier des west-dunes de Flandres ; — de Girard Léonardel de Grivy, lieutenant en la prévôté de Bourg en Rethelois ; — de Clayequin de Cultivere, sergent des bois de Brieulles ; — de Colin Barbe, garde des bois de Marceole ; — de Jean Goberon, garde des juments sauvages ès bois d'Omont ; — de Jean Lamban, écuyer, élu du comté de Rethel, procureur de Hughenin de Bienchet, garde-huche de l'échansonnerie du duc et forestier des bois de la prévôté de Raucourt.

B. 1877. (Portefeuille.) — 78 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

17 juin 1404 — 4 novembre 1405. = Quittances et autres pièces comptables pour travaux opérés : — à l'hôtel de la châtellenie d'Arras ; — aux moulins et aux fours de Beuvry ; — au four de Chocques ; — au pilori de Saint-Omer ; — au château d'Eperlecques ; — au château de Tournehem ; — à l'hôtel du duc « appelé la Salle en la ville d'Ypres, » où l'on a refait « la grande maison estant en la basse-court, laquelle de long temps avoit esté en ruyne, rompue et descouverte ; — au moulin de la ville d'Anvers ; — aux moulins de Brieulles et de Neufville, et à l'hôtel de Wart, dans le Rethelois. = Mandements de Jean, duc de Bourgogne, de la duchesse Marguerite, sa mère, et de leurs principaux officiers, ordonnant : — d'engager, afin de payer ce qui est dû au chambellan Jacques de Helly, « ung fremail avec un gros saphir ou milieu, trois balais à l'entour et neuf grosses perles en trois croches ; » — de décharger d'une amende messire Jean d'Inchy, chevalier, et Jean de Rouvroy, son lieutenant ; — de « faire escrire bien clèrement en un livre toutes les revenues du pays de Flandres, tant du domainne ancien comme des fermes et les termes à quoy elles eschéent et aussi la somme en gros des charges héritables et viagères qui sont sur ledit domainne et la somme qui puet demourer au duc chascun an au net ; » — de faire rendre sans retard les comptes des baillis de Flandre et ceux de la Renenghe, sous peine de l'amende de dix livres établie par les anciens statuts, et tout spécialement ceux de Jean de Pressy, rece-

veur de l'aide, et des receveurs du Rethelois ; —d'approuver les comptes d'Oudart Douai, naguères receveur général de la duchesse; — de communiquer au receveur général de la duchesse les comptes de Boy Calonne, receveur de Tournehem, et à Alart Dane les comptes du receveur de Saint-Omer depuis dix ans; — de vendre les grains du duc dans les recettes d'Arras, Avesnes, Aubigny, Quiéry, Beuvry et Chocques ; —de tenir compte à Robert de Bencquetun, receveur de Hesdin, des sommes payées pour deux faucons pris dans les tentes de la châtellenie de Hesdin ; — de décharger les comptes de Jean de Pressy de la somme de cent francs d'or qui lui a été allouée pour ses gages par le feu duc de Bourgogne ; — de payer à Alard Dane, châtelain de Ruhout, la somme de douze francs d'or pour un voyage à Arras ; — de solder les dépenses faites au sujet d'un étalon nommé Bretagne, qui a été conduit au haras de Hesdin ; — de remettre la somme de dix francs, qui lui est due, à Grégoire de Conflans, valet de la chapelle du feu duc de Bourgogne, et celle de quatorze francs d'or à Jacques de Machaut, procureur du Rethelois, pour le voyage qu'il a fait à Arras. — Lettres de don accordées par Jean, duc de Bourgogne, et par sa mère Marguerite : — à Monnot de Faverny, valet de chambre et garde de la tapisserie de la duchesse, au sujet de quatorze livres parisis qu'il devait « à cause de l'office de cepage des prisons de l'hostel d'Arras dit la Court-le-Conte ; » — à Jean de Postel, prévôt fermier de Hesdin, qui « a grandement perdu du sien, » parce que les marchands qui passent ordinairement par Hesdin pour aller en Flandre et en Normandie n'ont point fait de voyages à cause du grand nombre de gens d'armes qui encombraient les chemins ; — à Guillaume de Gheetsem, qui conserve le profit d'un « passage des nefs apellé l'*Overdrach* » à Bruges. = Lettres d'attestation données par le duc, par ses officiers ou par les échevins de plusieurs villes : — au sujet de la prisée des grains en Flandre ; — au sujet de la vente des blés par les receveurs dans les divers domaines du duc ; — de la reddition des comptes de Jean Barre, receveur de Douai, et d'Adam de Houssel, receveur de Beuvry et de Chocques ; — au sujet de la vente du vin au Catelet près Cambrai ; — au sujet du « jocage » du moulin d'Avesnes-le-Comte et du moulin de Fampoux ; — au sujet de ventes de bois dans la forêt de Beauloo ; — au sujet de la constitution de rentes dans la ville d'Aire ; — au sujet de la déduction faite sur le quart des assis revenant au duc de l'argent que les échevins de Hesdin lui avaient donné pour la délivrance du comte de Nevers ; — au sujet de l'octroi, au plus offrant, de six meucauds de terre sis à Nœux ; — de la vente des tailles du bois de Wart ; — des viviers de Beuvry ; — d'une aide de cinq mille cinq cents livres due au duc par le pays de Languedoc ; — au sujet de la double rente payée par Thiébaut Le Bourgeois, sergent du péage de Bapaume pour la chevalerie du comte de Nevers ; — au sujet des assis appartenant au duc « pour la franche feste de la ville Thielt ; » — au sujet de la prise d'un tiercelet de faucon à Hesdin, de la chasse dans les bois de Tournehem, « pour angiens et amorses à prendre les loups et loupves, chevaux, brebis, vieux moutons, oyes et aultres choses pour faire amorses, et VIII^{c} d'aguilles d'acier pour aguillier et faire morir lesdis loups et loupves ès-bois de Venderesse et illec environ » en Rethelois ; — au sujet du transport d' « un povre homme qui fu trouvé mort par nuit par povreté sur les canges d'Arras ou petit marchié ; » — au sujet de voyages que les sergents de Gand ont faits par ordre de Danekart Doegerlande, bailli de ladite ville ; — au sujet de l'inventaire des biens de Jean Bradeloo, bourgeois de Bruges, bâtard ; — au sujet de l'exécution, à Chocques, de Hustin Delemotte, pendu pour ses démérites, « XXIIII sols aux charpentiers qui ont fait ès-bos de Choques une justiche toute noeuve à deux gambes nommée fourques, au lieu de le viese qui, grant temps a, estoit queue et pourrie, et ycelle assise sur le grant quemin, LVI sols à Jehan Fourbi, bourrel de Saint-Pol, lequel le bailli envoia quérir ou dit lieu de Saint-Pol et en escripsi au senescal qu'il le feist venir, si vint ledit bourrel ou dit lieu de Choques ou il a environ VII lieues et fist l'office de ledite exécution, IIII sols pour le disner du dit bourrel quant il vint à Choques, qui ala disner avec le prisonnier quant il fut jugiez pour lui réconfforter et faire faire bonne chière et burent bien ; » — au sujet de la taille des hommes et femmes de corps du duc, ainsi que des soins donnés aux poulains sauvages et aux chevaux dans le Rethelois. = Lettres de commission ou de maintien dans leurs offices, données par Jean, duc de Bourgogne, ou par Marguerite, sa mère, nommant : — Tristan de Bersée dit le Baron, bailli de Douai ; — Jean Poissant, conseiller du duc ; — Guillaume Blondel, châtelain de Fampoux ; — Colard de Genry, receveur audit lieu de Fampoux ; — Guilbert de Lestore, écuyer, chambellan de Saint-Omer, mayeur des francs-alleux et receveur du péage de Bapaume en ladite ville de Saint-Omer ; — Jean de Recourt, châtelain de Chocques ; — Jean de Lanstais, receveur de Lille ; — Pierre Dorreville, châtelain de Remy ; — messire Hustin de Haveskerke, chevalier, bailli de Bergues ; — François de Haveskerke, chevalier, châtelain de Beveren ; — Josse de

Lescaue, châtelain de Rethel ; — Jean Brisebarre, maître des œuvres au château et dans la ville de Hesdin ; — Philippe Fécrane, sergent des bois de Ruhout ; — Jean de Herghes, sergent forestier pour les mêmes bois ; — Jeannin Malette dit Bernard, veneur des bois et forêts du comté d'Artois ; — Jean Buletel, garennier de Mofflaines et sergent à cheval du bailliage d'Arras ; — Wit Berthelot dit Crasset, garennier de la haie de Menteke ; — Hennequin Wisemale et Pierre Mughet, garde des poulains, des juments et des bugles du haras de Hesdin ; — Robinet de Donches, sergent et garde des bois de Brieulles-sur-Bar en Rethelois ; — Guillebin Paillart, portier du château de Ruhout.

B. 1878. (Registre.) — In-folio, parchemin ; 217 feuillets.

5 novembre **1405** — 19 novembre **1406**. = « Compte Jehan Chousat, conseillier, trésorier, gouverneur et receveur général des finances de monseigneur le duc de Bourgoingne. » — Somme toute de la recette, comprenant le produit des domaines de la Bourgogne et du Charolais, du Nivernais et Donziois, de la Flandre, de Lille, Douai et Orchies et de l'Artois, ainsi que de l'extraordinaire : 319,512 livres 11 sols 7 deniers. — Somme toute de la dépense consistant : en deniers à personnes qui doivent rendre compte, tels que maîtres de la chambre aux deniers et receveurs, et au duc (Jean-sans-Peur), « pour mettre en ses coffres comme pour faire son plaisir et voulonté » ; en pensions et gages ; en ambassades, voyages et grosses messageries ; en achat de chevaux, de joyaux d'or et d'argent, de draps d'or et de soie, de draps de laine et de pelleteries, de tapisseries, broderies et peintures, de coffres, malles, » vaisseaulx de cuisine, gans et chapperons à oyseaulx » ; en voitures et menues messageries ; en mises pour la dépense commune : 317,554 livres 14 sols 11 deniers. = « A maistre Thierry Gherbode, conseillier de mondit seigneur qui par le commandement et ordonnance de mondit seigneur fu par devers lui à Paris ou mois de janvier cccc et cinq, pour lui faire relation de ce qui avoit esté besongné à Calés ou mois de décembre précédent par messire Guillaume de Hallewin, conseillier de mondit seigneur, messire Thomas de Beuffremez, chevaliers et ledit maistre Thierry à ce commis de par mondit seigneur avec les ambassadeurs de la partie d'Angleterre, ou fait du traittié sur le cours de la marchandise entre Angleterre et Flandres, dont plusieurs journées et assemlées par avant avoient esté tenues et après ce que ledit maistre Thierry fu expédié rala par ledit commandement oudit lieu de Calais ensemble ledit messire Thomas, maistre Thiery le Roy et Thierry de Huchin, et illec de rechief assemblez tenu journée avec lesdis ambassadeurs de la partie d'Angleterre ou mois de mars ensuivant, sur le fait du traittié dessus dit et depuis retourné devers mondit seigneur à Tournay et à Arras pour lui faire relation de ce qui avoit esté fait et besongné. Esquelz voiages alant, besongnant et retournant ledit maistre Thierry Gherbode a vacqué continuelment du vendredi xve jour du mois de janvier qu'il se parti pour ladicte cause de son hostel de Lille jusques au dimenche xxie jour dudit mois de mars qu'il retourna en sondit hostel, ouquel temps sont LXVI jours à III francs de gaiges par jour à lui tauxez et ordonnez par mondit seigneur oultre et pardessus la pension ordinaire qu'il prent par an de mondit seigneur montent CIIII^{xx} XVIII frans d'or qui lui ont esté paiez par mandement de mondit seigneur. Donné à Paris le tiers jour d'avril avant Pasques l'an mil cccc et cinq, avec quittance dudit maistre Thierry contenant affirmacion cy rendu avec ledit mandement pour CIIII^{xx} XLIII frans. » (fol. 88 verso). = Au même « qui par le commandement et ordonnance d'icellui seigneur a fait les voiages qui s'ensuivent, c'est assavoir qu'il est alé devers mondit seigneur à Paris, vers la fin du mois de septembre cccc et cinq, qu'il avoit mandé venir devers lui illec pour ce que le traittié d'Angleterre sur le cours de la marchandise entre ledit païs et ledit païs de Flandres avoit esté délaissié par aucun temps se devoit remettre sus et d'illec estre alé à Gravelingnes et à Calais avec messire Guillaume de Hallewin, conseillier de mondit seigneur, messire Thomas de Beauffremez, cappitaine de Gravelingues et autres, tenu journée oudit lieu de Calaiz avecques les embassadeurs ordonnez pour la partie d'Angleterre et entendu ou fait dudit traittié. Ouquel voiage en alant besongnant, demourant et retournant, ledit maistre Thierry vacqua du XXVIIIe jour de septembre cccc et cinq qu'il parti pour ceste cause de son hostel de Lisle pour aler devers mondit seigneur jusques au ve jour du mois de novembre après ensuivant tout incluz qu'il retourna audit lieu de Lisle, ou sont XXXIX jours. Item depuis pour estre alé devers mondit seigneur à Paris pour faire relacion de ce qui avoit esté besongné audit traittié et d'ilec de rechief aler audit Calaiz pour encore tenir journée sur ledit traitié avec lesdiz ambassadeurs de la partie d'Angleterre et y entendre avecques lesdiz messire Guillaume et messire Thomas, ouquel voiage ledit maistre Thierry a vacqué en alant, demourant, besongnant et retournant du XIIIe jour dudit mois de novembre qu'il parti pour ceste cause dudit lieu de Lisle parmi ce qu'il

lui convint du second jour de décembre jusques au XVIe jour d'icellui mois, attendre la venue d'aucuns desdiz ambassadeurs lesquelz n'estoient encores retournez et sans lesquelz len ne povoit bonnement entendre audit traittié jusques au premier jour de janvier ensuyvant tout inçluz qu'il retourna audit lieu de Lisle, sont cinquante jours qui font pour tous lesdiz deux voiages IIIIxx IX jours, à III francs d'or par jour, que pour ceste cause mondit seigneur lui a tauxez et ordonnez oultre la pension ordinaire qu'il prent par an de mondit seigneur, montent IIcLXVII frans qui lui ont esté paiez par mandement de mondit seigneur. Donné à Paris le XXIIIIe jour de janvier l'an CCCC et cinq, avec quittance dudit maistre Thierry contenant affirmacion cy rendu à court, pour ce, IIcLXVII frans. » (fol. 89 verso). = « A demoiselle Cristine de Pizan, vesve de feu maistre Estienne du Castel, pour don à elle fait par mondit seigneur, C escuz pour et en récompensasion de deux livres qu'elle a présentez à mondit seigneur, dont l'un lui fu commandé à faire par monseigneur le duc de Bourgongne, père de mondit seigneur, que Dieu absoille, peu avant que il trespassast, lequel depuis elle a achevé, et l'a eu mondit seigneur en son lieu, et l'autre livre mondit seigneur a voulu avoir; lesquelz livres et autres de ses espitres et dictiez mondit seigneur a très agréables; et aussi pour compassion et en aumosne pour emploier ou mariage d'une sienne povre niepce qu'elle a mariée, C escuz. » On lit en marge : « soient les diz livres mis en l'inventoire et gardez pour monseigneur. » (fol. 124). = « A Jehan Mainfroy, orfèvre de mondit seigneur, demourant à Paris, pour pluseurs parties par lui faictes, baillées et délivrées pour mondit seigneur ès jours et en la manière qui s'enssuit : à lui le 29e de juillet pour avoir fait et forgié un signet d'or pour monseigneur, pesant une once d'or fin à LXVIII frans le marc, vault l'or VIII frans et demy, et pour la façon dudit signet, graver et entailler les armes de mondit seigneur en icellui signet, VI frans XV solz; à lui pour avoir refait le tour et des tableaux de monseigneur de sa chappelle ou il a mis II esterlins d'or à XX karas, qui valent XV solz, et pour façon VII solz VI deniers, pour ce XXII solz VI deniers; à lui le premier jour de septembre ensuivant, pour avoir fait un grand chaton d'or pour un gros diament qui a esté mis en un fermail, que monseigneur donna à monseigneur le dauphin lendemain de ses nopces, pesant VIIIo oboles d'or fin à LXVIII francs le marc, valent III frans XII solz I denier, et pour la façon dudit chaton et l'assoir, II frans demi; à lui, VIe dudit septembre, pour avoir rappareillié une nef pour madame la dauphine, y fait une viz du sien en l'un des bouts, pesant une once VIII esterlins et est dorée à XIIII frans le marc, valent XLVIII solz IX deniers; à lui ce jour, pour avoir fait deux bouts d'aguillettes d'argent néellées pour un jaques pour monseigneur pesant XVI esterlins, à XII frans le marc, valent XXIIII solz; à lui le XVIIIe jour de février, pour avoir reffait et rassiz ès tableaux d'or de chappelle de monseigneur, toutes les pierres et perles et fait longues pointes pour tenir plus seurement. nettoié iceulx tableaux ou il a mis de son or VI oboles à LVIII frans le marc et pour façon II frans, pour tout IIII frans VII solz VI deniers; à lui le premier jour de janvier CCCC et cinq, pour mondit seigneur par la main de Chousat, pour donner au roy Loys ung tableau d'or garny de pierreries du pris de IIc LXX escuz, qui valent IIIc III frans XV solz; à lui ce jour print mondit seigneur par la main dudit Chouzat, ung grant diament qui fut donné à monseigneur le chancellier du pris de LIIII escuz valent LX frans XV solz; à lui le Xe jour dudit mois ensuivant, c'est assavoir, pour avoir fait ung rabot que mondit seigneur donna à messires Regnier Pot et poise X esterlins d'argent doré valent, à XIIII frans le marc, XVII solz VI deniers. — (fol. 139 et suiv.) = En tête du registre, lettres par lesquelles Jean Chousat est nommé receveur général des finances; autres lettres établissant les gages dudit receveur, nommant Guyot le Jay aux fonctions de maître de la chambre aux deniers de le duchesse, Jean Despoullettes, trésorier de Mr le duc de Limbourg, ordonnant aux gens des Comptes de Lille de recevoir le dernier compte de Jean Chousat, en l'office duquel a été commis Jean de Pressy.

B. 1879. (Portefeuille.) — 58 pièces, parchemin; sceaux.

5 novembre **1405** — 19 novembre **1406**. = Quittances : — de Jean Chousat, receveur général des finances, déchargeant Jean Robaut, receveur d'Arras, Arnould Lefebvre, receveur de Tournehem, et Colart de Genry, receveur de Fampoux et Remi, des sommes qu'ils ont remises sur leur compte; — de Huguenin Passant. clerc de Jean Chousat, qui est allé à Besançon avec Jean de Courchappon, seigneur de Santans, pour en rapporter le produit de l'aide durant trois années et qui a fait conduire de Dijon à Paris, sur une charrette, une somme de trois mille francs; — de Colart de Sains dit Laigle, receveur de Hesdin, au nom de Jean Gardien, sergent de la forêt dudit Hesdin, qui avait porté des lettres au duc à Paris, pour savoir comment on procèderait au sujet de messire Manssart du Bos, seigneur de Guigne, par lequel des ar-

bres avaient été abattus en la forêt de Hesdin appelée Herone; — de Jean de la Fontaine, prévôt du châtelain de Fampoux, au nom des ouvriers qui ont travaillé au blé et aux moulins dudit Fampoux, de ceux qui ont « affourié les connins du bois de Sailly liver derrain passé, » de ceux qui ont vu si les chapons fournis pour le duc étaient acceptables et des sergents qui ont pris dans les garennes plusieurs « bestes mordans, chest assavoir renars, loutres, blariaux et roseroeulles » ; — de Jean de Calonne, écuyer d'écurie, à qui le feu duc avait fait don d'une somme de cinquante francs pour ses bons et agréables services ; — de Tassart Lejone, procureur général d'Artois, pour six cents livres de « vèche » qu'il a vendus au receveur de Blingel près Hesdin ; — de Pierre Loyer, bourgeois de Hesdin, pour vins livrés en l'hôtel du duc ; — de Pierre Jacaume, chapelain du château d'Avesnes-le-Comte, au sujet des cierges nécessaires pour le service dudit château ; — de Gautier Michault, valet de chambre et « cordouennier » du duc, au sujet de vingt-quatre paires de souliers ; — de Claux Dutrech, valet de chambre et brodeur du duc, pour plusieurs parties de son métier ; — de Robert, seigneur de Wavrin, conseiller et chambellan du duc, au sujet d'un voyage qu'il a fait au pays de Brabant « devers monsieur de Saint-Pol, qui lors y estoit, pour lui requérir, aveuc messire Loys du Quesnoy, qu'il voulsist accorder à mondit seigneur le duc de Bourgogne l'aide naguère octroyé en la conté d'Arras, ressors et enclavemens, pour les grans affaires que le duc a eus depuis la desconfiture de Mercq, la grant assemblée de gens d'armes qu'il lui a convenuz faire pour le proufit et utilité de ce royaume et pour le joyeux advènement à la seigneurie d'icelle conté. » = Quittances pour rentes et pensions à vie : — de frère Gui Servais, ministre des religieux de la Trinité-lez-Arras; — d'Agnès, abbesse de Longchamp-lez-Saint-Cloud ; — de Pierre de Laumousne, curé, vicegérant de Remi ; — de Jeanne de Lucheux, dame d'Anvin ; — de Jacquemine, femme de Mathieu de Teldre ; — de Jean Louchart, d'Arras. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Mathieu Bibart, procureur du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies ; — de Jean le Plé, procureur au bailliage de Lens; — de Colart de Sains dit Laigle, châtelain de Hesdin ; — de Guillaume Bonnières, licencié ès-lois, conseiller du duc au bailliage de Hesdin ; — de Guillaume Blondel, écuyer, seigneur de Grevillers, chambellan du duc, châtelain de Fampoux ; — de Guilbert de Lestore, châtelain à Saint-Omer; — d'Antoine de Wissocq, licencié ès-lois, conseiller du duc en la ville de Saint-Omer ; — de Sohier de Bailleul, garennier des Westdunes de Flandre ; — d'Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer et Tournehem, au nom des sergents de Tournehem et des bois de la Montoire et de Ruhout ; — de Colart de Sains dit Laigle, au nom du portier de la seconde partie du château de Hesdin ; — de Jean Gherbode, sergent à cheval des bois, eaux et garennes de la châtellenie de Hesdin ; — de Michel du Cange, lieutenant du gouverneur du bailliage d'Arras, au nom d'Evrard, « bourrel » de ladite ville : — d'Antoine de Ponches, lieutenant de monseigneur de Haubourdin, capitaine du château de Lille, au nom de Thierri Duponchiel, « portier de la baille devant dudit castiel, à cause d'avoir frumet et ouvert le kaine du rivaige que se frume pour la seurté dudit castiel. »

B. 1880. (Portefeuille.) — 41 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 2 sceaux.

5 novembre **1405** — 19 novembre **1406**. = Quittances et autres pièces relatives aux travaux faits dans l'intérêt du duc : — au château de Fampoux, où l'on a travaillé à la porte d'entrée, « aux deux jumeles qui sont empres ladicte porte, a le cambre de Nevers, à le grant sale et à le cambre de Flandres; » — à Remi, où l'on a surtout travaillé au moulin ; — au château de la Montoire; — aux digues et au moulin de Kieldrecht ; — dans le Rethelois, à l'hôtel de Brieulles et en divers lieux de la prévôté de Wart. — Mandements de Jean, duc de Bourgogne, ordonnant : — de payer à Gautier Michaut, cordonnier du duc, ce qui lui est dû ; — d'indemniser Thierri Gherbode, conseiller du duc, des sommes qu'il a dépensées dans plusieurs voyages et durant les négociations du traité de commerce à Calais ; —de tenir compte à Huguenin Passiet, clerc du receveur général des finances, des dépenses faites durant un voyage à Besançon, à Dijon et à Paris ; — de décharger les comptes de Robert Bauqhetun, receveur de Hesdin, des soixante francs d'or fournis pour un cheval de poil gris rouen, qui a été donné par le duc à Girardin de Chevanges, écuyer de la duchesse de Bourgogne ; — de rabattre des comptes de Hugues Coquillau, naguères receveur de Saint-Omer, la somme de deux francs d'or octroyée par le duc à Jean Calonne, écuyer de cuisine; — de délivrer à « Huet de Meleun, demourant en la rue de Saint-Denis à Paris, la somme de cinquante-sept escus qui valent soixante-quatre frans deux sols six deniers tournois, à lui deue pour la vendue de un cent et demi de lances ferrées qui, le XIIIIe jour du mois de septembre derrainement passé, pour le fait de l'armée que nous feismes

lever pour le fait de monseigneur le Roy et son royaulme, furent achetées de par nous ; » — de payer la somme de deux cent trente-cinq écus, pour « des parties de l'ouvraige et besoingne que Jehan le Vouleur, varlet de chambre et paintre de Monseigneur le duc de Bourgogne, a baillées et délivrées à la feste qui derrenièrement a esté faicte à Compiengne, premièrement pour un harnois pour mondit seigneur, bendé d'or et d'argent bruny, et sur l'or avoit des ais d'or batant dorées des deux lez et sur l'argent de grans rabos de fin or d'anleveures estoffez de fermeillez, de ces choses avoit il plain harnois, c'est assavoir l'escu, sele, sans frain, pessere et culière à deux manches de tabar aussi grant comme une couverture, et fu ledit harnois autant doré derière comme devant, c'est assavoir ce que l'on povoit voir et y avoit VI lances, VI rondelles, deux grans de celle mesme devise et rochez à grappes et clochettes dorées, lequel harnois ainsi estoffé comme dit est vault IIII^{xx} escus ; item le jeudi ensuivant, mondit seigneur ot un autre harnois de drap noir, de la devise de monseigneur d'Orléans, de boucles et de mordans d'or et d'argent doublé, de ce avoit il cotte, sele, sans frain, pissière et culière, quatre lances, trois rondelles et ung pignon, laquelle chose vault XXXII escus ; item fu délivré le premier jour, deux pannars serrez pour le timbre de mondit seigneur et furent estoffez d'ermines d'or, pour ce III escuz ; item ledit jeudi fist faire ledit Vouleur, un nyt d'oyseaulx à la devise de monseigneur d'Orléans, un rabot et une male qu'il porta derrière lui, pour tout ce III escuz ; item fut livré pour ladicte feste, tant le premier jour que le second, XXVI houches d'escu que d'or et d'argent, de la devise du premier harnois cy dessus nommé, dont il y en avoit une d'or et une autre d'or soudit, pour chascune pièce l'une portant l'autre IIII escus, valent LXXVIII escus ; item pour l'escuier qui servy mondit seigneur un plain harnois ou sie de peaux vers semées de y grigois, pour XV escus ; item pour messire Jacques de Courtiamble et pour messire de la Chappelle, deux harnois houssiez vers et blanches et sur ce semez de pavois et garites d'or et d'argent et le ramenant de besans où il y avoit aiguillettes de soye de la mesme devise, et ledit messire Jacques, le tiers jours, une housse d'escu d'argent bruny et une garite d'or, et fut paint sur son harnois la devise en lettres noires, pour toutes lesquelles choses XX escus ; item pour Jehan de Boissel, un harnois tout blanc ou il y avoit dessus helles dargent qui tenoient branches vertes, pour IIII escus. » = Lettres accordant modération de la moitié des droits à Catherine de Coyecques, veuve de Gilles de Beugin, au sujet des fiefs qu'elle apporte en douaire à son nouvel époux, Jacques de Calonne, écuyer, homme féodal du duc. = Lettres par lesquelles Jean, duc de Bourgogne, autorise, comme l'avait fait son père, l'emploi de trois cents livres provenant de la recette de Tournehem à la reconstruction du pont de l'Estanque audit Tournehem. = Lettres d'attestation données par le duc de Bourgogne, par ses officiers ou par les échevins des villes : — au sujet de la prisée des grains en Flandre ; — au sujet de la vérification des comptes de receveurs et des ventes qu'ils ont opérées; — au sujet de la vente des blés du domaine de Remi ; — au sujet de malfaiteurs qui avaient commis des délits dans le même lieu de Remi ; — au sujet de dettes contractées à l'égard d' « aucuns marchans pour le fait des noces de mes seigneurs les comtes de Clèves et de Peyntevre; » — au sujet du mesurage de la taille des bois à Chocques; — au sujet du voyage à Paris de Jacquemart Lepourveur, clerc de Pierre de Laval, gouverneur et receveur de Blaton et Feignies; — au sujet des engagements pris par Arnould Lefèvre, receveur de Tournehem et de la Montoire; — au sujet du produit de la rente de Pontieu, dans les mairies de Ghyvelde et de Teteghem en la châtellenie de Bergues; — au sujet de l'exemption du paiement d'une rente de seize rasières d'avoine, accordée à Gilles, abbé de Lisques, « pour considération que ladicte abbaye est assise en frontière, à deux lieuwes de Guisnes, qui est forteresse notable, en laquelle les gens d'armes du Roy nostre sire et aultres de ladicte frontière ont acoustumé d'eulx retraire et avoir leur refuge; » — au sujet de la remise à Regnier Pot, chambellan du duc, de « un fermail d'or garny de III balais, III grosses perles et un saphir ou milieu, lequel avoit esté baillé en gaiges à Gauvai Trente, marchand de Lucques; » — au sujet de la vente du foin et de la garde des poulains sauvages à Vendresse en Rethelois. = Lettres de commission délivrées par Jean, duc de Bourgogne, nommant : les conseillers du duc Jean de Pacy, Thierri Gherbode et André de Douai, au soin de recevoir à Audenarde les plaintes des baillis; — Gui Guillebaut, clerc du bailliage de Hesdin; — Philippe de Sus-Saint-Léger et Jean Ducrocq, procureurs en la provôté de Montreuil ; — Pierre Audefroy dit Havon, sergent des bois et de la garenne d'Avesnes-le-Comte; — Jean Boullens, forestier, du château de Chocques ; — Jean de Monceaux, portier du château d'Arras appelé la Cour-le-Comte.

B. 1881. (Portefeuille.) — 41 pièces, parchemin, 4 sceaux.

22 novembre **1406** — 21 novembre **1407**. = Quit-

tances : — de Jean de Pressy, receveur général des finances, déchargeant des sommes qu'ils ont versées, Colard de Quiéry, receveur de Fampoux et Remi, Robert Boistel, receveur de Lens, Gui Guillebaut, receveur de Hesdin, Pierre des Singes, receveur de Saint-Omer, et Arnould Lefèvre, receveur de Tournehem; — de Catherine Dupont, femme de chambre de la duchesse, au sujet d'une somme de quatre-vingts francs d'or qui lui était due par le duc; — de clercs et sergents à cheval du bailliage d'Arras, pour voyages et écritures au sujet du fait des nouveaux acquêts. = Quittances pour rentes et pensions à vie : — de Jacqueline Sacquespée, prieure de la Thieulloye-lez-Arras; — d'Agnès Moraffis, souveraine maîtresse des béguines du Briel à Ypres; — de Henri Malfuison, receveur et Jean Langane bailli de l'hôpital Sainte-Elisabeth du Béguinage-lez-Lille ; — de Jean Douvrin, ministre margliseur de l'église Saint-Laurent de Lens; — de Georges Belle, chevalier ; — de Gui Lejay, maître de la Chambre aux deniers de la duchesse de Bourgogne; — de Roger Hellin, clerc d'Andrieu de Douai, receveur général de Flandre et d'Artois; — d'Aléaume de Sainte-Aldegonde, écuyer; — de Jean Leroure, bourgeois de Saint-Omer, au nom de Coppin, son fils. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Jean de Nielles, chevalier, gouverneur du bailliage de Lens; — de Tassart Lejeune, procureur général d'Artois; — de Colard Lecarbonier, procureur en la cour du Roi à Péronne; — de Jacques Lefel, avocat à Montreuil; — d'Antoine de Villers, écuyer tranchant du duc; — de Laurent Noppe, maître des tentes ; — d'Aléaume de Longpré, écuyer, bailli de Saint-Omer et de Tournehem, au nom des sergents des bois et des garennes de Tournehem et la Montoire. = Quittances et autres pièces comptables pour ouvrages exécutés : — au château de Tournehem, où l'on a travaillé aux voûtes, aux combles de la salle, à la porte d'entrée et à la porte du vieux château; — au château de la Montoire, où l'on a travaillé aux deux salles et aux tours; — à la chambre du conseil du duc à Audenarde; — au château de Chaeftinghe; — aux moulins de Grau et de Brieulles en Rethelois.

B. 1882. (Portefeuille.) — 42 pièces, parchemin.

22 novembre **1406** — 21 novembre **1407**. = Mandements de Jean, duc de Bourgogne, ou de ses principaux officiers, ordonnant : — à Colard de Quiéry, receveur de Fampoux, et à Jean Robaut, receveur du bailliage d'Arras, de vendre les blés, chapons et poules de leur recette; — aux maîtres de la Chambre des Comptes d'indemniser Jean Périlleux, receveur de Bapaume, des dépenses qu'il doit faire pour son office, qui « s'extend en plusieurs places et par menues parties et est moult pénible et dangereux; — de rendre à Jaquet de Laprée, saucier du duc, la somme de trois cents écus d'or par lui dépensée pour acheter la ferme du du jeu de brelenc, ferme dernièrement réunie au domaine; — de tenir compte à Jean Postel, prévôt fermier de Hesdin, des pertes qu'il à éprouvées « pour l'occasion des gens d'armes qui ont esté et sont encore sur le pays, et aussi pour ce que les portes de le dicte ville de Hesdin euvrant tart et cloant tost, les marchans qui y vouloient passer ont prins ailleurs leur chemin ; » — de faire payer à Tassart Lejeune, procureur général d'Artois, la somme de cent vingt livres parisis sur la recette du bailliage d'Arras; — de payer trente-huit francs, monnaie royale, à Gui l'Artésien, receveur d'Aire, pour plusieurs voyages accomplis dans l'intérêt du duc; — de donner à Catherine Dupont, femme de chambre de la duchesse, fiancée de Bernart Legrant, sergent d'armes du duc, la somme de quatre vingts francs d'or « pour elle vestir à ses nopces. » = Lettres de don et de gratification accordées par le duc — à Jean de Nielles, seigneur d'Olhain, qui pourra prendre des chênes dans le bois de Waut, jusqu'à la valeur de soixante francs d'or, « pour iceulx employer et convertir ès-édifices de son hostel d'Olehain ; » — à Arnould Lefèvre, receveur de Tournehem, qui reçoit une somme de trente francs d'or, en considération de ses bons services, « est assavoir pour avoir cueilli et receu les aydes deues par les hommes féodaulz de la chastellenie de Tournehem, tant pour le mariage de la duchesse de Hollande comme de nostre chevalerie, pour avoir fait faire au chastel de Saint-Omer une tour toute nouvelle au dessevrement d'icellui chastel et de ladicte ville, laquelle on nomme la Rouge-Tour, en nostre chastel de la Montoire la salle d'illec qui est moult grande, en nostre ville de Tournehem, par descure la rivière un pont de pierre et de briques à deux grandes arches et deux jouées, et aussi en nostre dit chastel de Tournehem un mur, entre la porte devant et la salle à sept arches; » — à Colard de Quiéry, receveur de Fampoux, qui reçoit quarante francs d'or pour ses bons et agréables services. = Lettres accordant des remises de droits, d'amendes ou de peines : — en faveur de Jean Dubuisson, écuyer, qui avait perdu du sien en prenant à ferme la rivière et « pescherie » de Fampoux ; — en faveur des religieux de Lisques, parceque « il soit ainsi que leur dicte abbaie est assise en frontière,

à deux lieus de Guysnes et qui est forterece notable en laquelle les gens d'armes de monsieur le Roy et autre de ladicte frontière ont acoustumé d'eulx retraire et avoir leur reffuge, ait esté et soit telement grevée et dommagée pour le fait des guerres de mondit seigneur le Roy, que les religieux qui, en ladicte abbaie font le divin service, n'ont de quoy vivre ne soustenir leur dicte forterece ; » — en faveur de Jean d'Eclimeux, lieutenant du châtelain d'Aire, qui a éprouvé une perte considérable en prenant à ferme les tailles des bois ; — en faveur de Jean Bernàrd, « officier et serviteur ou fait de venerie », qui a été condamné à une amende de cent écus d'or, « pour ce qu'il avoit eu et tenu certainne quantité de bestes qu'il faisoit paistre en la forest de Hesdin oultre et pardessus le nombre que, en son dit office, y en devoit avoir. » = Lettres d'attestation : — de Jean de la Fontaine, prévôt et lieutenant du châtelain de Fampoux, au sujet des blés de ce domaine ; — de Jean de Nielles, conseiller du duc, au sujet d'un voyage fait à Lille par Pierre du Celier, receveur de Hesdin ; — au sujet du chômage du moulin de Remi ; — concernant une vente de bois faite à Tournehem ; — pour la réception de quarante-huit douzaines de flèches sans fer, envoyées de Hesdin à Lille ; — de Henri de Mortagne dit d'Espierre, seigneur de Linselles et de Blaton, chevalier, conseiller du duc, au sujet de la vente de douze rasières de blé de rente, par Jean d'Auby dit Testard, de Monchaux, à Jean d'Aniches, écuyer ; — au sujet de pêches qui ont eu lieu dans les viviers de Saint-Pierre en Rethelois. = Lettres de commission nommant : — Baudin Bonnier, sergent de la loge Cornillot en la forêt de Hesdin ; — Colin Broqueville, à l'emploi de cepier des prisons dudit Hesdin ; — messire Jean de Ghistelles, aux fonctions de gouverneur de Blaton et de Feignies.

B. 1883. (Portefeuille.) — 62 pièces, parchemin ; 8 sceaux.

22 novembre **1407** — 21 novembre **1408**. = Quittances : — des généraux conseillers, sur le fait des aides pour la guerre, qui ont fait recevoir les sommes dues au duc de Bourgogne, à cause de sa pension et à cause de la garde du château de Lécluse ; — de Pierre de Montbertaut, trésorier du duc, au sujet de sommes apportées pour le trésor ; — de Jean de Pressy, receveur général des finances, déchargeant des sommes qu'ils ont fournies sur leur recette de l'année, Jean de Lanstais, receveur de Lille, Gui Guillebaut, receveur de Hesdin, Colard de Quièry, receveur de Fampoux et Remi, Gui l'Artésien, receveur d'Aire, et Pierre des Singes, receveur de Saint-Omer ; — de Jean de Lanstais, receveur de Lille, qui a reçu de Henri Malefuison, receveur du béguinage Sainte-Elisabeth-lez-Lille, les rentes dues au duc, pour des terres situées dans les échevinages d'Esquermes et d'Annappes ; — de Jacques Ducelier, bourgeois de Hesdin, au sujet de granges louées pour les blés du duc ; — de Jean d'Eclimeux, écuyer, au sujet d'une modération de quarante-cinq livres parisis qui lui avait été accordée par le duc à l'occasion du bois de Wasselau ; — des échevins d'Aire, au sujet du quart des assis qui leur avait été octroyé par le duc, parce que naguères ils eurent « leurs maisons, arsses au feu de mesquief advenu en ladicte ville, à ramaser, à couvrir leurs maisons de tieulle ; » — de Guillaume, seigneur de Bours, de Molimont et d'Amongies, chambellan du duc et châtelain de Lille, héritier de messire de Pouques, par sa femme, qui a reçu la somme de cent francs pour un voyage que ledit feu messire Jean avait fait par ordre du duc ; — de Florimond de Brimeux, chevalier, seigneur de Mezerolles et de Bouin, châtelain de Hesdin, au nom de Jean Croquesot, oiseleur, pour un faucon sor « prins ès tendues de Hesdin. » = Quittances pour rentes et pensions à vie : — des prévôt, doyen et chapitre de Saint-Pierre de Douai ; — d'Arnould de Billy, prêtre et chanoine de Saint-Barthélemy de Béthune ; — de Jean, abbé de Vaucelles ; — de Jean du Bos, abbé de Saint-André-lez-Aire ; — de Jean Van Bergherot, prieur de l'abbaye de Saint-Bertin, au sujet d'une rente annuelle de dix-huit livres de poivre, due à cette abbaye sur la foire de Thourout ; — de Gilles, abbé de Longvilliers, au diocèse de Térouane ; — de Thomas de Tréhout, prieur de Saint-Georges-lez-Hesdin ; — de Jacques, abbesse d'Estrun, au diocèse d'Arras ; — de Gauthier Dufroidmès, chapelain du château de Bellemotte ; — de Jean du Chastel, lieutenant du bailliage de Lens, au nom de Jean Machuart, curé de Saint-Jean de Lens, et au nom de Colart Planchart, sergent à verge des « pers » du château de la même ville de Lens ; — des maire et échevins du même lieu de Lens ; — de Jean de Slutere, prêtre à Rupelmonde. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Jean de Ghistelles, chevalier, seigneur de Wulfincle, chambellan du duc ; — de Guillaume Blondel, écuyer, seigneur de Grevillers, premier chambellan du duc de Brabant et châtelain de Fampoux ; — de Jean, sire de Croy et de Renty, chevalier, chambellan du duc ; — de Jean de Pressy, receveur général des finances ; — de Jean de Norrent, sire de Rond, châtelain d'Aire ; — de Jean de

Nielles, chevalier, gouverneur du bailliage d'Avesnes et d'Aubigny et châtelain d'Avesnes; — de Colard Plantehaye, procureur du duc au siége du bailliage d'Amiens; — de Raoul d'Orleville, avocat et conseiller du duc à Hesdin; — de Jean la Personne, licencié ès-lois et conseiller du duc à Saint-Omer; — de Gautier Lehoulier, procureur à Térouane (?); — de Bernard Legrant, sergent d'armes à Fampoux; — de Martin Sainte-Croix et autres sergents à cheval du bailliage d'Aire; — de Renaud Alléaumart, forestier du bois de Waut. = Quittances et autres pièces comptables pour travaux exécutés : — aux château, basse cour, moulin à blé et maison du four de Fampoux et à la rivière du même lieu de Fampoux; — au château de Remi, où des ouvrages se firent « à le cambre de Savoie et à le cambre de Saint-Pol, » ainsi qu'à la rivière et aux écluses du même lieu de Remi; — dans les domaines de Blaton et de Feignies.

B. 1884. (Portefeuille.) — 31 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 11 sceaux.

22 novembre **1407** — 21 novembre **1408.** = Mandements de Jean, duc de Bourgogne, ou de ses principaux officiers, ordonnant : — à Jean Lebossu, receveur de Lens, de payer une somme de quarante-sept francs à Charles de Recourt, écuyer, échanson du duc, « pour les frais et missions qu'il lui a convenu et convient soutenir pour soy armer et mettre sus pour nous servir; » — au trésorier, de payer à Baude des Bordes, secrétaire du duc, la somme de dix francs d'or; — à Gui Boye, notaire commis à la recette des exploits de la Chambre de Flandre, de payer les sommes qui sont dues à Victor de Bavedamme, procureur général de Flandre, pour divers voyages qu'il a faits dans l'intérêt des affaires du duc; — à Gérard Duboz, écuyer, lieutenant du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies, et premier sergent du duc, de faire comparaître en la salle de Lille, Jean Desmarescaux, Pierre Pecquart, son serouge (beau-frère), et plusieurs qui ont coupé le bois croissant autour d'une terre appartenant à l'hôpital du Béguinage sis hors de la porte Saint-Pierre de Lille, lequel hôpital est sous la sauvegarde du duc; — au premier huissier de la Chambre du Conseil, à Gand, d'ouïr les envoyés du chapitre Notre-Dame de Courtrai, qui réclament au sujet d'une rente sur l'espier d'Halluin, dont ils avaient toujours joui antérieurement au feu duc de Bourgogne, comte de Flandre. = Lettres de don et de gratification accordées par le même Jean, duc de Bourgogne : — à Bernard Legrant, sergent d'armes, « pour considéracion de ses bons et agréables services et aussi pour avoir un cheval et estre plus honnorablement en nostre service; — à Coppin de Wissocq, la somme de cent douze francs d'or, aussi « pour considéracion de ses bons et agréables services; » — à Jacquemart Wastelet, à qui le duc accorde le droit de « tendre ès mectes des bailliages d'Arras et de Bappalmes, aux faucons, tiercellez, laniers et lanerés, et toutes autres manières d'oisiaux pour déduit. = Lettres de modération de droits, d'amendes ou de peines, accordées par le même duc, Jean de Bourgogne: — au fermier des moulins de Glaire en Rethelois; — à Jacques de le Deurene, écuyer, seigneur de la Motte et d'Andrene, qui a obtenu modération de la moitié des aides « pour aucuns fiefs qui de présent sont inutiles pour le fait des guerres; » — aux échevins de Saint-Omer, à qui le duc a laissé le quart des assis qui doit lui revenir. = Lettres d'attestation données par le duc ou par ses principaux officiers : — au sujet de la vente des blés du duc dans le bailliage d'Arras et à Fampoux; — au sujet de mise en adjudication du four de Fillièvres; — touchant un voyage fait à Arras par Gui l'Artisien, receveur d'Aire. — touchant des voyages faits par Jean Robaut, receveur d'Arras à Bruges, et « dudit lieu de Bruges à Biaumés en Cambrésis, par devers monsieur de Croy, pour veoir le monstre de gens d'armes que mondit sieur faisoit lors audit lieu de Beaumez pour les mener ou païs de Liége; » — à l'abbesse et au couvent de Marquette qui ont prêté au duc de Bourgogne la somme de cent et cinquante écus d'or de quarante gros; — des échevins de Saint-Omer, à qui Baudin Dubreuc et autres bourgeois de cette ville ont assuré que « le jour des brandons derrain passé, environ XI heures devant midi, ilz virent une nef qui appartenoit à un maronnier nommé Jehan de Leffighes, demourant à Noefport, qui gisoit et estoit ancrée au courant de le mer, au costé devers Flandres, assez près du havene de Gravelenghes, en laquelle nef Willaume Top et Jaque Lecorte, bourgois de Saint-Aumer, disoient avoir chargé pour amener en ladicte ville, est assavoir ledit Willaume quatorse milliers et demi de fer et cincquante trois caisses de planchons, et ledit Jaques Lecorte wit balles de waranche et six kokes de herent kake et que ladicte nef ilz virent oudit jour, environ I heure apprès midi prendre par les Englois estans en un balenier que on disoit appartenir à Miquiel Lescot et emmener ou havene de Calays, ou quel lieu ledit Miquiel demeure; » — du bailli de Weppes, « Agreget de Rosimbos, » qui certifie que Jean Ouvry, fermier du moulin de Quesnoy, a reçu une indemnité à cause du chomage de ce moulin; — de Jean Bellaerd et Jean

Eloy, échevins de Lécluse, qui certifient qu'une maison de cette ville a été prise en arrentement avec le consentement du duc; — de Jean Robaut, receveur d'Arras, qui déclare que les frères et sœurs de l'hôpital Saint-Jean-en-l'Estrée, de la même ville, n'ont pas reçu la rente annuelle à laquelle ils ont droit; — des échevins d'Arras attestant que le duc de Bourgogne leur a abandonné la somme de douze cents livres « monnoie tournoise en Artois, sur les impositions à ceux d'Arras; » — de sœur Sarre, abbesse de Sainte-Claire à Saint-Omer, nommant des procureurs qui réclament en son nom, à la Chambre des Comptes de Lille, les termes échus des rentes auxquelles son couvent a droit sur la recette du bailliage de Saint-Omer. = Lettres de commission données par Jean, duc de Bourgogne : — à Guillaume Courteheuse, écuyer, comme capitaine du château de la Montoire ; — à Jean Sacquespée et Robert Croyn, comme chargés de percevoir l'aide imposée aux habitants de la cité de Liége, des villes de Huy, Dinant, du comté de Looz, des pays de Hasbaye et de la terre de Bouillon, qui ont été dernièrement « mis à obéissance ; » — à Guillaume Innocent, comme chargé « de l'office de clergie au baillage d'Arras ; » — à Guillaume Bonnier *alias* Bonnières, bailli de Hesdin, et à Tassart Lejeune, procureur général d'Artois, comme réformateurs « des contraulz usuraires, crimes, délis, abus, corruptions » dans le comté d'Artois et les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies ; — à Jacques Gherbuede, comme portier de la première porte du château de Hesdin.

B. 1885. (Portefeuille) — 23 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 sceau.

22 novembre **1408** — 31 janvier **1409**. = Quittances : — de Jean de Pressy, receveur général des finances, déchargeant des sommes qu'ils lui ont fournies sur le produit de leurs recettes, Gui Guillebaut, receveur de Hesdin, Hugues Lefèvre, receveur de Fampoux, et Gui l'Artésien, receveur d'Aire, — de Jean de Nielles, chevalier, seigneur d'Olhain, au sujet de chênes du bois de Waut jusqu'à la valeur d'une somme de soixante francs d'or qui lui ont été fournis pour la construction du château d'Olhain. = Quittances pour rentes et pensions à vie : — de Jean Dubos, prieur de Saint-André-lez-Aire ; — de Jean Boursier, « moigne et petanchier de Saint-Silvin d'Auchi ; » — de Thibaud Deleplancque, curé de Notre-Dame à Hesdin ; — de Jean Picquois, curé de Saint-Martin à Hesdin ; — d'Arnould, seigneur du Wez, chevalier, époux de Jeanne de Dieppe, veuve de Guillaume d'Averoult. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Jacques de Wissocq, écuyer, châtelain de Saint-Omer ; — de Clément de Heghes, forestier du bois de Wasselau ; — de Guillaume Bonnier, chevalier, seigneur de Lohes et de Martais *alias* Marquais, chambellan du duc, pour ses gages « de vint quatre jours entiers que il a vacquié ou service de mondit seigneur, est assavoir depuis le XIIe jour d'aoust que il se parti de la ville de Bruges, tant pour aler avec le seigneur de la Viesville, messire Henry d'Espierre et maistre Jehan de Pacy, conseillers, requérir certaine aide en ses villes de Lille et de Douay, comme pour en la compagnie dudit seigneur de la Viesville aler prendre responce en la ville d'Arras des évesque et cappitle et de l'abbé de Saint-Vaast » = Mandement de Jean, duc de Bourgogne, ordonnant aux maîtres de la Chambre des Comptes de décharger le receveur d'Aire d'une somme de deux cents francs payée à Boid Calonne, pour son office de châtelain de la Montoire. — Lettres de don d'une somme de deux cents francs d'or à Mathieu Calonne, écuyer tranchant du duc, pour « l'avancement de son mariage » comme pour les bons et agréables services que rendent ledit Mathieu et son père Jean Calonne, écuyer d'écurie. = Lettres d'attestation : — au sujet du soin et de l'achat des chevaux du duc et de la duchesse ; — de Pierre de Montbertaut, trésorier général des finances, au sujet d'un voyage fait à Paris par Gui Guillebaut, receveur de Hesdin, afin d'engager les produits de sa recette « à aucuns marchans ouquel mondit seigneur estoit tenus tant à cause de sa despense comme aultrement ; » — de Guillaume du Ploich, bailli d'Aire, et des échevins de la même ville, au sujet de la part revenant au duc dans le produit de la draperie ; — des assis et de la vente du blé ; — de Jean Breton, au sujet du « VIIe denier que monseigneur prent ès proffitz, rentes et revenus de la ville de Bruges. » = Lettres de commission nommant Jean Gherbeude à l'emploi de portier de la première porte du château de Hesdin, au lieu de Jacquemart, son frère; — Jean de Noident, aux fonctions de receveur général des finances.

B. 1886. (Portefeuille.) — 98 pièces, parchemin ; 12 sceaux.

1er février **1409** — 31 janvier **1410**. = Quittances : — de Jean de Noident, receveur général des finances, déchargeant des sommes qu'ils ont fournies sur leurs recettes, Jean Périlleux, receveur de Bapaume, Jean de Lanstais, receveur de Lille, Gui Guilbaut, receveur de

Hesdin, Arnould Letèvre, receveur de Tournehem, et Jean Dubuisson, commis à recevoir l'amende imposée aux habitants du pays de Liége; — de Philippe, seigneur de Tingry (?), conseiller et chambellan du duc, qui a reçu une somme de deux cent quatre-vingt-seize livres de quarante gros, monnaie de Flandre, « pour plusicurs voiaiges que naguères il a fait tant ou pays de Bourbonnois, devers Charles de Bourbon, comme en Champaigne devers le dauphin, pour les besoingnes et affaires touchant le Roy; » — des échevins de Saint-Omer qui ont reçu une somme de trois cent trente-trois francs cinq sols quatre deniers parisis sur le quart des assis que le duc prend en leur ville, qui leur était due pour un prêt qu'ils avaient fait à feu madame la duchesse de Bourgogne; — d'Aléaume de Longpré écuyer, bailli de Saint-Omer et de Tournehem, qui a reçu une somme de quatre vingts francs monnaie royale, au nom de Guillaume du Wal, Pierre Serlamps et Guillaume Scodehunne; — de Jean Delemote, au sujet d'une gratification de soixante francs d'or qui lui a été payée par le receveur de Tournehem; — de Jean et Matthieu Calonne, écuyers, au sujet d'une gratification d'or qui leur a été payée par Pierre Dessinges, receveur de Saint-Omer; — de Robert Eloy, prêtre, au nom de deux clercs de Saint-Géry d'Arras; — des échevins d'Aire, à qui le receveur du bailliage a payé la somme de cent quarante six livres, d'une part, et cent couronnes de l'autre, pour les rentes viagères qui avaient été vendues jadis pour la rédemption du duc « lors prisonnier des mescréans de la foy crestienne. » = Quittances pour rentes et pensions à vie : — des doyen et chapitre de Saint-Pierre de Lille; — des doyen et chapitre de Saint-Pierre d'Aire; — des chantre et chapitre de Saint-Martin de Hesdin; — de Nicaise, abbé de Saint-Josse-sur-la-Mer; — de Jean, abbé de Saint-Silvin d'Auchy, et de Jean Cambier, moine et pitancier de la même abbaye; — de Pierre, abbé d'Eaucourt; — de Gilles, abbé de Longvillers; — de Guillaume de Vertbois, prêtre et gouverneur de l'hôpital d'Artois à Hesdin; — de Sarre de Sainte-Aldegonde, abbesse de Sainte-Claire-lez-Saint-Omer; — d'Agnès de Dyssi, abbesse de Lonchamp-lez-Saint-Cloud; — de Jean de Nielles, conseiller et chambellan du duc; — de Renaud de Sains dit Toursel, écuyer, seigneur de Herbeval; — de Hugues Bournel, chevalier, seigneur de Thiembronne et de Lambersart; — de Jean Paielle, huissier d'armes du Roi et seigneur de Marconne; — de Jean Nucquart dit Baugier, au nom de Pierre de Blandecques dit de Moriane; — de Godefre. du Prayel; — de Colard Dupuch, bourgeois de Hesdin; — de Jean Ducelier, bourgeois de Hesdin; — de Jean de Marquette, prêtre, curé de Wazemmes, qui a reçu du receveur de l'hôpital Sainte-Elisabeth du Béguinage-lez-Lille, par le commandement des commis du duc de Bourgogne, la somme de cent sols parisis sur dix livres, pour « une messe le sepmaine, pour le salut de l'âme de feu Jacquemart de Cambry dit de la Phalesque, » demandée par dame Helissent Bonnechière, béguine audit hôpital et héritière dudit Jacquemart. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Jean Sacquespée, conseiller et trésorier du duc; — de Jacques de la Taunerie, conseiller du duc; — de Jean, seigneur de Croy et de Renty, chevalier, conseiller et chambellan; — d'Enlard des Aubeaux, conseiller; — de Daniel Alart, conseiller; — de Thierri Gherbode, conseiller; — de Drouet Suquet, maître de la Chambre des Comptes; — de Guérin Suquet, clerc de la Chambre des Comptes; — de Jean de Pacy, maître de la Chambre des Comptes; — de David Bousse, maître de la Chambre des Comptes; — de Guillaume Bonnier, chevalier, seigneur de Lohes et de Martais en partie, conseiller et chambellan du duc et châtelain de Hesdin; — de Monfraut Deessines, chevalier, conseiller du duc; — de Jean de Nielles, seigneur d'Olhain, gouverneur et châtelain d'Avesnes-le-Comte; — de Jean de Norrent, « sire de Ront, » chevalier, châtelain d'Aire; — d'Eustache de Neufville, chevalier, seigneur de Matringhem; — de Guillaume du Ploich, bailli d'Aire; — de François de Haveskerke, chevalier, capitaine de Biervliet; — de Jean Descaines, capitaine de Courtrai; — de Pierre du Thilloy, châtelain de Lécluse; — de Jean de Lisques dit Lancelot, capitaine de Nieuport; — de Colard de Mauroit, avocat, demeurant à Mons; — de Raoul Derleville, avocat et conseiller du duc à Hesdin; — de Tassart de le Carnoye, aide à la garde du château de Hesdin; — de Simon Carette, huissier de la Chambre du Conseil du duc; — de Guillaume Levasseur dit Havet, sergent de parc de Hesdin; — de Bauduin Donne et de plusieurs sergents à cheval du bailliage de Hesdin; — de Jean de Ternois, écuyer, lieutenant du bailli de Hesdin, au nom du maître des ouvrages, d'un manouvrier et d'un sergent de garenne de Hesdin; — de Bauduin Bonnier, sergent à cheval de la forêt de Hesdin; — de Pierre Wautesset, mesureur du bois du duc à Hesdin; — de Lancelot de Conchy, écuyer, houpilleur du duc à Hesdin; — de Jean Bernard, veneur du duc; — d'Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer, au nom d'un « racaceur » des forêts de Ruhout, Beauloo, Malines et Camerhoud; — de Guérard Soetamys, au nom d'Elisabeth Serlemnoets, sa femme, héritière de la « clergie du sang en la ville de Gand. ».

B. 1887. (Portefeuille.) — 28 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1er février 1409 — 21 janvier 1410. = Quittances et autres pièces comptables pour travaux exécutés — à l'hôtel de la Cour-le-Comte à Arras, où Thibaut le verrier, entre autres onvrages, a refait en la chambre de monseigneur « VI peneaux de neuf voire au lez devers les jardins ou lieu des autres qui estoient froissiés et rompus et ou milieu d'iceulx les armes de monseigneur et de madame » ; — au château de Bellemotte près Arras ; — à la salle d'Aire, où l'on a refait le pont « que on dist le pont dame Climence ; » — au château de la Montoire ; — aux maison, moulin et viviers du duc en son domaine de Feignies. = Mandements de Jean, duc de Bourgogne, et de ses principaux officiers, ordonnant : — aux receveurs de Bapaume et de Fampoux, de mettre en vente les blés, avoines, chapons et autres choses provenant de leur recette ; — de ne pas comprendre, dans l'ordonnance qui réduit les gages de moitié, les pensions ordinaires de Guillaume du Ploich, bailli d'Aire, de Gui Lartésien, receveur d'Aire et du seigneur de Ront, châtelain du même lieu ; — à la Chambre des Comptes de Lille, d'allouer la somme de cinquante-deux francs d'or, monnaie royale, à Jean Robaut, receveur d'Arras, et à Baudet Le Voirier, son clerc, pour plusieurs voyages à Bruges, à Beaumetz, à Beaumont en Hainaut, à St-Omer et à Lille ; — de payer une somme de vingt francs monnaie royale, à Gui Guilbaut, receveur de Hesdin, aussi pour divers voyages ; — de donner à Robert Lejone, avocat du duc en la cour du bailli d'Amiens, sa pension annuelle de dix livres ; — de fournir aux maire et échevins de Saint-Omer la somme de trois cent trente-trois francs cinq sous et quatre deniers parisis, part que le duc doit payer sur les mille francs que lesdits échevins avaient prêtés à feu la duchesse de Bourgogne, et une autre somme de quatre cents francs qui leur avait été promise par feu le duc, « pour voiages, pertes de monnoie, despens et autres missions; » — d'allouer à messire Jean de Ghistelles, chambellan, fils aîné du seigneur de Ghistelles, les trois cents francs qui lui ont été donnés, « pour mieulx soustenir son estat et le service de monseigneur le duc, » quand il a été institué gouverneur des terres et seigneuries de Blaton et Feignies au pays de Hainaut ; — de payer à Jean Louvioy la pension de soixante-dix francs d'or qui lui a été accordée par le duc, « considérant ses services et les grans pertes et dommaiges que, pour occasion d'iceulx, il a soustenuz » et parce qu' « il ne pourroit bonnement vivre et avoir sa sustentation » ; — de rendre à Bauduin Piettre, seul héritier de Michel Odoulf, banni dn comté d'Artois, « à cause de l'omicide par lui fait et perpétré en la personne de feu Jehan Roussel, » les biens sis à Bainghem et tenus en fief du château de la Montoire, qui avaient été confisqués et donnés à la comtesse d'Artois par Jean Loir, bailli de Tournehem, « sans loy, sans jugement ne congnoissance de cause; » — de faire remettre à Evrard Lechièvre, bailli et prévôt de Lille, sur les comptes de Jean de Lanstais, receveur de la même ville, la somme de quarante-cinq livres, monnaie de Flandre, dépensée « à l'ouvrage du parc fait naguère audit lieu de Lille où devoient campier ou faire armes monsieur le senescal de Haynau contre messire Jean de Cornuaille, lequel ouvrage a esté marchandé en tasque à recry et rabais de deffaire, oster, mener et enclore oudit chastel tout le bos, et a esté, par deux sergens de la prévosté de Lille, veillié et gardé de nuyt sur le marchié de Lille, affin que le bos dudit camp ne feust emblez, prins ou emportez, le IXe jour de juing darrain passé jusques au XXVIIIe jour dudit mois de juing. » = Lettres de don octroyées par le même Jean, duc de Bourgogne : — à Jean Delamotte, d'une somme de soixante francs d'or, monnoie royale, pour « ses bons et agréables services que il a faiz bien et loyaument et pour certaines autres causes à ce nous mouvans ; » — à Jean Petit, huissier du duc, pour ses bons et agréables services et « en récompensation d'un sien cheval que lui a esté mort en nostre service ; » — à Guillaume du Wal, Pierre Serlamps et Guillaume Scodehunne, vingt francs dix sols et huit deniers parisis à prendre sur la vente des bois de Tournehem ; — à Messire Guillaume Bonnier, chevalier, conseiller du duc et bailli de Hesdin, une pension de deux cents francs d'or, « pour ses grans, notables et agréables services, comme pour considéracion de ce que, de nostre main, l'avons fait chevalier à la journée que derrainement avons, par la grâce de Dieu, obtenue contre les Liégeois ; » — d'une autorisation de prendre du bois jusqu'à la valeur de vingt francs, dans la forêt de « la Loge, aux manans et habitans de la ville de Tournehem et aux margliers de l'église dudit lieu, pour ce que ladicte église, ensemble le clochier d'icelle, soient tellement démoly et alez en ruyne, tant par les guerres qui ont esté en nostre païs d'Artois, comme pour la povreté de ladicte église qui a peu de revenues et aussi que les supplians, qui n'ont de quoy refaire iceulx, ne la grange de ladicte église qui est la plus grant partie pourrie et en tel estat que on ny puet ne ose len mettre aucune chose, et aussi que lesdiz supplians sont si povres et peu de nombre de gens qu'ilz ne la pourroient faire refaire

ni reparer et que les terres de ladicte église sur lesquelles souloient estre assignées les rentes d'icelle, sont toutes gastées et destruictes par les connins et autres bestes sauvaiges, qui repairent de jour en jour, et aussi veu que la dicte église n'a de revenue en toutes choses que quatre francs ou environ ».

B. 1888. (Portefeuille.) — 38 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1er février 1409 — 31 janvier 1410. = Lettres de modération de droits ou de peines, accordées par Jean, duc de Bourgogne; — à Jacques de Callonne, écuyer, au sujet de la moitié d'une somme de quarante-deux livres, à laquelle le duc a droit « pour certain argent que doit prendre et avoir, sa vie durant, sur les fiefs dudit Jacques, son espeuze Katerine de Coyeque »; — à Raoul Lemaire, conseiller du duc, au sujet de cent vingt francs d'or, moitié des droits seigneuriaux de la terre de Madame Marie d'Auxy, dame d'Angondessent; — à Guillaume Barbery, écuyer du duc, au sujet du sixième denier, montant à cinq cents livres six sols huit deniers parisis, qu'il devait payer pour la terre d'Ivergny achetée par lui à Robert de Boubers dit d'Ivergny; — mandant de ne pas faire subir la réduction de moitié des gages au sire de Croy et de Renty, chambellan du duc, « qui tant grandement et notablement nous a servis le temps passé et sert chascun jour et incessamment, comme chascun peut savoir ». = Lettres d'attestation données par le duc, par ses officiers ou par les échevins des villes : — à Jean, seigneur de la Viesville, « chevalier bacheler », au sujet « des gaiges de lui et de quinze escuiers qu'il a tenus en sa compaignie par l'espasse de cinquante jours en la ville de Paris, mois de novembre et décembre de l'an mil cccc et huit, pour servir et accompaigner mondit seigneur pour la seurté de sa personne »; — à Bernard Bousdrat, marchand de draps d'or et de soie, demeurant à Paris, pour une somme de seize cents livres tournois; — au sujet d'un voyage fait à Lille par Gui Lartisien; — au sujet de la vente des blés, avoines, chapons, poules et oies du domaine d'Aire; — au sujet du produit de la draperie de Delettes, du produit des assis et de l'achat de draps distribués aux pauvres à Aire; — au sujet des rentes à vie qui sont prises sur les recettes du bailliage d'Aire, par Clay de Wissocq, fils d'Etienne, et par plusieurs autres; — au sujet des droits d'herbages dûs au duc, à Humbert, Marant et Maranla; — au sujet de la prisée des grains en Flandre et à Bapaume; — de Jean de Baillescourt et de Colard Philippet, au sujet des habitants de Baillescourt et de Hundebercamp, qui n'ont point payé l'aide pour le mariage du comte de Rethel, second fils du duc et qui en ont été tenus quittes; — au sujet des chevaux du haras de Hesdin; — au sujet de la renonciation à certaines maison et terres sises à Walincourt, par Jeanne Le Bel, veuve de Thibaud Le Bourgois, au profit du duc de Bourgogne; — au sujet de la somme de quatre livres, deux sols et six deniers, payée à Jacques Leman, huissier de la Chambre du Conseil à Gand, pour avoir porté « lettres closes par devers madame la duchesse de Bourgoigne, elle estant à Arras, affin qu'il lui pleust envoyer par ledict Jacques la commission pour renouveller la loy de la ville d'Audenaerde pour ceste présente année »; — au sujet des dépenses de bouche des filles bâtardes du feu comte de Flandre, demeurant à Gosnay avec leurs « familliers et serviteurs »; — au sujet des assis de la ville de Hesdin et des foins du château du même lieu; — au sujet des soins donnés aux grands chevaux et « des affouraiges des daims et connins en l'iver » dans le parc du même château. = Lettres de commission de Jean, duc de Bourgogne, nommant : — Guillaume Bonnier, chevalier aux fonctions de gouverneur des bailliages d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny au lieu de Jean de Nielles qui venait d'être nommé chancelier de la reine et du duc de Guyenne, dauphin de Viennois; — Robert de Bancquetun, contrôleur des travaux en Artois; — Pierre de la Trémoille, seigneur de Dours, aux fonctions de châtelain de Hesdin, avec le droit de contrôler tous les ouvrages qui se font au pays d'Artois; — messire David de Brimeux, conseiller et chambellan du duc; — Robert Lejone, avocat au siége du bailliage d'Amiens; — Daniel d'Yppre, huissier d'armes du duc, à « l'office de l'*Overdrach*, appellé *Zaghers overdrach*, estant au neufdam emprès la ville de Neufport »; — Lancelot de Conchy, neveu de Guillaume Bonnier, à l'office de « houppilleur et oultre qu'il puisse, par lui ou ses commis, chacier ou faire chacier aux loups et lopves par toutes les contrées et lieux de nostre conté d'Artois et ressors d'icelle où il saura ou auera repaire de loups ou loupves à force de chiens, harnoys et autres engins ad ce loisibles et convenables, et pour chascun loup ou loupve qu'il ou ses commis prendront ou feront prenre, poulra prenre et exigier pour touz fraiz sur tous habitans qui ont ou auront bestes à layne, demeurans à deux lieues à la ronde du lieu où ledit loup ou loupve auront esté ou seront prins, pour chascune beste à layne une maille parisis une fois l'an. »

B. 1889. (Portefeuille.) — 65 pièces, parchemin ; 11 sceaux.

1er février **1410** — 31 janvier **1411**. = Quittances : — de Jean de Noident, receveur général des finances de Jean, duc de Bourgogne, portant décharge des sommes qu'ils ont fournies sur leur recette à Jean Périlleux, receveur de Bapaume, à Arnould Lefèvre, receveur de Tournehem, à Pierre de Lanstais, receveur de Lille, à Huchon Lorfèvre, receveur de Fampoux et Remi, à Jean Sacquespée, commis à recevoir les nouveaux acquêts et les compositions des usuriers au pays et comté d'Artois et dans les châtellenies de Lille, Douai et Orchies, à Jean Dubuisson, commis à recevoir l'argent « en quoy ceulx du pays de Liége ont esté condempnéz envers mon dit seigneur de Bourgogne à cause des frais et despens par lui fais et soustenuz à estre alé de sa personne ou dit pays à grant compaignie de gens d'armes et de trait en l'aide et secours de Jehan de Bavière esleu dudit pays à l'encontre de ses subgiez et rebelles » ; — dudit Jean Dubuisson, qui déclare avoir reçu une décharge du receveur général des finances par la main de Laurent Desbordes et par Pierre Lepage, marchand de chevaux ; — de Jean Barre, receveur de Douai et Orchies, au sujet d'une somme de cinq cents couronnes d'or, monnaie de France du prix de dix-huit sols parisis la pièce, à valoir sur les cinq mille écus d'or que le duc reçoit pour le quart des impositions établies à Arras ; — des échevins de Lille qui ont reçu la somme de cent et vingt nobles sur ce qui leur est dû par le duc de Bourgogne à la prière duquel ils avaient constitué des rentes à vie sur leur ville afin de lui fournir l'argent dont il avait besoin lors du mariage du fils aîné du feu duc ; — des échevins de Bapaume aussi pour argent qui leur était dû par le duc ; — de Jean Escaillet, prévôt et garde de la justice de Fampoux, au sujet de dépenses faites dans l'exercice de ses fonctions ; — de Jean le Sellier, valet de chambre et sellier du duc, à qui a été accordée une gratification de vingt francs ; — de Baudin le Vert, chevalier, seigneur de Brunain et chevalier d'honneur du Roi, qui déclare avoir reçu quatre mencauds et un quart d'avoine de Jean Plouquin, receveur de monsieur de Croy, chevalier, possesseur de Beuvry ; — de Jean de Longvillers, chevalier, bâtard d'Angoudessent qui a reçu du duc, pour ses services, un don de cent francs d'or, laquelle somme a été déduite par le receveur de Saint-Omer de ce que ledit Jean et mademoiselle d'Averoult, sa belle-mère, pouvaient devoir pour plusieurs fiefs à l'occasion du mariage de madame de Guyenne, dauphine du Viennois ; — de Jean de Ternois, écuyer, lieutenant et garde du château de Hesdin, au nom de Jean Croquesot, « tendeur de mon seigneur », qui a pris douze oiseaux, trois faucons sors, deux tiercelets, un laneret et six « osprets » ; — de Guillaume de Fierdeseure, écuyer, qui a reçu du receveur de Tournehem la gratification de vingt francs que le duc lui avait accordée ; — de Jacques de Wissocq, écuyer, huissier d'armes, à qui le même receveur a remis une somme de cent douze francs d'or que le duc lui avait octroyée « de grâce espécial ». = Quittances pour rentes et pensions à vie : — des doyen, prévôt et chapitre de Saint-Pierre de Douai ; — des doyen et chapitre de Saint-Pierre d'Aire ; — des chantre et chapitre de Saint-Martin de Hesdin ; — des doyen et chapitre d'Arras ; — de Jean Delesalle, prêtre et chapelain perpétuel en l'église d'Arras ; — de Gilles Delattre, trésorier de Saint-Vaast d'Arras ; — de Gilles Dehees, religieux de Saint-Vaast d'Arras ; — d'Étienne, abbé de Marœuil ; — de Pierre, abbé d'Eaucourt ; — de Nicolas, abbé de la Capelle ; — de Gilles, abbé de Longvillers ; — de Nicaise, abbé de Saint-Josse-sur-Mer ; — de Jean, abbé de Citeaux ; — de Jacqueline Sacquespée, prieure de la Thieuloye ; — de Jean Roussel, chapelain de la Cour-le-Comte à Arras ; — de Thierri Gherbode, conseiller du duc ; — de Jacques Hospin, mayeur des bourgeois de la Charité Notre-Dame des Ardents à Arras, « pour la somme de vint sols parisis qui deus estoyent à la dicte carité pour cause de rente aumosnée par feue de boine mémoire madame la contesse Mehaut qui Dieux perdoinst ».

B. 1890. (Portefeuille.) — 53 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

1er février **1410** — 31 janvier **1411**. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Guillaume, seigneur de Bonnières, La Thieuloye, Lohes et Marquais en partie, gouverneur d'Arras, d'Aubigny et d'Avesnes-le-Comte et châtelain dudit Avesnes ; — de Jean, seigneur de Croy et de Renty ; — de David de Brimeux, seigneur de Humbercourt, chevalier, chambellan du duc et bailli de Hesdin ; — de Guillaume Blondel, seigneur de Grevillers, chevalier, premier chambellan du duc de Brabant, chatelain de Fampoux ; — d'Adam d'Avelu, écuyer d'écurie du duc, châtelain de Bapaume ; — de Guillaume, seigneur de Bours, chevalier, chambellan du duc, châtelain de Gosnay ; — de Jean d'Eclimeux, écuyer, châtelain d'Aire ; — de Robert de Banquetun, échanson du duc,

contrôleur des ouvrages qui se font aux hôtels et maisons du duc en Artois; — d'Atis de Brimeux, écuyer tranchant du duc et aussi premier écuyer tranchant du comte de Charolais; — de Tassart Lejeune, procureur-général d'Artois; — de Raoul Derleville, avocat et conseiller du duc à Hesdin; — de Tristan de Fontaines, avocat et conseiller du duc à Amiens; — de Pierre du Maresquel, conseiller du duc en la Cour spirituelle de Térouane; — de Jean de Haudion, procureur en la Cour spirituelle de Tournai; — de Jean de Bours, lieutenant du prévôt de Montreuil; — de Jean de Beugin, lieutenant du gouverneur du bailliage d'Avesnes-le-Comte; — de Pierre Audeffroy dit Hairon, sergent et garde des bois et garennes d'Avesnes; — de Clément de Herches, forestier du bois d'Aire; — d'Aléaume de Longpré, au nom de Jean Martaut, forestier des bois de Ruhoud et Beauloo; — de Jean Dumoustier, valet de chambre du duc; — de Jean Dumoustier, prêtre et chapelain du château de Hesdin; — de Hugues Bournel, chevalier, seigneur de Thiembronne et de Lambersart; — de Hugues de Bouloingne, « paintre, gouverneur de l'orloge, de le gayolle, verrières et engiens d'esbatement du chastel de Hesdin »; — de Lancelot de Conchy, écuyer, houppilleur du duc; — de Jean Bernard, veneur du duc; — de Jean Caron, « garde de 1 camel que mon seigneur a piéçà fait amener en son chastel de Hesdin et qui adprésent est en son parc audit lieu »; — de Pierre Delaue, artilleur du duc au château de Hesdin; — de Jean de Ternois, écuyer, lieutenant du bailli de Hesdin, au nom des sergents des bois de Hesdin; — de Baudin Bonnier et plusieurs autres sergents à cheval du bailliage de Hesdin; — de Pierre Wautesset, mesureur des bois de Hesdin; — de Firmin de Quatrevaux, jaugeur des vins du château de Hesdin; — de Jean de Ternois, au nom des gardiens des portes du château de Hesdin. = Quittances et autres pièces comptables pour travaux exécutés : — à Lille « aux eschoppes dictes aux canges au les vers le cappelle Nostre-Dame »; — à la ferme de Saint-Souplet et au château de Crèvecœur; — à l'hôtel de la Cour-le-Comte, à Arras, où l'on a restauré les appartements où résidait feu la duchesse, et au château de Bellemotte et à la maison de la garenne de Mofflaines près de la même ville; — au château de Hesdin, où divers ouvrages ont été faits dans les bois, à la ferme, aux moulins et « aus grans gouffres »; — au châteaux de Fampoux, où des réparations ont été faites, aux moulin, à la ferme et à la grande salle, à la chambre de Flandre, aux deux combles de la porte devant la chapelle, à la tour jumelle et aux quatre « aguérites » du château; — à Beuvry, où l'on a restauré le donjon du château; — à Chocques, où l'on a réparé la porte d'entrée; — au château de Tournehem, où on a travaillé au pont; — au château de la Montoire, où la salle et l'horloge ont été restaurées.

B. 1894. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin; 1 pièce papier; 2 sceaux.

1er février **1410** — 31 janvier **1411**. = Mandements de Jean, duc de Bourgogne, ordonnant : — à la Chambre des Comptes de Lille de rabattre de la recette de Jean de Lanstais, receveur de Lille, la somme de soixante francs d'or qui lui est due pour un cheval fauve à courte queue que le duc lui a acheté afin de le donner à messire Pierre de la Trémoille; — d'allouer à Jean Robaut, receveur d'Arras, la somme de trente-trois francs d'or pour un voyage fait à Lille et deux autres à Paris; — de déduire des comptes de Jean Sacquespée, receveur des nouveaux acquêts, la somme de trente francs d'or monnaie royale « pour dix aulnes d'escarlate que le conte de Charrolois fist prendre et achetter de Pierre Gavelot, drappier, demourant à Arras, le XIXe jour du mois de may mil quatre cens et dix et ycelles donner et présenter de par luy à nostre amé phisicien maistre Pierre Niotte pour ce qu'il estoit alé au dict tamps par nostre ordonnance de Paris au dit lieu d'Arras visiter ycelui conte de Charrolois en une maladie où il estoit lors »; — de tenir compte à Jean Dubuisson, receveur des contributions imposées aux habitants du pays de Liége, des dépenses qu'il a faites lorsqu'il est allé de Douai, en la ville de Paris où se trouvait le duc; — de ne tenir compte des dépenses faites durant les voyages par les officiers et receveurs que sur le vu d'un mandement spécial du duc; — de payer à Jean Croquesot, tendeur du duc, la somme qui lui est dûe pour la capture de six oiseaux de proie; — au receveur général des finances de payer à Dino Raponde, maître d'hôtel du duc, la somme de trois mille quatre cent quarante-cinq écus de quarante gros monnaie de Flandre qu'il avait prêtés au duc et qui furent remis à Jacques Raponde, frère de Dino, marchand et bourgeois de Paris. = Lettres de don et de gratification accordées par Jean, duc de Bourgogne : — à Gui Guilbaut, receveur de Hesdin, qui reçoit cent francs d'or « pour avoir vacquié et entendu dilligemment sur le fait des nouveaux acquetz et marquiés usuraires nagaires levez au bailliaige dudit lieu de Hesdin »; — à Huçon Lorfèvre, receveur de Fampoux, pour ses bons services; — à Jean Ydier aussi pour ses bons services; — à Pierre Ser-

lamps et Guillaume Scodune, à qui est octroyé un pré contenant environ neuf mesures non loin du château de la Montoire; — en faveur des habitants de Marchiennes qui reçoivent, sur la prière de messire de Jumont, leur seigneur, la remise de la quote-part qu'ils devaient payer dans la contribution imposée au pays de Liége: — accordant une pension annuelle de douze cents francs à Raoulet d'Auquetonville, écuyer d'écurie du duc (1), « pour les grans notables et agréables services que ledit Raoulet a faiz le temps passé à nostre très-chier seigneur et père cui Dieu pardoint et à nous aussi en plusieurs et maintes manières bien et loyaulment et espérons que face le temps advenir, esquelz services faisant il a mis, frayé et despendu toute sa chevance et tout son héritage et en yceulx continuant de très grant cuer, loyaulment et diligemment a, de nostre commandement et ordonnance, comme vray et loyal subgiet et pour le singulier et évident prouffit de monseigneur le Roy, de sa génération, de nous et de la nostre et de tout le royaume et pour mon dit seigneur préserver de estre expulsé, exillié et mis hors de la couronne et nous d'encourir mort cruelle, exposé et mis en très-grant dangier et péril lui et tous ses parens et amis si comme il est notoire, voulans ledit Raoulet récompenser, eu sur ce l'advis et délibération de nostre conseil ». = Autorisation accordée par le même Jean, duc de Bourgogne, à Jean de Pois, d'élever en sa seigneurie de Pois, au pays de Charollais, où il a haute, moyenne et basse justice, un gibet à deux piliers.

B. 1892. (Portefeuille.) — 58 pièces, parchemin; 18 sceaux.

1er février **1410** — 31 janvier **1411**. = Lettres d'attestation données par Jean, duc de Bourgogne, par ses principaux officiers ou par les échevins de villes de Flandre: — par Pierre Lehois, lieutenant du bailli de Beuvry, au sujet de la vente des blés, des avoines et des bois du domaine de Beuvry; — par Gilles Delepierre, lieutenant du gouverneur du bailliage de Bapaume, et les échevins de la même ville, au sujet de la vente des blés, du quart des assis et de la constitution de rentes dans la ville et le bailliage de Bapaume; — par Jean de Tincquettes, dit Lyonnel, écuyer, lieutenant du gouverneur du bailliage d'Arras, et par Robert de Bancquetun, échanson du duc, au sujet de la vente des blés, des fourrages donnés aux connins du bois de Mofflaines durant les neiges et de divers voyages; — par Bauduin du Chastel, dit Lermite, lieutenant du gouverneur du bailliage de Lens, au sujet du paiement des gages des sergents à cheval; — par Jean de Rond, lieutenant du gouverneur du Catelet-lez-Cambrai, au sujet de l'afforage des vins; — par les échevins de Saint-Omer au sujet du paiement d'une amende; — par Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer et de Tournehem, au sujet du mesurage de neuf mesures vendues à Hoste Courteheuse aux bois de Carmerhoud et de Tournehem; — par Bauduin Piettre, châtelain de Tournehem, au sujet des bois à prendre jusqu'à une valeur de vingt francs, monnaié royale, que le duc a donnés aux habitants dudit lieu pour l'église, le clocher et la grange du presbytère; — par Pierre de Montbertaut, conseiller du duc, au sujet d'un voyage du receveur de Saint-Omer à Lille et à Bruges; — par Jean Escaillet, prévôt de Fampoux, au sujet d'un voyage du receveur du même lieu de Fampoux; — par les échevins de Dickemme, au sujet des biens de « feu Jaques Blavoet, qui composa en temps passé à certains commis de nostre très redoubté seigneur après la bataille de Rosebèque, pour les biens de Guillaume Blavoet, son frère, en la somme de IIIIxx III livres parisis, et trespassa sans hoirs », et au sujet des biens de « la vesve de feu Michiel Bete, filz Stennis, qui est pieca fugitive de la dicte ville et morte sans hoirs »; — par les maréchaux de France, au sujet des écuyers des compagnies de Pierre, seigneur de la Viesville et de Nédon, capitaine de la ville de Gravelines, et de Jean de Lourry, écuyer, lieutenant à Ardres, de monsieur de Saint-Pol, capitaine général des pays de Picardie et de West-Flandre; — par Jean de Ternois, lieutenant du châtelain de Hesdin, au sujet de la récolte et de la vente des blés, des bois et des foins; — par le même Jean de Ternois, au sujet des moulins de Hesdin; — par le même Jean de Ternois, au sujet des chevaux de Hesdin; — par le même Jean de Ternois, au sujet des daims et des connins du parc et de la garenne de Hesdin; — par le même Jean de Ternois, au sujet de la garde de « un ane et de un tor et deux vacques de Barbarie, que mon seigneur fist amener en son parc de Hesdin, et dont l'une d'icelles vacques s'est laissié morir »; — par le même Jean de Ternois, au sujet du produit des exploits de la châtellenie; — par le même Jean de Ternois au sujet des gages de ceux qui ont veillé dans les « gaits » du château de Hesdin; — par les échevins de Hesdin, au sujet des assis de cette ville. = Lettres de commis-

(1) Raoulet d'Auquetonville est le meurtrier du duc d'Orléans.

sion accordées par Jean, duc de Bourgogne : — à Josserend Fripier, comme trésorier général des finances ; — maître Quentin Leblont, comme procureur général des pays et comté d'Artois, après que le duc eut déchargé de cet office, sur sa demande, Tassart Lejeune, « pour considéracion de sa foiblesse et son ancien eaige ouquel il est jà bien avant décliné ».

B. 1893. (Portefeuille.) — 22 pièces, parchemin.

1er février 1411 — 16 avril 1411. = Quittances : d'Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer et de Tournehem, au nom de Jean Ydiet, qui a reçu de Jean, duc de Bourgogne, le don d'une somme de trente francs d'or ; — de Cornelius Closterman, prêtre, au sujet d'une somme de vingt livres qui lui est allouée pour avoir dit, pendant un an, la première messe à l'église de Tenremonde ; — de Pierre Miotte *alias* Niotte, physicien du duc, qui a reçu les dix aunes d'écarlate dont le comte de Charollais lui a fait don pour le remercier de ses soins ; — de Jean de Ternois, lieutenant du châtelain de Hesdin, au nom de Jean Gherbeude, portier de la première porte du château ; — d'Alain de Longueval, chambellan du duc, châtelain de Remi, pour la moitié de ses gages annuels, « mon seigneur ayant restreint ceste année les gaiges à la moitié pour les grans affaires qu'il a eus ». = État des travaux exécutés au château d'Hesdin et en diverses parties de ce domaine. = Mandements du duc de Bourgogne déclarant que l'ordonnance, en vertu de laquelle les officiers du duc ne reçoivent, en la présente année, que la moitié de leurs gages et pensions, ne doit pas être appliquée à Jean Petit, portier du château de Tournehem, ni à Jean Didier, Jean Crasset, Pierre Crasset, Jean Crapet, Jean Petit, Guillaume, fils bâtard de Guillaume Courteheuse, sergents de la forêt du même lieu de Tournehem. = Lettres de don accordées par le même duc : — à Jacques Beauvoir, qui reçoit une somme de cinquante francs d'or monnaie royale « en récompensation des grans frais, missions et despens qu'il a fait en plusieurs voiaiges touchans les mandemens de gens d'armes et aultres choses secrètes » ; — à Bertrand de Monnechove, qui reçoit cinquante francs d'or, et à Jean de Fretin, écuyer, pannetier du duc, qui reçoit soixante et dix francs d'or, l'un et l'autre pour leurs bons et agréables services. = Lettres d'attestation : — au sujet des dépenses faites pour les chevaux du duc pendant son séjour à Lille ; — au sujet des juments, des foins et des bois du domaine et château d'Hesdin ; — au sujet « des réparacions nécessaires sur le grant chemin d'entre Lille et Menin, en plusieurs places et mauvais traux de cauchiee, en le valée de Roncq, au pont de Marque, etc. » = Lettres de commission adressées par le même Jean, duc de Bourgogne : — au seigneur du Bois, conseiller et chambellan, qui est nommé capitaine du château de Lécluse, en remplacement de feu le seigneur de Matringhem ; — à Lancelot de Conchy, écuyer, qui est nommé veneur du pays d'Artois, au lieu de feu Jean Bernart.

B. 1894. (Registre.) — In-folio, parchemin ; 339 feuillets.

17 avril 1411 — 30 avril 1412. = Premier compte de Robert de Bailleux, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Total de la recette évalué en livres tournois : 347,448 l. 9 s. 3 d. Total de la dépense : 372,526 l. 4 s. 1 d. = Recette : 1° « Recepte ès païs, duchié et conté de Bourgoingne et de Charrolois : 35,498 fr. ; id., 4,912 l. 14 s. 3 d. ; id., 160 écus. » — 2° « Recepte ès païs de Flandres : 9,335 fr. ; id., 30 l. ; id., 83,478 éc. 14 gr. ; id., 29,719 éc. 34 gr. ; id., 8,584 l. 14 s. 7 d. ; id., 5,200 éc. » — 3° « Recepte en la conté d'Artois : 8,614 fr. 1/2 ; id., 61 l. 19 s. 4 d. ; id., 161 l. 20 d. ; id., 3,603 éc. ; id., 2,819 éc. ; id., 9,096 l. 6 s. ; id., 1,049 l. » — 4° « Recepte de certaine finance ordonnée en Flandre pour le fait de la guerre : 1,700 fr. ; id., 36,500 éc. ; id., 1,050 éc. » — 5° « Recepte de l'argent en qnoy ceulx du païs de Liége ont été condempnés : 7,000 éc. ; id., 200 fr. ; id., 7,540 éc. ; id., 2,239 l. 18 s. 11 d. » — 6° « Recepte des aydes du roy en Artois : 14,437 fr. 16 s. 7 d. » — 7° « Autre ayde de ceulx d'Artois : 650 fr. » — 8° « Ayde d'Artois : 40 fr. » — 9° « Id., : 27,000 fr. » — 10° « Id. : 52,500 fr. » — 11° « Id. 400 fr. » — 12° « Empruns fais pour et ou nom de mondit seigneur et aucuns dons à lui fais en ses païs et autre part : 110 éc., 702 éc. 1/2. » — A Baudin Olivier, escuyer d'escuerie, IIm escuz de XL gros, pour iceux par lui bailler et distribuer à certaines gens d'armes et de trait que mon dit seigneur lui a envoiez quérir ou païs d'Escoce. » — « A Guillaume de Rabèque, XVIIIcLVI escuz et demi de XXX gros pour certain nombre de gens d'armes et archiers Escos sauvaiges, » (folio 48). = « A Girart de Bourbon, escuier d'escuerie de mondit seigneur, la somme de LXXVI frans d'or qui deuz lui estoient pour, par le commandement et ordonnance de mon dit seigneur le XXIXe jour de juillet CCCC et XI, estre demouré en la ville de Bruges, dont mondit

seigneur estoit lors parti pour aler à Douay, pour avancier le voiage de l'armée que mondit seigneur faisoit pour aler devant Han en Vermendoiz, où il vaqua de Mons audit Bruges et venant audit lieu de Douay, jusques au VIe jour d'aoust ensivant, où sont comprins IX jours entiers. Et mondit seigneur arrivé à Paris et son armée mise sus pour aler avec monseigneur de Guienne ou voiage d'Estampes et de Dourdan, ledit Girart demoura malade à Paris, et néantmoins, durant sa dicte maladie, se entermist du fait de l'escuerie de mondit seigneur, où il a vacquié et demouré depuis le XXe jour de novembre CCCCXI jusques au XVIIIe jour de décembre ensi incluz, où sont comprins XXXVIII jours entiers en tout pour chacun, desquelz lui a esté tauxé par mondit seigneur oultre et par dessuz la pension qu'il a et prant de lui, la somme de II frans qui valent audit pris la dicte somme de LXXVI frans, laquelle somme mondit seigneur, par ses lettres données le XVe jour de janvier oudit an CCCCXI, a voulu et mandé estre paiée audit Girard et que, par rapportant avec ses dictes lettres quictance dudit Girart par laquelle il afferme en sa conscience avoir continuelment vacquié durant ledit temps pour les causes et en la manière que dit est et certifficacion du maistre de sa chambre aux deniers que durant icellui temps il n'a aucunement esté compté a gaiges par les escroes de la despense de son hostel, ladicte somme soit allouée ès comptes du paiant par messieurs les gens de ses diz comptes qu'il appartendra sans contredit. Pour ce, ci par vertu desdictes lettres et quictance dudit Girart contenant ladicte affirmacion faicte le derrenier jour de février oudit an CCCCXI avec la certificacion dudit maistre de la chambre aux deniers de mon dit seigneur contenant ce que dit est tout cy rendu la dicte somme de LXXVI frans. » « Audit Girart de Bourbon, escuier d'escuerie dessuz dit, la somme de VIIIXX VIII frans d'or que deuz lui estoient, pour, par l'exprès commandement et ordonnance de mon dit seigneur, avoir fait trousser à Paris et chargier artilleries et plusieurs autres habillemens pour le fait de la guerre et d'ilec les fait mener et lui mesmes conduis en la ville de Cravant ou il vacqua depuis le VIIIe jour de novembre CCCCX jusques au Ve jour de décembre ensivant incluz qui sont XXVII jours entiers, et depuis ait iceulx artilleries et habillemens fait rechargier du commandement de mondit seigneur audit lieu de Cravant et les mener et conduire à Dijon et en ce faisant vacquié par XXIX jours entiers commançans le IXe jour de février ensivant, et aussi par le commandement et ordonnance de ma dame la duchesse a esté de Semur en Briennoiz devers madicte dame à Dijon où mandé l'avoit pour délivrer certaine quantité desdictes artilleries et autre habillemens de guerre et les envoier en aucuns chasteaux et forteresses de mondit seigneur ou duchié de Bourgongne et conté de Charroloiz et Tonnerre esquelz mieulx besoing en estoit pour la garnison d'iceulx, ou il vacqua alant, besongnant et retournant audit lieu de Semur par XVI jours entiers commençans le premier jour d'avril ensivant, et depuis par le commandement d'icellui seigneur ledit escuier a esté à la feste ou foire tenue à Anvers pour y veoir et achater chevaulx pour mondit seigneur ou il a vaquié par XII jours entiers, commençans le jour de la derrenière feste de Pentecouste CCCCXI, pour ce pour touz lesdiz voiages IIIIXX IIII jours entiers pour chacun desquelz lui ont esté tauxéz par mondit seigneur, II frans valent VIIIXX VIII frans, laquelle somme mon dit seigneur par ses lettres données le XXIe jour de juing CCCCXI a voulu et mandé estre paiée audit escuier et que, par rapportant avec ses dictes lettres quictes dudit escuier contenant assercion en sa conscience d'avoir vacquié par le temps pour les causes et en la manière devant dictes et certifficacion du maistre de sa chambre aux deniers que icellui temps durant il n'a eu aucuns gaiges ne prins livrée par les escroes de la despense de son hostel la dicte some, soit allouée ès comptes du paiant par messeigneurs les gens de ses comptes qu'il appartendra sans contredit. Pour cel, cy par vertu des dictes lettres et quictance dudit escuier faicte le premier jour de décembre ensivant oudit an contenant la dicte affirmacion, avec certifficacion dudit maistre de la chambre aux deniers de mondit seigneur contenant ce que dit est tout cy rendu la dicte somme de VIIIXX VIII frans ». — « A messire Hue, chevalier de la Neuville et d'Alennes, la somme de VIXX frans d'or, pour estre parti de Bappaulmes, XXIIII chevaulx en sa compaignie, pour aler à Calais querir et amener aucuns anglois qui venoient servir mondit seigneur en armes. » (fol. 121) — « A Robert Dacre, escuier du païs d'Angleterre, la somme de Vc escuz d'or de XVIII s. par pièce, sur la somme de XIc escuz, en quoy mondit seigneur estoit tenu audit escuier pour la rançon de messire Arnoton des Bordes, chevalier de Gascongne, prins par lui à l'assaut fait par mondit seigneur et ses gens ou mois de novembre l'an CCCCXI en la ville de Saint-Cloud-lez-Paris, à l'encontre des ennemis du Roy et de mondit seigneur, lequel messire Arnoton mondit seigneur volt avoir pour la dicte rançon. » — A Jehan Stuart et au comte de Kincq du païs d'Angleterre XVIIc escuz d'or à cause de la rançon de messire Mansart du Bos et messire Guillaume Bataille, prins prisonniers à la desconfiture et

prise du pont de Saint-Cloud, faicte sur les ennemis et rebelles du Roy. » (fol. 141) = « A Jehan du Capelles, tapicier demourant à Arras et autres la somme de huit cens quarante-neuf livres deux sols parisis pour les parties de draps de tapicerie que mondit seigneur donna au comte de Pennebroc, à l'évesque de Saint-David et à messire Jehan Cadric, ambaxadeurs du Roy d'Angleterre envoiez de par lui devers mondit seigneur en sa ville d'Arras..... un tappiz sans or, ung aultre tappiz de IIIIxx et IIII aulnes et ung tappiz ou il a plusieurs ymaiges de belles filles au conte de Pennebroc, ung autre tappiz comme dessus à messire Jehan Cadric ; deux tables d'autel et ung autre tappiz audit évesque de Saint-David. » (fol. 234) = « A Jehan le Voleur, paintre, pour une cote d'armes pour mondit seigneur, VI écus ; pour une bannière et un panon armoiez des armes de mon dit seigneur, XII escuz ; pour une courtine à cheval toute armoiée d'icelles armes ; pour un estandart de la devise de mon dit seigneur, X escuz ; pour IV bannières de trompettes, XVI escuz ; pour IIIc bannerettes armoiées des dites armes XV escuz ; pour VI lances et ung panas de la devise de mon dit seigneur, III escuz ; pour IIm panonceaux à lances, de le même devise de mondit seigneur, du rabot, VIIIxx escuz ; pour IIm autres panonceaux IIc XI escuz ; pour IVm III faictes pour mettre sur des croix de Saint-Andrieu quand mon dit seigneur ala d'Arras à Paris, dont les IIIIm furent de couleur et les IIIc dorées en toille pointe ; pour VIxx banières des armes de mondit seigneur à mectre sur le charroy et pour deux lances pointes vermeilles estincelées de rabos..... XLVII fr. X s. » (fol. 235 et 236) — A Jehan le Sellier, peintre demourant à Cambray, la somme de XXII fr. V s. pour IIIm bannières que mondit seigneur fist mectre et drecier sur les portes et murs de la ville de Han, après que il l'ot conquise et mise en l'obéissance du Roy. » (fol. 238 v°). » = A Hennequin de Quindre, fourreur et varlet de chambre de mondit seigneur, pour l'achat, façon et estoffes de deux robes de drap d'or fourrées de menu vair, lesquelles mondit. seigneur avoit faictes faire et achater par lui pour vestir les ymages de Nostre-Dame de Tournay et son enfant, lesquelz mondit seigneur a acoustumé de faire faire et vestir chascun an le jour de la Sainte-Croix en septembre » (fol. 234 v°). — A Thomas Le Roy, marchand et bourgois d'Arras, IIIIxx IIII escus du prix de XXX gros, nouvelle monnoie de Flandre, pour la vendue et délivrance de XXXI pièces de saye de plusieurs couleurs, prinses et achatées de lui ou mois d'aoust IIIIc et XI pour faire une tante pour logier mondit seigneur sur les champs, où mondit seigneur a naguères esté à puissance d'armes pour résister à l'entreprise et maleveillance du duc d'Orléans et ses aliez enemis et adversaires de mondit seigneur ; » (fol. 235). — En tête du registre, lettres du duc de Bourgogne, par lesquelles Jean Despouillettes est nommé trésorier général gouverneur des finances du duc, et Robert de Bailleux, receveur des finances.

B. 1895. (Portefeuille.) — 41 pièces ; parchemin.

17 avril 1411 — 30 avril 1412. Mandements de Jean, duc de Bourgogne, ou de ses principaux officiers, ordonnant : — de payer, aux échevins de la ville de Saint-Omer, les termes qui leur sont encore dûs d'une somme de mille francs qu'ils ont prêtée à la duchesse Marguerite, mère du duc ; — de décharger les comptes de Guy Guilbaut, receveur de Hesdin, des dépenses faites durant des voyages accomplis par ordre du duc ;— de rendre à Guiot de Boeye, receveur des exploits et condamnations du conseil de Gand, la somme de sept livres cinq sols, dépensée dans l'exercice de ses fonctions ; — de rabattre des comptes de Jean Dubuisson, receveur au pays de Liége, la somme de quatre-vingt-treize couronnes et un gros (cent quatre francs dix sols cinq deniers) qu'il a perdue en recevant les griffons, monnoie aiant cours au dit pais de Liége » ; — de tenir compte à Jean Sacquespée de divers frais occasionnés par les missions dont il a été chargé au sujet « des usuriers et marchiés usuraires » ; — de décharger les comptes du receveur de Hesdin de la somme de trente-deux francs qu'il a fournie à Jean Delepointe, « marchant d'argent, demourant à Hesdin » ; — d'exempter de la retenue de la moitié des gages « messire Allain de Longueval, chambellan, chastellain de Remy, pour considéracion des bons et léaulx services qu'il a fais et fait chascun jour incessamment » ; — d'accorder la même exemption à Jean Martaut, veneur des bois de Ruhout, Beauloo, Malines et Cambrehout ; — à Jean Lebossu, receveur de Lens, de vendre les blés de sa recette ; — de payer à Jean Croquesot, ce qui lui revient pour avoir pris « es tendues de la foret de Hesdin, six oiseaux, c'est assavoir deux otoirs sors, trois lanerés sors et un lanier sor ». = Lettres de don et de gratification accordées par Jean, duc de Bourgogne : — à Barthélemi Bethin, marchand de Lucques, demeurant à Bruges, pour les bons et agréables services qu'il a rendus sur le fait des finances et au sujet des monnaies ; — à Jean

Dubuisson, qui reçoit une somme de trois cents francs « en récompensacion des paines et travaulx qu'il a eulx et soustenus ou fait de la recepte de la condempnacion du pays de Liége » ; — à Georges Creuche, sergent en la gouvernance de Lille, Douai et Orchies, qui est allé à Paris « depuis le vendredi XXIIIIe jour du mois d'octobre, en la compagnie de notre amé et féal conseillier et receveur à Douay Jehan Barre, qui l'avoit amené avec lui pour conduyre certaine nostre finance et de la dicte ville de Paris il ne s'est peu ne osé partir, tant pour occasion de certaine maladie que a eu son cheval comme pour doubte des ennemis de monseigneur le Roy et des nostres, » — à Pierre des Singes, receveur de Saint-Omer, « pour ses bons et agréables services comme pour lui aidier à édiffier une maison qu'il a acheté en ycelle ville ». = Lettres de modération de droits accordées par ledit Jean, duc de Bourgogne : — à « noble homme Jehan, seigneur de Belleforière, chevalier » à qui est remis le droit de quint sur la somme de soixante écus pour laquelle il a engagé sa dite terre de Belleforière « considéré que la dicte vente il a faicte tant pour occasion de plusieurs debtes qu'il devoit à cause des mises et despens par lui soustenubs, tant ou voyage de Liége et à Paris en nostre compagnie comme pour lui pourveoir de chevaulx, armeures et autres choses nécessaires pour nous servir en nostre guerre que de présent nous convient soubstenir » ; — à Jean du Mont, écuyer, qui devait une rente annuelle de soixante sous pour « une place de moulin à huille située à trois lieues de Guynes, lequel moulin demoura en ruyne et n'a valu aucune chose pour ce que la ville ou le dit moulin est assis ensemble l'ostel dudit Jehan furent ars par les Anglois pour le fait de guerre, depuis la bataille de Marc. » = Autorisation donnée par le même duc à Henri Clère, de Provin en Carembault, de transporter et réédifier le moulin à vent qu'il possède en ce dit lieu, à Billy, au bailliage de Lens, « attendu que en la ditte ville de Builly n'a point de moulin à vent. » = Lettres d'attestation données : — par Robert de Bailleux, receveur général des finances, Jean Maton, lieutenant du bailli de Chocques, Jean Escaillet, prévôt de Fampoux, et les eschevins de plusieurs villes, au sujet de voyages accomplis par les receveurs touchant la vente et la prisée des grains, et les assis de Lens ; — par Pierre de Monbertaut, conseillier du duc, au sujet des registres des fiefs du bailliage de Hesdin, et par Jean Lebossu, receveur du bailliage de Lens, au sujet de ceux qui ont payé le droit de gavène ; — par Jacques Faschenier, bailli de Langle, déclarant que Pierre des Singes, receveur de Saint-Omer, n'a pas opéré de recettes dans ce pays « pour les guerres, attendu que icellui pays marchist aux Anglais, lesquelz, certain jour, surviennent en icelluy en intention de y trouver prisonniers et de fait ont en ce présent temps esté prins aucuns dudit pays et emmenez prisonniers à forteresses prochaines desdicts Anglois ; » — par Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer, et par frère Jean, prieur des Chartreux, près de la même ville, au sujet des aumônes du legs de la comtesse Mahaut, et des services rendus par Guillaume Pierrelan, mesureur des bois et des forêts de Tournehem ; — par Jean de Ternois, écuyer, lieutenant du châtelain de Hesdin, au sujet des bois, des foins et des chevaux du parc et des écuries dudit château. = Lettres de commission de Jean, duc de Bourgogne, nommant Renaud Bainne « en l'office du manregart et garde du vivier et yauwe du parc de Hesdin», et Pierre Picquois, échanson, aux fonctions « de concierge du pavillon aux fontaines et sergent » du même parc.

B. 1896. (Portefeuille.) — 49 pièces, parchemin ; 7 sceaux.

17 avril 1411 — 30 avril 1412. États par Jean de Rosimbos dit Agregit, bailli de Weppes, au sujet des travaux de réparation exécutés au moulin à eau de Quesnoy-sur-Deûle ; — déclaration par Barthélemi du Prez, lieutenant d'Alard de Pouques, écuyer, garde du château de Gosnay au nom de monsieur de Bours, châtelain, touchant les travaux opérés audit château, où l'on a refait les combles de la grande salle et les tours et tourelles ; — attestations de Jean Joos, prêtre, et de Colard de Bulleghem, de Menin, « institués rewars et gouverneurs des ouvrages qui escheroient à fere en la chastellenie de Menin pour le duc de Bourgogne, » au sujet des travaux faits « à la haulte cauchie entre Menin et Halluin, pour restouper le hault trau à l'encontre du cours de l'eaue, et à divers ponts et moulins. = Quittances : — de Robert de Bailleux, receveur général des finances, déchargeant Jean Lebossu, receveur de Lens, et Arnoul Lefèvre, receveur de Tournehem, des sommes prises sur leur recette afin de solder les gens d'armes et de fournir à Quentin Leblond, procureur général d'Artois, la somme dont Jean, duc de Bourgogne, lui avait fait présent ; — de Jean Escaillet, prévôt de Fampoux, au sujet des sommes payées par Hugues Lorfèvre, receveur du même lieu de Fampoux, pour les blés transportés à Douai ; — de Jean Maton, lieutenant de Chocques, au sujet d'une somme payée par Jean

Ploucquin, receveur de Beuvry et de Chocques, pour refaire le four dudit lieu de Chocques ; — de Bertrand de Monnechove, qui a reçu du duc un don de cinquante francs d'or monnaie royale ; — d'Aléaume de Longpré au nom de Jean Petit, huissier de la salle du duc, qui a reçu vingt francs d'or « en recompensation d'un cheval qui lui a esté mort au service de mon seigneur » ; — des échevins de Tournehem à qui a été fourni le bois que le duc leur avait accordé pour la construction de leur église et du presbytère. = Quittances pour rentes et pensions à vie : — de Jean Leboin, prêtre, receveur de l'église de Saint-Omer ; — du doyen et du chapitre de Notre-Dame de Lens ; — de Jean Grenier, moine et receveur de Saint-Silvin d'Auchy ; — du chantre et du chapitre de Saint-Martin d'Hesdin ; — du chapelain de l'hôpital d'Artois à Hesdin ; — du chapelain du château d'Hesdin ; — du chapelain de la chapelle du Saint-Esprit en l'église de Saint-Omer ; — du maire et des échevins de Lens, au nom du procureur de l'hôpital du bourg dudit Lens ; — de Jean Laloux, ministre de l'hôpital d'Aix-en-Gohelle ; — de Jean Huriel, « l'un des caritables des povres de la Magdelaine » de Lille ; — de Baudouin de Cassel, procureur de Térouane, au nom du duc de Bar ; — d'Aléaume de Sainte-Aldegonde ; — de Masse, dame de Ringuessent, veuve de Jean de Bournonville, jadis chevalier et seigneur dudit lieu ; — de Jean Michel, de Biervliet, — de David de Sainte-Aldegonde, au nom de Jean de Sainte-Aldegonde, son frère. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Jean Des Poullettes, conseiller du duc et « garde des chartes, privilèges et autres lettres touchans et regardans le païs d'Artois » ; — de Jean de Wisque, écuyer et garde du château de Beuvry ; — de Guillaume, seigneur de Bonnières, de Lohes et de Marquais en partie, chevalier, chambellan du duc et gouverneur des bailliages d'Arras, Lens, Bapaume, Avesnes, Aubigny, Hénin-Liétart et Quiéry ; — de Pierre de Lohes, procureur du duc dans le bailliage de Lens ; — de Bauduin du Chastel dit Lermite, lieutenant du gouverneur du bailliage de Lens ; — de Jean Ringot, maire de Remi, au nom du mesureur des blés dudit lieu ; — de David de Brimeux, seigneur de Humbercourt, chevalier, conseiller et chambellan du duc ; — de Hue de Boulongne, « paintre, gouverneur de l'orloge, de la gayolle, verrières et engiens d'esbatement du chastel de Hesdin » ; — de Lancelot de Conchi, veneur d'Artois ; — de Pierre Wautesset, mesureur des bois et prés ; — de Jean et Jeannet Le Caron, gardes du « camel et du tor de Barbarie » du château d'Hesdin ; — de Colard Hersent, sergent de la garenne de Villeman ; — de Marie, veuve de Pierre Deleau, en son temps artilleur du duc à Hesdin ; — de Jean Marteaut, « racacheur » des bois de Ruhout et de Beauloo ; — de Jean Delemotte, sergent de la forêt de Beauloo ; — de Guillaume Courtcheuse, Jean Cappet, Jean Berthelot dit Crasset, Guillaume Scodehune et Jean Ydier, sergents des bois et garennes de la Montoire et Tournehem.

B. 1897. (Registre.) — In-folio, parchemin ; 240 feuillets.

1er mai **1418** — 16 octobre **1419**. — « Deuxiesme et darrenier compte de Robert de Bailleux, receveur général des finances du duc de Bourgongne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne. » — Total des recettes : 240,645 livres, 15 sous, 2 deniers tournois. Total des dépenses : 220,500 livres, 13 sous, 10 deniers tournois. — Dépense : 1° « Deniers bailliez aux officiers de monseigneur qui en doivent compter : 30,103 fr. 3 d. ; id., 5,761 éc. 5 gr. » — 2° « Deniers paiés en l'acquit de monseigneur le duc : 37 l. 14 s. ; id., 562 fr. 10 s. ; 67 l. 15 s. 3 d. » — 3° « Pensions et gaiges à vie et à voulenté : 441 éc. ; id., 14,479 fr. 3 s. 9 d. » — 4° « Ambaxaderies, voiaiges et grosses messaigeries : 31 l. 10 s. ; id., 3476 fr. 2 s. 6 d. ; id., 83 l. » — 5° « Charges et pertes pour finances : 2,146 fr. 13 s. 3 d. » — 6° « Papier et parchemin pour les secrétaires : 57 l. 10 s. ; id. ; 76 fr. » — 7° « Deniers baillés à monseigneur pour en faire ses plaisirs et voulenté : 2,090 fr. ; id., 401 l. 12 s. 6 d. ; id., 38 éc. » — 8° Dons fais par monseigneur : 250 l. ; id., 664 éc. ; id. ; 12,210 fr. » — 9° « Achat et façon de joyaux, vaisselle d'or et d'argent et autre orfaverie : 220 éc. ; id., 5,997 fr. 5 s. 9 d. » — 10° « Achat de draps d'or et de soye, draps de lainne et de peleteries : 210 éc. ; id., 3,275 fr. 14 s. 3 d. » — 11° « Tapisserie, linges, ouvrages de broderie, tentes, façons, forreures, et estoffes de robes, chambres, sarges et aultres parties : 326 fr. ; id., 60 l. 2 s. 6 d. ; id ; 170 éc. » — 12° « Coffres, malles, bahus, estuys de cuir, selles, brides, cordouanerie, vaisseaux de cuisine, saus et aultres parties : 319 fr. et demi ; id, 28 éc 8 s. » — 13° « Achat de vins : 60 l. ; id., 325 fr. » — 14° « Achat de chevaulx : 97 fr. et demi ; 5,197 éc. » — 15° « Charretries, voitures et menues messaigeries, 48 l. 4 s. ; id. ; 0 l. 50 s. ; id., 191 l. 17 s. 6 d. ; id., 85 éc. ; id., 805 fr. » — 16° « Despence commune : 59 l. 8 s. 9 d. ; id., 44 l. 2 s. » — 17° « Aultre despense de plusieurs descharges d'Alexandre Boursier, receveur général des aydes : 108,029 l. 17 s. » — 18° « Deniers rendus et non receus : » 102 fr. » — 19° « Autre despense

pour les nécessitez de la chambre et l'audition de ce compte : 102 fr. ». — « A messire David de Brymeu, seigneur de Humbercourt, chevalier, conseillier et chambellan de mondit seigneur le duc, et son bailly de Hesdin, lequel ycellui seigneur, par ses lettres données à Paris le IIIe jour de may en l'an mil CCCC douze, confians à plain de sa grant prudence, souffisance et bonne diligence, a fait ordonné, commis et estably mareschal de son hostel pour logier les gens d'icellui hostel, ainsi qu'il appartenoit, en l'armée nagaires faicte par ledit seigneur, en la compaignie et ou service du roy nostre sire ou pays de Berry. Au quel chevalier ledit seigneur, par ses dictes lettres, a donné pouvoir et auctorité de faire tout ce que bon et loyal mareschal povoit et devoit faire... aux gaiges de deux francs à lui tauxez et ordonnez par ledit seigneur prendre et avoir de lui chascun jour durant ladicte armée, oultre et par dessus les gaiges ordinaires et pensions qu'il a et prent dudit seigneur chascun an.... Pour lesdicts gaiges de VIxx XV jours entiers par lui desservis et qu'il a vacquiez pour le service dudit seigneur ou voiaige dessus dit, c'est assavoir depuis le IIIIe jour dudit mois de may mil CCCC XII jusques au XVe jour de septembre après, en enssuivant les II jours inclus, par sa quittance faicte le XXVIIe jour dudit mois de septembre, et l'on dessus dit, contenans ladicte affirmation IIc LXX frans » (fol. 47, v°). « A maistre Jehan Mercier, conseillier et maistre des requestes de l'ostel de mondit seigneur le duc, la somme de VIIxx VIII francs d'or, qui deus lui estoient pour avoir esté ou Daulphiné devers le gouverneur dudit pays du Daulphiné, et aussi retourné devers madame la duchesse à Dijon, qui retint le dit maistre Jehan, et le renvoya en Savoye pour sçavoir l'estat et commune de certains ambaxadeurs, lesquels monseigneur le duc de Berry, oncle de mon dit seigneur de Bourgoingne, avoit envoyez en icelles marches. » — « Au dit maistre Jehan Mercier, lequel mon dit seigneur envoya de sa ville de Lille à Paris pour faire et traittiez les aliances de entre lui et le duc de Bretaingne, et demoura ledit maistre Jehan au dit Paris par plusieurs journées pour poursievir et avoir les lettres des dictes aliances et ycelles porter devers mondit seigneur à Arras. Item, a esté ledit maistre Jehan par devers ma dame la duchesse estant à Rouvre et aucuns des seigneurs des duchié et conté de Bourgoingne, pour dire et exposer à ma dicte dame et aux dis seigneurs l'entention et propos que avoit mon dit seigneur le duc de voloir résister à la mauvaise voulenté et entreprinse de ses ennemis et adversaires qui dès lors estoient sur les frontières de son pays d'Artois. Lequel maistre Jehan se party du dit lieu de Rouvre pour aler ou pays de Savoye par devers monseigneur le conte de Savoye lui dire et exposer les choses dessus dictes, et par espécial pour le requérir de venir en l'aide et secours de mondit seigneur à l'encontre de ses ennemis..... Et ledit monseigneur de Savoye envoya à mon dit seigneur de Bourgoingne, pour lui servir le sire de Viry accompaingné de IIIe lances.... Item a samblablement esté ledit maistre Jehan en Provence, par devers le Roy de Sécille pour lui dire et exposer de par mon dit seigneur certaines choses qui grandement lui touchoient..... Item a samblablement esté ledit maistre Jehan ou pays de Dalphiné à Grenoble et d'illecques en la ville d'Avignon pour certaines grosses besognes secrètes..... et pour ce qu'il fu dit audit maistre Jehan par aucuns qu'il avoit, avec le dit monseigneur de Savoye, des gens de monseigneur de Berry qui le cuidoient faire aler à Bourges, ycellui mistre Jehan ala poursiévir ledit monseigneur de Savoye pour empéchier la dicte allée et lui pria et requist de par ma dicte dame la duchesse qu'il passast par le dit pays de Bourgoingne ; lequel maistre Jehan, pour plus empechier ycelle allée, vint avec et en la compaignie dudit monseigneur de Savoye par Vyenne, et d'illec à Lyon, à Villefranche, à Mascon, à Clugny, Saint-Jangon et la retourna devers madame la duchesse à Missy-l'Évesque..... pour lesquels voiaiges et ambaxaderies estoit deu IIIc L francs, VI sols, III deniers tournois. » (fol. 48 à 51).

B. 1898. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1er mai **1412**. — 16 octobre **1412**. = Mandement de Jean, duc de Bourgogne, déclarant qu'il exempte de la retenue de la moitié des gages, son conseiller et chambellan le seigneur de Croy, gouverneur du pays d'Artois et capitaine de Tournehem, « affin qu'il soit tenu de persévérer toujours de plus en plus en nostre service, attendu aussi qu'il s'en va avecques nous bien sumptueusement abillié et grandement accompaigné de gens d'armes et de traict ou voyage que faisons présentement en armes, ou service et en la compaignie de monseigneur le Roy, sur et contre ses ennemiz et les nostres, pour lequel voyaige lui a convenu et convenra faire beaucoup de grans despens. » = Lettres de don par le même prince ; — d'une somme de cent francs à son secrétaire, Jean de Drosay, « pour ses bons et agréables services ; — d'une somme de cent francs d'or à Jean Lescot, écuyer d'écurie, pour ses bons, notables et agréables services en plusieurs

noz armées et voiaiges, et par espécial en l'armée que derrenièrement avons faicte ou service de monseigneur le Roy à l'encontre de ses ennemis rebelles et désobéissans. » = Lettre d'attestation : — de Bauduin de Chastel dit Lermite, lieutenant du bailli de Lens, et des échevins de la même ville, au sujet de la vente des blés, bois, prés et autres objets du domaine ; — des échevins de Hénin-Liétart, au sujet de la location d'un grenier pour les blés du duc ; — de Jean Maton, lieutenant de Chocques, au sujet du bois de ce domaine; — de Gui de Paris, écuyer, lieutenant du châtelain de Hesdin, au sujet de la location de la sablonnière et des moulins, de la vente des bois et des soins donnés aux grands chevaux du duc et à ses haras, dans le domaine dudit Hesdin ; — de Pierre des Singes, receveur de Saint-Omer, au sujet de la procuration qu'il donne à Ernoul Palent et à ses autres messagers, touchant la vérification de ses comptes ; — d'Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer, et de Robert de Banquethun, au sujet de la vente des blés, chapons et autres objets du domaine ; — du même Aléaume de Longpré et de Philippe de Sus Saint-Léger, substitut du procureur général d'Artois, au sujet de l'indemnité accordée à Ernoul Palent, clerc du bailliage de Saint-Omer, qui avait porté au duc de Bourgogne, alors à Paris, des lettres secrètes « sur le fait du seigneur de Lisques, lequel avoit fait plusieurs fois, à force de chiens, à harnois, faucons et filés, cachié à garennes de Tournehem au gros et par menu, coppé bois et fait haye pour ce faire, et mesmoment, par forche, puissance et à main armée, cachié à dites garennes et y prins ou fait prendre plusieurs cherfs et autres grosses bestes et moult de connins, et oultre s'estoit efforchié de tuer et meltre à mort Jehan Martault, garennier audit lieu de Tournehem, et avec ce s'estoit vantez, que s'il trouvoit aucuns des officiers de mondit seigneur, entre Tournehem et Lisques, il les tueroit ou feroit traverser de lances..... Et, que pis estoit, avoit dit que le roy estoit fol, esragié, non digne d'estre roy, et que les enfants d'Orléans auroient une fois leur règne en tenant leur part, et qu'il fust vray il avoit envoyé devers lesdis d'Orléans, et lui-mesmes y avoit esté en personne et prins charge de par eulx de prendre et atraire devers luy et soy garnir de gens d'armes, adfin de prendre aucune des forteresses de mondict seigneur à force ou par traison, combien qu'il deust couster, et que, par son moyen ou accusation, Monsieur de Croy eust esté prins de la partie des dis d'Orléans, et avoit fait assamblée et consultation, avec aucuns ses parens et par espécial avec Messire Gosselin du Bos, tenant la partie desdis d'Orléans, et si avoit tenu et encoires tenoit en son dit chastel, un nommé le Grant Simon, banny du royaulme de France, et plusieurs aultres gens oultragieux, dissolus et accoustumés de vivre d'avantaige. » = Lettres de commission, nommant Tristan de Stier, procureur général, dans les villes et châtellenie de Lille, Douai et Orchies, données « sur les champs en l'ost de monseigneur le Roy devant la ville de Bourges en Berry, le XIII[e] jour de juing, l'an de grâce, mil quatre cens et douze. »

B. 1899. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1[er] mai **1412.** — 16 octobre **1412.** = Quittances; — de Robert de Bailleux, receveur général des finances de Jean, duc de Bourgogne, portant décharge des sommes payées par Pierre des Singes, recevenr de Saint-Omer, par Gui Guilbaut, receveur de Hesdin, et par Gilles Lemesre, receveur de Lille; — de Godefroi Le Sauvage, receveur de Flandre et d'Artois, qui déclare avoir eu du receveur de Lille, la somme de trente-six francs, monnaie royale du prix de vingt-six gros huit deniers parisis, monnaie de Flandre le franc, qui avait été donnée par le duc de Bourgogne « à révérend père en Dieu, monsieur l'abbé de Saint-Christolphe en Phalempin. » = Quittances pour rentes et pensions à vie ; — des doyen et chapitre de Saint-Pierre de Lille; — de Henri, doyen de l'église de Tournai et du chapitre de la même église; — du chantre et du chapitre de Saint-Martin de Hesdin; — du doyen et du chapitre de Saint-Pierre de Cassel; — du doyen et du chapitre de Notre-Dame de Lens; — de Jean Leboin, receveur de l'église de Saint-Omer; — du frère Gilles, de l'ordre des Frères Prêcheurs, jadis confesseur de monseigneur Louis, comte de Flandre; — de Jacques Locquart, prêtre, au nom de messire Jean Grossetête, chapelain de la maison des Malades; — de Guillemine, abbesse du couvent de Sainte-Claire près Saint-Omer; — de l'abbaye du couvent de *Groenen-Briel*, à Gand ; — de Hugues Bournel, chevalier, seigneur de Thiembronne et de Lambersart; — de Regnault de Sains dit Toursel, écuyer, seigneur d'Herbeval; — de Colart Dupuch, bourgois de Hesdin. = Quittances pour gages : — de Bauduin du Chastel, dit Lermite, lieutenant du gouverneur de la baillie de Lens, au nom du guetteur du château et du clerc de la paroisse Saint-Léger de la même ville; — de Pierre de Lohes, procureur du duc au bailliage de Lens; — d'Oudart de Wisque, écuyer,

châtelain et garde du château de Beuvry ; — de Jean, seigneur de Croy et de Renty, conseiller et chambellan du duc, gouverneur d'Artois et garde du château de Tournehem; — d'Aléaume de Longpré, au nom du sergent des bois et garennier de Tournehem; — de Bauduin, Blanquart, portier du château de Saint-Omer; — de Guillaume Parlet, portier du château de Ruhout; — de Tassart Courteheuse châtelain et garde du château de Ruhout; — de Berthèle de Monnecove, dit de Holingues, écuyer, sergent de la forêt de Beauloo, — de Lancelot de Conchi, écuyer, veneur du duc en son pays d'Artois; — de Gui de Paris, lieutenant du châtelain de Hesdin, au nom du portier de la seconde porte du château ; — du même Gui de Paris au nom de Hugues de Boulongne « paintre, gouverneur de lorloge, de la gayole, verrières et engiens d'esbatement du chastel de Hesdin. » = Quittances, états et autres pièces comptables, au sujet des travaux opérés : — au moulin à eau de Quesnoy-sur-Deûle, où a été placée une meule nouvelle; — dans le pays d'Artois, à Auchy, Hénin, Violaines et aux fours de Dourges et de Noyelles-lez-Godault; — au château et maison « de le Bourch, » en la châtellenie de Saint-Omer; — au château de la Montoire où l'on a travaillé aux tourelles, aux salles, et où l'on a « fait rempener et renferer, pour les seureté et deffense dudit chastel, quatre douzaines de flèches ; » — au château de Hesdin où l'on a « refait plusieurs fenestres de bretesques et ycelles pendues autour des murs et agarites du chastel pour la fortiffication et seurté d'icellui, » et où l'on a « mis jus une fenestre beauvoisienne, à la maison de l'ayde du chastellain. »

B. 1900. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 3 sceaux.

17 octobre **1412** — 20 février **1413**. = Quittances : — de Robert de Bailleux, receveur général des finances, portant décharge des sommes fournies par Arnould de Warnicamp, receveur d'Aire, et par Gilles Lemaire, *alias* Le Mesre, receveur de Lille ; — des conseillers généraux, sur le fait des aides ordonnées pour la guerre dans les pays de langue d'oil et de langue d'oc, portant décharge des sommes fournies, par Jean de Cerceaulx, receveur de Compiègne, Philibert Daubon, receveur à Autun, Gervais Barat, receveur à Caen, Jean de Fontenay, receveur à Arques, et Guillaume Chevillon, receveur à Mâcon. = Quittances pour rentes et pensions à vie ; — de Jacques, abbé de Saint-Sauveur à Ham ; — de Guillaume Moreau, prêtre, curé de Saint-Etienne de Lille ; — de Gilles Crits, de l'ordre des Frères Prêcheurs, jadis confesseur de Louis, comte de Flandre. = Quittances pour gages; — de Guillaume, seigneur de Bours, Molimont et Amongies, châtelain de Lille ; — de Jean de Lecques, écuyer, lieutenant du châtelain de Lille, au nom des quarante-deux sergents de la garde ordinaire du château, des quatre arbalétriers « de nouvel ordonnez pour l'enforcement de ladite garde, » et des neuf officiers dudit château ; — d'Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer, au nom de Jean le Petit, portier du château de Tournehem. = Mémoire sur une contestation survenue entre François Le Cuppre, jadis receveur de Flandre et d'Artois, Jean Le Chien, jadis receveur à Lécluse, et Jean Des Poullettes, jadis receveur général des finances, au sujet d'une somme de trois cents francs, que le receveur général des finances avait fait payer par ledit Jean Lechien, à Pierre Broudelin, marchand de Roulers, au nom d'Ernoulet de Beauvais, marchand de Paris.

B. 1901. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin ; 1 sceau.

20 février **1413** — 18 mars **1414**. = Mandements de Jean, duc de Bourgogne : ordonnant d'employer, à la restauration du château de Remy, l'argent que Robert de Banquetun, contrôleur des ouvrages en Artois, pourra retirer de la vente et la destruction « de plusieurs édiffices, logis et maisons que nostre très chère dame et mère eust, environ à dix ans, fait faire en la bassecourt et jardin du chastel de Remy, pour logier par certain temps sa personne et son estat, et ses gens, ou quel temps la mortalité d'épidémie regnoit en nostre ville d'Arras, en laquelle elle faisoit sa résidence lors, entre lesquels édifices, logis et mansions, il y en eut d'aucuns qui furent faiz en grandt haste et en temps d'yver qui est mauvaise saison et aussi de petiz et meschans matières ; » — ordonnant à Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer, à Jacques de la Tannerie et à Pierre des Singes, receveurs de la même ville, de faire revendre au taux le plus élevé, les rentes à une vie ou à deux, qu'ils trouveraient avoir jadis été « vendues à pris non souffisant ne raisonnable pour ce qu'il avoit convenu avoir argent tropt hastivement. » = Lettres du même prince accordant en don et gratification : — cinquante francs à Hugues Lorfèvre, receveur de Fampoux, pour ses bons et agréables services ; — cinquante francs d'or à Jean Sacquespée, commissaire au sujet des contrats usuraires ; — la somme

de cinq cents francs, à Pierre de Montbertaut, jadis receveur de l'aide en Artois, au sujet d'un arriéré qui lui était dû; — vingt francs d'or à Pierre Du Mez, pour les services qu'il a rendus dans les « guerres et affaires en plusieurs voyages tant ou service du seigneur de Wavrin comme autrement: » — l'exemption d'une réduction de moitié sur leurs gages à messire Alain de Longueval, capitaine du château de Remi, pour « bons et notables services en plusieurs voyages, armées et chevauchées, » et à Guillaume de Rabecque, écuyer et bailli d'Aire; — accordant modération des droits dûs par plusieurs hommes de fief, qui n'avaient pu servir le duc en ses guerres, à Jean du Pont, pour un fief qu'il tient du château de Saint-Venant, à Jean Le Noir, pour un fief, tenu du même château, à « Corageux Hersein, » pour un fief tenu du même château, à Jean Le Cat le père et Jean Le Cat le fils, pour deux fiefs tenus du même château, à Guillaume Du Cauffour, pour un fief tenu du même château, à Jean Bourel, pour un fief tenu du même château, à Sohier Picorelle, pour un fief tenu de Calonne-sur-la-Lys, à Jean Bonnart pour un fief tenu du château de Saint-Venant, à Guillaume Nœudin pour un fief tenu de Monsieur de Rebecque, à Robert Bourderel et à son fils pour deux fiefs tenus du même seigneur, à Jean Hassassin pour un fief tenu de messire Maillet de le Viefville, à Denis Hanon, pour un fief de M. de Rebecque, à Gilles Denis, pour un fief de Monsieur de Mammez, a Jean Le Caron, pour un fief tenu du même, à Pierre Robart, pour un fief tenu du même, à Pierre Hochart, pour un fief que tient Hanotin de Blangy et de Cresecque, à Pierrequin Denis, fils de Pierre Denis de Marquette, pour deux fiefs tenus l'un du seigneur de Mammez, l'autre du seigneur de Crésecque, à Jean Tireprey, pour un fief tenu « de le court de le Lacque, » à Pierre de Famène, pour un fief qu'il tient de Mammez, à Vaast Lecomte, pour un fief qu'il tient de Colart de Sains, à Robert Du Rot, pour un fief teuu de seigneur de Wicquette, à Pierre de Beugin, pour un fief qu'il tient de « Lecourt de le Lacque, » à demoiselle Perrone de Waremez, pour une portion dudit fief de Pierre de Beugin, à Jean Du Sautoir, pour un fief tenu « de le court de le Lacque, » à Jacques Poutrain, pour un fief tenu « de le court de le Lacque, » à Jean Le Ricque, pour un fief tenu de Calonne-sur-la-Lys, à Guillaume Du Weez, dit Liétart, pour un fief tenu dudit Calonne, à Jean Le Cock, pour un fief tenu dudit Calonne, à Paul De le Planque, pour un fief tenu dudit Calonne, à Pierre Rogier, pour un fief tenu de Colart de Sains, à Jacques Hanon, pour un fief tenu de Mammez, à Jean de Fizelles, pour un fief tenu du château de Saint-Venant, à messire Jean Le Fèvre, pour un fief tenu du château de Mammez.

B. 1902. (Portefeuille.) — 97 pièces, parchemin; 5 sceaux.

20 février **1413** — 10 mars **1414**. = Lettres de Jean, duc de Bourgogne, accordant l'amortissement, en faveur de l'église Notre-Dame de Tournai, et « pour accroistre le service divin que l'on fait jour et nuit, en ladite église, » de deux fiefs situés près de Lezennes, et en la seigneurie de Herbaumez, en la châtellenie de Lille, et achetés l'un de messire Jean de Hallewin et l'autre de messire Gérard de Marquillies, seigneur de Herbaumez, avec permission d'acquérir des biens fonds, jusqu'à concurrence de quatre-vingts écus pour ladite église, qui fait remise au duc, d'une rente annuelle de vingt écus, dont elle jouissait sur la recette de Lille. = Lettres données à Paris « le vendredi benoît, xxie jour d'avril », par lesquelles le même duc de Bourgogne, « pour la révérence de ce jour duy et de la saint Passion N.-S., » octroie rémission à Francequin van Vierst, lequel, traité de flamand, par un homme à qui il reprochait de lui avoir marché sur le pied, lui avait porté un coup de couteau. = Lettres d'attestation: — de Jean Des Poullettes, ancien receveur des aides, au sujet des sommes remises au roi; — de Guillaume de Rabecque, bailli d'Aire, au sujet des draps et des souliers distribués aux pauvres, en vertu du legs de la comtesse Mahaut; — de Pierre de Rosimbos, écuyer, prévôt de Lille, concernant les dépenses faites, pour surveiller et nourrir Francequin van Vierste dans la prison; — du chapitre Saint-Pierre de Lille, au sujet des messes célébrées, en la chapelle de Notre-Dame de la Treille, de juin à janvier, pour le repos de l'âme du comte et de la comtesse de Flandre, par le frère Pierre Folers, de l'ordre des Frères Prêcheurs; — de Jean Le Bossu, receveur de Lens, établissant un procureur en son nom, auprès de la Chambre des Comptes de Lille; — de Hugues de Lannoy, seigneur de Beaumont, chevalier, conseiller et chambellan du duc, capitaine de Compiègne, au sujet de Baudechon Hérenc, artilleur; — de Robert de Bancquetun, contrôleur des ouvrages en Artois, et de Jean Ringot, mayeur de Remi, au sujet de la vente des grains du domaine; — de Gui de Paris et de Jacques de Beauvoir, écuyers, lieutenants du bailli de Hesdin, au sujet de la vente des herbes, des blés du domaine de Hesdin, et du

produit des droits établis pour le guet du château, sur diverses localités de la contrée. = Lettres de Jean, duc de Bourgogne, nommant maître Guillaume Dubus, licencié en droit canon et en droit civil, aux fonctions d'avocat du duc, en la cour spirituelle de Térouane, au lieu de Pierre de Marcsquiel, choisi pour vicaire, par l'évêque de cette ville. = Quittances: de Jean de Noident, receveur général des finances, portant décharge des sommes fournies par Gilles Lemaire, receveur de Lille, Hugues Lorfèvre, receveur de Fampoux, et Pierre Des Singes, receveur de Saint-Omer; — de Godefroi Le Sauvage et de Jean Utenhove, receveurs généraux de Flandre et d'Artois, au sujet de leurs comptes; — de Jean Ringot, mayeur de Remi, au sujet du blé dans le domaine du duc; — de Jean Escaillet, prévôt de Fampoux, au sujet du blé et du salaire des ouvriers dans le domaine du duc. = Quittances pour rentes et pensions à vie: — du doyen et chapitre de Saint-Pierre de Lille, pour les fondations dans les chapelles de Saint-Denis, de Notre-Dame, de Sainte-Catherine et de la Première messe; — de Jean Blanquart, ministre de la Charité de Saint-André-lez-Lille; — de Jean de Fromont, receveur de l'hôpital du Béguinage-lez-Lille; — de Jacques, abbé de Loos; — du doyen du et chapitre de Saint-Piat de Seclin; — du doyen et du chapitre de St-Pierre d'Aire; — du chantre et du chapitre de Saint-Martin de Hesdin; — d'Enguerran de Sucquerque, maître de l'hôpital madame d'Artois à Hesdin, — de Pierre Mistiaulx, prêtre, chapelain de l'hôpital Saint-Jean lez-Saint-Sauveur, à Lille; — de Gilles Crits, de l'ordre des Frères Prêcheurs, jadis confesseur du comte de Flandre; — de Guillemine, abbesse de Messines: — de Jacques, abbesse d'Estrun; — de Marie, prieure de la Nouvelle-Abbaye-Notre-Dame, à Lille; — de Jeanne Des Essars, abbesse de Notre-Dame de Longchamp-lez-Saint-Cloud; — de Guillaume, seigneur de Bonnières et de la Thieuloye, chevalier, chambellan du duc; — De Colart du Puch, sur la prévôté de Hesdin: — de Pierre de Blandecques, dit de Moriane, franc homme du duc; — de Pierre de Laoutre, receveur de madame de Havesquerque et de Clary, veuve de monsieur Henri d'Antoing, chevalier, au sujet d'un fief qui fut de demoiselle Marie de Beaufremez; — de Jean Carbon, héritier de sire Jean Loque; — de Jean de le Cessoie; — de Pierre Des Fontaines; — de Jean de le Hallerie; — de Robert Du Bus; — de Jeanne le Nièce, veuve de Jean Le Ricque; — de Jacquemart Rudiel; — de Catherine Rose, veuve de Michel de Wervicq; — de Jacques de Wallers; — de Jacques de Willin, pour le duc de Brabant; — de Daniel Le Vesque, fourrier du duc. = Quittances pour gages; — de Guillaume, seigneur de Bours, Molimont et Amongies, châtelain de Lille; — de Jean de Lecque, écuyer, lieutenant du châtelain de Lille, au nom des officiers et soldats et du maître maçon du château; — de Bauduin du Chastel dit Lermite et de Jean du Chastel, lieutenant du gouverneur du bailliage de Lens, au nom des soldats du château; — de Jean, seigneur Du Bois et d'Annequin, capitaine du château de Lécluse; — de Guillaume, seigneur de Bonnières et de la Thieuloye, gouverneur du bailliage d'Arras et châtelain de Bellemotte; — d'Alain de Longueval, chevalier, seigneur de Bienvillers, chambellan du duc, châtelain de Remi: — de Jean Escaillet, prévôt de Fampoux, au nom des sergents de la garenne; — de David de Brimeux, seigneur de Humbercourt, chambellan du duc; — de Gui de Paris, lieutenant du châtelain de Hesdin, en son nom et au nom de gardes de château, parmi lesquels Hugues de Boulongne, peintre et chargé du soin de l'horloge, des oiseaux, des verrières et des engins servant aux réjouissances; — de Martin Donne et autres sergents à cheval, et de Pierre Wautesset, mesureur sermenté pour le domaine de Hesdin. = Etats relatant les travaux opérés au château et à la salle d'Aire-sur-la-Lys.

B. 1903. (Portefeuille.) — In-folio, 295 feuillets; parchemin.

19 mars **1414** — 18 avril **1415**. = « Compte de Pierre Macé, commis de par monseigneur le duc de Bourgongne à la recepte de toutes ses finances. » = Total des recettes: 221,081 l. 1 s. tournois; total des dépenses: 227,832 l. 4 s. 7 d. — Recette. *Chapitre I, « ès pays et duchié de Bourgongne »*: — « de Regnault de Thoisy, receveur général des duchié et conté de Bourgongne, la somme de cent francs, monnoye royale, sur ce qu'il povoit et pourroit devoir, à cause de sa recepte, en deniers paiés comptant, à Messire Jehan de Vauldrie, seigneur de Collaon, chevalier et chambellan de mondit seigneur, qui deu lui estoit pour don à lui fait par icellui seigneur, c francs; — du même en trois autres versements et de Jean Narjo, receveur d'Autun, en deux versements, la somme totale de 5,212 francs et 15 sous tournois, — = *Chapitre II: « ès pays et conté de Flandres: »* — « de Jehan Utenhove, receveur général de Flandre et d'Artois, sur ce qu'il povoit et porroit devoir à mondit seigneur, à cause de sadite re-

cepte, la somme de huit cents escuz de xxx gros, nouvelle monnoye de Flandre l'escu, en deniers paiez aux capitaines et soudoiers du chastel de Lécluse, à cause de leurs gaiges, VIII^{c} l.; — de lui la somme de soixante-six escuz deux tiers en deniers paiés à messire Jehan, seigneur de Roubais, conseillier et chambellan ; » — du même, en soixante-dix autres versements, la somme totale de 19,400 francs 14 sous 9 deniers tournois, 2,200 escus d'or et 90,028 livres 9 sous 10 deniers à 40 gros la livre. = *Chapitre III* : « *autre recepte en Flandres* : — de Jehan de Provin, receveur de l'espier d'Ypres, de Sauvage de Watseul, bailli et receveur de Blaton, de Jean Lennot, bailli de Hulst, Axelles et ses appartenances, de messire Jean Belle, seigneur de Besinghen, chevalier, bailli d'Ypres, de messire Girard de Maldeghem, chevalier, bailli de Tenremonde, de Guillaume de Lespierre, bailli de Deynze et de Peteghem, de Hannoquin Kosterlin, Koldraghe du Dam, de Philippe le Backere, bailli de Honstele, de Daniel Husman, bailli d'Audenarde, de Jean de Leschault dit Maressael, de messire Jean de Bailleul, chevalier, conseiller et chambellan, « à cause de l'achat de la terre d'Audenay », de monsieur de Commines, « pour certain acquest fait en la ville dudit Commines, » de maître Jean Doré, bailli de Bergues, la somme totale de 201 francs 15 sous tournois, 110 écus d'or, 3,602 livres 8 sous 11 deniers à 40 gros la livre. = *Chapitre IV* : « *Lille* » : — de Gile Le Maire, recepveur de Lille, la somme de quinze francs en deniers paiez comptans à messire Guillaume, seigneur de Bonnières et de la Thieuloye, gouverneur d'Arraz, sur ce qui deu lui est, pour le voyage par lui lors derrainement fait en la compagnie de mondit seigneur pour aler devers Paris; » — du même, en quatorze autres versements, la somme totale de 68 francs et de 618 livres 19 sous 1 denier à 40 gros la livre. — *Chapitre V* : « *à Douay et Orchies* » : — de Jean Barre, receveur de Douai et d'Orchies, la somme de cent francs en deniers paiez comptans à messire Simon de Craon, pour un cheval que mondit seigneur lui a donné » ; —du même, en dix-sept autres versements, la somme de 3,863 francs et demi et de 2,332 livres 13 sous 11 deniers à 40 gros la livre. = Fol. 96 v° : — « à Pierre Gorremont, la somme de cinquante francs d'or, laquelle mondit seigneur lui donna pour considération des bons et agréables services qu'il lui avoit fais longuement et diligemment et des grans pene et traveil qu'il lui avoit convenu supporter tant ou voyage fait par mondit seigneur devant Ham, comme en celui fait par le Roy nostre seigneur devant Bourges en Berry, en alant par plusieurs fois de l'ost du Roy estant devant ledit lieu de Bourges à Nevers et ailleurs pour apporter et faire venir finance pour le fait de ladite despence de mondit seigneur, et mesmement en récompensation d'un sien cheval qu'il perdi ou service de mondit seigneur, en venant dudit Nevers ou dudit ost, pour ce que en passant pardevant le chastel de Montfaucon il fut chacié des ennemys du Roy et de mondit seigneur bien par deux lieues et telement que sondit cheval, qui estoit chargié de finances, pour la longue course qu'il lui convint faire devant lesdits ennemys, morut incontinent qu'il fut arrivé audit ost ». = Fol. 103. « A Gilles Leclerc, demourant à Lille, la somme de cinquante francs en récompensation des pertes et dommages qu'il lui convint souffrir et soustenir en portant certaine finance, par l'ordonnance du receveur général de Flandres, à mondit seigneur estant lors à Saint-Denys en France, pour d'icelle finance paier feu messire Loys de Ghystelle et autres des gens de mondit seigneur pour leurs gaiges dudit voyage, laquelle finance ledit Giles porta à grand péril de son corps parmy le pays des adversaires de mondit seigneur, et, en revenant par devers Lille, fut pris par le sire de Bosquiaulx et autres robeurs du pays, près de Compiengne, et mené prisonnier au chastel de Pierrefons, que ledit sire de Bosquiaulx gardoit de par le duc d'Orléans, auquel lieu il fut détenu par aucun temps à grans misère et povreté et esté gehiné très péniblement, et lui fut prins son cheval, son espée et son argent, qui povoit valoir, tout compté et prisié, XIV escus monnoye royale ou environ, et après mis en raençon par ledit duc de Bosquiaulx et ses complices, à la somme de XXXVI escus, dite monnoye, à ycelle paier dedans certain temps dont pour ce lui convint bailler caution et plesge. » = Fol 108. « A monseigneur de Commines, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur, la somme de deux cens livres de trente gros nouvelle monnoie de Flandres, en recompensation des services que ledit seigneur de Commines lui avait fait, comme à cause de ce qu'il se consenti que ses subgiez estans en la châtellenie de Lille, contribuassent un ayde de III^{m} escus qui lors estoit accordé à mondit seigneur, en ladite chastellenie et ès autres chastellenies de Douay et Orchies. » = Fol. 109, v° « Aux religieux, abbé et couvent de Mont-Saint-Eloy-lez-Arras, la somme de deux cens francs, en déductton et rabat de la somme de VIII^{c} livres tournois, laquelle mondit seigneur, par ses lettres faittes et données à Cambray, le Ve jour d'octobre, audit an mil CCCC XIII, en regard et considération à ce que ladite église a esté et est fondée par ses prédécesseurs, dont Dieu ait les âmes,

et si grandement édéfiée, que ilz et leurs successeurs, gens et famille y ont esté bien et honorablement logiez et receux, quand il leu a pleu, et par eulx telement douée en rentes, revenues et possessions annueles et perpétueles admorties, que le divin service y a esté continuelmeut et solennellement fait et célébré jusques à la saint Jehan-Baptiste, audit an mil cccc XIIII ou environ, que, pour occasion des guerres, qui avoient esté oudit pays d'Artois, il avoit convenu lesdis religieux d'ilec départir et délaisser à faire ledit divin service, durant lequel temps et pendent ce que le siége avoit ésté mis et tenu par les ennemis du roy et de mondit seigneur devant la ville d'Arras, yceulx ennemis avoient fait et porté à ladite abbaye et aux diz religieux, dommage de XV^m francs ou plus, tant pour ce qu'ilz avoient descouvert la ditte église et les édifices d'icelle du plomb, dont elle estoit notablement couverte et ycelui plomb emporté, comme pour ce qu'ilz avoient aussi leurs maisons, granges des champs toutes destruites, et les eaues de ladite église laissées courir, dont yceulx religieux avoient chascun an leur sustentation; et en oultre avoient priz leur chevaulx dont ils labouroient leurz terres et tous leurs grains, estans auxdiz champs et ailleurs, desquelz ilz devoient, pour ladite année, vivre et yceulx avoient entièrement dégastez, dissipez et adnullez, tellement que lesdiz religieux n'avoient plus de quoy ils peussent vivre, ainçois tant en chief comme en membres estoient cheus en telle nécessité et povreté, qu'ilz estoient en voye qu'il ne leur convenist delessier l'abitation de ladite église, qui eust esté très-grant pitié, attendu que c'estoit la plus belle église de toute laditte conté d'Artois, et que ledit divin service se chessat en ycelle, dont lesdiz prédécesseurs de mondit seigneur, fondeurs d'icelle, eussent esté fraudez de leur intention, et convenoit que lesdiz religieux alaissent querir leur vivre en mendicité en divers pays, se, par mondit seigneur, ne leur estoit piteáblement pourveu... » = Fol. 131, v°. « A Jean Manfroy, orfèvre et valet de chambre du duc, la somme de 1071 francs, 3 sols, 4 deniers, pour divers travaux et paiements parmi lesquels figurent des sommes payées; — pour avoir repareillié deux aiguières d'or; — VI francs, 15 sous tournois, paiez à maistre Vranque, paintre, desmourant à Malines, pour paindre et faire la figure de madamoiselle Katherine de Bourgogne, fille de mondit seigneur; » — « une grande quantité de rabotures rondes d'argent blanc, pour mettre et asseoir sur la brodeure d'une jaquette de drap noir; » — pour avoir rappareilliée et redorée la grant nef d'argent de mondit seigneur; » — « pour un esterlin d'or, mis à refaire deux charnières en ung estuy d'un des reliquaires de mondit seigneur; » — « pour asseoir deux balays en un des reliquaires; » — « pour river et mettre à point toutes les autres pierres et perles qui sont audit reliquaire; » — « pour VI tasses d'argent verrées, données par mondit seigneur, en la ville de Lille, le XVe jour de novembre, l'an mil cccc et treze, à un chevalier nommé messire Jehan Vrezille, pour un hanap et une aiguière d'argent doré, donnez ce jour audit lieu de Lille, par mondit seigneur à un escuier et ambasseur du roy d'Engleterre, nommé Loys de Robersard. » = A Gheldekin Luppart, orfèvre, demeurant à Paris, diverses sommes pour ouvrages d'orfévrerie et réparations de joyaux, entre autres: « pour avoir refait et mis à point une croix de chappelle, de feu monseigneur le duc, garnie de deux balais et deux saphirs, et pour avoir refait par deux fois ung tableau de Notre-Dame, où il y a l'image de Saint-Pierre; — pour avoir remis à point le pié d'une croix d'argent; — pour avoir mis XII estellins d'or, en une porte-paix, en manière d'une fleur de lis, laquelle fu donnée par monseigneur d'Arras, chancellier, en laquelle ledit Gueldequien fist une marguerite; — pour un tuyau de cristal à mettre le clou de Nostre-Seigneur; — pour avoir mis et emploié en un joyau qui tient Saint-Jehan-Baptiste en sa main et au-dessus un mouton, III^c d'or; — pour avoir mis une perle sur ledit joyau; — pour avoir reffait les chatons, résoldé et resmaillé le mouton dudit ymage; — pour la façon de la pourtraicture de l'enchassement de clou Nostre-Seigneur, que ledit feu seigneur vouloit faire faire selon icelle pourtraicture, laquelle il monstra audit feu seigneur et lui plaisiot bien, mais il ne fu point fait; — pour avoir remis à point une perle en un des fremailles dudit feu Seigneur, lequel est garni d'un balay et de trois perles, dont la broche avoit esté rompue et assiz en un collier d'or, que le roi d'Engleterre donna audit feu Seigneur, un dyamant; — pour avoir baillié au garde des joyaulx, le seau dudit feu seigneur, pesant III° III^c d'or à XXII karas qui valent XXXIII francs, IIII sous tournois; — pour une nef rompue à deux singes aux deux bouts, laquelle ledit Quıldequin, refist toute neuve et furent reffais iceulx singes, en manière que on les povoit oster et remettre. » = En tête du registre, lettres par lesquelles, le duc nomme: maître Drouet Sucquet, trésorier et gouverneur général des finances; — Jean de Pressy, au même titre; — Pierre Macé, receveur général des finances, en remplacement de Jean de Noident, fait prisonnier par les ennemis du duc. — Attestations de David de Brimeux, seigneur de Humber-

court, au sujet des gens d'armes qui ont servi le duc, et de Dreux Sucquet, conseiller, et Pierre de Rosimbos, écuyer, prévôt de Lille, au sujet de la valeur de la monnaie ayant cours dans l'Artois et la Flandre-Wallonne.

B. 1904. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin; 2 sceaux.

19 mars 1414 — 18 avril 1415. = Mandements de Jean, duc de Bourgogne, ordonnant : — à Jean d'Angoudessent, chevalier, à Jacques de Beauvoir et à Gui Guilbaut de vendre « cent hestres des bois du forestiel en blanche flour, » afin de former, dans le château de Hesdin, les provisions de « bleds, vins, chars salées; poissons salés froumaiges et autres vivres, » qui y font défaut et qu'il est nécessaire d'y établir, parce que « noz ennemis ont voullenté et intencion de briefment venir pardeça pour nous y grever et porter dommage en toutes les manières qu'ils pourront » ; — aux maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, d'accepter le rôle des impositions établies à l'occasion du guet, au château de Hesdin, tel qu'il a été formé par le seigneur de Dours, châtelain de Hesdin, et le seigneur Bonnières, bailli dudit Hesdin; — au receveur général de Flandre et d'Artois, Jean Utenhove, de remettre, sur les deniers de l'aide prochaine, les sommes prêtées au duc par plusieurs personnes des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies; — au même, de prendre sur l'aide prochaine et de remettre aux habitants de Courtrai la somme de six cents écus d'or à la couronne, du prix de quarante gros, vieille monnaie de Flandre, qu'ils ont prêtée au duc, pour « nous aidier à supporter les grans fraiz et missions qu'il nous conviendra briefment faire pour la seurté et bien de nostre très chière et très amée compaigne la duchesse, de nostre très chier et très amé filz, le comte de Charroloiz, et de nos autres enfans, lesquelz ne pouroient estre bonnement conduiz ne demenez sans grant finance. » = Lettres du même duc accordant en don et gratification : — deux cent douze francs au seigneur de la Vielville, qui l'a accompagné, avec ses hommes, durant cinquante jours, dans la ville de Paris, pour la sûreté de sa personne : — le revenu d'une maison et de dix-huit mencaudées de terre, sises à Auchy, à Etienne Des Marais dit Potaige, chapelain du duc, — la restitution d'une somme de soixante livres qui avait été levée sur les prébendes des chanoines d'Aire, Etienne des Marais dit Potaige, Jean du Tristie, Roger des Pesqueurs, François Lefebvre et Jean Trubert; — une somme annuelle de trois mille livres tournois, comme l'avait promise la comtesse Mahaut d'Artois, aux religieuses de la Thieuloye, parce que « de présent pour cause et occasion de la guerre derrainement faicte en nostre pays d'Artois par les ennemis et malvueillans de monseigneur le Roy et de nous, ladicte église ait esté et soit arse et destruicte et tous les édifices dudit monastère, sauf une vieille salle et une petite chambre, par quoy lesdites suppliantes, qui, par nostre commandement et ordonnance se sont retraictes à refuge en nostre ville d'Arras où elles sont à grant peine et misère, sont en voye de désolacion et totale destruction ». = Lettres du même duc par lesquelles il remet : — à Pierre de Montbertaut ce qu'il peut devoir encore au sujet de ses comptes; — à Antoine d'Auby, écuyer, la rente dont il était redevable, parce que « lui estant en la garnison de nostre ville d'Arras, ceulx de la garnison de la ville de Douay se sont transportez audit lieu d'Auby et ont prins en l'ostel dudit suppliant et aux champs toutes les garnisons et provisions tant bleds et avoinnes comme foings, laignes et autres provisions. »

B. 1905. (Portefeuille.) — 49 pièces, parchemin; 5 sceaux.

19 mars 1414 — 18 avril 1415. = Lettres d'attestation données par les officiers de Jean, duc de Bourgogne : — par Enguerrand du Mez, châtelain et prévôt de Fampoux, au sujet de la recette des chapons, des moulins et de divers travaux dans le domaine dudit lieu ; — de Jean Dubuisson, au sujet de l'affermage de la rivière et de la pêche audit Fampoux ; — de Jean Ringot, mayeur de Remi, au sujet de la moisson et d'autres travaux dans le domaine dudit lieu ; — de Guillaume de Rabecque, écuyer d'écurie du duc et bailli d'Aire, au sujet de la distribution des aumônes laissées en legs par la comtesse Mahaut ; — de David de Brimeux, châtelain de Hesdin, au sujet du chômage des deux moulins à blé dudit lieu; — d'Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer et d'Éperlecques, et de Robert de Banquetun, contrôleur des ouvrages, au sujet de la recette des tonlieux et des chapons ; — « des esleux sur le fait des aides ordonnés pour la guerre, » au sujet de la publication des ordonnances concernant ces aides; — de Jean Dormoy, écuyer d'écurie, au sujet d'un cheval bai à longue queue acheté pour le duc. = Lettres de commission par lesquelles Jean, duc de Bourgogne : — charge Aléaume de Longpré, maître Quentin Le Blond, Jean Saquespée et Pierre Des Singes, de revendre les rentes à vie établies à Saint-Omer ; —

nomme Ernoul de Warnicamp, receveur d'Aire ; — confie à Jean de la Viefville, fils de Baudouin. « l'office de forestier des bois scituez ou fenage et territoire d'Aire ; » — nomme Clais de Teldere, « buergrave des ville et châtellenie de Bergues et bailli des hommes de fief dudit buergravesceip, » en remplacement de son frère Matthieu, nommé bailli de Furnes. = Quittances : — de Jean de Noident, receveur général des finances, et de Pierre Macé, son successeur, donnant décharge des sommes qui ont été versées par Jean Sacquespée, receveur de la composition d'Artois et du Boulonnais, par Pierre Des Singes, receveur de Saint-Omer, par Jean Delattre, receveur de Tournehem, par Baudouin de Favières, receveur d'Aire, et par Denis Le Gambier, receveur de Hesdin ; — de Jean du Chastel, lieutenant du gouverneur du bailliage de Lens, au sujet de l'exécution d'un nommé Watelet, à Lens, « quatre solz à Jean Le Maire pour avoir alé quérir le bourrel à Arras, trois solz au bourrel d'Arras pour avoir fait ladite exécution ; » — d'Enguerrand du Mez, châtelain et prevôt de Fampoux, pour foin donné aux lièvres et lapins par les temps de neige ; — de Jean Barre, receveur de Douai, à qui les prévôt, doyen et chapitre de Saint-Amé de Douai ont remis la somme de cinquante écus, monnaie royale, qu'ils donnent en prêt au duc, « pour pourveoir à aucun grans affaires que de nouvel lui sont survenues et qui grandement touchent le bien, honneur et deffense de ses pays et seigneuries; » — de Jean Raoul, prêtre, notaire et tabellion de la cour d'Arras, qui a copié « les semonses et autres lettres apportées au curé de la ville de Lens contre les bailli et officiers dudit bailliage ; » — de Jacques de la Prée, « saulsier de monseigneur le duc ; » pour la somme de trois cents écus d'or qui lui a été donnée par le duc ; — de Jean de France, garde de la justice dans le Boulonnais ; — de Thomas Le Corier, trésorier du Boulonnais ; — de Jean Mainfroy, orfèvre et valet de chambre du duc, au sujet d'une « jacquete » qu'il a faite pour le duc. = Quittances pour rentes et pensions à vie : — de Jean, abbé de Notre-Dame de Cercamp ; — de Jean, abbé de Clairmarais ; — de Guillaume Goubet, desservant de la paroisse de Remi; — de David d'Averoult, écuyer ; — des échevins de la ville de Saint-Pol. = Quittances pour gages : —de Jean Utenhove, receveur général de Flandre; — de Guillaume, sire de Bonnières et de la Thieuloye, chevalier ; — d'Enguerrand de Surquerque, chapelain de l'hôpital d'Artois à Hesdin. = Quittances et états aux sujet des travaux opérés : — en l'hôtel du duc appelé la Salle de Lille ; — dans le domaine de Remi et de Fampoux ; — au château de Hesdin.

B. 1906. (Portefeuille.) — 41 pièces, parchemin, 4 sceaux.

19 avril **1415** — 18 avril **1416**. — Mandements et lettres de don de Jean, duc de Bourgogne, de Philippe, son fils, ou de leurs principaux officiers, ordonnant : — d'allouer la somme de vingt-deux francs et demi à Etienne Des Marais, dit Potaige, « pour lui aidier à soy monter et habiller, pour venir devers nous et nous servir en son office de premier chappelain » ; — de donner aux chapelains qui célèbrent l'office divin en la chapelle de Saint-Pol, le revenu de la fondation, jadis faite à cet effet ; — de donner la somme de deux cent vingt livres à Philibert, seigneur de Chantemerle, conseiller et chambellan du duc, « pour ses bons et agréables services ; » — d'accorder à Jean Des Poullettes, sénéchal et bailli de la comté de Saint-Pol, outre les gages qui lui ont été promis, « la coppe d'un journel de bois à prendre en la forest de Saint-Pol, la tonture d'un journel des herbes des prés dudit lieu de Saint-Pol, et un muy d'avaine mesure dudit lieu ; » — de payer la somme de quatre-vingt-quinze livres au sire de Roubaix, conseiller et chambellan, « pour les causes qui s'enssuivent, c'est assavoir qu'il nous presta et bailla comptant en la ville de Béthune, au mois d'octobre passé, pour faire nostre voulenté, en VI escuz d'or, VI livres, XII sous, item que, par nostre dit commandement, il bailla comptant oudit mois, estant en la ville d'Arras, à messire Jehan des Forges, nostre chappelain et aumosnier, pour faire dire messes à nostre dévocion, en IIII escuz d'or, IIII livres, VIII sous, item qu'il nous bailla comptant audit mois, XL escuz d'or, lesquelz nous donnasmez à nestre amé varlet de chambre Amiot Noppe, pour ce XLIII livres, et qu'il nous presta aussi comptant, pour racheter nostre pomme d'or qui estoit en gaiges aux Lombards ; » — de payer au même sire de Roubaix, la somme qu'il a prêtée pour les martres dont fut fourrée la robe que Philippe, comte de Charolais, porta le jour de Noël ; — de faire remettre a Guiot Le Gay, maître de la Chambre aux deniers de la duchesse de Bourgogne, la somme de 204 livres, trois sous, six deniers, qu'il lui restait à recevoir sur Louis Buuc, ancien fermier du tonlieu de Biervliet. = Lettres d'autorisation accordées par Jean, duc de Bourgogne, à Louis Salart, bailli de Tenremonde, pour rétablir en la paroisse de Beerlaer « un molin à vent que laditte paroisse, avant les dernières commocions du pays de Flandres, eust acoustumé d'avoir et seoir sur une mote, ouquel les bonnes gens de laditte paroisse et d'illecques environ

souloient journellement porter leurs blés, » à charge de payer, au comte de Flandre, un droit annuel de vingt-quatre gros. = Lettres d'atttestation données par des officiers du duc; — par Jean du Chastel, lieutenant du gouverneur du bailliage de Lens, au sujet des blés de ce domaine; — par Jacques de la Tanerie, receveur des rentes vendues sur le quart des assis de la ville de Saint-Omer, au sujet d'un voyage fait par Pierre Des Singes à Bergues et à Furnes; — par Guillaume de Rabecque, écuyer d'écurie du duc et bailli d'Aire, au sujet de l'existence des personnes qui possédaient des rentes à vie, créées par le duc, pour la rançon du prince Jean, alors son fils aîné; — de Guillaume, seigneur de Bonnières, de Jean de Pressy, de Jean de France, des échevins d'Arras, au sujet des aides accordées au roi, pour le fait de la guerre dans les pays d'Artois, du Boulonnais et de Saint-Pol; — de David de Brimeux, seigneur de Humbercourt, bailli et châtelain de Hesdin, au sujet des haras et de « l'affouraige » des daims et des lièvres, dans les parcs du château dudit Hesdin. = Lettres de commission données par Jean, duc de Bourgogne; — au sire de la Viefville conseiller et chambellan, qui est nommé capitaine-général du comté d'Artois, au lieu du sire de Croy, « pour, en cas de nécessité et éminent péril, convoquer, mander et assembler tous les nobles, vassaux, gens de trait et autres acoustumez de servir et fréquenter les armes et iceulx mener et conduire à l'encontre des Anglois; » — à David Bousse, maître des comptes à Lille, et à Jean Des Poullettes, garde des chartes, lettres et registres du comte d'Artois, qui doivent se transporter dans toutes les villes et châteaux dudit comté et faire une enquête au sujet « de la valeur desdits domaines et du gouvernement d'iceulx; » — à Sohier de Bailleul, nommé capitaine de la ville et du château de Nieuport, en remplacement de feu Jean de Bailleul, son frère; — à Boudin Jansson Pieterssone, nommé bailli de Hulst, d'Axelle et des dépendances; — à Piéter Rolf, nommé bailli d'Ardenbourg, au lieu de Jean Lennot; — aux bailli et receveurs de Saint-Omer, chargés de mettre en vente les rentes créées sur le quart des assis de cette ville; — à Roger de Hobbès, nommé procureur général pour le comté de Saint-Pol; » à Girard, seigneur de Herbaumez, nommé capitaine-général, pour le même comté; — à Reynaud de Verleing et à Jérôme Dupuis, nommés sergents dans le même comté, — à Colart Remi, charpentier, chargé de visiter tous les travaux de son style, exécutés pour le duc.

B. 1907. (Portefeuille.) — 40 pièces, parchemin; 1 papier; 7 sceaux.

19 avril **1415** — 18 avril **1416**. = Quittances: — de Pierre Macé, chargé des deniers de la dépense extraordinaire du comte de Charolais, au sujet de vingt-deux livres payées à Baudouin Olivier, écuyer et capitaine d'Audenarde, qui est allé « d'Aire, jusqu'en Bourgogne, pour faire connaître au duc « les nouvelles de la bataille d'Azincourt; » — de Jean Uten Hove, qui décharge Louis Salart, écoutète de Bruges, d'une somme de quatre-vingts écus sur le compte des exploits de son office; — de Jean Sarotte, maître de la Chambre aux deniers du comte de Charolais, qui décharge d'une somme de trois cents écus, le compte de Baudouin de Favières, receveur d'Aire; — des élus sur le fait des aides ordonnées pour la guerre; — de Guillaume Toenin qui a reçu de Jean Bousen, bailli de Furnes, une somme de quarante écus d'or qu'il avait prêtée au duc; — de Philibert, seigneur de Chantemerle, pour don à lui fait, par le comte de Charolais; — de Godefroi de « Hestrus, » écuyer, lieutenant du gouverneur du bailliage de Lens, au nom de Jean Lemaire, qui a vendu la partie des prés que le duc possède à Noyelles-Godault; — de Pierre Evrelenc, fermier du bailliage et du travers de Conchil, au sujet d'une remise qui lui est faite par le duc; — de Jean Leclerc, procureur en la cour du Roi à Amiens, au nom du comte de Saint-Pol; — d'Adam de le Héricourt, receveur des exploits du comté de Saint-Pol; — de Jean Raoul, prêtre de Notre-Dame de Lens, qui a copié les lettres et mandements adressés par la Cour spirituelle d'Arras à ceux du bailliage de Lens. = Quittances pour rentes annuelles et pensions à vie; — de Jacques, prieur de Saint-André-lez-Aire; — de Jacques, abbé de Saint-Sauveur de Ham; — de Jean, abbé de Notre-Dame de Cercamp; — des maire et échevins de Lens, au nom de Jean de Douvrin, maneglier (marguiller) de l'église Saint-Laurent la même ville de Lens; — des doyen et chapitre de Saint-Omer; — de David de Sainte-Aldegonde, au nom de Jean, son frère, — de Guillaume, seigneur de Bonnières et de la Thieuloye; — de Jean Miquart dit Baugies, procureur de Pierre de Blandecques dit de Moriane; — de Jean de Hodicq, bailli de Merlimont; — d'Antoine de Neuville, écuyer, seigneur de Matringhem; — de Michel de Ligne, écuyer, seigneur de Thumaide et de Stambruges; — de Colard Louchart; — de Jean de le Vacquerie, conseiller du duc de Brabant,

— du maire et des échevins de Saint-Pol ; — de Jean de le Motte, au nom de sa femme Mahaut de le Rachie, de Saint-Pol. = Quittances pour gages ; — de David Bousse et Jean des Poullettes, conseillers du duc, chargés « du bail, garde, gouvernement et administration des nobles et puissans princes Jehan et Philippe, nepveux dudit duc, enfans mendredans de feu très excellent prince monseigneur le duc de Brabant et de Lembourg ; » — de Gérard, seigneur de Herbaumez, capitaine-général du comté de Saint-Pol ; — de Jean, seigneur de Croy et de Renti, gouverneur du comté d'Artois ; — de maître Guillaume du Bus, conseiller du duc en la Cour spirituelle de Térouane ; — de Jean de Bailleul, capitaine de Nieuport ; — de Jean d'Aunois, commis par le comte de Ligny et de Saint-Pol à s'occuper des affaires dudit comte à Valenciennes ; — de Guillaume, seigneur de Bonnières et de Lucheux, gouverneur des bailliages d'Arras et de Lens : — de Guillaume de Seninghem, lieutenant du bailli de Saint-Omer, époux de Marguerite Le Wert, fille de feu Michel Le Wert, sergent de la forêt de Beauloo. = Quittances et états de journées d'ouvriers, pour travaux exécutés : — au château de Merlimont, où l'on a refait une chambre pour le comte de Saint-Pol ; — à Hesdin où l'on a refait les moulins à blé, du duc ; — au château de Lens, où, entre autres travaux, l'on « refist plusieurs bans, cayères à dos et aultres édeffisses néchessaires pour la salle, leur on tient les plais du chastel de Lens, lesquelz avoient esté rompus, ars et despéchiés par les gens d'armes qui en l'aoust précédent furent en garnison dudit lieu de Lens ; » — à l'hôtel de la Poterne à Lille, où se firent des réparations nécessaires, et tout spécialement « à une queminée qui estoit trauée et despéchiée en plusieurs lieux telement que on n'y osoit plus faire feu de peur que meschief n'en venist. »

B. 1908. (Portefeuille.) — 44 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 7 sceaux.

19 avril **1416** — 18 avril **1417**. = Lettres de mandement de Jean, duc de Bourgogne, ordonnant : — de décharger le compte du receveur d'Aire de la somme de deux cent treize livres, six sols, huit deniers, jadis allouées sur la recette dudit lieu d'Aire, « pour nous aidier et subvenir aux grans charges et fraiz que avons présentement et qui, chascun jour, nous surviennent, mesmement pour le fait de nostre despense et du voyage que briefment, au plaisir de nostre Seigneur, entendons de faire devers monsieur le dauphin ; » — de faire payer par la veuve ou les hoirs de Pierre de Montbertaut, la somme de cent treize livres, due par ce dernier sur son compte du bailliage d'Aire ; — d'employer la somme de cinq cents livres parisis « pour la seurté et deffense du chastel de Bohaing, le pourvoir de souldoyers et arbalestriers, et icellui réparer et le garnir de trait et abillemens, garnisons et autres provisions afférans en tel cas et en fait de guerre pour résister à noz ennemis vers les garnisons mises par iceulz tant à Guyse, comme ailleurs ; » — de rabattre des comptes de Robert de Banghetun *alias* Banquetun, la somme de quatorze livres, quatre sols, six deniers, par lui fournie « pour quarante-huit douzaines de flesches sans fers, lesquelles il a baillées et délivrées à messire Anthoine de Craon, pour distribuer à nos archiers » ; — de décharger des comptes de Jacques Willin, receveur de la châtellenie de Lille, la somme qu'il doit payer à Guillaume Blondel, gouverneur du château de Bohain ; — de payer ce qui lui est dû au chapelain qui a esté chargé, par feu le seigneur de Croy, de célébrer l'office divin, en la chapelle du château d'Audruick ; — de décharger les comptes de Jean Rasoir, trésorier-général, de la somme de seize cent dix-sept francs, payée par ordre du duc ; — de décharger aussi le compte de Mathieu Le Telre, bailli de Furnes, d'une somme baillée « pour en faire aucunes choses secrètes, dont mencion aucune ne voulons ey estre faite ; » — de rabattre des comptes de Robert de Watrelers, receveur de Richebourg, la somme de seize livres, baillée au clerc des offices de l'hôtel du duc, Laurent Le Bar, pour ses bons services ; — d'allouer la somme de soixante-dix écus d'or, pour un cheval noir à longue queue, acheté à Robert Le Courtrisien, aujourd'hui prévôt de la ville de Lille, et remis à Jean Monfrey, serviteur du duc ; — d'accorder à Palis, héraut de feu le comte de Ligny et de Saint-Pol, la somme de quatre-vingt-dix francs, que lui devait le feu comte, sur « le touraige » des prisons du château de Saint-Pol ; — de rabattre des comptes de Robert de Watrelers, receveur de Richebourg, diverses sommes prêtées par Jean de Caumesnil à Jean et Philippe de Brabant, neveux du duc, qui employèrent ces sommes en dons faits « à un compagnon qui jouoit sur cordes, à pluiseurs jouenes femmes qui estoient à la dansse entre Tenremonde et Malines, à pluiseurs pour Dieu, au fol de nostre fils, » en l'acquisition d'un « sac en toille pour mettre les heures, » et au paiement de LX sols, dûs à plusieurs gentilshommes, et que l'un des deux neveux du duc avoit perdus en jouant

« aux quartes; » — de rabattre des comptes du même Robert de Watrelers, quatre écus en argent comptant et le prix d'un cheval estimé huit écus, donnés par l'un desdits neveux à un de ses serviteurs; — de rabattre des comptes du receveur de Bapaume, les dépenses faites pour amener « certain prisonnier » au château de Lille. = Lettres de gratification, par lesquelles le même Jean, duc de Bourgogne, accorde : — cinquante-huit livres à sa cousine « damoiselle Katherine de Manniez, pour avoir une robe, » sur la supplication de plusieurs de ses officiers et serviteurs, des parents et amis de ladite damoiselle; — une somme de quinze écus sur la recette de Lille à « Baudechon Hérent, artilleur, en récompensation et pour sa paine d'avoir fait du trait pour nous en la ville de Compiengne, en l'an M CCCC XIIII, où nous estions lors au service de monseigneur le roy, et pour plusieurs despens qu'il lui a convenu faire oudit lieu, en nostre service »; — soixante chênes à prendre dans la forêt de Nieppe, à Pierre Hostelart, échanson et maître des garnisons du duc; — la valeur d'une somme de soixante écus en bois à Eustache Courteheuse, pour réparer son hôtel de Saint-Omer; — cinquante chênes, un millier de faisceaux de bois et cinq cents « bourrées, » pour construire et approvisionner la maison, qu'il a près de Lille, à Barthélemi à la Truye, maître de la Chambre des Comptes, qui a rendu de bons et longs services à la mère du duc et au duc lui-même, qui a logé longtemps en son hôtel le comte de Charolais, fils du duc, et qui y loge encore maintenant le comte de Saint-Pol, neveu du même duc; — à Pierre Bataille, écuyer, pour ses bons services, la somme de soixante-quinze livres, due par Colard Galant, comme droit de nouvel acquêt d'un fief sis à Calonne-sur-la-Lys. = Lettres du même Jean, duc de Bourgogne, accordant remise de droits à payer : — à Jean Micart, homme lige du château d'Aire, qui devoit quatre livres pour son fief, tenu dudit château; — à Pierre de le Delft, naguères, bailli de Cassel, par lequel était due la somme de cinquante écus pour la vente du fief de Commelant, tenu dudit Cassel, et qui avait naguères prêté au duc la somme de trois cents écus d'or, dont il n'avait pas été complètement remboursé; — une modération de fermages à Hugues du Bos « fermier de la maison, terres et aultres choses, estant à Siracourt, pour la perte par lui faicte en la dicte ferme, en l'année mil IIII^c et XV, pour cause et fortune du passage des Engloys et aultres gens d'armes du royalme de France, passant les pays environ ledit lieu de Siracourt et par icelle ville meismes pour aler à le piteuse bataille et journée naguères advenue vers Rousseauville. » = Lettres du même duc accordant l'autorisation : de prendre du bois dans la forêt de Bohain, à Jean de Marbrain dit Vichon, « demourant audit lieu de Bohaing, ancien homme chargié de femme et de grand quantité d'enfans, lequel a eu ses maisons arses en leditte ville, par trois fois, en l'espace de quarante ans et dont à la derrenière d'icelles fois il perdi en icelle ville toutes les maisons de lui et de ses enfans, avec leurs meubles qui bien povoient valoir de deux à trois milles francs, auquel Vichon feu nostre très chier cousin, le comte de Liney et de Saint-Pol, que Dieux absoille, à qui ledit suppliant a toujours esté serviteur, quant il vit qu'il avoit ainsi perdu le sien, sa maison et celles de ses enffans, lui commanda que prestement en feist faire une pour remettre en sa mazure audit lieu, en lui disant qu'il lui aideroit à le fournir et parfaire »; — à Colard Louchard, sénéchal de Ternois, d'être confirmé dans la rente de cent couronnes d'or, constituée par le feu comte de Ligny et de Saint-Pol.

B. 1909. (Portefeuille.) — 109 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 18 sceaux.

19 avril **1416** — 18 avril **1417**. = Lettres d'attestation : — des maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, de Guillaume Estevenin, sergent général du bailliage d'Arras et de Gérard Mariscbal, prêtre et notaire apostolique, au sujet de ce qui reste dû au duc par feu Pierre de Montbertaut, de l'opposition faite à la décision de la Chambre des Comptes par « monsieur de Roullecourt », chevalier, époux de Marie de Blaringuehem, veuve de Pierre de Montbertaut, et de paiements faits par ledit Pierre de Montbertaut au sellier et au maréchal du duc; — de Gilles de le Houssoie dit Alain, chevalier, lieutenant du bailli et châtelain de Hesdin, au sujet de l'affermage des droits de « la baillie et travers » de Conchy; — d'Aléaume de Longpré, bailli de Saint-Omer et de Tournehem, au sujet des blés et des droits de Tournehem et de dépenses faites à Saint-Omer par les échevins et plusieurs personnes parmi lesquelles Jean Quiéret et Jean Lescot, « escuyers demourez à la bataille lez Rousseauville » ; — de Guillaume de Rabecque, écuyer d'écurie du duc, bailli et maire d'Aire, au sujet des assis, des aumônes provenant d legs de la comtesse Mahaut et du paiement des rentes héri ières dans la ville et le bailliage d'Aire ; — de Jean de Caumesnil, écuyer d'écurie du duc, au sujet de paiements opérés par Jacques Willin, receveur de la châtellenie

de Lille ; — de Jean Slyp et Gilles Mule, hommes de fief du duc en la salle d'Ypres, au sujet des dépenses faites pour la tenue des Franches-Vérités de Moorselede et de Houthem; — de Jean du Rieu, lieutenant du bailli « Doutreyawe », au sujet de sommes reçues par Jean Guilbaut et des sommes qui doivent être remises audit bailli pour le duc ; — de Jean de Preurelles, écuyer, bailli de Boulogne et « Doutreyawe, au sujet de terres qui sont situées « à trois lieuz ou environ de Guisnez, en pays ruyneux pour le fait de la guerre laquelle a esté ouverte » ; — des échevins de Bruges, Furnes, Bergues, Ypres et Dixmude, au sujet de la prisée des grains ; — de Jean, duc de Bourgogne, au sujet des dépenses faites par maître Jacques Roussel, son conseiller, et Colin Mannare, clerc, lors du procès soutenu pour le comte de St-Pol contre Robert « le Ronc », devant l'élu de Liége ; — de Jacques Passet, lieutenant du sénéchal de Ternois, en la ville et châtellenie de Lucheux, au sujet de la paisson des glands et faines dans les bois de ladite ville. = Lettres de commission accordées par Jean, duc de Bourgogne : — à Marc de Saint-Pol, en qualité d'aide du châtelain de Hesdin ; — à Jean Le Dain, le jeune, en qualité de bailli de Gravelines ; — à Jean Plichet, valet de chambre du duc, en qualité de « concierge pour les chambres, tapisseries, lis, linges et aultres choses du chastel de Saint-Pol » ; — — à Pierre d'Averdoingt, comme receveur « de Lucheul, Orreville et appartenances » ; — à Jean Ledet, en qualité de sergent de la loge Cornillot en la forêt de Hesdin ; — à Guillaume de Rabecque et Gui l'Artisien, baillis d'Aire, et à Baudouin de Favières, receveur de la même ville, en les chargeant de racheter et vendre des rentes précédemment constituées. = Quittances : — de Jean Utenhove, receveur général de Flandre et d'Artois, donnant décharge à Victor de Leffinghes, receveur des reliefs de Bruges, et à Gautier de Calonne, écuyer, bailli de Courtrai ; — de Jean de Velery, maître de la Chambre aux deniers, donnant décharge aux héritiers de feu Pierre de Montbertaut, Jean de Montbertaut dit Noiseux, son fils, et Jean, seigneur de Rullecourt, époux de Marie de Blaringhem *alias* Waringhehem, veuve dudit Pierre, à Pierre de Watrelet, receveur de Cassel, à Robert de Watrelet *alias* Watrelers, receveur de Richebourg, Haubourdin et Verlinghem, à Jean de Dienat *alias* Dieval, receveur de Bapaume, à Jean Le Prevost, receveur de Bapaume, à Jean Le Prevost dit Bredoul, receveur de Frévent, à Jean de Lamprenesse, receveur de Bohain, à Baudouin de Favières, receveur d'Aire, à Jean Dubuisson, receveur des compositions du pays de Liége ; — de Gui Guilbaut, trésorier du Boulonnais, donnant décharge à Jean Guilbaut, receveur de Boulogne ; — d'Eustache Courtcheuse, receveur de Cassel, donnant décharge à Roland Du Bois, commis à la vente du bois en la forêt de Nieppe ; — de David Bousse, Barthélemy A la Truye et Guérin Suquet, maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, au sujet d'argent prêté au duc et de voyages et missions dont ils ont été chargés ; — de Pierre Hostelart, échanson et maître des garnisons du duc, au sujet du bois que le duc l'a autorisé à prendre en la forêt de Nieppe; — de Pierre Bataille, écuyer d'écurie du duc, au sujet d'un don de soixante-quinze livres tournois; — de Roger de Hobbes, secrétaire du duc, au sujet d'une somme de six francs payée par Jean Prevost dit Foret, valet de chambre du duc, à un voiturier qui a mené « de son char attellé de six chevaux et accompaignié de deux varlés de Saint-Pol à Lille, certainez thapisseriez » ; — de Jean Des Poullettes, conseiller du duc, et de Gobert Des Poulettes, secrétaire du même duc, au sujet de l'administration du comté de Saint-Pol et du procès soutenu par les héritiers du feu comte de Saint-Pol devant l'élu de Liége ; — de Robert de Spontin, chevalier, seigneur de Wavre, d'Arnould de Jodoigne, écuyer, de frère Jean Denneries *alias* de Meryes, prieur d'Oignies, de Jean Larchier, licencié en lois, de Colinet Mannare, clerc, d'Henri de Coen, conseiller du duc de Brabant, et d'André Le Gay, chevaucheur de l'écurie du duc, au sujet du même procès soutenu devant l'élu de Liége. = Quittances pour rentes : — du doyen et du chapitre de St-Pierre d'Aire ; — de Jacques, abbé de Saint-Sauveur de Ham ; — de Jean, abbé de Notre-Dame de Boulogne ; — de Thomas de Couppes, prévôt de la Charité Notre-Dame des Ardents; — de Marc De le Forge, receveur du couvent de la Brayelle-lez-Annay; — de Guillaume de Rabecque, écuyer d'écurie du duc ; — de Jean Lescot, écuyer, fils et héritier de feu Jean Lescot, en son nom et au nom de Marguerite d'Ordre, sa grand'mère ; — de Jean Micart dit Baugies, « frans homs de monseigneur le duc de Bourgongne, jugans en le court de son chastel d'Aire » ; — de Roland Espanault, de Leuze ; — de Colart Louchart, écuyer ; — de Jean de Preurelles, écuyer, bailli de Boulogne ; — de Jean Wiart ; — de Marguerite, « demoiselle de Marquenez », du comté de Saint-Pol ; — de Jean Sailliot, huissier d'armes du Roi ; — de Jean de Claerhout, au sujet du tonlieu de Lécluse. = Quittances pour gages : — de Jean Utenhove, au nom des maîtres de la Chambre des Comptes de Lille ; — de Jean Simon, conseiller du duc; — de Jacques Scalustreau, conseiller du duc; — de Guillaume du Bus, conseiller du duc ; — de Jacques Lefer, procureur du duc;

— de Jean de Hodicq, bailli de Merlimont; — de Jean, seigneur de Fosseux et de Nivelle, gouverneur de la comté d'Artois; — de Henri Coen, échevin et citoyen de Liége; — de Jean Escaillet, fils et héritier de feu Jean, receveur de Fampoux; — d'Aléaume de Longpré, au nom des gardes de la forêt de Tournehem; — de Jérôme Dupuis, sergent à cheval du comté de Saint-Pol. = Quittances et autres pièces, au sujet de travaux exécutés pour le duc : — au château de Hesdin, où le peintre Hue de Boullongne a refait les verrières à la fenêtre « beauvaisienne » de la chambre du château, à l' « oratoire et fourmoirie de monsieur », et à la chambre du comte de Charolais; — au château de Lécluse, qui a été ravitaillé et où « le blé estoit tellement empirié et mangié des mines qu'il ne se povoit plus garder. »

B. 1940. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin; 1 sceau.

18 avril **1417** — 31 décembre **1417**. = Mandement de Jean, duc de Bourgogne, ordonnant: — aux maîtres de la Chambre des Comptes de Lille de rabattre des comptes de Jean Radoul, receveur de Hesdin, la somme de cent écus baillée au duc « pour en faire noz plaisir et voulenté », la somme de cinquante gros délivrée au chevaucheur Martinet, « pour hastivement porter lettres à ma dame la daulphine et à la contesse de Haynau au Quesnoy-le-Conte, quarante-cinq gros donnés « à nostre secrétaire maistre Laurens le Bar en récompensation des missions et despens par lui faiz en nostre hostel appellé le Mesnaige près de Hesdin, » et trente-quatre écus trois sols parisis payés à Jean Wautesset, drapier à Hesdin et à Pierre Marchant, aussi drapier audit lieu de Hesdin, pour draps de brunette employés à faire deux robes à manches ouvertes pour le duc, ainsi qu'à Pierre Destamps, couturier, qui a fait les deux robes; — à Pierre de Villers, receveur et châtelain de Changy, de payer cent francs à « nostre bien amé escuier Guillaume de Bournonville, capitaine du chastel de Hucqueliers, en récompensation de plusieurs frais et missions qu'il a eus et soustenuz à cause de certains compaignons qu'il a laissié à la garde dudit chastel quant il s'en vint par devers nous pour nous servir en ceste présente armée »; — de rabattre des comptes de Barthélemi A la Truye et de Barthélemi Le Vooght, receveur de l'aide de cent mille doubles écus d'or accordée par le pays de Flandre, la somme de cent quatre-vingts écus d'or remise à Urban de Damas, marchand de Lucques, résidant à Bruges, pour vente d'« un satin figuré tout cramoisy, que nous avons donné à nostre féal chevalier, conseiller et chambellan, messire Gautier de Ruppes, pour faire une robbe », et la somme de soixante-quatre francs, qui a été délivrée à « nostre amé conseiller maistre Thierry Gherbode, pour les voyages qui s'ensuivent, cest assavoir d'estre alé à Calais et y avoir rapporté lettres de confremation tant de la prorogation des trieuwes et abstinence de guerre, comme des seurtez sur le fait du cours de la marchandise d'entre Engleterre et nostre pais de Flandre »; — de rendre à Godefroi Le Sauvage, Marc Gaudeçon et Barthélemy Bethin, la somme de dix-huit cents écus pour laquelle ils s'étaient portés caution envers « plusieurs marchans des environs de Gennes, de Venise, de Florence, de Plaisance, de Millan, de Cateloingne, de Lucques et de Piémont », qui avaient fourni une somme de six mille quarante et un écus au seigneur de Roubaix et de Herseaux, à Godefroi Le Sauvage et à Jean Mainfroy que le duc avait chargés d'emprunter cette somme en son nom dans la ville de Bruges; — de payer les dépenses faites à l'occasion du procès soutenu par le comte de Saint-Pol contre Jean Le Ronc, devant l'élu de Liége, — d'allouer la somme de trois cents écus à David Bousse, maître de la Chambre des Comptes de Lille, qui a été chargé, avec Jean Des Poullettes, garde des chartes d'Artois, de recevoir le serment de tous les officiers du comté de Saint-Pol, dont « le bail et garde » appartient au duc. = Lettres de Jean, duc de Bourgogne, prorogeant de douze ans l'exemption du cens et des rentes annuelles dus à l'espier de Bergues par les habitants de la paroisse de Looberghe, parce que « pour le fait des commocions et rebellions qui derrainement ont esté et si longuement duré en nostre pays de Flandre et la venue aussi des Engles en ycelluy cependant à grant armée et puissance de gens, nostre chastellenie de Berghes, assise en l'extrémité dudit nostre pays, au lez devers Calaiz et les autres places et forteresses que ès marches de Picardie tiennent occupent lesdiz Engles, fu ainsi que toute arse, pilliée, désolée et destruite et tellement despeuplée que la plus grande partie des dites terres demourra en frice et désert, sans ce que les bonnes gens demourez en vie, aprez la paix faicte desdites rebellions, voulsissent ou osaissent mettre leur main pour labourer et cultiver icelles pour doubte de payer lesdites rentes qui leur sembloient estre trop grandes et excessives », exemption qui est accordée à condition que « dedans deux ans prouchainement venant ceulx qui tiennent lesdites terres seront tenuz de édifier et maisonner sur ycelles, affin que en avant puissions seurement recevoir nosdiz cens et rentes. »

= Lettres du même Jean, duc de Bourgogne, ordonnant à Guillaume de Rabecque, bailli d'Aire, de constituer des rentes viagères dans la ville et le bailliage dudit Aire, avec autres lettres dudit Guillaume, attestant que ces rentes ont été vendues à Robert d'Ausque et à demoiselle Léonore de Waudringhem, sa femme, à Jean d'Ausque, et à Jacquemine Ore, sa femme, à Ghislain de Warneton et à demoiselle Marguerite de Gribauval, sa femme, à Bertrand Caillel et à demoiselle Jeanne de Malfiance, sa femme, à Etienne de Wissocq et à Marguerite, sa femme, ainsi qu'à plusieurs autres.

B. 1911. (Portefeuille.) — 64 pièces, parchemin; 1 pièce papier; 3 sceaux.

18 avril **1417** — 31 décembre **1417**. = Lettres d'attestation : — de Guillaume Martin, valet de chambre du duc, au sujet des sommes remises par Jean Radoul, receveur de Hesdin, à Jean Wautesset et à Pierre Marchant, drapiers audit Hesdin ; — de Pierre Des Singes, receveur de Saint-Omer, donnant à Pierre De le Ruelle et à Gilles Asset, procuration pour paraître en son nom devant la Chambre des Comptes de Lille ; — de Jean Radoul, receveur de Hesdin, Gilles De le Houssoie, lieutenant du bailli et châtelain dudit Hesdin, et Hugues de Térouane, sergent à cheval du même bailliage, au sujet de la garnison, des haras, des daims et lièvres, des viviers et herbages du château et du parc de Hesdin ; — de Guillaume de Rabecque, bailli d'Aire, au sujet de la draperie de Delettes, et des blés, oies et chapons du domaine dudit bailliage ; — des échevins et conseil de la ville de Gravelines, au sujet de l'adjudication faite à Etienne Soudan, des « pastures » sises en dehors de cette ville ; — de Jean Du Rieu, lieutenant du bailli de Boulogne et d'« outre yauwe » au sujet de sa recette « pour siéges de nefs » et autres droits ; — Jacques Passet, lieutenant du sénéchal de Ternois au château de Lucheux, au sujet des herbes, des bois et des récoltes dudit domaine ; — de Lionnel d'Oignies, seigneur de Willeman, conseiller et échanson du duc, bailli de Hesdin, au sujet de terres du domaine sises à Galametz ; — de Robert de Spontin, seigneur de Wavre, au sujet de dépenses faites à l'occasion du procès soutenu devant l'élu de Liége ; — des mayeur et échevins d'Orville, au sujet de la paisson des glands et faînes des bois dudit Orville ; — des échevins de Lécluse, attestant que les biens de Paule Nez ont été vendus au profit du duc comme biens de bâtard ; — des échevins de Ninove, au sujet des produits des domaines du duc. = Lettres de commission par lesquelles Jean, duc de Bourgogne, nomme Jean de la Viefville, bailli d'Aire. = Quittances, états et autres pièces comptables au sujet de travaux exécutés : — « pour l'ouvraige de l'ostel de mondit seigneur à Lille », où l'on a employé « cent et quinze quesnaulx pour en faire pillos » ; — dans le domaine dépendant du château de Nieppe ; — au château d'Aire, où l'on a travaillé aux fossés et aux salles ; — au château de Lucheux et dans le domaine qui en dépend. = Quittances : — de Jean de Velery, maître de la Chambre aux deniers, portant décharge des sommes versées par Jean de Lemprenesse, receveur de Bohaing, par Jean de Dyevat, receveur de Bapaume, par Dreux Suquet, receveur de la « réformation générale nagaire mise sus en conté d'Artois et ès villes et chastellenies de Lille, Douai et Orchies », de Renaud de Bailleul, receveur du domaine du château de Nieppe, de Baudouin de Favières, receveur d'Aire, de Barthélemi A la Truye et Barthélemi Le Vooght, receveurs de l'aide de cent mille doubles écus accordée par le pays de Flandre ; — de Barthélemi Le Voogt, receveur général de Flandre et d'Artois, portant décharge d'une somme versée par Baudouin de Favières, receveur d'Aire ; — de Pierre de Wattrelet, receveur général de Cassel et des bois de Nieppe, portant décharge des sommes versées par Renaud de Bailleul, receveur des revenus du château de Nieppe ; — de Barthélemi Betin, conseiller et maître d'hôtel du duc, qui avait fourni cent quatre-vingt et douze écus pour le comte de Charolais, « c'est assavoir, pour deux pièces de satin noir renforcé pour une robe à mi-jambe et ung pourpoint et deux cens de martres de Zweghe pour fourrer ladite robe, pour une pièce de fine brunette, pour une robe à mi-jambe et ung manteau double, chausses et chaperons tout du mesme drap et pour deux pourpoins de fustaine blanche » ; — de Jean, évêque de Béthléem, conseiller et confesseur du duc, au sujet d'une somme de cent francs que le duc lui a donnée en considération de ses bons services « comme pour luy aidier à supporter les grans frais, missions et despens qu'il lui a convenu et convient faire en la compaignie de mondit seigneur en son présent voyage et armée » ; — de Barthélemi A la Truye, conseiller et maître des comptes, au sujet de cinquante chênes et de bois à prendre en la forêt de Nieppe ; — de Jean de Lecque, écuyer, lieutenant du châtelain de Lille, au sujet d'un don de cinquante-trois livres fait à Daniel Levesque sur la recette de Lille ; — de Gilles De le Houssoye, chevalier, lieutenant du bailli de Hesdin, des échevins de la même ville et du fermier de Conchy, au

sujet des revenus du duc « et de treze ospres prins ès tentes du duc sur et autour de son vivier de Hesdin » ; — de Mangeux dit Trouillart, écuyer, seigneur de la Couturelle, capitaine du château de Lucheux, au sujet du bois fourni par Pierre d'Averdoing, receveur dudit lieu ; — de Jacques Passet, lieutenant du sénéchal de Ternois et châtelain de Lucheux, au sujet de la recette du prix « de la ferme des clains et retrais de la ville et loy de Luceu » ; — de Gui Guilbaut, trésorier du Boulonnais, au sujet de droits perçus au nom du duc ; — de Gobert Des Poullettes, secrétaire du duc, Robert de Spontin, et plusieurs autres, au sujet des dépenses faites à l'occasion du procès soutenu par le comte de Saint-Pol pardevant l'élu de Liége.

B. 1912. (Portefeuille.) — 57 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

18 avril **1417** — 31 décembre **1417**. = Quittances pour rentes : du doyen et du chapitre de St-Pierre d'Aire ; — du chantre et du chapitre de St-Martin de Hesdin ; — de Thierri, abbé de St-Nicolas d'Arrouaise ; — d'Etienne, abbé de Saint-Amand et Sainte-Berthilde de Marœuil ; — de Jacqueline de Picquigny, abbesse de Notre-Dame de Montreuil ; — de Jeanne de Craon, abbesse de Sainte-Benoîte d'Origny ; — de Thierri (?) de Cousepes, prévôt de la Charité Notre-Dame des Ardents ; — de Thiébaut de le Plancque, desservant de la chapelle de l'hôpital d'Artois à Hesdin ; — de Hugues Bournel, chevalier, seigneur de Thiembronne et de Lambersart ; — de David de Sainte-Aldegonde, écuyer, « comme curateur et aiant la garde et gouvernement de Jehan de Saincte-Audegonde, son aisné frère » ; — d'Athis de Brimeux, chevalier, conseiller et chambellan du duc, bailli et châtelain de Hesdin ; — de Guillaume de Rabecque, au sujet des rentes viagères payées à Jean de Wissocq, fils d'Etienne, à Chrétienne, femme de Guillaume Descamps et à Jacotin et Hennequin leurs enfants, à Catherine de Coyecques, veuve de Jacques de Calonne, à Gilles le Hoghe et Etienne sa femme, à Jean Le Hap et demoiselle Marie De le Capelle, sa femme, à Claire De le Capelle, épouse de Jacques Wastelin, à Robert d'Ausque, à Jean d'Ausque ; — de Renard de Sains dit Toursel, écuyer, seigneur de Herbeval ; — de Jean Payelle, écuyer ; — de Jean, seigneur de Fosseux et de Nivelles, conseiller et chambellan du duc, capitaine général d'Artois ; — de Colard Louchart, conseiller du duc ; — de Jean Micart, homme franc du duc en la Cour du château d'Aire. = Quittances pour gages : — de Guillaume de Rabecque, écuyer, bailli d'Aire ; — de Jacques de la Viefville, écuyer, seigneur de Norrent, conseiller du duc, châtelain d'Aire ; — de Jean de la Viefville, fils de feu Bauduin, forestier des bois d'Aire « con dist de Wasselau » ; — de Gui Lartisien, conseiller du duc, pour ses gages de conseiller ; — de Gui Lartisien, Pierre le Merchier le jeune, Pierre Dupré dit Noiseux et Guiot de Sainte-Croix, « sergens héritiers à cheval ou bailliage d'Aire pour le duc de Bourgoingne » ; — de Guillaume Courteheuse, capitaine du château de la Montoire ; — de Tassart Courteheuse, écuyer, châtelain et garde du château de Ruhout ; — de Guillaume Du Bus, conseiller en la Cour spirituelle de Térouane ; — de Gautier Le Houllier, procureur en la même Cour spirituelle de Térouane ; — d'Athis de Brimeux, bailli et châtelain de Hesdin ; — de Gilles De le Houssoye dit Alain, chevalier, lieutenant du bailli et châtelain de Hesdin, au nom de Pierre de Becquignies dit le Besghin, écuyer, houpilleur du duc, de Jean Crocquesot, qui a « trappé les garennes », et de plusieurs ouvriers, mesureurs et sergents — de Hugues de Bouloingne, peintre et gouverneur de « l'orloge, de le gayolle, verrières et engins d'esbatement du chastel de Hesdin » ; — de Jean de Leaue, artilleur du duc au château de Hesdin ; — de Pierre Wautesset, mesureur sermenté des bois au même château ; — de Marc de Saint-Pol, écuyer, « de nouvel commis ayde à la garde du chastel de Hesdin » ; — de Jean Liedet, sergent à cheval en la forêt du même château ; — de Jacquot Hannoye, sergent du parc du même château ; — de Guillaume de Masinguehem, portier du même château ; — de Jean Le Caron, lieutenant du gouverneur du bailliage de Bapaume, et de Pierre Seuwin, substitut du procureur général d'Artois audit bailliage ; — de Jean Le Camus, commis « au fait de la réformation générale ès pays et conté d'Artois et villes et chastellenies de Lille, Douay et Orchies » ; — des maire et échevins d'Orvlle, au nom de Gilles Gaugnet, sergent des garennes dudit lieu, sire Robert de Belle et Jean Guille ; — de Jacques Passet, lieutenant du sénéchal de Ternois en la ville et château de Lucheux, au nom de Pierre de Fiennes et Pascal Delemonsée, veneurs dudit lieu, et de plusieurs autres ; — de Castelain Vast, chevalier, Jean de Tingry, Jean d'Aubigny, Charles Belle et Mathieu Des Prez, capitaines de gens d'armes du duc de Bourgogne ; — de Jean de Preurelle, écuyer, bailli de Boulogne et « d'outre yeauwe » ; — de Jean Simon, avocat en la Cour séculière de Liége, et de Collinet Mannare, pour les services rendus à l'occasion du procès soutenu par le comte de Saint-Pol devant l'élu de Liége.

B. 1913. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin.

1er janvier **1418** — 21 décembre **1418**. = Mandements de Jean, duc de Bourgogne, et de son fils Philippe, comte de Charolais, ordonnant : — aux maîtres de la Chambre des Comptes de Lille de rabattre de la recette de Gui Guilbaut, trésorier du Boulonnais, la somme de trente livres qui a été donnée à Jean « Durando, pour aler hastivement en certains lieux secrez dont ne voulons mention estre faicte » ; — de payer au conseiller, chambellan et gouverneur du souverain bailliage de Lille, messire Hugues de Lannoy, chevalier, la somme de trois cents écus dont le comte lui fait don, en outre des deux cents écus déjà alloués, « tant pour considéracion des bons et aggréables services que il nous a faiz en ce nostre présent voiage et armée et autrement en plusieurs et diverses manières fait chascun jour et espérons que face ou temps à venir, comme pour et en récompensacion des fraiz, missions et despens qu'il a euz et soutenuz en icellui nostre présent voiaige » ; — de consacrer les cent premiers écus de la recette de Merlimont à réparer et à ravitailler la garnison du château de Fiennes « qui est situé et assiz à une lieue près du chastel de Guynes que de présent tiennent et occupent les Anglois, anciens ennemis de monseigneur le Roy et les nostres, et est très mal remparé et pourveu de toutes choses qui appartiennent à forteresse de guerre, par l'avis de messire Anthoine de Fontainnes, gouverneur de la conté de Saint-Pol et de Robert de Rebutenprez, capitaine dudit chastel de Fiennes » ; — de « faire commandement exprès à tous ceux qui tiennent fief ès pays d'Artois et ès chastellenies de Lille, de Douay et d'Orchies et autres qui ont accoustumé de servir et fréquenter les armes, que ilz soient incontinent à Pontoise devers nos famés et féaux cousins messire Jehan de Luxembourg et le seigneur de Fosseux, pour donner aide et secours à la ville de Senlis, laquelle les adversaires de mon seigneur le Roy, de madame la Royne et de nous ont jà longuement tenue et tiennent assiégiée en intention de la mectre à destruction, et se aucuns par impotence d'ancienneté, maladie, bleceure ou autrement ne soient puissans ne en estat d'eulx armer il nous plaist que vous prenez finance par composition d'eulx et aussi des villes que pour ce nous avons requises » ; — au sujet des cens et rentes qui doivent être payées au receveur des briefs d'Assenede et des Quatre-Métiers où il y a « plusieurs parties de polres et terres par les inundacions des eaues de la mer perdues » ; — de délivrer à « nostre amé varlet de chambre et brodeur Arnoul du Trecht la somme de quatre vins frans et demi que nous lui devons pour plusieurs parties de broderies, cest assavoir, pour avoir fait et livré le premier jour de janvier l'an mil quatre cent et onze, un chapperon de vert brun pour nous, sur la patte duquel avoit brodé branches de houbelon et rabotz et pendoit orfavrerie par dessus partout ledit chapperon, pour ce dix frans ; item fait une bourse pour mectre nottre seau de secret armoyée de noz armes le jour de la chandeleur ensuivant, pour ce quatre frans et demi ; item fait et livré pour nostre très chier et très amé filz le comte de Charrolois le lundi après Pasques ensuivant l'an mil quatre cens et douze, sur les deux manches d'une houppelande de drap vert perdu ouvrage de brodeure où il pent orfavrerie, pour ce trente deux frans ; item ou dit an quatre cens et douze ou environ, certain ouvrage sur une chappelle appellée cothidien pour nostre très chière et très amée fille la comtesse de Clèves, sur un boudequin vermeil broché d'or de Chippre, cest assavoir sur la table d'autel de laditte chappelle un crucefix, un ymage de Nostre-Dame et un ymage de saint Jehan, chascun ymage de un quartier et demi de long et avoit dessoubz lesdiz ymages une terrasse en manière d'une roche où il avoit plusieurs branches de fleurs et autres manières d'erbages tous fais de brodeure ; item a fait ledit Arnoul pour laditte chappelle douze escussons des armes de nostre très chier et très amé filz le conte de Clève et de nostre très chière et très amée fille laditte contesse de Clève sa femme, cest assavoir les huit escussons grans et les autres quatre escussons moyens, pour ce, pour tout ledit ouvrage ensemble quarante frans » ; — de payer à Jean Des Poullettes, nonobstant toute ordonnance contraire, les gages qui lui sont dûs comme garde des chartes, lettres et registres touchant l'Artois.

B. 1914. (Portefeuille.) — 46 pièces, parchemin ; 11 sceaux.

1er janvier **1418** — 31 décembre **1418**. = Lettres de don et de gratification de Jean, duc de Bourgogne, accordant : — la somme de deux cent et quatre-vingts francs d'or « à nos amez et féaux conseillers et maistres de nos comptes à Lille, David Bousse, Dreue Sucquet, Jehan de Lanstains, Berthelemi A la Truyes et Guérin Sucquet et Jehan Mulet, clerc desdis comptes, pour estre plus honorablement vestus et eulx maintenir en nostre service, ainsi que nous avons accoustumé de faire d'an en an ; » — la somme de cent francs à Philippot Des Poullettes fils de Jean Des Poullettes, « laquelle somme nous lui

avons aujourdui donnée pour une fois, pour amour et contemplacion de son dit père et en récompensation des bons et agréables services qu'il nous a faits au temps passé longuement et loyalment fait chascun jour, et aussi pour et en avancement du mariage dudit Philippot; » — trois cents francs à messire Athis de Brimeux, chambellan du duc et du comte de Charolais, pour ses bons services; — cent francs à Guillaume de Bournonville, écuyer, « garde du chastel de Hucqueliers appartenant à nostre neveu le comte de Saint-Pol, tant pour considération des bons et agréables services qu'il nous a faiz ou temps passé et mesmement en ceste présente armée où il despendu grandement du sien que pour le paiement par lui fait à certains sodoiers et compaignons qu'il a laissés ou chastel et forteresse de Hucqueliers; » — cent douze livres dix sols tournois à Aléaume de Banquetun, écuyer, « capitaine du chastel de Belle, appartenant à nostre nepveu le conte de Saint-Pol, pour les frais, missions et despens qu'il lui a convenu faire à la garde d'icellui chastel depuis trois ans. » = Lettres d'attestation: — de Jean de Pressy, conseiller du duc, et de Gui Guilbaut, trésorier de Boulonnais, au sujet d'un voyage fait par Pierre Des Singes, receveur de Saint-Omer, pour la reddition de ses comptes; — de Jean de Neufport, valet de chambre du duc et bailli de Barlin, au sujet de la recette faite audit lieu de Barlin par Baudechon Mauduit dit Chiraudin; — de Renaudin Doriac, conseiller du duc, au sujet de la somme de quatre-vingt-quatorze francs et demi payée à Arnould du Trecht, valet de chambre et brodeur du duc; — de Roger Lecok, lieutenant du bailli de la châtellenie de Lille, au sujet de ventes de bois à Ostricourt, au Plouich et à Erquinghem-sur-la-Lys; — de Robert de Los, lieutenant du même bailli, au sujet de la mise en adjudication du mesurage des blés dans la même châtellenie; — de Gui du Biez, écuyer, lieutenant du même bailli, au sujet de la mise en adjudication du moulin d'Erquinghem-sur-la-Lys; — de Louis Du Biez, Daniel Du Gardin dit de le Halerie et Jean Le Quiéret, hommes de fief de la juridiction d'Erquinghem, au sujet des dépenses faites à l'occasion des bans de mars audit lieu d'Erquinghem; — de Hubert Gommer, écuyer, échanson duc, ayant le bail de « messieurs les chastelains de Lille et bailli de la ditte chastellenie, » au sujet de la « garde » de la fête de La Bassée, de l'abattage de chênes au « bois du Sartel tenant aux camps de la Neuville appelé le bois de la bataille » et de diverses autres dépenses; — de Guillaume de Rabecque, au sujet des assis, des chapons et des oies du domaine d'Aire et de la draperie de « la ville de Delettes; » — de Guillaume, sire Bonniéres et de la Thieulloye, au sujet de la publication par Jean du Clerc dit grant Jehan, huissier d'armes du Roi et du duc, d'un mandement ordonnant à tous les chevaliers, gens d'armes et de trait, de se rendre en armes à l'armée de messire Jean de Luxembourg pour secourir Senlis; — des échevins de Saint-Omer au sujet « des assis et maltautes » établis en ladite ville; — de Gilles De le Houssoye, lieutenant du bailli et châtelain de Hesdin, au sujet de la vente de bois et de l'achat de draps pour des ouvriers audit lieu de Hesdin; — de Colard Louchart, conseiller du duc et gouverneur de Beaurevoir, au sujet des dépenses faites par Guillaume Delebarre, receveur de Marcoing, à l'occasion de ses comptes, et d'un cheval appartenant à Monsieur Jean de Luxembourg; — de Jean le Lateur, vicomte de Boulogne, de Jean de Preurelle, bailli, Jean du Rieu, lieutenant du bailli et Pierre Mulatte, sergent de la forêt du même lieu de Boulogne, au sujet des droits et revenus du duc; — de Robert de Spontin, seigneur de Wavre, Jean de Meryes, prieur d'Oignies, et Colinet Mannare, clerc, au sujet des dépenses faites à l'occasion du procès soutenu par le comte de Saint-Pol devant l'élu de Liége; — de Jean Radoul, receveur de Hesdin, Jean Guilbaut, receveur de Boulogne et d' « outre-yauwe, » et Marguerite De le Becque, veuve de Hugues de Bilque, jadis maître des garnisons de Lécluse, nommant leurs procureurs devant la Chambre des comptes; — de Jean Hermare, prieur des Chartreux de Saint-Omer, au sujet des aumônes provenant du legs de a comtesse Mahaut.

B. 1915. (Portefeuille.) — 54 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1 janvier **1418** — 31 décembre **1418**. = Lettres de commission de Jean, duc de Bourgogne, nommant: — Jacques de la Viefville en l'office de maître des Oostdunes de la Flandre en remplacement de feu Thomas de Schooneveld; — Jean de Perne en l'office de la prison et « cepérie » du Plouich et de Phalempin; — maître Étienne Le Cuvelier, chapelain du château de Bellemotte en remplacement de feu Gauthier Defroymont. = Quittances, états et attestations: — de Gilles Le Mesre, receveur de Lille, et de Pierre de Watrelet, receveur général de la terre de Cassel et du bois de Nieppe, au sujet d'une somme de deux mille quatre cents livres et de plusieurs chênes, fournis pour » les nouveaux ouvraiges et édiffices que fait présentement faire monsieur le duc de Bourgoingne en son hostel appelé la Salle à Lille »; — de Florent Des

Preys, lieutenant de Gauwain de la Viesville comme châtelain du château de Nieppe, au sujet de travaux exécutés audit château de Nieppe et au moulin de « Tout li faut » ; — de Jean de Neufport, bailli de Barlin, au sujet des réparations faites en la maison de l'âtre dudit Barlin ; — de Guillaume de l'Espière, receveur de Deinze, au sujet des travaux de restauration exécutés au moulin à vent de Péteghem et au pont de la Lys à Deinze ; — de Jacques Passet, lieutenant du sénéchal de Ternois, au sujet du moulin du Gard, à Lucheux ; — de Jean Du Clerc, dit grand Jehan, pour travaux au château d'Arras. = Quittances pour rentes : — du doyen et du chapitre de Saint-Pierre, d'Aire ; — de dom Bernard Du Buisson, prieur et prévôt de Saint-Georges-lez-Hesdin ; — de Raulx (Raoul), abbé de Notre-Dame d'Eaucourt ; — de Jean, abbé de Notre-Dame de Cercamp ; — de Jacques, abbé de Saint-Sauveur de Ham ; — de Robert Du Bos, religieux et trésorier de Saint-Vaast d'Arras ; — d'André Leurent et Jacques Ghineman, prêtres, chapelains de l'église d'Arras, procureurs de Hainselin Foucart, maître de l'hôpital Sainte-Marguerite de Gosnay ; — de Baudouin Lefèvre, chapelain d'une des chapellenies du château de Hesdin ; — de Jacqueline de Picquigny, abbesse de Notre-Dame de Montreuil ; — de Gille de Mouronval, abbesse de Notre-Dame d'Avesnes, près Bapaume ; — Jean de Hingettes, seigneur des Aubeaux, et Jean de Mez, seigneur de Croix, au nom de feu la dame de Ghistelles ; — de Godefroi de Gognies, écuyer ; — de Marguerite Boularde, veuve de Guillaume, seigneur de Waudrenghem et de Nielles ; — de Colard Louchart ; — de Gilbert Rasoirs, orfèvre, bourgeois de Valenciennes ; — de Jacquemin Lipointes, bourgeois de Valenciennes ; — de Piérart De le Warde, aussi bourgeois de Valenciennes ; — de Jean d'Aunoit, clerc ; — de Jean Micart, dit Baugies ; — de Guillaume Lecarpentier et Gilbert Carlin, sur la recette de Boulogne. = Quittances pour gages : — de Jean Des Poullettes, conseiller du duc ; — de Guillaume, seigneur de Bonnières et de la Thieuloye, gouverneur des bailliages d'Arras, Avesnes, Bapaume et Aubigny ; — de Guillaume de Rabecque, bailli d'Aire ; — de Jean de la Viefville dit Gauwain, écuyer tranchant du duc et châtelain du bois de Nieppe ; — d'Aléaume d'Audenfort, châtelain de Saint-Omer ; — de Guillaume Du Bus, conseiller du duc en la Cour spirituelle de Térouane ; — de Gautier Le Houllier, procureur du duc en la même cour ; — d'Eustache Postel, licentié ès lois ; — de Jacques Lefer, procureur en parlement ; — de Jean Le Caron, lieutenant du gouverneur du bailliage de Bapaume au nom d'un portier et d'un garde du château dudit lieu ; — de Laurent Le Bar, secrétaire du duc ; — d'Atis de Brimeux, bailli de Hesdin, au nom du jaugeur des vins dudit lieu ; — de Jean de Lavenne, maître des ouvrages du château et de la châtellenie de Hesdin ; — de Jean de Neufport, au nom de Hanart Delicque, garde du bois de Barlin ; — de Robert de Bournonville, écuyer, bailli de Desvres ; — de Jean Simon, conseiller et avocat du comte de Saint-Pol ; — de Jacquemin Scalusieau, aussi conseiller et avocat du comte de Saint-Pol ; — de Henri Coem, conseiller du comte de Saint-Pol en la cour de Liége.

B. 1916. (Portefeuille.) — 64 pièces ; parchemin ; 2 sceaux.

1er janvier **1418** — 31 décembre **1418** = Quittances : — de Jean Noident, receveur général des finances, portant décharge de sommes qui lui ont été remises par Jacques Willin, receveur de Lille, Nicaise de la Tour, receveur de Bourbourg, Henri Carbonnel, receveur de Hesdin, et Pierre de Villers, châtelain et receveur de Tingry ; — de Jean de Velery, maître de la Chambre aux deniers, portant décharge de sommes versées par Pierre Des Singes, receveur de Saint-Omer ; — de Barthelémi Le Vooght, receveur de Flandre et d'Artois, au sujet de sommes remises à frère Laurent Gignon, confesseur du comte de Charolais, et à Matthieu Regnault, clerc d'office du même comte ; — de Jean Macefoin, fauconnier, Ernoulet de Wiffliet, Pierre Brouwaert, Jean du Mont, Zoetekin Gilles, Philippe Davids qui ont déclaré avoir reçu dudit Barthelémi Le Vooght, l'argent qui leur était dû pour « avoir osté certains oiseaulx du déduit de leurs mues, » pour « un cheval de poil brun, bay à longue queue » et pour diverses autres affaires ; — de Jean de Neufport, valet de chambre du duc et bailli de Barlin ; — de Laurent Le Bar, secrétaire du duc de Bourgogne ; — de Thierri Gherbode, conseiller du duc, qui a fait plusieurs ambassades au sujet de traités de commerce avec l'Angleterre ; — de Huges de Lannoy, chambellan du duc et gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies, au sujet des sommes qui lui ont été accordées pour missions et voyages faits dans l'intérêt du duc ; — de Jean, seigneur de Roubaix, et de Herzeaux, chambellan du duc et châtelain du château de Lille, à l'occasion « des despens de bouche de messire Jehan de Lomme (?), chevalier, prisonnier au chastel de Lille depuis le Ve jour de juillet M CCCC XVII jusques au derrenier jour de may derrenier passé ; » — de Guillaume, seigneur de Champdivers, conseiller et chambellan du duc, au sujet d'un voyage

qu'il a fait pour aller trouver le duc de Bretagne de la part du duc; — de « Ourse de la Vielsville, première damoiselle de ma dame la contesse de Charolois, » qui a reçu la somme de cinquante livres « pour certaines pièches d'atour que, par le commandement de madite dame, elle a nouvellement acheté tant pour elle comme pour aucunes de ses damoiselles; » — d'Atis de Brimeux, chevalier, chambellan du duc; — de Florent des Preys, lieutenant de Gauwain de la Viesville, châtelain de Nieppe; — de Wallerand de Jehancourt, chevalier, chambellan du roi et du duc; — de Philippe Des Poulettes, à qui le duc a accordé la somme de cent francs « pour amour et contemplation de Jehan Des Poulettes, son père, et en récompensation de ses bons et aggréables services; » — de Pierre Cauwet, clerc de monsieur De Croix, bailli de Lille, qui a reçu soixante sols pour avoir « extrait hors des papiers et comples dudit bailli toutes les amendes, explois et appointemens; » — de Georges d'Oostende, secrétaire du duc, au nom de Jean Durando; — de Pierre De le Cappelle, écuyer, époux d'Agnès Angod; — de Jean d'Antoing, seigneur de Briffeuil, de Bury et de Wervicq, au sujet d'une somme de cinq mille livres, reste des onze mille livres pour lesquelles il a cédé au comte de Charolais une rente de mille livres sur la terre et seigneurie de Wervicq; — de François Piot, « sommelier de corps » de duc; — de Marie de Bernieulles, veuve d'Enguerrand De le Polterye; — des échevins de Bapaume au sujet des pitances de l'hôpital Saint-Pierre; — des échevins de Tenremonde; — de Guillaume de Bournonville, écuyer, bailly de Tingry; — de Jean Cornillot et autres échevins de la cour de Herlies, au sujet des dépens faits à l'occasion de la prisée des grains; — des échevins de la ville de Béthune; — de Jean Le Caron, lieutenant du gouverneur du bailliage de Bapaume, au nom du connétable et des confrères du jeu de l'arbalète; — de Robert de Spontin, maître Jean, chevaucheur d'écurie du comte de Saint-Pol, Jean du Bacquelerot, écuyer, Colinet Mannarre, clerc, et plusieurs autres, au sujet des dépenses faites à l'occasion du procès soutenu par le comte de Saint-Pol devant l'élu de Liége.

B. 1917. (Portefeuille.) — 34 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 5 sceaux.

1 janvier 1419 — 30 juin 1419. = Mandements de Jean, duc de Bourgogne, ordonnant: — à Pierre de Villers, châtelain de Tingry, de « faire réparacions ès chasteaulx et forteresses de Fiennes, Belle et Huqueliers et de les pourveoir de poudres, canons, trait, artillerie et habillement de guerre »; — de payer une somme de seize cents écus d'or à « messire Henry de Champdivers, chevalier, à Dyago d'Oliviaire, escuyer, maistre Pierre Saiget et Fernando Althons, escuyer de nostre très-cher cousin le conte d'Ausedrie pour le voiaige que présentement ilz font en Espaigne devers le Roy de Castille et de Léon et le dit conte d'Ausedrie, *aliàs* Ausredrie »; — de payer à Pierre de Waverans la somme de cent quarante couronnes d'or pour « la vendue et délivrance d'un cheval de poil brun bay à longue keuwe et d'un mullet de poil noir, et les donner c'est assavoir ledit cheval à Jehan de Caumesnil, escuyer d'ecuerie et garde de corps de nostre nepveu le conte de Saint-Pol en récompensation d'une haquenée que icellui nostre nepveu avoit prinse de lui, et le dit mullet à nostre amé et féal phisicien maistre Jacques Sacquespée pour avoir visité icellui nostre nepveu par longtemps en sa maladie ». = Lettres de don de Jean, duc de Bourgogne, accordant: — une somme de deux cents francs et une autre somme de cent vingt francs à Hugues de Lannoy, seigneur de Beaumont et de Wahagnies, chambellan du duc, pour ses bons services et pour « avoir un harnois de guerre à la façon de Paris et estre plus honorablement en la compaignie de nostre nepveu le conte de Saint-Pol; — soixante francs à Boquet de Lattre aussi pour un harnais à la façon de Paris; — une somme de deux cents francs et une autre de trois-cent-quarante francs à Jean de Pernes, conseiller du duc de Brabant pour ses bons services et « pour lui aidier à édifier et maisonner en aucunes ses maisons estans en la chastellenie de Lille et à prenre ès bois du Ploich et d'Ostricourt »; — mil et cinquante heaumes d'or aux maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, David Bousse, Dreux Sucquet, Jean de Lanstais, Barthélemi A la Truye, Guérin Sucquet et au clerc Jean Malet, « pour cause et occasion du gouvernement et administration que avons eu par trois ans et plus des terres appartenant à nostre très-chier et très-amé nepveu le conte de Saint-Pol, de celles de feu nos très-chiers et amez cousins le duc de Bar et messire Robert de Bar qu'ilz avoient et sont scituées et assises en nostre conté de Flandres, et de celles de la conté de Boulogne, et les dis gens des comptes ayent eu et encores ont journellement plusieurs grandes charges et occupations pour oyr les comptes desdites terres et des membres d'icelles comme d'autres comptes particuliers et extraordinaires des aydes de monseigneur le Roy en nostre conté d'Artois qui se souloyent rendre en la Chambre des Comptes à Paris »; — audit Barthélemi A la Truye, la somme de vingt écus « à prenre ès bois du Ploich pour convertir en busche

pour la provision et despence de son hostel » ; — cent francs à Jean Carbonnel et Cardinet de Creppon, valets de chambre du duc, pour leurs bons et agréables services. = Lettres d'attestation : — de Jean Malet, clerc de la Chambre des Comptes, déclarant qu'on lit la mention suivante dans le compte de la recette générale de Flandre et d'Artois de quatorze-cent-treize à quatorze-cent-quatorze : « A Jean Hebbelin, pour deux gobelés couvers et dorés, pesans XII mars, pour aighière pesant III mars et demi et une once, CXII escus, XI gros » ; — de Hubert Gommer, écuyer, échanson du duc et bailli de la châtellenie de Lille, au sujet de la vente des blés du domaine de ladite châtellenie ; — de Lionnel de Tencquette, écuyer, lieutenant du gouverneur du bailliage d'Arras, au sujet d'aumônes distribuées au nom du comte ; — de Jean Le Caron, lieutenant du gouverneur du bailliage de Bapaume, au sujet des arrérages dûs à Jean de Dievat, ancien receveur de Bapaume ; — de Guillaume, seigneur de Bonnières, au sujet de l'achat fait à Galien Manier, artilleur demeurant à Arras, de « quatre petis canons à jeter plommés, quatre arbalestres, deux autres gros arbalestres, deux milliers de viretons, deux windas à monter lesdis arbalestres, menés à Roye pour la provision, seureté et deffense de la dite ville » ; — de Gilles De le Houssoye, lieutenant du bailli de Hesdin, au sujet de la mise en adjudication de la prévoté et des moulins de cette ville ; — de Jacques Passet, lieutenant du maréchal de Ternois en la ville et châtellenie de Lucheux, au sujet du poisson pris dans le grand vivier du parc ; — de Raoul Myot, écuyer, bailli en Cambrésis, au sujet des outrages dont Robinet Ogier et ses complices se sont rendus coupables envers Jean Lubart, serviteur et officier du comte de Saint-Pol ; — de David Bousse, au sujet du procès soutenu par ledit comte de Saint-Pol devant l'évêque de Liége.

B. 1918. (Portefeuille.) — 38 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1 janvier **1419** — 30 juin **1419**. — Lettres de commission : — de Jean de Luxembourg, époux de Jeanne de Béthune et chargé de l'administration des biens de Jeanne de Bar, confiant à Clain Lefèvre, les fonctions de procureur pour les affaires de ladite Jeanne, devant la Chambre du conseil de Flandre à Gand ; — de Gui Quieret dit Bort, chevalier, seigneur de Tours, de Heuchin et du Petit Rohart, sénéchal de Boulogne, nommant Jean Roussel, sergent de la forêt de Boulogne. — Lettres, quittances et états au sujet des travaux exécutés : — au château de Chocques ; — en la châtellenie d'Arras ; — au château de Bapaume ; — au château de Hesdin ; — au château de Fiennes. — Quittances : — de Barthelemi Betin, conseiller et maître d'hôtel du duc, au sujet d'une somme de vingt-quatre écus qui lui était due « pour l'achat d'un drap vermeil figuré de rosettes délivré à l'ordonnance de monseigneur le duc, pour convertir en la façon d'un mantel que ycelui seigneur donna à l'ymage de Nostre-Dame de Tournay à la pourcession illec ou mois de septembre l'an mil IIII^{c} et quinze » ; — de Barthélemi le Vooght au sujet d'une « chambre de tapicerie » achetée à Barthélemi Betin, marchand de Lucques, pour le prix de quatre cent cinquante livres ; — de Gui de Roye, secrétaire du duc, au nom de Pierre Nocke qui a reçu cent trente couronnes « pour une haquenée achetée à la foire de Gand, pour madame la duchesse ; — de Pierre Gorremont, receveur général des finances du royaume, qui a reçu du duc douze cent cinquante livres prêtées au roi » pour convertir ou fait de l'ambaxade qui présentement se fait de Prouvins à Paris pour le paix et bien de ce royaume » ; — du même au sujet d'une somme de onze cent quatre-vingts livres payée à l'évêque de Langres « pour certain voyaige nagaire fait devers Nostre Saint Père le Pape » ; — de Jean de Sarrote, maître de la Chambre aux deniers, au sujet d'une somme de deux mille deux cents écus ; — de Chrétien Hautain, receveur de Lille, au sujet d'une somme de quarante livres due par le châtelain de Lille pour reconnaissance de ladite seigneurie ; — de Beaudechon Herenc, artilleur, qui a reçu de Jacques Willin, receveur de la châtellenie de Lille, la somme de quinze écus qui lui a été donnée par le duc en récompense de service rendus à Compiègne ; — de Guillaume de Rabecque, bailli d'Aire, de Guillaume De la Barre, receveur de Marcoing, et du capitaine de la ville de Lucheux ; — de Robert de Spontin, Gobert des Poullettes, Colinet Mannare et plusieurs autres au sujet du procès soutenu par le comte de Saint-Pol devant l'évêque de Liége. = Quittances pour rente : — du prévôt et du chapitre de la collégiale de Saint-Barthélemy de Béthune ; — de frère Hugues Lefèvre, ministre de la Sainte-Trinité (des Trinitaires) de la forêt de Nieppe ; — d'Agnès, abbesse de Bourbourg ; — d'Aléaume de Sainte-Aldegonde, écuyer. = Quittances pour gages : — de Jean de Noident au nom de Robert de Mailly, chevalier, conseiller et chambellan du duc ; — de Guillaume du Tertre, dit Galiot, lieutenant d'Antoine de Bournonville, capitaine du château d'Eperlecques ; — de Marc de St-Pol « ayde à la garde du chastel de Hesdin » ; — de Jean Saget dit Petiot, oncle de Lancelot de Saint-Martin,

sergent de la garenne de Willeman ; — d'Enguerrand de Libessart dit le Canonne, époux de Pasque, fille et héritière de Guillaume Le Cornu, en son vivant bailli de Beuvry et de Chocques ; — de Colard de Bailleux, procureur en Cour laïque du duc de Bourgogne pour les fils du comte de Sant-Pol, bailli de Lille ; — d'Eustache Boulengué, aussi de la maison du comte de Saint-Pol.

B. 1919. (Portefeuille.) — 29 pièces, parchemin ; 15 sceaux.

1 juillet **1419.** — 2 octobre **1419.** = Mandement de Jean, duc de Bourgogne, ordonnant de rabattre des comptes de Jean Uten Hove, moermaître de Flandre, la somme de cinquante francs à l'occasion d'un voyage qu'il a fait à Pontoise pour aller y trouver le duc. = Lettres d'attestation : — d'Athis de Brimeux, chambellan et bailli de Hesdin, et de Gilles De le Houssoie, dit Alain, lieutenant dudit bailli, au sujet des dépenses faites pour les grands chevaux du duc, les daims et lièvres et la vente du bois dans le parc et les forêts dudit Hesdin ; — d'Aléaume d'Audenfort, châtelain de Saint-Omer, au sujet de la vente de onze cignes en ladite châtellenie ; — de David Bousse, maître de la Chambre des comptes de Lille, et de Raoul Myot, écuyer, bailli du comte de Saint-Pol à Cantaing et Marcoing, au sujet des affaires dudit comte ; — de Gui Guilbaut, trésorier de Boulogne, qui reconnaît avoir reçu la somme de deux mille quatre cents livres, venant de la vente de rentes sur la ville de Hesdin. = Lettres de nomination de Jean, duc de Bourgogne, conférant la chapelle Saint-Georges, fondée au château de Saint-Omer, à maître Michel Joye, qui a cédé sa chapelle de Saint-Matthieu de l'église de Saint-Omer à maitre Jacques Saquespée, physicien du duc, et procureur de maître Antoine de Wissocq, diacre et licencié-ès-lois, chapelain des chapelles Saint-Georges et Saint-Matthieu de Térouane. = Quittances et états pour travaux et dépenses diverses : — au moulin du château d'Erquinghem sur la Lys ; — au château de Belle ; — au château de Hesdin. = Quittances : — du receveur général des finances du duc, à qui Pierre de Gorremont a remis la somme de trente-six mille francs qui est fournie annuellement par le Roi au duc de Bourgogne ; — de Barthélemi Le Vooght, receveur général de Flandre et Artois, qui a reçu la somme de deux cent quarante livres due au duc par Jean Mantin, fermier de Harlebecque ; — de Pierre de Waverans, à l'occasion d'un cheval de poil bai brun et d'un mulet de poil noir ; — de N. Gherbode au sujet de la somme de sept francs payée à Pierre Le Barbier, pour avoir porté une lettre du duc de Hesdin à Arras, « devers monsieur de Nevers qui estoit venu illecque de Bourgoigne vers madame sa mère » ; — de Barthélemi A la Truye qui a reçu vingt écus pour la provision de bois de son hôtel ; — de Jean Carbonnel et Cardinet de Creppon, valets de chambre du duc ; — de Hue de Bouloingne, peintre et garde des oiseaux du château de Hesdin ; — de Gilles de la Houssoie au nom de Jean de Nouvion dit Bouillot qui a reçu cinquante-trois sous pour avoir pris deux cent vingt-deux cormarandes (cormorans) « lesquels faisoient et font chascun an grans dommaigne et excès aux poissons de viviers et estancs de monseigneur le duc ». = Quittances pour rentes : — de Marguerite Chanteprime abbesse de Saint-Antoine des Champs-lez-Paris ; — d'Antoine de Wissocq, conseiller du duc et procureur de maître Michel Joye pour la chapelle du château de Saint-Omer. = Quittances pour gages : — d'Aléaume de Longpré *alias* Lomprey, bailli de Saint-Omer et de Tournehem ; — de Laurent Le Bar, secrétaire du duc ; — de Gilles de le Houssoie, lieutenant du bailli de Hesdin, au nom de Jean Le Cocq, maître charpentier des ouvrages du château de Hesdin ; — de Guillaume de Masinguehem, portier du château de Hesdin ; — d'Adam de Rumpy, clerc du bailliage de Hesdin.

B. 1920. (Registre.) — In-folio, parchemin ; 167 feuillets.

3 octobre **1419** — 2 octobre **1420.** = Premier compte de Gui Guilbaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne. = Total de la recette évalué en livres tournois : 292,919 l. 19 s. 1 d. Total de la dépense évalué en livres tournois : 247,299 l., 1 s., 6 d. = RECETTE. *Chapitre VI.* « *En la conté d'Artois et Boulenois.* » De Jehan Robaut, receveur d'Arras, et commis par monseigneur à recevoir toutes les revenues du conté de la Marche de messire Jehan de Bourbon et du conte daulphin d'Auvergne, estans en la conté d'Artois», 104 l., 11 s. ; du même 100 francs, monnaie royale ; du même 20 francs, monnaie royale ; du même 40 livres parisis ; du même 20 francs, monnaie royale ; du même 100 sols, monnaie courante en Artois ; du même 12 livres, monnaie courante en Artois, payeez à Colard de Lobelet, escuier, pour voiaiges par lui fais à Bappaulmes, au Chastel en Cambrésis et ailleurs ; » du même, 47 francs et demi, monnaie royale ; du même 60 francs, monnaie royale ; de Jehan Radoul, receveur de Hesdin, 300 francs,

monnaie royale, et 145 francs, en trois autres versements; « de maistre Lierens Le Bar, naguaires, recepveur de Bappaulmes », 327 l., 4 s. parisis et 100 francs, monnaie royale; « de Nicolas Mannare, receveur de Bappaulmes », 22 francs et demi, monnaie royale, du même en cinq versements, 190 l., 11 s., 10 d. et 482 francs et demi, monnaie royale; « de Hue Lorfèvre, receveur de Lens », 30 francs, monnaie royale; du même en sept versements, 326 l., 2 d., 423 francs, 4 sous, monnaie royale, et 15 écus d'or; « de Pierre des Singes, receveur de Saint-Omer », 150 livres parisis, » du même2 75 francs en cinq versements; « de Bauduin de Favières, receveur d'Aire », 50 livres parisis et 15 écus d'or; du même en six autres versements, 449 francs et 30 écus d'or; « de Jehan Delattre, receveur de Tournehem », 100 écus, monnaie royale; du même en cinq versements, 40 livres parisis et 430 francs; « de Jacques de Flammermont, receveur de Fampoux et de Remy, » 30 francs, monnaie royale; « de Jehan Aubron, receveur d'Army », 60 livres parisis; « de Jehan de Dievat, receveur général des chastellenies de Péronne, Roye et Mondidier, » 200 francs, monnaie royale; du même en six versements, 830 francs; « de Jehan Guilbaut, trésorier de Boulenois », 700 francs, monnaie royale et 32 livres parisis. » — *Chapitre VII. Aydes en Artois, pour le Roy nostre sire et mondit seigneur le duc.* « De Jehan Saquespée, receveur général des aydes d'Artois, » en vingt-neuf versements, 161,938, monnaie royale, 34 s., 9 d. parisis, 1804 l., 11 s., 6 d., monnaie courante en Artois, 50 écus d'or de 30 gros. — *Chapitre VIII.* « *Recepte extraordinaire.* » De maistre Barthelemi à la Truye, 1,500 escus d'or, de 40 gros; des maire, eschevins et communité de la ville de Saint-Omer, en l'acquit de la somme en quoy la ville avoit été assise par un impôt mis sur par le roy nostre sire pour le secours de la ville de Rouen, qui lors estoit assiegée par les Englois, 500 francs, monnaie royale. — *Chapitre IX.* « *Empruns fais par mondit seigneur le duc.* » Des villes de Saint-Omer, Aire, Hesdin, Térouane et Béthune, 2,700 francs, monnaie royale. — « *Chapitre X.* « *Autre récepte à cause de certaine vendition de rente viagère faicte pour secourir à ses grans affaires.* » De Lotart Fremault et Boquet de Latre, bourgéois et demourant à Lille, 500,000 heaulmes du pris de 40 gros, que lesdis au mois de janvier M CCCC XIX, ont vendu sur eulx et leurs hoirs pour mondit seigneur, pour le paiement des gens d'armes et de trait et autres gens de guerre qu'il avoit lors mis sus pour aler recouver sa ville de Roye et les mener de vers le roy nostre sire à Troyes en Champaigne ». = « A maistre Jehan de la Keythulle, conseiller et maistre des requestes de l'ostel de monseigneur le duc, la somme de vint-deux francs, pour un voyaige par lui fait du commandant de mondit seigneur, de la ville de Gand ou pays de Brabant, par devers monseigneur le duc et la duchesse de Brebant, leur dire le doléreux cas advenu du très-desloyal et détestable murdre commis et perprétré en la personne de feu monseigneur le duc, derrenier trespassé, cui Dieux pardoint, et leur prier et requerre qu'ilz venissent à Malines à certaine journée lors ensuivant que mondit seigneur y avoit ordonné pour, avecques eulx et plusieurs autres ses parents, avoir advis et conseil de ce qu'il avoit à faire en ladite matière ». (Fol. 48.) = « A demiselle Margueritte, vesve de feu Huart Wallois, la somme de quatre cens trente deux escus de dix huit solz parisis, laquelle lui estoit due par feu monseigneur le duc derrain trépassé, pour certaine tapisserie que ledit feu Huart Wallois délivra dès l'an mil cccc et seze par l'ordonnance et commandement de feu madame la duchesse de Bourgoingne, ayeulle de mondit seigneur et mère de mondit feu seigneur, à la dame de Boulainviller et aultres quant elle ala ès parties de France avec et en la compaignie de madame la duchesse mère de mondit seigneur, et aussi pour les louaiges d'une maison en laquelle furent miz, par plusieurs années passées, plusieurs biens appartenans à madite dame antre de mondit seigneur. Et de ce eut ledit feu Huart Wallois unes lettres patentes, lesquelles lettres, durant le traittié de paix qui se pourparloit entre feu mondit seigneur le duc et les ennemis du Roy, laditte Margueritte bailla à Pierret Buridan qui s'en aloit en Bourgoingne avec et en la compaignie de plusieurs des gens et officiers de mondit feu seigneur, ouquel voyaige ledit Pierret, avec les dessusdis gens et officiers, fut, par ceux de la garnison de Compiengne, ou milieu de la forest d'illec, du tout destroussé, tant or, argent, lettres comme autres choses, entre lesquelles lesdites lettres furent perdues et prinses et desrobées par lesdiz ennemis ».

B. 1921. (Portefeuille.) — 72 pièces, parchemin; 6 sceaux.

3 octobre **1419** — 2 octobre **1420**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, et de Michelle de France, son épouse, ordonnant : — de donner à messire François de Haveskeske, capitaine et bailli de Beveren, outre ses gages ordinaires de deux cents francs, la somme de cent francs « en regard aux grans et notables services que ledit

messire François a fais durant les derraines guerres et commocions qui furent en nostre pays de Flandre où il exposa vaillamment son corps » ; — de tenir compte d'une somme de deux livres neuf sols payée à Jean de Glouyers, de Dudzeele, pour la vente d'une haquenée fauve à longue queue ; — de rabattre des comptes une somme de deux cents livres pour l'acquisition de deux bonniers de terre, gisant derrière le château de Lille, et ayant appartenu à la « damoiselle de Pacy » ; — de payer des gratifications accordées à plusieurs messagers, valets et soldats, parmi lesquels trois archers « pour leur aidier à paier leurs raençons à ceulx de la garnison du Vivier en Brye desquelz ils ont esté et sont encore prisonniers » et « Jehan Descoule dit Lombardon, escuier, pour soy aidier à guérir de certaine blessure que nagaires il a eu au bras devant la ville de Melcun » ; — de décharger de vingt livres les comptes de Jean Barre, receveur de Douai et d'Orchies, qui est venu plusieurs fois trouver le duc ; — de rabattre des comptes de Jean de Dienat, ancien receveur de Bapaume, actuellement receveur général de Péronne, Montdidier et Roye, plusieurs sommes qui ne lui ont pas été remises, « parceque ceulx qui doivent lesdictes sommes ont tout perdu par le fait et occasion des guerres et autrement qu'ilz n'ont dont vivre ni de quoy paier ». = Lettres de don par lequel le même Philippe, duc de Bourgogne ; — accorde à son chambellan messire Jean Brezille, chevalier, seigneur de Bussières, la somme de cent francs en récompense de ses bons services ; — permet à son chambellan messire Victor, bâtard de Flandre, écuyer, d'affecter sur les terres d'Urseele, Vlisseghem et Oostbourg le douaire de Jeanne d'Escornay, veuve du seigneur de Cramoisy, avec laquelle il désirerait se marier et consent que les enfants qui naîtront de ce mariage jouissent de ces terres leur vie durant. = Lettres d'attestation : — des commissaires et généraux gouverneurs des finances du royaume au sujet de mille livres tournois envoyées à Jean de Pressy, trésorier des guerres du duc de Bourgogne ; — des maîtres de la Chambre des comptes au sujet d'une somme de deux cents livres due à Jean Hove, receveur général de Flandre et Artois, et à l'abbé de St-Winoc par les héritiers de Mathieu Le Telre, bailli de Furnes ; — des mêmes au sujet d'une somme de sept cent soixante-dix-neuf écus et demi, due à Jean de Pressy ; — des rewart et échevins de La Bassée, au sujet du revenu des impôts sur les vins et autres boissons établis dans leur ville ; — des échevins d'Orchies, touchant les mêmes impôts ; — de Pierre de Brimeux, chevalier, conseiller et chambellan du duc, qui déclare avoir passé en revue les soldats que messire Simon de Landas commande en la garnison de Roye ; — de Gilles de le Houssoie, lieutenant du gouverneur de Hesdin, au sujet des lièvres, des chevaux, des poissons et des blés du domaine de Hesdin ; — de Jean de Fiennes, châtelain et capitaine du château de Ruminghem, au sujet des fournitures faites pour la garnison et la défense dudit château ; — de Roger Le Wargnier, garde de la garenne d'Ambleteuse, au sujet des lièvres qui ont été pris en cette garenne ; — de Robert de Bournonville, écuyer, bailli de Desvres et de Brunembert, au sujet des revenus du moulin, des oies et d'autres produits desdits domaines ; — de Jean de Preurelle, écuyer, bailli de Boulogne et d' « Outre auwe », de Gui Guilbaut, trésorier de Boulogne, et de Jean du Rieu, lieutenant du bailli d' « Outre auwe », au sujet des produits des domaines du Boulonnais ; — de Raoul Myot, bailli du comte de Saint-Pol pour le Cambrésis, au sujet des produits des domaines que ledit comte y possède ; — de Jean Lubart, maître des œuvres de Cantaing en Cambrésis ; — au sujet des biens délaissés par Jean Daens, bâtard, résidant à Oudenbourg ; — de Simon de Dienart au sujet de ce qui se trouvait dans le château de Lécluse ; — des échevins de la Flandre au sujet du « cop des grains ».

B. 1922. (Portefeuille.) — 79 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 12 sceaux.

3 octobre **1419** — 2 octobre **1420**. = Lettres de commission de Philippe de Bourgogne, nommant : — David de Brimeux, aux fonctions de gavenier de Cambrai, au lieu de feu messire Charles de Lens ; — Tristan de Stier, procureur-général du duc dans les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies ; — Dreux Barastre, garennier du Bois-le-comte au bailliage de Bapaume ; — continuant Hue de Boulongne dans ses fonctions de garde « de la gayolle, orloge et engins d'esbatement » du château de Hesdin ; — Robert Le Cocq dans celles de maître charpentier du même château ; — Martin Donne dans celles de sergent du bailliage de Hesdin ; — Hugues Gravelinghes dans celles de sergent à masse de la ville et banlieue de Saint-Omer ; — Antoine Lennoot dans celles de bailli d'Ardenbourg. = Quittances, états et autres pièces concernant les travaux exécutés : — en l'hôtel du duc appelé la Salle de Lille où a été faite « une estanque pour la fondacion du nouvel ouvraige » et ont été posées « deux grandes heuses assises au long des pignons dudit nouvel édiffice, une autre heuse atout une fleur de liz à quatre flourons assise sur la tournelle de la montée et les fiestis-

sures cretées d'arques à fueilles assise sur le comble... et ung lavoir de ploncq en la Chambre des Comptes; — aux échoppes « à change » de Lille; — aux moulins, ponts ou prison d'Armentières, Attiches, Erquinghem, Phalempin et autres localités de la châtellenie de Lille; — au château de Dunkerque; — à l'hôtel du bailliage de Lens; — aux châteaux de Beuvry et de Gosnay; — au château de Hesdin; — au château de Cantaing; — au château de Lécluse. — Quittances : — de Gui Guilbaut, receveur général des finances, au sujet des versements opérés par Gilles Chaurré, receveur de Lille, et maître Barthélemy A la Truye, et Barthélemy Le Vooght, receveurs de l'aide de cent mille doubles écus accordée au duc; — de Gérard d'Iclebeque, licencié ès-lois, qui a reçu la somme de douze livres des mains de « honnourable homme Lotar Fremault, receveur de l'aide accordée à monseigneur le duc en la chastellenie de Lille, de Douay et d'Orchies; » — des échevins d'Orchies pour don fait par le duc; — d'Urban de Damas, marchand de Lucques, qui avait fourni un « satin figuré tout cramoisy, » donné par le duc à « messire Gautier de Rupes; » — de Jean, seigneur de Roubaix et de Herseaux, à qui le duc avait fait don de cent doubles écus; — de Catherine de Poucques, dame de Bours, de Molimont et d'Amongies, qui a reçu six cents livres « tant pour les grans, notables et agréables services que feux messire Jehan de Pouques, son père, et messire Witart de Bours, son mary, ont fais a monseigneur le duc et à ses prédécesseurs et mesmement en faveur de ce que son dit feu mary moru au service du roy nostre sire à la bataille d'Aisincourt que pour certaines autres justes causes; » — de Wauquet de Lauttre à qui le duc avait donné soixante francs « pour avoir ung harnois de guerre de la façon de Paris pour estre plus honnourablement en la compaignie de Monsieur le conte de Saint-Pol; » — de Jean Lubart, maître des œuvres de Cantaing, au sujet des dépenses faites en ce domaine. = Quittances pour rentes: — des doyen et chapitre de Saint-Pierre de Lille; — de Pierre Radoul, chanoine de Saint-Martin de Hesdin et maître de l'hôpital fondé en cette ville par Madame d'Artois; — de Salart, abbé de Saint-Silvin d'Auchy près Hesdin; — de Bernard Du Buisson, prieur et prévôt de Saint-Georges près Hesdin; — de Jacques de Fouquières, chapelain du château de Chocques; — d'Antoine de Wissocq, chapelain du château de Saint-Omer; — de Jean Carlot, chapelain des malades bourgeois de Lille; — de sœur Marguerite, abbesse de Notre-Dame-lez-Flines; — de Jeanne de Bevre; — de Jean de Lanstais; — de Jean Malet, clerc des comptes à Lille; — d'Aléaume et de David de Sainte-Aldegonde, écuyers; — de Marguerite Bolard, fille et héritière de sire Jean Bolard, veuve de feu Monsieur Guillaume, seigneur de Waudringhem et de Nielles; — de Jean Le Baron, lieutenant du bailli de Bapaume, au nom de Jean, seigneur de Vaulx-en-Artois, comme tuteur des enfants de feu Jean de le Motte, dit Leborgne, écuyer; — de Guillaume Thumassin et Marie Espreline, sa femme, au sujet de la rente de 30 livres accordée par le duc de Brabant à ladite Marie « pour les bons services qu'elle a fais à monseigneur le duc son filz en lui livrant nourissement de son lait; » — de Jacques de Parenty, receveur de la Charité de Notre-Dame de Desvres et de Jean de Beutin, receveur de Selles et de Bazinghen; — de Gilles de Lannoy, avocat du duc au Conseil de Gand; — d'Isabelle Hangouwart, veuve de feu Jean Desmarés; » — de Clais Lefebvre, procureur de messire Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir. = Quittances pour gages: — de Jean, seigneur de Roubaix et de Herseaux; — de Roland d'Utquerque, chevalier, seigneur de Heesterd et de Vesselyghem, capitaine du château de Dunkerque; — de Hugues de Lannoy, chevalier, seigneur de Beaumont, capitaine du château de Saint-Omer; — de David de Brimeux, châtelain de Fampoux; — de Guillaume de Bournonville, écuyer, bailli de Tingry, capitaine du château de Hucqueliers; — — de Gui Guilbaut, receveur général des finances; — de Jacquemart de Quiéry, sergent du duc sur le fait des aides d'Artois; — de Hue de Boulongne, valet de chambre, peintre et gouverneur de « l'orloge, gayolle et engiens d'esbattement » de Hesdin; — de Pierre Wautesset, mesureur sermenté pour le domaine de Hesdin; — de Jean Du Crocq, procureur en la prévôté de Montreuil; — d'Eustache Postel, conseiller en la Cour du Roi à Montreuil; — des sergents des bailliages d'Arras, Aire et Hesdin; — de Raoul Myot, écuyer, bailli du comte de Saint-Pol en Cambrésis et châtelain de Cantaing; — de Jean Lubart, maître des œuvres à Cantaing et Marcoing; — de Hennequin Belin, clerc de Robert Le Coutrisien, prévôt de Lille « pour son salaire d'avoir estrait hors des papiers et comptes dudit prevost les amendes, explois et appointemens.

B. 1923. (Registre.) — 246 feuillets, parchemin.

3 octobre 1420. — 2 octobre 1421. = Deuxième compte de Gui Guilbaut, receveur général de toutes les

finances du duc de Bourgogne. = Total des recettes évalué en livres tournois : 265,050 l. 3 s. 7 d. — Total des dépenses: 316,403 l. 1 s. 11 d. = DÉPENSE. *Chapitre I. « Deniers bailliés par lettres à plusieurs personnes qui en doivent rendre compte ».* A Mahiet Regnault, maistre de la Chambre aux deniers de Monseigneur le duc, 36,005 l. 18 s. 10 d. de 4 gros, 786 l. 10 s. 10 d. parisis et 16,275 fr. 17 s. 1 d. tournois ; à Pierre Macé, secrétaire et maistre de la Chambre aux deniers de Madame la Duchesse, 3,371 l. 18 s. de 40 gros, et 19,200 l. de 20 gros la livre; à Julien Mansel, commis de par Monseigneur à certain ouvrage que icellui seigneur fait faire en son chastel de Hesdin, 4,000 fr. monnaie royale, 624 fr. 10 s. et 1,000 fr. monnaie royale ». — *Chapitre II. « Deniers bailliez comptans à Monseigneur pour faire ses plaisirs et voulentez et à autres par son commandement pour employer en choses secrètes* : 1,020 écus d'or de 42 gros, 25 écus de 40 gros et 682 fr. monnaie royale ». — *Chapitre III. « Pencions et gaiges à vie et à voulenté.* A révérend père en Dieu monseigneur l'évesque de Tournay, chancelier de monseigneur le duc ; à monseigneur l'évesque de Béthléem, conseillier de mondit seigneur; à Guy Guilbaut, conseillier et receveur général de toutes les finances; à messire David de Brimeu, seigneur de Humbercourt, chevalier, conseillier, chambellan et maistre d'ostel de mondit seigneur ; à Messire Hue de Lannoy, chevalier, conseillier, chambellan et gouverneur de Lille ; à messire Roland d'Uutkerke, chevalier, conseillier et chambellan ; à maistre Raoul Le Maire, prévost de l'église Saint-Donas de Bruges ; à messire Jehan, seigneur de Commines, chevalier, conseiller et chambellan ; à maistre Henry Goedhale, doyen de Liége, conseillier ; à messire Anthoine de Havesquerque, chevalier, seigneur de Fontaine et de Fléchin, conseillier et chambellan de mondit seigneur, chevalier d'onneur, conseillier et maistre d'ostel de madame la duchesse ; à maistre Pierre Macé, secrétaire, receveur général de toutes les finances et maistre de la Chambre aux deniers de Madame la duchesse ; à Jehan de Fretin, escuier d'escuerie de mondit seigneur et de ma dicte dame ; à Pierre de Monbleru dit le Bègue, escuier, eschançon de mondit seigneur et de ma dicte dame; à Huguenin du Blé, escuier d'écuerie de mondit seigneur ; à Pierre Lauwart, escuier d'escuerie de mondit seigneur; à Henry de Sailly, escuier pennetier de la despence de madame la duchesse, 2,366 fr. de 36 gros, 3,045 fr. demi de 33 gros, 100 florins de Rin de 32 gros, 393 fr. 12 s. 8 d. tournois et 3,347 fr. 3 s. 11 d. tournois faiblé monnoie ». = A maistre Pierre Floure, maistre inquisiteur de la foy, dès le XIe jour de févriér CCCCXX monseigneur lui donna, tant en récompensation de certaines escriptures qu'il avoit faictes pour mondit seigneur touchant la mort et occision commise et perpétrée en la personne de feu monseigneur le duc, cui Dieux absoille, comme pour pluseurs autres notables et agréables services, X l. (fol. 99 v°). = « A maistre Jehan Larchier et maistre Nicolas Rolin, pour et en récompensation de leur peine et travail qu'ilz avoient prins à estudier le propos que ilz firent à Paris en présence du Roy nostre sire touchant la mort et occision de feu monseigneur le duc, à chacun 50 fr. » (fol. 116 v°). — « A Hennequin Serains, povre compagnon, en récompensation de ses pertes et blecheures que il eut en la compagnie de feu monseigneur le duc Jehan, quant il fut mourdry à Montereau, 20 fr. » (fol. 117) — « A maistre Philippe, filz naturel de monsieur le conte de Namur, à Jehan du Sart, prévost et chanoine de l'église Saint-Albain de Namur, à monsieur de Coolscamp et d'Arsebrouc, maistre Jehan de la Keythulle, Jehan de le Berghe et Jehan Camphin, bailli de Gand, pour les bons et agréables services que ilz avoient faits à monseigneur pour le fait de l'acquisition de la conté de Namur et de toutes les terres et seigneries que le conte dudit Namur avoit ès pais de Flandres et d'Artois. » (fol. 109). — « A Jehan Peutin, orfèvre demeurant à Paris, pour un fermail d'or garni d'un ruby, d'une fleur de dyamant et d'une perle que le premier jour de l'an monseigneur le duc fist acheter le pris de 111 escus d'or pour envoyer à madame la duchesse sa mère ; à lui pour trois diamans à face que semblablement et dès lors mondit seigneur fist prendre et acheter chascun au pris de IIIIXX escus d'or, lesquelz il donna c'est assavoir l'un à la Royne, l'autre à madame Marie de France et l'autre à monsieur le duc d'Excestre, et à Jehan Nicolas, mercier, demeurant audit lieu de Paris pour six dyamans que dès le dit jour fist prendre et acheter de lui IIIIXX XVIII escus d'or (fol. 135). »

B. 1924. (Portefeuille.) — 46 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 8 sceaux.

3 octobre **1420** — 2 octobre **1421**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de faire rendre compte à Godefroi Le Sauvage et à Marc Guideçon, d'une somme de douze mille deux cent quarante-quatre livres et six sols parisis remise entre leurs mains par plusieurs marchands d'Italie et d'Espagne à qui le duc Jean l'avait empruntée ; — de payer à Pierre Macé, ancien receveur général des finances, les sommes qu'il avait remises à feu

Jean Mainfroy, jadis valet de chambre du duc, et dont ledit Jean n'avait pu donner les reçus « pour ce que en pourchassant yceulx ou autrement au service du duc il fut tué et mis à mort en la ville de Lille, comme il est assez notoire, depuis laquelle mort lèdit Pierre Macé a fait arrester et détenir prisonnière la vesve dudit feu Mainfroy en la ville de Gand où elle est encore » ; — autre mandement de Michelle de France, duchesse de Bourgogne, ordonnant de payer la somme de cinquante-trois livres et trois sols à Rifflart d'Ypres, mercier, demeurant à Lille, pour « xxxIIII aulnes de toile de Reims pour faire atour pour nous, pour une pièce de soye de quatre feuilles dont nous avons fait faire un volet que avons donné à nostre très-chier et très-amé cousin le conte de Saint-Pol aux joustes qui derrainement ont esté à Lille, pour IX esterlins d'or souldix dont on a fait paillettes pour nous, pour VI canons d'or prins à plusieurs fois pour ouvrer pour nous, pour soye vermeille, blanche soye, soye noire, XIIc et demi d'espingles et deux pièces de cuevrechefs pour faire atour pour nous » ; — autre mandement de Charles, roi de France, ordonnant de payer cinq cents écus d'or « à nostre très-chier et très-amé filz le duc de Bourgongne pour convertir tant ou paiement des gens d'armes et de trait et autres gens de guerre que nostre dit filz met de présent suz pour mettre le siége devant nostre ville de Compiengne à nous désobéissant comme pour les autres fraiz nécessaires pour ledit siége. = Lettres de don octroyées par Philippe, duc de Bourgogne, accordant : — à son chambellan, le seigneur de Croy et de Renty, les revenus de la ville et du château de Thiembronne ; — une somme de cent trente francs, partie « à messire Baudet de Noyelle pour soy aidier à guerir de certaine maladie qui lui est survenue estant en nestre compaignie », partie « à Guerardin de Brimeu pour soy aidier à guerir de certaine bleceure et navreure qu'il a eue en une jambe estant en nostre service devant Estan Saint-Germain », partie « à Robert de Brimeu, eschanson du conte de Saint-Pol ». = Lettres du même Philippe, duc de Bourgogne, constituant des rentes : — à Saint-Omer, sur un terrain vague ; — sur la recette d'Aire en faveur de demoiselle Jeanne de Rochefay, dont le mari, Jean de Bofles, déclare avoir reçu les cent livres qui forment la rente annuelle de ladite Jeanne. = Lettres d'attestation : — de Guillaume Vignier, secrétaire du Roi et trésorier de ses guerres, au sujet d'une somme de deux cents livres tournois fournie par Gui Guilbaut, receveur général des finances du duc ; — de Jean Radoul, receveur de Hesdin ; — de Robert Coquet, receveur de Beuvry et de Chocques ; — de Jean de Neufport, bailli de Beuvry et de Chocques, au sujet de la garenne dudit domaine ; — de Godefroi de Cain, écuyer, châtelain de Fampoux ; — de Jacques de Brimeux, écuyer, châtelain de Hesdin, au sujet des foins de ce domaine ; — de Bocquet de Lattre, écuyer de cuisine du duc, au sujet d'une somme de quarante-deux livres douze sols qu'il a été chargé de payer pour vin fourni à la maison du duc ; — touchant une somme de soixante-six livres quatorze sous due « à dame Katerine, vesve de feu messire Louis de Mourkerke (?), chevalier, en son vivant bailly de Courtray. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — son écuyer et échanson Jean de Basseul, à l'office de maître d'hôtel de la duchesse ; — Jean Sacquespée, son conseiller, au soin de recueillir l'aide qui a été accordée par les gens d'église, les nobles et les députés du pays d'Artois ; — Jean de Fretin, écuyer d'écurie de la duchesse, aux fonctions de bailli du gavène de Sancerre en Artois ; — Henri Malefuison « à la garde des garnisons et provisions du chastel de Lille ». = États, quittances et autres pièces comptables au sujet des travaux opérés : — au château de Douai et à l'hôtel de la Bassecourt en la même ville ; — au château de Beuvry ; — au moulin de Tournehem ; — au grand chemin de Lille à Menin, où l'on a refait « traus et places de cauchie où il estoit necessité ». = Quittances : — de Godefroi Le Sauvage, receveur général de Flandre et d'Artois, qui a reçu cent livres de Gautier Merciaen, bailli de Bergues ; — de Liévin d'Ypres, receveur général du Luxembourg, qui a reçu quarante florins sur ce que Jean Pinchorel, receveur de Marville, peut devoir, à cause de sa recette, au duc de Bourgogne ; — des clercs de la Chambre du Conseil du duc qui ont écrit les lettres par lesquelles plusieurs nobles chevaliers et écuyers du pays de Flandre étaient convoqués à se trouver à Hénin-Liétart auprès du duc le XXe jour du mois de juin (mil) IIIIc XXI ; — de Gilles Haurré, receveur de Lille, à qui Gilles de le Becque, receveur du béguinage de la même ville, a payé les huit livres six sols huit deniers de rente que ledit béguinage doit à la recette de Lille ; — de Jean de Lecque, écuyer, lieutenant du châtelain de Lille, au sujet du luminaire de la chapelle du château ; — de Robert de Brimeux, Guérardin, bâtard de Brimeux, et Baudot de Noyelles, au sujet de dons ci-dessus mentionnés ; — de Jean Postel, valet de fourrière du duc ; — de Godefroi de Cain, écuyer, châtelain de Fampoux. = Quittances pour rente : — de Baudoin de Lanstais, prêtre, chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune ; — de Jacques, abbé de Loos ; — de Thierri, abbé d'Arrouaise ; — de Thiébaud de le Plancque, curé de Notre-Dame, à

Hesdin et « adprésent desservant de la chappelle fondée en l'hospital d'Artois, prêtre de ladicte ville de Hesdin » ; — de Gilles Delebecque, receveur du béguinage de Lille : — de Marie, prieure de la Nouvelle-Abbaye Notre-Dame de Lille ; — de Marie, abbesse de Sainte-Colombe de Blandecques. = Quittances pour gages : — de Jean, seigneur de Roubaix, gouverneur de Blaton et de Feignies ; — de Porrus Bataille, écuyer, commis au soin des terres de Beuvry et de Chocques ; — de Guillaume du Bus, conseiller du duc en la cour spirituelle de Térouane ; — de Jean Saiget « dit Petiot, oncle de Lancelot de Saint-Martin, sergent et garde des garennes de Villeman » ; — de Franque de Heffene, clerc des échevins de Malines.

B. 1925. (Portefeuille.) — 129 feuillets, parchemin.

3 octobre **1421** — 2 octobre **1422**. = « Tiers compte Guy Guilbaut, receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne. » = Total des recettes évalué en livres tournois : 81,204 l., 2 s., 3 d. Total des dépenses évalué en livres tournois : 94,532 l., 14 s., 5 d. = Dépense. *Chapitre IV.* « *Ambaxades, voiaiges et grosses messaigeries.* » A Georges d'Oostende, secrétaire du duc ; à maître Jean de Gand, aussi secrétaire du duc ; à Jean de Quielanc, écuyer, échanson de la dépense du duc ; à messire Robert de Mammines, chambellan du duc ; à Simonnet le Pescheur, clerc du receveur général ; à Colinet Lescot, écuyer de cuisine du duc ; à maître Quentin Menart, archidiacre de Bruxelles ; à Françvouloir, poursuivant d'armes de monseigneur ; à Jean Rigolet, clerc du receveur général ; à Jean Abonnel, dit Legros, contrôleur de la dépense de monseigneur ; à frère Laurent Pignon, confesseur du duc ; à maître Jean Seguinat, secrétaire du duc ; à maître Roland Du Bois, conseiller et maître de la Chambre des comptes de Lille : 10 écus d'or, 224 écus de 42 gros, 95 livres et 10 sols de 40 gros, 98 livres, 17 sols et 6 deniers de 20 gros, 118 francs de 33 gros, 658 francs forte monnaie royale de 20 sols tournois le franc, 50 francs monnaie royale de 4 deniers la florette. — *Chapitre V.* « *Changes et pertes de monnoies et finances.* » A Marc Guideçon, marchand de Lucques, demeurant à Bruges, 185 livres 10 sols de 40 gros. — *Chapitre VI.* « *Cédules extraites en la Chambre des comptes de Lille.* » A Jean de Lanstais, receveur de Lille, 949 livres, 8 sols, 6 deniers. — *Chapitre VII. Recouvrement de gaiges.* » A Jean de Quielenc, écuyer, échanson ; à Hue de Boulongne, valet de chambre et peintre du duc ; à Jean Dauteriche, palefrenier du duc ; à Wanerie, ménestrel du duc ; à messire Philippe Du Bois, chevalier, chambellan du duc : 81 livres, 4 sols de 40 gros, 12 livres, 16 sols parisis forte monnaie royale, 72 francs forte monnaie royale, 8 livres 12 sols parisis monnaie royale flourette pour 4 deniers. — *Chapitre VIII.* « *Deniers payez en l'acquet de feu monseigneur* (*le duc Jehan*) *que Dieux absoille et de mon seigneur présent.* ». A Jean Van Eede, commis à recevoir l'aide accordée par le pays de Flandre ; à Colin le Voleur, fils et héritier de feu Jean le Voleur, jadis peintre et valet de chambre de monseigneur ; aux religieux, abbé et couvent de Saint-Vaast, d'Arras ; à maître Noël Boulenghier, examinateur du roi au Châtelet de Paris, héritier de Thierri Belot ; à Pierre de Watignies, bourgeois de Paris, neveu et héritier de feue Marie de Neufville, en son vivant ouvrière d'atours ; à Raoulet De la Mare, fils et héritier de feue Robette de la Mare, en son vivant marchande à Paris ; à Vincent Dury, marchand poissonnier d'eau douce à Paris ; à Jean de Pernes, conseiller et maître d'hôtel du comte de Saint-Pol : 510 écus d'or de 42 gros, 200 écus de 30 gros forte et vieille monnaie de Flandre, 1,225 livres, 10 sols, 3 deniers parisis forte monnaie royale, 1,255 francs monnaie royale de 16 sols parisis. — *Chapitre IX.* « *Deniers bailliez aux secrétaires de monseigneur pour papier, parchemin, cire, encre et autres choses nécessaires pour le fait des escriptures* », 177 francs de 33 gros, 20 francs monnaie royale. — « A maistre Quentin Menart, archediacre de Bruxelles, premier secrétaire de monseigneur, la somme de xxv livres x sols à quarante gros de Flandres la livre, pour certain voiaige que il a fait de Gand ès villes de Lille, Arras et Hesdin, en la compaignie de Monsieur de Roubays, premier chambellan, pour traittier, par le moyen d'aucuns prisonniers, c'est assavoir le sire de Conflans, messire Gilles de Gamaches, messire Rigaut de Fontaines, messire Loys Bournel et Poton de Senterailles, avecques le sire d'Offemont et les autres cappitaines qui occupoient et détenoient la ville de Saint-Riquier, de et sur la reddition de ladicte ville en l'obéissance du Roy et de mondit seigneur. » (fol. 37 v°). = « A messire Gallois de Renty, chevalier, la somme de douze cens escus d'or, lesquelz comptant lui furent paiez et délivrez par l'exprès commandement de monseigneur, pour rendre et délivrer à mondit seigneur réalment et de fait en ses mains Poton de Sainterailles, escuier Armignac, qu'il avait prins prisonnier, et en sa foy à la victoire obtenue par mondit seigneur contre ses adversaires à Mons-en-Vimeu, et lui céder et transporter sa

foy et tout autre droit qu'il avoit et paroit avoir à l'encontre dudit Poton. » (fol. 123). = A maistre Jehan Seguinat, secrétaire de mondit seigneur, lequel icellui seigneur, tant pour considéracion des bons et agréables services qu'il fist à feu Monseigneur son père, duquel à son vivant il estoit son secrétaire, bien et loiaument, à grant peine et diligence, au trespas du quel feu Monseigneur il fut prins par les ennemis de ce royaume et mené prisonnier à Bourges en Berry, où il a, depuis lors jusques à nagaires, continuelment esté détenu prisonnier, encloz en très dure et estroitte prison, en grant dangier, misère et péril de sa vie, à l'occasion de la quelle prinse et de la raençon qu'il lui a convenu paier, il a perdu la plus grant partie de sa chevance, a retenu en son secrétaire pour le servir oudit office, en oultre le nombre et restrincion de cinq secrétaires que par l'ordonnance de son hostel il doit avoir et non plus... la somme de deux cens francs. » (fol. 32).

B. 1926. (Portefeuille.)— 61 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; 12 sceaux.

3 octobre **1421** — 2 octobre **1422**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de faire remettre aux mayeur, échevin et bourgeois d'Aire la part qui leur revient dans les rentes nouvellement créées; — de décharger Godefroi le Sauvage et Marc Guideçon de la somme de douze mille deux cent quarante quatre livres dont on leur a demandé de rendre compte ; — de délivrer de leur prison deux marchands d'Amiens et « maistre Baudes Orghet détenu en noz prisons en notre ville de Lille pour certaines paroles injurieuses que l'on dit par lui avoir été dictes » ; — autre mandement de Michelle, fille du roi de France et duchesse, ordonnant de payer ce qui leur est dû à Jean Payen, pelletier d'Arras « pour une penne de pointes de menu vair par nous donnée à nostre aînée Bonne de Bangthun, nostre damoiselle, pour fourrer une robe », et à Jean Scoteleman, brodeur de Gand, « pour un chapperon donné à nostre folle nommée madame Dor et pour une manche en laquelle a un petit enfant qui souffle bouillons en une escaille de noix ». = Lettres d'attestation : — d'Aléaume de Longpré, écuyer, bailli de Saint-Omer, déclarant que maître Jean de France, conseiller du duc, demeurant en ladite ville de Saint-Omer, a reçu de monseigneur une pension de vingt-quatre livres parisis ;—de Guillaume de Rabecque, écuyer et bailli d'Aire, au sujet des assis, des blés, des chapons et des aumônes provenant du legs de la comtesse Mahaut en ladite ville d'Aire ; — de Jacques de Brimeux, châtelain du Hesdin, au sujet des foins dudit domaine de Hesdin ; — de Gilles de le Houssoie dit Alain, bailli de Hesdin, au sujet de deux malfaiteurs pour l'exécution desquels fut mandé d'Arras maître Adam « bourrel »; — de Pierre Baceler, maire de Remi, au sujet de l'herbe des prés de ce domaine, — des échevins de Bruges, Furnes, Bergues et Ypres au sujet de la prisée des grains; — lettres, quittances, états et inventaires trouvés « en la maison d'Anthoine le Preudomme, bourgeois de Lille, où feu Jehan Mainfroy éstoit logié par avant son trespas», et produits pour l'apurement des comptes dudit Jean Mainfroy, orfèvre, où est mentionnée « une quittance de Pierre Lauwart, escuier du pays de Ghelres, confessant avoir receu de Pierre Macé, receveur général, par la main dudit feu Mainfroid, mille escuz d'or et icelle somme payée à Girart de Mekeren pour le contentement de la mort de Jaques de Mekeren, frère dudit Girart, lequel moru à Paris en la compaignie du duc d'Orléans ». = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — maître Antoine de Wissocq, licenté ès lois, son conseiller pour tout le pays d'Artois et spécialement pour la ville de Saint-Omer, — Denis Gambier, concierge de l'hôtel et jardin du Masnage-lez-Hesdin, au lieu de feu Jean son père ;—continuant le huissier d'armes Le Besgue de Bequignies, écuyer, dans les fonctions de houpilleur d'Artois ; — chargeant messire David de Brimeux, seigneur de Humbercourt, du soin « de mettre suz en noz pays de Flandres et d'Artois tout le plus grant nombre de gens d'armes et de trait que finer y pourra, pour résister à la mauvaise voulonté des ennemis de monseigneur le Roy et les nostres, lesquelz en très-grosse puissance sont passez par deça la rivière de Loire et jà fort approchiez noz pays de Bourguoigne en intencion d'y entrer. » = Quittances : — de Gui Guilbaut, receveur général des finances, déchargeant des sommes qu'ils ont remises, Pierre des Singes, receveur de Saint-Omer, Jean Radoul, receveur de Hesdin, et Jean de Latre, receveur de Tournehem ; — de Péronne de le Houssoie, dame de le Houssoie et de Ricquemaisnil, veuve d'Athis de Brimeux, au sujet d'une somme de cent francs, dont le duc lui fait don en récompense des services rendus par son mari ; — de Jeanne de Preure, veuve de monsieur de Fosseux ;— de Bauduin, seigneur de Noyelles et de Tilloloy, conseiller et chambellan du duc, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye ; — de Renaud Fremin, Adam Frerie et Tassart Lepetit, lieutenant général du bailli de Hesdin. = Quittances pour rentes : —de Jacques, abbé de Saint-Sauveur

de Ham ; — de Jean Lefèvre, religieux et pitancier de de Saint-Sylvin d'Auchy ; — de Thiébaud de le Plancque, curé de l'église Notre-Dame de Hesdin ; — d'Aléaume de Sainte-Aldegonde, écuyer, seigneur de Cléty ; — de Jean Baugies dit Micart, époux de Jeanne de Blandecques, sœur germaine de Pierre de Blandecques dit de Moriane; — des maieur et échevins de Tournehem. = Quittances pour gages: — de Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, gouverneur général du pays d'Artois ; — de Jacques de Brimeux, chevalier chatelain de Hesdin, et de Jacques de Beauvoir, écuyer, « ayde à la garde » du même château, en leur nom et au nom de sergents et mesureurs dudit domaine ; — de Hugues de Masinguehem, écuyer, seigneur de Lambres et de Cambrin, lieutenant de Jacques de la Viefville, châtelain d'Aire, — de Guillaume du Bus, conseiller du duc en la Cour spirituelle de Térouane ; — de Guillaume de Courteheuse, capitaine du château de la Montoire ; — de Jean Saiget dit Peliot, oncle de Lancelot de Saint-Martin, fils mineur de feu Ernoulet de Saint-Martin, sergent des garennes de Wilman. = Quittances et états pour travaux exécutés : — au moulin de Hesdin ; — au moulin et au château de Tournehem.

B. 1927. (Registre.) — 215 feuillets, parchemin.

3 octobre **1422** — 2 octobre **1423.** = « Quart compte de Guy Guilbaut, conseillier, receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgongne ». = Total des recettes évalué en livres tournois : 201,238 liv., 9 sols, 15 deniers. Total des dépenses évalué en livres tournois : 177,113 livres 5 sols. = DÉPENSE. — *Chapitre X. — Dons et récompensacions.* A maître Jean Seguinat, secrétaire ; à Isabelle de Loteuille, naguères demoiselle d'honneur de feu madame la duchesse de Bourgogne ; à monsieur de Vinselles, chevalier; à messire Olivier Adiago, chevalier portugais ; à messire Jean, seigneur de Comines, chevalier, et chambellan de Monseigneur ; à Jean de Bray, page de mondit seigneur ; à messire Philippe du Bois, chevalier, chambellan de monseigneur ; à messire Roland d'Uutkerke, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur ; à messire Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir ; à Jacques de Latre, contrôleur des officiers de Flandre ; à Colard d'Alenduy, écuyer de monseigneur l'évêque de Tournai, chancelier de monseigneur ; à maître Jean Vivien, prévôt de Chables, procureur de monseigneur en Cour de Rome ; à messire Jean de Hornes, seigneur de Baussignies, chambellan de monseigneur; à Pierre de Hauteville, « prince d'amours », écuyer; à frère Laurent Pignon, confesseur de monseigneur ; à maître Jean Hibert, secrétaire de monseigneur ; à Jean Barre, receveur de Douai ; à maître Quentin Menart, archidiacre de Bruxelles, premier secrétaire de monseigneur ; à maître Thierri Palent, prévôt de l'église de Seclin ; à Jean d'Escaubecques, écuyer de cuisine ; à Robert Bourrée, Jean Aubert et Jean Malet, clercs des comptes ; à Henri d'Allemagne, jadis échanson de madame la duchesse; à Pierre Macé, secrétaire de monseigneur ; à Ranisquin de Holande, Herman le petit Rigault, Jean des Bours, Guérin de Brimeux, Lionnel d'Aveluz, Guillaume de Ruse, Jean Van de Rebecque et le bâtard de Longueval, pages de monseigneur ; à maître Nicolas Planche, chapelain des maîtres d'hôtel de monseigneur ; à Bauduin de Nédonchel dit la Barbe, écuyer, gouverneur du bâtard de Bourgogne ; à Florimond de Reucourt, écuyer ; à messire David de Brimeux, seigneur de Humbercourt ; à Jean de Lachenel dit Boulongne, somelier et garde des joyaux de monseigneur; à Jean de Belay, écuyer pannetier de monseigneur ; à Jean Marchant, bourgeois de Lille et roi de l'Épinette en cette ville ; à Guillaume de Breederode, écuyer ; à Jean Cain dit le Camus, commis par monseigneur à la garde de son artillerie ; à Auchelet, bâtard de Rabecque ; à messire Robert, seigneur de Mammines, conseiller et chambellan du duc ; à Philippe Raponde, conseiller du duc, marchand de Lucques, demeurant à Bruges ; à maitre Georges d'Oostendre, secrétaire ; à monsieur le prince d'Orange ; à messire Étienne de Mouchain, chapelain et sous aumônier de monseigneur ; à maître Jean Cotereau, « maistre ès ars et en médecine, phisicien de mondit seigneur » ; à monsieur de Bonnières, chevalier, conseiller et chambellan ; à monsieur de Roubaix, chevalier, conseiller et premier chambellan ; à monsieur de Jonvelle, chevalier, conseiller et chambellan ; à messire Jean Ocors, chevalier, chambellan ; à maître Henri de Courtray, « sirurgien » ; à dame Béatrice de Clermont, veuve de feu monsieur de Chambry, chevalier ; à Gilles de Douvrin, écuyer, lieutenant du bailli de Lille ; à Allard, bâtard de Roubaix, écuyer, échanson : aux religieuses du monastère de la Thieuloye ; au frère Étienne d'Espagne de l'ordre des Frères Prêcheurs ; à messire Jean d'Aveluz, chevalier, chambellan; à messire Florimond de Brimeux, chevalier, chambellan ; à messire Hugues de Lannoy, chevalier, conseiller, chambellan et gouverneur de Lille ; à messire David de Brimeux, seigneur de Ligny, chevalier, conseiller et chambellan ; à Gui Guilbaut, receveur général des finances ; à Jean de Caumesnil, écuyer d'écurie ; à

divers chevauchers, hérauts, trompettes, officiers de cuisine : 80 écus d'or de 44 gros, 2016 écus d'or de 42 gros, 4088 livres, 1112 de 40 gros, 50 florins du Rhin de 36 gros, 1904 francs de 33 gros, 50 francs de 32 gros, 336 livres parisis de 20 gros la livre, 60 écus monnaie royale, 50 livres 2 sols 8 deniers parisis monnaie royale, 8643 fr. 15 sols tournois. — *Chapitre XI. Achat de chevaulx.* A Auchelet Dubois ; à Philibert de Billy, écuyer ; à Jean de Quielenc, échanson ; à messire André de Valins, chevalier, chambellan; à Jean Pichon ; à Guillaume Sanguin, marchand et bourgeois de Paris ; à Jean Le Viaert, écuyer, prévôt de Lille ; à Jean Abonnel, secrétaire et contrôleur de la dépense de l'hôtel ; à Alardin, bâtard de Roubaix, écuyer, échanson ; à messire Robert, seigneur de Mammines, conseiller et chambellan ; à Guyot, bâtard de Bourgogne; à Barthélemi Le Vooght, conseiller du duc, écoutète de Bruges ; à Louis de Chantemerle, écuyer, échanson ; à monsieur de Roubaix, conseiller et chambellan; à monsieur de Moerkerke, conseiller et chambellan ; à plusieurs marchands : 256 écus d'or, 242 écus d'or de 42 gros, 274 livres 2 sols 5 deniers de 40 gros, 3050 livres de 20 gros, 249 francs monnaie royale. = « A maistre Jehan Hibert, secrétaire de mondit seigneur, XII francs que ou mois de novembre M CCCC XXII mondit seigneur lui donna pour et en récompensacion des frais et missions qu'il pourroit faire en certain voyage qu'il lui ordonna faire de la villè de Lille à Péronne, à Amiens et ailleurs, avec et en la compagnie de maistre Thierry Le Roy, conseillier et maistre des requestes de l'ostel, pour avoir et recouvrer, de par lui et en son nom, aucunes informacions que, à l'encontre de Ourse de la Viesville, damoiselle, et autres, avoient esté faictes par les gens et officiers de feu le Roy et icelles lui apporter pour en ordonner à son bon plaisir (1). » (fol. 86).= « Aux doyen et chapitre de l'église Notre-Dame d'Amiens, la somme de vint francs monnoie royal que mondit seigneur leur a donné pour leur aidier à parfaire unes orgues de IIm Vc tuyaulx qu'ilz avoient encommencés à faire en la dicte église. » (fol. 104). = « A Jehennin Arnoulphin, marchant de Luques, demourant à Bruges, la somme de trois cens quarante-cinq livres du prix de XL gros monnoie de Flandres la livre, pour six pièces de tapisserie faictes et ouvrées bien richement de plusieurs histores de Nostre-Dame, c'est assavoir la première de l'Annunciacion, la seconde de la Nativité, la tierche de l'Apparicion, la quarte de la Circoncision de Nostre-Seigneur, la Ve de l'Assumpcion de Nostre-Dame et la VIe du Couronnement d'icelle, que mondit seigneur a fait prendre et acheter dudit Arnoulphin lesdicts pris et somme et icelles baillier à certaines personnes pour les faire porter en Court de Rome et les présenter de par icellui seigneur à nostre saint Père le Pappe, afin que en sa bieneurée Sainteté il eut lui, ses familiers et serviteurs et tous ses pays pour recommander. » (fol. 151 v°). = « Pour les offrandes que mondit seigneur envoya le jour saint Anthoine en l'église dudit saint à Bailleul en II escus d'or XLIIII sols, et pour chandelles y offertes et aussi pour les despens de frère Estienne compaignon dudit monsieur le confesseur du duc (frère Laurent Pignon) qui ala faire ladicte offrande pour monseigneur et en son nom, XL sols. » (fol. 181). = A Jehan Vacquette, foulon et pareur de draps « demourant en la ville d'Arras, pour avoir lavé VI sarges blanches et vermeilles eschequetées et six tapis blans semez de personnages jouans d'orgues, de la tapisserie de mondit seigneur, lesquelles sargès et tapis estoient souilliés et sales, X frans. » (fol. 84). = « Pour un disner que monseigneur fist faire en l'ostel de l'évesque de Beauvais à Paris le venredi XIIIe jour de décembre l'an M CCCC XX, auquel disner furent monseigneur l'évesque de Tournay, chancelier de mondit seigneur le duc, mondit seigneur de Beauvais, monseigneur l'évesque d'Amiens, messire Jehan, seigneur de Roubais, messire Hue de Lannoy, chevaliers, conseilliers et chambellans de mondit seigneur, maistre Pierre de Marigni, maistre Nicolle de Savigni, maistre Nicolas Moulin, conseillers de mondit seigneur, maistre Guillaume Cavrier, maistre Guillaume Foure et autres pluiseurs maistres en théologie, maistre Jehan Larcher, maistre Jehan Chevrot, maistre Jehan Jobert et pluiseurs autres clercs notables de ladicte ville de Paris tant licenciés comme bachelers, oudit hostel assemblez à la requeste de mondit seigneur pour adviser et escripre les proposicions qui estoient à faire par mondit seigneur et pour sa complainte au Roy nostre sire sur la mort et occision de feu monseigneur le duc son père, que Dieux absoille, auquel disner fu despensé pour pain, vin, espices, ypocras, sausserie, pasticerie, busche, charbon, sel, oignons, vert jus, vin aigre, louage de vaisselle d'estain, pour cuisine, portage de poisson et d'eaue, pommes, poires et salaires de queux, nécessaires pour le dit disner

(1) A la suite de la mort subite de Michelle de France, duchesse de Bourgogne, le bruit avait couru, dans plusieurs villes de Flandre, qu'Ursule de la Viefville, dame d'honneur de la duchesse, avait fait périr cette princesse. C'est à cette affaire que se rapporte l'enquête dont il est ici question. Le duc de Bourgogne reconnut plus tard l'innocence d'Ursule de la Viefville et lui fit même publiquement réparation.

la somme de xxix livres xii sols .viii deniers parisis monnoye royal qui font xxxvii livres 11 sols 1 denier tournois monnoye lors courant du pris de xxvi livres tournois marc d'argent ramené au pris de vi livres xv sols tournois valent ix livres tournois xii sols denier obole tournois forte et nouvelle monnoye royal qui au pris de xxii sols vi deniers tournois l'escu d'or valent viii escus demi xvi deniers tournois, qui au pris de xlii groz l'escu valent viii livres xix sols, i denier de xl groz la livre dicte nouvelle monnoye de Flandres. » (fol. 215).

B. 1928. (Portefeuille.) — 87 pièces, parchemin; 12 sceaux.

3 octobre **1422** — 2 octobre **1423**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de rabattre des comptes de la recette générale la somme de trois mille deux cents écus d'or, qui a été payée à Jean d'Abbeville, dit de Boubers, chevalier, seigneur de Fressenneville-en-Vimeu, pour avoir vendu au duc « le fief du gavre de Beaumez, le droit et seigneurie du gavre de Boiry-Nostre-Dame qui est en l'empire, et tout le droit qu'il avoit en la maison que on dist de Beaumez, située en la ville d'Arras » ; — de contraindre Guillaume de Rabecque, bailli d'Aire, à rendre à Erard Morisot, archidiacre de Flandre et chanoine de Saint-Pierre d'Aire, « grant somme de deniers appartenans audit arcediacre, lesquels, soubs umbre d'aucunes lettres suirepticement impétrées de feu nostre seigneur et père, scellées de seel secret, il a cuilliz et levez et convertiz à son singulier prouffit ou autrement en a fait à son plaisir, contre droit et raison et le bien de son âme ; » — de délivrer une somme de trente et quatre francs et une autre somme de quarante-trois livres onze sols à Jean de Dienat, conseiller du duc, bailli de Lens, qui a rempli diverses missions et a fourni à ville de Roye, entre autres choses « quatre petits canons à jetter plommez » ; — de donner à Jean de Neufport une pension annuelle de vingt-cinq livres ; — de remettre en adjudication les rentes viagères créées à Aire en faveur de Ghislâin de Warneton et de Marguerite de Greboval, sa femme, de Jeanne de Warneton, fille dudit Guillaume, de Maignon de Warneton, fille dudit Guillaume et de ladite Marguerite, d'Etienne de Wissocq et de Marguerite sa femme ; — d'allouer la somme de vingt francs à Colard Lefèvre, fermier d'un hôtel du domaine à Saint-Omer, qui a souffert « pour occasion de la foiblesse et mutacion des monnoies comme pour le fait de la guerre ». = Lettres du même Philippe, duc de Bourgogne, accordant des dons ou gratifications : — à messire David de Brimeux, seigneur de Ligny, qui reçoit une somme de cent cinquante francs et la remise d'un droit de cent quarante-deux livres qu'il devait à cause d'une rente annuelle de cent soixante livres tournois qu'il avait acquise sur la seigneurie d'Auxy de feu messire David d'Auxy ; — à Compagnon Grane, cinquante francs pour ses bons services ; — au seigneur de Cohem, chevalier, chambellan du duc, « toute chasse a bestes au pié, à poil et aussy la prise aux oysiaux en nostre bois d'Aire. » = Lettres d'attestation données : — par Gui Guilbaut, receveur général des finances, au sujet d'un voyage de Bauduin de Favières, receveur d'Aire ; — de Gui de Boeye, secrétaire du Conseil du duc, au sujet de réclamations faites à la veuve de Henri, jadis watergrave de Flandre ; — de Hugues de Lannoy, chevalier, maître des arbalétriers de France, conseiller et chambellan du duc, au sujet d'une somme de soixante quatre francs délivrée à monsieur de Mammines, à messire Guilbert de Lannoy, chevaliers, conseillers et chambellans du duc, et à maître Thierri le Roy, conseiller et maître de requêtes de l'hôtel du duc « pour aler dès la ville d'Arras devers monsieur de Brabant et les trois Estas d'ilec estans à Bresne le conte, affin de eulx induire de tenir la main au fait de la recouvrance de Guise et autres places environ » ; — de Gilles de le Ruffle, bailli d'Eperlecques, de Tassart Courteheuse, écuyer, châtelain de Ruhout, de Gilles de Pitgam, bailli du pays de Langres, de Henri de la Tour, lieutenant du bailli de Choquel et Bellefontaine, au sujet de ventes et paiements de droits dans les domaines susdits et dans les dunes de Hardrelo ; — de Guillaume de Rabecque, écuyer, bailli d'Aire, au sujet du changement des monnaies, des rentes et des aumônes provenant du legs de la comtesse Mahaut dans le domaine d'Aire ; — de Jacques de Brimeux, chevalier, chambellan, châtelain de Hesdin, au sujet de la vente des bois en ce domaine ; — de Renaud Choquel, sergent à cheval du bailliage de Hesdin, au sujet des herbages vifs et morts de Humbert, Marant et Malenla en Boulonnais ; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes et de Bilque, chevalier, bailli de Saint-Omer et de Tournehem, au sujet de ce domaine, et de plusieurs voyages parmi lesquels ceux accomplis « touchant le fait de Robin de Sainte-Audegonde, qui avoit ocis et mis à mort Gile de le Court et aussi avoit, comme on le supposoit, desrobé aucuns joyaux de la royne d'Engleterre, et pour ce fu prins et mis es prisons du chastel de Saint-Aumer, et, ce fait, se fist clerc, et le poursievoit

fort l'official de Therouenne affin de l'avoir, et furent les officiers de monseigneur le duc excomeniez par toutes les églises de Saint-Aumer ». = Lettres de commission données par Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Firmin Legay, dit Naplois, aide du châtelain de Hesdin ; — Pépin de Werchoq, écuyer, châtelain de Desvres et bailli de Brunemberc ; — Robinet de Brimeux, écuyer, capitaine du château de Bellefontaine et veneur du comté de Boulogne ; — Berthelot de le Bouverie, receveur d'Etaples, du Choquel et de Hardelo ; — Jacotin Gambier, garde du pavillon de Hesdin ; — Etienne Wautesset, mesureur dans le même domaine de Hesdin ; — Poulet Fleury, mesureur pour le Boulonnais ; — Gautier de Meulene, écuyer, bailli de Courtrai. = Quittances : — de Gui Guilbaut, receveur général des finances, déchargeant des sommes qu'ils ont versées, Pierre des Singes, receveur de Saint-Omer, Denis le Gambier, receveur de Hesdin, et Jean de Lattre, receveur de Tournehem ; — de Jean Hibert, secrétaire du duc ; — de Guillaume Haurré, receveur de Lille, au sujet d'une rente payée par Jean de Landas, receveur du béguinage hors la porte Saint-Pierre de Lille ; — de Baudouin, seigneur de Noyelles et de Tilloloy, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, au sujet de gens d'armes qu'il a entretenus en la ville de Roye ; — de Jean, seigneur de Mammines, Guilbert de Lannoy et Thierri le Roy, au sujet d'un voyage au pays de Brabant ; — de Jean Cousin, écuyer de Jacques de Liévin, « chevalier bacheler », et de David de Poix, aussi « chevalier bacheler », pour leurs services et ceux des hommes d'armes qu'ils commandent sous Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir ; — de Gilles de le Houssoie, dit Alain, chevalier, conseiller et chambellan, bailli de Hesdin ; — de Jean Guilbaut, trésorier du Boulonnais. = Quittances pour rentes : — des doyen et chapitre de Saint-Pierre d'Aire ; — de Gilles, abbé de Notre-Dame de Ronville (1), de l'ordre de Citeaux au diocèse de Térouane ; — de Nicolas, abbé de Notre-Dame de Lisques, ; — de Jacques abbé de Saint-Sauveur de Ham ; — de Jean, par la grâce de Dieu, « évesque de Ghines » (2), gouverneur de l'hôpital d'Artois à Hesdin ; — de Robin, curé de Saint-Martin, hors les murs de Saint-Omer ; — d'Eloi, prévôt d'Eversham ; — de Jeanne, abbesse de Sainte-Claire-lez-Saint-Omer ; — de Jean de Neufport, valet de chambre de monseigneur ; — de Jean d'Ardres, conseiller du duc ; — de Colard du Puch, époux d'Agnès Cornille, fille de feu Jean ; — de Thomas Lest, receveur de M. de Rabodenghes. = Quittances pour gages : — de Hugues de Lannoy, seigneur de Beaumont, capitaine et garde du château de Saint-Omer ; — de Roger de Breauté, chevalier, conseiller et chambellan, capitaine du château de Warneton ; — de Tristan de Quienville, receveur du tonlieu de Dunkerque ; — de Guillaume du Bus, chanoine de Térouane, licentié en droit canonique et civil, conseiller du duc en la Cour spirituelle de Térouâne ; — de Raoul de Milleville, conseiller et avocat du duc à Hesdin ; — de Tassart Courteheuse, écuyer, châtelain de Ruhout ; — de Berthele de Monnecove, écuyer, et de Jean de le Motte, aussi écuyer, sergents de la forêt de Beaulo ; — de Jean Martault, « racacheur » des bois de Ruhout ; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin, au sujet du haras de ce domaine ; — de Gilles de le Houssoie dit Alain, bailli de Hesdin ; — des gardes et sergents de la forêt de Hesdin ; — de Thomas Régnier, sergent « du bois entre deux eaues. » = Quittances, ordonnances et pièces diverses au sujet de travaux exécutés : — au château appelé la Salle de Lille où ont été opérés de « gros ouvraiges et réparacions », auxquels feu Dreux Sucquet, maître de la Chambre des comptes, avait dû consacrer la recette de l'Aumône ; — au château d'Aire ; — au château de la Montoire où « le pont est en grande ruyne et en tel et si petit estat que a grant paine y peut l'en passer » ; — au château de Ruhout qui aussi « allait et grant ruyne et estoit en voye de cheoir en aucuns endrois ; — au château d'Esperlecques, où résidait Guillaume du Tertre dit Galiot, lieutenant d'Antoine de Bournouville, écuyer, garde dudit château ; — au château de Hesdin ; — en la maison et four de Cherisy.

(1) Le copiste a écrit *Ronville* au lieu de *Longvillers*, comme le prouvent d'autres pièces qui présentent les mêmes noms et les mêmes détails avec le mot « Longvillers » au lieu de « Ronville. »

(2) Guines ou *Ghines* est une petite ville du Pas-de-Calais qui n'a jamais été le siége d'un évêché. Il s'agit sans doute ici d'un évêché *in partibus*.

B. 1929. (Registre.) — 483 feuillets, parchemin.

3 octobre **1423**-2 octobre **1424**. = « Quint compte Guy Guilbaut, conseillier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgongne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne ». = Total des recettes évalué en livres tournois : 105,561 livres, 15 sols 5 deniers. Total des dépenses évalué en livres tournois : 164,822 livres, 5 sols, 2 deniers. = DÉPENSE. — *Chapitre XII. Achat et façon de joyaulx, vaisselle d'or, d'argent et autre orfavrerie.* A Perrin de Saint-Disier, orfèvre

demeurant à Paris ; à Jean Bougis, orfèvre, demeurant à Paris ; à Colin Lefèvre, changeur, demeurant à Bruges ; à Jean Peutin, orfèvre, demeurant à Bruges ; à Jean de Zélande, orfèvre, demeurant à Gand ; à Guillaume Le Noir, orfèvre, demeurant à Bruges ; à Florent Moreau, orfèvre, demeurant à Paris ; à Jean Petit et Jean Leclerc, orfèvres, demeurant à Paris ; à Michelet Ravary et Colard Desprez, orfèvres, demeurant à Lille ; à Renaud de Romain, marchand, demeurant à Paris; à Lotart Frémault, demeurant à Lille : 1026 livres 6 sols de 40 gros de Flandre la livre, 331 francs royaux 7 sols 1 denier obole tournois. — *Chapitre XIII. Achat de draps d'or et de soye, draps de layne, peleteries, façons et fourures de robes.* A Perrin Bossuot, valet de chambre et tailleur de robes de mondit seigneur ; à Jean Cambier, marchand de drap ; à Marc Guidechon, marchand de Lucques, demeurant à Bruges ; à Jean Proche, premier écuyer tranchant de monseigneur ; à Mathieu Douchomme, pourpointier, demeurant à Lille; à Jacquemart de Langle, marchand drapier, demeurant à Lille ; à Jean de Hacqueville, marchand drapier, demeurant à Paris; à Perrot Broullart, valet de chambre et fourreur de robes de mondit seigneur. — *Chapitre XIV. Tapisserie, brodure, linges, paintures, coffres, males, estuis, barrilz, sellerie, cordouannerie, vaisseaux de cuisine, gans et chapperons à oyseaux.* A Michault Hardy, marchand, demeurant à Paris ; à Pierot Cauwin, marchand, demeurant à Arras ; à Antoine Blavot, sellier ; à Jacquemart Coflambre, marchand de toiles, demeurant à Bruges ; à Jean de Bourgoingne, valet de chambre et cordonnier ; à Catherine Duplatre, marchande de toiles, demeurant à Bruges ; à Jacquemine, veuve de feu Jean Didier, demeurant à Lille ; à Gilles Dubuch, gaînier, demeurant à Lille; à Jean Du Clou, coffrier, demeurant à Paris ; à Lotart Caille, brodeur, demeurant à Lille; à Colin Olivier, lormier, demeurant à Paris. = « A maistre Jehan Bonost, conseillier et maistre des comptes de mondit seigneur à Dijon, lequel pour accomplir le commandement d'icelui seigneur, est venu en la Chambre de ses comptes à Lille, pour ilec entendre à l'audition et affinement des comptes dudit receveur général, Guy Guilbaut, et d'aucuns autres comptes d'autres officiers de mondit seigneur qu'il a voulu et ordonné estre renduz et cloz en icelle Chambre de Lille, nonobstant que ou temps passé fust accoustumé de en compter en la Chambre des comptes audit Dijon, pour eschever les perilz et missions qu'il eut convenu faire en portant en ladicte Chambre à Dijon les comptes et lettres d'icelui receveur général et ses dicts autres officiers estans par deçà et pour certaines autres causes à ce mouvant mondit seigneur... » (fol. 61 v°). = « A Jaquette la Saubarde, mère de Guyot, bastard de Bourgongne, tant pour contemplation et en faveur dudit Guyot et afin que elle eut mieux de quoy vivre honnestement et soutenir son estat comme en récompensacion de aucuns frais, que, par ordonnance de mondit seigneur elle avait fais, pour gouverner aucuns petis chiens de chambre que pieca il lui avoit fait baillier, icellui seigneur lui a, à son derrenier partement de Paris, donné xxx francs. » (fol. 85 v°). « A monseigneur le duc de Touraine, conte de Richemont et d'Ivry, la somme de deux mille trois cens livres, laquelle somme mondit seigneur a donné audit conte de Richemont, à son derrenier partement, pour considéracion des grans, notables et loables services qu'il lui a fais depuis aucun temps ença et pour lui aidier à supporter les grans frais et missions, que, en venant derrenement des pais de Bourgongne avec mondit seigneur, il avoit fais sans avoir eu ne prins de lui aucuns gaiges comme pour lui aidier à supporter ceulx qu'il lui conviendroit faire ou voyage qu'il avoit lors emprins de faire en Bretaigne devers monseigneur le duc de Bretaigne, son frère. » (fol. 97 v°). = A révérend père en Dieu monseigneur l'évesque de Béthléem, confesseur de mondit seigneur, la somme de vint et quatre frans, laquelle lui a esté bailliée pour icelle distribuer, selon la dévocion d'icellui seigneur, et, la manière que s'ensuuit. Le XIXe jour de février M CCCC XXIII pour l'offrande de mondit seigneur à une messe solempnelle que ledit jour il fist chanter et célébrer devant l'autel de Nostre-Dame en l'église de Paris, 1 fr. Item pour l'offrande de mondit seigneur aux relicques en ladicte église ledit jour, II fr. Item que monseigneur donna et fist délivrer aux chappelains et chantres qui firent le service à ladicte messe, II fr. Item que semblablement il donna aux petis enfans de cuer de ladicte église pour racheter ses esperons, I fr. Item pour certaines oraisons dévotes, escriptes et enluminées d'or et d'asur en 1 roole de parchemin pour mondit seigneur, I fr. Item pour deux esmaulx fais aux armes de mondit seigneur sur les deux fermaux de son psaultier, I fr. Item pour rappareillier les deux fermailles du petit messel de la chapelle de mondit seigneur et les deux buirettes, demi franc. Item pour un cierge pesant XX livres de cire que mondit seigneur a donné pour Dieu et en aumosne à ceulx de la confrarie de le Nostre-Dame en l'église Saint-Joosse-lez-Quiquempoit audit lieu de Paris, V fr. Item pour l'offrande de mondit seigneur aux relicques de Saint-Denis en France le jour que derrenement il en party, III fr. Item pour

chandelles offertes en icelle église et que mondit seigneur fist donner pour Dieu et en aumosne aux povres gens estans à la porte de ladicte église, I fr. Item pour l'offrande de mondit seigneur en la chapelle de Nostre-Dame nouvellement fondée lez Pierrepont lorsque icellui monseigneur passa par ilec, I fr. Item pour l'offrande de mondit seigneur le IIIe jour de mars ensuivant aux relicques de monsieur Saint-Jehan-Baptiste en l'église Nostre-Dame d'Amiens en laquelle icellui seigneur oy ses messes III fr. Et pour chandeilles à offrir devant lesdictes relicques pour mondit seigneur, demi franc. » (fol. 153 v°).= « A monsieur le Bègue de Lannoy, chevalier, conseillier et chambellan de mondit seigneur, et gouverneur de Lille, capitaine de la ville et chastel de Mortaigne, lequel au mois de décembre M CCCC XX III eust remontré à plusieurs du Conseil de mondit seigneur, icellui seigneur estant lors en ses pais de Bourgongne, que aucuns capitaines de gens d'armes, ennemis et adversaires de mondit seigneur, qui lors se tenoient en la ville de Tournay, avoient fait secrètement entre eulx et aucuns de ladicte ville de, par trayson ou autrement, mettre en leur obéissance et gouvernement ladicte ville et chastellenie de Mortaigne, et pour ce se doubtoit ledit capitaine que le nombre de gens d'armes et de trait, qu'il avoit lors avec lui ordinairement à souldées pour la garde de ladicte forteresse de Mortaigne, ne fust pas souffisant ne assez fort pour y faire résistance a l'encontre de grosse puissance de gens se elle y fust venue, en requérant auxdits conseilliérs de mondit seigneur, après ce qu'il leur ot notiffié les inconvéniens que à cause de ce eussent peu naistre, remède et provision y estre mis, pour laquelle cause ledit receveur général, pour obtempérer à ce que par lesdits du Conseil de mondit seigneur fu alors appointié, fist paiement audit monsieur Le Bègue de Lannoy, pour XXVI compaignons, hommes de guerre..., LXXVIII francs. » (fol. 193).

B. 1930. (Portefeuille.) — 116 pièces, parchemin; 20 sceaux.

3 octobre **1423**. — 2 octobre **1424**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — d'allouer trente francs à Quartier de Nédonchel, écuyer, « pour lui aidier à paier sa rençon à ceulx de la garnison de Guyse par lesquelz il a nagaires esté prinz et mis à grant finance »; — de payer soixante-huit francs à Jean Mouton, veneur du duc, pour lui et ses valets; — de délivrer cent treize francs à Jean Poquet, marchand de Paris, pour toiles, fil et épingles ; — à Tristan le Stier, maître des comptes, d'aller prendre des informations secrètes au sujet des l'emploi des sommes provenant de l'aide fournie à monseigneur par les pays d'Artois et du Boulonnais ; — au receveur de Hesdin de mettre une somme de cent quarante-deux livres a la disposition de messire David de Brimeux, chambellan de monseigneur ; — de payer trente francs à Denis le Gambier, jadis receveur de Hesdin. = Lettres de gratification du même Philippe, octroyant : — une somme de cinquante francs aux frères Prêcheurs-lez-Saint-Omer, « pour Dieu et en aumosne afin qu'ilz soient tenuz de prier Dieu pour nous »; — trente francs à Laurent Daniel, clerc du bailliage d'Alost; — la décharge de la rente annuelle due au duc par l'abbaye de Notre-Dame de Lisques, au diocèse de Térouane dont « les revenues sont tellement diminuées que à paine ont eulx de quoi leur vivre et substentation »; — la décharge de la moitié d'une amende de soixante livres à laquelle Guillaume de Mattre, écuyer, lieutenant à Douai du gouverneur de Lille et Douai, avait été condamné pour fol appel contre les tuteurs de damoiselle Catherine de Saint-Albin ; — la remise d'une somme de trente-quatre livres pour les dommages qu'a encourus Ancel Cavre, fermier des moulins de Hesdin; — la reconnaissance à Denisot François, naguères trésorier du Boulonnais, de la succession de feu demoiselle Agnès Angot, fille de feu Marie de Garnetot. = Lettres d'attestation : — de Gui Guilbaut, receveur général des finances, au sujet de la recette de Saint-Omer; — des maîtres de la Chambre des comptes, au sujet de la recette générale de Flandre; — de Jean, seigneur de Roubaix, au sujet de la fourniture par la ville de Tourcoing d'un char à quatre chevaux, pour un voyage dudit seigneur à Bourges ; — de Guillaume de Rabecque, écuyer, bailli d'Aire, de Jean de Dienat, aussi écuyer et bailli d'Aire, et des échevins de la même ville, au sujet des blés, des chapons et des revenus dudit domaine ; — du même Jean de Dienat, en qualité de bailli de Lens ; — de Béatrix, dame de Wavrin, de Lillers et de Malaunoy, fille héritière de feu Robert, attestant que son père a été exempt des droits qu'il devait payer après avoir acquis, de feu Guilbert de Lisques, quarante livres de rente sur la terre de Malaunoy ; — de Guillaume Courteheuse, capitaine de la Montoire, Bauduin Pietre, lieutenant du bailli de Tournehem et des échevins dudit lieu, de Guillaume de Rabodenghes et de Bilque, bailli de Saint-Omer et des échevins de la même ville, de Jean de Beaudegnies, châtelain de Hardelo, au sujet desdits domaines ; — de David et Jacques de Brimeux, de Gilles de le Houssoie, bailli de Hesdin et des échevins de la même ville, au sujet

dudit domaine ; — de Jean Guilbaut, trésorier du Boulonnais, de Pierre, garennier de Hardelo, de Guillaume de Gouneville, bailli d'Etaples, et de Henri le Lateur, lieutenant du bailli du Choquel et Bellefontaine, au sujet de ces domaines. = Lettres de Philippe, duc de Bourgogne : nommant Jean le Telier, conseiller et avocat du duc en son bailliage d'Aire, — chargeant Baudin de Favières, ancien receveur d'Aire, du soin de faire venir en la Chambre des comptes les receveurs et autres officiers de comptabilité qui y sont mandés. = Quittances : — de Gui Guilbaut, receveur général des finances, déchargeant Baudin de Favières, receveur d'Aire, Pierre le Mercier, aussi receveur d'Aire, Jean Delattre et Guillaume Gamel, receveurs de Tournehem, et Jean Guilbaut, receveur de Hesdin ; — de Jean, seigneur de Cohem, qui a été déchargé d'une somme de quatre livres dont il était redevable pour la chasse dans le bois de Wasselau, près d'Aire ; — de Jean du Clou, coffrier à Paris, qui a reçu dix francs « pour ung coffre de cuir, ferré, bendé de fer et garni de toille pour mettre partie de la vaisselle d'argent de monseigneur » ; — de Zegher van Belle (de Bailleul), chevalier, maître général des dunes, qui a reçu dix francs à l'occasion de son dit office ; — de Hugues de Lannoy, chevalier, gouverneur de Lille, Bauduin de Lannoy, dit le Bègue, capitaine de Mortagne, Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, Henri de Tenremonde, changeur et bourgeois de Lille, Jacques Hogherveghe, marchand de Bruges, au sujet des sommes allouées au corps d'armée réuni pour recouvrer Guise et les places voisines ; — de Gilles de le Houssoie, bailli de Hesdin ; — de Pierre Delefolie, au sujet de la vicomté de Boulogne. = Quittances pour rentes : — du doyen et du chapitre de Saint-Pierre d'Aire : — du chantre et du chapitre de Saint-Martin de Hesdin ; — de Pierre Baubrel, prieur de Saint-André lez-Aire ; — de Robert de Ligny, religieux de Saint-Jean-au-Mont lez Térouane ; — de Jacques, abbé de l'église Notre-Dame à Boulogne ; — de Firmin, abbé, et de Pierre Rouget, pitancier, de Saint-Silvin d'Auchy ; — de l'abbé de Saint-Josse sur mer ; — d'Adam Gosselin, chapelain de la chapelle du Saint-Esprit en l'église de Saint-Omer ; — de Thiébaut de le Plancque, chapelain de la chapelle de l'hôpital d'Artois, à Hesdin ; — de Jeanne des Essars, abbesse des « religieuses seurs mineurs de l'umilité à Nostre-Dame de Longchamp lez Saint-Cloud » ; — d'Antoine, seigneur de Croy et de Renti ; — de Jean Foulque de le Mote, dit Wavermeis, écuyer, seigneur d'Audenehem ; — de Jean de Neufport, valet de chambre du duc ; — de Jean le Lateur, vicomte de Boulogne ; — de Jean Baugies, dit Micart, époux de Jeanne de Blandecques ; — du mayeur et des échevins de la ville de Saint-Omer. = Quittances pour gages : — de Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, gouverneur du pays d'Artois ; — de Guillaume du Bus, chanoine, conseiller du duc en la Cour spirituelle de Térouane ; — de Jean de Dienat, conseiller du duc ; — de Jean de la Viefville, bâtard de Bauduin de la Viefville, forestier du bois d'Aire ; — de Hugues de Masinguehem, écuyer, seigneur de Cambrin, lieutenant de noble seigneur Jacques de la Viefville, châtelain d'Aire ; — d'Enguerrand du Mez, châtelain et prévôt de Fampoux ; — de Jean Letelier, conseiller du duc en la ville d'Aire ; — de Jean Ydier et plusieurs autres sergents des bois et garennes de Tournehem ; — de Guillaume Courteheuse, capitaine du château de la Montoire, de Guillaume Courteheuse, fils bâtard de Guillaume, sergent des bois de la Montoire, et du portier du château de Ruhout ; — de Jacques de Brimeux, David de Brimeux, Adam de le Houssoie, Pierre de Canteleu, écuyer, lieutenant du châtelain de Hesdin, Raoul de Mileville, avocat du duc, à Hesdin, Jacotin de Boffles, clerc fermier du bailliage de Hesdin, Pierre Wantesset et Firmin Legay, mesureur et garde audit château de Hesdin ; — d'Audoy de Balins, seigneur de Saint-Julien, chevalier, conseiller et chambellan du duc, sénéchal du Boulonnais ; — de Jean Berenguier, bailli de Boulogne et d'Outre eaux ; — d'Enlard de Wanes, écuyer, garde du château d'Étaples ; — de Jean de Hodic, procureur du duc pour toute la prévôté de Montreuil. = Quittances, états et pièces diverses touchant les travaux exécutés : — au château d'Aire, où l'on a travaillé à la salle ; — au château de Saint-Omer où a été réparée « la blanque tour cornière » ; — au moulin ainsi qu'au château de Tournehem, où a été restaurée la grosse tour du « vies chastel » ; — au pont du château de la Montoire ; — au château de Ruhout ; — au parc de l'hôtel de Conflans, appartenant au duc de Bourgogne ; — acquisition par messire Hugues de Lannoy, seigneur de Santes, de Wahagnies et de Beaumont, d'une grange « séans oultre le rivière de Rihoult, à Lille, tenant d'un costé à l'éretaige dudit messire Hue, » qui est vendue par Jean Taleneude et Jeanne de la Vacquerie sa femme, se faisant « fors de monseigneur de Rabodenghes, me dame sa femme, de Jehan Utenhove et demiselle Katherine Canart. » (1)

(1) On lit sur le dos de la pièce : « Achat d'une grange séant bout du pont on allant vers le paneterie et la cuisine de l'ostel. »

B. 1931. (Registre.) — 200 feuillets, parchemin.

3 octobre **1424** — 2 octobre **1425**. = « VIe compte Guy Guilbaut, conseillier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne, conte de Flandre, d'Artois et de Bourgoingne ». = Total des récoltes évalué livres tournois : 209,600 livres, 14 sols, 4 deniers. Total des dépenses évalué en livres tournois : 155,258 livres, 9 sols, 2 deniers. = DÉPENSE. *Chapitre XVe. Charreteries, voitures et menues messageries.* A Hennequin De la dicque, chevaucheur ; à Pierre Massencel, charretier ; à Loyset Gourry, clerc de Gautier Poulain, receveur général de Flandre ; à Jean Baqueler, messager de pied ; à Jean de Maumigni, chevaucheur ; à Jehennin Coq, aussi chevaucheur ; à Lyon de Gand, huissier d'armes de monseigneur ; à Jean Le Roy, sergent de la prévôté de Lille ; à Galehaut de Buis, aussi chevaucheur ; à plusieurs autres chevaucheurs et messagers : 679 livres, 13 sols, 6 deniers de 40 gros et 70 francs monnaie royale. — *Chapitre XVIe. Harnois de guerre et de joustes.* A Jean Chiefdeville, mercier, demeurant à Paris ; à Zeghere Bords, armurier, demeurant à Malines ; à Jacquemart Walois, marchand de lances, demeurant à Lille ; à André de Thoulongeon, écuyer d'écurie de monseigneur : 707 livres, 4 sols, 6 deniers de 40 gros et 751 francs, 14 sols, 2 deniers monnaie royale. — *Chapitre XVIIe. Artilleries, canons, poudres et autres habillemens de guerre.* 100 écus de 42 gros, 408 l., 6 s., 9 d., 314 francs monnaie royale. = « A Jehan Plahier, natif de la ville de Lille, povre homme chargié de femme et de trois jeusnes filles en point de marier, lequel, par sa humble supplication, a fait remonstrer à mondit seigneur que, comme il ait, la greigneur partie de son temps, servy feu monseigneur son père, que Dieux pardoint, en pluseurs ses guerres et armées, tant à Paris comme ailleurs, et aussi par mainttefois conduit plusieurs joyaulx d'or et d'argent, habis et autres choses appartenans à son estat, de la ville de Lille ès villes de Paris, Troyes, Dijon et ailleurs, en temps moult périlleux pour les guerres et pestilences qui lors régnoient, telement que iceluy feu seigneur, recongnoissant lesdits services et le vueillant récompenser d'iceulx, lui donna l'office de sergenterie de la gouvernance de Lille et semblemment, par l'espace de x ans ou environ, fu concierge et garde de l'ostel et salle de mondit seigneur audit Lille, en quoy il s'aquita bien et deuement. Néantsmoins, après le trespas d'icelui feu seigneur, ledit suppliant a esté deschargiez des offices dessusdits et a convenu que adez depuis il ait vescu du sien, par quoy il a esté contraint de vendre, pour furnir à sa despense, une petite maison qu'il avoit lez la dicte salle, qui estoit la plus grand partie de sa chevance, si a humblement supplié mondit seigneur que, en récompensacion desdits services, il lui veuille importer sa grace, lequel mondit seigneur, ces choses considérées, inclinans à la dicte supplication, sur icelle eu advis par aucuns de son Conseil qui lui ont affermé desdits services, à icellui Jehan Plahier a donné de sa grâce espécial, pour une fois, la somme de xx livres parisis. » (Fol. 109 v°).

B. 1932. (Portefeuille.) — 133 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 12 sceaux.

3 octobre **1424** — 2 octobre **1425**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de payer la somme de dix-sept livres dix-sept sols à Guillaume Estevenin, toilier d'Arras, et à Jean Prévost dit Fovet et Jean Cambier dit Cambillon, pour avoir bordé et rubanné seize pièces de tapisserie neuves ; — d'allouer une somme de trois cents francs à M. de Saveuses, conseiller et chambellan ; — de fournir à Jean de Drosay, secrétaire de feu monseigneur le duc Jean, la somme de cent francs qui lui avait été promise pour ses bons services ; — de faire remettre a Jean Ufenhove les deux cents livres qui lui sont dus par les héritiers de feu Clair le Telre, jadis bailli de Furnes. = Lettres de don et de modération de Philippe, duc de Bourgogne, octroyant : — des pensions de cinq cents francs à messire Ruprecht comte de Vernembourg, cousin de monseigneur, de trois cents frans à messire à Richard Hart de Schoneeke, chevalier, de cinq cents francs à messire Adolphe, comte de Nassau, de cent francs à maître Teilman de Luifz, prévôt de l'église Saint-Floris à Coblentz (?) et conseiller de l'archevêque de Trèves, de cent francs à maître Henri Erenfels, protonotaire de N. S. P le Pape et conseiller de l'archevêque de Mayence, de cent francs chacun à Roilman van den Geysbuche, et Henri Stapells, conseillers de l'archevêque de Cologne ; — l'exemption pour six ans du paiement d'une rente annuelle de seize muids d'avoine à l'abbaye de Lisques ; — des modérations d'impôt pour la ville de Fampoux, laquelle « par les ennemis lorsque le siége fu devant Arras fu arse et destruite et avoit plusieurs belles maisons et manoirs qui, pour la cause dite, sont demourez en noz mains et plusieurs terres en riez et sans labourez» ; — la remise des droits de relief à Antoine, seigneur de Croy, qui, « obstant son jeune eage ou aultrement par

négligence ou inadvertence » n'a pas fait relief à la mort de son père ;—la remise du droit de quint sur la seigneurie de Lillette a Jean de Bernieulles, écuyer, qui avait hérité de cette seigneurie sa sœur Jeanne, épouse de Robert de Rebecque ; — le transfert en faveur de Michaud Lalier le jeune et Jeanne Lalier, sa sœur, d'une rente viagère de deux gros sur chaque drap fabriqué à Werwicq qui avait été concédée à Barthélemi Bethin au nom de Catherine et Louise, filles de Philippe Raponde. = Lettres d'attestation données : — par les élus sur le fait des aides déclarant que l'aide établie pour la « recouvrance de Guise » n'avait pu être recouvrée en plusieurs villes « pour ce que lors le siége estoit devant la ville et forteresse du Crotoy, les anemis et adversaires du Roy et de nostre dit seigneur estans dedans ladicte forteressse de Crotoy, assez près de laquelle marchissent lesdictes villes, à l'occasion de laquelle guerre convint lors widier la plus grant partie des manans et habitans d'icelles »; — de Jean, évêque de Tournai, et des maîtres de la Chambre des comptes, au sujet des sommes remises à Jean de Luxembourg et aux gens d'armes qui ont recouvré la ville et le château de Guise ; — de Jean de Quiellenc, écuyer, maître d'hôtel du duc et bailli de Lens, au sujet de deux canons « et quatre chambres y servans » conduits de Hesdin à Lens, ensuite devant Saint-Riquier, dont le duc faisait le siége, et ramenés à Hesdin ; — de Jean Prévost dit Fovet, valet de chambre, au sujet d'un « dossier et ciel de veluyau vermeil cramoisy brochié d'or et semé de petites fleurettes » fourni pour Liévin Dubois, marchand de Paris; —de Huguenin du Blé, écuyer d'écurie, au sujet de « deux coffres d'osière couvers de cuir pour sur ung cheval porter partie des robes de monseigneur », fournis par Jean Duclou, de Paris ; — de Hugues de Lannoy, conseiller et chambellan, au sujet du refus qu'avaient fait les représentants du clergé, de la noblesse et des bonnes villes réunies à Arras de contribuer à l'aide établie « pour la recouvrance de Guise ; néantmoins, après ce que par monseigneur de Tournay, nous et autres conseilliers de mondit seigneur leur fu remonstré bien au long la nécessité qu'il estoit de très hastivement trouver argent pour le paiement des gens d'armes et de trait ordonnez pour ledit siége, les dictes gens d'église, nobles et bonnes villes s'accordèrent audit aide paier selon les diminucions acoustumées, réservé la ville d'Arras, qui, attendu les grans charges et affaires qu'elle avait lors à soustenir, demeura quitte dudit aide pour la somme de mil cinquante livres tournoiz »; — de Hustin de Lannoy, écuyer, lieutenant du bailli de Lens, au sujet des aumônes provenant du legs de la comtesse Mahaut et de « l'exécution d'un homme trouvé mort, pendu et soy désespéré »; — du mayeur et des échevins d'Aire, au sujet des rentes créées en cette ville ; — de Guillaume de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, d'Aleaume d'Audenfort, châtelain de la même ville, de Tasse Courteheuse, châtelain de Ruhout, de Gilbert Bollart, lieutenant d'Antoine de Bournonville, capitaine du château d'Eperlecques, de Gilles de le Ruielle, bailli d'Eperlecques, écuyer, et des échevins de Saint-Omer, au sujet des ventes de bois, des rentes et des corvées dans lesdits domaines ; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin, Gilles de le Houssoie, bailli de Hesdin, Eustache de Mileville, lieutenant du bailli de Hesdin, de Jean Guilbaut, receveur de Hesdin, et des échevins de la même ville, au sujet des bois, des chevaux, des impositions et des rentes dans ledit domaine de Hesdin ; — de Gui Guilbaut, receveur général des finances, de au sujet d'un voyage que Jean Guilbault, trésorier du Boulonnais, a fait à Lille pour répondre à M. de la Trémouille, devant la Chambre des comptes, au sujet de la succession de la comtesse de Boulogne ; — de Jean Guilbault, trésorier du Boulonnais, de Henri de Coulonges, écuyer, lieutenant du sénéchal du Boulounais, de Guillaume de Gonneville, bailli d'Etaples, de Henri de le Ruehe, dit le Lateur, lieutenant du bailli du Chocquel et Bellefontaine, de Guillaume Quarré, sergent du même bailli, touchant lesdits domaines. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nonmant Jean de Dienat, receveur de Lens, aux fonctions de receveur d'Aire en remplacement de Guillaume de Rabecque, nommé receveur de Cassel et du bois de Nieppe. = Quittances : — de Gui Guilbaut, receveur général des finances, donnant décharge des sommes qu'ils ont versées à Baudouin de Favières, receveur d'Aire, à Hugues Lorfèvre, receveur de Lens, à Jean Coquet, receveur de l'aide dernièrement accordée en Artois à monseigneur à cause de son mariage, d'Adam Ranier, maître particulier de la monnaie de Namur ; — de Louis de Luxembourg, évêque de Térouane, et chancelier de France, au sujet des cinquante chênes que le duc lui a permis de prendre dans la forêt de Desvres ; — de Jean de Dienat *alias* Dyenat, bailli d'Aire, pour plusieurs voyages faits par ordre du duc; — de Jean de Drosay, notaire et secrétaire du Roi; — de Jean de Quiellenc, bailli de Lens, au sujet de IIII. cierges qui sont, chascun an, offers ou nom de monseigneur aux benois corps sains de l'église de Lens le nuit de le Trinité »; — de Thomas Letourier, clerc de l'église Saint-Léger de Lens ; — de Jean Duclou, coffrier de Paris, Jean Cambier dit

Cambillon, Jean Prevost dit Fovet, garde de la tapisserie du duc, Guillaume Estevenin, toilier d'Arras, Jean Poquet, marchand de Paris, Colin Olivier, épronnier de Paris, et Jacquemart De Langle, drapier de Lille, au sujet de tapis, draps, toiles et coffres ci-dessus mentionnés ; — de Hustin de Lannoy, écuyer, lieutenant du bailli de Lens ; — de Jacques Sacquespée, prieur du couvent de la Thieuloye, déclarant avoir reçu quatre cents livres pour « la construction et édiffice d'un dortoir et autres maisonnemens plus nécessaires », dudit couvent, à condition « de faire et célébrer perpétuelment ung solempnel anniversaire pour le salut et remède des âmes de mondit seigneur et ses prédécesseurs et successeurs » ; — de Martinet Cornille, au sujet de l'aide pour la « recouvrance de Guise » ; — de Jean Guilbaut, trésorier du Boulonnais, de Gérard Durot, secrétaire, duc Jean de Bavière, et de Noël Troussel, receveur du comte de Saint-Pol, au sujet des domaines de Boulogne, Desvres et Hardelo. = Quittances pour rentes : — du doyen et du chapitre de Saint-Pierre d'Aire ; — du doyen et du chapitre de Saint-Omer ; — du doyen et du chapitre de Notre-Dame de Lens ; — du chantre et du chapitre de Saint-Martin, de Hesdin ; — de frère Pierre Baubrel, prieur de Saint-André des Près-lez-Aire ; — de Gilles et de Jean, successivement abbés de Notre-Dame de Longvillers, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Térouane ; — de Jean, abbé de Clairmarais ; — de Jacques, abbé de Saint-Sauveur, de Ham ; — de Jean Liquerque, prieur du couvent des Frères prêcheurs de Saint-Omer ; — de Hellin de Lavenne, prêtre, receveur de l'hôpital de Notre-Dame ou de l'Escoterie ou Bruille-lez-Saint-Omer ; — de Guillaume De le becque, prêtre, prieur d'Ardres ; — de Marc Deleforge, ministre de l'hôpital « de le Cauchie » à Lens ; — de Jean de Lannoy, prêtre, chapelain d'Ennevelin ; — de Jeanne des Essars, abbesse de Longchamp-lez-Paris ; — de Pierre Le François, procureur de l'abbesse et des religieuses de la Brayelle-lez-Annay ; — de David d'Averhout (d'Averoult), écuyer ; — de Jean Micart dit Baugies ; — de Jean Quiefdeber, bourgeois de Saint-Omer. = Quittances pour gages : — de Jean de Luxembourg, gouverneur du comté d'Artois ; — d'Aléaume d'Audenfort, châtelain de Saint-Omer ; — de Hugues de Lannoy, seigneur de Santes, capitaine et garde du château de Saint-Omer ; de Jean de la Viefville *alias* Viesville, dit Gawain, chevalier, veneur d'Artois ; — de Jean de la Viefville, fils bâtard de feu Baudouin de la Viefville, forestier du bois d'Aire ; — de Porrus Bataille, châtelain de Beuvry ; — de Guillaume de Rabecque, écuyer, et de Jean de Dienat, écuyer, seigneur de Moronval, successivement baillis d'Aire ; — de Jean de Quiellenc, écuyer, bailli de Lens ; — Hugues de Masinguehem (Mazinghem), seigneur de Lambres et de Cambrin, lieutenant du châtelain d'Aire, Jacques de la Viefville ; — de Guillaume du Bus, chanoine de Térouane, conseiller du duc ; — de Guillaume de Rabodenghes, bailli de St-Omer ; — de David de Poix, capitaine du château de Tournehem ; — de Guillaume Courteheuse, du château de la Montoire ; — de Berthele de Monnecove dit de Holingues, écuyer, et de Jean de le Motte, aussi écuyer, sergents de la forêt de Beauloo ; — du portier de Ruhout ; — de Jean d'Ardre ; — de Gilles de le Houssoie, bailli de Hesdin, et de Pierre de Canteleu, lieutenant du châtelain du même château de Hesdin. = Etats des travaux exécutés : — au château d'Aire ; — au château de Saint-Omer ; — au grand vivier de Hesdin, aux maisons du lieu appelé Mauregart et aux moulins à l'huile et à écorce.

B. 1933. (Registre.) — 207 feuillets, parchemin.

3 octobre **1425** — 2 octobre **1426**. = « Septiesme compte Gui Guilbaut, conseillier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgongne. » = Total des recettes évalué en livres tournois : — 251,427 livres, 2 s. 7 d. Total des dépenses évalué en livres tournois : 279,281 livres, 1 sol, 3 deniers. = DÉPENSE. *Chapitre XVIII*[e]. *Autres mises pour batelages et charroys fais par mer et par terre ès pais de Holand et Zéelande et autres parties touchant la guerre de monseigneur en iceulx pais au temps de ce compte.* A M. de Roubays, conseillier et premier chambellan ; à Philippe Wytbroot, clerc de M. d'Anthume, chancelier ; à Jean Maisin et autres stiremans et maîtres de nefs ; à M. de Commines, conseillier de monseigneur ; à un grand nombre de mariniers : 653 livres, 10 s. 6 d. à 40 gros la livre. — *Chapitre XIX*[e]. *Despence commune faite au temps de ce compte.* A révérend père en Dieu l'évêque de Béthléem, confesseur de monseigneur le duc ; à Jacques Michiel, valet de chambre et épicier de mondit seigneur ; à maître Richard Leconte, valet de chambre et barbier de mondit seigneur ; à Jean Mouton, maître veneur de mondit seigneur ; à Jean Despeaulx, aide de l'épicerie de mondit seigneur ; à Amyot Noppe, sommelier de mondit seigneur ; à Jean de Saint-Denis, marchand demeurant à Paris ; à Louis Willay, demeurant à Bruges ; à Jean Martin, orfèvre demeurant à Boulogne ; à Jacques Vide, valet de chambre de mondit

seigneur; à Guillaume de Herzelles, marchand de toile demeurant à Lécluse; à messire Ocorsquin, seigneur de Crubeque, chevalier, chambellan de mondit seigneur: 1,526 livres, 15 s. 4 d. de 40 gros, 87 francs de 32 gros, — *Chapitre XIX*e. *Payement de gens d'armes et de trait.* A M. de Croy, conseiller et chambellan; à feu messire André de Balins et autres; à Jean de Nieukerk, écuyer; à messire Guillaume de Manton, chevalier, chambellan; à M. de l'Isle Adam, conseiller et chambellan; à M. de Toulongeon, chevalier, maréchal de Bourgogne; à messire Roland d'Uutkerke, chevalier, conseiller et chambellan; à messire Josse de Heule, seigneur de Lichtervelde, chevalier bachelier: 2,734 l. 141 de 40 gros, 2,231 francs de 32 gros. — *Chapitre XX*e. *Autres paiemens fais aux chevaliers, escuiers, gens d'armes et de trait qui ont servy mondit seigneur en armes ès voyages par lui fais ès pais de Holande et de Zéelande, au temps de ce compte.* A M. le prince d'Orange; à messire Jean, seigneur de Toulongeon et de Sencey, maréchal et capitaine général de Bourgogne; à M. Guillaume de Vienne, seigneur de Bussy, chevalier, conseiller et chambellan; à messire de Jean de Vergey, sénéchal de Bourgogne, chevalier banneret; à messire Geoffroy, seigneur de Vilers, chevalier banneret; à messire Jean de Châtillon, seigneur de Troissy, chevalier banneret; à M. de Croy et de Renty, chevalier banneret; à M. de l'Isle-Adam, chevalier banneret; à M. du Bos, chevalier banneret; à messire Guilbert de Lannoy, seigneur de Willerval, chevalier, conseiller et chambellan; à messire Jean d'Uutkerke, chevalier, conseiller et chambellan; à messire Jean, seigneur d'Ayne, chevalier; à Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, écuyer; à Jean, bâtard de Lens, écuyer; à Pierre de Boulers, écuyer banneret; à Hugues de le Val et à Hector de Flandres, écuyers; à Antoine de Willecourt, écuyer: 87,277 francs demi de 33 gros le franc. — *Chapitre XXI*e *et dernier.* « *Autre despence faite ou temps de ce compte.* » Au receveur général pour papier, parchemin, encre, cire et autres choses employées à l'office de la recette générale: à Thomassin Malet, clerc du receveur général, et à Loyset Spalding, aussi clerc, au sujet de la reddition du présent compte: 151 l., 7 s. de 40 gros et 100 francs, monnaie royale. = « A Johannes de Eick (1), varlet de chambre et paintre de mondit seigneur, la somme de quatre vins unze livres, cinq solz, du pris de XL gros, monnoye de Flandres, la livre, laquelle du commandement de mondit seigneur lui a esté paiée, bailliée et délivrée comptant, tant pour faire certain pélerinage que mondit seigneur pour lui et en son nom lui a ordonné faire, dont autre déclaration il n'en veult estre faite comme sur ce que, par icelui seigneur, lui povoit estre deu, a cause de certain loingtain voiage secret; que semblablement il lui a ordonné faire en certains lieux que aussi ne veult autrement déclarer, si comme il appert par mandement de descharge de mondit seigneur sur ce fait donné à Leyden, le XXVIe jour d'aoust, l'an M CCCC XXVI, pour ce 91 l., 5 s. de 40 gros » (fol. 72). — « Aux bourgmaistres, eschevins et communaulté de la ville de Biervliet, lesquels ont fait piteusement remonstrer à mondit seigneur, les grans pertes et dommaiges qu'ilz avoient eu et souffert en commun et en particulier par l'impétueuse inundacion de la mer ou mois de novembre, mil CCCC XX IIII, dont ilz furent en tel péril et dangier que, par aucune espace, estoit plus vraysemblablement à doubter de leur mort et submersion que à espérer de la salvacion de leurs vies; et furent les dicques et autres édiffices et deffenses d'icelle ville à l'encontre du flux de la mer, rompuz et despéchiez en divers lieux, par quoy ilz sont et seroient en semblable péril et adventure, se icelles dicques, deffenses et ouvrages n'estoient prouchainement repparez et reffais, mais, pour leur povreté et pertes et que iceulz ouvrages cousteroient grandement en estimacion de XVIIIe livres de gros ou plus, ilz n'auroient de quoy en soustenir les frais s'ilz n'estoient de mondit seigneur aidiez et secouruz, ainsi qu'ilz disoient, supplier très-humblement que sur ce leur vaulsit faire aide et grâce, pour quoy mondit seigneur, ayans compassion de l'infortune et perte desdits de Biervliet, désirans lesdictes dicques et édeffices estre remis en estat, icelle ville de Biervliet préservée de destruction, et son héritaige garder, auxdits bourgmaistres, eschevins, habitans et communaulté de Bervliet a donné de sa grâce espécial la somme de IIm écus de XL gros, monnaye de Flandres l'escu. » (Fol. 109, v°.) = A monsieur de Commines, conseillier et chambellan de mondit seigneur et souverain bailly de son pais de Flandres, la somme de deux mille quatre cens livres du pris de XL gros, monnoye de Flandres, laquelle mondit seigneur lui a donnée tant pour considéracion de ses haulz, notables et agréables services, comme pour soy acquittier en la ville de Tournay de IIe couronnes d'or, de rente à vie, que en ladite ville il avoit, longtemps a, vendu pour paier partie de sa raencon à aucuns Englois desquelz il avoit esté prins en la bataille de Rousseauville et mené en Angleterre et ilec grant temps détenu prisonnier. » (Fol. 122, v°). = A Jehan Maisin et autres stire-

(1) *Johannes de Eick* est le célèbre peintre Jean Van Eyck

mans et maistre de nefs jusques ou nombre de XXII personnes des villes de l'Ecluse, Oostende, Neufport, Blanqueberghe, Ays et Lombardie, que, par l'ordonnance de révérend père en Dieu, monseigneur l'évesque de Tournay, monsieur de Commines et autres du Conseil de mondit seigneur, avoient esté mandez en la ville de Bruges, pour avoir leur advis et savoir s'il estoit besoing d'envoyer gens d'armes dudit pais de Flandres, devers mondit seigneur en Hollande ou Zélande, quelle navire dudit pais de Flandre y seroit meilleur, plus seure et plus tôt aprestée, quels gens seroient bons à conduire ladite navire et combien dedens de temps elle pourroit estre preste, XI l., X s. A Jehan Van Duffle, maronnier, pour le salaire de lui et V autres, ses compagnons et son vaissel, de avoir à mondit seigneur, hastivement et toute nuit, à force de raymes, apporté lettres closes de par ledit seigneur de Commines, devers icelui seigneur au port de Quaetinaye, par lesquelles il lui signiffioit l'assemblée de gens d'armes qu'il faisoit pour aler devers mondit seigneur sur lesquelles icelui monseigneur lui fit response et pour le retour des bateliers, VI livres. Audit seigneur de Commines, qui lui a esté baillié comptant pour distribuer à certain nombre de compagnons armez, qui de plusieurs lieux estoient venuz ès dictes villes de Bruges et de Lécluse pour, avec lui et en sa compagnie, aler devers mondit seigneur, XXIIII livres. A plusieurs stiremans et maistres de nefs, des villes de Blankeberghe, Heys et Lombardie, qui estoient venuz audit lieu de l'Ecluse, pour chargier sur les vaisseaux, partie des gens d'armes dudit seigneur de Commines, L. s. Et à Michiel Lalemant et Hugues Muire, maronniers, pour le deffrayement d'eulx et de leurs gens estans en deux de leurs vaisseaux, qui furent arrestez de par mondit seigneur en son port de l'Ecluse, pour mener devers lui icelui monsieur de Commines et partie de ses gens d'armes, XXX s. » (fol. 154). = Pour C livres de cire, mise en euvre pour et en la façon d'un chierge armoyé des armes de mondit seigneur, lequel icelui monseigneur, par recongnoissance des périls et dangiers dont il a pleu Nostre-Seigneur le préserver et afin qu'il lui plaise de sa grâce le adez conduire en ses affaires, a ordonné et fait office, par monseigneur l'évesque de Béthléem, son confesseur, de par lui et pour sa dévocion, en l'église Nostre-Dame d'Arras, à laquelle icelui monseigneur l'avoit promis et voué, XV l. » (fol. 158, v°).

B. 1934. (Portefeuille.) — 110 pièces, parchemin; 10 sceaux.

3 octobre **1425** — 2 octobre **1426**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de payer cinquante-six francs à Gautier Poulain, receveur général de Flandre et d'Artois, pour divers voyages; — d'allouer à Jean Coquet, receveur de l'aide dernièrement accordée par le pays d'Artois, les gages que Jean Sacquespée reçoit pour la recette de l'aide ordinaire; — de gratifier d'une somme de trente francs les poursuivants d'armes, hérauts, menestrels et trompettes du duc; — de rendre à Guillaume Lescuier, changeur et bourgeois d'Aire, la somme de deux cents livres qu'il avait libéralement prêtée au duc; — de rendre au maire et aux échevins de Hesdin l'argent qu'ils avaient fourni pour les dépenses extraordinaires de madame la duchesse de Bourgogne; — au sujet des chevaux d'écurie du duc qui étaient à Fampoux. = Lettres du même duc : — accordant des gratifications à Martin de Strasbourg, valet des destriers du duc, à Jean Ridau, souffleur de sa cuisine, et à maître Tielman, prévôt de l'église Saint-Floris, conseiller de l'archevêque de Trêves; — remettant aux religieuses de Berthaucourt et à Robert de Beauffort dit Zegremor, écuyer, les arrérages dus pour la maison, les terres et les rentes d'Ablainsevelle, en la châtellenie de Bucquoy, lesquelles « pour l'occasion des guerres et des gens d'armes qui en ladicte maison se sont tenus et logiez sont de très petite valeur et fussent de moindre se ne fust le bail que les dictes religieuses en ont fait audit Zegremor pour le temps de sa vie, lequel Zegremor, à grans missions et despens, a contendu et contend de les mettre en valeur ». = Lettres d'attestation : — de Gui Guilbaut, receveur général des finances, au sujet d'une somme de mille couronnes prêtée au duc par madame la comtesse de Namur, dame de Béthune; — de Lourdin, seigneur de Saligny et de la Motte-Saint-Jean, conseiller et chambellan du duc, et de Jean de Lachenel dit Boulongne, sommelier et garde des joyaux du duc, au sujet « de deux pos d'argent signez chascun d'un escuçon gravé aux armes de feu madame la mère de mondit seigneur, de dix tasses d'argent vérées et signées chascune ou fons dessoubs d'un escuçon gravé aux armes de mondit seigneur, de deux grans plas d'argent armoiés chascun d'un petit escuçon aux armes de monseigneur, de quatre autres plas d'argent moïens signez chascun d'un plus grant escuçon, de dix-huit esguières d'argent, marqués du même escuçon »; — de Jean de Quielenc, écuyer, maître d'hôtel du duc et bailli de Lens, et des échevins de la même ville, au sujet dudit domaine de Lens et des aumônes provenant de la comtesse Mahaut; — de Jean de Dienat, seigneur de Moronval, bailli d'Aire, et des échevins de la même ville, au sujet dudit domaine d'Aire; — de Jean Coquet, au sujet de l'aide accordée

par le pays d'Artois; — de Jean, seigneur de Cohem et de Marquillies, chevalier, au sujet de la chasse dans les bois d'Aire; — de Jean, seigneur de Bernieulles, du Maisnil et de Cagny; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes et bailli de Saint-Omer, au sujet du domaine de Saint-Omer; — de Jean d'Auteriche dit Angelin, au sujet des blés et des chevaux de Fampoux; — de Julien Mansel, chargé de la vente du bois à Hesdin; — de Baudouin Le Prévost, écuyer, et Gilles Le Caron, écuyer, lieutenants du gouverneur de Bucquoy, Carency, Duisans et Aubigny, au sujet dudit domaine; — de Robert de Bauffort dit Zegremor, écuyer; — de Baudouin, seigneur de Noyelles et de Thilloloy, gouverneur et bailli de Péronne, Montdidier et Roye, au sujet desdites villes; — de Jean de Conmeland, écuyer, capitaine du château de Courtrai, et des échevins de Cassel et d'Ardembourg, au sujet du domaine desdites villes et de biens provenant de bâtards. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne : nommant : — Gérard de Brimeux, châtelain de Bellefontaine en Boulonnais, au lieu de feu Robert de Brimeux, tué à la bataille de Brawhershaven; — messire Gauwain de la Viefville, qui s'est démis de l'office de châtelain de Courtrai, bailli d'Aire et des appartenances, au lieu de Jean de Dienat; — messire Jean de Villers, seigneur de l'Isle Adam, qui « grandement nous a servi à la journée de Brauwershavene que lui baillasmes nostre bannière à porter », sénéchal du Boulonnais et capitaine du château de Boulogne, au lieu de messire André de Balins, tué durant ladite bataille. = Quittances : — de Gui Guilbaut, receveur général des finances, déchargeant des sommes qu'ils ont versées, Bauduin de Favières, receveur d'Aire, Guillaume Lescuier, changeur en la même ville d'Aire, la veuve d'Adam de Houssel, en son vivant receveur de Beuvry et de Choques, Jean Coquet, Jean Sacquespée, receveurs des aides d'Artois: — de Jean de Flandre, comte de Namur et seigneur de Béthune, qui a reçu une somme de deux mille sept cent quatre-vingt-cinq livres sur ce qui lui était dû pour la cession au duc du comté de Namur, de la seigneurie de Béthune et de ses autres terres du pays de Flandre; — d'André de Bailleul dit Gauwain, seigneur dudit lieu et d'Oresmeaulx; — de Galien Manier, artilleur du duc; — de Jean de Quielenc, au nom des guetteurs du château de Lens. = Quittances pour rentes : — du doyen et du chapitre de Saint-Pierre d'Aire; — de Jean, abbé de Notre-Dame-lez-Hennin; — de Jacques, abbé de Saint-Sauveur de Ham; — de Jeanne des Essars, abbesse de Longchamps; — de Pierre de Ronville, chapelain de Notre-Dame de Lens; — de Pierre Regnaut, ministre de l'hôpital d'Aix; — d'Olivier Le Mannier, prêtre, vice-régent de Remi; — de Barthélemi Lefebvre, procureur de Colinet Lefebvre, chapelain du château de Houdain; — d'Aléaume de Sainte-Aldegonde, écuyer, seigneur de Cléty; — de Philippe, seigneur de Saveuses et de Bailleul-au-Mont; — de Robert Le Merchier, époux de Jeanne de Blaringhem, damoiselle d'Ambrine, au nom de Sohier d'Ambrine, fils d'Antoine d'Ambrine et de ladite Jeanne; — de Jean de Fretin, écuyer; — de Jacques Lescot, écuyer, frère de Jean Lescot, en son vivant écuyer d'écurie du duc. — Quittances pour gages : — de Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, gouverneur d'Artois; — de Jean Lebas, varlet du duc; — de Huguenin Nagu, écuyer panetier; — de Jean et Raoul de Buxul, écuyers; — de Pierre d'Alennes, écuyer panetier; — d'Elie Viart, écuyer, Jean Rigault, Jean Legrain et Jean de Bruxelles, huissiers d'armes, Richard le Galois, fourier, et Jean Petit, capides archers de corps du duc; — de Jean de Dienat, bailli d'Aire; — de Jean de la Viefville dit Gauwain, seigneur de Mametz et de la Prée, bailli d'Aire; — de Jean de la Viefville, fils de Baudouin de la Viefville, forestier du bois de Wasselau; — de Pierres de Lohes, procureur du bailli de Lens; — de Porrus Bataille, châtelain de Beuvry; — de Jean de Neufport, bailli de Beuvry et de Choques; — de Hugues de Lannoy, seigneur de Santes, capitaine du château de Saint-Omer; — de Guillaume Du Bus, chanoine de Térouane, conseiller du duc à la Cour spirituelle dudit Térouane; — d'Antoine de Bournonville, capitaine du château d'Eperlecques; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin : — de Pierre de Canteleu, écuyer et lieutenant dudit châtelain; — de Baudouin Pennequin, sergent forestier de Hesdin; — de Henri de Sailly, écuyer, seigneur de Halle, capitaine du château de Péronne; — de Baudouin, seigneur de Noyelles et de Thilloloy, chevalier, chambellan, gouverneur et bailli des villes et prévôtés de Péronne, Montdidier et Roye. = Quittances et états au sujet de travaux exécutés : — à la Salle d'Aire; — dans le domaine de Fampoux et d'Arras; — au donjon de Houdain; — à l'hôtel de Conflans près le pont de Charenton et audit pont.

B. 1935. (Registre.) — 198 feuillets, parchemin.

4 octobre **1426** — 31 décembre **1426**. = « Huitiesme compte Guy Guilbaut, conseillier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgogne, pour trois mois entiers, ouquel compte sont comprinses

plusieurs parties de recepte et despense ordinaire et extraordinaire. » = Total de la recette évalué en livres tournois : 262,974 livres 14 sols 8 deniers. Total de la dépense évalué en livres tournois : 167,023 livres 9 sols 9 deniers. = A pluiseurs hostes des villes d'Arras, Hesdin, Aire, Béthune, Lens, Lille, Douay et Orchies, ausquelz, aprez ce que les gens d'église, les bonnes villes et plat pays de la conté d'Artois et des villes et chastellenies de Lille, Douay, Orchies, Péronne, Montdidier et Roye, à la requeste de mondit seigneur et pour lui aidier à supporter les grans charges, frais et despens qu'il a euz et soutenus et lui convient encores avoir et soustenir tant à cause de son voyaige de Hollande comme autrement en plusieurs et maintes manières, ont, oultre les aides que à ces causes lui ont derrainement accordé libéralement, payé et accordé payer les despens des varlés et chevaulx des capitaines, chevaliers, escuiers et autres gens des pays de Bourgoingne estans en son service et compaignie, lesquelz varlés et chevaulx, les cappitaines et autres dessusdis laissièrent èsdiz pays au partement d'iceux pour monter sur mer et tenir avec mondit seigneur èsdiz pays de Hollande et Zéellande, en quoy lesdictes gens d'église, bonnes villes et plat pays ont démonstré la grant et singulière amour dont naturellement ilz aiment mondit seigneur; icellui seigneur, ces choses considérées, voulans sesdiz subgez doresenavant relever, comme raison est, des charges, frais et despens dessudiz, a, par délibéracion de conseil, volu et ordonné que, le mois d'aoust M CCCC XXVI passé, lesdiz varlés et chevaulx soient et aient esté de lors en avant gouvernez à ses frais et despens et jusques à son retour en sesdiz pays de Flandres et d'Artois ou que par lui en soit autrement ordonné, voulans et mandans à son dit receveur général, par ses lettres patentes sur ce faictes, données en sa ville de Leyden le XXVIIe jour d'aoust oudit an M CCCC XXVI, que des deniers de sa recepte il paye et délivre ou face payer et délivrer les despens desdiz varlés, paiges et chevaulx, qui sont en nombre trois cens cinquante trois varlés et six cens quattre vins et six chevaulx ou environ, c'est assavoir pour chascun cheval quattre groz pour jour et nuit, et troiz groz monnoie de Flandres pour chascun varlet ou paige, 3456 livres 16 sols 4 deniers de 40 groz. » (Fol. 122 v°). = « A Phelippe Jehan, marchant florentin, résident à Bruges, compaignon et facteur de François des Albers et ses compaignons, marchans florentins estans à Romme, la somme de trois mille neuf cens vint et cinq livres du pris de XL groz monnoie de Flandre la livre, laquelle, du commandement et ordonnance de mondit seigneur, a esté, par le receveur général, payée, bailliée et délivrée comptant audit Phelippe Jehan, pour et ou nom dudit Phelippe des Albers et sesdits compagnons qui avoient presté la dicte somme audit lieu de Romme, pour conduire le procès de la cause matrimonialle qui estoit piéçà menée et pendant en court de Romme, entre feu monseigneur le duc de Brabant, que Dieu absoille, deffendeur d'une part, et dame Jaques de Bavière, sa compaigne, actrisse et demanderesse d'aultre, laquelle cause mondit seigneur, après le trespas d'icellui feu monseigneur de Brabant, a fait poursuir afin de faire déclairier le mariage d'entre eulx valable et canoniquement fait, et cellui qu'elle prétendoit avoir contrait avec le duc de Glocestre estre illégitisme et de nulle valeur, pour laquelle cause mondit seigneur ait envoyé à Romme maistre Quentin Menart, son conseillier et prévost de l'église de St-Omer, lequel, avec le procureur de mondit seigneur et autres ses gens, a tant poursuy, que, les termes de droit tenuz et gardez, en ladicte cause en laquelle, attendu la mort survenue dudit monseigneur de Brabant, a esté procédé d'office par l'auctorité de nostre saint Père le Pappe, sentence a esté prononciée en déclarant le premier mariaige avoir esté bon et valable, et de tout autre que ladicte dame peut depuis avoir contrait avec quelque aultre personne estre de nulle valeur, en laquelle poursuite ait convenu faire grans fraiz, missions et despens pour payer consel, advocas, procureurs, solliciteurs, notaires, escriptures, propines et autres choses nécessaires à l'expédicion et détermination d'icelle cause, 3925 livres de 40 groz. » (Fol. 151 v°). = « A quattre femmes et autres personnes cy après nommez les sommes de huit escuz d'or et deux cens quattre vins cinq francs forte monnoye royal laquelle, dès que mondit seigneur estoit en armes environ la ville de Saint-Riquier, pour mettre le siége devant icelle, de son commandement et ordonnance leur fu baillié pour les causes et en la manière qui s'enssuit : c'est assavoir ausdictes quattre femmes, lesquelles de l'ordonnance de mondit seigneur et par l'advis de messieurs du Conseil, le IIIe jour d'aoust M CCCC XXI, furent envoyées au Crotoy et à Noyelle pour savoir de l'estat de ses ennemis et pour en rapporter responce, VIII escuz d'or; à Anthoine Le Galois, escuier, pour lui VIIIe de hommes d'armes et XII archiers de sa compagnie, qui, par dix jours entiers, conmenchié le XXIIIIe jour dudit mois d'aoust, par l'ordonnance de feu monsieur de Cottebrune, lors mareschal de Bourgongne, firent les escouttes environ ladicte ville de Saint-Riquier, mondit seigneur estant logié auprès d'icelle, VI^{XX} frans; — à Guiot de Reli et ses compagnons, pour

semblable d'avoir fait, le IIIe jour de septembre ensuivant, mondit seigneur estant à Auxi, les escouttes sur les champs, IX frans ; à six hommes d'armes et XII archiers de la compaignie dudit feu monsieur le mareschal qui, par VI jours commenchiés le XXe jour de septembre, firent semblablement les escouttes sur les champs environ le Crotoy, LXXII frans ; et à Jehan de la Rivière pour semblable de lui Xe de hommes d'armes et XVI archiers, qui, par VII jours commenchiés le VIIe jour d'octobre enssuivant, mondit seigneur tenant les champs, firent les escouttes environ ladicte ville de Noyelle, IIIIxx IIII frans. » (Fol. 161 v°).

B. 1936. (Portefeuille.) — 40 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

4 octobre **1426** — 31 décembre **1426.** = Lettres d'attestation de Philippe, duc de Bourgogne, au sujet d'une somme de mille couronnes de France en or, qui lui a été prêtée par son conseiller, maître Henri Goedhale, doyen de Liége, pour aucunes besoingnes et affaires secrètes : » — de Gui Guilbaut, receveur général des finances ; — de Jean de Dienat, receveur général d'Artois, du Boulonnais, de Péronne, Montdidier et Roye et d'autres terres en Picardie et en Hainaut ; — d'Antoine, seigneur de Croy et de Renty, et de Hugues de Lannoy, seigneur de Santes, au sujet de cervoise, pain et fromage envoyés « à ceulx de la garnison de Bolwerc, sur le trou de la rivière de Leenie, pour doubte qu'ilz n'eussent faulte de vivres pour ce qu'ilz y estoient nouvellement arriver ; » — de Jacques de la Viefville, seigneur de Norrent, conseiller et maître d'hôtel du duc, « pour abillier et mettre à point une heulque, appartenant à icelui seigneur, en laquelle il a ordonné aler sur mer ledict Jacques et plusieurs gentilz hommes, chevalier et escuiers de son hostel ; » — de Jean de Dienat, bailli d'Aire, et des échevins de la même ville, au sujet du domaine d'Aire ; — des échevins de Lens, au sujet du prix des assis en cette ville ; — de Jean de Moléans, écuyer, lieutenant du gouverneur d'Arras et capitaine de Remy, et de Jean d'Austeriche, prévôt et garde de la justice de Fampoux. = Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, octroyant : —une rente annuelle de deux cent cinquante livres sur le tonlieu de Dam à Marie du Berquin, « pour considéracion des bons et grans services que pluseurs ses prouchains parens ont fais en armes et autrement et affin aussi qu'elle qui est gentil femme et de noble lignée ait, selon son estat, mieulx de quoy vivre et se soustenir honorablement ; » — une pension de cent livres à Jean de Dienat à qui le duc avait donné, au lieu du titre de bailli d'Aire, un office plus honorable dont il n'a pu profiter à cause de la guerre de Hollande. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Louis d'Ivregny, qui a rendu de bons services en la compagnie du seigneur de Croy, au titre du châtelain de Saint-Omer au lieu d'Aléaume d'Audenfort, dernierement créé échevin ; — David de Brimeux, seigneur de Ligny, aux fonctions de gouverneur des bailliages d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny, au lieu de feu David de Brimeux, seigneur d'Humbercourt ; — le bâtard de Saint-Pol, forestier d'Aire au lieu de feu le bâtard de la Viefville. = Quittances pour rentes : — du doyen et du chapitre de Saint-Pierre d'Aire ; — de Jacques, abbé de Ham en Artois ; — de Pierre Lefrançois, receveur de l'abbaye de la Brayelle-lez-Annay ; — des échevins de Houdain. = Quittances pour gages : — de Jean de Luxembourg, gouverneur du comté d'Artois ; — de Gui Guilbaut, receveur général des finances ; — de David de Brimeux, seigneur de Humbercourt, capitaine du château de Rèmi ; — de Jean de Brimeux, écuyer, châtelain de Fampoux ; — de Jean Le Caron, lieutenant de la seigneurie de Bucquoy, en son nom et au nom de Jean Lesage et Michaud Arrachart, sergents de ladite seigneurie ; — de Vaast d'Auffay, procureur du duc en la châtellenie de Bucquoy ; — de Pierre de Lohes, procureur du duc au bailliage de Lens ; — d'Oudart Molet, conseiller et avocat du duc à Péronne ;—de Thomas Le Courier, clerc de la paroisse Saint-Léger de Lens. = Quittances : — de Gui Guilbaut, receveur général des finances, portant décharge à Pierre des Singes, receveur de Saint-Omer, et à Jean Sacquespée, receveur des aides d'Artois ; — de Philippe des Albers (degli Alberti), marchand de Florence, pour une somme de deux mille livres tournois ; — de Jean de Quélenc, bailli de Lens, au nom de Thomas Le Cuvelier, prêtre. = Etats des travaux exécutés : — en l'hôtel du duc à Hénin-Liétart ; — au moulin et au château de Bucquoy et en la « cense » de Puiseux.

B. 1937. (Portefeuille.) — 113 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 14 sceaux.

1er janvier **1427** — 31 décembre **1427.** = Douze mandements de Philippe, duc de Bourgogne, au sujet de la guerre de Hollande, où il est question du siége de Zewenbergh, de dix mille couronnes prêtées au duc par le

doyen de Liége, Henri Goedhals, pour ce siége, des démarches faites auprès de Jacqueline de Bavière, par ledit doyen de Liége, les sires de Roubaix et de Santes et maître Jean de Gand, du ravitaillement et du transport des troupes et de la « plète (navire) de mondit seigneur que son varlet de chambre et paintre Hue de Bouloingne avoit point de couleurs et bature à oille bien richement tout autour aus armes et devises et couleurs dudit seigneur et ensamble la voille d'icelle plète. » = Lettres de gratification accordées par le même duc : — à Jean de Dienat, qui reçoit la coupe de deux mencaudées des bois de Carency ; — à messire Lourdin, seigneur de Saligny et de Motte-Saint-Jean, « à cause de ses très-grans et notables services et en regard aux domaiges et griefs que par les adversaires de monseigneur le roy et les nostres lui ont esté fais et mesmement en l'année passée en la ville et chastiel de Chastillon sour le Loing.=Lettres d'attestation : — des élus sur le fait des aides et de Jean Coquet au sujet de sommes accordées par divers pays ;— de Gui Guilbaut, de Jean Cain dit Le Camus, garde de l'artillerie du duc, de dom Antoine de le Taverne, prévôt de l'église Saint-Vaast d'Arras, et des échevins de Béthune et de Saint-Omer au sujet de la guerre de Hollande ; — de Jean de la Viefville, dit Gauwain, bailli d'Aire, des échevins de la même ville et de Hurtault de Hezecques, au sujet du domaine d'Aire ; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer et de Tournehem, au sujet des bois de ces domaines; — de Jean d'Auteriche, prévôt de Fampoux, et de Pierre Bacheler, maire de Remi ; — de Gilles de le Houssoie dit Alain, de Jean Guilbaut, receveur de Hesdin, au sujet de ce domaine et de la distribution des aumônes provenant du legs de la comtesse Mahaut. = Quittances : de Jean, seigneur de Roubaix, de Jean de Villers, seigneur de l'Isle-Adam, de Henri Goedhals, doyen de Liége, de Jacques Niewekerke, écuyer, de Philippe de Ternant, chevalier, de Jean de Tirecocq, écuyer d'écurie, de Jean de Fretin, sergent d'armes, de Jean Quevin, receveur de Zewenbergh, de Jean de Gand, secrétaire du duc, de Gui Turpin, seigneur de Laval, chambellan, de Hugues de Boulongne, peintre, de Godschale Van Braken, écuyer, maître d'hôtel, et de plusieurs marchands de Bruges et de Lécluse, au sujet de la guerre de Hollande entre autres choses « pour deux cens pierres de canon, pour deux paires de petis dras pour couchier en bateau de mondit seigneur et pour « la barque de Jehan Le Brauwere, laquelle, durant le temps que mondit seigneur tenoit le siége devant la ville de Zewenberghe, par fortune de la mer, avoit esté atterrée et fu par les ennemis arsse et essillée ; » — de Jean de Dienat, receveur général d'Artois, Boulonnais et de terres en Picardie et en Hainaut, au sujet des sommes versées par divers receveurs ; — de Jean, seigneur de Rodemach, de Croneberck et de Neufchastel ; — de Jacques de Brimeux, chevalier, chambellan ; — de Tassart Brisse, receveur des aides de Saint-Omer ; — de Guillaume Innocent, procureur sur le fait des aides, au sujet de l'argent demandé aux manants du Locon ; — de Pierre de Becquignies, écuyer au sujet des oiseaux de proie, pris par Jean Croquesot, à Hesdin ; — de Pierre d'Aix, lieutenant du prévôt de Houdain ; — de Guillaume Vincent, curé de Divion, au sujet de cent cinquante carpes, achetées à monsieur de Beauffort, chevalier et seigneur de Divion, pour « rapoissonner » les fossés du château de Houdain. = Quittances pour rentes : — du doyen et du chapitre de Saint-Pierre d'Aire ; — de Thielman de Luiser, prévôt de Saint-Floris de Coblentz ; — de frère Pierre Baubrel, prieur de Saint-André-lez-Aire ; — d'Aniel Le Canonne, clerc du chapitre de Notre-Dame de Lens ; — de Jean, abbé de Notre-Dame de Hénin-Liétart ; — de Jean « par la grâce divine, évesque de Ghines et gouverneur et administrateur de l'ospital d'Artois en Hesdin ; » — de Jacques Renout, chapelain du même hôpital d'Artois ; — du chantre et du chapitre Saint-Martin à Hesdin ; — de dom Bernard Du Buisson, prieur de Saint-Georges-lez-Hesdin ; — de Jean Le Regrouyt, prêtre de Houdain ; — de Barthélemi Lefèvre, procureur de Colinet-Lefèvre, son fils, « estudiant à Paris, chapelain du chastel de Houdaing ; » — d'Olivier Le Mannier, prêtre, vice-gérant de Remi ; — Jeanne des Essars, abbesse de Longchamps ; — de Jean Micard dit Baugies ; — de Gilles de Soyecourt, bailli de Rouissoy. = Quittances pour gages : — de David de Brimeux, seigneur de Ligny, conseiller et chambellan, pour ses gages et pour être allé « au pont à Bouvines pour recevoir à monstres gens d'armes et de trait que monseigneur y avoit fait assembler et d'illec estre allé à Zerixée ; » — de Baudouin de Lannoy, dit le Bègue, gouverneur de Lille ; — de Jacques de Brimeux, chevalier, conseiller et chambellan, pour « monstre des gens d'armes et de trait à Mons-en-Peule (Pévèle); — du même Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin, de Gilles de le Houssoie, bailli en la même ville, et d'Eustache de Mileville, avocat du duc, audit lieu de Hesdin, au lieu de maître Raoul, son père ; — de Jean de Brimeux, écuyer, châtelain de Remi ; — de Guillaume Du Bus, chanoine de Térouane, conseiller ; — de Garin Hugot, procureur à Hesdin et de sergents de ladite ville ; — de Matthieu Wallon, procureur

en la Cour du Roi à Beauquesne. = Quittances et états au sujet de travaux exécutés : — au château et aux maisons du domaine de Lens ; — « à la rivière que on a fait de nouvel au Pont Riqueul, » où ont été employés Jacquemart Du Balle, Roland Le Rogaut et Piérart Le Guilbert, de La Gorgue, et Jacquemart Banuy, Jean Bardou et Laurent Du Béraut, de Lestrem ; — au château de Houdain ; — à l'hôtel de Conflans et au pont de Charenton.

B. 1938. (Registre.) — 261 feuillets, parchemin.

1 janvier **1428** — 31 décembre **1428**. = Dixiesme compte Guy Guilbaut, conseillier et gouverneur général de la despense ordinaire et extraordinaire de monseigneur le duc de Bourgogne, pour un an entier. » = Total de la recette évalué en livres tournois : 191,152 livres, 10 sols, 5 deniers. Total de la dépense évalué en livres tournois : 208,954 livres, 1 sol. = « DESPENSE ORDINAIRE DE L'OSTEL DE MONSEIGNEUR. *Janvier*. Jeudi premier jour de janvier, monseigneur le duc de Bourgongne tout le jour à Leyde en Hollande ; » du 2 au 16, encore à Leyde ; le samedi le 18 et le 19 jusqu'au dîner à Harlem ; le 19 « souper et giste » à Amsterdam où le duc séjourne le 20 le 21 et le 22 ; du vendredi 23 au mercredi 28, « monseigneur le duc tous les jours en son vaisseau sur la mer devant le trou du Deem » ; le 29, « souper et giste » à Amsterdam ; le 30, dîner en son vaisseau sur mer et souper et coucher à Harlem où monseigneur séjourne le 31. *Février*. Dimanche premier jour de février dîner et souper et coucher à Leyde où monseigneur séjourne le 2, le 3 et le 4 jusqu'après le dîner ; le 4 au soir, souper et coucher à Delf où monseigneur dine le lendemain ; le 5 au soir, souper et coucher à Rotterdam, où monseigneur séjourne jusqu'au dix après-midi ; le 10, souper et coucher en son vaisseau sur mer ; le 11, dîner et souper' sur mer et coucher à Zéricsée où monseigneur séjourne jusqu'au 13 après dîner ; le 13, souper et coucher à Armude ; le samedi 14, le 15, le 16 et le 17, séjour à Middelbourg ; le mercredi 18 dîner à Flessingues et souper et coucher à Bruges où monseigneur séjourne jusqu'au 19 à midi ; le 19, souper et coucher à Roulers ; le 20, dîner, souper et coucher à Lille, où monseigneur séjourne jusqu'au 27 et donne le 23 « le banquet en son hostel où furent plusieurs chevaliers, escuiers, dames et damoiselles ; » le samedi 28 février, dîner, souper et coucher à Courtrai ; le 29, dîner, souper et coucher à Gand. (fol. 20 v°). = « Pour cinq ymages de sains et saintes et pour l'escripture et enluminure de plusieurs oraisons d'iceulx sains pour mettre et asseoir ès heures de mondit seigneur, C. s. » (fol. 97). A frère Eustace religieux auquel monseigneur l'évesque de Béthléem, confesseur de mondit seigneur, a marchandé de enluminer, relier et faire XIX personnages en ung livre de doctrine appartenant à mondit seigneur, en prest sur ce qui lui porra estre deu, XII livres (fol. 119). » — « A monseigneur l'évesque de Béthléem pour avoir achetté ung livre où sont les heures Nostre-Dame et plusieurs autres oraisons et suffraiges, enluminé d'or à plusieurs histoires, lequel mondit seigneur a donné au damoiseau de Clèves son nepveu, XII l. A lui pour l'acomplissement d'un livre moral, piécà commenchié, tant pour ledit relier comme pour l'enluminer, oultre XXIIII livres auttre fois pour ce payez, XII livres. » (fol. 187). = « A Loys de Blasere, orfèvre demourant à Bruges, pour une couppe d'or pesant II^{m}V^{c}VII esterlins, laquelle mondit seigneur a fait prendre et achetter de lui pour, de par lui, la donner et faire présenter au pryeur du Pont-Saint-Esprit, lequel de par nostre Saint-Père le Pappe estoit venu devers mondit seigneur en ambaxade, II^{c}XXXII l. V. s. Item qui a été mis en or en ladite couppe donnée audit prieur, VI^{c} livres. Item a maistre Jehan secrétaire de nostre Saint-Père et envoyé en la compaignie dudit prieur, VII^{xx} livres, et aux maisnies et serviteurs dudit prieur et secrétaire, II^{c} XL livres. A Jehan Wallois, marchant demeurant à Arras pour la parpaye d'une chambre de tapisserie ouvrée à chasse d'ours, de plusieurs contenances c'est à assavoir de une sarge de lit, ung doussier, ung chiel, gouttières et ung drap de couche, ensamble VIII^{xx}XIIII aulnes trois quars, qui, au pris de XXIIII s. l'aulne montant II^{c}IX livres XII sols. Audit Jehan Wallois, pour une autre chambre de tapisserie palée de coulleurs de vert et de blanc, semée de roseaux, et à pluiseurs ymaiges, contenues en pluiseurs pièces est assavoir sarge, chiel, dossier, gouttières, drap de couche, banquiers et VI coussins, laquelle chambre mondit seigneur a samblablement donnée audit pryeur du Pont-Saint-Esprit, CV livres. » (fol. 121). — Audit Jehan Wallois, marchant de tapisserie, pour deux petis tapis armoyer aux armes de monseigneur, l'un pour parer par terre l'oratoire d'icellui seigneur et l'aultre pour mettre au pié de l'autel de sa chapelle, XXVIII l. Aluy pour ung aultre tapis aux armes de mondit seigneur, pour mettre sur le sommier qui porte les joyaulx de la chapelle d'icellui seigneur, XII l. (fol. 231). = A monseigneur de Commines, chevalier, conseiller et chambellan de mondit seigneur et son souverain bailli de Flandres, tant pour considéracion de ses bons et aggréables services comme pour luy aidier à réfectionner et remettre sus sa ville de Commines, qui, par feu de meschief, a esté toute arse et exillié et meisme-

ment sa maison avec grant partie de ses meubles et chateux, xve livres. » (fol. 128 v°). « Aux gliseurs (marguilliers) de l'église de Commines pour Dieu et en aumosne et pour eulx aidier à réparer ladicte église qui nagueres a, par feu de meschief, esté arse et destruitte, c. livres. » (fol. 249 v°). = A Miquiel Ravary pour le louage d'une maison (sise à Lille) en laquelle Johannes de Eck, varlet de chambre et paintre de mondit seigneur, a, par l'ordonnance et commandement d'icellui seigneur, demouré par deux années finissant au jour saint Jehan Baptiste darrain passé. » (fol. 237).

B. 1939. (Portefeuille.) — 143 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 10 sceaux.

1 janvier **1428** — 31 **1428** décembre. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de délivrer une somme de cinq cents francs au duc de Brabant, comte de Saint-Pol ; — de rendre à Jean de Neufport, clerc, les sept livres huit sols qu'il a dépensées pour le duc en conduisant de Bruges à Middelbourg un convoi d'argent ; — de payer à Marc Guideçon, marchand de Lucques, les dix mille livres qui lui sont dues pour argent et draps d'or, d'argent et de soie fournis à monseigneur le duc ; — de rayer, de l'inventaire de l'échansonnerie, une « aiguière d'argent blanc » donnée par le duc au seigneur de Roubaix ; — à messire Baudouin de Lannoy, gouverneur de Lille et capitaine du château de Mortagne, de mettre en garnison dans ledit château « seize compagnons souldoyers qui ne seront point de la ville ni de la terre dudit Mortagne mais compaignons estrangiers très-bien armez et habilliez, lesquelz feront monstre et reveue de deux mois en deux mois par devant le seigneur de la Hovardrie ou Rolland de Gardin, escuier, » et de réparer et ravitailler le donjon ; — de publier dans la ville et comté de Cambrai qu'il est interdit à Parceval, bâtard de Conchy, gavenier du Cambrésis, et à son lieutenant, de percevoir les deniers provenant de la recette du gavène de Cambrai ; — d'allouer à Jean d'Antoing, seigneur de Briffeuil, de Bury et de Wervicq, la somme de sept mille livres qui lui est due pour cession au duc de la seigneurie dudit Wervicq ; — de rabattre de la recette de Jean Marlette, commis à tenir le compte des armées du duc, une somme de mille écus remise à messire Lionnel de Bournonville, capitaine et chef des gens d'armes laissés en Hollande après le départ du duc, « pour certaines choses secrètes dont ne voulons aucune déclaration estre faicte. » = Lettres de dons et gratifications accordées par le même Philippe, duc de Bourgogne : — à Enguerrand de Lisques, qui reçoit la coupe d'un journal des bois de Belle, et à Jean Martin dit Hanse, canonnier du duc, qui reçoit la somme de cinq cent quarante-quatre livres, 5 sols, l'un et l'autre pour services rendus en Hollande ; — aux religieuses de Berthaucourt et à Robert de Beaufort dit Zegremor, renouvelant la remise des arrérages déjà concédée ; — à Jean de Dienat, receveur général d'Artois, une décharge au sujet des revenus des terres de Fampoux, lesquelles, à l'occasion des guerres et du siége d'Arras, sont restées « jusques à ores en riez désert, désolez, en ruyne et gastés ; » — ordonnant de rabattre une somme de quatre-vingt-quatre francs des comptes de Jean Du Buisson, jadis receveur de la contribution imposée au pays de Liége, et de lui faire remise de l'amende qu'il avait encourue ; — à Hurtaut de Herzeke, à qui est octroyée rémission de la peine de bannissement prononcée contre lui à l'occasion d'une rixe, par le bailli d'Aire. = Lettres d'attestation : — de Jean, seigneur de Roubaix, et de Gui Turpin, seigneur de Laval, au sujet de dépenses faites pour la guerre de Hollande ; — des élus sur le fait des aides au sujet des sommes accordées par l'Artois ; — de Jean de Quiélenc, bailli de Lens, au sujet des blés dudit baillage ; — de Jean de la Viefville dit Gauwain, bailli d'Aire, de Jean, seigneur de Cohem et de Marquillies, et des échevins d'Aire, au sujet des blés, des revenus, de la chasse et des rentes dans la ville et bailliage dudit Aire ; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer et de Tournehem, au sujet des revenus et des bois desdits bailliages ; — de Jean d'Austeriche, lieutenant de Jean de Brimeux, châtelain de Fampoux, et de Pierre Bacheler, mayeur de Remi, au sujet des blés et des chevaux desdits domaines de Fampoux et de Remi ; — de Gilles Le Caron, lieutenant du gouverneur de la terre de Bucquoy ; — de Jacques de Brimeux, chatelain de Hesdin, Pierre de Bequignies, son lieutenant, Gilles de le Houssoie, bailli dudit lieu, Jean Lefort, sergent du bailliage, et des échevins de la dite ville, au sujet des bois, du poisson, des blés et des divers produits du domaine ; — de Guillaume de Gonneville, bailli d'Etaples, au sujet des produits du bailliage ; — de Guillaume Blocq, lieutenant des fauconniers du duc et châtelain de le Wal à Gand, au sujet de trois faucons sors. = Lettres de commission accordée, par Philippe, duc de Bourgogne, à maître Gérard d'Iclebeque, conseiller pensionnaire de la ville de Saint-Omer, qui est nommé conseiller du duc en la même ville au lieu de feu maître Jean de France, et à Pierre Rolland qui est nommé

sergent et garde des bois de Moflaines ; — par Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, qui nomme Gautier Poulain, receveur général de Flandre, à l'office de jaugeur des tonneaux dans la ville et le port de Dunkerque. = Quittances : — de Gui Guilbaut, receveur général, de Gautier Poulain, receveur général de Flandre, et de Jean de Dienat, receveur général d'Artois, au sujet de sommes qui leur ont été remises par divers receveurs ; — de Pierre de Salins, écuyer, et de Paul Lambert, écuyer d'écurie, l'un et l'autre au sujet de dons reçus pour services rendus durant la guerre de Hollande ; — de Thierri Le Roy, conseiller, pour voyages par ordre de monseigneur ; — de Philippe de Haveskerque, au sujet d'une somme de quatorze cent quarante livres, trois sols et huit deniers qu'il avait prêtée au duc ; — de Hustin de Lannoy, écuyer, lieutenant du bailli de Lens, au sujet du cierge présenté aux corps saints de l'église dudit lieu ; — du mayeur et des échevins d'Aire ; — de Tassart Brisse, receveur des aides de Saint-Omer, et de Pierre de Messem, échevin de la même ville ; — de Jacques de Brimeux, au nom de Pierre et Laurent Croquesot, tendeurs de faucons et des sergents à cheval de Hesdin ; — de Robert Denis, de Dienat, au sujet de vingt-sept aunes de drap « pour faire les armes et livrées du seigneur de Houdaing. » = Quittances pour rentes : — du chapitre Saint-Pierre d'Aire ; — du chapitre de Saint-Martin de Hesdin ; — du chapitre de Noyon ; — de Firmin, abbé de Saint-Silvin d'Auchy ; — de Nicolas, abbé de Notre-Dame de Lisques ; — de Nicole Defosseux, abbé de Saint-Josse-sur-Mer ; — de Jacques, abbé de Saint-Sauveur de Ham ; — de Gilles, abbé de Longvillers ; — de Jeanne des Essars, abbesse de Longchamps ; — de la maîtresse, des sœurs et des frères de l'hôpital Saint-Jean à Péronne ; — de Jean de Fontenay, prêtre et chapelain d'Aneuelin (Annœulin ou Ennevelin) ; — d'Antoine, seigneur de Croy et de Renty ; — de Robert Le Merchier, bourgeois d'Arras au nom de sa femme Jeanne de Blaringuehem, damoiselle d'Ambrine ; — de Colard Du Puch au nom de sa femme Agnès Cornille ; — de Jean Micart dit Baugies. = Quittances pour gages : — de Jean de Mailly, écuyer, « Lionce » Larmant, écuyer, Jean de Tirecoq, écuyer d'écurie, Jean Martin dit Hance, canonnier du duc, Martin Cornille, clerc, et Jean de Brauwere, marinier, pour services rendus durant la guerre de Hollande ; — de Jean de Pressy, chevalier, seigneur du Maisnil, conseiller et chambellan du duc, élu sur le fait des aides d'Artois ; — Jean de Quiélenc, bailli de Lens ; — de Bertrand Lejone, clerc des aides ; — de Jean de la Viefville, bailli d'Aire ; — de Jean Le Telier, conseiller du duc à Aire ; — des échevins d'Aire ; — de Guillaume Courteheuse, capitaine du château de la Montoire ; — de Tassart Courteheuse, écuyer, châtelain de Ruhout ; — de Gilles Le Caron, lieutenant en la terre et seigneurie de Bucquoy ; — de Vaast d'Auffay, procureur en la même terre et seigneurie ; — de Jean de Brimeux, seigneur de Humbercourt, châtelain de Fampoux et de Remi ; — de Jacques de Brimeux, châtelain, Gilles de le Houssoie, bailli, Pierre de Becquignies, lieutenant du châtelain et houpilleur, Eustache de Milleville, conseiller, Hugues de Boulongne, peintre, Firmin Le Gay, aide du châtelain, en la ville et dans le domaine de Hesdin ; — de Robert de Cauchie, lieutenant du bailli de Rouissoy, et de Jean de Beaugrant, licentié ès-lois à Saint-Quentin. = Quittances et états pour travaux exécutés : — sur le grand chemin de Lille à Menin en la vallée de Roncq ; — au château et en la Salle d'Aire ; — en la ville de Saint-Omer ; — au château d'Arras ; — au château, à la ferme, au moulin et à la rivière de Fampoux ; — à la maison de la « cense » et au moulin de Bucquoy.

B. 1940. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier, 7 sceaux.

1er janvier **1429** — 31 décembre **1429**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de rabattre des comptes de Gui Guilbaut, naguères receveur général des finances, les sommes que, par ordre de monseigneur, il a remises à messire Florimond de Brimeux, chevalier et chambellan, au sire de Bréauté, chevalier et chambellan, à Jean de Fretin, écuyer d'écurie, au sire d'Inchy, chevalier, chambellan, à messire Brunet de Donquerre, chevalier, chambellan, « pour lui aidier à avoir du drap de velours et une fourure de martes pour faire ung bon abit pour lui, » à messire David de Poix, chevalier, chambellan, à messire Jean de Steenhuis, chevalier, chambellan, à Guyot, bâtard de Martel, à Jean de Ketelare, écuyer, à Henri de Grast dit Lalemant, « à cause du gaige de bataille qu'il obtint en nostre présence à l'encontre de Souplainville ou pays de Hollande, » à Jean du Hem, écuyer, « pour lui aidier à payer sa ranchon à noz ennemis, desquelz il a long tems esté détenu prisonnier » ; — de tenir compte d'une somme de quarante-huit francs à Jean de Pressy, seigneur du Maisnil, pour voyages faits au sujet des nouveaux acquets ; — de payer douze livres parisis à Henriet Des Guez, « pour avoir copié et fait copier le registre du mour de Flandres » ; — de rabattre

des comptes de Michel Paelding, bailli de Bergues, les sommes payées « à quarante hommes à cheval, lesquelz il a menez en sa compaignie par devers nostre souverain bailli de Flandres en la ville de Bailleul, armez et habilliez souffisamment, pour aidier icellui souverain bailli à l'encontre d'aucuns à nous désobéissans et rebelles, demourans en nostre chastellenie de Cassel; item à cent compaignons armez et embastonnez souffisamment, lesquelz icellui Michiel mena lors audit lieu de Bailleul par devers nostre souverain bailli. » = Lettres de don et de gratification de Philippe, duc de Bourgogne, accordant : — une somme de cent cinquante-sept francs et demi à Nicole De le Horbe, « phisicien » de feu le duc Jean, qui lui avait promis une gratification de cent quarante écus de France, par des lettres que ledit Nicole a remises entre les mains du duc Philippe qui les a fait « canceler » ; — la « tonture » de prés situés à Duisans, à messire David de Brimeux, seigneur de Ligny, gouverneur d'Arras, « pour lui aidier à soustenir la despence de chevaulx qu'il lui convient avoir à cause de nostre service, » ainsi qu'à maître Laurent Le Bar, conseiller du duc et receveur de Carency, Duisans et Aubigny, aussi « pour lui aidier à supporter la despence de ses chevaulx » ; — l'autorisation à Jean de la Woustyne, bourgeois de Bruges, d'entrer en possession d'un fief de cent mesures situé à Teteghem, et à Pauwels Weysen d'être adhérité d'un fief de trois mesures, situé à Ghyvelde ; — à Jean Utenhove, le privilége d'être reçu par procureur en toute juridiction, en toutes les causes que pourront lui intenter ses adversaires. = Lettres d'attestation : — de Guillaume Du Bois, conseiller et maître d'hôtel de monseigneur, au sujet de l'envoi, par le watergrave de Flandre, de soixante-dix « cignes, pour le provision de l'ostel » ; — de Gilles Marlette, maître des dépenses ordinaires de l'hôtel ; — de Baudouin de Favières, receveur d'Aire : — de Henri Tenremonde, au sujet d'une somme de cent vingt livres qui lui a été remise, à Lille, par ledit Baudouin de Favières ; — de Bertrandon de la Broquère, premier écuyer tranchant du duc ; — de Jean d'Austeriche, Pierre Bacheler, Gilles Le Caron et Jean Grault dit Galois, au sujet des domaines de Fampoux, Remi, Bucquoy et Carency ; — de Guillaume de Rabodenghes, de Tassart Courteheuse et de Gilbert Bollart, écuyer, lieutenant d'Antoine de Bournonville, capitaine du château d'Eperlecques, au sujet des bois de Ruhout et de Beauloo ; — de Jacques de Brimeux, au sujet des haras de Hesdin ; — de Firmin, abbé de Saint-Silvin d'Auchy, et du bailli et du maire de Hesdin, au sujet des aumônes provenant du legs de la comtesse Mahaut ; — de Jean Raoul, lieutenant du bailli de Choquel ; — de Raoul Myot, écuyer, bailli en Cambrésis, pour le comte de Saint-Pol, au sujet des revenus de Cantaing ; — des échevins de Gand, au sujet de la renonciation, par Bernard Betin, aux droits de bourgeoisie dont il aurait pu se servir contre Jean Utenhove. = Quittances : — de Gui Guilbaut, gouverneur général des finances et naguères gouverneur de la dépense ordinaire et extraordinaire, de Jean Abonnel dit Legros, gouverneur de la dépense extraordinaire, de Gautier Poulain, receveur général de Flandre, de Jean de Dienat, receveur général d'Artois, et de Jean de Pressy, commissaire sur le fait des acquêts, pour décharges de sommes versées par divers receveurs, parmi lesquelles sont mentionnés des dons aux Frères Prêcheurs d'Arras pour la construction de leur église, à monsieur de Norrent, chevalier, à monsieur d'Anthune (Nicolas Raulin), chancelier, à messire David de Brimeux, à Jean de Bruges, receveur de Lille, « pour convertir ès ouvrages que présentement monseigneur fait faire joingnant sa Chambre des Comptes ; — de Jean de Melun, seigneur d'Antoing ; — d'Enguerrand de Lisques, écuyer, au sujet d'un arpent de bois dont monseigneur lui a fait don ; — de Jean de Gand, secrétaire de monseigneur, qui a reçu en don dix lasts de tourbes ; — de Jean Germain, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, qui a reçu trente-six livres « pour avoir une haquenée au lieu de la sienne, qui naguères est morte ou service de mondit seigneur » ; — de Henri Des Guez, clerc de maître Guérin Sucquet ; — de Hennequin Malard dit le Borgne, chevaucheur ; — de Jean Le Sesne, drapier à Rouen ; — de Marie de Gand, veuve de Jean d'Ypres, de Jacques, leur fils, et de Piérart, époux de Marie De le Barre, de Lille, au sujet de cent vingt-huit livres parisis qu'ils ont reçues pour la valeur « de deux eschoppes au derrière des changes sur le marchié de Lille, à l'endroit du change de mondit seigneur et que, par aucun temps, Henri de Tenremonde a tenu et encores tient à louaige d'icellui seigneur, lesquelz deux eschoppes mon avantdit seigneur avait fai prendre et les abattre pour les applicquer et acroistre sondit change et amplier la place ou il a fait faire sur icellui marchié son hostel appellé Beauregard, ouquel d'un costé se tient le siége et auditoire du prévost de Lille. » = Quittances pour rentes : du chapitre de Saint-Pierre d'Aire ; — de David d'Averdoing, écuyer, seigneur de Morquenes ; — de Marie de Warignies, demoiselle de Cléty, veuve d'Aléaume de Sainte-Aldegonde ; — de Jacques Le Rende, échevin de la ville de Saint-Omer. = Quittances pour gages :

— de Jean d'Ardres, conseiller du duc ; — de Gilles de Seninghen, écuyer, lieutenant du bailli de Saint-Omer, au nom de Jean Huguelot, maître de la haute-œuvre en ladite ville ; — de Tassart Courteheuse, garde du château de Ruhout : — de Guillaume Scodehune, sergent de la forêt de Ruhout ; — de Jean Deschamps, conseiller du duc et commissaire sur le fait des nouveaux acquêts ; — de Gilles Le Caron, lieutenant et garde de la terre de Bucquoy ; — d'Aléaume de Banquetun, écuyer, capitaine du château de Belle ; — de Thibaut de Strasbourg, ménétrier de monseigneur. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — au château de Ruhout ; — au château d'Eperlecques, suivant l'attestation de Gilbert Bollart, écuyer, lieutenant d'Antoine de Bournonville ; — au château et à la basse-cour de Remi ; — au domaine de Fampoux ; — aux fortifications de la ville de Montreuil, suivant l'attestation de « Guy Quiéret dit Boort, chevalier, seigneur de Tours, de Heuchin, d'Escuignecourt et de le Poorte » ; — aux moulins de Rupelmonde ; — aux moëres de Mourkerke, suivant l'attestation d'Antoine Le Baenst, bailli des Quatre-Métiers.

B. 1941. (Portefeuille.)—114 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 12 sceaux.

1er janvier **1430** — 31 décembre **1430**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — d'exempter David de Brimeux, gouverneur des bailliages d'Arras et de Bapaume, de l'ordonnance par laquelle les gages des officiers du duc sont : « sincopez et ramenez à la moitié pour un an », — de décharger de la rente de dix livres « vint mesures et deux cens verges de terres gisans au poldre de Botezand, lesquelles sont inundées de l'eaue de la mer » ; — de payer divers frais de venerie au pays de Namur, « cest assavoir, soixante livres de lacs pour tendre et prendre les sainglers ou temps et saison d'iver, pour trois sainglers porter à trois voiages de Namur à Bruges, pour deux muys de sel emploiés à saler les venoisons de saingler envoiés en nostre ville pour la despence de la feste de noz nopces, pour le gouvernement de deux biches nourrissans, pour le veneur des loups, pour chascun loup qu'il prend ung franc, pour chascun jone loup et pour chascun loutre ung quart de franc » ; — de payer une rente annuelle de deux cent vingt livres à Elisabeth, dame de Leeuwerghem, veuve de messire Robert, seigneur de Masmines, en son vivant conseiller et chambellan de monseigneur. = Lettres de don et gratification du même Philippe, duc de Bourgogne, octroyant : — la valeur de quarante francs en bois, pris dans la forêt de Desvres, à Lionnel de Bournonville, « pour les grans et bons services que faiz nous a en noz guerres et armées ; » — l'exemption de la moitié des droits seigneuriaux à messire Jacques de Brimeux, conseiller, chambellan et « mareschal de nostre ost et armée », pour « la terre d'Aigneaucourt, tenue de nous en deux fiefs, l'un du chastel d'Avennes et l'autre du chastel d'Aubigny, semblablement de la terre de Gugny, tenue en partie du chastel de Hesdin » ; — douze chênes et trente pièces de bois blanc à Nicaise De le Barre, de Bapaume, « pouvre homme chargié de femme et d'enfans, lequel, par essone et cas de fortune de feu, a eu puis naguères une sienne maison arse et bruslée ». = Lettres d'attestation : — de David de Brimeux, gouverneur du bailliage d'Arras, au sujet d'Urbain Mocquet, messager, qui a « porté lettres closes de par monsieur Jehan de Luxembourc et nous, de la ville d'Arras devers mondit seigneur le duc à Malines, où il estoit lors, pour le fait de la Pucelle ; » — de Baudouin d'Oignies, maître d'hôtel de madame la duchesse, au sujet de deux charretées de cygnes envoyées par Philippe Wittebroot, watergrave du pays de Flandre ; — de Jean de Quiclenc, bailli de Lens, au sujet du bois qu'il est autorisé à prendre pour son chauffage dans le bois de Carency ; — de Jacques de la Viefville, seigneur de Norrent et de Famechon, capitaine de la ville d'Aire, et des échevins de la même ville, au sujet du domaine d'Aire ; — de Jacques de Brimeux, seigneur de Ligny et de Bris, gouverneur d'Arras, de Jacques de Beauvoir, écuyer, son lieutenant, et des échevins de la même ville, au sujet de la publication à Aubigny, Saint-Pol, Lillers, Pernes, Béthune, Avesnes-le-Comte et Douai, de lettres mandant « que toutes gens d'armes qui s'estoient partis du siége de Compiengne, s'en retournassent hastivement audit siége, à paine de confiscation de leurs biens et héritaiges » et d'autres lettres mandant « à pluiseurs chevaliers et escuiers de le conté d'Artois, qu'ilz fussent devers lui à toute puissance le vie jour de janvier » ; — de Gilles Le Caron, lieutenant et garde de justice de la prévôté de Bucquoy pour madame la duchesse de Bourgogne ; — de Jacquemart Guilleran, lieutenant d'Aix-en-Gohelle, de Jean Grault dit Galois, lieutenant de Carency, de Jean de Calonne, lieutenant de Duisans, pour Beaudouin d'Oignies, gouverneur de Duisans, Bucquoy, Carency, Aubigny, Aix et autres villes, au sujet de ces domaines ; — de Guillaume de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer au

sujet des revenus dudit domaine de Saint-Omer; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin, et de Pierre de Becquignies, son lieutenant, au sujet des produits du domaine et de la compagnie des arbalétriers de ladite ville, qui a, « en dehors du chastel d'illec, fait faire ungs bersaulx de grant édiffice, au-dessus desquelx bersaulx a chascun une maison sollée, formée de *soles* (soliveaux), close et couverte de tieulle bien et suffisamment » ; — de Guillaume de Gonneville, baili d'Etaples. = Quittances : — d'Elisabeth, duchesse de Bourgogne, déchargeant Martin Cornille, receveur pour ladite duchesse, de Bucquoy, Puiseux et Combles; — de Jean Abonnel, conseiller et gouverneur de la dépense extraordinaire, de Gautier Poulain, receveur général de Flandre, de Jean de Dienat, receveur général d'Artois, et de Jean de Robaut, receveur d'Arras, au sujet de sommes versées par divers receveurs, parmi lesquelles « soixante-dix livres pour la façon et estoffes des lices qui ont esté faictes (pour un tournoi) en la ville d'Arras ; — d'Antoine, seigneur de Croy et de Renty, capitaine général du comté de Namur, au sujet d'une somme de cinq mille cinq cents livres pour « les gaiges et souldées des troupes qui doivent défendre le pays de Namur », et d'une autre somme de six mille francs « pour icelle distribuer aux chevaliers et autres gentilzhommes, chiefz de chambre, qui ont esté et sont ou service de mondit seigneur audit lieu de Namur, pour, à leur présent partement, après les abstinences de guerre prinses par mondit seigneur avec l'évesque de Liége, son adversaire, et affin que à l'onneur de mondit seigneur et sans esclande se peussent partir, eux aidier à paier et contempter leurs hostes où, par loing temps en icellui service, ont esté logiés et auquelz que les eust paiés et contenter de leurs gaiges ordinaires esteu deu plus grosse somme » ; — de Jean de Hornes, seigneur de Baussignies, de Herre et de Lierre, qui a reçu un don de cent francs; — de David de Brimeux, gouverneur du bailliage d'Arras; — de Baudouin Boutry, receveur de la commanderie de Haut-Avesnes, au sujet de trente chênes donnés par le duc à frère Pierre de Beauffremont, grand prieur de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem ; — de Nicaise Du Puis, chapelain de la chapelle du duc, au sujet de deux coffres « pour les aournements et aulmusses de ladicte chapelle » ; — de Pierre Panais, mercier de Paris, au sujet de « quatre sintures à femme, dont les deux sont d'or et les autres d'argent » ; — de Catherine Baerts, qui, par le commandement de monsieur le chancelier de Bourgogne, a amené le bâtard de Brabant, de Louvain à Gand, après la mort de feu monsieur de Brabant; — de Godsal de Catismage, qui a reçu du duc un don de quinze livres; — de Jean et Mounot Machefoing, et de Pierre Longuejoe, valets de chambre de monseigneur ; — d'Alme Fons, écuyer du Portugal, au sujet « des despens de ses trois chevaulx pour XXVI jours entiers, durant lequel temps il a continuelment esté ou service de monseigneur et en ses armées tant en l'ost devant Compiengne comme ailleurs où mon dit seigneur a esté » ; — d'Hellin Van Doirnyck (de Tournai), au sujet de plusieurs sommes qu'il a prêtées à Marguerite de Bourgogne, comtesse du Hainaut. = Quittances pour rentes : — de Florent le Boucher, receveur de l'évêque d'Arras; — du chapitre de Saint-Pierre d'Aire : — du chapitre de Saint-Omer, en la ville de Saint-Omer; — de Pierre, prieur de Saint-André-lez-Aire; — de Gilles, abbé de Notre-Dame de Royaumont; — de Marie, abbesse de Ste-Colombe à Blandecques ;— de frère Jean Viellart, ministre des Trinitaires lez-Arras; — de Baudouin de Bailloel, mayeur de la Charité Notre-Dame des Ardents à Arras; — de Hellin de Lavenne, prêtre, receveur de « l'hospital Nostre-Dame que on dist lescoterie ou Brusle » à Saint-Omer; — de Jean Du Wicquet, receveur de la Charité Notre-Dame à Desvres; — de Nicolas Lemol, prêtre desservant la cure de Saint-Martin; — de Colard de Sains dit Laigle, écuyer, fils de feu N. de Sains, chevalier; — de Baudouin de le Motte, fils de feu demoiselle de Mons; — de Jean Baugies dit Micart, époux de Jeanne de Blandecques ; — de Roger, seigneur de Bréauté ; — de Gui de Turpin, seigneur de Laval; — de Christophe de la Bourg, trompette de guerre du duc; — de Louis Staet, chevalier, seigneur de Hamme, au nom d'Elisabeth de Brugdamne, sa femme ; — des échevins d'Aire au nom des rentiers de la ville. = Quittances pour gages : — de Hugues de Lannoy, seigneur de Santes, chambellan ; — d'Antoine, seigneur de Croy et de Renty, chambellan; — de Jean Deschamps, commissaire des nouveaux acquets pour ses gages et pour plusieurs voyages; — de Bertrand Lejone, clerc des aides pour le fait de la guerre ; — de Jean Rigolet, contrôleur de la dépense ordinaire de l'hôtel de monseigneur; — de Jacques de la Viefville, maître d'hôtel du duc et capitaine d'Aire; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin; — de Jean de Brimeux, châtelain de Fampoux; — de Baudouin d'Oignies, panetier de monseigneur, gouverneur de Carency, Duisans, Aix et Aubigny; — de Jean de Calonne, lieutenant du gouverneur de Duisans ; — de Gilles, Le Caron, lieutenant et garde de justice de la prévôté de Bucquoy; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes et de Bilque, bailli de Saint-Omer; — de Guillaume Courteheuse, capitaine du château de la

Montoire; — de Jean d'Ardres, conseiller du duc, avoué des enfants de feu Tassart Courteheuse en son temps châtelain de Ruhout; — de David de Poix, seigneur de la Verrière, gouverneur de Guise et garde du château de Tournehem; — de Gilbert Bollart, lieutenant d'Antoine de Bournonville, garde du château d'Eperlecques; — de Jean Ysdier le vieux, sergent des bois et garennes de Tournehem; — de Berthe de Holinghes, écuyer de la forêt de Beauloo; — de Simon de le Motte, sergent de la même forêt; — de Jamouton de Marche, veneur du comté de Namur; — de Jean Ansel, Jean Le Telier et Waigier le Houlier, avocats et procureurs en la Cour spirituelle de Térouane; — de Jean De Crocq, procureur en la prévôté de Montreuil; — d'Amaury Caufflans, connétable de la confrérie des archers à main de la ville d'Arras; — de Paulin d'Alexandria, trompette de guerre du duc. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés; — à la salle d'Aire, — au château de Saint-Omer; — au château d'Eperlecques; — aux viviers de Ruhout; — au château de Fampoux.

B. 1942. (Registre.) — 359 feuillets, parchemin.

1er janvier 1431 — 31 décembre 1431. = « IIIe compte de Jehan Abonnel dit le gros, conseillier, gouverneur et receveur général des finances de monseigneur le duc de Bourgongne, de Brabant, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, de Namur, des deniers par lui receuz et dépensez en un an entier, c'est assavoir durant les IIII premiers mois, comme gouverneur, par vertu des roles et mandemens fais sur chascun desdiz mois en la manière que par ci-devant l'on a acoustumé faire par certain tamps, et par les huit autres mois, commençant le premier jour de may, comme receveur général. » = Total des recettes évalué en livres tournois : 314,958 livres, 4 sols, 1 denier. Total des dépenses évalué en livres tournois: 310,034 livres, 4 sols, 7 deniers. = « A maistre Jehan de Ternant, conseillier et maistre des requestes de l'ostel, la somme de IIc XXI francs pour voyaiges par lui faiz, c'est assavoir pour ce que les abstinences de guerre, qui avoient esté prinses entre les gens du roy nostre sire et ceulx du daulphin, son adversaire et ceulx de mondit seigneur, expirées au Noël M CCCC XXIX, furent, par le commandement d'icellui seigneur, ledit maistre Jehan de Ternant et maistre Philippe Maugard, aussi conseillier et maistre des requestes de l'ostel, envoyez devers son beau-frère, le conte de Clermont et l'archevesques de Rains, estans lors à Soissons, pour ralongier lesdictes abstinences depuis le jour de Noël, mil CCCC XXX jusques à la Chandelour ensuivant; et pour ce partirent lesdits maistres Jehan et maître Philippe Maugard de la ville de Bruges, le XVIe jour de décembre mil CCCC XXX, devrain passé et leur dicte charge accomplie, retournèrent audit Bruges, vers mondit seigneur, ouquel voyage furent par l'espace de XXIII jours entiers. Item se party ledit maistre Jehan de la ville de Bruges, le XIIIe jour de janvier oudit an pour retourner oudit lieu de Soissons, devers lesdiz contes de Clermont et archevesques de Rains, sur le fait desdictes abstinences où il vacqua jusques au Ve jour de février. Item fu ledit maistre Jehan envoyé par mondit seigneur devers l'évesque de Cambray, pour besongner sur l'appaisement d'aucun discord estant entre ledit évesque et ceulx de Valenciennes où il vacqua depuis le XVIIIe jour de mars oudit an, jusques au IIIe jour d'avril. Item depuis ledit IIIe jour d'avril, fu continuelment ledit maistre Jehan en la compaignie de mondit seigneur et de son premier chambellan, portant son scel de secret en son ost devant Compiègne, pour cause des grandes ambassades estranges et autres affaires qui continuement ilz survenoient, où il vacqua jusques ou IIIIe jour de juillet ensuivant. Et depuis et derrainement il fu, par icellui seigneur, envoyé avec et en la compaignie de messire Jehan de Luxembourg, devant la ville de Soissons pour requerés, de par le roy et mondit seigneur, l'obéissance de ladite ville, ouquel voyage et besongne il vacqua tant en la poursuite de la recouvrance d'icelle ville ès marches dudit Soissons comme pour l'entretenement d'icelle, après ce qu'elle fu réduite à l'obéissance, depuis le Ve jour dudit mois de juillet jusqu'au IXe jour de septembre. » (Fol. 129, v°). = A damoiselle Jacqueline de la Tramoulle, fille jadiz de feu le seigneur de Dours, la somme de sept cens cinquante francs pour la part et portion de mondit seigneur de la somme de mil escus d'or que luy et madame la duchesse, sa compaigne, ont ensemble donnez à icelle demoiselle Jaqueline, tant en faveur du mariaige par eulx traictiez entre icelle demoiselle d'une part et Andrey de Thoulonjon, escuier, seigneur de Mornay, conseillier de mondit seigneur d'autre, comme pour considéracion des bons et notables services qu'elle a faiz à madicte dame la duchesse » — Audit Andrey de Thoulonjon, la somme de IIIIm francs, laquelle icellui seigneur, pour considéracion des bons et agréables services que longuement et loyaument en plusieurs et deverses manières il lui a faiz et fait chascun jour, lui a donné de grace espécial pour une fois et mesmement en faveur et avancement du mariage qu'il a fait traiitier de lui de

demoiselle Jaqueline de la Tremoulle cy-devant nommée. » (Fol. 147, v°), = A Pierre Willart et Jehan Mayolle, margliseurs de l'église Saint-Morisse en Lille, la somme de L livres du pris de XL groz monnoye de Flandres la livre, laquel mondit seigneur, pour l'onneur et révérence de Dieu et du glorieux Saint-Morisse, et pour la singulière dévocion qu'il a à l'église parrochial dudit saint, en laquelle les parrochiens d'icelle ont nouvellement fait faire de beaux et notables édifices, a donné, de grâce espécial, pour une foiz, à ladicte église pour, ou cuer d'icelle faire faire une verrière à ses armes, pour ce, comme plus à plain appert, par lettres de mandement d'icellui seigneur données en sa ville de Lille, le IXe jour de décembre oudit an mil CCCC XXXI, et quittance desdiz margliseurs, ensemble certaffication du curé de ladicte église sur lafection de ladicte église, sur la perfection de la verrière. » = A Jehan De la Rue, pour avoir relyé tout de neuf et couvert de drap de soye et estoffer de mesmes et de parchemin et doré les feulletz de huit livres appartenant à monseigneur, c'est assavoir le livre des propriétés des choses, le livre de Joséphus, le livre de Bocasse des Fortunes des cas des nobles hommes, le livre de Froissert, deux autres livres nommez Hétiques et Polithiques et deux des volumes de Vanteur, XVI l. III s. A luy pour LX grans cloux de letthon, XXIIII escussons touez, haaschiés de fleurs en feuilles et XII XIImes de petiz cloux pour attachier les diz grans cloux et escussons sur les livres dessusdiz, IIII l. XVI s. » (fol. 182). = « A Amiot Noppe, varlet de chambre, pour avoir fait reffaire d'argent les charnières du tableau de monseigneur qui estoient rompues, IIII s. VI d. » (fol. 183.) = « Au bastard de Vendome, escuier, auquel messire Anthoine de Thoulonjon, mareschal de Bourgongne, a ordonné estre bailli la somme de II$_{c}$ LXXVI frans demi pour les gaiges et souldées de VI hommes d'armes et LXII hommes de trait, montez, armez et souffisamment habilliez, qu'il a tenu soubz lui et en sa compaignie pour servir monseigneur en son siége devant Compiègne. » (Fol. 29 v°, 2° partie).

B. 1943. (Portefeuille.) — 94 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 17 sceaux.

1 janvier **1431** —31 décembre **1431**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, et d'Elisabeth, sa femme, duchesse de Bourgogne : — au sujet d'une somme de cent dix-sept livres payée à Étienne de la Poulle, orfèvre de Bruxelles, « pour trois potz d'argent, pesant douze marcs une once et demie, que naguères monseigneur a fait présenter au baptisement de l'enffent du rentemaistre du pais de Brabant que ledit seigneur a fait tenir sur les fons en son nom » ; — ordonnant d'allouer à Arnould Dutrech, brodeur, ce qui lui était dû pour « parties de broderie » fournies à feu monseigneur Jean, duc de Bourgogne ; — de payer une somme de vingt-quatre livres à Jean du Clerc dit Grand-Jehan, huissier d'armes, et à Colard de Lobelet, bailli de l'église Saint-Vaast d'Arras, qui « ont visité les places et forteresses de nostre pays d'Artois pour y pourveoir et faire mettre en bon estat celles que besoing en avoient et les garnir de habillemens de guerre et d'autres choses nécessaires à la garde et seurté d'icelles afin d'eschever les inconvéniens qui y povoient advenir par les ennemis de monseigneur le Roy et les nostres qui journellement faisoient guerre en nostre dit pays d'Artois » ; — d'indemniser Jean de Dienat, receveur général d'Artois de ses dépenses en plusieurs voyages, dans l'un desquels « il se party de son hostel d'Arras en la compagnie de messire Jean d'Avelus le Xe jour de mars en l'an IIII^{c}XXXI à Amiens, ouquel lieu noz conseilliers avoient escript, de par nous, à plusieurs gens d'église et bonnes villes envoyer leurs depputez audit X^{e} jour dudit mois de mars pour oyr ce que de par nous leur seroit exposé et requis, et fist les remonstrances et requestes à ceulx qui y furent assemblez, tendans affin que les dictes gens d'église et bonnes villes vaulsissent paier certaine cantité d'argent pour aidier à paier les gens d'armes envoyez à nostre cousin Jehan de Luxembourg pour donner résistence à noz ennemis et faire tenir les abstinences de guerre, et pour ce que ceulx de Monstreuil sur la mer n'avoient point envoyé leurs depputez à ladicte journée audit lieu d'Amiens pour ce que lors estoient logiés assez prez de ladicte ville les gens d'armes qui tenoient le pont de Remi, lesdicts d'Aveluz et Dienat alèrent audit lieu de Monstreuil et ceulx d'icelle conclurent de envoyer à ladicte journée, et d'illec retournèrent lesdicts d'Aveluz et Dienat audit lieu d'Amiens » ; — de payer quatre-vingts livres à Jean Fromont, clerc du receveur général, pour papier, parchemin, cire et encre, pour voyage en France ; — de fournir à Jean d'Escaubecque, maire et bourgeois de Lille, ce qui lui est dû pour avoir vendu, à la demande de monseigneur, la somme de deux cents écus de rente annuelle; —de transférer à Jean Mansel, bourgeois de Hesdin, une rente viagère de cent livres de quarante gros sur ladite ville de Hesdin, qui avait été vendue « à maistre Lottart Fremault filz de Lottart, aagié de XL ans et à Jehan Fre-

mault dit Athiot, son filz, aagié de XIII ans ou environ, et audit Lottard Fremault, l'esné pour Philippot et Jehenne enfans dudit maistre Lottart le filz, aagié icellui Philippot, de vingt et ung an et ladicte Jehenne de dix ans », — d'exempter Gilles de le Houssoie, bailli de Hesdin, de l'ordonnance par laquelle les pensions des officiers devaient être, pour un an, réduites de moitié ; — de rabattre des comptes de Martin Cornille, receveur de Bucquoy, Carency, Fampoux et Remi au nom de la duchesse Elisabeth, diverses sommes parmi lesquelles cent livres que la duchesse octroie audit Cornille « en avancement de son mariage ». = Lettres de gratification de Philippe, duc de Bourgogne, accordant : — « une tasse d'argent blanche toute plaine armoyée à noz armes en fons dessaulz à Valedroit, nostre poursuyant d'armes, lorsqu'il fut baptisé ou nommé Valedroit »; — des sommes en don à maître Lambert du Camp, docteur en théologie et inquisiteur de la foi en Artois et en Picardie, à messire Wallerand de Beauval, seigneur d'Ottorch, chevalier, chambellan, à Gilles de Seninghem, lieutenant du bailli de Saint-Omer, et à demoiselle Nicole du Bocquiel d'Arras ; — la remise de partie des droits seigneuriaux à Bonne de Boubers au sujet d'un fief « assiz en la Tiremande » tenu du château d'Aire, et à Jean de la Trémouille, seigneur de Dours, au sujet du fief de Brecquet, sis dans le comté de Boulogne, vendu et transporté à Aléaume de Rabecque; — l'exemption des aides aux habitants de Chocques en considération de leur pauvreté ; — rémission de la moitié d'une amende de cent livres à Mathieu et Pierre Brocquet, de Hesdin, condamnés parce qu'ils « avoient soustenu et favorisé aucuns des ennemis de monseigneur ». = Lettres de légitimation accordées par le même duc à Jean de Mons et à sa femme Isabelle Bourguignon, l'un et l'autre enfants illégitimes, « considérés les services que ledit Jehan, comme arbalestrier de la ville de Lille et autrement, a faiz tant à la bataille de Liége comme à Paris et ailleurs ». = Lettres du même duc Philippe portant constitution de rentes sur la ville de Saint-Omer, à l'occasion des aides demandées « pour le fait de nostre conté de Namur comme pour le voiage que entendons brief faire en France et mesmement pour l'achat et armée d'une carraque que avons mis sus pour envoyer en Rodes à l'ayde des chrestiens et à l'encontre des ennemis de la foy de Nostre-Seigneur Jésus-Christ ». = Lettres d'attestation : — de Bernard Terres, marchand catalan, au sujet d'argent prêté par Jacques de le Calesage, aussi marchand catalan, à madame la duchesse de Bedford « sur ung colier d'or garny de douze fremaulx à façon de cuers, contenant en tout vingt et quatre grosses perles, six rubiz et six fleurs de dyamans a tout ung fremail garny d'une grosse perle, d'un gros rubiz et d'un gros diamant » ; — de Gui Guilbaut, receveur général de toutes les finances, et de Jean Diénat, receveur général d'Artois, au sujet de diverses sommes qui leur ont été versées ; — de Gui de Boeye, secrétaire de monseigneur, au sujet de divers voyages ; — de Bernard Donnerot, veneur ; — des échevins d'Aire au sujet du remboursement de prêts faits au duc ; — de Guillaume de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, et des échevins de la même ville au sujet des assis de Saint-Omer et du bois provenant de la forêt de Beauloo ; — de Jacques de Beauvoir, écuyer, lieutenant du gouverneur d'Arras, des échevins de la même ville, et de Jean Aoustin, lieutenant du gouverneur d'Avesnes, au sujet de divers voyages, de la levée de troupes et des domaines ; — de Jean d'Auteriche, lieutenant du châtelain de Fampoux, de Gilles Le Caron, lieutenant de Bucquoy, et de Pierre Bacheler, lieutenant de Remi, au sujet des domaines ; — de Guillaume de Gonneville, bailli d'Étaples et de Choquel et Bellefontaine, et de Jean Guilbaut, trésorier du Boulonnais, au sujet des domaines ; — de Gui Turpin, seigneur de Laval et châtelain de Hardelo, au sujet de bestiaux mis « en pennages ès dunes et forest de Hardreloo » par les habitants de Camiers, Dannes et Neufchâtel.

B. 1944. (Portefeuille.) — 87 pièces, parchemin ; 8 sceaux.

1 janvier **1431**-31 décembre **1431**. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Jacques de Ruielle, bailli de Haspres, et Pierre Gallant, conseiller du duc au bailliage d'Aire. = Quittances : — de Jean Abonnel, receveur général des finances, de Jean de Dienat, receveur général d'Artois, de Gautier Poulain, receveur général de Flandre, et de Jean Guilbaut, trésorier du Boulonnais, au sujet de sommes versées par divers receveurs ; — de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, Antoine, seigneur de Croy et de Renty, Philippe, seigneur de Saveuses, de Bailleul au Mont et de Flesselles, de Gui de Nesle, seigneur d'Offemont, de Mello et de Bray-sur-Somme, de David de Brimeux, gouverneur et bailli d'Arras, et de frère Foucault, « commandeur de la Morée, » au sujet de sommes reçues pour divers services rendus au duc, — de Jean Camu, huissier de salle de la duchesse, de Jean Rampart, sellier de Bruxelles, de Robechon Lecouvreur, « braconnier des petis chiens de

la venerie de Namur » ; — de Gilles de le Houssoie, bailli de Hesdin, de Pierre de Becquignies, lieutenant du châtelain dudit Hesdin, et de Pierre Leflamencq, sergent des aides dans le même bailliage. = Quittances pour rentes : — de Pierre de la Tour, chantre et chanoine du chaptre Saint-Omer, et chapelain de la chapelle du château à Saint-Omer ; — du chapitre de Saint-Martin à Hesdin ; — de dom Pierre Dubus, religieux de Saint-Vaast, d'Arras ; — de Jean Regnault, maître de l'hôpital Saint-Vaast, à Arras ; — de Hugues Milette, curé de Saint-Nicolas sur les fossés, à Arras ; — de Matthieu de Beaumont, receveur de l'hôpital Saint-Nicolas, à Méaulens-lez-Arras ; — de Jacques Remont, chapelain de la chapelle de l'hôpital Notre-Dame d'Artois, à Hesdin ; — d'Antoine, seigneur de Croy et de Renty ; — de Jean Quiefdeber, conseiller en Cour laïque ; — de Robert Le Merchier, bourgeois d'Arras, au nom de sa femme Jeanne de Blaringhem, demoiselle d'Ambrines. = Quittances pour gages : — de Nicolas Rolin, chevalier, seigneur d' « Anthun », chancelier du duc de Bourgogne ; — de Jean Rasoir, seigneur de Beuvrages et d'Audomez, conseiller du duc ; — de Jean Nemery, conseiller et maître des monnaies du duc ; — de Roger, seigneur de Bréauté, chevalier ; — de David de Brimeux, gouverneur d'Arras et d'Avesnes ; — de Jacques de Beauvoir, lieutenant du gouverneur d'Arras ; — de Jean Lesot, licentié ès lois, conseiller, Pierre de Builly, procureur, Bernard d'Allennes, notaire, Guillaume Marcel, garde à l'audience, Adrien Hanelot et Pierre Morguet, sergents à masse, Jacquemart Leroy, portier, au nom de monseigneur, à la Cour d'Arras ; — de Jean Gosset, garennier de Mofflaines ; — de Jean de Brimeux, châtelain de Remi ; — de Jean de Fartin, portier du château de Tournehem ; — de Jacques de Brimeux, châtelain, Gilles de le Houssoie, bailli, Pierre de Becquignies, houpilleur, Hugues Coulon, procureur, Hugues de Boulongne, peintre, Firmin Gay, aide de châtelain, Jean Cam dit Camus, sergent à cheval, à Hesdin ; — de Jean Faibien, bailli de Houdain ; — Jean Haillebronne, sergent en la forêt de Boulogne ; — de Guillaume de Lespierre, procureur, et Tristan des Fontaines, conseiller, en la Cour d'Amiens ; — de Matthieu, de Saint-Amand, procureur à la prévôté de Beauquesne ; — de Baudouin Van Zwieten, trésorier de Hollande. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés ; — au château de Tournehem ; — au château de Ruhout ; — au château d'Aire ; — au château de Bucquoy ; — au château de Hesdin ; — au château d'Avesnes-le-Comte ; — au château de Blaton.

B. 1945. (Registre.) — 235 feuillets, parchemin.

1er janvier **1432** — 31 décembre **1432**. = « Compte IIIe de Jehan Abonnel, dit Le Gros, conseillier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne et de Namur, des deniers par luy receus et despensez à celle cause en ung an entier. » = Total de la recette évalué en livres tournois : 243,378 livres, 4 sols, 9 deniers. Total de la dépense évalué en livres tournois : 247,778 livres, 12 sols, 4 deniers. = « A Loyquin de le Perre, chevaucheur, pour le XXVII jour du mois de novembre, porter lettres, de par monseigneur, de la ville de Bruges à Bruxelles, devers Hue de Boullongne, varlet de chambre et paintre d'icelluy seigneur, affin qu'il apportast audit lieu de Bruges tous les tableaux et autres besongnes qu'il a faictes de son mestier touchant l'ordre de la Thoison d'Or, pour la feste de saint Andry, LVII sols. » — « A Gilles Grignet et Jean de Beligny, ouvriers de machonnerie, pour don à eulx fait par mondit seigneur pour plusieurs patrons qu'ils avoient fait faire en papier et parchemin, pour aucuns ouvraiges que mondit seigneur veult et a intention de faire faire en sa chapelle à Dijon, pour le fait de l'ordre de la Toison-d'Or, VI fr. » — « A Dalphin, serviteur de Hue de Boullongne, qu'il a payé à six compaignons pour leur sallaire, d'avoir apporté de Brouxelles à Lille XXXV tableaux aux armes de messieurs de l'ordre de la Thoison d'Or, VI fr. » — « A Michel Morel, paintre à Lille, pour avoir paint hastivement VIII escus pour aucuns de messieurs de l'ordre de la Thoison d'Or, XVI s. VI d. » — « A Jehan de Herselles, graveur de seaulx demourant à Bruxelles, la somme de cinquante six livres six sols, pour IX onces d'argent, la graveure et façon du seau de l'ordre de monseigneur de la Thoison d'Or. » — « A Jehan Pentin, orfèvre de Bruges, pour la fachon de XXV colliers de l'ordre de monseigneur de la Thoison d'Or, qu'il a faiz tant pour mondit seigneur comme pour les aultres chevaliers dudit ordre, M IIIIXX. » — Item pour avoir refait deux pièces d'un des colliers dudit ordre de la Thoison, lequel fu à feu messire Robert de Masmines, IIII l. » (fol. 221.) — « Le jour de saint Andry en l'église Saint-Pierre de Lille, pour l'offrande de monseigneur à la messe, à cause de son ordre de la Thoison d'Or, LVI s., pour distribuer aux povres demandans l'aumosne le lendemain du jour de saint Andry, derrain passé, quant icellui seigneur fist,

en sa ville de Lille (1), la feste et solempnité de son ordre de la Thoison d'Or. » (fol. 215 v° et 216.) = « A Pierre Longuepée, varlet de chambre de mondit seigneur, en regard d'un don que ledit Pierre lui a fait d'un livre des faits de Godefroy de Bouillon, la somme de cinquante francs de xxxii gros. » — « A messire Forteguerre de Plaisance, aumesnier de monseigneur, la somme de dix-neuf livres pour deux livres qu'il a achettez pour mondit seigneur, l'un nommé les Cronicques de Flandres et l'autre Vesèce de Chevalerie » = « A Oudot de Douay, changeur, demeurant à Dijon, pour une once et ung tréseau d'or fin, que mondit seigneur a fait prendre de lui pour faire deux signetz d'or dont icellui seigneur en a l'un donné au conte de Genesve, son cousin, et l'autre est pour lui, pour ce xiii frans demi. » — « A maistre Henry Zwols, astronomien, pour avoir fait les deux cadrans en iceulx deux signetz et pour la façon et esmail desdiz deux signetz, viii francs demi. » (fol. 211 v°.) = « En l'église Nostre-Dame de Hal, le xiii° jour de novembre derrain passé, pour l'offrande d'icellui seigneur à la messe, xix s. Aux relicques après ladicte messe, lvii s. Item pour une enseigne d'argent doré et viii aultres d'argent blanc que monseigneur a donné à son plaisir, xx s. Item que mondit seigneur a aussi donné à l'évesque des petis enfans en ladicte ville, xix s., et pour avoir des enseignes d'argent, xix s. » (fol. 215).

B. 1946. (Portefeuille.) — 105 pièces, parchemin ; 13 sceaux.

1er janvier **1433** — 30 décembre **1433**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de tenir compte à Laurent Le Bar, receveur de Carency, à Jean de Dienat, receveur général d'Artois, et à Jean Sacquespée, receveur des aides d'Artois, de sommes remises à Madame la duchesse de Bourgogne ; — de solder les dépenses faites par Antoine, bâtard du duc, pour Michelette de Presle, mère dudit Antoine ; — d'allouer la somme de cent quatre-vingt-deux francs, à Claude Roichette, maître des requêtes et gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, pour divers voyages ; — de transférer la ferme de la châtellenie d'Aire entre les mains de Jean de la Motte, dudit lieu d'Aire, qui a prêté au duc une somme de douze cents livres ; — d'accorder à Jacques de Harchies, le fils, échanson du duc, le droit de mettre deux cents porcs en paisson dans la forêt de Mormal ; — de rabattre des comptes de la recette générale une somme de cent trente-trois livres qui avait été fournie par les échevins de Montreuil pour l'acquisition de « plusieurs culevres et aultres soubtiz engiens de guerre, » à feu Jean Légier, maître canonnier, « lequel par aventure qui lui survint sur le chemin moru soudainement ; » — de solder les dépenses faites par les secrétaires pour papier, parchemin, encre et autres objets. = Lettres de gratification du même Philippe, duc de Bourgogne, accordant : — aux habitants d'Arras remise d'une somme de deux cents francs restant à payer pour leur part des aides, parce que « tousjours à tous noz affaires et requestes les avons trouvé prests et enclins et que nostre dicte ville a eu et a moult de pertes, dommages et intérests à cause des guerres ; — diverses sommes à Le Bègue de Becquignies, écuyer, lieutenant du châtelain de Hesdin, à maître Jean Séguinat, secrétaire du duc, à Simon Le Fournier, receveur de Lille, et à Maykin Lantier, fils de Matthieu Lantier, bourgeois d'Arras, pour leurs bons services ; — deux cents livres à Jean de Dienat, receveur général d'Artois, pour ses services et « pour lui aidier à soustenir les charges du mariage d'une sienne fille ; » — à Gui de Latre dit Canart, la somme de trente-deux livres de quarante gros « que nous doit Berthele de Monnequehove dit de Holingues, à cause des droitures de vint mesures de terre ou environ, tenues en fief de nous à cause de nostre chastel de Tournehem par lui acquestées au prouffit de Jehan de Latre et de ses hoirs, pour ledit Canart en avoir et acheter ung cheval. = Lettres d'attestation : — des maîtres de la Chambre des Comptes, de Gui Guilbaut, receveur général, de Jean Wieland, secrétaire, et de Philippe Machefoing, valet de chambre, touchant diverses affaires parmi lesquelles l'acquisition pour le duc de « unes cuirasses armées de charnières, boucles et mordans de leton dorés ; » — d'Antoine Noiret, trésorier de l'église du Saint-Esprit de Rue-sur-Mer, au sujet de deux cœurs d'or envoyés à cette église par la duchesse de Bourgogne ; — de Jacques de la Viesville, châtelain d'Aire, et des échevins de la même ville, au sujet des aumônes provenant du legs de la comtesse Mahaut et des assis ; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, au sujet du domaine de cette ville et de dépenses pour voyages ; — de Jean d'Austeriche, lieutenant du châtelain de Fampoux, et de Pierre Bacheler, maire de Remi et lieutenant du châtelain, au sujet des domaines ; — de Baudouin d'Ognies, écuyer, gouverneur de Carency, Bucquoy.

(1) C'est en cette église Saint-Pierre que fut tenu le premier chapitre de l'ordre de la Toison-d'Or.

Duisans, Aubigny et Aix-en-Gohelle, et de ses lieutenants Jean Groult dit Galois, Jean de Calonne et Gilles Le Caron, au sujet des domaines, de la vente du bois et « de la garenne de Carenchy bailliée à ferme à Ysengron de Werchin, écuyer, seigneur de Souchez ; » — de Jacques de Brimeux, châtelain, Gilles de la Houssoie, bailli, Pierre de Becquignies, lieutenant du châtelain, Jehan Le Fort, sergent à cheval, et des échevins, au sujet du domaine de Hesdin, des haras, de la chasse aux faucons et de la vente du bois ; — de Guillaume de Gonneville, bailli du Chocquel et Bellefontaine, de Gui Turpin, seigneur de Laval, châtelain de Hardeloo, et de Jean de le Ruelle dit le Latteur, bailli de Boulogne et Outreau, au sujet des domaines ; — de Jacques Cazet, mesureur des bois de Blaton. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Gilles Rasoir, conseiller et maitre général des monnaies ; — Jean Brunel, maître maçon de Hesdin ; — Enguerrand Le Boucher, sergent et garennier du bois Entre deux eaux à Hesdin ; — Pierre Dubos, sergent et garennier de la Malvoisine à Hardeloo ; — Jean Bernard, tabellion pour tout le duché de Bourgogne ; — Gui Guilbaut, receveur général, Jean, Le Baenst, bailli de l'eau à Lécluse, et Georges d'Oostende, secrétaire, à la mission de renouveler la loi de Lécluse.

B. 1947. (Portefeuille.) — 144 pièces, parchemin ; 9 sceaux.

1er janvier **1433** — 31 décembre **1433**. = Quittances : de Jean Abonnel, receveur général des finances, de Jean de Dienat, receveur général d'Artois, de Martin Cornille, receveur de Fampoux, et de Gui Guilbaut, trésorier du Boulonnais, pour sommes versées par divers receveurs, parmi lesquelles plusieurs devant servir à un don fait par Monseigneur à l'abbaye de Notre-Dame de Licques et à l'acquisition de deux chambres de tapisserie de haute-lisse, deux « bancquiers » et douze coussins fournis par Jean le Walois, marchand d'Arras ; — de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, au sujet de son douaire ; — de Jeanne de Havecourt (Abcoude), comtesse de Namur et dame de Béthune, au sujet d'un don de quatre cents francs que lui a fait le duc ; — de Hugues de Lannoy, seigneur de Santes, chambellan, au sujet d'une somme de sept cent cinquante francs payée sur les quatre mille francs que le duc de Bedford, régent du royaume de France, prend chaque année à cause de son mariage avec madame Anne de Bourgogne ; — de Jean de Séguinat, secrétaire de monseigneur ; — des échevins de Térouane au sujet de leur part dans les aides ; — des échevins d'Aire au nom des « sergents héritiers à cheval » du bailliage ; — de Nicole Châtelaine dite du Bosquel, demeurant à Arras, et de Compaignon Grave, écuyer d'écurie de monseigneur, au sujet de dons qui leur ont été octroyés ; — de Walerand de Beauval, seigneur d'Ocoche, chevalier, chambellan, au sujet d'une somme de deux cents francs reçue « pour moy aidier à paier ma raenchon et moy acquitter devers les ennemis du roy et de mondit seigneur ; » — de Lanstier, *alias* Lantier, dit Mayekin, fils de Matthieu Lanstier, bourgeois d'Arras ; — de Firmin du Prayel, orfèvre d'Arras, au sujet de « la somme de vingt-quatre salus d'or du pris de vingt-neuf patars de Flandre la pièce à moy deuz pour avoir fait et ouvré de mondit mestier la représentacion de Josse monseigneur pesant quatorze marcqs sept estrelins demi, ung plat, armoyé ou fons des armes de madame la duchesse, à recevoir l'eaue quant le prestre lave ses mains à la messe pesant six marcqs, ung bénoitier et une esperge armoié de ses armes pesant deux marcqs et cincq estrelins tout d'argent fin et deux cœurs d'or l'un d'une onche et l'autre de demie onche ; — de Hugues Paillet, lieutenant de Gilles de le Houssoie, bailli de Hesdin ; — de Pierre de Bequignies, lieutenant du châtelain de Hesdin ; — des échevins d'Arras au sujet de leur quote-part dans les aides ; — de Jean de Gye, de Châtillon-sur-Seine. = Quittances pour rentes : — du chapitre Saint-Pierre de Lille ; — du chapitre Saint-Pierre d'Aire ; — de Jean Le Roy et de Jean Morrion, prêtres, receveur et chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune ; — de maître Pierre de la Tour, chantre et chanoine de la collégiale Saint-Omer à Saint-Omer ; — du chapitre de Saint-Martin de Hesdin ; — de Jean, abbé de Notre-Dame de Clairmarais ; — de Firmin, abbé de Saint-Silvin d'Auchy ; — de Nicole, abbé de Notre-Dame de Lisques ; — de Nicole, abbé de Saint-Josse-sur-Mer ; — de Raoul, abbé de Notre-Dame d'Eaucourt ; — de dom Bernard Du Buisson, prieur de Saint-Georges-lez-Hesdin ; — de Gilles de Moronval, abbesse de Notre-Dame d'Avesnes près Bapaume ; — de Jeanne des Essars, abbesse de Longchamp ; — de Lambert Le Piers, chapelain de la chapelle Saint-Jean l'évangéliste, fondée en l'hôpital près l'église Saint-Sauveur de Lille ; — de Jacques Remont, chapelain de l'hôpital Notre-Dame d'Artois à Hesdin ; — de Hellin de Lavenne, prêtre, receveur de l'hôpital Notre-Dame « que on dist lescotrie ou Brusle en Saint-Omer ; » — de Pierre du Quesnoy, au nom de monseigneur de Roubaix et de Herzeaux ; — de Colard de Sains dit l'Aigle, au sujet d'une maison prove-

nant d'Isabelle d'Auchy et d'un fief que feu Toursel de Sains acheta à messire Hugues Bournel ; — de Jean Seguinat, secrétaire ; — de Jeanne de Wissocq, dame de Quercamp ; — de Gilles de Seninghem ; — de Louis d'Ivergny ; — de Jean d'Escaubecques, bourgeois de Lille ; — de Jean de Belloy, écuyer, pannetier de monseigneur ; — de Philippe, seigneur de Saveuses ; — de Guilbert Carlin et Laurent Le Carpentier, du Boulonnais. = Quittances pour gages : — de Laurent, évêque de Bethléem, élu d'Auxerre, confesseur du duc de Bourgogne, commis à l'administration de l'hôpital d'Artois ; — de Baudouin, seigneur de Noyelles et de Thilloloy, châtelain de Gosnay ; — de Liévin de Monchy, forestier du bois de Wasselau ; — de Guillaume de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer et Tournehem, au nom de Willeque de Rabodenghes, sergent des bois de Tournehem ; — de Gilbert Bollart, lieutenant d'Antoine de Bournonville, châtelain d'Eperlecques ; — de Guillaume Courteheuse, capitaine de la Montoire ; — de Franche Scodehane *alias* Scodehune, sergent de la forêt de Ruhout ; — de Berthèle de Monnecove et Simon de la Motte, sergents de la forêt de Beauloo ; — de Jean d'Ardres, conseiller du duc ; — de Gauthier Le Houllier, procureur du duc en la Cour spirituelle de Térouane ; — de Jacques de la Viesville, châtelain d'Aire ; — de Jean de Fertin, portier du château de Tournehem ; — d'Enguerraud de Bernemicourt dit Maillet, lieutenant de Baudouin d'Oignies pour la seigneurie d'Aubignies ; — de Guillaume Le Barbier, procureur de Bucquoy ; — de Jean de Brimeux, châtelain de Fampoux ; — de Jacques de Brimeux, châtelain, Gilles de le Houssoie, bailli, Firmin Le Gay, aide du châtelain, et Jean Cam dit Camus, sergent à cheval, à Hesdin ; — de Nicolas de Boubers, licentié ès lois, avocat à Montreuil ; — de Gérard Zoelanns, héritier de la clergie du sang en la ville de Gand ; — de Jean d'Uutkerque, conseiller et chambellan de monseigneur. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — « au chemin emprès le Pont à Tressin qui est si démolie que l'on ne y povoit caryer ; » — à la salle d'Aire ; — au château de Saint-Omer ; — au château de la Motte, « que l'on dist le Bourch, où sont les prisons et jehine de la ville » de Saint-Omer ; — au château d'Eperlecques ; — au château de Fampoux ; — « au bout des chambges sur le petit marchié pour le retrait des gouverneur et officiers de mondit seigneur en la ville d'Arras ; » — au moulin de Carency ; — au château de Hesdin, où « Colart Le Voleur, paintre, a reçu la somme de deux cens quarante-cinq livres du pris de XLII gros pour plusieurs ouvraiges qu'il a faictes de son mes.ier. »

B. 1948. (Registre.) — Parchemin; 391 feuillets.

1 janvier **1433** — 31 décembre **1433.** = Ve compte de Jehan Abonnel dit Le Gros, conseiller et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne, de Lothier de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynau, de Hollande, de Zeelande et de Namur, pour ung an entier. » = Total de la recette évalué en livres tournois : 543,501 livres 13 sols 10 deniers. Total de la dépense évalué en livres tournois : 488,287 livres 16 sols 2 deniers. = « OUVRAGES OU CHASTEL DE HESDIN. A Colard le Voleur, vaolet de chambre et paintre de monseigneur le duc, la somme de mil livres du pris de XL groz, monnoie de Flandres, la livre, laquelle mondit seigneur a ordonné luy estre bailliée et délivrée comptant, pour, par son commandement et ordonnance et par marchié à luy fait en tâche, avoir faiz et fait faire, de painterie et aultrement, en son chastel de Hesdin, les ouvraiges et devises cy après déclairés. C'est assavoir d'avoir paint la galerie dudit chastel pareillement et de la devise qu'elle estoit paravant, bien richement et des plus fines estoffes de paintrerie que fait (faire) a peu. Item avoir fait et renouvelé les ystoires et paintures de trois personnages qui vuident eaue et moullent les gens quant l'en veult ; et à l'entrée d'icelle galerie a ung engien pour moullier les dames en marchant par dessus et ung mirouer où l'on voit plusieurs abuz ; et avec ce fait à l'entrée d'icelle galerie ung engien, lequel au toucher aux boucles ledit angien doit venir frapper au visaige de ceulx qui sont dessoubz et broulliez tous noirs ou blans ; et aussi une fontaine en icelle galerie, la où il courra eaue quant l'en vouldra et yra tousjours dont elle vient. Item à l'issue d'icelle galerie a ung aultre engien que tous ceulx qui passent parmi seront feruz et batus de bonnes boulées sur leurs testes et espaules. Item en la salle devant l'ermite qui fait plouvoir tout par tout comme l'eaue qui vient du ciel, et aussi tonner et neger, et aussi esclitrer comme se on le voit ou ciel. Item ou plus prez de ladicte sale a ung hermite de bois pour parler aux gens qui vendront en icelle salle. Item avoir fait faire pavement pour paver icelle sale semblable comme devant estoit la moitié ou environ, et là a une place que quant les gens vont par dessus pour eulx garantir de la pluie, ilz chéent du hault en bas en ung sac là ou ilz sont tous

emplumez et très bien brouilliez. A faire lesquelz ouvraiges mondit seigneur luy a fait livrer bois, charpenterie et maçonnerie pour faire les édifices propices à faire les choses dessus dictes. Item lui a convenu mettre jus et sus, oultre la devise avant dicte, la plus grant partie du ciellement d'icelle salle et lambrouchier là où il doit plouvoir, pour ce que trop estoit faible et meschans pour faire les engiens ad ce appartenans. Item a fait, d'abondance, que en icelle galerie a ung pont que, quant l'en veult, l'en fait cheoir en l'eaue ceulx qui vont par dessuz. Item sont en plusieurs lieux engiens que, quant l'en veult touchier à aucunes touches y estans, on fait cheoir grande habondance d'eaue sur les gens. Item sont en la galerie six personnages, plus que paravant il n'y avoit, qui moillent les gens et par plusieurs manières. Item à l'entrée d'icelle VIII conduiz pour moullier les dames par dessoubz, et trois conduiz que, quant les gens arrestent par devant, ilz sont tous blanchiz et broullez de farine. Item une fenestre que, quant les gens la veulent ouvrir, il y a ung personnage par devant qui moulle les gens et reclot la fenestre a parelle. Item y a ung estaplel ouquel a ung livre de balades que, quant l'en y veult lire, les gens se treuvent tous broulliez de noir et tantost qu'ilz regardent dedans aussi sont ilz moulliez d'eaue quant on veult; et se y a ung aultre mirouer là où l'on envoie les gens pour eulx voir quant ilz sont tous broulliez, et quant ilz regardent dessus ilz sont de rechief tous embouserez de farine et tous blancs. Item y a ung personnage de bos qui vient par dessus ung bang ou milieu de la galerie et doit tromper, et faire un cry de par monseigneur que tout homme s'en voit hors la galerie, et ceulx qui iront à ce cry seront batus de grans personnages en manière de sots et sottes, lesquelz tendront les boulées dessus dictes où il faudra qu'ilz chéent en l'eaue à l'entrée du pont, et ceulx qui ne se vouldront partir seront telement moulliez qu'ilz ne saront où aler pour eschever l'eaue. Item y a une fenestre en laquele est une boiste pendue en l'air, et sus icelle boiste a ung huet, lequel fait plusieurs contenances en regardant les gens et fait bailler response de tout ce que on lui veult demander et en peut l'en oir la voix en icelle boiste ou en voirre. Item a point la sale devant l'ermite, où il doit plouvoir, de coulleurs à huille bonnes et belles, de fin or, fin asur et toutes les autres en suivant, et en plusieurs lieux d'en hault dedans les murs sont ystoires de grans ymaiges de painterie riches et gentes, et embas paint de tapisserie vive à veoir. Item a fait tout le ciel et lembrouch d'icelle salle tout d'azur et semé de grans estoilles dorées et eslevées de fin or, et les filets de croisées de fin or et les natelles et bouchiaux votez de plusieurs couleurs et sont tous les anges pendans ès helles dorez de fin or et argent et bruniz de fin argent et tous les personnaiges qui sont à la grant clefz pendant sont pains à manière de drap d'or figuré; et que depuis les devises dessus dictes mondit seigneur luy ordonna faire, tout du long la galerie dessus dicte au dessoubz du mur d'un pré par embas, conduis et aultres engiens qui jetteront eaue par tant de lieux qu'il n'est personne en la galerie qu'il sache luy sauver qu'il ne soit moullié, et par tout dessoubz le pavement aultres conduiz et engiens pour moullier les dames par dessoubz, et aussi envers les fenestres et tout du long afin que nul n'y peust estre à seur, et plusieurs aultres engins pour espandre eaue à foison quant bon semblera et pour brouillier aussi tous ceulx que l'on vauldra. Si comme tout ce est à plain contenu et déclairié à lettres patentes de mondit seigneur le duc sur ce fait et donné en sa ville de Bruxelles, le XIXe jour de février l'an mil IIII^{c} et XXXII, cy rendu avec quittance dudit Colard Le Voleur de ladicte somme de mil livres, et certifficaccion de Guy Guilbaut, conseillier et trésorier et gouverneur général de toutes les finances d'icellui seigneur sur les prix et marchié dessusdits, pour ce cy à luy paié lesdits mil livres. » (Fol. 262, v°).

B. 1949. (Portefeuille.) — 114 pièces, parchemin; 33 papier; 43 sceaux.

1 janvier **1433** — 31 décembre **1433.** = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, et de son épouse Élisabeth, ordonnant: — de rabattre des comptes de Martin Cornille, receveur de Busquoy, les sommes dépensées pour la représentation en or de feu Josse, fils du duc, et d'autres objets envoyés à Saint-Josse près Etaples, à l'église Saint-Ghislain près Mons et aux Chartreux de Mont-Regnault près Noyon ou donnés au dit Martin Cornille et à Jacques de Brimeux; — d'allouer diverses sommes à messire Jean de Luxembourg, à Robert de Saveuses et à Bon de Saveuses, qui ont fourni des troupes au duc, à David de Brimeux, seigneur de Ligny, à Jean d'Aveluz, seigneur de la Motte, à Claude Roichette, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne et à Robinet de Montchernier et Gobert Joly, pour voyages dans l'intérêt du duc; — de donner à Antoine, seigneur de Croy et de Renty, « tout le plonq de la couverture de la salle d'Aire, » à condition qu'il fera réparer et couvrir d'ardoises ledit toit; — de rendre

l'argent prêté au duc par diverses personnes entre autres par le prieur de Saint-André-lez-Aire; — d'accorder diverses sommes à Jean de Dienat, receveur d'Artois, à Compagnon Grave, écuyer d'écurie, à huit arbalétriers du château de Hesdin, et à diverses personnes attachées au service de monseigneur, parmi lesquelles le chapelain Guillaume Ruby, qui reçoit neuf livres « pour avoir fait escripre, enluminer et notter ung livre en parchemin ouquel sont escriptes les passions; » — de faire payer par Tristan Utenzwane la somme de neuf cent vingt-six livres dont il est encore redevable pour l'espier de Gand. = Lettres de gratification du même Philippe, duc de Bourgogne, accordant : — un drap d'or à Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, et à son couvent, pour la décoration de l'église, « à la cause de son joyeux avènement et entrée et par la manière que ont ades acoustumet et fait tres hauls et très poissans seigneurs et dames du pays; » — une pension de trois cents francs à Jeannette la Mairesse, mère d'Anthoine, bâtard de Bourgogne, « en contemplation de son mariage avec nostre bien amé huissier d'armes, Jehan de Fretin, escuier; » — une somme de trois cents clinquars à damoiselle Cole la Chastellaine, mère de Danniot, fils bâtard du duc; — diverses sommes à maître Philippe Maugart, conseiller, à maître Quentin Leblond, procureur d'Artois, à maître Laurent Le Bar, conseiller, à maître Robert Du Clou, procureur général en Cour de Rome, et à Jean, bâtard de Renty, pour bons services ; — l'amortissement d'un fief, sous condition d'un relief de sept florins et demi, à l'abbaye de Molins, au comte de Namur, laquelle « pour occasion de la guerre est diminuée et amenrie d s deux pars en plus. » = Lettres d'attestation : — au sujet d'une somme de dix livres de quarante gros donnée par le duc « pour l'augmentation et décoration du service divin qui se célèbre chascun jour en l'église de monsieur Saint-Jehan en Ronville en la ville d'Arras où on a de nouvel fait faire belles et notables orgues ; » — au sujet d'ung collier « nagaires appartenant à feu madame la duchesse de Betfort, garni de douze fermaulx à façon de cuers, contenant en tout vint et quatre grosses perles, six rubis et six fleurs de diamant, a tout ung fermail garni d'une grosse perle, d'un groz rubi et d'un groz diamant; » — de Pierre, seigneur de la Viefville, au sujet d'une remise de soixante livres dues par lui, comme droits seigneuriaux, pour la vente de la terre du Hem qui est tenue du château de Saint-Omer; — de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Conversan et de Brienne, de Jean de Leecque, lieutenant de monsieur de Roubaix au château de Lille, et des échevins de Douai et d'Aire ; — de Laurent Du Pont, lieutenant du bailli, de Beuvry, et de Colard Hanneron dit Le maire, procureur du comte de Saint-Pol, au sujet des domaines de Beuvry et Chocques ;—de Jean, seigneur Marquillies, chevalier et chambellan, au sujet de la chasse dans le bois d'Aire; — des échevins de Saint-Omer, de Guillaume de Rabodenghes, bailli de la même ville, d'Aléaume de Longpré, bailli d'Eperlecques, et de François de Mol, écuyer, bailli du pays de Longle, au sujet des domaines, de la chasse et des rentes dues par le duc ; — de Jean d'Austeriche et Pierre Bacheler, lieutenants de Jean de Brimeux et de Jean de Calonne, Philippe Hochart et Jean Grault dit Galois, lieutenants de Baudouin d'Ognies, au sujet des domaines de Fampoux, Remi, Carency, Duisans et Aubigny ; — de Jacques de Brimeux, châtelain, et de Gilles de le Houssoie, bailli, au sujet du domaine de Hesdin ; — des échevins de Pernes en Ternois, au sujet d'une rente viagère vendue à monsieur de Nortquelmes, agé de cinquante ans, à sa femme âgée de trente-deux ans et à Jean, leur fils, âgé de seize ans; — de Guillaume de Gonneville, bailli d'Etaples; — d'Antoine de Mailly, seigneur de la Rosière, lieutenant des bailliages d'Arras et de Bapaume; — de Robert de Saveuses, châtelain de Hardeloo, et d'Enguerrand de Caumoisson, garennier du même lieu, au sujet des bestiaux mis à pennage. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Porrus Bataille, écuyer, bailli de Beuvry et de Chocques ; — Huet Thiberlain dit le Potier, portier et garde du château de Ruhout.

B. 1950. (Portefeuille.) — 147 pièces, parchemin ; 1 papier ; 15 sceaux.

1er janvier **1433** — 31 décembre **1433**. = Quittances: — de Jean Abonnel, receveur général des finances, pour sommes qu'il a reçues de plusieurs receveurs et diverses dépenses parmi lesquelles une somme de mille salus d'or remise à « monsieur de Chastillon pour lui aidier à paier sa rançon ; — de Jean de Dienat, receveur général d'Artois et du Boulonnais, pour sommes reçues de plusieurs receveurs et diverses dépenses; — de Tassart Brisse, receveur général de Flandre, pour sommes reçues de plusieurs receveurs; — de Jean, clerc des comptes de monseigneur à Lille, au sujet des sommes versées pour la légitimation d'Antoine et Pierrette Guilbaut, enfants de Gui, trésorier du duc, de Hennequin et Alardin des Wastines, fils de Jean, et de demoiselle Jeanne Brysters, fille de messire Robert Brysters, chevalier; — de Marguerite de Bour-

gogne, duchesse de Bavière, au sujet de son douaire; — de Guillaume, bâtard de Bavière, de Jacques de la Viefville, seigneur de Norrent, de Guérard de Brimeux, écuyer, capitaine de Roye, de Jean Douclerc dit Grand Jehan, huissier d'armes, de Jean Sacquespée, receveur des aides d'Artois, et de Toison d'Or, roi d'armes, au sujet de sommes reçues pour divers services; — d'Antoine de Mailly, seigneur de la Rosière, lieutenant général du gouverneur d'Arras et Bapaume, au sujet de la « prinse d'un bringant nonmé Jourdain Le Forest, natif de Mortemer en Normandie et tenant le parti des ennemis de mondit seigneur; » — d'Hector de Flavy, chevalier, seigneur de Waudelicourt et Waugenlieu, gouverneur de la terre de Boves, au sujet de vingt-quatre « combatans qu'il a en sa compaignie » à Bray et pour la réparation à l'une des portes de cette ville, et de plusieurs hommes d'armes et de chevaucheurs dudit lieu de Bray; — d'Arnould Dutrecht, brodeur du duc, d'Alnefons, garde des joyaux de la duchesse, d'Henri de Tongre, « graveur de quings des monnoyes de monseigneur, » de Jean Robaut, receveur d'Arras et d'Avesnes-le-Comte, de Guillaume Estevenin, sergent à cheval du bailliage d'Arras, de Jacquemart Ghilleman, lieutenant de Baudouin d'Ognies pour la seigneurie d'Aix-en-Gobelle, de Baugois Du Celier, bourgeois de Hesdin. = Quittances pour rentes : — du chapitre de Saint-Pierre d'Aire; — de Nicaise Du Puch, prévôt et chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune; — du chapitre de Saint-Martin de Hesdin; — de Robert, abbé de Saint-Jean des Prés lez Chocques; — de Pierre Baubrel, prieur de Saint-André lez Aire; — de Nicole, abbé de Notre-Dame de Lisques; — de Raoul, abbé d'Eaucourt; — d'Henri, abbé de Ham en Artois; — de Firmin, abbé d'Auchy lez Hesdin; — de l'abbé de Longvilliers; — de dom Robert Capperon, procureur du couvent des Chartreux de Mont-Regnault lez Noyon; — de Marguerite, abbesse de Flines; — de Gilles de Moronval, abbesse d'Avesnes lez Bapaume; — de Jeanne des Essars, abbesse de Longchamp; — de Henri Le Carbonnier, commis par monseigneur l'évêque d'Auxerre au gouvernement de l'hôpital d'Artois à Hesdin; — de Jacquemart De le Plancque, ministre de la charité des pauvres de la Madeleine lez Lille; — de Jean Le Roux, ministre de la charité des pauvres de Saint-André lez Lille; — de Jean Deffontaines, fils de Pierre, ministre de la charité des pauvres de Saint-Sauveur en Lille; — de Gilles Le Baille, ministre de la charité des pauvres de Saint-Etienne en Lille; — de Louis Marchant et Jean Robert, ministres de la charité des pauvres à Saint-Pierre en Lille; — de Gilles De Becque, chapelain du béguinage de Lille; — de Jean Descamps, marguillier de l'église de Gonnehem; — de Jean, seigneur de Roubaix et de Herseaux; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin; — de Jean de Fretin, écuyer, au nom de sa femme Jeanne La Mairesse; — de Foulques de le Mote dit Waurniers, écuyer, seigneur d'Audenhem; — de Philippe, seigneur de Saveuses; — de Gautier de le Cessoye; — de Jean de Sainte-Aldegonde, écuyer, seigneur de Cléty, fils et héritier d'Aléaume de Sainte-Aldegonde; — d'Antoine de Mailly, seigneur de la Rosière; — de Marguerite Bollars, dame de Waudringhem et de Nielles; — de Robert Taigne au nom de monsieur de Cohem; — de Georges De le Bare, bourgeois de Lille; — de Daniel Thieulaine, bourgeois de Lille; — de Robert Le Merchier, bourgeois d'Arras; — de Colard Le Borgne, bourgeois d'Arras; — de Jacques Le Rende, échevin de Saint-Omer; — de Simonne de Hesdignœul, veuve de Jean Des Planques; — des échevins de Bapaume pour l'hôpital Saint-Pierre de la dite ville. = Quittances pour gages; — de Jean des Poullettes, conseiller du duc et garde des chartes d'Artois; — de Jean de Pressy, conseiller; — de Tassart Brisse, receveur général de Flandre; — de Jean de Dienat, receveur d'Artois; — de Baudouin Boutry, sergent du Roi pour les aides en Artois; — de Jean de Belloy, pannetier du duc; — de Jean, seigneur de Roubaix, châtelain de Lille; — de Gilles de Douvrin, écuyer, lieutenant du châtelain de Lille; — de Simon Le Fournier, receveur de Lille; — de Henri Malfuison, garde des garnisons du château de Lille; — de Jacque de la Viefville, capitaine de la ville d'Aire; — des échevins de la même ville; — de Jean Le Tellier, conseiller dans le bailliage de la même ville; — de Porrus Bataille, châtelain de Beuvry; — de Jean Creton, châtelain de Chocques; — de David de Brimeux, gouverneur d'Arras et de Bapaume; — de Jean de Brimeux, capitaine de Fampoux et de Remi; — de Jean Robaut, receveur d'Arras et d'Avesnes-le-Comte; — de Guillemin Le Barbier, procureur à Bucquoy; — de Jacques de Brimeux, châtelain, Gilles de le Houssoie, bailli, Hugues de Boulongne, peintre, et de plusieurs autres officiers et hommes du duc à Hesdin; — de Jean d'Avelus, seigneur de la Motte et du Transloy, chevalier, capitaine et châtelain de Bapaume; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, et de plusieurs sergents et portiers de Tournehem et Ruhout; — de Jean Le Houlier, Michel Brehant et Jean Aussel, procureurs et avocat du duc à Térouane; — de Guillaume

Miquelan, procureur à Boulogne; — de Jean Le Bailli dit Corbelet, conseiller du duc; — de Matthieu de Saint-Amand, procureur au siége de Beauquesne; — de Beaudouin, seigneur de Noyelles, Tilloloy, Gouy et Estraielle, capitaine du château de Gosnay;— de Hughelin Pucelle, charretier du duc. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés: — aux chaussées qui vont de Pont à Raches à Pont à Marcq d'un côté et de l'autre à Orchies, « qui sont grans chemins que on dit chemins royaulx, par lesquelz les marchans et marchandises et toutes manières de gens et de vivres qui passent vont de pais en autre et mesmement en la ville de Douay et d'icelle à Lille, ou pais de Flandres et ailleurs, lesdiz chemins en plusieurs lieux et places estant de longtemps empirez et de jour en jour empirent; » — aux forteresses de Beuvry, de Chocques et de Gosnay; — à Arras, « en l'ostel que on dist de la Marche appartenant à madame la duchesse » et à la « maison nouvellement faite au bout des chambges de la ville; » — aux viviers de Duisans; — au moulin et à la rivière de Remi; — au moulin de Fampoux; — à Hesdin où un oratoire, ouvrant sur la chapelle, a été construit pour le duc; — au château de Ruhout.

B. 1951. (Registre.) — Parchemin; 255 feuillets.

1 janvier **1384** — 31 décembre **1384.** = Total des recettes: 326,549 livres, 18 sols, 6 deniers tournois. Total des dépenses: 347,836 livres, 17 sols, 2 deniers tournois. = « A Loys le Blackere, marchant corretier demourant à Bruges, la somme de soixante-dix-sept francs, dix-huit sols de quarante gros, pour l'achat de six grans pièces de pierre d'allebastre que de luy mondit seigneur fist prendre et achetter pour mettre et emploier en la sépulture qu'il a fait faire pour feue madame Michielle de France, où Dieu pardoint, en l'église de Saint-Bavon-lez-Gand. » = « A maistre Georges de Liere, tapissier, demourant à Brouxelles, la somme de cinquante-six livres, quatre solz du pris de quarante groz monnaie de Flandres la livre, pour treze tappiz de haulte lice, armoyes des armes de mondit seigneur, pour couvrir aucuns ses sommiers de son hostel. » (Fol. 198, v°). = « A Jacquemart De Langle, marchant drappier demourant à Lille, la somme de vingt-cinq livres, quatre sols, pour trente-six aulnes de drap de trois couleurs, rouge, blanc et bleu, pour faire hucques pour les gens du damoyseau de Clèves, auquel mondit seigneur les a données. » (Fol. 208). = « A Jehan Peutin, orfèvre, demourant à Bruges, la somme de quatre vins seizé livres, douze sols du pris du XL gros monnoye de Flandres la livre, qui deue lui estoit pour la vendue et délivrance de six tasses d'argent pesans ensemble douze marcs du pris de VIII livres I sol le marc, lesquelles mondit seigneur a de lui fait prendre et achetter, pour les, de par icellui seigneur, donner et présenter au baptisement de l'enfant Johannes Van Ecke, son paintre et varlet de chambre, lequel il a fait tenir sur fons, en son nom, par le seigneur de Chargny, comme plus a plain peut apparoir par mandement de mondit seigneur sur ce fait et donné en sa ville de Bruxelles le derrenier jour de juing XXXIV. Quittance dudit Jehan Peutin et certificacion dudit seigneur de Chargny. » (Fol. 218, v°).

B. 1952. (Portefeuille.) — 132 pièces, parchemin; 6 papier; 12 sceaux.

1 janvier **1434** — 31 décembre **1434.** = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant: — d'allouer une somme de deux cent soixante et un francs à Jean de Gréboval, licentié en droit et archidiacre du Grand Caux en l'église de Rouen, conseiller du duc pour être allé, avec d'autres conseillers « en court de Rome devers nostre Saint-Père le Pape demander son adhésion au saint concile de Basle; » — de payer diverses sommes à maître Quentin Menart, prévôt de l'eglise de Saint-Omer, pour un voyage fait, avec le seigneur de Crèvecœur, « ou royaume d'Angleterre devers monseigneur le Roy et son conseil pour aucunes grandes affaires; » — de payer diverses sommes à Jean de Brimeux, conseiller du duc, à Guillaume Doiselar, écuyer, chambellan du duc, et à Jean de Dienat, receveur général d'Artois, pour voyages et bons services; — d'accorder la solde qui leur est due à Philippe de Saveuses, à Bon de Saveuses, à Hector de Flavy, à Colard de Laubelet, écuyer, et à Jean de Canthegnies dit Tristan, capitaine de Montdidier, pour hommes d'armes entretenus et réparations faites dans les villes et châteaux de Bray, Cappy Montdidier de Bapaume; — de payer cinquante-neuf livres quatorze sols pour neuf serges bleues fournies par Loys Le Blackere, marchand de Bruges, à Fovet, tapissier du duc, « pour en reffaire aucune de nos chambres tapissiées; — de rendre à Jean Bernard Du Buisson, prieur de Saint-Georges-lez-Hesdin, la somme qu'il a prêtée au duc comme quote part « dans certaine assiétte pour le paiement des gens d'armes et de trait pour la garde de la frontière;

— de saisir es censes et les rentes appartenant au chapitre de Saint-Omer à Lillers, qui est « en rigoureux reffuz et délay de payer aucune chose » de ladite assiette. = Lettres de gratification, données par Philippe, duc de Bourgogne, octroyant : — vingt livres de quarante gros au chapitre de Notre-Dame d'Arras « pour leur aidier à soustenir les fraiz d'unes nouvelles orgues qu'ils font faire pour le service divin en ycelle église ; » — deux muids de blé à prendre sur la recette de Lens à Martinette Bosquet, fille légitime de Jean Bosquet, ermite à Saint-Claude, « adfin que doyons estre participans et accompagnié aux bonnes œuvres que ledit hermite fait ou fera audit hermitage ; — six clinquars à Jean De la Plache, sergent à cheval du bailliage d'Arras, lequel, « comme l'avions nagaires envoyé devers monsieur le conte de Liney et de Guise, lors estans ou pays de Lannoys, fu chassé d'aucuns ennemis et convint qu'il abandonnast et perdesist son cheval en lui sauvant en ung bos ; » — diverses sommes à messire Florimond de Brimeux, chambellan, à messire Barat de Lor, aussi chambellan, à Jean Seguinat, conseiller, à Laurent Le Bar, conseiller, à Enguerrand Aléaume dit Châteaubelin, héraut d'armes, à Jean Patenostre dit Potage, serviteur de la duchesse, et à Willequin Janszoone, valet de chambre du duc, pour les bons services ; — cent saluts d'or à demoiselle Colle la Chastelaine pour « les frais de réparacion de certain hostel nommé la Magdelaine qu'elle a nouvellement achaté en nostre ville d'Arras pour sa demourance ; » — la remise d'une année de fermages à plusieurs manants de la châtellenie de Bapaume dont « les terres ont été péries et perdues généralement par la tempeste, orage et fouldre qui naguères descendi et cheust dessus ; » — rémission d'amendes à Jacquemart de Croix, plombier à Hesdin, condamné pour avoir injurié un sergent du duc, et à Sohier de Noyelles, écuyer, seigneur de Corbehem et de Sains en Gohelle, condamné pour avoir frappé « d'un baston et puing garni ung nommé Ernoul Rappine en l'eschevinaige de Houdaing ; » — la jouissance pour dix-huit ans à Jean, abbé de Clairmarais et à ses religieux, du droit de pêche dans les vivers de Ruhout, dont « le fons avec les eawes et valées sont à l'usance des religieux et suppoz d'icelle église, et à nous l'usage de y povoir peschier et prendre poissons à la roix ; » — l'amortissement des rentes et héritages donnés par Jeanne de Vissocq, dame de Becoud, à l'hôpital Saint-Jean fondé à Saint-Omer par messire Jean de Vissocq, chevalier, et sa femme, père et mère de ladite dame Jeanne de Wissocq, parce que « en icelle ville de Saint-Omer sont et habundent de jour en jour grande quantité de povres gens, tant natifz de ladicte ville et du pays environ qui ne savent à quoy gaingnier leur vie comme des pays de France, de Normandie, de Picardie et d'aultres parties de ce royaulme, destruis par le fait des guerres, desquelz povres moult y a des enfans, et de malades les aucuns de froidure et de famine, les autres naturelment et les autres de grandes et énormes paines et bleceures que leur ont esté faites par noz ennemis et aultrement. » = Lettres d'attestation : — de Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, de Jean Abonnel, receveur général des finances, de Jean de Dienat, receveur d'Artois, de Jean Martelle, maître de la Chambre aux deniers, de Guérin Sucquet, maître de la Chambre des comptes, et de Jean de Quiellencq, conseiller du duc, pour diverses dépenses parmi lesquelles des sommes payées à Charles, Gilles et Paul Mélian, marchands de Lucques, pour draps d'or, d'argent, de soie et de laine ; — de Laurent Du Pont et Pierre Maton, lieutenants de Porrus Bataille, bailli de Beuvry et de Chocques, de Jean Maton, lieutenant de Jean de Nedouchel, écuyer, bailli de Chocques, de Colard Hanneron dit Le Maire, procureur du comte de Ligny, de Pierre Torel, partageur sermenté de Richebourg, de Jean de Neufport, valet de chambre du duc, et des échevins de Béthune, au sujet des domaines de Beuvry et de Chocques ; — de Jacques de la Viefville, capitaine d'Aire, au sujet du domaine et des aumônes provenant du legs de la comtesse Mahaut ; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes, châtelain de Saint-Omer, de Jean Robes, lieutenant de Pierre Boielet, commis à l'exercice de l'office de châtelain de Saint-Omer, d'Aléaume de Longpré, bailli d'Eperlecques, et des échevins de Saint-Omer, au sujet du domaine, des assis et de « mille cignes que l'an mil IIII XXX on fist prendre en grant nombre en la garenne de Saint-Aumer et mener à Bruges pour les nopces de monseigneur le duc, par quoy ladicte garenne est encores petitement garnie de cingnes ; » — de David de Brimeux, gouverneur d'Arras et de Bapaume, d'Antoine de Mailly, son lieutenant, de Jean de Brimeux, châtelain de Fampoux, de Jean d'Austeriche, garde des chevaux à Fampoux, de Martin Cornille, receveur dudit lieu de Fampoux, de Pierre Bacheler, mayeur de Remi, et des échevins de Bapaume, au sujet du domaine, des chevaux du duc et de plusieurs voyages ; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin, de Gilles de le Houssoie, bailli, et de Jean Le Fort, sergent à cheval, au sujet du domaine, des chevaux du duc et des assis ; — de Jean Légier, lieutenant du bailli de Chocquel, au sujet des bestiaux mis « à pennage

ès dusnes de Hardrelo. » = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, et de Jean de Luxembourg, comte de Ligny, nommant : — Jean Séguinat, à l'office de maître de la Chambre des comptes de Lille, sans en avoir le titre ; — Jean de Nédonchel, bailli de Beuvry et de Chocques au lieu de Porrus Bataille ; — Philippe de Watrelers, receveur de Beuvry et de Chocques ; — Dreux Achere, garde de l'artillerie de Hesdin ; — Jean Herman, portier de la porte de derrière du château de Hesdin ; — Gervais Le Maistre, sergent du Bois-le-Comte au bailliage de Bapaume ; — Pierre de Mont-Saint-Eloi, à la charge de recueillir et employer l'argent dû annuellement pour l'entretien des forteresses de Beuvry, Chocques et Gosnay ; — Hugues de Basincourt, garde de la prévôté foraine de Roye.

B. 1953. (Portefeuille.) — 128 pièces, parchemin ; 8 sceaux.

1er janvier **1434** — 31 décembre **1434.** = Quittances : — de Jean Abonnel, receveur général des finances, de Tassart Brisse, receveur général de Flandre, de Jean de Diénat, receveur d'Artois, de Jean Robaut, receveur d'Arras et Bapaume, de Simon Le Fournier, receveur de Lille, et de Jean Malet, clerc de la Chambre des comptes, pour divers versements parmi lesquels se trouve une somme payée à Jean de Pressy pour voyages et ambassades ; — de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, au sujet de son douaire ; — de Guillaume, bâtard de Bavière, de Jean, bâtard de Renty, de Colard de Brimeux dit Florimond, conseiller et chambellan, d'Antoine de Vauldrey, écuyer, au sujet de sommes octroyées pour services rendus ; — de Jean De la Place, sergent à cheval du bailliage d'Arras, de Richart Le Galois, fourrier du duc, de Jean Labbé, huissier d'armes, de Tallant, poursuivant d'armes, de Jean Despeaulx, valet de chambre et épicier, d'Amiot Noppe et Hennequin De la Forge, valets de chambre, de Robinet de Montchernier et Gobert Joly, charretiers, au sujet de gratifications pour services rendus ; — de Michel Loncle, artilleur, de Jean Cambier et de plusieurs marchands pour six grosses arbalètes, six « crapaudeaulx garnis de chambres, » poudre, plomb, cordes et harnais fournis à l'occasion du siége de Saint-Valéry ; — de Hugues de Boulongne, peintre, pour étendards, pennons et cottes d'armes à l'occasion du même siége ; — de Pierre de Becquignies, lieutenant du châtelain de Hesdin, au sujet de la prise de faucons ; — de Jean Pot, secrétaire de la ville d'Anvers. = Quittances pour rentes : — du chapitre de la collégiale Saint-Omer à Saint-Omer ; — du chapitre de Saint-Martin de Hesdin ; — de Sansse de Cuesmes, receveur du chapitre Saint-Germain à Mons ; — de Robert, abbé de Saint-Jean des Prés lez Chocques ; — de Jean, abbé de Clairmarais ; — de Firmin, abbé d'Auchy près Hesdin ; — de Nicole, abbé de Saint-Josse-sur-Mer ; — de dom Bernard Du Buisson, prieur de Saint-Georges lez Hesdin ; — de Pierre Tussèque, prieur des Chartreux près Saint-Omer ; — de Jean Graindor, gardien du couvent des Frères Mineurs de Lille ; — de Gilles de Moronval, abbesse d'Avesnes lez Bapaume ; — de Jacques, prêtre, chapelain de la collégiale de Saint-Omer à Saint-Omer ; — de Gilles de Seninghem, au nom de Pierre de la Tour, chanoine et chapelain de la chapelle du château à Saint-Omer ; — de Jean Du Ponchel, au nom de la charité de Saint-Maurice de Lille ; — de Thomas d'Arras, ministre de l'hôpital « le Cauchie » à Lens ; — de Pierre Lorfèvre, ministre de l'hôpital du Bourg à Lens ; — de Henri Le Carbonnier, commis par l'évêque d'Auxerre à l'administration de l'hôpital d'Artois à Hesdin ; — de Jean de Pressy, conseiller et chambellan ; — de Robert Taigne, receveur de monsieur de Cohem ; — de Colard Hanneron, receveur de Pierre de Beaulieu, écuyer ; — de David d'Averoult, écuyer, seigneur de Morquines ; — d'Antoine de Wissocq, conseiller du duc ; — de Jean de Fretin, au nom de Jeanne La Mairesse, sa femme ; — de Daniel Thieulaine et Henri de Tenremonde, bourgeois de Lille ; — de Colard Du Puch, époux d'Agnès Cornille ; — de Julien Mansel, bourgeois de Hesdin ; — — des échevins de Lille et de Bapaume ; — du valet des échevins de Lens. = Quittances pour gages : — de Jean Des Poullettes, garde des chartes d'Artois ; — de Tassart Brisse, receveur général de Flandre ; — de Quentin Menart, prévôt de l'église Saint-Omer, conseiller et maître des requêtes ; — de Jean Seguinat, conseiller ; — de Gilles de Douvrin, lieutenant du châtelain de Lille, au nom des gardes dudit château ; — des échevins de Douai au nom des sergents du bailliage ; — de Porrus Bataille, bailli de Beuvry et de Chocques, de Laurent Du Pont, son lieutenant, de Jean Creton, châtelain de Chocques, de Jean Le Bailli, conseiller pour les mêmes domaines ; — de Baudouin, seigneur de Noyelles et Tilloloy, châtelain de Gosnay ; — de Pierre Boielet, commis à l'exercice de la charge de châtelain de Saint-Omer ; — de Guilbert Boulard, lieutenant d'Antoine de Bournonville, châtelain d'Eperlecques ; — de Jean d'Ardre, conseiller du duc ; — de David de Brimeux, gouverneur d'Arras et de Bapaume ; — de Jean de Brimeux, châtelain de Remi ; — de Baudouin

Boutry et Jacquemart de Quiéry, sergents du roi sur le fait des aides d'Artois; — de Jean d'Avelus, capitaine du château de Bapaume; — d'Oudart Lefer, procureur du duc à Bapaume; — de Jacques de Brimeux, châtelain, Pierre de Becquignies, son lieutenant, Gilles de le Houssoie, bailli, Hugues Coulon, conseiller, Hugues de Boulogne, peintre, et de plusieurs officiers subalternes du château et du domaine de Hesdin; — de Robert Le Jone, conseiller du roi et bailli d'Amiens; — de Jean de Scillebeke, receveur de Lécluse. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés: — aux forteresses de Gosnay, Chocques et Beuvry; — au château d'Aire; — à Tournehem, à Eperlecques et dans la châtellenie de Saint-Omer; — au château de Bapaume; — à l'hôtel d'Artois à Paris.

B. 1954. (Registre.) — Parchemin; 217 feuillets.

1er janvier **1435** — 31 décembre **1435.** = Compte septiesme de Jehan Abonnel dit Le Gros, conseiller et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynau, de Hollande, de Zéelande et de Namur, des deniers par luy receuz et despensez à celle cause en ung an entier. » = Total de la recette: 332,590 livres 2 deniers ternois. Total de la dépense: 383,041 livres 4 deniers tournois. = « A Gilles Mandousque, parmentier demourant à Brouxelles, la somme de quatre-vings-douze livres huit solz de XL gros pour VI robes de fustainne doublées de toille et cinq chapperons de drap gris et noir, déchiquetées et bordées au-dessus de la chyqueture à certaine devise, les II pour mondit seigneur, les III pour les duc de Ghelre, damoiseau de Clèves et conte d'Estampes, que mondit seigneur leur a naguaires données pour eulx vestir et estre de pareille devise que lui à l'entrée qu'il a naguères faicte à Arras pour le fait de la journée qui s'i tient pour la paix générale de ce royaume, et la Ve robe pour Anthoine de Rochebaron. » (Fol. 174; v°). = « A Jehan de Brimeu, seigneur de Humbercourt, conseiller et maistre dostel de monseigneur, la somme de deux cents douze livres de XL gros, pour, par son commandement et pour la sceurté de la convention tenue en sa ville d'Arras pour la paix de ce royaume, avoir tenu vint archiers qui y ont servi par LIII jours entiers commenchant le XXIXe jour de juillet et finissant le XIXe jour de septembre enssuivant. A messire Nicolas Rolin, chancellier, la somme de trois cens vingt-quatr frans pour avoir aussi tenu soubz lui XXIIII archiers par le mesme temps. A messire Jehan de Horne, deux cens quatre-vings-quatre livres pour XXII archiers par le mesme temps. » (Fol. 215). = A Jehan Peutin, orfèvre, demourant à Bruges, et à aultres ci-après nommez la somme de cinq cens quarante philippus d'or du pris de LXVIII gros, que pour une couppe d'or pesant IIIm que monseigneur a fait prendre et achetter de luy et icelle fait donner et de par lui présenter à messire Jehan de Marle (1), chevalier du pays d'Espaigne quant il est naguères venus devers luy, en sa ville d'Arras, faire armes devant luy à l'encontre du seigneur de Chargny, IIc philippus. Item que fut mis comptant en ladicte couppe et avec icelle donnés audit chevalier, IIIc philippus. Et à deux héraulx, que ledit messire Jehan avoit avec lui et en sa compagnie, que monseigneur leur fit aussi donner, XL philippus. » (Fol. 159). = « A maistre Pierre Boniface, clerc du secrétaire de monseigneur le Cardinal de Sainte-Croix, que monseigneur lui a donné en récompensation des paines et travaulx qu'il a eulz en faisant plusieurs escriptures pour le traittié nouvellement fait entre le Roy et mondit seigneur. » (Fol. 138, v°). = « A maistre Quauquier, bachelier en décret et secrétaire de monseigneur le Cardinal de Chyppre (2), que monseigneur lui a ordonné lui estre baillié pour deux instrumens qu'il a faiz et escrips, l'un que mondit seigneur n'entendoit point que, par le traittié de la paix nouvellement faicte, monsieur de Bar ne fust et demourast son prisonnier comme auparavant dudit traittié, et l'autre de certaines paroles dictes et proférées par le doyen de Paris pour et ou nom du Roy, nostre sire, en le excusant de la mort de feu monseigneur le duc Jehan que Dieu absoille. en X salus d'or, XI l., XV s. » (Fol. 173.) = « A Jacques Le Borgne, changeur, demourant à Arras, pour VI grandes tasses d'argent esmailliet au fons à personnages, pesans ensemble XIIm demi, que monseigneur a fait achetter et icelles, de par luy, présenter au secrétaire du très-révérend Père en Dieu le Cardinal de Chyppre, CXI l., XII s., VI d. » — A Simonnet Mahiet pour VI grandes tasses d'argent, pesans XIIm, que monseigneur a fait

(1) Il s'agit ici de Juan de Merlo, chevalier espagnol qui, à l'ouverture des conférences d'Arras, défia Pierre de Beaufremont, seigneur de Charni, et soutint contre lui une joûte brillante, en présence du duc de Bourgogne et des personnages illustres qui se trouvaient alors à Arras.

(2) Le cardinal de Sainte-Croix et le cardinal de Chypre sont les légats du Saint-Siége qui présidèrent les conférences d'Arras.

achetter et icelles, de par luy, présenter au doyen de Paris (1), quand il a de luy prins congié audit Arras, pour aler devers le Roy nostre sire, IIII^{xx}XVIII le XIIII s. » (Fol. 181). = « A Jehan la Waloiz, tappissier, demourant à Arras, la somme de onze cens trente-huit livres, dix sols de XL gros pour les parties de tappisserie qui s'enssuivent, c'est assavoir deux tappiz de chappelle l'un des VI Joyes de la benoite Vierge-Marie et l'autre de la Passion et Crucifyement de Nostre-Seigneur, contenant CL aulnes à XLVIII, valent III$_c$ LX l. Item pour une chambre faicte à devise de chasse d'ours, et garnie ladicte chambre de VI pièces et III gouttières, contenant sur tout II^c IIII^{xx} aulnes à XXXVI s. l'aulne, valent V^c IV l. Et pour une autre chambre faicte à devise de boscaiges, d'oyseaulx et de verdure à plaisance, garnie de V piéces et III gouttières, contenant C IIII^{xx} III aulnes à XXX s. l'aulne, valent II^{c}LXXIIII l., X s. Et lesquelles tappisseries mondit seigneur a donnécs et, de par luy, fait présenter à l'évesque de Liége, son cousin. au duc de Ghelre, son frère, et au conte de Meurs, aussi son cousin, c'est assavoir audit évesque de Liége, ladicte chappelle des VI Joyes Nostre-Dame et Passion de Nostre-Seigneur, au duc de Ghelre, ladicte chambre à devise de chasse d'ours et audit conte de Meurs ladicte chambre à boscaiges et à oyseaule, quant ilz ont naguères prins congié de mondit seigneur en sa ville d'Arras, là ou ilz estoient venuz pour le acompaignier à la journée qui s'y est tenue pour le fait de la paix. » (Fol. 154). = « A Jehan Rampart, sellier, demourant à Bruxelles, pour ung cheval de boix, garni d'une petite selle, bride et culière, pour monsieur de Charroloys, LXXII s. (Fol. 143).

B. 1955. (Portefeuille.) — 129 pièces, parchemin ; 9 sceaux.

1 janvier 1435 — 31 décembre 1435. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — d'allouer diverses sommes à messire David de Brimeux et à maître Philippe Maugart, chargés de négociations importantes au sujet de la trève et des pourparlers préparatoires aux conférences d'Arras, à Jacques de Brimeux qui a accompagné monseigneur à Corbie, Péronne et Amiens et au héraut du comte de Richemont ; — d'octroyer la solde qui leur est due à Jean De la Place, sergent de la gouvernance d'Arras, et à plusieurs autres qui, au mois de décembre de l'année mil quatre cent trente-quatre sont allés « avec archiers autour d'Amiens, Saint-Riquier et Dourlens et à l'entour du pays de Hesdin et de Douay faire deslogier aucuns gens d'armes qui tenoient les champs et faisoient oplusieurs ppressions aux povres gens ; » — de payer aux échevins de Bruges la somme de quatre vingt-cinq livres de quarante gros, « tiers des despens qu'il convenra faire à tirer et hoster de nostre havle de Lescluze ung vaisseau que avions naguères fait faire et passer en icelle ville de Lescluze en entencion de le mener avec autres devant nostre ville de Calaiz et rompre le havle d'illec, lequel vaisseau, par fortune de temps, s'est naguère rompu et enfondré en nostre dit havle de Lescluze ; » — de rabattre des comptes de Ghislain Wlieghe, receveur de Cassel et du bois de Nieppe, deux sommes qu'il a remises au duc et à la duchesse « pour aucuns draps, pelleteries, orfovries et pour couvertir en aucunes noz affaires secrètes dont ne voulons cy autre déclaration estre faicte ; » — de payer trente francs aux secrétaires du receveur général pour « papier, cire, encre et autres choses à eulx nécessaires ; » — « aux gens de noz comptes à Lille, nous avons entendu que faictes difficulté de vériffier certaines noz lettres de pension à vie par nous derrainement ordonnée à notre bien amé varlet de chambre et paintre Jehan Van Eyck, par quoy il n'en peut estre paié de sa dicte pension ; et le conviendra, à ceste cause, laissier nostre service, en quoy prendrions très grant desplaisir, car nous le voulons entretenir pour certains grans ouvraiges, en quoy l'entendons occuper cy après, et que nous trouverions point le pareil à nostre gré ne si excellent en son art et science, et pour ce nous voulons et expressément nous mandons que, incontinent cestes vèues, vous vériffiez et enterinez nos dictes lettres de pension et faictes payer ledit Jehan Van Eyck, d'icelle pension, tout selon le contenu de nos dictes lettres sans ce que plus vous en parlez, ou arguez, ne y faictes dilacion, mutacion, variacion ou difficulté quelconque, sur tant que nous doubtez désobéir et courroucier, et y faictes tant ceste fois pour toutes qu'il ne nous en conviengne plus rescripre, laquelle chose prendrions très mal en gré. Escript en nostre ville de Dijon, le XIIe jour de mars, mil CCCC XXX IIII. » = Lettres de gratification de Philippe, duc de Bourgogne, octroyant : — diverses sommes à Jean, bâtard de Crèvecœur, écuyer, à Robert de Saveuses, chambellan, à frère Foucault de Rochechouart, commandeur de la Morée, à maître Quentin Menart, prévôt de Saint-Omer, à François de Menthon, écuyer d'écurie, pour leurs bons services ; — une pension annuelle de

(1) Jean Tudert, doyen de Paris, joua un rôle important dans les conférences d'où sortit le traité d'Arras.

trois cents livres à David de Brimeux, chambellan, pour ses services et « parce que il s'est volontairement, pour nous complaire, depporté de l'office de gouvernance de noz bailliages d'Arras et de Bappaumes; — soixante-douze sous à Albrecht, petit-bâtard de Bavière, et seize livres, quatre sous à Jeanne Lagage, « pour lui aidier à vivre, » — « une kane de vin tenant lot et demi » chaque dimanche aux dix confrères du jeu de l'arbalète à Hesdin; — « une casse d'argent dorée à pié du nombre d'une douzaine de tasses d'argent semblables, à Confanon, poursuivant du seigneur de L'Isle-Adam; » — douze livres à Gussart Bacquet, charpentier, qui avait entrepris les travaux du château de Hesdin « ignorant le grant ouvraige qu'il y avoit à faire; » — remise de divers droits ou amendes au comte de Ligny, seigneur de Baurevoir, à Jean de Boubers, bâtard de Bernestice, à Jean Mansel, du bailliage de Hesdin, à Philippart Losemant, à Michel Penouille, au sujet des garennes de Hesdin, à Colard Loyvaque dit Friquet, du même bailliage, aux habitants de Sainghin « en considéracion de deffuncte la demoiselle de Luxembourg »; — l'amortissement du fief de Saint-Pierre Maisnil, situé à Gonnehem, en faveur des Chartreux de Gosnay, « pour ce que nostre très chière et très amée compaigne la duchesse ait affection, propoz et dévocion que l'église et monastère que on dit du Val-Saint-Esprit de l'ordre de Chartreux lez nostre chastel de Gosnay soit accreu et augmenté de la fondation de deux celles et deux religieux pour y multiplier le divin service et faire prières et œuvres méritoires pour la conservacion et prospérité de nous, d'icelle nostre compaigne et de nostre très chier et très amé filz Charles, conte de Charrolois. » = Lettres d'attestation: — d'Antoine, seigneur de Croy et de Renty, de Gui Guilbaut, trésorier-général, et de Simon Le Fournier, secrétaire du maître de la Chambre aux deniers, au sujet de divers paiements parmi lesquels une somme de quatre livres, seize sols, délivrée « à damoiselle Marie des Essars; » — de Jean de Quiellenc, bailli de Lens, et de son lieutenant Thomas de Carnin, au sujet du domaine; — des échevins de Hénin-Liétart au sujet des « maltautes; » — « de ceux qui ont le gavenne » d'Equerchin et d'Izel-lez-Equerchin, au sujet du domaine; — d'Antoine du Mailly, lieutenant du gouverneur d'Arras et de Bapaume, des échevins de ces deux villes, des échevins de Houdain, du maire de Remi et de Robert De la Haye, lieutenant du bailli de Tingry, au sujet des domaines; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin, de Clément de Linières, lieutenant de Robert de Saveuses, bailli de Hesdin, d'André de La Broye, commis par ledit Robert au gouvernement du bailliage de Hesdin, de Hugues Paillet, lieutenant du bailli de Hesdin, des échevins de cette ville, au sujet du domaine; — de Pierre des Singes; receveur de Saint-Omer, et de Jean de Dienat, receveur général d'Artois, au sujet du domaine de Saint-Omer; — de Jean de Ghines, écuyer, garde du scel de la baillie d'Amiens; — de Louis Salart, maître fauconnier du duc. = Lettres de Philippe, duc de Bourgogne; nommant: — Robert de Saveuses, bailli de Hesdin; — David de Brimeux, aux mêmes fonctions en remplacement dudit Robert; — Tassart de Hesdin à l'office du jeu de brelent dans le même bailliage de Hesdin; — Robert Le Brun, maître charpentier du château de Lille, à l'office de maître charpentier des hôtels et châteaux du duc en Flandre et Artois; — Pierre de Bailleul, à l'office de maître des œuvres dans le Pontieu; — Pierre de la Haye, du Nouvion, sergent de la forêt de Crécy; — Nicole de Bourbers, licentié es loix, bailli de Waben; — Jean Wielant, secrétaire du Conseil de Gand, à la charge d'ouïr les comptes de « Dicquemme. »

B. 1956. (Portefeuille.) — 132 pièces, parchemin; 3 papier; 16 sceaux.

1er janvier **1485** — 31 décembre **1485**. = Quittances: — de Jean Abonnel, receveur général des finances, Jean de Diénat, receveur général de l'Artois, Tassart Brisse, receveur général de la Flandre, et Jean Malet, clerc de la Chambre des Comptes, pour sommes versées par divers receveurs, parmi lesquelles « douze livres pour achater drap pour couvrir les bureaulx de la Chambre des Comptes; » — de Jean de Luxembourg, comte de Ligny et de Guise, de Jacques de Crèvecœur, chambellan, de Philibert de Vauldrey, chambellan, de Philippe de Bourbon, écuyer, de Bernard de Lory, chevalier, chambellan, de Tassart de Ricamez dit Harpin, écuyer d'écurie, capitaine de Rue, de Charles Desmares, capitaine de Rambures, de Jean de Bellay, écuyer, pannetier du duc, de Hennequin Lignoir, écuyer, de Jacotin Parent, barbier et valet de chambre du duc, de Germoles, poursuivant d'armes, et d'André Guillart, chevalier, au sujet de diverses sommes allouées pour services rendus; — de Pierre Van Audenarde, de Gand, au sujet des « jours que monseigneur le duc a esté en son hostel sur le marchié quant ceulx de la ville de Gand ont derrainement esté en armes sur leur dit marchié; » — de frère Michel Virey, prieur de la Chartreuse de Champmol près Dijon, au sujet d'une somme donnée par la duchesse pour l'achèvement

du mur du côté de l'étang de l'abbaye Saint-Bénigne; — de Colard de Lobelet, écuyer, qui « a débouté de la conté d'Artois gens d'armes qui mengeaient le pays et pris pluiseurs malfaiteurs ; » — de Pierre de Becquignies, lieutenant du châtelain de Hesdin, de Jean Lefèvre, cirier demeurant à Béthune, de Pierre Duwin, messager, de Bernard Lolive, valet de chambre, de Jean Lambert, sommelier de la chapelle du duc à Saint-Omer, de Philippe Machefoing, valet de chambre, de Humbert Thierry, procureur à Dijon, de Humbert Duquartier, cordonnier à Dijon, de Baugois Du Celier, bourgeois de Hesdin, et des échevins de Bruges, pour objets divers fournis au duc; — de Pierre Le Flameng et de Jean Le Fort, sergents du bailliage de Hesdin, et d'Oblet Le Vasseur, au sujet de la publication d' « une assiette pour la fortifficacion de la ville de Rue. » = Quittances pour rentes: — du chapitre Notre-Dame d'Arras; — de Jean Ansel, chanoine, et du chapitre Notre-Dame de Lens; — de Nicolas Doubliez, receveur de Saint-Barthélemi de Réthune; — du chapitre Saint-Martin de Hesdin;— de Robert, abbé de Saint-Jean des Prés lez Chocques; — de Nicole, abbé de Saint-Josse-sur-Mer; — de Bernard Du Buisson, prieur de Saint-Georges lez Hesdin; — de frère Jean Ducariœul, gardien des Frères Mineurs de Lens; — de frère Pierre Tusse, prieur des Chartreux de Notre-Dame du Val de Sainte-Aldegonde près Saint-Omer; — de sœur Jeanne, prieure des Chartreuses de Mont-Sainte-Marie près Gosnay; — de Laurent Pignon, évêque d'Auxerre, administrateur de l'hôpital d'Artois à Hesdin, et de Jacques Remont, chapelain du même hôpital; — de Jean Fressent, ministre de l'église Saint-Laurent à Lens; — de Pierre Regnault, ministre de l'hôpital d'Aix-en-Gohelle; — de Jean de Pressy, seigneur du Maisnil; — d'Aléaume d'Audenfort; — de Colard de Sains dit Laigle; — de Robert Taigne au nom de monsieur de Cohem et de Pierre de Beaulieu; — de Jean Seguinat; — de Jean de Fretin, écuyer; — de Jean de Neufport, valet de chambre du duc; — de Jean d'Escaubecques, Henri de Tenremonde et Daniel Thieulaine, bourgeois de Lille; — de Jeanne des Tournelles, Colard du Puch et Jean Mansel, de Hesdin; — de Simonne de Hesdigneul, veuve de Jean Des Planques. = Quittances pour gages: — de Robert Auclou, procureur général en Cour de Rome; — de Jean Seguinat, secrétaire; — de Jean Le Doubz, receveur de Lille; — de Jean de Quiellenc, bailli de Lens, de Thomas de Carnin, son lieutenant et de Jean de Canteleu dit Rifflart, huissier de la Chambre des Pairs du château de Lens; — de Marguerite de Beugin, veuve de Porrus Bataille, en son vivant bailli de Beuvry et de Chocques, de Jean Creton, châtelain de Chocques, et de Jean Le Bailli, conseiller pour Beuvry et Chocques; — de Baudouin, seigneur de Noyelles, de Tilloloy, de Gouy et d'Estraielle, châtelain de Gosnay; — de David de Brimeux, gouverneur des bailliages d'Arras et de Bapaume; — de Jean d'Avelus, capitaine du château de Bapaume; —de Gilles Le Caron, lieutenant et garde de justice de Bucquoy; — de Jacques de Brimeux, châtelain, Gilles de le Houssoie, bailli, Robert de Saveuses, bailli, Pierre de Becquignies, veneur, Etienne Wautesset, mesureur, et Hugues de Boulongne, peintre, à Hesdin; — de Henri de Sailly, capitaine et châtelain de Péronne, — de Matthieu de Saint-Amand, procureur en la Cour du roi à Beauquesne. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés: — au château de Lens; — au château de Bapaume; — au château et aux ponts et moulins de Remi; — à la salle d'Ypres; — au château de La Pierrière.

B. 1957. (Registre.) — Parchemin; 388 feuillets.

1er janvier **1436** — 31 décembre **1436**. = Huitiesme et darrain compte de Jehan Abonnel dit Le Gros, conseillier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynau, de Hollande, de Zéellande et de Namur, des deniers par lui receuz et despensez à icelle cause en un ang entier. » = Total des recettes: 769,082 livres 8 sols 6 deniers tournois. Total des dépenses: 740,914 livres 19 sols 6 deniers tournois. = « A Johannes d'Eyck, varlet de chambre et paintre de mondit seigneur, pour aller en certains voiaiges loingtains et estranges marches où mondit seigneur l'a envoié pour aucunes matières secrètes, dont il ne veult aultre déclaracion estre faicte, vi^{c} philippus valent vii^{c} xx l. (1) » (fol. 133 v°) = « A Gilles Le Backere, tailleur d'ymaiges d'albastre, demorant à Bruges, sur ce que, par mondit seigneur lui sera deu à cause de la sépulture de feue madame Michielle de France, cui Dieu pardoinst, qu'il doit faire d'albattre et icelle asseoir en l'église Saint-Bavon lez Gand, où elle gist, ii^{c} iiii^{xx} 0 l. de xl gr. A luy, pour

(1) On lit en marge, de la main du clerc de la Chambre des Comptes de Lille: « Super ipsum Johannem d'Eyck ad computandum: seulement iii^{c} lx livres. Dont il rend cy quittance de iii^{c} lx l. seulement, et le surplus montant à semblable somme de iii^{c} lx l. royé pour deffaut de quittance. »

la façon de ladite sépulture qu'il fait présentement, XVIII l.» (fol. 372). = « A Guillaume Sanguin, conseiller et maistre d'ostel de mondit seigneur, la somme de six cens cinquante salus d'or, qui dueue lui estoit par mondit seigneur pour la vendue d'un riche tableau d'or, garnie de pierrie, que naguères mondit seigneur fist prendre et achetter de luy, et icelluy avec cinq cens escus philippus et ung cornet d'or garny aussi de pierrie envoyé à la royne de France, quant le roy nostre sire et elle ont signiffié à mondit seigneur, que en son nom ilz ont fait lever et baptisier ung leur enffent masle, dont elle gist de présent, lequel tableau mondit seigneur a ordonné estre présenté à ladite royne, lesdiz v^c philippus aux dames et demoiselles qu'ilz norrissent et gouvernent ledit enffent, et ledit cornet qui a esté prins es coffres d'icellui seigneur pour ledit enffent.» (fol. 367 v°). = A Jehan Peutin, orfèvre, pour une croix d'or garnye de ung grant kamahieu ou milieu cinq grans saphirs, dix-huit grosses perles, pesant icelle croix deux marcs d'or, séant sur ung pied d'argent doré et poinchonné, laquelle croix mondit seigneur a donné au cardinal de Chippre, du pris de III^c salus d'or. A lui, pour ung tableau d'or pesant IIII marcs II onces, ou milieu duquel a ung demi ymaige de Nostre-Dame tenant son enffent, esmaillié de blanc, garniz de huit bons rubiz, ung diament à escusson, XVIII perles que grandes que petites et ung bon saphir, lequel tableau mondit seigneur donna, le jour de l'an derrenier passé, à madame la duchesse, sa compaigne, du pris de VIe salus. » (fol. 375). = « A Collot de Grincourt, clerc de chappelle de mondit seigneur, pour la messe que l'en dit, chascun jour de venredy, à Saint-Michiel à Lille, par l'ordonnance et coumandement de mondit seigneur, comme il a accoustumé faire dire depuis la bataille d'Azincourt, IIII l. XIV s. A lui pour deux messes qu'il fait dire, par l'ordonnance de mondit seigneur, chascune sepmaine, pour monsieur de Charrolois et fut commencié, par ladicte ordonnance, au derrain partement d'icellui seigneur de sa ville d'Aucerre qui fut environ Pasques Flories CCCC XXXIIII, XI l. XV s. A lui, pour ung habit de drapt que mondit seigneur a donné pour vestir ung enffent aux Frères Prescheurs à Bruges pour Dieu et en aumosne et en l'onneur de saint Pierre le martyr, pour conserver mondit seigneur de Charrolois en santé, VII l. I s. » (fol. 385 v°).

B. 1958. (Portefeuille.) — 88 pièces, parchemin; 8 papier; 12 sceaux.

1er janvier 1436 — 31 décembre 1436. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — d'allouer diverses sommes à Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, chambellan, à Philippe de Pressy, écuyer et échanson, à Bon de Saveuses, écuyer d'écurie, à Diago d'Olivière, écuyer du pays de Portugal, à Philippe de Bourbon, écuyer et échanson, à Jean Petit, capitaine des archers de corps du duc, à Perrotin Gravelois, archer de corps, à Godefroi Duflos, à Pierre Le Cuer, changeur de Bruges, à Simon Le Pescheur, receveur général de Saint-Quentin, Péronne et Montdidier, au roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or, aux secrétaires du receveur général des finances, pour services rendus; — de rabattre des comptes deux sommes l'une deux cent quarante-cinq salus d'or et l'autre de deux cent quatre-vingt-deux livres, octroyées à messire Gastonnet, chevalier, envoyé du duc de Bourbon, à Martin de Longueil qui apporta les joyaux du duc de Paris à Arras, à Simon de Lalaing et à Grignart de Landas pour se procurer chacun un cheval; — de payer à Frans Van Pee, orfèvre de Bruxelles, le prix de « deux poz d'argent dorez aux bors, » donnés à Allemaigne, sommelier du duc, le jour de ses noces; — de mettre en gages, pour trouver l'argent nécessaire, les joyaux et la vaisselle d'or et d'argent « en retenant les joyaulx pertinens pour les solennités des festes de la Toussains et de nostre ordre à la Saint-Andry et de hoster de la vaisselle les armoyeures s'aucunes en y a. » = Lettres de gratification du même Philippe, duc de Bourgogne, octroyant : — diverses sommes à Jean, seigneur de Créquy, à Bertrandon de la Brocquière, écuyer tranchant, à Hervé Mériadec, écuyer d'écurie, à Simon de Chasteller, écuyer, à Nicolas Le Rat, chirurgien du comte d'Estampes, à Germoles, poursuivant d'armes, à Constance, héraut du roi de France, aux maîtres de la Chambre des Comptes de Dijon, et à divers valets de chambre et archers, à l'occasion de services rendus; — trente-cinq livres « à messire Pierre d'Armenie, presbtre, pour lui aidier à retourner audit pays d'Arménie ; » — soixante-dix ridders à messire Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, « pour convertir et emploier en certaines réedifficacions et réparacions de l'église Notre-Dame d'Esquerchin pour la singulière dévocion que avons à ladicte église; » — « huit vingts livres à nostre amé chambellan le sieur de Chargni pour lui aidier à faire et avoir ung bateau pour aler sur mer, nommé un ballenier, à l'encontre des Angloiz, noz ennemis et adversaires, durant l'armée que avons naguères menée devant la ville de Calaiz; » — « deux cens salus d'or à Cole Chastellaine, damoiselle, pour lui aidier à la réparacion et édifice d'une sienne maison qu'elle a en nostre ville d'Arras; » — la ferme de

Vulst à Marguerite de la Marche, damoiselle, en considération de l'avancement de son mariage, avec faculté de rachat par le duc et ses successeurs ; — la remise d'une amende à Caisin Le Carpentier, archer de corps du duc, qui avait mortellement blessé Jacques Ravery ; — la remise de moitié d'une somme de deux cents livres imposée à l'église Notre-Dame d'Arras comme droit d'amortissement au sujet d'une rente de soixante livres. = Lettres d'attestation : — d'Antoine, seigneur de Croy et de Renty, premier chambellan, de Jacques, seigneur de Crèvecœur, chambellan, de Philippe, seigneur de Ternant, chambellan, de Hugues Bonneau et Jean de Lachenel, secrétaires, pour diverses sommes payées et reçues ; — des échevins de Lille, au sujet de la prisée des grains ; — de Jean de Quielencq *alias* Quielent, bailli de Lens, de Thomas de Carnin, son lieutenant, de Gilles Carbaut, gardien des Frères mineurs, et des échevins de la même ville, au sujet du domaine et des aumônes provenant du legs de la comtesse Mahaut ; — de Jean Maton, lieutenant de Jean de Nédonchel, et de Colart Haneron, procureur du comte de Ligny et de Guise, au sujet des domaines de Chocques et Beuvry ; — de Robert Le Jone, seigneur de Forest, conseiller du duc et gouverneur d'Arras, et de Pierre Bacheler, lieutenant de Jean de Brimeux, châtelain de Fampoux, au sujet du domaine et de « certains capitaines de gens d'armes franchois, logiés au pays de Santers, afin qu'ilz alassent hors des pays de nostre dit seigneur et retournassent à Arras ; » — d'Antoine de Wissocq, seigneur de Tannay, bailli et gouverneur du château de Bomy ; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin, de David de Brimeux, bailli de Hesdin, de Clément de Linières, gouverneur du bailliage de Hesdin, et de plusieurs autres au sujet du domaine. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Jean Petit, huissier d'armes et capitaine des archers de corps du duc, aux fonctions de bailli d'Orchies au lieu de Gilles de Tangry ; — Pierre Vaillant, procureur en la ville et châtellenie de Montdidier au lieu de feu Imbert Trippier.

B. 1959. (Portefeuille.) — 135 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1 janvier **1436** — 31 décembre **1436**. = Quittances de Jean Abonnel, receveur général des finances, de Jean de Visen, son successeur, et de plusieurs autres receveurs, pour divers versements et différentes dépenses, parmi lesquelles « VIII^XX XIII l, XII s, à Jacques Augart, Cottois Du Mont et Thomas Combaut, empartie maistres du petit Blanchefort (le sire de Blanchefort) pour don à eulx fait par monseigneur en considération de ce qu'ilz ont aidié à faire le traicté de la raençon dudit Blancheffort que mondit seigneur a délivré à ses despens et pour paier la despence que icellui Blancheffort avait faicte par l'espasse de neuf sepmaines qu'il avoit esté prisonnier ; II^c l. a messire Alves de Bach, chevalier, que monseigneur lui a donné pour le butin d'un vaisseau de Portugal qui avoit esté butiné à Lescluze comme venant d'Angleterre, pour ce que l'on avait trouvé des biens des marchans d'Angleterre dedans icellui vaissseau ; » — de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Conversan et de Brienne, d'Anthoine, seigneur de Croy et de Renty, premier chambellan, de Guillaume, de la Tournelle, chevalier, chambellan, de Gastonnet de Gast, chevalier, chambellan, de Jacques, seigneur de Crèvecœur, chambellan, de Philippe, seigneur de Ternant, chambellan, de Jean d'Uutkerque, chambellan, de Simon de Lallaing, chambellan, de Pierre de Beauffremont, seigneur de Chargny, chambellan, de Guillaume d'Orselay, seigneur de la Villeneufve, écuyer, chambellan, d'Alve de Bach, chevalier, chambellan, de Jean de Pressy, chambellan, de Philippe de Pressy, écuyer, échanson, de Philibert de Vauldrey, écuyer, chambellan, d'Antoine de Vauldrey, écuyer, échanson, de Guillaume Sanguin, écuyer, maître d'hôtel, de Jean de Bellay, écuyer et pannetier, de Martin de Longueil, écuyer et pannetier, de Lancelot de la Viefville, écuyer, maître d'hôtel, de Laurent Le Bar, conseiller, de Robert de Miraumont, écuyer, au sujet des sommes payées pour services rendus ; — de Pierre de Saint-Julien, chevalier, au sujet d'un don de douze livres « pour moy relever et garyr de certain accident a moy avenu en la teste, en présence de mondit seignenr, en ung jeu et esbatement que l'on appelle *banner* ; » — de Geoffroi de Thoisi, écuyer et pannetier du duc, au sujet de trente-deux livres que mondit seigneur lui donna à cause « d'un bras que naguère j'ay eu navré et fut inutile en la présence de mondit seigneur et en son logiz devant sa ville de Calaiz quant derrainement y a été en armes et puissance ; » — de Carreellys Van Parlant, écuyer, au sujet d'une somme de quatre cent quarante et une oboles du Rhin, que mondit seigneur a payées comptant « par ainsi et tel moyen que j'ay mise en mains dudit seigneur ma forteresse de Wildeberck, séans entre ses pais de Luxembourg et de Brabant, et lui promis d'estre doressenavant son subjet allié et bien veuillant ; » — de Guillaume Courtout et autres maitres

de la Chambre des Comptes de Dijon, de Gui, serrurier, secrétaire du duc, de Jehenninet, capitaine des archers, et de plusieurs archers, de Nicolas Prat, chirurgien du comte d'Estampes, de Nalot Regnault, sommelier de la duchesse, de Fuzil, poursuivant de l'ordre de la Toison-d'Or, de plusieurs valets de chambre, poursuivants d'armes, hérauts et officiers de cuisine, de Cole la Chastelliane, damoiselle de Quiéry, de Jeanne Lagaye, de Jean Gielis, changeur de Louvain, de Herman Van den Assche, changeur de Bruxelles, de Guillaume le Chasublier, de Baudouine, veuve de Hugues Scaille, de Franz Van Pee et Etienne De la Poulle, orfèvres de Bruxelles, au sujet de diverses gratifications et dépenses; — de Guillaume de Tenremonde et Jean Ruffault, marguilliers de l'église Saint-Etienne de Lille, au sujet d'une somme de cent livres, « à tiltre de don fait à icelli église par mondit seigneur le duc pour et affin de avoir et faire faire, ainsi que fait avons, ou cuer de ladicte église, ou milieu et en chef dudit cuer, une verrière toute furnie et estoffée, comme il appartient, tant de l'estanfique de pierre, des verghes et barreaulx de fer, qui sont à la fenestre d'icelle verrière, comme du voirre ouquel sont figuréz de soubz le cintre, le Cruchifiement de Nostre Créateur pendant en l'arbre de la Croix avec trois ymaiges et aussi les représentations des personnes de nostre dit très redoublé seigneur et de nostre très redoubtée dame la duchesse sa chère et amée compaigne, ensamble les armes et devises d'iceulx seigneur et dame comme l'on peut voir. » = Quittances pour rentes: — de Nicole Doublier, prêtre, chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune; — du chapitre Notre-Dame de Lens; — du chapitre de Saint-Martin de Hesdin; — de Robert, abbé de Saint-Jean des Prés-lez-Chocques; — de Pierre Rouget, prieur de Saint-Silvin d'Auchy; — de Raoul, abbé de Notre-Dame d'Eaucourt; — de Jean, abbé de Longvilliers; — de don Bernard Du Buisson, prieur de Saint-Georges-lez-Hesdin; — de Thomas d'Arras, ministre de l'hôpital de la Chaussée à Lens; — de Nicole Everlenc, prêtre desservant l'hôpital « madame d'Artois » à Hesdin; — de David de Brimeux, seigneur de Ligny; — de Philippe, seigneur de Saveuses; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes, au nom de messire Thomas, seigneur de le Planque et de Belle Verdure, chevalier, mari et bail de dame Marie de Warignies, dame desdis lieux et veuve d'Aléaume de Sainte-Aldegonde; — de David d'Averoult, seigneur de Morquines; — de Guichard Bournel, écuyer, seigneur de Namps au Mont; — de Marguerite Bolard, dame de Waudringuehem; — de Jean de Northoud, mari et bail de Marguerite le Rende, fille de Jacques le Rende, en son vivant échevin de Saint-Omer; — de Compaignon Gravel, écuyer d'écurie du duc; — d'Isabelle de Quinghien, veuve de Robert, en son vivant seigneur de Ligny, et de plusieurs autres.

B. 1960. (Portefeuille.) — 45 pièces, parchemin; 8 sceaux.

1 janvier **1436** — 31 décembre **1436**. = Quittances pour gages: — de Jean de Croy, seigneur de Thou-sur-Marne, chambellan, de Jean de Poitiers, seigneur d'Arcy, chambellan, de Pierre de Beauffremont, seigneur de Chargny et de Molinot, chambellan, de Jean, seigneur de Beauvoir, de Philibert de Vauldrey, écuyer, capitaine de Gravelines, de François de la Palu, seigneur de Varambon, chambellan, de Jean, comte de Fribourg, en leur nom et au nom « des hommes d'armes et gens de trait et les autres chevaliers banneretz et bacheliers estans nostre compaignie que nous avons miz sus pour servir et accompaignier mondit seigneur ou voyaige qu'il entend présentement faire pour la recouvrance de sa ville de Calaiz; » — de Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, chambellan, de Guillaume, seigneur de Rabodenghes et de Bilque, chambellan, de Jean, seigneur et ber d'Auxy, chambellan, capitaine de Saint-Riquier, de Harpin de Ricamez, écuyer d'écurie, capitaine de Rue, au sujet de divers services de guerre; — de Marguerite, veuve de feu Colard Lefèvre, en son vivant conseiller et commis à recevoir les amendes imposées à Liége et à Bruges; — de Gernot Pourcelot, aide de tapisserie de madame la duchesse; — de Jehennin Quaresme, ménestrel de mon seigneur; — de Baudouin, seigneur de Noyelles, de Tilloloy, de Gouy et d'Estrayelle châtelain de Gosnay; — de Jean Creton et Colard Hanneron, conseillers de Jean de Luxembourg, comte de Ligny, pour le domaine de Beuvry et Chocques; — de Jean de Caulleu dit Ruffart, huissier de la chambre des pairs de Lens; — de Jean de Brimeux, châtelain de Fampoux; — de Baudouin d'Oignies, maître d'hôtel du duc et gouverneur des terres de Bucquoy, Aubigny, Carency, Duisans et Aix en Gohelle; — de Nicole de Boubers, conseiller au siége royal de Montreuil; — de Nicole de Noyelles, prêtre, oncle et procureur de Nicole Le Fèvre, chapelain du château de Houdain; — de Jacques de Brimeux, chambellan, châtelain de Hesdin, de Pierre de Bequignies dit le Bègue, son lieutenant et veneur d'Artois

de David de Brimeux, chambellan, bailli de Hesdin, de Clément de Linières, écuyer, lieutenant du bailliage de Hesdin, de Hugues Coulon, conseiller du duc dans le même bailliage, en leur nom et au nom de plusieurs officiers et employés parmi lesquels « Colart le Voleur, paintre et varlet de chambre de mondit seigneur, confessant avoir receu la somme de vingt-six livres, onze solz, cinq deniers du prix de quarante groz que deue lui estoit au pris de c livres que mondit seigneur par ses lettres patentes luy a ordonné avoir et prendre de lui, chascun an, pour avoir la garde et entretenement de grans ouvraiges ingénieux et de joienseté et plaisance que par icellui Colart mondit seigneur a fait remparer ou chastel dudit lieu de Hesdin, parmi ce que, tant que ledit Colart aura ceste charge, il sera tenu de maintenir et entretenir à ses fraiz lesditz ouvraiges en toutes choses. » = Quittances : — d'Antoine, seigneur de Croy et de Renti, au sujet de travaux exécutés au château de Saint-Omer, par Nicolle de Candalle ; — de Pierre de Mont-Saint-Eloy, commis aux réparations des châteaux de Beuvry, Gosnay et Chocques.

B. 1961. (Registre.) — Parchemin, 182 et 60 feuillets.

1° 1 janvier **1437** — 31 décembre **1437** ; 2° 1 janvier **1437** — 31 mai **1438**. = 1° « Premier compte de Jehan de Visen, de nouvel ordonné par monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynau, de Hollande, de Zellande et de Namur, son conseiller et receveur général de toutes ses finances, ou lieu de maistre Jehan Abonnel, aussi son conseiller et maistre de ses comptes à Lille, nagaires receveur général d'icelles finances, aux gaiges et pension et pour les causes plus à long contenues en deux des lettres patentes de mondit seigneur, dont les copies d'icelles sont cy devant transcriptes collationnées aux originaulx, et ce des receptes et mises par lui faittes à cause dudit office de recepte générale en ung an entier. » = Total de la recette : 327,849 l., 11 s., 11 d. tournois. Total de la dépense : 342,758 l., 13 s., 2 deniers tournois. = « A Hue de Bouloingne, varlet de chambre et paintre de mondit seigneur le duc, la somme de trente-deux livres, huit solz de xl gros, pour avoir fait et paint, de son mestier et d'or clinquant, six harnoiz et autres habillemens de joustes, garniz de couverture, selle, pissière et chanffrain pour les chevaulx, ensemble vi robes tout paint et emply à devise de truye qui fille assise sur une chefre d'or et entour escript en lettre d'argent elle estoit grise avec vi escuz et trois lances paintes de semblable couleur, des frelopures chargiées d'or cliquant et autres choses de son mestier, pour le Roy de Secille, le duc de Bourbonnois, le conte d'Estampes et le damoisel de Clèves et autres aux joustes par eulx faittes à Lille. » (Fol. 159). = « A Hue de Bouloingne, varlet de chambre et paintre de monseigneur le duc, la somme de cinquante-cinq livres de xl gros monnoie de Flandres la livre, pour les parties de son mestier qu'il a faictes pour le bancquet fait et ordonné par mondit seigneur au Roy de Secille, le duc de Bourbonnois, et le conte de Richemont, eulx estans derrainement en la ville de Lille : c'est assavoir six grans plas qui furent assiz sur les deux grans tables, et en chascun avoit ung arbre fait en manière d'une aubespine chargié de fleurs d'or et d'argent et de verdepeaux tout enrechy d'or cliquant, et sur chascun arbre avoit cinq bannières d'or cliquant, d'argent et de couleurs, armoyées c'est assavoir aux armes de France, dudit Roy de Secille, de mondit seigneur, desditz duc et conte de Bourbonnois et de Richemont, et autour d'iceulx plaz avoit ung paliz (palissade) de peau d'or à la devise de madame la duchesse. Item xviii autres petiz arbres, sur chascun une bannière aux armes de mondit seigneur. Item ung entremetz où il y avoit ung paon tout vif sur une trespasse (traverse, broche), et entour avoit x lyons dorez d'or qui tenoient chascun une bannière armoyée des armes de tous les pais de mondit seigneur et cinquante-six plateaux pains de gris et de noir, et par dessuz fusilz (briquets) et flambeaux semblables, et la pierrerie d'argent ; pour ce, par mandement de mondit seigneur sur ce fait et donné en sa ville de Lille, le pénultième jour de juing, l'an mil cccc xxx vii, garny selon son contenu, cy rendu, lv l. de xl gros. » (Fol. 140, v°). = « A frère Simon de Verdeau, cordelier et gardien du convent de Bethléem de Jhiérusalem, la somme de soixante-dix-neuf livres, quatre solz de quarante gros, pour faire faire et mectre, en l'église du mont de Syon emprès ledit Jhiérusalem, une verrière aux armes de mondit seigneur et aussi pour ung calixce pour la chapelle de mondit seigneur en ladicte église, et que mondit seigneur lui a donné pour avoir ung bréviaire. » (Fol. 143). = « Aux ordres et convens des Prescheurs, Cordeliers, Carmes et Trinité d'Arras, et aux convens des dames de la Thieuloye, Saint-Jehan en l'Estrée, l'Ostel Dieu en cité lez ledit Arras, aux religieuses d'Avesnes, du Vivier et d'Estrun, pour herens que mondit seigneur leur a fait délivrer en

karesme derrain passé, xvi l.» (Fol. 152, v°). = 2° Résumé du compte de 1437 et des cinq premiers mois du compte de 1438, par Guillaume Rat, clerc de Jean de Visen, receveur général des finances.

B. 1962. (Portefeuille.) — 148 pièces, parchemin ; 2 papier ; 12 sceaux.

1 janvier 1437 — 31 décembre 1437. = Mandement : — de Philippe, duc de Bourgogne, déclarant qu'il octroie la charge de bailli de Hal à Martin Frienart, son écuyer d'écurie, ou cinq cents francs de rente annuelle et une maison convenable pour le reste de sa vie qu'il devait audit Martin pour lui avoir cédé ses droits sur messire René, duc de Bar et de Lorraine, maintenant roi de Sicile, fait prisonnier à la bataille de Bulligneville ; — d'Isabelle, duchesse de Bourgogne, ordonnant de payer trois cents salus d'or de rente à vie à messire Jean de Luxembourg, vingt-quatre livres à Laurent, évêque d'Auxerre pour réparer le moulin de l'hôpital de Hesdin, huit cents livres de quarante gros à Paul Mélian, marchand de Lucques, pour draps d'or et de soie, cinquante livres de quarante gros à Jean Malet, mercier et maître des œuvres de l'hôpital Saint-Jacques à Lille « pour en payer les ouvriers qui ont fait une verrière de voire en la fenestre au-dessus de l'autel et ymaige de Saint-Jacques audit hospital, laquelle verrière y avons fait faire et y fait mettre en painture monseigneur, nous et nostre filz. » = Lettres de gratification du même Philippe, duc de Bourgogne, octroyant une somme de deux cent trente livres à son conseiller maître Laurent Le Bar, pour ses bons services. = Lettres d'attestation : — de Gui Guilbaut, gouverneur général des finances, et des commissaires généraux sur le fait des nouveaux acquêts, au sujet des aides ; — de Laurent Du Pont, lieutenant de Jean de Nédonchel, bailli de Beuvry, au sujet de l'aide pour la chevalerie du comte de Charlolais ; — de Robert Le Carpentier, bailli de d'Olhain, au sujet de l'aide « pour le fait du caroy adonc (en 1430) mené en l'ost devant Compiengne ; — de Jacques de la Viefville, bailli et capitaine d'Aire, au sujet du domaine ; — d'Antoine de Wissocq, seigneur de Tannay, chambellan, gouverneur de la seigneurie de Bomy, de Pierre Bacheler, lieutenant de Jean de Brimeux, châtelain de Fampoux, et de Georges de Flechin, seigneur d'Espinehain, capitaine de Hucqueliers et de Tingry, et des échevins de Houdain, au sujet du domaine ; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin, et des échevins de la même ville, au sujet du domaine ; — de Jean de Bourgogne, comte d'Estampes. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant Jacques, seigneur de Crévecœur, aux fonctions de châtelain d'Aire au lieu de messire Jacques de la Viefville, Bernard Cornet, serviteur de messire Jean de Croy, à l'office de sergent de la forêt de Crécy, le seigneur de Chargny et plusieurs autres, commissaires au sujet des abus exercés dans l'administration des domaines de Brabant et de Lembourg, Robert Du Val, procureur de la duchesse pour le domaine de Hucqueliers, Regnaud Daincourt, capitaine et bailli de Hucqueliers et Tingry. = Quittances ; — de Jean de Visen, receveur général des finances, au sujet des sommes versées par divers receveurs parmi lesquelles quarante-huit livres accordées en don à Jean du Plesseys, secrétaire du duc, « pour avoir un cheval ; » — de Catherine d'Alençon, duchesse en Bavière, comtesse de Mortaing ; — de Clément de Linières, écuyer pannetier du duc et lieutenant du bailli de Hesdin, de Pierre Vidal, écuyer et pannetier, de François de Menthon, écuyer, de Pierre Du Chesne, rentmaistre de Brabant, au sujet de diverses sommes accordées pour services rendus ; — de dom Bernard Du Buisson, prieur de Saint-Georges-lez-Hesdin, au sujet du remboursement de l'argent qu'il avait prêté au duc ; — de Talant, poursuivant d'armes, et de plusieurs archers, hérauts et trompettes : — de Jean de Vaux et des échevins de Béthune et de Hesdin, au sujet des aides. = Quittances pour rentes : — du chapitre de Saint-Martin de Hesdin ; — de Firmin, abbé, et de Pierre Rouget, prieur de Saint-Silvin d'Auchy ; — de Bernard Du Buisson, prieur de Saint-Georges-lez-Hesdin ; — de Pierre, prieur de Notre-Dame-des-Prés-lez-Montreuil ; — de Nicole, abbé de Saint-Josse-sur-Mer ; — de Jean, abbé de Saint-Eloi-lez-Noyon ; — de Gilles de Cupere, religieux de Notre-Dame des Dunes ; — de Marie de Wissocq, abbesse de Sainte-Claire lez Saint-Omer ; — de Guillaume Polre, vice-gérant de la cure de Saint-Martin hors les murs de Saint-Omer ; — de Pierre Cornaille, prêtre, pour la chapelle de l'hôpital de madame d'Artois à Hesdin ; — de Nicole de Noyelles, prêtre, procureur de Colinet Lefebvre, chapelain du château de Houdain ; — de David de Brimeux, châtelain de Hesdin ; — de Colard de Sains, dit l'Aigle, chevalier ; — de Pierre Evrelenc, conseiller et receveur général du comte de Saint-Pol ; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes, au nom de Thomas, seigneur de le Plancque et de Belle-Verdure, et dudit Thomas ; — de Jean de Northoud, mari de Marguerite Le Rende ; — de Pierre de Bequignies, lieutenant du

châtelain de Hesdin ;—de Jean d'Ardres le jeune, écuyer; de Colard Du Puch, mari d'Agnès Cornille ; — de Henri Elye, valet d'aumône de monseigneur le duc. = Quittances pour gages : — de Marguerite de la Trémouille, dame de Baussignies et de Hondschoote, au nom de feu monseigneur de Baussignies, son mari, chambellan du duc; — de Jacques, seigneur de Crèvecœur, chambellan; — de Jacques de la Viefville, chambellan, bailli et capitaine d'Aire, — de Robert Le Jone, seigneur de Forest, conseiller du duc ; — de Gautier Poulain, conseiller et receveur général de Flandre et d'Artois ; — de Florimond de Brimeux, chambellan, sénéchal et gouverneur de Pontieu ; — de Pierre Evrelenc, conseiller et receveur général du comte de Saint-Pol ;—de Guillaume, seigneur de Rabodenghes et de Bilque, chambellan, bailli de Saint-Omer et Tournehem ; — de Gilles de Seninghem, écuyer, lieutenant dudit Guillaume ; — de Pierre de Seninghem, lieutenant de Jean, bâtard de Renty, seigneur de Cléty, capitaine du château de Ruhout ; — d'Antoine, seigneur de Bournonville, de Conteville et de Laune, châtelain d'Eperlecques ; — de Jean Robes, commis à l'exercice du châtelain de Saint-Omer ; — de Thomas De le Cambe, portier du château de Saint-Omer ; — de Gilles Berthelot dit Craisset, sergent de la haie de Mentèque ; — de Tassard Le Petit, capitaine de Maquinghehem ; — d'Enguerrand Malebranque, capitaine et bailli de la terre et seigneurie de Bomy ; — de Jacques Le Mannier, receveur de Hébuterne; —de Laurent Le Bardre, sergent à cheval du bailliage d'Arras ; — de Georges de Fléchin, bailli de la châtellenie de Tingry et de Hucqueliers ; — de Robert Du Val, procureur du duc en la Cour spirituelle de Térouane; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin, Pierre de Becquignies, son lieutenant, de David de Brimeux, bailli dudit Hesdin, et de plusieurs autres en leur nom ou au nom de plusieurs officiers parmi lesquels Colard Le Voleur, « pour avoir la garde de certains ouvraiges ingénieux et de joieuseté et plaisance, » et aussi « maistre Jacques, bourrel d'Arras, ou quel estoit deu la somme de IIII l. XVI s. pour estre venu dudit lieu d'Arras en ceste ville de Hesdin ardoir, à la justice d'icelle, une femme nommée Maroye Le Bourgoise, espye et laquelle avait marchandé aux Englois de les advertir de la fortiffication et gouvernement touchant la garde de ceste dicte ville de Hesdin et aultres. » = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — au château d'Aire ; — au moulin de Beuvry ; — au château d'Eperlecques ;— au château de Ruhout.

B. 1963. (Registre.) — Parchemin; 273 feuillets.

1 janvier **1428** — 31 décembre **1428**. = Compte second de Jehan de Visen, conseillier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynau, de Hollande, de Zeellande et de Namur, des deniers par luy receuz et despencez à icelle cause en ung an entier. » = Total de la recette: 241,878 l. 12 s. 7 d. tournois. Total de la dépense : 229,149 l. 13 s. 9 d. = « A Hanotin de Scillebecque pour estre alé, par l'ordonnance de monsieur le Trésorier, son maistre, de Lille à Bruges devers maistre Jehan Utenan et Gilles Vaque, tailleur d'imaiges, pour veoir certains ouvraiges qu'ilz avoient entre mains et en raporter l'estat d'iceulx, LX s. » (fol. 105). = « A Olivier du Mouton, pour avoir porté lettres de par mondit seigneur et ung sauf conduit d'Arras à Bruges devers maistre Jehan Utenan, que icellui seigneur mandoit venir devers lui, XL s. » (fol. 108). = « A Jehan Utenen, bourgeois de Bruges, que mondit seigneur luy a ordonné, fait baillier et délivrer comptant sur ce qui luy poeut estre deu à cause de certains ouvraiges secretz, que icelluy seigneur luy a chargié faire pour luy, XI l. » (fol. 206 v°). = « A Hennequin Du Trech, pour, le VIIIe jour d'aoust, avoir porté lettres de par mondit seigneur et de sa ville de Bruxelles, devers monsieur d'Offemont, qui estoit à Bray-sur-Somme, qu'il rendist les ostaiges de La Hire quy estoient en ses mains, LXXII s. A Pierre, bastard des Essars, pour le IXe jour dudit mois, avoir porté lettres, de par mondit seigneur et dudit Bruxelles, à Chaallons en Champaigne devers La Hire, touchant le discors d'entre luy et le seigneur d'Offemont et pour son retour, VIII l. A Baudrain de Clarques, huissier d'armes de mondit seigneur, sur son voiaige d'aller, dudit Brouxelles et de par mondit seigneur, devers le seigneur d'Offemont qui estoit à Merlo, pour la délivrance des ostaiges de La Hire, que mondit seigneur avoit très à cuer. » (fol. 131). A Sept Saulx, poursuivant de La Hire, pour don à luy fait par mondit seigneur quant nagaires il a porté nouvelles à icellui seigneur que son maistre estoit à Beauvais a tout certain nombre de gens d'armes pour venir ou service de mondit seigneur, pour soy retourner devers son dit maistre pour le faire haster et hastivement venir, XII l. (fol. 150). A Tievenin, tambourin de La Hire, pour don quant il est venu jouer devant mondit seigneur en sa ville d'Arras, XII l. A Congié, poursuivant de La

Hire, pour don à luy fait par mondit seigneur, quant il luy a aporté à Arras lettres de par sondit maistre touchant les affaires de mondit seigneur, XII l. » (fol. 180). = A dame Jehanne de Chastillon, mère de feu monsieur de Lille-Adam, pour don à elle fait par mondit seigneur pour luy aidier à supporter les frais et despens qu'elle avoit fais à estre venue devers mondit seigneur requérir à avoir le corps dudit feu seigneur de Lille-Adam (1), quy puis nagaires a esté mourdry et occis par ceulx de Bruges et enterré en icelle ville, affin qu'elle le peut faire porter enterrer audit Lille-Adam, où en son vivant il avoit esleu sa sépulture comme les autres seigneurs ses prédécesseurs, pour ce, par mandement du duc, la somme de six vings livres de XL gros. » (fol. 183). = A Colard Alou, paintre, pour son sallaire d'avoir paint XVIII pourtraitures de certain poisson, quy avoit esté prins au port de Venise, XXIII s. » (fol. 209). = « A Perrin Manne, marchant de Paris, la somme de quatre-vings-quatre livres de XL gros pour un bréviaire en grant volume à l'usaige de Paris que mondit seigneur a fait prendre et acheter de luy, et icelluy fait mettre en son oratoire » (fol. 230 v°). = « A Jehan Coenne, enlumineur demourant à Bruges, la somme de trente livres XL gros pour avoir fait pluiseurs enlumınures à grans lettres d'or et d'azur en grans volumes en un grant breviaire nagaires achetté de Perrin Manne, marchant de Paris. » (fol. 231). = « A maistre George Taxilly, docteur en théologie, prieur du couvent des frères prescheurs à Bruges, la somme de cinquante livres de XL gros, pour deux livres en parchemin des révellacions de sainte Brigite, de le Règle de nostre Sauveur Jhésus-Crist et de sermons des Angles, que mondit seigneur a fait prendre et acheter de luy pour d'iceulx faire son bon plaisir. » (fol. 234 v°). = « A Gilles de Bins, dit Binchois, chappellain de la chapelle de mondit seigneur la somme de vingt-quatre livres de LX gros pour ung livre qu'il avoit fait et composé, par l'ordonnance de mondit seigneur, des Passions en nouvelle manière et icelluy mis en laditte chappelle. » (fol. 241 v°). = « A Jehan Perrot et Victor d'Ysenberghe et autres clers de Lille, pour avoir hastivement escript, en leur papier, six cens trente-trois lettres, par lesquelles mondit seigneur mandoit ses féaulx et subgés et autres, qui avoient acoustumé de porter et servir les armes, en ses pays d'Artois, Picardie, Flandres, prevostez de Péronne, Montdidier et Roye, à estre en armes, entour sa ville de Saint-Omer et Neufport, aux XVIIIe et XXe jours de juillet XXXVII, pour eulx employer, en la compaignie de mondit seigneur, à l'encontre de ceulx de Bruges qui avoient mis à puissance le siége devant Lescluse X l. XI s. A Jehan Ruffault, demourant audit Lille, pour avoir escript et fait escripre hastivement, jour et nuit, IX^XX XIII lettres closes de par mondit seigneur adrechans aux gens des trois Estas desdis pays de Flandres, lesquelz icellui seigneur mandoit venir devers luy en sa ville de Courtray au derrain jour dudit mois de juillet pour advis sur la poursieulte nécessaire de ceulx dudit Bruges qui avoient mis ledit siége, LXIIII s. III d. » A luy et à Jehan Herenc, aussi pour avoir escript hastivement VI^XX III lettres, par lesquelles mondit seigneur mandoit venir devers luy les gens des bonnes villes et nobles dudit pays de Flandres en sa ville de Tenremonde, à certaine journée qu'il avoit lors intencion y tenir pour prendre et conclure sur la reducion de ceulx dudit Bruges, LVI s. VI d. A pluiseurs autres clercs de la ville d'Arras pour avoir escript, jour et nuit, II^c XLVIII lettres, contenant grant escripture, par lesquelles mondit seigneur mandoit les chevaliers et escuiers de Picardie, Artois, Haynnau, Boullonnois, Flandres ès chastellenies de Lille, Douay et Orchies venir devers luy entour Saint-Riquier pour résister à l'encontre des Angloiz que l'on disoit assembler à puissance pour venir advitaillier la place du Crotoy et lever le siége ou loigis qui estoit devant ceste place, VI l. X s. A Guyot aux Parisis et Johannes Aubert, clercs, pour avoir escript, en leur parchemin, par l'ordonnance de mondit seigneur, deux coppies du traictié de la paix nagaires et derrainement fait entre le roy et mondit seigneur, C s. A Jehan du Castel et autres clercs d'Arras pour avoir hastivement escript VI^XX VIII lettres closes, par lesquelles mondit seigneur mandoit venir devers luy, en sa ville d'Arras, au VIIIe jour de janvier XXXVII, les prélas et autres gens d'église des eveschiez de Cambray, Térowane, Amiens, Tournay et Arras, pour avoir advis et conclurre à icelle journée sur le différent estant entre nostre saint Père le Pappe et le saint Concille de Basle, affin que le scime, qui estoit apparant, n'avenist, que Dieu ne veulle, CXI s. » (fol. 240).

(1) Le maréchal de l'Isle-Adam, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, avait été massacré par les Brugeois révoltés, sous les yeux de Philippe-le-Bon.

B. 1964. (Portefeuille.) — 63 pièces, parchemin ; 3 papier ; 4 sceaux.

1 janvier **1438** — 31 décembre **1438.** = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de prendre sur l'aide accordée par les gens d'église les

sommes nécessaires pour défrayer les évêques de Châlons et de Nevers, l'abbé de Citeaux, maître Quentin Ménart, prévôt de Saint-Omer, messire Simon de Lallaing, seigneur de Montigny, maître Bertrand Du Chesne, prieur de Lihons, maître Pierre Leclercq, archidiacre de Troyes, et plusieurs autres personnages envoyés en ambassade à Ferrare; — de rabattre des comptes les sommes dues à Guiselin Vlieghe, à messire Emond Le Musnier, chapelain de la duchesse, à Baudouin Boutry et Jacques Le Magnier, sergents des commissaires sur le fait des nouveaux acquêts. = Mandements de Charles VII, roi de France, notifiant et accueillant « lumble supplicacion de Nicole Dubos, prestre, demourant en une sienne maison, séant ou hamel appellé les Pumereaux en la paroisse d'Auberch, à l'un des bous dudit hamel, contenant que ledit suppliant qui est de bonne lignée et généracion, a esté, tout son temps, de bonne vie et honneste conversaccion, et que, par le plaisir de Nostre-Seigneur-Jhésus-Crist, depuis six ans ou environ, il a esté et est entéchié de maladie de lèpre, télement que a grant paine puet il à présent aler à pié ne à cheval; et pour ce, dès l'an mil cccc xxxxii, par la permission et ottroy qu'il print seulement du bailli d'Amiens, qui lors estoit, pour ce que, pour les guerres et les divisions et les périlz et dangiers des chemins qui lors estoient, il ne povoit bonnement envoier par devers nous, il ala demourer et faire sa résidence en sa dicte maison située au bout dudit hamel comme dit est, là où il a tousjours depuis demouré et demeure paisiblement : néantmoins, il vouldroit bien avoir de nous congié et licence de faire sa dicte demeure et résidence en sa dicte maison, a fin que sans empeschement il y puist résider le surplus de ses jours, en nous humblement requérant que, pour l'onneur et révérence de Dieu, nostre créateur, et en nom de vraie aumosne et sainte charité, luy weillions ottroyer nosdits congié et licence; pourquoy nous, ces choses considérées, inclinans à ladicte supplicacion et requeste, pour révérence de nostre dit créateur et pitié et compassion dudit suppliant, qui est de ses povres membres, à icelluy suppliant avons ottroyé et ottroyons de grâce espécial, par ces présentes, que, le surplus de sa vie, il puist demourer et résider en sadicte maison, pourvu que ce soit du consentement des habitans dudit hamel ou de la plus grant partie, et que il ne yra ou conversera en leurs lieux, maisons et domiciles, se par eulx il n'est à ce faire appellé. » = Lettres de gratification du même Philippe, duc de Bourgogne, octroyant : — à Philippe de Montmorency, chevalier, chambellan, seigneur de Croisilles, la moitié des droits seigneuriaux qu'il doit pour l'acquisition de la terre de Waencourt que lui a naguères vendue Philippe de Waencourt; — la remise des mêmes droits à Jean de Ranchicourt dit le Bègue; — la rémission d'une amende de soixante livres à Jean de Moncy, coutelier d'Arras; — l'amortissement pour une maison où sont des celiers aux religieuses de Sainte-Claire près Saint-Omer. = Lettres d'attestation : — de Gui Guilbaut, gouverneur général des finances, et de Guillaume Rat, receveur général des finances du comte d'Estampes, au sujet de joyaux remis à Jean de Lachenel dit Boulongne, parmi lesquels plusieurs « pos d'argent dorez et sur les couvescles esmailliez de fleurs de bourraches, de chappeaulx de violettes » et pour le rachat « de la moitié de l'escharpe de mondit seigneur estant en gaiges avec autres ses joyaulx ès mains de Bernard, George et Loys Bimbo, marchans de Venise, pour prest qu'ilz avoient piéça fait à mondit seigneur; » — de Henri de Tenremonde, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille et connétable de la confrérie des archers de cette ville, au sujet du vin accordé chaque dimanche par le duc à ladite confrérie; — de Fortegaire de Placence, premier chapelain du duc, au sujet d'une offrande faite par monseigneur à l'église de Saint-Amé à Douai le jour de Saint-Maurand et à l'église Notre-Dame d'Equerchin, à laquelle a été envoyé « ung cierge, pesans vi livres de cire, avecques escussons aux armes de mondit seigneur mis audit cierge, ung pillier de bois qui soustient ledit cierge et ung loyen de fer fait en manière de cercle pour tenir ledit cierge; » — à Jean de Neufport, au sujet du domaine de Beuvry; — de Robert Le Jone, seigneur de Forest, conseiller du duc et gouverneur d'Arras, et de ses lieutenants Robert de Paris dit Tristan et Guérard Le Fort, au sujet du domaine et de plusieurs enquêtes parmi lesquelles les dépenses « pour avoir alé à Bailleux lever un enfant que une baiselette (jeune fille) avoit mourdry et enfouy ou bois dudit Bailleux, et ycellui fait mettre et enfouyr en une fosse ou prez du grant chemin et avoir dessus fait mettre une croix; » — d'Antoine de Wissocq, gouverneur de Bomy, au sujet du domaine; — de Georges de Flechin, écuyer, seigneur d'Espinguehem, capitaine de Hucqueliers et bailli de Tingry, au sujet du domaine; — de Baudouin, seigneur de Roud, au sujet des lièvres pris dans la garenne de Villeman; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, d'Aléaume de Longpré, bailli d'Eperlecques et de Jean Robes, burgrave de Saint-Omer et garde des cignes de la châtellenie, au sujet du domaine; — de Jean d'Auterisse, palefrenier du

duc à Fampoux; — de Jean Andrieu, gouverneur de Clary pour le comte d'Estampes; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin, et des échevins de la même ville, au sujet du domaine et de la confrérie de l'arc à la main. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant: — Jean Aubert, receveur du tonlieu de Gravelines; — Jacques Le Mangnier, à l'office de la clergie pour le fait des aides d'Artois; — Georges Van den Paele, à l'office de la clergie de la prévôté de Saint-Donat à Bruges,

B. 1965. (Portefeuille.) — 99 pièces, parchemin; 13 sceaux.

1 janvier **1433** — 31 décembre **1438.** = Quittances: — de Jean de Visen, receveur général des finances, au sujet de sommes versées par divers receveurs; — de Drouin Suquet, clerc de Richard, juif, maître de la Chambre aux deniers, de Jean Malet, auditeur de la Chambre des Comptes, de Thomas Malet, receveur de la châtellenie de Lille, de Jean De la Motte, sergent du duc, au sujet de divers paiements; — de Jean de Brimeux, chambellan, Jean, seigneur de Créquy et de Canapples, chambellan, Jeanne, dame de Beaussignies, Hondschoote et Hébuterne, au sujet de dons octroyés par le duc; — de Jean Le Hap, échevin de Saint-Omer, au sujet d'une somme de cent douze francs et demi donnée en bois « à msonieur Guillaume de Vienne seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, pour considéraccion de ce qu'il estoit ou service de mondit seigneur et de son lieutenant ès marches de Picardie et West Flandres, durant le quel temps il eult du bois que lui debvoit Henri de Hallettes, gouverneur de ledicte marchandise, pour la despence de son hostel; » — de Baudoin Boutry, sergent du Roi, Ernoulet de Vigne, « queux de mondit seigneur, et plusieurs autres. = Quittances pour rentes: — du chapitre de Saint-Omer à Saint-Omer; — de dom Rolant, abbé de Clairmarais; — de Bernard Du Buisson, prieur de Saint-Georges-lez-Hesdin; — de Jacques, abbé de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer; — de Nicole de Fosseux, abbé de Saint-Josse-sur-Mer: — de frère François Carpentier, prieur des chartreux de Mont-Saint-Louis-lez-Noyon; — d'Aelips de Heghes, abbesse de Sainte-Colombe en Blandecques; — de Nicole De Noyelles, oncle et procureur de messire Nicole Le Fèvre, chapelain du château de Houdain; — de sire Jean de Rousseauville, chapelain de monseigneur au château de Macquinghem; — de Guillaume Polre, prêtre, « viager de la cure » de Saint-Martin hors les murs de Saint-Omer; — de frère Jean Viellart, ministre de la Trinité d'Arras; — de Pierre Carrette, bourgeois de Saint-Omer, receveur « de l'ospital de Nostre-Dame de l'Escoterie ou Brulle et de cellui de Saint-Loys estant dehors la porte Borisienne dudit Saint-Omer; » — de Jean de Dienat, conseiller du duc; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes, au nom de maître Jean Lambert, sommelier de la chapelle et chapelain du château de Saint-Omer; — de Nicolas de Boubers, conseiller du duc; — de Jean d'Ardres, conseiller du duc; — de Jean d'Escaubecques, bourgeois de Lille, et de plusieurs autres. = Quittances pour gages: — de Jacques de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, chambellan, sénéchal du Boulonnais: — de Jean de Renti, seigneur de Cléti, capitaine des archers du duc et châtelain de Ruhout; — de Philippe de Maugart, conseiller du duc; — de Guérart Declebecque, licentié ès lois, conseiller du duc; — de Jean Le Bailli, conseiller en Cour laye; — de Jean Creton, conseiller de monseigneur de Saint-Pol; — de Vincent Ruffault, collecteur des impôts à Lille; — de Bertrand Le Jone, clerc sur le fait des aides en Artois, — de Robert Le Jone, seigneur de Forest, gouverneur du bailliage d'Arras, et de Robert de Paris dit Tristan, son lieutenant; — de Jean Dauterisse, palefrenier du duc à Fampoux; — d'Antoine de Wissocq, capitaine, bailli et gouverneur du château et de la terre et seigneurie de Bomy; — Tassart Le Petit, capitaine de Macquinghem; — de Jean Grisel, procureur de Bomy; — de Georges de Fléchin, capitaine de Hucqueliers et bailli de Tingry; — de Jean de la Mote, sergent du duc; — de Simon de la Motte, sergent de la forêt de Beauloo; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, et de Gilles de Seninghem, écuyer, son lieutenant; — de Jean Robes, commis à l'exercice de l'office de châtelain de Saint-Omer; — de Jean Bouchart, clerc du bailliage ee Saint-Omer; — de Robert de Saveuses, seigneur de Robecque et de Souverain Moulin, chambellan, capitaine et garde des châteaux de Hardeloo et de Tournehem; — de Gilles Berthelot dit Craisset, sergent de la haie de Mentèque; — de Simon Du Four, sergent à cheval du bailliage de Saint-Omer; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin, et de Martin de Quatrevaux et Denis Le Cambier dudit Hesdin; — de Jean Lambert, chapelain de Saint-Omer; — de Jacquemart Mahieu, maître charpentier en Artois; — de Guillaume Le Walle, greffier de la Chambre du Conseil à Gand, au sujet de Louis Du Chesne, conseiller; — de Robert de le Cauchie, écuyer, lieutenant du bailli

de Rouissoy ; — de Malthieu Dachies, garde des tentes et pavillons du duc ; — de Jean Bourdon, sergent de monseigneur. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — au château de Saint-Omer ; — à la Cour-le-Comte, à l'hôtel des gouverneurs et à l'hôtel du bailliage où demeure le gouverneur, à Arras ; — à la forteresse de Hucqueliers ; — au château, au moulin et aux viviers de Bomy ; — au château de Houdain.

B. 1966. (Registre.) — Parchemin ; 387 feuillets.

1 janvier **1439** — 31 décembre **1439**. = « Compte III[e] de Jehan de Visen, conseillier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynau, de Hollande, de Zellande et de Namur, des deniers par luy receuz et despensez à celle cause en ung an entier. »=Total de la recette : 367,413 l. 3 s. 1 d. tournois. Total de la dépense : 392,977 l. 9 d. tournois. = « A révérend père en Dieu, messire Jehan Chevrot, esleu evesque de Tournay, conseillier et chief du conseil de mondit seigneur en l'absence de monsieur son chancelier, la somme de trois mille escuz d'or diz philippus de XLVIII gros monnoye de Flandres chascun escu, que mondit seigneur, de sa grâce, luy a donné pour une fois, pour considéracion des grans, notables et aggréables services qu'il luy a faiz par long temps et fait chascun jour, en regard à ce que de tout ledit service il n'a eu aucun don pécuniel et pour luy aidier à porter les fraiz que, à l'occasion de sa promocion dudit eveschié, avoir luy a convenu et convient, tant à paier le vacquant d'icellui comme du vacquant de l'archeveschié de Narbonne pour son prédécesseur evesque translaté illec. » (fol 188). = « A Loys Moreau, escuier d'escurie de mondit seigneur, la somme de trois cens frans monnoye royal, que mondit seigneur de sa grâce luy a donnée pour une foiz, pour considéracion des bons et agréables services qu'il luy a faiz en ses guerres et armées et autrement, et pour considéracion aussi de ce que tantost après ce que le seigneur de Chasteauvillain, qu'il avait servy par l'espace de X ans, eut derrainement prins le parti des adversaires de mondit seigneur, il renonça audit service et fist la garde de la place de Lusy, dont il estoit capitaine et que ledit de Chasteauvillain luy avoit baillé en garde, et depuis l'a tousjours tenue de par mondit seigneur le duc durant le temps des divisions de ce royaulme, moyennant ce que, de bouche, mondit seigneur luy promist de le récompenser des fraiz et missions qu'il feroit à cause de ladicte garde, et avec ce de le récompenser de cent livres de rente que ledit seigneur de Chasteauvillain luy avoit données pour les services qu'il luy avoit faiz qu'il a perdues sans avoir eu de ce de mondit seigneur aucune récompensation. » (fol. 188). = « A la ville de Namur, la somme de deux cens frans de trente-deux gros monnoye de Flandre le franc, à cause de semblable somme que mondit seigneur a donnée à ladicte ville pour cinq années duràns prochainement venans, pour ce que icelluy seigneur, luy estant derrainement en icelle ville, il sceut le besoing qui estoit de faire ouvrer en la fortifficacion d'icelle ville pour le bien et seurté de ladicte ville et afin qu'elle fust deuement emparée et fortiffiée et que les habitans dudit lieu préissent couraige de y faire et aider de leur part, leur donna ladicte somme de II[c] frans les diz V ans durans. » (fol. 191 v°). = « A monseigneur le conte de Eu, cousin de mondit seigneur le duc, auquel icelluy seigneur a donné, en regard à la prison que, par moult long temps, il a esté ès mains des Angloiz, adversaires du roy et de mondit seigneur, desquelz il a esté prisonnier de guerre, et en considéracion des grandes pertes, fraiz missions que par ce il a eu et souffert, la somme de douze mille frans monnoye royal à les prendre en trois ans advenir. » (fol. 197 v°). = « A Jehan de Nyelles dit Malemaison, bourgeois de Saint-Omer, la somme de cinquante livres de XL gros monnoye de Flandre la livre, que mondit seigneur de sa grâce luy a donnée en considéracion du dommaige et intérest qu'il a eu à cause d'un hourt de bois, en façon d'une maison, que icellui seigneur a nagaires fait faire sur le marchié dudit Saint-Omer contre son hostel, pour lequel hourt faire il avoit convenu soyer et rompre plusieurs sommiers, parois et autres édiffices de sondit hostel pour faire alée à aler mondit seigneur et plusieurs autres chevaliers et gens et officiers de son hostel pour veoir aucuns faiz d'armes et joustes faiz en la présence de mondit seigneur sur ledit marchié. » (fol. 205). = « A Jehan de Visen, receveur général des finances, la somme de huit vins trois livres, XVI sols de XL gros, c'est assavoir pour une esguière garnye de six gobeletz d'argent vérez aux bors et martelez pesans ensemble dix marcs quatre onces d'argent, que mondit seigneur a fait donner à ung escuier d'Espaigne qui nagaires fist armes à cheval en la ville de Saint-Omer à l'encontre de Guillaume de Vauldrey, et pour six tasses d'argent aussi vérées aux bors et martelées ou fons, pesans ensemble neuf marcs, que mondit seigneur a fait donner à

ung autre escuier d'Espaigne qui fist semblablement armes à l'encontre de Jaquotin frère de monsieur de Haubourdin. A Gilles Dé le Rue, marchant demourant à Saint-Omer, la somme de soixante-cinq livres, seize sols de XL gros, pour la valeur de six tasses d'argent verées aux bors et martelées ou phons, que mondit seigneur a fait donner à ung escuier, estant en la compaignie d'un chevalier d'Espaigne, qui nagaires a fait armes à l'encontre de monsieur de Haubourdin, lequel escuier fist armes aussi à l'encontre de Philippot de Saint-Yon. » (fol. 279). = « A Hance Steclin, orfèvre demourant à Valenciennes, la somme de sept vins quatre livres de XL gros, pour ung pot d'argent doré et douze tasses d'argent dorées, pesant ensemble dix-huit marcs et cinq esterlins, que mondit seigneur a fait achetter de luy et icelles donner à messire Dyegon de Bailhic, chevalier, quy estoit venu en l'ambaxade devers icellui seigneur de par le roy et la royne de Castielle, par mandement donné en la ville de Saint-Omer. » (fol. 280 v°). = « A Johannes Van Eicke, paintre de mondit seigneur, qu'il avoit payé à ung enlumineur de Bruges pour avoir enluminé certain livre pour mondit seigneur où il a II^c LXXII grosses lettres d'or et XII^c petites, VI l. VI s. VI d. » (fol. 196). = A Jehan Couhourde, marinier demourant à Abbeville, la somme de seize livres de XL gros, pour récompensacion d'un sien gros vaisseau que, pour la seurté du siége que mondit seigneur faisoit tenir devant la place et forteresse du Crotoy, l'on prinst par priserie et ung autre bateau aussi, et iceulx menez par eaue devant ledit chastel en intencion de les effondrer en la mer pour rompre et empeschier l'entrée du havre d'icelle place, dont pour certaines causes rien n'en fut fait, et ne furent point employez, mais après qu'ilz furent réfeccionnez de l'empirance en quoy ilz estoient, à cause que, par long temps, ils avoient esté sur la grève de la mer, à l'abrit, devant icelle place, ilz furent ramenez arrière audit Abbeville, et à les rendre aux marchans à qui ilz estoient prisié en fut faicte de rechief. » (fol. 303). = « A messire Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, chevalier, conseillier et chambellan, monsieur de Wauvrin, messire Jehan d'Uutkerque, messire des Obeaux et plusieurs autres pour dons, pour le fait de draps et fourrures, pour le fait de joyaulx et vaisselle d'argent et autres parties payées à cause du partement et voyaige que madame la princesse de Vienne (Viane) a nagaires fait des pays d'Artois ou pays de Navarre, les sommes de quinze mille cinq cens soixante neuf livres quatre solz neuf deniers de XL gros et deux mille trois cens huit ridres de XLVIII gros. Audit messire Guillaume de Lalaing, pour don à luy fait par mondit seigneur pour luy aidier à supporter les fraiz et charges qu'il lui a convenu avoir et soustenir oudit voyaige de Navarre qu'il a fait à accompaignier ma dicte dame la princesse et Jehan monseigneur de Clèves, son frère, oudit voyaige, VI^c l. de XL gros. Audit monsieur de Wauvrin, pour semblable don, VII^c XX l. (fol. 212). = A Hue de Bouloingne, varlet de chambre et paintre de mondit seigneur, la somme de cinq cens quarente livres de XL gros, c'est assavoir pour avoir doré de fin or brugny deux chariotz Brabans et une lictière pour madicte dame la princesse et les avoir armoyez de fin asur et de fin or et de couleurs telles qu'il appertient aux armes de monsieur le prince de Vienne et avec ce semé en plusieurs lieux sur lesdits charioz et littière deux lettres acouplées d'un lasset blanc et lesdictes lettres faictes de couleurs violettes et de noir, et avoir livré toutes autres étoffes. » (fol. 315).

B. 1967. (Portefeuille). — 89 pièces, parchemin; 3 papier; 9 sceaux.

1 janvier **1439** — 31 décembre **1439**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de hâter le recouvrement, dans l'évêché d'Utrecht, des cinq cent et dix écus d'or philippus formant la quote-part de ce diocèse dans les six mille écus que le clergé a octroyés pour les frais de l'ambassade envoyée vers le Saint-Père; — de saisir les biens des fermiers du tonlieu de Malines qui refusent ou diffèrent de rendre compte de leurs recettes; — de payer 24 francs à Louis Du Chesne, conseiller, pour les frais qu'il a eu à soutenir, à l'occasion du débat « estant entre noz pays de Hollande et Zéellande d'une part et ceulx de la hanze d'Alemaigne d'autre ; » — de délivrer 49 livres à Jean Benoît, chevaucheur, pour un voyage fait vers la personne du roi de France à l'occasion du mariage du comte de Charollais ; — d'assigner sur les aides d'Artois des rentes à vie à diverses personnes, parmi lesquelles Marguerite Bladelin, veuve de Colard Lefebvre, bourgeois de Bruges ; — de faire jouir Aubert Le Touspe, conseiller, d'une somme de dix francs constituée à son profit sur le bailliage de Blaton ; — d'allouer quatorze cents livres à Martin Cornille, receveur des aides votées par l'Artois et les élections de la Picardie, dont le recouvrement a dû s'opérer « obstant les meschiefz, mortalitez, guerres, famines et povretez du peuple des pays ; » — déterminant la somme qui est due par la ville de Lille à Jorequin Guerlode, qui a fait pour cette ville plusieurs voyages à Gand et à Ypres au sujet de Hubelot

et Walerand Prévost et autres bourgeois, ordonnant d'informer au sujet de l'amortissement dû pour l'acquisition d'un bois situé à Cobrieux. = Lettres du même duc, accordant gratification et remise de droits ou d'amendes : — à Gilles Du Buisquiel, qui a perdu « la greigneur partie de ses biens tant pour le fait et occasion des guerres que par la stérilité du temps et autres fortunes ; » — au seigneur de Croisilles pour l'acquisition de la terre de Waencourt ; — au seigneur de Beaufort, qui a acheté des fiefs provenant de la dame dudit Waencourt ; — à Jean Van den Poele, qui avait été condamné au bannissement ; — à Antoine de la Rochebaron, qui a fait l'acquisition de plusieurs terres tenues du château d'Avesnes-le-Comte. = Lettres d'attestation : — de Robert de Paris dit Tristan, lieutenant du gouverneur d'Arras, au sujet du domaine et de plusieurs dépenses parmi lesquelles le transport « de la tapicerie d'Arras à Gravelines devers madame la duchesse de Bourgoingne ; » — des échevins d'Arras, de Jacques Parent, garennier de Mofflaines et d'Enguerand de Bernemicourt, dit Maillet, écuyer et lieutenant du gouverneur du bailliage d'Aubigny, au sujet des assis et du domaine ; — de Jean d'Auteresse, palefrenier du duc à Fampoux, au sujet du domaine ; — de Georges de Fléchin, bailli de Tingry et de Hucqueliers, au sujet du domaine ; — d'Antoine de Wissocq, gouverneur du château de Bomy, au sujet du domaine ; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin, au sujet du domaine ; — des échevins de Desvres, au sujet du domaine ; — des échevins de Saint-Omer, au sujet des aides ; — de Jacques de la Viefville, capitaine de la ville d'Aire, au sujet du château de cette ville ; — de Jean Andrieu, bailli de Clary, du comte de Liney et de Guise, seigneur de Beaurevoir, et des baillis des bois du Hainaut et de Binche, au sujet du domaine ; — de Jacques Boudins qui s'engage à payer annuellement une somme de cinq livres parisis pour le vent d'un moulin à blé établi dans la paroisse de Wulpen au métier d'Oostburg. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Gilles de l'Escault, naguères sous bailli d'Audenarde, aux fonctions de bailli de la même ville en remplacement de Jean Uten Hove, nommé watergrave de Flandre ; — Jean Aubry, valet de chambre, à l'office des jeux de brelent, dés et quilles, en la ville d'Arras, à condition qu'il sera tenu de réparer les tapis, chambres et draps de haute lisse du duc de Bourgogne ; — Jacques Le Mangnier, à l'office de clerc des aides d'Artois ; — Jacquemart Le Roy, dit Facquet, concierge de l'hôtel d'Arras ; — Lambert Pieron, garde de la monnaie de Saint-Quentin, visiteur des monnaies dans les pays de Picardie, Hainaut et Flandre.

B. 1968. (Portefeuille.) — 93 pièces, parchemin ; 2, papier ; 12 sceaux.

1 janvier **1439** — 31 décembre **1439**. = Quittances : de Philippe, duc de Bourgogne, et d'Isabelle, sa femme, au sujet de sommes fournies par les receveurs de Lille et d'Arras ; — de Garnot de Saint-Yon qui a reçu de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière et comtesse de Hainaut, la somme de cinquante salus d'or, « pour la vendicion de ung livre nommé le Miroir hystorial, contenant pluiseurs hystoires commenchans au temps de Charlemainne et finissant au temps que le roy Philippe-le-Bel fut couronné à Raims ; » — de Jean de Visen, receveur général des finances, au sujet de sommes versées par divers receveurs ; — de Guillaume Rat, receveur général des finances du comte d'Estampes ; — d'Emond Le Musnier, aumônier de la duchesse de Bourgogne, au sujet de la somme de cinq francs par jour que la duchesse lui a allouée « pour tourner et convertir és aumosnes et dévocions de ladicte dame ; » — de Jean Benoit, chevaucheur du duc. = Quittances pour rentes : — de Jean Deschamps, chanoine de Saint-Pierre de Lille, au sujet d'une rente appartenant « à une cappelle fondée en l'églize de Saint-Pierre de Lille à l'autel Nostre-Dame à la Treille ; » — de Marcques d'Avesnes, clerc de l'abbé de Saint-Vaast d'Arras ; — de Jacques de Bertangles, religieux et trésorier de la même abbaye ; — de Jean Viellart, religieux et ministre de la Trinité-lez-Arras ; — de Pierre Rouget, prieur de Saint-Silvin d'Auchy ; — de Pierre Restin, chapelain de l'hôpital d'Artois à Hesdin ; — de Jacques, abbé de Notre-Dame de Boulogne ; — de Guillaume Le Cousturier, prieur du Mont-Saint-Louis-lez-Noyon ; — de Jeanne Postelle, prieure de la Thieuloye-lez-Arras ; — de Thieri Moriel et Jean Briet, ministres de la Charité des Pauvres de Sainte-Catherine ; — de Mahieu de Beaumont, receveur de la Charité de Notre-Dame des Ardents à Arras ; — de Hugues Millette, prêtre de la Charité de Saint-Nicolas sur les fossés d'Arras ; — de Philippe de Parenti, prévôt de la Charité Notre-Dame de Desvres ; — de Henri de Tenremonde, lieutenant du gouverneur de Lille ; — d'Etienne de Bours dit Maillotin, écuyer d'écurie du duc, mari et bail de Colle la Chastelaine, mère de David et Marion, bâtards de Bourgogne ; — de Jean Robes, châtelain de Saint-Omer ; — de Mahieu de Saint-

Amand, bailli de Montenescourt pour messire Guérard de Ghistelles, chevalier et seigneur de ladite ville; — de Jean Fautriel, Watier Rasore, Jacquemart Le Poivre et Rasse de Wargny, bourgeois de Valenciennes; — de Jean Warat dit Renty, valet de chambre du duc; — de Grard Du Bos, écuyer, mari et bail de Sainte Rouzée, veuve de Martin d'Astiches; — de Thomas Malet, conseiller du comte de Saint-Pol. = Rentes pour gages: de Robert de Paris dit Tristan, lieutenant général du gouverneur d'Arras; — de Georges de Fléchin, écuyer, seigneur d'Espinchain, capitaine de Hucqueliers et bailli de Tingry; — d'Antoine de Wissocq, capitaine de Bomy; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin; — de Jean Robes, châtelain de Saint-Omer; — d'Antoine, seigneur de Bournonville, châtelain d'Éperlecques; — de Tassart Le Petit, capitaine de Maquinguehem; — de Gilles de Dienat, écuyer, garennier du bois de Wault; — de Jean Pascard, chapelain de Bellemotte; — de Simon de Saint-Vaast, chanoine d'Arras, conseiller et avocat du duc en la Cour spirituelle d'Arras; — de Pierre de Builly, procureur en la même cour; — de Jean Le Caron, notaire en la même cour; — de Robert Le Jone, seigneur de Forest, conseiller du duc et gouverneur des bailliages d'Arras, d'Avesnes et d'Aubigny; — de Jean Monsel, procureur général d'Artois; — de Robert Du Val, procureur général de la châtellenie de Tingry; — de Jacques Le Cordier, conseiller et avocat au siége du bailliage d'Amiens; — de Jean Le Sot, Guillaume de Lespière et Baudin de Hesdin, conseillers et procureurs du duc; — de Marguerite Lachier, veuve de Watier De le Cessoie, au sujet d'un fief de sergenterie; — de Grard de Vesoul et Jeannin de Molay, chevaucheurs du duc; — de Jaquemart de Quiéry, Michel Cresson et Jean De le Plache, sergents à cheval au bailliage d'Arras; — de Jean Quesnel, sergent à masse à Arras; — de Clément de Linières, pannetier du duc; — de Mahieu d'Achiet, valet de chambre du duc; — de Galien Mangnier, artilleur du duc; — de Jean Camp, dit Camus, archer de corps du duc; — de Martin de Quatrevaux, jaugeur des vins à Hesdin; — de Jean Andrieu, bailli à Clary pour le comte d'Estampes. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés: — à la maison de la châtellenie d'Arras; — au moulin à vent de la porte Saint-Michel d'Arras; — au château de Hucqueliers; — à Hesdigneul et Tingry; — dans la seigneurie de Bomy; — dans le domaine de Blaton; — à Clary pour le comte d'Estampes.

B. 1969. (Registre.) — 378 feuillets, parchemin.

1 janvier **1440** — 31 décembre **1440**. = « Compte quatriesme et derrenier de Jehan de Visen, conseiller et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynneau, de Hollande, de Zeelande et de Namur, des deniers par luy receuz et despensez à celle cause en ung an entier. » = Total de la recette: 504,880 l. 6 s. 1d. tournois. Total de la dépense, 475,670 l. 14 s. 6 d. tournois. = « A Jehan d'Estaubeke (Escaubeques), bourgeois de Lille, la somme de vint livres de XL gros pour vint jours entiers commençans dès le Ve jour de janvier M CCCC XXXVII qu'il a vacquez a avoir esté, par l'ordonnance de mondit seigneur, de Lille à Tournay, et d'illec à Bruxelles et à Anvers, pour esdis lieux, besoingnier et faire finance pour le rachat de la belle escharpe de mondit seigneur qui estoit en gaige ès mains de Bernart George, pour ce que le terme du rachat estoit expiré. » (fol. 216 v°). = « A maistre Pierre, fondeur canonnier, pour don à luy fait par madame la duchesse, quant elle a esté veoir le mole de la bombarde de Dijon que ledit maistre Pierre faisoit en la ville de Bruges, par le commandement et ordonnance de monseigneur, IIII l. » (fol. 273). = « A Jehan Cambier, marchant d'artillerie demeurant à Tournay, la somme de seize livres douze solz de XL gros monnoie de Flandres, la livre, pour le fait et despense de la grosse bombarde que mondit seigneur a fait faire en la ville de Saint-Omer. C'est assavoir à deux charretons pour avoir mené sur leur chariot dehors la ville dudit Saint-Omer ung gros blocq pour affucter ladite bombarde pour l'assayer devant mondit seigneur, VIII s. Item pour avoir mené un grant poulain de l'ostel d'un charpentier à Saint-Berthin et d'ilec à l'assurement d'icelle bombarde, VI s. Item pour les journées de deux ouvriers qui ont ouvré chascun par quatre jours à faire la fosse d'icelle bombarde et l'aidier à mener dudit Saint-Berthin hors de la porte, XXXIIII s. Item pour quatre livres de vielz oing pour engraissier les engiens et ledit chariot, VIII s. Item pour avoir mené lesdits engins aux champs, III s. Item à ung charreton qui a mené et charroyé ladite bombarde aux champs, XII s. Item pour une pièce de bois d'orme pour faire ung tour au petit engin quy touppye soubz ladite bombarde, VIII s. Item pour avoir reffait ledit tour dudit engin, V s. Item pour quatre gros leviés de bois pour servir au grant engin, VIII s. Item pour quatre cordes

pour servir ausdis leviés, III s. Item pour le salaire de quatre charpentiers qui ont servy à aidier à charger ladite bombarde et mener hors de la porte, XIIII s. Item à deux hommes qui ont veillié et gardé de nuyt hors de ladite porte la chambre de ladite bombarde, VI s. Item pour ung autre grant poulain de bois qui a esté fait pour tirer ladite bombarbe dessus ung autre poulain afin de le mener plus aisé, CXII s. Item pour avoir aidié à recharger icelle bombarbe sur le chariot et mettre en l'artillerie de mondit seigneur audit Saint-Bertin, XIIII s. Item pour avoir esté quérir deux pieres que ladite bombarde jecta aux champs et remené sur ung chariot en ladite artillerie, VIII s. » (fol. 287). = « A Pierre Le Miquiel, Nicaise de Cambray et quatre autres leurs compaignons pour don à eulx fait par mondit seigneur, quant ilz ont nagaires joué jeux de personnaiges et dancé dances de morisques devant luy, VII l. A Honneur aux Dames, le héraut, pour semblable don à luy fait par monseigneur quant il est nagaires venu devers luy à Bruxelles et joué de passe-passe, VII l. » (fol. 273). = « A monseigneur le duc d'Orléans et de Valois et à dame Marie de Clèves, sa compaigne, nièce de mondit seigneur, la somme de cent mille saluz d'or, du pris de XLVIII gros monnaie de Flandre chascun salut, que en traictant le mariage d'eulx deux mondit seigneur leur a donné pour une fois, soubz les conditions et par la manière plus à plain déclairée ès lettres dudit traictié, lequel monseigneur d'Orléans, en ensuivant le traictié dudit mariage a consenti et accordé que les IIII^{xx}M saluz, desdiz C^{m} saluz, sortissent condition et nature de héritage pour et au proufit de ladite dame Marie et de ses hoirs, et deslors les a assiz et assignez prendre especialment en et sur sa conté, chastel et seigneurie de Soissons, ses ville, chastel, baronnie, terre et seigneurie de Coucy et de sa ville, terre et seigneurie de La Fère en Tardenoiz avecques toutes leurs appartenances, en telle manière que icelle dame Marie et ses hoirs, en cas de la dissolution dudit mariage et quant restitution de dot aura lieu, puissent avoir et tenir comme leur propre héritage et especial assenne lesdits comté, baronnie, villes, châteaulx, terres et seigneuries de Soissons, Coucy et Fère, en l'extimation de huit mille livres tournois de rente et revenue par an. Et si a accordé mondit seigneur d'Orléans que lesdits IIII^{xx} mil saluz et lesdits conté, baronnie, chastel, terres et seigneurs soient et demeurent propre héritage de ladite dame par la manier dite et de ses hoirs masles et femelles qui ysteront dudit mariage. Du costé de mondit seigneur le duc de Bourgoingne et en ce qu'il avoit promis de sa part, il a par Jehan de Visen, lors receveur général de toutes ses finances, fait pour luy paier et délivrer à mondit seigneur d'Orléans et ladite dame Marie de Clèves, sa compaigne, ladite somme de C mille saluz (1) » (fol. 280). = « A Hue de Bouloigne, varlet de chambre et paintre de monseigneur, la somme de sept livres de XL gros, sur la façon et ouvraiges de certaines cotes d'armes que mondit seigneur lui a ordonné et commandé faire pour ses héraulx et aussi sur certains estandars et autres besoingnes de son mestier que semblablement icellui seigneur lui a ordonné et commandé faire pour sa grant navie qu'il a fait faire en sa ville d'Anvers. » (fol. 325). = « A Michiel Ravary, bourgeois demeurant à Lille, la somme de cent livres dix-huit solz six deniers de XL gros, pour deux pots d'argent dorez que monseigneur a fait prendre et acheter de luy et iceulx delivrez à Jehan, monseigneur de Clèves, pour donner et présenter au baptisement de l'enfant de monseigneur le comte de Saint-Pol C LXIV s. VI d. » (fol. 339).

B. 1970. (Portefeuille.) — 89 pièces, parchemin; 1, papier; 8 sceaux.

1 janvier **1440** — 31 décembre **1440**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — « la manière selon laquelle il veult, entend et ordonne que la recepte générale de toutes ses finances soit doresnavant faicte et conduite par le receveur général qui est à présent et par les autres qui seront au temps advenir; » — au gouverneur de Hesdin de faire acquitter, par les sujets de ladite châtellenie, les droits de relief dûs à cause du mariage du comte de Charolais; — de rabattre de la recette de Martin Cornille, trésorier du Boulonnais, commis à recevoir l'aide de quatorze mille francs accordée par les gens des trois États du pays d'Artois pour le fait de la paix générale entre les royaume de France et d'Angleterre, diverses sommes remises à Philippe de Nanterre, conseiller du duc, Bertrandon de la Brocquière, conseiller, chambellan et premier écuyer, et Jacques de Mussen, échevin de Saint-Omer, qui ont fait partie des ambassades envoyées à Paris, Orléans et Bourges; — d'ajourner les renneurs et receveurs héréditaires de Flandre, les receveurs des espiers, des lardiers et des

(1) On lit en marge : « Soit adverti que mondit seigneur d'Orléans a eu par les mains de Bouloingne (garde des joyaux du duc) pour aidier à paier sa raencon, sur L mille salus, XX mille salus, et des autres XXX^{m} mondit seigneur le duc bailla son seellé au roy d'Engleterre, comme la quittance desdits XX^{m} salus le porte.

briefs, ainsi que les watergraves, pour la reddition de leurs comptes ; — de remettre à Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers, sur l'aide de six mille philippus d'or octroyée par le clergé de par deçà pour l'ambassade à Ferrare, une somme de treize cent cinquante philippus qu'il a payée aux membres de ladite ambassade, lorsqu'il était à Dijon ; — de rabattre de la recette du receveur de Douai la somme de dix-sept livres quinze sols du prix de XL gros qu'il a payée « tant pour un cierge pesant cinquante livres de cire, et pour escuchons faiz à noz armes attachiez audit cierge, pour un pillier de bois pour porter, asseoir et tenir ferme ledit cierge offert et présenté de par nous en certain pélerinage par nous fait à Nostre-Dame d'Esquerchin comme pour l'offrande par nous faite en l'église Saint-Amé de Douay, le jour de Saint-Morent, l'an mil IIIIc XXXVIII auquel jour oismes messe en ladite église ; » — de rabattre diverses sommes de la recette du receveur de Clary, et de la recette du receveur des aides d'Artois la somme de douze francs due à Jean Mansel, procureur général d'Artois, pour divers voyages qu'il avait faits avec Jean de Dienat ; — de rabattre les frais de menues messageries payés par le receveur de Gravelines de la recette des droits perçus sur les laines et autres marchandises venant d'Angleterre ou de Calais. = Lettres de don ou de rémission de peines et d'amendes accordées par le duc de Bourgogne : — à Philippe de Croix, roi d'armes de Flandre, qui reçoit, au lieu de ses gages, une pension annuelle de cinquante francs de trente-deux gros en considération des bons services qu'il a rendus au duc et à ses prédécesseurs Philippe et Jean, et parce que « il est venu en grant aage et ne pourroit désormais bonnement guères prendre de peine; » — à Thierri de Hazebrouck, écuyer, Jacques de Hazebrouck, son fils et Nault de Maech, bâtard de Hazebrouck, qui, dans une rixe, ont mortellement blessé Testart Odenare ; — à Mariette de la Boerie, fille de Nicaise, qui reçoit remise des droits que le comte de Hainaut devait percevoir sur ses biens pour cause de bâtardise. = Lettres d'attestation : — de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers, de Jean de Dienat, receveur des appointements sur les nouveaux acquêts, de Louis, seigneur de Chantemerle, et de Simon de Lallaing, maître veneur du pays de Hainaut, au sujet de gages de plusieurs officiers du duc ; — de Georges de Fléchin, seigneur d'Espinguehem, bailli de Tingry, et de ses lieutenants Jean Boullenguié et Robert De le Haye, au sujet du domaine ; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin, et de plusieurs autres officiers du duc, au sujet du domaine de Hesdin ; — de Jean de Paris, Enguerrand de Bernemicourt et autres gouverneurs et lieutenants des bailliages et châtellenies d'Arras, Avesnes-le-Comte, Fampoux et Mofflaines, au sujet des domaines : — d'Antoine de Wissocq, seigneur de Tannay, bailli de Bomy, au sujet du domaine ; — de Robert, le seigneur de Forest, conseiller du duc ; — de Baudin de Sains, receveur d'Aire ; — des clercs sur le fait des aides, de Guillaume des Mortiers, charpentier du duc, et de Huon Le Grant, mesureur sermenté, au sujet des domaines ; — de Jean Andrieu, bailli de Clary et Jean Guerrard, bailli de Zutecote ; — de Gérard de Potelles, dit Dou Fayt, homme de fief du Hainaut ; — de Colart Martin et Jean Balot, hommes de fief de la seigneurie de Blaton, et Antoine Tallemond, receveur de Bailleul et Stambruges, au sujet des domaines. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Guérin de Brimeux, châtelain de Fampoux, — Pierre Le Cat, contregarde de la monnaie d'Amiens ; — des commissaires au sujet du testament de Humbert, seigneur de Rougemont.

B. 1974. (Portefeuille.) — 129 pièces, parchemin ; 2, papier ; 8 sceaux.

1 janvier 1440 — 31 décembre 1441. = Quittances : de Jean de Visen, receveur général des finances, et de Guillaume Rat, receveur des finances du comte d'Estampes, au sujet de divers paiements parmi lesquels une somme remise à Philibert de Vauldrey, capitaine de Gravelines ; — de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière et comtesse de Hainaut ; — de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, au sujet de ce qui lui est dû pour la garde de Fiennes, Belle et Rumighem, forteresses du Boulonnais ; — de Jean Chiroul, receveur général de la duchesse de Bavière ; — de Bertrand Le Quien, à cause « de pissons de douche yauwe » que la duchesse de Bavière avait fait acheter pour son hôtel ; — de Godefroi de Vigne, demeurant à Bruxelles, pour trois coffres de bois « bandez de bandes de fer, fermaux à serrures, » dont deux pour les joyaux du duc. = Quittances pour gages : — de Nicolas Rolin, seigneur d'Authume et d'Aymeries, chancelier du duc ; — de David et Jacques de Brimeux et autres officiers du château d'Hesdin ; — de Robert de Paris dit Tristan, Georges de Fléchin, Antoine de Wissocq, officiers du duc dans diverses seigneuries de l'Artois ; — de Robert Le Jone, Nicaise Buridan, Pierre de Builli, Jean Le Sot, Robert Du Val, conseillers ou procureurs du duc ; — de Jean Mansel, Laurent Le Maech, Philippe de Nanterre, Jacques Cordier, Bertrandon de la Broquère ; — de Jean

Coquillan, chantre et chanoine de Saint-Omer, Jean Lefebvre, chapelain d'Avesnes-le-Comte, Jean Pasquart, chapelain de Bellemotte, Denis Hamon, receveur des villes du plat pays de la regale de Térouane, Philippe Maugart, seigneur de Glisi, élu sur le fait des aides, de Copin Ghizelin, clerc des élus sur le fait des aides; — de Bernard Doverocq, veneur, Mahieu Duchier, valet de chambre. Galien Monnier, artilleur, et autres officiers du duc; — de Jacques de Mussem, échevin de Saint-Omer, Jean Rasoir, conseiller du duc, Gui de Roye, capitaine de Roye, et Gautier Poulain, conseiller. = Quittances pour rentes: — de Jacques de Bertrangle, religieux de Saint-Vaast d'Arras, frère Pierre du Herlin, religieux de la même abbaye et prévôt de Saint-Michel, Simon de Saint-Vaast, chanoine de Notre-Dame d'Arras, Bernard Du Buisson, prévôt de Saint-Georges-lez-Hesdin, du chantre du chapitre de Saint-Martin de Hesdin, de Robert de Ronnespierres, religieux de Notre-Dame de Royaumont, de Jean de Tenremonde, prieur de la Chartreuse du Val Saint-Pierre au diocèse de Laon; — de Jeanne Postelle, prieure du couvent de la Thieuloye-lez-Arras, d'Alde, abbesse de Sainte-Isabelle du Quesnoy, d'Aldegonde de La Riviere, abbesse de Notre-Dame de Montreuil-en-Thiérache; — de Mahieu de Beaumont, receveur de la Charité de Notre-Dame des Ardents, de Nicole Le Viel, curé de Maroilles et vice-gérant de Noyelles, de Mahieu Tassart et Gérard Le Maire, prêtres et coustres (sacristains) de la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste au château du Quesnoy, de Laurent de Brissi, curé de Saint-Pierre « de Favroelz-lès-le Quesnoy, » de Jean Dou Bos, prêtre, receveur de l'hôpital de Cantimpré situé en la ville de Mons, de Jean Le Pesqueur, curé de Notre-Dame du Quesnoy; — de Jean, seigneur de Roubaix et de Herzeaux, d'Antoine de Rochebaron, seigneur d'Avesnes-le-Comte, de Jacques de Brimeux, de David de Brimeux, d'Etienne de Bours dit Maillotin, mari de Colle la Chatelaine, de Robert Le Jone, écuyer, seigneur de Forest, de Baudouin de Nédonchel, dit Le Barbe, écuyer, de Jean Ruffault le fils, receveur du béguinage de Lille, de Jean de Villers, conseiller du duc, de Pierre de Becqungnies; — de Wallerand de Roissefay, mari et bail d'Agnès Cornille, de Jacques des Fontaines, seigneur de Sebourg et de la Marche, de Thomas, seigneur de la Planque, chevalier, époux de Marie de Waringnies, jadis épouse d'Aléaume de Sainte-Aldegonde, de Jean Allebroecq, de Colard de Paris, receveur du gaule de Saussoire, de Mahieu de Saint-Amand, bailli de Montenescourt, de Jean Poullet, receveur des terres « con dist de Bavière » en Hainaut, d'Agnès Casteloise, veuve de Pierre Longier, de demoiselle Marguerite Bladelin, de Jean Jostin dit Lenare, jadis « barbieur » du duc de Bavière. = Quittances, états de journées d'ouvriers et autres pièces comptables pour travaux exécutés: — à l'hôtel de la châtellenie d'Arras et dans le bailliage; — dans la seigneurie de Bomy; — dans le Hainaut, avec une attestation de dom Jean De le Lacque, religieux de Saint-Vaast d'Arras et prévôt de Haspres, au sujet de la taille, par Jean Bosquillon, tailleur de grés, d'un pilier qui se trouve en la chapelle Sainte-Marguerite et Saint-Éloi et qui soutient « l'un des costez de le phenestre qui porte le verière de le ramembranche monseigneur le dolphin et madame Jaques de Bavière s'espeuse. »

B. 1972. (Registre.) — 245 feuillets, parchemin.

1 janvier **1441** — 31 décembre **1441**. = « Premier compte de Pierre Bladelin dit Leestmakere, conseiller et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynnau, de Hollande, de Zellande et de Namur de la recepte et despense par lui faicte à cause dudit office d'un an commençans le premier jour de janvier l'an mil cccc quarante. » = Total de la recette: 388,013 l. 17 s. 7 d. tournois. Total de la dépense: 419,103 l. 15 s. 3 d. tournois. = RECEPTE. *Chapitre I. En Bourgoingne*: 32,086 fr. 15 s. t. monnaie royale; 4,862 livres de 40 gros; 900 fr. de 32 gros; 225 livres estevenaus (frappées sous Étienne de Bourgogne); 2,000 salus d'or de 15 gros et demi. — *Chapitre II. En Brabant*: 3,500 salus de 48 gros; 600 philippus de 48 gros; 68,474 l. 9 s. et 1 d. de 40 gros; 1,241 francs et demi de 32 gros. — *Chapitre III. En Flandres*: 28.419 l. 3 s. 11 d. de 40 gros; 35,754 philippus; 14 gros de 48 gros; 82 fr. de 32 gros. — *Chapitre IV. Artois*: 33,710 l. 12 s. 1 d. obole de 40 gros; 1,299 salus, 8 sous de 48 gros; 108 l. 10 s. parisis, monnaie royale; 100 fr. royaux; 1,200 fr. de 31 gros. — *Chapitre V. Haynnau*: 14,538 l. 18 s. de 40 gros; 1,925 salus d'or de 48 gros. — *Chapitre VI. Hollande*: 4,860 l. 11 s. de 40 gros. — *Chapitre VII. Zellande*: 5,132 l. de 40 gros. — *Chapitre VIII. En Namur*: 516 salus 16 sous de 48 gros; 2,600 l. de 40 gros; 99 florins, heaumes demi wihot. — *Chapitre IX: esmolumens des grant seel et de secret de mondit seigneur:* 2,038 l. 16 s. de 40 gros; 30 florins de 32 gros. — *Chapitre X. Aydes en Artois*:

1,181 l. de 40 gros. = Dépense. *Chapitre I. Deniers bailliés aux officiers qui en doivent compter*: 137,639 l. 1 s. 6 d. demi de 40 gros; 16,661 fr. 5 s. tournois monnoie royal; 10,000 fr. de 32 gros; 540 salus de 48 gros. — *Chapitre II. Gaiges et pensions:* 3,140 fr. 2 s. 6 d. tournois royaux; 9,336 l. 1 s. 8 d. de 40 gros; 11,131 fr. 5 s. 4 d. de 32 gros. — *Chapitre III. Ambassades, voyaiges et mesmes messaigeries:* 743 salus de 48 gros; 4,693 l. 11 s. 10 d. de 40 gros; 330 fr. royaux; 4,788 fr. 13 s. de 32 gros. — *Chapitre IV. Deniers bailliés tant ès mains de monseigneur le duc comme par son exprès commandement et ordonnance, et dont il ne veult aultre déclaracion estre faicte:* 3,199 l. de 40 gros. — *Chapitre V. Deniers payés aux secrétaires de mondit seigneur le duc pour pappier, parchemin, encre et cire et aultres choses, pour emploier à escritures, besongnes et affaires de mondit seigneur*: 540 fr. de 32 gros. — *Chapitre VI. Frait et perte de monnoqe:* 1,872 l. 7 s. 6 d. de 40 gros; 2,000 fr. de 32 gros. — *Chapitre VII. Deniers payés comptans en l'acquit de mondit seigneur le duc*: 12,153 l. 17 s, 3 d. de 40 gros; 10,835 l. 12 s. 4 d. tournois royaulx; 1,089 fr. 15 s, de 32 gros; 600 clincars de 28 gros; 199 florins, 11 heaumes demi wihot de XLV heaumes chascun florin. — *Chapitre VIII. Dons et recompensations:* 50 riders de 50 gros; 11,711 salus, escus ducas et philippus de 48 gros; 1,000 salus de 46 gros; 108 livres parisis, royaulx, tournois valent 120 l. 1 s. 3 d. de 40 gros et autres livres de 40 gros; 27,461 l. 13 s. 6 d. valent pour ces deux parties, 27,583 l. 14 s.; 9 deniers de 40 gros; 7,162 fr. 1 s. 8 d. tournois; 11,859 fr. 11 s. de 32 gros; 225 livres estevenaux. — *Chapitre IX. Achat de chevaulx, paintures et plusieurs autres choses touchant le fait de l'escuirie de monseigneur le duc:* 190 escus et riders de 48 gros; 2,892 l. 7 s. de 40 gros; 44 fr. de 32 gros. — *Chapitre X. Achat de draps d'or, d'argent, de soye, de layne, pelleteries et autres choses:* 6,536 riders et salus de 48 gros; 5,779 l. 19 s. de 49 gros. — *Chapitre XI. Achat de joyaulx, vaisselle d'argent et autres orfaveryes:* 13,473 salus de 40 gros; 1,214 l. 18 s. 3 d. de 40 gros. — *Chapitre XII. Offrandes el aulmosnes faictes par monseigneur le duc par son ordonnance et commandement à sa dévocion:* 2,383 l. 3 s. 9 d. de 40 gros. — *Chapitre XIII. Payements de gens d'armes et aultres touchant fait de guerre:* 10,813 fr. 15 s. de 32 gros. — *Chapitre XIV. Achat d'artillerie, de canons, veuglaires, couleuvrines, pouldre à canons, flesches et autres habillemens de guerre:* 2,123 livres 3 sous 6 deniers de 40 gros. — *Chapitre XV. Deniers rendus et non receuz:* 5,000 livres de 40 gros. — *Chapitre XVI. Despense commune:* 51 livres 10 sous de 40 gros. — Un cahier de ce compte en double.

B. 1973. (Portefeuille.) — 85 pièces, parchemin; 5, papier; 10 sceaux.

1 janvier **1441** — 31 décembre **1441**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne et d'Isabelle, son épouse, ordonnant: — de payer aux Chartreux de Mont-Regnault-lez-Noyon la somme de 200 francs sur les mille salus d'or qui leur ont été accordés pour la fondation de deux messes qui seront célébrées chaque jour en leur église; — d'indemniser de ses dépenses l'archidiacre de Tournai, Jean de Choisy, pour divers voyages au sujet d'une ambassade qui « se devoit tenir pour le fait d'une église universale » et du testament « de deffuncte nostre tante la duchesse de Bavière; » — de rabattre des comptes de Jean Gibert, receveur de Hesdin, les sommes « desquelles ledit Jean Gibert n'a peu estre payé; » — de rembourser au chapitre de Saint-Omer les deux cents salus d'or qu'il a avancés au duc; — d'accorder décharge à Jean Guilbaut, naguères receveur de Hesdin, des neuf cents salus d'or qu'il a payés « pour racheter le petit Blanchefort hors des mains d'aucuns de la ville de Montereul, desquelx il estoit prisonnier pour fait de guerre; » — de payer à Georges de Fléchin, écuyer, bailli et capitaine de Tingry et de Hucqueliers, ce qui lui est dû pour ses gages dont il n'a rien reçu; — de faire apporter en la Chambre des Comptes pour la veuve et les héritiers de feu messire Jean de Hornes une obligation de quinze mille riders d'or, « en laquelle somme s'obligèrent envers ledit de Hornes, maistres Guy Guilbaut et Jehan Abonnel, conseilliers de nostre service, parmi ce que icellui de Hornes seroit tenus et avoit promis de effondrer le havre de Calaiz dont rien ne fu fait. » = Lettres de don et de rémission d'impôts, d'amendes et de peines, accordées par le duc de Bourgogne: — aux habitants de la ville d'Auxy qui ont « exposé que par le fait des Angloix, adversaires de monseigneur le roy et de nous, qui, au mois de décembre l'an mil IIII^c trente-sept se logèrent en icelle ville, à eulx deslogier furent arsses de VIII^xx à IX^xx maisons tant de la partie d'Artois comme de la partie de Pontieu, et par cela la plus grant partie desdis habitans perdirrent tout ce qu'ilz avoient et se départirrent et absentèrent d'icelle ville, et avec ce, par la mortalité qui depuis a esté en ladicte ville, pluiseurs des résidens en icelle sont trespassés, et tellement que par ces moiens ladicte ville pour la plus grant partie est demourée inhabitée et désolée; » — aux habitants de la ville d'Obin

(Aubin) « assise entre nostre ville de Hesdin et Beaurain, pour les grans et dommages que, par la course et hostilité que les Anglois, ennemis de ce royaume, firent, environ le Noel derrain passé eut trois ans, en nostre pais d'Artois et ès marches d'entour ; » — à maître Hugues Bouttteau, secrétaire de Jean de Bourgogne, comte d'Estampes, qui reçoit dudit la remise des droits seigneuriaux dûs pour la vente que lui avait faite Jean de Couppigny de la maison, cense, terre et seigneurie de Festus, tenues en fief et cotterie du château de Houdaing ; — à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes, auquel est concédé l'amortissement pour la moitié du terrage de Montigny sur environ soixante-six muids de terre situés au terroir des Moulés près des faubourgs de Valenciennes qui avaient été octroyés audit hôpital pour la fondation d'un lit ; — à l'évêque de Tournai à qui sont attribuées les vingt livres que Jean Desmares devait payer comme amende ; — accordant, comme comte de Hainaut, une rente annuelle de cinquante livres aux sœurs de l'hôpital Sainte-Élisabeth du Quesnoy « en considération de ce que leurs revenus ne sont mie de grant valeur; » et la jouissance de la maison « de le Vieille-Fontaine ; » — à Jean Albrecht et à Isabelle sa femme. = Lettres de légitimation accordées par le même duc à Nicolas Blomme, fils de Thierri et d'Elisabeth Gosins. = Lettres d'attestation : — de Jean Wielant, secrétaire du duc et greffier de sa Chambre du Conseil à Gand; — de Robert Le Jone, gouverneur des bailliages d'Avesnes, Bapaume et Arras, et de Renard de Ghines, son lieutenant, au sujet du domaine; — d'Antoine de Wissocq, capitaine de Bomy, de Georges de Fléchin, bailli de Tingry et capitaine de Hucqueliers et de leurs lieutenants, au sujet du domaine ; — de Jacques et David de Brimeux et de leurs lieutenants au sujet du domaine d'Hesdin ; — d'Enguerrand de Caumoisson, garennier de Hardrelo ; — de Jacques de la Viefville, bailli et capitaine de la ville d'Aire, au sujet du domaine ; — de Robert, commis par le duc à l'exercice des offices de châtelain de Saint-Omer et de garennier de cignes du duc, déclarant que « furent delivrez environ cinquante chignes à la venue de monseigneur d'Orléans qui venoit des prysons des Anglois et avec ce aux noces dudit monseigneur d'Orléans qui tantost apprez se maria à mademoiselle de Clèves ; » — de Gills Gérart, orfèvre, de Gilles de Bousies, de Gérard de Pottelles dit Du Fayt, de Guillaume de Quaroube, seigneur d'Esquarmaing, et de plusieurs autres au sujet des domaines du Hainaut ; — de Jean Andrieu, bailli de Clary, au sujet du domaine de Jean de Bourgogne; — de Lancelot de la Viefville, conseiller du duc concernant la dépense ordinaire de l'hôtel. = Lettres de commission données par Philippe, duc de Bourgogne : — à Jean Le Tieulier comme « garde du forestel » d'Hesdin en remplacement de Hue de Boulogne qui a « résigné » son office ; — à Renaud Knybbe comme capitaine du château de Nieuport en remplacement de Jean d'Uytkerque ; — à Antoine de Wissocq, comme capitaine, bailli et gouverneur des place, terres et seigneurie de Bomy ; — à maître Pierre De Maresquel, nommé conseiller en la Cour spirituelle de Térouane au lieu de maître Jean Ansel ; — à Jean Gibert, nommé receveur de Hesdin en remplacement de Jean Guilbaut ; — à maître Louis Du Chesne, qui a pris possession des fonctions de conseiller et avocat en la Chambre du Conseil à Gand, occupées auparavant par Guillaume Le Zadelare ; — mêmes lettres de Marguerite de la Trémoille, dame de Beaussignies et de Hondschoote et vicomtesse de Bergues, qui nomme Guillaume de Forest et Jean Baudouin, ses procureurs spéciaux. = Commission réquisitoriale donnée par le parlement de Dole au nom du duc de Bourgogne, à l'official de Besançon pour qu'à la requête de Théobald et de Jean, seigneur d'Azuel, il soit ordonné aux notaires de rechercher tous actes et testaments dont les dits Théobald et Jean pourraient avoir besoin, ce qui avait été refusé par les notaires.

B. 1974. (Portefeuille.) — 116 pièces, parchemin ; 12 sceaux.

1 janvier **1441** — 31 décembre **1441.** = Quittances : de Pierre Bladelin, receveur général des finances, pour diverses sommes parmi lesquelles « des deniers paiez à messire Philippe, seigneur de Saveuses, chevalier, conseillier et chambellan, pour certaine récompensation à lui faicte par mondit seigneur pour certains frais et despens par lui soustenuz à avoir levé certain nombre de gens d'armes ès pais de Picardie et les menez jusques ès marches de France au devant de monseigneur le duc d'Orléans qui lors devoit venir par deça ; » — de Richard Juif, qui a reçu du clergé « certain subside pour la substentation d'une ambaxade japieça envoiée de par monseigneur devers nostre saint Père au saint concille lors estant à Ferrare ; » — de Jean de Lachenel dit Boulongne, garde des joyaux et conseiller, commis à recevoir « les deniers venans d'un dixième nagaires ottroyé par nostre saint Père le pappe à monseigneur le duc à estre levé et cueilly sur les gens d'église ; » — de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol ; — d'Emond Le Musnier, aumônier de la

duchesse de Bourgogne, au sujet de la somme de dix-huit cent vingt-cinq francs qu'il a reçue « pour tourner et convertir ès aumosnes et dévocions de ma dicte dame; » — de Jean Peutin, orfèvre demeurant à Bruges « pour deux grans plas d'argent blanc que monseigneur le duc a fait prendre et achatter et les donner à madame d'Orléans avec plusieurs autres parties de vaisselle; » — de Simon Nocart, conseiller du duc, et Colart Pisson et Jean Leclerq, messagers, pour divers voyages touchant les affaires du Hainaut, entre autres « pour advertir monseigneur dou damage que Jorge de Croix au nombre de cent chevaux avoit fait par le pays de Hainaut; » — de Gilles Martin « pour avoir livré trente aunes de drap le moittié bleu et l'autre vermeil dont on fist les livrées et parures des officiers de Houdaing » — et pour le moulin dudit lieu. = Quittances pour rentes: — de Gilles, abbé d'Auchy-lez-Hesdin; — de Jacques, abbé de Ham en Artois; — d'Eloi, abbé d'Eversam au diocèse de Térouane; — de Jacques, abbé de Notre-Dame de Boulogne; — de Nicolas, abbé de Saint-Josse-sur-Mer; — de Jean de Bristel, religieux de Saint-Remi de Reims et prieur de Houdaing; — d'Isembart Corbel, prêtre, commis par monseigneur l'évêque de Salubrie (Selymbria) au gouvernement de l'hôpital d'Artois en Hesdin; — du chantre et du chapitre de la collégiale Saint-Martin à Hesdin; — de Thomas De le Tour, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Jean au château de Morlanwez; — de Guillaume De le Val, au nom de Huçon De le Val, son fils, chapelain de la chapelle du château de Houdaing; — du chapitre de l'église de Beauvais; — de Jean d'Abelain, de Seclin; — d'Agnès Casteloise, de Valenciennes; — de Jean, Hustin et Thomas Aubert, fermiers de la prévôté de Solesmes; — de Gérard de Pottelles au sujet de rentes au Quesnoy et à Gommegnies. = Quittances pour gages: — de Jean Rasoir, conseiller du duc et receveur général du Hainaut; — de Robert Le Jone, conseiller du duc et gouvereur d'Arras; — de Jean Le Sot, conseiller du duc et de la ville d'Arras; — de Georges de Fléchin, bailli de Tingry et capitaine de Hucqueliers et de Robert Du Val, procureur des mêmes châtellenies; — d'Antoine de Wissocq, seigneur de Tannay; — de David et Jacques de Brimeux, Clément de Linières, Baudin de Hesdin et autres officiers du duc dans le domaine de Hesdin; — de Jean, seigneur et ber d'Auxy; — d'Ernoul Bayard, clerc de l'échevinage de Houdaing; — de Jean Rigoul, sergent à verge du même échevinage; — de Jacques de Brimeux, seigneur de Grigny et de Villeroye, chevalier, châtelain de Hesdin; — de Guillaume Bournel, seigneur de Lambercourt, capitaine de Rue; — d'Antoine, seigneur de Croy et de Remy, chambellan; — de Colart de Brimeux dit Florimont, seigneur de Maisicourt, conseiller et chambellan du duc et sénéchal de Pontieu; — de Drieu, seigneur de Humières et de Bousincourt, chevalier, conseiller et chambellan du duc, capitaine de Saint-Valéry; — de Pierre Du Maresquel, conseiller en la Cour spirituelle de Térouane; — de Philippe de Saint-Germain, procureur au parlement du duc de Bourgogne; — de Copin Ghizelin, clerc des élus sur le fait des aides d'Artois; — de Simon Nockart, Gérard de Potteles et plusieurs autres hommes de fief du Hainaut. = Quittances et états de journées pour travaux exécutés: — au château de Hesdin où Colart Le Volleur, peintre et varlet de chambre du duc, a reçu une pension annuelle de soixante-six livres, treize sous, quatre deniers de quarante gros « pour avoir la garde et entretenement de certains ouvrages ingenieux et de joieuseté et plaisance que mondit seigneur m'a fait réparer audit chastel de Hesdin; » — à l'hôtel de la châtellenie d'Arras; — au château et dans le domaine de Bomy; — à la Chambre des Comptes de Lille; — à Binche où la duchesse de Bavière a fait un accord avec Jean Dihy, « pour marchander à lui, desouz une partie de la couvreture d'escaille du petit clokier de l'église collégiale et perochialle de ladicte ville de Binch, ouvrer et assir à or sa devise, son mot et deux escus armoyés de ses armes, estoffés par desoulx d'une hayse et par deseure de chertaine cantité d'estoilles, ycelle devise comprendant la rondeur doudit clokier; » — dans le domaine et en la ville du Quesnoy, entre autres pour un dressoir fait par Jean Cappron, « escringnier » à Valenciennes, et pour « une huisserie de griès que madame de Bavière faisoit faire en le cappelle sainte Margheritte et saint Eloy ou pan de mur du clocquier de la grand église doudit Quesnoy par Jehan Bosquillon, machon et tailleur de pierre demorant audit Quesnoy. »

B. 1975. (Registre.) — 208 feuillets, parchemin.

1 janvier **1442** — 31 décembre **1442**. = « Compte deuxiesme de Pierre Bladelin dit Leestmakere, conseiller et receveur de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynnaut, de Hollande, de Zellande et de Namur, de la recepte et despense par luy faicte à ceux dudit office, d'un an entier commenchant le premier jour de janvier l'an mil quatre cent quarante et ung (v. st.). »

= Total de la recette : 374,765 l. 8 s. 8 d. tournois. Total de la dépense : 351,735 l. 4 s 5 d. tournois. = RECEPTE. — *Chapitre I. En Bourgoingne.* De Jean de Visen, receveur général de Bourgoingne, 240 livres de 40 gros, 26,450 fr. royaux et 309 fr. de 32 gros, sommes parmi lesquelles on trouve les « deniers payez à maistre Philippe de Nanterre, conseiller et maistre des requestes de l'ostel de mondit seigneur. — *Chapitre II. En Brabant.* De Pierre Du Chesne, conseillier et rentmaistre général de Brabant, 62,040 l. 14 s. et 2 d. de 40 gros, sommes parmi lesquelles on trouve « trois cens escuz d'or diz philippus du pris de XLVIII gros monnoie de Flandres pièce en deniers paiez à messire Hue de Lannoy, seigneur de Santes, chevalier, conseiller et chambellan de mondit seigneur, sur la somme de six cens escuz d'or diz philippus dudit pris, qui lui estoient deuz pour pluiseurs voiaiges. » — *Chapitre III. En Flandres.* De Gautier Poulain, conseillier de mondit seigneur le duc et son receveur général en Flandres, 107,092 l. 10 s. et 4 d. de 40 gros, sommes parmi lesquelles on trouve « 15 livres de gros monnoye de Flandres en deniers paiez à maistre Paul Deschamps, secrétaire de mondit seigneur et de madame la duchesse, pour don fait par icellui seigneur à Liénor Rodrighes, sa femme, en considération des services qu'elle fait chascun jour à ma dicte dame comme il appert plus à plain par lettres patentes de mondit seigneur sur ce faictes et données à Dijon le XIIIIe jour de may l'an mil IIII^c XLII. » — *Chapitre V. Arthois, Saint-Quentin, Amiennois, Pontieu, Ardre et le droit des lainnes de Gravelinghes.* De Jehan Robault, receveur du domaine d'Arras, d'Aléaume de Lompré, receveur de la ville de Saint-Omer, de Colart Mannare, receveur de Bapaume, de Tristran Blondel, receveur de Lens en Artois, de Baudin de Favières, receveur d'Aire, de Martin Cornille, trésorier du Boulonnais, de Nicolas de Cervilly, receveur du domaine des aides de Saint-Quentin, d'Innocent Le Fèvre, grenetier du grenier de sel de Saint-Quentin, de Henri Le Carbonnier, receveur du domaine d'Amiens, d'Alphonse Le Mire, receveur des aides d'Amiens, de May Carneux, receveur d'Ardres, de Jean Aubert, receveur du droit que monseigneur prend sur les laines et autres marchandises venant de Calais à Gravelines et de Jean Le Doux, receveur général de la comté de Pontieu, la somme totale de 33,435 l. 13 s. 8 d. de 40 gros, entre autres « deux mille frans du pris de XXXII gros en deniers paiez à Philibert de Vauldrey, escuier, conseiller et chambellan de mondit seigneur, et son cappitaine des ville et chastel de Gravelinghes à luy deux à cause de ladite cappitainnerie de ceste présente année. — *Chapitre VI. Haynnau.* De Jean Rasoir, conseiller du duc et receveur général du Hainaut, 6,657 l. 10 s. 4 d. de 4 gros, sommes parmi lesquelles on trouve « quatre cens soixante livres du pris de XL gros monnoie de Flandres la livre en deniers qu'il paiera à Jehan monseigneur de Clèves et de la Marque, pour don à lui fait par mondit seigneur pour avoir certains harnoiz d'orfaverie qu'il a fait faire en la ville de Valenciennes. » — *Chapitre VII. Hollande.* De Guillaume Engebrechtszone, « rentmaistre pour mondit seigneur le duc en Hollande des terres et seigneuries qui lui sont advenues et escheues par le trespas de feue madame la douaigière de Haynnau, » 15,239 l. 10 s. de 40 gros. *Chapitre VIII. En Zellande.* De Jean Quentin, « rentmaistre de Bewesterschelt, de Laurent Spernagel, « rentmaistre de Beorsterschelt, » 27,861 l. 5 s. 8 d. de 40 gros. *Chapitre IX. Namur.* De Colart Dotremont, écuyer, receveur général de la comté de Namur, 5,360 l. 14 s. 2 d. de 40 gros, sommes parmi lesquelles on trouve « six vins frans de trente-deux gros en deniers paiez aux jurez, maieur et eschevins de la ville de Bouvignes que mondit seigneur leur a ordonné prendre et avoir de lui, pour chascun an tant qu'il lui plaira, pour estre convertye et emploiée en la fortiffication et emparement de ladicte ville. » — *Chapitre X. Esmolumens de grant scel et de secret de mondit seigneur.* De maître Thomas Bonesseau, scrétaire et audiencier de la chancellerie de mondit seigneur, 252 l. 3 s. et 9 d. de 40 gros. — *Chapitre XI. Aydes en Artois.* De Jean de Dyenat, conseillier de mondit seigneur et son receveur général des aydes d'Artois, de Pierre de Wilsin, receveur de Crèvecœur, de Colard Oudart, receveur de Fampoux, 567 l. 14 s. 8 d. de 40 gros, sommes parmi lesquelles on trouve « six vins huit frans douze sols en deniers paiés à messire Nicaise Du Puis, prévost de l'église de Béthune, conseillier et premier chapellain de la chapelle de monseigneur. — *Chapitre XI. Extraordinaire.* De Jean de Cayeu, changeur demeurant à Amiens, de Jean de Visen, conseiller et naguères receveur général, des bourgmestre et échevins d'Oostbourg et d'Ardembourg, de Guillaume Dart, receveur de Havraincourt, d'Aléaume de Lompré, receveur de Saint-Omer, de Jacques Fruictier dit de Messines, demeurant à Ypres, de Daniel Thieulaine, naguères commis à recevoir l'aide octroyée à monseigneur par la châtellenie de Lille, de Floris Van Boshuyse, conseiller de monseigneur et écoutète de Leyden, des échevins d'Hénin-Liétart, de Hubert Gommer, écuyer, bailli de Lille, des maieur et échevins de Montreuil-sur-Mer, de Martin Cornille, trésorier du Boulonnais, de

Jacotin de Filescamps, commis à recevoir les rentes du gavène de Saulzoir dont « feu Guillaume Sanguin possessoit en son vivant, » de Jean de Herbaumez, écuyer, de Drouet Ridet, receveur de Lille, de Jacques Barre, receveur de Douai, de Robert De le Bouverye, receveur d'Etaples et de Choquel en Boulonnais, de Tristran Blondel, receveur de Lens, de Jean Robault, receveur d'Arras, de Marguerite, veuve de feu Pierre Domminges, bâtard, de Pierre Du Chesne, conseiller et rentmaistre général de Brabant, de May Carneux, contrôleur du droit que monseigneur prend sur les laines et autres marchandises venant de Calais à Gravelines, de Jean Guilbaut, naguères trésorier du Boulonnais et de Gautier Poulain, receveur général de Flandre, 18,068 l. 2 s. et 9 d. de 40 gros, 6,050 l. et 6 d. tournois royaux, 3,900 livres de 32 gros, sommes provenant en grande partie d'amendes ou de droits de relief.

B. 1976. (Portefeuille.) — 92 pièces, parchemin; 8, papier; 12 sceaux.

1 janvier **1442** — 31 décembre **1442**. = Lettres de mandement de Philippe, duc de Bourgogne, et de ses principaux officiers, ordonnant: — de mettre à exécution une lettre patente de la duchesse; — d'indemniser Jacot Michel, « espicier, » du prix d'un cheval de poil bai à longue queue. = Lettres de don et de remise ou modération de droits, d'amendes et de peines: — à messire Colard de Comines au sujet de la terre de Renescuere qu'il a naguères acquise de Robert, bâtard de Saveuses, et de demoiselle Jeanne de Nyelles, sa femme; — exemptant de l'aide qu'il avait été condamnée, avec les manants du Sauchoy, à payer au roi, Pierre du Sauchoy qui a exposé « qu'il estoit noble, venu, descendu et extrait de noble généracion tant de par perre comme de par mère et à ces causes se disoit parent et de linage à pluiseurs seigneurs, chevaliers, escuiers, dames et demoiselles et personnes nobles, sy se vivoit noblement et servoit le prince en ses guerres et armées et ne estoit tenu payer taille ne ayde; » — aux habitants d'Auxy qui ont été déchargés pour trois ans des tailles et aides ordinaires et extraordinaires; — au sujet de la terre de Leuze dont le droit seigneurial est remis au comte de La Marche; — remettant à Jeanne de la Tremoille, veuve du seigneur de Crèvecœur, la moitié des droits de relief qu'elle devait à cause de la terre d'Esquerdes, tenue du château de Saint-Omer, acquise par elle, de Bernard, seigneur de Châteauvilain; — confirmant la remise des droits de bâtardise accordée par feu Jacqueline de Bavière à Mariette De la Wérie, fille illégitime de Nicaise De la Wérie, demeurant en la ville de Mons; — reconnaissant que le duc a donné à Guillaume de Lallaing, seigneur de Bugnicourt, les quatorze cents francs dûs par son frère Jean, seigneur de Créquy et de Canaples, pour « les quint denier, droittures et autres droits seigneuriaux qui estoient deuz à cause de la vendition des terres et seignouries de Hordain, Crois, Marpent et Ottrignies, assises au pais de Haynau. » = Lettres d'attestation: — au sujet du « paiement de gaiges fait aux mariniers de la grant nave, ballinier et carvelle que monseigneur le duc a nagaires envoyées en l'ayde et secours du grant maistre, religion et couvent de saint Jherusalem residens en Roddes, par l'ordonnance et commandement de Joffroy de Thoisy, panetier d'icellui seigneur et capitaine de ladicte nave et navires; » — au sujet de la somme de deux cent soixante marcs et quatre onces d'or levés à la foire de Genève pour le paiement des gages des officiers ordinaires de l'hôtel; — du doyen et du chapitre de la collégiale Notre-Dame de Lens qui déclarent avoir reçu de « monseigneur le duc de Bourgoingne, chanoine de ladicte église, une robe à femme de satin violet pourpre laquelle mondit seigneur a donnée à ladicte église pour emploier à faire aornemens; » — de Gérard de Perfontaines, chanoine d'Antoing, qui reconnaît que le duc l'a déchargé des droits dûs pour deux fiefs qu'il a donnés à « la Maison-Dieu nouvellement fondée en Valenchiennes; » — des élus sur le fait des aides d'Artois au sujet de voyages accomplis pour la perception des aides; — de Jacques d'Auterisse, lieutenant de Pierre de Brimeux, châtelain et prévôt de Fampoux, au sujet du domaine; — de N. Domessent, au sujet d'Ernoul de Goy, bailli de Douai; — des échevins d'Arras; — de Georges de Fléchin, bailli de Tingry, et de ses lieutenants, et d'Antoine de Wissocq, capitaine de Bomy, au sujet du domaine; — de David et Jacques de Brimeux et de plusieurs autres au sujet du domaine d'Hesdin; — de Guichard Bournel, seigneur de Nans-au-Mont, capitaine d'Ardres et bailli de Guines, au sujet de la caution fournie par Wyd Brusset, nouvellement nommé receveur d'Ardres et de toute la comté de Guines; — des échevins de la ville d'Aire; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, et de Jacques de Bersacques, écuyer, lieutenant de monseigneur de Croy, châtelain d'Éperlecques, au sujet du don fait aux manants dudit lieu d'Éperlecques de « quinze quesnes pour les employer tant en le refection de l'église d'illec comme ès pons nécessaires à faire en icelle ville, » — des échevins de Montreuil au

sujet d'une avance faite par le chapitre Saint-Firmin de cette ville ; — de Hugues Bointeau, secrétaire du comte d'Estampes et prévôt de Houdaing ; — de Jean de Haloy, lieutenant à Montdidier du gouverneur des châtellenies de Montdidier, Péronne et Rue ; — de Jean Marlette, trésorier de Hainaut et d'hommes de fief du même comté ; —pour les états « de pennages de vacques et veaulx alans ès garennes de Hardrelo, » rendus par Enguerrand de Caumoisson, garennier. = Procuration délivrée par Jeanne de Lalier, femme de Pierre Lorfèvre, châtelain de Pont-Sainte-Maxence, fille de feu Michel de Lalier, en son vivant maître des comptes du Roi et seigneur d'Ermenonville, et par Pierre Des Landes, prévôt des marchands de Paris, à Gilles Le Veau, maître des comptes du duc de Bourgogne, et à Henri de Tenremonde, lieutenant du gouverneur de Lille, à l'effet de se transporter en l'hôtel de Jean d'Escaubecques, bourgeois de cette dernière ville, pour saisir tous les joyaux d'or ou d'argent et les pierreries qui, par feu Guillaume Sanguin, en son vivant conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, ont été transportés dans l'hôtel dudit Escaubecques, comme ailleurs, « ès quels joyaulx et pierreries lesdis exécuteurs disoient ledit feu sire Michiel de Lalier avoir certains drois, pars et porcions. » = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Philippe de Saint-Germain, procureur près le parlement de Paris en remplacement d'Oudart Le Fer, déchargé de cet emploi ; — Roland Pypen, serviteur du comte de Charollais, à l'office de clerc de la garde-orphène de Courtrai, nomination qui est faite par les échevins de Courtrai à la demande de la duchesse de Bourgogne.

B. 1977. (Portefeuille.) — 85 pièces, parchemin ; 13 sceaux.

1 janvier **1443** — 31 décembre **1443**. = Quittances : de Pierre Bladelin, receveur général des finances du duc, au sujet de diverses sommes, parmi lesquelles trois mille francs payés au comte d'Estampes sur l'aide accordée « par ceux de Picardie, Artois, Haynnau et chastellenies de Lille, Douay et Orchies ; » — de Paul Deschamps, secrétaire et receveur de la duchesse de Bourgogne ; — de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers, au sujet de deux cents livres tournois qui lui ont été données par la duchesse pour l'aider à marier l'une de ses filles ; — de Philippe Pollin, écrivain demeurant à Dijon, au sujet d'une somme de quatre livres, seize sous et trois deniers tournois « pour unes heures à l'usaige de Rome hystoriés pour bastart de Bourgoingne ; » — de Salins le hérault qui, par l'ordonnance du duc, a « convoyé messire Simon de Sodowart, chevalier de Hongrye, jusques à Saint-Jaques en Galice dès la ville de Dijon ; » — de Perrin, le tailleur de Jean, monseigneur de Clèves. = Quittances pour rentes : — de Roland, abbé de Clairmarais ; — du chapitre de Saint-Omer à Saint-Omer et de Walerand, chanoine dudit chapitre ; — de Simon, prieur des Chartreux de Sainte-Aldegonde près Saint-Omer ; — du chapitre de Saint-Pierre d'Aire, — du chapitre de Saint-Martin de Hesdin ; — de Nicolas, abbé de Saint-Josse-sur-Mer ; — de Jean de Bristel, prêtre et prieur de Saint-Jean de Houdaing ; — de sœur Danelle, prieure de la Chartreuse de Gosnay ; — de Marie, prieure de Sainte-Claire de Saint-Omer ; — de Laurent de Brissy, curé de Favrœulx en la châtellenie du Quesnoy ; — de Jean Ruffault, ministre de l'hôpital Saint-Nicolas à Lille ; — de David d'Averoult, écuyer, seigneur de Morquinnes ; — de Colard de Sains dit l'Aigle, seigneur de Caveron et de Ricquemaisnil ; — de Guichard Bournel, seigneur de Nans-le-Mont et d'Estembeke ; — de Jean de Northout, mari de Marguerite Le Rende, fille de feu Jacques Le Rende, de Saint-Omer ; — d'Alléaume d'Audenfort, échevin de Saint-Omer ; — de Walerand de Roissefay, mari d'Agnès Cornille, fille de feu Jacques Cornille ; — de Colinet de Moriamé, changeur à Lille ; — de Marguerite Boulart, dame de Waudringhem et de Nielles, veuve de Guillaume, seigneur desdits lieux ; — de Gilles Brede, ministre de la Charité des pauvres de la paroisse Saint-Étienne de Lille. = Quittances pour gages : — de Guillaume Le Josne, chevalier, seigneur de Contay, conseiller et chambellan du duc, « l'un des ambassadeurs de l'ambassade que mondit seigneur le duc envoya au saint concille de Ferrare devers nostre tressaint père le Pape ; » — de Jean de Pressy, chevalier, seigneur du Mesnil et chambellan du duc, et de Philippe Maugart, seigneur de Glise, conseiller du duc, élus sur le fait des aides ; — de Baudin de Hesdin, conseiller en la Cour spirituelle en Térouane ; — de Jean Quiefdeber, conseiller en « Cour laye ; » — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin et de Jehan Camps dit Camus, sergent à cheval de la forêt au même lieu de Hesdin ; — de Colart Le Voleur, peintre et valet de chambre du duc « garde des ouvrages ingénieux et de joicuseté et plaisance ou chastel de Hesdin, » et de Hue de Boullongne, « paintre et commis à la garde des oiseaux estans en la gayolle dudit chastel ; » — de Robert Le Josne, seigneur de Forest, gouverneur d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny ; — de Jean d'Averdoing, lieutenant

de Guérin de Brimeux, châtelain de Fampoux; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer et des sergents des bois et châteaux de Ruhout et Beaulo; — de Jacques de Bersacques, lieutenant de monseigneur de Croy, châtelain d'Éperlecques; — de Laurent de Monchy, forestier des bois de Wasselau; — de Marguerite, dame de la Motte, veuve de feu Jean d'Aveluz, en son vivant seigneur de la Motte, chevalier, conseiller, chambellan du duc et châtelain de Bapaume; — de Hugues Bointeau, châtelain de Houdain et de Robert Le Grattier, chapelain au même château; — de Jean de Sus-Saint-Léger, licentié ès-lois, conseiller du duc au siége du Roi à Montreuil; — de Philippe, seigneur de Ternant et de la Motte de Thoisy, chevalier, conseiller et chambellan du duc, capitaine et châtelain de Péronne pour le comte d'Estampes; — de Pierre Daunoy, commis par Martin Cornille à la recette de l'aide en l'élection de Péronne; — de Baudouin de Noyelles, chevalier, seigneur de Cacheux, conseiller et chambellan du duc, gouverneur et bailli des villes, prévôtés et châtellenies de Péronne, Montdidier et Roye; — de Jean, seigneur et ber d'Auxy, capitaine des forteresses de Saint-Valéry et de Saint-Ricquier; — de Jean Quentin, sergent à verge de l'office du prévôt de Bavai et de plusieurs autres officiers du comte dans le Hainaut. = États de journées pour travaux exécutés: — à la Salle d'Aire; — sur « le grant chemin de Lille et Halluin; » — au château d'Hesdin.

B. 1978. (Registre.) — 342 feuillets, parchemin.

1 janvier **1443** — 31 mars **1444**. = « Troysième et darrenier compte de Pierre Bladelin dit Lestmakere, conseiller et gouverneur des finances de mon très-redoubté seigneur, monseigneur le duc de Bourgoingne, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynnau, de Hollande, de Zellande et de Namur, et naguaires receveur général des finances de mondit seigneur, de la recepte et despence par luy faicte à cause dudit office, de quinze mois entiers commençant le premier jour de janvier l'an mil cccc quarante-deux (v. st.) et finissant le darrain jour de mars l'an mil cccc quarante et trois. » = Total de la recette: 597,741 livres 14 sous tournois. Total de la dépense: 594,367 livres 3 sous 6 deniers tournois. = DESPENCE. — *Chapitre I. Deniers bailliés aux officiers qui en doivent compter*. A Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers; à Jean de Lachenel dit Boulongne, garde des joyaux du duc, à Jean Mansel, commis à tenir le compte des nouveaux ouvrages du château d'Hesdin; à Guillaume Tenin, clerc des officiers de la duchesse de Bourgogne et de Brabant; à Jean Baiart, marchand; à Clais Van der Borch dit Colin, receveur de Gravelines; à Jean de Neufport, maître de la Chambre aux deniers; à Jean de Thoisy, écuyer, pannetier de mondit seigneur: 81,770 livres 14 sous 11 deniers de 40 gros, 121,130 livres 9 sous 1 denier tournois royaux, 2,000 francs de 32 gros. — *Chapitre II. Gaiges et pensions*. A messire Nicolas Rolin, seigneur d'Authume, chevalier et chancelier du duc; à révérend père en Dieu l'évêque de Tournai, conseiller de monseigneur et chef du conseil en l'absence du chancelier; à messire Jean Joffroy, doyen de Vergy, conseiller du duc; à maître François de Gand, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel; à maître Philippe de Nanterre, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel; à maître Roland Lécrivain, doyen de Saint-Donat de Bruges, conseiller et « phisicien » de monseigneur; à monseigneur de Beaujeu, neveu de monseigneur le duc; à monseigneur le comte de Charollais; à madame la comtesse de Charollais; à monseigneur le comte de Nevers et de Rethel, baron de Donzy, neveu de monseigneur; à Jean, monseigneur de Clèves et de la Marcke; à monseigneur le comte d'Estampes, seigneur de Dourdan; à révérend père en Dieu monseigneur l'évêque et comte de Verdun, conseiller du duc; à révérend père en Dieu monseigneur l'évêque d'Auxerre, conseiller et confesseur de monseigneur; à révérend père en Dieu monseigneur l'évêque de Salubrie (Selymbria), aussi conseiller et confesseur de monseigneur; à Étienne Van der Linde dit Scap; à Guillaume Le Muet, conseiller de monseigneur et contrôleur de ses finances; à Josse de Brune, écuyer pannetier de monseigneur; à Yvon de Sequeyra, écuyer d'écurie; à Antoine de Saint-Simon, écuyer et échanson de mondit seigneur; à Cornille De la Barre, écuyer tranchant; à Philippe Pot, écuyer et échanson; à Pierre de Hauteville, conseiller et maître général des monnaies; à Alof, damoiseau de Clèves; à Guillaume, bâtard de Bavière, écuyer, conseiller de monseigneur; à Charles de Chalon, écuyer, chambellan de monseigneur; à Hue, marquis de Hochberg, écuyer, fils de marquis de Roetheling, conseiller et chambellan; à maître Antoine Hanneron, conseiller de monseigneur, prévôt des églises de Mons et maître d'école de monseigneur le comte de Charolais; à Martin « Sansse d'Olivera, » écuyer d'écurie de monseigneur; au Bevenu (?) de Chassan, écuyer pannetier de monseigneur; à Jean Lefèvre di Loyset, concierge de l'hôtel de monseigneur à Paris; à maître Vincent de Crous, jadis confesseur et aumônier

de défunte madame Marguerite de Bourgogne, en son vivant duchesse de Guyenne; à Massin de Fromont, armurier; à madame Marguerite de Villers La Faye, naguères « gouverneresse » de monseigneur le comte de Charollais; à Raulette de Condé, damoiselle de madame la comtesse de Charollais; à Jacqueline De la Barre, femme de chambre du comte de Charollais; à Alix de Tournay, damoiselle ayant le gouvernement et garde de la personne de madame la comtesse de Charollais; à Ysabeau de Morralles, « bercheresse » de mondit seigneur le comte de Charollais; à damoiselle Jeanne de la Trémouille, demoiselle d'honneur de madame de Charollais; à damoiselle Galette de Saveuses, aussi demoiselle d'honneur de madame de Charollais; à damoiselle Jeanne de Rochebaron, aussi demoiselle d'honneur de madame de Charollais; à Catherine de Sarcourt, aussi demoiselle de madame de Charollais; à Guiote d'Ostun, « lavendière » de monsieur et de madame de Charollais; à Jeanne Maçonne, femme servant de mademoiselle Marie, bâtarde de Bourgogne; à Marie, bâtarde de Bourgogne; à Jeanne Blossette, demoiselle de madame la comtesse de Charollais; à messire Jean, seigneur et ber d'Auxy, chevalier, conseiller et chambellan du duc et garde du corps de monseigneur le comte de Charollais; à Jeannin Heddebaut, serviteur de Marion, bâtarde de Bourgogne et Thomassin Lozemant, serviteur de madame Dor; à maître Guillaume Hobit, « astronomyen; » à Jean de Bucynce, varlet de chambre et artilleur de monseigneur; à maître Guérard de Heuzedam, canonnier de mondit seigneur; à Jean de Cordouval et Jean de Ferrandes, « joueurs de vielles; » à Philibert de Vauldrey, maître de l'artillerie de mondit seigneur; à Pieter Claizson le Brun, menestre (ménétrier) de monseigneur; à Thiébaut de Strasbourg, Jeannin Quaresme et Jean Van Artinghem, aussi ménétriers de monseigneur; à André Stambe, Jacquot Janssone, Antoine Le Blanc, Paulin d'Alexandrye et à Hennequin Janssonne, « trompettes de guerre; à messire Nicaise Dupuis, premier chapelain en la chapelle de monseigneur; à messire Pierre de Fontaines, aussi chapelain; à messire Gilles de Bins dit Binchois, aussi chapelain; à messire Richard de Bélenges, aussi chapelain; à messire Pierre Maillart dit Petrus, aussi chapelain; à Jehan De la Tour, aussi chapelain; à messire Nicolas Boidin, aussi chapelain; à messire Mathieu de Brade, aussi chapelain et aumônier; à messire Simon Le Breton, chapelain; à messire Toussaint De la Ruelle, chapelain; à Jean Du Passage, aussi chapelain; à messire Jean Floquet, chapelain; à messire Clément Hebert, chapelain; à Jaquet Le Feu, aussi chapelain; à messire Philippe Siron, chapelain; à Constant de Trecht, chapelain; à messire Guillaume Ruby, chapelain; à messire Heclos de Mailly, clerc de la chapelle; à Jeannin Lambin, aussi clerc de la chapelle; à Petit Jean Charvet, « qui a servi en office de sommellier de la chapelle; » à Colot de Grincourt, aussi sommelier; à Jeannin Caron, aussi sommelier; à Erart Potier, fourrier de la chapelle; à Bertelot Lambin, contrôleur de l'artillerie; à maître Jean Hibert, secrétaire de monseigneur; à Pierre Bladelin, receveur général des finances; à maître Gui Guilbaut, conseiller de monseigneur, trésorier de son ordre de la Toison d'or et maître de la Chambre des Comptes de Lille; à Wernier Van Blaten, écuyer, conseiller et serviteur de révérend père en Dieu monseigneur l'évêque de Cologne: 9,270 livres 13 sous 4 deniers de 40 gros, 14,531 livres 4 sous 2 deniers tournois royaux, et 27,842 francs 9 sous 4 deniers de 32 gros. = « A messire Nicolas Rolin, seigneur d'Anthume, chevalier et chancellier de mondit seigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, la somme de deux mille cinq cens frans monnoie royal, à cause de IIm frans que mondit seigneur luy a ordonné avoir et prendre de luy par chascun an, en considéracion des grans fraiz et charges, que, à cause dudit office de chancelier, luy convient avoir et soustenir chascun an, et ce pour quinze mois entiers finissant au darrain jour de mars mil cccc quarante trois, par II quittances cy rendues, la somme de IIm vc frans royaux. — A révérend père en Dieu monseigneur l'évesque de Tournay, conseiller de mondit seigneur et chief de son conseil en l'absence de monseigneur son chancellier, la somme de quatre cens vint cinq livres, du pris de quarante gros monnoye de Flandres la livre, quy deue luy estoit à cause de cinq cens frans qu'il prent de mondit seigneur par chascun an, moitié monnoye royal et monnoye de Flandres, laquelle se paie à deux termes en l'an, c'est assavoir moitié à Pasques et l'autre à la Saint-Remy, et ce pour les termes de Pasques et de Saint-Remy mil cccc quarante trois, par sa quittance cy rendue, IIIIc XXV lb. de XL gros (fol. 47). » = « A Guillaume Anns, Jehan de Conteke et Anthoine Clerembault, tailleurs d'imaiges, la somme de six vins livres tournois que mondit seigneur leur a ordonné estre baillié comptans, oultre cinquante livres que ils ont receuz pour avoir à très grans fraiz, peine et diligence trouvé et connuz une perrière d'albastre estant au plus prez de Salins, en icelle avoir fait le descouvert pour y tirer et prendre pierres nécessaires pour la sépulture de feu monseigneur le duc Jehan, cui Dieu pardoint, laquelle mondit seigneur a entencion de faire faire aux Chartreux-

lez-Dijon et aussi pour plusieurs journées et vaccacions par eulx faictes à ceste cause, pour ce par mandement de mondit seigneur donné le xi[e] jour d'aoust mil IIII[c] XLIII » (fol. 203).

B. 1979. (Portefeuille.) — 138 pièces, parchemin ; 9, papier ; 20 sceaux.

1 janvier **1443** — 31 mars **1444.** = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant: — d'allouer à Gui Guilbaut, conseiller et premier maître en la Chambre des Comptes de Lille, la somme de quatre cent quatre-vingt-quinze francs pour plusieurs voyages faits en la compagnie de révérend père en Dieu l'évêque de Tournai et de plusieurs autres du conseil « durant le temps de deux ans et trois mois ou environ que avons été absent de noz pais de Flandres, Brabant, Artois, Haynnau, Picardie et autres de par decà ; » — de payer une somme de cinq cents francs à Jacques, seigneur d'Aumont, écuyer, « à cause du rachat que avons fait de nostre terre, chastel et chastellenie de Willammes en Ducsmois; » — de payer une somme de mille frans à Philibert de Vauldrey « pour les gages et souldées de lui et de ses compagnons, estans en garnison en nostre ville de Gravelinghes pour la garde et seurté d'icelle; » — de rabattre des comptes de Guillaume De le Val, receveur de Houdaing, la somme de cent quatorze mencauds d'avoine ; — d'élever à deux francs et demi par jour les gages que Philippe de Nanterre reçoit en qualité de maître des requêtes; — que « la despense des voyages et messageries qui doresnavant se fera pour assembler et faire venir ens les deniers des assignations qui sont et seront faictes pour la conduite de la despence des hostels de nous et de nostre compaigne et aussi le portage des diz deniers, seront comptez par les escroes de la despence d'iceulx hostels. » = Lettres de don et de remise d'amende ou de droits de reliefs, accordant: — la remise des reliefs et chamberlage dûs par Jeanne de Waudringhen, à cause deux fiefs à elle venus par le trépas de son père, et situés l'un à Leulinghem et l'autre à Gravelines ; — la remise de la moitié du quint à Walerand, seigneur de Wavrin, chevalier, conseiller et chambellan, qui a reçu de damoiselle Jeanne de Wavrin, sa tante, la terre et seigneurie de Saint-Venant; — la remise de la somme de quarante francs de trente-deux gros à Jean De Lannoy, dit Le Vindre, huissier de salle du duc, qui devait cette somme comme droit de quint dernier ; — l'entrée en jouissance d'un fief à Pierre Bladelin, receveur général des finances, qui a acquis d'Antoine Drecline, bourgeois de Bruges, le fief de Poelvoerde gisant en la paroisse de Winghene ; — remettant des droits seigneuriaux dûs par le comte de Vaudemont; — exemptant pour trois ans de tailles et autres subsides les habitants de la ville d'Aubin; — allouant trois mille livres à Martin Cornille, trésorier du Boulonnais, commis « à la réception générale des deniers de plusieurs aides à nous accordez et pour nous ordonnez cueillir et lever en nos payz et contez d'Artois et Haynneau, ès chastellenies de Lille, Douay et Orchies, et ès ellections d'Amiens, Saint-Quentin, Pontieu, Péronne, Montdidier et Roye, lesquels ont monté ou monteront à la somme de cent mille frans ou environ, pour iceulx deniers tourner, convertir et emploier de mois en mois, tant au paiement des gens de guerre par nous pieça ordonnez, pour la préservacion de nos pays, ès villes et forteresses d'Ardre, Rue, Saint-Valery, Saint-Ricquier, Fiennes et aultres, pour faire frontière à l'encontre des Anglois, comme pour le paiement des neuf vins combatans, que nous, estans en notre pays de Bourgoingne, avons ordonné à nostre très-chier et très-amé nepveu le comte d'Estampes, tenir en sa compaignie, pour la seurté de nosdis pays d'Artois et de Picardie, et aussi par paier et furnir la despence faicte et soustenue de nostre commandement, par nostre dit nepveu d'Estampes, à cause des recouvrances et redditions des places et forteresses de Thoix, Bretheul, Boves, Milly, Pierrecourt, Hornoy, Senarpont et Aumarle, laquelle recepte ledit suppliant a faicte et fait faire, à ses périlz et fortunes, par plusieurs personnes, ses clercs, commis et receveurs particuliers, ès lieux nécessaires, et, des deniers d'icelle recepte, que à moult grant paine il a receus, fait recevoir et assambler, pour cause de la povreté du peuple de nosdiz pays, et le dangier et péril des ribaux et brigans qui ont esté et encores sont ès dis pays si souvent que, sans grant et seure compagnie des gens de guerre, l'en ne scet ne poeut bonnement, ès dis pays, comment recevoir, porter ne assambler finances; » — accordant une somme de quatre mille cinquante-quatre francs à Robert de Saveuses, lequel a en sa main la place de Saint-Valery nouvellement remise sous l'obéissance du roi de France et du duc de Bourgogne, et qui rappelait « le péril où il avoit esté de sa personne pour le fait dudit siége de Saint-Valery. » = Promesse faite par le duc à Philippe de Sirick, seigneur de Forbach, de ne point remettre au roi de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, et de ne pas aliéner les places de Clermont en Argonne et de Neufchâtel en Lorraine que ledit roi avait engagées en partie pour la rançon de Jean de Rodemacher prisonnier

du seigneur de Croy. = Lettres d'attestation et états de certification : — au sujet de vingt et une « parties payées pour la despence ordinaire et extraordinaire de la grant nave, ballinier et carvelle que de par mon très redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, on a nagaires envoié en l'ayde et secours du grant maistre, religion et convent de l'ospital Saint-Jehan de Jherusalem en Roddes, estans ou port de Villefranque lez Nisse en Provence; » — de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers, au sujet des gages du roi d'armes Toison d'or et de Jean, bâtard de Renti ; — de N. Domessent au sujet de la venue à Anvers de maître Gossuin Le Sauvage, conseiller et maître des requêtes et président de la Chambre du Conseil à Gand ; — des élus des aides du Boulonnais ; — de Philibert Bourgoing, Antoine de Villers et Jean de Chaumergy, écuyers d'écurie, au sujet de l'achat de chevaux et de harnais ; — de Jean Murgault, marchand demeurant à Dijon ; — des échevins d'Orchies au sujet du domaine ; — du lieutenant du bailliage de Lens pour « avoir prins Hucquin Bosquet, natif de Gonnehem, imposé de avoir commis pluiseurs larchins audit bailliage et ailleurs, lequel fu condempné de estre batu de verges au dehors de le banlieue dudit lieu ; » — de Jean d'Averdoing, lieutenant de Guérin de Brimeux, châtelain et prévôt de Fampoux, au sujet du domaine ; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes et de Bilque, chevalier, bailli de Saint-Omer, au sujet du domaine ; — de Colard de Lomprey, bailli d'Éperlecques, et de Jacques de Bersacques, écuyer, lieutenant de monsieur de Croy, châtelain du même lieu d'Éperlecques, au sujet du domaine ; — de Georges de Fléchin, bailli de Tingry, et de Robert De le Haye, son lieutenant, au sujet du domaine ; — d'Antoine de Wissocq, seigneur de Tannay, gouverneur de Bomy, au sujet du domaine ; — de Jacques et David de Brimeux, châtelain et gouverneur du bailliage de Hesdin ; — de Hugues Bointeau et de plusieurs autres, au sujet du domaine à Houdaing ; — de Jean, seigneur et ber d'Auxy ; — de Robert du Breucandin, écuyer, bailli de Desvres ; — de Fursy Fournier, clerc et lieutenant du prévôt de Péronne ; — de Hugues Roussel, lieutenant de messire Robert de Saveuses, chevalier, châtelain de Hardrelo, au sujet du « nombre des vacques et veaulx mis à pennage ès dunes de Hardrelo ; » — de Jean de Croy, seigneur de Chimay, capitaine général et bailli du Hainaut, d'Antoine du Bruille, homme de fief, et de plusieurs autres, au sujet du domaine de Hainaut ; — des échevins de la ville de La Mue en Flandre ; — d'Overt Walins, bailli de Zutecotte, au sujet des assis établis « pour convertir ès refections et retenues de l'églize dudit lieu. »

B. 1980. (Portefeuille.) — 91 pièces, parchemin ; 19 sceaux.

1 janvier **1443** — 31 mars **1444.** = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Antoine, seigneur de Croy et de Renti, à l'office de châtelain d'Éperlecques; — Jean Gargan, portier du château de Hesdin ; — Jean de Cunchy dit Le Brun, prévôt et châtelain de Houdaing au lieu de feu Hugues Bointeau ; — maître Jean Symon, avocat du duc en la Cour du parlement de monseigneur le Roi ; — Jean Voult dit Des Plateaux, à l'office de sergent des corvées de Hainaut; — Omer Le Sac, commis à l'office d'avocat en la Chambre du Conseil à Gand, office dont se sont déchargés Guillaume Le Zadelare et Louis Duchesne; — le bailli Roland Graindor au soin de tenir les renenghes de Flandre au nom de monseigneur ; — Alard Favre, maître des garnisons du château de Lécluse. = Quittances: — de Pierre Bladelin, receveur général des finances, de Paul Deschamps, secrétaire du receveur général des finances de la duchesse, et de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers, au sujet de diverses sommes parmi lesquelles figurent celle « de six vins huit frans douze sols en deniers payés à maistre Nicaise Du Puis, prévost de l'église de Béthune, conseillier et premier chappelain de la chappelle de monseigneur; » — de Jean de Bourgogne, comte d'Estampes et seigneur de Dourdan, Guillaume Rat, son receveur, et Hugues Bointeau, son secrétaire, au sujet de diverses sommes, parmi lesquelles celle de « sept cens cinquante frans pour mois pour le paiement de quatre vings et dix combatans que mondit seigneur et oncle nous ordonna tenir avec nous ou en tel lieu que bon nous sembleroit pour la seurté et deffense de ses pays ; » — de Jeanne de Harrecourt, comtesse de Namur et dame de Béthune, qui a reçu la somme de trois cents francs que le duc de Bourgogne lui a attribuée sur « l'aide et demy mis sur et cueilli ou poys d'Artois pour le paiement des frontières de Picardie et de Boullenois, pour considération que à sa requeste avons consenti noz subgez de nostre ville, terre et advourie de Béthune paier ledit aide et demy selon leur assiette et porcion ; » — de Jean Le Musnier, aumônier de la duchesse ; — de Jean de Visen, conseiller, pour cinq chevaux vendus au duc ; — de Guillemin Bourier, sellier, Constant Le Juge, aide de la venerie et Louis Salaert, maître fauconnier ; — de Louis

Van Stranghenbrouc, marchand de pelleteries et Jean Tassart, « eschoppier ; » — de Mionet Leroy, serrurier, Etienne Chambellain, drapier, Jean Guiot, parmentier, Jean Watiot, marchand de plumes d'autruches, demeurant à Dijon. = Quittances pour rentes : — de Vincent De le Marcke, prêtre et chapelain de la première messe en l'église Saint-Pierre de Lille ; — de Jean Deschamps, receveur général de Jean, évêque de Tournai ; — du doyen et du chapitre de Saint-Sauveur d'Harlebeke ; — de Martin Rousée, religieux de Saint-Vaast d'Arras ; — du chapitre de Saint-Omer à Saint-Omer et de Walerand Du Cauffour, chanoine de la même église ; — d'Olivier Benne, prêtre et chapelain de la chapelle du Saint-Esprit fondée en l'église de Saint-Omer ; — d'Enguerrand Bye, chanoine de Saint-Omer et curé de Saint-Martin hors des murs de la ville de Saint-Omer ; — de Roland, abbé de Clairmarais ; — de Pierre Bauberd, prieur de Saint-André-lez-Aire ; — de Jacques, abbé de Saint-Sauveur de Ham en Artois ; — de Bernard Du Buisson, prieur et prévôt de Saint-Georges-lès-Hesdin ; — de Simon de Hallebecque, doyen de Boulogne ; — de Jean Le Preudomme, religieux et prieur de la Chartreuse de Mont-Saint-Louis-lez-Noyon ; — de Pierre de Louvrechy, procureur et receveur de l'église Saint-Pierre de Lihons ; — de Huchon De le Val, « escolier et estudiant en l'université de Paris et chapelain de la chapelle du chastel de Houdaing ; » — de Catherine, prieure de la « Neufve-Abbaye de Nostre-Dame » en la ville de Lille ; — de Marie, abbesse de Blandecques ; — de Marie, abbesse de Saint-Antoine-des-Champs près Paris ; — d'Adde De la Porte, abbesse de Sainte-Élisabeth du Quesnoy ; — de maître Gérard Le Maire, chapelain de la chapelle de Saint-Jean l'évangéliste au château du Quesnoy ; — de Ghis de Bousies, receveur de la maladrerie du Quesnoy ; — de sire Jean Labourel dit Le Pesteur, curé du Quesnoy ; — de sire Laurent de Brissy, curé de « Favruels ; » — de Guillaume Beaumé, sergent de la forêt de Mormal « pour payer la grasce du cantuaire du chasteau du Rossignol ; » — de Jean Maselant, receveur de Gommegnies, au nom de l'église Notre-Dame dudit Gommegnies ; — de Pierre Du Quesnoy, receveur de monseigneur de Roubaix ; — de Baudin de Nédonchel dit le Barbe ; — de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin ; — de Jean de Goy, lieutenant d'Ernoul de Goy, bailli de Douai ; — d'Antoine de Noefville, seigneur de Matringhen et de Merck ; — de Guichard Bournel, seigneur de Nans-au-Mont ; — de Jean de Quienlencq, écuyer, conseiller du duc et bailli de Lens ; — de Guillaume Janzonne, valet de chambre du duc ; — de Jean d'Abelain, de Seclin ; — de Jean de Ligny dit Galois ; — d'Aléaume d'Audenfort, échevin de Saint-Omer ; — de Colard Hanneron, de Lille ; — de Marguerite Boulard, dame de Waudringhen et de Nielle ; — de Pierre Baugier dit Micart ; — de Marguerite de Wingles ; — de Gilles Vrede, ministre de la charité de Saint-Etienne de Lille ; — de Jacques Lescrivent, de Lille ; — de Mahieu Lemaire dit d'Antoing, Colart Regnart, Catherine Crespel, veuve de Pierre Estampre, Jacquemart Conneral, Pierart Dusart, Lausselot de Renigkersvlute, Jean de Five et Jean Le Roy, de Douai ; — de Pierre Wilsin, receveur de Crèvecœur ; — de Jean, maître Renier et Jean Maselat, hommes de fief du comté de Hainaut et Guillaume Caufferchie.

B. 1981. (Portefeuille.) — 102 pièces, parchemin ; 9 sceaux.

1 janvier **1443** — 31 mars **1444**. = Quittances pour gages : — d'Antoine, seigneur de Croy et de Renty, chambellan du duc ; — de Jean, seigneur de Roubaix et de Herzeaux, conseiller et châtelain de Lille ; — de Simon, comte de Lallaing, seigneur de Montigny, conseiller et chambellan ; — de Pierre de Vauldrey, écuyer et échanson ; — de Jean d'Ardres, conseiller du duc ; — de Jean de Busseul, écuyer, conseiller et maître d'hôtel du duc ; — d'Aubert Le Crespe, conseiller du duc ; — de Guillaume Du Bois, conseiller et maître d'hôtel ; — de Jean de Pressy, chevalier, seigneur du Mesnil, conseiller et chambellan, élu sur le fait des aides du Roi et de monseigneur le duc en Artois et enclavements ; — de Philippe Maugard, seigneur de Glisi, chevalier, conseiller du duc de Bourgogne et élu sur le fait des aides pour la guerre ès pays d'Artois et Boulonnais ; — de Denis Hanon, Jean Mansel et Guillaume Gamel, receveurs particuliers des aides d'Artois ; — de Valery de Canteleu, clerc des élus sur le fait des aides d'Artois ; — de Roland Lescrivain, conseiller et physicien du duc ; — de Jean Loret dit Clisson, gouverneur de Coquinet, « fol de monseigneur le duc ; » — de Guillaume Bauffroy, sergent du duc ; — de Michel de Mailly, chevaucheur du duc ; — de Willemet Bridoul et Colard Poisson, messagers ; — de Jean Le Bailli dit Frerot, archer de corps du duc ; — de Jeannin Ramaul, chaussetier demeurant à Dijon ; — de Philippe de Villers, écuyer, lieutenant du châtelain de Lille, monseigneur de Roubaix ; — d'Henri De le Winkele, portier du château de Lille ; — d'Antoine de Neuville, seigneur de Matringhen et de Merck ; — de Pierre

de Wavrin, dit Anieux du Peu, châtelain de Saint-Omer; — de Jean Bouchart, clerc du bailliage de Saint-Omer, et de plusieurs sergents à cheval du même bailliage; — des échevins de Saint-Omer; — de Jean, bâtard de Renty, seigneur de Cléti, capitaine du château de Ruhout et des portiers et sergents du même château; — de Gilles Berthelot dit Crasset, sergent de la haie de Menteque; — des échevins de la ville d'Aire; — de Nicolas de Kendale, licentié ès-loix, conseiller du duc; — de Guérard d'Iclebecque, licentié ès-loix, conseiller du duc; — de Jean, seigneur d'Haplincourt et de Béthencourt, capitaine du château de Bapaume; — de Guérin de Brimeux, châtelain de Fampoux; — de Jacques de Brimeux, seigneur de Grigny et de Villeroye, conseiller et chambellan du duc, châtelain de Hesdin; — d'Antoine de Wissocq, licentié es-loix, conseiller du duc; — de Georges de Fléchin, écuyer, bailli de Tingry; — de Robert Du Val, procureur général de la châtellenie de Tingry; — de Tassart Le Petit, capitaine du château de Maquinguehem; — de Hugues Bointeau, secrétaire du comte d'Estampes et châtelain de Houdaing; — de Wavin Huget, procureur en la châtellenie de Houdaing; — de Pierre Mallebrancq, curé de Houdaing; — de Hugues Quiefdeber, procureur au siége et en la prévôté de Montreuil; — de Jean, seigneur et ber d'Auxy; — de Pierre d'Aunoy, commis à la recette de l'aide mise sus en l'élection de Péronne; — de Guillaume Bournel, écuyer, capitaine de la ville et forteresse de Rue; — de Gilles Heston, conseiller du duc, qui a fait copier par son clerc « le compte de le pencion des biens de feu Jehan, bastard de Hordaing »; — de Martin de Paris, garde et sergent de la forêt de Mormal, et de plusieurs autres; — de Guillaume Des Mortiers, charpentier de Hainaut et de plusieurs autres, au sujet du domaine de Hainaut. = Quittances et états de journées d'ouvriers au sujet de travaux exécutés : — en la châtellenie de Lille; — en la châtellenie de Saint-Omer; — au château de Ruhout; — au château de Houdaing; — dans le Hainaut; — au château de Lécluse.

B. 1982. (Registre.) — Parchemin; 273 feuillets.

1 avril 1444 — 31 mars 1445. = « Compte de Martin Cornille, conseillier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynnaut, de Hollande, de Zeellande et de Namur, de la recepte et despence par lui faicte à cause dudit office, pour ung an entier, commenchant le premier jour d'avril l'an mil cccc quarante trois avant pasques et finissant le dernier jour de mars l'an mil cccc quarante quatre avant pasques. » = Total de la recette : 443,026 livres, 7 sous, 5 deniers tournois. Total de la dépense: 566,231 livres, 4 deniers tournois. = Despence. — Chapitre III. *Ambassades, voiaiges et messaigeries.* A Gui Guilbaut, conseiller de monseigneur et premier maitre de ses comptes à Lille; à maître Jean de Griboval, licentié en décret et archidiacre du grand Caulx en l'église de Rouen; à messire Guillaume, seigneur de Lallaing, chevalier, conseiller et chambellan; à maître Jean Tronson, secrétaire de monseigneur; à Ernoul de Gouy, conseiller du duc et bailli de Douai; à maître Gossuin Le Sauvage, conseiller du duc et président de la Chambre du Conseil à Gand; à messire Jean, bâtard de Renty, seigneur de Cléty, chevalier, conseiller et chambellan; à Hugues Quiefdeber, procureur ès villes et châtellenies de Saint-Omer et Tournehem; à monseigneur de Haubourdin, chevalier, conseiller et chambellan; à maître Louis Du Chesne, conseiller de monseigneur; à maître Ambroise de Dinter, secrétaire de monseigneur; à Thierri de Meinghersrut, écuyer d'écurie de monseigneur; à maître Gossuin de Ryt, conseiller de monseigneur; à Florent Deschamps, conseiller de monseigneur; à maître Anniez Le Sacq, conseiller de monseigneur; à Beaumont, héraut d'armes de monseigneur; à maître Henri Utenhove, conseiller de monseigneur; à Antoine De Lornay, écuyer, échanson de monseigneur; à Franchecomté, héraut d'armes de monseigneur; à Pierre de Vauldrey, écuyer, échanson de monseigneur; à messire Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur; à messire Jean Jooffroy, doyen de Vergy, conseiller de monseigneur; à maître Oudart Chuperel, conseiller de monseigneur et maître des requêtes de son hôtel; à messire Jean de Croy, seigneur de Chimay et de Thousur-Marne, chevalier, conseiller, chambellan et grand bailli de Hainaut; à maître Jacques Boussart, procureur général de Hollande; à Jean d'Autrey; à maître Fierabras Boids, secrétaire de monseigneur et auditeur de ses comptes; à Toison d'or, roi d'armes de monseigneur; à messire Hugues de Lannoy, seigneur de Santes, chevalier, conseiller et chambellan; à maître Louis Dommessent, secrétaire de monseigneur; à monsieur de Ternant, chevalier, conseiller et chambellan; à Jean de Vauldrey, écuyer tranchant de monseigneur; à maître Gilles Le Veau, conseiller de monseigneur et maître de ses comptes à Lille; à Obelet Le Vaasseur, écuyer de cuisine de monseigneur; à Jean de Wipermont, dit Rosecrans; à Haqui-

net Morant, chevaucheur de l'écurie; à maître Gautier de Lamandre, doyen de l'église Saint-Pierre de Cassel; à messire Guilbert de Lannoy, seigneur de Willerval, chevalier, conseiller et chambellan; à maître Jean Lorfèvre, conseiller de monseigneur et maître des requêtes de son hôtel; à maître Georges de Bul, secrétaire de monseigneur; à maître Guillaume Le Zadelaire, conseiller de monseigneur; à monsieur de Charny, chevalier, conseiller et chambellan; à maître François de Gand, doyen de Courtrai, conseiller de monseigneur et maître des requêtes de son hôtel; à Jean Vignier, huissier d'armes et valet de chambre de monseigneur; à messire Philippe Maugart, seigneur de Glisy, conseiller, maître des requêtes de l'hôtel et bailli de Saint-Quentin; à Jean Moingault, demeurant à Dijon; à maître Jean Postel, conseiller de monseigneur; à Jeannin Miattre, chevaucheur de l'écurie de monseigneur; à maître André De la Croix, secrétaire de monseigneur; à maître Guillaume De le Wale, conseiller de monseigneur; à Bertrand de Blencourt, roi d'armes d'Artois; à Jean de Rosecran; à Puzy, poursuivant d'armes; à messire Walerand, seigneur de Wavrin, et messire Pierre Varsque, chevaliers, conseillers et chambellans; à maître Thomas Bonessau, secrétaire et audiencier de la chancellerie de monseigneur; à maître Gilles de la Woestine, conseiller de monseigneur et maître des requêtes de l'hôtel; à Clais Van der Borch dit Colin, secrétaire de Pierre Bladelin; à messire Robert, seigneur de Spontin, chevalier, conseiller et chambellan; à Guillaume Anceau, escrinier; à Guillaume de Pouppet, clerc de Martin Cornille; à plusieurs (1) pour menues messageries: 16,569 livres, 1 sol, 6 deniers de 40 gros; 861 livres, 10 sols tournois royaux. — *Chapitre IV. Deniers bailliez ès mains de mondit seigneur le duc ponr faire son plaisir dont il ne veult autre déclaration estre faicte.* A mondit seigneur: 1848 livres de 40 gros. — *Chapitre V. Deniers bailliez aux secrétaires de monseigneur le duc de Bourgoingne pour leur pappier, parchemin et autres choses.* A maître Tronson, secrétaire; à maître Martin Stenberch, secrétaire; à maître Gautier de Lamandre, secrétaire; à maître Chrétien Hautain, secrétaire; à maître Thomas Bonesseau, secrétaire; à maître Georges d'Oostende, secrétaire; à maître Jean Gros, secrétaire; à maître Nicolas Le Bourguignon, aussi secrétaire: 528 livres de 40 gros. = A Guy Guilbaut, conseillier de mondit seigneur le duc et premier maitre de ses comptes à Lille, la somme de quatre vins quinze francs de trente-deux gros monnoye de Flandre le franc, pour pluseurs voiaiges par lui faiz pour les besongnes et affaires de mondit seigneur, par l'ordonnance de madame la duchesse, de monseigneur l'évesque de Tournay et autres du Conseil de mondit seigneur, ordonnez et commis par lui, en absence de lui et de madicte dame, au gouvernement de ses pays de Flandres, Brabant, Artois, Haynnau, Picardie et autres de par deça durant le temps de deux ans et trois mois ou environ que icelui seigneur a esté absent de ses dis pays pour avoir esté en ses pays de Bourgoingne et autres de celle marche; esquelz voiaiges ledit Guy Guilbault a vaqué hors de la ville de Lille, où il fait sa résidence, tant à Arras, Tournay, Bruges, Gand, Anvers, Louvain et Brouxelles comme autre part par huit vins cinq jours entiers depuis le XXIIIe jour d'avril CCCC XLII jusques au XVIIIe de janvier CCCC XLIII, specifiez en certaine cédule ou certiffication, faicte et signée de maistre Loys Dommessent, par l'ordonnance de mondit seigneur de Tournay et autres du conseil de mondit seigneur. pour chascun desquelz jours mondit seigneur lui a tauxé et ordonné prendre et avoir de lui trois frans dicte monnoie, comme il appert par mandement donné à Bruges le VIIe jour d'avril l'an mil CCCC XLIII avant Pasques, garny de quittance dudit Guilbaut et de la certiffication de maistre Loys Dommessent, pour ce, icy ladicte somme de IIII^{c} IIII^{xx} XV fr. de XXXII gros. » = « A maistre Jehan de Griboval, licencié en décret et archediacre de Grant Caulx en l'église de Rouan, la somme de deux cens soixante ung francs, monnoye royal, pour certain voiaige par lui fait en l'an mil CCCC trente-trois de par mondit seigneur, avec autres conseilliers et ambassadeurs d'icelui seigneur, tant pour le fait de l'église comme pour aucunz ses affaires par devers nostre saint père le Pappe, ou quel voiaige il vacqua cent seize jours entiers, pour lesquelz et aprez son retour, mondit seigneur lui ordonna certaine tauxation montant à semblable somme, comme il peut apparoir... » = « A messire Guillaume, seigneur de Lalaing, chevalier, conseillier et chambellan de mondit seigneur, la somme de deux cens cinquante-cinq salus de XLVI gros monnoye de Flandres la pièce, pour cinquante ung jours entiers, commençans le VIe jour de février l'an mil quatre cens quarante-deux et finissans le XXIXe jours de mars enssuivant, l'un et l'autre jours inclus, qu'il a vaqué a estre alé, par le commandement et ordonnance de madame la duchesse, ayant lors le gouvernement des pays de

(1) Suivent dans le même troisième chapitre 554 mentions offrant chacune le nom de l'officier du duc ou des messagers et des chevaucheurs qu'il a chargés de missions, avec l'objet pour lequel le voyage a été fait.

Bourgoingne, ès pays de Luxembourg pour prendre, pour icellui seigneur, possession du gouvernement mainburnye desdis pays de Luxembourg, pour chascun desquelz jours mondit seigneur a tauxé audit messire Guillaume de Lalaing prendre et avoir de lui cinq salus dudit pris, comme il appert... » (fol. 50). = « A Aubellet Le Vasseur, escuier de cuisine de mondit seigneur le duc, la somme de trente livres de quarante gros monnoye de Flandres la livre, pour certains voiages par lui faiz par les commandemens et ordonnances de mondit seigneur ès pays de Boulennois, Vymeu et Ponthieu pour assembler gens d'armes et de trait, pour aler au siége de Harfleur où il a vaqué douze jours entiers commençans le xxie jour de juillet l'an mil IIII^c XL et finissans le premier jour d'aoust enssuivant, et pour avoir esté, par l'ordonnance comme dessus, au mois de janvier l'an mil IIII^c XLIII pour aucunes choses secrètes dont mondit seigneur ne veult autre déclaration estre faicte en certain lieu où il a vacqué treize jours entiers, commençans le IIIe jour de janvier l'on dessus dit et finissans le XVIe jour dudit mois, lesquelz voiaiges font ensemble vingt-cinq jours entiers, pour chascun desquelz mondit seigneur lui a tauxé XXIIII s., comme il appert... » (fol. 51 v°).

B. 1983. (Portefeuille.) — 80 pièces, parchemin; 76 sceaux.

1 avril **1444** — 31 mars **1445**. = Quatre-vingts mandements de Philippe, duc de Bourgogne, au sujet de services rendus par : — Jean de Croy, seigneur de Chimay ; — Toison d'Or, héraut d'armes; — Oudart Chuperel ; — Hugues de Lannoy, seigneur de Santes ; — Hennequin Marant, chevaucheur; — Jean Mourgault, demeurant à Dijon ; — Guillaume, seigneur de Lallaing ; — Pierre de Beauffremont, seigneur de Charny ; — Gilles de le Woestyne ; — Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol ; — Guillaume Le Zadclare ; — Guillaume de Poupet, clerc des finances ; — Jean Lefebvre, héraut de la Toison d'or ; — Thierri de Meingersreut au sujet de la guerre de Clèves et de Cologne ; — Guillaume Le Wale ; — André de la Croix ; — Jean Myattre ; — Philippe Maugart; — Jean Candel, maître chirurgien ; — Claude Roichette, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, époux de Jeanne de la Tournelle ; — Guillaume de Vauldrey; — Pierre de Vauldrey ; — Philibert de Vauldrey ; Jean de Vauldrey ; — Gilles Le Veau, maître de la Chambre des comptes à Lille; — Louis Dommessent, secrétaire de monseigneur ; — maître Jean Lorfèvre, conseiller et maître des requêtes ; — Aubellet Le Vasseur, écuyer de cuisine, qui fait conduire en diverses villes l'artillerie du duc ; — Georges de Bul, secrétaire ; — Jean de Wippermont dit Rosencrans ; — Gautier De la Mandre, doyen de Saint-Pierre de Cassel ; — Gilbert de Lannoy, seigneur de Willerval ; — Jean Benoît, chevaucheur ; — Robinet de Boulogne ; — Jean Tronson, archidiacre de Bruxelles ; — Gossuin Le Sauvage (de Vilde) ; — Jacques Bossart, secrétaire ; — Fierabras Boids, secrétaire du duc et auditeur des comptes à Lille ; — Simon de Fromelles et Gilles de la Woestyne ; — Elion de Choisy, écuyer pannetier ; — Michel de Choisy, écuyer tranchant ; — Omer Le Sac, conseiller et avocat au Conseil à Gand ; — Jean, bâtard de Renty ; — Henri Utenhove, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel ; — Louis Du Chesne, conseiller au Conseil de Hollande ; — Florent Deschamps ; — Gossuin De le Ryt et Ambroise de Dynter ; — Franchecomté, héraut d'armes ; — Ernould de Gouy, conseiller, bailli de Douai ; — Jean de Griboval, archidiacre du grand Caux en l'église de Rouen; — Jean de Scillebeque, receveur de Lécluse ; — Jean Simon, conseiller et avocat au Parlement, — les héritiers de Baudin de Favières, receveur d'Aire ; — Jean Bayart, écuyer de cuisine, receveur général « des deniers ordonnés pour entretenir et conduire le fait de l'armée que faisons mettre sus par mer pour la défense de la foi chrestienne à l'encontre des Turcs mescreans et ennemis de nostre dicte foy et pour donner aide et secours à nostre très-honnoré seigneur et cousin l'empereur de Constantinople ; » — Toison d'or, roi d'armes qui est allé « de Dijon ou pays de Gascongne ou l'envoiasmes devers le conte de Comminges, nostre cousin, lui présenter de nostre part le colier de nostre ordre de la Toison d'or, et aussi de nostre ville de Luxembourg à Gravelinghes ou l'envoiasmes à la requeste de certains ambassadeurs de beau cousin d'Orléans pour, audit Gravelinghes, attendre l'ambassade d'Angleterre que on disoit devoir descendre à Calais et aler devers monseigneur le roy pour le traittié de la paix d'entre France et Angleterre et pour, par nostre gouverneur de Lille et ledit Toison d'or, conduire par noz pais ladicte ambassade d'Angleterre ; » — Jean de Pestinien, varlet de chambre et enlumineur, qui « pour de ce que il nous a longuement servi sans estre compté par les escroes de la despence de nostre hostel ne avoir gaiges ordinaires ne livrée » recevra « pour gaiges chascun mois de l'an, afin qu'il puisse estre entretenu en nostre service, la somme de six livres du pris de XL gros de nostre monnoye de Flandres la livre ; » — Walerand, seigneur de Wavrin « pour, lui XXXIIe de personnes et autant de chevaulx,

aler de nostre ville de Bruges jusques en la ville de Venize et d'ilec en certaine armée que envoions présentement par mer au secours de chrestiens et ce pour soixante jours entiers commençans le XVIIIe jour d'avril darrain passé et senssuivans tous ensi qu'il pourra vacquer tant en alant audit Venize comme séjournant illec en atendant le partement du navire de ladicte armée, et nostre féal conseillier et chambellan messire Pieter Varsque pour, lui dixiesme de personnes et autant de chevaulx, aler avec ledit seigneur de Wavrin ou dit voaige et armée par mer; —enjoignant à Pierre Bladelin, gouverneur des finances, de faire payer par Pierre Cornille, receveur général des finances, la somme de deux cent six livres, six sols parisis monnaie royale « pour les causes cy après déclairées pour la perfection et accomplissement du tout de la sépulture de défuncte nostre très chière et très amée suer, Anne de Bourgoingne, jadiz duchesse de Bedford, à laquelle Dieu pardoint, dont le corps repose en l'église des Célestins à Paris, laquelle sépulture nous avons pieça fait faire et commancier à noz despens en ladicte ville de Paris, c'est assavoir à Jehannette, vesve de feu Guillaume de Veluten, jadiz tailleur d'ymages et demourant à Paris, pour elle et ses enfans la somme de quatre vins livres parisis qui deue estoit de reste audit defunct au jour de son trespas, pour cause des fraiz et coustages par lui faiz pour avoir fait mener du pais de Liége et de Namur jusques à Paris les pierres de marbre nécessaires pour ladicte sépulture, lesquelles par le marchié fait avecques lui devons rendre à Paris; item, pour la maçonnerie de la fosse de ladicte sépulture qui est à faire par le marchié fait avecques maistre Jehan James, maçon, quarante livres dix solz; pour tous ouvrages de paintures et de parures pour ladicte sépulture, vint et deux livres, pour mener ladicte sépulture de l'ostel où la représentation a esté taillée en ladicte église des Célestins, icelle asseoir et poser en son lieu, adjuster et roingner ainsi qu'il appartiendra et pour toutes matières pour ce faire, par marchié fait à Gobin de Livry, ymageur, demourant à Paris, trente livres, seze sols parisis; et pour une couverture de bois d'Irlande sur ladicte sépulture, bien estoffée de léton doré, garnie de trailliz fermans à clef, trente-trois livres. »

B. 1984. (Portefeuille.) — 128 pièces, parchemin; 8, papier; 4 sceaux.

1 avril **1444** — 31 mars **1445**. = Lettres de don, d'augmentation de gages, de remise de peines, amendes ou droits seigneuriaux : — à Cornille De la Barre, premier écuyer tranchant; — à Colard Le Flameng; — à Jean Le Camus, fourrier de la duchesse; — à Roland Pipe, secrétaire du duc et du comte de Charolais; — à Adam Houssel, receveur de Choques et Beuvry; — à Jacques de Brimeux, au sujet du fief qu'il tient du duc en la ville d'Ivergny-lez-Authie; — aux habitants de la ville d'Aubin; — à Guillaume Du Plouich, demeurant à Aire, qui a vendu le fief de Coulomby, tenu de nous à cause du château d'Aire; — à Antoine, seigneur de Croy, comte de Porcien, seigneur de Renty et d'Aerschot, au sujet de la terre et comté de Fakx (Faukembergues?) tenue du château de Saint-Omer qu'il a achetée de Jean de Vertain, comte, et de damoiselle Marguerite de la Viefville; — à Denis Hanon, de Térouanne; — à Antoine, bâtard de Bourgogne; — à Le Bégue de Rancicourt, écuyer et maître d'hôtel, au sujet de la terre de Divion, acquise de la dame de Longueval; — à Jacques de la Viefville, seigneur de Norrent et bailli d'Aire, qui a vendu la terre de Famechon; — au vidame d'Amiens, cousin du duc, au sujet de la terre de Fortel, en la châtellenie d'Hesdin, vendue à messire Nicolas Rolin, chancelier, seigneur d'Anthume; — à Jean de La Chenel, garde des joyaux, qui reçoit ordre de faire donner « une tasse d'argent blanche pleine, sans morteleure, pesant ung marc deux onces, à Lunecte, le poursuivant d'armes, au jour que l'avons fait hérault et luy avons baillié le nom de Lunecte, lequel par avant avoit nom Secret; » — aux habitants de la Cappelle et de Guizy, en la châtellenie d'Hesdin, lesquels ont exposé que « depuis dix-huit en cha plusieurs gens de guerre ont esté souventes fois logiez ès dictes villes, et mesmement depuis sept ou huit ans en cha les Anglois, adversaires de monseigneur le roy et les nostres, en grosse puissance ont logié en la ville de La Broye et ailleurs a une lieue près desdictes villes de le Cappelle et de Ghuisy, par lesquelz l'église, maisons et habitations desdictes villes ont été arsses et les biens desdiz exposants pilliés, perdus en telle manière que en ladicte ville de le Cappelle ne sont demourés que chinc maisons ou il en avoit par avant trente-deux, et en ladicte ville de Ghisui quatre ou il en avoit par avant trente-quatre et ont esté toutes les autres destruictes et arsses, et tant pour ce comme par les mortalités qui depuis ont esté ou pays lesdis exposans sont tellement dimminuez et apovris que a penes ont ilz de quoy vivre et paier les tailles tant ordinaires que extraordinaires que on a acoustumé de lever sur eulx à nostre profit qui monte pour ladicte ville de le Cappelle huit livres seize sols et pour ladicte ville de Ghisui quatre livres douze sols par an, ne aussy ce qu'ilz donnent chascun an à cause du guet de

nostre chastel de Hesdin. » = Lettres d'attestation et états de certification : — d'Isabelle, duchesse de Bourgogne, qui a confié le gouvernement du Luxembourg à Guillaume, seigneur de Lallaing et de Bugnicourt; — du chancelier Nicolas au sujet des services rendus par Philibert de Vauldrey, maître de l'artillerie, qui est venu de Luxembourg à Valenciennes « pour le fait de la volée de la bombarde nommée Luxembourg que mondit seigneur a nagaires fait faire en ladicte ville de Luxembourg; » — d'Antoine, seigneur de Croy, au sujet des services rendus par Jean de Pestinien, valet de chambre et enlumineur; — de Jean de Quielenc et Lancelot de la Viefville, maîtres d'hôtel, au sujet des services des personnes attachées à l'hôtel du duc; — au sujet de l'inscription au compte de la Recette générale des finances finissant le dernier décembre mil cccc et XLIIIᵉ, sur le folio XXˣˣ v de « la somme de soixante livres tournois à maistre Jehan de la Verta que mesdiz seigneurs des comptes lui ont ordonné bailler pour ce qu'il disoit qu'il avoit fait tirer en la pierrerie de Salins toutes les pierres d'alabastre qu'il lui convenroit avoir pour le fait de la sépulture dessus dicte (de Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne); — de Jean Wielant, secrétaire du duc, au sujet des servics rendus par divers membres du Conseil; — de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers, aussi au sujet de services rendus par des membres du Conseil; — de Jean de Saligny, dit Lasne, écuyer, au sujet des services de Charles de Chalon, chambellan; — de Philippe de Villers, écuyer, lieutenant de monseigneur de Roubaix, châtelain de Lille, au sujet de la garde du château; — de Jean d'Auby, licentié ès lois, commis aux appellations faites des jugements rendus dans les villes et bailliages de Douai et Orchies; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, Jean Haisselle, bailli d'Eperlecques et Aubert de Boves, bailli de l'avouerie de Térouanne, au sujet du domaine; — de Jacques de la Viefville, capitaine et bailli d'Aire, des échevins de la même ville, au sujet du domaine; — de Georges de Fléchin, bailli de Tingry et d'Antoine de Wissocq, capitaine, bailli et gouverneur de Bomy, au sujet du domaine; — de Philippe d'Auteriche, garde de Fampoux; — de Jacques de Brimeux, David de Brimeux et de Clément de Linières, lieutenant du gouverneur du bailliage, au sujet du domaine d'Hesdin; — d'Enguerrand de Caumoisson, au sujet de la garenne de Hardrelo; — de Jean de Haloy, lieutenant à Montdidier du gouverneur et bailli de Péronne, Montdidier et Roye; — de Jean de Marbais, Gérard de Potelles, Hoste de Vendegies et plusieurs autres, au sujet des domaines de Haiuaut; — au sujet d'une somme remboursée par feu Jean Neve commis à l'office de sous-bailli de Bergues en remplacement de feu Galopin; — de Walerand, seigneur de Wavrin, de Lillers et de Mallaunoy, conseiller et chambellan, « nagaires capitaine général de l'armée par mer de mondit seigneur derrenièrement mise sus ès pais de Levant à l'encontre des Turcqs infidèles et ennemis de notre foy, » attestant que « le VIᵉ jour de jullet l'an mil IIIIᶜ XLIIII je fis faire voille et partîmes de du port de Venise... il fu ordonné de faire faire pour les gallées quatre canons... quand l'en arma lesdites gallées l'on porta la bannière de mondit seigneur le du et fu mise en la loge de la pleisse Saint-Marc et fu fait ledit armement publicquement au son de trompes et de menestriers... Après VI mois passez, environ le XVᵉ jour de janvier mil CCC XLIIII, voyant que les finanches falloient et que messire Geoffroy de Toisi estoit arrivé avecques III galleez et une fuste de mon très-redoubté seigneur et aussi voyant que ladicte armée duroit longuement, apointasmes de renvoyer trois galléez de Venise et ne retenir que une pour nous et ceulx de nostre compaignie; et ce venu à la congnoissance de l'empereur et de monseigneur le cardinal léguat de nostre saint Père, nous fu par eulx fait et dit plusieurs remonstrances, prières et requestes d'entretenir toutes les galléez pour bien de la chrestianté; sy fu accordé avec mondit seigneur le légat présent, le bailli de le seignourie de Venise estant en Constantinoble et autres que demoureroit encores deux des galléez de Venise trois ou quatre mois... Au regard des gains de guerre et des prises faictes par les quatre galléez, elles furent faictes en la mer majour et au pais de Vellaque et nous l'avons baillié par déclaration au receveur... Au regart du grant estandart et la grant bannière et une croix de cuvre dorée que l'on metoit au bout de l'entene ou se mettoit le grant estandart, je les ay bailléez à mon hoste de Venise, Augustin d'Arly, pour le moy envoyer à Bruges à l'ostel Jehan de Wavrin... Au regard aussi de la belle tente de tappisserie de haute liche, elle a esté donnée par le consel et ordonnance des chevaliers et gentilz hommes à messire Cary Lucas, gendre et message de l'empereur ou nom de mondit seigneur pour cause de plusieurs grans plaisirs qu'il nous fist journellement en Constantinoble et pour dons et présans qu'il fist aussi à la grande nef de mon très redoubté seigneur, et pour ce aussi qu'il fist requerre que l'on lui vaulsist vendre, lequel don mondit très redoubté seigneur a tenu pour agréable et en est bien content et l'autre tente de tous les jours est demourée au patron pour ce que c'est la cous-

tume. » = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — messire Chrétien Fouache, prêtre, au soin de la recette et de la dépense extraordinaire de notre neveu Adolphe de Clèves; — Warin Huguet, receveur de la châtellenie de Houdaing; — Guillaume De le Val, successeur dudit Warin Huguet; — dame Elisabeth de Leureghem, dame de Mamines et de Leureghem, à l'office de la châtellenie de Nieneve devenu vacant par la résignation de Liévin Brouwerre ; — Pierre Vasque, à la charge de commander dix personnes pour servir sous Walerand de Wavrin contre les Turcs ; — Walerand de Soissons, seigneur de Moreuil, aux titre et office de conseiller et chambellan ; — Jean de Scillebeque, au poste de receveur de Lécluse ; — des commissaires au sujet du testament de Humbert de Rougemont ; — Pierquin Renyaume, au titre de maître charpentier du comté d'Artois ; — les conseillers et maîtres de requêtes de l'hôtel, maître Philippe de Nanterre et Pierre Biaudin, au soin de connaître « s'il estoit expédiant et nécessaire de faire faire et ordonner au lieu de Gravelinghes une havene et port de mer pour y descendre et armer toutes manières de navires, denrées et marchandises, et si, dés ledit port, les denrées et marchandises qui y arriveroient descendroient et seroient aisément distribués en nostre pais de Flandres et d'Artois, et il soit ainsi que depuis ledit advertissement ayens, par meur advis et délibération et du consentement de la plus grande partie de noz subgez à cui ce peut touchier fait relever et cueillir certains deniers sur nosdiz subgez, et d'iceulx fait commencer à ouvrer et besoingner oudit havene et port ou desja l'on a fait grant ouvraige, toutes voies noz subjez des chastellenies de Furnes, Berghes, Bourbourg et autres de nostre dit pais de Flandres ont contredit et délaié à paier leur part et porcion de l'assiette qui sur eulx a esté faicte pour la perfection dudit havre et encores delaient et refusent de le paier, et nous ont dit et remonstré, tant par leurs députés comme aussi par les députés des quatre membres de nostre dit pais de Flandres plusieurs fais et moiens par quoy ilz disent que ledit havre estre très préjudiciable aulx dictes chastellenies voire à tout nostre dit pais de Flandres, requérans que nous voulussions faire informer. »

B. 1985. (Portefeuille.) — 124 pièces, parchemin ; 42 sceaux.

1 avril **1444** — 31 mars **1445**. = Quittances : — d'Elisabeth de Gorluz, duchesse de Bavière et de Luxembourg, au sujet de la somme de huit mille florins comme douaire et en retour de la cession de Luxembourg et du comté de Chiny ; — de Martin Cornille, receveur général des finances, Guillaume Rat, conseiller et aussi receveur général des finances, de Jean de Lachenel, garde des joyaux, et de Jean Bonesseau, secrétaire et audiencier de la chancellerie, au sujet de sommes qui leur ont été versées pour convertir en leur office ; — de Nicolas Rolin, seigneur d'Anthume, chancelier du duc ; — de Jean, évêque de Tournai, président du Conseil en l'absence du chancelier ; — de Laurent, évêque d'Auxerre ; — d'Antoine de Croy, comte de Porcien, premier chambellan, et de Jean de Croy, seigneur de Chimay, chambellan ; — de Jean de Luxembourg, comte de Saint-Pol, chambellan; — de Guillaume, seigneur de Lallaing, chambellan ; — de Walerand, seigneur de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, chambellan ; — de Pietre Varsque, chambellan ; — de Guilbert et Hugues de Lannoy, chambellans; — de Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny et de Molinet, chambellan ; — de Charles de Chalon, chambellan ; — de Jean, bâtard de Renti, chambellan ; — de Guillaume, Jean, Philibert et Pierre de Vauldrey ; — de Jean de Griboval, archidiacre de Rouen ; — de Gautier De la Mandre, doyen de Saint-Pierre de Cassel ; — d'Antoine d'Edinghem, chambellan ; — de Robrecht, seigneur de Spontin et de Wavre, chambellan; — de Walerand de Soissons, seigneur de Moreuil, chambellan ; — de Gossuin Le Sauvage, conseiller ; — de Guillaume le Zadelare, conseiller ; — de Jeannin Mourgault, de Dijon ; — de Florent Deschamps, conseiller ; — de Gossuin De le Ryt, conseiller ; — de Ferry de Beauvoir, conseiller ; — d'Ernoul de Gouy, conseiller ; — de Gautier Poulain, conseiller ; — de Pierre de Hauteville, sire d'Ars, conseiller et maître général des monnaies ; — de Gilles Le Veau, conseiller ; — de Jean Lorfèvre, conseiller ; — d'Oudart Chuperel, conseiller ; — de Simon de Fromelles, conseiller ; — de Philippe de Nanterre, conseiller ; — de Jean Rasoir, conseiller; — de Robert Le Jone, conseiller; — d'Henri Utenhove, conseiller ; — de Gilles de le Woestyne, conseiller ; — de Guillaume Le Wale, conseiller ; — de Jean de le Brught, seigneur de Vlaersvelt, chevalier, conseiller et chambellan ; — de Thierri de Meinghrsrut, conseiller; — de Lancelot de la Viefville; — de Louis Domessent, Jean Tronson, André De la Croix et plusieurs autres secrétaires ; — de Toison d'or, roi d'armes, Franche Comté, héraut d'armes et de plusieurs autres ; — d'Elion de Choisy, Hauce de Courtemberg, Guillaume de Cuinchy, Michel de Changy, Yvon de Sequières et de plusieurs autres écuyers et chevaucheurs du duc

— de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers, et des secrétaires, au sujet des dépenses de l'hôtel.

B. 1986. (Portefeuille.) — 78 pièces, parchemin ; 1, papier ; 10 sceaux.

1 avril **1444** — 31 mars **1445**. = Quittances pour rentes : — du doyen et du chapitre de Saint-Piat de Seclin ; — de Jean, abbé de Cysoing ; — de Jean Pipelart, prêtre, « grant vicaire de l'église Nostre-Dame de Tournai ; » — de Simon Adresart, prieur des Chartreux du Val de Sainte-Aldegonde-lez-Saint-Omer ; — de Marie, abbesse de Sainte-Claire-lez-Saint-Omer ; — d'Olivier Benne, chapelain de la chapelle du Saint-Esprit fondée en l'église de Saint-Omer à Saint-Omer ; — du doyen et du chapitre de l'église Saint-Pierre d'Aire ; — de Jacques « Guiesard », prieur de Saint-André-lez-Aire ; — de Jacques de Rozimbos, abbé de Saint-Sauveur de Ham ; — de Gilles, abbé, et de Pierre Houget, prieur et receveur de Saint-Silvin d'Auchy-lez-Hesdin ; — de Nicolas Lartisien, prieur de Saint-Georges-lez-Hesdin ; — d'Isembart Corbel, chapelain et garde de l'hôpital d'Artois à Hesdin ; — — de Huchon De le Val, clerc, écolier étudiant en l'Université de Paris, chapelain de la chapelle du château de Houdaing ; — de Jacques, abbé de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer ; — d'Eustache d'Emmileville, bailli des religieux de Saint-Josse-sur-Mer ; — de Marguerite de Créquy, abbesse de Sainte-Austreberthe en Montreuil ; — de Pierre Sonef, prêtre, religieux et procureur de Notre-Dame de Longvillers-lez-Montreuil ; — de Marguerite Rasoir, prieure de Notre-Dame de Beaumont à Valenciennes ; — de Laurent de Brissy, curé de Saint-Pierre « en Favruelz » ; — de Regnier Delneffes, chapelain de la collégiale Saint-Pierre, au château de Namur (?) ; — de Gilles Oste, religieux et boursier en l'abbaye de Baudeloo ; — de Jean Daens, receveur de l'église Notre-Dame de Lécluse ; — de Guillaume Cousturier, prieur des Chartreux de Mont-Regnaud près Noyon ; — de Hoste Lamelin, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Châtillon en Laonnois ; — de Marie de la Poterie, abbesse de Notre-Dame de Longchamp ; — de Marc, abbé de Saint-Quentin en Isle ; — de Jean, seigneur de Roubaix, chambellan ; — d'Antoine de Noefville, seigneur de Matringhen ; — de Jacques de la Viefville, seigneur de Norrent ; — de Philippe Frémault, fille de feu Lotard et de Michelle Bataille dite de Lotheuille, veuve de feu Boquet de Lattre auquel Boquet une rente avait été transportée par Marguerite de la Tanerie, veuve de Lotard Fremault ; — de Nicolas de Moriane, changeur à Lille ; — de Thurien de Praelles, hôtelier et chanoine de l'église de Tournai ; — de Jeanne Le Wantière, veuve de Baudart Boutry, Pierart de Versenault, Jean Pipelart, grand vicaire de Notre-Dame de Tournai, maître Alard Dugardin, bourgeois de Valenciennes, Jean d'Auby, conseiller de la ville de Douai, et de plusieurs autres pour rentes payées par le receveur du duc en la ville de Douai ; — de Jean Colpart, notaire en la Cour spirituelle de Tournai ; — de Raphael d'Audenfort, écuyer ; — d'Aléaume d'Audenfort, Jean de Norhoud et Marguerite Boulard, de Saint-Omer ; — de Guichart Bournel, seigneur de Nans-au-Mont, Colard de Sains dit l'Aigle, Jean de Pastau, Jean Pau, Pierre Baugier dit Micart et Jacques Gode, prêtre ; — de Colard de Haynin, seigneur d'Amfroipret et de Bettrechies, écuyer ; — de Jean dit Perchevaux, de Hargny.

B. 1987. (Portefeuille.) — 64 pièces, parchemin ; 7 sceaux.

1 avril **1444** — 31 mars **1445**. = Quittances pour gages : — d'Antoine, seigneur de Croy, en qualité de capitaine du château de la Montoire ; — de Jean, seigneur de Roubaix, en qualité de gouverneur de la terre de Blaton ; — de Philibert de Vauldrey, en qualité de capitaine de Gravelines ; — de Pierre de Hauteville, sire d'Ars, maître général des monnaies ; — de Hugues de Poques, trésorier et receveur général des finances du comte de Nevers, — de Jean de Troustillon, écuyer, conseiller et maître d'hôtel de monseigneur de Beaujeu ; — de Jean de Rosimbos, écuyer tranchant de la duchesse de Bourgogne ; — de Cornille de la Barre, écuyer tranchant du duc ; — d'Yvon de Segnière, écuyer d'écurie du duc ; — de Jean Symon, conseiller et avocat en parlement de monseigneur le duc ; — de Chrétien Fouache, prêtre et chapelain de monseigneur Adolphe de Clèves ; — de Jean Caudel, chirurgien de monseigneur le duc ; — de Gilles Pauwels, maître des œuvres au château de Lécluse ; — de Mathieu Piret, de Temploux, maître des œuvres au comté de Namur ; — de Jean Le Vooght, d'Etienne Van der Lynden et de Pierre Engelbrecht ; — de Jean de Pestinien, valet de chambre et enlumineur de monseigneur ; — de Hugues de Boulongne, peintre et valet de chambre « à cause de son office de paintre et pour avoir gouverné l'orloge et gaiolle du chastel de Hesdin ; » — de Colard Le Voleur, peintre et valet de chambre « pour avoir la garde et entretenement de certains ouvrages ingénieux et de joyeuseté que mondit seigneur fait réparer ou chastel de Hesdin ; » — de Guillaume Marchant, clerc des comptes de la hanse de Lille ; — de Jean Du Moustier, conseiller

en la Cour spirituelle de Térouane; — de Jean Robes, commis à l'exercice du châtelain de Saint-Omer; — de Jacques de Bersacques, lieutenant du châtelain d'Eperlecques et de plusieurs sergents et gardes du bailliage; — de Guillaume de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, de Morlet de Renti, bailli de Térouane et de Jean de Fretin, lieutenant du château de Tournehem; — de Gui Broude, procureur de Laurent de Monchy, forestier des bois de Wasselau, d'Antoine de Wissocq, conseiller du duc, de Guillaume de la Viefville dit Lancelot, de Jacques de la Viefville, de Georges de Fléchin et de Robert De le Haye; — de Jacques de Brimeux, David de Brimeux et leurs lieutenants à Hesdin; — de Jean de Cuinchy et de Guillaume de Lonsart au sujet de Houdaing; — de Jean, seigneur et ber d'Auxy; — d'Alphonse Le Mire, receveur des aides à Amiens; — de Colard Beaumé, garde de la forêt de Mormal;—de Jean de Scillebecque, bailli de Dam. = Quittances et états de journées pour travaux exécutés — à Saint-Omer et dans le bailliage de cette ville; — au château de Maquinghem; — au château de Houdaing; — dans les domaines du duc au pays d'Amiens; — dans les domaines du Hainaut.

B. 1988. (Registre.) — 273 feuillets, parchemin.

1 avril **1445** — 31 mars **1446**. = Deuxiesme compte de Martin Cornille, conseiller et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynnau, de Hollande, de Zeellande et de Namur, de la recepte et despence par lui faicte à cause dudit office pour un an entier commençant le premier jour d'avril l'an mil cccc quarante-quatre avant Pasques et finissant le dernier jour de mars l'an cccc quarante-cinq. = Total de la recette: 530,688 l. 2 s. 6 d. tourn. Total de la dépense: 462,823 livres 8 sous 11 deniers tournois.=Despence. *Chapitre VI. Frais et perte de monnoye.* « A Pietre Doelseldont, marchant; à Philippe Dantrelocque, marchant résidant à Bruges; à Victor de Ville, marchant résidant en la ville de Bruges: 1578 livres 14 sous 8 deniers de 40 gros. » — *Chapitre VII. Deniers paiez en l'acquit de monseigneur le duc.* A maître Jean Lorfèvre, conseiller; à Philippe de Hornes, seigneur de Baussignies et de Hondschoote; à Jean le Hardy; à maître Guillaume Fourme, secrétaire du comte d'Estampes; à Jean de la Fauche, pauvre homme demeurant à Paris; à Humbert de Rougemont, seigneur de Pierrecloux, écuyer; à Jean de Villers, contrôleur du grenier à sel; à Jean de Beauval, écuyer tranchant de madame; à Jacquot de Bresilles, valet de chambre et aide du garde des joyaux; à l'abbaye de Saint-Bavon-lez-Gand; à Jean Sacquespée, fils et héritier de Jean Sacquespée, en son vivant conseiller et receveur des aides ordinaires d'Artois; à Robert d'Esneval, écuyer; à messire Jacques de la Viefville, seigneur de Norrent, chevalier, conseiller et chambellan: 4,877 livres 4 sous 10 deniers de quarante gros. = *Chapitre VIII. Dons et récompensations.* A maître Pierre Boudins, conseiller pensionnaire de la ville de Gand; à Roland de le Brande, naguères écoutète de Courtrai; à Antoine de Lornay, écuyer pannetier de monseigneur; à Tassin Du Bois, écuyer d'écurie de monseigneur; à Hugues de Longueval, écuyer; à Guillaume Le Roux, sommelier de la fruiterie de monseigneur; à Jean Vignier, huissier d'armes et valet de chambre; à Jacques de Lallaing, écuyer; à Pierre David, valet de chambre de monseigneur; à Thomas de Narduche, écuyer, conseiller de monseigneur; à Hugues de Dompierre dit Baudin, clerc de Martin Cornille; à Jean Pintat, aide de la tapisserie; à Herman de Buysemborch, orfèvre; à Olivier de Launais, écuyer, échanson; à Hennequin Hermansonne, valet de chambre et artilleur; à Jean De Buis, marchand demeurant à Bruges; à Jean de Rochebaron, écuyer pannetier; à Hector Du Sorel, écuyer pannetier; à Philibert de Jancourt, écuyer, conseiller et chambellan; à monseigneur le comte d'Estampes; à maître Philippe de Nanterre, conseiller et maître des requêtes; à maître Jean Abonnel, conseiller et maître des requêtes; à Perrenot Denis, huissier d'armes de monseigneur; à Pierre Bladelin, dit Leestmaker, conseiller et gouverneur des finances de monseigneur; à Gillet Perraille, premier queux de bouche de monseigneur; à Georges Brurye, souffleur de cuisine; à Jacques Du Pont, mayeur de la ville de Namur, mari et bail de Jeanne de Rosimbos; à Cornille, bâtard de Bourgogne et autres; à maître Etienne Armeurier, conseiller de monseigneur et président de son parlement de Bourgogne et à Philippe de Courcelles, aussi conseiller et bailli de Dijon; à Louis Moreau, chevaucheur; à Jacques Le Vallet, bailli de Cressy; à Damien « La trompette, » Laurent Diéville et autres; à messire Geoffroy de Thoisy; à Jean Fourneur et Woultrequin Le Marchant, clercs de Pierre Bladelin; à Notin de Dannes, archer de corps; à messire Robinet de Licques, chevalier; « à trente povres menus officiers de monsieur et de madame de Charrolois; » à Louis le Bacre, courtier à Bruges; à frère Jean de Bourbon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; à Jean Poqueron, écuyer; à Henri de la Tour, écuyer d'écurie; à

Etienne de Gembloux, demeurant à Mons en Hainaut; à Jean Petit, capitaine, et à quarante-six des archers de monseigneur; à Grart de Brimeux, écuyer; à Guillaume Roussel, écuyer du royaume d'Angleterre; à monseigneur le comte et à madame la comtesse de Charollais; à Pierre Clawestich, maître fauconnier du grand maître de Prusse et à maître Jacques Despars, physicien; à monseigneur le duc d'Orléans; à maître Guillaume Mariette, conseiller du dauphin : aux ambassadeurs de monseigneur le marquis de « Montfrade, » Morelet de Renty et Alardin de Mouzay; à Henri de la Tour; à maître Guillaume, bâtard de Brabant; à Huguenin Nagu, écuyer pannetier et à messire Jean de Boniffacc, chevalier; à Jean Woudredale, hôtelier demeurant à Gand; à monseigneur le comte de Nevers; à Jean de Montfort, écuyer; à Jean de Salins, écuyer; à monseigneur d'Auxy, écuyer, conseiller et chambellan; à Jean Raourdaens, maître de nef de Prusse; à madame Dor et autres; à Jean de Chypre, cordelier et autres; « pour plusieurs parties de menus dons...; » « pour autres menus dons... » = « A Rolland de la Brandes, nagueres escoutette de la ville de Courtrai, la somme de trois livres de gros monnoie de Flandres pour don à lui fait par mondit seigneur pour recompensation de semblable somme en quoy il avoit esté condempné envers mondit seigneur par ceulx de la loy de Gand, pour occasion de certain ban par lui et ceulx de la loy de ladicte ville de Courtray fait oultre et par dessus la deffense desdicts de la loy de Gand sur une femme leur bourgeoise, nommée Katherine Skeys *alias* Francs, comme il appert plus à plain par mandement... III livres de gros qui valent XVIII de XL gros » (fol. 170). = « A Guillaume Le Roux, sommelier de la fruicterye de mondit seigneur la somme de cent francs du pris de XXXII gros monnoie de Flandres chascun franc, pour don à luy fait par icellui seigneur, tant pour considération de ce qu'il a longuement servy feu monseigneur le duc Jehan, cui Dieux pardoint, et que au temps de son trespas, par son moyen, trois chandeliers d'argent furent sauvez au prouffit d'icellui seigneur, parce qu'il les destourna en ung buisson où ilz furent et demourèrent longuement et aussi que depuis il a tousjours servy icellui seigneur, comme en faveur de son mariaige, ainsi qu'il appert par mandement... C frans de 32 gros. » (fol. 170 v°). = « A Thomas de Narduche, escuier, conseillier de mondit seigneur, la somme de trois cens salus du pris de XLVIII gros monnoye de Flandres pièce, pour don à lui fait par icellui seigneur pour récompensacion des fraiz et despens qu'il a fais et soustenus à avoir poursuivi devers icellui seigneur par certaine espace de temps, affin de pratiquer et trouver manière de luy faire finance à Venize de la somme de XXXIII^{m} ducas, sur quoy fu advisé et traitié avec luy de faire finance audit lieu de Venize de la somme de XII^{m} ducas seulement pour le fait du navire et armée que mondit seigneur avoit ou service de la chrestienté, comme il peut apparoir par mandement... III^{c} salus d'or de XLVIII gros qui valent III^{c} LX livres de XL gros. » (fol. 171 v°). = A messire Jeoffroy de Thoisy, seigneur de Minieuvres, chevalier, la somme de cinq cens salus d'or du pris de XLVIII gros monnoye de Flandres, pièce, pour don à lui fait par mondit seigneur, tant pour récompensation d'aucuns ses biens qu'il a perduz en certaine carvelle que mondit seigneur avoit envoyée naguères avec sa grant nave et autre navire de mer sur les mescreans au secours de la foy chrestienne, duquel navire ledit messire Jeoffroy estoit ordonné capitaine et chief, laquelle carvelle et les biens qui estoient en icelle fut prinse, robée et pillée par aucuns robeurs de mer du pais de Catheloingne, comme pour considération des services qu'il a fais à monseigneur oudit voiaige, à icelle somme prendre et avoir des deniers venans de certain impost de six gros monnoye de Flandres sur la livre de gros courant pour ceste cause, par l'espace de certain temps sur les marchandises appartenans à la nacion de Catheloingne venans des pais de Catheloingne en Flandres et alans de Flandres ès pais de Catheloingne... V^{c} salus de XLVII gros qui valent VI^{c} livres de XL gros. » = « A Robinet de Hermauville la somme de vint-deux livres douze solz du pris de XL gros monnoye de Flandres la livre, pour dix-sept livres tant en papier comme en parchemin parlans de pluseurs histoires et moralitez que mondit seigneur a naguères fait prendre et achetter de luy pour luy, comme il appert par mandement... »

B. 1989. (Portefeuille.) — 142 pièces, parchemin; 2, papier; 9 sceaux.

1 avril **1445** — 31 mars **1446**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de rabattre des comptes la somme de quatre cent soixante ducats qui a été remise à son conseiller et chambellan, messire Gauvain Quieret, seigneur de Drueil, « tant pour aucunes ses nécessitez qu'il en eues à l'armée, mise sur pour résister aux mescréans et ennemis de la foy chrestienne, où il a esté par notre ordonnance et pour laquelle il est parti de son hostel en noz pays de Picardie, dès le mois d'avril ou environ, l'an mil CCCC XLIII, pour faire le voiage et aler en la compagnie de nostre amé chambellan

le seigneur de Wavrin, capitaine général de par nous de ladite armée, comme pour le retour qu'il a fait par deça, au mois d'octobre derrenièrement passé ;—d'allouer une pension de cent francs à maître Clarembault de Proisy, chancelier des pays de Barrois et de Lorraine pour le roi de Sicile, duc d'Anjou, afin que « icelluy Clarembault, qui est nostre vassal et subget soit plus enclin et astraint à soy employer au bien de nos besongnes et affaires ; »— d'indemniser des frais d'un voyage messire Robrecht, seigneur de Spontin; — d'ajourner à comparaître devant la chambre des comptes les veuves de Jean de Neve et Galopin de Capples en leur vivant sous-baillis de Bergues; — de rabattre vingt-six livres des comptes de Jean Gibert, receveur de Hesdin, pour « la vaisselle donnée par nous au baptisement d'un enfant, fils de nostre aîné varlet servant Colart Le Flameng » ; — de payer cent soixante-huit livres, seize sous à Guillaume Anceau, escrinier, qui est venu de Dijon en Flandre « pour faire un grand cave quarrée à baignier en nostre hostel de ville de Bruges, assise sur pavement contenant seize piez de long et huit piez de large.» = Lettres de don et de remise des droits accordées par le même Philippe, duc de Bourgogne : —à l'abbaye de Villers et Brabant, dont certaines propriétés ont souffert « de la dernière guerre faicte par les Liégeois » ; — aux églises de Saint-Sauveur et de Sainte-Catherine de Lille, qui ont acquis plusieurs biens ; — à Hue de Boullongne, nostre peintre et varlet de chambre, pour considéracion du long temps qu'il a servy feux nos très-chiers seigneurs ayeul et père et nous aussi et que par son grand et anchien aage, il est tellement débilitez de sa personne, qu'il ne poeut plus continuer ne exercer sondit mestier et office, avons ottroyé pour le temps à venir six gros de nostre monnoye de Flandres, de pension par chascun jour.» = Lettres d'attestation : — De Richard Juif, maître de la chambre aux deniers, et de Guillaume de Bernault, écuyer et échanson; — de Wallerand, seigneur de Wavrin, au sujet des dépenses « pour l'armée par mer », dont il était le capitaine général ; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, au sujet du domaine ; — de Bon de Saveuses, gouverneur de l'avouerie de Béthune et de Jean de Dienat, receveur des aides d'Artois, au sujet du domaine; — de Georges de Fléchin, bailli de Tingry, et d'Antoine de Wissocq, gouverneur de Bomy, au sujet du domaine ; — de Jacques de Brimeux, gouverneur du bailliage de Hesdin, de Clément de Linières, écuyer, lieutenant dudit gouverneur, et des échevins de Hesdin, au sujet du domaine ; — de Jean Boudault et de Jean de Ranchicourt, écuyers du comte d'Estampes et de Jean Andrieu, bailli de Caudry, au sujet des domaines dudit comte ; — d'Enguerrand de Caumoisson, garennier, et de Hugues Roussel, lieutenant du chatelain, au sujet des bestiaux mis « à pennage » dans les dunes de Hardrelo ; — de Guillaume, seigneur de Lallaing, Bugnicourt et Fressain, maître veneur héritier du Hainaut, de Jacques, seigneur de Harchies, bailli des bois de Hainaut, de Louis Spalding, receveur du Quesnoy, de Guillaume Beaumé, lieutenant en la forêt de Mormal, de Jean Boulet, receveur de la salle en Valenciennes, de Jean Thirou, receveur en la ville de Mons, de frère Gilles Corbault et de Pierre Carlier, gardiens du couvent de Saint-François en Valenciennes, de Jean Colissart, lieutenant du bailli des terres de Bavière, de Simon Notrart, clerc de la « baillie » du Hainaut, de Jean dou Loroy, mayeur de Thirimont, de Wattier Espoulard, mayeur de Naste, de Jacquemart Leclercq, mayeur de « Le Vaul (Vaulx ?), de Jean Siredieu, mayeur de Denaing, de Jean de la Houssière, et de plusieurs autres au sujet du domaine ; — des commis sur le fait des finances « estant présentement à Lille; » — de Gherart de la Mote, écuyer, lieutenant du château de Lécluse et des échevins de la même ville ; — d'Oret Waline, bailli de Zutcotte.= Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Jean Coquillan, chantre et chanoine de Saint-Omer, aux fonctions de conseiller du duc en cette ville, en remplacement de maître Antoine de Wissocq qui a quitté Saint-Omer pour aller résider à Cambrai ; — Jean Ogier, archer de corps du seigneur d'Authume, chancelier, à l'office « de sergenterie et racacherie de Miquebeult en la forest de Hardelo » ; — lettres de Martin Cornille, receveur général des finances, nommant Hugues de Dompierre, dit Baudin, Jacob Filescamps et autres pour le représenter à la Chambre des comptes.

B. 1990. (Portefeuille.) — 148 pièces, parchemin; 17 sceaux.

1 avril **1445** — 31 mars **1446.** = Quittances : — de Martin Cornille, receveur général des finances, au sujet des diverses sommes parmi lesquelles un don fait par le duc à Jacques de la Viefville, seigneur de Norrent ;= de Richard Juif, maître de la chambre aux deniers, de Gautier Poulain, receveur général de Flandre, de Jean Robaut, receveur d'Arras, et de Guillaume Rat, receveur général des finances du comte d'Estampes ; — d'Edmond Le Musnier, aumônier de la duchesse ; — de Colard

Le Flameng, varlet servant, au sujet d'« ung gobelet couvert » que monseigneur lui a donné à l'occasion du baptême de son enfans ; — de Jean Rasoir, receveur de Hainaut, de Colard Beauchant, marchand de drap à Valenciennes; — de Gilles Buisson, dit Houseau, de Sandrat Morelle, marchand à Valenciennes, et de Philippe d'Aulteriche, maître palefrenier en Hainaut, pour chevaux achetés par Hoste de Vendegies, écuyer, lieutenant de venerie en Hainaut. = Quittances pour rentes : — de Walerand du Cauffour, chanoine de Saint-Omer et chapelain de la chapelle de Saint-Omer ; — de Simon Adrisart, prieur des Chartreux du Val de Sainte-Aldegonde, près Saint-Omer ; — de Jacques Le Maistre, religieux de Saint-Jean-au-Mont lez Térouane ; — du chapitre de Saint-Pierre d'Aire ; — de Jacques de Rosimbos, abbé de Saint-Sauveur de Ham en Artois ; — du chapitre de Saint-Martin, à Hesdin ; — de Jacques Gode, prêtre, «cappellain de l'une des cappellez ordonnée par deffuncte madame d'Artois estre ditte chantée et célébrée à l'ospital d'Artois en Hesdin, à trois messes chacune sepmaisne », — de Marie, abbesse de Sainte-Claire, à Saint-Omer; — de Marguerite, abbesse de Sainte-Austrebeste à Montreuil; — de Roberte de Fermont, abbesse de Notre Dame lez Péronne; — de Pierre Carlier, gardien du couvent de Saint-François à Valenciennes; —de Jean Deschamps, receveur de Jean, évêque de Tournai ; — de Marc, abbé de Saint-Quentin, en l'Isle ; — de Guillaume Le Cousturier, prieur des Chartreux de Mont Saint-Louis-lez-Noyon ; — de Marie de la Poterie, abbesse de Notre-Dame de Longchamps lez-Paris ; — de Pierre de Helle, religieux de Saint-Denis en France et chambrier de Chaulx ; — de Pierre Mollecte, religieux de Saint-Nicaise, de Reims; — de Marguerite de Sarcey, dame de Villers La Faye ; — de N. de Nédonchel, dit La Barbe ; — de Jacques de la Viefville ; — de David de Brimeux, seigneur de Ligny ; — de Colard de Sains, dit l'Aigle; — d'Antoine de Wissocq ; —de Guichard Bournel, seigneur de Namps au Mont ; — de David d'Averoult, seigneur de « Morquines» et de Hellefaut; — des échevins de Saint-Omer; — d'Antoine de Neufville, seigneur de Matringhem ; — de Jean de Norhoud, mari et bail de Marguerite Le Rende ; — de Marguerite Boulard ; — de Wallerand de Roissefay, mari et bail de demoiselle Agnès Cornille; — des échevins d'Aire ; — d'Adam de Crepieul pour Pierre Baugier dit Micart ; — de Baudouin de Senzelles, seigneur de Poulegnies, écuyer; — de Jean, seigneur de Marquette, écuyer: — d'Englebert de Vertaing, seigneur de Beaurieu, écuyer ; — de Colard de le Gliseule, écuyer d'écurie de monseigneur et prévôt de Beaumont ; — de Marie de Roisin, veuve de noble homme Gui de Barbençon, dit Ardennois ; — de Jean Le Carlier, receveur du comte de Saint-Pol en sa terre de Quiévrechain ; — d'Isabelle Joye, veuve de feu Henri Crohin, bourgeois de Mons ; — de Marie Joye, veuve de Jean de le Haye, écuyer ; — de Rasse de Wargny, bourgeois de Valenciennes; — de Watier Rasoir, bourgeois de Valenciennes, à cause de feu Nicaise Huriel, sa femme, veuve de maître Pierre Vredriel ; — de Jean de Littremée, bourgeois de Mons; — de Jean Féron, bourgeois de Mons ; — de Jean Tirou *alias* Tiroul, receveur du duc à Mons ; — de Jacques Creste, veuve de Jacquemart de Prasme, bourgeois de Valenciennes ; — de Jean et Alard du Pont-de-Pierre ; — de Gautier Le Sinet ; — de Jérôme du Mortier, bourgeois de Tournai. = Quittances pour gages : — d'Antoine, seigneur de Croy, premier chambellan et capitaine de la Montoire ; — de Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, chambellan ; — de Hugues de Lannoy, qui a fait un voyage en Hollande avec la duchesse de Bourgogne ; — de Geoffroy de Thoisy, capitaine de trois galères et d'une galiote envoyées contre les Turcs ; — de Jean, bâtard de Renty, seigneur de Cléty, capitaine du château de Rihout : — de Louis Duchesne, *alias* De Eeke, conseiller de monseigneur ; — de Jean de la Malle et Etienne Bailletet, demeurant à Dijon ; — de Philippe Maugard, chevalier, seigneur de Glisy, conseiller du duc ; — de Philippe de Nanterre, conseiller ; — de Josse de Brune, écuyer pannetier ; — de Jean Morgault, pour un voyage de Dijon à Gand ; — de Pierre de Becquignies, dit le Besche, écuyer, veneur d'Artois; — d'Omer Le Sac, conseiller du duc en son conseil à Gand ; — d'Ivon de Sequière, *alias* Segnières, écuyer d'écurie du duc ; — de Jean Benoît, chevaucheur; — de Jean De le Pierre, dit Cabillau, « hasteur de cuisine de monseigneur » ; — d'Etienne Molet, sergent du duc à Dijon ; — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, Jacques de Bersacques, lieutenant du châtelain d'Eperlecques, Morlet de Renty, bailli de Térouane, Jean de Fretin, lieutenant du duc à Tournehem, de Pierre de Wavrin, dit Anieux du Peu, châtelain de Saint-Omer, de Gérard d'Iclebecque, et de plusieurs autres officiers de la châtellenie et du bailliage de St-Omer ; — de Georges de Fléchin, d'Antoine de Wissocq, de Jacques de la Viesville et d'autres officiers des châtellenies et bailliages de Tingry, Bomy et Aire ; — de Jacques de Brimeux, Clément de Linières et

Guillaume de Quatrevaux, officiers du duc dans le domaine d'Hesdin ; — de Fursy de la Grange et Jean Lancheret, sergents en la prévôté de Péronne, et de Jean Le Cordier et Guillaume Innocent, sergent au « gaule » de Sancerre; — de Philippe d'Aulteriche, maître palefrenier du duc, de Jean Panier, dit Beaumont, héraut d'armes, de Robert Lestecque, et d'autres officiers du duc en Hainaut ; — de Jean Blanckaert, écuyer, capitaine de la Tour de Bourgogne à Lécluse, de Robert Delattre et d'autres officiers du duc audit lieu de Lécluse.—Etats de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — à la salle d'Aire ; — au château et à la tour de Bourgogne, à Lécluse.

B. 1991. (Registre.) — 260 feuillets, parchemin.

1 avril **1446** — 31 mars **1447**. = « Troisième compte de Martin Cornille, conseiller et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne, de Brabant et de Lembourg, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynnau, de Hollande, de Zeelland, et de Namur, de la recepte et despence par lui faicte pour et a cause de sondit office pour ung an entier, commençant le premier jour d'avril l'an mil quatre cens quarante cinq avant Pasques et finissant le derrain jour de mars l'an mil cccc quarante six avant Pasques ». = Total de la recette: 398,619 livres, 8 sous, 5 deniers. Total de la dépense : 364,426 livres, 19 sous, 11 deniers. = DESPENCE. *Chapitre IX.= Escuyerie, achat de chevaulx, voitures, paintures et autres choses touchant ladite escuierie.* A révérend père en Dieu, monseigneur l'évesque de Soissons; à Jacques Parent, valet de chambre et barbier de monseigneur ; à messire Jean de Luxembourg, bastard de Saint-Pol; à monseigneur de Ternânt, conseiller; à Jean Bernard ; à Antoine de Lornay, écuyer tranchant; à Jean Rampart, de Bruxelles ; à Frédéric de Menighersreust, écuyer tranchant; à Nicolas de Neufville, écuyer de cuisine ; à Roland Guérard, receveur de Zevembergue ; à Jean Barbasan, de Bruges; à Jean Tassart, de Lille; à Philippart d'Alennes, écuyer ; à Gérardin le Mareschal, de Lille ; à Caisin Huart; à Jacques de La Moure, marchand; à Jacotin Le Jone, bourgeois d'Arras; à Guillaume Le Mire, archer de corps ; à Messire Jacques d'Ecaillon, prêtre, receveur de Saint-Amé de Douai ; à Jean de Courtembach, écuyer et échanson; à Jean Arnoult, chevaucheur; à Jean Le Sot, armurier de Bruxelles ; à Gilles Steenberch, armurier de la même ville ; à Thomassin d'Arras, clerc ; à Jacotin de Filescamps ; à Jean de Salins, écuyer; à Thomas Lesperonnier d'Hesdin; à Othenin Du Cornet, de Milan; à Guichard Bournel, seigneur de Namps-au-Mont; à un marchand de Bruges, pour oranges, grenades, olives et capres ; à Jeannin de Villetard, palefrenier; à Gilles Zègre, espriveleur ; à Jean Le Loiret dit Clisson, gouverneur de Coquinet, le fol de monseigneur; à Jean de Berckem, capitaine de Saeftinghes ; à damoiselle Alepis de Tournai, Raulette de Condey, Cordeliers de Villers, écuyer tranchant et Guillaume de Fromessen, écuyer panetier; à Jean Le Flameng, maître des œuvres et l'hôtel de Valenciennes; à Omerin Gobin, Englebert De Lay, Liévin de Steelant, Louis de Rye, Philippe, batard de la Viefville, Jacques de Montmartin, Pierrot d'Arento, Olivier de la Marche, Gibitet Pélerin, Philibert de Rougemont, Jean des Bois, Petit Jean Chastelet de Renti, Jacques de Chuyngne et Louis de la Baulime, pages, Claisquin et Jean de Tournehem, valets de pied, de monseigneur ; à messire Hugues Michet et autres ; aux chapelains et gouverneurs des églises de Sainte-Croix et Notre-Dame du Sablon à Bruxelles ; à Jean Arnoul, de Bruxelles; à Robinet de Bouloingne et à Jacotin Pourchelot, clercs ; à Gilles Steenberch ; à Abraham Crambout et à Jean Juas, selliers à Bruxelles ; à Jean de Bourgoingne, valet de chambre et cordonnier de monseigneur: 4,811 livres, 2 sols, 11 deniers de 40 gros et 200 livres tournois royaux. — *Chapitre X. Achat de draps d'or, d'argent, de soye, de laynne, peletries et autres choses.* A Guérard de Grotte, de Bruges ; à Jean Arnoulphin, marchand de Lucques, demeurant à Bruges ; à Cornille Baudeskeeline, valet de chambre de monseigneur; à Jean François, marchand de draps de Bruxelles ; à Laurent Brouillard, valet de chambre et fourreur de robes ; à Colin Claissonne, couturier; à Guérard François, marchand de draps à Lille ; à Pierre Scaillebert, aussi marchand de draps à Lille ; à Jean Cevillon, valet de chambre et tailleur ; à Jacques Parent, valet de chambre et barbier ; à Godefroi De le Vigne, « faiseur de coffres et gaignier de cuir, » demeurant en la ville de Bruxelles; » à Jean Van Ooz, marchand de draps de Bruxelles ; à Guillaume Au Vaissel, marchand d'Arras ; à Jeanne Pattequin, veuve de Jean Beaubrée ; à Garnot Pourcelet, valet de chambre et aide de la tapisserie; à Jean de Waetvestine dit Proppe Jean, couturier; à Guillaume Paretan, valet de chambre et tailleur : 3283 livres, 14 sols, 14 deniers de 40 gros, 32 francs, 11 sous tournois. — *Chapitre XI. Achat de joyaulx, vaisselle d'argent et autres orfaveries.* A Guillaume

de Visches; à Jean de Marle et Thomas Cornille, bourgeois marchands de Paris; à Etienne De la Poulle, orfèvre de Bruxelles; à Bocquet de Lattre, écuyer, maître d'hôtel du comte de Charollais; à Joachim de Montlion, écuyer panetier du duc; à Jean Peutin, orfèvre de Bruges; à Renaud Le Barbier, orfèvre, demeurant à Arras; à Jacques Puls dit du Pourcelet, orfèvre, demeurant à Lille: 5481 livres, 9 sols, 11 deniers de 40 gros, et 197 francs, 6 sous, 3 deniers tournois royaux. = « A révérend père en Dieu monseigneur l'évesque de Soissons, conseillier de mondit seigneur, la somme de soixante livres parisis, monnoye royale, qui deue lui estoit pour la despense faicte pour Jehan, bastard de Brabant, escolier de mondit seigneur en le Université de Paris, quant il a esté derrainement déterminant et bacheler en la Faculté des Ars, tant pour certaine quantité de paires de gans jusques à six dousaines et demie ou environ donnez et distribuez comme le droit du maistre qui a présidé, et pour le disner des recteurs, docteurs, maistres, bedeaux et plusieurs escoliers et autres suppostz de ladicte université et aussi autres notablez personnes, prélatz et autres gens de la Court de parlement et du Conseil du Roy et de mondit seigneur; et avec ce pour certain droit de bourses que on a acoustumé paier en ladicte Université en cas semblables, comme tout ce poeut apparoir par lettres pattentes de mondit seigneur le duc données le XXIIIIe jour d'avril, l'an mil IIIIc quarante six, pour ce icy par lesdictes lettres et quittances à ce servant, cy rendu, ladicte somme de LX livres parisis royaux font LXXV livres tournois royaux (fol. 99). = « A Guillaume Au Vaissel, marchant, demourant en la ville d'Arrás pour une chambre de verdure, garnie de ciel, dossier et sarge de lit, ouvrée de pluseurs personnaiges et devises d'enfans alans à l'escolle et autres choses, et au milieu de ladicte sarge est le personnaige du maistre desditz enffans, contenans ensemble icelle chambre cent neuf aulnes, trois quartiers et demy, que mondit seigneur a fait prendre et acheter de luy pour donner et envoier en certains lieux secrez dont il ne veult autre déclaration estre faicte, au pris de cinquante-quatre solz l'aulne, valent IIc IIIIxx XVI frans, XIII sols, II deniers. A lui pour trois tappis de muraille servans à ladicte chambre contenans huit vins, douze aulnes et demie que aussi mondit seigneur a fait prendre et acheter de luy, au pris de quarante-deux solz l'aulne, valent IIIc LXII livres, XV solz. A lui pour treize aulnes de goutières pour ladicte chambre, aussi au pris de quarante-deux sous l'aulne, valent XXIII livres, VIII sols. Et à Jehenne Pattequin, vesve de feu Jehan Baubrée, demourant à Tournay, pour ung tappis de muraille aussi servant à ladicte chambre œuvre en hystoire de personnaiges comme dessus, contenant XVIII aulnes de long et sept aulnes de large qui sont six vins aulnes, que mondit seigneur a fait prendre et acheter de ladicte Jehenne Pattequin pour donner et envoier avec ladicte chambre, au pris de quarante-deux solz l'aulne valent IIc LII livres (fol. 220). = « A Guillaume de Visches, la somme de neuf vins quatorze livres, huit solz de 40 gros monnoye de Flandres la livre pour la vendue et délivrance de six tasses d'argent verrées aux bors, martelées par losenges, et à chascun ung personnaige de damoiselle ou fons, pesans ensemble dix-huit nagaires, que mondit seigneur a nagaires fait donner à maistre Vincent Vala de Vachia, chevalier, secrétaire principal de messire Jehan de Wynoda, capitaine-général de l'armée de Hongrie à l'encontre des mescreans, quant il a esté devers mondit seigneur pour estre remboursé de la somme de trois mille ridres que ledit messire Jehan de Wynoda avoit presté à messire Piettre Vasque, chevalier, conseillier et chambellan de mondit seigneur, pour convertir à affaires et conduite du navire et armée que mondit seigneur avoit nagaires envoié sur mer à l'encontre desdis mescreans en laquelle armée mondit seigneur avait envoié ledit messire Piettre Varsque avec monseigneur de Wavrin, aussi conseillier et chambellan de mondit seigneur, de par lui commis et estably capitaine de ladicte armée. » (Fol. 232). = A Messire Nicaise, Du Puis, conseillier et premier chappelain de la chappelle de monseigneur, la somme de deux cens vint-neuf livres, dix solz des pris de quarante gros monnoye de Flandres la livre, que le receveur général lui a paié comptant pour le fait du service, enterrement et obsèque de feue madame la comtesse de Charrolais, cuy Dieux pardoint, faite en l'église Sainte-Goulle (Gudule) en la ville de Bruxelles, le samedi VIe jour d'aoust l'an mil CCCC quarante-six, pour les causes et en la manière qui s'ensuient. C'est assavoir pour six cens messes dittes et célébrées tant en ladite église de Sainte-Goulle comme en plusieurs autres églises en ladicte ville de Bruxelles depuis le penultième jour de juillet audit an que madicte dame trespassa jusques au jour de son dit service et enterrement pour le salut de son arme, au pris de deux solz chascune messe, valent LX livres. Item pour aumosnes faites le jour dudit service à plusieurs povres personnnes requerant l'aumosne, C livres. Et à plusieurs religieux de l'ordre des Carmes et des Cordeliers de ladite ville de Bruxelles pour leur paine et salaire d'avoir continuelement, jour et nuit, dit et leu le psautier, vigilles et commandaces emprezl e corps

de madicte dame, depuis sondict trespassement jusques à sondict enterrement, et pour avoir dit en chascune leur religion une messe solempnelle le jour dudict enterrement et service pour feue icelle dame, xx l. A huit religieuses pour avoir esté à l'ensevelissement de ma dicte dame, cxvi s. A six chappelains de ladicte église de Saint-Goule, pour avoir veillé ledit corps en ladicte église depuis que vegilles furent dittes jusques au jour dudit service, xxiiii s. Item pour avoir fait sonner par toutes les églises de ladicte ville de Bruxelles chascun jour depuis ledit trespassement jusques au jour d'icellui service et mesmement durant les dittes vegilles et ledit service, xxiiii l. Item pour la valeur de trois cens bottes d'estrain pour mettre et semer parmy ladicte église pour ledit service, lx s. Item pour le louaige de six draps de laynne noirs pour tendre en la chapelle de l'ostel de mondit seigneur le jour desdites vegilles, que les gens d'église de ladicte ville de Bruxelles vindrent quéerir ledit corps en ladicte chappelle où il fut mis depuis ledit trespassement pour le porter aux vegilles et en terre en ladicte église Sainte-Goule, et aussi pour tendre au cuer de ladicte église pour la révérence et solempnité dudit service, au pris de vint-quattre solz chascun drap, valent vii livres, iiii solz. Item, pour le salaire de huit hommes manouvriers d'avoir tendu certaine quantité de draps de laynne noirs et aussi de toylle par dedens ladicte église à l'entour de la nef et en la croisié, et aussi par dedens le cuer de ladicte église tout à l'entour, et en oultre avoir porté le luminaire pour ledit service pesant quinze cens soixante livres de cire, dès l'ostel de mondit seigneur jusques en ladicte église, et icellui luminaire avoir assis, alumé et estainz, avoir espars et semé ledict estrain parmy ladicte église, et après ledit service fait et parfait avoir ramoné et nettoyé icelle église, au pris de six solz pour chascun homme, valent xlviii s. Item pour l'offrande de mondit seigneur à la messe oudit service, xxiiii s. Item pour l'offrande de monseigneur le conte de Charrolais audit service, xx s. Item pour l'offrande de monseigneur le conte d'Estampes, xx s. Item pour les offrandes oudit service de messeigneurs de Beaujeu et Adolf de Cleves et de monseigneur le conte de Nausou, séneschal de Brabant, à chascun d'eulx dis huit solz valent liiii s. » — A plusieurs personnes cy aprez nommées la somme de onze cens quarante huit livres, cinq solz, six deniers de quarante gros monnoye de Flandres la livre, pour les causes et en la manière qui s'ensuient. C'est assavoir à Jehan Van Oest, marchant de draps, demourant en la ville de Bruxelles, pour cinq cens aulnes de drap de lainne noir pour faire cent robes et autant de chapperons de deuil à hommes, que mondit seigneur a fait faire et donner pour cent personnes portans chascune une torse en leurs mains à l'enterrement, service et obsèque de feue madame la comtesse de Charrolais fait en l'église Sainte-Goule, le samedi sixiesme jour du mois d'aoust l'an mil cccc xlvi. A lui, pour soixante-dix aulnes pour mettre et tendre en l'oratoire de l'ostel de mondit seigneur en ladicte ville de Bruxelles. A lui pour vint une aulnes de semblable drap pour faire une palle pour mettre sur le corps depuis ledit trespassement jusques audit entérement. A lui pour cinq aulnes de semblable drap pour mettre au frontier et dossier du petit autel de la chappelle de l'ostel de mondit seigneur. A lui, pour huit aulnes de semblable drap pour mettre à l'entrée de ladicte oratoire. A lui pour seize aulnes pour faire le frontier et dossier du grant autel de ladicte chapelle. A lui pour dix-huit aulnes de semblable drap noir pour mettre au marchepiet devant ledit grant autel. A lui pour huit aulnes pour le frontier et dossier du petit au petit autel au cuer de ladicte église de Sainte-Goulle. A lui pour six aulnes pour tendre en l'oratoire de mondit seigneur ou cuer de ladicte église. A lui pour douze aulnes pour le marchepiet de ladicte oratoire. A lui pour quatre aulnes pour mettre sur les chaières des prélas qui ont célébré ledit service. A lui pour quatre aulnes pour couvrir le pupittre sur quoy l'on met le livre des chappelains de mondit seigneur qui chantoient ledit service. A lui pour quatre aulnes à mettre pour l'entrée de l'uis par lequel l'en porta ledit corps dedens le cuer de ladicte église oudit service. A lui pour quatre aulnes pour mettre au dehors dudit huis. A lui pour dix-neuf aulnes pour mettre à l'entour d'une maison de bois, chargée de luminaires, soubz laquelle estoit le corps de madicte dame oudit service..... A Gilles Van Versberghe, charpentier, demourant en la ville de Bruxelles, pour bois par lui vendu et délivre pour planchier et faire ladite petite maison de bois, où estoit ledit corps audit service, et pour certaine quantité de longues pièches de bois pour mettre à l'entour de ladite église par dedans et aussi dedans le cuer d'icelle, tout à l'entour pour tendre lesdictes toiles comme dit est, et aussi pour y asseoir le luminaire dudit service, xiiii l. xvi s. A lui pour quinze cens écuelles de bois pour mettre soubz les chierges et luminaux dudit service, vi l. xv s. A lui pour la façon aisselles et ferrure d'un petit luiseau à mettre le corps de madite dame, xxviii s. A lui pour ung coffre de plomb en fourure de luiseau pour dedans icellui mettre ledit

luiseau de bois, deux cens quarante-deux livres au pris de XII deniers la livre y compris la façon, valent XII l. us. A luy pour don que mondit seigueur lui a fait pour considération de la paine et travail qu'il a eu à avoir fait hastivement, en jour de dimence, ledit luiseau de plonc et pour avoir baillié et livré ce qui estoit nécessaire de plonc pour atachier et asseoir aux pillers de ladicte église ce qu'il convenait de crampons de fer à pendre lesdits draps et toiles, XIIII s. A luy pour ung grant coffre de bois aussi en forme de luiseau pour mettre dedans icellui lesdits autres luiseaux de plonc et de bois, et pour une grand chivière de bois à porter ledit corps audit service et enterrement de l'ostel de mondit seigneur en ladite église de Sainte-Goulle, XLXXXIIJ... A Jehan Blancart, marchant, demeurant en la ville de Bruxelles, pour quatre petis chierges pesant chascun une livre de cire pour mettre sur le corps de madame, après son trespassement. A lui pour seize grans chierges pesant chascun deux livres de cire pour mettre à l'entour dudit corps en l'oratoire de la chapelle de mon seigneur A lui pour quatorze cens vint deux petits chierges, pesant ensemble IXC XXXIII llb. de cire, pour mettre et asseoir sur ladicte maison de bois et à l'entour de ladicte église et du cuer d'icelle et aussi sur les autelz d'icelle église pour servir à dire et célébrer les messes que mondit seigneur a fait dire le jour dudit service pour le salut de l'âme de madicte dame. A lui pour cent grandes torses, pesant ensemble cinq cens soixante cinq livres de cyre pour les porter toutes ardans par lesdicts C hommes en portant ledit corps. A lui pour seize autres petites torses ... A Jehan de Bouloingne, paintre, pour six vins cinq escuichons et blazons en pappier, poins et armoiez des armes toutes plaines de madicte dame, tant pour mettre sur le corps le jour dudit enterrement, à l'entour de la petite maison et aussi sur les autelz et autour de ladicte église, en la nef et au cuer, au près de huit solz chascun escuçon, valant L lb. A lui pour deux cens cinquante-six escussons mendres en papier, armoiez comme dessus pour mettre et atachier auxdictes cent torses et à ceux qui les portoient, et aussi pour mettre en plusieurs lieux en ladicte église, au pris de douze deniers chascun escusçou, valent XII l. XVI s. Et à lui pour sa paine et salaire d'avoir point en noir ladicte maison de bois, les dictes quinze cens escuelles de bois et plusieurs chandeliers et pièces de bois pour asseoir ledit luminaire, XXIIII s...... pour les causes déclarées cy dessus, la somme de XIC XLVIII l. V. s. vid. de XL gros.

B. 1992. (Portefeuille.) — 85 pièces, parchemin ; 1, papier ; 6 sceaux.

1 avril **1446** — 30 mars **1447**. = Lettres de mandement de Philippe, duc de Bourgogne, et de ses principaux officiers, ordonnant : — de convoquer à Lille les receveurs et baillis de la Flandre ; — de fournir, sur l'aide levée dans le Luxembourg, une somme de trois mille florins du Rhin à Cornil, bâtard de Bourgogne, lieutenant gouverneur et capitaine dudit duché de Luxembourg et du comté de Chiny ; — de rabattre des comptes du receveur de Mons, la somme de trois cent soixante-sept livres, huit sous et six deniers, dépensée pour l'enquête faite au sujet des droits sur les bacs de Fressies et d'Aubencheul, qui étaient contestés entre le duc, en qualité de comte d'Ostrevant, et la comtesse de Lyney, héritière de la seigneurie d'Oisy ; — de payer « à maistre Henry de Zwols, docteur en médicine, nostre phisicien, la somme de trois cent saluz d'or, du pris de quarante-huit gros sur l'ouvraige d'ung orloge, contenant le vray cours des sept planètes que ledit maistre Henry fait pour nous ; » — de délivrer à Jean Aupois, marchand de Paris, la somme de onze cent soixante-sept salus d'or du pris de quarante-huit gros, pour « ung colier d'or garny de dix dyamans que tables que a escuçons, onze rubiz, trente-huit grosses perles et trente-six petites perles, toutes branlans, que avons fait prendre et acheter de luy en nostre ville de Gand ; » — de payer diverses sommes pour aumônes et pour achat de faucons « cinq gerefaux et cinq tiercelez de gerefaulx de Norewége ; » — de rendre à Marie Lefèvre, veuve de Julien Mausel, la somme qu'elle avait été indûment condamnée à payer deux fois, pour les nouveaux ouvrages du château d'Hesdin, dont son mari avait tenu le compte. = Constitution d'une rente établie par la ville de Courtrai, avec l'autorisation de Philippe, duc de Bourgogne, en faveur de Pierre Scaillebert, fils de feu Georges, demeurant à Lille, de demoiselle Agnès de Langlée, sa femme, et de Mariette, leur fille. = Lettres de gratification du même duc accordant : — diverses sommes à Jean Marriot, de Dijon, son conseiller, à Jacquot de Bruxelles, garde de ses joyaux, et à Bernard Danerock, veneur de la comtesse de Hainaut, lequel Bernard « est povre, estrangier et d'ancien aage et à une jeune fille nommée Marguerite, laquelle, si ledit Bernart « aloit de vie à trespas avant elle, demorroit très-povre et sans provision ; » — du bois à chauffer à prendre dans la forêt de Mormal au seigneur

de Haubourdin, conseiller et chambellan; — la remise des droits seigneuriaux à Walerand de Wavrin, à qui sa mère Béatrix concède l'entrée en jouissance de la terre de Wavrin; — l'exemption des impôts aux habitants d'Auxy; — l'amortissement des terres, situées à Marcq, près Lille, qui a été consenti par Jean Hersent, seigneur du fief des Quesnes où sont situées lesdites terres. = Lettres d'attestation: — de Jacques de Bregilles, garde des joyaux du duc, au sujet de » patrenostres d'or garnies de perles et ung annel d'or à une table de dyamand, » achetés à Étienne De la Poele, orfèvre à Bruxelles; — de Gui Guilbaut, premier maître des comptes à Lille, au sujet de deux colliers de la toison d'or, livrés par Jean Peutin, orfèvre de Bruges, — de Guillaume, seigneur de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, et de Jean Robes, commis à l'exercice de l'office de châtelain de la même ville, au sujet du domaine et des cignes; — de Jacques de la Viefville, capitaine d'Aire, d'Antoine de Wissocq, seigneur de Tannay, gouverneur de Bomy, et de Jean d'Averdoing, lieutenant du châtelain de Fampoux, Guérin de Brimeux, au sujet du domaine; — de Walerand de Wavrin, seigneur de Wavrin, Lillers et Malannoy, au sujet de la remise des droits de l'investiture du fief de Wavrin; — de Jean Blotefière, bailli de Cayeux, au sujet dudit domaine de Cayeux; — de Cornil, bâtard de Bourgogne, gouverneur du duché de Luxembourg et du comté de Chiny; — de Guillaume, seigneur de Lallaing, Bugnicourt et Fressain, maître veneur du Hainaut, de Jean Sire Dieu, mayeur pour le duc en sa ville de Denain, Jean « Douleroy, mayeur de monseigneur le duc » à Thirimond en Hainaut, de Guillaume de Beaumé, lieutenant du duc, en la forêt de Mormal, de Louis Palding, secrétaire du duc et châtelain du Quesnoy, de Jean Poulet, receveur de Valenciennes, de Michel Brongniart, receveur de Maubeuge et Bavai, et de plusieurs autres, au sujet des domaines et des villes du Hainaut; — des hommes de fief de la cour d'Elverdinghe, au sujet d'une somme payée à Jean Van den Dyck, exécuteur des hautes œuvres. = Lettres de commission nommant: — Claix Van der Boing, bailli de Furnes; — Martin Cornille, receveur de l'aide d'Artois au lieu de feu Jean Diénat; — Louis le Philippe, receveur de l'aide etablie dans le Luxembourg; — Laurent de Maech, bailli de la seigneurie de la Croix (Ten Cruce), à Wervicq; — Henri Mausene, portier du château de Saint-Omer; — Pierquin de Canteraine, dit Gallois, messager du vicomte de Boulogne.

B. 1993. (Portefeuille.) — 118 pièces, parchemin; 18, papier; 10 sceaux.

1 avril 1446 — 31 mars 1447. = Quittances: — de Martin Cornille, receveur des finances du duc; — de Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol et seigneur de Haubourdin; — de Guillaume, seigneur de Lallaing et de Bugnicourt; — d'Antoine, comte de Portian, seigneur de Croy et de Renty; — de Laurent Le Maech, conseiller et receveur général de Flandre et d'Artois; — de Gautier Poulain, conseiller et receveur général de Flandre; — de Jean Marriot, conseiller du duc; — de Matthieu de Bracle, conseiller et « aumosnier » du duc; — de Jean Noirart, secrétaire de l'évêque de Liège; — de Jean de la Motte, bourgeois d'Aire; — de Jean de Soleuvre, seigneur de Mont-Saint-Jean; — de Fiérabras Boids, commis à tenir le compte du cours et du rachat de rentes viagères établies sur les aides d'Artois; — de Guillaume de Salins, écuyer de cuisine de la duchesse de Bourgogne, qui a reçu vingt-sept francs et demi pour avoir un cheval quand « il se parti derrainement de devers elle pour aler en Bourgoingne veoir son mesnaige; » — de Jean Arnoulphin, marchand de Lucques, demeurant à Bruges; — de Henri « de Zwollis, docteur en médecine » au sujet de « ung orloge contenant le vray cours des sept planètes; » — de Jacquemart De le Chambrie, poissonnier, demourant à Lille; — de Jacquemart Godin, « marchant detailleur de drapz » de Valenciennes; — de Jacob De le Becque, sellier, de Lille; — de Jean Quenée, marchand fermier « de le pasture des Sartilz » en la forêt de Mormal; — de Jean Varlotiau, fermier de la maison du duc à Thirimond; — de frère Jean Turpin, religieux de l'Ordre des Carmes, au sujet d'une somme de vingt-quatre livres de quarante gros « en récompensacion des frais et despens soustenus en la compagnie de Jeoffroy de Thoisy, en certaine armée que monseigneur a derrainement envoiée par mer sur et à l'encontre des mescreans en secours de la foy chrétienne; » — des religieuses du monastère de Notre-Dame de Béthléem de l'Ordre de de Saint-Victor, près Mons, au sujet de la somme de trente livres qu'elles ont reçues en bois « à prendre en les bois de monseigneur le duc, pour tourner et convertir à réparations de leur église, dortoir, granges et édifices. » = Quittances pour rentes: — de Jean Deschamps, receveur général de Jean, évêque de Tournai; — du doyen de Saint-Pierre d'Aire; — du chapitre de Saint-Sauveur de Harlebeke; — de Jacques Le Maistre, religieux de l'abbaye de Saint-

Jean-au-Mons près Térouane; — d'Ernoul, abbé de Vaucelles; — de Jacques, abbé de la chartreuse de Notre-Dame des près lez Montreuil; — de Guillaume le Cousturier, abbé de la chartreuse de Mont-Regnault lez Noyon; — du prieur de la chartreuse de Mont-Saint-Louis lez Noyon; — d'Agnès, abbesse de Marquette lez Lille; — de Marie de la Poterie, abbesse de Longchamp près Paris; — de Guichard Bournel, seigneur de Namps-au-Mont, à cause de Jeanne de Wissocq, sa femme; — de Marguerite Boulard, dame de Waudringhien et de Nielles; — de Thomas, seigneur de le Plancque, chevalier, mari et bail de Marie de Warignies, veuve d'Aléaume de Sainte-Aldegonde; — d'Aléaume d'Adinfer, échevin de Saint-Omer; — d'Antoine Sacquespée, bourgeois d'Arras; — de Roger du Gauroy, mari et bail de Catherine d'Obigny; — de Jacques Trèfle, veuve de Jacques de Frasne, bourgeois de Valenciennes; — d'Anselme de « Kamars; » seigneur de Trasignies et de Silly; — de Jean Tiron, receveur du duc à Mons pour demoiselle Marie Joye, et plusieurs autres; — de Jean de le Trenoe, Jean le Ferron et Piérart Crobin, bourgeois de Mons; — de Matthieu Castelain, Jean et Alard du Pont de pierre et Marie Preudomme, veuve de Guillaume Laurent; — de Pierre Du Bos, archer de corps, et Guillaume Janzonne, varlet de chambre de monseigneur le duc. = Quittances pour gages : — de Guillaume, évêque et comte de Verdun, conseiller du duc; — des gens de la Chambre des comptes de Lille, au sujet du bois qui leur est accordé annuellement en la forêt de Beaulo pour le chauffage de la Chambre ; — de Jean, seigneur de Roubaix et de Herzeaux, chevalier, chambellan et châtelain de Lille; — d'Antoine, seigneur de Croy et de Renty; — de Pierre de Vauldrey, écuyer, conseiller et échanson; — de Jean d'Ardre, conseiller du duc et clerc de la baillie du Haynaut; — de Laurent Le Maech, conseiller du duc; — de Pierre Lombart, « orlogeur » et valet de chambre du duc; — de Jeannin Myatre, chevaucheur de l'écurie du duc; — de Pierre de Wavrin dit Anieux du Peu, écuyer, châtelain et garde du château de Saint-Omer; — de Guillaume de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer et de Jean Louchart et Pierre Des Mares, sergent et clerc du même bailliage; — de Jacques Bersacques, lieutenant du châtelain d'Eperlecques, de Simon De le Motte et de Robinet De Lattre sergents de la forêt de Beaulo, et de maître Jean Le Boin; avocat en la Cour spirituelle de Térouane; — de Jacques de la Viefville, bailli d'Aire, Pierre Gallant, conseiller au même bailliage, et Gui Broude, procureur de Laurent de Monchy, forestier du bois de Wasselau; — d'Antoine de Wissocq, châtelain de Bomy; — de Tassard de Mileville, fermier de la clergie héritière du bailliage d'Hesdin; — de N. Posquet, « navieur » à Merville; — de Guillaume de Bernault, écuyer, élu de Saint-Quentin; — de Jean de Hees, mesureur sermenté du gaule de Sancerre; — de Jean de Mannel, secrétaire du duc, Jean Desmortiers et Jean Meurant, maîtres des œuvres de charpenterie dans le Hainaut, Jean Louviart, arbalétrier, Beaumont, héraut d'armes, et Martin Tousec, messager de pied du duc; — de Louis Palding, receveur de Quesnoy, Guillaume Cole « commis à la garde d'ung grant cheval servans a prendre des poullaings et jumens sauvaiges en Mourmail. » Jean Thiron dit Brassot, receveur, de Mons, et Thierri De Lostrebecque, garde « del armoyerie » du château de Mons. = Quittances et états pour journées d'ouvriers, au sujet de travaux exécutés : — au château de Saint-Omer, — au château de Ruhout; — au château d'Hesdin; — dans les domaines du Quesnoy, Maubeuge et Raismes. = Quinze cahiers ayant servi à annoter les dépenses et les recettes au sujet du compte de la recette générale pour l'année 1446-1447.

B. 1994. (Registre.) — 218 feuillets, parchemin.

1 Avril 1447 — 11 octobre 1447. = Quatriesme et derrain compte Martin Cornille, conseiller et receveur général de toutes les finances de Monseigneur le Duc de Bourgoingne, conte de Flandre.... pour six mois et onze jours entiers, commençans le premier jour d'avril l'an mil cccc quarante six avant Pasques et finissant le unziesme jour d'octobre enssuivant mil cccc quarante sept. = Despence. *Chapitre XII. Offrandes et aumosnes faictes par monseigneur le duc et par son commandement à sa dévocion.* A cent soixante sept personnes de l'hôtel, à l'évêque de Selymbria, confesseur et conseiller du duc, pour distribution des aumônes vi^xx^, xi s. de xl gros. = *Chapitre XIII. Achat d'artillerie, de canons, veuglaires, flesches et autres habillemens de guerre.* A Jean de la Marche, seigneur d'Alberch, à Simon Bellezon, « navieur, » à Guillaume de Macquelier, artilleur demeurant à Douai, et à plusieurs autres, xiiii^c l., lviii s. de xl gros. = *Chapitre XIII. Paiement de gens d'armes et autres choses touchant la guerre,* A monseigneur le conte de Saint-Pol et à plusieurs autres pour les hommes d'armes, xxvii^m viii^c xxvii l. iiii s. de xl gros. = *Chapitre XIV. Deniers rendus et non receuz.* Au receveur général de toutes les finances, vii^c iiii^xx x l. de xl gros. = *Chapitre XV. Despence commune.* Au dit receveur « pour la facon et escripture de ce présent compte et pour plusieurs voiages et journées durant la reddition dudit

compte, » IIII^xx IIII l. de XL gros. « A pluseurs seigneurs, capitaines et gens de guerre cy après nommez la somme de dix mille trois cent quinze frans du pris de XXXII gros monnoie de Flandres le franc, que, par le commandement et ordonnance de monseigneur le duc, le receveur général (de toutes les finances) leur a payé, baillié et délivré comptant en la manière qui s'ensieult. C'est assavoir à monseigneur le conte de Saint-Pol pour le paiement de six cens payes d'ommes d'armes et gens de trait, souffisamment montez, armez et habiliez, veus, recens et passez en monstre en la ville de Solenmes lez le pays de Haynnau, le XXVIIe jour du mois de juillet l'an mil quarante sept, par messire Bauduin, seigneur de Noyelle et de Catheu, chevalier, conseillier et chambellan de mondit seigneur à ce commis par monseigneur de Blamont, mareschal de Bourgoingne, lesquels gens de guerre mondit seigneur de Saint-Pol mena lors des pays de Picardie, par ledit commandement et ordonnance de mondit seigneur, avec autres ses gens de guerre, au secours de Jehan, monseigneur de Clèves, son nepveu, estant lors asségié à Zoux en Alemaigne par l'archevesque de Couloigne, le duc Guillaune de Zaxe et autres leurs alyez et bien veullans, anemis et adversaires de mondit seigneur de Clèves, payez pour ung mois entier commenchant le XXVIIe jour du mois de jullet IIII^c XLVII dessus dit, au pris de quinze frans dudit pris que mondit seigneur a tauxé et ordonné à mondit seigneur de Saint-Pol pour chascune des dictes paies par mois, valent IX^m frans. A mondit seigneur de Saint-Pol, que mondit seigneur le duc lui a ordonné prendre et avoir de lui pour son estat de chascune des dictes paies au pris d'un franc par mois pour paye soit VI^c frans. A monseigneur le bastard de Bourgoingne, pour semblable paiement d'un mois entier commenchant le XVI^c jour dudit mois de jullet et finissant le XIIIIe jour d'aoust enssuivant, de cinquante cinq paies d'ommes d'armes et gens de trait, souffisamment montez, armez et habilliez, veus receus et passez à monstre lez la ville de Luxembourg, le XVIe jour de jullet, par le commandement et ordonnance de mondit seigneur, par messire Bauduin de Humières, chevalier, conseillier et chambellan de mondit seigneur et bailli de Namur, à ce commis par mondit seigneur pour iceulx gens de guerre mener par mondit seigneur le Bâtard au secours de mondit seigneur Jehan de Clèves eu la compagnie de mondit seigneur de Saint-Pol, au pris de douze frans dudit pris par mois pour paie, valent VIe LX frans. A lui que mondit seigneur lui a semblablement ordonné prendre et avoir pour son estat de chascune d'icelles paies, au pris d'un franc par mois pour paye, valent LV frans, comme tout ce poeut apparoir par mandement pattent de mondit seigneur sur ce fait et donné le XIXe jour de novembre, l'an mil IIIIe quarante sept, pour ce, par mandement avec quittance des dessus nommez, chascun de sa part et porcion, contenant assercion d'avoir entretenu les dicts gens de guerre ledict temps, ensemble les monstres certiffiées souffisamment de la déclaracion d'icelles paies des gens de guerre, tout cy rendu, ladicte somme de X^m III^c XV fr. de XXXII gros. A pluseurs autres seigneurs, chevaliers, escuiers, capitaines et gens de guerre cy après nommez la somme de trois mille huit cent cinquante trois frans de XXXII gros, c'est assavoir à monseigneur de Lannoy, Anthoine le bastard et Anthoine de Saint-Simon pour le paiement de neuf vint huit paies d'ommes d'armes et gens de trait, souffisamment montez, armez et habilliez, veus, receus et passez à monstre en la ville de Solemmes lez le pays de Haynnau, le XXVIIe jour de jullet l'an mil IIII^c XLVII par messire Bauduin, seigneur de Noyelle et de Catheu, chevalier, conseillier et chambellan de mondit seigneur, que ils ont entretenu et mené soubz eulx au secours de Jehan, monseigneur de Clèves.... » (Fol. 204 et suiv.)

B. 1995. (Portefeuille.) — 52 pièces, parchemin ; 10, papier ; 5 sceaux.

1 Avril 1447 — 11 octobre 1447. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — d'allouer une somme de cent salus d'or à Jacquot de Brégilles, valet de chambre et garde des joyaux du duc, et vingt-quatre florins à Gilles Zeghers et Coppen Joos, « espaintiers » du duc, afin qu'ils puissent chacun avoir un cheval ; — d'affecter les sommes produites par les deshérences, successions de bâtards, confiscations, épaves, quints deniers et autres droits seigneuriaux des pays de pardeça, à fournir et pourvoir les offices « de nostre hostel de vaisselle d'or et d'argent et d'autres meubles de quoy ilz sont petitement garniz et pourveuz et aussi pour entretenir et fournir nostre chapelle d'aornemens et autres choses nécessaires à icelle, pour le fait du service divin ; » — de suivre de nouvelles instructions pour l'administration des finances. =Lettres d'attestation : — de Philippe de Villers, écuyer, lieutenant du châtelain de Lille, au sujet des hommes qui ont gardé ledit château ; — des mayeur et échevins de Hesdin au sujet des comptes de Julien Mansel, receveur pour les nouveaux ouvrages du château ; — de Hugues Roussel, lieutenant de messire Jehan, bâtard de Renty, châtelain de Hardrelo, au sujet des chevaux, vaches et porcs mis à « pennage » dans les dunes dudit Hardrelo ;—

de Guillaume, seigneur de Lallaing, Bugnicourt, Fressain, Hordaing et Villers au tertre, au sujet des domaines et des chasses du Hainaut. = Lettres de Georges de Paldyng, receveur et bailli de Cornil, bâtard de Bourgogne, constituant Guillaume de Zandvoorde et plusieurs autres pour ses représentants. = Quittances : — de Louis Le Philippe, receveur du batard de Bourgogne; — de Laurent Le Maech, conseiller du duc ; — de Jacquot de Bregilles et de Gilles Zeghers et Coppin Joos. = Quittances pour rentes : — de Jean Deschamps, receveur de Jean, évêque de Tournai. — de Nicole, abbé de Notre-Dame de Lisques au diocèse de Térouane ; — de Marc, abbé de Saint-Quentin en l'Isle. = Quittances pour gages : — de Martin Cornille, receveur général des finances ; — d'Antoine, seigneur de Croy, conseiller et capitaine du château de la Montoire ; — de Laurent Le Maech, conseiller du duc ; — d'Antoine Haneron, prévôt de Sainte-Waudru ; — de Jacques de la Viefville, bailli d'Aire ; — de Jean de Pressy, seigneur du Mesnil, chevalier élu sur le fait des aides du Roi en Artois ; — de Valery de Canteleu, clerc des élus d'Artois, — de Pierre Couvrault de Dijon ; — de Jacques Dauterisse, lieutenant de Fampoux.

B. 1996. (Registre.) — 22 feuillets, parchemin.

12 octobre **1447** — 31 décembre **1447**. = Premier compte de la recepte générale de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgongne et de Brabant, tant de recepte comme de dépense, pour deux mois et dix neuf jours entiers, commençans le xiie jour d'octobre iiii^c^ xlvii includ et finissans le derrenier jour de décembre ou dit an, faicte par Guillaume de Poupet, receveur général. » = Total de la recette : 24,948 livres, 8 sols tournois. Total de la dépense · 17,479 livres, 4 s., 9 deniers tournois. = « A Amiot Malouel, tant en son nom comme ou nom et soy portant fort en ceste partie de Ysabel et Katherine, ses seurs, enffans et héritiers de feu Jehan Malouel, jadiz paintre et varlet de chambre de feu monseigneur le duc Jehan cui Dieu pardoint, et de feue Eloye, jadis femme dudit Malouel, la somme de v^c^ iiii^{xx} xiiii frans, ii blans, monnoie royal, que mondit seigneur, par ses lettres patentes données à Bruxelles, le xve jour de novembre iiii^c^ xlii, lui a ordonné estre payée et délivrée pour lui et ses dites seurs, pour la succession de leurs feux père et mère, tant à cause et pour reste de vi^{xx} livres tournois de pension que feu monseigneur le duc Jehan donna sur la saulnerie de Salins à la mère desdis enffans aprez le trespas de leur dit père pour le vivre d'elle et desdis enffans, et ce depuis l'an mil iiii^c^ xxi jusques en l'an iiii^c^ xxxvi qu'elle alla de vie à trespassement, dont il lui estoit deu d'arreraiges environ xii^c^ xx frans, et si lui estoit deu iii^c^ frans que icellui feu monseigneur le duc Jehan donna à leur dit père pour convertir en l'achat d'une maison pour sa demeure à Dijon, et aussi à cause de certains arrérages qui estoyent deuz à leur dit père pour arrérages de son mestier du temps dudit feu monseigneur le duc Jehan, ainsi que plus à plain peut apparoir par lesdites lettres de mondit seigneur, desquelles choses dessus dictes lesdis enffans avoyent lettres et enseignemens dudit feu monseigneur le duc Jehan, lesquelles ils ont baillées au conseil de mondit seigneur le duc, qui les ont envoyées par devers messeigneurs de la Chambre des comptes à Dijon, avecques leur requeste, lesquelx ont fait le compte de ce qui estoit deu ausdiz enffans à la somme de v^c^ iiii^{xx} xiiii frans, ii blans. » = En tête du compte, une ordonnance du 14 août 1447 sur le fait des finances, et des lettres nommant Guillaume Poupet, receveur général des finances.

B. 1997. (Portefeuille.) — 63 pièces, parchemin ; 1, papier ; 3 sceaux.

12 Octobre **1447** — 31 décembre **1447**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de payer diverses sommes à « l'évêque des Innocens » de Saint-Pierre de Louvain, et à un chapelain du duc de Savoie qu'il avait mandé « pour le oir chanter et essayer afin de le retenir » en sa chapelle ; — de délivrer quarante six salus d'or à Etienne De la Poële, orfèvre de Bruxelles, qui a fourni au duc entre autres choses « dix sept chastons d'or pour son escherpe et une brochete d'or dont se ferme ladicte escherpe » ; — d'allouer seize livres à Fierabras Boids, maître des comptes à Lille, qui a « recueilly les lettres, papiers, acquis et escriptures que feu Jehan de Lachenel dit Bouloigne, en son vivant garde des joyaulx, avoit laissez par deçà après son trespas lesquelles estoient en grant nombre et toutes esparses sans ordre ; » — d'allouer à maître Gautier de la Mandre, secrétaire, la somme de mille et trente écus qu'il a fournie au duc « pour en faire ses plaisirs ; » » — de décharger Martin Cornille, receveur général de finances, d'une somme de trois cent sept livres quatorze sous, pour diverses dépenses parmi lesquelles vingt-quatre livres données à Lambert Leleu et Jehan Fueillet dit Annelet, cannoniers, pour leur vin et en considéracion de leur travail « qu'ils ont fait et prins a forgier pour nous à Bruges une grosse bombarde, laquelle

y avons fait faire, getter et esprouver devant nous, et aussi pour retourner en leurs hostelz en Hainaut où ilz ont leur résidence.» = Lettres accordant une remise de vingt-neuf livres à Gilles Le Bourguignon, châtelain, fermier d'Aire, pour les deux dernières années de fermage de l'office de châtelain qu'il a acquis « a prix très-excessif.» Lettres d'attestation : — au sujet « de certains nolles receuz des marchandises menées du port de Villefranque en Provence jusques en Constantinoble par la nave et carvelle » envoyée contre les Turcs par le duc de Bourgogne, « et du butin et gaing fait par ladicte nave » dont le receveur Fastré Hollet doit tenir compte; — des mayeur et échevins d'Aire, au sujet du domaine et des rentes héritières; — de Robert De le Haie, lieutenant du bailli de Tingry, au sujet du domaine;—de Guillaume de Lallaing, maître veneur héritier du pays de Hainaut, de Guillaume Beaumé et Colard Beaumé, marchands pour le duc en la forêt de Mormal, de Jean De le Houssière, mayeur pour le duc à Hainechueles, de Jean Siredieu, mayeur à Denaing, de Jean Dame Agnès et Piérart Le Merchier, hommes de fief du duc et de plusieurs autres au sujet du domaine; — de deux échevins d'une seigneurie sise à Neuve-Eglise, appartenant à Cornil, bâtard de Bourgogne;— de Renier Molet, lieutenant de Pierre Boistel, receveur des aides à Saint-Quentin, au sujet de la caution fournie par Robin et Raoul De le Folie, pour Nicolas de Cérilly, receveur à Saint-Quentin; — de Jean, comte de Nassau, nommé par le duc gouverneur du château de Heusden, qui promet de servir ledit duc avec zèle et fidélité. = Quittances : — de Martin Cornille, receveur général des finances;— de Laurent Le Maech, receveur général de Flandre et d'Artois; — de Jacquet Desvaulx, valet de chambre du duc; — d'Etienne De la Poële, orfèvre à Bruxelles; — de Lambert Martin, marchand de draps à Tournai; — des échevins d'Aire; — de Hugues, seigneur de « Hames. » = Quittances pour rentes :—du chapitre de Saint-Pierre d'Aire;— de Nicole Bernard, prieur de Saint-André-lez-Aire; — du chapitre de Saint-Sauveur d'Harlebeke, — de Gilles de Coquerel, sergent et huissier des requêtes du palais royal au nom du chapitre de la chapelle dudit palais; — de Marguerite de Créqui, abbesse de Sainte-Austreberthe en Montreuil; — de Laurent le Maech, receveur général de Flandre et d'Artois; — de Marguerite de Stenbecque, veuve de Robert de le Motte, en son temps seigneur de Hamel; — de Catherine Bougière, veuve de Pierre Lepoivre; — de Piérard Favereau l'aîné, bourgeois de Valenciennes. = Quittances pour gages : — de Jean, seigneur de Roubaix, bailli et receveur de Blaton; — d'Antoine de Crèvecœur, seigneur de Thiennes et de Calonne, châtelain d'Aire; — de Pierre de Vauldrey, échanson;— de Fierabras Boids, maître des Comptes à Lille; — de Laurent Le Maech, receveur général de Flandre et d'Artois; — de Jean de Trouville, sergent à cheval du bailliage de Saint-Omer; — de Gui Broude, procureur de Laurent de Monchy, forestier du bois de Wasselau; — de Jean Le Boin, procureur du duc en la Cour spirituelle de Térouane; — de Ganiot d'Escault, archer de corps du duc. = Etats de travaux opérés : — au château d'Aire; — au moulin de « Dosies. »

B. 1998. (Registre.) — 166 feuillets, parchemin.

1 Janvier **1448** — 30 juin **1448.** = « Compte deuxiesme de la recepte généralle de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoinge et de Brabant, tant en recepte comme en despense pour demy an entier commençant le premier jour de janvier mil quatre cens et quarante sept et finissant le derrenier jour de juing ensuivant mil cccc quarante huit, faicte par Guillaume de Poupet, receveur général desdictes finances. »= Total de la recette : 219,312 livres, 1 sol, 7 deniers tournois. Total de la dépense : 219,747 livres, 13 sous, 8 deniers tournois. = « A Joachin de Montléon, pannetier de mondit seigneur, la somme de huit vings frans, monnoye royal, que mondit seigneur par ses lettres données à Bruxelles le XXIIe jour d'octobre mil cccc XLVII, lui a ordonné estre baillée et délivrée par ledit receveur général, pour cause de certain voyage par lui fait, par son commandement et ordonnance, ès marches et parties du Daulphiné pardevers monseigneur le Daulphin pour aucunes matières secrètes dont mondit seigneur ne veult autre déclaracion estre faicte, et pour lui porter six trompes pour la chasse et mener six couples de chiens courans et ung levrier, pour lequel voyaige faire ledit Joachin partit le XVIe jour de juillet IIII^c XLVII derrain passé et a demouré, allant, séjournant et retournant jusques au IIIe jour d'octobre ensuivant VIII^XX frans royaus. » (fol. 42.) = A monseigneur de Halbourdin, bastart de Saint-Pol, la somme de cent livres de XL gros que mondit seigneur lui a fait baillier en prest et paiement sur certain voyaige que mondit seigneur lui a ordonné faire, le XXVIIIe jour de may derrenièrement passé, de la ville de Lille à Calais pour estre à certain journée y tenue le premier jour de ce présent mois de juing par ceulx de l'obéissance d'Angleterre sur le fait de certaines entreprinses et destrousses faictes sur mer par les Angloix sur

les subgietz de mondit seigneur, comme plus à plain est contenu ès lettres de mondit seigneur données à Arras le III$_e$ jour de juing mil IIII^c et XLVIII, par lesquelles mondit seigneur veust et ordonne ladicte somme estre allouée es comptes.... c l. de XL gros (fol. 53.)

B. 1999. (Portefeuille.) — 54 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1 Janvier **1448** — 30 juin **1448**. = Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, constitue sur la ville de Courtrai une rente de 400 livres « pour furnir certaine somme de deniers que avons accordée à nostre cousin d'Orléans, pour l'entretènement de l'armée que a intencion de mener oultre les mers et aussi pour l'aliance qui présentement se fait avec le roi d'Escoce de nostre belle niepce de Gheldres. » = Lettres par lesquelles le même duc accorde la somme de quatre cent quatre-vingts livres, quote-part des habitants de Béthune dans l'aide ordinaire du pays d'Artois, à la comtesse de Namur, dame de ladite ville de Béthune ; — à Jean Rodrighes, valet de chambre de la duchesse, une somme de quarante salus du prix de quarante huit gros, pour les services qu'il a rendus sous le seigneur de Wavrin, capitaine de l'expédition dirigée contre les Turcs, et parce que, « pendant le temps de la ditte armée le dit Jehan Rodrighes a esté très griefment et longuement malades en Constantinoble et autre part ; »— l'amortissement d'une rente sur le fief de La Court, sis à Linselles en la châtellenie de Lille, donnée par Jacques Fourligniet, aux hôpitaux de Saint-Jacques à Lille et à Valenciennes. — Lettres d'attestation : — d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, au sujet d'une somme de deux mille ducats que Jean Bayart, prêta au duc à Bar-le-Duc ; — de Walerand de Wavrin, capitaine général de l'armée envoyée contre les Turcs au sujet de sommes prêtées pour cette expédition ; — de la Chambre des comptes de Dijon au sujet des lettres de légitimation de Jacquemin Farel, natif de Provins, fils illégitime de Jean Farel et de Guillon Dangnière ; — des élus sur le fait des aides dans le Boulonnais au sujet du salaire payé aux sergents de feu Jean de Dievat, jadis receveur des aides ; — des échevins d'Aire au sujet du domaine ; — de Guillaume, seigneur de Lallaing, de Jean Poulet, receveur de la Salle à Valenciennes, et de plusieurs sergents du prévôt de Bavai et autres au sujet des domaines du Hainaut ; — de Philippe de Havesquerque et Omer Knibbe, échevins de Furnes, au sujet des plaids que se font en ladite ville de Furnes. = Quittances : — de Jeanne de Harcourt, comtesse de Namur et dame de Béthune ; — de Guillaume de Poupet, receveur général des finances ;— d'Ernould de Sorbruecq, au sujet des galères du duc : — de Jean Le Maech, receveur général de Flandre et d'Artois : = Quittances pour rentes : — de Jean Deschamps, receveur général de Jean, évêque de Tournai ;— du chapitre de Saint-Pierre d'Aire ; — de frère Jacques Quiefdeber, prieur de Saint-André lez Aire;—de Bernard du Buisson, prieur de Saint-Georges lez Hesdin ; — du chapitre Saint-Sauveur de Harlebeke ; — de Marguerite de Créqui, abbesse de Sainte-Austrebathe en Montreuil ; — de sœur Emeline de la Fontaine, prieure de Notre-Dame de Charme lez le château Thiery au diocèse de Soissons ; — de Marguerite Gentianne, abbesse de Longchamp ; — de Gilles, seigneur de Berlaimont et de Péruwez, bouteiller héréditaire du Hainaut; — de Roger de le Woestine et Jean d'Appremont, maîtres du grand toulieu de Bruges ; — de Catherine Scaers ; — des échevins de l'Écluse. = Quittances pour gages : — de Guérin de Brimeux, écuyer du duc, châtelain de Fampoux; — d'Adam Quiéret dit Gauvain, seigneur de Drueil, chevalier, conseiller et chambellan, et de Pietre Vasques de Faya Veda, chevalier, chambellan, au sujet de services rendus dans la guerre contre les Turcs ; — de Matthieu de Bracle, aumônier du duc; — de Hugues, seigneur de Hames, Bondues, Béthencourt et Adinfer ; — de Jean de Pressy et autres élus sur le fait des aides; — d'Étienne Boiletet, chevaucheur de l'écurie du duc à Dijon ; — de Gilles Bertelot dit Crasset, sergent de la haie de Mentèque; — de Guillaume Du Jardin, receveur général en Hainaut, Jean Huelin, maître maçon, et Jean Meurant, maître charpentier du duc en Hainaut, Wibert Lesteque, receveur des « fourtures » dans le même comté, Jean Quienchon, garde des poulains dans la forêt de Mormal, et plusieurs autres officiers du duc, aussi de Hainaut.

B. 2000. (Registre.) — 148 feuillets, parchemin.

1 Juillet **1448** — 31 décembre **1448**, = « Troisiesme compte de la récepte générale de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoinge et de Brabant, tant en récepte comme en dépense, pour demy entier commençant le premier jour juillet l'an mil IIII^c XLVIII includ et finissant le derrenier jour de décembre ensuivant aussi includ, faicte par Guillaume de Pouppet, receveur général d'icelles finances. » = Total de la recette : 78,777 livres, 18 sols, 4 deniers tournois. Total de la dépense : 94,668 livres, 11 sols, 10 deniers tournois. = « A maistre Drew

Jehan, enlumineur. la somme de vint livres, que monseigneur lui a fait bailler pour don à lui fait pour une fois, pour luy aidier à vivre et à entretenir en son service par aucun temps, pour ce pendant besongner, enluminer et ystorier aucuns livres de mondit seigneur et mettre à point, comme plus à plain est contenú ès lettres de mondit seigneur données à Hesdin le IIe jour d'aoust derrenièrement passé. » (fol. 124.) — « A maistre Jehan Dreu, enlumineur, pour luy aidier à entretenir et faire certaine ystoire, relier livres et remettre à point pour mondit seigneur, XXIIII l. » (fol. 151 v.) — « A maistre Nicaise Dupuis, premier chappellain de mondit seigneur et à monseigneur l'évesque de Salubrie (Selymbria), conseiller et confesseur de mondit seigneur la somme de quatre vins dix sept livres, sept solz, six deniers pour les causes qui s'ensuient : — audit messire Nicaise Dupuis pour quatre grans cierges pesans chascun douze livres pour mettre aux quatre cornetz de la représentacion du corps de feu monseigneur le duc Jehan, cui Dieu pardoint, pour certain anniversaire que monseigneur a fait faire en son chastel de Hesdin le Xe jour de septembre l'an mil CCCC XVIII, ainsi que on a acoustumé faire chascun an, et aussi en six autres chierges pesans chascun deux livres pour mettre sur l'autel ou l'on dit et célébra le dit service, XX s.; — à luy pour quatre vins messes qu'il a fait dire et célébrer pour feu monseigneur le duc Jehan en diversses églises de Hesdin ledit Xe jour de septembre, VIII l.; — à luy pour cinq aulnes de drap de layne noir, pour mettre sur ladite representacion, L s.; — à lui pour ung blason des armes dudit feu monseigneur le duc Jehan pour mettre sur la ditte représentacion, XXIIII s.; — à lui pour l'offrande de mondit seigneur audit service, XXIIII s.; — à luy pour aulmosnes faictes de par mondit seigneur ledit jour, XXIIII s.; — à luy pour quatre grans chandeliers de bois pains de noir pour mettre et asseoir lesdits quatre grans chierges aux quatre cornetz de ladicte représentacion, XXIIII s.; — à luy pour une livre de cire en filetz de chandele pour alumer à chanter et dire les vigiles oudit service, III s. VI d.; — à luy pour huit vins messes que aussi il a fait dire et célébrer en plusieurs églises oudit lieu de Hesdin à deux services et obsèques que mondit seigneur a fait faire devant luy oudit chastel de Hesdin les XI et XIIe jours dudit mois de septembre, pour les âmes des feux messire Jacques et messire David de Brimeu, nagaires trespassés, en leurs vivans chevaliers portans l'ordre et thoison de mondit seigneur le duc, au pris de II s. chascune messe, valent XVI l.; — à luy pour deux blasons des armes desdits messire Jacques et messire David pour mettre sur la représentacion de leurs corps à leurdit service, XLVIII s ; à lui pour aulmosnes que mondit seigneur lui a ordonnés faire ledit jour pour lesdiz deffunctz XVLIII s; — et pour foeure blanc pour servir et espadre en ladicte chapelle les jours d'icelluy service, IIII s.; — à mondit seigneur l'évesque de Salublye (Selymbria) qu'il a paye pour l'offrande de mondit seigneur le jour Saint Jehan-Baptiste XXIIIe jour de juing mil CCCC XLVIII derrenièrement passé à la messe en ladicte chappelle oudit lieu de Hesdin, XXIIII s.; — à luy pour ung sermon fait devant mondit seigneur, XXIIII s.; — à lui pour l'offrande d'icelluy seigneur oudit lieu de Hesdin à la messe de Saint-Pierre et Saint-Pol, XXIXe jour de juing, XXIIII s.; — à luy pour ung sermon fait devant mondit seigneur, XXIIII s ; — à luy pour l'offrande de mondit seigneur le jour de la Visitacion Nostre-Dame, second jour de juillet après ensuivant, à la messe oudit chastel de Hesdin, XXIIII s.; — à luy pour ung sermon fait devant mondit seigneur, ledit jour, XXIIIe s.; — à luy pour l'offrande de mondit seigneur à la messe en l'église Saint-Sauve en Montreul, le XXIIIIe jour dedit mois de juillet, XXIIII s.; — à luy pour l'offrande d'icellui seigneur aux reliques de ladicte église en ce dit jour, LXXII s.; — à luy pour l'offrande de mondit seigneur le XVe jour dudit mois de juillet à la messe en l'églize Nostre-Dame audit lieu de Montreul, XXIIII s.; — à luy pour l'offrande de mondit seigneur aux reliques de ladite églize cedit jour, LXXII s.; — à luy pour l'offrande de icelluy seigneur le XIIIIe jour dudit mois de juillet à la messe en l'églize Notre-Dame de la ville de Bolongne, XXIIII s.; — à luy pour l'offrande de icelluy seigneur aux reliques de ladicte églize, ledit jour, LXXII s.; — à luy pour l'offrande de icellui seigneur le XXIe jour dudit mois de juillet à la messe en l'églisc des Carmes oudit lieu de Montreul, XXIIII s.: — à luy pour l'offrande de icelluy seigneur aux reliques de ladicte église ledit jour, LXXII s.; — à luy pour l'offrande de icellui seigneur le XXIIe jour dudit mois de juillet à la messe en l'église Saint-Josse, XXIIII s.; — à luy pour l'offrande de icellui seigneur aux reliques de ladicte église ledit jour, LXXII s.; — à luy pour l'offrande de icellui seigneur le XXIIIe jour dudit mois de juillet en l'églize Saint-Esperit à Rue, XXIIII. s.; — à luy pour offrande de icellui seigneur aux reliques de ladicte églize, LXXII s.; — à lui pour l'offrande de icellui seigneur en l'église Saint-Bertin en la ville de Saint-Omer, le jour de lasempcion Nostre-Dame XVe jour d'aoust, XXIIII s.; — à luy pour ung sermon fait devant icellui seigneur ledit jour, XXIIII s.; — à luy pour l'offrande de icellui seigneur aux reliques de ladicte églize ledit jour, LXXII s.; — à luy pour l'offrande de mondit seigneur le

jour de la Nativité Nostre-Dame en la chapelle du chastel de Hesdin, XXIIII s.; — à luy pour ung sermon fait devant icellui seigneur ledit jour aux reliques de la dicte église, LXXII s. — et à luy pour l'offrande de icellui seigneur ledit jour aux reliques de la dicte église, LXXII s. »

B. 2001. (Portefeuille.) — 69 pièces, parchemin; 1, papier; 4 sceaux.

1 juillet **1448** — 31 décembre **1448**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, et de ses principaux officiers, ordonnant : — de payer diverses sommes pour travaux faits à « l'hôtel verd » à Bruges, entre autres « au gardin pour cent poz de terre et six douzaines de mandes et y mettre et planter les romarins, violiers et margolaines; » — de payer une somme de deux cent six livres, 6 sols « touchant le fait de la despense faite pour la sépulture de défuncte nostre très chière et très amée suer, Anne de Bourgoingne, jadiz duchesse de Bodford, cui Dieu pardoint, dont le corps repose en l'église des Célestins à Paris, pour obvier à la fraction et empirance et degast de ladicte sépulture et affin qu'elle puisse estre parfaicte et assise ainsi qu'il appertient; » — au sujet des comptes de Gui Guilbaut, jadis receveur général des finances et des comptes des ouvrages du château de Hesdin, du bailliage d'Amiens et du bailliage de Péronne, Montdidier et Roye. = Lettres de don et de gratification accordées par le même duc de Bourgogne : — aux habitants d'Avesnes-le-comte, par lesquels il « a été exposé que le mercredi derrenier jour du mois de juillet derrenièrement passé, qui estoit jour de labour, eulx estans aux champs pour moisonner, et recueillir leurs biens de terre, un feu de meschief se féry et prent en ladite ville, et, pas défault de ce que deffense et rescousse ne peut estre mise, pour ce que les diz habitans estoient aux champs, comme dit est, pour leur labour, ardy, gasta et consoma la meilleure partie de ladite ville, et jusques au nombre de soixante-treze manoirs ou environ, dans les granges et mareschaucées (écuries) en grant nombre, et oultre lesdits manoirs et édifices, lesdiz habitans y perdirent tous leurs meubles et cateulx, et pour ce sont en voye de délaissier et haban donner le lieu... nous leur vueillions ottroier le nombre de six cens chesnes à pranre en la forest (dudit Avesnes), et, avec ce, leur vueillons, pour le temps et terme de dix ans, remettre entièrement les rentes fonssières de leurs héritages, ensemble les tailles, aydes et imposts qu'ils nous doivent et devrons pour chascun desdiz dix ans; » — une remise sur les aides aux « povres habitans de la ville et paroisse de Douriez, près de Rue, les quels ont exposé qu'ils sont assiz à quatre lieues près de la forteresse du Crotoy, que tiennent et occupent les Anglois, et, durant les guerres, ont eu et soustenus de très-grans et excessifs dommages, et tellement que à très grant paine se sont peu entretenir audit lieu, et ce non obstant, par une course que firent, à festes de Noël l'an mil IIIIᵉ quarante trois, les Anglois dudit lieu de Crotoy et autres du pays de Normandie en ladite ville et paroisse de Dourier, lesdits Anglois prinrent desdis exposans jusques au nombre de soixante personnes ou environ qu'ilz emmenèrent prisonniers, avecques tous ou la plus grande part des biens, meubles, chevaulx et bestail d'iceulx exposans, et, qui plus est, ardirent le surplus de leurs biens avecques leurs maisons et amasemens en grant partie »; — une somme de cinquante francs à Marguerite d'Auxy, naguère femme de chambre de la comtesse d'Estampes. = Lettres d'attestation : — de Simon de Luxembourg, prévôt de l'église de Saint-Omer à Saint-Omer, au sujet du fief de Morselede; — de Jacques de la Viefville, capitaine d'Aire, et des échevins de la même ville, au sujet du domaine; — de Tristan Blondel, receveur du bailliage de Lens en Artois, Jean de la Motte, dit de Raucourt, lieutenant du châtelain de Remi, Baudouin, seigneur de Noyelles, Gouy et Tilloloy, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, et des échevins de Cambrai, au sujet du domaine et des revenus; — de Jean dit Bliart de le Ghistelle, écuyer, au sujet du tonlieu de Ghistelles. =Quittances:—de Guillaume de Poupet, receveur général des finances; — de Gautier de la Mandre, secrétaire de l'épargne du duc; — de Laurent Le Maech, receveur général de Flandre et d'Artois; — de Victor d'Ysemberghe, auditeur des comptes; — de Guillaume du Gardin, receveur général du Hainaut; — de Jean Rodrighes, fourrier et valet de chambre du duc; — d'Agnès, veuve de feu Gossart du Gardin, pelletier; — de Matthieu de Bracle, distributeur des aumônes du duc; — de Michel Vermen, receveur des reliefs et issues de Berghes; — de Jean Chombart, receveur de Clary pour monseigneur Engelbert d'Enghien. = Quittances pour rentes : — du chapitre Saint-Pierre d'Aire; — de Nicole Bernard, prieur de Saint-André-lez-Aire; — de Philippe, abbé de Saint-Pierre-les-Gand; de Baudouin de Brakel, receveur de l'abbaye de Senam; — de Bertin Moen et autres chapelains de Saint-Basle, à Bruges; — de Jacques Le Moisne, curé de Saint-Donat, en la même ville; — du chapitre de Saint-Sauveur de Harlebeke; — de Jean Daens, receveur de la fabrique de Notre-Dame, et Simon Piéters, receveur de l'hôpital

Saint-Christophe, à Lécluse; — d'Agnès, abbesse de Marquette lez-Lille; — de Jacques de la Viefville; — de Laurent Le Maech, receveur de Flandre et d'Artois; — d'Eustache de Milleville, lieutenant du bailli d'Hesdin; — de Henri « Boinmarkiet, » bourgeois de Valenciennes; — de Marie Vroeden, veuve de France Belle, à Ypres; — de Roger de le Woestine et Jean d'Appremont, maîtres du toulieu de Bruges; — de Baudouin de Fosseux, prévôt de Papinglo; — de Marguerite Bladeline, Pierre Lecuer, Catherine, veuve de Claes Hosten et Olivier, fils de Simon Van den Bane, bourgeois de Bruges; — de Catherine Scaers, de Lécluse; — de Jean Connin, maçon à Cambrai et Jean Liebert clerc de la chapelle Saint-Vincent, fondée en l'église Notre-Dame de Cambrai, au sujet de rentes sur la recette de Maubeuge et Bavai. = Quittances pour gages: — de Jacques de la Viefville, bailli d'Aire; — de Jeanne, femme de Perrin du Ralle, lavandière de monseigneur de Beaujeu; — de Desrame Fouquet, « navieur » à Merville. = Quittances et états au sujet de travaux exécutés: au château d'Aire; — au château d'Hesdin.

B. 2002. (Registre.) — 227 feuillets, parchemin.

1 janvier 1449. — 31 décembre 1449. = « Compte quatriesme de la recepte générale de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, tant en recepte comme en dépense, pour ung an entier commençant le premier jour de janvier l'an mil IIII^c^ XLVIII et finissant le dernier jour de décembre l'an mil IIII^c^ XLIX, faicte par Guillaume de Poupet, receveur général des finances ». = Total de la recette: 369,628 livres, 16 sols, 9 deniers tournois. Total de la dépense: 338,505 livres, 7 sols, 9 deniers tournois. = « A Anthoine Lourdain, de Venize, patron de galée, la somme de trois cens escus d'or du pris de XLVIII gros, en déduction de la somme de XIII^c^ XII escus en quoy monseigneur est tenu envers luy, tant à cause de ses gaiges du temps qu'il a esté en son service à estre patron d'une des galées que avec sa grant navire et autes navires il a nagaires et derrenièrement envoyez en armée par mer sur et à l'encontre des mescreans, au secours de la foy chrestienne, dont monseigneur de Wavrin et messire Jeuffroy de Thoisy estoient capitaines, comme pour sommes de deniers prestees pour l'entretenement du navire de ladicte armée. » (fol. 72). = « A maistre Dreux Jehan, enlumineur, vint et une livres douze sols, a luy quarante huit livres, pour ses gaiges, pour lui aidier à entretenir en son service, à faire histoires et enluminer livres et mettre à point, depuis le penultième jour de mars jusques le derrenier décembre » (fol. 72). = « A maistre Jehan Miélot, la somme de quatre vins dix sept livres, quatre solz, à cause des XII sols que monseigneur, par ses lettres données à Bruxelles le XXIIe jour d'août l'an mil IIII^c^ XLIX, lui a ordonné prendre et avoir de lui de gaiges par jour pour lui aidier à entretenir à son service, à faire translacions et escriptures de latin en francois de hystoires et autrement pour ses besoingnes et affaires, à commencer de la datte des dictes lettres, et ce pour VIII^xx^ II jours entiers commençans le XXIIe jour dudit mois d'avril et finissans le derrenier jour de septembre oudit an. » (fol 72 v°). = « A Jehan de Marivaulx, maistre d'angins volans, cinquante frans que monseigneur lui a ordonné prendre de pension par an. » (fol. 73 v°) = « A Nicaise de Cambray, painctre demeurant en la ville de Douay, pour lui aidier à deffroyer ou mois de septembre l'an mil IIII^c^ XLIX de la ville de Bruges, quant il a joué devant mondit seigneur en son hostel avec autres ses compaignons certain jeu, histoire et moralité sur le fait de la dance macabre, VIII l. » (168 v°) = A Lyevine Van der Eecke, fille de feu Jehan Van der Eecke, jadiz painctre varlet de chambre de mondit seigneur, pour don que mondit seigneur lui a fait, pour une fois, pour Dieu et en aulmosne, pour soy aidier à mettre religieuse en l'église et monastère de Mazeek ou pays de Liége, XXIII l. » (fol. 186). = « A Thiery Du Chastel, broudeur, la somme de six cens trente sept salus, dix sept solz pour ouvraiges de son mestier en la maniere qui s'ensuit..... pour la pourtraiture d'une chappelle sur drap... pour le mantel de l'ordre de la Thoison d'or de mondit seigneur fait, par son commandement, pour le roy d'Arragon... pour l'orfroy de une chappe de drap d'or historier de la vie Saint-Martin... » (fol. 202). = « A Robert Dary et Jehan de Lortye, marchans houvriers de tappisserie demeurans à Tournay, la somme de cinq cens escus d'or du pris de XLVIII gros monnaye de Flandres pièce, sur et en déduction de la somme de VIII^m^ IX^c^ XL escus dudit pris, que mondit seigneur, par ses lettres données à Bruges le XIIIe jour d'octobre l'an mil IIII^c^ XLIX, lui a ordonné estre baillié et délivré, par le receveur général, des deniers venans de la recepte de Saint-Quentin, en IIII années commençans à la my aoust oudit an IIII^c^ XLIX et finissant à la my aoust l'an mil IIII^c^ LIII, assavoir à III premières des dictes IIII années II^c^ escus, et de trois mois en trois mois par égale portion, en la dernière desdictes IIII années II^m^ IX^c^ LX escus pour le parpayement et reste des-

dicts VIII^{m} IX^{c} XL escus à payer comme dessus, pour VIII pièces de grans tappis de haulte lice, contenant ensemble XI^{c} XX aulnes, qu'ilz doivent parfaire et délivrer endit temps. »

B. 2003. (Portefeuille.) — 106 pièces, parchemin ; 1, papier ; 40 sceaux.

1 janvier 1449 — 31 décembre 1449. = Lettres de mandement : — de Charles, roi de France, ordonnant, à cause des réclamations du duc de Bourgogne, de surseoir à la levée des impôts à Picquigny et en plusieurs autres villes sises en deça de la Somme ; — de Philippe, duc de Bourgogne, au sujet de joyaux achetés à maître Etienne de le Poele, orfèvre de Bruxelles, et à Marcelin de Milloin, orfèvre de Bruges, de six grands chandeliers de laiton fournis pour l'hôtel de Lille par Jean Jovenel, chaudronnier à Saint-Omer, et du bois accordé au seigneur de Haubourdin, capitaine du château de ladite ville de Lille, pour son chauffage ; — des maîtres de la Chambre des comptes de Lille au sujet des officiers qui doivent rendre leurs comptes en cette Chambre. = Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, accordant : — amortissement pour les cent livres de revenu que Jean Luppart voulait acquérir à l'effet de fonder un hôpital au Quesnoy ; — rémission à Guillaume Cathul, « povre jeune compaignon, facteur et serviteur à salaire de Bon de Ville et Pierre de Ville, tenans la table des Lombars en la ville de Courtray, » qui avait prêté à son profit spécial et pour ce était détenu en prison. = Lettres d'attestation : — de Fastré Hollet au sujet des navires envoyés par le duc au secours de Constantinople : — de Guillaume de Poupet, receveur général des finances ; — des mayeur et échevins d'Aire ; — de Jean d'Averdoing, lieutenant de Guérin de Brimeux, châtelain et prévôt de Fampoux ; — de Jean de Beauval, seigneur de Warlaincourt, écuyer tranchant de la duchesse de Bourgogne et châtelain d'Hesdin ; — de Valery de Canteleu, clerc des élus d'Artois ; — d'Antoine d'Estrées, écuyer, échanson du comte d'Estampes, au sujet des droits seigneuriaux de la terre de Bruille, mouvant du château de Péronne ; — de Jean de Pailleracque, Jean de la Fontaine et autres sergents de la châtellenie de Bouchain, — de Gilles dit Luppart, de Solesmes, lieutenant du gavène du Cambrésis ; — de Jean de Werchin et plusieurs autres au sujet des domaines du Hainaut ; — des échevins de Tronchiennes ; — au sujet des espiers de Bruges et de Bergues et de rentes établies sur le domaine en ces villes. = Lettres de commission du même Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — David de Pois bailli et capitaine d'Aire au lieu de feu Jacques de la Viefville ; — Jacques Scaeck, bailli de Courtrai : = Quittances : — de Guillaume de Poupet, receveur général des finances ; — de Laurent de Maech, receveur général de Flandre et d'Artois ; — d'Ernould de Sorbruecq, commis à tenir le compte « de certaines galées que mon dit seignenr a présentement fait faire à Anvers » ; — de Guérard de la Mote, écuyer, lieutenant du château de Lécluse ; — de Hugues de Boulongne, peintre et valet de chambre, au sujet du don de six gros par jour de pension, qui lui a été fait par le duc ; — de Garrenot Pourcelot, valet de chambre et de la tapisserie de madame la duchesse de Bourgogne ; — de Guillaume de Troyes, conseiller et receveur des finances du comte d'Estampes : — d'Amblar de Neuville, gouverneur, et Jean de Troustillon, maître d'hôtel de monsieur de Beaujeu. = Quittances pour rentes : — du chapitre Saint-Martin de Hesdin ; — de Marc, abbé du monastère de Saint-Quentin en l'Isle ; — du chapitre Saint-Sauveur de Harlebecke ; — d'Agnès, abbesse de Marquette-lez-Lille ; — de Blanche de Gamaches, dame de Chastillon et de Laffrete-lez-Pontieu ; — de Louis de Soyecourt, chevalier, seigneur de Moy en Beauvaisis et de Villers le Faucon ; — de Georges Belle, chevalier ; — d'Adam de Crépieul sur le tonlieu d'Aire ; — de Matthieu de Bracle, aumônier du duc ; — de Jacques Candel, chirurgien du duc, mari et bail d'Isabelle Mullier, jadis femme de Guillaume Janzone, en son vivant valet de chambre du duc ; — de Jean Malet, auditeur des Comptes à Lille, procureur de demoiselle Marie de Pacy, veuve de maître Barthelemi A la Truye ; — des échevins de la ville d'Aire ; — de Pierre Ransson, écuyer, demeurant à Péronne ; — de Jacquemart de Quaroube, massard de la ville de Valenciennes ; — de Jacquemart de Pocques, au sujet de rentes sur les vinages de la ville de Maubeuge ; — d'Anastasie d'Oultre, vicomtesse de la ville d'Ypres ; — de Gilles Dop, fils de feu Pierre comme héritier, et « Barbare » (Barbara, Barbe), fille de feu Jean Le Vos, veuve dudit feu Pierre, comme viagère et mère dudit Gilles, au sujet de rentes sur le tonlieu de Dam ; — de Pierre Le Cuer, Antoine Brouc et Agnès, veuve de Simon Van der Bane, bourgeois de Bruges ; — de Jean Van der Hecke, Marguerite Bladeline, Victor Vromond, prêtre, François Bruusch et Catherine Scaers, sur divers tonlieux et espiers de la Flandre ; — d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, sur les tonlieux de Dam et de Lécluse. = Quittances pour gages : — d'Antoine, seigneur de Croy, capitaine de la Montoire ; — de Walerand, seigneur de Wavrin, de Lillers et de Mal-

launoy, capitaine général de l'armée « mise sus ès pays de Levant à l'encontre des Turcs, au sujet d'une somme de trois mille, six cent et cinquante francs, laquelle somme nous estait deue pour nous aidier à supporter les frais et charges, peynes, travaux et despens qu'il nous a falu faire et soustenir tant pour rechevoir estrangiers, héraux, trompettes et autres mesaiges come autrement en plusieurs et diverses manières, et commencha ledit voyage que nous montasmes sur mer à Venise qui fut le vi^e jour de juillet en l'an mille IIII^c XLIIII et fenisant le quinziesme jour de janvier mil IIII^c quarante chincq que nous retournasmes dudit voyage et arrivasmes audit de Venise qui sont dix-huit mois et huit jours entiers; — de Roland, bâtard d'Esnes, connétable des vingt arbalétriers « qui sont commis à tous leur harnas pour le sceureté et garde de le ville et forteresse de Bouchain ; » — de Philippe de Pressy, écuyer, échanson du duc, élu sur le fait des aides du Roi et du duc en Artois; — de Guillaume du Bois, écuyer, maître d'hôtel du duc; — de Jacques de la Viefville, bailli d'Aire; — d'Antoine de Wissocq, seigneur de Tannay, bailli de Hesdin; — de Guillaume Le Jone, seigneur de Contay, élu sur le fait des aides d'Artois; — d'Eustache de Milleville, lieutenant du bailli d'Hesdin; — de Robert du Mont, notaire en la Cour spirituelle de Térouane; — de Baudouin, seigneur de Noyelle, Gouy, Cacheux et Tilloloy, bailli de Péronne, Montdidier et Roye;—de Jacques Le Sintere, receveur des briefs d'Assenede et des Quatre Métiers. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — à Fampoux ; — au château d'Hsedin; — à l'hôtel de Beaumont sis à Maubeuge ; — à Lecluse; — à l'hôtel du duc à Bruges, avec un inventaire du mobilier.

B. 2004. (Registre.) — 376 feuillets, parchemin.

1 janvier **1450** — 31 décembre **1450**. = « Cinquiesme compte de Guillaume de Poupet, receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, tant de recepte comme de dépense, pour ung an entier commençant le premier jour de janvier l'an mil CCCC XLIX et finissant le derrenier jour de décembre l'an mil CCCC cinquante. » = Total de la recette : 412,903 livres, 1 sol, 3 deniers. Total de la dépense : 431,753 livres, 12 sols, 9 deniers. = « A maistre Dreux Jehan, varlet de chambre et enlumineur de mondit seigneur, la somne de cent huit livres douze sols du pris de XL gros, à cause des XI s. que mondit seigneur, par ses lettres patentes données à Bruges le XIIIe jour d'octobre mil CCCC XLIX lui a ordonné prendre de gaiges par jour pour lui aidier à entretenir en son service en l'ocupacion d'escriptures de livres et de les enluminer et faire histoires en iceulx ès lieux la ou il chiet et autrement » (fol. 100). = A maistre Jehan Miélot la somne de neuf vins livres du pris de XL gros, à cause de XII s. que mondit seigneur lui a ordonné prendre de gaiges par jour, pour lui aidier à entretenir en son service à faire translacions de livres de latin en françois et les historier » (fol. 101). = « A maistre Vincent de Crosses, chanoine de Paris, la somme de dix francs monnoie royal, pour ung livre en parchemin appellé brief ou ordinaire d'église à l'usaige de Paris, commençant au second feuillet *viridi vel* que mondit seigneur a fait prendre et achetter de li, lequel livre a este délivré aux chappellains de la chappelle de l'ostel d'icellui seigneur pour servir en icelle chappelle » (fol. 225). = « A Jehan d'Astiches et Jehan Ruffault, margliers de l'église Saint-Estienne, à Lille, la somme de soixante frans que mondit seigneur, par ses lettres patentes données le XXVe jour de novembre l'an mil CCCC XLIX, leur a ordonné estre délivrée pour don que icellui seigneur a fait de sa grâce à ladicte église pour une fois, pour convertir ou payement des VI nouvelles cloches derrainement et nouvellement fondues et coulées pour ladicte église » (fol. 282). = « A Olivier de la Marche, escuier pannetier de mondit seigneur, pour don à lui fait par mondit seigneur pour lui aidier à deffroyer à son partement de devers lui de la ville de Bruxelles pour aler en Bourgoingne où il tient son mesnage, par sa quictance, XXXVI l. » (fol. 308). = A George le Chastellain, escuier pannetier de mondit seigneur, pour don à lui fait pour lui aidier à deffroyer au derrenier partement d'icellui seigneur de la ville de Bruxelles et aussi pour lui aidier à acquictier de ses debtes et pour lui aidier à entretenir par aucun temps en son service, par sa quictance XXXV l. » (fol. 309 v°) = « A George le Chastellain, escuier tranchant de mondit seigneur, que icellui seigneur lui a de sa grâce donné pour une fois pour lui aidier à deffroyer au partement de la ville d'Arras pour aler derrainement à Hesdin, pour consideracion de ce qu'il n'est point compté à gaiges en l'ostel d'icellui seigneur XVI l. » (fol. 211 v°) = « Au mesme pour lui aidier à acquictier de ses debtes et lui aidier à deffroyer du partement de mondit seigneur de la dicte ville de Hesdin pour aler à Lille et à Bruxelles ou mois d'octobre mil CCCC cinquante, pour considéracion des services qu'il lui a fait et aussi de ce qu'il n'a eu aucuns gaiges ou ordonnance XVIII l. » (fof. 312). = « A Robert Dary et Jehan de Lortye, marchans de tapisserye demeu-

rant à Tournoy, pour parpaye de la première année et le premier terme de la IIe, pour VIII pièces de grans tappis de haulteliche contenant ensemble XIc XX aulnes » (fol. 346).

B. 2005. (Portefeuille.) — 77 pièces, parchemin.

1 janvier 1450 — 31 décembre 1450. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, et de ses principaux officiers, ordonnant ; — de payer à la « vesve et héritiers de feu Guillaume de Veluton, *alias* Veluten, en son vivant tailleur d'ymaiges demourant à Paris, la somme de VIIxx XLVIII livres, VII sols, VI deniers tournois « pour ce que ledit deffunct fut de par nous commis et ordonné à parfaire la sépulture de feu nostre sœur Anne, duchesse de Bedford, lequel feu Guillaume se emploia à l'accomplissement de ladicte sépulture et y fist plusieurs parties d'ouvrage de son mestier » ; — de délivrer cent livres, seize sols à Colard de Bruxelles, orfèvre demeurant à Abbeville, pour « six tasses d'argent verrées et martelées, dorées aux bors » ; — des maîtres de la Chambre de Lille au sujet des officiers du duc qui doivent rendre leurs comptes ; — au sujet du métier des orfèvres de Lille. = Lettres du même Philippe, duc de Bourgogne, accordant: — aux habitants d'Auxy continuation de l'exemption de tailles et aides ; — aux habitants de Lécluse l'exemption du droit de tonlieu, à condition que, chaque année, la ville payera une somme de cent livres parisis ; — l'anoblissement à Robert Desprez, fils de feu Hustin demorant à Bunar lez Béthune (Busnes ?) considérant « les bonnes meurs et vertuz qui sunt et habundent en la personne dudit Robert et les bons et agréables services que ledit feu Hustin Desprez, son père, a fais en son vivant à feu nostre tres chier seigneur et père en ses guerres et armées, et aussi que nous a fait icelui Robert et espérons que encoires fera cy après et aussi qu'il est extrait de bon et honorable estat. » = Lettres d'attestation : — de Jean de Troustillon, conseiller du duc et maître d'hôtel de monsieur de Beaujeu, au sujet « de deux plumes d'ostruse l'une violete et l'autre blanche pour metre sur le fronteau du cheval d'icellui seigneur de Beaujeu au tournoi fait à Bruges le IIIe jour de février mil IIIIc cinquante » ; = de Jean Wielant et Georges de Bul, secrétaires du duc, Baudouin, bâtard de Longueval, écuyer de cuisine, Charles de Rochefort, chevalier, chambellan du comte d'Etampes, et des maîtres de la Chambre des comptes de Lille, au sujet de dépenses diverses ; — de Jean de Pressy, chambellan du duc, au sujet du paiement fait à la veuve de Guillaume de Veluton, *alias* Veluten, « ymageur, pour le fait de la sépulture de madame Anne de Bourgoingne » ; — de Valery de Canteleu, clerc des élus d'Artois ; — de Guillaume de Saint-Soigne, au sujet des dépenses d'hôtel de Cornil, bâtard de Bourgogne ; — de Gui de Lannoy, lieutenant du bailli de la ville d'Aire, et des échevins de la même ville ; — de Jean de Beauval, seigneur de Warlaincourt, châtelain d'Hesdin, et de plusieurs autres au sujet du domaine ; — de Thomas de Le Fontaine, vicomte de Boulogne, et de Jean Pieucquet, lieutenant de Pierre Labitte, bailli de Choquel, au sujet du domaine ; — d'Adam de Saint-Waast, sergent à cheval au bailliage de Lens en Artois ; — de Mathieu de Villers, Jacques, seigneur de Hartres, et plusieurs autres officiers et hommes de fief du duc au sujet des domaines du Hainaut ; — de Charles Van Dixmude et Victor de Wale, échevins d'Ypres, de Guérard de la Motte, écuyer, lieutenant du château de Lécluse, de Gérolf Van der Kercke et Jean Van den Hecke, échevins de Deynze, au sujet des tonlieux et des rentes sur l'espier ; — au sujet de la galère duc appelée la « Gaillarde », que maître Jean Bouta laissa à Guillaume Dierycx, portmaistre de la ville de Dunkerque. = Lettres de nomination : — par Philippe, duc de Bourgogne, de Jean de Maulx à l'office des « cops de grain » ; — par Gilles de Rouvroy dit de Saint-Simon, chevalier, seigneur de Dossemer, de Paul Pachette à l'office de bailli de ladite seigneurie de Dossemer. = Quittances : — de Laurent Le Maech, receveur de Flandre et d'Artois ; — d'Henri d'Ypres, receveur du Luxembourg ; — de Jacques de Filescamps, receveur des aides d'Amiens ; — de Jean de Troustillon, maître d'hôtel de monsieur de Beaujeu ; — de Gautier de la Mandre, garde de l'épargne du duc ; — d'Etienne de Faletant, écuyer tranchant du duc ; — de Guillaume de Vlutten, joaillier de Bruges, Jean Van de Brouque, potier d'étain de Bruxelles, et de plusieurs autres fournisseurs du duc.

B. 2006. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1 janvier 1450 — 31 décembre 1450. — Quittances et autres pièces concernant les dépenses faites par Cornil, bâtard de Bourgogne, gouverneur du Luxembourg, parmi lesquelles un reçu de Jean de Boulogne, valet de chambre du duc et peintre, qui a fourni « une cotte d'armes, deux bannières de trompette et ung estendard » et un autre reçu de Jean Fremault dit Attis, demeurant à Lille, qui

a vendu « un cheval sur poil gris, lequel monseigneur le bastard de Bourgoingne a donné au bastard de Rosembos ».

B. 2007. (Portefeuille.) — 85 pièces, parchemin ; 1, papier ; 10 sceaux.

1 janvier **1450** — 31 décembre **1450.** = Quittances pour rentes : — d'Ernould, abbé de Vaucelles ; — de Jacques, abbé de Saint-Sauveur de Ham ; — de Gilles, abbé d'Auchy ; — du chapitre de Saint-Martin d'Hesdin ; — de Walerand, abbé de Notre-Dame de Boulogne ; — de Jean, abbé de Longvillers au diocèse de Térouane ; — du chapitre Saint-Donat de Bruges ; — de Colard Haneron, receveur du même chapitre ; — de Jacques Le Mone, prêtre de la même église, — de Jean, abbé de Baudelo ; — de François, abbé de Zoetendale ; — du chapitre de Haltert ; — de Joffroy De le Mere, religieux d'Eenham ; — de François de Gand, doyen de Courtrai ; — de Jean Barat, professeur en théologie de l'Université de Paris, procureur de l'église des Carmes de Valenciennes ; — de Jean Moriel, commis par Georges Olivier, chapelain de la chapelle de « Toussaint » en l'église Saint-Jean de Valenciennes ; — de Pierre Daynet, marguiller de l'église Saint-Laurent de Lens ; — de Marguerite de Créqui, abbesse de Sainte-Austreberthe à Montreuil ; — de Roland de Calonne, ayant le bail et gouvernement de Louis de Themseke, à cause de sa femme mère d'icelui Louis, fils de Daniel de Themseke, fils de feu mademoiselle Marguerite, fille de messire Gui, bâtard de Flandre ; — de Jean de la Roe, huissier d'armes du duc de Bourgogne ; — de Pierre d'Hont ; — de Jean d'Apremont ; — de Colard Bannier, receveur de messire Englebert d'Enghien en sa terre et seigneurie d'Estaires, Haveskerk et dépendances ; — de Baudouin de Fosseux, prévôt de Papinglo ; — de Jean du Loroit dit de Hestrud, le fils, bourgeois de Binche ; — de Jacquemart Creste, massard de la ville de Valenciennes ; — de Simon Leleu, receveur de la chapelle de Marcq-en-Ostrevant ; — de Jean, fils de Gautier Sinwel, et de plusieurs autres bourgeois sur les espiers de Bruges et de la Flandre ; = Quittances pour gages : — de Jean, bâtard de Namur, chevalier, mari et bail de mademoiselle Marguerite de Barbençon, veuve de Jean de Sars, seigneur « de Daudignies » ; — d'Antoine, seigneur de Croy ; — de Philippe de Pressy ; — de Guillaume de Poupet, receveur général des finances et autres receveurs ; — de Hugues A la Truye, fils de feu Barthélémi ; — de Jean Le Boin, conseiller en la Cour spirituelle de Térouane ; — de Colard du Reux, forestier du bois de Béthune ; — de Clément de Linières, écuyer, lieutenant du châtelain d'Hesdin, et de Jean Gargan, clerc pour les ouvrages qui se font au même château ; — de Jean Colpart, clerc notaire de la Cour spirituelle de Tournai ; — de Hugues de Boulongne, peintre et valet de chambre, et de plusieurs autres valets de chambre du duc ; — de Guillaume de Troyes, receveur des finances du comte d'Etampes, de Jean Gérin et Jacques Le Suintere ; — de Georges Belle, chevalier, sur l'espier d'Ypres ; — de Mathieu de Villers, en la ville de Bouchain, et de Jacquemart Madoul à Valenciennes. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — au château de Saint-Omer ; — au château d'Aire ; — à l'hôtel du duc à Gand ; — au château d'Yvoix.

B. 2008. (Registre.) — 375 feuillets, parchemin.

1 janvier **1451** — 31 décembre **1451.** = « Sixiesme registre de Guillaume de Poupet, conseillier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, pour ung an entier commençant le premier jour de janvier l'an mil cccc cinquante et finissant le derrenier jour de décembre l'an mil cccc cinquante et ung. » = Total de recette : 309,382 livres, 17 sols tournois. Total de la dépense : 309,905 livres, 11 sols, 5 deniers tournois. = « A Jehan de Bouloingne, varlet de chambre et painctre de mondit seigneur, filz aisné de Hue de Bouloingne, son père, en son vivant aussi varlet de chambre et painctre d'icellui seigneur, et icellui Jehan lui faisant fort en ceste partie tant ou nom comme procureur de damoiselle Jehanne Huterel, sa mère, vesve de sondit feu père, et de Denis de Bouloingne, son frère, la somme de six vins livres du pris de XL gros monnoye de Flandres la livre, qui deue lui estoit au jour de ses trespas à cause et pour reste de ses gaiges et dont il a esté mis en debte en la Chambre des comptes à Lille par le X[e] compte Richard Juif, maistre de la Chambre aux deniers de mondit seigneur d'un an fini le derrenier jour de décembre l'an mil cccc XLVI, comme plus à plain peut apparoir par cédulle de la dicte Chambre des comptes et par lettres patentes de mondit seigneur sur ce faictes et données le XXVI[e] jour d'avril l'an mil cccc XLVIII, par lesquelles il veult la dicte somme estre allouée ès comptes et rabatue de la recepte dudit receveur général » (fol. 255). = « A monsieur l'abbé de Hannon (Hasnon) la somme de vint escus d'or du pris de XLVIII gros monnoye de Flandres pièce,

que mondit seigneur lui a, de sa grâce, donné pour une foys en faveur de son église et pour convertir et emploier en achat des bois et de merren pour aucuns ouvraiges, répacions et soustenemens que ledit abbé fait faire en aucuns des edifices, en la dicte abbaye et au convent d'icelle et non ailleurs, comme tout et plus à plain peut apparoir par les lettres patentes sur ce faictes et données le XIIIe jour d'avril l'an mil CCCC L » (fol. 268). = « Aux manans et habitans de la ville de La Bassée, la somme de trente cinq livres du pris de XL gros monnoye de Flandres la livre, que mondit seigneur leur a, de sa grâce, donné pour une fois, tant pour considéracion de la grande et sumptueuse despense qui leur a convenu faire pour réédiffier et reffaire leur église, dont la tierce part et plus, avecques le clochier d'icelle, sont chuz et fondus depuis quatre ans ença, comme pour réparer une rivière portant navire dudit lieu de La Bassée en la ville de Lille, à laquelle chose faire il ont estéz constrainz, et pour ce leur a convenu vendre sur eulx et se sont chargiez de plusieurs rentes viaigières » (fol. 288 v°).

B. 2009. (Portefeuille.) — 134 pièces, parchemin ; 1 papier ; 12 sceaux.

1 janvier **1451** — 31 décembre **1451**. — Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant :—de prendre sur les terres de Crèvecœur, Arleux, Rumilly et Saint-Souplet, ce qui fait défaut dans le revenu assigné à Anoine, bâtard de Bourgogne, et à Jeanne de la Viefville, sa femme, sur les terres de Beuvry et de Chocques en Artois ; — d'acquérir, des tuteurs de Jean de Lanstais, une échoppe attenant au Poids de Lille ; — de convoquer les officiers qui doivent rendre leurs comptes à la Chambre de Lille ; — de donner au seigneur d'Haubourdin, capitaine du château de Lille, le bois nécessaire pour son chauffage. = Lettres du même duc exemptant des droits seigneuriaux le seigneur de Croy, Marguerite de la Trémoille, dame de Baussignies, tant pour elle que pour Lancelot de la Trémoille, son frère, et Adrien Courteheuse, fils de feu Stas Courteheuse. = Lettres d'attestation : — de Guillaume de Saint-Soigne au sujet des dépenses faites par Antoine, bâtard de Bourgogne, entre autres « pour l'achat d'un déamant que mondit seigneur (Anthoine) a piessà fait acheter pour donner à la femme Johannes de Willer le jour de ses nopces » ; — de Jean, évêque de Tournai et chef du Conseil du duc, de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers, de Jean de Troustillon, maître à l'hôtel de monsieur de Beaujeu, de Guillaume Le Josne, seigneur de Contay et maître d'hôtel de la duchesse, et d'Antoine de Poucques, écuyer et lieutenant du capitaine du château de Lille, au sujet de voyages et de services rendus par les hommes du duc ; — des échevins d'Aire et de Lens en Artois, et de Jean de Saint-Pierre Mesnil dit de Hingettes, bailli de Lens, au sujet du domaine ; — de Jean de Beauval et Jacques de Brimeux, châtelains d'Hesdin, et des échevins de la même ville au sujet de domaine ; — des baillis et lieutenants d'Etaples, Choquel et Hardrelo ; — de Valery de Canteleu, clerc des élus d'Artois ; — de Jean Aubin, lieutenant du bailli de Cayeux ; — de Pierre de Brugelettes et plusieurs hommes de fief ou receveurs au sujet du domaine du Hainaut ; — d'Adam Bullinc et Gheerart Walck au sujet des domaines de Flandre. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Antoine de Wissocq, capitaine et bailli d'Aire ; — Gérard de Hocron, écuyer, bailli de Lille ; — Jean Marissal, fils de feu Jacques, bailli de Weppes ; — Josse de la Porte et plus tard Roger Bollart, baillis d'Ypres ; — Gérard de Hestrud, maîtres des œuvres à Binche au lieu de Jean son père. = Quittances : — d'Isabelle, duchesse de Bourgogne ; — d'Antoine, seigneur de Croy ; — de Guillaume de Poupet, receveur général, et de plusieurs autres receveurs au sujet des sommes qui leur ont été versées ; — des maîtres de la Chambre des comptes de Lille, Gilles Le Veau, Gautier Poulain, Jean Le Doulx, des auditeurs de la même Chambre, Jean Malet et Victor d'Ysemberghe, et des clercs Guiselin de Vlieghe et Jean de Meaulx, au sujet du bois que monseigneur leur a accordé de prendre dans les forêts de Beaulo et du Ruhout « pour le chauffage de la Chambre et aussi pour les hostelz des maistres, auditeurs, clers et autres suppostz de ladicte Chambre » ; — d'Engelbert de Vertaing, seigneur de Beaurieu ; — d'Hugues, seigneur de Hames, de Bondues et d'Adinfer ; — de Tristan Blondel, de Lens ; — de Baudouin d'Amiens, cirier de Lens, au sujet des « trois chierges que l'on a acoustumé chascun an estre donnés et offers aux sains et relicques de l'église Nostre-Dame de Lens la nuit de le Trinité pour les pairies que monseigneur le duc a ès villes de Vieullaines et Ablaing » ; — de bateliers pour transports de bois et de salpêtre et de plusieurs autres. = Quittances pour rentes : — du chapitre Saint-Pierre de Lille et de Robert Le Blond dit Le Mire, chapelain du même chapitre ; — du chapitre de Saint-Pierre d'Aire ; — de Roger De Rasse, chapelain de la chapelle Notre Dame fondée dans la chapelle Saint-Michel, près de la Salle de Lille ; — d'André de Planque, procureur de Jean

Martin, chapelain de la chapelle fondée en l'hôpital d'Artois à Hesdin ; — de Pierre Grouget, curé de Saint-Jean en l'église Notre-Dame de Lens ; — de Jean de Libessart, ministre de l'hôpital du Bourg à Lens ; — de Jean Fardel, ministre de l'hôpital d'Aix en Gohelle ;— de sœur Danele, prieure de la Chartreuse de Mont-Sainte-Marie-les-Gosnay ; — de Pierre Lucas, prêtre,. Adrien Van Steenhuye, prêtre, et de plusieurs autres prêtres et ministres de charité ; — de Jean Le Sur, mari et bail de Martinette Bosquet, fille légitime de sire Jean Bosquet, ermite à Sainte-Claude, de Robert West, procureur de Jean de Haisival, éeuyer, héritier de Robert de le Motte ; — de Henri Gommer ; — de Victor d'Ysemberghe, commis à à la recette des aumônes de Flandre ; — de Jean de Beauval,seigneur de Grigny et de Warlaincourt,châtelain d'Hesdin, et de plusieurs autres personnes notables. = Quittances pour gages : — de David de Pois, chevalier bailli d'Aire ; — Robert Le Josne, gouverneur d'Aras ; — de Noël Haneron, receveur des aides d'Artois en la régale de Térouane ; — de Jean de Troustillon, maître d'hôtel de monsieur de Beaujeu ; — de Thomas de Carvin, procureur du duc au baillage de Lens ; — de Gui Broude, procureur de Laurent de Monchy, forestier du bois de Wasselau ; — de Jean de Fretin, écuyer ; — de Pierre de Lassus, huissier d'armes du duc ; — de Pierre Le Maire, sergent du baillage de Lens et de plusieurs autres officiers du duc. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — à l'édifice que monseigneur fait élever à Lille pour y mettre son artillerie ; — au château d'Aire ; — à Hesdin ; — au château de Chaeftingue.

B. 2040. (Portefeuille.) — 54 pièces, parchemin ; 18 sceaux.

1 janvier **1452** — 31 décembre **1452**. (1). = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — d'allouer une somme de cent frans, outre ses gages, à Thibaut de Neufchastel, seigneur de Blarmont, maréchal de Bourgogne, « pour lui aidier à supporter les frais qu'il lui a convenu faire par ci-devant lui estant en nostre guerre à l'encontre de ceulx de notre ville de Gand, noz ennemis, rebelles et désobéissans ; » — d'octroyer une somme de quarante livres à Ernoul de Gouy, seigneur d'Auby, bailli de Douai, pour être allé « en la ville de Saint-Omer et aussi par devers nous en nostre ville de Hesdin, pour le fait de certains emprunts que avons fait faire et requérir en nostre dicte ville de Saint-Omer, tant à ceulx de l'église collégial comme aux mayeur et eschevins d'icelle ville ; » — de donner diverses sommes à messire Dreux, seigneur de Humières, Jean de Quielencq, écuyer, maître Martin Steenbecque, secrétaire, messire Antoine de Rochebaron, seigneur de Berry, Gérard de Plainne, maître des requêtes de l'hôtel, Guillaume de Vauldrey, Baudouin d'Oignies, gouverneur de Lille, maître Guillaume Le Wale, conseiller du duc, et Pierre Le Carbonnier, trésorier du Boulonnais, pour services énumérés dans lesdits mandements ; — d'allouer à Gaspard, bâtard de Flandre, le revenu qui lui a esté assigné pour le gouvernement des terres d'Elverdinghe et de Flamertinghe. = Lettres du même Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles il déclare qu'ayant établi en faveur de Baudouin d'Oignies, Jean Le Doubs, Jean d'Escaubecques, Henri de Tenremonde, Baudouin et Henri Gommer et plusieurs autres de Lille, qui lui avaient prêté de fortes sommes d'argent, plusieurs rentes viagères en garantie desquelles il avait engagé plusieurs parties de sa vaisselle d'or et d'argent ; il renonce aux parties de vaisselle qui suivent : « une corbeille ou mande d'argent pour aumosnes liée de chiercles dorez et armoyée des armes de feu nostre chier père, quatre bacins aiguier dorez sur une façon de rose ou fons, quatre bachins d'argent à laver, les deux dorez dont l'un a une Nostre-Dame ou fons et l'autre ung crucifix, deux autres petits bachins à laver, escrips sur les bors et esmaillés au fons....., une nef d'argent dorée dedens et dehors avec le piet et les chasteaulx à ung aigle d'argent blanc sur chascun chastel. » = Lettres d'exemption de peines et d'impôts accordées à des prisonniers et aux habitants d'Esquerdes, qui « sont assiz prés de nostre ville de Saint-Omer, en la frontière de nostre ville de Calais, occupée par les Anglois, lesquelz font courses, dommaiges, pilleries et roberies audit lieu d'Esquerdes. » =Lettres d'attestation :—au sujet des dépenses d'Antoine, bâtard de Bourgogne ; — de Jean, évêque de Tournai, chef du Conseil du duc, de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers, d'Antoine de Poucques, lieutenant du châtelain de Lille, de Gérard de la Roiche, clerc de Humbert de Plainne, maître de la Chambre aux deniers de la duchesse, et de Thiéri Mand, bailli de la Salle d'Ypres, au sujet des voyages et vacations des

(1) Le compte de 1452, qui fait défaut dans les Archives du Nord, se trouve à Bruxelles, aux Archives générales du royaume, n° 1921. Il a été remis en 1770, par ordre du gouvernement français, au commissaire du gouvernement des Pays-Bas autrichiens.

officiers du duc ; — de Jacques de Luxembourg, Antoine de Croy, maître Simon de Luxembourg, prévôt de Saint-Omer, et Thomas Mallet, maître de la Chambre des comptes de Lille, au sujet d'exemptions de droits seigneuriaux qui leur ont été concédées, de Gui de Lannoy, écuyer, lieutenant du bailli d'Aire, et des échevins de la même ville, au sujet du domaine ; — de Morlet de Renty, bailli de Térouane, Jacques d'Auterisse, lieutenant de Guérin de Brimeux, châtelain de Fampoux, Valery de Canteleu, clerc des élus d'Artois, Jean Carton, lieutenant du bailli d'Etaples, et des échevins de Lens, au sujet du domaine ; — de Jean de Werchin, receveur de l'église Sainte-Aldegonde de Maubeuge, et de Jean Meurant, maître charpentier du Hainaut, au sujet du domaine. = Lettres de commission du même Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Gaspard, bâtard de Flandre, gouverneur des pays d'Elverdinghe et de Flamerlinghe ; — Chrétien de Digonne, seigneur de Thianges, conseiller et chambellan du duc ; — Jean du Més, chevalier, seigneur d'Anstaing, lieutenant du capitaine de la ville de Lille, Jean de Luxembourg, seigneur de Haubourdin ; — Jean de Gore, bailli de Hondaing, au lieu de feu Jacques de Bernicourt ; — David Aubert, receveur des aides de Pontieu au lieu de son frère Jean, demeurant à Abbeville ; — Jacques Maes, doyen d'Ardembourg, receveur des aides.

B. 2011. (Portefeuille.) — 100 pièces, parchemin ; 10 sceaux.

1 janvier **1452** — 31 décembre **1452**. = Quittances : — de Philippe et d'Isabelle, duc et duchesse de Bourgogne ; — de Guillaume de Poupet, receveur général des finances, de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers et de plusieurs receveurs ; — de Chrétien de Digonne, Pierre de Bauffremont, Jean Couvinon, Jean Dorpe dit Ostonis, Thibaut de Neufchastel et autres officiers du duc, mentionnés dans les mandements ; — de Mathieu de Bracle, chargé par le duc « de donner pour Dieu et faire aumosnes secrètes ; » — de Jacotin d'Auxy, écuyer, échanson de Monsieur de Beaujeu ; — de Lucien Spinulla, marchand de Gênes, au sujet d'un prêt fait dans le port de Bordeaux « à Anthoine Perleys, maistre de la busse de monseigneur nommée la Busse de Neufport, à l'aventure de ladite busse. » = Quittances pour rentes : — du chapitre de Saint-Pierre d'Aire ; — du chapitre de Saint-Pierre de Lille et de Jean de Courcelles et Jean Riquillat, ministres de la Charité des pauvres de Saint-Sauveur, Gilles Vredière, receveur de Saint-Etienne, Pierre Heniot, prieur des Frères Prêcheurs, et Pierre Loquard, chapelain de la Maladrerie des bourgeois, en la même ville ; — de frère Jacques Quieberd (?), prieur de Saint-André-lez-Aire ; — de Charles, abbé de Notre-Dame-lez-Hénin-Liétard ; — de Robert Du Rieu, curé de Saint-Léger à Lens et receveur des obits de l'église Notre-Dame ; — de Guillalmine Vrotée, trésorière de Notre-Dame de Messines ; — de sœur Danel, prieure de la Chartreuse de Mont-Sainte-Marie-lez-Gosnay ; — de Marie de Gouy, abbesse de Saint-Antoine des Champs-lez-Paris ; — de Victor d'Ysemberghe, commis à tenir le compte des rentes viagères vendues par le duc ; — de Catherine Scaers, mère de feu messire Cornil, bâtard de Bourgogne, en son vivant seigneur d'Elverdinghe et de Flamertinghe ; — de Jean Lesur, mari de Martinette Bosquet : — de Marie d'Oresmaulx, dame de Ferieves et de Vy, veuve de monsieur Le Brun de Doncquerre ; — de Marguerite de Steenbecque, veuve de Robert de la Motte ; — d'Adam de Crepieul ; — de Henri Gommer, fils de feu Baudouin, demeurant à Lille ; — d'Olivier de le Hallerie ; — de Jean d'Abelain, demeurant à Seclin. = Quittances pour gages : — d'Antoine, seigneur de Croy, châtelain de la Montoire ; — d'Antoine de Crèvecœur, seigneur de Thiennes, châtelain d'Aire ; — de Guillaume de Wale, conseiller du duc ; — de Jean Soillot, receveur de monseigneur Adolphe de Clèves et de la Marck ; — de Jacques d'Auxy, écuyer, échanson de monsieur de Beaujeu : — de Guérin de Brimeux, écuyer, châtelain et prévôt de Fampoux ; — de Jean de Troustillon, maître d'hôtel de Monsieur de Beaujeu ; — de Guillaume Du Mur et Broiart Doublier, sergents du Roi, sur le fait des aides d'Artois ; — du Guillaume Du Gardin, conseiller du duc et receveur général du Hainaut ; — de Guiselin Vlieghe, auditeur des Comptes à Lille ; — de Jean Le Boin, avocat du duc en la Cour spirituelle de Térouane ; — de Jean de Saint-Pierre-Mesnil dit de Hingettes, seigneur de Fretin, bailli de Lens ; — de Gilles Malet dit Hustin ; — de Jacquemard Legronl et Jean Salmon, sergents du château de Lens ; — de Gui Broude, procureur de Laurent de Monchy, forestier du bois de Wasselau ; — de Jean Colpard, clerc en la Cour spirituelle de Tournai ; — de Jean de Fontaine, écuyer, châtelain de Saint-Omer ; — de Wyt de Lattre dit Canart, sergent des bois et garennes de Tournehem ; — de Jean Janssoen, trompette des ménestrels du duc ; — de Jacquet Desvaulx, valet de chambre, et d'Arthur de Cyppre, page de Monsieur

de Beaujeu ; — de Haumet Hollin ; — de Mathelin Target, au « sujet de la réparacion du balenier de monseigneur, nommé Sainte-Marie de Bouloigne estant à Lecluze et pour l'avitaillement et souldoyement des maronniers d'icelluy baleinier. » = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — au château d'Aire ; — au château d'Hesdin ; — dans les domaines du Hainaut ; — au château d'Yvoix.

B. 2012. (Registre.) — 490 feuillets, parchemin.

1 janvier 1453 — 31 décembre 1453. — Huitième compte de Jean de Poupet, receveur général des finances de Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, commençant le 1 janvier 1452 (v. st.) et finissant le dernier décembre 1453. = « Total général de la receete : 564,386 livres, 9 sols, 6 deniers tournois. Total général de la dépense : 500,797 livres, 10 sols tournois. — « A Jehan de Bouloingne, paintre, varlet de chambre de monseigneur, la somme de IX livres XII solz, pour la fachon d'une cotte d'armes pour monseigneur et pour XLVIII penonceaulx armoiez de ses armes pour mettre sur plusieurs chariotz de son voiaige et armée en son pais de Was à l'encontre de ceulx de la ville de Gand pour les réduire de la rébellion en quoy ilz estoient envers luy. » — « A lui la somme de quarante livres seize solz pour la façon de six bannières de trompettes de guerre armoiées des armes de monseigneur batues à olle, ouvrées de fin or et argent pour porter en ladite guerre et pour franges et reubans de soie pour frangier lesdictes bannières tout à l'entour (fol. 213). » = « A Robert Dary et Jehan de Lortye, marchans de tapisserie demourans à Tournay, la somme de cinq cens escus dor de XLVIII gros monnoye de Flandre pièce, sur et en déductiou de la somme de huit mille, neuf cens, soixante escuz dudit pris qu'ilz doivent prendre et avoir de mondit seigneur dans le terme de quatre ans finissans le jour de la miaoust mil CCCC LIII pour cause de huit pièces de grans tapis de haulte liche, dont les deux doivent contenir chascune XXII aulnes de long et huit aulnes de large, et les six aultres chascune seize aulnes de long de la largeur dessusdicte, contenans ensemble lesdis tapis la quantité de onze cens vint aulnes au pris de huit escuz telz que diz sont l'aulne à la mesure de Flandres qui montent à ce pris à la somme de VIII^{m} IX^{c} LX escuz par ainsi que lesdis marchans sont tenus, par marchié sur ce fait par messire Philippe, chevalier, seigneur de Ternant, et de la Motte, conseiller et chambellan de mondit seigneur, et Jehan Aubry, varlet de chambre et garde de la tapisserye de mondit seigneur, de faire faire par Bauduin de Bailleul ou par autre meilleur paintre qu'ilz pourront finer, tous les patrons des histores et devises qui sur ce leur ont esté pourparlez et devisées de par mondit seigneur. Et avec ce sont tenus par ledit marchié de parfaire et délivrer ladicte tapisserie au pris que dessus selon lesdis patrons, bien et loyaument, sans fraude ou déception aucune, en dedens lesdictes quatre années, et icelle tapisserie livrée assonnie entièrement en dedens les pais et seignouries de mondit seigneur ou son plaisir sera d'entre la rivière de Somme et l'eaue de la mer, assavoir que ce qui se monstrera estre gaune par lesdis patrons doit estre de fil d'or fin de Venise et ce qui se montrera à estre blanc doit estre de fil d'argent fin de Venise, sauf et réservé les visaiges et charnures des personnaiges ou histores qui doivent estre en la dicte tapisserie doit estre de bonnes et fines soies et de bon et fin fil de saiette des plus fines et meilleurs couleurs que l'on puet finer selon le contenu dudit marchié fait et signé par lesdiz seigneur de Ternant, Jehan Aubry et lesdis marchans à Saint-Omer le XVIe jour d'aoust l'an mil CCCC XLIX (1) (fol. 320 et suiv.). » — « A Jehan Gautier, paintre demourant en la ville de Lille pour son sallaire d'avoir point et ouvré, tant au cuer de l'église Saint Estienne comme aux pillers de la nef d'icelle église, la quantité de cent grans blasons armoyez des armes de monseigneur de Beaujeu, pour le service dudit monseigneur (2), au pris de huit solz pièce valent XL livres, et pour cent autres petis blasons armoiés comme dessus, mis et atachiés à cinquante torsses comme sur les robes de ceulx qui les portoient et tinrent alumées le jour dudit service, assavoir sur chascune des dittes robes et torsses ung blason au pris de douze deniers, valent C s. » (fol. 329 v°). — Fragments, envoyés de l'arsenal de Metz, offrant le double de quelques feuillets de ce compte.

B. 2013. (Portefeuille.) — 56 pièces, parchemin ; 4, papier ; 32 sceaux.

1 janvier 1453 — 31 décembre 1453. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — d'allouer trente écus à « religieuse personne maistre Guy de Douzy, de l'ordre des Frères Prescheurs, maistre en théo-

(1) On lit en marge : « En l'inventoire délivrée à Renault Aubry en l'an CCCC LXV est fait mémoire de ces VIII pièces de tappiz de l'istoire de Jédéon et du Toison-d'Or. » (fol. 321 v°)

(2) Philippe de Bourbon, neveu du duc de Bourgogne.

logie, pour considération de la peine et diligence qu'il a prinse et prant pour prouffiter aux âmes et consciences de ceulx qui ont esté et sont encorres de jour en jour, nos serviteurs, familiers et subgez de noz pays et seigneuries et autres, en nostre ville de Malines, pour acquérir les indulgences ordonées par nostre saint Père le Pape pour un temps audit lieu de Malines après l'an de la jubilée derrenièrement passé, et pour aidier audit maistre Guy a supporter ses despense et ses nécessitez en la ville de Paris où il a désir et affection, pour cause de l'estude, de encorres résider pour un temps ; » — de délivrer la somme de quatre cent quatre-vingt-trois livres à Guillaume Le Josne, seigneur de Contay, conseiller du duc et maître d'hôtel de la duchesse « pour deux voyages par lui faiz pour le fait du mariage de nostre très chier et très amé filz, le comte de Charrolois, c'est assavoir pour avoir esté, et en sa compagnie révérend père en Dieu l'abbé de Luxeu et maistre Adrien Van der Aa, noz conseilliers, ès Alemaignes, par devers le duc de Saxe, ou quel pais ilz ont esté arrestez prisonniers par aucun temps, et pour icelui voyage faire ledit seigneur de Contay partit de nostre ville de Bruxelles le premier jour d'octobre l'an mil quatre cens cinquante et ung, et en icellui a vaqué jusques au xviie jour de février ensuivant, et depuis pour avoir esté, nostre amé et féal conseillier maistre Jehan Vincent, maistre des requestes de nostre hostel, et le dit maistre Adrian en sa compaignie, à Coulongne sur le Rin par devers les gens dudit duc de Saxe pour la cause dessus dicte ; » — de fournir la somme de douze cents écus d'or à « maistre Loys Domessent, nostre amé et féal conseillier et maistre en nostre Chambre des comptes à Lille, et à damoiselle Katherine de Baenst, sa femme, de lui autorisée, lesquelz nous ont vendu et transporté une maison qui nagaire leur appartenoit, assise en nostre dicte ville de Lille, en la rue que on dist du Ruhout, ainsi qu'elle se comprent et comporte en édiffices, cours et jardin, joingnant à nostre hostel que nagaires avons acquis de nostre amé et féal chevalier et chambellan, messire Hue de Lannoy, seigneur de Santes ; » — d'allouer diverses sommes à ses conseillers, chambellans et officiers Thibaut de Neufchastel, maréchal de Bourgogne, Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin, Jean, seigneur de Lannoy et de Rumes, Jean d'Enghien dit Kestergote, amman de Bruxelles, Pierre de Hauteville, Jean Mairet, écuyer et pannetier de la duchesse, Jean Dorpe dit Ostonis, Jean Postel, conseiller, Jean de Neuvillette, conseiller, Gérard Potter, conseiller, Jacques de Hansrode, conseiller, Jean Du Bos, conseiller, Pierre, seigneur de Goux, chevalier, conseiller, Oudart Chuperel, conseiller, Louis Domessent, conseiller, Antoine de Lornay, écuyer tranchant, Gilbert d'Ausque, conseiller, Ernoul de Gouy, seigneur d'Auby, bailli de Douai, Jean d'Auby, conseiller, Gilles de le Woestyne, conseiller, Baudoin d'Oignies, seigneur d'Estrées, conseiller, Jean de Poitiers, seigneur d'Arrey, conseiller, Jean Le Doulx, conseiller, Gautier Storin, secrétaire, Jean de Croy, conseiller et chambellan, Jean Petitpas, conseiller, Jean Hincquart, conseiller et maître veneur, Pierre Milet, secrétaire, Roland Pippe, secrétaire du comte de Charollais, Guichard Bournel, écuyer, conseiller et capitaine d'Ardres, Guillaume Du Bois, conseiller, Jean Marlette, conseiller, pour services mentionnés dans lesdits mandements ; — de remettre diverses sommes à Jean de « Crolcho, écuyer, serviteur de Jean de Coymbre, neveu du duc, à Lambert Leleu dit Lambelin, ouvrier de bombardes, demeurant à Mons, et à plusieurs autres officiers et fournisseurs du duc ; — de payer le reste de ce qui était dû pour l'achèvement de la sépulture d'Anne de Bourgogne, duchesse de Bedfort, aux héritiers de feu Guillaume de Veluten, *alias* Veluton, tailleur d'images, et à Hector de Huyseghem, orfèvre de Bruxelles, cinquante-et-une livres de quarante gros « pour cinq cloux d'or esmaillié d'ieulx et de larmes qu'il a fait et mis en ung vicoquet pour monseigneur, pour vint couvertures d'or a vint testes de cloux de fer, une boucle d'or, ung mordant d'or et quatre petiz cloux d'or pour fermer ledit vicoquet dessoulz le menton » ; — de convoquer les receveurs à rendre leurs comptes à la Chambre et de faire des réductions sur les gages des capitaines de plusieurs villes et forteresses. = Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, accordant exemption de droits seigneuriaux et d'aides et contributions : — à Robert Le Jeune, chevalier, seigneur de Forest, conseiller du duc et gouverneur d'Arras ; — aux religieuses de l'Abbiette à Lille ; — à Pierre de Canteraine, demeurant à Valenciennes, pour la fondation d'une messe chaque jour dans la chapelle de la Visitation en l'église Saint-Nicolas de Valenciennes ; — aux habitants d'Esquerdes ; — aux habitants de Maiseroles près Doulens « attendu la très grant povreté d'eulx et les grans cherges que ilz ont eues et ont souventeffois de logis de gens de guerre et d'autres grandes exactions pour lesquelles plusieurs des habitans dudit lieu Maiserols se sont départis ; » — aux mayeur, échevins et manants de Rupelmonde, qui ont représenté « comment, à l'occasion des commocions et rébellions qui ont esté derrenièrement en nostre ville de Gand, toutes leurs maisons et aussi l'église dudit lieu et la plus grant partie de leurs biens meubles

ont esté, par lesdis de nostre dicte ville de Gand, ars, bruslez et destruis par deux foiz, et avecques ce, par les logis que prenre nous a convenu audit lieu de Ruplemonde en conduisant nostre armée à l'encontre desdis de Gand, leurs bestes, bleds, avoines, et praieries ont esté prins et dégastez, et leurs arbres portans fruis et autres, dont lesdis povres exposans vivoient en partie et aucunes foiz en faisoient argent, ont été coppez, ars et destruis et emploiez à faire logis pour les gens de nostre dicte armée logier audit lieu de Ruplemonde ».

B. 2044. (Portefeuille.) — 50 pièces, parchemin; 1, papier.

1 janvier 1453 — 31 décembre 1453. = Lettres et actes d'attestation : — de Guillaume de Poupet, receveur général des finances, au sujet des capitaines et hommes d'armes, qui, sous la conduite de monseigneur de Croy, sont venus dans le Luxembourg, « pour résister aux entreprinses de pluiseurs routiers de guerre eulx disans estre au roy Lancelot » ; — de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers, des maîtres d'hôtel, d'Antoine de Croy, premier chambellan, de Pierre de Bauffremont, chambellan, de Philippe d'Halewin, échanson, de Jean Wielant, secrétaire du duc, et de Jean de Troustillon, maître d'hôtel de monsieur de Beaujeu, au sujet des services rendus par plusieurs officiers et hommes de la maison du duc ; — d'Antoine de Poucques, lieutenant du châtelain de Lille, Jean, seigneur et ber d'Auxy, chambellan, Gérard de la Roiche, clerc d'Humbert de Plainne, maître d'hôtel de la duchesse, Guiot Duzie, écuyer d'écurie du duc, Jean d'Averdoing, lieutenant de Guérin de Brimeux, châtelain de Fampoux, Clément de Linières, écuyer pannetier du duc et lieutenant du châtelain de Hesdin, Valery de Canteleu, clerc des élus d'Artois, Guichard Bournel, Jean Wasselin, écuyer, lieutenant du bailli d'Aire, et les échevins de la même ville Robert Le Jone et Colard d'Aisseville, auditeurs du Roi au bailliage d'Amiens, Jean Carbon, lieutenant général de maître Guillaume d'Ausque, bailli de Choquel et Bellefontaine, Ernoul de Gouy, seigneur d'Auby, à présent bailli de Gand, Jean Mansel, receveur des ouvrages d'Hesdin, et Adrien Wilbroot, bailli de Hulst et d'Axelles, au sujet du domaine et des hommes du duc ; — de Guillaume de Vlueten, orfèvre, et Baudouin Henrycx, joyelier demeurant à Bruges, qui ont fourni au garde des joyaux du duc « une fleur de diamant assise en une rose blanche, une croix d'or garnie d'un diamant, de quatre rubins et de quatre perles, six verges d'or chascune verge garnie d'un diamant assavoir les deux escussons, les deux autres tables... un collier d'or garni de rubis, de diamant et de perles. » = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Jacques, comte de Petitepierre, seigneur de Gerolezeck en Wassichgen, aux fonctions de conseiller et chambellan ; — Roger du Bey, ménestrel du duc ; — Jean Le Telier, bailli d'Aire au lieu de Pierre Gallaut ; — Jeannin Corbeul, garennier de Mofflennes et Sailly ; — Lubrecht Stoppelaere, égard pour la bière et autres boissons à Lécluse.

B. 2045. (Portefeuille). — 119 pièces, parchemin; 1, papier; 3 sceaux.

1 janvier 1453 — 31 décembre 1453. = Quittances : — de Guillaume de Poupet, receveur général des finances, de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers, de Jean De le Forterie, bailli de madame Marguerite d'Antoing, et de plusieurs autres, pour sommes qui leur ont été versées : — de Jean de Croy, seigneur de Chimai, de Guillaume de Sombreffe l'aîné, écuyer, de Jean, bâtard de Roisin, écuyer, de Walerand de Soissons, seigneur de Mareuil, de Baudouin de Humières dit le Liégeois, d'Henri de la Tour, seigneur de Flerchanges, de Jacques Quiéret, seigneur de Heuchin, de Jean de Rubempré, seigneur de Bièvre, de Jacques de Dommartin, écuyer, de Jean de Raville, chevalier, d'Humbert de Vesou, écuyer, de Jean de Bouloy, seigneur de Soulenure, de Guillaume de Saint-Soigne, sergent de Charmaille, de Jean de Conditz, écuyer du royaume de Portugal, de Huguenin de Villers, écuyer, et de grand nombre d'autres officiers du duc, dont les noms ont été mentionnés dans les mandements ; — de Matthieu de Bracle, au sujet des « aumosnes secrètes de monseigneur, » de Jean Louvier, docteur en théologie, religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs, confesseur du duc, d'Antoine de Poucques, lieutenant du châtelain de Lille, de Jean de Buissy, receveur du temporel de monseigneur de Cambrai, comte de Cambrai, de Guillaume Des Crétons, cirier à Lille, au sujet des messes dites à la chapelle Notre-Dame de la Treille, pour les âmes des comtes et comtesses de Flandres ; — de Guillaume Marchant, clerc des commis aux comptes de la hanse de Lille, « pour son sallaire d'avoir extrait hors des registres des dis commis, le droit de monseigneur le duc ès assiz du vin du brucquin et autres assis, » de Jean Carbonnel, procureur de Guillaume Baudouin, marchand, demeurant à Paris, mari de

Jeannette, jadis femme de Guillaume de Veluten, en son vivant tailleur d'images, et de Guillaume de la Haye, potier d'étain, demeurant aussi à Paris, tuteur des enfants dudit Guillaume, au sujet de l'argent dû pour la tombe d'Anne de Bourgogne, duchesse de Bedford, et de Dreux Jehan, valet de chambre et enlumineur de monseigneur le duc, qui reçoit dix écus d'or de quarante-huit gros, « pour la despense de divers voiaiges que j'ay fait de la ville de Bruxelles, devers mondit seigneur en ceste sa ville de Lille où je luy ay apporté et délivré certaines enluminures que j'ay faictes pour luy. »

B. 2016. (Portefeuille.) — 63 pièces, parchemin; 2, papier; 3 sceaux.

1 janvier **1453** — 31 décembre **1453**. = Quittances pour rentes : — du chapitre de Saint-Pierre de Lille, et des ministres des Charités des pauvres des églises de Saint-Étienne, Saint-Sauveur, Saint-Maurice, Sainte-Catherine et Saint-André, du chapelain de la Maladrerie des bourgeois et du receveur du béguinage dans la même ville; — du chapitre Saint-Piat, de Seclin ; — de Jacques, abbé de Loos ; — de Robert Le Caron dit Taillevent, chanoine de Saint-Pierre d'Aire ; — de Marc, abbé de Saint-Quentin en l'Isle ; — de Catherine, prieure de l'Abbiette à Lille ; — de Catherine de Moorbeke, maîtresse des béguines du Briel ; — de Marguerite Gentianne, abbesse de Longchamps ; — de Marie, de Courtrai, veuve de Philippe de Pontrohart, et de Philippe Le Borgne, au nom des hoirs de ladite feu Marie de Courtrai ; — d'Alard Le Blancq, receveur de maître Gérard d'Iclebecque, licentié ès lois et conseiller de la ville de Saint-Omer ; — d'Isabelle Vrete, veuve de maître Roland Du Bos, de Jean de le Ruyelle, receveur de Jeannin et Georges Gommer, enfants mineurs de Jean Gommer et de Marie de Lanstais, et de plusieurs autres bourgeois sur la recette de Lille. = Quittances pour gages : — de Jean, évêque de Tournai, chef du Conseil de monseigneur en l'absence de monsieur son chancelier ; — de Philippe de Pressy, échanson, Jacques de Montmartin, écuyer, pannetier, et Antoine de Wissocq, chambellan et bailli d'Aire ; — de Jacques Gallant, fils de feu Pierre, en son vivant bailli de la même ville d'Aire, et de Jean Le Telier, aussi bailli d'Aire, de Jacquemard Legroul et Adam de Saint-Vaast, sergents de Lens en Artois, de Jean Colpard, clerc notaire de la Cour spirituelle de Tournai, de Jacques Du Clercq, avocat de monseigneur le duc à Lille, de Gui Broude, procureur de Laurent de Monchy, forestier du bois de Wasselau, de Jacquemard Du Bois, concierge et garde de l'hôtel Verd et du jardin de monseigneur à Bruges, de Jean et Daniel Ledrut, de Lille, de Jean de Boyaval, sergent du roi, au sujet de la ville de La Bassée, et de plusieurs autres officiers et hommes de monseigneur. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — au château d'Hesdin ; — aux moulins du ressort de la Salle de Valenciennes ; — dans le domaine d'Yvoix.

B. 2017. (Registre.) — 342 feuillets, parchemin.

1 janvier **1454** — 31 décembre **1454**. = Compte de Guillaume de Poupet, conseiller et receveur général des finances du duc de Bourgogne, comte de Flandre, pour un an commençant le 1 janvier 1453 (v. st.) et finissant le dernier décembre 1454. = Total de la recette : 428,821 livres, 17 sols, 9 deniers. Total de la dépense : 334,317 livres, 2 sols, 9 deniers. = « A Georges Chastelain, pour convertir et emploier en certains habillemens pour auscuns jeux que icellui seigneur a fait jouer devant lui en la ville de Nevers, XIII fr. IX gr. roy. » (fol. 237, v°). = « A Olivier de la Marche, escuier, pour don à lui fait par mondit seigneur, en considération de certains jeux de mistère, qu'il a aidié à jouer devant luy, monseigneur le duc d'Orléans, madame son espeuse et madame de Bourbon, estans devers mondit seigneur en la ville de Nevers, XII escus de XVI gros demi-royaux. A Simon de Briele, brodeur de monseigneur le comte de Nevers, pour les habillemens desdits jeux de mistère qu'il a fait, qui estoient du roy Alixandre, Ector et Arcilles, XLI fr. III gr. royaux. A Jehennin de la Chapelle et Perrenet Norine aussi pour don, quant ilz ont joué devant mondit seigneur, en ladicte ville de Nevers, certains jeux de farsses et esbatemens, VI fr. royaux » (fol. 238). = « A Gossuin de Vieuglise, voirrier, Jacques Carpentier et Jehan de Westrehem, huciers, demeurant à Lille, la somme de soixante-seize livres, dix-huit solz, siz deniers, de XL gros monnoye dicte, qui deue leur estoit pour les causes qui s'ensuient. C'est assavoir audit Gossuin de Vieuglise, pour douze penneaulx de voirre blanc, contenant XLVI piés, mis à la grande voirie de l'ostel de la Sale de mondit seigneur à Lille,

en laquelle fu fait le banquet (1), au pris de trois solz le piet, valent vi livres, xviii s. — A lui, pour ung autre pennel armoyé des armes de mondit seigneur et de son ordre de la Thoison, contenant trois piés et demi, mis en euvre au pris de douze solz le piet, valent xlii s. — A lui pour ung autre pennel mis et assis assez prez de ladicte voirrière audessus de l'uis de ladicte Sale, contenant dix piés mis en plonc, au pris de trois solz le piet, valent xxx s. — A lui, pour treize piés d'arcal mis devant ladicte voirière pour de ronture, a dix-huit deniers le piet, valant xix s. vi d. — A lui, pour encore quatre autres penneaulx mis aussi en nouvel plomb, en une chambre d'icelle Sale, où madame la duchesse fu le jour dudit banquet, contenant chascun pennel sept piés. sont vint huit piés, valent audit pris de dix-huit deniers le piet, xlii s. — A lui, pour une fontaine de voirre assise en ladicte Sale, xxii s. — A lui, pour xlvi fourmes de couleur de voirre, au pris de dix-huit deniers pièce, lxix s. — Audit Jacques Carpentier, pour ung huis de bois de quesne fait à une chambre de ladicte Sale, lez la chambre où est la menue artillerie de mondit seigneur, xx s. — A lui, pour deux autres grans cassis de bois mis a une voirrière, estant en ladicte Sale à l'endroit du siége où le gouverneur de Lille tient ses plaix, afin d'arcurer icelle voirrière et la préserver de ronture. xl s. — A lui, pour vint aisselles d'ormel, qu'il a livrées à pluiseurs paintres, pour sur icelles paindre plusieurs entremets fais pour ledit banquet, au prix de dix-huit deniers pièce, valent xxx s. Et pour vint petites charrettes, estoffées de doubles fons, de tourelles et de rouez, lesquelles ont servy à aporter les mets aux tables le jour d'icelui banquet, au pris de vint sept solz, six deniers pièce, valent xxxvii l. x s. Et audit Jehan de Westerhem, tant pour certain ouvrage de bois qu'il a fait à une fontaine de plomb faicte en ladicte Sale le jour dudit banquet, comme pour estoffes par lui livrées, à ceste cause, xxxvi s. » (fol. 246, v° et suiv.). = « Pour pluiseurs parties payées par le receveur général, par l'ordonnance de mondit seigneur, pour le fait des entremetz de sondit banquet, fait, en sa dicte ville de Lille, ledit xviie jour de février mil cccc liii, la somme de trois cens trente neuf livres, unze solz, six deniers dudit pris de lx gros monnoye de Flandre la livre et par la manière qui s'ensuit. — Et premièrement, à Jehan de Bouloingne, paintre et varlet de chambre de mondit seigneur, pour huit jours entiers qu'il s'est emploié et occupé à besongnier de son mestier à la façon desdis entremetz au prix de douze solz par jour, valent iiii livres xvi solz. — A Jehan Kenon et Jacquemart de Vimy, paintres, pour vint jours qu'ilz se sont emploiez aussi esdis entremetz au pris de huit solz par jour chascun, valent xvi l. — A Hansequin Fontaine, aussi paintre, pour semblable, desdis vint jours au pris de six solz par jour, vi l. — A Ancelot Galopin, aussi paintre, pour vint et un jours qu'il s'est emploiez es ouvrages dessus dis au pris de huit solz par jour, valent viii l. viii s. — A Simonnet Marmion aussi paintre, demourant à Amiens, pour son service de neuf jours qu'il a ouvré et bésongné avec les dessus nommez au pris de douze solz par jour, valent cviii s. — A Labbé et Lamitant, aussi paintres, demourant à Tournay, pour semblable de douze jours au pris de huit solz par jour, chascun, valent ix l. xii s. — A Jacques Daret, aussi paintre, pour lui et quatre varletz du mestier qui ont ouvré avec luy, assavoir deux unze jours et les autres deux dix-neuf jours, et ledit Jacques unze jours, auxquelz a esté tauxé assavoir audit maistre chascun jour, vint solz font xi l., et à ses compagnons les deux pour lesdis unze jours, chascun huit solz par jour, font viii l., xvi s., et les autres deux jours lesdis xix jours au prix de six solz par jour, valent cxiii s. — A Robert de Monceaux et Jehan Gannet, aussi paintres, pour huit jours entiers qu'ilz se sont emploiez avec les dessus nommez audit pris de huit solz par jour chascun, valent vi l, viii s. — A Pierrot Gannet, leur varlet, pour huit jours qu'il a ouvré avec eulx en ce que dit est, au pris de trois solz par jour, font xxiiii s. — A Jehan Le Merchier et Colart de Wavregnie, aussi paintres, pour le service desdis huit jours au pris de six solz par jour, valent iiii l. xvi s. — A Colart Bouteuillatz, paintre, demourant à Arras, pour sept jours qu'il a besongnié avec les dessus nommez audit pris de six solz par jour, xlii s. — A Willequin de Gascoigne, Hennequin Van der Brusch et Philippe Van der Wincle, aussi paintres, pour leur sallaire de douze jours qu'ilz se sont occupez ès ouvrages desdis entremetz au pris de vint-quatre solz par jour pour eulx trois, valent xiii l. viii s. — A Hannequin de Bordeaux, Claix de Hollande et Gardin Le Maistre, aussi paintres, demourant à Bruges, pour leur service de huit jours entiers audit pris de vint-quatre solz par jour pour eulx trois, valent ix l. xii s. — A Coppin le Jeune, aussi paintre et demourant en ladicte ville de Bruges, pour unze jours par lui vacquez à ce que dit est au pris de

(1) Le banquet dont il est ici question est le célèbre repas, donné par Philippe-le-Bon, le 17 février 1454, en son palais de la Salle, à Lille, durant lequel se fit le *Vœu du Faisan*.

six solz par jour, LXVI s. — A Simonnet de Douay, aussi paintre pour deux (dix) jours qu'il s'est employé esdis ouvrages audit pris de huit solz par jour, font IIII l. — A Salhadin, aussi paintre, demourant à Audenarde, pour huit jours qu'il s'est employé ès ouvrages dessus dis à seize solz par jour en regard à ce qu'il estoit venu à cheval, VI l. VIII s. — A Jehannin Hennecart, Jehannin Tavernier et son valeton aussi paintres, assavoir pour ledit Hennecart douze jours au pris de seize solz par jour, et ledit Tavernier, et son valton aussi seize jours audit pris de seize solz par jour, pour eulx deux, ensemble XIX l. IIII s. — A Daulphin, varlet de paintre, pour huit jours entiers en ce que dit est au pris de six solz par jour, valent XLVIII s. — A Jehan Lobelet et son varlet, paintres, pour unze jours qu'ils se sont employez ès ouvrages dessus dis au pris de XIV solz par jour pour eulx deux, valent VII l. XIV s. — A Jehan Desbonnés, aussi paintre et son varlet, pour huit jours entiers qu'ilz se sont employez avec les dessus nommez audit pris de quatorze solz par jour pour eulx deux, valent CXII s. — A Hennequin de Ramare, varlet de paintre, demourant à Lille, pour neuf jours entiers qu'il a ouvré pour le fait desdis entremetz au pris de six solz par jour, valent LIII s. — A Pierre Van Elle et son varlet, aussi paintres, assavoir ledit Pierre pour deux jours et sondit varlet pour IX jours, ledit Pierre à seize solz par jour et ledit varlet à quatre solz, valent LXVIII. s. — A Guichart La Pense, cirier, demourant à Douay.... — A Haquinet Thomas, tailleur d'images, pour vint jours qu'il a ouvré pour le fait dudit banquet au pris de huit solz par jour.... A Jehan Daret et ses deux valets, huciers, demourant à Tournay, pour leur sallaire de huit jours, par marchié VIII l.... — A Gilles Le Cat, serrurier, demourant à Lille, pour une chaîne, une cheville de fer, deux havetz et deux touretz pour lyer le lyon en la Sale de mondit seigneur en sa dicte ville de Lille, le jour de sondit banquet, XX s.... — A Pierre Coustain et Colart Le Voleur, paintres, pour vacations pour eulx faictes à avoir ouvré de leur mestier à l'avancement desdis entremetz, par appointement fait avec eulx, chascun vint livres, sont XL l. — A Guillemin Le Voleur, aussi paintre, pour semblable, XI l. — A Pierre Ravary, pour avoir esté à Ath en Haynaut, quérir ung hucier, XVIII s. — A Jehan Scalkin, varlet de chambre de monseigneur, pour unze journées par lui vacquées, pour faire et composer une fontaine de plomb dont yssoit claré et ypocras au jour dudit banquet, à seize solz par jour, VIII l, XVI s... — Et à un ung messagier pour avoir esté par deux fois de ladicte ville de Lille en la ville de Hesdin quérir ung paintre nommé Colart Le Voleur pour le faire venir audit Lille ouvrer avec les autres ès ouvrages d'icelui banquet, XLII s. » (fol. 251 v° et suiv.). — Fragments envoyés de l'arsenal de Metz, offrant le double de quelques feuillets de ce compte.

B. 2018. (Portefeuille.) — 42 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1 janvier **1454** — 31 décembre **1454.** = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de délivrer la somme de cinq cents couronnes d'or de quarante-huit gros monnaie de Flandre « à Jacques de Gérines dit le *Coperslagher* (batteur de cuivre), demourant en nostre ville de Brouxelles, pour la parpaye de deux mille couronnes d'or de semblable pris pour une tombe de léton et de pierre d'Antoing, que, par traictié et marchié, que avons fait faire avecques lui par nostre tres chière et tres amée la duchesse, signé de nostre main, il doit faire et livrer pour ledit pris dedens deux ans, à mectre en la chapelle de Nostre-Dame en l'église de Saint-Pierre de Lille, pour la sépulture de feuz le comte Loys de Flandres, nostre bysaieul, la contesse sa compaigne et la contesse Marguerite de Flandres, nostre ayeule, leur fille, dont Dieux ait les âmes, lesquelz sont enterrez en icelle chapelle ; » — d'allouer « la somme de soixante quinze escuz d'or du pris de quarante huit gros monnoye de Flandres a Johannes Le Tavernier, paintre et enlumineur demourant à Audenarde, auquel icelle somme estoit deue pour reste de la somme de cent et vins escuz et quarante gros telz et monnoie que dessus, pour plusieurs parties de histoires et enluminures par lui faictes pour mondit seigneur cy après déclarées, c'est assavoir pour en certaines heures de mondit seigneur avoir fait et paint de diverses couleurs le mont du Calvaire et sur icellui Nostre Seigneur crucifié et à l'environ plusieurs personnages à cheval avec deux vingnettes à l'entour, pour ce II escuz et demi ; item fait semblablement en icelles heures une ymage et representation de la Vierge Marie et de son benoît fils, ung escu et demi ; item en trois parqués de pappier trois histoires de Troyes, pour ce ung escu ; item en un autre parquet avoir fait et paint une dame plourant et faisant dueil, ung escu ; item au livre de Godeffroy de Buillon avoir fait cinquante lettres d'or et autres choses de son mestier y nécessaires, XVI gros ; item avoir fait de blanc et de noir deux cens trente histoires, tant grandes comme petites, servans à pluseurs suffrages et oroisons,

que de nouvel mondit seigneur a fait escripre pour mectre et adjoindre en ses dictes heures, au pris de demi escu la pièce l'une pour l'autre valent cxv escuz ; item avoir fait auxdis suffrages six cens lettres de la grandeur de deux poins, pour ce xl gros, et pour seze cens petites lettres, xx gros, montent ensemble toutes lesdictes parties à ladicte somme de cxxi escuz et xliiii gros monnoye et telz que dessus, sur quoy ledit Johannes a reçu, et que monseigneur lui a fait livrer, assavoir par Jehan Coustain, son sommelier de corps, xvi escuz, item par Jehan Martin, son varlet de chambre a deux fois xx escuz et par maistre Jehan Miélot, aussi nostre varlet de chambre, x escuz ; » — de payer diverses sommes à Jean de Clugny, maître d'hôtel, à Guillaume Rolin, seigneur de Beauchamp, à Mathieu de Bracle. aumônier du duc, et à Jean Boussault, maître d'hôtel, pour services mentionnés dans les mandements ; — d'empêcher les officiers du duc de prendre du bois, d'autorité privée, dans la forêt de Ruhoult et de convoquer ceux qui doivent rendre leurs comptes à la Chambre. = Lettres de don par le même duc à Pierre Courtois, varlet de chambre « à présent ancien et débilité », à la ville de Béthune à cause « des grandes pertes et dommaiges que ladicte ville a eus et supporté par le feu de meschief qui derrenièrement a esté en icelle ville et autrement. » = Lettres d'attestation : — de Jean, ber d'Auxy, au sujet des dépenses du comte de Charollais ; — de David de Bourgogne, évêque de Térouane, au sujet de services rendus par Pierre Bladelin, maître d'hôtel ; — de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers, de Jean de Poitiers, seigneur d'Artys *alias* Arrey et de Vadens, de Baudouin d'Oignies, et de Jacques de Ver, prévôt de Poilvache, au sujet de services rendus ; — de Mathieu de Bracle, chargé de distribuer les aumônes secrètes du duc ; — d'Antoine de Poucques, lieutenant du châtelain de Lille, des maîtres de la Chambre des comptes de Lille, de Michel Carbonnier, connétable des archers du grand serment de Douai, de Jean Wasselin, écuyer, lieutenant du bailli d'Aire et des échevins de la même ville, de Robert de Watrelers, lieutenant du bailli de Lens, de David de Brimeux, gouverneur de Hesdin, et de David Gambier, lieutenant du bailli du même lieu, de Jean Carbon, lieutenant de maître Guilbert d'Ausque, bailli de Choquel et Bellefontaine. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Guiselin Wlieghe, au soin de s'informer de la valeur des bois du parc de la Montoire ; — Pierre Caulier, fils de Jean, clerc de la cour du baillage de Len ; — Pierre de Famart, châtelain et gouverneur de Béthune ; — Jacques Maes, prêtre, chanoine de Saint-Donat de Bruges et doyen de chrétienté d'Ardembourg, aux fonctions de conseiller du duc ; — Pierre Knibbe, capitaine de la Tour de Bourgogne à Lécluse.

B. 2019. (Portefeuille.) — 146 pièces, parchemin ; 3, papier ; 8 sceaux.

1 janvier **1454** — 31 décembre **1454**. = Quittances : — de Guillaume, bâtard de Bavière, écuyer et échanson du duc ; — de Guillaume de Poupet, receveur général des finances, et de ses clercs, de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers, et d'autres receveurs et gardes de l'épargne, au sujet de sommes qui leur ont été versées ; — d'Antoine Haneron, archidiacre de Cambrai, prévôt de Menin, conseiller du duc, de Frédéric de Meinghersut, aussi conseiller, et de plusieurs autres officiers du duc, au sujet de services qu'ils ont rendus ; — de Piérart de le Falesque, messager de pied, demeurant à Lille, de Rasset de Male, chevaucheur du duc, et de plusieurs autres chevaucheurs ; — de Roland Pippe, secrétaire et garde des joyaux de monseigneur de Charollais, et de plusieurs autres officiers de monseigneur. = Quittances pour rentes : — du chapitre de Saint-Pierre de Lille, de Pierre Dufour, gardien des Frères Mineurs, de Gilles Vredière, ministre de l'hôpital de Saint-Nicolas, et de plusieurs autres prêtres et ministres de Charité de la même ville ; — du chapitre Saint-Piat, de Seclin ; — de Jacques, abbé de Loos ; — de Martin Gandescaut et Robert Le Caron, chanoines de Saint-Pierre d'Aire ; — de Jacques Guiesard, prieur de Saint-André-lez-Aire ; — de Jean, abbé de Saint-Eloi-lez-Noyon ; — du chapitre d'Harlebeke ; — d'Agnès, abbesse de Marquette ; — de Catherine, abbesse de Flines ; — de Marguerite de Créquy, abbesse de Sainte-Austreberthe de Montreuil ; — de Guillemine Vretee, trésorière de Notre-Dame de Messinès ; — de Catherine Scaers, mère de feu messire Cornil, bâtard de Bourgogne ; — de Jean de Donglebert, chevalier, seigneur de Longchamp, d'Antoine Picquette, écuyer, de Robert de Watrelers, demeurant à Lens, de Jacques d'Averhoud, écuyer, seigneur de Morquines et Helfaut, de Jean d'Abelain, demeurant à Seclin, de Jeanne de Melans (?), veuve de Godefroi Durieu, et de plusieurs autres bourgeois et personnes notables. = Quittances pour gages : — d'Antoine, seigneur de Crèvecœur, Philippe de Pressy, échanson du duc, Simon de Lallaing, conseiller, Jean de Gis, et Antoine de Poucques ; — de Henri de Warcoing, écuyer, veneur du comté de Namur, de Guillaume, seigneur de Contay et de Friencourt, conseiller, de Gillot Hazard, essayeur de monnaie, de Jean Le

Drut, demeurant à Lille, et de plusieurs autres officiers du duc. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés ; — au château d'Aire ; — au château et dans le domaine de Fampoux.

B. 2020. (Registre.) — 196 feuillets, parchemin.

1 janvier **1455** — 31 décembre **1455**. = Compte dixième de Guillaume de Poupet, receveur général des finances du duc de Bourgogne, comte de Flandre, pour un an commençant le 1 janvier 1454 (v. st.) = Total de la recette : 430,391 livres, 4 sols, 5 deniers tournois. Total de la dépense : 439,184 livres, 18 sols, 8 deniers tournois. = « A messire Anthoine, seigneur de Croy, conte de Porcian et seigneur de Renty, conseillier et premier chambellan de monseigneur le duc, la somme de quatre mil cinq cens frans du pris de XXXII gros monnoye de Flandres chascun franc, laquelle icelui seigneur lui a ordonnée estre baillée et delivrée comptent, pour une fois, pour et en recompensation de certains frais et despens par lui soustenus pour les causes et en la manière cy après déclairées. C'est assavoir, pour, après le traictié de paix fait entre le Roy et mondit seigneur en sa ville d'Arras avoir assemblé certain nombre de gens d'armes pour secrètement pranre la place du Crotoy, ouquel voiage il fourny la despence de bouche et aultre faicte par toute la compaignie, et assez tost après pour résister à l'entreprinse du conte de Mortaing et autres seigneurs d'Angleterre lors arrivez à Calais au nombre de III^m combatans ou environ pour faire courses ès marches de Picardie, mondit seigneur estant lors en ses pays de Hollande, ledit seigneur se mist sus à grant nombre de gens d'armes et se tira ès villes de Saint-Omer et Ardre, esquelz lieux il mist gens et les entretint a ses despens par l'espace de six sepmaines et telement que lesdiz Anglois ne firent point de dommage oudit pays, à laquelle cause ledit seigneur de Croy reçut, de Guy Guilbaut, lors gouverneur des finances de mondit seigneur, en prest, VIII^c l. de XL gros, et le surplus de toute la despence fu à sa charge. En après, ledit seigneur de Croy, au temps que feu le seigneur de Talbot, à puissance d'Anglois, se loga à Lehons en Santers, fu envoyés de par mondit seigneur avec plusieurs gentilz hommes et archiers de son hostel, par devers le conte d'Estampes estans à Péronne pour avoir advis à ce qui estoit à faire pour pourveoir à l'entreprinse desdiz Anglois, en quoy ledit seigneur de Croy vacqua environ XV jours tenant son hostel ouvert pour tous ceulx qui y vouloient y boire et mangier. Et d'aultre part, l'an mil IIII^c XXXVII, pour fournir l'entreprinse mise sus pour rompre les dicques de Calais, ledit seigneur de Croy assembla certain autre grant nombre de gens d'armes qu'il entretint à ses despens en la compaignie dudit conte d'Estampes jusques à ce que ladicte entreprinse fu fournie et achevée. Et environ l'an mil IIII^c XLII, mondit seigneur estant en ses pays de Bourgoingne, ledit seigneur de Croy, par son ordonnance, demoura esdiz pays de Picardie tant à Amiens comme ailleurs, pour garder et tenir ledit pays en sceurreté, où il vacqua par l'espace de cinq mois ou plus, pendant lequel temps il fist assembler pluiseurs seigneurs pour résister aux entreprinses d'aucuns gens de guerre, lors appelez *escorceurs*, qui se efforçoient porter dommage esdiz pays, pour laquelle cause il reçut de Martin Cornille, lors receveur général des finances de mondit seigneur, la somme de VI^c escuz seulement, et le reste de la dicte despence fu à sa charge. En oultre, icelui seigneur de Croy et révérend Père en Dieu, monseigneur l'évesque de Tournay et autres notables du Conseil de mondit seigneur, furent envoyez de par lui à Trecht sur Meuze, pour le différent qui estoit entre l'archevesque de Couloingne et le duc de Clèves, ou quel voiage ledit seigneur de Croy, accompagnié de pluiseurs gentilz hommes de son hostel, vacqua par certain temps à sa charge et despence. Et avec ce, ledit seigneur de Croy, après certaines deffiances faictes à mondit seigneur par Evrard de la Marche, se mist sus prestement, par l'ordonnance de mondit seigneur, et, avec certain grant nombre de gens de guerre qu'il assembla, se tira devant la place de Longprey, qui estoit audit Evrard, laquelle il prinst et fist démolir et abatre, où il vacqua par certain temps tout a sa charge fors seulement que prest fu fait à certains gentilz hommes de Brabant et autres pour les aidier à entretenir. Et finablement, par l'ordonnance que dessus, le dit seigneur de Croy a esté par devers le Roy, lui estant en son pays de Normandie, où il vacqua trois mois et plus acompaigniez de pluiseurs gentilz hommes et autres jusques au nombre de deux cens chevaulx, lesquelz il soustint à ses despens jusques à son retour, en quoy, pour garder l'onneur de mondit seigneur et de lui, fist grant despence, sans ce qu'il ait eu, pour les causes dessusdictes, aucune récompensation ou paiement, autrement que dit est, comme il appert par lettres patentes de mon avant dit seigneur, données le XXIIe jour de mars l'an mil IIII^c LIII ; pour ce, par lesdictes lettres et quitance dudit seigneur de Croy, par laquelle il quite mondit seigneur de tout ce qu'il lui pourra demander à cause des choses dessus dictes, et cy rendu ladicte somme

de IIIm vc frans de XXXII gros, valent IIIm VIc l. de XL gros. » (fol. 329 et suiv.). — Fragments envoyés de l'arsenal de Metz, offrant le double de quelques feuillets de ce compte.

B. 2021. (Portefeuille). — 41 pièces, parchemin ; 12, papier ; 7 sceaux.

1 janvier 1455 — 31 décembre 1455. — Mandements de Philippe, duc de Bourgogne et de la duchesse Isabelle, ordonnant : — d'allouer la somme de huit cent soixante-seize livres, huit sols pour « les réfections et réparations de la maison ou hostel du capitaine de nostre chatel de Lille, laquelle maison fondoit de tous costez ; » — de payer diverses sommes à Guillaume Van Vlueten, valet de chambre du duc et orfèvre demeurant à Bruges, pour « demie douzaines de tasses d'argent, ung fermoir d'or aux heures de monseigneur en manière de deus fusilz, pour avoir garny deux couteaulx d'Alemaigne dont l'une des garnitures est à façon de fusilz et l'autre à façon d'ung œyl larmoyant, » et pour plusieurs autres objets; — de rabattre diverses sommes données à l'aumônier du duc ou versées par plusieurs de ses officiers et des receveurs de la duchesse. = Lettres de don et d'exemption de tailles et aides accordées par le même Philippe, duc de Bourgogne : — à Antoine de Lornay, écuyer tranchant, aux religieuses du monastère de Salezines, près Namur, dont les terres ont été ravagées durant la dernière guerre par les Liégeois, au seigneur de Berlaimont et à Clais Fierins, bailli d'Ardembourg, qui ont souffert lors de la révolte de la ville de Gand, à Jean Le Clerc, receveur d'Aire, qui reçoit la motte et fief du Val tenus du château d'Aire. = Lettres d'attestation : — de Simon Phyllebert, receveur des deniers extraordinaires du duc ; — d'Henri de Tenremonde et de Jean Warin, connétables de la confrérie de l'arc à main de Lille, de Guillaume Ricamé, lieutenant de Jean de Quielencq, prévôt de Lille, et des échevins de Douai et d'Orchies, au sujet du domaine, des rentes et des assis ; — d'Antoine de Wissocq, bailli et capitaine d'Aire, de Jean Wasselin, son lieutenant, d'Enguerrand de Maison, bailli d'Auxy, de Jean de la Mote dit de Derraucourt, lieutenant du capitaine de Remi, et des échevins d'Aire, au sujet des domaines ; — des échevins de Hesdin et des receveurs du domaine, au sujet des comptes ; — de Hugues Roussel, lieutenant de Jean, bâtard de Renty, châtelain de Hardrelo, et de Jean Carbon, lieutenant de Guilbert d'Ausque, bailli d'Etaples, au sujet du domaine ; — concernant les recettes et les mises du receveur général des finances. = Lettres de commission du même Philippe, duc de Bourgogne, nommant Antoine de Croy, châtelain de Namur.

B. 2022. (Portefeuille). — 103 pièces, parchemin ; 21 sceaux.

1 janvier 1455 — 30 décembre 1455. — Quittances: — de Guillaume de Poupet, receveur général des finances, et de plusieurs autres receveurs ; — d'Antoine de Lornay, écuyer tranchant, de Bon de Saveuse, seigneur de Bais et de Sars, de Jean Dentart, connétable des archers du grand serment de Douai, de Martin de Beaucamp, de Mathieu de Bracle, aumônier, et de Jacques de Gérines, au sujet de la tombe du comte Louis et de deux comtesses de Flandre « laquelle tombe j'ay parfaicte ». = Quittances pour rentes : — du chapitre Saint-Pierre de Lille et de plusieurs chapelles et Charités de la même ville ; — de Jean du Herlin, chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune, de Colard du Rœux, procureur, et d'autres chanoines et prêtres de la même église ; — de Jean de Vaux, prêtre, sacristain de l'abbaye de Saint-Prix-lez-Béthune ; — de frère Pierre De le Pouve, prieur du monastère du val du Saint-Esprit-lez-Gosnay, de l'ordre des Chartreux ; — de frère Mahieu de Nœufvéglise, procureur du monastère du val Sainte-Marie-lez-Gosnay, de l'ordre des Chartreux; — de Robert d'Assonval, maître de l'hôpital de Bruai ; — de Jean des Fiefs et Pierre Stallin, chanoines de Saint-Pierre d'Aire ; — de Pierre Machue, hospitalier de l'hôpital Dieu et Saint-Nicolas, de Chocques ; — d'Abel, abbé de Notre-Dame-lez-Hénin-Liétart ; — de Jacques de Rosimbos, abbé de Ham en Artois ; — de Jean Franchois, receveur de l'église collégiale de Saint-Omer ; — de Jean, abbé de Mont-Saint-Eloi ; — de Jean, abbé de Saint-Eloi-lez-Noyon ; — de Jean de Heppingnies, gardien des Frères Mineurs de Namur ; — de Philippe, abbé de Saint-Pierre-lez-Gand ; — de Pierre de Wignacourt, religieux et receveur de Saint-Vaast d'Arras ; — de Jean Du Rieu, receveur de la collégiale Notre-Dame de Lens ; — de Catherine, abbesse de Flines; — d'Agnès, abbesse de Marquette ; — de sœur Daniele, prieure de Mont-Sainte-Marie-lez-Gosnay ; — de Marguerite Gentianne, abbesse de Longchamp ; — de Guillaume de Nouvion, écuyer ; — de Catherine Scaers, mère de feu Cornil, bâtard de Bourgogne ; — d'Antoine Sacquespée, bourgeois d'Arras ; — d'Antoine Picquette, écuyer ; — de Jean de le Cessoye, fils de feu Wautier, et de plusieurs autres. = Quittances pour gages: — d'Antoine, seigneur

de Crèvecœur; — de Jean de Pressy, écuyer, échanson ; — de Jean Le Drut, de Lille ; — de Jean Lucas, écuyer, lieutenant du bailli de Lens ; — de Hugues, seigneur de Hames, Bondues et Adinfer ; — d'Antoine de Poucques, lieutenant du châtelain de Lille ; — de Jean de Beauval, d'Antoine de Wissocq, de Robert Le Jone et de plusieurs autres officiers du duc. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés ; — à la Salle de Lille ; — au chemin de Lille à Halluin ; — à l'hôtel de la Bassecour à Douai ; — au château d'Aire ; — au château de Gosnay ; — à Hesdin.

B. 2023. (Portefeuille.) — 30 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

1 janvier **1456** — 31 décembre **1456.** = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de délivrer la somme de neuf cents livres et quatorze sols de quarante gros la livre à Michel Lotin, marchand de tapisserie demeurant à Bruges « pour une chambre à personnaiges et six autres grans tappis aussi à personnaiges pour tendre en une salle, ensamble autres parties de bancquiers, de napes et de serviettes, lesquelles madame la duchesse a donné en don à monseigneur Jehan de Portugal, son neveu, prince d'Antioche, pour l'avancement de son mariage, quant il s'en ala ou royalme de Cypre » ; — de payer trois cent quatre livres, douze sols à « Henri Du Chesne, voirier demourant à Brouxelles », à Jean Pillot, peintre demeurant à Lille et à plusieurs autres pour « six fenestres, assavoir une grande voirière, et icelle mise et assise en la grande fenestre au bout de la chapelle de Nostre-Dame de la Treille en l'église de Saint-Pierre de Lille, et cinq autres fenestres au costé d'icelle chapelle » ; — de fournir trente écus d'or pour placer, aux Célestins à Paris, la tombe d'Anne, duchesse de Bedford , qui « est toute preste pour asseoir » ; — de payer diverses sommes à Thierri Du Chastel, brodeur du duc, à Baudouin, bâtard de Longueval, à Jean Perge « portugalois, maistre du balenier de monseigneur », à l'église Notre-Dame de Bruges pour une messe de requiem, que le duc y fait célébrer pour les âmes des trépassés, à Lambert Leleu, ouvrier de bombardes demeurant à Mons, à Guillaume de Vlueten, orfèvre, et à plusieurs autres. = Lettres de don et d'exemption de droits acccordées par Philippe duc de Bougogne ; — au seigneur de Wavrin au sujet de la terre et seigneurie de Saint-Venant, à Guillaume de Fromont dit Le Mire, au sujet du jeu de brélent et autres en la ville de Lille, au seigneur de Haubourdin, capitaine du château de Lille concernant sa provision de bois de chauffage, et à la ville de Lens en Artois, laquelle « estoit en bonne prospérité et bien peuplée et fournie de gens qui se mesloient de grans marchandises, mais depuis soixante ans ençà ladicte ville, où il avait de quatre à cincq cens feux, a este tellement diminuée que 2 ans après n'y avoit que deux cens et de présent, pour cause de la mortalité qui derrenièrement a esté en icelle ville, n'y sont demeurez que environ quatre vins feux au plus, povres gens vivans de labour, car la plus part des plus aisiez et des plus notables, comme le maieur et aucuns des eschevins, y sont trespassez, et les autres doubtans ladicte mortalité et les rentes viagères dont ladicte ville est chargée, se sont absentez avecques leurs biens et mesnages et sont alez demeurer en autres bonnes villes. »

B. 2024. (Portefeuille.) — 54 pièces, parchemin ; 2 papier ; 8 sceaux.

1 janvier **1456** — 31 décembre **1456.** = Lettres d'avis des maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, au sujet de la requête présentée par Jean, seigneur de Comines, comme tuteur de Philippe de Comines (1), hérétier par bénéfice d'inventaire de messire Colard de Comines, son père, portant que, à cause des sommes dues au duc par ledit Colard, monseigneur « devroit faire mettre et tenir en sa main toutes les terres, rentes et revenues quelconques demourées du trespas dudit messire Colart en faire recevoir et lever les prouffis jusques à ce qu'il fust paié de ce qu'il sera trouvé lui estre raisonnablement deu ou que par lui autrement en seroit ordonné, toutes voies eu regart aux services fais par ledit feu messire Collart à nostre dit seigneur et et à la petite quantité de biens qu'il a délaissiez, comme l'on dict, et en faveur dudit Philippe, son filz moindre de age, sommes de advis, soubz correction, que, en paiant par ledit Philippe de Comines, ou son dit tuteur à nostre avant dit seigneur les deux pars de ce qu'il sera trouvé que ledit feu messire Collart povoit estre tenu envers lui, nostre dit seigneur fera bien de lui donner et quittier l'autre tiers ou autre telle portion et somme raisonnable qu'il lui plaira. » = Lettres d'attestation : — de Philippe, duc de Bourgogne, d'Antoine, seigneur de Croy, de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers, et de Baudouin, bâtard de Longueval ; — d'Antoine de

(1) Il s'agit, dans cette lettre, du célèbre historien Philippe de Comines.

Poucques, lieutenant du capitaine de Lille, des habitants d'Erquinghem-sur-la-Lys, des échevins de Cassel, d'Alard, seigneur de Rabodenghes et bailli de Saint-Omer, de Jean Robes, châtelain de la châtellenie de Saint-Omer, et des échevins de la même ville; — de Bon de Saveuses, seigneur de Bais et de Sars, de Pierre Caulier, bailli de Hénin, de Jean Lucas, lieutenant du bailli de Lens, de Jacques Parent, lieutenant du châtelain de Fampoux, Guérin de Brimeux, de Jean de Derraincourt, *alias* Dréaucourt ou de Raucourt, lieutenant du châtelain de Remi, de Guillaume Carneux, bailli de Langle, de Valery de Canteleu, clerc de l'élection d'Artois, et de Jean de Saint-Pierre-Maisnil, chevalier, seigneur de Fretin et bailli de Lens; — de Jean Carbon, lieutenant du bailli d'Etaples et du châtelain de Hardrelo; — de Mathieu Du Marès, écuyer, garde du sceau royal de la baillie établie ès prévotés foraines de Beauquesne et en la ville, du fermier du Moulin-le-Comte à Abbeville, de Baudouin d'Humières dit le Liégeois, souverain bailli de Namur, et des échevins de Lécluse. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, et de son fils Charles, comte de Charollais, nommant: — Hugues Robette, garde des provisions du château de Lille, au lieu de feu Michel Ravary; — Jean de Rosimbos, seigneur de Fromelles, capitaine du château de Béthune; — Jeannin de Corbilly, sergent à cheval du bailliage de Saint-Omer; — Pierre Huerebloc et Nicolas Van Munte, au soin de faire une enquête pour savoir quelles sont les saisies faites par Paul Spinghel, bourgeois de Gand, sur des marchands anglais. Lettre du même Philippe, duc de Bourgogne, confiant à son fils Charles, comte de Charollais, l'administration et le gouvernement des ville, château, terre et seigneurie de Cassel, la duchesse de Bourgogne, lui ayant exposé que « pour sa descharge et afin que désormais elle ne soit si occupée ou fait de la conduitte et du gouvernement de ses terres et seigneuries qu'elle a esté par ci-devant et puist mieux et plus convenablement entendre au salut de son âme, elle désire que nostre plaisir soit de commettre au gouvernement de ses dites terres et seigneuries teles personnes qu'elle vouldra à ce nommer. »

B. 2025. (Portefeuille.) — 101 pièces, parchemin; 4, papier; 10 sceaux.

1 janvier **1456** — 31 décembre **1456**. = Quittances: — d'Isabelle, duchesse de Bourgogne; — de Guillaume de Poupet, receveur général des finances, de plusieurs autres receveurs, et de Pierre Duchesne, conseiller du duc; — de Jacquot de Brégilles, garde des joyaux, de Guillaume de Vlueten, orfèvre, de Jacotin Dubrucequet, au sujet de l'artillerie, et de plusieurs autres.=Quittances: —du chapitre Saint-Pierre de Lille, et de plusieurs églises et charités de la même ville; — de Pierre Lesur, chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune, et de plusieurs autres chanoines et prêtres de la même église; — de Jean Franchois, prêtre et receveur de la collégiale de Saint-Omer, de Colard Du Reux, receveur de Denis de Warisoul, chapelain du château de la Bussière, du curé de Rémi, de Jean de Ruddre, chapelain de la maladrerie de Bailleul, du chapitre de Saint-Sauveur d'Harlebecke, et de Nicaise, abbé de Grammont; — de Catherine, abbesse de Flines, d'Agnès, abbesse de Sainte-Colombe en Blandecques, et de Marie de Gouy, abbesse de Saint-Antoine-des-Champs lez Paris; — de Pasquine Maressaulx, veuve de feu messire Josse de Hallewin, seigneur d'Huutkerque, en son nom et au nom de Charles, son fils; — de Jacques d'Averoult, écuyer; — de Julien d'Adinfer; — de Jean d'Ardre, le jeune, écuyer; — de Jacques Quiefdeber, licentié ès lois; — de Jean de Beauval, seigneur de Grigny et de Warlaincourt, écuyer tranchant; — de Philippe de Pontrohart, mari de Marguerite de Lanstais; — de Guillaume de Nouvion, écuyer, et de plusieurs autres bourgeois et personnes notables. = Quittances pour gages: — de Guillaume de Poupet, receveur général des finances, et d'autres receveurs; — des maîtres et auditeurs de la Chambre des Comptes de Lille; — de Philippe de Pressy, élu sur le fait des aides d'Artois, de Guyot Du Champ, conseiller, de Guérard d'Iclebecque, licentié ès lois, et de plusieurs autres; — d'Alard, seigneur de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, de Jean, bâtard de Renty, seigneur de Cléty, châtelain de Ruhout, de Jean de Fontaines, écuyer, châtelain de Saint-Omer, et de plusieurs autres; — de Guérin de Brimeux, châtelain de Fampoux, et de son lieutenant Jacques Parent, de Jean de la Mote dit de Dreaucourt, écuyer, lieutenant de Gui de Brimeux, seigneur de Humbercourt, châtelain de Rémi, de Robert des Markais, écuyer, lieutenant-général du gouverneur d'Arras et bailli du gaule de Sancerre, de Guillaume, seigneur de Contay et de Friencourt, chevalier, élu sur le fait des aides, de Bon de Saveuses, châtelain de Béthune, et de Robert Le Fèvre, procureur de la même châtellenie; — de David de Pois, chevalier, seigneur de la Verrière et bailli de Hesdin, de Clément de Linières, écuyer, lieutenant du bailli de Hesdin, et de plusieurs

autres officiers du duc. = Quittances pour travaux exécutés : — à l'hôtel de la Bassecourt, de Douai ; — à la maison de la Motte nommée « le Bourch » dans la châtellenie de Saint-Omer.

B. 2026. (Registre.) — In-folio, parchemin, 342 feuillets.

1 janvier **1457** — 31 décembre **1457.** = Compte premier de Guyot Du Champ, receveur général des finances du duc de Bourgogne, comte de Flandre, pour un an commençant le 1 janvier 1456 (v. st.). = Total de la recette : — 306,560 livres, 4 sols, 10 deniers tournois. Total de la dépense : 371,244 livres, 5 sols, 4 deniers tournois. = « A monseigneur le Daulphin (1), la somme de six mille frans monnoye royal de XXXVI gros monnoye de Flandres, à cause de II^m frans dicte monnoye que monseigneur le duc lui a ordonné pour chascun mois pour lui aidier à conduire son estat et despense, et ce pour le mois de mars, avril et may l'an LVII, comme il puet plus a plain apparoître par les lettres patentes de mondit seigneur le duc, sur ce faictes et données le XXVIe jour de février, l'an LVI. » — « A monseigneur le Daulphin, la somme de mil escuz d'or de XLVIII gros monnoye de Flandres, pièce, que mondit seigneur le duc lui a, de sa grâce, donné pour une foiz pour lui aidier à soustenir les fraiz et despens qu'il lui a convenu de faire à la venue de madame la Daulphine, sa compagne, en la ville de Namur où elle est nagaires venue devers lui.... » — « A madame la Daulphine, la somme de trois mille frans monnoye royal que mondit seigneur le duc, par ses lettres patentes données le XIIIIe jour d'aoust l'an LVII, a ordonné estre payée et délivrée comptant, pour et ou non de madicte dame, à Jehan, bastard d'Armignac, conseillier et chambellan de mondit seigneur le Daulphin, pour aidier à conduire la despense de madicte dame durant les mois de septembre, octobre et novembre oudit an LVII. » — « A Monsieur de Montauban, Monsieur le mareschal du Daulphiné, Messire Jehan Périer, chevalier, seigneur de Plessy, à Georges de la Trimouille, seigneur de Craon, à Jehan Descrier, seigneur de la Barde, escuier d'escuerie de mondit seigneur le Daulphin, à Raoul de Coumiers, escuier, et à maistre Jehan Bourré, secrétaire de mondit seigneur le Daulphin, la somme de quinze cens cinquante escuz d'or de XLVIII gros monnoye de Flandres. » — (fol. 323 et suiv.).— A Estienne de Saint-Moris, escuier pannetier de mondit seigneur le duc, la somme de cent escuz d'or de XLVIII gros dicte monnoye pièce, que mondit seigneur lui a, de sa grâce, donné pour une fois, pour et en récompensation des frais et despens qu'il a euz, supportez et soustenuz, tout pour lui habillier, mettre en point et lui entretenir en sa compagnie et service ou saint voiaige qu'il entent faire pour la deffense de la foy chrestienne, comme pour avoir accompaignié monseigneur le Daulphin à venir des marches de pays de Bourgoingne ès pays de pardeça.... » Audit Estienne de Saint-Moris, la somme de cent frans de XXXII gros monnoye de Flandres le gros, tant en considération des services qu'il a fait à mondit seigneur, comme pour ce que despiéça et jusques à maintenant il a esté en la compaignie de mondit seigneur le Daulphin depuis sa venue ès pays de Brabant. » (fol. 333). — En tête de ce registre, une lettre du duc, nommant Guyot Du Champ, receveur général des finances. — Fragments, envoyés de l'arsenal de Metz, offrant le double de quelques feuillets de ce compte.

(1) Ces extraits concernent les dépenses que le duc de Bourgogne fit pour le dauphin, plus tard Louis XI, qui venait de quitter le Dauphiné à l'insu du roi et de se réfugier en Brabant.

B. 2027. (Portefeuille.) — 89 pièces, parchemin ; 40, papier ; 7 sceaux.

1 janvier **1457** — 31 décembre **1457.** = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de faire exécuter « à la place et fortresse de Quesnoy-le-Comte aucuns ouvrages et réparations nécessaires et convenables à faire pour le logis de nostre très-chière et très-amée fille la comtesse de Charrolois ; » — de délivrer « à frère Jérôme de Viterbe, maistre en théologie du couvent des frères Augustins de Paris, la somme de vingt-cinq escuz d'or à lui deue pour une messe cothidienne de requiem et autres prières, suffrages et oroisons que il a dit chascun jour l'espace d'ung an pour l'âme de feu nostre très-chière suer la duchesse de Bedfort, laquelle repose en l'église dudit couvent ; » — de payer la somme de cent cinquante livres du prix de quarante gros « à Henry de Tenremonde, Daniel Tieulaine, Bocquet de Latre, Jehan Le Gantois, Jehan du Bosquel et autres leurs consorts de la ville de Lille, pour les montes de mil escuz d'or que piéça feismes pranre à frait pour le denier dix ; » — de payer diverses sommes à plusieurs et de publier les nouvelles ordonnances sur la conduite des finances qui sont jointes à ce mandement. = Lettres de don et d'exemption des droits seigneuriaux et de contributions accordées par Philippe duc de Bourgogne : — à Mathieu Cortinez, archer de corps, qui

« nous a servy l'espace de trente-huit ans et plus et en y a exposé son corps dès sa jonesse jusques à présent qu'il est aagiez de soixante-dix ans et est grandement débilités et affaibliz de ses membres : » — à Guillaume Barbet, archer de corps, et Hanotin Le Maire, lavendier de l'hôtel, pour semblables motifs; — à Jeanne de la Trémouille, veuve du seigneur de Crévecœur, et à Walerand, seigneur de Wavrin, au sujet des droits seigneuriaux de la terre de Saint-Venant, jadis appartenant à Colard de Comines; — à Jeanne de Wissocq, nièce de Jean de Wissocq, en son vivant doyen et chanoine de Térouane, et à messire Jean, seigneur de Hames. = Lettres d'attestation : — à Guillaume Dugardin, conseiller du duc, au sujet de « madamme d'Anserouelt (Anserœuil), vesve de feu Jaque de Floyon », et de Jacques de Waterleet, receveur de messire Engelbert d'Enghien pour la terre de Haveskerke; — d'Antoine de Poucques, au sujet de la garde du château de Lille et des échevins de ladite ville de Lille, de Douai et d'Orchies, concernant le domaine et les rentes viagères; — d'Alard, seigneur de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, de Guillaume de Rabodenghes, son lieutenant, et de Jean Robes, commis à l'exercice de châtelain de Saint-Omer, au sujet des rentes, du domaine et « de la garenne des chines; » — de Robert de Marquais, lieutenant général du gouverneur d'Arras, de Bon de Saveuses, gouverneur de Béthune, de Jean de Saint-Pierre Maisnil, bailli de Lens en Artois, de Jean de la Mote dit de Raucourt *alias* de Deraucourt, lieutenant du châtelain de Remi, et de Jacques Parent, lieutenant du châtelain de Fampoux; — de Jean de Beauval, châtelain de Hesdin, de Guillaume de Tramecourt, écuyer, seigneur de Martonne, lieutenant du bailli de Hesdin, et de Louis de Blasvelt, chevalier, conseiller du duc, au sujet du domaine; — de Hugues Roussel et Tassinot de Musson, seigneur de Beauvoir, lieutenants du châtelain de Hardrelo, et des lieutenants des baillis d'Étaples, Chocquel et Bellefontaine, au sujet des domaines; — de Hector de Mélis et autres gardes du bois de Nieppe; — de Gilles, seigneur de Berlaimont et de Peruwetz, bouteiller héréditaire du Hainaut, de Jean Meurant, maître des ouvrages duc, de Jean Maselant, receveur de Gommegnies, et de plusieurs autres officiers et hommes de fief, au sujet du domaine.

B. 2028. (Portefeuille.) — 122 pièces, parchemin ; 51, papier ; 10 sceaux.

1 janvier 1457 — 31 décembre 1457. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — l'évêque de Toul, Antoine de Croy, Thibaut de Neufchastel, Bauduin d'Oignies, Jean Jonart et Pierre Duchesne, gouverneurs des finances; — Guillaume Vaye, conseiller du duc à Saint-Omer; — Robert Le Fèvre, procureur général du duc à Béthune. = Quittances : — de Thierri Duchatel, valet de chambre et brodeur du duc, qui a « remis à point trois chapes, une chasuble, diacre, soubz diacre, pour la chapelle de monseigneur, pour avoir esté tous les orfrois desdiz habitz chieulx remis à point comme s'ils estoient neufs, et pour ung frontel d'autel tout neuf aux armes de monseigneur, en brodure, et pour avoir bordé deux tables d'autel tout entour de draps satin figuré noir et brodé de la devise de mondit seigneur, de ses armes tout autour desdictes deux tables; » — d'Isabelle, duchesse de Bourgogne, au sujet des sommes qui lui ont été remises par Jean Massiet, receveur général de Cassel et du bois de Nieppe; — d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein; — de Guillaume, évêque de Toul et abbé de Saint Bertin; — de Guillaume de Poupet et de Guyot Du Champ, receveurs généraux des finances et de plusieurs autres receveurs; — de frère Jérôme de Viterbe, et d'autres prêtres qui ont dit des messes de requiem; — de Jaspart de Flandres, chevalier, gouverneur des terres et seigneuries d'Elverdinghe et de Vlamerdinghe, commises à damoiselle Catherine Scaers, mère de feu Cornil, bâtard de Bourgogne; — de Hugues de Hames, chevalier, seigneur d'Adinfer et de Bondues, et de plusieurs autres officiers et fournisseurs du duc. = Quittances pour rentes : — du chapitre Saint-Pierre de Lille et de plusieurs receveurs d'églises et de charités de la même ville, parmi lesquels Louis A Haises, ministre de l'église Saint-André, Pierre Heniot et Alard Gommer, sous-prieurs des Frères Prêcheurs, Jacques Mathieu, gardien des Frères Mineurs; — du chapitre Saint-Piat, de Seclin, et de Laurent Le Polon, chapelain de « Anevelin; » — de Brun Bourdon, chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune; — de Jean Ruisins, chanoine et receveur de Saint-Pierre de Cassel; — de Nicole Canet, abbé de Phalempin; — de Jean, abbé de Clairmarais; — d'Arnould, abbé de Vaucelles; — de Simon Adnezart, prieur des Chartreux du val Sainte-Aldegonde près Saint-Omer; — du chapitre de Notre-Dame de Lens; — de Jean Conin, curé de Remi; — de Baudouin, abbé de Saint-Jean de Valenciennes; — de Gérard Lemaire, chapelain de Saint-Jean l'évangéliste en l'hôtel de monseigneur au Quesnoy; — de Jean, abbé de Saint-Eloi-lez-Noyon; — de Gilles, abbé de Notre-Dame de Royaumont; — de Catherine, abbesse de Flines; —

de Catherine, prieure de l'Abbiette à Lille ; — de sœur Danele, prieure de la Chartreuse de Mont-Sainte-Marie-lez-Gosnay ; — de Guillelmine Vretet *alias* Vretée, religieuse et trésorière de Messines ; — de Marie de Gouy, abbesse de Saint-Antoine-des-Champs-lez-Paris ; — de Guichard Bournel, seigneur de Namps-au-Mont ; — de Philippe de Pontrohart, époux de Marguerite de Lanstais; — de Jean d'Ablaing, de Seclin ; — de Gérard Pétillon, receveur de l'abbaye Notre-Dame de Saint-Dizier ; — de Jean de Northoud, époux de Marguerite Le Rende ; — de Guillaume Descretons, cirier à Lille, et de plusieurs autres bourgeois et personnes notables.

B. 2029. (Portefeuille.) — 39 pièces, parchemin ; 1, papier ; 1 sceau.

1 janvier **1457** — 31 décembre **1458**. = Quittances pour gages : — de Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, seigneur d'Haubourdin et d'Ailly-sur-Noye, capitaine du château de Lille ; — de Gilles Ghiselin, « bailli a noble et puissant seigneur M. de Commines, » l'un des quatre hauts-justiciers de la châtellenie de Lille, Douai et Orchies, et de Baudart de Hennin, chevalier, seigneur de Cuvillers, bailli de la même châtellenie ; — de Guillaume Marchant, clerc des commis aux comptes de la hanse de Lille ; — de Jean Peipot, écuyer, capitaine du château de la Motte au bois de Nieppe ; — d'Alard et de Guillaume de Rabodenghes, de Robert d'Ococh, chevalier, seigneur de Neuville et d'Alennes, de Denis de Seninghem, naguères lieutenant du château de Ruhout, de Guérard d'Iclebecque, licentié ès lois, et de plusieurs officiers du duc ; — de Michelle Sucquet, veuve de Thomas de Carnin, en son vivant procureur du duc au bailliage de Lens, de Robert Le Josne, chevalier, seigneur de Forest, de Bon de Saveuses, seigneur de La Couture-lez-Richebourg, de Jean Aubert, receveur général du Hainaut, de Jean de la Mote dit de Raucourt, écuyer, lieutenant de Gui de Brimeux, châtelain de Remi, et de plusieurs autres. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — au domaine de Feignies près Maubeuge ; — à l'hôtel de Hollande à Valenciennes ; — au château de Lécluse.

B. 2030. (Registre.) — In-folio, parchemin, 408 feuillets.

1 janvier **1458** — 31 décembre **1458**. = Compte deuxième de Guyot Du Champ, receveur général des finances du duc de Bourgogne, comte de Flandre, pour un an commençant le 1 janvier 1457 (v. st.). = Total de la recette : 520,344 livres 14 sols 1 deniers tournois. Total de la dépense : 480,507 livres 18 sols 8 deniers tournois. = « A Jehan Van den Velde, marchant demourant en la ville de Bruges et à Jehannin Le Picart, armoyeur, la somme de trois mil sept cens soixante-six livres dix solz pour trente mil livres de salpestre que monseigneur a fait pranre et achecter dudit Jehan et icellui fait mectre et garder de provision en son artillerie pour d'icellui faire pouldres de bombardes, canons et autres engins d'artillerie, et audit Jehannin Picart pour avoir fourby, nectoyé et polis III^c bouges de guerre appartenans à mondit seigneur, estans de provision en son artillerie..... » — « A Pierre Cambier, marchant d'artillerie et Colin Le Cordier, artilleur, la somme de cinq cens soixante-dix livres quatorze solz, pour mil soixante-quinze pierres de six polz de grosseur en croix servans à tirer de veuglaires et de mortiers, pour mil trente autres pierres moindres, d'ung polz de grosseur en croix pour tirer aussi de veuglaires, pour mil vingt autres pierres encore moindres, de quatre polz de grosseur semblablement pour tirer desdites veuglaires, pour trois cens douzaines de fers de flesches souffisans et d'espreuve, pour deux cens six coingnies, pour deux cens dix-huit louchés, pour deux cens douze sarpes, pour sept vings douzaines de cordes d'ars à main aussi souffisans et d'espreuve. » — A Jehan Debutuuere, artilleur et varlet de chambre de mondit seigneur, la somme de six cens livres de XL gros pour la façon de quatre mil ars à main de bois d'if de Romménie qu'il a faiz et ouvrez pour mondit seigneur, à l'aide de plusieurs autres compaignons artilleurs, de certains quartiers de bois semblable appartenans à mondit seigneur, estans de provision en son artillerie... » — « A Pierre Cambier, II^c XLVII l. X s. pour XII^c douzaines de flesches de guerre de neuf paulmes de long sans fer, empenées souffisamment et cirées à la main, LXXII l. X s. ; pour mil pierres de canon de deux potz (polz) et demi de grosseur en croix ; à Jehan Debuutere, IIII^c IIII^xx XV l. pour la façon de III^m II^c ars à main de bois d'if de Romménie par lui faiz et ouvrez de certains quartiers de semblable bois qui estoient de provision en l'artillerie de mondit seigneur ; à Estienne Brachelin, IX^xx l. pour pluseurs pierres de bombardes, veuglaires, mortiers, canons et ribaudequins, XXV l. pour ung cent de pierres de dix polz en croisure, pour servir à ung mortier que mondit seigneur a fait mener de Louvain à Lille, XX l. ; pour ung cent de pierres de huit polz en croisure pour servir à veuglaires, XXV l. ; pour ung autre

cent de six polz en croisure comme dessuz, L l.; pour mil pierres de deux polz pour servir à ribaudequins, et IX l.; pour six autres pierres de dix-huit polz en croisure pour servir à une grosse bombarde que mondit seigneur fait présentement faire à La Wure en Brabant... » — « A Guillaume Nicole, marchant demourant à Hesdin, quarante-neuf livres pour sept milliers de fers de flesches de la façon de Rouen... » — « A Guillaume Verlay, canonnier demourant au chasteau de Lille, LIIII s. pour cinquante-quatre livres de fer ouvrées pour le ferraige des assis des ribaudequins de mondit seigneur à Lille, V s. pour trois crestes neuves pour lesdis ribaudequins... » — « La somme de soixante-huit livres dix-huit solz à pluiseurs ouvriers et autres pour leurs sallaires desservis à avoir vacqué par pluseurs jours, ès mois de may et de juing l'an mil IIII^c LVIII pour réparer et mectre à point les chariotz servans aux bombardes, canons, ribaudequins, vuglaires, serpentines, pierres de bombardes, de canons et autres parties de l'artillerie de mondit seigneur, et aussi pour avoir remises à point quantité des tentes et pavillons que mondit seigneur a de provision en son hostel de la Salle et aussi en son chastel de Lille. » (fol. 384 et suiv.) — Fragments envoyés de l'arsenal de Metz, offrant quelques feuillets du contrôle de la recette de ce compte.

B. 2031. (Portefeuille.) — 81 pièces, parchemin ; 10, papier ; 8 sceaux.

1 janvier **1458** — 31 décembre **1458**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, et de la duchesse Isabelle, ordonnant : — de payer le reste des cinq cents livres que la duchesse Isabelle a accordées « pour le mariage de nostre bien amée Jehanne de Contay, femme de feu le seigneur de Habart, fille du seigneur de Contay, maistre d'hostel de monseigneur le comte de Charrolois ; » — d'accorder un délai d'un an au seigneur de Wavrin pour le paiement des droits seigneuriaux de la terre de Saint-Venant et de surseoir à la levée, dans la ville d'Amiens, « de l'ayde ordonné pour la frontière de Calais ; » — de faire verser à Arras, par les receveurs d'Étaples, de Chocquel et de Desvres, les sommes qui leur ont été déjà demandées, l'excuse « du dangier des chemins » n'existant pas, « si non pour gens quy, de bon collier, ne veullent pas traire ne subvenir aux affaires de nostre dit seigneur ; » — d'allouer une somme de quarante-neuf francs et demi à Henri de le Goes, secrétaire de la Chambre du Conseil en Hollande, pour divers services et à plusieurs autres officiers du duc. = Lettres de don et d'exemption de droits seigneuriaux accordés par le même Philippe, duc de Bourgogne : — aux habitants de la paroisse de Comines « dehors icelle ville du costé de la ville de Lille » de ne payer que le tiers des aides demandés à cette ville, comme ils le faisaient avant les incendies qui ont désolé Comines en quatorze cent vingt-sept et de nouveau « depuis deux ans ença ; » — au comte de Saint-Pol et aux quatre baillis et hauts-justiciers de la châtellenie de Lille, Douai et Orchies, qui recevront partie de l'aide levée en ladite châtellenie ; — à Philippe de la Thieuloye au sujet du du fief de Busnes ; — à Robert de Bernicourt, fils de Jacques, au sujet du fief du Mez ; — à Jean de Humières, doyen de Liége, au sujet d'un droit d'aubanité advenu par la mort de Dreux de Humières. = Lettres d'attestation : — d'Antoine de Poucques, lieutenant du châtelain de Lille, des échevins de Lille, de Douai et de Comines et des maîtres d'hôtel du duc ; — d'Alard et de Guillaume de Rabodenghes et des échevins de Saint-Omer, au sujet du domaine ; — de Bon de Saveuses, seigneur de Bais, de Hagrossart et de Norrent, gouverneur de Béthune, de Jean Pénin, lieutenant du bailli d'Aire, de Jacquemart Boistel, lieutenant du bailli de Lens, de Jacques d'Auterisse, lieutenant du châtelain de Fampoux, et de plusieurs autres officiers du duc ; — de Tassinot de Musson, seigneur de Beauvoir, lieutenant du châtelain de Hardrelo, et des lieutenants des baillis d'Étaples, Chocquel et Bellefontaine ; — de Philippe de Saint-Yon, prévôt du Quesnoy, de Jean de Quartes, mayeur du Quesnoy, de Robert des Markais, lieutenant général du gaule de Sancerre, de Jean des Fontaines, « justice » de Solesmes, de Colard Trouillet, maire d'Englefontaine, de Jacquemart Desgardins, garde de la forêt de Mormal, de Baudouin de le Cattoire, de Rasse Hazart, et de plusieurs officiers et hommes de fief du duc, au sujet des domaines et des bois du Hainaut ; — de Jean de Haveskerke, chevalier, et Adrien de Polinchove, échevins de Furnes, des échevins de Gand, et de Robert, seigneur de le Haye, de Saint-Michel et de Nielles.

B. 2032. (Portefeuille.) — 110 pièces, parchemin ; 5, papier ; 10 sceaux.

1 janvier **1458** — 31 décembre **1458**. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : — Pierre de Hacquenbach, lieutenant du grand-maître de l'artillerie ; — Jacques Pourcelot, receveur de l'aide dans les châtellenies de Lille, Douai et Orchies ; — laissant à Jacques Legroux, sergent du château de Lens, le droit de

choisir un lieutenant pour remplir ses fonctions. = Quittances : — d'Isabelle, duchesse de Bourgogne, de Guyot Du Champ, receveur des finances, et de plusieurs autres receveurs ; — des maîtres de la Chambre des comptes de Lille, de Walerand, seigneur de Wavrin, de Jean de Guicircourt, commis à la clergie de l'élection de Saint-Quentin au lieu de Guillaume de Cottignies, de Robert de Bernicourt, conseiller, demeurant à Arras ; — de plusieurs maîtres et ouvriers qui ont travaillé à l'artillerie et d'autres officiers et fournisseurs du duc. = Quittances pour rentes :— de Paul Crespel, prêtre, officier des obits de Saint-Pierre de Lille, de Gilles Vredière, ministre de la Charité de Saint-Etienne de Lille, et de plusieurs autres prêtres et ministres de charités de la même ville; — de Jacques, abbé de Warneton; — de Jacques Tesson, chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune, et de plusieurs autres prêtres de la même ville ; — de Robert d'Assonval, hospitalier de Bruai ; — d'Hennin de Hancvelt, curé de Saint-Martin, hors des murs de Saint-Omer ; — de Jean, abbé de Clairmarais; — de Simon Adniezart, prieur des Chartreux du val de Sainte-Aldegonde-lez-Saint-Omer; — de Gilles, abbé d'Auchy ; — de Jacques, abbé de Loos ; — de Jean Picart, gardien des Frères Mineurs de Lens ; — de Pierre de Wignacourt, religieux de Saint-Vaast d'Arras ; — de Baudouin, abbé de Saint-Jean à Valenciennes; — de Jean, abbé de Saint-Éloi de Noyon ; — de Gilles, abbé de Royaumont ; — de Catherine, abbesse de l'Abbiette à Lille ; — de Marie d'Avesnes, abbesse de Beaupré sur la Lys ; — de Marie, abbesse des Clarisses de Saint-Omer ; — de Marie de Gouy, abbesse de Saint-Antoine-des-Champs lez Paris ; — de Catherine de Robersart, veuve de Jacques de Floyon, seigneur d'Anseroelt (Anserœuil) et de Solre-le-Château ; — de Jean d'Ardres, écuyer ; — de Jacques d'Averoult, écuyer ; — d'Engelbert de Vertaing, écuyer; — de Guichard de Bournel ; — de Colard de Sains dit l'Aigle, chevalier, seigneur de Cavron; — d'Isabelle Mulier, veuve de Jacques Daudes, d'Antoine Sacquesprée, bourgeois d'Arras, et de plusieurs autres bourgeois et personnes notables.

B. 2033. (Portefeuille.) — 45 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

1 janvier **1458** — 31 décembre **1458**. = Quittances pour gages : — de Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin, châtelain de Lille ; — de Gilles de Berlaimont, chevalier, bouteiller héréditaire de Hainaut ; — de Jean, seigneur de Comines, chevalier, haut-justicier de la châtellenie de Lille ; — de Philippe de Pressy, écuyer ; — de Pierre de Raisse (Raches), seigneur de la Hargerie, bailli du seigneur de Cysoing ; — de Colard de Hainin, seigneur de Bettrechies et d'Amfroipret, maître du fer en Hainaut ; — de Baudouin de Hanin, seigneur de Cuvillers, bailli du comte de Saint-Pol en la châtellenie de Lille ; — de Guillaume Craye, écuyer, seigneur de Hallines; — de Gui Bourdon, conseiller du duc ; — de Nicolle de Kendalle, licentié ès lois, garde du château de Saint-Omer pour Jean de Saint-Omer, écuyer, et de plusieurs autres officiers du duc. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — à l'hôtel « Le Bourch » dans bailliage de Saint-Omer; — au château de Ruhout; — dans le domaine de Blaton ; — à Lécluse ; — à Lille, où l'on travaille à l'échoppe établie « soubz l'ostel de Beauregard » et où le peintre Jean Desbonnée reçut seize sous « pour avoir paint et blanquy pluiseurs ymages autour de ladicte eschoppe par dehors, affin que l'en ne p.... point à l'encontre d'icelle ne jette ordures. »

B. 2034. (Registre.) — In-folio, parchemin, 254 feuillets.

1 janvier **1459** — 30 septembre **1459**. — Compte troisième de Guyot Du Champ, receveur général des finances du duc de Bourgogne, comte de Flandre, commençant le 1 janvier 1458 (v. st.) et finissant le dernier septembre 1459. = Total de la recette : 318,601 livres, 18 sols, 3 deniers tournois. Total de la dépense : 295,688 livres, 4 deniers tournois. = « Au chancellier de l'empereur de Constantinoble, derrain trépassé, la somme de trois cens livres, pour don à lui fait par monseigneur pour lui aidier à deffraier de ladicte ville de Mons, où il est nagaires venus par devers mondit seigneur en ambassade, de par nostre saint Père, pour le fait de la foy chrestienne » (fol. 172) = « Au mesme, la somme de trois cens livres pour le aidier à deffraier en la ville de Brouxelles... » (fol. 181 v°). = « A très-révérend père en Dieu, monseigneur l'archevesque de Méthelin du pais de Grèce, la somme de cent cinquante livres pour don à lui fait pour le aidier à deffrayer de ladicte ville de Brouxelles où il estoit venus devers monseigneur en ambassade de par le seigneur de Metholin pour parler et communicquer avec lui d'aucunes choses touchant les besoingnes et affaires dudit seigneur de Métholin et mesment pour soy aidier à retourner ès dis pays de Grèce... » (fol. 186). = A

Nicolas de Gresse, grec, la somme de six livres dicte monnoye, pour don à lui fait par mondit seigneur pour Dieu et en ausmone, quant il est venu devers luy en la ville de Brouxelles et pour lui aidier à passer son chemin » (fol. 189). = « A Nicolas de Tartanoty et Jehan Miles, chevaliers du pais de Constantinoble, la somme de vint livres que mondit seigneur leur a de sa grâce donné pour une fois, pour Dieu et en aumosne, quant ils sont présentement venuz par devers luy en sa ville de Brouxelles. et mesmement pour eulx aidier à passer leur chemin » (fol. 193 v°). = « A Pierre Costan (Coustain), pointre de monseigneur, pour vi^xx gros blasons armoiez des armes du roy d'Arragon que, le jour des obsèques dudit roy, furent atachés et mis tant sur les autelz de l'église Sainte-Goudle (Gudule), la mère église de toute la ville de Brouxelles, comme sur la représentacion dudit deffunct et par toute ladicte église par dedens et aux huis d'icelle par dehors, LXXII l. Item, pour cent petis autres escuçons pareillement armoyez qui servirent ledit jour tant aux torses comme aux pilliers de la maison faite sur la représentacion dudit deffunct, X l. Item, pour vint aulnes de taffetas cramoisi renforcié, employés à faire quatre cottes d'armes pour les IIII roys d'armes faisant le dueil et quatre bannières armoiez des armes dudit deffunct lesquelles furent mises aux quatre cornés de la maison dessus dicte, XXXVI l. Item pour le faceon desdites cotes d'armes et bannières, XLVIII l. Item pour vingt-cinq aulnes de franges d'or, d'argent et de soye, employez à frangier desdictes banières, VI l. X s. Item, pour un sceptre, une coronne et avoir noircy la maison dessus dicte, VI l. » (fol. 235 v°). = « A Olivier de la Marche, escuier trenchent de monseigneur le conte de Charrolois, la somme de vint quatre livres, pour don à lui fait par monseigneur le duc en considération des services qu'il lui a faiz, et mesmement pour avoir ung cheval en récompensacion d'un aultre qu'il a nagaires perdu et affollé en son service » (fol. 185 v°). = « A Georges Chastellain, escuier pannetier de monseigneur le duc, la somme de soixante-dix-neuf livres, quatre solz, pour certains voyages par luy fais du commandement de mondit seigneur. Premiers pour ung voiage par lui fait à Paris et à Rouan, dont il party de la ville de Bruges le VIIe jour de juing M CCCC LVII et vacqua jusques au IIIIe jour de juillet; item, pour le XVIe jour d'aoust, oudit an, estre party de la ville d'Amiens, en la compaignie de messire Philippe Pot, conseillier et chambellau, et aler en aucuns lieux où mondit seigneur leur avoit ordonné, où il vacqua jusques au IIIe jour de septembre. Item, pour le Ve jour dudit septembre, estre parti de la ville de Nivelle et estre alez au devant des ambassadeurs que le roy envoioit devers monseigneur le daulphin et mondit seigneur le duc, où il vacqua jusques au XXIIe jour d'icellui mois de septembre. » — Fragments envoyés de l'arsenal de Metz, offrant quelques cahiers du contrôle de ce compte.

B. 2035. (Portefeuille.) — 67 pièces, parchemin; 5, papier; 12 sceaux.

1 janvier **1459** — 30 septembre **1459**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant: — de payer quatorze cents écus d'or au seigneur de Wavrin « pour baghes et vaisselle engaigiez devant Constantinoble, » durant l'expédition dont le duc lui avait confié le commandement; — de délivrer ce qui leur est dû à Baudouin Heynrix, joaillier de Brughes, pour « baghes garnies de pierrerie, » et à Huart Du Vivier, orfèvre de Tournai, pour plusieurs douzaines de tasses d'argent, « une coupe d'or goderonnée, armoiée de nos armes sur le fretelet, autre plate coupe d'or armoiée comme la précédente, une autre semblable coupe d'or armoiée comme les autres; » — d'allouer diverses sommes à Jean, seigneur et ber d'Auxy, premier chambellan du comte de Charollais, et à plusieurs autres officiers du duc. = Lettres de don et d'exemption de tailles et aides accordées: — à Victor Ruebs, bourgeois de Bruges; — aux villes de Saint-Omer, Corbie, Abbeville, et à celle de Montreuil dont les habitants ont exposé « la povreté et les affaires d'icelle ville et la ruyne de la fortification d'icelle et aussi les mortalitez qui y ont esté et continué par longtemps, par quoy le siége de la justice, qui y est le principal membre de nostre bailliage d'Amiens, y a vacqué; » — aux gens d'église, bourgeois, manants et habitants d'Aire qui pourront prendre le bois de la moitié d'une mesure dans les forêts du duc, à qui ils ont fait connaître « qu'ilz ont entencion de, au plaisir de Dieu, environ la fin du mois de juing prouchainement venant, jouer ung jeu de mistère de la Passion, Résurrection et Vengance Nostre-Seigneur Jhesu-Crist, qui pourra durer six ou huit jours et sera chose moult sumptueuse et de grant frait tant pour les eschaffauls qu'il conviendra faire et eslever pour ceste cause comme autrement en pluseurs manières, et entre autres choses leur sera pour ce nécessaire grant quantité de bois. » = Lettres et actes d'attestation: — des échevins de Lille au sujet du domaine et de la constitution de rentes viagères qui ont été vendues à Marguerite de Péronne, converse en l'abbaye de Flines, à Bosquet Delatre, à Jeanne Belle, à Jeanne Le Doux, religieuses à

l'Abiette, à Jacquemine Fremault, femme d'Henri de Tenremonde, à Jean d'Escaubecque, a dame Marie d'Avesnes, religieuse à Marquette et à plusieurs autres personnes; — d'Hector de Mélis, bailli du bois de Nieppe, de Jean de Fontaines, écuyer, châtelain de Saint-Omer, et de plusieurs autres officiers du duc; — de Bon de Saveuses, seigneur de Savy, Norrent et Hagronsart, de Valéry de Canteleu, de Jacques Parent, lieutenant de Guérin de Brimeux à Fampoux, de Lionnel d'Ongnies, seigneur de Villemant, bailli d'Hesdin, d'Eustache Muissen, lieutenant de Jean, bâtard de Renty, châtelain de Hardrelo, et de plusieurs autres officiers du duc; — de Mériadec, premier écuyer d'écurie du duc, de Simon, seigneur du Chasteler, de Nicaise Ghisemart, maire de Louvignies, de Guillaume Delecourt, châtelain du Quesnoy, de Philippe de Saint-Yon, prévôt du Quesnoy, et de plusieurs autres officiers et hommes de fief du Hainaut; — de Jean, seigneur de Comines, qui s'oblige sur ses biens, en qualité de bailli de Neufport, jusqu'à la somme de mille écus d'or.

B. 2036. (Portefeuille.) — 84 pièces, parchemin; 7, papier; 10 sceaux.

1 janvier **1459** — 30 septembre **1459.** = Lettre de commission chargeant Jean de Salins, écuyer d'écurie, de remplir les fonctions de maître d'hôtel de la comtesse de Charollais en l'absence de Guillaume de Poupet, écuyer, et confiant la même charge à Simon du Chasteler, chevalier, en l'absence dudit Jean. = Quittances: — de Guiot Du Champ, receveur général des finances, et de plusieurs autres receveurs; — de Walerand, seigneur de Wavrin, Jean, bâtard de Renty, Gilles de Harchies, chevalier, et Antoine d'Oignies, seigneur de Bruai; — de Baudouin Heynricx, jaillier, de Matthieu Bracle, aumônier, et de plusieurs fournisseurs pour artillerie et autres objets. = Quittances pour rentes: — du chapitre Saint-Pierre de Lille, de frère Étienne Durant, prieur des Frères Prêcheurs, de Nicole de Baisieux, gardien des frères Mineurs, et d'autres prêtres et ministres de charités en la même ville; — de Jean Chavatte et d'autres prêtres de Béthune; — de Jacques de le Wale, abbé de Warneton; — de Simon Hanezart, prieur du val de Sainte-Aldegonde près Saint-Omer; — de Jean, abbé de Clairmarais; — de Gilles, abbé de Royaumont; — de Jacques de Villers, chanoine d'Arras au nom de Robert Le Fèvre, étudiant à l'Université de Paris, chapelain de la chapelle Saint-Georges à Saint-Omer; — de Catherine, prieure de l'Abbiette; — d'Agnès, abbesse de Marquette; — de Jeanne La Thiboulde, abbesse de Saint-Antoine-des-Champs-lez-Paris; — d'Anseau de Hamal, seigneur de Trasignies et de Silly; — de Pasquine Maressaux, veuve de messire Joos de Haluyn, seigneur d'Uutkerque, au nom de Charles, son fils; — de Pierre de Langlée, fils de feu Robert, et de plusieurs autres bourgeois et personnes notables. = Quittances pour gages: — de Jean de Luxembourg, châtelain de Lille; — de Colard de Ghistelles, écuyer, conseiller du duc; — de Jean d'Escrebecque, sergent « des cornets » du pays de Brabant; — de Colard Erembaud, écuyer, bailli de Saint-Bertin; — de Jacques Wulverick, bailli du seigneur de Comines; — de Jean de Fontaines, licentié ès lois, élu sur le fait des aides, et de plusieurs autres officiers et sergents du duc et de ses lieutenants. État des gages donnés aux officiers du duc en Hollande. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés: — au château de Ruhout en la châtellenie de Saint-Omer; — dans le domaine de Fampoux; — au chemin qui mène de Lille à Halluin; — dans la ville de Lille « aux ouvrages et édifices que faisons faire en nostre hostel de Rihour » et au château de la Salle où Gosse de Le Viesglise, a placé vingt-deux pieds de verre en nouveau plomb à la tour cornière « vers le gardin des archiers où on a mis aucunes tapisseries, appartenans à monseigneur le duc, venans de l'ostel Théry le broudeur. »

B. 2037. (Portefeuille.) — 94 pièces, parchemin; 11, papier; 9 sceaux.

1 octobre **1459**— 30 septembre **1460.** = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant: — de délivrer « la somme de neuf vins dix escuz d'or de XLVIII gros monnoie de Flandres pièce, à Loyset Lyedet, demourant à Hesdin, et Jehan Le Tavernier, demourant à Audenarde, enlumineurs, pour les causes cy après déclarées, c'est assavoir audit Lyedet pour cinquante-cinq histoires, vignettes, grosses lettres et paraffes, que, par nostre commandement et ordonnance, il a fais au livre de Titus Livius à nous appartenant, qui est en deux volumes, et dont Jehan Mansel, receveur de Hesdin, a fait marchié à lui de par nous, de chascune hystoire, y comprins lesdictes vignettes, grosses lettres et paraffes, pour deux lyons d'or de XL gros de nostre dicte monnoie de Flandres pièce, font lesdictes LV hystoires cent et dix lyons et pour le portage dudit livre de ladicte ville de Hesdin jusques en nostre ville de Brouxelles deux lyons, font ensemble CXII lyons qui valent VII^xx escuz, et audit Jehan Le Tavernier

sur ce qu'il lui puet et pourra estre deu par nous, tant à cauze de certaines histoires de blanc et de noir, que, de nostre commandement et ordonnance, il a faictes ou premier volume du livre de Charlemaigne qui est présentement porté par devers nous comme de celles qu'il doit faire ou second volume dudit livre de Charlemaigne, L escuz, montent ensemble lesdictes parties à ladicte somme de IX^{xx} escuz d'or dudit pris de XLVIII gros de Flandres pièce; » — de payer quatre mille écus d'or de quarante-huit gros à Pasquier Grenier, marchand de tapisserie demeurant à Tournai pour « six grans tappiz de muraille pour église richement faictes et ouvrées de fil de laine, de soye, d'or et d'argent, esquelz VI tappiz est contenu et historié la Passion Nostre-Seigneur selon les Évangiles, et est ladicte Passion escriptes, par dessus les personnaiges, de lettres d'or sur rolletz de noir en latin et sont les mos des saintes Évangiles, contenans cinq cens aulnes à l'aulne quarrée, item une chambre de tapisserie toute emplye de bosquailles et de verdure avecques grans personnaiges comme gens paysans bocherons;» — de fournir diverses sommes à Hugues de Dompierre, Guillaume de Vlueten, orfevre, Guillaume de Froitmont dit le Mire et à plusieurs autres. = Lettres de don et d'exemption de tailles et de droits seigneuriaux: — aux habitants des villes de Bapaume, d'Amiens, d'Abbeville, de Corbie, Saint-Ricquier, Saint-Quentin, Boubers et de celle d'Arras « pour considéracion de la povreté d'icelle et des grans charges qu'elle a de présent; » — à Alart Delatre, « barbier et varlet de chambre de monseigneur, » et aux religieuses de l'hôpital d'Alost, « considérans les grans pertes et dommages que lesdictes religieuses ont euz et soustenuz à l'occasion de la guerre qui a esté en Flandre. » = Lettres et actes d'attestation: — de Philippe, duc de Bourgogne, au sujet « de l'huisine et molin qu'on dist du Gard » au Quesnoy, des gens du Conseil, des maîtres d'hôtel et de plusieurs autres officiers du duc; — d'Antoine de Poucques, lieutenant du châtelain de Lille et du châtelain et du bailli de Saint-Omer; — d'Antoine de Wissocq, seigneur de Tannay, de Jean de Saint-Pierre-Maisnil, chevalier, bailli de Lens, et de plusieurs officiers du duc; — de Jean Le Vasseur et Jean Carbon, lieutenants du bailli d'Etaples et Chocquel, et de Jean, bâtard de Renti, châtelain de Hardrelo; — de Philippe de Saint-Yon, prévôt du Quesnoy, de Lyon de Fontaine, « justice » de Solesmes, de Cornil de Blaesvelt, bailli de Flobecques, et de plusieurs autres officiers et hommes de fief du duc dans le Hainaut; — de Jean de Flandre, lieutenant du duc en la forêt de Mormal, de Jean Meurant, maître des œuvres en Hainaut, de Galois de Ligny, bailli de Mortagne, de Guillaume de Vlueten, orfèvre à Bruges de Pierre Van den Bossche et de plusieurs autres officiers du duc.

B. 2038. (Portefeuille.) — 103 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1 octobre **1459** — 30 septembre **1460**. = Quittances: — de Robert de le Bouverie, receveur général des finances du duc, de Roland Pippe, receveur des finances du comte de Charollais, et de plusieurs autres receveurs; — des maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, de Colard « de le Falesque, demourant à Face-lez-Lille, » de Gilles de Harchies, seigneur de Belligniès, de Christophe Buridan, conseiller du duc, de Matthieu de Bracle, aumônier, de Guillaume de Vlueten, orfèvre, et de plusieurs autres. = Quittances pour rentes: — du chapitre Saint-Pierre de Lille et de plusieurs prêtres et ministres des charités de la même ville; — du chapitre Saint-Piat de Seclin; — d'Henry Bye, chanoine et receveur de Saint-Pierre de Cassel; — de Jean, abbé de Clairmarais; — d'Arnould, abbé de Vaucelles; — de Simon Hanesart, prieur du val de Sainte-Aldegonde près Saint-Omer; — de Nicole de le Salle, chanoine de l'église Saint-Omer, et d'autres prêtres de la même ville de Saint-Omer; — de Pierre Leroy, chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune, et d'autres prêtres de la même ville; — du chapitre d'Harlebecke; — de Jean, abbé de Saint-Eloi-lez-Noyon; — de Pierre, prieur de la Chartreuse du val Saint-Pierre; — de Catherine, prieure de l'Abbiette à Lille; — de Guillelmine Vretée, religieuse et trésorière de Messines; — de Catherine, prieure de Sainte-Colombe en Blandecques; — de Jeanne La Thiboude, abbesse de Saint-Antoine-des-Champs-lez-Paris; — de Julien d'Adinfer; — de Guichard Bournel, seigneur de Namps-au-Mont; — de Jean de Northoud, mari de Marguerite Le Rende; — de Marie Le Douch, veuve de Pierre du Quesnoy, en son vivant receveur de Roubaix; — de Jean d'Abelain, demeurant à Seclin, et de plusieurs autres bourgeois et personnes notables.

B. 2039. (Portefeuille.) — 87 pièces, parchemin; 8 sceaux.

1 octobre **1459** — 30 septembre **1460**. = Quittances pour gages: — de Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, châtelain de Lille; — de Jean de Trasignies, seigneur

de Herconwez, et de Jean de Rubempré ; — de Robert Le Josne, chevalier, seigneur de Forest ; — de Matthieu de Bracle, « prévost de l'église Nostre-Dame de Bruges, qui a marchandé à maistre Charles Virili, maistre tenant la pétagogie à l'ostel de la Fleur de Lis en Louvain, en telle manière qu'il doit avoir, chascun an, tant qu'il plaira à mon seigneur et audit maistre Charle, des deniers de l'espargne de mondit seigneur, pour les despens, nourriture et logiz de Jehan et Jérôme de Bourgoingne, frères, enfans de feu monseigneur Cornille, bastart de Bourgoingne, et ung varlet avec eulx, qui sont trois personnes, et pour le maistre qui aprendra lesdis enfans la somme de cent escuz d'or de XLVIII gros, c'est assavoir pour lesdis Jehan et Jérôme et leur valet IIII^xx escuz et pour le maistre demourant audit pétagogie qui a la charge de les aprendre diligemment, XII escuz ; » — de Jean de Flandrin dit Hanart, garde de l'artillerie du duc et de plusieurs autres de ses officiers ; — de Jean Mallet, auditeur de la Chambre des Comptes de Lille, et autres officiers ; — d'Alard et Guillaume de Rabodenghes, de Jacques d'Averoult, écuyer, de Jean de Fontaine, écuyer, de Jean de le Fonteyne, receveur de monsieur de Lisques, et de plusieurs autres officiers du bailliage de Saint-Omer ; — de Robert des Marchais, bailli de la seigneurie du gaule « de Sanssoirre, » de Jean de Beauval, châtelain de Hesdin, de Jean de la Fontaine, lieutenant du châtelain de Fampoux, d'Adam de Saint-Vaast, sergent à cheval du bailliage de Lens, et de plusieurs autres officiers du duc en Artois ; — de Guillaume de Norchin, receveur « des fourtures, » de Jean de Quartes, mayeur du Quesnoy, de Guillaume Gillezoen, commis à la garde du haras du Gard du Quesnoy, et de plusieurs autres officiers du duc en Hainaut ; — de Henri Van Eyke, « espriveteur de monseigneur, » de Walerand de Soissons, seigneur de Mareuil, et d'autres officiers du duc. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — au château de Saint-Omer ; — au château d'Ardres ; — au château de Remi ; — à l'hôtel de monseigneur à Bruges ; — aux digues, canaux et polders de Saeftingue et de Kildrecht ; — à Lille, à l'hôtel Beauregard, au château de la Salle, et « aux ouvrages et édifices que monseigneur a ordonné faire en son hostel de Rihout. »

B. 2040. (Registre.) — 349 feuillets, parchemin.

1 octobre **1460** — 30 septembre **1461**. = Compte second de Robert de le Bouverie, receveur général des finances du duc de Bourgogne, pour un an entier commençant le 1 octobre 1460. = Total de la recette : 418,655 livres, 9 sols, 1 denier tournois. Total de la dépense : 412,988 livres, 7 sols, 11 deniers tournois. = « A maistre Jehan Miélot, secrétaire de monseigneur et chanoine de l'église Saint-Pierre en la ville de Lille, la somme de 236 livres 12 sols, sur la somme de VII^c IX l. XVI s. qui deue lui estoit de reste de unze cens quatre-vins-trois jours entiers commençans le XIe jour de février mil IIII^c LV et finissans le VIIIe jour de mai mil IIII^c LIX, à cause de XII s. de VI gros le sol qu'il souloit prandre et avoir de mondit seigneur par jour pour ses peines et occupations qu'il avoit à escripre et translater de latin en françois pluseurs livres et y faire pluseurs histoires pour icellui seigneur. » (fol. 119 v°). = « A maistre Hugues de Tolins, prestre, maistre ès ars, la somme de cinquante livres de XL gros que monseigneur lui a de sa grâce donnée, pour une foiz, pour lui aidier à supporter ses nécessitez pour le temps passé et soy entretenir en vaquant et besongnant en certain martirologe et abrégié du commancement des batailles qu'il a entreprins de faire pour icellui seigneur. » (fol. 215). = « Aux échevins, manans et habitans de la ville de Comines, la somme de quatre-vins-quinze livres de XL gros sur la somme de III^m IIII^xx l. que monseigneur leur a de sa grâce donnée, pour leur aidier à paier leur part et porcion de l'aide, comme en récompensacion de ce que, par feu de meschief aveuu par deux fois en ladicte ville, par quoy la drapperie d'icelle ville, qui estoit son principal entretenement et fondacion, est fort diminuée, et mesmement aussi que pluseurs desdiz manans et habitants s'en sont deppartiz et alez demourer fors de ladicte ville, et en considéracion des bons et aggréables services que le seigneur de Commines a par devant fais à mondit seigneur, lequel l'en a, pour et au nom d'iceulx habitans, prié et requis, ainsi qu'il appert plus à plain par lettres patentes sur ce faictes le dixiesme jour de may mil IIII^c LXI. » (fol. 221). = « A Isaac Palealoghus, des marches de Constantinoble, la somme de soixante livres de XL gros, pour don à lui fait par monseigneur quant il est naguères venu devers lui en sa ville de Saint-Omer et lui apporter aucunes nouvelles dudit pais touchant l'estat et conduicte des chrestiens à l'encontre des infidèles et mescreans de la saincte foy chrestienne, et mesment pour lui aidier à racheter deux de ses enfans qu'ilz detiennent prisonniers et soy en retourner audit pais de Constantinoble. » (fol. 241 v°). = « Au mesme et Alexandre son filz, vint livres de XL gros, quant ilz sont venus après

monseigneur, de Saint-Omer en la ville de Paris où monseigneur estoit lors alé au couronnement du Roy nostre sire » (fol. 249 v°). = « A maistre Hugues de Tolins, croniqueur de mondit seigneur, douze livres du pris de XL gros pour lui aidier à avoir ung cheval » (fol. 241 v°). = A Pierre Coustain, paintre et varlet de chambre de monseigneur, la somme de trois cens cinquante livres de XL gros, pour cotes d'armes, bannières et patrons des armes de tous les chevaliers qui ont esté et sont encores de la Thoison de mondit seigneur. » (fol. 270). — Fragments envoyés de l'arsenal de Metz, offrant le contrôle de la recette de ce compte.

B. 2041. (Portefeuille.) — 120 pièces, parchemin; 2, papier; 9 sceaux.

1 octobre **1460** — 30 septembre **1461**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, d'Isabelle, duchesse de Bourgogne et de Charles, comte de Charollais, leur fils, ordonnant: — de délivrer le prix d'achat de « une meschante place en manière de gloriette, où nostre gouverneur et autres gens de justice en la ville de Béthune se tenoient journellement et en laquelle place avons ordonné y faire nouveaulx édiffices couvers d'ardois, tenans au beffroy d'une part, par quoy ung chascun puelt congnoistre et veoir que c'est le lieu où l'on treuve nosdiz officiers, lesquelz édiffices, tant en matières comme en ouvriers ont cousté, sans ledit achat principal, la somme de deux cens trente lyons d'or du prix de soixante gros; » — de payer diverses sommes à Guillaume de Vlueten et à Baudouin Heynricx, orfèvres de Bruges, à Vincent de Smet, orfèvre, et à Gérard Degroote, marchand pelletier, aussi de Bruges, pour fournitures; — de payer six cents écus d'or à Clais Van Espe dit de Nieuwenhove, brodeur, demeurant à Bruxelles, « pour une table d'autel, ouvrée de broudure, contenant trois pièces faictes de fil d'or fin de Venise et de soye, et est la première pièce figurée de l'ystoire de trois chevaliers offrans de l'eaue de Bethléem au roy David, la seconde pièce, qui est du mylieu et est plus haulte que les autres deux, contient l'ystoire des Trois-Rois faisans l'offrande à Nostre-Seigneur, et la tierche est figurée de l'ystoire de la royne Sabba faisant offrande au roy Salomon, et sont ès dictes trois pièces, par dessoubz, ouvrées noz armes et devise, assavoir de fuzilz et de plusieurs paires de cc acouplez d'ung lez à deux houpiettes; » — de délivrer diverses sommes à Antoine Mauret, conseiller et aumônier au lieu de feu Mathieu de Bracle, et à plusieurs autres officiers du duc, pour services rendus. = Lettres de don et d'exemption de droits seigneuriaux et d'amendes: — aux Frères Prêcheurs de Lille, à l'occasion du droit de maltote que n'avaient point payé les ouvriers travaillant à « ung dortoir, librarie et autres édiffices qui sont moult nécessaires » au couvent desdits frères; — à Jacotin Du Hem, au sujet de tailles de bois prises dans la forêt d'Avesnes, au seigneur de Wavrin, à l'occasion de la terre de Saint-Venant, à messire Philippe de Montmorency, seigneur de Croisilles, pour des fiefs sis à Courrières, à Jean d'Escornay, seigneur d'Ayshove, à Jacques Hautin et Élisabeth Rooms, à Clay Acte, sergent de la garenne des cygnes à Saint-Omer. = Lettres et actes d'attestation: — de Guillaume, évêque de Tournai et abbé de Saint-Bertin, et de Laurent, abbé de Hasnon, qui ont été « tenuz quittes du xe oltroyé pour le saint voiage de Turquie, considérant que ilz ont promis d'emprendre, de leurs personnes, ledit saint voiage avec monseigneur le duc de Bourgoingne; » — de Jean, bâtard de Renty, de Martin Fonze d'Olivière, garde du château de Nieppe, et de plusieurs autres officiers du duc; — de Robinet d'Ausque, lieutenant du bailliage de Saint-Omer, et de plusieurs autres officiers du duc dans ledit bailliage; — de Bon de Saveuses, seigneur de Savy, de Norrent et de La Couture-lez-Richebourg, gouverneur de Béthune, de Guillaume de Tramecourt, écuyer, bailli de Hesdin, de Robert de Markais, écuyer, seigneur de Wionville, lieutenant du gouverneur de Bapaume, Avesnes et Aubigny, et de plusieurs autres officiers du duc; — de Gui de Brimeux, seigneur de Humbercourt, capitaine du château de Bellefontaine, de Baudouin, seigneur de Noyelles, de de Gouy et de Tilloloy, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, de Robert, seigneur de Grigny, lieutenant de Guilbert d'Ausque, bailli d'Étaples, et de plusieurs autres officiers du duc; — de Godefroi de Trahignies, Evrard de Thiennes, Jean de Milcamp, et de plusieurs officiers et hommes de fief du duc dans le Hainaut; — de Michel Brunine, bailli de Zutcotte, des échevins d'Axelles et de plusieurs autres officiers du duc.

B. 2042. (Portefeuille.) — 98 pièces, parchemin; 5 sceaux.

1 octobre **1460** — 30 septembre **1461**. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant: — Charles, comte de Charollais, à l'office de haut forestier et garennier en Zélande et en Hollande; — Pierre de Brimeux, prévôt et garennier des châteaux de Fampoux

et de Sailly, au lieu de Guérin, son père, maître d'hôtel du duc; — Charles de Montheion, conseiller et avocat du duc en la Cour du Parlement de Paris; — Hugues de Dompierre, receveur des aides extraordinaires d'Artois; — Bangois Ducheher, garde de « douze petits chiens marteletz et terriers. » = Quittances: — de Robert De le Bouverie, receveur général des finances, et de plusieurs autres receveurs; — de Guillaume, seigneur de Contay, maître d'hôtel du comte de Charollais, et de Jean Saillot, secrétaire de la comtesse; — de Pasquier Grenier, marchand de tapisseries de Tournai, et autres fournisseurs du duc; — d'Isabelle Sclercx, veuve de Gautier Pinot, demeurant à Louvain, au sujet « des despens, nourriture et logiz de Bauduin de Bourgoingne, filz naturel de monseigneur, ung varlet avecques lui, et de Michiel de Bourbon, filz légitime de monsieur de Carency; » — de Jérome de Vive, mari de Marguerite Scappetin, mère de Jean, bâtard de Bourgogne; — de Jacquot Michiel, varlet de chambre de monseigneur, au sujet de la pension de Jean, son fils, « pour le tenir à l'estude; » — de Matthieu de Bracle et d'Antoine Mauret, distributeurs des aumônes secrètes du duc; — de Baudart de Hénin, seigneur de Cuvillers, bailli du comte de Saint-Pol; — de Corneille De la Barre, écuyer d'écurie de la comtesse de Charollais, et autres officiers du duc.

B. 2043. (Portefeuille.) — 87 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1 octobre **1460** — 30 septembre **1461**. = Quittances pour rentes: — de Bertrand Quatresaulx, receveur de l'évêque de Cambrai; — de Jacquemart Le Fèvre, notaire de l'évêque d'Arras; — du chapitre Saint-Pierre de Lille, de frère Toussaint Le Bay, gardien des Frères Mineurs, et de plusieurs prêtres et ministres de charités de la même ville de Lille; — des chapitres Saint-Piat de Seclin et Saint-Pierre de Cassel; — de Liévin, abbé de Loos; — de Jean de Tenremonde, prieur des Chartreux du Val Saint-Esprit-lez-Gosnay; — de Guillaume Voiturier, religieux et procureur des Chartreux de Gosnay; — de Jean, abbé de Mont-Saint-Eloi; — de Jean, abbé de Clairmarais; — de Jean, abbé de Royaumont; — de Jean d'Esquire, chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune, de Philippe de Beugin, chapelain de Saint-Nicolas en la même église, et d'autres prêtres de la même ville; — de Jeanne, abbesse de Marquette; — de Catherine, abbesse de Flines; — de Marguerite de Waloncappelle, religieuse et trésorière de Notre-Dame de Messines; — de sœur Danele, prieure de Mont-Sainte-Marie-lez-Gosnay; — de Colard de Harlay, époux de Célye, mère de demoiselle Catherine, fille bâtarde de monseigneur le duc; — de Gilbert de Lannoy, chevalier, seigneur de Santes et de Willerval; — de Baudouin de Noyelles, chevalier, seigneur de Durmont; — de Jacques de Bersacques; — de Jean Cotrel, seigneur d'Esplechin, à cause de Catherine Fenestry, sa femme; — d'Antoine de Werquignœul, seigneur de Bauffremez, chevalier, chambellan, mari et bail de Jeanne de Quielenc, fille de feu Jean; — de Jacques de Saveuses dit Morlet, écuyer, mari et bail d'Isabelle de Werquignœul, fille d'Antoine, aussi écuyer; — de Baudouin Gommer, bourgeois de Lille; — de Philippart de Linselles, mari et bail d'Agnès de Brabant, fille de feu Victor, au sujet des hoirs de Gui Guilbaut et de Lotart Fremault; — d'Henri de Tenremonde, conseiller du duc; — de Simon de Saint-Genois; — de Michel Herencq, au nom et comme receveur d'Henri Gommer; — de Jean Gherbode, maître ès arts, fils de Thierri Gherbode; — de Gui Ravari, fils de feu Gilles, et de plusieurs autres bourgeois et personnes notables.

B. 2044. (Portefeuille.) — 87 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1 octobre **1460** — 30 septembre **1461**. = Quittances pour gages: — de Georges Chastellain, écuyer pannetier, « xxxvi gros par jour; » — de Jacquot de Brégilles, valet de chambre; — de Colard Erembaut, écuyer, conseiller du duc et bailli de Saint-Bertin; — de Jean de Fontaines, écuyer, Bosquet de Lattre et Thomas Mallet, conseillers du duc; — de Pierre de Hauteville, licencié ès lois, conseiller du duc; — de Jean Petipas, secrétaire du duc; — de Bertrand Le Prevost, procureur au Parlement; — de Jean de la Forestz, écuyer d'écurie du duc; — de Michel Hay et Guillaume de Manin, sergents à cheval de la gouvernance d'Arras, au sujet des biens des Vaudois; — d'Antoine de Poucques, lieutenant du châtelain de Lille, et de plusieurs autres officiers du duc; — de Jacques de Bersacques, capitaine du château d'Eperlecques, de Guillaume Craye, écuyer, et de plusieurs officiers de la châtellenie de Saint-Omer; — de Guérin de Brimeux, écuyer, châtelain de Fampoux, de Michel Marmion, forestier des bois de Béthune, de Jean de Fontaines, garde du château de Gosnay, de Jean de Fontaines, élu sur le fait des aides d'Artois, de Jean Boet, receveur de Robecque pour noble et puissant seigneur Charles de Saveuses, et de plusieurs autres officiers du

duc en Artois; — de Guillaume, seigneur de Lallaing, Bugnicourt et Fressaing, d'Engelbert de Vertaing, seigneur de Baurieu, de Jean de Sirault, portier de l'hôtel du duc en sa ville du Quesnoy, de Jean de Jenlaing, clerc de la forêt de Mormal, de Jean de la Fontaine dit Moreau, sergent de la même forêt, de Jean Halin, maître des œuvres de maçonnerie, et de plusieurs autres officiers du duc dans le Hainaut; — de Jacques de Busere et Vincent de Samen, garde des moëres de Flandre appartenant au duc = Quittances pour travaux exécutés: — dans l'Artois; — dans le domaine du Quesnoy; — au moulin de Rupelmonde; — dans le domaine de Mauny, par ordre de Pierre de Brezé, comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie; — à Lille, au château de la Salle et en l'hôtel du duc à Rihoult.

B. 2045. (Registre.) — 334 feuillets, parchemin.

1 octobre **1461** — 30 septembre **1462**. = Compte troisième de Robert De le Bouverie, receveur général des finances du duc de Bourgogne, pour un an commençant le 1 octobre 1461. = Total de la recette: 321,608 livres, 13 sols, 3 deniers tournois. Total de la dépense: 370,959 livres, 10 sols, 5 deniers tournois. = « A maistre Jehan Miélot, secrétaire de monseigneur, la somme de deux cens trente-six livres, douze solz de XL gros, sur la somme de VII^c IX livres pour escripre et translater de latin en franchois plusieurs livres .. » (fol. 123 v°). = « A maistre Guillaume Vrete, orfèvre, demourant au chastel de Lille, la somme de neuf cens vint-huit livres, dix-sept solz parisis de XX gros, pour causes de ferrailles et autres parties de son mestier par lui livrées pour emploier en l'édificacion de la nouvelle maison que mon seigneur a naguères fait faire et édiffier en son chastel pour en icelle mectre son artillerie. » = « A maistre Robert Willocquet, maistre maçon, cent quatre-vins-quatorze livres, à maistre Jehan Boulengier, couvreur d'escaille, quatre cens vint-six livres.., , à maistre Braine, plommier, trois cens vint-sept livres..., à maistre Guillaume de Neul'y, maistre charpentier, trois cens quarante-sept livres..., à Jehan Yde, macon, quatre-vins-dix livres, pour l'édificacion de ladicte nouvelle maison. » (fol. 230 et suiv.) = A Pierre Coustain, paintre et varlet de chambre de monseigneur, pour son sallaire d'avoir fait et paint en ung grant tableau de bois les armes de mondit seigneur, pour mectre audessus de sa place où il estoit au service de la feste de son ordre de la Thoison en la ville de Saint-Omer ou monastère de Saint-Bertin, IX l. XII s. A lui pour IX autres blasons et XXI petis escussons » (fol. 283 v°). = « Audit Pierre Coustain, la somme de huit vins livres de XL gros qui deue lui estoit, assavoir qui lui a esté tauxé et ordonné par maistre Rogier, aussi paintre, ès présences de messire Michault de Changy, chevalier, maistre d'hôtel de mondit seigneur, de feu monsieur le gruyer de Brabant, pour avoir paint et ouvré deux ymaiges de pierre, l'un de la représentacion de saint Phelippe et l'autre de saincte Elisabeth, lesquelz mondit seigneur a fait mettre et asseoir en son hostel audit lieu de Bruxelles auprès de sa chambre, devant la porte par ou l'on va au parcq, XI^{xx} l. Item, qu'il a paié à maistre Claix et Guillaume Fors, tailleurs d'ymaiges, demourans audit lieu de Bruxelles, pour leurs salaires d'avoir fait et taillé deux tabernacles, qui ont esté mis dessus lesdiz deux ymaiges, par tauxation faicte par ouvriers à ce congnoissans, en la présence dudit messire Michault, Jehan Pinchon, maistre machon et aultres, XXIIII l.... Et si a encores paié à maistre Gilles Stopot, maçon, pour avoir fait les cleres voyes dessoubz lesdiz deux ymaiges, ensemble reffait et remis à point les lyons estans à l'environ lesquelz estoient rompus... VIII^{xx} l. » (fol. 288). = « Audit Pierre Coustain, la somme de XXX livres de XL gros, pour avoir fait cent et cinquante penons de toile, contenans chascun six quartiers de long armoiez à deux lez des armes de monseigneur, pour servir et mectre sur les chariotz qui devoient mener et conduire certaine quantité et partie de l'artillerie de mondit seigneur, qu'il avoit en propos menez au sacre du Roy nostre sire à Rains, comme sur autres qui ont mené plusieurs grans coffres esquelz estoient plusieurs baghes appartenans à icel'ui seigneur et mesmement tous les offices de son hostel audit lieu de Reims et desla à Paris à l'entrée du Roy... » fol. 294). = « A Pasquier Grenier, marchant tapissier demourant à Tournay, la somme de douze cens livres de XL gros, pour plusieurs pièces de tapisserie, ouvrées de fil de laine et de soye, garnies de toile, franges, cordes et rubans, contenans en tout VII^c aulnes ou environ, c'est assavoir six tappis de muraille pour parer une salle, fais et ouvrez de l'istoire du roy Assuere et de la royne Hester, et quatre pièces d'autres tappis servans à ung lit avec trois pièces de goutières fais à l'istoire du Chevalier au chine, que mondit seigneur a naguères fait prandre et achecter de lui et icelles données et fait présenter en don, de par lui, à monseigneur le cardinal d'Arras, quant il fut derrenièrement par devers mondit seigneur... » (fol. 316). — Fragments envoyés de Metz, offrant quelques cahiers du contrôle de la recette de ce compte.

046 ortefeuille.) — 51 pièces, parchemin ; 9, papier ; 3 sceaux.

1 octobre **1461** — 30 septembre **1462**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, de la duchesse Isabelle et de Charles, comte de Charollais, leur fils, ordonnant : — de délivrer la somme de dix-sept cent cinquante écus à l'orfèvre de Bruges, Guillaume de Vlueten « pour perles ; » — de différer la mise à exécution de « aucunes nouvellitez ou gouvernement de l'abbaye de Cysoing, » et de rabattre des comptes diverses sommes fournies pour les besoins du duc et de la duchesse, et du comte et de la comtesse de Charollais. = Lettres d'amortissement et d'exemption de tailles et aides, accordées par le même Philippe duc de Bourgogne aux Sœurs grises de Saint-François, de Valenciennes. = Quittances : — de Jean de Vaux, sacristain de Saint Pry-lez-Béthune, et d'autres de la même ville ; — de Jean Deschamps, receveur de Guillaume, évêque de Tournai ; — du chapitre de Saint-Pierre de Cassel ; — de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras ; — de Gilles, abbé de Saint-Silvin d'Auchy ; — du chapitre de Notre-Dame de Lens et autres prêtres de la même ville ; — de Jean Fardel, ministre de l'hôpital d'Aix-en-Gohelle ; — de Nicole de la Salle, chanoine de Saint-Omer et autres prêtres de la même ville ; — de Simon Adnezart *alias* Hanezart, prieur des Chartreux du Val de Sainte Aldegonde ; — de Gilles Desmarés, curé de l'église paroissiale du Quesnoy ; — de frère Lucas, abbé de Florelfe ; — de Pierre, abbé de Saint-Pierre de Gand ; — de Jean Carnau, chapelain de Notre-Dame de Bruges ; — de Jean de Hulpiau, chapelain de la collegiale d'Audenhem ; — de Pierre Blondel, clerc laïque de Saint-Eloi d'Oostburch ; — de Jean, abbe d'Arrouaise ; — de Jean Jaquier, trésorier de Saint-Nicaise de Reims ; — de Marie, abbesse de Sainte-Claire à Saint-Omer ; — de Catherine, abbesse de Sainte-Colombe à Blandecques ; d'Henri de Tenremonde, conseiller du duc ; — de Philippe de Frémault, fils de feu Lotart ; — de Baudouin de Noyelle, seigneur de Neuville et de Durmout, chevalier ; — de Jacques de Bersacques ; — de Jean de Northoud ; — de Louis Domessent, conseiller du duc, et d'un certain nombre de bourgeois et de personnes notables. — Quittances pour gages : — de Pierre de Bauffremont, comte de Charny, et Jean de Créquy, écuyer du duc ; — d'Hugues de Boullongne, peintre du duc, et de plusieurs autres de ses officiers ; — de Jean d'Adinfer ; — de Clément de Linières, aide du châtelain de Hesdin, de Simon de Canteleu, sergent héréditaire du bailliage de Lens, et de plusieurs autres officiers du duc en Artois ; — de Pierre Renyalme, maître charpentier d'Artois ; — de Flory de Bellemarine, commis à la garde des daims au « gard » du Quesnoy, et d'autres officiers du Hainaut ; — de Jacquemart Du Bois, garde de l'hôtel du duc « afin que soyons participans au service divin, dévotes prières, oraisons, aumosnes et autres biens faiz » aux habitants de Bénifontaine près Lens, « en considéracion à la povreté de ladicte ville et adfin de povoir subvenir aux grans charges dont elle est chargée » — Lettres et actes d'attestations : — de Pierre Bladelin, au sujet de biens de bstards, parmi lesquels « un tableau d or, delaissé par feu Jehan Costain, ouquel estoit la salutation de Nostre-Dame, garny d'ung graut ruby et neuf petis rubiz » ; — de Jacques et Antoine de Luxembourg, au sujet de l'artillerie du duc ; — des échevins de Lille et de Douai ; — de Jean Lefèvre, receveur du château de Nieppe, et d'autres officiers dans les châtellenies de Cassel et de Saint-Omer ; — de Martin d'Ennetières, mayeur de Noyelles-Godault, de Buridan d'Angre, mayeur héritier dudit Angre, de David de Brimeux, gouverneur du bailliage d'Hesdin, et de plusieurs autres officiers du duc en Artois ; — d'Eustache de Muissen, écuyer, lieutenant de Jean, bâtard de Renty, pour Hardrelo ; — de Nicaise Du Buisson, maire d'Englefontaine, et autres officiers et hommes de fief du duc en Hainaut ; — de Vincent Ruffault, clerc des auditeurs de la chambre des Comptes à Lille, au sujet du bailliage d'Eeclo, Caprycke et Lembeke.

B. 2047. (Portefeuille.) — 141 pièces, parchemin ; 6, papier ; 8 sceaux.

1 octobre **1461** — 30 septembre **1462**. = Quittances : — de Robert De le Bouverie, receveur général des finances, et autres receveurs ; — de Jean de Conflans, « maistre d'escole » de Jean, bâtard de Bourgogne, et de Philippe, fils d'Antoine, bâtard de Bourgogne ; — de Jeanne de la Trémouille et autres demoiselles de madame de Charollais ; — de Philippe de Montmorency, seigneur de Croisilles, de Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, et autres officiers du duc ; — de Piérard, chevalier, marchand de toiles, et autres fournisseurs du duc. = Quittances pour rentes : — de Robert Boignet, ministre de la charité de Saint-Pierre au sujet de l'hôtel du duc à Bruges. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés ; — à l'hôtel de la « Gloriette » a Béthune ; — au chateau de la Montoire ; — au château de Gornichem ; — au château de Pernes.

B. 2048. (Registre.) — 258 feuillets, parchemin.

1 octobre **1462** — 30 septembre **1463**. = Compte quatrième de Robert de le Bouverie, receveur général des finances du duc de Bourgogne, pour un an entier commençant le 1 octobre 1462. = Total de la recette : 345,045 livres, 6 sols tournois. Total de la dépense 346,297 livres, 16 sols, 2 deniers tournois. = Parties payées pour les réparacions et ouvrages fais aux hostels de monseigneur qu'il a scituez et assis en la ville de Paris, derrenièrement qu'il a esté audit lieu pour accompaignier le roy nostre sire à son entrée illec ;... pour entretenir l'ostel d'Artois audit lieu de Paris qui chéoit en ruyne et perdicion auquel lieu mondit mondit seigneur a esté logié... A Pierre Grantgirard, Jehan du Perroy et Guillaume Marchez, charpentiers de la grande coignie. demeurant à Paris, pour avoir fait la charpenterie du manteau de la cheminée de la cuisine du commun, ung appentiz de bois en ladicte cuisine, ung grant dressoir servant à la grande salle... A Jehan Bérelle et Marquet Leclerc, paveurs, pour pavement par eulx fait devant la Teste-Dieu, afin que l'eaue ne coulast devers l'ostel de mondit seigneur... A Florent Dehemont, voirrier dudit lieu de Paris, pour plusieurs voirrières qui ont été assises audit hostel d'Artois... A. Philippe de Hercte, huchier, pour plusieurs huys neufz et viefz et avoir fait les lambrossis en deux salles... et avoir livré pour l'ostel de monseigneur de Croy, tables et bancqs... A Ernoulet Huguet, huchier, pour ouvrages de son mestier en l'oratoire de monseigneur... A Jehan de Fourg, fontenier, pour ouvrages fait en fontaines dudit hostel d'Artois... A Jehan Florent, voirrier, pour avoir livré certaines voirrières et les avoir assises en l'oratoire et autres lieux dudit hostel.... montent ensemble les dictes parties sà la somme de VIII^c LXV^l VII^s IX^d de XL gros. » (fol. 254 et suiv.) — Fragments envoyés de l'arsenal de Metz, offrant le double d'un feuillet de ce compte.

B. 2049. (Portefeuille.) — 70 pièces, parchemin ; 6, papier ; 7 sceaux.

1 octobre **1462**—30 septembre **1463**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, et de son fils Charles, comte de Charollais, ordonnant : — de délivrer neuf cent dix-huit florins du Rhin au comte de Nassau pour être allé « en embassade de par nous ou pais du Rin, pour illec besongnier touchant les guerres estant entre révérends pères en Dieu les deux eulx disans évesques de Maiance ; » — de rembourser diverses sommes à Jacot de Brégilles, valet de chambre pour.... « deux grans miroirs,... pour les cloux et cloans de deux livres de la Fleur des Histoires et d'ung livre des Miracles de Notre-Dame,... pour une femme qui a fait et broudé en soye noire une couverture de satin figuré noir bien grande pour le livre de Lancelot du Lac, pour trois estuyz de cuir pour lesdits trois livres et ung pour ledit livre de Lancelot de Lac ; » — de convoquer les officiers comptables et de fournir diverses sommes pour services rendus. = Lettres de don, d'amortissement et d'exemption de droits seigneuriaux accordées par le même Philippe, duc de Bourgogne : — aux Chartreux du Val du Saint-Esprit à Gosnay : — à messire Antoine, bâtard de Bourgogne, seigneur de Bèvre, en qualité d'époux de Jeanne de la Viefville, héritière du seigneur de la Viefville « derrenièrement tréspassé » ; — à Michel de Bernemicourt, huissier d'armes, seigneur, par sa femme, de Lozinguehem près Béthune ; — à Ysembart de Crépieul, écuyer, et à plusieurs autres. = Lettres et actes d'attestation : — de Pierre de Bourbon, seigneur de Carency, de Pierre Bladelin. maître d'hôtel, et d'autres officiers du duc ; — d'Hector de Mélis, bailli du bois de Nieppe, et des échevins des villes de Douai et d'Orchies ; — d'Antoine de Wissocq, seigneur de Sapignies, de Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin, et de plusieurs autres officiers du duc en Artois ; — d'Eustache de Mussen, seigneur de Beauvois, et de Robert de Grigny, au sujet des domaines de Hardrelo et Etaples ; — d'Alard du Pont-de-Pierres et autres officiers du duc concernant le Hainaut ; — de Georges Gherbode et autres concernant la Flandre.

B. 2050. (Portefeuille.) — 148 pièces, parchemin ; 7, papier, 42 sceaux.

1 octobre **1462** — 30 septembre **1463**. = Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, nommant : Louis Domessent, maître de la Chambre des Comptes de Lille, enquêteur au sujet du procès pendant entre Cornille de la Barre et les enfants de messire Baudouin d'Oignies, gouverneur de Lille ; — Joos Spise, receveur d'Ingelmunster. = Quittances : — de Philippe, duc de Bourgogne de, Charles, son fils, et du secrétaire d'Antoine, bâtard de Bourgogne ; — de Robert De le Bouverie, receveur général des finances, et autres receveurs ; — de Charles de Saveuses, chevalier, de Pierre de Raisse, seigneur de la Hargerie, de Jacques Wulveric, bailli dr seigneur de Comines, et autres officiers du duc : —

Thieri de Harlem pour « une paternostre à enseignes d'argent doré », et de plusieurs officiers fournisseurs et valets de chambre du duc. = Quittances pour rentes : — de Guillaume, évêque de Tournai ; — du prieur des Chartreux du Val du Saint-Esprit de Gosnay ; — de sire Philippe Asselin, prêtre, vice gérant du curé de la Boussière, et de plusieurs prêtres de Béthune ; — de Jean, abbé de Notre-Dame lez Hénin-Liétart ; — de Raese, abbé de Saint-Adrien de Grammont. — de Jean Franchois, gouverneur de l'hôtel Dieu à Valenciennes ; — de Jean, abbé de Mont-Saint-Eloi ; — de Pierre, abbé de Saint-Pierre de Gand et autres prêtres de la Flandre ; de sœur Daniele, prieure de la Chartreuse de Mont-Sainte-Marie-lez-Gosnay ; — d'Anna Smols, prieure du « clostre des Jacopmesses-lez-Bruges » ; — de Georges Chastelain, pour une rente sur la recette de la Salle de Valenciennes ; — de Catherine de la Tannerie, dame de Croix et de Flers, veuve de Jean . chevalier ; — de Simon de Saint-Genois ; — de Georges Gherbode, conseiller du duc ;—de Jean Gherbode, maître ès arts, fils de feu maître Thieri ; — de Walerand, seigneur des Aubeaulx ; — de Jacques de Saveuses dit Morlet, époux d'Isabelle de Werquignœul ; — d'Innocent de Crécy, conseiller du duc ; — de Philippe Frémault et Henri de Tenremonde, aussi conseillers du duc ; — de Marie de la Bouverie, veuve de Daniel Thieulaine ; — de Jeanne Markant, veuve de Jean d'Escaubecques, et de plusieurs autres bourgeois et de personnes notables. = Quittances pour gages : — de Jean Le Doulx, conseiller du duc ; — de Martin Alfonse d'Olivier *alias d'Oliviera*, écuyer d'écurie du comte de Charollais, de Pierre Benard, contrôleur d'Ardres et de la comté de Guisnes, de Pierre de Montolon, avocat à Paris, de Jacques Donche, conseiller du duc et de plusieurs autresde ses officiers. — Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — au château de Gornichem ; — au château et aux remparts de Saint-Omer ; — au château de Lens ; — dans le domaine de Bruai en Artois.

B. 2054. (Registre.) — In-folio, parchemin, 391 feuillets.

1 octobre **1463** — 30 septembre **1464**. = Compte cinquième de Robert de le Bouverie, receveur général des finances du duc de Bourgogne, pour un an entier commençant le 1 octobre 1463. = Total de la recette : 338,309 livres, 11 sols, 10 deniers tournois, Total de la dépense : 288,550 livres 8 sols, 5 deniers tournois. = RECEPTE. *Chapitre I. En Bourgoingne* : 61,000 l.. 19 s., 8 d., de 40 gros. — *Chapitre II. En Brabant* : 34,818 l., 9 s., 2 d. de 40 gr. — *Chapitre III. En Flandres* : 35,257 l., 3 s., de 40 gr. — *Chapitre IV. Aides ordinaires d'Artois* : 10,841 l., 6 s., 4 d., de 40 gr. — *Chapitre V. En Boullonnois* : 6,410 l., 19 s., 9 d. de 40 gr. — *Chapitre VI. De Bappaulmes* : 1021 l., 5 s., de 40 gr. — *Chapitre VII. De Hesdin* : 4079 l., 14 s., de 40 gr. — *Chapitre VIII. De Saint-Omer* : 1229 l., 4 s., 6 d. de 40 gr. — *Chapitre IX, D'Aire* : 80 l., de 40 gr. *Chapitre X. De Lens en Artois* : 266 l., 6 s., de 40 gr. — *Chapitre XI. de Mons en Haynnau* : 1122 l., de 40 gr. — *Chapitre XII. Des aides de Haynnau* : 11,534 l., 17 s., de 40 gr. — *Chapitre XIII. D'Ath en Haynnau* : 1330 l., de 40 gr. — *Chapitre XIV. De la Salle de Vallenchiennes* : 545 l., 18 s., de 40 gr. — *Chapitre XV. Du Quesnoy* : 389 l., 10 s. de 40 gr. — *Chapitre XVI. De Namur* : 2983 l., 16. de 40 gr. — *Chapitre XVII. De Hollande* : 27,624 l., 14 s, de 40 gr. — *Chapitre XVIII, De Bewestercshelt* : 5700 l., de 40 gr. — *Chapitre XIX. De Beosterschelt* : 2248 l., 8 s., 10 d., de 40 gr. — *Chapitre XX. De Luxembourg* : 291 l., 18 s. de 40 gr. — *Chapitre XXI De Douay* : 1000 l. de 40 gr. — *Chapitre XXII* : *Recepte extraordinaire* : 13,710 l, 8 s., 6 d. de 40 gr. — *Chapitre XXIII. Autre recepte pour prest fait par monseigneur le duc à son receveur général* : 53,283 l., 1 s., 8 d. de 40 gr. — *Chapitre XXIV. Autre recepte extraordinaire* : 688 l., 7 s. de 40 gr. = DÉPENSE. *Chapitre I. Parties paiées par le receveur général des finances en et par les escroes de la despense ordinaire de l'ostel de monseigneur* : 86,992 l., 16 s., 6 d. de 40 gr. — *Chapitre II. Deniers paiez aux officiers qui en doivent compter* : 34,849 l., 1 s., 8 d. de 40 gr. — *Chapitre III. Gaiges et pensions* : 54,510 l., 17 s., 11 d. de 40 gr. — *Chapitre IV. Ambassades, voyages et messageries* : 211,962 l., 19 s. de 40 gr. — *Chapitre V. Deniers paiez aux secrétaires* : 336 l. de 40 gr. — *Chapitre VI. Deniers paiez en l'acquit de monseigneur* : 6039 l., 16 s. de 40 gr. — *Chapitre VII. Dons et récompensacions* : 13,648 l., 19. d. de 40 gr. — *Chapitre VIII. Autres parties de dons et récompensacions* : 19013 l., 15 s., 111 d. de 40 gr. — *Chapitre IX. Autres parties extraordinaires paiées du commandement de monseigneur pour les gaiges des gens et officiers de madame de Bourbon* : 10,864 l.. 19 s. de 40 gr. — *Chapitre X. Escuirie, achat de chevaulx. brodure et aultres parties touchant l'escuirie* : 4,820 l, 12 s., 3 d. de 40 gr. — *Chapitre XI. Offrandes et aumosnes* : 3,154 l., 7 s. de 40 gr.—*Chapitre XII. Achat de joiaulx et vaisselle d'argnet* :

3,023 l., 9 s., 11 d. de 40 gr. — *Chapitre XIII. Frais et perte de monnaie* : 751 l., 11 s., 111 d. de 40 gr. — *Chapitre XIV. Deniers renduz et non receuz* : 1421, 12 s. de 40 gr. — *Chapitre XV. Paiement de gens d'armes* : 360 l. — *Chapitre XVI. Despense commune* : 99 l., 10 s. — *Chapitre XVII. Autres parties paiées par ledit receveur qui luy sont roiées* : 7,988 l., 5 s. — Fragments, envoyés de l'arsenal de Metz, offrant quelques cahiers du contrôle de ce compte.

B. 2052. (Portefeuille.) — 50 pièces, parchemin; 7, papier; 5 sceaux.

1 octobre **1463**—30 septembre **1464**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de prendre, sur les bons de feu Jean Coustain, pour l'hôtel de duc, la vaisselle d'argent dorée et non dorée et « une chambre de brodure de fil d'or et de soye sur un champ de sayette vermeille à l'istoire de Noé, IIc XL l. » — d'accorder « en accroissance de fief l'exercice de la haute justice en la ville et paroisse de Rasse (Raches) à messire Gilles de Rouvroy dit de Saint-Simon, chevalier, bailli de Senliz » et d'autres diverses sommes pour services rendus. = Lettres de don du même duc Philippe et de Charles, son fils accordées : — aux Frères Mineurs de Béthune qui auront droit de prendre chaque année trois cents fagots dans les bois dudit lieu; — remission de peines à plusieurs serviteurs de Robert de Gouy, seigneur d'Auby, et de Jacques, son frère, qui ont eu une rixe avec des habitants de Raimbeaucourt « qui est de l'empire » ; — au comte de Saint-Pol et à plusieurs autres pour services rendus. = Lettres et actes d'attestation : — des maîtres d'hôtel et autres officiers du duc; — de Homiere (?), seigneur de Luiry, de Marle, de La Beuvrière et de Noully, chevalier, commis à l'exercice de capitaine du capitaine du château de Hesdin, et de plusieurs autres officiers de duc en Artois ; — d'Eustache de Muissent, lieutenant du châtelain d'Hardrelo, et d'autres officiers du duc; — de Jean Meurant « maistre charpentier du pays de Haynnau », de Guillaume de Caroube, homme de fief du même pays, et de plusieurs autres. = Lettres de commission du même duc nommant Georges Mergart, auditeur à la chambre des comptes de Lille, en remplacement de feu Jean Malet.

B. 2053. (Portefeuille.) — 110 pièces, parchemin; 3, papier; 5 sceaux.

1 octobre **1463** — 30 septembre **1464**. = Quittances : — de Charles de Bourgogne, comte de Charollais, et d'Isabelle de Bourbon, comtesse de Charollais ; — de Robert de le Bouvrie, receveur général des finances, et de plusieurs autres receveurs ; — de Pierre Bacheler, maître « au pedagoge à l'ostel de le fleur de lys de Louvain », de « Nicole de Poulain, astronomien de monseigneur », et de plusieurs autres officiers du duc. = Quittances pour rentes : — de Jean Damiens, chanoine de Saint-Pierre de Lille ; — de Jean d'Esquire, chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune, et de plusieurs prêtres de la même ville; — de Roger Le Preu, curé de Saint-Jean en l'église Notre-Dame de Lens, et autres prêtres de la même ville ; — de Simon de Witte, « presbtre, » clerc installé en l'église Notre-Dame de Bruges ; — de Cornille Wegghe, prêtre de l'église Saint-Eloi d'Oostburgt ; — d'Henri de Méric, prieur des chanoines réguliers de Sainte-Marie en Béthléem près Louvain ; — de Marguerite Van den Berghe, abbesse d'Oosteccloo ; — de Robert d'Ococh, chevalier, seigneur de Neuville ; — de Baudouin de Noyelles, chevalier, conseiller et maître d'hôtel du duc ; — de Simon de Saint-Genois, bourgeois de Tournai ; — d'Agnès de Quielencq, veuve de Barthélemi Renier ; — de Philippart de Linselles, époux d'Agnès de Brabant, Philippe Desprez, veuve de Jean de Hocron, et de plusieurs autres bourgeois et personnes notables. = Quittances pour gages : — d'Antoine, seigneur de Croy ; — de Philippe de Pressy, échanson ; — de Jean de la Forestz, écuyer et de plusieurs autres officiers du duc ; — de Michel Marmion « l'un des forestiers des bos de Béthune », de Baudin Clabault, sergent au pavillon de Hesdin, de Jacquemart Le Febvre, notaire en la Cour spirituelle d'Arras, et de plusieurs autres officiers du duc en Artois ; — de Jacquemart de Herchin et de plusieurs autres officiers du duc en Hainaut ; — de Colard Oudard, garde du scel en la baillie d'Amiens établie pour la prévoté foraine de Beauquesne et en la ville. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — dans le Hainaut ; — aux digues de Paseweele ; — au château de Gornichem, où Jean Van den Meulle, « machon et tailleur de pierres a ouvré v jours à remettre à point les ogives et angels de pierre entretaillier en la volsure de la chappelle nouvellement faicte ».

B. 2054. (Registre.) — In-folio, parchemin, 259 feuillets.

1 octobre **1464** — 30 septembre **1465**. — Compte premier de Guilbert de Ruple, receveur général des

finances du duc de Bourgogne, « tant à cause dudit office de receveur général comme pour la despense ordinaire de l'ostel », pour un an commençant le premier octobre 1464. = Total de la recette : 302.790 livres, 9 sols, 8 deniers tournois. Total de la dépense : 331.786 livres, 6 sols, 6 deniers tournois. = *Parties paiées en et par les escroes de la despense ordinaire de l'ostel de monseigneur* (1). — « Mardi, second jour d'octobre, l'an mil IIIIcLXIIII, monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant tout le jour à Hesdin. Et ce jour furent en l'ostel et aux despens de mondit seigneur madame la duchesse de Bourbon, madame de Guelres la josne et mademoiselle Margriete, sa seur, filles de de madicte dame de Bourbon. Et avec ce, monseigneur fist faire, cedit jour, assemblée au bois, et fist délivrer de pain, vin et viande son chastellain dudit Hesdin. Somme du jour, VIIIxxVI l., II s., III d. » « Mardi IXe jour d'octobre l'an mil IIIIcLXIIII, monseigneur le duc disner à Houdain, soupper et giste à La-Bassée. Et ce jour, monseigneur fist délivrer ses hostes de pain, vin et viande. Somme du jour, VIxxXVIII l., VI s., III d. » — « Dimence, XIIIIe jour d'octobre l'an mil IIIIcLXIIII, monseigneur le duc de tout le jour à Lille. Et ce jour furent, en l'ostel et aux despens de mondit seigneur, madame la ducesse de Bourbon, madame de Guelres la josne et madamoiselle Marguerite, sa seur, filles de madicte dame de Bourbon. Et fist mondit seigneur cedit jour, faire de creue IIII platz de viande pour festoier au soupper monseigneur le duc de Bourbon qui, cedit jour, arriva en cestedicte ville. Et avec ce, mondit seigneur fist délivrer son hoste de pain, vin et viande. Somme toute du jour VIIIxxII l., VIII s., II d., » — « Dimence, XVIIIe jour de novembre. l'an mil IIIIcLXIIII, monseigneur le duc tout le jour à Lille. Et furent, ce jour, illec, aux despens de mondit seigneur madame la ducesse de Bourbon, madame de Gueldres la josne et mademoiselle Marguerite, sa seur... Et ce jour, mondit seigneur fist festoyer au disner les ambassadeurs du roy de France, et au soupper, en l'ostel de Phelippe de Frémault, monseigneur de Charollais, monseigneur le duc de Bourbon, monseigneur Adolf de Clèves, monseigneur Jaques de Bourbon, et plusieurs autres grans seigneurs, chevaliers et escuyers avec lesdictes dames et damoiselles. Et avec ce fit délivrer son hoste de pain, vin et viande. Somme du jour, IIc XLI l., IIII s., IX d. » — « Mardi, feste et solempnité de la Nativité nostre seigneur Jhésuscrist, XXVe jour de décembre, l'an mil IIIIc LXIIII, monseigneur le duc tout le jour à Bruxelles. Madame la ducesse de Bourbon, madame de Gueldres la josne et madamoiselle Margueritte tout le jour illec en l'ostel et aux despens de mondit seigneur. Et ce jour, le suffragant de l'évesque de Cambray fist le service divin devant mondit seigneur. Et si disnèrent ce jour en l'ostel et aux despens de mondit seigneur, et aussi partie du commun des gens et habitans dudit Bruxelles. Somme du jour, IIcXXIIII l., XVII s., VI d., » — (fol. 66 et suiv.) = « A Pierre Coustain, valet de chambre et peintre de monseigneur, la somme de deux cens livres du prix de LX gros, pour don à lui fait par mondit seigneur, pour et en récompensation des coûtz, pertes, fraiz, missions et despens qu'il a euz, supportez et soustenuz, en ce que, du commandement de mondit seigneur, il avoit encommencié à faire plusieurs ouvrages pour le fait de l'obsèque de feu le roy Charles darrain trespassé, et aussi aucuns autres depuis et tantost aprez le parlement de mondit seigneur le bastart de Bourgoingne ou voiage de Turquie, selon la charge que ledit Pierre en avoit de mondit seigneur, lesquelz ouvrages ont été délaissiez ès mains d'icellui Pierre pour en faire son prouffit sans, à ceste cause, avoir eu aucune récompense » (fol. 184 v°). — Fragments, envoyés de l'arsenal de Metz, offrant quelques cahiers du contrôle de ce compte.

(1) Le compte de la recette générale de 1464-1465 renferme, comme plusieurs autres comptes de la même recette, les dépenses de l'hôtel du duc. Cela explique pourquoi les comptes de l'hôtel font défaut en cette année et en un certain nombre d'autres. — Nous empruntons quelques extraits à ces dépenses de l'hôtel, qui font connaître, jour par jour, le lieu où résidaient le duc et les personnes qui l'accompagnaient.

B. 2055. (Portefeuille.) — 79 pièces, parchemin; 8, papier; 4 sceaux.

1 octobre 1464 — 30 septembre 1465. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant : — de supprimer le droit du XXe denier que prenait le premier écuyer de l'écurie et de l'artillerie du duc sur les acquisitions faites pour l'artillerie ; — de fournir vingt-huit écus à Louis de Blasvelt, grand maître fauconnier, qui a acheté pour les oiseaux du duc « deux douzaines de gibekières, deux douzaines de gans d'oiseaux, dix-huit douzaines de chapperons, des longes et du sang de dragon » ; — de délivrer quatre-vingt-dix-neuf livres à Michel Arnoulphin, marchand, demeurant à Bruges, qui a fourni du velours cramoisi « pour paremens d'autel de la chappelle de la Thoison d'or » ; — de payer diverses

sommes à Guillaume de Maech et Henri de Mueulette, orfèvres de Bruxelles, à Guillaume de Lens, « barbier » du duc, à messire Richard Schoneck, chevalier, et à plusieurs autres officiers et personnes notables; — de convoquer les officiers comptables à rendre leurs comptes. = Lettres du même duc Philippe accordant : — remise de droits seigneuriaux à Jean de Melun, seigneur d'Antoing; — « ung piètre de gaiges par jour de dix-huit patars », à Guillaume de Montbléru, naguères écuyer d'écurie du duc, « cognoissons qu'il vient jà sur l'eaige, les passions de maladies qu'il a et la débilisacion de sa personne ». = Lettres et actes d'attestation : — de Frédérich, seigneur de Vitan, au sujet d'une serpenture de fer pesant trois cens quatre vins huit livres au pois de Bruxelles, garnie de chasse de bois à bandes de fer, chariot et chevilles y apartenans, portans boulets de plomcq de deux livres et demy de pouldre ou environ », de Philippe Pot, seigneur de la Roche, et de plusieurs autres officiers du duc; — de Henri de Tenremonde, conseiller, au sujet des seigneurs de Hem, et des habitans d'Erquinghem-sur-la-Lys; — de Thomas Volant, lieutenant du bailli de Lens à Violaisnes, de Garin Courtois, écuyer, lieutenant général du bailli de Lens, de Jean de Beauval, seigneur d'Ochoch, Grigny et Warlaincourt, châtelain de Hesdin, d'Adam De le Porte, substitut à Bapaume du procureur général d'Artois, et de plusieurs autres officiers du duc en Artois; — de Philippe de Loan, châtelain de Hardrelo, et des baillis de Chocquel et Etaples; — de Jean Le Couvreur, tabellion royal à Roye; — de Jacquemart Doubt, et autres hommes de fief en Hainaut; — de Gui de Baenst, bailli à Lécluse, et de plusieurs autres au sujet des domaines et des acquisitions du duc en Flandre. = Lettre de commission nommant Pierre Benaud, contrôleur de la recette de la comté de Guisnes.

B. 2056. (Portefeuille.) — 167 pièces, parchemin; 1, papier; 1 sceau.

1 octobre **1464** — 30 septembre **1465**. = Quittances: — de Guillaume de Ruple, receveur général des finances, et de Victor d'Ysembergue, receveur des officiers de Flandre et Artois, pour sommes qui leur ont déversées; — de Charles, comte de Charollais; — de Clais Van Hespe dit de Nieuwenkove, brodeur, demeurant à Bruxelles, pour une broderie de fil d'or et de soie représentant les armes de monseigneur; — d'Henri de Perenchies, orfèvre de Lille, pour six tasses d'argent qui ont été données en présent à Jean de Bricquigny, secrétaire du duc, le jour de ses noces faites à Lille; — de Michel Arnoulphin de Bruges, et de Louis de Blasvelt, maîtres fauconniers; — de Pierre de Raisse et Arnould Dugardin, baillis de monsieur de Cysoing, et de Pierre Toulouze, bailli de monsieur de Wavrin; — des habitants d'Antreulles au sujet de l'aide; — de Cornille Bellaert et plusieurs autres, au sujet de la vente, dans le port de Lécluse, de deux navires armés à Marseille, et touchant plusieurs officiers du duc; — de Regnault Prévost et d'un grand nombre d'autres voituriers pour transport de l'artillerie, des armes et des vivres des armées du duc et du comte de Charollais à Montlhéry et en plusieurs autres lieux.

B. 2057. (Portefeuille.) — 82 pièces, parchemin; 2, papier; 7 sceaux.

1 octobre **1464** — 30 septembre **1465**. = Quittances pour rentes. — de Jean Reusse, chapelain à Béthune, de Baudin Le Marchant, gardien des Frères Mineurs, et de plusieurs autres prêtres de la même ville; — du prieur des Chartreux du Val Saint-Esprit-les-Gosnay; — de Jean de Douvrin, marguiller de l'église Saint-Laurent au faubourg de Lens et de plusieurs prêtres de la même ville; — de Colard Machue, ministre de l'hôpital Saint-Nicolas à Chocques; — du chapitre Saint-Martin à Hesdin; — de Vincent de Hesmal, religieux à Saint-Silvin d'Auchy; — de Jen, abbé de Mont-Saint-Eloi; — de Laurent, abbé de Longvillers au diocèse de Térouane; — du receveur de l'abbaye d'Estrun; — du receveur de l'abbaye de la Brayelle-lez-Annay; — de Jean, abbé des Dunes; — de Philippe, abbé de Saint-Pierre-lez-Gand; — de Jacquemart Madoul, receveur du béguinage à Valenciennes; — de Pierre de Semerpont, mari et bail d'Agnès de Brabant; — de d'Antoine de Werquignœul; — d'Antoine de Foucquez, mari et bail de Catherine Sucquet; — de Jeanne de Rely, veuve de Jean Viseur; — de Jean de Quaroube, seigneur d'Escarmaing, et de plusieurs autres bourgeois et personnes notables. = Quittances pour gages : — de Pierre de Brumeux, prévôt de Fampoux; — de Jean de Rubempré, grand bailli de Hainaut : — de François d'Est, capitaine du Quesnoy; — de Georges De le Porte, bailli d'Ostende et de plusieurs autres officiers du duc. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés. — aux châteaux de Béthune, de Lens et de Fampoux; — au château de Gornichem; — à Lille.

B. 2058. (Registre.) — In-folio, parchemin, 256 feuillets.

1 octobre **1465** — 30 septembre **1466**. = Compte deuxième de Guilbert de Ruple, receveur général des finances du duc de Bourgogne, « à cause dudit office de receveur comme pour la despense ordinaire de l'ostel », pour un an commençant le 1 octobre 1465. = Total de la recette : 361,899 livres, 16 sols tournois. Total de la dépense : 428,433 livres, 13 sol, 1 denier tournois. = « A Pierre de Romignot, demourant à Bovignes, et commis à tenir le compte de la démolicion de piet en comble des portes, murs, tours, pons et autres fortificacions de la ville de Dinant, la somme de v^c xx l. de xl gros, en deniers paiez audit Pierre à cause de la démolicion. » (fol. 87 v°). = « A Pierre Coustain, varlet de chambre et pointre de mondit seigneur, la somme de viii^xx xvi l., pour ii^c lx jours que, du commandement de monseigneur, il a esté hors de son hostel pour ses affaires depuis le premier jour de janvier lviii jusques au xve de novembre lxvi, par diverses fois ». (fol. 168 v°). « A Pierre Coustain la somme de ii^c iiii^xx iv l., xii s... pour six longues banières de guerre, moictié de drap Damas et moictié de satin de plusieurs couleurs armoiez des rmes de monseigneur le bastart de Bourgoingue, pour vi grans penons aussi de drap de damas et de satin, pour franges, pour deux cotes d'armes, pour vi autres cotes d'armes... » (fol. 190 v°). — « A Pierre Coustain pour plusieurs parties d'ouvrages de pourtraiture que il a faites, tant pour monseigneur comme pour messeigneurs Anthoine et Bauduin bastars de Bourgoingne, pour servir en son voiage contre les Dinantois iv estandars de fin or, quatre guydons, quatre penons armoiez, viii longues banières, deux bourdons ii^c banierette, pointure de fin or de deux chariozet une litière que mondit seigneur fist faire pour son corps et à sa devise... ix^c iiii^xx iii l. iiii s. » Audit Pierre Coustain, encores pour banières, cotes d'armes, penons, franges, pour servir au bateau ou messire Bauduin estoit avec messire Anthoine ou voiage de Turquie, et pour avoir paint au gardin de l'ostel de monseigneur à Bruxelles en may lxii jusques au nombre de lx parqués à façon de bricque, et pour aussi avoir point tous les baulx d'icellui gardin de couleur à eullez.... vi^xx iii l., iiii s. » (fol. 194 etsuiv.) — Audit Pierre Coustain pour avoir repaint ung chariot branlant pour madame de Gueldre et icellui armoyé des armes et devises d'icelle dame. » (fol. 204 v°). = A messire Philippe, seigneur de Gesves, chevalier, la somme de iiii^xx l. pour don à lui fait par monseigneur en récompensacion des fraiz missions et despens par lui soutenuz en ce qu'il et à sa charge, ou chastel de Gesves, par bonne espace de temps, xvi compaignons de guerre de crue oultre et pardessus lé guet ordinaire, à la garde d'icellui contre les Liégeois. » — (fol. 152 v°) = « A Pierre Rapine, tailleur de pierres de grez à Lille, comme hoir et héritier de feu Gérardin Rapine, aussi tailleur de grez, la somme de xx l iii s vi d. à luy deuz de reste à cause des ouvrages par lui faiz à l'ostel de monseigneur nommé Rihout situé à Lille, comme par le second compte de Gilles de Calonne peut apparoir, par mandement du xixe jour de janvier lxvi ». « A Angnies de Sevelenghes comme héritière de feue Katherine Fasse, vewe de feu Jehan Le Drut, la somme de xxi l. xiii s. pour briques par elle délivrées oudit hostel. » (fol. ccxxi et v°).

B. 2059. (Portefeuille.) — 79 pièces, parchemin ; 2, papier ; 3 sceaux.

1 octobre **1465** — 30 septembre **1466**. — Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, et de son fils Charles, comte de Charollais, ordonnant : — de délivrer, « sur la recepte de maistre Tristran Janezone, secrétaire et commis à recevoir les deniers appliquiez à l'espargne, à Jehan Le Haze, tapissier, demeurant en ceste notre ville de Bruxelles, la somme de quatorze cens unze livres, sept sols de xl gros de notre monnoye de Flandres la livre, à lui par nous deue de reste de la somme de deux mil cent trente une livre, sept solz, des pris et monnoye que dessus, pour et à cause de huit pièces de tapisserie de verdure, que, par nostre commandement et ordonnance, il a faictes et livrées présentement à Regnault Aubery, nostre varlet de chambre et garde de nostre tappisserie, les six pour servir à tendre muraille, une pièce pour servir à dréchoir, et une pièce pour faire bancquier, ouvrez de filez d'or, d'argent de soye et le champ de fin file de layne, et au milieu de chascune desdites pièces a noz armes et le heaulme au timbre d'ouvrage d'or, et en chascun quarré, en chascune d'icelles pièces, nostre devise de fuzil, et entre lesdiz fusilz a en chascune pièce quatre paires de cc accouplez, aussi d'ouvrage d'or, lesquelles huit pièces sont de la longueur et haulteur cy après déclairée, c'est assavoir une pièce contenant unze aulnes et demi quartier de long et six aulnes et demie de hault, item une aultre pièce de unze aulnes de long et de six aulnes ung quart et demi de hault, item une autre pièce de dix aulnes, trois quartiers et demi de long et de six aulnes un quart et demi de hault. item deux pièces

chascune de sept aulnes et trois quartiers de long et de six aulnes ung quart et demi de hault, item une autre pièce de sept aulnes de long et de six aulnes ung quart et demi de hault, item la pièce du dréchoir contenant sept aulnes de long et trois aulnes et trois quartiers de largeur, et la pièce à faire bancquier contenant dix aulnes et trois quartiers de long et deux aulnes demie et demie quartier de largueur, et contiennent ensemble quatre cens neuf aulnes, trois quartiers et demi à l'aulne quarrée, nagaires marchandée audit Jehan Le Haze au pris de cent quatre solz de deux gros de nostre monnoye de Flandres le solt chascune aulne quarrée, qui monte à la somme de IIm CXXXII l. VII s. de XL gros de Flandres la livre »; — de faire renouveler les papiers, registres et cartulaires de la recette de Lille, Douai et Orchies, et de fournir à divers des sommes pour services rendus. = Lettres de don et d'exemption de droits seigneuriaux accordées par le même duc Philippe : — a Jean de Melun, vicomte de Gand, au sujet du fief de Montigny, à Antoine de Coupigny, écuyer, seigneur de la terre de Vendin-le-Vieil qui a été vendue à Jean de Sains dit Esglet, et à Jean Marsel, fermier du vivier de Lens = Lettres et actes d'attestation : — au sujet des dépenses faites à la mort de Jean Coustain ; — des habitants de Deûlémont au sujet des aides; — de Guillaume Bournel, bailli d'Ardres, de Guilbert de Beauvais, son lieutenant, et des échevins de Saint-Omer; de Philippe de Bourbon, seigneur de Duisans, capitaine et bailli de Lens, de Bon de Saveuses, seigneur de Savy et de La-Couture, de Guillaume de Tramecourt, écuyer, seigneur de Marconne, lieutenant du bailli de Hesdin, d'André Cappron, sergent à cheval dudit bailli, de Vrancque de Halen, maitre fauconnier de Charles, comte de Charollais, et de plusieurs autres officiers du duc en Artois; — de Nicolas Maselant, clerc du bailliage en Hainaut, de Jean de Ligny dit Galois, seigneur d'Illies, bailli de Mortagne, et de plusieurs officiers et hommes de fief en Hainaut; — de Jean Regnault, garde du scel du bailliage de Vermandois et de Raoul Thiébaut garde du scel du bailliage de Sentes. — Lettres de commission de Philippe, duc de Bourgogne, et de Charles, comte de Charollais, son fils, nommant : — Philippe Pot, seigneur de la Roche, capitaine de la ville et du château de Lille, au lieu de feu messire Jean de Luxembourg; — Jean Doresmieulx, bailli de Seclin, au soin de faire payer à diverses personnes de cette ville les aides dont elles sont redevables; — Pierre Debenesse, procureur général à Guincs et à Ardres.

B. 2060. (Portefeuille.) — 146 pièces, parchemin; 9 sceaux.

1 octobre **1465** — 30 septembre **1466**. = Quittances: — de Guillaume de Ruple, receveur général des finances, et d'autres receveurs; — d'Antoine, bâtard de Bourgogne, de Gérard, seigneur de Rodemach et de Cronenberg, de Jean de Poitiers, seigneur d'Auxy, et de Richard Utenhove, conseiller; — de Jean Le Haze, tapissier demeurant à Bruxelles, pour huit pièces de tapisserie; — de Jean de Raue (ou Rave ou Rane), « tapissier demourant à Brouxelles, » qui a reçu deux cents livres de quarante gros, « à cause de vc VII livres à quoy a monté le marchié de la tapisserie de Hanibal que nagaires mondit seigneur a fait acheter de moy ; » — d'Henri de Mieuleke et Guillaume Le Maech, orfèvres de Bruxelles, pour « polz d'argent ; » — de Jean Le Ver, bailli d'Arnemude, de Jeanne Van der Gracht, mère de Guyot du Chasteler, de Jean de la Haye, receveur de la châtellenie de Lille, et de plusieurs autres officiers et fournisseurs du duc. = Quittances pour rentes : — de Jean Heddebaut, curé d'Ennevelin, au sujet des obits d'Anselme « d'Esgremont ; » — de Jean Le Telier, chapelain du château de Béthune, et d'autres prêtres de la même ville; — de Hugues de Aquenbronne, ministre de l'hôpital de Bourg à Lens, et de prêtres de la même ville; — de Laurent, abbé de Longvillers; — de Vincent de Hasmal, prévôt de Saint-Silvin d'Auchy; — de Jean, abbé de Notre-Dame de Boulogne; — de Jean Devaux, abbé de Saint-Josse-sur-Mer; — de Pierre Enguechin, de l'ordre des Frères Prêcheurs commis au gouvernement de l'hôpital d'Artois à Hesdin, et d'autres prêtres de la même ville; — de Jean Liegault, desservant de la chapelle Sainte-Croix en la cour de Ponthieu à Abbeville; — de Nicolas Micquiel, chapelain « de la chappelle con dist Nostre-Dame estant en l'hostel de monseigneur le duc nommé le Lossignot en la forest de Mourmail; » — de Laurent Weghe, vice-curé en l'église Saint-Louis à Oostburg ; — de Jacques Symonis, prieur des ermites de Saint-Augustin de Bruges; — d'Eylaerd Le Backere, vice-gérant de l'église Notre-Dame à Lécluse; — d'Henri, prieur de Sainte-Marie en Bethléem près de Louvain; — de Pierre de Lauvre, receveur du couvent de la Brayelle-lez-Annay; — de Marie, abbesse des Clarisses de Saint-Omer; — de Simon de Canteleu, sergent et homme de fief du duc au bailliage de Lens; — de Baudouin de Noyelles, chevalier, seigneur de Neuville; — de Jean Destailleurs, mari et bail d'Antoinette de Bruges; — de Jean De la Haye, fils de feu Pierre, et de plusieurs autres bourgeois et personnes notables. = Quittances pour gages: — de Colard Le

Voleur, peintre et valet de chambre du duc, « pour l'entretenement de certains ouvrages ingénieux et de joyeuseté du chastel de Hesdin ; » — de Jean, comte de Nassau, seigneur de Breda, de Jean de Vauldrey, seigneur de Chastenay, de Walerand de Soissons, seigneur de Moreuil, de Jean de Fenestranges, maréchal des pays de Bar et de Lorraine, et de Jean, seigneur de Beauvoir, pour services rendus dans la guerre contre les Liégeois ; — de Gheldolf de le Nort, conseiller, de Jacques Le Roy, archer de corps du duc, et de plusieurs autres officiers du duc ; — de Jacques de Harne et Daniel Hanocque, sergents dans le souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies ; — de Guillaume, seigneur de Contay, de Forest et de Friencourt, chevalier, gouverneur d'Arras, de Guillaume Bournel, bailli de Guines et d'Ardres, de Jean de Condette, sergent de la forêt de Belo, de Jean de Rosimbos, chevalier, capitaine de Béthune, de Jacques de Beauffremez, sergent du bailliage de Lens, de Pierre de Brimeux, châtelain et prévôt de Fampoux et Sailly, de Jean de Héricourt, conseiller du duc au bailliage de Hesdin, de Jean, seigneur et ber d'Auxy, gouverneur du Ponthieu, d'Olive du Biez, dame d'Ococh, et de plusieurs autres officiers duc ; — de Jean Lyon, « maistre fossoyeur du pays de Haynnau. » = États de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — au château de Lens ; — dans le domaine de Fampoux.

B. 2061. (Registre). — In-folio, parchemin, 195 feuillets.

1 octobre **1466** — 15 juin **1467**. = « Compte de Guilbert de Ruple, receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgogne, depuis le premier jour d'octobre mil CCCC LVI jusques au XVe jour de juing l'an mil CCCC soixante-sept que mondit seigneur ala de vie à trespas, auquel Dieu face vray pardon à l'âme. » = « A Jaques de Brégilles, garde des joyaulx de monseineur, la somme de IIII^xxIII l. X s., pour certains voiages par luy faiz tant à estre allé de Bruxelles à Bruges pour faire garnir d'or et de pierres précieuses une sallade que mondit seigneur luy avoit ordonné faire faire pour porter ou voiage qu'il fist à la conqueste de Dinant..., et aussi avoir esté de la ville de Lille à Bruxelles mener et conduire devers monseigneur de Charollois certains joyaulx pour recevoir le conte palatin du Rin qui illec le devoit venir visiter » (fol. 133). = « A Weinquin Vichan, joyelier à Lille, la somme de II^cXXVI l. IIII s. pour deux poz gondronnez et verrez en pluseurs lieux et au-dessus le couvercle ayans chascun ung esmal d'une fleur bleue que mondit seigneur fist présenter au seigneur de Beaufort, quant nagaires il vint devers luy à Lille en ambassade de par le duc de Savoye » (fol. 138). = « Aux abbé et convent de l'église Nostre-Dame de Vicongne, la somme de V^c l., à cause de semblable somme prestée par ci-devant à mondit seigneur, par le prédécesseur immédiat dudit abbé, pour la conduite des affaires d'icellui seigneur au sacre du Roy... » (fol. 179 v°). = « A messire Jehan de Jancourt, chevalier, seigneur de Ruyères, conseillier et chambellan de monseigneur, la somme de V^cXXIIII l. VIII s. pour IIII^xxVII paies entières et III paies à XII frans par mois, d'hommes d'armes et gens de trait qu'il ot soubz luy en la ville de Leuwe ou service de monseigneur de Charollois contre les Liégeois, et ce pour XV jours entiers commençans le VIe jour de janvier LXV et tous ensuivans, assavoir le chevalier banneret compté pour IIII paies à LX frans par mois, le chevalier baceler pour deux paies à XXX frans par mois l'omme d'armes à 11 chevaulx à XV frans par mois et chascun archiér à cheval à VII frans demi par mois. » — A messire Gilles de Harchies, chevalier, seigneur de Bellignies, conseillier et chambellan, pour XX compaignons à piet qui ont esté soubz luy en garnison en la ville de Beaumont à la garde et seurté d'icelle vile et ce pour ung mois commençant le Xe jour de mars LXVI. » — « A messire Bauduin de Fontaines, aussi chevalier, pour le paiement de Grardin Le Barbier et autres compaignons de guerre au nombre de XII... » — « A Philippe de Mastaing, escuier, pour le paiement de lui VI compaignons de guerre... » (fol. 184 et suiv.). — Fragments envoyés de l'arsenal de Metz, offrant quelques feuillets du contrôle de la recette de ce compte.

B. 2062. (Portefeuille.) — 50 pièces, parchemin ; 4, papier, 7 sceaux.

1 octobre **1466** — 15 juin **1467**. = Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, et de son fils, comte de Charollais, ordonnant : — de payer leur salaire à Guillaume Bournel, capitaine d'Ardres, et aux hommes de sa compagnie « estans en ladite ville d'Ardres à l'encontre des Anglois de Calais et Guisnes » de délivrer diverses sommes à Guillaume de Clugny, protonotaire de Saint-Père, à Dreux de Humière, à Wastelet Henry, écolâtre de Bruxelles et à plusieurs autres. — Lettres de gratification de Charles, comte de Charollais, accordant : — la remise des droits seigneuriaux à Josse de Lallaing, fils de messire Simon, qui a vendu le fief de Guarbecques à Jacques de Villers ; — la décharge de diverses sommes au seigneur de Fromelles, second chambellan du comte. = Lettres et actes d'attestation : — des commis des finances, des

receveurs et d'autres officiers, au sujet de diverses affaires, parmi lesquelles « ung jeu de personnaige joué devant monseigneur en sa ville de Mons par six compaignons joueurs demourans à Valenciennes » ; — des gens des comptes de Lille au sujet des dépenses faites à l'occasion du mariage d'Adolphe, comte de Gueldre, avec damoiselle Catherine de Bourbon ; — des habitants de Bauvin; — de Bon de Saveuses, seigneur de Savy et de La-Couture près Richebourg, gouverneur de Béthune, de Lionel d'Oignies, seigneur de Willeman, bailli de Hesdin, de Pierre d'Illies dit Le Brun, sergent du bailliage de Lens, de Judes Vichery, lieutenant général du bailli de Lens, et de plusieurs autres officiers du duc en Artois ; — de Guillaume De le Sauch, homme de fief du duc, et de plusieurs autres de ses officiers en Hainaut ; — d'Adrien Dyck, curé à Bruges, au sujet du décès de demoiselle Agnès d'Ypres ; — des échevins d'Audenarde, de Bergues, de Dickemme et de Dunkerque, au sujet de rentes viagères créées en faveur de plusieurs personnes parmi lesquelles à Bergues Madeleine, fille d'Albert De Groote, Marguerite, fille de Pierre Broux, veuve d'Olivier De le Bancq avec leurs enfants Simon et Catherine, religieuse aux Chartreuses hors Bruges, et à Dunkerque Pierre Lampsaen, Pierre Reyphin, Jean De Houdt, François Gheerardt et Antoine Losschaert. = Lettres de commission de Charles, comte de Charollais, nommant : — Jacques de Gonneville, licentié ès lois, résidant à Montreuil, et Guilbert de Beauvais, receveur de la ville d'Ardres et de la comté de Guines, Pierre Benaud, contrôleur de la même recette, et Jacques de Collequerque, dit Jaquedaine, bailli d'Ardres ; — Jacques De le Pauline, bailli d'Audruicq et du pays de Bredenarde; — Jean Marissal, de Wambrechies, bailli de la Seigneurie de Le Vexte, « enclavé ou terroir de Templemars ».

B. 2063. (Portefeuille.) — 125 pièces, parchemin ; 14, papier ; 9 sceaux.

1 octobre **1466** — 15 juin **1467**. = Quittances : — de Barthélemi Trotin et autres receveurs ; — de Philippe de Savoie, de Jean de Luxembourg, de Guillaume de Clugny, protonotaire, de Jean d'Anstaing, écuyer, échanson, d'Olivier d'Aveluz, écuyer tranchant, de Charles de V'sen, écuyer; — de Lion de Barbençon, seigneur d'Aveiin, au sujet de l'exemption d'une partie des droits seigneuriaux qu'il devait pour la vente d'un fief, tenu du château de Mortagne, faite à messire Simon de Saint-Genois, et de plusieurs autres officiers et fournisseurs du duc ; — de Tristan Biese, sergent à Bruges, de Petronille Van Aertrike, abbesse en la même ville et de plusieurs autres, au sujet des biens de feu Jacques Maes, chanoine de Saint-Donat à Bruges, dont une partie revient au duc. = Quittances pour rentes : — de Jean, abbé de Notre-Dame-lez-Hénin-Liétart; — de Laurent, abbé de Longvillers ; — du chapitre et de l'hôpital d'Hesdin ; — de Jean de Lannoy, abbé de Saint-Silvin d'Auchy ; — de Jean de Vaux, abbé de Saint-Josse-sur-Mer ; — d'Andrée de Noyelle, prieure de Mont-Sainte-Marie-lez-Gosnay ; — de Robert de Watrelos, receveur du Sainghin pour Jacques de Luxembourg; — de Jacques du Vinage, chevalier, seigneur de Pérenchies; — de Philippe Fremault pour rentes dûes à la vie de Jean Frémault dit Athys, son frère et de plusieurs autres. = Quittances pour gages : — de Jean de Rosimbos, chevalier, seigneur de Fromelles, de Martin Steenberck, doyen de Bruxelles, secrétaire du duc et greffier de l'ordre de la Toison d'or, de Jean de Halengues, procureur du duc au bailliage de Hesdin, de Simon de Lécluse, conseiller et « phisicien » du duc, et de plusieurs autres de ses officiers.

B. 2064. (Registre.) — Parchemin, 495 feuillets.

1 janvier **1467** 31 décembre **1467**. = « Compte II[e] de Berthélemi Trotin, conseiller et receveur général de toutes les finances de monseigneur le conte de Charolais, seigneur de Chasteaubelin et de Béthune, de toute la recepte et despence par lui faicte à cause de sondit office pour ung an entier commenchant le premier jour de janvier l'an mil cccc soixante-six (v. st.) et finissant le derrenier jour de décembre l'an mil cccc soixant-sept. » = Total de la recette : 470,753 l. 13 s. 11 d. Total de la dépense 471,423 l. 2 s. 4 d. = A messire Olivier de la Marche, chevalier, conseiller et ministre d'ostel de mondit seigneur, la somme de deux cens seize livres que mondit seigneur lui a fait baillier et délivrer sur certain voyage qu'il a fait par son commandement et pour ses besoignes, pardevers le roy d'Angleterre, dont il ne veult icy autre déclaracion estre faicte. » (fol. 91 v°). = « A Philippe de Comines, escuier, eschansson de mondit seigneur, la somme de quarante huit livres que mondit seigneur lui a de sa grâce donné pour une fois à son partement de la villede Gand pour soy aidier à deffrayer de ladicte ville en considéracion des services qu'il lui fait journellement, pour ce par quitances faicte le XIIII[e] jour du mois de mars LXVI (v. st) (fol. 95 v°) = A Jehan Colins, peintre, demeurant à Gand, pour don à lui fait audit partement pour soy aidier à vivre et

entretenir, par sa quitance faicte ledit jour, IIII l. » (fol. 97). = « A Jehan Le Pesqueur, brodeur, demeurant à Saint-Amand-lez-Valenchiennes, là somme de dix huit livres pour ung chanffrain de brodure d'or sur achies que monseigneur a fait prendre et achetter de lui pour servir à l'un de ses chevaulx de corps. » (fol. 126 v°). = A Simon Marmion, escripvain, demourant à Valenchiennes, la somme de cent livres que mondit seigneur lui a fait délivrer comptant sur les ouvraiges et estoffes qu'il doit faire, par l'ordonnance d'iceluy seigneur, à ystoryer, enluminer et mettre en fourme ung breviare que mondit seigneur a fait faire pour servir à dire ses heures. » (fol. 128 v°). = « A Jehan de Rave, marchant tapissier, demourant à Bruxelles, la somme de cent sept livres, sur cinq cens sept livres, qui deue lui estoit à cause de v° VII aulnes de tapisserie de l'ystoire de Hanibal » (fol. 134) = « A Jehennin Hannequart, pointre et varlet de chambre de monseigneur, la somme de cent quatorze livres pour plusieurs parties de banniéres... » (fol. 175). = « A Pierre Coustain, nagaires pointre et varlet de chambre de feu mondit seigneur, la somme de deux cens quinze livres 16 sols pour VI^xx XVI grans blasons armoyez des armes de mondit seigneur... pour mil trente autre petis blasons... pour deux autre tableaulx en l'un desquelz sont pourtraiz et imaginez le crucifix, Nostre-Dame et Saint-Jehan et en l'autre Nostre-Dame droit en estant, et iceulx mis et assis à la sépulture... pour servir à l'obsèque de feu monseigneur... » (fol 222 v°) = « A Jehan de Rave, tapissier, demourant à Brouxelles, la somme de deuz cens livres... à la somme à quoi a monté le marchié de la tapisserie de Hannibal. » (fol. 310) = à Jacques de Brezilles, garde de joyeaulx de monseigneur... pour la ligature de quatre livres qu'il avait parcidevant fait lyer pour feu monseigneur le duc, VII l. X s.; pour la couverture de l'un desdis livres qui estoit de cuir jaune, XIX s., pour plusieurs grans cloux et boches de letton servans auxdites couvertures et pour les corroyes et freumaulx et pour la garniture d'un autre livre qu'il avait aussi fait faire. » (fol. 312 v°).

B. 2065. (Portefeuille.) — 97 pièces, parchemin; 4, papier; 2 sceaux.

16 juin 1467 — 31 décembre 1467. = Mandements de Charles, duc de Bourgogne, ordonnant : — d'appeler à son service « tous nos féaulx et vasseaulx qui, à cause de leurf fiefz, sont tenuz et ont accoustumé de servir en armes », et de délivrer à Jean de Rochefay dit Rosquin, éhâtelain de Hesdin, pour la défense dudit château « une serpentine de métail en trois pièces fermans a une enchassée en bois sur deux roes et garnye de trois chambres de métail que nagaères avons fait faire par Martin Jovenel, fondeur, demourant en Saint-Omer »; — de délivrer diverses sommes à Jean de Berghes, seigneur de Valhaing, et à plusieurs autres officiers du duc. = Lettres de don et d'exemption de droits seigneuriaux accordées par le même Charles, duc de Bourgogne, — à Jean Blondelet, « povre anchien homme, à l'occasion des services qu'il a fais a feu notre très chier père en ses voiaiges et armées et aussi en nos guerres de France et de Liége où il a souffert de grans paines et travaux, tant de plaies, navreures et blecheures en plusieurs lieux de son corps commé autrement, mesmement à la journée de Monthléry où il eust ung œul crevé et y fus très piteusement navré et blechié » : — à Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, à Jean de Lisques écuyer, à Thomas Portinari, marchand Florentin résidant à Bruges, et à plusieurs autres officiers du duc. = Lettres et actes d'attestation : — d'Antoine, bâtard de Bourgogne, de Jean de Rosimbos, seigneur de Fromelles, chambellan, et de plusieurs autres officiers du duc, au sujet de services rendus; — des habitants de Deûlémont; — de Bon de Saveuses, gouverneur de Béthune, de Philippe, bâtard de la Viesville, écuyer du duc, de Clément de Lignières, lieutenant du châtelain de Hesdin, de Guillaume Bournel, seigneur de Namps au Mont, et de plusieurs autres officiers du duc en Artois; — de Baudouin de Fontaine, seigneur de Sebourg, chevalier, capitaine et bailli de Chimay, de Pierre Mandart, prévôt de Beaumont, et de plusieurs officiers et hommes de fief du duc en Hainaut. = Lettres de commission de Charles, duc de Bourgogne, nommant: — Jacques de Bessacles, châtelain d'Eperlecques; — Jean Denis, forestier du bois de Wault; — Baudouin Clabault, sergent des bois de Hesdin; — Martin Hacquin, sergent du parc au même lieu; — Bernard De la Croix, receveur de Maubeuge, Quesnoy, Bavay et de la forêt de Mormal; — Thiéron de Hoghe, artilleur pour le comté de Namur; — Martin Alphonse d'Oliveyra commis au soin de la « barque près nostre ville d'Anvers ».

B. 2066. (Portefeuille). — 139 pièces, parchemin; 4, papier; 2 sceaux.

16 juin 1467 — 31 décembre 1468. = Quittances : — de Charles, duc de Bourgogne. d'Antoine, bâtard de Bouagogne, comte de la Roche, et de Jacotin Du Buisson,

au nom de mademoiselle la duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandre, — de Barthélemi Trotin, receveur de la recette générale des finances, et de plusieurs autres receveurs; — d'Enguerrand, évêque de Sélymbria, confesseur du duc, et d'Antoine Mauret et Innocent de Crécy, chargés de distribuer ses auômnes; — de Pierre, seigneur de Roubaix et de Herzeaux, de Baudechon de Lannoy, écuyer, de Jacques de Gouy, seigneur d'Auby, chevalier et de Jérôme de Cambray, écuyer; — de Claude de Vauldrey, écuyer, de Jacques d'Harchies, chevalier, de Philippe Bouton, premier écuyer tranchant, de Simon de Loges, écuyer, et de plusieurs autres officiers et fournisseurs de duc. = Quittances pour rentes : — de Pierre de Rausbecque, receveur de l'évêque de Cambrai; de Jean Heddebaut, curé d'Ennevelin; — de Jean, abbé « de Nostre-Dame soubz Euvin lez la ville d'Hennin-Liétard »; — de Robert Descamps, marguillier de Saint-Laurent à Lens; — de Jean Glachon, prieur d'Auchy; — de Pierre Enguechin, chapelain de l'hôpital d'Artois à Hesdin; — de Jean, abbé de Notre-Dame de Boulogne; — d'Ordot le Rieg, de l'ordre des Frères Prêcheurs; — d'Henri de Mirica », prieur du couvent de la Bienheureuse Marie de Bethléem près Louvain, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin; — de Catherine de la Tanerie, dame de Croix et de Flers, veuve de messire Jean Du Mez; — de Pierre pe Semerpont, mari d'Agnès de Brabant; — de Jean de Damas; — de Jérôme Van Vive, mari de Marguerite Scuppelin, mère de Jean, bàtard de Bourgogne, de Catherine Scaers, mère de feu messire Cornille, bâtard de Bourgogne, et d'un certain nombre de bourgeois et de personnes notables. — Quittances pour gages. — de Colart Le Voleur, peintre du duc; — de Denis de Boulongne, « garde et conduiseur de l'orloge du » château d'Hesdin; — de Dreux de Humières, écuyer d'écurie, de Pierre Benaud, contrôleur d'Ardres et de la comté de Guines, de Pierre de Brimeux, châtelain de Fampoux, de Simon de Lécluse « phisicien de monseigneur », de Pierre Le Loup, « cirurgien de monseigneur » et de plusieurs autres de ses officiers; — de Guillaume, seigneur de Contay, gouverneur d'Arras, de Philippe de Dompierre, receveur particulier de l'aide ordinaire d'Artois, de Jean de Lavenne, maître charpentier du château de Hesdin, et de plusieurs officiers du duc en Artois et en Hainaut. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — au château de Lens; — dans le domaine de Remy; — au château d'Hesdin; — dans des domaines d'Ardres et de Guisnes; — à Lille « en l'hostel à Rihoult » et au sujet de l'artillerie.

B. 2067. (Registre.) — In-folio, parchemin, 43 feuillets.

1 janvier **1468** — 31 décembre **1468.** = Compte de Berthélemi Trotin, conseiller de monseigneur le duc de Bourgoingne, et receveur général de toutes ses finances, de la recepte et despense par lui faicte pour un an entier commençant le premier jour de janvier mil cccc soixante-sept. » = Total de la recette : 672,096 l., 2 d. tournois. Total de la dépense : 669,756 l., 6 s., 11 d. tournois.

B. 2068. (Registre.) — In-folio, parchemin, 387 feuillets.

1 janvier **1468** — 31 décembre **1468.** = « Premier compte de Guilbert de Ruple, conseillier et argentier de monseigneur le duc de Bourgoingne, de toute la recette et despence par luy faicte à cause dudit office d'argentier, et ce pour ung an entier commenchant le premier jour de janvier l'an mil quatre cens soixante-sept. » = Total de la recette : 792,739 l., 13 s., 6 d. tournois. Total de la dépense : 791,881 l., 17 s., 4 d. tournois. = En tête du volume, ordonnance du 8 février 1467 (v. st.) par laquelle Charles-le-Téméraire crée un nouvel officier comptable, nommé argentier, qui est principalement chargé de la dépense et qui doit présenter un compte spécial, institution d'où il résulte que les comptes du receveur général consistent principalement en recettes et ne présentent plus le même intérêt au point de vue historique. = « A Frère Jehan Desmares, presbtre, la somme de quatorze livres, dix-sept sol six deniers pour offrandes à la confrarie de sainte Barbe à Valenciennes, où monseigneur l'a nagaires envoyé de par loy, assavoir pour ung cierge pesant vingt cinq livres et quatre flambeaulx chascun pesant trois libres de cire, pour unze blazons armoyez des armes de monseigneur et aux diz cierges et flambaulx, à celui qui porta ledit cierge à la procession de sainte Barbe, à quatre clercs qui portèrent lesdiz quatre flambeaulx, pour l'offrande et pour don aux reliquaires de sainte Barbe » (fol. 40) = A Jehan Marchant, broudeur de monseigneur demourant à Bruxelles, la somme de trois cens soixante livres, en prest à lui fait sur la façon de sept orfrois que icelui seigneur luy a ordonné faire pour donner à l'église saint Lambert en Liège, assavoir les quatre orfrois à mettre sur quatre cappes et les autres trois à mettre sur une casuble avec les habitz des dyacre et soubzdiacre, et sur iceulx orfrois faire tout au long la vie

saint Lambert, » (fol. 61 v°). = « A frère Robert Gagin, religieux du monastère à la Motte ou Bois, la somme de seze livres pour don à lui fait par mondit seigneur en considéracion de ce qu'il a translaté de franchois en latin l'épitaphe de feu monseigneur le duc. » (fol. 78). = « A Jehan Hannequart et Pierre Coustain, paintres et varlets de chambre de monseigneur, pour six vins grans blasons pour l'obsèque de feu monseigneur Jaques de Bourbon en l'église de saint Donas à Bruges... pour un tableau de bois de dennemarche où estoient pains d'or et de fines couleurs les ymaiges de Nostre-Dame et de saint Jehan et pour ung autre tableau armoyé des armes dudit feu et pour l'escripture de l'épitaphe escripte dedens le carnin entre lesdiz deux tableaux; v lib. » (fol. 105 v°). = « A Pierre Coustain, paintre et varlet de chambre, pour avoir paint sur tableaux de bois pour la feste de l'ordre de la Thoison d'or tenue en la ville de Bruges, les armes de monseigneur et de plusieurs confrères dudit ordre... encores deux tableaux pour monseigneur le comte de Nevers qui aussi a esté confrère d'icelui ordre, l'un armoyé de ses armes, lequel fut osté aprez l'offrande de la messe célébrée au jour de ladite feste, et l'autre contenant en escripture en lettres d'or les causes pour lesquelles il a esté mis hors d'icellui ordre, attachié ou lieu du premier tableau osté.... » (fol. 107) = « A Loyset Liedet, enlumineur, pour cinquante et ung ystoires de plusieurs couleurs qu'il a faictes ou premier volume de Regnault de Montauban, au pris de xviii solz l'istoire, font xlv l. xviii s. Item pour avoir fait relyer ledit livre, xxxi s.; item pour dix gros cloux de letton et pour l'avoir fait fermer, ensemble xiiii s.; item audit Loyset Lyedet pour avoir fait en ung livre nommé la Bible moralizée vingt ystoires, assavoir sept grandes et treze petites de plusieurs couleurs au pris de douze solz chascune ystoire l'une parmi l'autre, font xii l.; item xliii grandes lettres ouvrées à champaigne d'or et vingnettes dedens, à deux gros pièce, xliii s.; item iiim viic et l de paraphes et lettres à trois solz le cent, cxii s. vi d.; item pour le relyaige dudit livre y comprins la couverture, xxxi s. Item pour x grans cloux de letton à boches, pour petis cloux pour les attachier dessus et pour cuir à le fermer, xxiiii s.; font ces cinq parties ensemble, xxii l. x s. Item audit Loyset pour avoir fait encores vingt ystoires de plusieurs couleurs ou livre intitulé La Vengance de Nostre Seigneur Jhésus Crist, toutes d'une grandeur, audit pris de xviii solz chascune ystoire, xviii l. Item pour avoir fait xxiiii grandes lettres à champaigne d'or et vingnettes dedens, à douze deniers pièce font xxiiii s. Item pour avoir fait relyer et couvrir ledit livre, xxxi s. Item pour x gros cloux de letton pour les attachier dessus et pour deux couroyes de cuir a le fermer, xiii s. Item à Yvonnet Le Jeune, clerc escripvain, pour avoir contre escript et grossé en lettre bastarde ledit livre intitulé La Vengance de Nostre Seigneur Jhésus Crist pour mondit seigneur, contenant xxviii quayers de parchemin au pris de seze sols le quayer font xxx l. viii s A luy pour aussi avoir escript xxviii quayers de parchemin de la Bible Moralisée audit pris de seize solz le quayer font xxx l. viii s. A Pol Fruit, enlumineur, pour avoir enluminé de grosses lettres, petites et moyennes, du tiers volume parlant des guerres de Lotheran Guèrin, assavoir deux lettres de trois points ouvrées à champaigne d'or; item cinquante deux lettres de quatre poins ouvrées pareillement; item quinze lettres de cinq poins ouvrées pareillement; item vic lxii lettres de deux poins champiées d'or; item ung millier de lettres d'un point champiées d'or, parmi paraphes et intervalles, pour tout par marchié fait avec luy, viil. ii s. Item; à Guillaume Wyelant, aussi enlumineur, pour lx ystoires de plusieurs couleurs qu'il a faictes ou second volume des ystoiree des nobles Princes de Hyannau, au pris de xxiiii solz chascune ystoire l'une parmi l'autre, font lxii l. Et pour avoir fait relyer et fermer ledit livre, et pour dix gros cloux de letton de fondue et pour petis cloux dont lesdiz grans cloux sont attachiez sur ledit livre, pour tout ensemble iiii l. vi s. » (fol. 183). = A Loyset Lyedet, enlumineur et historieur, pour xxii histoires qu'il a faictes ou livre nommé La Tierce partie des histoires des nobles Princes de Haynnau, de plusieurs couleurs, au pris de dix-huit solz pour chascune ystoire, font xix l. xvi s. Item pour les avoir fait couvrir, relyer et dorer par dessus les listes, iiii l. xvi s. Item pour avoir fait clauer et y mettre dix gros cloux à boche avec les petis cloux, et pour deux couroyes de cuir pour les fremer, xiiii s. » (fol. 231 v°) = « A Loyset Lyedet, historieur, pour avoir fait ou socond volume de Regnault de Montauban lxvii grandes histoires de plusieurs couleurs, au pris de xviii s. solz chascune histoire, font xliii l. vi s. Item pour l'avoir fait relyer et dorer dessus les listes, iiii l. xvi s. Item pour x gros cloux de letton pour clouer dessus ledit livre, pour deux couroyes de cuir pour fremer icellui livre, comprins le salaire de cellui qui attacha lesdiz cloux sur ledit livre, ensemble xv s. Et pour le sallaire de cellui qui apporta de Bruges à Bruxelles ledit livre, et pour toille cirée pour le y avoir enveloppé, xx s. » (fol. 342 v°).

B. 2069. (Portefeuille.) — 99 pièces, parchemin; 5, papier.

1 janvier **1468** — 31 décembre **1468**. = Mandements de Charles, duc de Bourgogne, ordonnant : — de payer à sa « très chière dame et mère » une pension annuelle de quatre mille livres, une pension de neuf cent livres à Jean bâtard de Bourgogne, « lequel avons ordonné qu'il soit homme d'église et à ceste fin le faire apprendre science et bonnes meurs » et une pension de cinquante écus d'or par mois à Yolande, bâtarde de Bourgogne, épouse du vidame d'Amiens; — d'allouer un traitement annuel à Nicolas de Goudeval, secrétaire signant ou fait des finances» et chargé de garder les registres et écritures; — de délivrer diverses sommes à Pierre de Bauffremont, comte de Charny, chevalier d'honneur de la duchesse, à Gui de Brimeux, seigneur de Humbercourt, à Jean de Houplines, marchand, et à plusieurs autres, pour services rendues ou marchandises livrées. — Lettres de don et de remise d'impôts, d'amendes et de droits seigneuriaux, accordées par le même Charles duc de Bourgogne : — à la ville de Gand, laquelle « tant à cause de la derraine guerre de Flandres comme autrement est despieça encheue en très grant povreté et désolacion tellementqu'il a convenu vendre la charge d'icelle ville, tant pour paier les amendes et fourfaitures esquelles elle a esté condempnée comme autrement, plusieurs et diverses rentes tant héritables et rachat comme à vie ; » — à la ville d'Avesnes-le-Comte dont « la plupart des maisons et édifices fut, par feu de meschief, arsse et brulée en l'an mil quatre cent quarante huit, et depuis les povres gens adommagiez par ledit feu ont « très grant paine, fraiz, missions et despens, fait réediffier lesdictes maisons et édiffices..., et il soit ainsi que nagaires et nouvellement aultre feu de meschief se soit de rechief prins en icelle nostre ville, par lequel ont esté brûlés soixante-dix manoirs ou environ auveuc tous les biens, meublez et catelz qui furent en iceulx, sans ce que les demourans esdiz manoirs ou maisons en aient peu sauver aucune chose, au mains qui soit de grande valeur, obstant l'impétuosité dudit feu et du grant vent qui couroit lorz, et tellement que, à ceste occasion, icelle nostre ville, en laquelle ne sont demourées que environ cinquante povrez et meschantes maisons, est en aventure de jamais estre ramasée et de demourer à toujours dépopulée, se nostre grâce ne leur est sur ce eslargie »; — à la ville de Naerden, qui « nagaires a esté par deux fois en un an piteusement brûlée et assez raisonnablement à très grans et insupportables despens remise sus, de rechief et depuis VI ou VIII jours est totalement brûlée des église, tours, ornemens, calices et autres ses appartenances, en tele manière qu'ilz ne scevent que commencier ou entreprendre contre l'yver à venir, et que, plus est, le feu se esté esprins par tele puissance au moien du grant vent qui a spécialement eu son cours audit lieu de Naerden qu'ilz ont perdu XLV audit feu des plus notables et gens de façon de le ville qui se sont si vigoureusement et grandement acquittez et portez audit feu qu'ilz y sont perdu leurs vies, ce que est plus grande et irrécupérable destruction desdiz remontrans considéré que lesdictes personnes estoient hommes de grans sens, fait et entreprinse, au moyen desquelz l'on povoit villes, terres et pais entreprendre, garder et retenir » ; — à Jean de Rochefay dit Rosquin, écuyer, et à plusieurs autres personnes notables. = Lettres et actes d'attestation : — d'Antoine, bâtard de Bourgogne, de Gérard de la Roche, maître de la chambre aux deniers, de Guilbert de Ruple, argentier, des maîtres d'hôtel et de plusieurs autres officiers du duc ; — d'Olivier de la Marche, conseiller et maître d'hôtel; — de Philippe de Bourbon, seigneur de Duisans, bailli de Lens, de Jean Boutry dit Ploich, écuyer, de Guillaume de Rabodenghes, lieutenant du bailli de Saint-Omer et de plusieurs autres officiers du duc en Artois ; — de Pierre Moriel, seigneur de Menant, écuyer, lieutenant du bailli de Mortagne, de Pierre Ducroquet, mesureur sermenté et de plusieurs autres officiers du duc.

B. 2070. (Portefeuille.) — 129 pièces, parchemin; 4, papier; 3 sceaux.

1 janvier **1468** — 31 décembre **1468**. = Lettres de commission de Charles, duc de Bourgogne, nommant ou confirmant dans leurs smplois : — Piètre Vasque, capitaine du château de Huy ; — Clay Lefevre dit De le Natte sergent à cheval au bailliage de Saint-Omer ; — Denis de Boullongne garde l'horloge du château de Hesdin ; — Pierre Henry, procureur au bailliage d'Hesdin ; — Hacquin et Duchesne, clerc de la chapelle fondée au château du Quesnoy ; — Antoine Level, maître maçon en Hainaut. = Quittances : — de Charles, duc de Bourgogne, de Baudouin et de Jean, bâtards de Bourgogne, et d'Yolande, bâtarde de Bourgogne ; — de Philippe de Savoie ; — d'Adolphe de Clèves; — du duc de Sommerset ; — de Barthélemi Trotin, receveur général des finances, et de Gérard de la Roiche, maître de la chambre aux deniers ; — de Philippe de Crèvecœur, chevalier, seigneur d'Esquerdes, de Philippe, bâtard de la Viesville, chevalier, capitaine des archers de corps de monseigneur, de Gui

Pomart, chevalier, seigneur d'Asguilly, de Jean de la Flanne, chevalier, de Louis de Karly, écuyer, et de plusieurs autres personnages notables ; — de Jacques de Brégilles au sujet des enluminnres faites par Loyset Lyedet au second volume de Renaud de Montauban, de Georges de Peurs, de Bruxelles, à l'occasion de « sept voirrières » que monseigneur lui a commandées pour l'église de Notre-Dame de Boulogne, de Jean Marchant, brodeur de Bruxelles, d'Emery de Lespine, fondeur, de Jeanne de Rely, veuve de Jean Viseux, mercière à Lens en Artois, et d'un grand nombre d'employés et de fournisseurs de la maison de l'armée du duc = Quittances pour rentes : — de Nicolas Cailleau (*calculi*), chanoine de Saint-Pierre de Lille, et de Jean Heddebaut, curé d'Ennevelin ; — de Louis Le Blancq, receveur de la fabrique Saint-Barthélemi de Béthune, et de Robert Ruffaut, vice-gérant de la même église ; — d'Olivier Benne, chapelain de la chapelle du Saint-Esprit en la collégiale Saint-Omer : — de Jean de Saumer, doyen de Notre-Dame de Lens ; — de Pierre de Laurie, receveur de l'abbaye de la Brayelle lez-Annay ; — de Jean, abbé de Notre-Dame-sous-Evrin près d'Hénin-Liétart ; — de Jean de Vaulx, abbé de Saint-Josse-sur-Mer ; — de Jean, abbé de Notre-Dame en Boulogne sur mer; — de Simon Dore, curé d'une des portions de l'église paroissiale de Saint-Sauveur de Bruges ; — de Jacques de Berthoz, docteur en droit, religieux et prévôt de Saint-Pierre-lez-Gand ; — de Chrétienne, abbesse de Notre-Dame de Beaupré-sur-la-Lys ; — de Jacquemine de Brethencourt, abbesse de Sainte-Marie-Madelaine d'Estrun au diocèse d'Arras ; — de Jeanne Descoqueles, « souveraine des Filles Dieu en Tournay ; » — de Robert Watrelers, receveur de Sainghin ; — d'Antoine de Werquignœul, seigneur de Bauffremez ; — de Jean de Sains dit l'Aigle, chevalier, seigneur de Caveron, de Wendin-le-Vieil, de Ricquemaisnil et de Gulgnecourt ; — de Jean d'Ardres, chevalier ; — de Jean de Houchin, seigneur de Longastre ; — de Jacqueline de la Barre, « bercheresse de monseineurr le duc » ; — de Jean Warin, bourgeois de Lille ; — de Jean Venant dit Toyant et de plusieurs autres personnes notables et bourgeois.

B. 2071. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier ; 1, parchemin ; 1 sceau.

1 janvier **1468** — 31 décembre **1468**. = Quittances pour gages : — d'Olivier de la Marche pour « l'an soixante-sept estre parti de la cité de Liège où monseigneur se tint lors et estre allé en ambassade avec maistres Jehan Carondelet, maistre des requestes, et Nicolas Bonesseau, secrétaire, par devers messeigneurs les ducs de Normandie et de Bretagne et de là par devers le Roy nostre sire pour affaires secrets ; » — de Gui de Brimeux, chevalier, de Guillaume de Bournel, seigneur de Namps au Mont, de Louis de Nelle, chevalier, de Bon, seigneur de Saveuses, de Bailleul-le-Mont et de Flequières, de Guillaume de Monbléru, écuyer, de Galois de Ligny, bailli de Mortagne et de plusieurs autres ; — de Jacques Boistel, receveur particulier des aides d'Artois, de Denis de Seninghem, « père et lieutenant d'Alleame de Seninghem, nagaires et de nouvel commis chastellain à Saint-Aumer », de Guillaume de le Sauch, procureur du comté de Guisnes, de Jean de Héricourt, conseiller du duc au bailliage d'Hesdin, de Jacquet Ysengrin dit Mondidier, « varlet pour court du chastel de Hesdin de Denis de Boullongne, garde de l'orloge du chastel de Hesdin », et de plusieurs autres officiers du duc en Artois ; — de frère Martin Freschent, « de l'ordre des Frères Prêcheurs, chappelain de la première basse messe de monseigneur le duc », de Nicolas de Poulaine, « astronomien », de Guillaume De Fére, « physicien de monseigneur », de Pierquin Lanchals, « clerc tenant le compte de Guilbert de Ruple ». et de plusieurs autres officiers de monseigneur. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — par Josse de Vieuglise, verrier de Lille, « à l'ostel monseigneur le duc à Rihoult audit Lille ; » — à Audruick, et aux pays de Bredenarde et de Langle ; — à Ardres et dans le comté de Guines. — dans le domaine de Remy ; — au château de Gornichem.

B. 2072. (Registre.) — In-folio, parchemin, 29 feuillets.

1 janvier **1469** 31 décembre **1469**. = Compte de Barthélemy Trotin, receveur général des finances, pour un an commençant le 1 janvier 1468 (v. st). = Total de la recette : 399,329 l., 4 s., 1 d. Total de la dépense : 388,037 l., 3s., 8 d.

B. 2073. (Registre.) — In-folio, parchemin, 32 feuillets (incomplet) (1).

1 janvier **1469** — 31 décembre **1469**. = « Contrerolle de maistre Jehan Gros le jeune, premier secrétaire et

(1) Ce registre est formé de cahiers dépareillés, envoyés de l'arsenal de Metz, qui offrent une partie du contrôle de la recette.

audiancier de monseigneur le duc de Bourgoigne, faicte par maietre Guillaume de Clugny, prothonotaire de nostre saint père le Pape, conseillier maistre des requestes de l'ostel de mondit seigneur et son trésorier, par lui commiz à recevoir tous les deniers de ses aydes, restes de compte et autres parties extraordinaires depuis le premier jour de janvier mil cccc soixante-huit jusques au derrenier jour de décembre ensuivant mil cccc soixante-neuf. » = « Des bourgmaistres, eschevins et conseil de la ville d'Amsterdam la somme de douze cens livres de XL gros monnoye de Flandres la livre, qu'ils doivent à mondit seigneur à cause de certaines lettres patentes de continuacion et confirmacion à eulx octroiées par icellui seigneur touchant le renouvellement de l'escoutette et des eschevins de ladicte ville. » (fol. 7) = « Des communmaistres, eschevins et conseil de la ville de Malines la somme de quatre mil livres dicte monnoie, sur et entantmoins de la somme de xxx^{m} l. dudit pris, que, à cause de leur traictié, ilz doivent paier à mondit seigneur à certains termes avenir. » (fol. 8).

B. 2074. (Portefeuille.) — 125 pièces, parchemin; 2, papier; 12 sceaux.

1 janvier **1469** — 31 décembre **1469**. = Mandements de Charles, duc de Bourgogne, ordonnant : — de délivrer aux habitants de Mons la somme de quatorze cent livres qu'ils ont donnée pour leur quote-part dans l'aide de cinq cent mille écus, considérant que « pour secourir aux fortiffications faictes pour la garde, tuition et deffense de ladicte ville de Mons, tant en bollewertz dont ils ont fait à troiz des portes chascun ung et encoires enconvient faire faire deux qui seront fort propices et servans nécessairemeut à la deffense de deux autres portes et quartiers d'icelle ville comme pour voyageries et messageries ; » — « que tous nos feaulx vassaulx et subgetz tenans fiefz ou arrière fiefz de nous ou de nosdiz vassaulx se mectent sus assavoir les hommes d'armes montez à trois chevaux du moins, armez et habilliez comme il appartient et les archiers de pied atout leurs arcs, trousses, salades, espées, jaques ou bringandines et autres abillements servans à archier, et soient tous prests pour faire monstres et reveues endedens le dimenche du mikaresme prochainement venant ; » — de remettre le prix d'un « harnas complet » délivré à Jean de Luxembourg ; — de payer des gages à Jean de Créqui, toutes les fois qu'il remplira auprès du duc ses fonctions d'échanson, et à Martin Froissart, religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs et chapelain de la première messe, et de délivrer diverses sommes à plusieurs autres officiers du duc et personnes notables. — Lettres de Charles, duc de Bourgogne, dans lesquelles, après avoir rappelé que messire Colart de Comines était redevable, à sa mort, d'une somme de quatre mille livres parisis à l'occasion de son office de grand bailli de Flandre envers Philippe, duc de Bourgogne, que ce dernier avait saisi, à cause de cette dette, le château de Renescure et tout ce qui s'y trouvait et entre autres choses « l'artillerie » qui fut donnée à Pierre de Crécy pour l'employer en Turquie, et que le même duc, « meu de pitié » envers messire Philippe, fils dudit Colart, lui avait remis le château et la seigneurie de Renescure à condition qu'il en rendrait les revenus au duc jusqu'à complet paiement des sept cent deux livres, dix-neuf solz et quatre deniers dont la succession dudit Colard était encore redevable, « jà soit ce que ledit Phelippe ne se soit porté ne constitué héritier de sondit feu père » , le même duc Charles fait remise audit Philippe de Comines, son conseiller et chambellan, en considération de ses bons services et de ceux de son père, des sept cent deux livres, dix-neuf sols et quatre deniers et de toute autre somme dont il pouvait être redevable à cause de Colar sond père. = Lettres et actes d'attestation : — de Walerand, seigneur de Wavrin, et de plusieurs autres attestant les services rendus par « ung nommé Jaques Galois, lequel fu par monseigneur le duc de Bourgoigne envoyé devers le feu duc de Milan, davers nostre saint Père à Romme, au roy d'Arragon et à Venize pour le fait de l'armée dont, pour mondit seigneur je (Walerand de Wavrin) fus capitaine général en la mer de Levant, et n'eust pour ce faire que trente florins de Rin ; en après il monta en gallée audit lieu de Venize et vint en ma compaignie ou il eut ordonnance de garder, pour tout le voiage, le grand banière de mondit seigneur le duc aux gages de cincq ducas pour mois mois et ses despens ; avec ce ledit Jaques servy et s'acquitta grandement en Constantinoble et ès parties de Grèce dont il seu le langage comme trucheman et autrement, aussi envoiay icellui Jaques, et en sa compagnie trois hommes, devers l'empereur de Trapezonde pour certains affaires grandement touchans le bien de ladicte armée, en quoy faisant il vaca cinq mois à ses despens et si lui prist au retour une très griève maladie qui lui dura autres deux mois; et depuis lui estant avec moy audit lieu de Constantinoble, lors que je retournay du prendre congié au dispost de la Morée et de recevoir de lui certains reliquiaires qu'il envoya à mondit seigneur le duc, son

cheval chey à meschief et se heurta icellui Jaques si durement en la teste qu'il fut l'espace de quatre mois malade si griefvement que l'on pensoit qu'il en deust demourer débilité de son entendement et luy cousta largement pour soy faire guérir... » ; — d'Antoine, bâtard de Bourgogne, de Pierre de Bourbon, seigneur de Carency, de Guillaume de la Baulme, chevalier, et de plusieurs autres au sujet de services rendus ; — de « Loys Moro, marchand vénicien résidant à Bruges pour bois d'ifz de Roménye à faire arcs à main », d'Ambroise Reups pour « canevacs de Vitry à faire tentes et paveillons », et d'autres fournisseurs du duc ; — de Jean de Rond, lieutenant de messire Philippe de Comines, seigneur de Renescure, conseiller et chambellan du duc, châtelain et garde du château et de la forêt de Ruhoud ; — de Jean d'Avelus dit Lionnel, seigneur de Lembourg, lieutenant du gouverneur du bailliage de Bapaume ; — de Philippe de Bourbon, seigneur de Duisans, conseiller et chambellan, bailli et capitaine de Lens, au sujet des gages de Guillaume Du Bos, ménestrel, qui « a fait et corné le sourghait ou dit chastel de Lens journelment du soir et du matin pour ung an entier ; » — de Jean de Lannoy, chevalier, seigneur de Damerancourt, lieutenant général du châtelain de Hesdin, de Philippe de Bersaques, bailli d'Eperlecques, de Bon, seigneur de Saveuses, de Jean Bournel, bailli d'Ardres et de Guisnes et de Pierre Benault, contrôleur pour le même bailliage, d'Allard, seigneur de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, et d'un grand nombre d'autres officiers du duc ; — de Gilles de Harchies, seigneur de Bellignies, de Jean Dugardin, lieutenant du bailli de Mortagne, de Colard Dieu et Colard Planchon au sujet des arbalétriers et des archers de la ville de Soignies, de Colard Revierset, mayeur de Maresches, et de plusieurs autres officiers et hommes de fief en Hainaut ; — de Pierre Bel *alias* Pierard de Baulmes, tabellion général au comté de Bourgogne, et de Jean Poinsot, conseiller du duc et son procureur général « en ses parlements et du baillage d'Amont. »

B. 2075. (Portefeuille.) — 102 pièces, parchemin ; 2, papier ; 12 sceaux.

1 janvier **1469** — 31 décembre **1469**. = Lettres de commission de Charles, duc de Bourgogne, nommant : — Thierri Lesternay, maître des requêtes de l'hôtel ; — Jean de la Daqueri, procureur général en Artois ; — Gui de Brimeux, capitaine du château de Remi ; — Guillaume De le Sauch, receveur d'Audruick et du pays de Bredenarde ; — Jean de Sainte-Aldegonde « dit le Borne de Noircarmes, » capitaine du château de Desvres ; — Guillaume De le Pierre, cepier du château d'Hesdin ; — Jean de Longchamp, châtelain et veneur du château de Namur ; — Jean Tucleu, procureur, et Jean Simon, Philippe Luillier, Hugues Le Cocq, Pierre de Montolon, Gérard Le Cocq et Artus Vandetar, conseillers du duc près le Parlement de Paris ; — Pierre de Hagenbach bailli de Ferrete et de Brisach de la Noire Montagne. = Quittances : — de Charles, duc de Bourgogne ; — d'Isabelle, duchesse de Bourgogne ; — d'Yolande, bâtarde de Bourgogne et épouse du vidame d'Amiens ; — de Jérôme, fils illégitime de feu messire Cornil, bâtard de Bourgogne ; — de Barthélemi Trotin, receveur général des finances, de Gérard de la Roiche, maître de la chambre aux deniers et d'atres receveurs ; — de Guillaume de Clugny protonotaire apostolique ; — de Thierri Bonnaut, chevalier, seigneur de « Brimaigne », mayeur de Namur ; — de Guillaume de Visches, seigneur de Clary, conseiller, chambellan et premier maître d'hôtel du duc et de plusieurs autres de ses officiers et fournisseurs. = Quittances pour rentes : — de Guillaume, évesque de Tournai ; — de Jean Deschamps, chanoine de Saint-Pierre de Lille ; — de Simon Hanesart, prieur des Chartreux-lez-Saint-Omer, de Jean, brodeur, receveur de la bourse des anniversaires en la collégiale de Saint-Omer, de Mathieu Des Prey, receveur de l'hôpital Saint-Louis nommé le Cheval d'Or, fondé en la rue Boullizienne hors la ville de St-Omer et à présent en la rue du Brulle, de Jean Fardel, ministre de l'hôpital d'Aix-en-Gohelle, de Jean Conin, curé de Remi, de Colinet Boutry, procureur de Laurent Boutry, chapelain du château de Boussières, d'André Ansel, chapelain du château de Hesdin, et de Jean Martin chapelain de l'hôpital d'Artois en ladite ville de Hesdin ; — de Jean Glachon, prieur d'Auchy, de Jean de Vaux, prieur de Saint-Josse-sur-Mer, de Jean, abbé de Notre-Dame en Boulogne sur mer, de Jean, abbé de Notre-Dame de Royaumont au diocèse de Beauvais, de Jean de Hargnies, religieux de Château-l'Abbaye et curé de Mortagne, de Jeau de Le Rouilly, chapelain de Saint-Jacques de Wastines près Mortagne, d'Arnould Kareman, prieur des Chartreux d'Hérines en la terre d'Enghien, d'Oudot Le Roy, Frère Prêcheur, et de Jacques Riquart, prêtre, maître ès arts ; — de Catherine, abbesse de Flines, de Marie, abbesse de Sainte-Colombe en Blandecques, d'Antoine, abbesse de Sainte-Claire-lez-Saint-Omer, et de Jeanne Descocqueles, souveraine des

Filles-Dieu de la ville de Tournai; — de Jeanne de Bourbon, dame d'Argueil, de Catherine de la Tanerie, de Julien d'Audenfort, de Jeanne de Hermetinnes (?), dame de Solre et de Birbais en son nom et au nom d'Isabelle, sa fille, comtesse de « Sames », de Jean de Sains dit l'Aigle, seigneur de Caveron de Vendin-le-Vieil, de Jacques d'Auxy, écuyer d'écurie du duc, d'Agnès de Quielencq, veuve de Barthélemi Renier, demeurant à Lille, de Jeanne de Wissocq, veuve de Guichard de Bournel, de Gui Ravary, fils de feu Gilles, de Gautier Henry, chanoine écolâtre de Sainte-Gudule de Bruxelles, et de plusieurs autres bourgeois et personnes notables.

B. 2076. (Portefeuille.) — 71 pièces, parchemin; 3, papier, 7 sceaux.

1 janvier **1469** — 31 décembre **1469.** = Quittances pour gages et pensions : — d'Adolphe de Clèves, écuyer pannetier du duc, de Jean, comte de Nassau, seigneur de Brederode et sénéchal de Brabant, de Guillaume, seigneur de Lalaing, de Jean, seigneur et ber d'Auxy, de Lyonnel d'Ongnies, écuyer seigneur de Villeman, de Simon, seigneur de Chasteler, maître d'hôtel de la duchesse, de Jean de Neufchâtel, de Mahieu Cornil, archer de corps du duc, de Pierre de Hagenbach, bailli de Ferrette, de Jean de Coppons, chevalier, chambellan du duc, de Pierre de Morimont, chevalier, de Philippe de Sommeghien, « escolier estudiant en l'université de Paris », de Guillaume de Poupet, écuyer, seigneur de la Chaux, premier maître d'hôtel de la duchesse, de Denis de Boulongne, garde et conducteur de l'horloge du château d'Hesdin, et de plusieurs autres officiers du duc; — de Pierre de Brimeux, châtelain de Fampoux et de Sailly, de Jean de Salins, écuyer, seigneur de Villers-Robert, maître d'hôtel de la duchesse, d'Antoine, seigneur de Rosimbos, chevalier, chambellan du duc, de Jean d'Orssan, chevalier, chambellan du duc, de Jacques, seigneur de Rambures, de Dompierre et d'Escouyes, de Charles Bonnetau, châtelain de Boussières-lez-Béthune, de Gilles Clabault, « sergent et garde du bois d'entre deux eaues », de Baudouin Clabault, sergent et garde du pavillon d'Hesdin, de Philippe de Dompierre, receveur particulier des aides des bailliages d'Arras, Lillers, Bapaume, Lens et Béthune, de Colard Rumet et Gasselin du Molin, sergents du Roi et du duc sur le fait des aides d'Artois, et de plusieurs autres officiers du duc. = Quittances et extraits de comptes concernant les travaux exécutés : — à Béthune; — aux ponts du pays de Langle.

B. 2077. (Registre.) — In-folio, parchemin, 20 feuillets.

1er janvier **1470** — 30 avril **1470.** = Compte de Barthélemi Trotin, receveur général des finances du duc de Bourgogne, pour quatre mois entiers du 1er janvier 1469 (v. st.) au dernier avril 1470. = Recette. *Flandre.* De Christophe Buridan, receveur ès parties de Bruges; de maître Gilles Du Bois, receveur ès parties d'Ypres. *Artois et rivière de Somme.* De Hugues de Dompierre, receveur d'Arras; de Guillaume d'Audenfort, receveur de St-Omer; de Jean Mansel, receveur d'Hesdin; de Gérard de la Haye dit Morlet, receveur de Béthune; de Mathieu de Houpplande, receveur du Boulonnais; de Jacques de Filleschamps, receveur du domaine d'Amiens; de Jean Du Gard, receveur des aides d'Amiens; de Jean de Loi dit Le Gaigneur, receveur du domaine et des aides de Pontieu; de Claude Du Bois, grenetier du grenier à sel de Pontieu; de Baudouin Boucquel dit Buffart, receveur de Péronne, Montdidier et Roye; de Jean Le Muet, receveur du domaine et des aides de Saint-Quentin; de Raoul de la Folie, grenetier du grenier à sel de Saint-Quentin; de Pierrechief de ville, grenetier de Grantvillers.

B. 2078. (Registre.) — In-folio, archemin, 52 feuillets.

1 maier **1470** — 31 décembre **1470.** = Compte de Barthélemi Trotin, receveur général des finances du duc de Bourgogne pour huit mois commençant le 1er mai 1470. = Fragments divers joints à ce compte où se trouvent les dépenses qui suivent : « A Thoison d'or, roy d'armes de mondit seigneur, la somme de sept vins dix sept livres dix solz de XL gros que mondit seigneur lui a ordonné prendre et avoir de lui de pension par an pour sondit estat de Thoison d'or et de cinquante livres tournois de XXXII gros que icellui monseigneur lui a semblablement ordonné prendre et avoir par an pour ses robes et habis d'icellui office; » — « à Charles Michel dit Trotet, nagaires gouverneur de feu Pasquet, en son vivant fol de mondit seigneur, la somme de trente huit livres que mondit seigneur lui a ordonné prandre et avoir par jour pour les despens de bouche dudit feu Pasquet, ledit Trotet et d'un varlet et pour autres mesmes nécessitez dudit feu Pasquet. »

B. 2079. (Registre.) — Parchemin (1).

1er janvier **1470** — 31 décembre **1470.** = « Contre-

(1) Ce registre renferme 9 cahiers dépareillés de 8 feuillets chacun, qui ont été envoyés de l'arsenal de Metz aux archives du Nord.

rolle de Jehan Gros, premier secrétaire et audiencier de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, et contreroleur de ses finances, de la recepte et despence faite par Guilbert de Ruple, conseillier et argentier de mondit seigneur le duc, pour ung an entier commençant en janvier mil cccc soixante neuf et finissant en décembre mil quatre cens soixante et dix. » = « A Edouart, roy d'Angleterre, la somme de six cens livres à cause de cinq cens escuz de XLVIII gros que monseigneur lui a accordé pranre et avoir de lui par mois pour l'entretènement de son estat et de sa despence ordinaire et extraordinaire tant et si longuement qu'il est ès pays et seignouries de mondit seigneur. » = « Au roy Edouart d'Angleterre la somme de vingt mil livres que l'argentier lui a délivré comptant en prest outre et pardessuz six cens livres que mondit seigneur lui a accordé de pension par mois, pour lesdictes XX^{m} livres converties et emploiés en la despence qu'il lui aconvenu, convient et conviendra faire tant pour le deffrayement de lui du duc de Clocestre, son frère, leurs gens et serviteurs estans deça la mer comme pour le partement de lui et d'eulx desdiz pays de mondit seigneur pour eulx en retourner ou royaulme d'Angleterre... » = « A dame Katherine, bastarde de Bourgoingne, compaigne de monsieur Humbert de Lurieu, seigneur de la Cueille, chevalier, conseillier de mondit seigneur, et autorisée de son mary en cette partie et de son consentement, la somme de douze cens livres qui deue lui estoit à cause de mille escuz de XLVIII gros pièces que feu monseigneur le duc derrenier trespassé, cui Dieu absoille, lui donna entre autres parties en avancement de son mariage avec mondit sieur de la Cueille pour emploier es parties qui s'enssuient, assavoir pour en faire faire une robe de drap d'or fourée de martres à longue quehue, contenant XVI aulnes, une autre robe de velours sur velours fourée de gris aussi de XVI aulnes, une autre robe de velours ou satin figuré fourée de menu vair et bordée de letices contenant XI aulnes, trois coeteletes l'une de drap de damas contenant VIII aulnes, l'autre de satin, contenant IX aulnes et la tierce du camelot contenant X aulnes, deux pièces de toille de Hollande, ung bon colier d'or, une chainette, la bague pendant à icelle, et les patenostres, ensemble une chambre de tappisserie et ung coffre pour mectre et garder toutes lesdites parties, lequel don mondit seigneur a accordé et confermé, et en tant que mestier est, lui octroie et fait de nouvel pour convertir et employier ladicte some de M escuz esdites vestures, joiaux et bagues pour la solempnité de ses nopces nagaires faicte et solempnisée. »

B. 2080. (Portefeuille.) — 160 pièces, parchemin ; 9 sceaux.

1 janvier **1470** — 31 décembre **1470**. = Mandements de Charles, duc de Bourgogne, ordonnant : — de délivrer aux habitants de Bâle le reste de la somme de dix huit mille cent florins pour laquelle Sigismond, duc d'Autriche, leur avait engagé la vicomté d'Ansay et le comté de Ferrette, en conservant le droit de rachat, et de fournir le nécessaire pour les gens de guerre chargés de réprimer la révolte des habitants d'Orlembergh ; — de faire mettre sur pied, tant en Bourgogne que dans les pays de pardeçà, un grand nombre d'hommes d'armes afin de résister à l'encontre de ceulx qui les vouldroient invahir, fouler et adomagier, si le cas avenoit, que Dieu ne vueille », et de faire publier « en tous les termes, lieux et mectes, en jour de marchié et à heure compettente que tous les fiefvez et arrière fiefvés, soient gens et corps d'église, ou autrement baillent la déclaration de leurs fiefz » ; — d'ordonner des revues et de réunir des troupes dans le bailliage de Bapaume, le duc ayant résolu « de faire avanchier et mettre aux champs son armée générale », et de prendre diverses autres mesures. Ordonnance d'Alard de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, mandant à tous les habitants de Saint-Omer et des environs d'amener foins, avoines, fèves et paille en cette ville, parce que le duc doit y venir avec les gens de son hôtel et plusieurs ambassadeurs et étrangers. = Lettres de Charles, duc de Bourgogne, remettant à damoiselle Colle Delnacte, veuve de Jean de Sempy, écuyer, qui a rendu de bons services au duc les droits seigneuriaux « dont elle était redevable pour le rachat d'une rente assignée sur la terre de Binche, et à Jean Du Bois, naguères haut bailli de Cassel, ce qu'il pouvait devoir à raison de son office, en considération des haines et des poursuites dont il a été l'objet pour avoir fait emprisonner « ung nommé Guillaume Du Bus. » = Lettres et actes d'attestation ; — d'Antoine, bâtard de Bourgogne, au sujet de « messire Michel Alligéri, chevalier du pays de Trapissonde », de Charles de Chalon, comte de Joigny, chevalier, de Gérard de la Roiche, maître de la chambre aux deniers, des maîtres d'hôtel et de plusieurs conseillers et officiers du duc ; — de Robert de Marquais, écuyer, seigneur de Wionville, lieutenant général du gouverneur des bailliages d'Arras, de Bapaume, d'Avesnes et d'Aubigny, au sujet de la convocation des hommes d'armes, des revues et de divers exploits de guerre et de justice ; — de Jean Bournel, écuyer, bailli souverain d'Ardres et du comté de Guisnes, d'Alard, seigneur de

Rabodenghes, de Gilles de Bernemicourt, lieutenant du gouverneur d'Arras au bailliage d'Aubigny, de Gui de la Motte dit de Raucourt, écuyer, lieutenant de monsieur de Humbercourt, capitaine du château de Remi, d'Aléaume Gamel, écuyer, capitaine du château de Saint-Omer, de Pierre de Bourbon, seigneur de Carency, de Lécluse et de Bucquoy, de Philippe de Bourbon, seigneur de Duisans, de Gilles Lesqucnif, écuyer, lieutenant du bailli d'Aire, et de plusieurs autres officiers du duc; — de Guillaume Dugardin, conseiller du duc, de Jacquemart Madoul, mesureur sermenté de la salle de Valenciennes, de Jean Meurant, maître charpentier du Hainaut, de Colard d'Assonleville et de plusieurs autres hommes de fief et officiers du duc en Hainaut; — de Gautier Le Carbonnel et Jean de le Gracht, hommes de fief du duc à Menin, de François de Reel, bailli de Zutcote-lez-Dunkerque, et des échevins de Dixmude; — de divers officiers du duc au sujet des monstres et reveues des gens d'armes » dans l'Artois, la Flandre et le Hainaut.

B. 2084. (Portefeuille.) — 150 pièces, parchemin; 6, papier; 7 sceaux.

1 janvier 1470 — 31 décembre 1470. = Lettres de commission de Charles, duc de Bourgogne, nommant; — le comte de Nassau, seigneur de Bréda, lieutenant général de Brabant, de Limbourg et des pays d'Outre Meuse; — Jean Bayart, bailli de la châtellenie de Lille, le duc ayant « fait prendre et mettre en sa main toutes les terres et seignouryes que le comte de Saint-Pol avoit et possédoit en ses pays »; — Jean de la Haye, receveur en la même châtellenie, Toussaint Le Mesre, d'Ostricourt, et Mahieu Chivrie, sergents et gardes des bois d'Ostricourt, du Plouich et de Phalempin; — maître Clerembault, conseiller du duc en la Cour spirituelle d'Arras; — Jean Vincent, second avocat du duc à Arras; — Robert Le Fèvre, prévôt de Houdaing; — Simon de Panye, palefrenier des chevaux du duc à Fampoux. = Quittances: — de Charles, duc de Bourgogne, d'Isabelle, duchesse de Bourgogne, d'Edouard, roi d'Angleterre, d'Yolande, bâtarde de Bourgogne et femme du vidame d'Amiens, de Jérôme, fils illégitime de messire Cornille, bâtard de Bourgogne; — de Guilbert de Ruple, receveur du duc, de Barthélemi Trotin, receveur général des finances, et de Gérard de la Roiche, maître de la chambre aux deniers; — de Philippe de Savoie, comte de Bresse, Englebert, de Nassau, comte de Vianden, d'Enguerrand, évêque de Sélymbria, de Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes et de Lannoy, de Louis de Vauldrey, écuyer, de Charles de Poitiers, seigneur de Dormans, chevalier chambellan, de Simon de Quingey, écuyer, échanson, de Thibaud de Reux, dit de Monbléru, écuyer pannetier, d'Henri, seigneur de Neufchâtel, conseiller et chambellan, de Philippe de Salins, écuyer tranchant, de Robert de Markais, écuyer, seigneur de Wionville, de Jean de Baenst, écuyer, échanson, de Philippe de Bourbon, écuyer, bailli de Lens, de Guillaume de Clugny, protonotaire apostolique, de Philippe, seigneur de Beauffort et de Ransart, chevalier, chambellan, d'Antoine de Longueval, écuyer, de Guillaume du Vernoy, écuyer tranchant, de Philippe de Chamerays, écuyer tranchant, de Guillaume de Graschault, écuyer, d'Evrard de Mypont, écuyer, de Ferry de Luxembourg, écuyer, grand page du duc, d'Edouard de Rivière, serviteur du duc de Sommerset, de Michel Nachary, « chevalier grec », et de plusieurs autres officiers du duc; — de Jean Hennequart, valet de chambre et peintre de monseigneur « pour la somme de onze livres, dix sept solz du pris de quarante gros monnoye de Flandres la livre, qui deue mestoit pour pluseurs lettres et histoires faittes en deux livretz de parchemin pareil l'un à l'autre nommé l'Instruction de joisne Prinche, ainsi que sen sieult, premièrement pour deux histoires faictes esdiz deux livretz, vignetes et parquées de rons compas remplit des armes de mondit seigneur, et les premières grandes lettres desdiz livretz faictes à la devise des armes de mondit et aux armes de mondit seigneur de fin or, asur et de toutes les fines couleurs, au pris de xxxvi sols de deux gros dicte monnoye de Flandres le sol pour chascune histoire font lxxii s. Item pour la fachon de deux autres grandes histoires ensemble les grandes lettres faictes à la devise de monseigneur sans vignette au pris de xxiiii s. telz que diz sont pièce, font iiii l. xvi s. Item pour seize lettres d'un point faictes esdiz livrets, champiez d'asur, de rose et de flourettes de blanc au pris de iiii s. le cent font viii d. Item pour vingt lettres de deux poins faictes esdiz deux livrets champiées et florées comme les autres, à viii s. le cent font xix d. Item pour xx lettres grandes à vignettes, faictes de fin or et de toutes fines couleurs esdiz livrets à vi d. pièce, font x s. Item pour la fachon de iic xxiiii paraphes d'or champiez, fais esdiz livrets au pris de iii s. le cent font vi l. ix d. Et pour, par l'ordonnance d'icellui seigneur, avoir fait plusieurs patrons pour faire coings de nouvelles monnoyes au nombre de trente manières, dont j'en fis quatre de couleurs, lesquelles

mondist seigneur choisist entre les autres et les délivra à Gérard Loyet, son orfèvre, pour en faire ce qu'il luy commanderoit, pour tout ensemble L s... » — de Jean de Hase, « tappisseur » qui a reçu quatre vingt dix sept livres quatre sols du prix de quarante gros « pour deux pièces de tappisserie que j'ay faictes pour mondit seigneur à ses armes contenant chascune pièce dix aulnes de long et trois aulnes de large qui font ensemble soixante aulnes au prix de XVIII s. de deux gros l'aulne font LIIII l, et pour deux petites pièces de tappisserie de pareil ouvrage contenant la pièce VIII aulnes de long et trois aulnes de large qui font ensemble XLVIII aulnes audit pris de XVIII s. l'aulne font XLIII l. IIII s. » ; — de « Zéghers de Haze, tappisseur » qui a reçu la somme de trente et une livres, dix sols du prix de quarante gros « pour une pièce de verdure contenant trente aulnes, que, du commandement et ordonnance de mondit seigneur j'ai faictes et délivrées pour luy au prix de XXI s. de deux gros le solt chascune aulne, ladicte somme de XXXI l. X s. » ; — de « Percheval de Heisle, tapisseur, la somme de soixante quatre livres, seize solz du pris de XL gros pour trois banquiers armoyez des armes de monseigneur par moy faiz et délivrez, contenant l'un douze aulnes, l'autre trente aulnes et le tiers contenant aussi trente aulnes qui font soixante douze aulnes au prix de dix huit solz de deux gros le solt chascune aulne » ; = de Brixe de Bacquere et Melcior de le Weede, tappisseurs, demeurans à Middelbourg en Flandres, la somme de treize livres seize solz six deniers du prix de quarante gros pour certaines parties de tappisserie, par nous faictes et délivrées du commanment de nostredit seigneur, et premièrement pour deux pièces de verdure, contenant assavoir l'une cinquante aulnes et l'autre quarante cinq aulnes avec trois pièces de goutières contenant ensemble dix aulnes et demie qui font en tout cent cinq aulnes et demie au prix de XXI s. de II gros le solt l'aulne font CX l. XV s. VI d.; item pour deux autres pièces de tappisserie contenant ensemble soixante seize aulnes audit pris, et pour deux autres pièces contenant ensemble quatre vings cinq aulnes, » avec deux autres quittances de Brice De Bacquere *alias* Le Bacquere ; — de Jean Marchant, brodeur du duc, « pour broudure faicte sur les nouveaulx manteaulx de l'ordre de la toyson d'or » et de Jean Van Grinberghe, brodeur, demeurant à Bruges « pour avoir fait deux patrons en broudure sur lesquels on doit faire lesdiz nouveaulx manteaulx » ; — de Pierre Ferron, marchand suivant la Cour, et de grand nombre d'autres fournisseurs, valets et employés du duc

B. 2082. (Portefeuille.) — 46 pièces, parchemin ; 3, papier.

1 janvier **1470** — 31 décembre **1470**. = Quittances pour rentes : — de Guillaume, évêque de Tournai et chancelier de l'ordre de la Toison d'or, de Jean Robicquel et Colard Audefroy, marguilliers de Saint-Vincent aux faubourgs d'Arras hors la porte de Ronville, de frère Baudin de Saint-Pol, ministre de l'église de la Trinité-lez-Arras, de Jean Brodel, prêtre et receveur de la Bourse des obits en l'église de Saint-Omer, de Jean Le Vaasseur, abbé de Notre Dame d'Eaucourt, de Vincent de Haismal, religieux, prévôt et procureur de l'abbaye Saint-Silvin d'Auchy, de Jean, abbé de Royaulmont, et de Jacques Burel, religieux de l'ospital de Saint-Jehan de Jhérusalem et receveur de ce que il a « en Haynnau et Cambresix » ; — d'Agnès, prieure de l'Abbiette à Lille, de Marie de Roesne, abbesse de Fontenelles près Valenciennes, et de Jeanne de Prouville, abbesse d'Avesnes lez Bapaume ; — de Jean de Quiévraing, seigneur de Monceaulx, de Jeanne de Bourbon, dame d'Argueil, de Jean De le Plancque, receveur de Guillaume de Failly, seigneur de Bernissart, de Gilles d'Azincourt dit Perceval, mari et bail de Jeanne de Waudringhem, héritière de Marie de Waudringhem, en son vivant dame douairière de la Paulme, de Jean d'Ardres, chevalier, de Barthélemi Hangouart, demeurant à Lille, de Marguerite de le Croix, veuve de Jean « d'Estavlez », et de plusieurs autres bourgeois et personnes notables.

B. 2083. (Portefeuille.) — 141 pièces, parchemin ; 3, papier ; 15 sceaux.

1 janvier **1470** — 31 décembre **1470**. = Quittances pour gages : — de Georges Chastellain, écuyer et pannetier du duc, de Louis, seigneur de la Gruthuuse, chambellan, de Guillaume de la Baulme, seigneur d'Irlain, chambellan, de Philippe, seigneur de Maldeghem, chambellan, de Pierre de Miraumont, seigneur de la Boutillerie, chambellan, de Jean Blondel, seigneur de Longvillers, chambellan, de Josse Blondel, seigneur de Pamele, chambellan, de Walerand, seigneur de Wavrin, et de Philippe de Wavrin, chambellans, d'Antoine, seigneur de Rosimbos, chambellan, de Philippe de Hornes, seigneur de Boussignies et de Gasebecque, chambellan, de Frédéric de Witten, chambellan, de Pierre de Berghes, seigneur de Cohem, chambellan, de Guillaume, seigneur de « Luyxeu » et de Beauffort, chambellan, de Louis d'Enghien, chambellan du duc et amman de Bruxelles,

de Josse de Halluyn, seigneur de Peene, chambellan, d'Antoine, seigneur d'Aveluys, chambellan, de Pierre de Rasse, chambellan, de Jacques, seigneur de Mastaing, chambellan, de Guillaume de Vissches, seigneur de Clery, premier maître d'hôtel, de Philippe d'Alennes, écuyer, échanson de madame la duchesse, de Jean Bournel, écuyer d'écurie du duc, de Guillaume Bournel, écuyer, de Jacques de Sainte-Aldegonde, seigneur de Norquermes, chambellan, de Martin Steenberch, doyen de Bruxelles, secrétaire du duc, de Thierri de Borsschet, chevalier, de Jean, seigneur « de Dyaucourt » (Eaucourt?), chevalier, de Philippe de Noyelles, chevalier et d'un grand nombre d'autres gentilhommes et officiers du duc. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés : — à Saint-Omer et au château de Ruhoud, dans le bailliage d'Ardres et le comté de Guines, dans l'Artois avec Amand Millon pour maître des œuvres, à Hesdin, dans le Hainaut avec Antoine Le Vieil, pour maître maçon et Jean Meurant pour maître charpentier, à Menin où l'on a travaillé aux portes et aux ponts, à Kildrecht où l'on a refait les ponts et les digues.

B. 2084. (Registre.) — In-folio, parchemin, 63 feuillets.

1 janvier **1471** — 31 mars **1472**. = « Compte de Guilbert de Ruple, receveur général de monseigneur le duc, de la recepte et despence par lui faictes d'icellui office depuis le premier jour de janvier mil cccc soixante dix (v. st.) qu'il fut institué oudit office jusques au derrain jour de mars mil IIII^{c} soixante douze après Pasques que, de son consentement, il fu démis dudit office de receveur général où tous incluz, sont compris quinze mois entiers. » = En tête, lettres de commission de Charles, duc de Bourgogne, nommant : Guilbert de Ruple aux fonctions de receveur général de ses finances. = RECEPTE. *Chapitre I. Bourgoingne.* D'Ernoul Machier, receveur du bailliage de Dijon; de Renault Daubenton, receveur du bailliage d'Auxois; de Jean Couret, receveur du bailliage de la Montagne; de Guillaume Charnot, receveur du bailliage d'Autun; d'Aubry Barbier, trésorier de Salins; de Gury Molain, receveur du bailliage de Châlon; de maître Jean Pilet, trésorier de Vesoul; d'Antoine Couroy, receveur du comte de Charollais; de Claude Labe, receveur d'Auxerre; de Jaquemin Jaqueau, receveur de Bar-sur-Seine; de Jean de Prévillers, receveur du comté de Mâcon; de Jean Garnier, grainetier de Saulx; de Jean Vivry, trésorier de Dôle; de Jean Druet, receveur de Bourgogne : somme totale XXVI^{m}XXV l. VI s. XI d. de XL gros. — *Chapitre II. Brabant. Louvain, domaine.* De Philippe de Nieurvenhove, rentmaistre de Louvain et receveur des aides; *Brouxelles, domaine*, de Jean Dolmen, rentmaistre de Brabant et receveur des aides; *Anvers domaine*, de Gautier Bonnecroy, rentmaistre d'Anvers et receveur des aides; *Bois-le-Duc, domaine*, de Henri Celen, rentmaistre de Bois-le-Duc et receveur des aides; *Tricht domaine*, de Hansse Beyssel, rentmaistre et receveur des aides : somme totale VI^{xx} IIII^{m} VIII^{c} IIII^{xx} I l. XIII s. V d. de XL gros. — *Chapitre III. Flandres Es parties de Gand.* De Jacques Douche, receveur de Flandre ès parties de Gand; *ès parties de Bruges et du Franc*, de Christophe Buridan, receveur; *ès parties d'Yppre et de Lille*, de maître Gilles Dubois, receveur : somme totale VI^{xx} XVIII^{m} VIII^{c} XXXIX l. XVI s. II d. de XL gros. — *Chapitre IV. Artois.* De Hugues de Dompierre, receveur d'Artois au quartier d'Arras; de Guillaume d'Audenfort, receveur d'Artois au quartier de Saint-Omer; de Gérard de la Haye dit Morlet, receveur de Béthune; de Pierre de Saissy, receveur de Hesdin : somme totale, XLIX^{m} VI^{c} LIII l. VII s. — *Chapitre V. Boullenois.* De Mathieu de Houplande, trésorier du Boulonnais, V^{m} IIII^{xx} XVII l. XVI s. IIII d. — *Chapitre VI. Haynnau. Mons en Haynnau.* De maître Robert de Martigny, receveur; *Valenciennes*, de Thomas de la Court, receveur; *Maubeuge et Quesnoy*, de Bernard de la Croix, receveur; *Ath en Haynnau*, de Jacques de le Bricque, receveur; *Mortes mains et aydes de Haynnau*, de Jean Du Terne, receveur; somme totale XLIIII^{m} IX^{c} LVII l. IX s. X d. — *Chapitre VII. Hollande*, de Jean Dassendelf, receveur de Noortshollande, de Jean de Lesanen, rentmaistre de Zuithollande, d'Abrecht de Raporst, rentmaistre de Frise, de Gérard de Berckenvorde; somme totale CXV^{m} II^{c} LXVIII l. XIII s. VI d. — *Chapitre VIII. Zellande.* De Gui de Baenst, rentmaistre de Bewesterschelt, de Guillaume Bolle, rentmaistre de Beoisterschelt : somme totale XXXIIII^{m} LXIX l. V s. XI d. — *Chapitre IX. Namur.* De Henri Dottremont, receveur; de Jean Salmon, receveur de Bouvines : somme totale IIII^{m} VII^{c} LIII l. IIII s. X d. — *Chapitre X. Péronne.* De Bauduin Bocquel dit Buffart, receveur; II^{m} IIII^{c} LXVI l. VI s. — *Chapitre XI. Ponthieu.* De Jean Du Lo dit Legaigneur, receveur; de Jean Du Pont, grenetier de Ponthieu; somme totale XI^{m} CIXl. IX s. II d. — *Chapitre XII. Amiens.* De Jaques de Filescamps, receveur du domaine, de Gilles de Laon, grainetier d'Amiens; XI^{c} XL l. — *Chapitre XIII. Liége.* De Nicolas Mathieu, receveur LXXIIII^{m} V^{c} L l. XIX s. I d. — *Chapitre XIV. Extraordinaire.* Des exécuteurs du testament de

monseigneur le comte d'Ostrevant; des échevins de la ville de Zericzée; de maître Jacques Le Muet, receveur des exploits du grand conseil; de messire Jacques Unterlimminghe, chevalier; de Gui de Baenst et Christophe Buridan, receveurs; de maître Jean Gros, premier secrétaire et audiencier; de « Ypolterrap », maître particulier de la monnaie; de Jacques Donche, Jean Dolmen, Philippe de Nyeuwenhove, Jean Dassendelf, Gérard de Berkeword, Jean Delesanen, et Albrecht Raporst, receveurs; des échevins et habitants de la ville de Saint-Omer; de Jean Aubert, ci-devant receveur de Mons; des héritiers de Pierre Carbonnel, ci-devant receveur général de Bourgogne; de maître Guillaume de Clugny, protonotaire apostolique; de Jean Delsenare, receveur de Bruxelles, de Floris de Bosthuuse, commis à recevoir les dix gros sur la mesure échus au duc sur le territoire de Pulte; de Thomas Portinari et autres commis à recevoir le droit sur l'alun; de maître Jean Deschamps, conseiller, pour don fait à monseigneur; de Guillaume Hallé et autres receveurs; de Desre de Haultpas, receveur de Saint-Pol; de Nicolas Du Crocq, receveur de la terre de Belle (Bailleul); de Gautier Vinckre, receveur de la terre d'Alost; des échevins de la ville de Malines; de Jean Godscale, receveur de Pernes : somme totale IIIc XXIm LV l. IIII s IIII d. = Somme toute de la recette : IXc LIIIm IIIc IIIIxx VIII l. XII s. IIII d. de XL gros. Somme toute de la dépense ; IXc XXIIIIm IIIc XLIII l. III s. IIII d. de XL gros.

B. 2085. (Portefeuille.) — 149 pièces, parchemin ; 3, papier ; 8 sceaux.

1 janvier 1471 — 31 mars 1472. = Mandements de Charles, duc de Bourgogne, ordonnant ; — de payer une somme de huit mille florins du Rhin pour partie de l'engagement du duché de Gueldre et du comité de Zutphen fait par feu Arnould, comte de Gueldre, au duc de Bourgogne ; — de publier « que tous gens de chevance et autres puissans de ce faire, hábiles et puissans de leurs personnes a poursuyvir les armes en quelque estat que ce soit se mettent sups et tiennent pretz pour estre à l'entour de la ville d'Arras au premier jour de juing ; » — d'allouer trois gros par jour à Alain de Pontchastel, concierge de l' « hostel neuf à Lille, qui est bien grant et spacieulx, et qu'il lui conviendra avoir de grans soins et labeurs à garder noz meubles, utensilz, faire nettoyer les chambres, sales et coures dudit hostel ; » — d'allouer diverses sommes à Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, conservateur des trèves dans le Hainaut, au seigneur de Saillant, créé chancelier au lieu de feu le seigneur de Gouy, à Pierre Petit, marchand de Beaune « pour la prinse et des trousse que lui ont fait les gens de guerre en divers lieux en la Champaigne, en ses vins, herencqs et autres marchandises », et à divers autres officiers qui ont rendu des services au duc. = Lettres de don et de remise de peine accordées par le même Charles, duc de Bourgogne : — à Pierre de Witte, demeurant en West-Flandre, « à l'entour de Calaiz, qui a ravi Guillemine de Brune, fille de feu messire Louis de Brune, chevalier, « demourant ou béghinage en la ville de Dixmude, contre le gré et volonté des parents et amis de la dicte Guillemine, et des damoiselles béghines et non obstant que icelle fille cria » ; — à Jacques de Vergelo, de Lille, qui a fait un emprunt pour servir le duc en ses dernières guerres ; — à Jacques du Longcourtil, homme d'armes qui a pris a ferme la terre du Rouage au quartier d'Arras, — à Guillaume, seigneur de Hastings, chambellan d'Angleterre, à Antoine de Wideville, comte de Rivière, à Antoine de Halewyn, secrétaire du duc, à Peronne Le Doulx, veuve du seigneur de Bulleux, à Jacques, seigneur de Harchies, en avancement de son mariage avec dame Antoine de Baenst, fille de Jean de Baenst, seigneur de Saint-Georges, et à plusieurs autres personnes. = Lettres et actes d'attestation : — d'Antoine, bâtard de Bourgogne, de Gérard de la Roche, maître de la chambre aux deniers, des maîtres d'hôtel et autres receveurs du duc, et de Jacques de Vrégilles, qui a payé soixante dix livres, dix sols, trois deniers du prix de quarante gros « premièrement pour avoir fait historier les troiziesme et quatriesme volumes de Charles Martel, esquelz deux volumes sont quarante trois histoires, assavoir audit troisiesme volume vingt sept et oudit quatriesme volume seize histoires, au prix de dix huit solz chascune histoire, valent LXXV s. Item pour quinze grans lettres à vignettes par dedans qui sont oudit quatriesme volume à douze deniers pièce valent LXXV s. Item pour quatre mil cent cinquante petites lettres d'or d'un point qui sont semblablement esdiz volumes au pris de III solz le cent, font VI l. IIII s. Item pour avoir fait lyer les deux volumes et avoir fait dorer dessus les listes, IX l. XII s. Item, pour avoir fait couvrir iceulx deux volumes chascun d'une couverture de cuir blanc pour chascun volume douze solz font XXIIII s. Item pour quatre couroyes de ruban pour fermer iceulx volumes et pour vingt grans clous à boche et aussi pour autres petis clous servans pour attachier sur lesdiz clous, XXII s.... : » —

de Guillaume Hugonnet, seigneur de Saillant et chancelier du duc, de Robert du Markais, seigneur de Wionville et de Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, au sujet de services rendus au duc et surtout de la levée de gens d'armes; — de Guillaume de Tramecourt, seigneur de Marconne, de Clément de Linières, écuyer, de Gilles de Bernemicourt, lieutenant du gouverneur d'Arras au bailliage d'Aubigny, de Jean Bournel, écuyer, seigneur de Mammez, de Gui de le Motte dit de Rancourt, écuyer, lieutenant du château de Remi; — de Jean Tassart dit Gavain, écuyer, lieutenant du gouverneur de Péronne, et de plusieurs autres officiers du duc en Artois et en Picardie; — de Gilles de Harchies, seigneur de Bellignies, d'Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries et d'Anthume, chambellan, et de plusieurs officiers et hommes de fief du duc en Hainaut, au sujet du domaine et de levées de gens de guerre.

B. 2086. (Portefeuille.) — 149 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1 janvier **1471** — 31 mars **1472**. = Lettres de Charles, duc de Bourgogne, autorisant Ingelbert de « Dielbeke, de Bruxelles, à rendre les comptes de feu Guillaume Bourgois, son beau-frère, receveur de l'artillerie du duc. = Quittances : — de Charles, duc de Bourgogne, d'Isabelle, duchesse de Bourgogne, de Guilbert de Ruple, receveur général du duc, et de plusieurs autres receveurs; — d'Antoine, bâtard de Bourgogne, de Guillaume de Clugny et d'Arthur de Bourbon, protonotaires apostoliques, de Walerand de Soissons, seigneur de Moreuil et de Mareuil, chambellan, de Jean de Bruges, seigneur d'Espierres, chambellan, d'Olivier de Vauldrey, chambellan, de Louis de Vauldrey, homme d'armes de la garde du duc, de Pierre de Miraumont, chambellan, d'Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries et de Lens, chambellan, de Jacques, seigneur de Harchies, chambellan, de Pierre de Harchies, écuyer tranchant du duc, chambellan, d'Antoine de Trapezonde, chambellan, de Jean de Berghes, chambellan, de Josse de Lallaing, chambellan, de Jean de Lallaing, écuyer, homme d'armes, de Jean de Rebreuviettes, seigneur de Thibauville, chambellan, d'Antoine de Halluin, chambellan, de Charles de Crèvecœur, chambellan, de Philippe Pot, seigneur de la Roiche, chambellan, de Lancelot, seigneur de Boussut, chambellan, de Baudouin de Lannoy, chevalier, conseiller et chambellan, de Jean de Lannoy, chevalier, écuyer et chambellan, de Girardin de Lannoy, écuyer, naguères grand page du duc, de Christophe de Lannoy, écuyer, échanson, de Gui de Brimeux, chevalier, conseiller « tenant le lieu de premier chambellan », de Pierre Bladelin, écuyer, conseiller, maître d'hôtel du duc, de Guillaume de Mailly, écuyer, homme d'armes de la garde du duc, de Charles de la Viesville, écuyer de chambre, de Georges de Rosimbos, écuyer, échanson du duc, de Colinet d'Avelus, écuyer, premier panetier, de Jean d'Avelus, écuyer, panetier, de Gillotin d'Avelus, écuyer, valet servant de monseigneur, de Guillaume de Martigny, écuyer, panetier, de Lancelot de Berlimont, écuyer tranchant, de Charles de Saveuses, chevalier, seigneur de Souverain Molin, de Jean de Salins, conseiller du duc, de Robert de Montagut, écuyer tranchant, de Lion de Le Houardrie, chevalier, dixainier de l'ordonnance de monseigneur sous messire Olivier de la Marche, de Louis de la Platière, écuyer, échanson, d'Hector de Mériadec, écuyer d'écurie, de Pierre de Bercus, écuyer d'écurie, de Jacques de Foleville, chevalier, conseiller et chambellan, de Jean de Compigny (Coupigny ?), écuyer, homme d'armes de la garde du duc, de Jean d'Aymeries, seigneur de Lens, conseiller et chambellan, d'Evrard de la Marche, seigneur d'Arbech, chevalier, conseiller et chambellan, de Philippe Du Bois, seigneur de Rincheval, chevalier, conseiller et chambellan, de Jean de Neufchatel, seigneur de Saint-Lambert, écuyer d'écurie, de Philibert de Courssan, écuyer échanson, de Gilles d'Oignies, écuyer panetier, de Jean de Bournonville, écuyer tranchant, de Johannes de Doncquerre, chapelain, d'Humbert de Bracon, écuyer, homme d'armes; — de Jean de Drinckam, écuyer, homme d'armes, et d'un grand nombre d'autres officiers du duc.

B. 2087. (Portefeuille.) — 113 pièces, parchemin; 1, papier; 2 sceaux.

1 janvier **1471** — 31 mars **1472**. = Quittances de : — Pierre Coustain, et de Jean Hannequart, varlets de chambre et peintres, de Jean Marchand, brodeur, de Jean de Haze, valet de chambre et aide de la tapisserie, de Jean Nyvart, marchand de draps, de Nicole de Poulaine, « astronomien », de Gérard Loyet, orfèvre, de « Floris de Bellemarin, garde des cameulz et dromadaires que monseigneur fait garder et entretenir ou parcq de son hôtel en sa ville du Quesnoy », et plusieurs autres; — d'Arnould, duc de Gueldre, de Charles de Crèvecœur, de Louis de Soissons, écuyer échanson, de Bernard de Ravestain, chevalier, conseiller et chambellan, de Charles de la Viesville, écuyer de chambre, de Jacques de Damas,

chevalier, conseiller et chambellan, d'Etienne de Damas, écuyer, homme d'armes de la garde de monseigneur, de Jacques d'Yvrigny, écuyer d'écurie, de Jean, seigneur de Bois-Bernard, écuyer d'écurie, de Jacques Du Mas, conseiller et premier écuyer d'écurie, de Jean de Frangey, écuyer, « nepveu de Maupas », de Philibert Le Verre, dit La Mouche, écuyer, de Jean Tannel, connétable des archers de monseigneur, et d'un grand nombre d'autres officiers et fournisseurs du duc.

B. 2088. (Portefeuille.) — 161 pièces, parchemin; 5 sceaux.

1 janvier 1471 — 31 mars 1471. = Quittances pour rentes : — de frère Jean Carin, religieux et trésorier de l'église Saint-Vaast d'Arras, de Bonmarquiet, receveur des hopitaux « estant au gouvernement des eschevins de la ville d'Arras », de Clément Dubos, vice-gérant de Saint-Jean en Ronville à Arras, de Thomas d'Arras, chapelain de la chapelle Saint-Michel, fondée au château de Bellemotte, Jean Conin, curé de Remi, de frère Nicole Leclercq, sous-prieur et vicaire, en l'absence du prieur des Frères-Prêcheurs lez Arras, de Pierre Blassel, chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite au château d'Avesne-le-Comte, de Jean, abbé de Saint-Nicolas en Arrouaise, de Jean, abbé de Mont-Saint-Eloi; — de Jacques Desplancques et André Ansel, chapelains de la chapelle du château d'Hesdin, d'André de Héricourt, naguères receveur de l'église de Saint-Georges lez Hesdin, de Jean Normant, vice gérant du curé de Saint-Nicolas à Bapaume, de Laurent, abbé de Notre-Dame de Longvillers, de Jean, abbé de Notre-Dame de Boulogne, d'Adrien Du Biez, abbé de Saint-Josse-sur-mer, de Vincent de Haisimal, abbé de Saint-Silvin d'Auchy, de Gilles, abbé de Saint-Amand et sainte Berthille de Marœuil, de frère Olivier Jacob, prieur des Chartreux près Valenciennes, de Frère Enguerrand, abbé de Notre-Dame de Cercamp, du prieur du Val Saint-Pierre au diocèse de Laon, d'Herbert Juliart, religieux et trésorier de Saint-Nicaise de Reims, de frère Pierre Ségard, religieux de l'observance à Auxonne, de frère Jacques Burel, receveur de la religion de Saint-Jean de Jérusalem en Hainaut et en Cambrésis; — de sœur Agnès, prieure de l'Abbiette à Lille, au sujet de sœur Marguerite Gommer, religieuse du même couvent, de Jeanne Torel, souveraine de la maison des Filles-Dieu à Tournai, de sœur Roberte Lelièvre, prieure de la Thieuloie-lez-Arras, de Jean de Prouville, abbesse de Notre-Dame d'Avesnes-lez-Bapaume; —d'Yolande, bâtarde de Bourgogne, de Marie de Lannoy, dame d'Amfroipret et de Bettrechies, de Jacques de Durmez, conseiller de monseigneur, de Claux de Saint-Géry, chevalier, de Reusse du Buisson, demoiselle, veuve de Jean d'Avelus dit Lyonnel, en son vivant écuyer, et Jean d'Avelus, écuyer, leur fils, de Barthélemi Hangouart, fils de feu Barthélemi, de Nicaise Colle, demeurant à Fampoux, et de plusieurs autres. = Quittances pour gages : — d'Antoine, bâtard de Brabant, de Philippe de Clèves, seul fils de monseigneur Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestain, de Jean, seigneur de Créquy, d'Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, de Marc de Montmorency, de Pierre de Brimeux, de Gui de Brimeux, de Jean de Sainte-Aldegonde dit Lothier, de Gérard de Rochebaron, chevalier, seigneur de Lignon, conseiller, capitaine d'Avesnes-le-Comte, de Gérard de la Roche, conseiller et maître de la chambre aux deniers, de Pierre, seigneur de Boussut et de Bléaugies, d'Alard Bournel, écuyer d'écurie, de Jacques, seigneur de Mastaing, gouverneur et capitaine d'Enghien, de Guillaume de Nouvion, écuyer, seigneur de Vertbois et forestier des bois de Bruay, de Louis, seigneur de Contay, de Robert d'Ococh, chevalier, seigneur de Héricourt, de Coline du Biez, dame douairière d'Ococh, veuve de messire Wallerand de Beauval, d'Alard Arondiel, crieur des bans de la ville de Valenciennes, d'Amand Millon, maître des œuvres en la comté d'Artois, de Jean Hannequart, valet de chambre et peintre, de Denis de Boulongne, conducteur et garde de l'horloge du château d'Hesdin, d'Antoine Hanneron, prévôt de Saint-Donat de Bruges, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel; — d'Arthur de Bourbon, protonotaire de notre saint Père le Pape, conseiller du duc et Pierre de Miraumont, seigneur de la Boutillerie, chevalier, aussi conseiller, et de plusieurs autres officiers et serviteurs du duc. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés au château de Belmotte près Arras, au château de Bapaume, au château de Ruhoud et dans le Hainaut.

B. 2089. — Rouleau en parchemin de 6m60 de long, sur 0,52 de large.

Août 1471. = « Parties payées par Nicolas de Gondeval, conseillier et argentier de monseigneur le duc de Bourgoingne, du commandement et ordonnance de messeigneurs les commis sur le fait de ses domaines et finances, en et sur le mois d'aoust mil quatre cens

soixante unze. » = « A Girard Loyet, orfèvre et varlet de chambre de mondit seigneur la somme de quatre cens quatre vins quatre livres qui deue lui estoit pour les parties d'ouvraiges de son mestier, que, par le commandement et ordonnance de mondit seigneur, il a faictes et délivrées au mois de février quatre cens soixante dix derrenièrement passé, ainsi que s'ensuit. Et premièrement, pour avoir fait et estoffé ung chapeau d'achier et y fait alentour ung chapeau de duc d'or, garni de dix huit gros balais et de quarante bien grosses perles, et à l'entour desdiz balais de grosses feuilles eslevées et percées à jour, et de plusieurs autres garnitures y servans à l'entour desdites perles semblables fueilles, cv l. Item pour avoir fait audit chappeau d'achier ung frutelet de trois grans fusilz en manière de triengle et iceulx garnis, ou lieu des calloux, de trois gros balais et de grandes flambes d'or, espendues à l'entour en manière d'un soleil, et au dessus dudit frutelet une grande fleur esmaillie de blanc ou a esté mis ung bien gros balay, xv l. Item pour avoir fait à l'entour du bort dudit chappeau d'achier et à la sainture qui se ferme soubz la gorge plusieurs bouttons d'or, III l...... »

B. 2090. (Registre.) — In-folio, parchemin, 112 feuillets.

24 mars **1472** — 31 décembre **1472**. = « Compte premier de Pierre Lanchal, conseillier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne, de la recepte et despence d'icellui office depuis le vingt quatriesme jour de mars l'an mil cccc soixante unze avant Pasques qu'il fu institué oudit office, comme il appert par certaines lettres patentes de mondit seigneur cy devant escriptes, jusques au dérrain jour de décembre l'an mil cccc soixante douze enssuivant, où lesdiz jours incluz sont neuf mois et sept jours entiers. » = *Transcript des commissions de Pierre Lanchals, conseillier et receveur général de monseigneur le duc :* Charles, par la grâce de Dieu, duc de Bourgoingne..... Comme nous avons fait présentement certaines ordonnances sur la conduite de nostre despence tant ordinaire qu'extraordinaire et sur noz officiers ayans charge de faire la recepte et les paiemens d'icelle despence, par lesquelles noz ordonnances, entre autres choses, ayons deschargié nostre amé et féal conseillier Guilbert de Ruple de l'estat et office de nostre receveur général de toutes noz finances de son bon gré et consentement et icellui pourveu de l'estat et office de notre trésorier des guerres, et semblablement ayons deschargié nostre bien amé Pierre Lanchals de l'estat et office de greffier de nosdictes finances, savoir faisons, que, nous confiant à plain des sens, prudence, loyauté et bonne diligence dudit Pierre Lanchals, et meismement en considéracion des bons et agréables services qu'il a faiz à feu nostre très chier seigneur et père, cui Dieu pardoint, et à nous soubz ledit Guilbert de Ruple comme son clerc tenant le compte de l'estat de receveur général de toutes les finances d'icellui feu nostre seigneur et père, et après en l'estat de nostre argentier et aussi oudit estat de greffier de nosdictes finances, icellui Pierre Lanchals, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, confians à plain de ses loyauté, preudhommie et bonne diligence, avons commis, ordonné et establi et, par ces présentes, commettons, ordonnons et establissons nostre conseillier et receveur général de toutes nosdictes finances, tant de noz domaine et aydes, restes et autres parties extraordinaires comme des deniers que avons ordonné estre miz en noz coffres et de tous autres deniers quelconques qui nous sont, pevent ou pourront estre deuz en quelque manière ou pour quelque cause que ce soit, pour doresenavant excerser, desservir et diligenter icellui office de receveur général de nosdictes finances, recouvrer noz deniers selon et par la manière que nosdictes nouvelles ordonnances le portent et contiennent, et faire bien et deuement tout ce qui y compète et appartient aux gaiges de quarante solz de deux gros de nostre monnoie de Flandres le solt, que, pour ce, lui avons tauxé et ordonné, tauxons et ordonnons prenre et avoir de nous par chascun jour et par ses mains des deniers de sa recepte, tant qu'il nous plaira, sur quoy il sera tenu de faire le serrement à ce pertinent ès mains de nostre féal chevalier et chancelier, le seigneur de Saillant, que commettons à le recevoir de lui... les diz gaiges de LX s. dicte monnoie par jour à commenchier le premier jour d'avril prouchainement venant.... Donné en nostre ville de Bruges, le XXIIIIe jour de mars l'an de grâce mil quatre cens soixante unze avant Pasques. » (fol. 1) = Au fol. 2 « Autre mandement de mondit seigneur par lequel il tauxe à ce receveur creue de ses gaiges de XLVIII s, par jour ou lieu de XL s. par jour que paravant luy avait ordonné. » (12 juillet 1472).

B. 2091. (Portefeuille.) — 58 pièces, parchemin ; 1, papier ; 7 sceaux.

1 avril **1472** — 31 décembre **1472**. = Mandements de Charles, duc de Bourgogne ordonnant : de payer deux cents écus d'or aux Chartreux de Gosnay, a qui monsei-

gneur a demandé chaque jour, durant une année, pour le repos de l'âme de sa mère « une messe à note conventuelle et solempnelle avec deux basses messes », et en outre « pour ce que le grant cloistre, estant en icelle église, est fort ancien et désire bien être refait et réparé tout de neuf; » — à Pierre de Monchy de passer « aux reveues, présent nostre amé et féal conseillier et trésorier de nos guerres Guillebert de Ruple ou l'un de ses clercs en son absence, les hommes d'armes et autres gens de guerre de cheval et de pied de la compaignie de cent lances de nostre ordonnance, assavoir cent hommes d'armes, trois cens archiers à cheval, cent arbalestriers, cent coulevriniers et cent picquenaires à pié, et en lieu desdis arbalestriers cent archiers à pié et ou lieu desdis coulevriniers cent picquenaires de pié, dont est conductier nostre amé et féal chevalier, le seigneur de Harchies. » = Lettres du même duc accordant l'amortissement jusqu'à la somme de vingt cinq livres de gros de rente au sujet d'une fondation de messes à perpétuité, « pour le remède des ames tant de feu nostre chier seigneur et père et de nous comme de celles dudit suppliant et sa femme », qu Guilbert de Ruple, trésorier de guerres veut établ.r en l'eglise Saint-Bertin, à Poperinghe « dont il est natif ». = Lettres et actes d'attestation : — d'Antoine, bâtard de Bourgogne, de Guillaume Hugonet, seigneur de Saillant et de Liz, chancelier du duc, et de plusieurs autres de ses officiers au sujet de services rendus; — d'Innocent de Crécy au sujet des aumônes du duc et de Charles de Visen, sommelier; — de Jean de Bouvisnes, au sujet de réparations faites à la chaussée de Raches : — de Guillaume de Visches, seigneur de Clary, au sujet de vivres menés « en l'ost de monseigneur devant Beauvais »; — de Robert, seigneur de Miraumont, de Guillaume de Tramecourt, lieutenant du bailli d'Hesdin, de Jean de Héricourt, lieutenant du même bailli, de Guillaume de Lingnières, lieutenant à Montdidier, et de plusieurs autres officiers du duc en Artois et dans les châtellenies de Péronne, Montdidier et Roye; — de Jean de Gois, connetable des archers de Reulx, du chapitre de Sainte-Waudru, de Mons, de Jean Quaillet et Etienne d'Eslonges, et de plusieurs autres officiers ou hommes de fief du Hainaut; — de messires de Lannoy, de Renne, de Schebourg et de Contay, au sujet de diverses revues d'houmes d'armes. = Lettres de nomination d'Isembert Faucquet, comme second portier du château d'Hesdin, de Nicaise Chambre comme bailli de l'ambacht d Axel, et de Gui de Ghistelles comme bailli de Huyghersberg dans le métier d'Assenède.

B. 2092. (Portefeuille.) — 109 pièces, parchemin; 5 sceaux.

1 avril **1472** — 31 décembre **1472**. = Quittances : — de Charles, duc de Bourgogne, et de Pierre Lanchals, receveur général de toutes les finances dudit duc; — de Gilles Du Bois, receveur de Flandre ès parties d'Ypres et de Lille; — d'Arnold, duc de Gheldre, d'Enguerrand, évêque de Selymbria et confesseur du duc, de Guillaume de Visches, seigneur de Cléry *alias* Clary, de Baudouin de Lannoy, chambellan, de Christophe Buridan, conseiller, de Jean Carondelet, juge de Besançon, de Pierre de Longueval, echanson, de Gérard de Marbais, écuyer tranchant, de Louis de la Baulmé, écuyer tranchant, de Jacques de Durmez, conseiller, de Josse de Courteville, écuyer tranchant, et d'autres officiers du duc; — de Matthieu Des Buissons, marchand demeurant à Lille au sujet de « cens cinq aulnes de canevast de Vitry pour servir à couvrir le thoit et le fieste dessus des deux maisons de bois de Danemarche appartenant à mondit seigneur, lesquelles il ordonna mener avec lui en l'armée qui lors fut mise sur pour aller en France et en Liége », de Brisse de Barre, Melchior de la Pasture et Parceval Van Hasselt, « tapisseurs, demourans à Middelbourg en Flandres », de Jean de Houplines, « marchant de draps de soye suivant la court de monseigneur »., et de plusieurs autres fournisseurs, valets de chambre et personnes de la maison du duc. = Quittances pour rentes : — de frère Pierre de la Poune, prieur des Chartreux du Val Saint-Esprit lez Gosnay, de Colard Bucquoy, gouverneur de l'hôpital d'Artois à Hesdin pour l'évêque de Selymbria, de Jean Lanvin, prêtre, desservant de la chapelle de maître Laurent de Saissie fondée audit hôpital d'Artois, de Jacques, abbé de Vaucelles, de Jacques Le Maire, « doyen de monseigneur l'évêque de Cambray en son diaulnié de Valenchiennes », de Gui Aubron, prêtre, procureur de Henri Aubron, coutre de la chapelle de l'hôtel du duc au Quesnoy, de Jean de Rogeries, prêtre, chapelain « de la chapelle con dist de Nostre-Dame en l'ostel de monseigneur du Lossignot en la forest de Mourmail », de Jacques de Corbault, prêtre, curé de l'église Saint-Pierre de « Favreulz lez le Quesnoy, » de frère Ernoul Kaerman, prieur des chartreux de Hérinnes en la terre d'Enghien, d'Enguerrand, abbé de Notre-Dame de Cercamp; — de Marguerite de Ranchicourt, abbesse de Sainte-Marie-Madeleine d'Estrun au diocèse d'Arras, et de sœur Jeanne Des Coquelés, souveraine des Filles-Dieu de Tournai; — d'Innocent de Crécy, aumônier du duc, de Jean de Labroye, lieutenant du bailli de

Hesdin, de Jean, seigneur de Ligne, de Jean de Houchin, seigneur de Longuastre et de Mory, de Jeanne de Humières, veuve de Louis Bournel, en son vivant seigneur de Thiembronne, de Jacques de Montigny, seigneur de Villers, de Mathieu Dommessent et de Pierre De le Barre, de Lille, de Jean Poullet, de Valenchiennes, de Claux de Saint-Géry, chevalier, et de plusieurs autres.

B. 2093. (Portefeuille.) — 102 pièces, parchemin; 1, papier; 4 sceaux.

1 avril **1472** — 31 décembre **1472**. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — d'Yolande, bâtarde de Bourgogne, femme du vidame d'Amiens, d'Antoine, bâtard de Bourgogne, d'Adolphe de Clèves et de la Marche, seigneur de Ravestein, de Wallerand de Soissons, seigneur de Moreuil, de Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg, d'Antoine, seigneur de Crèvecœur et de Thiennes, de Barthélemi Trotin, conseiller du duc et maître de la chambre aux deniers de madame la duchesse, de Jean, seigneur de Beauvoir, d'Antoine, seigneur de Montjeu, de Jean, seigneur et ber d'Auxy, d'Antoine Wideville, comte de Rivière, de Martinet de Rocques, de Jean Candel, conseiller, d'Antoine Rolin, conseiller et chambellan, et de plusieurs autres officiers du duc; — de Jean Bayart, contrôleur de la dépense de l'hôtel de la duchesse et bailli de la châtellenie de Lille, de Huchon Dumont, clerc de Pierre Lanchals, de Hacquinet Wouters, clerc de maître Jean Gros, premier secrétaire audiencier, de Druet Béludet, clerc de Nicolas de Goudeval, argentier, et de plusieurs autres officiers du duc; — de Thomas « de Vincentis », protonotaire et commissaire apostolique de nostre saint-père le Pape, de Jean de Héricourt, avocat et conseiller du duc au bailliage d'Hesdin, de Jean de Lavenne, maître « de charpenterie, du chastel d'Hesdin », de Denis de Boulongne, conducteur et garde de l'horloge du même château, de Pierre de Hauteville, licentié ès loix, de Robert Le Fèvre, procureur général du duc en sa ville de Béthune, et de plusieurs autres officiers du duc. = Etats de journées d'ouvriers et mandements au sujet de travaux exécutés à Lens, au château de Gornichem et à l'artillerie du duc.

B. 2094. (Registre.) — 99 feuillets, parchemin.

1 janvier **1473** — 31 décembre **1473**. = Compte de Pierre Lanchals, receveur général des finances du duc de Bourgogne du 1 janvier 1473 au 31 décembre de la même année. = Total de la recette : 1,404,741 l. 19 s. 15 d. tournois. Total de la dépense : 1,423,725 l., 12 s., 1 d. tournois. = On lit en tête : « maistre Jehan Gros, contrerolleur des finances, doit le contrerolle de ceste recepte, auquel contrerole, quant il l'apportera, soit collationné ceste dicte recepte ». Et d'une autre main : « Ledit contrerolle a esté apporté, sur lequel on a besoingnié si avant que l'en a peu. » = On lit à la fin du compte : « Oy et cloz en la chambre des comptes à Malines (1), ou grand bureau illec, le XIIIe jour de janvier l'an mil quatre cens soixante quatorze. »

B. 2095. (Portefeuille.) — 115 pièces, parchemin; 5, papier; 7 sceaux.

1 janvier **1473** — 31 décembre **1473**. = Mandements de Charles, duc de Bourgogne, et de ses principaux officiers ordonnant : — de solder les dépenses faites par messire Wallerand de Soissons, seigneur de Moreuil, capitaine de Roye « pour vingt deux hommes d'armes, soixante six archers à cheval, vingt-deux à pied, vingt-deux « picquenaires » et vingt-deux arbalétriers ou coulevriniers, formant la garnison de cette ville, de délivrer à Henri, comte de Wurtemberg et de Montbéliard la somme de cent vingt florins de gages par mois quand il séjournera en l'hôtel du duc, et de fournir certaines sommes à divers autres officiers. = Lettres de don accordées par le même duc à Jean de Damas, seigneur de Clessy, qui reçoit sept cents livres pour ses bons services et aux habitants de Bachimont qui sont exemptés de payer les aides en considération de ce que « le jour Saint Jehan de l'an derrenier passé, à la course que les François, firent autour de nostre ville de Hesdin, lesdis supplians qui de tout temps ont esté et estoient lors tres povres et indigens, furent du tout destruiz..... » = Lettres et actes d'attestation : — des maitres d'hôtel du duc au sujet des dépenses faites « pour revestir et habiller les deux enffens assavoir le filz et la fille de Ghelres », et au sujet des ambassadeurs du roi de Hongrie qui sont venus, au nombre de dix-huit personnes trouver le duc en sa ville de Valenciennes, de

(1) Par lettres patentes données « ou mois de décembre » 1474, le duc Charles-le-Téméraire avait statué que les Chambres des Comptes de Lille et de Bruxelles seraient réunies en une seule Chambre qui siégerait à Malines. Quelque temps après la mort du duc, les deux Chambres furent rétablies à Lille et à Bruxelles.

Guillaume Hugonnet, chancelier du duc qui a délivré cent huit livres de quarante gros à l'orfèvre de l'empereur « pour en faire ung seau d'or pour en seeller certaines lectres du seau impérial dont mondit seigneur ne veult icy autre déclaration estre faicte », d'Innocent de Crécy, aumônier du duc, concernant un cierge, de cent et cinquante livres que « monseigneur a ordonné présenter à sa dévocion, lui estant au siége à Nymeghe, devant l'imaige Nostre-Dame de Liége », de Gérard de la Roiche maître de la chambre aux deniers, concernant Olivier de la Marche qui n'a reçu aucun salaire, de Guillaume de Clugny, protonotaire apostolique, au sujet du chapitre de la Toison d'or récemment tenu à Valenciennes, et de plusieurs autres officiers du duc; — de Bon de Saveuses, gouverneur de Béthune, au sujet de divers voyages et de l'exécution de criminels, de Clément de Linières, lieutenant du châtelain d'Hesdin, et de plusieurs autres officiers de l'Artois et de la Picardie; — de plusieurs officiers de la Flandre et du Cambrésis, parmi lesquels Jean de Rosimbos, chevalier, seigneur de Fromelles, gouverneur de Lille, au sujet de la « despence faicte et soustenue à cause de la prinse et l'exécution faicte de Christofle Petit dit Le Dolfin, natif de la paroisse de Faches condempné à mort le lundi VIe jour de mars l'an mil IIII^c LXXIII et pendu à ung sur le grand chemin allant de Lille à Tournay pour... avoir, à l'ayde d'autruy, murdrièrement occis et mis à mort un nommé Loys Chevalier, demourant à Lille, lequel ilz avoient rattaint et cheminné avecq luy par deux jours, et eulx venus à l'entrée d'un bos, sur le voiage de saint Nicolay, et après ledit murdre ainsy fait l'avoient prins par les piés et le trainné dedens ledit bois et lui osté son argent; » — de Pierre de Hennin, seigneur de Boussu, bailli des bois du Hainaut, de Jean de Flandre, écuyer, lieutenant dudit bailli, de Thomas De la Court, lieutenant du maître du fer de monseigneur en Hainaut, de Guillaume De le Sauch et Jean Nockaert, hommes de fief, et de plusieurs autres officiers, hommes du duc et échevins; — de Jean de Tanton, écuyer, seigneur des Masures, et lieutenant de monsieur de Bellignies, gouverneur, prévôt et bailli des terres et seigneuries de Fumay et Revin; — de Gavain, seigneur de Bailleul, maître de l'artillerie, au sujet de l'artillerie et de revues des troupes.

B. 2096. (Portefeuille.) — 132 pièces, parchemin.

1 janvier **1473** — 31 décembre **1473**. = Lettres de commission de Charles, duc de Bourgogne, nommant: Jean Estocquart, receveur des aides d'Artois au quartier d'Hesdin, Hugues de Dompierre au quartier d'Arras, Philippe de Bersacques, capitaine du château d'Eperlecques, Jean de Cohem, écuyer de chambre, chatelain de Saint-Omer, Robert de Mondrelois, conseiller ordinaire à Saint-Omer, Aléaume de Mondrelois, conseiller de la ville et bailliage de Saint-Omer, Jean Bourset, conseiller ordinaire en la même ville de Saint-Omer, Baudouin de Wachten, bailli d'Assenede, Olivier de la Marche à « l'office de maistre et pardessus des monnoyes des pays de Gheldres ». — Quittances: — de Charles, duc de Bourgogne, d'Adolphe de la Marck, « président de Ghelres », et de Constantin, « filz du duc de Trapezonde », — de Pierre Lanchals, receveur général des finances, de Gilles Dubois, receveur de Flandre ès parties d'Ypres et de Lille, et d'autres receveurs; — d'Augustin de Lignana, abbé de Casanova, envoyé par le duc auprès des Suisses et de l'empereur d'Allemagne, de Vincent, évêque de Léon, ambassadeur du duc de Bretagne et président de ses comptes, d'Antoine Hanneron, prévôt de Saint Donat de Bruges qui a reçu « vingt aulnes de velours noir et vingt aulnes de satin aussi noir pour en faire robes et autres habillemens pour estre plus honnestement habillié en l'ambassade faicte par devers l'empereur », d'Antoine, seigneur de Montjeu, pour « prest et payement sur le voyaige que il fait présentement de la ville de Trecht sur Meuse ès Ytales pour aucunes matières et affaires secrètes », de Louis de Nyelles, qui a reçu trois cent trente six livres « pour en achetter vint aulnes de drap d'or pour en faire une longue robe pour estre honnestement en voyaige que je fais présentement par devers madame la marquise de Ferrare », de Thomas Malet, seigneur de Berlettes, chevalier, qui a reçu soixante douze livres « pour en achetter vint aulnes de velours pour en faire une longue robe pour ma nouvelle chevalerie », et de plusieurs autres officiers du duc; — de Nicholat Dentu, docteur en théologie, et Benoit Richard, archidiacre de Bourges, « naguères serviteurs de feu monseigneur de Guyenne », d'Innocent de Crécy, aumônier, qui a reçu deux cent quatre cent livres, dix sols, huit deniers à « distribuer pour Dieu et en aulmônes aux povres membres de Dieu », de Jean Le Bateur, prêtre, tenant le lieu d'aumônier en l'absence de maître Innocent de Crécy, au sujet de dix huit livres qu'il a reçues « pour convertir en l'achat d'imaiges d'or et d'argent de Nostre-Dame d'Aix en Allemagne pour les distribuer aux chevaliers, gentilz hommes et officiers de

l'ostel », de Louis, patriarche d'Antrioche, conseiller du duc, qui a reçu quatre cent cinq livres « pour le voyaige, que faisons présentement de la ville de Trenct en Allemaigne devers Hugom Assain, le plus grand des Machomettes, pour certaines affaires et matières secrètes », et de plusieurs autres officiers du duc; — de Pierre Coustain, qui a reçu trois cent onze livres pour « parties d'ouvrages de mon mestier que, par le commandement et ordonnance de monseigneur, j'ai faites et délivrées pour servir à la feste qu'il a tenue ou mois de may derraint passé en sa ville de Valenciennes de son ordre de la Thoison d'or, comme autrement que s'enssuient. Et premièrement pour la façon dix coctes d'armes faictes a façon de brodure sur drap de Damas armoiées des armes de monseigneur... Item pour la façon de dix autres coctes d'armes faictes sur taffetas... Item pour la façon d'une cocte d'armes faictes sur semblable taffetas pour le philozophe, où sont faites douze figures et les manches escriptes en grande lectre rommaine tout de fin or. Item pour avoir fait et paint sept tabeleaux des armes de feu messeigneurs Jaques de Bourbon, d'Ostrevant, mareschal de Bourgoingne, de Conches, de Charni, de Créqui et de Chimay.... Item aussi pour avoir fait et paint cinq autres tabeleaux des armes assavoir des roys d'Angleterre, et d'Arragon et des feux messeigneurs de Créqui, de Charni et de Chimay... lesquelz tableaux furent fais deux fois, pour ce que la première fois ils estoient trop petits. Item pour un charton qui a mené lesdictes coctes d'armes et tous les tableaulx de Bruges à Valenciennes... Item pour avoir nectoyé, reverny et amendé xxxi vielz tableaulx de ladicte ordre qui sont en l'église de Saint-Bertin à Saint-Omer et les pendus et mis, par ladicte ordonnance, hors du cuer. Item pour avoir paint la porte de l'ostel de la salle de mondit seigneur audit Valenciennes, de blanc et de bleu en palure et à huille et aussi le verny de hault en bas et pour avoir mis ung tableau de bois tymbré et armoyé des armes d'icellui seigneur »; — de Jean Hannequart, peintre et valet de chambre du duc, de Hans Van Lorrech, « paintre, demourant en la ville de Trente en Allemoigne » qui ont peint des bannières et des écussons, de Gérard Loyet, valet de chambre et orfèvre du duc, de Gaspard Van de Backere *alias* de Backere, orfèvre de Bruxelles, de Guillaume Lempereur, sellier, demeurant en la même ville, et d'un grand nombre d'autres fournisseurs du duc.

B. 2097. (Portefeuille.) — 74 pièces, parchemin; 1, papier.

1 janvier **1473** — 31 décembre **1473**. = Quittances pour rentes : — de Vincent de Haisival ou Haismal, prieur d'Auchy-lez-Hesdin, de Jacques Gargan, chanoine de Saint-Martin à Hesdin, d'Adrien du Biez, abbé de Saint-Josse-sur-mer, d'Enguerrand, abbé de Cercamp; — de Jean de Lanvin, prêtre desservant la chapelle de sire Laurent de Saissy, fondée en l'hôpital d'Hesdin, de Colard Bouquery, commis au gouvernement de l'hôpital d'Artois à Hesdin, de Nicole Bienaimé, receveur de la chapelle Saint-Jacques en l'église Saint-Waudru à Mons, de Guillaume Du Champ, curé de l'église Saint-Sébastien à « Lincquebeque lez Bruxelles, » de Simon de Vlassenrode, chapelain au béguinage de Ninove; — de Philippe de Dienat, chevalier, seigneur de Moronval, procureur de maître Baude de Dienat, son frère, « escolier estudiant en l'université de Louvain et chaspellain du chasteau de la Boussière », de Coline du Biez, dame douairière d'Ococh, veuve de messire Wallerand de Beauval, en son vivant seigneur d'Ococh, d'Isabelle « Dobedus », veuve de Jean de Beauval, en son vivant seigneur d'Ococh et de Grigny, de Jean de Sains dit « l'esgle », chevalier, seigneur de Caveron et de Vendin-le-Vieil, de Pierre de Montigny, écuyer, et de plusieurs autres personnes. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — d'Antoine, comte de Rivière, conseiller du roi d'Angleterre, de Marie de Lannoy, dame d'Amfroipret et de Bettrechies, de Ferry de Clugny protonotaire apostolique, de Jean, seigneur de Lannoy, chambellan, de Philippe, de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes et de Lannoy, de Jacques et de Luxembourg, seigneur de Richebourg, de Jean de Saint-Soigne, chambellan, de Guillaume de Saint-Soigne, maître d'hôtel, de Pierre, seigneur de Longueval, écuyer de chambre, de Louppe de La Garda, conseiller et physicien du duc, et de plusieurs autres officiers du duc; — de Jean de Rubempré, seigneur de Bièvres, châtelain d'Hesdin, de Michel Du Buz, maître des œuvres de maçonnerie à Hesdin et au Crotoy, de Baudouin Clabault, sergent et garde du pavillon aux fontaines au parc d'Hesdin, de Jean de Bouberch, bachelier ès loix, procureur du duc dans le comté de Pontieu, et de plusieurs autres officiers de l'Artois; — de Hugues Marlière, procureur du duc en ses villes de Lille, Douai et Orchies, de Guillaume du Rin, commis par monseigneur à la garde des haras du parc du Quesnoy, et de plusieurs autres officiers du duc. = Quittance au sujet de

travaux à la tour du milieu du château d'Hesdin et à la gouvernance de Lille en la salle.

B. 2098. (Cahier.) — 19 feuillets, papier.

24 octobre **1473**. = A Parties paiées de drap d'or, d'argent, de soye et de laynne données par le commandement et ordonnance de monseigneur le duc de Bourgoingne, aux personnes cy après déclairées, auxquelz mondit seigneur les a données pour eulx vestir et mectre plus honnestement en point, à l'assemblée de l'empereur et de lui en la cité de Trèves ». = *Drap d'or.* Jean de Clèves et vingt quatre autres seigneurs et officiers du duc.— *Cramoisy, robes courtes et pourpoins de satin.* Thoison d'or, Jacques d'Aymeries, et cinquante une autres seigneurs et officiers.— *Robes longues de velours cramoisy.* Le sire de Bandeville, le comte de Hornes et treize aures seigneurs et officiers. — *Robes courtes de damas noir, pourpoint de satin cramoisy.* Gilles d'Oignies et soixante quatre autres seigneurs et officiers. — *Robes longues de velours noir et pourpoins de satin cramoisy.* Colinet d'Avelus et trois autres seigneurs et officiers. — *Robes longues de velours cramoisy et pourpoins de satin cramoisy.* Messire Olivier de la Marche et trois autres seigneurs et officiers. — *Robes courtes de velours sur velours tanné.* Le sire de Harchies et douze autres seigneurs et officiers. — *Robes courtes de damas noir et pourpoins de satin cramoisy.* Simon Damas et quatre vingt onze autres seigneurs et officiers. — *Robes courtes de velours cramoisy et pourpoins de satin noir.* Charles de la Viefville et quinze autres seigneurs et officiers. — *Robes longues de velours tanné.* Jean Le Tourneur le vieux et dix sept seigneurs et officiers. — *Robes longues de satin figuré noir.* Le premier chappelain et six autres seigneurs et officiers. — *Robes demie longues de satin figuré noir.* Le bourgmestre de Nimègue et huit autres seigneurs et officiers. — Monseigneur le chancelier de *brocart d'or.* — *Velours sur velours cramoisy.* Le prévôt de Saint-Donat et deux autres officiers. — *Satin figuré cramoisy violet, pourpoins de satin cramoisy.* Messire Jean Carondelet et huit autres officiers. = *Robes longues de velours noir.* Messire Gérard Wurry et sept autres seigneurs et officiers. — *Robes longues de damas cramoisy violet et pourpoins de satin noir.* Maistre Georges Baert et six autres officiers. — *Robes longues de damas noir et pourpoins de satin violet cramoisy.* Gérard Loyet et vingt-un autres officiers. — *Robes a demie longues de damas et noir et pourpoins de satin violet cramoisy.* Pietre Pippe et quatorze autres officiers. — *Robes courtes de damas blanc et pourpoins de satin noir*, Renaud Du Champ et Robinet Fame. — Le philosophe, *velours jaune, satin grunolé et velours bleu*; monsieur le Glorieux, *satin vert, velours cramoisy, camelot vert, camelot violet.* — *Robes courtes de damas noir et pourpoins de satin violet.* Pierre Coustain, Jean Hannequart, Gaspard Van Backere et vingt six autres officiers. — *Robes de damas bleu et blanc et pourpoins de satin noir.* Guilbert Lebrun et six autres officiers. — *Robes courtes de satin violet cramoisy et pourpoins de satin noir.* Jean Delaporte et autres personnes de la maison du duc. — *Robes de damas cramoisy et pourpoins de satin violet.* Le Roy des royers, le Roy de Brabant, le Roy d'Artois, le Roy de Flandres. — *Robes courtes de damas et pourpoins de satin noir.* Bourgogne et trente deux autres personnes de la maison du duc. — *Robes de camelot et pourpoins de satin noir.* Deux trompettes et trente-six autres personnes de la maison du duc. — Le capitaine des archers, *une jacquecte de velours bleu.* — *Paletos de cameloz noir et violet et pourpoins de satin noir.* Jean Leborgne et cinquante neuf autres personnes de la maison du duc. — *Pourpoins de camelot.* Robin le patissier et quarante quatre autres personnes de la maison du duc. — *Taffetas de plusieurs couleurs* pour vingt-huit chevaliers au tournoi qui a eu lieu à Trèves devant l'empereur. — *Draps d'or, d'argent et de soye* pour cent et dix hommes d'armes de la garde de monseigneur. — *Brocart d'argent très riche et velours cramoisy* pour les douze dizainiers de la garde. — *Taffetas pour faire bannerolles* aux cinq lances desdits hommes d'armes. — *Velours cramoisy* pour le pourpoint de monseigneur de la Marche.

B. 2099. (Registre.) — 64 feuillets, parchemin.

1 janvier **1474** — 31 décembre **1474**. = Compte de Pierre Lanchals, receveur général des finances du duc de Bourgogne, pour une année commençant le 1 janvier 1474. = Total général de la recette : 630,077 l., 14 s., 3 d. tournois. Total général de la dépense : 631,956 l., 5 s., 5 d. tournois. = *Despence de deniers délivrez au reccveur de l'artillerie.* A Claude de Menostey, receveur de l'artillerie de monseigneur, mil livres pour en faire prest et paiement à plusieurs chartons ayans servi en ladite artillerie et avoir ramené partie d'icelle de Thionville à Lille. A lui, la somme de dix huit mille deux cent quarante cinq livres pour convertir en l'achat et réparation de plusieurs parties d'artillerie. A lui, cent

vingt et une livres pour en faire payement à aucuns cannoniers de Valenciennes et de Mons. A lui, quatre mille vingt trois livres, quatre sols, six deniers pour « estre convertiz en l'achat de certaines poutres et de salpetre acheté à Bruges. A lui, la somme de trois cent dix neuf livres, neuf sols, « pour convertir en l'achat de unze pacques de canevats et de certaine quantité de salpetre et soulfre acheté lors à Bruges de certains marchans de Naples. » A lui, la somme de quatre cents livres « pour en faire prest à plusieurs chartons pour aller de leurs hostelz à Lille et illec chargier l'artillerie que monseigneur ordonna lors estre menié au voyage de Nuyss. » A lui, neuf autres paiements. Somme totale pour l'artillerie : LXXIX^m^, CIIII^xx^ XI l., XIIII s., VII d. de XL gros.

B. 2100. (Cahier.) — 25 feuillets, papier.

1 janvier **1474** — 31 décembre **1474**. = « Estat en brief des parties payées par l'argentier (Nicolas de Gondeval) pour la conduicte de son office, sur l'année finie en décembre LXXIIII, dont les acquitz absolutz sont retournez, ainsi que suit. » = « JUILLET. Les *messaigeries* dudit mois montent III^c L l. XVIII s. *Ambassades*. A Saint-Georges LXXII l. A monsieur le bastard, III^m VI^c l. A messire Francisque de Est, V^c l. A maistre Jehan Le Parmentier, III^c LXXII l. A Toison d'or, II^c XV l. A maistre Guillaume d'Overbecque (1) VIII^xx l. A messire Pierre de Miraulmont, III^c l. A maistre Anthoine Girard, VII^xx X l. A monsieur de Chimay, IX^c XX l. VIII s. *Dons*. A messire Rogier Cliffort, chevalier XI l. A Jehan Tirto, XXX l. A messire Jehan de la Viefville, LXXII l. A monsieur le bastard, CVIII l. A lui, II^c IIII^xx VIII l. A monsieur de Bevres, IX^xx l. A Charles Michiel, XX l. A frère Martin Flourent, XX l. A maistre Jehan Le Parmentier, LXXII l. Don fait « en l'ostel de la commanderie de saint Anthoine à Trecht, XXVIII s. A Angelin Lefort, VI l. XII s. A ung povre homme, XIIII s. Au tamburin du conte de Campebasse, XXXVI s. A maistre Anthoine Gérard, IIII^xx XVI l. A Antoine Delamet, LX l. A damoiselle Jehanne Dorbais, VI l. IIII s. A messire Francisque de Est, III. A Anthonin le forestaire, XII l. — *Escuierie*. A monsieur de Quemberghe, VI^xx XV l. A Pierre Coustain, M l. A Loys de de Visen, XXX l. A Jacques du Mas III^c l. A messire Francisque de Est, III^c l. — *Aulmosnes*, III^c XXII l. X s., VIII d. — *Offrandes*. LXXVII l. I s. — *Menues parties*. VII^c II l., IX s. »

B. 2101. (Portefeuille.) — 97 pièces, parchemin ; 3, papier ; 2 sceaux.

1 janvier **1474** — 31 décembre **1474**. = Mandements de Charles, duc de Bourgogne, ordonnant de faire délivrer « par lectre de change en la ville de Genève », la somme de trois mille écus pour la solde, durant trois mois, de cent lances levées en Savoie et de rabattre certaines sommes des comptes de divers receveurs. = Lettres de don, d'amortissement et de remises de droits seigneuriaux accordées par le même duc au seigneur de Harchies pour sa terre de « Reningheersvliete », à Philippe, bâtard de Brabant, seigneur de Crubeke, à Jean de Vertain, comte de Fauquemberghe, fils d'Englebert de Vertain, à Jean, seigneur de Ligne, au sujet de la seigneurie d' « Estainbruges », au commandeur et aux frères de la maison de « Pitsenborch » à Malines, à la communauté des chapelains de Saint-Pierre à Lille, au chapitre Saint-Pierre de Douai, à l'Hôtel-Dieu-lez-Saint-Pol à Valenciennes auquel Jean de Quiévrain, seigneur de Monceaux, veut laisser « certaine maison, édifices, court, jardin et héritage, joignant et tenant audit hostel Dieu, gisant au bout du marchié de Valenciennes au lez du belfroy. » = Lettres et actes d'attestation : — au sujet du droit que le Pape reçoit sur les aluns et de la visite « de galées de Venise pour enquiester si en icelles avoit aucuns aluns ; — de Quentin d'Ostricourt, sergent de la recette de Bouchain, et des échevins de Cambrai au sujet du prix du blé, des échevins de Douai et de Jean de Rosimbos, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, concernant les frais d'exécution de criminels ; — des échevins d'Ypres, de La Mude, de Bailleul et de ceux de Cassel, au sujet des crimes commis par Robert Van de Walle, et des hommes de fief de Courtrai concernant « le murdre commis à prisons de la ville sur et en la personne de Jehan Galle, tourier, par XI prisonniers illec eetans » ; — de Lionel d'Oignies, seigneur de Villeman, bailli d'Hesdin, d'Honoré de Marli, chevalier, seigneur de Luizy, et de La Beuvrière, et de Jean de Saint-Quentin, seigneur de Billy, sous-prévôt et garde de la juridiction temporelle des prévôt, doyen et chapitre de l'église d'Arras, au sujet d'une levée de main mise sur les biens de Jean Gosson dit d'Esre qui est reconnu « noble et yssu de noble génération de lignie tant de par père comme de par mère et comme yssu des seigneurs de Ranssart portoit un quartier des armes dudit Ranssart assavoir ung escu de guelles freté d'or » ; — de Jean Legrant, écuyer, lieutenant général du sénéchal du

Boulonnais, et de Jean Des Preïs, lieutenant du bailli du Chocquel, et autres officiers du duc ; — de Pierre de Hennin, seigneur de Boussut, bailli, de Jean Meurant le jeune, maître charpentier de Hainaut, d'Antoine Le Vel, maître maçon de Hainaut, de Jean de Flandres, sergent de la recette de Beaumont, de Jean Gérard, mayeur des Marlis-lez-Valenciennes, de Pierre de Saint-Ylaire et de Jacquemart Bruyant, hommes de fief du comte de Hainaut, et de plusieurs autres; — de Gauvain, seigneur de Bailleul, contrôleur de l'artillerie, au sujet de l'argent fourni à Henri Le Clerc, capitaine de « myneurs de Liége ». = Lettres de commission de Charles, duc de Bourgogne, nommant ; — Jean de Bournonville, aide du châtelain d'Hesdin, au lieu de Clément de Linières, qui a résigné son office en faveur dudit Jean, futur époux de sa fille aînée, Henri Batte, sergent à cheval au bailliage de Saint-Omer, Hugues de Dompierre, Josse de Nieuwenhuus, Jean de Brautent et Liévin Yoens, clercs du trésorier des guerres, Hubert Van der Nieppe, fermier du bailliage de la ville et de la châtellenie, de Bailleul, Josse Van Dixmude, fermier du bailliage de la Salle d'Ypres, et Barthélemi Van Higghevoorde, bailli de Munckereede.

B. 2102. (Portefeuille.) — 86 pièces, parchemin ; 4, papier; 2 sceaux.

1 janvier 1474 — 31 décembre 1474. = Quittances : — de Marguerite, duchesse de Bourgogne et de Brabant, et de Philippe, bâtard de Brabant, seigneur de Crubeke ; — de Pierre Lanchals, receveur général des finances, de Gilles Dubois, receveur de Flandre ès parties d'Ypres et de Lille, au sujet d'un fief tenu de la seigneurie de Croix nommée « Hagacherie », gisant à Annapes, et de plusieurs autres receveurs d'Antoine Spillart, secrétaire du duc, commis à la recette des nouveaux acquêts, de Jacques de Drumez, receveur au quartier de Gand, et de plusieurs autres receveurs et officiers des finances ; — de Jacques, seigneur de Harchies, au sujet de la remise des droits seigneuriaux qui lui a été accordée, de Sthevart de Mérode, messager allemand, de Jean de Banchuyven, sommelier de corps, de Guillaume de Loche dit Namur, héraut d'armes, de Jean Van Straeten, chevaucheur de l'écurie, et d'un grand nombre d'autres officiers et chevaucheurs du duc ; — de Jean de Houplines, marchand, demeurant à Lille au sujet de draps de soie fournis au duc par Jean de Houplines, son père, et de Jean Corman, marchand « coultier » demeurant à Bruges, au sujet de mâts de sapin vendus pour les tentes du duc.

B. 2103. (Portefeuille.) — 62 pièces, parchemin ; 2, papier ; 5 sceaux.

1 janvier 1474 = 31 décembre 1474. = Quittances pour rentes : — de Jacques, abbé de Vaucelles, d'Enguerrand, abbé de Cercamps, de Barthélemi, prévôt et chapelain de Notre-Dame d'Arras, d'André Ansel, chapelain du château d'Hesdin, de Jean Le Roux, chapelain du château d'Etaples, de Jean Godezaine, maître du Saint-Esprit de Notre-Dame à Malines ; — d'Antoine, abbesse de Sainte-Claire-lez-Saint-Omer ; — de Pierre d'Esclebbe, bourgeois de Valenciennes, de Claux de Saint-Géry, et de plusieurs autres seigneurs et bourgeois. = Quittances pour gages et pensions annuelles ; — d'Antoine, comte de Rivières et seigneur de l'île de Wight, de Guillaume, seigneur de Hastings, de Pierre, seigneur de Roubaix et de Herzeaux, de Pierre Coustain, valet de chambre et peintre « à cause des galleries de Hesdin », de Denis de Boulongne, garde et conducteur de l'horloge du même château, de Gilles de Harchies, seigneur de Bellignies, gouverneur de Beaumont, de Jean de Perney, lieutenant du bailli des bois d'Ath, de Matthieu d'Orchies, collecteur des exploits et amendes de la gouvernance de Lille, et de plusieurs autres officiers du duc. = Etats de travaux exécutés ; — au moulin de Wervicq ; — aux digues et écluses de Kieldrecht.

B. 2104. (Registre.) — 81 feuillets, parchemin.

1 janvier 1475 — 31 décembre 1475. = Compte de Pierre Lanchals, receveur général des finances du duc de Bourgogne, pour une année commençant le 1 janvier 1475. = Total général de la recette ; 653,901 l., 5 d. tournois. Total général de la dépense : 652,660 l., 11 s., 3 deniers tournois. = « Recepte venant des prestz d'aucuns officiers de monseigneur ». De maître Jean Dubois, conseiller en la cour de parlement à Malines, cent cinquante livres. De maître Folpart Dainterraghes, conseiller au parlement de Malines, cent cinquante livres. De maître Philippe Wielant, conseiller au même parlement, deux cents livres. De maître Jean Janly, de maître Jean Rolin, de maître Jean Léon, et de maître Pierre de Gorge, tous conseillers au même parlement, chacun soixante livres. De maître Arnould de Lalaing, prévôt de Notre-Dame de Bruges, conseiller au parlement de Malines,

soixante livres (1). De maître Jean Vincent, prévôt de Cassel, de maître Adrien de Poitiers, prévôt de Saint-Pierre de Lille, de messire Philippe de Brimeux, protonotaire du Saint-Siége, conseiller au parlement de Malines, chacun soixante livres: De maître Nicolas de Rutter, de maître Antoine de Haluin, de maître Jean de Longueville, tous greffiers au même parlement, chacun cinquante livres. De maître Thomas De le Papoire, procureur général audit parlement, quarante livres. De maître Jean Candel, avocat du duc audit parlement, vingt-cinq livres. De maître Jean Du Fay, substitut dudit avocat, quarante livres. De Jean Dolmen, renmaistre de Brabant au quartier de Bruxelles, cent cinquante livres. De Cornil Havelois, receveur des aides de Brabant, deux cents livres. De maître Jean De Groete, conseiller scelleur en la chambre du conseil de Brabant, cent livres. De messire Jean d'Enghien, seigneur de Kestergate, conseiller en la même chambre, cent livres. De messire Henri Magnus, conseiller en la même chambre, cent cinquante livres. De maître Gueldolf de le Nortauss, de messire Conrad De le Merre, conseillers en la même chambre, chacun cent livres. De maître Jean Brugman, secrétaire en la même chambre, quarante livres. De maître Guillaume Nulant, secrétaire en la même chambre, trente livres. De maître Jean Schoenhoven, secrétaire du duc et garde de ses chartes en Brabant, soixante livres. De maître Gui Molempas, procureur en la chambre du Conseil de Brabant, quarante livres. De maître Martin Steenberghe, secrétaire du duc, cent livres. De maître Philippe de Nieuvenhove, rentmaistre de Brabant au quartier de Louvain, cent cinquante livres. De maître Robert de Martigny, receveur de Mons, trois cents livres. De Jean Du Terne, receveur des mortes-mains de Hainaut, trois cents livres. De maître Gilles Du Bois, receveur de Flandre, au quartier d'Ypres, cent cinquante livres. De Jacques De le Becque, receveur d'Ath, de Thomas De la Court, receveur de Valenciennes. et de Bernard De la Croix, receveur du Quesnoy, chacun cent livres. De maître André Colins, président en la chambre du Conseil en Flandre, cent cinquante livres. De messire Jacques du Vinaige, chevalier, de maître Richard Utenhove, de maître Omer Le Sac, de Pierre Huerbloc, de maître Jacques, chevalier, tous conseillers en la même chambre, chacun quatre-vingts livres. De maître Isaac Zunequin, avocat en la même chambre, quatre-vingts livres. De damoiselle Anne de Meetkerque, cent vingt livres. De Henri d'Ottremont. receveur de Namur, soixante livres. De Woutre Bonnecroy, renmaistre d'Anvers, cent cinquante livres. De Jean De le Sanen, rentmaistre de Zuuthollande, cent livres. De Gui de Baenst, rentmaistre du domaine de Zellande, cent cinquante livres. De Matthieu de Huppelande, trésorier du Boulonnais, cent cinquante livres. De Jean d'Assendelf, rentmaistre de Northollande, cent cinquante livres. De Jean d'Assendelf, fils de Gérard, rentmaistre de Frise, cent livres De maître Jean de Haluyn, président en la chambre du Conseil en Hollande, deux cents livres. De Gérard d'Assendelf, conseiller en ladite chambre, cent vingt livres, De maistres Gérard Roussel, Thilman Oom, et Jacques Ruysch, conseillers en la même chambre, chacun cent livres. De maître Jean Wandele, secrétaire en la même chambre, cinquante livres. D'Adrien Drawe, procureur général de monseigneur en Hollande, et de maître Jacques d'Almonde, avocat au Conseil en Hollande, chacun soixante livres. De Bruninc de Boschuisen, garde des chartes de monseigneur en Hollande, cinquante livres. Total : six mille quinze livres de quarante gros.

B. 2105. (Liasse.) — 5 cahiers; papier; 139 feuillets (1)

1 janvier **1475** — 31 décembre **1475**. = « Parties reçues et paiées par Nicolas de Gondeval, argentier de monseigneur le duc de Bourgoingne, sur le courant de l'année commençant le premier janvier 1474 (v. st.) = « A Pierre Constantin, varlet de chambre et painctre de mondit seigneur, en prest et paiement sur ce que lui est et povoit estre deu à cause des ouvraiges de son mestier, assavoir estandars, pennons, guidons, cornettes et bannières tant pour les estas de son hostel comme pour les gens de guerre de son ordonnance pour soy faire à son noble plaisir en ses armées de Coulloingne et ailleurs ès Allemaigne, la somme de M l. = « A Philippe de Maseroles, enlumineur de livres, Jehan et Berthelemi Diers, garnisseurs de livres, et Antoine Van der Haeghe, relieur de livres, tous demeurans à Bruges, qui deue lui estoient pour les parties d'ouvraiges de leurs mestiers, ainssi que s'enssuit; audit Philippe pour l'escripture et

(1) On lit en marge de cet article qui est barré: « royé pour ce que rien n'en a esté receu. »

(1) Ces cinq cahiers sont en très-mauvais état; l'humidité a rendu illisible une notable partie du texte.

enlumineure de vingt et ung livres contenant les ordonnances sur le fait et conduicte des gens de guerre de l'ordonnance de monseigneur, v^{xx} vi l. Item pour le vélin, xxx l., et pour une grande estore de l'original desdits livres... » = « A messire Phelippe de Croy, comte de Chimay, chevalier, conseillier et chambellan de mondit seigneur, qui deue lui estoit, assavoir pour estre parti le xxviiie jour de décembre mil iiii^{c} lxxiii, par le commandement et ordonnance d'icellui seigneur, de sa ville de Valenciennes et estre alé avec et en la compaignie de monseigneur de Tournai et autres ses ambassadeurs, à la journée prinse à Compiengne avec les gens et ambassadeurs du Roy pour le fait et traictée de la paix d'entre lui et icellui seigneur, ouquel voyaige faisant, alant, séjornant et retornant par la ville de Malines pour estre à l'institucion du Parlement, par l'espace de soixante quatorze jours, finissant le xime jour de mars enssuivant et derrenièrement passé ; et pour de rechief estre alé, par le commandement que dessus, de ladite ville de Valenciennes à semblable journée prinse audit lieu de Compiengne, pour la mesme cause que dessus, et estre venu dudit Compiengne devers mondit seigneur en sa ville de Luxembourg pour lui faire rapport du besoingnié desdiz ambassadeurs, et pour d'illec estre retourné jusques à Péronne, ouquel lieu il fut adverti que trèves étoient accordées entre le Roy et mondit seigneur,.... la somme de ix^{c} xx l. viii s. »

B. 2105. (Portefeuille.) — 90 pièces, parchemin ; 4, papier ; 5 sceaux.

1 janvier **1475** — 31 décembre **1475**. = Mandements de Charles, duc de Bourgogne : — au sujet des marchands de Bruges, à qui le duc a donné en ferme son droit sur les aluns, touchant la levée d'hommes de guerre en Artois par Robert de Markais, seigneur de Wyonville, et la perception des aides par Hugues de Dompierre, trésorier des guerres, et concernant les dépenses faites au château de Béthune pour les enfants du duc de Gueldre qui y étaient détenus, et divers autres objets. = Lettres d'exemption des droits seigneuriaux accordées par le même duc à Gui d'Aisincourt dit Parceval, qui devait fournir neuf combattants pour ses fiefs et arrière-fiefs, à Gobert d'Aspremont, qui a donné en douaire à Jeanne de Quévraing, sa femme, deux cents livres sur les bois d'Amblise tenus en fief du domaine de Blaton, à Jacques de Harchies, et à Jean de Gavaix ou Ganaix, demeurant à Arras, qui est exempté des droits de nouvel acquêt, ayant prouvé « par certifficacion de plusieurs chevaliers, escuiers et gens dignes de foy, qu'il est yssu et extraict de noble lignée. » = Lettres et actes d'attestation : — de Guillaume de Ternay, écuyer, maréchal des logis du duc, au sujet d'hommes d'armes passés en revue, et d'autres officiers du duc ; — de Guillaume de Warenghien, valet de chambre du duc, et autres officiers ; — des élus sur le fait des aides d'Artois et du Boulonnais, de Jean Robes, lieutenant du bailli de Saint-Omer, de Jacques Teffre, bailli de Boulogne, de Lionel d'Oignies, seigneur de Villeman, et de plusieurs autres officiers du duc ; — de Jean Bellot, sergent de la recette de Bavai et de Maubeuge, de Guérard Buteau, sergent de la Cour de Mons, de Henri Du Parc, sergent de la même Cour, de Jacques Du Parc et Jean Prévost, hommes de fief, au sujet des rentes de l'église de Gommegnies, de Jean de Loinchamp, chevalier, lieutenant du gouverneur du comté de Namur, de Martin Motte l'aîné, lieutenant des bois en la prévôté de Beaumont, et de plusieurs officiers du duc en Hainaut ; — de Jean de Tanton, écuyer, seigneur des Mazures, lieutenant du gouverneur de Fumay et Revin sur Meuse ; — de Nicolas de Montfort, comte de Campo Basso, de Jacques Calliot, chevalier, seigneur de Chanteraine, de Guillaume de Ternay et de Jean Charles, au sujet de revues des hommes d'armes et de l'artillerie. = Lettres de commission de Charles, duc de Bourgogne, nommant : — Charles d'Oignies, bailli des terres et seigneuries que le comte de Saint-Pol, connétable de France, possède en la châtellenie de Lille, Pierquin Pollart, procureur postulant du grand Conseil, Guillaume Guyon, clerc de justice du comte de Montbéliard, Michelet Charles, clerc du trésorier des guerres pour le paiement des dix compagnies des ordonnances conduites par messire Jean, seigneur d'Igny, Pierre de Vriend, bailli de la terre de Winghene.

B. 2106. (Portefeuille.) — 140 pièces, parchemin ; 2, papier ; 5 sceaux.

1 janvier **1475** — 31 décembre **1475**. = Quittances : — de Pierre Lanchals, receveur général des finances, Gilles Du Bois, receveur de Flandre au quartier d'Ypres et de Lille, Jacques de Durmez et autres receveurs ; — de Jean Signies, écuyer italien, pour un voyage en Provence et pour un nouveau voyage qu'il fait au même pays avec monseigneur de Digonne et de Clessy, « pour certaines grans matières et affaires secrètes, » de Nicolas Rosen, dit Lembourg, héraut d'armes, qui a porté « lettres closes

à monseigneur de Lorraine touchant le passaige de damp Fredryc, fils du roy de Naples, » de « Chrestienne, dicte madame la Portière, pour le gouverne et entertenement de son fils bastard, Victor de Courtenay, » de Jean Van Nieuwenhove pour divers voyage et de plusieurs autres officiers du duc; — de Hacquinet Le Rewart, chevaucheur de l'écurie, qui est parti « de la ville de Nuyss porter hastivement et à toute extrême diligence, de jour et de nuyt et à tue cheval, lettres closes adrechans à monseigneur de Liége et au seneschal de Faucquemont, par lesquelles monseigneur requiert et mande que incontinent, aussi nuit et jour et extrême diligence, ilz se tinssent par devers lui accompaigniez de leurs gens d'armes, pour ce que monseigneur est acertené que l'empereur est délibéré de venir combatre, » et d'un grand nombre d'autres chevau heurs, messagers et officiers du duc; — de Jean Cloet, painctre, Henri Bonem, charpentier et huchier, et Jean Louteresse, cordier, « tous demeurant à Brouxelles, » pour travaux parmi lesquels, par Jean Clouet, « la paincture de vint six pans de paveillons ou a, en chascun pant, deux fenestres atraillée de reuban que icellui a fait faire par ung ytalien, assavoir pour la poincture desdictes fenestres painctes à deux lez dedans et dehors, et chascun pan une creste de fin or et deux ymaiges de sains armoiez des armes de mondit seigneur, de ses pays et de plusieurs aultres ses alyez..., » ainsi que de plusieurs autres fournisseurs et artilleurs du duc.

B. 2107. (Portefeuille.) — 74 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1 janvier **1475** — 31 décembre **1475**. = Quittances pour rentes : — de Pierre de Rausbecque, receveur de l'évêque de Cambrai, de Baudouin Le Prévost, prieur du Val Saint-Pierre au diocèse de Laon, d'Enguerrand, abbé de Cercamp, et d'Henri de *Mirica*, prieur de la B. Marie de Béthléem près de Louvain, de Jean Lupart, curé de l'église paroissiale du Quesnoy, de Jean Bruneau, receveur de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, de Michel Wasteble, chanoine de Saint-Omer et chapelain de Ruhout, et de plusieurs autres; — de Jeanne, abbesse de Notre-Dame de Montreuil; — de Pierre de Montigny, écuyer, de Pierre de Hennin, seigneur de Boussut, prévôt le comte en la ville de Valenciennes et grand bailli des bois de Hainaut, de Baudouin de Marcque, d'Alard de Courouble, écuyer, seigneur d'Escarmaing, de Jacques De le Sauch et Marie De le Sauch, sa sœur, veuve de Colard Claret, légataires universels de demoiselle Marie de le Bouverie, en son vivant veuve de Daniel Thielaine, et de plusieurs autres.— Quittances pour gages et pensions annuelles : — d'Yolande, bâtarde de Bourgogne, d'Adolphe de Clèves et de la Marche, seigneur de Ravestein, de Guillaume Hugonnet, seigneur de Saillant, chancelier, de Gilles de Harchies, seigneur de Bellignies, et de Marie de Cuvillers, dame dudit Gilles, de Philippe de Croy, comte de Chimay, de Jacques de Gleines, capitaine de tous les gens de pied de monseigneur, d'Antoine de Gleines, conducteur de trois cents gens de pied, de Pierre et Antoine de Legnana, conducteur et capitaine des gens de guerre italiens, de Jacques Galiot, conducteur de partie des gens de guerre italiens, de Nicolas de Montfort, comte de Campo Basso, conducteur de gens de guerre italiens, de Thomas De la Valle de Capua, Jean de Capua, Léon de Castellazo et Geoffroi de Percevalle, tous écuyers et « chefs d'escadre » sous le comte de Campo Basso, de Nicolas et Guyot de Vaucelles, l'un et l'autre centeniers d'une compagnie de gens de guerre, de Renaud de Rouveroy, conducteur de trois cents hommes de l'ordonnance de monseigneur, de Simon de Herbais, écuyer, seigneur de Vaulx, aussi conducteur de trois cents hommes de l'ordonnance, et de plusieurs autres seigneurs et officiers du duc; — de Philibert de Compoys, seigneur de la Chapelle, de Jean de Sailly, chambellan, de Michel de Reffert, écuyer « des marches de Scavernye (Esclavonie) pays de Honguerie, » et de plusieurs autres officiers et gens de la maison du duc.

B. 2108. (Registre.) — 67 feuillets, parchemin.

1 janvier **1476** — 29 février **1477**. = Compte de Pierre Lanchals, receveur général des finances, pour quatorze mois commençant le 1 janvier 1476. = Total général de la recette : 456,810 l. 3 s. 6 d. tournois. Total général de la dépense : 381,47 l. 11 s. 1 d. tournois. = « Audit receveur général la somme de sept mil sept cens soixante-trois livres dix solz trois deniers pour reste de XIII^{m} VI^{c} IIII^{xx} I l. VI s. III d., à cause de samblable somme, demourée en ung coffre ou chastel de Luxembourg, des deniers de sa charge, comme appert par certiffication de messire Claude de Neufchastel, seigneur du Fay, faicte le XXe de may l'an mil IIII^{c} soixante-dix-sept, et laquelle somme de XIII^{m} VI^{c} IIII^{xx} I l. VI s. III d., ceulx de la ville de Luxembourg avoient retenuz pour, avec autres deniers estans ès mains de

Leurens Le Mutere illec, de la charge de Hue de Dompierre, nagaires trésorier dès guerres, convertir ou paiement des gens de guerre et autres affaires dudit pays de Luxembourg. Et quelque diligence que ledit receveur ait sceu faire, d'envoyer par plusieurs fois audit Luxembourg, pour avoir ladicte somme de XIII^m VI^c IIII^xx I l. VI s. III d. en ses mains, toutes voyes ilz ne l'ont voulu consentir ne baillier plus ample enseignement, disans qu'il souffist de la certifficacion dudit seigneur du Fay, par laquelle appert ladicte somme estre demourée audit Luxembourg. Et ont prins ladite somme de XIII^m VI^c IIII^xx I l. VI s. III d. en leur garde, et fait faire, du coffre où elle a esté mise, quatre clefz dont l'une a esté délivrée à Jehan de Dommarien, capitaine du chastel illecq, la IIe à messire Bernart Dorby, justicier des nobles illec, la IIIe à maistre Gilles de Busselede, conseillier de ma damoiselle la duchesse, et la IIIIe audit Laurent Le Mutere, et en ont osté totalement la congnoissance et distribucion audit receveur général. De laquelle somme a esté prins par monseigneur du Fay, cinquante mil livres que il a nagaires fait mener devers madicte damoiselle, et V^m IX^c XVII l. XVI s. dont ledit receveur général a son acquit. Ainsi reste ladicte somme de VII^m VII^c LXIII l. X s. III d., laquelle ceulx dudit Luxembourg veulent retenir en leurs mains par la cause cy dessus déclairée. » (fol. 61)

B. 2109. (Cahier.) — 6 feuillets, parchemin (1).

1 janvier **1476** — 31 décembre **1476**. = « Contrerole de maistre Jehan Gros, premier secrétaire et audiancier de monseigneur le duc de Bourgoingne et contreroleur des finances, des descharges levées par Hue de Dompierre, conseillier, trésorier des guerres et receveur général des aydes de monseigneur sur les receveurs particuliers desdittes aydes pour ung an entier commanchant le premier janvier mil quatre cens soixante quinze. (v. st.) » = « De maistre Berthelemi Trotin, consillier et receveur des aydes » des chastellenies de Lille, Douay et Orchies, des enclavements de l'empire, francz alleux et de la ville de Malines, la somme de cincquante trois mil huit cens quarante-neuf livres quattre solz six deniers.... De lui la somme LIII^m III^c XXX l... De lui, la somme de LVIII^m III^c l. ».

(1) Fragment de compte, renvoyé de l'arsenal de Metz aux Archives du Nord.

B. 2110. (Portefeuille.) — 57 pièces, parchemin; 3, papier; 1 sceau.

1 janvier **1476** — 28 février **1477**. = Mandements de Charles, duc de Bourgogne, ordonnant de délivrer certaines sommes à maître Jean de Houplines et Jean Meurin, et à Christophe Galée, huissier d'armes, de fournir à divers officiers le reste de leur gages, et de faire plusieurs autres paiements ; — mandement de Marie, duchesse de Bourgogne, ordonnant de délivrer les sommes nécessaires pour « la fachon de deux bollwercs au devant de la porte du chastiel de Lille sur les champs pour la seurté dudit chastiel. » — Lettres de Charles, duc de Bourgogne, accordant à Robert du Houvice (?) son physicien, remise du dixième denier sur « une demie arche soubz la halle de Bruges » qu'il avait vendue, et l'amortissement de plusieurs propriétés au couvent de Sainte-Élisabeth de l'ordre de Saint-Victor à Bergues-Saint-Winnoc, vulgairement désigné sous le nom de *den nieuwen clooster*. = Lettres et actes d'attestation : — de Gauvain, seigneur de Bailleul, et de Gui de Brimeux, seigneur d'Humbercourt, au sujet de l'artillerie, de Guillaume de Wisches, seigneur de Clary et de Beuvrages, au sujet des services rendus sous les armes par Jean de Basincourt, seigneur de Cartigny, et d'autres officiers du duc ; — de Jean Dacquenbronne, sergent des aides d'Artois, de Bon, seigneur de Saveuse, des échevins d'Arras et des échevins de La Mude ; — de Jean de Boussut, écuyer, bailli du comté de Chimay, de Guillaume de Nast au sujet des messes dites à la chapelle de la Bellecroix en Hainaut, de Barthélemi Patour et Jacques Desruelles, lieutenant du bailli des bois en Hainaut, de Jean Leferme, receveur de Michel de la Hamaide, fils de feu monsieur de Condé, de Jean Chevalier, maître charpentier de la Salle à Valenciennes, et d'un grand nombre d'autres hommes de fief et officiers du duc. = Lettres de commission de Charles, duc de Bourgogne, et de Marie, sa fille, duchesse de Bourgogne, nommant : — Hugues de Dompierre receveur du domaine d'Arras et des aides d'Artois, Jean de Rubempré, seigneur de Bièvres, capitaine du château de Ruhout au lieu de feu messire Alard de Rabodenghes, et Baudechon Crapet « rechasseur » des bois de Ruhout.

B. 2111. (Portefeuille.) — 97 pièces, parchemin ; 1, papier.

1 janvier **1476** — 29 février **1477**. = Quittances : — de Pierre Lanchals, receveur général des finances, de Medart

de Marle, receveur de l'aide de Hollande, de Gilles Dubois et Christophe Buridan, receveurs de Flandre;— de Ferry, évêque de Tournai, au sujet de négociations pour la paix avec les ambassadeurs du roi de France, de Louis de Contay, au sujet de voyages pour affaires du duc, de Jean de Sains, seigneur de Cavron, d'Adrien Chincke, procureur de messire Jacques de Harchies, et autres officiers du duc; — de Philippe de Hennin, seigneur d'Amfroipret et de Bettrechies, de Floris de Bellemarin, garde des chameaux du duc, et d'autres officiers en Hainaut; — de Jean Nyvart, marchand de draps de soie, pour draps de soie, de laine et pelleteries « pour en revestir messire Adolf de Ghelres (Gueldre) estant prisonnier au chasteau de Courtray, » et de plusieurs autres fournisseurs du duc pour l'artillerie et autres objets. = Quittances pour rentes : — du chapitre de Lillers, de frère Baudouin, prieur des Chartreux du Val Saint-Pierre au diocèse de Laon, de Jacques Corbault, curé de Saint-Pierre de « Favrielz lez le Quesnoy, » de Georges Aubert, procureur de messire Jean Monstreul, chapelain de la chapelle de la Bellecroix en Hainaut, de Jean Bidault, chapelain du duc en la ville de Beaumont; — de Jeanne, abbesse de Notre-Dame de Montreuil, d'Isabelle de Dimont, abbesse de Sainte-Isabelle du Quesnoy, du couvent de Saint-Dizier en Pertois; — de Colart de Sars, receveur de messire Jacques de Boussu, chevalier, seigneur de Chavensy, de Jean Le Sonne, receveur de monseigneur de Condet, et de plusieurs autres. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — d'Antoine, bâtard de Bourgogne, de Jacqueline d'Escornay, femme de Jean de Luxembourg, comte de Sottenghien, de Régnier de Brouchouse, de Jacques Calliet, seigneur de Chanteraine, conducteur de cent lances, et de plusieurs autres officiers du duc. = Quittances et états pour travaux exécutés : — aux moulins de le Val sous Beaumont et de Rocque-lez-Maubeuge; — aux digues de Kieldrecht.

B. 2112. (Portefeuille.) — 60 pièces, parchemin; 1, papier; 1 sceau.

1 janvier **1477** — 31 décembre **1477**. = Mandements de Maximilien et de Marie, duc et duchesse de Bourgogne, ordonnant : — de délivrer diverses sommes au marquis de Baude, envoyé auprès du roi d'Angleterre, à Martin, seigneur de Polhain « pour emploier ou paiement de deux cens hommes que envoyons sur les frontières en nos villes de Lille, Douay, Aire, Saint-Omer, Valenchiennes et autres, » à Georges de Hesler, protonotaire du Saint-Siége, à messire Baudouin de Lannoy, seigneur de Molembais, à Fastré Hollet, contrôleur des ouvrages du château de Gornichem, et à plusieurs autres seigneurs et officiers du duc et de la duchesse. = Lettres de don et d'exemption des droits seigneuriaux accordées par les même duc et duchesse : — à Jeanne de Comines, dame de Halewin, dame d'honneur de la duchesse, qui reçoit trente trois sous de pension par jour et en outre une pension annuelle de deux cents écus que messire Arnould de Huerne, seigneur de Brimeux, devra lui remettre sur le bailliage de Neufport, à Antoinette de Baenst, veuve de Jacques de Harchies, qui reçoit confirmation d'une pension de trois cents livres faite à son mari, à Guillaume Gobert, conseiller et roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or, qui reçoit aussi confirmation de deux pensions pour ses robes et habits, à Jacques de Gouy, seigneur d'Auby, à Charles de Happlaincourt et à Girard Vidorf van Westfalen, pour leurs bons services, à Jean de Candida, secrétaire, et Régnier Mancella, écuyer du duc, à Louise de Laye, dame de Saillant, d'Espoisse et de Middelbourg en Flandre, ayant l'administration de Charles, Guillaume, Étiennette, Louise, Isabelle et Marguerite, enfants qu'elle a eus de feu messire Guillaume Hugonet, en son vivant chancelier de la duchesse, qui est exemptée des droits seigneuriaux dus à cause de l'acquisition par ledit Hugonet de la terre et seigneurie de Middelbourg. = Lettres et actes d'attestation : — des commis sur le fait du domaine et des finances au sujet de cinq aunes « de drap vert dont on a fait couvrir en la ville de Brouxelles ung bureau servant en la chambre des finances, » et d'une robe de velours et d'un chaperon blanc pour vêtir Dominique le Philosophe, de Nicolas de Gondeval au sujet de messes dites chaque semaine, par ordre de feu le duc Charles, devant l'image « de monseigneur, saint Sébastien de Linquebeke lez Brouxelles, » et d'autres officiers; — de Barthélemy Patour, lieutenant du bailli des bois de Hainaut en la forêt de Mormal, de Jean Gillot, sergent de la recette de Bavai et Maubeuge, et d'autres officiers et hommes de fief; — concernant la revue des gens d'armes en garnison à Aire et à Saint-Omer faite par Ernoul de Trasignies, seigneur d'Arnemude. = Lettres de commission des mêmes duc et duchesse nommant : — Jacotin du Buissòn receveur de Flandre ès quartiers de Bruges, au lieu de feu Christophe Buridan, Thibaut Baradot receveur chargé de tenir le compte de la dépense extraordinaire de la duchesse, le seigneur de Ravestein lieutenant général de la compagnie des hommes d'armes

de l'ordonnance dans les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, Pierre De Ploych sergent des corvées en Hainaut, Robert de Manneville capitaine du château de Ruhoult, Jacques de Ghistelles capitaine du château de Saint-Omer au lieu de Guillaume de Wignacourt dit Varabe, Aliaumet Faille et Clay Le Clut sergents de la ville, bailliage et châtellenie de Saint-Omer, Jeannet Darthe clerc de la ville de Saint-Omer.

B. 2143. (Portefeuille.) — 121 pièces, parchemin.

1 mars **1477** — 31 décembre **1477**. = Quittances : — de Maximilien et de Marie, duc et duchesse de Bourgogne ; — de Georges Hesler, protonotaire apostolique, chancelier du duc d'Autriche, de Jean de Nochières, chapelain d'honneur du même duc, d'Évrard de Basserode, son huissier d'armes, de Charles De Groete, maître des requêtes de son hôtel, de Christophe, marquis de Baden, d'Antoine de Gapannes, de Charles d'Happlaincourt, de Charles de Rubempré, seigneur de Bièvres, fils de feu Jean, et de grand nombre d'autres seigneurs et officiers du duc et de la duchesse ; — de Maes de Metz, chevaucheur, qui a porté lettres closes à Philippe, seigneur de Ravestein, et Jacques Galiot, par lesquelles mondit seigneur leur mande « qu'ilz retournent en leurs garnisons, et à monseigneur d'Aymeries, grant baili de Haynnau, affin qu'il prende garde à la sceurté des villes et lieux fors dudit pays de Haynnau, » et d'un grand nombre d'autres chevaucheurs ; — de Pierre Coustain, valet de chambre et peintre de la duchesse, la somme de huit cent six livres dix-huit sous pour « trois chariotz branlans pour madicte dame, » délivrée à Lancelot Gabriel, carlier, à Guillaume Lempereur, sellier, à « Jaspart de Backere, orphèvre pour cincquante quatre pommeaulx servans auxdis trois chariotz, avec la dorure et la façon des esmaulx desdiz LIIII pommeaulx, à Leurens Le Bout pour la façon de douze harnas de velours noir et douze housses de selles garnies de bougheran noir pour les douze haqhenées, et pour avoir bordé lesdictes housses d'or de Florence dont ont esté faictes les franges de harnas et couvertures desdiz trois chariotz. »

B. 2144 (Portefeuille.) — 65 pièces, parchemin ; 1, papier ; 1 sceau.

1 mars **1477** — 31 décembre **1477**. = Quittances pour rentes : — de Jean Bidault, chapelain du Béguinage à Beaumont, et de Nicolas Stournay, chapelain de Notre-Dame en la tour de Villers-au-Sart de Chimay ; — de Jacques de Montigny, chevalier, seigneur de Villers, de Colard de Templou, receveur de madame de Bellignies, châtelaine héritière de la ville de Baumont, de Thomassine Deparis, « natifve du royaume d'Angleterre, vefve de feu Jehan Stewart, en son vivant chantre de la chapelle domestique de feu monseigneur le duc Charles, » et de plusieurs autres personnes. = Quittances pour gages : — de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, capitaine général des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, de Jean de Luxembourg, seigneur de Sottenghien, chambellan, de Thierri, bâtard de Glocester, chambellan extraordinaire, de Baudouin, de Lannoy, seigneur de Molembais, premier maître d'hôtel de la duchesse, de dom Denis de Portugal, naguères conducteur de cent lances en l'armée de feu le duc Charles, de Jean de Berghes, seigneur de Walhaing, chambellan du duc d'Autriche et de Bourgogne, de Jacques, seigneur du Vrollant, chevalier, chef de vingt-cinq lances des ordonnances dudit duc, de Pierre Marino de Soto major, protonotaire du Saint-Siège, de Georges Gherbode, contrôleur des officiers de Flandre, d'Evrard Le Prévost, huissier d'armes, et de plusieurs autres officiers du duc ; — de Thomas Malet, seigneur de Berlette, conseiller du duc, de Gilles De la Court, « preneur des poullains sauvaiges et aussi palfrenier du séjour de la Salle en Valenchiennes, » de Floris de Bellemarin, « garde du dromadaire que mademoiselle la ducesse de Bourgoingne fait garder et entretenir ou parc de son hostel du Quesnoy, » et d'un grand nombre de ses officiers et des gens de sa maison. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés à Saint-Omer et dans le Hainaut.

B. 2145. (Registre.) — 142 feuillets, parchemin.

1 septembre **1477** — 31 décembre **1477**. = Compte de Nicolas Le Prévost, receveur général des finances du duc et de la duchesse de Bourgogne pour quatre mois commençant le 1 septembre 1477. = Total général de la recette : 179, 218 l. 2 s. 2 d. Total général de la dépense : 184,060 l. 12 s. = « A Gérart Loyet, nagaires varlet de chambre et orfèvre de monseigneur le duc Charles, la somme de dix livres deux solz du pris de XL gros pour ung marcq d'argent, dont a esté fait ung compte de gettoirs que icelluy seigneur a ordonné avoir au receveur général, comme messieurs et autres de la

chambre desdictes finances ont eu pour s'en aidier ès affaires d'icelles finances durant ceste présente année, commenchant le premier jour de janvier mil IIIIc LXXVI derrainement passé et fenissant le darrain jour de décembre prochain venant, assavoir pour ledit marc d'argent IX l. XVI s., et pour la fachon d'iceulx jectoirs VII. s. font ensemble ladicte somme de X l. II. » (fol. 120) = « Audit Gerrart Loyet, la somme de cinq cens deux livres quatre solz neuf deniers du pris de XL gros monnoie de Flandres, à lui deue pour la reste et parpaye de la fachon de deux grands personnaiges d'argent, représentans à la personne de feu monseigneur le duc Charles et de deux chiefz de semblables personnaiges de la grandeur d'un homme environ jusques à l'estomac, que, par l'exprès commandement et ordonnance d'icellui feu monseigneur, il a faiz, pour iceulx estre présentez de par lui, à sa dévocion, assavoir lesditz deux personnaiges ès églises de Nostre-Dame d'Ardembourg et de Nostre-Dame de Grâce lez Brouxelles, et les deux chiefz ès églises de Saint Adrien de Grammont et de monsieur saint Sébastien lez ladicte ville de Brouxelles, garniz et estoffez, assavoir iceulx deux personnaiges chascun d'un chappeau de duc sur la teste fait de grandes feulles percées à jour et le cercle dudit chappeau semblablement garny de feulles aussy faictes à jour, et est ledit chappeau tout vermel doré dedens et dehors, habilliez chascun d'une cotte d'armes, armoyez des armes dudit feu monseigneur et au-dessus ung colier de la Thoison tout vermeil doré, armez de gorgerin, devant bras, de falde, de harnas, de jambes à tout soleretz et autres pièces y servans, à une espée garnye tout du long de la gainne de fusilz, de caloux et flambées; et ont lesditz personnaiges les mains joinctes et à genoulx sur ung coussin fait en manière de drap d'or mis et assiz sur ung hault pié garny dessus et dessoubz de grosses moulures fort eslevées et par les cotez garniz de feulles en lozenghes aussi eslevées, et poisent toutes les garnisons desdictz personnaiges, ainsi garniz et estoffez comme dessus, huit vins treize marcs, une once, vingt quatre estrelins demi d'argent. Et lesdictz deux chiefz aussi garniz, assavoir la teste d'un chappeau de duc fait à grandes feulles percées à jour et le tiercle (cercle) dudit chappeau semblablement garny de feulles aussi faictes à jour de vermeil dorez dedens et dehors, et sont lesdictz chiefz habilliez de robes faictes en fachon de drap d'or, et au-dessus ung colier de la Thoison tout vermeil doré, assiz sur ung hault pié garniz dessus et dessoubz de grosses mollures fort eslevées, et par les cotez garniz de feulles en losanges aussi eslevées, pesans iceulx deux chiefz ainsi garniz et estoffez comme dessus soixante-dix marcs trois onces vingt-ung estrelins. » (fol. 125) = « A Thomas Bertholy, facteur de Pierre Antoine Baudin, marchant florentin résident à Bruges, la somme de dix-sept cens cincquante-quatre livres dix-sept solz trois deniers, pour les parties de draps de soye que, par le commandement et ordonnance de madame la duchesse, il « a baillées ou mois d'aoust derrainement passé pour servir à son corps, au jour et durant la feste de ses noepces et autrement, à son noble plaisir. Et premièrement pour trente-sept aulnes et ung quart de velours cramoisy; pour trente-six aulnes et demye de velours tanné; quarante-deux aulnes et demye de velours violet; treize aulnes et demye de damas blanc; douze aulnes de velours noir; trois aulnes de satin cramoisy; seize aulnes de satin figuré; trente aulnes de damas noir fin; sept pièces de camelotz noirs fins; quatorze aulnes de velours noir; encore quatorze aulnes de velours noir; une autre pièce de camelot fin; une autre pièce de camelot noir; trois aulnes et demye de satin cramoisy; treize aulnes de velours noir. » (fol. 126)

B. 2416. (Un cahier.) — Parchemin, 8 feuillets.

5 novembre **1477** — **31** décembre **1478**. = Registre du contrôle, tenu par maître Nicolas de Ruter, comme contrôleur à partir du 5 novembre 1477 et comme premier secrétaire et contrôleur du duc et de la duchesse, à partir de 1 mars 1478. = En tête lettres de commission de Maximilien datées du 1 mars 1477 (v. st.) : « Pour considéracion des bons, aggréables et continuelz services que nostre amé et féal secrétaire, seul signant en et sur le fait de noz demainne et finances, maistre Nicolas de Ruter, a faiz par ci-devant tout son temps à feuz noz très chiers seigneurs le bel ayeul et père, les ducz Philippe et Charles, que Dieu pardoint, assavoir à nostre dit feu seigneur et bel ayeul soubz feu maistre Pierre Milet, aussi seul signant en ses finances, et, depuis son trespas, à nostre feu seigneur et père en l'estat de secrétaire et greffier de son grant Conseil et du Parlement par lui institué en nostre ville de Malines, qu'il a faiz aussi depuis à nous, fait chascun jour à grant paine et diligence et espérons que faire doye de bien en mieulx ou temps avenir, icellui maistre Nicolas pour ces causes et autres considéracions raisonnables qui à ce nous meuvent, confians entièrement de ses sens, loyauté, preudommie et bonne diligence, avons retenu, commis et ordonné, retenons, commectons et ordonnons, par ces présentes, en

l'estat et office de contrerolleur général de toutes noz finances, ou lieu de nostre amé et féal conseillier, maistre Jehan Groz, lequel, en faisant nagaires noz ordonnances sur le fait et conduitte de nosdictes finances, avons retenu nostre contrerolleur général d'icelles noz finances, mais à cause de certain accident de maladie à lui survenu depuis, il nous a fait très humblement supplier et requérir que nostre bon plaisir feust l'en vouloir descharger et desporter, et en son lieu commettre autre à nostre bon plaisir. »

B. 2117. (Portefeuille.) — 85 pièces, parchemin; 4, papier; 3 sceaux.

1 janvier **1478** — 31 décembre **1478**. = Mandements de Maximilien et de Marie, duc et duchesse de Bourgogne, ordonnant d'allouer diverses sommes à Charles de Poucques, natif de Lille, qui a exercé longtemps les fonctions du lieutenant du capitaine du château de Lille, a André de Rynech, chevalier, seigneur de Sorbey, chambellan, à Jérôme Petit, écuyer échanson, à Jacques Le Roy, archer de corps de feu le duc Charles et aux héritiers de Thomas De la Court, receveur de la Salle à Valenciennes. = Lettres de don des mêmes duc et duchesse, à Jacques de Bersacques, en considération de « la débilitacion de son corps et ancien eage, à Jean de Lannoy, seigneur de Maingoval, à qui sont concédés les bois d'Amblise, Rombies, Tulin et Forêt, confisqués sur Gobert d'Aspremont, seigneur de Busancy, à Claix du Mollin, « soldoyer de nostre château de Lille, considérant qu'il a eu trois maisons arses des Franchois, » et à Anne de Ternant qui sera gratifiée, à l'occasion de son mariage avec messire Antoine d'Oiselet, chambellan, d'une somme de mille francs sur la saunerie de Salins. — Lettres et actes d'attestation : — d'Olivier de la Marche annonçant qu'il envoie le contrôle de la dépense et des gages de l'hôtel du duc pour l'année 1476, et de plusieurs autres au sujet des chapelains et clercs du duc et de la garde des frontières du Cambrésis vers le comté de Chimay ; — concernant le partage entre le duc et la ville de Lille des deniers qui se lèvent sur les sayes et concernant « les despens, tant de bouche comme de chevaulx, faiz par Gautier Dhoye, Jehan de Nieuwenhove et aultres gens de guerre, en la ville de Lescluse, pour prendre au corps aucuns rebelles de ladicte ville, » — de Jean Aubert, conseiller, « naguères commis sur la réformation des nouveaulx acquetz du pays d'Artois, » d'Antoine de Marbais, écuyer, capitaine du château de Sanson au comté de Namur, de Philippe Perceval, commis à la recette la terre de Blaton, de Guillaume Werot, « maistre ès ars et curé de Sains, receveur et procureur de maistre Jehan Godeffroy, docteur en médechine, de son personnaige dudit Sains, » des échevins de Bouchain, de Landrecies, de Wallers, de Wignehies, de Guillaume De le Sauch, Jean de Milcamp, Simon Le Lormier et Martin De le Haye, dit de Gérines, hommes de fief en Hainaut. = Lettres de commission : — de Maximilien et Marie, duc et duchesse de Bourgogne, nommant Charles Michelet clerc de la trésorerie des guerres et Henri Knibbot bailli de la châtellenie de Lowenstein ; — de madame d'Angleterre, duchesse douairière de Bourgogne, nommant à divers emplois dans le domaine du Quesnoy ; — de Pierre de Luxembourg nommant Jean Fissel receveur de la châtellenie de Lille ; — d'Antoine de Halewin, secrétaire et audiencier du duc, nommant Jacques de *Vicario* et autres comme ses procureurs. = Quittances : — de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, maréchal de monseigneur le duc, de Louis Quarré, conseiller et trésorier des guerres, de Guiselin Vlieghe, auditeur des comptes, de Gérard de Wailly, écuyer, demeurant à Douai, et de Jean de Gommer, écuyer ; — de frère Olivier Jacop, prieur des Chartreux près Valenciennes (Macourt), de Jean de Cussigny, prieur à Englos au diocèse de Tournai, de Nicolas Robert, doyen d'Avesnes en Hainaut, de Jean Lupart, maître ès arts, doyen du Quesnoy, de Pierre Du Plouich, sergent des corvées en Hainaut, et de plusieurs autres personnes.

B. 2118. (Registre.) — 391 feuillets, parchemin.

1 janvier **1479** — 31 décembre **1479**. = Compte de Nicolas Le Prévost, receveur général des finances du duc et de la duchesse de Bourgogne, pour un an commençant le 1 janvier 1478 (v. st.). = Total général de la recette : 611,000 l. 11 s. 5 d. tournois. Total général de la dépense : 541,985 l. 18 s. 7 d. tournois. = « A maistre Berthélemi Trotin, conseillier de monseigneur; garde et trésorier de ses chartres de Flandres, la somme de XXX l. XII s., pour estre party de la ville de Malines et alé ou chastel de Ruplemonde en la trésorerie desdictes chartres estant illec, pour y cerchier et quérir certain previlége par forme et manière de fraternité et société entre les subgetz de la conté de Bourgoingne et ceulx du pays et conté de Flandres, que monseigneur le duc et

madame la duchesse, par rapport à eulx fait, entendoient estre audit Trésor des chartres et dont ils désiroient avoir copie collationnée et signée, en quoy faisant et y cerchant par tous les registres, répertoire, aulmaires, layes et coffres en icellui Trésor, avoit fait tout devoir à lui possible et ne l'a sceu trouver; il a vacquié, comprins son retour audit Malines, par l'espace de dix jours entiers finis le ve jour de juillet oudit an LXXVIII. Et pour le xe jour dudit mois de juillet estre party dudit lieu de Malines et alé ou chastel de Lille, aussi en la Trésorerie illecq, pour pareillement y cerchier et quérir icellui previlege que aussi il n'y a sceu trouver, en quoi faisant il a vacquié sept jours entiers. » (fol. 230) — « Audit maistre Barthelemi la somme de quarante une livres quatre solz, pour ou mois d'avril LXXIX estre alé de la ville de Malines ou Trésor des chartres estans ou chasteau de Ripplemonde et illecq fait coppier certain roole en parchemin d'une assiete générale faicte en l'an mil III^{c} IIII^{xx} XIII de certaine somme de deniers lors accorder à feu le comte Guy par ceulx des églises ayant terres et revenues en Flandres, et icelles coppies avoir envoyées à monseigneur l'évesque de Tournay pour s'en aidier en certaine journée lors par lui tenue en la ville de Tenremonde par ceulx des églises de Flandres... Item pour estre party de ladicte ville de Malines le XXIe jour du mois d'avril et alé ou chastel de Lille aussi ou Trésor des chartres estans illec et y avoir fait copier toutes les lettres des traictiez et appointemens fais en temps passé d'entre feux messeigneurs les ducs Jehan et Philippe de Bourgoingne d'une part, et les évesques et ceulx des cité, villes et pays de Liége et de Looz d'aultre part, pour s'en aidier à la journée lors tenue par monseigneur et les gens et depputez desdits de Liége et de Looz en la ville de Louvain... Item à deux clercs qui ont fait et escript les copies desditz traictiez et appointemens, assavoir des traictiez faiz en l'an mil IIII^{c} IX par le feu duc Jehan avec lesditz de Liége où il y a trois grandes lettres et deux moyennes, chascune desdictes lettres contenant une grande peau de parchemin; item lettres des traictiez d'entre le feu duc Philippe et lesdictz de Liége en la ville de Malines le second jour de juin l'an mil IIII^{c} XXXIIII, contenant aussi une grande peau de parchemin; item unes autres lettres dudit évesque de Liége données le XXVIIe jour de novembre mil IIII^{c} XLV, aussi contenant une grande peau de parchemin, faisans mencion de la fondacion d'une chappelle en l'église de la Boussière et de faire abatre la tour de Montorgueil; et aussy pour avoir fait copier et doubler les lettres en quoy ceulx de Bruges sont obligiez envers monseigneur pour le droit qu'il a de prendre le VIIe denier sur toutes les rentes et revenues de ladicte ville de Bruges. » (fol. 239) = « A messire Jehan de Berghes, seigneur de Wallhain, chevalier, conseillier et chambellan, pour estre party de la ville de Brouxelles et alé, avec et en la compaignie de messire Bauduin de Lannoy, monseigneur le prévost de Nostre-Dame de Bruges, messire Philippe Du Chesne et autres ambassadeurs de madame la duchesse par elle envoyez en Allemaigne au devant de monseigneur le duc d'Austrice, en quoy faisant, alant, séjournant et retournant avec et en la compaignie de monseigneur le duc en la ville de Gand où estoit lors madame la duchesse, il a vacquié depuis le VIIe jour de juing l'an LXXVII qu'il se party de par deça jusques au XVIIIe jour d'aoust enssuivant oudit an qu'il arriva audit Gand avec mondit seigneur. » (fol. 237 v°) = « A maistre Loys Brun, poète et orateur, régentant en l'université de Louvain, la somme de trentedeux livres pour don que monseigneur lui a fait, par lettres patentes de XXVIIIe jour d'aoust audit an LXXIX, en considéracion d'aucuns services qu'il lui a faiz et meismes pour ses peine et labeurs qu'il a faictes à faire certain dit et traictié de la journée et victoire par mondit seigneur obtenue à l'encontre des François ses ennemis, lequel il a présenté à icellui seigneur. » (fol. 303 v°) = « A Estienne Van der Bruggen, marchant tapissier demourant à Enghien la somme de trois cens soixante livres du pris de XL gros, pour six cens aulnes de tapisserie qu'il a délivrée pour en parer deux chambres de l'ostel de monseigneur, assavoir les trois cens aulnes qui sont ouvrées de soye ou pris de dix-huit solz l'aulne, et les autres trois cens aulnes ouvrées de traymes ou pris de six solz l'aulne. » (fol. 333 v°).

B. 2119. (Portefeuille.) — 86 pièces, parchemin; 6, papier; 6 sceaux.

1 janvier **1479** — 31 décembre **1479** = Mandements de Maximilien et de Marie, duc et duchesse de Bourgogne, ordonnant: — de faire délivrer à leur secrétaire maître Jacques Maistrejean, sur les revenus du prieuré d'Englos, la somme qui lui était due par Jean de Cussigny, prieur dudit Englos, lequel « s'est mis hors de nostre obéyssance et tient, comme l'on dit, en party à nous contraire, » de donner à Jean, seigneur de Hames, en compensation des pertes et dommages qu'il a éprouvés, certains biens confisqués sis en la châtellenie de Lille, et de confier à Isabelle Vos, veuve du secrétaire audiencier Antoine de Halewin, les biens qui étaient en possession de ce dernier.

= Lettres de don accordées par les mêmes duc et duchesse : — à Philippe de Bourgogne, seigneur de Beveren, qui reçoit donation de tous les biens sis à Quiéry, à Auby, à Arras, à Hennin-Liétard et à Noyelles-Godault, dont jouissait son père Antoine, bâtard de Bourgogne, et qui venaient de Nicole la Châtelaine, mère de l'évêque d'Utrecht, à Servais Waudart à qui est concédée la motte de Bois d'Haisne, à messire Oudart de Renty qui reçoit une pension annuelle de cent écus sur la recette de Saint-Omer, et à plusieurs autres. = Lettres et actes d'attestation : — concernant la vente faite, sans les les sommations d'usage, par les banquiers de Bruges, Nicolas de May et Jean Butin, de joyaux, statues et objets de vaisselle, mis en nantissement par l'archiduc, qui ont été achetés par les gens du roi d'Angleterre, et aussi l'achat par l'abbé de Saint-Bertin de quatre « ymaiges d'argent, ung de saint Jacques, ung autre de saint Jehan l'évangéliste, ung de saint Simon, doré, ayant en sa main une soyoire, et ung autre de saint Louys à tout une couronne de pierres de perles et de grenas, » au sujet des rentes dues au gavène et espier de Douai par les maisons et hôpitaux de ladite ville, de Georges, évêque de Metz, de Guillaume de la Baume, seigneur d'Huin, de Jean de Dommarien, écuyer, maître de l'artillerie, et de plusieurs autres officiers du duc; — de Gilles de Bernemicourt, lieutenant du gouverneur d'Aubigny, de Jean de Sainte-Aldegonde dit le Borgne, écuyer, seigneur de Bryart, lieutenant du bailli de Saint-Omer, et de plusieurs autres; — de Jacquemart Du Parc, Guillaume de le Sauch, Jacquemart de Surie et Enguerrand Le Jeune, hommes de fief du duc, et de plusieurs autres officiers et hommes de fief en Hainaut. = Lettres de commission des mêmes duc et duchesse nommant Paul de Baenst président du Conseil de Flandre, au lieu d'André Colin qui a résigné ses fonctions, et Arnould de Hamel, fils de Gonthier, chevalier. amman et dyckgrave d'entre la Meuse et Le Wale. = Quittances : — de Nicolas le Prévost, receveur général des finances, de Charles de Châlons, comte de Joigny, de Thibault Barradot, conseiller du duc, et de plusieurs autres officiers. = Quittances pour rentes : — de Nicolas Pertrix, prieur des Chartreux du val de Sainte-Aldegonde lez Saint-Omer, de Jean de Maulde, « mainbour et gliseur » (marguillier) de l'église de Gommegnies, de Hoste Hasnon, receveur de Sainte-Élisabeth du Quesnoy, de Jacques. Corbault, recteur de l'église paroissiale de Saint-Pierre de « Favruelz, faubourg de la ville du Quesnoy, » et de plusieurs autres ; — d'Aélis Turquet, abbesse de « Nostre-Dame de Beaulieu que on dist de Sin-lez-Douay, » et d'Isabelle de Dimont, abbesse de Sainte-Elisabeth du Quesnoy ; — d'Anthonia de Baenst. veuve de monsieur de Harchies, de Lambert de le Neufverue, argentier de la ville de Saint-Omer, et de plusieurs autres. = Quittances pour gages : — de Philippe de Croy, comte de Chimay, de Tanneguy de Chabannes, jadis premier écuyer de feu le duc Charles, de Gilles Gobert, conseiller et roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or, de Jean Meurant, maître charpentier du pays de Hainaut, d'Antoine Level, maître maçon du même pays, de Matthieu Le Fèvre, commis par maître Jean d'Oisy à la sergentise de la recette du Quesnoy, et de plusieurs autres.

B. 2120. (Cahiers.) — 36 feuillets, parchemin (1).

1 janvier **1479** — 31 décembre **1479.** = Registre du contrôle tenu par Nicolas de Ruter, premier secrétaire du duc et contrôleur de ses finances, pour une année commençant le 1 janvier 1478 (v. st.). = « De révérends pères en Dieu messieurs Phelippe, abbé du monastère de de Saint-Pierre de Gand, Jehan, abbé de l'église et monastère de Saint-Bertin en la ville de Saint-Omer, maistre Pierre Bogart, doyen de Saint-Donas de Bruges, Jehan Monissart, doyen de l'église de Therwanne, Pierre Bacheler, official de Cambray en la ville de Bruxelles, Jehan de Cambrin, doyen de l'église de Furnes, et Jehan Pournis, scelleur de Tournay, tous collecteurs commis pour lever et recevoir ce que naguères a esté accordé par le clergié du pays de Flandres, en don gratuit et pour employer à l'utilité, deffense et conservacion des pays de mesdits seigneur et dame, la somme de douze mille huit cens soixante-quinze frans du pris de trente deux gros monnoye de Flandres le franc »

B. 2121. (Registre.) — 590 feuillets, parchemin.

1 janvier **1480** — 31 décembre **1480.** = Compte de Louis Quarré, receveur général des finances du duc et de la duchesse de Bourgogne, pour un an commençant le 1 janvier 1479. (v. st.). = Total général de la recette : 502,323 l. 16 s. 2 d. tournois. Total général de la dépense 501,819 l. 1 s. 9 d. tournois. = « A maistre Jehan

(1) Fragments de comptes, envoyés de l'arsenal de Metz aux Archives du Nord.

Barradot, la somme de cent huit solz. Et premièrement pour, le xve jour d'aoust, oudit an IIII^{xx}, estre party de la ville de Namur et estre alé devers révérend père en Dieu monseigneur l'évesque de Liége, pour lui dire et remonstrer les grandes et somptueuses charges, frais et despens que monseigneur avoit et supportoit journellement à cause de la guerre, affin de savoir de lui quelle aide et assistence de gens d'armes, d'artillerie et de pouldre il entendoit et vouloit faire à mondit seigneur, pour vouloir réduire à son obéissance les places de Durbuy et autres à messire Guillaume d'Aremberg, et semblablement pour requérir, de par mondit seigneur, que les deniers que, par feu monseigneur de Humbercourt, en son vivant, avoient esté mis en garde et dépost ès mains de ceux du chapitre de Saint-Servaiz à Trecht, fussent levez par madame d'Humbercourt pour en estre fait prest à mondit seigneur... Item, pour le XXIIIIe jour dudit mois d'aoust, estre de rechief retourné devers mondit seigneur de Liége, pour la cause dessus dicte et aussi que son plaisir fust donner à messire Martin, seigneur de Polhain, tout tel droit et action qu'il avoit à la terre, place et seignourie de Lumpinez, appartenant à messire Guillaume d'Aremberg, comme confisquez par ce que ledit messire Guillaume tenoit, comme encoires tient party contraire à mesditz seigneurs le duc et de Liége. . » (fol. 349 v°) = « A Pierre Le Roy, orphèvre, demourant à Bruges, la somme de deux cens soixante quatre livres cinq solz six deniers, pour ung marc deux onces sept estrelins d'or qu'il a mis et employé pour avoir fait le seel de secret avec un signet armoyé des armes de mondit seigneur...; item pour quinze onces d'argent qu'il a semblablement employées pour avoir fait une boiste dudit argent doré servant à mettre et enclore dedens ledit seel... » (fol. 515) = « A Cornille De Bout, orfevre, demourant à Gand, la somme de trois cens quarante une livres quatorze solz, six deniers, pour sept marcs quatre onces cincq estrelins d'argent fin qu'il certiffie avoir employé à faire le grant seel et contre seel de mondit seigneur, la boiste y servant avec la garniture de la chainture servant à ladicte boiste; item pour quinze estrelins et demy d'or de file, dont a esté faicte la chaynete à quoy pent la clef de ladicte boiste; item pour une once six estrelins et demi d'or qui ont esté employés en ung petit signet d'or armoyé des armes de mondit seigneur servant à lettres closes; item pour la fachon desdictz seel, contre seel, signet, boiste, garniture d'icelle, ensemble de ladicte chaynette, de la clef y comprins la dorrure, et deux bourses de soye avec le tissu servant à ladicte boiste » (fol. 539 v°). = « A Leurens de Custere, facteur de Lueins Vichienne, joyelier, demourant à Lille, la somme de cinq cens quarante livres pour une bague à fachon de fermaillet estoffé d'une lune de diamans, d'un ballays, d'une esmeraulde et d'une grosse perle, que mondit seigneur a fait donner à certaine personne dont il ne veult autre déclaracion icy estre faicte. » (fol. 535 v°)

B. 2122. (Portefeuille.) — 79 pièces, parchemin; 14, papier, 3 sceaux.

1 janvier **1480** — 31 décembre **1480**. = Mandement de Maximilien et de Marie, duc et duchesse de Bourgogne, constituant une rente sur les domaines de Flandre en faveur de Marc Bruline, bourgeois de Bruges. = Lettres de don et d'exemption de droits seigneuriaux ou de peines accordées par les mêmes duc et duchesse à Antoinette de Baenst, veuve du seigneur de Harchies, à Jean de Lannoy, seigneur de Mingoval, qui reçoit les terres d'Amblise, Tulin et Rombies, sises en Hainaut, et la seigneurie d'Alennes en la châtellenie de Lille, confisquées sur le seigneur de Neuville et Gobert d'Aspremont, à Jean d'Eune, sommelier, et à Pierre de Crépieul, capitaine des archers du corps du duc, pour leurs bons services, à Wallerand de Wavrin qui reçoit ainsi que sa femme Jeanne de Roubaix, remise des droits seigneuriaux dus pour une donation faite à Jeanne de Wavrin, dame de Maldeghem, leur fille, et pour le fief de Wasiers qui avait été cédé par ledit Wallerand à Marguerite, sa fille illégitime, à Jean Le Cappelaer, de Lécluse, qui reçoit rémission au sujet de crimes qu'il avait commis, et à des habitants de Solesmes, Englefontaine, Louvignies, Vendegies sur Écaillon, Noyelles en Renaud-Folie et Forest près de Câteau-Cambrésis, localités situées en la prévôté du Quesnoy. = Lettres et actes d'attestation de plusieurs officiers du duc, parmi lesquels Woultre Outhuesben, garde des joyaux, qui a remis à Jérôme Fresquebadin, marchand Florentin résidant à Bruges, des « pièces de harnois de guerre garnis de pierres précieuses, perles et autres choses, pour plus grande sceurté de la somme de trois mil six cens livres prestée à monseigneur le duc; » — de Robert Masinville, bailli de Saint-Omer et châtelain de Ruhout, de Jean de Sainte-Aldegonde dit le Borgne, bailli de la ville de Saint-Omer, de Jean Robes, lieutenant du bailli de Saint-Omer, de Julien Blondel, lieutenant du châtelain et burgrave de Saint-Omer; — des échevins de Douai, au sujet de l'hôpital Saint-Nicolas de Sin lez Dechy et des

assis de leur ville ; — de Jean Bourgeois, abbé de Maroilles, d'Antoine Prévost, prévôt de la ville du Quesnoy, de Germain Boulanger, receveur de Beaumont en Valenciennes, de Sandrart Lecomte, mayeur de Maresches, de Guillaume Raoul, mayeur de Noyelles, de Jacques Rasse et de Martin Béghin, sergents de la Cour à Mons, et de plusieurs autres officiers et hommes de fief du duc en Hainaut. = Lettres de commission des mêmes Maximilien et Marie nommant Balthasar de Ghistelles bailli de Hulst et d'Axelles, Claude d'Occors dit Gostrin capitaine du château de Saint-Omer, Jean Sourgon et plusieurs autres sergents à masse de la ville de Saint-Omer; — autorisant Jean de Man, orfèvre à Saint-Omer, à tenir en cette ville une table de change publique, et conférant « l'office de libellaire et scribe du bailliage de Charollais à Édouart de Perches, pour ses bons services, meismement que à la derrenière journée de Nancy il fut prins prisonnier par noz ennemiz. »

B. 2123. (Portefeuille.) — 120 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1 janvier **1480** — 31 décembre **1480**. = Quittances : — de Louis Quarré, receveur général des finances ; — de Roland Le Fèvre, Georges Lenguerant, Hippolyte de Berthoz et Jean de Longchamp, conseillers du duc ; — de Jeanne de Buzanlon, mère de lait du comte de Charollais, de Jean de la Gaudinière, écuyer, de Jean Crombet, taillandier et maréchal, Jean Carette, marchand grossier et Paneval de Langle, artilleur, demeurant à Lille, et d'un grand nombre d'autres fournisseurs du duc et de la duchesse. = Quittances pour rentes : — de l'abbé de Zonnebeke en la prévôté de Saint-Martin d'Ypres, de frère Laurent du Frasnoy, gardien des Frères Mineurs de Valenciennes, de Floris Stellinck dit le Peintre, receveur de l'église Sainte-Élisabeth du Quesnoy, de Jacques Pontaige, receveur de l'hôpital Saint-Louis nommé le Cheval d'or en la rue Boulizienne à Saint-Omer, de Jean Galait, bourgeois de Fumay, receveur de l'église Notre-Dame de Bonnefontaine, et de plusieurs autres receveurs; — d'Aélis Turquet, abbesse de Sin près Douai, de Jeanne d'Azincourt, abbesse de Sainte-Colombe de Blandecques, d'Isabelle de Dimont, abbesse de Sainte-Élisabeth du Quesnoy, de Marguerite Le Brune, prieure de Galilée à Gand ; — de Jean de Walhaing, prêtre, de Jean de Valkenaere, au sujet du tonlieu de Nieuport, de Julien d'Audenfort et de plusieurs autres. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Philippe de Bourgogne, seigneur de Béveren et de la Viefville et gouverneur de Namur, de Pierre de Dompierre, commis à l'échansonnerie de la duchesse, et de plusieurs autres officiers du duc ; — de Robert de Manneville, conseiller et chambellan, bailli de Saint-Omer, de David de Wissocq, bailli et châtelain de la même ville, de Jean de Sainte-Aldegonde, lieutenant général dudit bailli, d'Hugues Quiefdeber, procureur d'Artois au quartier de Saint-Omer, de Jacques de Bersacques, écuyer, d'Oudart de Renty, de Claude d'Occors (d'Ococh), de Philippe de Sus-Saint-Léger, de Jeannet Bers dit le Foulon, fils de Jacques Bers, en son temps sergent de bailliage, de Toussaint Merlin et de plusieurs autres sur la recette de Saint-Omer ; — d'Antoine Le Prévost, conseiller de la duchesse et son prévost du Quesnoy, et d'autres officiers et hommes de fief. = Quittances de Jean Ruffault, receveur de Lille, commis aux ouvrages de l'hôtel du duc à Rihout, au sujet de sommes versées pour travaux exécutés à cet hôtel.

B. 2124. (Registre.) — 336 feuillets, parchemin.

1 janvier **1481** — 31 décembre **1481**. = Compte de Louis Quarré, receveur général des finances du duc et de la duchesse de Bourgogne, pour un an commençant le 1 janvier 1480 (v. st.). = Total général de la recette : 536,511 l. 3 s. 9 d. tournois. Total général de la dépense : 540,124 l., 3 s. tournois. = RECETTE. Chapitre I. *En Brabant* : 33,817 l. 10 s. — Chapitre II. *En Lucembourg* : 1,094. l. — Chapitre III. *En Gheldres* : 7,830 l. — Chapitre IV. *En Flandres* : 37,042 l. 18 s. 6 d. — Chapitre V. *En Artois* : 795 l. 1 s. — Chapitre VI. *En Haynneau* : 2,346 l. 13 s. 5 d. — Chapitre VII. *En Hollande* : 27,787 l. 7 s. — Chapitre VIII. *En Zeelande* : 1,791 l. 3 s. 6 d. — Chapitre IX. *En Namur* : 5,109 l. 9 s. 6 d. — Chapitre X. *Aydes comme deniers accordez pour le fait de la guerre et autrement* : 144,935 l. 8 s. 2 d. — Chapitre XI. *Parties extraordinaires* : 102,313 l. 13 s. — Chapitre XII. *Biens des François* (confiscations sur les partisans du roi de France) : 5,020 l. — Chapitre XIII. *Biens de ceulx d'Utrecht* : 318 l. — Chapitre XIV. *Prestz faiz par pluisieurs officiers tant de justice comme de recepte* : 33,724 l. — Chapitre XV. *Vendicion de rentes à la charge et sur le demene* : 17,600 l. — Chapitre XVI. *Des coffres de monseigneur* : 26,607 l. 3 s. — Chapitre XVII. *Recepte extraordinaire de deniers prins en despence par le compte précédent et non payez* ·

2,700 l. = DÉPENSE. Chapitre I. *Deniers payés aux officiers qui en doivent compter :* 191.348 l. 9 s. 1 d. — Chapitre II. *Gaiges et pensions extraordinaires :* 51,753 l. 18 s. 6 d. — Chapitre III. *Menus voyaiges et messaigeries :* 2,442 l. 6 d. — Chapitre IV. *Ambassades et gros voyaiges :* 10,212 l. 12 s. — Chapitre V. *Dons et récompensacions extraordinaires :* 15,202 l. 15 s. 9 d. — Chapitre VI. *Autres dons par mandemens particuliers :* 37,564 l. 1 s. — Chapitre VII. *Parties d'escuirie :* 2,617 l. 9 s. 6 d. — Chapitre VIII. *Offrandes et aulmoisnes :* 229 l. 10 s. — Chapitre IX. *Deniers payez aux secrétaires de monseigneur:* 96 l. — Chapitre X. *Menus et grosses parties tant achatz de vaisselles d'argent, joyaulx, draps de soye, de laynne, fourrures, fachons d'habillements comme autrement:* 17,381 l. 8 s. 10 d — Chapitre XI. *Deffrayemens :* 7 l. 4 s. — Chapitre XII. *Deniers payez en l'acquit de monseigneur* : 22,593 l. 18 s. 6 d. — Chapitre XIII. *Deniers délivrez ès mains de monseigneur* : 19,352 l. 13 s. 6 d. — Chapitre XIV. *Autre despence à cause de deniers prins à frait* : 2,052 l. — Chapitre XV. *Deniers rendus et non receuz* : 5,800 l. — Chapitre XVI. *Payemens faiz aux gens de guerre* : 70,340 l. 8 s. — Chapitre XVII. *Despence commune* : 99 l. = « A madame de Halevin, la somme de mil livres..., à cause que sa place et terre de Saint-Lambert et autres biens et revenues, qu'elle a ou pays de Champagne, sont détenuz et occupez par les Franchois, aussi des grans frais, charges et despens qu'elle a supportez et encoires supporte journellement pour la garde et deffence de sa place de Commines qui est une clef et entrée des pays de Flandres. » (fol. 258) = « A Pierre Coustain, varlet de chambre et paintre, pour estandars, guidons, deux douzaines de sauvegardes armoyées et escriptes de fin or avec la Thoison sur boucrain et aussi pour ouvraiges faiz pour la Thoison tenue à Bois-le-Duc, » 1450 l. en trois payements. (fol. 273, 289 et 293) = « A Pierre Du Royalme, paintre demourant à Brucelles la somme de dix-sept livres dix solz pour vingt-six grans blasons et dix-huit autres moyens des armes de feu monseigneur le duc de Clèves, faiz et délivrez pour l'obsecque dudit feu monseigneur en la chapelle de son hostel audit lieu de Bruxelles. » (fol. 294) = « A Michiel Nyettens, tapissier, demeurant en la ville de Bruxelles, la somme de quatre-vins-douze livres huit solz pour sept bancquiers de tapisserye de menue verdure que monseigneur a fait prendre et achetter de luy pour s'en servir à la feste de la Thoison d'or naguères tenue en la ville de Bois-le-Duc... » (fol. 284 v°)

B. 2125. (Portefeuille.) — 56 pièces, parchemin ; 2, papier ; 3 sceaux.

1 janvier **1481** — 31 décembre **1481**. = Mandements de Maximilien et de Marie, duc et duchesse de Bourgogne, ordonnant : — à Josse de Saint-Omer, chevalier, seigneur de Marbeke, et à Guillaume de « Saint-Andoiche, » écuyer, de passer en revue les hommes d'armes en garnison à Aire et à Saint-Omer, et aux commis sur le fait des finances de faire jouir « Anthoinne de Wavrain, pour considéracion de ses bons et agréables services qu'il a faiz à nostre très chier père et à nous, mesmement à le journée par nous eue au lieu de la Viefville à l'encontre des François, pour considéracion aussi des pertes et dommages que lui et Marie Goswyne sa femme, ont eues et soustenues comme encoires ont à l'occasion de la guerre en tant que tous ou la pluspart de leurs biens, rentes, revenues sont occupez et empeschez par les François, des biens, meubles et immeubles, tant or, argent, maisons, terres, rentes, revenues et debtes que Hues de Tordekennes, à présent demourant en party à nous contraire, Colle de Humereulles, femme dudit Hues et mère de ladicte Marie, et Anthoinette Gossyne, fille d'icelle Colle et seur de ladicte Marie, lesquelles Colle et Anthoinette sont en voulenté de brief aller et elles transporter à party à nous contraire devers ledit Hues, mari de ladicte Colle, ont et pevent avoir, scituez et gisans en nos pays et seigneuries, quand elles seront parties des pays de nostre obéissance et tiendront avec ledit Hue le party à nous contraire. » = Lettres de don et d'exemption de droits seigneuriaux accordés par les mêmes duc et duchesse : — à révérend père en Dieu Jean de Bourgogne, protonotaire du Saint-Siège et prévôt de la collégiale de Saint-Omer, « en récompense des grans fraiz, missions et despens qu'il lui a convenu faire, avoir et supporter à son entrée oudit lieu de Saint-Omer, » à Thomas, seigneur de Berlettes, exempté des droits à payer pour l'acquisition de la seigneurie de Mentèque, et à frère Eustache Du Flocq, religieux carme, qui obtient remise de l'argent par lui dû « à ung nommé Amand Millon, demourant en party à nous contraire. » = Lettres et actes d'attestation : — de Jean de Lannoy, seigneur de Mingoval, qui assure n'avoir pu retirer que cent livres des terres d'Amblise, Tulin et Rombies et de la seigneurie d'Alennes, qui lui avaient été données comme domaines confisqués, de Jean de Chalon, prince d'Orange, comte de Tonnerre, et de Charles de Chalon, comte de Joigny, au sujet de biens confisqués et de services rendus par des gens de guerre,

avec plusieurs états des « monstres et reveeues » d'hommes d'armes faictes à Bruxelles, à La Vere en Zélande, au château de Selles à Cambrai, à Aire, à Bourbourg, à Saint-Omer et à Bruges; — de Philippe de Bourgogne, seigneur de Beveren et de la Viefville, de Guillaume De la Vallée, lieutenant du bailli de Saint-Omer, de Jean Fasfellin, châtelain et burgrave de la même ville, de Jean De le Cauchie, capitaine et garde du château de la Montoire, et de Jean de la Gruthuse, capitaine du château de Lille; — de Bertrand Pastour, lieutenant des bois de Mormal, de Jean de Longchamp, chevalier, conseiller de la duchesse et son mayeur et massart au Quesnoy, de Jean Lupart, curé en la même ville, de Nicaise Ghysemart, mayeur de Guisegnies, de Jacques Chalard, mayeur de Baudour, et d'un grand nombre d'autres officiers et d'hommes de fief du duc en Hainaut. = Lettres de commission, ajournant les membres du Magistrat de Valenciennes à comparaître devant la Chambre des Comptes de Lille, pour déclarer les difficultés qui les empêchaient de clore et apurer les comptes de Jean Bruneau, bourgeois et massart de la ville de Valenciennes.

B. 2126. (Portefeuille.) — 141 pièces, parchemin; 3, papier.

1 janvier **1481** — 31 décembre **1481**. = Quittances: — de Louis Quarré, receveur général des finances; — de Jean de Bourgogne, prévôt de Saint-Omer, de Philippe Duchesne, seigneur de Gramboys, maître d'hôtel de la duchesse, de Guillaume d'Espinoy, maître d'hôtel du prince d'Orange, de Guillaume de Ternay, échanson faisant la dépense de la duchesse, de Meliador de Lalaing, écuyer, de Michel de Berghes, premier écuyer tranchant, de Jean Cuvillon, greffier de la gouvernance de Lille, de Louis Rolin, écuyer, bâtard d'Aymeries, et d'un grand nombre d'autres seigneurs et officiers du duc; — de Lopez de Tore, « marchand espaignart résidant à Bruges, pour trois saintures vermeles de fil d'or garnyes de lassettes que madame a fait prendre de luy, » et de plusieurs autres fournisseurs du duc et de la duchesse. = Quittances pour rentes: — de Nicolas Pertrix, prieur des Chartreux du val de Sainte-Aldegonde lez Saint-Omer, du doyen de la collégiale Saint-Piat de Seclin, de Jean Godemart, mainbourg de la maison Saint-Lazare au dehors du Quesnoy, de Richard de Goy, chapelain de la chapelle Saint-Michel en l'église du Quesnoy, et de plusieurs autres prêtres; — — de Jeanne, abbesse de Sainte-Claire à Saint-Omer, et de Marie Grumelière, religieuse à l'hôpital de Vilvorde; — de Jean de le Karowe, prêtre, receveur de Parceval d'Azincourt, seigneur d'Aubigny et de Villers, de Guillaume de Norhoud, de Barthélemi Trotin, « ordonné au saisissement des biens des François et autres tenans party contraire à monseigneur, » et de plusieurs autres. = Quittances pour gages et pensions annuelles: — d'Isabelle de Halewyn, de Jeanne de Halewyn, de Jeanne d'Ysenghien et d'Ysabelle de Sailly, « damoiselles » de madame la duchesse, et de Catherine de Lalaing, « fille de chambre de madame; » — de Philippe de Bourgogne, seigneur de Beveren, conducteur de trois cents lances, de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuuse, de Jacques de Ghistelles, seigneur de la Motte, garde du château de Saint-Omer, et de plusieurs autres officiers du duc; — de Matthieu d'Anstin, curé de Saint-Martin hors des murs de Saint-Omer, de Pierre de le Nesse, conseiller du duc au bailliage de Saint-Omer, de Jean de Linselles et de plusieurs autres sur la recette de la même ville de Saint-Omer; — de Jacques Le Clercq, chapelain de la Chambre des comptes de Flandres à Lille, « pour ses gaiges d'avoir célébré messe en la chapelle d'icelle chambre en chascun jour besoingnable, ainsi qu'il est accoustumé, » de Jean Godemart, clerc marguillier de l'église du Quesnoy, d'Antoine Le Vel, maître maçon du Hainaut, et de plusieurs autres officiers du duc. = Quittances et états de travaux exécutés: — à Lille au boulevard du Molinel, en la ville de Lécluze, au château de la Montoire, ainsi qu'en la ville et forteresse de Beaumont où l'on a réparé la tour aux oies, la tour Agrappart, le boulevard de la porte Sauchoy et la tour « c'on dist à le grande amour. »

B. 2127. (Registre.) — 336 feuillets, parchemin.

1 janvier **1482** — 31 décembre **1482**. = Compte de Louis Quarré, receveur général des finances de Maximilien, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, pour un an commençant le 1er janvier 1481 (v. st.). = Total général de la recette: 492,072 l. 13 s. 5 d. tournois. Total général de la dépense: 569,218 l. 11 s. 1 d. tournois. = « A Yvon Malet, marchant de Portevy (Pontivy?) ou pays et duchié de Brabant (Bretagne), en son nom comme en celui de marchans bourgeois en la ville de cité de Semper Corentin (Quimper Corentin) oudit duchié, ses consors et compagnons, la somme de six vingtz livres à cause d'une carvelle à eulx appartenant, du port de soixante tonneaulx de vin et dix-huit charges de sel, qu'ilz avoient chargié en ladicte carvelle ou lieu de la Roichelle oudit pays de

Bretaigne, à tout laquelle carvelle ainsi chargée, après qu'ilz furent partiz dudit lieu de la Roichelle, qui fut ou mois de juing mil IIIIc IIIIxx ung, en intencion de venir en Flandres et illecq vendre et distribuer lesdictes marchandises, et eulx arrivé assez près du port de Lescluise, furent rencontrez par aucuns des subgetz de monseigneur qui estoient en une barge esquippée de soixante-dix-huit hommes de guerre, lesquelz, par voye hostille, assaillirent et habourdèrent ladicte carvelle, la prinrent, ravirent et menèrent avec eulx environ LXX lieues en mer loinges du lieu où ilz prindrent ladicte carvelle, et illecq mirent lesdicts marchans au bateau d'icelle carvelle sans leur baillier aucune provision de boire ou de mengier, et ainsi furent habandonnez en la mer sans leur faire restitucion de ladicte carvelle, vins, sel, appareaulx, artillerie et autres choses appartenans à ladicte carvelle, et plusieurs autres excès et outraiges leur furent faiz par lesdictz subgectz de mondit seigneur, nonobstant qu'ilz les eussent advertiz des amitiez, aliances et confédéracions estans entre mondit seigneur et ledit duc de Bretagne. » (fol. 204). = « A Jaspart de Bakere et Hubrecht Bouwins, orfèvres, la somme de quatre-vingtz-douze livres seize solz et vint-huit marcs d'argent pour en faire deux grans seaulx et deux petis contreseaulx armoyez des armes de mondit seigneur et de messeigneurs es enffans. » (fol. 283). = « A maistre Nicolas de Ruter, premier secrétaire et audiencier de monseigneur pour ses gaiges, de cent livres par an, de l'estat de garde des chartres des pays et duchié de Luxembourg, marchionné d'Arlon, contez de Chimy et de la Roiche en Ardenne, à quoy feu monseigneur le duc Charles le retint par ses lettres patentes du IIIe jour d'avril l'an mil IIIIc soixante et quinze après Pasques. » (fol. 290)

B. 2128. (Portefeuille.) — 134 pièces, parchemin; 2, papier; 1 sceau.

1 janvier **1482** — 31 décembre **1482**. = Mandements de l'archiduc Philippe d'Autriche, duc de Bourgogne : — à Josse de Vroede, de Wervicq, qui doit fournir au lieu du « brief ou calculaire incorrect, deffectif et non véritable par luy livré, ung livre vray et correct sur lequel asseurement l'en puist recevoir les rentes dudit Wervy, » aux maîtres de la Chambre des Comptes qui payeront la somme due à Pierre Robin pour avoir « appoissonné les viviers et eauwes de Hyon, » au pays de Hainaut, et concernant la conduite des finances et la revue des gens d'armes. = Lettre de don accordée par le même duc à Jean, habitant de Poligny, qui a perdu partie de ses biens durant la guerre, et à dame Isabelle de Vos, veuve d'Antoine de Halewin, en son vivant secrétaire et audiencier, qui reçoit un délai d'an pour relever les fiefs de Lespaye à Harlebeke et celui de Winghene. = Lettres et actes d'attestation : — d'Yvon Malet, de Pontivy, et autres, au sujet de leur navire qui avait été saisi par des pirates de la Flandre ; — de Claude de Neufchâtel, seigneur du Fay, chevalier, de Thibaut Baradot, jadis maître de la Chambre aux deniers, et de plusieurs autres officiers du du duc ; — de Josse de Cortewyle, au sujet d'une revue de gens d'armes à Bailleul, et de Philippe Latte, écuyer, aussi au sujet d'une revue de gens d'armes à Anvers ; — de Jacques Le Zommere, lieutenant de maître Gui de Hondecourt, bailli du pays de Langle, et d'autres officiers du duc au quartier de Saint-Omer ; — de Jean de Gauley, notaire apostolique et impérial en la Cour spirituelle de Tournai, de Matthieu de Bavinchove, receveur de Cassel et du bois de Nieppe, et d'autres officiers du duc en Flandre ; — de Jacques Henne, à présent receveur général du Hainaut, de Jean de Wattignies, huissier d'armes de l'ordonnance, et de plusieurs autres officiers et hommes de fief du duc en Hainaut. = Lettres de commission : — de l'archiduc Maximilien, duc de Bourgogne, nommant Thibaut Barradot, maître de la Chambre aux deniers, et Olivier de Famart, capitaine du château de Béthune ; — de Marguerite d'Angleterre, duchesse douairière de Bourgogne, nommant Jacques Douche, receveur des dixièmes deniers des ventes de terres en la ville et châtellenie de Tenremonde. = Quittances : — d'Isabelle de Halewin, d'Isabelle de Coudey, d'Isabelle de Sailly et de Jeanne d'Ysenghien, « jadiz damoiselles de feue madame la duchesse, » et de Jean Leclerc, « librairier demourant à Bruges, pour ung journal à l'usaige de sainte Waldruut que feue madame a fait donner à ma damoiselle de Poitiers ; » — de Louis Quarré, receveur général des finances, de Laurent Le Mutere, receveur de l'artillerie, d'Adrien de Themsecke, clerc de Thibaut Barradot, et de plusieurs autres officiers du duc ; — de Simonne de Sauvegrain, jadis mère de lait de feu le duc Charles, de Jean Nyvart, marchant résidant à Bruges, et de Hubert Lambin, orfèvre, demeurant à Bruxelles. = Quittances pour rentes : — du chapitre de Cassel, d'Enguerrand, abbé de Clairmarais, de Nicole Pertres, prieur des Chartreux du val de Sainte-Aldegonde lez Saint-Omer, de Jean de Larche, dit Barbier, frère prêcheur de la maison de Saint-Omer, de Guillaume Oston, receveur de l'abbaye de Vicogne ; — d'Isabelle de Bimont, abbesse de Sainte-Élisabeth du Quesnoy ; — de Guillaume d'Ardres, écuyer, seigneur de

Guines, de Jean Bournel, chevalier, seigneur de Boucoude, de Jacques de Montigny, chevalier, seigneur de Villers, et d'autres seigneurs, bourgeois et hommes de fief. = Quittances pour gages et pensions annuelles: — de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Daniel de Praet dit de Moerkerke, seigneur de Merwede, de Jacques Calliot, seigneur de Chanteraine, d'Englebert Le Huet, prévôt d'Arlon, d'Elbert Roffart, capitaine de la ville de Masecke, de Jeanne de Cleval, dame de Manneville, de Charles de Saveuses, seigneur de Souverain-Moulin, et de plusieurs officiers du duc. = Quittance pour travaux exécutés aux fortifications de Saint-Omer.

B. 2129. (Portefeuille.) — 73 pièces, parchemin; 1, papier; 1 sceau.

1 janvier **1483** — 31 décembre **1483.** = Mandements de Maximilien d'Autriche, duc de Bourgogne, ordonnant : — de rendre à Marguerite d'Angleterre, duchesse douairière, le vidimus ou copie authentique des lettres par lesquelles elle a laissé au duc le profit des tables de prêt de Malines, Tenremonde et Audenarde, et de rendre à Jérôme Friscobaldi, marchand Florentin résidant à Bruges, la somme pour laquelle lui avait été donné en gage « le riche harnoiz de jambes » de monseigneur. = Lettres de don accordées par Marguerite d'Angleterre à Jean De la Porte, son « oublieur, » qui reçoit le droit de faire paître deux vaches dans le parc du Quesnoy. = Lettres et actes d'attestation : — de Jacques de la Verderue au sujet des dépenses faites par Jean d'Auffay en accompagnant « madame Marguerite d'Autrice, daulphine de Viennois, contesse d'Artois et de Bourgoingne, » de Robert Hanocque, commis par les six « chief-villes » de Hollande au payement de l'armée levée « à l'encontre de ceulx d'Utrecht, » de Gui de Baenst au sujet des biens confisqués, et de Colenet de Ghaurelles, fourier d'écurie, au sujet de la prise de chevaux sauvages dans la forêt de Mormal ; — de Florent de Mont-Saint-Éloy, écuyer, lieutenant du gouverneur de Béthune et des échevins de la Flandre au sujet du « cop des grains ; » — de Nicaise Le Dieu, mayeur de Bouchain, de Bertrand Lalier, sergent de la recette générale au quartier de Bouchain, de Jean de Longchamp, mayeur du Quesnoy, et de plusieurs autres officiers du duc en Hainaut. — Quittances : — de Marguerite d'Angleterre, duchesse douairière de Bourgogne, de Louis Quarré, receveur général des finances, de Matthieu de Lespine, clerc commis au compte des nécessités de la Chambre des Comptes à Lille, et de plusieurs autres. = Quittances pour rentes : — de Germaine, abbesse de Saint-Dizier en Pertois, de Baudouin Prévost, prieur, et frère Jean Queldequin, procureur du Val Saint-Pierre de Sainte-Aldegonde lez Saint-Omer, de Jean Henne, prêtre, maître ès-arts, de Grard de Wailly, écuyer demeurant à Bassi (Bachy ?), et d'Agnès de Saint-Genois, veuve de Quentin Gargatte. = Quittances pour gages : — de Philippe, comte de Nassau, de Jacques, comte de Hornes, de Wolfgang, seigneur de Polhain, de Daniel de Moorkerke, seigneur de Merwede, de Jean de Houck, « capitaine Suyssois, » et de plusieurs autres officiers du duc. = Quittances et actes de Jean Meurant, maître charpentier de Hainaut, et d'Antoine Le Vel, maître maçon.

B. 2130. (Registre.) — 102 feuillets, parchemin.

1 janvier **1484** — 31 décembre **1484.** = Compte de Louis Quarré, receveur général des finances et maître de la chambre aux deniers de Maximilien d'Autriche, duc de Bourgogne, pour une année commençant le 1 janvier 1483 (v. st.). = Total général de la recette : 345,418 l. 10 s. 8 d. tournois. Total général de la dépense: 293,207 l. 15 s. 5 d. tournois. = Recette. Chapitre I. ***En Brabant:*** de Jean Van Olmen, conseiller et receveur général en Brabant, 25,161 livres 14 sols 4 deniers, dont 103 livres 2 sols 6 deniers provenant « du droit de relief deu à monseigneur par maistre Jacques de Gondebault, damoiselle Marie Du Bray, sa femme, damoiselle Marie d'Isque, mère de la femme dudit maistre Jacques, et Jean de Lauwe, mary d'icelle Marie d'Isque, à cause de certains fiefz par eulx et chacun d'eux relevez d'icellui seigneur. » Chapitre II. ***En Luxembourg.*** De Wautrin de Bayon, conseiller et receveur général de Luxembourg, 250 livres, dont cinquante ont été payées « à damoiselle Marie du Chateller, femme de Claude Fouchies, escuier, en tantmoings de IIIc L l. que monseigneur lui avait données en avanchement de son mariaige. » — Chapitre III. ***Au quartier d'Arlon.*** De Clais Halfast, conseiller et receveur d'Arlon, la somme de 87 livres, dont quarante fournies « à Jehan de Chevery, escuier pour don que monseigneur lui en avoit fait. » — Chapitre IV. ***Au quartier de Bastoigne.*** De Jean de Lichtervelde, receveur de Bastogne, la somme de 960 livres. — Chapitre V. ***En Gheldres ou quartier de Nimeghen.*** De Gérard Van Kessel, conseiller et rentmaistre de Nimègue, la somme de 404 livres 14 sols, remise ès mains de monseigneur, comme pour convertir en certains ses usaiges, comme à Georges Spring,

Almant pour ses gaiges. » — Chapitre VI. *En Hannau.* De Jacques Henne, conseiller et receveur général de Hainaut, 3727 livres 18 sols 6 deniers, dont 93 livres, 16 sols 9 deniers payées à Pierre de Warenghien et Hacquinet Féron, tappissiers de monseignieur. = « DESPENCE *pour l'office de maistre de la chambre aux deniers de monseigneur.* » — « *Janvier.* Jeudi premier janvier, monseigneur l'archiduc d'Austrice, disner en sa ville d'Anvers, soupper et giste en sa ville de Malines. Vendredy second jour dudit mois, tout le jour en sa ville de Malines. Samedi troisième jour, disner en la ville de Malines, souper et giste en la ville de Brouxelles. » Du 4 au 12, « en la ville de Brouxelles. Lundi douzième jour dudit mois, partir de la ville de Brouxelles, disner à l'abbaye de la Cambre, soupper et giste en la ville de Haulx. Mardi, treizième jour, disner en la ville de Haulx, partir d'illec, soupper et giste à Songnies. Mercredi quatorzième jour, disner à Songnies, soupper et giste en la ville de Mons en Haynnau. » Du 14 au 26 janvier, « en la ville de Mons. Lundi vingsixième jour dudit mois, disner en la ville de Mons, soupper et giste en la ville de Vallenchiennes. Mardi vingseptième jour, tout le jour en ladite ville de Vallenchiennes, ouquel lieu il soupa en l'ostel du seigneur de Maingoval. Mercredi XXVIIIe jour, l'archiduc disna en sadicte ville de Vallenchiennes et soupper et giste en sa ville de Douay; cedit jour feit mondit seigneur faire provisions de pain, vin et autres choses nécessaires pour le quantité de II^c chevaulx qu'il mena avec lui. Jeudi XXIXe jour, monseigneur l'archiduc tout le jour en sadicte ville de Douay, auquel lieu il ordonna donner pour Dieu partie des provisions du jour précédent. Vendredi XXXe et penultiesme jour dudit mois, mondit seigneur partit de de sadicte ville de Douay, disner en sa ville d'Orchies, soupper et giste à Seclin. Sabmedi derrenier jour dudit mois, partir dudit lieu de Seclin, soupper et giste en ladicte ville de Douay... » — « *Juing.* Mardi premier juing, mondit seigneur l'archiduc tout le jour en sa ville de Brouxelles, où estoient les ambassadeurs de France, de Bretaigne, de Venize et autres; ce jour délivré, avec la despence ordinaire, les platz de messeigneurs Charles de Ghelre, de Bollan et autres chevaliers d'Allemaigne. Mercredy, second jour dudit mois, tout le jour en la ville de Brouxelles; et ce jour mondit seigneur, pour furnir à ung pas qu'il avoit fait crier par quatre jours à jouste contre tous venans, et à ceste cause festoya au soupper et ordonna faire ung bancquet pour les dames et damoiselles qu'il feit prier audit bancquet, et aussi pour les jousteurs, et soupper audit bancquet avec mondit seigneur, lesditz ambassadeurs et plusieurs autres chevaliers et escuiers de son hostel, par quoy y furent faiz plusieurs platz de creue. Jeudy, troisième jour, monseigneur tout le jour audit Bruxelles, où, après qu'il eust jousté, fist préparer ung grant bancquet, pour estre, par lesdites dames et damoiselles qui y furent et les dessuditz ambassadeurs, donné le prix, par quoy y eult encores plusieurs platz de creue... »

B. 2134. (Portefeuille.) — 140 pièces, parchemin; 1, papier; 2 sceaux.

1 janvier **1484** — 31 décembre **1484.** = Mandements de Maximilien d'Autriche, duc de Bourgogne, ordonnant : — de ne pas faire droit aux réclamations de Thomas Le Borgne, chanoine de Soignies et de Notre-Dame de la Salle à Valenciennes, qui, après avoir été privé de ses deux prébendes en Cour de Rome et avoir ensuite de nouveau obtenu le titre, réclamait les fruits de ces prébendes à ceux qui en avaient joui temporairement, et de faire remettre diverses sommes à Isabelle de Vilers, à présent femme de Pierre Fautrière, et à Antoine de la Vichte. — Lettres de don et de rémission accordées par le même archiduc : — à Guillaume Van Ryspenbourch, de Malines, à Pierre Le Roy, en considération de services qu'il a rendus « en la conduicte et exécution de l'emprise faicte pour la réduction de nostre ville d'Arras en nostre obéissance, » aux habitants de la ville de Bouchain, « ladicte ville, durant les derrenières guerres, ayant esté prinse par feu le Roy et ses gens, et icelle tenue grant espace de temps, ouquel temps elle a esté brullée et démollie, meismement l'église parrochiale d'illec, au moyen de quoy iceulx supplians sont en très grant povreté et misère et n'ont povoir de rediffier leurs édiffices destruiz et bruslez. » = Lettres de constitution de rentes sur le domaine de Flandre en faveur de Jacques François et André de Themsekem, de Liévin Morcel, de Louis du Mey et d'Agnès Loris. = Lettres et actes d'attestation : — de Jean Le Lauchier, valet de chambre et tailleur du duc, d'Adolphe de Clèves au sujet de voyages qu'il a fait à Gand et à Hesdin avec Louis Van Praet, Daniel Van Herzeele et Arnould De Schoorise, et de plusieurs autres; — de Florent de Mont-Saint-Éloi, écuyer, lieutenant de monsieur de Piennes, gouverneur de Béthune, de Quentin Dubuisson, lieutenant de monsieur de Boussut en la forêt de Mormal, de Guillaume De le Sauch et de plusieurs autres officiers et hommes de fief de l'archiduc en Hainaut, et en Artois. = Quittances : — de Jean Van der Scaeghe,

conseiller de l'archiduc, de Charles de Ligny, chevalier, de Pierre Van Ramicourt et de plusieurs autres; — de Paul Van Provin, conseiller, Jean Gonnet, solliciteur, Liévin Van Massenie, écuyer, Jean Van Pouckes, Tristran Belle, conseiller pensionnaire de la ville d'Ypres, Guyot de Loncpret et Tristran Van Landres, capitaines du château de Peteghem, Jacques Feckebrouck, prêtre et maître de l'école de la maîtrise de l'église Saint-Jean à Gand, et de plusieurs autres, au sujet de voyages et de dépenses extraordinaires; — de Gilles Mutteau, de Gillekin Noetre et de plusieurs autres messagers de l'archiduc et de ses principaux officiers; — de Jean De Smet, demeurant à Malines, qui a fourni « sept vings dix picques de bois de fresne chascune de XXIIII piez ou environ de long, ferrées de petiz fers tous d'achier à la faison d'Allemaigne, » de Gilles Le Maire, artilleur, demeurant à Lille, au sujet de « IIIc vistons d'arbalestres ferrez de bons fers d'espreuve cirez à la main et enpennez de pennes, » et de plusieurs fournisseurs de l'archiduc et de ses enfants. = Quittances pour rentes : — d'Isabelle de Dimont, abbesse de Sainte-Élisabeth du Quesnoy, de Jean Boid, receveur de Bouchain demeurant au Quesnoy, et de plusieurs autres. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Pierre de Lannoy, chevalier, seigneur de Fresnoy, de Robert de Manneville, chevalier, bailli de Saint-Omer, de Jacques Le Clerc, chapelain de la Chambre des comptes de Lille, qui a célébré la messe en cette chambre « chacun jour y besoignable, » de Philippe De le Wale, qui a écrit pour ladicte Chambre des comptes « ung registre, par manière de double, contenant CXXXVI feuilletz de parchemin, des lettres du traictié de la paix d'entre le Roy et monseigneur le duc et ce qui en dépend, » et de plusieurs autres; — de Jean Plichon, mayeur de Louvignies, de Martinet de Hauchin, clerc demeurant à Mons, et de plusieurs autres officiers et hommes du duc en Hainaut. = État de travaux faits à Béthune par Colart de Haudrechies, maître des œuvres en Picardie et en Artois.

B. 2132. (Portefeuille.) — 78 pièces, parchemin; 4, papier; 2 sceaux.

1 janvier 1485 — 31 décembre 1485. = Mandement des archiducs Maximilien et Philippe, ducs de Bourgogne, ordonnant de faire rendre compte des biens des Français confisqués durant les derniers guerres. = Lettres de don des mêmes archiducs, à messire Josse de Prant, chevalier, qui « a largement missionné et despendu du sien, est chargié de femme, d'enffans et de maisnage, et lui avons naguères baillié l'ordre de chevalerie, » à la ville et à la châtellenie de Cassel qui sont réduites « à povreté et ruyne tant par les boutemens de feux, pilleries, roberies et autres explois de guerre, comme par les violences, dont contre aucuns de ladicte chastellenie qui se mestoient du fait de la draperie ont usé, durant lesdictes guerres, ceulx qui soloient avoir le gouvernement d'icellui pays, en tant qu'il leur ont prins, fait prendre, rompre, abatre et emporter leurs hostilz servans à ladicte draperie..., » et à la ville d'Ypres, qui a beaucoup souffert des guerres et de la ruine de commerce de draps, de telle sorte qu'en cette ville où l'on comptait « trois ou quatre mil ostieulx où l'on drappait journellement, il n'en n'a pas pour le présent vint-cinc en tout. » = Lettres de constitution de rentes sur le domaine de Flandre en faveur de Cornil Van den Doorne, Simon Courden, et Jean de Blazere, bourgeois de Bruges. = Lettres et actes d'attestations : — au sujet d' « ung livre en parchemin, lyé entre deux asselles, couvert de cuir vermeil et clauwé sur chascune asselle de cincq boullons fouretez de letton ou cuivre, contenant en escripture quarante ung feuilletz auquel livre sont inscripts les drois, franchises et tonlieux de monseigneur au Dam, » qui a été prêté à Barthélemi Trotin, garde des archives, et dont celui-ci a donné un reçu, d'Englebert d'Orley, chevalier, bailli de Bouvignes, certifiant que « l'an LXXVI la ville de Flamon a esté toute arse et destruite par les Franchois et Liégeois, et depuis n'y ont osé converser ni habiter les personnes ne n'y a esté fait quelque labeur, » et de plusieurs autres parmi lesquels les échevins de Douai et ceux de Gand au sujet du domaine; — de Jacquemart Fiefvet et Simon Du Brecq, et de plusieurs officiers et hommes de fief du comté de Hainaut. = Lettres de commission des archiducs Maximilien et Philippe chargeant maître Jean Boullin et, en son absence, Liévin Van Pottelberghe, de tenir les renenghes de Flandre, et de Marguerite d'Angleterre, duchesse douairière de Bourgogne, nommant Philippe De le Mote bailli du bois de Nieppe. = Quittances : — de Louis Quarré, receveur général des finances; — de Roland Lefèvre, receveur de l'artillerie, de Jacques Henne, receveur général du Hainaut, d'Adrien de Themseke et de divers messagers de l'archiduc; — de Bertrand Lefèvre, potier d'étain, demeurant à Malines, et d'autres marchands, pour « courtaulx, serpentines et hacquebusses. » = Quittances pour rentes : — du chapitre de Saint-Pierre d'Aire, de Gérard de Wailly,

demeurant à Bouchain, et de Philippe de Pontrewart, écuyer, lieutenant du gouverneur de Lille, Douai et Orchies. = Quittances pour gages : — de Jacques Leclercq, chapelain de la Chambre des comptes de Lille, et de Simon Lenglés, sergent des corvées en la Prévôté-le-Comte à Valenciennes. = Acte d'Antoine Level, et de Jean Meurant, maîtres des œuvres au pays de Hainaut, pour travaux faits aux fortifications de la ville de Bouchain.

B. 2133. (Registre.) — 155 feuillets, parchemin.

1 janvier **1486** — 31 décembre **1486.** = Compte de Louis Quarré, receveur général des finances, maître de la Chambre aux deniers et trésorier de l'ordre de la Thoison d'or, pour une année commençant le 1 janvier 1485 (v. st.). = Total général de la recette : 983,763 livres 5 deniers tournois. Total général de la dépense, 1,059,270 livres 17 sols 10 deniers tournois. = Recette. Chapitre VI. *En Hollande*. De Jean Van Essche, conseiller et receveur général du domaine en Hollande, de Jean Van Lezamier, receveur du tonlieu de Gheervliet, de Pierre Janssens, receveur du tonlieu de la Goude, de Nicolas Van Assendelf, receveur de Frize, de Médart Van Marle, fermier du tonlieu de Gorchem, et de Gérard de Berkenroode, rentmaistre de Kennemerlant, 11,691 livres 5 sols 6 deniers. — Chapitre VII. *Bewesterschelt en Zellande*. De Henri Janssone de Wissenkerke, 1200 l. — Chapitre VIII. *Beoisterschelt en Zellande*. De Pierre Utenwingaerde, rentmaistre, et de Pierre Hugueszon, naguères rentmaistre, 1,200 l. — Chapitre IX. *La Thollen en Zellande*. De Louis Andries, bailli et receveur, 2070 livres 18 sols. — Chapitre X. *En Namur*. De Henri Dottremont, receveur général, 5555 livres 2 sols. = « Despence *pour l'estat de maistre de la Chambre aux deniers de monseigneur l'archiduc.* » — *Janvier*.... Mardi, dixième jour, en la cité de Coulongne; monseigneur l'archiduc d'Autriche ordonna doresnavant et durant tout son voyage d'Alemaigne, livrée estre faicte et deffrayer tous les gens, chevaulx et serviteurs estans avec lui oudit voyage estans en nombre de viii^c personnes et vi^c chevaulx... Vendredy, vingtième jour, mondit seigneur l'archiduc disner en ladicte cité de Coulongne, partir d'illec avec le nombre de environ iiii^c chevaulx de ses gens avec l'empereur son père, soupper et giste à Bonne... — *Février*. Jeudi, seizième jour, monseigneur l'archiduc tout le jour en la ville de Franckfort; ce jour monseigneur a, par les électeurs de l'empire, assavoir par les archevesques de Mayence, de Coulongne et de Tréves, le comte Palatin, duc de Zassen et le marquis de Brandebourg, esté, en l'église Saint-Barthélemy, esleu publicquement devant tout le peuple et en la présence de l'empereur son père, Roy des Rommains, où a esté fait grant feste et tryumphe par lesdits électeurs et plusieurs autres princes, ducs et contes et autres seigneurs estans illec présens... — *Aoust*. Lundi xiiiie jour, le Roy des Rommains partir au matin de Bruges, disner à Roulers, soupper et giste à Commines... Mardy, feste et solempnité de l'Assomption Nostre-Dame, quinzième jour dudit mois, ledit Roy nostre seigneur disner audit Commines, partir d'illec, soupper et giste à Poupringhes... Mercredy, seizième jour, ledit Roy disner audit Pouperinghen, soupper et giste à Cassel, où il assembla son armée pour ravitaillier Therewane et tirer oultre avec sadicte armée.. Jeudy, dix-septième jour dudit mois, ledit Roy disner audit lieu de Cassel, partir d'illec avec son host et armée, soupper et giste avec son host, en son champ, lez la justice d'Arques emprez Saint-Omer... Vendredy, dix-huitième jour, ledit Roy partir avec son host dudit lieu d'Arques, soupper et giste avec sondit host, en son champ, lez le mont du Crocquet entre Aire et Therewane; ce jour il a fait ravitaillier ladicte ville de Therewane... Lundy, vingt-unième jour, ledit Roy partir avec mondit host, de son champ lez le mont du Crocquet, soupper et giste avec sondit host, en son champ, lez la ville d'Aire. Mardi vingt-deuxième jour, ledit Roy partir de sondit champ lez Aire, soupper et giste avec son host, en son champ, lez le village de Menreville (Merville) en Flandres. Mercredi, vingt-troisième jour, ledit Roy partir, avec son host et armée, de son champ lez Menreville, soupper et giste avec sondit host, en son champ lez Le Cousture. Jeudy, vingt-quatrième jour, ledit Roy partir de son champ lez le Cousture, soupper et giste avec sondit host, en son champ lez Lens en Artois. »

B. 2134. (Portefeuille.) — 75 pièces, parchemin ; 3, papier ; 3 sceaux.

1 janvier **1486** — 31 décembre **1486.** = Mandements de Maximilien, roi des Romains, et de son fils Philippe, archiduc d'Autriche, ordonnant : — d'exempter les Frères Prêcheurs du droit de tonlieu en Brabant, en Hollande et Zélande, de laisser à Pierre Lanchals l'office d'écoutète de Bruges et de donner à Galiot de Passis, marchand florentin résidant à Bruges, « neuf grans potz d'argent

dorez godronnez » jusqu'à ce qu'ils aient reçu l'argent qu'ils ont prêté au Roi des Romains. = Lettres de don et d'exemption d'amendes ou d'impôts accordées par les mêmes princes : — à Jacques Galois, huissier d'armes, à Robinet Bouly, jadis aide de la chambre de la duchesse Marie et de l'archiduc Philippe, à Roland Lefèvre, receveur des aides en Artois, et à Édouard de Perches, « natif de Bourgoingne, » pour leurs bons services ; — aux sœurs de la Maison-Dieu de Valenciennes qui reçoivent l'amortissement au sujet de l'acquisition de quelques terres, et à Louis d'Ailly, seigneur de Bellonne, qui est exempté des droits seigneuriaux qu'il doit au sujet de la terre de Pont-à-Vendin ; — aux habitants de la ville et châtellenie de Cassel, et des villes de Bailleul, d'Orchies et d'Avesnes en Hainaut, qui, durant les dernières guerres, « ont esté moult piteusement destruiz, brulez, pilliez et ranchonnez..., leurs églises et édiffices abattus... » = Lettres et actes d'attestation : — de Lion Beune et Omer Maes, hommes de fief de Bailleul en Flandre, certifiant « que Piere Le Vos, soubzbailli dudit lieu de Baillieul fist, en nostre présence et autres noz compaignons, le xe jour de juing an IIII^xx et six derrenièrement passé, mettre à exécution, par le bourreau d'Ypre, ung pourcheau, en lui ostant la vie, et ce fait fu mis sur une riave (roue) planté lez la justice de Baillieul, hault sur une estacque, et ce à cause que ledit pourcheau avoit murdry et en partie mengié l'enfant de Mathieu Crop, demourant en la paroiche de Meterne (Meteren) dessoubz la juridiction dudit Baillieul ; » — des maîtres de la Chambre des Comptes au sujet de broderies avec « figures d'or et de soye » faites en 1474 par Jean Marchand, brodeur de Bruxelles, de Jean Salezart, chevalier, seigneur de Saint-Martin de Blaton, et de plusieurs autres. = Lettres de commission de Maximilien, roi des Romains, et de son fils Philippe, archiduc d'Autriche, nommant Christophe, marquis de Baden, aux fonctions de conseiller, et Jean, comte d'Egmont, à celles de châtelain de la forteresse de Lowenstein. = Quittances : — de Louis Quarré, receveur général des finances ; — de Roland Lefèvre, receveur général de Flandre, de Jean de Cussigny, abbé de Moustier-Saint-Jean, aumônier de l'archiduc, de Pierre de Meurchin, écuyer, et de plusieurs autres ; — de Gilles Beccu, valet de chambre et chaussetier de monseigneur l'archiduc pour « vert drap dont ont esté faiz deux bureaux sur deux tables en l'ostel de monseigneur, pour, sur icelles, jouer aux cartes, » et de plusieurs autres fournisseurs. = Quittances pour rentes : — d'Antoine, abbé de Bonne-Espérance, de Guillaume de Ghiennes, prieur du couvent de Béthléem près Louvain, de Georges De le Loge, receveur de l'hôpital de Mons, de Jean Le Mangnier, procureur des héritiers de feu messire Jacques de Gouy, en son vivant chevalier et seigneur d'Auby. = Quittances pour gages ; — de Jacquemart Maille, commis à la garde de l'horloge du château de Mons, de Michel de Lespesse, « sergent des prez et parteur des terrages en la mette de la recepte de Mons, » et de Daniel de Barel, surveillant des moeres en Flandre. = Quittances d'Antoine Level et Jean Meurant, maîtres de travaux exécutés dans le Hainaut.

B. 2135. (Portefeuille.) — 101 pièces, parchemin ; 2, papier ; 2 sceaux.

1 janvier **1487** — 31 décembre **1487**. = Mandements de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, ordonnant : — de faire payer par le receveur général des finances les sommes dues, pour ses gages, à Jeanne de Comines, dame d'Haluin et de Comines, dame d'honneur de feu la duchesse Marie, et de délivrer au trésorier du duc de Bretagne pour « le paiement des gens de guerre envoyez au secours dudit duc » des joyaux confiés à la garde de Woutre de Outhensdein, parmi lesquels « ung annel tout de balaiz de grant valeur mis en une petite boistelette d'or faicte à façon de sallière, ung fermaillet en façon de treffle garni d'un bien grant escuchon en dyamant, d'une belle table de balay et d'une bien grosse perle en manière de poire et trois rosettes à l'entour esmaillées de blanc, une bien belle croix garnye de cincq tables de dyamans tous d'une couleur et dessoubz une grosse perle pendant en façon de poire, » et de « rompre une mittre d'or, laqhelle a autreffois esté semée de perles qui en ont esté ostées, garnie sur le champ de XXIIII perles en potente sur petiz sclaux d'or, de XX fermailletz les ungs de trois ballais et ung saphir ou milieu et les autres de trois saphirs et ung ballais et ung chascun d'iceulx fermailletz de trois trouches de perles chascune tranche de IIII perles et ou milieu de chascune d'icelles trouches de perles ung petit saphir, et en la bredure d'embas XXVI ballais, item de XXV saphirs, item de XXIX trouches chascune de IIII perles excepté l'une ou il n'en a que trois, item XX saphirs, XX ballais et XXXIX trouches chascune de IIII perles, au-dessus de ladicte mitre deux grans saphiers perchiez garniz à l'entour, et fault en icelle mitre une trouche de quatre perles. Item deux pendans servans à ladite mitre autreffois le champ garny et semé de perles lesquelles en ont esté ostées comme ladicte mitre et mis en autre ouveraige... » = Lettres

de don accordées par les mêmes Maximilien et Philippe : — à Édouard de Perches, secrétaire desdits princes, aux archers de corps Pyoche et Palette, à la châtellenie de Bailleul et à la ville de Douai qui sont exemptées de leur part dans les aides et les impôts, aux religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de Beaulieu lez Sin, qui sont aussi exemptées de ce qu'elles devoient au gavêne de Douai, en considéracion de ce que, depuis la dernière guerre, « meues de dévocion, elles se soient remises et retraictes en leur abbaye, où elles ont voulu et consenty estre encloses et réformées sans jamais en partir pour mieulx et plus dévotement servir Dieu, et faire et entretenir le service divin, où elles sont estroictement et povrement logées à l'occasion du feu et démolissement y advenu, » à la ville de Rupelmonde, dont les habitants, durant les guerres de Flandre, « furent par noz gens de guerre du tout ars, brulez et pilliés. » = Lettres et actes d'attestation : — d'Olivier de la Marche et des autres maîtres d'hôtel au sujet de dons faits par l'archiduc Philippe à plusieurs musiciens et autres, parmi lesquels « les personnaiges des quatre filz Aymont à la procession de Bruxelles, » de quelques autres officiers du Roi et de l'archiduc ; — de Laurent Le Mutère, receveur de l'artillerie, qui a envoyé un messager pour « faire assembler les chariotz et chevaulx de corvée à Anvers et les envoyer à Malines pour aidier, mener l'artillerie du Roy des Rommains ou voiage qu'il entend faire en armes pour lever le siége mis par les Franchois devant sa ville de Thérouenne et ravitaillier icelle, » et de plusieurs autres ; — d'Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, maréchal et veneur « héritable » du Hainaut, et de plusieurs officiers et hommes du même comté. = Lettres de commission de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, nommant Étienne de Peyronet, forestier en l'avouerie de Béthune, Jean Van Zieweykerke receveur des droits d'entrée au port de Lécluse, et maître Michel François, « docteur en théologie de l'ordre des Frères Prescheurs, à présent prieur du couvent de Saint-Pol en Valenciennes, conseillier et prescheur de nous archiduc, pour, par-devant nous et ceulx de nostre hostel, preschier assavoir le jour des advens, de la quaresme et certains jours et feste sollennies. » = Quittances : — de Philippe, archiduc d'Autriche, de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Louis Quarré, receveur général des finances, de Roland Lefèvre, receveur général de Flandre ; — de Jean de Cussigny, abbé de Moutier-Saint-Jean, aumônier de monseigneur l'archiduc, et d'officiers et messagers du Roi et de l'archiduc ; — de Woultre Brughelman, « armoyeur » demeurant à Anvers, et de plusieurs autres pour objets servant en l'artillerie du Roi des Romains. = Quittances pour rentes : — du chapitre Saint-Pierre de Lille, de Colard Crohin, maître de la grande aumône de Mons, de Frère Nicole Asseline religieux du couvent des Frères Mineurs de Mons, de Guilbert de Tenremonde, bailli de Lille, et Jean de Tenremonde, conseiller de ladite ville, son frère, de Gérard de Wailly, écuyer, demeurant à Valenciennes, et de plurieurs autres. = Quittances pour gages : — de Georges Languerant, conseiller du Roi des Romains et mayeur de Mons, de Jean de Hun, écuyer, aussi conseiller du Roi et son prévôt à Mons, et de plusieurs autres. = Quittances au sujet de travaux dans le comté de Hainaut.

B. 2136. (Registre.) — 74 feuillets. parchemin.

1 janvier **1488** — 31 décembre **1488**. = Compte de Louis Quarré, receveur général de toutes les finances de Maximilien, roi des Romains, maître de la Chambre aux deniers et trésorier de l'ordre de la Toison d'or, pour un an commençant le 1 janvier 1487 (v. st.). = Total général de la recette : 562,507 livres 13 sols 7 deniers tournois. Total général de la dépense : 523,212 livres 9 sols tournois. = RECETTE. Chapitre XI. *Aydes accordées par les États en Brabant.* De Jean d'Olmen, 53,822 livres 1 sol 8 deniers. — Chapitre XXII. *Aydes en Flandres.* De Roland Lefèvre, receveur général de Flandre et Artois, 59,433 livres 4 sols 3 deniers. — Chapitre XIII. *Aydes de Lille, Douai et Orchies.* De Jean Le Philippe, receveur des aides, 1040 livres. — Chapitre XIV. *Aydes en Haynnau.* De Jean De la Croix, receveur des aides, 3150 livres. — Chapitre XV. *Aydes en Hollande.* De Thomas Bueckelare, rentmaistre des aides de Hollande, 66,441 livres 18 sols. — Chapitre XVI. *Aydes de Bewesterschelt en Zellande.* De Henri Janssone de Wissenkercke, receveur des aides, 2400 livres. — Chapitre XVII. *Aydes de Beoisterschelt en Zellande.* De Pierre Vutenwynguerde, rentmaistre des aides, 67 livres. = « DESPENCE *pour l'office de maistre de la Chambre aux deniers.* » — « *Février.* Vendredy, premier jour de février, le Roy des Romains nostre seigneur tout le jour en sa ville de Bruges ; cedit jour les manans et habitans de ladicte ville se mirent en armes sur le marchié à tout leurs bannières, et avoient les mestiers chascun la sienne, et leur place sur ledit marchié, et cedit jour a eu creue pour tous les officiers, pour ce que le Roy

ordonna tous ceulx de l'hostel et autres compaignons de guerre, qui cedit jour se tinrent avec lui, estre livrez de boire et mengier. Samedy, second jour de février, le Roy des Romains tout le jour en sadicte ville de Bruges ; cedit jour se tenoient les mestiers et la bourgeoisie de la ville en armes sur le marchié. » — Même mention durant tous les jours du mois de février.

B. 2137. (Portefeuille.) — 106 pièces, parchemin ; 5, papier ; 4 sceaux.

1 janvier **1488** — 31 décembre **1488**. = Mandements de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, ordonnant : — de délivrer aux religieuses de l'abbaye de l'Olive la somme qui leur a été donnée en aumône, d'allouer un revenu sur le tonlieu des laines d'Angleterre à « Pieter Ximènes de Castillo, pour ses bons services durant le temps de notre détencion à Bruges, » et d'exempter du paiement de ses dettes Josse de Grote, « courtier et bourgois de Bruges pour ses bons services durant le temps de nostre détencion en icelle ville de Bruges, et aussi que, pour tenir nostre party, il a esté constraint de soy partir d'icelle et habandonner tous et quelconcques ses biens (1). » = Lettres de don accordées par les mêmes princes: — à Jérôme Vente, écuyer d'écurie, et à Guillaume Camp, huissier d'armes. = Lettres de constitution de rentes sur le domaine de Flandre en faveur d'Antoine Berthilee, d'Eustache Delafosse, de Jean Masqueron, d'Henri Van den Hende et de plusieurs autres. — Lettres et actes d'attestation : — de Jean de Berghes, seigneur de Valhain, souverain bailli de Namur, de Guillaume de Rougeville, lieutenant de messire Baudouin, bâtard de Bourgogne, capitaine du château de Lille, de Daniel de Mourkerke, seigneur de Merweede, et de plusieurs autres ; — de Charles de Villers, Jean de Saint-Sauve, Jean de Monblart, Simon Du Breucq, et de plusieurs hommes de fief et officiers de l'archiduc en Hainaut. = Lettres de commission de Maximilien, roi des Romains et de Philippe, archiduc d'Autriche, nommant : — Jean Du Bois maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, au lieu de Philippe Wielant, « lequel, pour ce qu'il tient party à nous contraire et adhère à nos rebelles subgets de Flandres, avons d'icellui estât deschargié ; » — Liénart De la Court, lieutenant de l'artillerie. = Quittances : — de Louis Quarré, receveur général des finances, de Hans Wethoese, chevalier allemand au sujet de sommes données « pour l'aider à mettre à point pour aller en l'armée qui présentement va devant Bruges pour délivrer la personne du Roy de Rome audit Bruges, » de Christophe Ostorf et de Hans Van Loo, aussi chevaliers allemands, pour les « aidier à acoutrer et remectre sus de ce que ils avoient puis naguères esté tuez juz par les François et avoient perduz tous leurs chevaulx et armures ; » — de Jeanne Rousselle, qui a reçu soixante-douze sols « pour sa paine d'avoir venu avertir monseigneur l'archiduc et ceulx de son conseil d'aucunes choses secrètes de par le Roy des Rommains, » et d'un grand nombre de chevaucheurs, messagers et officiers de l'archiduc; — de Guillaume Cornilleszone, « navieur, » qui a amené par eau sur sa « pleyte, dès la ville de Midelbourg en Zellande, ung pont de bois de soixante piedz de long et seize piedz de large, qui se assiet et maine sur huit roes avec ung pont levys, estoffez de leurs ferrailles, cent cloyes et autres parties que monseigneur le marquis de Brandebourg a fait faire audit Middelbour, jusques en l'armée de monseigneur pour servir, s'il eust esté besoing, à assaillir la ville de Biervliet ou autres villes de Flandres, » et de plusieurs autres fournisseurs de l'artillerie et de l'armée. = Quittances pour rentes : — de frère Nicole Compas, sous-prieur du couvent des écoliers de Mons, de Jacquemart de Lauwe, « charitable » de l'église Saint-Géry de Valenciennes, de Jean Estoret le fils, « mayeur du chapitre de l'église Saincte-Waudrut, » de Colard de Sars, receveur de monseigneur de Molembais, de demoiselle Marguerite de Steenbecque, veuve de Robert de le Motte, de Jean Herencq, notaire demeurant à Lille, receveur des damoiselles Jeanne Markant, veuve de Jean d'Escaubecques, et Jeanne d'Escaubecques, veuve de Josse Renier, et de plusieurs autres. = Quittances pour gages et pensions annuelles: — de Jean de Berghes, seigneur de Walhain, chambellan, de Jean de Houplines, demeurant à Lille, et de plusieurs autres.

B. 2138. (Registre.) — 101 feuillets, parchemin.

1 janvier **1489** — 31 décembre **1489**. = Compte de Louis Quarré, receveur général des finances de Maximilie, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, pour un an commençant le 1 janvier 1488 (v. st.). =

(1) On sait que du 5 février au 16 mai 1488, Maximilien fut retenu prisonnier par les bourgeois de Bruges, et que, durant ce temps, plusieurs de ses partisans, qui n'avaient pu quitter la ville, furent jugés, condamnés à mort et décapités en place publique. Le nom du Brugeois qui s'était déclaré partisan de Maximilien, a été effacé sur le mandement.

Total général de la recette : 270,791 livres 16 sols 5 deniers tournois. Total général de la dépense : 256,836 livres 17 sols tournois. = RECETTE. Chapitre XVIII. *Aydes de la Tollhen en Zellande.* De Jacques Van Cauwerne, bailli et receveur, 1,000 livres. — Chapitre XIX. *Aydes en Namur.* De Jacques Mathys receveur des aides au pays de Namur, 1,200 livres. — Chapitre XX. *Parties extraordinaires tant achoppemens comme autres parties.* D'Antoine Le Lonckere, maître particulier de la monnaie du Roi qui se forge à Dordrecht, 500 livres; de Bernard Preux, maître particulier de la monnaie qui se forge à Bommelle, 500 livres; de Jean d'Overschelde, écuyer, haut bailli de la ville d'Ypres, 1,200 livres « pour prest qu'il en ayt fait au Roy sur son office à en estre rembourssé en XII années advenir sur les exploix de sondit office, comme le tout contiennent les lettres de sceureté qu'il en a sur ce du Roy; des compaignons tenans table de prest à la maison de l'Estoille en la ville de Gand, » 498 livres; « des compaignons tenant table de prest à la maison de la Cloche, en ladite ville de Gand, » 498 livres; « des compaignons tenant table de prest à la maison du Paon, en ladicte ville de Gand, » 498 livres; des « compaignons tenans table de prest... » à Ypres, 92 livres, à Courtrai, 480 livres, à Wervicq, 168 livres, à Lécluse, 420 livres; de messire Jean de Raenst, chevalier, chambellan et margrave d'Anvers, 1,509 livres 8 sols; de Nicolas de Ruter, maître des requêtes de l'hôtel, 60 livres; des maîtres particuliers de la monnaie qui se forge à Malines, diveres sommes; de messire Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, chevalier, chambellan, grand bailli de Hainaut, 702 livres 14 sols 6 deniers « venans des droiz seigneuriaulx deuz par monseigneur le conte de Ottinghen à cause de sa terre et seigneurie de Rebaix scitué ou pays de Haynnau; » « des prévost, jurez et eschevins et conseil de la ville de Valenchiennes, » 200 livres « pour prest qu'ilz en font présentement au Roy à en estre rembourssez sur leur porcion du premier ayde qui sera accordée par les Estats du pays de Haynnau; » total, 140,404 livres 14 sols 10 deniers.

B. 2139. (Portefeuille.) — 69 pièces, parchemin; 7, papier; 6 sceaux.

1 janvier **1489** — 31 décembre **1489**. = Mandements de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, ordonnant : — de délivrer, à Henri de Vars, sommelier, la somme de treize cents livres qui lui était due par feu l'évêque de Metz, à Jean Du Bois, maître des requêtes de l'hôtel, qui n'a point reçu de gages, la somme de trois cent vingt-huit livres, et une pension annuelle de soixante livres à Jean de Heelt, écuyer, « pour ses bons services ès guerres et armées, durant la captivité et détencion de la personne de nous, roy, à Bruges, que lors, estant maistre de notre ville de Malines, il feist devoirs pour entretenir ladicte ville de Malines, ensemble nos bons subgetz d'icelle, en bonne union et obéissance envers nous, dont procéda et ensuivy la délivrance de la personne de nous, roy. » = Lettres de don accordées par les mêmes princes à Marguerite de Lattre, dame du Chasteler, naguères dame d'honneur de feu la duchesse Marie. = Lettres par lesquelles Maximilien, roi des Romains, engage son « riche harnoix de jambes garny de perles et pierres précieuses » envers Pierre Baudin, marchand de Florence résidant en pays de par deça, qui s'est chargé de remettre à Jérôme Friscobaldi, aussi marchand de Florence, la somme pour laquelle ce harnais avait été précédemment engagé. = Lettres et actes d'attestation : — d'Henri, évêque de Cambrai, chef du grand Conseil du Roi et de l'archiduc, de Jean Carondelet, chancelier, ainsi que de Louis de Vauldrey et de plusieurs autres, au sujet de mouvements de troupes dans le quartier de Namur; — de Baudouin de Lannoy, seigneur de Molembaix, de Solre et de Tourcoing, et de plusieurs autres parmi lesquels les habitants de Wambrechies, Capinghem, Lomme, Wattignies et Lys qui donnent « des informations sur l'estat et povreté des manans des parroisches pour la modération de l'ayde ; » — de Nicolas de Fernay, « lieutenant des bos ès mettes de Mons, » et de plusieurs autres officiers et hommes de fief du duc dans le Hainaut. = Lettres de commission de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, nommant : — Charles de Saveuses, seigneur de Souverain-Molin et de Robecques, aux fonctions de bailli de Saint-Omer, Hugues Oderne et Jacques Darthe à celles de conseiller ordinaire à Saint-Omer, et Lambert Wallecht sergent à cheval du bailliage et de la châtellenie dudit Saint-Omer. = Quittances de Jean Quarré, receveur général des finances, d'Henri de Berghes, évêque de Cambrai, au sujet des aides accordées par les États du Hainaut, et de plusieurs autres. = Quittances pour rentes de Jean Le Parmentier, docteur en théologie et prévôt de Soignies, de Marie, abbesse de Flines, de Gilles, abbesse de Marquette, et d'Aélis, abbesse de Notre-Dame de Beaulieu « qu'on dist de Sin-lez-Douay. » = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Philippe de Bourgogne, seigneur de Beveren, de Jean de Lannoy, seigneur de Mingoval, et de plusieurs autres.

B. 2140. (Registre.) — In-folio, parchemin, 159 feuillets.

1 janvier **1490** — 31 décembre **1490**. = Compte de Louis Quarré, receveur général des finances de Maximilien, roi des Romains, et de l'archiduc Philippe, pour un an commençant le 1 janvier 1489 (v. st.). = Total général de la recette : 770,644 l. 12 s. 8 d. tournois. Total général de la dépense : 767,352 l. 16 s. 2 d. tournois. = On lit en tête : « Pour la court. Baillié à court par Jacotin Caulier, clerc à ce commis par lettres dudit receveur, le penultiesme jour de mars an IIII^XX XI avant Pasques. Les lettres de ce compte sont mises et enfilées avec celles du compte précédent. » — On lit à la fin : « Oy en la Chambre des Comptes à Lille, et illec cloz le VIIe jour d'avril l'an mil IIII^c IIII^XX et XI avant Pasques. »

B. 2141. (Portefeuille.) — 71 pièces, parchemin ; 7, papier ; 4 sceaux.

1 janvier **1490** — 31 décembre **1490**. = Mandements de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, ordonnant : — de faire rendre au seigneur d'Isselteyn, à messire Cornille de Berghes, à messire Ladron de Ghevara et à Philibert de Verey dit la Mouche, les sommes pour lesquelles ils se sont constitués cautions envers Claude de Salins, Cosme Butinier, les bâtards de Vergy et de Vaudrey et autres gentilshommes de l'hôtel, « que avoient prins le bourgmaistre et les bourgois de nostre ville de Bruges, » de passer « à monstres et reveues les gens de guerre, maroniers et bateaulx ordonnez pour le fait de la mer et dont a charge nostre amé et féal admiral de la mer, sire Cornille de Berghes, seigneur de Grembouck, s'ilz sont attuitez, armez, habillez et empoint chascun selon que à son estat appertient, » de donner une pension de trois sols par jour à « Thierion De le Nesse, charton de nostre belle-mère la duchesse de Bourgoingne, pour considéracion des services que ledit Thierion nous a faiz à la réduction en nostre obéyssance de nostre ville de Tenremonde lors occupée par ancuns noz désobéissans subgetz, en laquelle réduction il se trouva le premier entrant à tout son charriot ; » — de payer la moitié des gages de contrôleur à Hugues Oderne et diverses sommes à plusieurs autres officiers du Roi et de l'archiduc. = Lettres des mêmes princes accordant la remise des aides à la ville de Hal, dont les habitants ont veillé « à la garde et deffence d'icelle leur ville et de ce qu'il leur a convenut faire pluiseurs ouvraiges, réparacions et fortificacions, » et l'exemption de faire partie du ban et de l'arrière-ban aux habitants de Montreuil-sur-Mer, « ladicte ville estant grande et de longue estandue, en extrémité de pays, à deux lieues de la mer, et l'une des plus prochaines villes de Calais et aultres forteresses détenues et occupées par les Angloix, par quoy pour le bien de nous, sceureté et deffence de nos pays circumvoisins, est bien requis qu'elle soit bien gardée et entretenue en nostre obéissance, ce que ne pourroient bonnement faire lesdis supplians s'ilz estoient constrains d'aler et convoier en noz guerres et armées. » = Lettres et actes d'attestation : — de Martin de Nieuwenhove, receveur de l'extraordinaire de Flandre, au sujet « des violences et rudesses faictes audit Martin par des capitainnes et gens de guerre en ce que, par force, ilz ont prins et saisiz certains biens et marchandises venans d'une carvelle d'Angleterre péryе à l'opposite de la ville d'Ostende ou mois de novembre IIII^XX et X, lesdiz capitaines et gens de guerre de la garde qui pour lors se trouvoient en garnison en la ville d'Oudenbourg, si comme messire Ferry de Nyvelles, Alverade et autres de ladicte garnison, s'estans trouvez incontinent ledit périssement, et en grant nombre oudit lieu d'Oostende et sur la coste de la mer là entour, et ayans mis la main en appréhendant par force les biens recouvrez de ladicte carvelle, ledit suppliant ne ses commis n'en povoient estre maistre, et qui plus est, pour la résistence que icellui suppliant en fist, il fut par lesdiz gens de guerre prins et en bien grant dangier de sa vie ; » — de Jean de Ternois, lieutenant du châtelain de Hesdin, de Thierri Bonnant, chevalier, seigneur de Brimaigne et mayeur de Namur, et de plusieurs autres. = Lettres de commission de Maximilien, roi des Romains, et de l'archiduc Philippe, nommant Robert de Nève receveur de l'espier et du woudermout de Bergues, Charles, seigneur de Morbecque, aux fonctions de bailli de Bailleul et de Bailleul-Ambacht, Pierre Cauwelin à l'office de sergent du château de Saint-Omer et Jean Lesaigne à l'office de veneur dans les bois de Ruhout. = Quittances : — de Louis Quarré, receveur général des finances, de Pierre Bonnances et autres marchands français « pour une carvelle armée et attaintée de ses appertenances du port de soixante tonneaulx, » que le Roi et l'archiduc leur avaient achetée, et de plusieurs autres = Quittances pour rentes : — de Jean Bournel, chevali: ,seigneur de Boincourt, de Jeanne de Croy, dame et douairière de Helfaut, et de Pierre Doremus, orfèvre de Mons. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Melchior de Masmunster, écuyer, grand veneur de Flandre et châtelain de Saeftinghe, de Gorges de Beustain, chevalier

et capitaine de trois cent cinquante compagnons de guerre allemands, d'Honoré de Lavenne, garde et conducteur de l'horloge au château d'Hesdin, et de plusieurs autres officiers du Roi et de l'archiduc.

B. 2142. (Registre.) — In-folio, parchemin ; 142 feuillets.

1 janvier **1491** — 10 janvier **1492**. = Compte de Louis Quarré, receveur général des finances de Maximilien, roi des Romains, et de l'archiduc Philippe, pour un an et dix jours commençant le 1 janvier 1490 (v. st.), et finissant le 10 janvier 1491 (v. st.). = Total général de la recette : 837,944 l. 1 s. 5 d. tournois. Total général de la dépense : 804,937 l. 1 s. tournois. = « Restes deues à pluseurs chevaliers, gentilz hommes et autres officiers de l'ostel du Roy, à cause de leurs gaiges, depuis le premier jour de juing 1483 jusques au dernier jour de février 1487 (v. st.). *Chevaliers*, *conseillers*, *chambellans*. A messire Martin, seigneur de Polhain, chevalier, 1,129 livres. A messire Wolfgang, seigneur de Polhain, aussi chevalier, 1,565 livres 12 sols. A messire Charles de Chalon, comte de Joigny, 362 livres. A messire Pierre de Hennin, seigneur de Boussut, 135 livres 3 sols. A messire Jacques Cailliot, seigneur de Chanteraine, 1,231 livres 10 sols. A monseigneur de Sempy, 92 livres. A monseigneur de Castres, 121 livres 4 sols. Au seigneur de Noyelles, 7 livres 4 sols. A monseigneur de Barbenchon, 205 livres 4 sols. Au seigneur de Harchies, 24 livres 4 sols. Au seigneur d'Izenghien, 116 livres 8 sols. A messire Josse de Ghistelles, 21 livres 12 sols. A messire Jehan de Cruminghen, seigneur de Pamele, 344 livres 16 sols. Au seigneur de Molembais, 37 livres 8 sols. Au seigneur de Ligne, 51 livres 12 sols. Au seigneur de Trélon, 64 livres 16 sols. A messire Fernande de Lucenne, 240 livres. A messire Guillaume de Goux, 123 livres 12 sols. A messire George de Cybo, 47 livres 7 sols. A messire Percheval de Hemsrode, 4 livres 16 sols. A messire Georges Ghiselin, 9 livres 17 sols 6 deniers. A messire Jacques de Glimes, 72 livres. A messire Roland de Hallewin, 28 livres 12 sols. A messire Veyt, seigneur de Volkestain, 212 livres 12 sols. A messire Josse de Baenst, 64 livres 8 sols. »

B. 2143. (Portefeuille.) — 71 pièces, parchemin ; 8, papier ; 3 sceaux.

1 janvier **1491** — 10 janvier **1492**. = Mandements de Maximilien, roi des Romains, et de l'archiduc Philippe, ordonnant : — de fournir au seigneur de Mingoval, la pension qui lui avait été accordée « avant son emprisonnement en la ville de Bruges, » de délivrer au seigneur d'Aymeries (Antoine Rolin) la somme de sept cents livres sur « la paisson » de la forêt de Mormal, de tenir compte à Josse de Hallewin, bailli de Bergues, de ce qu'il avait dépensé pour l'arrestation de « ung nommé Lambert Herwin, presbtre, qui avoit esté chargé par feuz Jennot le Gascon, le bastard de Rambures et ung nommé le Rebecquette puis naguères exécutez en la ville de Berghes pour avoir conspiré traison contre ladicte ville et les manans et habitans d'icelle ; » — d'allouer diverses sommes à damoiselle Marguerite de Lisques, veuve de Jean de Loo, et à plusieurs officiers et seigneurs. = Lettres de don des mêmes princes : — accordant une pension annuelle de deux mille francs à Hugues de Melun, capitaine de la ville de Tenremonde, et renouvelant en faveur de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, une pension de 1,200 l. déjà donnée l'an quatorze cent quatre-vingt-six, mais dont les lettres avaient été égarées ; — accordant l'autorisation de mettre une contribution sur les forages et maltotes aux habitants de la ville de Maubeuge, « considérant que, dès le temps des premières guerres de France survenues depuis le trespas de feu le duc Charles, icelle ville fut par les Franchois, lors noz ennemis, du tout arse, pillée, robée et ruynée et la pluspart des bourgois, manans et habitans prins prisonniers et composez à grans raenchons et finances, par quoy ladicte ville demoura en cest estat vaghe, dépopulée et en ruyne.... et que plus est, ou mois de juillet derrenier passé il descendy si grande multitude d'caues et lavaches par la rivière de Sambre fluant par icelle ville que avoient accumulé et emporté pluiseurs foings et bois croissans sur le rivière et flegars d'icelle rivière, qu'elles emportèrent les deux pons servans allentrée et yssue et autres édifisces d'icelle ville. » = Lettres et actes d'attestation : — de Jean Carondelet, seigneur de Champvans et de Solre, ainsi que de Charles de Saveuses et de Jacques de Coupigny, au sujet de revues d'hommes d'armes et de faits de guerre ; — de Florent de Mont-Saint-Éloi, écuyer, lieutenant du gouverneur de Béthune, de Jacques Boistel, lieutenant du bailli de Saint-Omer et des échevins de Douai et de Cassel, au sujet du domaine et des tailles ; — de plusieurs officiers et habitants du Hainaut, entre autres de Guillaume d'Amiens, le jeune, de Soignies, fermier des bois et viviers de Braine, qui expose qu'en « l'an IIII^xx VIII les Franchois se boutèrent dedans la ville de Nyvelle,

prouchaine voisine à la ville de Brayne, et à ceste cause feu messire Hutin de Habart fut chargié entendre à la garde dudit Brayne et que les gens y estans avoient grant nécessité de bois, ledit feu messire Hutin vouloit que ledit supliant feyst incontinent abattre et taillier ledit bois de Brayne pour la provision des gens y estans, ce qu'il n'estoit possible audit supliant, atendu qu'il lui eust convenu prendre gens à ses périlz et fortune, tant de les racheter s'ilz eussent esté prins desdits Franchois comme autrement, laquelle despence eult esté trop plus grande que le principal dudit bois n'eust monté, et par le reffus dudit supliant, ledit messire Hutin le fist mettre prisonnier en une gayolle audit Brayne avec pluiseurs de mauvaise vie où il eult de grans maux, povreté et domaiges..... » = Lettres de commission de Maximilien roi des Romains, et de l'archiduc Philippe, nommant Paul Lefebvre conseiller de la ville de Saint-Omer, en l'absence de Regniaulme Lecomte, et Jean de Francduc portier du château de Ruhout, confirmant Robert de Nève comme receveur de l'espier de Bergues au lieu de Philippe Haneton, et chargeant Augustin Dorie, fermier des aluns, de faire saisir tous les aluns entrés en Flandre au préjudice des droits dudit fermier. = Quittances: — de Louis Quarré, receveur général des finances, d'Engelbert, comte de Nassau, au sujet des hommes d'armes qui ont servi à Dam et à Ardenbourg, de Jean de Smet, fustaillier de Malines, pour piques fournies aux mêmes hommes d'armes, de Nicolas d'Assonleville, receveur général en Hainaut, de Toussaint Pouillart, clerc demeurant à Mons, qui « a esté ès villaiges de Cambron, Toricourt et à l'environ pour faire aprinse et encqueste sur les larchins, délitz et mésuz dont est chargé Colin de Maroilles, » et de plusieurs autres. = Quittances pour rentes: — de Jeanne de Saint-Genois, veuve de Jean Fremault, en son vivant bourgeois de Lille, de Simon Resteau, « receveur de la religion Saint-Jehan de Hierusalem » à Mons, de Jeanne de Sainte-Aldegonde, dame de Bernissart, et d'Antoine « de Lostre Wicquez, » veuve de Jean Louveau, concierge de l'hôtel du Roi et de l'archiduc en la ville de Mons « soubz la main de messire Olivier de la Marche. » = Quittances pour gages et pensions annuelles: — de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, de Georges de Beustain et autres chevaliers allemands, et de Jacques Leclercq, chapelain de la Chambre des Comptes. = Quittance au sujet de travaux exécutés à Bavai et à Maubeuge, et information faite par Louis De la Valée, secrétaire du Roi et audiencier de la Chambre des Comptes de Lille, au sujet des fortifications de la ville d'Orchies, qui, du côté de la porte de Hollande, étaient tombées dans les fossés « par les grans affluences d'eaues qui incessamment ont esté ceste année, et le faulx et divers fons qui est tout alentour de ladicte ville. »

B. 2144. (Registre.) — In-folio, parchemin, 200 feuillets.

1 janvier **1491** — 31 décembre **1491**. = Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Maximilien, roi des Romains, et de l'archiduc Philippe, pour un an commençant le 1 janvier 1491 (v. st.). = Total général de la recette: 560,540 l. 3 s. 3 d. tournois et 7,700 fl. à la croix Saint-André. Total général de la dépense: 593,909 l. 13 s. 5 d. tournois et 2,900 fl. à la croix Saint-André. = DÉPENSE. — Chapitre I. *Au maistre de la Chambre aux deniers de monseigneur l'archiduc.* A Hippolyte Berthoz, maître de la Chambre aux deniers et receveur de l'extraordinaire. 76,180 l. 4 s. 10 d.—Chapitre II. *Au trésorier des guerres du Roy et de monseigneur l'archiduc.* A Alard Coopman, trésorier des guerres du Roi et de l'archiduc, 216,591 l. 8 s. 4 d., dont cent livres « à messire Jehan de Staveles, chevalier, seigneur d'Isenghien, pour l'entertement de certains compaignons de guerre à piet, estans en garnison au château d'Estaires. » — Chapitre III. *Au receveur de l'artillerie.* A Laurent Le Mantre, receveur de l'artillerie du Roi et de l'archiduc, 72 livres et 2,900 florins à la croix Saint-André. — Chapitre IV *Au commis au paiement de l'armée devant l'Escluse.* A Jean Du Loo dit le Gaigneur, receveur des aides en Flandre, 3,600 livres. — Chapitre V. *Autre despence pour gaiges et pensions extraordinaires.* A Gilles Scollin, greffier des finances; à messire Jean de Lannoy, abbé de Saint-Bertin et chancelier de l'ordre de la Toison d'or; à André Scaffre, contrôleur de l'artillerie; à Jacques de Printaghe, écuyer allemand; à messire Antoine de Longueil, évêque de Léon, conseiller du Roy et de l'archiduc; à messire Georges Rottaby, conseiller et chambellan; à Gilles Le Viseulx, huissier de la Chambre des finances; à maître Thiébault Barradot, conseiller et trésorier sur le fait du domaine et des finances; à messire Baudouin, bâtard de Bourgogne, conseiller et chambellan et « à dame Marine Manuel, femme dudit messire Bauduin; » à messire Claude, seigneur de Thoulongeon et de la Bastie, conseiller et chambellan; à messire Jean de Grimminghe, seigneur de Pamele, conseiller et chambellan; à Gérard Du Ban, conseiller et receveur général de Bourgogne; à Jacques Carondelet, écuyer; à messire

Regnier Mey, chevalier; à messire Charles de Croy, prince de Chimai, vicomte de Limoges; à Jacques de Falleraus, écuyer d'écurie; à maître Thomas de Plaine, seigneur de Maigny, président du grand Conseil; à Gérard Servy dit le Bourguignon, valet de chambre et tailleur de robes; à Woultre Van Outheusden, conseiller et garde des joyaux; à messire Jean de Montfort, conseiller et chambellan; à messire Thierri Le Besghe, conseiller et trésorier sur le fait du domaine et des finances; à maître Jean Vincent, prévôt de Cassel, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel; à Pierre Michiel, valet de chambre et épicier du Roi; a messire Josse de Prant, conseiller et chambellan; à messire Olivier de la Marche, conseiller, grand et premier maître d'hôtel de monseigneur l'archiduc: 72,625 l. 7 s. 8 d. = « A certain marchant tapissier demourant à Malines, la somme de quinze livres pour deux grans tapis de fine verdure, contenant trente aulnes, que iceulx seigneurs ont fait prendre et achetter de lui, pour servir et mectre sur les bancs où furent assiz tous les chevaliers de l'ordre et autres seigneurs des pays, à l'assemblée des Estaz de tous les paiz qui se tenoient lors audit Malines. » (fol. 187) = « A Nicolas Spingle, marchant genevois résidant a Anvers, la somme de quatre mille dix-sept livres sept solz six deniers, pour reste à lui deue à cause de la somme de dix mil six cens vint-six livres desboursée pour les causes qui s'ensuient: premièrement pour l'achat de trente-six sarpilières de laine d'Angleterre, que puis nagaires il avoit fait acheter à Calaix à divers prix d'ung nommé Jehan Ardeban, marchant angloix, lesquelles laynnes en les amenant dudit Calaix au pays de Flandres, lui furent par force prinses par les capitaines et gens de guerre tenans garnison à Saint-Omer, VII^{m} VIII^{c} XLVIII l. Item pour le droit du roy d'Angleterre qui se reçoipt audit Calaix et pour le tonlieu desdites laines, y compris le poix et la despence des bateaux qui amenèrent icelles laines dudit Calaix à Gravelinghes, II^{c} XLVI l. Item encoires pour le droit et tonlieu du Roy et de monseigneur l'archiduc audit Gravelinghes, II^{c} XLVI l. Item II^{m} C l. par lui baillées en deniers comptans, ausdiz capitaines et gens de guerre et par appointement fait avecq eulx par monseigneur de Nassau, seigneur de Breda, et de son consentement, sur et en tantmoings de leur deu à cause de leurs gaiges et souldées, à intencion de recouvrer d'eulx ses dictes laines qu'ilz avoient encoires en leurs mains et depuis vendues à leur plaisir à vil pris, laquelle somme ilz retindrent avecq sesdictes laines pour leur dit paiement, et II^{c} XVI l. qu'il a desboursé tant pour le rachat de ses gens et serviteurs que pour guides qui les ont guidez audit Saint-Omer à conduire les dessus dictes laines, II^{m} C l. » (fol. 194) = « A David de Tasses (Taxis), nepveu et facteur, ès pays de par deçà, de Jennot de Tasses, son oncle, maistre des postes du Roy et de monseigneur l'archiduc, la somme de six cens quatre-vingtz-dix-sept livres quatre solz, à cause du marchié et appoinctement que iceulx seigneurs en ont fait avecques lui pour et à cause de l'entretenement de ses postes. » (fol. 198 v°) = En tête du registre se trouvent les lettres de Maximilien, par lesquelles l'office de receveur général des finances, qui avait été promis à Hugues Dumont, trésorier du domaine, est accordé à Simon Longin (1).

B. 2145. (Portefeuille.) — 143 pièces, parchemin; 6, papier; 9 sceaux.

1 janvier **1492** — 31 décembre **1492**. = Mandements de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, ordonnant: — de délivrer une somme de six cents livres à Vincent Muat « en considéracion de ses bons services en la conduite et exécution de l'emprinse faicte et advisée pour la réduction de la ville d'Arras en nostre obéissance, » de rendre la somme de cinq mil quatre-vingt-huit livres à Charles de Saveuses, en compensation du château de Renescure, confisqué sur Philippe de Comines, qui lui avait été donné, « et soit que, en vertu de certain traictié de paix fait entre nous d'une part et le roy de France d'autre, ledit Phelippe de Commines soit retourné à la paisible possession et joyssance desdictes place, terre et seigneurie de Reneschuere, »

(1) Sur le feuillet de garde du même registre se trouve une note dans laquelle le receveur général, Simon Longin, avertit les maîtres de la Chambre des Comptes « qu'il a servi et conduit son office de receveur général du temps de la guerre et de la plus grant povreté que l'on veist oncques en la maison de Bourgoingne, à cause de quoy l'on a baillie en payement, à pluiseurs grans seigneurs, gentilzhommes, capitaines, gens d'armes almans, walons, espaignaers et de toutes autres nacions et manières de gens, pluiseurs et diverses charges et assignacions, lesquelles il a, aucunes foiz, esté constraint de signer à la court ou par les rues, sans povoir avoir venu en son logiz pour les mettre en son registre comme il est de coustume de faire; ainsi luy estoit force d'en seulement prendre ung double qu'il mettoit en sa gibeschière, pour aprez les mettre en sondit registre. Et pour ce, ledit Simon craint d'avoir par aventure perdu aucuns desdits doubles, ou, par oubly, obmis d'avoir enregistré quelque décharge; par quoy il pourroit tumber en l'inconvénient de payer le quadruple, qui seroit contre raison, pour les causes dessus dictes. »

de « faire criz et publications par tout le pays et conté de Haynnau, où l'on est accoustumé, que tous ceulx de noz subgetz du plat pays qui se sont retirez de leurs maisons et demeures ès bonnes villes, retournent en leurs maisons et lieux pour faire leurs labeurs et négoces, et que tout ce qu'ilz ont paié aux gens de guerre leur sera rabatu sur leur porcion de l'ayde ; » — de délivrer la somme de trente mille livres à Philippe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravestein, suivant le traité conclu avec l'archiduc, huit mille livres à Henri Janssen de Wissenkerke à cause de sa recette de Bewesterschelt, deux mille livres qui avaient été empruntées par l'archiduc à Philippe Du Chesne, receveur des aides de Lille, six cent quatre vingt dix-sept livres à David de Taxis, neveu et agent de Jennot de Taxis, maître de toutes les postes du roi Maximilien et de l'archiduc Philippe, et diverses sommes à Pierre Ximenès de Castille, Fernande de Lisborne et autres officiers et seigneurs. = Lettres de don des mêmes princes Maximilien et Philippe, accordant : — des biens confisqués sur les adversaires du Roi à Claude Benoit, bourgeois de Salins, à cause des services qu'il a rendus « depuis la réduction d'icelle ville en nostre obéissance, » et l'exemption pour les bonnes maisons et hôpitaux de Douai de ce qu'elles devaient au gavène durant une année ; — la jouissance des domaines d'Avesnes et d'Aubigny, aux doyen et chanoines de Notre-Dame d'Arras, qui, lors de la réduction de la ville en l'obéissance du roi des Romains, « ont eu et supporté grans pertes et dommaiges tant en ce que les aucuns d'eulx ont esté pilliez et les autres composez, et si ont, avec ce, aydé à gouverner et entretenir noz gens de guerre jusques à présent, meismes ont fait prest de la somme de xvi^m viii^c xxxii livres vi sols viii deniers pour le paiement desditz gens de guerre, » l'exemption des aides à la ville du Quesnoy « ainsi soit que icelle ville ait toujours esté et encoires soit la principalle ville de frontière de nos pays et conté de Haynnaut, laquelle fut en l'an iiii^c lxxvi prinse et conquise à force d'armes par feu le roi Loys et composée à ix^m escuz d'or, en laquelle main elle fut ung an ou environ jusques à ce que, par certain traictié, elle fut remise en notre obéissance, laquelle ville, toutes les guerres durant depuis, a esté plaine de gens d'armes, pour laquelle cause pluseurs manans d'icelle s'en sont absentez, et est si petitement peuplée que en icelle n'a pas à présent ii^c chiefz d'ostel, en laquelle y solloit avoir par devant lesdictes guerres viii^c ou mieulx, et tout peu qu'il en y a sont tellement apovriz que journellement s'en vont... et, qui pis est, depuis ung mois ou environ une compaignie de gens de guerre, eulx disans à messire Philippe de Clèves, ont prins la ville du Chastel en Cambrésis et y sont bien viii^c combatans, lesquelz courent et pillent journellement nostre dit pays de Haynnau, meisment à l'entour de ladicte ville du Quesnoy et y prendrent personnes, biens et bestail et tout ce qu'ilz y treuvent, comme l'en fist jamais en plaine guerre, et est fort à doubter qu'ils ne facent emprinse sur sur ladicte ville du Quesnoy, » renouvelant l'exemption des aides en faveur de la ville d'Orchies, considérant « que puis naguères, pour le temps qui a esté divers et par la grande habundance d'eaues, tant à l'environ de nostre dicte ville comme en pluiseurs autres lieux, les murailles de bricques qui font cloture à icelle, en deux parties et lieux sont fondues et cheues, avec les crestes, douves et terraulx tenans et contiguz à icelles murailles, jusques ès fons des grans fossés et eaues qui y sont en la longeur et grandeur de mil ou onze cens piez. » = Lettres et actes d'attestation : — de Thomas Portinari, fermier du tonlieu de Gravelines, et de plusieurs autres officiers du Roi ; — de Gilles de Bernicourt, écuyer, lieutenant des bailliages d'Arras, Avesnes et Aubigny ; — de Guillaume Du Molin, écuyer, et de plusieurs officiers et hommes de fief du Roi en Hainaut. = Lettres de commission accordant : — à Thibault Bouradot l'office de concierge de l'hôtel du Roi à Arras, à Jean Doublet les fonctions de premier avocat en la gouvernance dudit Arras et à Jean Denne le bailliage des alleux de Houdain. = Quittances : — d'Englebert, comte de Nassau, de Philippe de Clèves et de la Marck, comte de Ravestein, d'Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, de Charles de Saveuses, chambellan, de David de Taxis, maître des postes du Roi, et de plusieurs autres officiers et gentilshommes ; — de Simon Longin, receveur général des finances et d'autres receveurs ; — de Nicolas Spingli, marchand de Gênes, au sujet de laines qui lui ont été enlevées, de Pierre Ximenès de Castille, marchand espagnol, de Gertrude de Blye, « povre anchienne femme, » et d'un grand nombre de chevaucheurs du Roi et de l'archiduc. = Quittances pour rentes : — de frère Olivier Jaques, prieur des Chartreux lez Valenciennes (Macourt), de Gérard de Wailly, écuyer demeurant à Douai, de sire Jean Loys, chapelain de la chapelle castrale de Sainte-Élisabeth de Hongrie, située à Thirimont, prévôté de Maubeuge. = Quittances pour gages : — de Baudouin de Lannoy, seigneur du Molembais et de Tourcoing, de Jacques de Gondebault, secrétaire du Roi, de Lenart Walser, allemand monté de trois chevaux, et de plusieurs autres officiers du Roi et de l'archiduc. = Quittance et attestation au sujet de travaux exécutés au

château d'Avesnes-le-Comte, et à Malines à l'occasion de la tenue d'un chapitre de la Toison d'or.

B. 2146. (Registre.) — In-folio, parchemin, 497 feuillets.

1 janvier 1492 — 31 décembre 1493. = Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Maximilien, roi des Romains, et de l'archiduc Philippe, pour un an commençant le 1 janvier 1492 (v. st.). = Total général de la recette: 466,824 l. 14 s. 8 d. tournois et 1,440 florins d'or. Total général de la dépense: 490,841 l. 7 s. d. tournois et 1,440 florins d'or. = Dépense. Chapitre VI. *Autre despance pour menus voyeiges et messaigeries.* A Olivier Mousque, chevaucheur de l'écurie du Roi; à Guillaume Bliec, aussi chevaucheur; à Chrétien Peekstien, messager, et à trois cent quarante-six autres chevaucheurs, messagers et envoyés: 1,688 l. 16 s. — Chapitre VII. *Ambassades et gros voiaiges.* A dom Diego de Gevara, premier ecuyer tranchant de l'archiduc; à maître Louppe de la Garde, conseiller et physicien du Roi; à Gilles Scolin, greffier des finances; à maître Hugues Oderne, secrétaire de monseigneur; à maître Édouard des Perches, aussi secrétaire de monseigneur; à maître Josse Quevin, maître des requêtes de l'hôtel; à messire Melchior de Masmustre; à maître Laurent du Blyoul, secrétaire; à maître Thomas de Plaine, président du grand Conseil; à messire Josse de Baeust, chambellan; à Jean Carondelet, écuyer; à maître Jacques de Barry, secrétaire; à maître Florent Hauwec, aussi secrétaire; à Antoine de Vaulx, écuyer; à maître Paul de Baenst, seigneur de « Vormizelles, » conseiller du Roi et de l'archiduc et président de Flandre; à messire Jean Gosselet, abbé de Maroilles conseiller du Roi et de l'archiduc; à maître Aubert Thiébault, secrétaire: à Thomas Ysaacht dit Thoison d'or, conseiller; à Olivier Ogier, écuyer, bailli d'Abbeville; à Chrétien Le Tourneur, huissier d'armes; à messire Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, chambellan; à monseigneur Englebert, comte de Nassau, chambellan et lieutenant général au pays de Flandre; à maître Jean Caudrelier, secrétaire: 4,600 l. 11 s. 7 d. = « A Anthoine de Vaulx, escuyer, la somme de quarante une livres seize solz, pour estre party de la ville de Malines, le xe jour d'avril IIII^xx XIII après Pasques, et alé, a tout les lettres en placcart de monseigneur l'archiduc et autres de son Conseil, par devers certaines compaignies de gens de guerre, tant Walons, Almans que Anglois, lors nouvellement venuz du pays de Bourgoingne, estans logiez sur les frontières de Luxembourg, pour, en vertu d'icelles, les faire rompre et retirer, assavoir les subgectz de mesdits seigneurs chascun en sa maison et les estrangiers hors des pays de par deçà, pour à quoy parvenir lui fut nécessité de renvoyer querre autres lettres closes de mondit seigneur l'archiduc adreçans aux capitaines desdictes compaignies, obstant qu'ilz ne vouloient obéir aux commandemens qu'il leur faisoit en vertu desdictes lettres de placcart, par lesquelles leur estoit de rechief mandé de eulx rompre et retirer, comme dit est, à quoy ilz obéirent, en quoy faisant, alant de lieu à autre, besoingnant, conduisant la compaignie des Angloys jusques en la ville de Calaix et retournant audit Malines faire son rapport, il a vacquié par l'espace de trente-huit jours. » (fol. 142 v°) = « A messire Jehan Gosselet, par la permission divine abé de Maroles (Maroilles), conseillier de mesditz seigneurs, la somme de deux cens cinquante-neuf livres quatre solz, pour, par commandement de monseigneur de Zassen et autres du Conseil, estre parti de son abaye dudit Maroles, le VIIe jour de mars l'an IIII^xx douze, et alé à Valenciennes par devers messieurs les président de Plaine et grant bailly de Haynnau, ambassadeurs de nos seigneurs, y estans, et avec eulx alé en ambassade par devers le seigneur d'Esquerdes et autres ambassadeurs du Roy de France estans à Péronne, pour communiquier avec eulx d'aucunes grandes matieres et affaires secretz touchant le bien de paix...; pour estre, de rechief, parti dudit lieu de Maroles le XIIIe jour d'avril en suivant et retourné audit Valenciennes, et deslà, allé avec messeigneurs les président et grant bailli de Haynnau et autres ambassadeurs, audit lieu de Péronne par devers les ambassadeurs dudit roy de France y estans, et d'illec, après plusieurs journées et communicacions tenues avec eulx, alé à Senlis par devers la personne dudit roy de France, tant pour besoignier pour le bien de paix que pour le recouvrement de madame Marguerite d'Austrice et des pays par elle portez en mariaige, en quoy faisant, alant, séjournant, besongnant tellement que la paix a esté faicte et madicte dame recouvrée, retournant avec elle et les autres ambassadeurs à Malines, et d'illec estre alé à Lille avec les ambassadeurs de France pour faire enregistrer la paix en la Chambre des Comptes illecq et deslà retourné audit Maroles, il a continuelment vacquié cent huit jours entiers au pris de quarante-huit solz, eu regard à ce que, pendant lesdits voyaiges, il a adez eu trois chevaulx... » (fol. 144) = « A messire Anthoine Rolin, seigneur d'Aymeries, chevalier, conseiller et chambellan de mesdits seigneurs et leur grant bailli de Haynnau, la somme de dix-huit cent qua-

rante livres... pour estre alé, avec autres ambassadeurs, à Pérone et à Senlis... ; pour le paiement de quatre postes qu'il avoit mis et ordonné eulx tenir le premier en la ville de Haulx, le second à Nimy les Mons, le IIIe à Marlyes lez Valenciennes et le IIIIe à Escaudeuvres, lesquelz ont continuelment servy mesdits seigneurs et esté pretz, pour jour et nuyt porter à toutte extreme dilligence leurs lettres et celles de messeigneurs de Zassen, de Nassauw et autres du Conseil, en rapporter responce et autrement depuis le XXIIIIe jour du mois d'avril jusques au XXIIIIe jour de juing que la paix feust faicte et publiée. » (fol. 149)

B. 2147. (Portefeuille.) — 147 pièces, parchemin ; 9, papier, 10 sceaux.

1 janvier **1493** — 31 décembre **1493**. = Mandements de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, ordonnant : — de rembourser à l'évêque d'Arras (Pierre de Ranchicourt) les sommes « par lui payées à diverses foiz à noz capitaines et gens de guerre qui ont réduit noz ville et cité d'Arras en nostre obéissance et depuis y tenu garnison, » de rendre à « Drouhot » Heneron, abbé de Cherlieu, la possession de son abbaye d'où il avait été expulsé par l'abbé de Citeaux qui l'avait donnée à l'un de ses neveux ou parens, de délivrer les gages qui lui sont dus au premier pannetier de l'archiduc, Denis de Morbecque, en considération de ce que « il avoit trouvé façon de recouvrer, en ses mains et en nostre obéissance, nostre chasteau de la Montoire lez nostre ville de Saint-Omer, que les François, lors noz ennemis, avoient occupé, et puis de préserver icelle place d'estre brûlée par les Anglois qui y avoient bouté le feu, et qui estoit capitaine et garde de ladicte place de la Montoire, » de rembourser à Quentin Le Bon, nagueres capitaine du château de Saint-Omer, la somme de huit cents livres qu'il avait fournie pour réparer et fortifier ce château « lequel, à la réduction de noz ville et chastel dudit Saint-Omer, fut de tout par dedens rompu par les François, tellement qu'il estoit imposible de y demourer ne séjourner s'il n'estoit refait et réparé ; » — de payer diverses sommes à Philippe Herreman, chambellan, et à plusieurs autres officiers et seigneurs pour leurs services. = Lettres de don des mêmes princes, accordant : — une pension annuelle à Sandrine Bogarts pour services rendus « en faisant pluiseurs dangereux voiaiges, par l'ordonnance de nous Roy, esquelz voiaiges elle a esté navrée et bleschié, » une somme de quarante-huit livres à Robert Lanthier, mayeur de Valenciennes, « en récompense des fraiz, missions et despens par lui faiz, pour, atout certain nombre de gens de guerre à cheval, avoir esté au devant de nostre très chière et très amée fille de nous Roy et seur de nous archiduc, » des sommes provenant des droits de relief à l'abbé de Floreffe (Jean Sampin) et à Édouard des Perches, prévôt de Saint-Aubin à Namur, la remise de la moitié des rentes dues au gavène de Douai, comme l'ont demandé sire Pierre Colart, curé de Sin lez Douai, et plusieurs autres habitants de la même paroisse, « aux habitants dudit villaige de Sin, considérant que, à l'occasion des guerres et des divisions qui ont régné et règnent encoires, ledit villaige eut esté ars et brullé, et les manans d'icellui sont en très-grant povreté et mendicité, tellement que la pluspart s'en sont absentez, et que plus est iceulx en l'an IIIIxx XI, par les grans pluyes qui furent d'aoust au Noël, perdirent les advestures estans sur leurs héritaiges. » = Lettres et actes d'attestation : — de Marguerite d'Angleterre, duchesse douairière de Bourgogne, au sujet des dons faits à Valenciennes par Marguerite d'Autriche à ceux qui l'ont ramenée de France, « à monsieur et madame de Segret deux grans bassins, demie douzaine de tasses dorées atout le couvercle, deux potz dorez et ung drageoir d'or et deux verghes à chascune une grosse pointe de dyamant, à madamoiselle de Tarente ung bracelet atout une grosse pointe de dyamant, à madamoiselle de Chassey une roze de dyamant, à madamoiselle de la Gertière une croix à cinq dyamans et trois perles pendans, à madamoiselle de la Saulnyère, sa fille, une petite croix à cinq dyamans et trois perles pendans, à madamoiselle de Fuellet ung Y de dyamant..., à Philippe de Bellefourrière en don pour avoir conduit, a tout ses gens de guerre, madicte dame Marguerite et reconduit monsieur et madame de Segret et leur train jusques à Saint-Quentin, CVIII florins d'or ; » — de Méliador de Lalaing, écuyer, de Guillaume de Schambourg, lieutenant du duc de Saxe, de Robert de Melun, capitaine de gens de guerre, de Philippe de Contay, seigneur de Forest, gouverneur d'Arras et capitaine de Douai, et de Louis de Vauldrey, capitaine d'Arras, au sujet de la revue des troupes et concernant les sommes fournies par les habitants d'Arras pour « les gens de guerre, tant de pié comme de cheval, qui furent à la recouvrance de ladicte ville, par lesquelz lesdictz bons bourgeois, manans, habitans et autres notables estoient mengié et vivoient soubz eux, en attendant ledit payement, à la grant foulle du peuple, a quoy nous avions grant regret pour les désordres qui se faisoient en ladicte ville et cité faulte dudit payement ; » — d'Albert, comte de Saxe, d'Engelbert,

comte de Nassau, de Jean Carondelet, seigneur de Champvans et de Solre, chancelier, de Jean de Berghes, seigneur de Walhain, et de plusieurs autres; — de Paul de Mol, lieutenant de monseigneur de Molembais, capitaine du château de Lille, au sujet de cires fournies pour la chapelle dudit château par Marguerite de Lobel, veuve d'Alard Dancquoisnes dit Le Quocq, de Florent de Mont-Saint-Éloi, lieutenant du gouverneur de Béthune, des échevins d'Hénin-Liétart et d'Hazebrouck et de plusieurs autres; — de Rigault de Bermeraing, sergent par lettres de l'office du bailliage de Hainaut, de Guillaume d'Espiennes, bourgeois de Mons, de Simon Resteau, receveur de monseigneur de Chanteraine, commandeur des biens de Saint-Jean de Jérusalem au pays de Hainaut et de Cambrésis, et de plusieurs officiers et hommes de fief du Hainaut. = Lettres de commission des mêmes Maximilien et Philippe, nommant: — Jacques Lefèvre procureur à la Cour spirituelle d'Arras, Jacquemart Leurent dit Terrible sergent à cheval du bailliage d'Avesnes-le-Comte, Pierre de Villers prévôt des maréchaux. Huchon Le Maire prévôt du château de la Bussière. Édouard de Perche à la clergie du bailliage de Charollais. Guillaume Guillet de Clervaux maître des merciers et « filandriers » du comté de Bourgogne, Guillaume Bontemps, d'Arbois, trésorier des titres et chartes du château de Grimont et gardien du château de la Châtelaine, lequel Guillaume résigne plus tard ses fonctions en faveur de son fils Jean. = Quittances: — de Maximilien, roi des Romains, de Marguerite d'Angleterre, duchesse douairière de Bourgogne, de Jean Naturel, maître de la Chambre aux deniers, de Simon Longin, receveur général des finances, et d'autres receveurs; — de Jean de Berghes, premier chambellan, de Marc de Montmorency, chevalier, seigneur de Croisilles et de Waucourt, chambellan, mari et bail de Marie de Halluin, sœur et héritière de Josse de Halluin, en son vivant de bailli de Bergues, de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, chambellan, de Robert de Melun, capitaine de la ville du Quesnoy, de Louis d'Armagnac, comte de Guise, de Rodrigue de Lalaing, capitaine de soixante chevaux, de Claude de Nisance (ou Mesance) « povre gentil homme, » de Marguerite de Sanguerie, « povre gentil femme, » d'Antoine de Rye, seigneur de Cottebrune, chambellan, et de plusieurs autres officiers du duc et gentilshommes; — de Jean Vincent, prévôt de Cassel, conseiller et maître des requêtes, de Marguerite de Lisques, veuve de Jean Du Lo dit Le Gaigneur, en son vivant conseiller, de Gui d'Arleux, écuyer et prévôt de la ville de Lille, de Jean de Lanthier, écuyer, maire de Valenciennes, de Thomas Ysaac, Toison d'or du Roi et de l'archiduc, de Sansse De Fort, dit Arsson, messager à cheval de monseigneur d'Aymeries, et de plusieurs officiers et messagers du Roi. = Quittances pour rentes: — du chapitre Saint-Pierre de Lille, de frère Michel Franchois, docteur en théologie, prieur des Frères Prêcheurs de la même ville, de Jacques Ralle, chapelain de Notre-Dame de la Treille à Lille, de Jean de Villers, prêtre, chapelain de la première chapelle Notre-Dame fondée en la chapelle Saint-Michel près la Salle du prince aussi à Lille, de Pierre Dillyes, abbé de Saint Jean-Baptiste lez Chocques, de Jacques Ricquassez, prieur des Chartreux du val Saint-Esprit lez Gosnay, de Jacques de Sailly, chapelain de la messe du jour fondée en la collégiale Saint-Barthélemi à Béthune, de Jean Sampin, abbé de Notre-Dame de Floreffe, de Baudouin de Fromantel, prêtre, receveur du prieuré de Notre-Dame du Perroy lez Béthune; — de Catherine, abbesse de l'abbaye des Prés à Douai, d'Aélis, abbesse de Notre-Dame de Beaulieu à Sin lez Douai, de Gilles, abbesse de Marquette lez Lille. = Quittances pour gages: — d'Hugues de Melun, chevalier de la Toison d'or, chambellan, de Charles de Saveuses, chambellan, de Jacques de Sainzelles, écuyer, capitaine du château de Montaigle, de Jean Van Eynatten, prévôt de Maestricht, de François de Busleyden, prévôt de Liège, et de plusieurs autres officiers du Roi et de l'archiduc. = Quittances pour travaux à Saint-Omer et à la tour de Crèvecœur à Bouvignes.

B. 2148. (Registre.) — In-folio, parchemin, 218 feuillets.

1 janvier **1494** — 31 décembre **1494**. = Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, pour un an commençant le 1 janvier 1493 (v. st.). = Total général de la recette: 349,900 livres 1 denier tournois. Total général de la dépense: 341,173 livres 4 sols 9 deniers tournois. = DÉPENSE. Chapitre VIII. *Dons et récompensacions extraordinaires*. — *Janvier*. A Pierre Pluvion, clerc de Thomas Bockelaire, receveur général de Hollande; à Jean Carondelet, écuyer, valet servant de l'archiduc; à Yvon le Breton, archer de corps; à Claude Bonnart, Philippe de Visen et Adrien de Beauval, écuyers; à messire Olivier Famulaer, chevalier, Olivier Ogiers, Claude Charnot, Antoine de Vaulx et Colinet de la Motte; à messire Henry de Withem, seigneur de Bersselle. — *Février*. A Gilliart Michiel, chevaucheur; à Piérard

Brulin, huissier de chambre; à Jacques Galois, « povre encien homme suivant la Cour; » à frère Mahieu Vilain, pauvre religieux des Frères Mineurs; a Pierre de Bonnaire, archer de corps; à Nicolas le Prévost dit « Charrolois, » heraut d'armes; à Adrien de Ruysbrecht, clerc de Jean Van der Eycken, receveur général de Brabant. — *Mars.* Aux bourgmestre, gens de loi et marguilliers de l'église paroissiale de Schiedam; aux religieuses de Bailleul; à Bonnet d'Esnes et Jacques d'Oignies, écuyers; à frère Joseph Monacy, prêtre, religieux de l'ordre de saint Basile, « au pays de Grèce; » à Jean de Laubel, Jacques de Laubel, Jean Lemaire et Jean de Saint-Pol, « compaignons de l'emprinse d'Arras; » à maître Thomas Quaillot, prévôt de Bavai; à Herman Sluyter, chevaucheur; « a ung verrier de Brouxelles; » à frère Robert Doublens, « hermite de Saint-Martin ou conté de Namur, » à Druet Beludot, clerc; à messire Anthoine, seigneur de Sallenove, chevalier; à Josse et Hercules de Haulteville; à Jean de Clugny, seigneur de Champesguillon; à Antoine de Saint-Simon, écuyer; à Antoine de Rye, seigneur de Cottebrune; à Jean, bâtard de Vauldrey, et Jacques, bâtard de « Haulterriche dit le bastard François, » écuyers; à Gratien d'Alverade, chevalier; à Michel Dornart; à Philippe de Visein et Adrien de Beauval, écuyers; à Renaud Acteignant dit Le Reyne et Pierre Le Couvreur, archers de corps.—*Autres dons par mandemens particuliers.* A messire Guillaume de Goux, seigneur de Werdergrate, chevalier, chambellan; à Jean de Lyemendale dit Le Cappelier, forestier de Herenthals; à Charles Daunoy dit Saint-Simon; à Jean de Scoorborst, écuyer; à Jean Clemenssat dit Bourbonnais, huissier d'armes; à madame Anne de Bourgogne, dame de Ravestein; à Philippe, seigneur de Boussu, écuyer; à messire Pierre de Bourbon, seigneur de Carency, chambellan; à maître Jean Caudrelier, secrétaire; à Godefroi de Diest, écuyer; à Philippe Du Chesne, receveur des aides en la châtellenie de Lille; à messire Jean Lamelin, seigneur de Fama, chevalier, mari et bail de dame Charlotte de Bousanton, fille de Gilles de Bousanton, écuyer; à Jean de Maubert; à Henri de Bailleul, écuyer, seigneur de Doulieu; à messire Charles, seigneur de Lalaing; à Denis de Morbeque, écuyer, bailli de Furnes; aux religieux de l'Observance de l'ordre de Saint-François résidant à « Charie » en la comté de Bourgogne; à maître Philippe Hanneton, secrétaire; aux frères de l'Observance de l'ordre de Saint-François résidant à Dole; à messire Charles de Ligny, chevalier; à messire Jean de Bergues, seigneur de Walhain, premier chambellan; à Jean de Courteville, écuyer, maréchal des logis de messeigneurs, bailli de Lille; à messire François de Bourbon, comte de Vendôme et de Saint-Pol; aux religieux du couvent de l'ordre de Saint-François à Grançon en Savoie; à Olivier de la Rivière dit le bailli d'Abbeville; à Jeanne de Savoye (ou Stavoye), femme de messire Jean de Montfort, chambellan; à messire Cornille Metteneye, chevalier, écoutète de Bruges; à Adolphe, comte de Nassau; à frère Jean de Garnières, abbé de Gembloux; à Jean Le Maire dit Grisart, mayeur de la ville d'Arras; à Pierchon Béghin; à Pierre Wauthel « dit le paintre; » à Jean Lestor, conseiller. Somme des douze mois de l'année et des dons par mandements particuliers: 3,481 livres 6 sols et 3,000 frans monnaie de Bourgogne. = « A Henry de Bailleul, escuier, seigneur de Doulieu, la somme de six cens livres à avoir des deniers venans et procédans du droit escheu à mesdits seigneurs ès biens demourez du trespas de feue Jehanne de Roubaix, en son vivant vesve de feu Jacques de Vaudémont, par droit de bastardise, au moien de ce que icelle feue Jehanne estoit illégitime, pour récompenser ledit Henry et subvenir aux grans charges, fraiz, despens, intérestz et dommaiges, à cause de sa prinse faicte par les François à la journée de Béthune, où il avoit longuement esté détenu et lui convint paier grant et excessive rançon, comme pour ce que, durant son emprisonnement, toutes ses terres et biens furent gastez, destruiz et mis en ruyne. » (fol. 167) = « A Jacques Van Lathem, varlet de chambre et paintre de mesdits seigneurs, la somme de deux cens livres en prest et paiement sur plusieurs parties de son mestier que iceulx seigneurs lui avoient ordonné faire pour la prouchaine feste de leur noble ordre de la Thoison d'or. » (fol. 180) = « A Jehan De le Croix, marchand sayetteur demourant à Mons en Haynnau, la somme de deux cens soixante livres dix-sept solz, pour trente-six pièces de fines sayes verdes et rouges, qu'il a vendues et délivrées pour en faire six paires de gourdines et deux chambres de tapisseries de broudures, où seroient les ystoires de Octavien et du Roy Prian de Troy. » (fol. 182) = « A Jacques Régnier, escuier, seigneur d'Escaubecques, la somme de soixante-douze livres, dix solz... à quoy montoit la moitié des droits seigneuriaulx de la vendicion naguères par lui faicte de sa terre et seignourie de le Fresnoye, tenue de mesdits seigneurs a cause de leur Sale de Lille.» (fol. 192 v°)

B. 2149. (Portefeuille.) — 148 pièces, parchemin; 6, papier; 15 sceaux.

1 janvier 1494 — 31 décembre 1494. = Mandements

de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, ordonnant : — de rembourser à Christophe, marquis de Baden, les sommes qu'il a dépensées en accomplissant plusieurs ambassades et voyages et en levant et entretenant plusieurs compagnies d'hommes d'armes, pour le service de messeigneurs, et à Adolphe, comte de Nassau et Jean de Berghes les huit mille livres qu'ils ont données « à aucuns personnaiges en traictant la paix nagaires faicte à Senlis, pour le bien d'icelle, dont ne voulons aultre déclaracion icy estre faicte ; » — de fournir à Claude de Salins, au bâtard de Vergy et de Vauldrey et à d'autres gentilshommes de l'hôtel, la rançon promise pour « Josse de Deckere, bourgmaistre de la ville de Bruges, par eulx prins durant la détencion de nous, Roy, en ladicte ville de Bruges, » et de payer à « Diego Fernande, » serviteur et agent du roi de Portugal en Flandre, la somme de neuf cent quarante-trois livres « à cause de certain navire de guerre attinté que nous feismes prenre et acheter de luy en l'an IIIIxx huit, pour lors envoyer signiffier à nostre cousin, le roy de Portugal, la délivrance de la personne de nous, Roy, hors de nostre ville de Bruges, lequel navire a esté péri et noyé en faisant ledit voiaige ; » — de délivrer à Jean de Montfort, chevalier, la somme de trois mille francs pour le rembourser de pareille somme par lui remise à Wolfgang, seigneur de Polhain, envoyé en Bretagne par l'archiduc pour affaires secrètes, la somme de cent dix-neuf livres à messire Josse de Baenst et Ghislaine de Halewin, tuteurs des enfants de feu Josse de Halewin, pour terres achetées en Zélande, la somme de cent livres à Roger de Vendeville, fermier du poids de la ville de Lille, en considération des « grans pertes, interrestz et dommages par lui soustenuz à cause des guerres et divisions passées, » la somme de soixante livres à Antoine Ruffault, fermier des prisons de Lille, pour le même motif, la somme de cent cinquante francs de Bourgogne à Perceval et Jean de Grantmont, frères, et à Jacques, bâtard de Grantmont, qui ont servi sous le seigneur du Fay, « et ledit Perceval, voiant le grant foule de noz ennemis estans lors en Bourgoingne, print encores de cent à six vins compaignons à piet pour faire la guerre et les entretenir de vivres et autres choses le terme de six mois, » et diverses sommes à plusieurs autres officiers et gentilshommes. = Lettres de don accordées par les mêmes Maximilien et Philippe : — à Sidrac de Lannoy, bailli de la ville de Hal, à messire Jacques de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, seigneur de la Bouteillerie, à Jean de Salezart, seigneur de Saint-Martin, et à plusieurs autres officiers et seigneurs pour leurs bons services ; — à la douairière de Ravestein (Anne de Bourgogne), qui reçoit remise des droits dus par elle à cause des fiefs qui lui sont échus par la mort de messire Adrien de Borsselle, son premier mari, aux Guillemins du val Notre-Dame de Walincourt en faveur desquels est diminuée la taxe de l'amortissement « en regard à leur povreté et indigence, » aux religieux de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, lesquels « à cause des guerres qui, dès a dix-sept ans, ont régné en nostre conté d'Artois, ont supporté grandes et excessives pertes tant en leurs censses, maisons, revenues et réfections de leur église et abbaye comme autrement, aussi à cause de ce qu'ilz furent expulsez et mis hors de ladicte abbaye l'espace de cincq ans par noz ennemis, qui tenoient et occupoient lors nostre dicte ville d'Arras, et que les religieulx estrangiers qui furent mis en leur lieu, à leur partement d'illec, y firent de grans desrois et dégatz et debvoient de grans debtes, à cause de quoy ilz trouvèrent leur église adommaigié et intéressée de cent mil florins ou plus, et encores, oultre ce, après que nostre ville d'Arras a esté réduite en nostre obéissance, ils furent en nécessité de payer comptant certaines grandes sommes pour l'entretenement de noz gens de guerre lors estans en icelle ville... et ont, comme il est notoire, esté inhumainement traitez, et les joyaulx, crois, reliquiaires et dignitez desnuez de l'or et l'argent en quoy ilz estoient encassez, ensemble celui de la table d'autel et de pluiseurs bachins, encenssoirs et autres choses servans au service divin, fondu en lingotz et le tout employé au payement desdits gens de guerre. » = Lettres et actes d'attestation : — de Maximilien, roi des Romains, de Charles de Saveuses, chambellan, de Baudouin de Lannoy, seigneur de Molembais, de Solre et de Tourcoing, de Jean Bontemps, trésorier sur le fait des finances de l'archiduc, de Claude de Neufchâtel, seigneur du Fay et de Grancy, de Jacques d'Oignies, écuyer, de Méliador de Lalaing, bailli de Douai, au sujet de gens d'armes passés en revue à Arras, et de plusieurs autres ; — de Jacques Lucas, écuyer, lieutenant général de Jacques de Coupigny, seigneur de Hénin-Liétart, chambellan et bailli de Lens, de Jacques Wallart, procureur, et Martin de Wissocq, receveur de Saint-Omer, de Paul de Mol, lieutenant de Baudouin de Lannoy, seigneur de Molembais, capitaine du château de Lille, de Florent de Mont-Saint-Éloi, lieutenant de messire Louis de Hallewin, seigneur de Piennes, gouverneur de Béthune, et de plusieurs autres ; — de Rigault de Bermeraing, sergent du bailliage de Hainaut, de Martin de Houchin, clerc demeurant à Mons, de Pierre de Langlure et de Loyekin Deprez, sergents du bailliage

du Hainaut, de Georges de Quaroube, bourgeois de Valenciennes, de Robert Aléaume, au sujet des juments et poulains sauvages de la forêt de Mormal, et de plusieurs autres officiers et hommes de fief du duc en Hainaut. = Lettres de commission de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche : — nommant Jean La Miche, licentié ès lois, avocat de messeigneurs au siège et bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier, chargeant maître Alexandre Bertholz, doyen d'Arbois, et d'autres membres du Conseil de Bourgogne, de faire un rapport sur les « deux prétendans à l'office de recepte de l'Université de Dole, » Claude Rachet et Guillaume de Chassey, mandant au gouverneur de Lille, Douai et Orchies de faire une enquête « sur les plus puissants laboureurs desdictes villes et chastellenies, lesquelz depuis certain temps en ça se retirent en pluiseurs villaiges et hameaulx marchissans au Tournésis ou autres lieux, qui se dient de l'empire, et autres soubz Mons en Haynnau, tous disans estre francs et exemps de contribuer ès aydes, et sont allez demourer et résider ès petittes maisons scituées sur ledit Tournésis et ès autres lieux dessus dicts, contenans deux à trois cens de terre, afin de évader et fuyr à contribuer et paier iceulx aydes en continuant leurs labeurs ès villaiges et paroisses de nostre dicte chastellenie, comme ilz faisoient quant ilz y résidoient, et soubz l'umbre de leur france demeure se dient affranchiz d'iceulx aydes en paiant seulement six gros de chascun bonnier de terre, qu'ilz labeurent et cultivent en icelle chastellenie, ce que encoires ils ne veullent payer, » avec ordre de les faire contribuer aux tailles et aides, comme s'ils résidaient dans les villes et châtellenies.

B. 2150. (Portefeuille.) — 131 pièces, parchemin ; 7 sceaux.

1 janvier **1494** — 31 décembre **1494.** = Quittances : — de Maximilien, roi des Romains, de Philippe, archiduc d'Autriche, de Marguerite d'Angleterre, duchesse douairière, et d'Anne de Bourgogne, dame de Ravestein ; — de Charles de Gueldre, de Philippe de Clèves et de la Marck, d'Engelbert, comte de Nassau, de Jean, seigneur de Montfort, chambellan, de Jean de Courteville, écuyer, de Lambert Van der Ee, maître des requêtes, de Thierri Le Besgue, chevalier, conseiller et trésorier sur le fait des domaines et finances, de Simon Longin, receveur général, et de grand nombre d'autres officiers et gentilshommes du Roi et de l'archiduc ; — de Jean de Montfort, chambellan, d'Hugues de Montfort, capitaine « de piétons de guerre, » de Jean, bâtard de Vauldrey, de Godefroi de Diest, écuyer, et Gui de Lamchamp, écuyer, seigneur de Fernemont, au sujet de reliefs de fief, de Marie, fille de Thirion de Helmont au sujet d'une somme octroyée « pour faire mes habillemens pour entrer en religion à Beaumont-les-Dames en la ville de Valenciennes, » aux frères de l'Observance de Saint-François en la ville de Dole au sujet d'une somme qui leur a été donnée « pour emploier à la réfection du clochier de nostre église qui a nagaires esté bruslée par feu de meschief, » et de plusieurs autres. = Quittances pour rentes : — du chapitre Saint-Pierre de Lille, de Jacques Le Clerc, chapelain de la Chambre des Comptes en la même ville, de frère Martin Du Mont, gardien des Frères Mineurs de Lille, de frère Michel, abbé de Loos, d'Eugène Labitte, maître ès arts, chanoine de la collégiale de Saint-Omer, de Gérard Santers, chanoine de l'église Notre-Dame de Lens et curé de Saint-Léger en la même ville, de Pierre Dillyes, abbé de Saint-Jean-Baptiste lez Chocques et Jean Ricquassez, prieur des Chartreux du val du Saint-Esprit lez Gosnay, de Colard Pammart, ministre de l'Hôtel-Dieu de Chocques, de frère Guillaume Taillefer, prieur de Saint-Priest lez Béthune, de Jean Gonnet, licentié ès lois, prévôt et chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune, d'Hugues Naye et Jean Roussel, chanoines de la même collégiale, de frère Florent, gardien des Frères Mineurs en la même ville, de Florent Le Roux, ministre de l'Hôtel-Dieu de Bruay, et de plusieurs autres prêtres de Béthune ; — de Gilles, abbesse de Marquette, de Jeanne, prieure de la Chartreuse lez Gosnay, de Marie Cardon, veuve de Pierre Morel et par avant veuve d'Olivier Deffontaine, de Jacques Régnier, écuyer, seigneur d'Escaubecques, de Jean Le Vos, « demourant au chastel de le Mote (Motte-au-Bois), » de Nicaise Labitte, argentier de Saint-Omer, d'Antoine d'Auby, écuyer, prévôt de « cité lez Arras ; » — promesse par Etienne Du Cret, maître en la Chambre des Comptes de Lille, de payer une rente annuelle pour une maison, sise rue de Molinel, qui lui a été cédée par le Roi des Romains et l'archiduc d'Autriche. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, de Frédéric d'Egmond, seigneur d'Isselteyn, de Jacques Carondelet, écuyer, maître d'hôtel de Marguerite d'Autriche, de Barthélemi de Chiseval, chevalier, lieutenant de monseigneur de Walhain au château de Namur, de Philippe de Contay, seigneur de Forest, gouverneur des bailliages d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny, de Matthieu de Bavinckove, commis à la vente de la taille d'aval du bois de Nieppe, de Charles Lefebvre, procureur général de l'archiduc en la gouver-

nance de Béthune, d'Antoine de Baenst, veuve de messire Jacques de Harchies, et de plusieurs autres officiers. = Quittance et états de journées d'ouvriers pour travaux au château de Saint-Omer et au « Pont-à-Marquette » dans la châtellenie de Lille.

B. 2151. (Registre.) — In-folio, parchemin, 308 feuillets.

1 janvier **1495** — 31 décembre **1495**. = Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, pour une année commençant le 1 janvier 1494 (v. st). = Somme totale de la recette: 436,446 livres 3 sols 1 denier. Somme totale de la dépense: 444,313 livres 8 sols 1 denier. = Dépense. Chapitre IX. ***Deniers paiez pour l'escuerie de monseigneur.*** A Yvan Van Cortembach, écuyer, seigneur de Gherberghe, écoutète de Malines; à Jacques de Vaulx, « poutaiger » de monseigneur l'archiduc; à Cornelis Damassonne, bourgmestre de Dordrecht; à Pierre Schye, marchand d'Anvers; à Roland Van Oistricht, écuyer; à Aert Clout, marchand de draps de soie demeurant à Malines; à maître Guillaume Drucke, bourgmestre d'Anvers; à Denis Lammelot, valet de chambre et « cousturier » de monseigneur; à Gobin Bourgeois, sellier, de Bruxelles; à Josse Blouck, « cordouannier, » de Bruxelles; « à ung nommé Piètre Corneliszonne, paintre demourant à Brouxelles, pour avoir paint une bardes et deux bordonnasses de plusieurs couleurs à la devise de monseigneur pour l'en servir ou fait de son escuerie; » à Jean Haquin, chausseteur; à Jean Le Chappelier, « faiseur de franges demourant à Bruxelles; » à Hugues Breeckman, coutelier; à Jean Meersnan, « esperonnier; » à Laurent de Grimberghes, « faiseur de baiches et de blocques de letton demourant à Bruxelles; » à Jennet Des Prez, écuyer; à Jean Lastiller, orfèvre de Bruxelles, « pour ung harnais de cheval d'argent esmaillé d'or et d'azur fait à la mode de Turquie; » à Jean Wat, armurier à Bruxelles; à Goubin Bourgeois, sellier à Bruxelles; à Alard Bonnier, sellier, demeurant à Lille; à Jean Desmet, faiseur de lames demeurant à Malines; à Jean de Many, « cordouannier de madame Marguerite d'Austrice; » à Hugues Beeckman, « faiseur de rochetz, pour soixante-douze roichetz dont les XXXVI estoient d'acier et les autres de fer pour servir aux joustes en la ville de Malines, le jour des nopces de Marguerite d'Austrice: » 6,472 livres 7 sols 3 deniers. = Chapitre X. ***Menues et grosses parties.*** — ***Janvier.*** Au receveur général pour papier, plumes et encre; à Art Clout, marchand de draps de soie; à Philippe Catteron, garde des joyaulx; à Henri Van der Kelle, rentmaistre de Bois-le-Duc. — ***Février.*** A deux femmes de Huesden; à Quentin de Post, cirier demeurant à Malines; à Art Clout. Total du chapitre X. 8,494 livres 2 sols 6 deniers. = Chapitre XI. ***Deniers paiez aux secrétaires.*** A maître Gérard Numan, premier secrétaire; à maître Hugues Oderne, secrétaire en ordonnance; à maître Guillaume Laloux, secrétaire: 96 livres. — « A maistre Pierre Ancheman, secrétaire de messeigneurs, pour, par ordonnence de messeigneurs du grant Conseil estans lors à Lille, estre parti le XXIXe jour de mars l'an IIII^XX XII avant Pasques, et alé au lieu d'Abbeville par devers le seigneur d'Esquerdes, pour luy dire et déclairer que, en ensuivant l'issue de la journée auparavant tenue à Péronne, entre les ambaxadeurs de mesdits seigneurs et ceulx du Roy de France, sur la matière de la paix et recouvrement de la personne de madame Marguerite d'Autriche, iceulx seigneurs renvoyèrent leurs ambaxadeurs audit lieu de Péronne, pour besoigner selon les instructions qui leur seroient sur ce baillées, afin que ledit seigneur d'Esquerdes se trouvast le jeudy, après Pasques prouchain ensuivant, audit lieu de Péronne, et pour, dudit lieu d'Abbeville, estre alé au lieu de Meleun de là Paris, où il attendit messeigneurs les évesques de Rystadt, marquis de Baden, seigneur de Walhain et autres ambassadeurs de l'empereur et du Roy, auxquels il déclaira tout ce que messeigneurs les ambaxadeurs dessusdiz avoient fait et besoigné audit lieu de Péronne, afin qu'ilz en fussent advertiz pour de tant mieulx sçavoir ce qu'ilz auroient a faire touchant laditte matière; et pour estre retourné audit lieu de Péronne et de là au lieu de Senlis, par devers le Roy de France, où ilz trouvèrent les ambaxadeurs de l'empereur et du Roy, nostre sire, y estans desja arrivez, soubz lesquelz il besoigna en toutes les escriptures et lettraiges qui furent expédiées touchant ladicte matière de paix qui fut lors conclutte audit lieu de Senlis. » (fol. 85 v°) = « Aux doyen, chanoines et chappitre de l'église collégiale de Saint-Pierre en la ville de Cassel, la somme de dix-huit livres, pour icelle convertir et emploier en achat et façon d'une verrière pour mectre en une fenestre du principal lieu de ladicte église, où seront emprimées les armes de mesdiz seigneurs. » (fol. 211 v°) = « A Josse de la Vigne, varlet de pied de monseigneur l'archiduc, pour le ayder à vivre et entretenir, durant certaine maladie de blesseure qu'il avoit eu, quant mondit seigneur fut emporté de l'un de ses chevaulx, que lors il vint au devant lui et arresta ledit cheval à force. » (fol. 225)

= « A Philippe Catteron, ayde de garde des joyaulx du Roy et de monseigneur l'archiduc... et à ung compaignon, qui, le XXVIIIe jour du mois de juillet, l'accompaigna de Louvain à Bruxelles, pour aler quérir la grande licorne de mesdiz seigneurs que le Roy vouloit monstrer à l'évesque de Mayence et princes d'Allemaigne, et pour le sallaire du charreton qui sur son cheriot amena ladicte licorne...; pour, le XIe du mois de septembre, aler, nuyt et jour, de Malines à Bruges, quérir la riche couronne de feue madame, estant ès mains de Simon Van Corden, pour servir aux nopces de madamoiselle de la Veere... ; à Anthoine Van Gavre, lyeur de livres demourant à Bruges, le IIIe jour d'octobre ensuivant, pour avoir nettoyé, enluminé et relyé deux grans livres appertenans à mesdiz seigneurs noumé le premier, second et tiers volumes de Giron Le Courtois et pour avoir fait redorer le clouant et boutons. » (fol. 257 v°) = « A ung orfèvre demourant à Brouxelles, six livres seize solz pour l'estouffe et façon de huit escussons de laitton, dorez de fin or, armoyez des armes de mondit seigneur, pour huit des lévriers de mondit seigneur.» (fol. 263 v°) — « A ung verrier de la ville de Louvain, vint six livres pour deux verrières que monseigneur feist faire et achecter de lui et délivrer aux religieuses, abbesse et convant de Vaulx le Duc, scituet à lieue et demie de la ville de Louvain, pour mectre à deux fenestres du cueur de leur église, à fin qu'il feust de tant plus participant aux prières et oroisons qui se font journellement en icelle.» (fol. 264 v°)

B. 2152. (Portefeuille.) — 92 pièces, parchemin; 4, papier; 40 sceaux.

1 janvier **1495** — 31 décembre **1495**. = Mandements de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, ordonnant : — de payer diverses sommes à Christophe, marquis de Baden, pour services de guerre et pour ambassades, à Jean de la Hamaide, écuyer, seigneur de Chéreng et de Pont à Tressin, au sujet de « la reffection duditPont à Tressin, » à Philippe Cotheron, alias Catteron, garde des joyaux, pour chasuble et orfrois, à Alard Coopman, pour services rendus au sujet « des monstres qui se faisoient des gens de, guerre, » à Jean d'Alennes, « grand fauconnier et eschançon, » à Charles de Saveuses, capitaine de Gravelines, « pour les gaiges et soldées de cincquante combatans à cheval, qu'il certiffie avoir entretenuz en la ville de Saint-Omer, l'espace de seize mois entiers finiz le derrenier jour de février derrenier passé, et de son estat de capitaine d'eulx; » — de payer la somme de six mille deux cent neuf florins aux chapelains, chantres, clercs, sommeliers et fourriers de la chapelle de l'archiduc, et diverses sommes à plusieurs autres officiers et seigneurs, et de faire délivrer par l'abbé de Marchiennes à « frère Mahieu Villain, povre gentil homme, jadis archier de corps du duc Phelippe, le pain et prébende que, à nostre joyeux advènement et réception à seignourie en nostre conté de Flandres, nous compète et appertient en chascune abbaye et maison Dieu, et que ledit abbé n'a voullu, ne veult donner, soy excusant et disant que ladicte abbaye n'est fondée par noz prédécesseurs, ains est fondée par ung connétable de France. » — Lettres de don et d'exemption de droits seigneuriaux et d'impôts accordées par les mêmes princes : — à Antoine de Luxembourg, comte de Brienne et de Roussy, à Gui d'Arleux, ancien prévôt de Lille, à Pierre Taillefer et à plusieurs autres « principaulx conducteurs de la réduction de la ville de Saint-Omer, » à Jean, seigneur de Honthem, chancelier de Brabant, à Évrard de la Marche, seigneur d'Agimont, et à plusieurs autres; — à Jacques Karles et à diverses personnes de la paroisse de Vlisseghem et du Franc de Bruges, à la ville d'Arras, à la ville de Câteau - Cambrésis qui reçoit remise, pendant huit ans, de la moitié d'une redevance de cent vingt florins qu'elle s'était obligée à payer annuellement, parce que durant les dernières guerres « les manans de ladicte ville n'avoient esté gardez ne soustenuz, ains au contraire par les gens d'armes de par deça supprins, efforchez et pillez, soy aydans de ladicte ville à frontière de guerre, à cause de laquelle première force tost après est avenu que ladicte ville a esté brûlée et destruite, tellement que des maisons et édiffices, tant dedens ladicte ville que ès faubours, il n'y est comme riens demouré... et après que ladicte ville pour une grande part s'estoit réédiffiée, lesdicts gens de guerre de par deçà y estans dedens et tenans garnison, fut prinse par les ennemiz, pillée et encores autrefois mise au feu... » = Lettres et actes d'attestation : — de Thomas Portmani, conseiller de l'archiduc, promettant de rendre « la riche fleur de liz, » que ledit archiduc lui avait remise comme gage d'une somme de cinq mille six cent vint livres et treize sols, de Christophe, marquis de Baden, de Jean de Berghes, premier chambellan, de Jean Carondelet, chambellan, et de plusieurs autres; — de Baudouin de Lannoy, seigneur de Molembais, de Solre et de Tourcoing, capitaine du château de Lille, de Jean Ruffault, clerc des Comptes de l'archiduc à Lille, de Charles de Saint-Omer, seigneur de Morbecque, capitaine du château de la Motte-au-Bois de Nieppe, et de plusieurs officiers et échevins de la Flandre; —

d'Hugues de Wignacourt, écuyer, lieutenant d'Avesnes-le-Comte, de Colard du Val, lieutenant à Aubigny pour monsieur de Forest, gouverneur des bailliages d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny, de Robert du Markais, seigneur de Givency en Wionville, lieutenant général de monsieur de Forest, de Jean de Milly, écuyer, lieutenant au Câtelet lez Cambrai pour ledit monsieur de Forest au sujet « de maisons, terres, héritaiges scituez au Chastellez lez Cambray estans en démolicion, riez et nonvalleur à cause des feuz qui y ont esté boutez durant le temps des guerres qui ont esté ou pays de Picardie, » et de plusieurs officiers et échevins de l'archiduc en Artois; — de frère Charles Sarraes, prieur de la Chartreuse de Macourt lez Valenciennes, promettant, à l'occasion d'un amortissement, qu'un obit annuel sera célébré dans ladite Chartreuse pour l'âme de la duchesse Marie de Bourgogne, de Simon Dessuslemoutier, sergent de la Cour de Mons, d'Antoine De le Warde, sergent du bailliage de Hainaut, et de plusieurs officiers de l'archiduc en Hainaut. = Lettres de commission de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, nommant ou continuant dans leurs fonctions Jean Doublet, conseiller au grand Conseil, Antoine de Quiévrain, écuyer tranchant, Pierre de Villers, prévôt des maréchaux de l'hôtel, le seigneur de Flêtre (Antoine Du Bois), haut bailli de Bergues-Saint-Winnoc, et confiant au comte de Chimai le soin de convoquer tous ceux qui portent les armes, « à cause des grans et exécrables maulx, foules, desroys et dommaiges, qui se font par pluiseurs gens de guerre de diverses nacions sur noz subgetz du plat pays de Haynnau. »

B. 2153. (Portefeuille.) — 123 pièces, parchemin; 15 sceaux.

1 janvier 1495 — 31 décembre 1495. = Quittances: — de Maximilien, roi des Romains, de Philippe, archiduc d'Autriche, et de Marguerite d'Angleterre, duchesse douairière; — de Simon Longin, receveur général des finances; — de Christophe, marquis de Baden, de Frédéric d'Egmond, de Charles de Croy, prince de Chimay, de Jean de Houthem, seigneur de Haldenberghe, chambellan, de Thomas de Plaine, chambellan, de Jacques de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, seigneur de la Boutillerie, chambellan, de Josse de Baenst, chambellan, de Jeanne de Halewin, femme de Philippe de Witthem, de Nicolas de Ruter, prévôt de Louvain, maître des requêtes, et d'un grand nombre d'autres officiers et gentilshommes; — de Pierre de Lannoy, seigneur de Frasnoy, chambellan, de Baudouin de Lannoy, seigneur de Molembais et de Tourcoing, chambellan, de Josse de le Woestine, clerc, de Gratien d'Alvaredo, capitaine de cent chevaux, de Wolf Van Lunck, écuyer allemand, de Colard de Bailliet, chevalier, de Pierre de Faultrières, écuyer, et d'un grand nombre d'autres officiers du Roi et de l'archiduc; — de Georges de la Bricque, écuyer, seigneur de « Stinfort » et forestier des bois de Bruay, de Gautier Van Ymerselle, marchand de fourrures à Anvers, de Louis Froidure et Guillaume du Courouble, connétables du « serment des archiers de l'arcq à main de la ville de Lille, » de Florent de Mont-Saint-Éloi, lieutenant du gouverneur de Béthune, et de plusieurs autres officiers de l'Artois et du Hainaut.

B. 2154. (Portefeuille.) — 53 pièces, parchemin; 2, papier; 2 sceaux.

1 janvier 1495 — 31 décembre 1495. = Quittances pour rentes: — du chapitre de l'église d'Arras, de frère Jean de Beaufremez, docteur en théologie, prieur du couvent des Frères Prêcheurs de Lille, de Jean de Villers, chapelain de la chapelle Saint-Michel près la Salle de Lille, de Jacques Ricquassez, prieur de la chartreuse du val Saint-Esprit lez Gosnay, d'Hugues Naye, chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune, de Jacques de Sailly, chapelain de la messe du jour en la même collégiale, de Jean Du Pond, receveur de l'hôpital Saint-Jean à Béthune, de Florent Le Roux, « ministre de l'ospital Dieu et monseigneur saint Nicollay de Bruay, » d'Aélis, abbesse de Sin lez Douai, de Jeanne, prieure du Mont-Sainte-Marie lez Gosnay, d'Anne de Dixmude, religieuse et trésorière de Notre-Dame de Messines, de l'abbesse de Salsines lez Namur, de Jeanne, abbesse de Montreuil en Thiérache; — de Jean Bournel, chevalier, seigneur de « Boucoud, » de Pierre de Burbure, de Jean Le François, licentié ès lois, et de plusieurs autres officiers de l'archiduc et bourgeois. = Quittances pour gages et pensions annuelles: — de Baudouin, bâtard de Bourgogne, chambellan, de dona Marine Manuel, femme dudit Baudouin, de Thierri Le Besghe, chevalier, trésorier sur le fait du domaine et des finances, d'Henri de Witten, seigneur de Bersselle, chambellan, d'André Schaffer, conseiller et receveur de l'artillerie, de Pierre de Lannoy, chambellan, de Guillaume Normant, conseiller, de Charles de Saveuses, chambellan, de Jean d'Eynatten, prévôt de Maestricht, maître des requêtes; — de Josse de Prant, seigneur de Blaesvelt, conseiller, de Wautre Van Outhuysden, conseiller et garde des joyaulx, de Philippe de Contay

seigneur de Forest et de Raimbeaucourt et capitaine des gentilshommes de l'hôtel de monseigneur l'archiduc, de Georges de la Bricque, forestier des bois de Bruai, de Jean d'Esne, aide sommelier, de Gérard de Bay, conseiller, maître de la Chambre des Comptes au pays de Bourgogne, et de plusieurs autres officiers du Roi et de l'archiduc. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés au Pont à Tressin, sur la route de Lille à Halluin, au château de Saint-Omer et au vieux château de Courtrai où l'on a démoli la chapelle Saint-Thomas. = Deux cahiers en papier offrant l'un le compte des dépenses faites par le marquis de Baden, pour résister à Robert de la Marck et à ses partisans, l'autre des fragments du compte de Charles de Saveuses, pour l'entretien et la conduite de gens d'armes qu'il a levés et conduits en divers pays par ordre du Roi et de l'archiduc.

B. 2155. (Registre.) — In-folio, parchemin, 280 feuillets.

1 janvier **1496** — 31 décembre **1496**. = Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe, archiduc d'Autriche, pour un an commençant le 1 janvier 1495 (v. st.). — Somme totale de la recette : 237,014 livres 12 sols 2 deniers. Somme totale de la dépense : 269,497 livres 16 sols 8 deniers. = « Dépense. Chapitre XII. *Aulmosnes et offrandes.* A messire Jean de Hont, prêtre, sommelier de l'oratoire de monseigneur ; à messire Jean de Hammes, prêtre, sous-aumônier de mondit seigneur : 37 livres 16 sols. — Chapitre XIII. *Deniers payez en l'acquit de monseigneur l'archiduc.* A Pacquet Bricart, aide de chambre de mondit seigneur ; à Mathys Loyon, valet de pied ; à Guillaume de Bousanton dit le Veau, premier écuyer d'écurie ; à Guillaume de Sacre, piéton de monseigneur : 48 livres 16 sols 6 deniers. — Chapitre XIV. *Deniers payez en l'acquit par mandemens particuliers.* A messire Englebert, comte de Nassau ; à messire Josse de Prant, seigneur de Blaesvelt ; à Mathieu Le Scaillier, « fourrier de la chapelle domesticque ; » à Maximilien de Hornes, échanson ; à Philippart Poincet, « aide de fourrière de l'ostel ; » à Claude de Salins, écuyer ; à Henri Janssone de Wissemkerke, conseiller ; à messire Jean, seigneur de Berghes ; à Pierre de Dames ; à Bonnet d'Esnes, écuyer d'écurie ; à Jacques de Gondebault, conseiller : 26,002 livres 9 sols 4 deniers et 1,000 florins du Rhin d'or. — Chapitre XV. *Deniers payez ès mains de monseigneur et de ma dame Marguerite d'Austrice, princesse de Castille en Espaigne, sa seur,* 11,999 livres 13 sols et, par mandement particulier, 3,400 livres. — Chapitre XVI. *Deniers prins à frait et finance.* Aux maîtres des monnaies : 280 livres. — Chapitre XVII. *Deniers renduz et non receuz.* Au receveur général : 22,998 livres 1 sol. — Chapitre XVIII. *Despence commune.* Au receveur général : 53 livres 14 sols. = « A messire Olivier de la Marche, conseillier grant et premier maistre d'ostel de monseigneur, la somme de cent cinquante livres, à cause de ses bons et agréables services et de ceulx de feu messire Jehan Machefoing, en son vivant chevalier, bailli de Thiel ou pays de Flandres, lequel feu a esté tué en excersant ledit office de bailli. » (fol. 196) = « A dame Ysabeau de Machefoing, femme de messire Olivier de la Marche, grant et premier maistre d'ostel, la somme de deux cens vingt livres dix solz, pour pension accordée à elle et à feu Jean de Montferrent, son mary. » (fol. 67) = « Aux doyen et chapitre de l'église Saint-Pierre de Lille, la somme de quatre cens livres, pour don que monseigneur, par ses lettres patentes données en la ville de Brouxelles le viie jour de décembre l'an iiiixx xv, leur en a fait de grâce espécial pour une fois, pour furnir et subvenir à la despence qu'il conviendroit faire, tant pour eslever la tumbe scituée en la chapelle de Nostre-Dame de la Treille en ladicte églize, où sont inhumez et ensevellis les corps des feux le conte Loys de Male, en son temps conte de Flandres, sa femme et sa fille qui eult espousé feu monseigneur le duc Philippe le Hardi, preddécesseur de monseigneur, et mectre au milieu de ladicte chappelle, comme aussi pour faire deux verrières à icelle où seront mis en pointure les armes de mondit seigneur et de ses preddécesseurs le plus hounourablement que faire se pourra. » (fol. 200) = « A Jehan de Brégilles, escuier, premier panetier de monseigneur, la somme de deux cens livres, qui deue lui estoit pour unes riches heures garnies de plusieurs balets et riches histoires, que monseigneur donna à madame Marguerite d'Austrice, sa seur. » (fol. 221 v°) = « A Ysabeau Maire, vesve de feu Anthoine Mikelot, en son vivant brodeur de tappisserie de monseigneur, la somme de trois cens vint-deux livres dix-sept solz six deniers, pour l'ouvraige, façon et estoffe de brodure de deux chambres de sayette l'une rouge et l'autre verde, faicte tant par ledit feu Mikelot que par icelle Ysabeau depuis le trespas de son feu mary, depuis le xxviie jour d'aoust l'an iiiixx xiiii jusques ou mois de février l'an iiiixx xv. Et premièrement pour ladicte chambre rouge, huit pièces de muraille contenant ensemble cinquante et une sayettes de largeur et cinq aulnes et ung quartier de longueur ; item ung bancquier de dix aulnes de long et deux aulnes de large, et les goutières du chiel de ladicte

chambre rouge dix-sept aulnes de long et demy aulne et demy quartier de large, toutes lesquelles pièces sont broudées de rincheaulx de diverses couleurs, montans à la quantité de douze cens soixante rancheaulx au pris de deulx solz de II gros pour chascun rancheau. » (fol. 223)

B. 2156. (Portefeuille.) — 79 pièces, parchemin ; 3, papier ; 14 sceaux.

1 janvier **1496** — 31 décembre **1496**. = Mandements de Philippe, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, et de son père Maximilien, roi des Romains, ordonnant : — de faire payer diverses sommes à Jacques de Gondebault, maître des requêtes de l'hôtel, pour plusieurs services et ambassades parmi lesquels « des voyaiges par lui faiz en Angleterre pour le fait des grandes aliances et en Bretaigne pour le fait du mariaige (de Maximilien), » de délivrer deux mille ducats d'or à Marguerite d'Autriche, princesse de Castille, « en une oblation de messire François de Rojas, ambassadeur d'Espaigne, par laquelle il promet paier à nostre dicte seur la somme de deux mille ducas d'or incontinent elle arrivée à terre en Espaigne, pour convertir ou fait de sa despence, » de faire remettre vingt-quatre mille livres à Claude de Neufchâtel, seigneur du Fay, pour divers services et voyages, et six cent livres à messire Wolfgang, seigneur de Polhain, et de faire rendre au cardinal de Saint-Ange, commendataire perpétuel de l'abbaye de Saint-Pierre de Beaulme (Baume-les-Messieurs), le droit, qui lui était contesté par le seigneur de Champvans et Solre, de « constituer mancion aux religieux d'icelle (abbaye Saint-Pierre), et autres ses subgetz ou prioré de Jouhe près de Dole, subgetz sans moyen de ladicte abbaye de Baulme ; » — de fournir diverses sommes aux officiers de la chapelle de l'archiduc, à Claude Charnot, échanson, à Jean de Brégilles, rentmaistre de Brabant, à Hugues du Mont, trésorier des finances et de l'épargne, à Guillaume Le Maronnier, jadis archer de corps du roi des Romains, et à plusieurs seigneurs et officiers de l'archiduc. = Lettres de don accordées par les mêmes Philippe, archiduc d'Autriche, et Maximilien, roi des Romains ; — à Bernard, marquis de Baden, à Colard de Baillet, chevalier, aux religieux de Saint-François « de l'observance du Valentin » lez Hesdin, et à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras qui est exemptée du droit de gavène ; — à la ville de Bouvignes, dont les habitants ont réparé « ung bolleweret nommé Crèvecuer en quoy ils ont beaucoup frayé et despendu » et aux habitants de la ville d'Orchies, considérant « que icelle ville, environ a dix-huit ans, fut toute brûlée, partie de la fortificacion d'icelle démolie et mesmement les biens des habitans brûlez et péritz, tellement qu'ilz furent contrains eulx absenter d'icelle ville et retraire en pluiseurs bonnes villes, esquelles villes pluiseurs sont allez de vie à trespas, et depuis les aucuns sont retournez en icelle ville à cause de leurs héritaiges qu'ilz y avoient, pour y faire réédifier et refaire la fortresse selon leur possibilité et avec ce réédifier aucunes maisons et autres édifices pour leurs demeures, à cause de quoy n'y a présentement la moictié du peuple qui y estoit, auparavant les choses dessus déclairées... » = Lettres et actes d'attestation : — de Philippe, archiduc d'Autriche, au sujet de plusieurs joyaux parmi lesquels « ung bien grant tableau et ou milieu est l'istoire de l'Annunciacion eslevée, garnie à l'entour de six saphiers, de cincq balais et de quarante-deux perles... que avons donné à ma dame Marguerite nostre suer... ; ung tableau ront d'or à fachon de miroir, à l'un des costés l'istoire de Narzisus en ung esmail plat, garni tant d'ung costé que d'aultre de dix diamans, de dix rubis et de dix perles et entre deux esmaillié de petites fluers de blanc, pendant à une chainette quarée, atout une rose d'or, ou milieu de la rose une grosse perle d'Escoche, lequel tableau avons donné à nostre très chière et très amée compaigne l'archiduchesse ; ung aultre bien grant tableau d'or ou quel a bien grant ymage de Nostre-Dame tenant son enfant, fait sur le rond, et au plus samblablement esmaillés, garni à l'entour de vint-sept perles trois à trois et entre deux de nuef petis balais sur fluers esmailliés de blanc, lequel tableau avons fait donner à la dame la mère de l'amiral d'Espaigne... », de Simon Longin au sujet des officiers « de l'oratoire de madame (Marguerite) la princesse de Castille, » et de plusieurs autres ; — des échevins de la ville de Lille au sujet « de la valeur de tous les assiz courant en icelle ville, » et de plusieurs officiers de l'archiduc en Flandre ; — de Jacques Lucas, lieutenant général de Jacques de Coupigny, seigneur d'Hénin-Liétart et bailli de Lens, qui constate que « les tonlieux de la ville de Lens, dont l'on solloit rendre, ou paravant les guerres et que ladicte ville fut arse, brullée et démollie, par chascun an, certaine somme de deniers, ne ont esté, pour l'année mil IIII^{c} IIII^{xx} et quinze, bailliés à cense par ce que l'e n'a trouvé personne qui les ayt vollu mettre à pris ne aussy aulcun prouffit en rendre, quelque dilligence ou publicacion que ledit receveur en ayt peu ne sceu faire, et ce tant à cause que en icelle ville n'a aulcun cours de marchandise sur laquelle l'en prenoit et cœulloit au paravant ladicte destruction, comme aussy que en ladicte ville n'a

comme riens du poeuple, synon povres gens, lesquelz ne font aulcune marchandise, » et de plusieurs autres officiers de l'archiduc en Artois : — de Jean de Longchamp et Jean Scalkin, échevins de la ville du Quesnoy, et de plusieurs officiers et hommes de fief de l'archiduc en Hainaut ; — de Guyot Contesse, notaire public et coadjuteur « des tabellionnez » du bailliage d'Aval au comté de Bourgogne, constatant que noble homme Jean de Gilley, de Salins, s'est constitué caution pour Bonaventure de Faletans, trésorier de la saulnerie de Salins.

B. 2157. (Portefeuille.) — 149 pièces, parchemin ; 5, papier ; 10 sceaux.

1 janvier **1496** — 31 décembre **1496**. = Lettres de commission de Philippe, archiduc d'Autriche, et de Maximilien, roi des Romains, nommant : — Laurent Du Blioul greffier de l'ordre de la Toison d'or, Jacques Wetart maître de la Chambre aux deniers de dame Marguerite d'Autriche, messire Jean Le Gay, prêtre, chapelain du grand Conseil, maître Thierri Le Besgue membre du Conseil, Gilles Petit fauconnier « pour les champs, » Jean Longin, de Poligny, portier du château de Grimont et garde de la fontaine dudit Grimont au lieu de son oncle Bernard Longin, père du receveur général des finances Simon Longin. = Quittances : — de Philippe, archiduc d'Autriche, et de Marguerite d'Autriche princesse de Castille ; — de Jacques de Gondebault, maître des requêtes, au sujet de plusieurs voyages et ambassades, de Charles de Croy, prince de Chimai, de Maximilien de Hornes, échanson, de Jean de Berghes, chambellan et gouverneur de l'hôtel, de Jean de Bourbon, seigneur de Rochefort, de Jean Carondelet, seigneur de Champvans et de Solre, de Bernard, jeune marquis de Baden, de Philippe, jeune marquis de Baden, qui a accompagné la princesse de Castille (Marguerite d'Autriche) en son voyage d'Espagne, et de plusieurs autres officiers et gentilshommes de l'archiduc ; — de Baudouin de Lannoy, seigneur de Molembais et de Tourcoing, chambellan, de Sidrac de Lannoy, bailli de Hal, de Guillaume de Bousenton dit « le veau grant, » de Guillaumè de Bousenton dit « le josne veau, » premier écuyer d'écurie de madame Marguerite d'Autriche, princesse de Castille, de Gilles de Bousenton, maître d'hôtel de madame Marguerite, d'Engelbert d'Oignies, chevalier, d'Antoine de Marbais, chambellan, de Claude Charnot, échanson, de Philippe Du Quesne, conseiller, d'Antoine de Saint-Simon, écuyer, et de plusieurs officiers et gentilshommes de l'archiduc ; — d'Engelbert de la Marcke, écuyer, seigneur d'Agimont, d'Isabelle Machefoing, femme de messire Olivier de la Marche, veuve de messire Jean de Montferant, d'Adrien de Beauval, écuyer, d'Olivier de Fama, chevalier, capitaine des hallebardiers de l'archiduc, de Jean d'Angoult, écuyer, de Pierre de Hambrouck et Guillaume de Beaumont, écuyers, de Jacques de la Gaudinière, écuyer, de Claude de Dompmartin, écuyer, de Gérardo de la Marche, lieutenant du capitaine des hallebardiers, et d'un grand nombre d'autres officiers de l'archiduc ; — de Jean de Pape, géant de l'archiduc, de frère Mahieu Vilain, ermite, du maire et des échevins de la ville de Bouvignes, de Gérard Carlier, connétable de la confrérie de Saint-Sébastien du serment de l'arc à main de Lille, de Robinet de Canteleu et de plusieurs autres personnes de la suite et de la maison de l'archiduc.

B. 2158. (Portefeuille.) — 56 pièces, parchemin ; 1, papier, 7 sceaux.

1 janvier **1496** — 31 décembre **1496**. = Quittances pour rentes : — de frère Michel, abbé de Loos, de Jacques Ralle, chapelain de Notre-Dame de la Treille, de Jean de Beaufremez, prieur des Frères Prêcheurs de Lille, du chapitre de Saint-Omer, de Jacques Mantel, vice-gérant de la cure de Saint-Barthélemi de Béthune, et de plusieurs autres prêtres de la même ville, de Pierre Le Riche, curé de la « Bouissière, » de Colard Pammart, ministre de la Charité de l'hôpital de Chocques ; — de Chrétienne, abbesse de Beaupré sur la Lys, de Marie, abbesse de Flines, de Jeanne, abbesse d'Estrun, d'Anne de Dixmude, religieuse et trésorière de Notre-Dame de Messines ; — de Gilles Bonnier, sur le béguinage de Lille, de Jean Petitpas, fils de feu Grard, seigneur et héritier, par sa femme, « du fief qu'on dist de le Dure tieste gisans en la paroisse d'Annappes, » de Mahieu Castelain, de Marie Herman, fille de feu maître Chrétien Herman, en son vivant chirurgien du roi des Romains. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — d'Antoine, bâtard de Bourgogne, comte de la Roche en Ardennes, de Claude de Toulongeon et de la Bastie, chevalier et chambellan, de Jacques Carondelet, écuyer, maître d'hôtel de madame Marguerite d'Autriche, d'Hugues de Melun, chambellan, de Thomas de Plaine, seigneur de Maigny, chevalier, président du grant Conseil, de Jean de Cruninghem, seigneur de Pamele, chambellan, de Jean d'Alennes, écuyer, grand fauconnier, de Gilles Petit, fauconnier des champs, et de plusieurs autres ; — de Pierre de Villers,

prévôt des maréchaux de l'archiduc, de Gilles d'Avelin, conseiller de l'archiduc et trésorier des chartes pour le pays et comté de Hainaut, et de plusieurs autres officiers et personnes de la maison de l'archiduc. = Quittance au sujet de travaux exécutés aux moulins de Valenciennes et « devise d'un pont de bois que messeigneurs des Comptes ont intencion de faire, pour et au nom de monseigneur l'archiduc, servant au lieu du bacq à Frelinghien. »

B. 2159. (Registre.) — In-folio, parchemin, 287 feuillets.

1 janvier 1497 — 31 décembre 1497. = Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, pour un an commençant le 1 janvier 1496 (v. st.). = Somme totale de la recette: 490,839 livres 7 sols 11 deniers tournois. Somme totale de la dépense: 428,541 livres 9 sols 3 deniers tournois. = « A Cornille Vale et Loys Bay, sluusmeesters et Jacques Christians, receveur de la wateringhe de la vieille terre de Cadsant, et aux manans de ladicte wateringhe ou terroir du Franc auprès de la ville de Lescluze, la somme de six cens livres, que monseigneur leur a ottroyée pour eulx aidier à secourir à la reffection des dicques et escluzes de ladicte wateringhe en l'isle de Cadsant contre la mer, lesquelles dicques, pendant les dernières guerres de Flandres, ont et sont encores si fort empirées et adommagées que ladicte ysle a esté et est encores en dangier d'estre inundée..., et naguères estoit advenu que, en ung maulvais temps, par la grant tempeste de la mer et du vent, la principale dicque contre la mer dudit Cadsant au costé du Noord, au lez du Zwartgat, avoit esté tellement rompue en pluiseurs lieux et jusques à III^c verges de long ou plus, que, se il n'eust esté la grâce de Dieu et la résistence par lesdits manans faicte, ledit ysle de Cadsant fut esté inundé et noyé, et, non obstant leur dicte résistence, ung des poldres dudit ysle nommé le Zandpoldre contenant de VI à VIIe mesures de terre avoit esté et est inundée. » (fol. 206 v°) = « A messire Jehan Bolangier, chanoine de Cambray, la somme de XL livres, pour lui aidier à l'édiffication et construction du monastère des religieuses de sainte Clare en ladicte ville. » (fol. 213 v°) = « A Frank de Houwene, tapissier demourant à Bruxelles, la somme de dix-huit livres pour l'estoffe et façon de son mestier d'avoir reffait une riche tappicerie de monseigneur, nommée la tappisserie du Pape, qui estoit rompue et gastée en aucuns lieux. » (fol. 232) = « A Pierre d'Enghien, marchant tappissier demourant à Bruxelles, la somme de mil quatre livres sept solz trois deniers, pour une chambre de tapisserie à personnes de bregiers et bregières et une sallecte à personnaiges de boquillons, qu'il a vendu à monseigneur, contenant les pièces aux pris et ainsi que s'ensuit: et premièrement pour ladicte chambre ung chiel de lit contenant trente aulnes; item ung dossael contenant vint-cinq aulnes; item ung costé dudit lit contenant trente aulnes; item la couverture d'icelle contenant quarante-deux aulnes; item les goutières contenant douze aulnes; item ung bancquier contenant aussi douze aulnes; et six pièces de murailles contenant ensemble huit vins quinze aulnes, qui font ensemble toutes lesdictes parties trois cens vint-six aulnes, au pris de trente solz l'aulne. Item pour ladicte sallecte cinq pièces de murailles et ung bancquier, contenans ensemble deux cens quatre vint-trois aulnes et ung quart au pris de trente-trois solz; et pour quatre autres bancquiers de fine menue verdure, contenans chascun douze aulnes au pris de vint solz l'aulne. » (fol. 234 v°) = « A Pierre de Warenghien, varlet de chambre et tappicier de monseigneur, la somme de trente-quatre livres dix-sept solz, pour avoir estoffé et garny ladicte chambre de neufve tapisserie à personnages de bregiers et de bregières et la salecte à personnaiges de bocquellons. » (fol. 240 v°) = « A Pierre de Backere, orfèvre demourant à Bruxelles, la somme de quinze livres, pour avoir refait et gravé ung nouveau signet ordonné par monseigneur à messire Thibault Barradot, premier trésorier des finances, ou lieu d'un autre que souloit porter le seigneur de Bèvres et prévost de Liége servant à icelles finances, auquel nouveau signet il a emploié une once d'or oultre et par dessus le prix dudit vielz signet. » (fol. 245)

B. 2160. (Portefeuille.) — 96 pièces, parchemin; 6, papier, 10 sceaux.

1 janvier 1497 — 31 décembre 1497. = Mandements de Philippe, archiduc d'Autriche, ordonnant: — de payer à Cornille Altmiti la somme de douze mille ducats d'or à quarante patars pièce, pour le rachat d'un « riche drageoir garny de plusieurs perles et pierries, » que l'archiduc d'Autriche (Maximilien) avait engagé en l'an mil quatre cent soixante dix huit entre les mains de Jean de Cambi, agent des Ricasoli, pour la somme de quinze mille écus, de délivrer une somme de six mille livres à Antoine, grand bâtard de Bourgogne, et une somme de deux mille livres à Philippe, bâtard de Bourgogne, pour leur pension, de fournir diverses sommes sur les quarante mille livres pro-

mises à Albert, duc de Saxe, pour divers services et entre autres « pour mil hommes de guerre piétons almans qu'il a entretenuz, comme encoires entretient, soubz luy à l'encontre des Gheldrois, et meismement tant pour avoir réduit la ville comme pour encoires réduire en nostre obéissance le chasteau de Battenbourg oudit pays de Gheldres ; » — de payer à Charles de Saveuses, haut-bailli de Saint-Omer, la somme de neuf mille neuf cent douze livres pour l'entretien des troupes qu'il a levées, à Melchior de Masmunster, chambellan, grand veneur de Flandre et capitaine des châteaux de Chaeftingue et de Nieuport, la somme de quatre mille huit cent cinquante-six florins, à Alvaro de Castro, écuyer, la somme de deux mille livres, et diverses sommes à Jean de Dinteville, maître de l'artillerie et maréchal de l'hôtel, à Georges Daverwale, jadis garde-huche de l'échansonnerie de Marie, duchesse de Bourgogne, à Jean de Trasignies, écuyer et panetier, à maître Philippe Wielant, seigneur de Landreghem, maître des requêtes de l'hôtel, à Jacques de Gondebault, président de la Chambre des Comptes de Bourgogne, à la veuve de Jean du Berquin, naguères receveur de la ville de Béthune, et à plusieurs autres officiers et gentilshommes. = Lettres de don accordées par le même Philippe, archiduc d'Autriche : — à Gautier Chastelain, fils de feu messire George Chastelain, en son vivant chevalier, « eschanson des ducs Philippe et Charles de Bourgoingne, puis en l'estat d'orateur et historiographe, en exerçant lequel estat il a rédigé et mis par escript, en si beau et aorné stil et langaige, les gestes et avenues de nostre maison de Bourgoingne, que d'icelle sera mémoire à perpétuité, » à Philibert de Verrey dit la Mouche, seigneur d'Ornans, à Jean de Salazar, seigneur de Saint-Martin, « afin de soy aidier de tant mieulx à deffrayer, mectre empoint et retourner honnestement en Espaigne où il va brief par nostre congié, » à Jean de Monceaulx, « général de Picardie, » à Charles d'Oignies, chambellan, au seigneur de Chièvres, à Walerand Cappon, sergent à cheval du bailliage d'Hesdin ; — à l'abbé de Baudeloo, aux Augustins « de la nouvelle réformation » de Harlem, aux religieuses de l'abbaye de Notre-Dame-de-Beaulieu, de Sin lez Douai, en considération de ce que « dès l'an mil quatre cens soixante-dix-sept, nos gens de guerre, estans lors en garnison en nostre dicte ville de Douay, pour doubte que les François ne se logeassent ou feissent embuches en ladicte église et abbaye au préjudice de ladicte ville et du pays environ, eussent brullé et démoli icelle église et abbaye, et, au moyen des guerres et divisions qui ont régné, toutes les terres et héritaiges appertenans à ladicte église ou la pluspart ont esté en riez et ruyne... » = Lettres et actes d'attestation : — de Philippe, archiduc d'Autriche, au sujet des gens de sa maison et de celle de l'archiduchesse, de Jean Naturel, maître de la Chambre aux deniers de l'archiduc, et de Jacques Witaert, maître de la Chambre aux deniers de madame Marguerite d'Autriche ; — de Paul de Mol, lieutenant de messire Baudouin de Lannoy, capitaine du château de Lille, et des échevins de la même ville ; — de Florent de Mont-Saint-Éloi, lieutenant du gouverneur de Béthune, de Hugues de Wignacourt, lieutenant à Avesnes-le-Comte du gouverneur des bailliages d'Arras, Bapaume, Avesnes-le-Comte et Aubigny, de Philippe de la Broie, écuyer, lieutenant du bailli d'Hesdin, de « Despert » de Bournonville, chevalier, seigneur de Cappes, lieutenant du comte de Ligny, gouverneur du château d'Hesdin, et de Jean de Bournonville, seigneur de la Valée et du Valentin ; — d'Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, d'Authume et de Lens, de Huchon de Maulde, clerc demeurant à Mons, de Jean de Tung, mayeur de Louvignies, et de plusieurs autres officiers et hommes de fief du Hainaut. = Lettres de commission de Philippe, archiduc d'Autriche, nommant : — Roland Lefèvre trésorier sur le fait du domaine et des finances, Simon François écuyer d'écurie, François de Pade secrétaire, Augustin Sonvinger « jouer de cornet et du lut, » Woulter Daple messager, Gilles Lemaunier maire d'Orchies, Jean de Vendomme dit Pelletier sergent du bailliage de Lens, Jean Caulier premier avocat en la gouvernance d'Arras.

B. 2161. (Portefeuille.) — 115 pièces, parchemin ; 3, papier ; 1 sceau.

1 janvier **1497** — 31 décembre **1497**. = Quittances : — de Philippe, archiduc d'Autriche, et de Jeanne de Castille, sa femme ; — de Philippe de Bourgogne, seigneur de Bèvres, d'Antoine de Bourgogne, comte de la Roche, et de Simon Longin, receveur général des finances ; — d'Albert de Saxe, de Jean d'Egmond, comte de Bar, d'Adrien, bâtard d'Aveluys, seigneur de Lembourg, de Charles d'Oignies, seigneur d'Estrées, chambellan, de Nicolas Dassonville, conseiller, et de plusieurs autres officiers et gentilshommes de l'archiduc ; — de Jean Naturel, conseiller, de sire Jean de Franquignies, prêtre, fils de feu Jean, écuyer, et de plusieurs autres officiers et gentilshommes de l'archiduc. = Quittances pour gages : — du chapitre Saint-Pierre de Lille, de Jean de le Cambe dit Ganthois, receveur de l'hôpital des Chartriers, de

Michel, abbé de Loos, de Jacques Leclercq, curé de Lys et de Lannoy, ancien chapelain de la Chambre des Comptes à Malines, de Jean, abbé de Vaucelles, de Jacques Ricquassez, prieur des Chartreux du val Saint-Esprit lez Gosnay, de Jean Crocquier, chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune, de Mahieu Le Vaasseur, chapelain du château de la Buissière, d'Augustin Cruelle, chanoine de Notre-Dame de Lens en Artois, de Philippe Le Vasseur, chantre de la collégiale Saint-Martin à Hesdin, de Jean Goderan, chapelain du château en la même ville; — d'Antoine, abbesse de Notre-Dame-des-Prés lez Douai, d'Anne de Dixmude, religieuse et trésorière de Notre-Dame de Messines, de Jeanne Frutière, « mère des Noires Sueurs dictes de la saincte garde des malades en la ville de Hesdin, » de Matthieu Hochart, procureur du couvent de Saint-Antoine-des-Champs lez Paris, de Renion de le Salle, receveur de Notre-Dame de Saint-Dizier en Pertois; — de Georges de la Bricque, écuyer, sergent des bois de Bruai, de Jacques Descretons, conseiller de l'archiduc, d'Antoinette de Baenst, veuve de Jacques de Harchies, et de plusieurs autres. = Quittances pour gages: — de Jacques de Coupigny, écuyer, seigneur de Hénin-Liétart, de Jean d'Azincourt dit le grand page, de Jean de Sains commis à garder l'artillerie de l'archiduc au château de Lille, de Dominique « de Bourgoingne, archiphilozophe de mon très redoubté seigneur l'archiduc d'Austriche et de son ordre de la noble Thoison d'or, » de Philippe Taye, maître veneur et « garde des chiens de la chambre de monseigneur l'archiduc, » et de plusieurs autres officiers et employés. = Quittances et états de journées d'ouvriers, au sujet de travaux exécutés à la chaussée de Lille à Halluin et aux moulins de Valenciennes.

B. 2162. (Registre.) — In-folio, parchemin, 289 feuillets.

1 janvier **1498** — 31 décembre **1498**. = Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe, archiduc d'Autriche et duc de Bourgogne, pour un an commençant le 1 janvier 1497 (v. st.). = Somme totale de la recette: 510,396 livres 11 sols 3 deniers tournois. Somme totale de la dépense: 420,160 livres 2 sols 9 deniers tournois. = « A ung légat de nostre saint père le Pape la somme de cinq cens quarante livres, pour don que monseigneur lui a fait, quant, le VIIIe jour de juillet, il présenta à mondit seigneur, de par nostre dit saint père, la roze d'or bénite que nostre dit saint père a accoustumé de envoyer, par chascun an, à ung des princes de chrestienté. » (fol. 188 v°) = « A trois povres religieux yndiens la somme de six livres pour les aidier à vivre en passant leur chemin. » (fol. 189 v°) = « A deux paysans de France la somme de cent solz, quant, le XXIXe jour d'aoust, ilz présentèrent à madame l'archiduchesse des avant pêches, amandes et melons, que le conte de Nassau envoyoit de France. » (fol. 190 v°) = « A trois maronniers de Hollande, la somme de huit livres, pour leurs peines d'avoir amené de la ville de Leyden jusques à Bruxelles un fort grand et gras buef que lesdicts de ladicte ville de Leyden avoient fait présenter à monseigneur. » (fol. 193 v°) = « A maistre François de Crémone, poète lisant en l'Université de Louvain, la somme de vingt-quatre livres pour aucunes causes à ce mouvans dont il n'est besoing autre ne plus ample déclaracion estre faicte. » (fol. 206) = « A Pierre Van Connixloo, paintre demourant à Bruxelles, la somme de six vins livres pour avoir paint le chariot branlant et la litière que monseigneur avoit fait faire pour madame l'archiduchesse, et iceulx avoir armoyé des armes d'or, d'argent et de couleur de mesditz seigneur et dame avec leurs devises et pluiseurs fleurs de jennettes et autres. » (fol. 209) = « A Hans Hougler, paintre almant demourant à Namur, la somme de trente-trois livres pour avoir paint unes bardes de cuyr bouly de rouge ardant et de pluiseurs devises de fin or par dessus. » (fol. 221). = « A Jaques Van Lathem, varlet de chambre et paintre de monseigneur, la somme de vingt-cinq livres pour un grant tableau d'or et d'argent où sont toutes les armes de la maison d'Austrice, pour l'envoyer ès Allemaignes au Roy, père de monseigneur. » (fol. 225 v°) = « Audit Jaques Van Lathem, la somme de neuf vins livres, huit sols pour cincq grans bannières armoyées des armes de feu le prince de Castille, dix-huit grans blasons armoyez des mesmes armes pour mectre à l'autel et aux quatre coings de la chappelle réalle, et pour deux cens cinquante autres moyens blasons et deux cens cinquante petis armoyez comme dessus pour servir aux torches et à l'entour de l'église Saint-Jaques de Cauweberghe de Bruxelles. » (fol. 230) = « A Anthoine de Gavere, lyeur de livres demourant à Bruges, la somme de vingt-quatre livres, pour avoir relyé, redoré, remis à point et en pluiseurs lieux renluminé les livres qui s'enssuient, assavoir la Bible en latin sans histoires, la Bible en françois historié, le livre du Songe du Pèlerin humain, le livre des Dix Commandemens de la loy, le livre de la Mutacion de fortune, le livre du Miroir du monde, et ung autre grant livre en latin, tous de la librairie de monseigneur, lesquelz estoient fort gastez, rompuz et soulliez. » (fol. 236) =

« A Pierre de Warenghien, varlet de chambre et tappissier de monseigneur, la somme de cent cinquante-six livres six solz, pour avoir estoffé et garny six chambres de tappisserie de diverses sortes que ceulx de la ville de Tournay avoient naguères donné à mondit seigneur, comme aussi pour son voyaige de les avoir allé querre audit lieu de Tournay et les fait amener audit Bruxelles. » (fol. 244)

B. 2163. (Portefeuille.) — 104 pièces, parchemin ; 6, papier ; 13 sceaux.

1 janvier 1498 — 31 décembre 1498. = Mandements de Philippe, archiduc d'Autriche, ordonnant : — de faire payer à Marguerite d'Angleterre, duchesse douairière de Bourgogne, la somme de douze cent cinquante-huit livres douze sols dix deniers, pour réparations à l'écluse de Zwinecke près Tenremonde dont elle avait la jouissance à titre de douaire, de fournir à Jérôme Friscobaldi et autres marchands florentins les sommes nécessaires pour retirer « les bagues et joyaux » qui leur avaient été remis en gage, de délivrer une somme de vingt-quatre mille florins à Albert, duc de Saxe, de quatre mille florins à (Charles de Croy), seigneur de Chièvres, et de deux mille livres à Engelbert, comte de Nassau, en retour de divers services rendus dans les guerres et les ambassades ; — de délivrer diverses sommes à Jean de Lignières, écuyer tranchant, à Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, à Jean Utenhove, lieutenant du grand veneur, à Jean de Temsicke, sergent d'armes, au seigneur de Fiennes, et à plusieurs autres officiers et gentilshommes de l'archiduc. = Lettres de don octroyées par le même archiduc Philippe ; — à « Johannes Braconnier, ténoriste de la chapelle », à Jean de Longueville, greffier du grand Conseil, à Jean de Vauldrey, écuyer, à Jean d'Alverado, aussi écuyer, à « nostre amé et féal conseillier et prescheur frére Jacques Quienchon pour les paynes et labeurs par luy faictes et eues ès sermons et prédicacions qu'il a faiz par devant nous en nostre hostel l'advent et festes de Noël, » et à plusieurs autres ; — au prévôt et aux religieux de Watten, aux religieux de Sept-Fontaines, au chapitre de Saint-Donat à Bruges ; — aux habitants du Quesnoy, qui, « par les guerres passées ont esté prins par force d'armes, pilliez, composez, ranchonnez et finablement mis à totalle povreté, » aux villes d'Avesnes, Chimay et Landrecies qui ont été « pillées, robées et du tout démoly, brullées et ruynées, et les fors et murailles abatus par force d'armes, » à la ville d'Enghien, laquelle « à cause du feu de meschief y survenu en juillet derrain passé, la plus grande partie des riches manans d'icelle ville habandonnent journellement et est doubte que tant peu de manans qui encoires y sont demourans s'absenteront et yront prendre aultre lieu pour y résider. » = Autorisation accordée par Charles, roi de France, à Philippe, archiduc d'Autriche, de lever une aide dans le comté d'Artois. = Lettres et actes d'attestation : — au sujet de « la devant pièce de la riche manteline, de deux trompes de sache (chasse) d'argent nellé, » et d'autres objets mis en gage aux mains de marchands florentins, de « ung libre escript en vellin à note et à chant, enluminé d'or et d'asur, appellé ung demy temps à l'usaige de Paris, pour servir en la chappelle domesticque, » des sommes dues aux héritiers de Jacques de Luxembourg, du seigneur de Fiennes, à Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, et à plusieurs officiers et gentilshommes ; — des échevins de Lille et de Paul de Mol, lieutenant de messire Baudouin de Lannoy, capitaine des châteaux, villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, et de Philippe de Clèves, capitaine du château de Lécluse ; — d'Antoine du Payage, écuyer, lieutenant général de Jacques de Coupigny, bailli de Lens, d'Hugues de Wignacourt, lieutenant d'Avesnes-le-Comte, de Despert de Bournonville, seigneur de Capprenes et d'Ovringhem, lieutenant du gouverneur du château d'Hesdin, et de plusieurs autres officiers de l'archiduc en Artois ; — de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, des prélats, nobles officiers et autres membres des États de Namur, et de divers hommes de fief et officiers de l'archiduc en Hainaut. = Lettres de commission de Philippe, archiduc d'Autriche, nommant : — le chanoine d'Arras Charles de Rauchicourt maître des requêtes au grand Conseil, André de Bierne sous-bailli de Bergues-Saint-Winnoc, Hugues de Salins conseiller et chambellan, Symon François, écuyer d'écurie, Adolphe de Bourgogne, surintendant des digues des îles de Walcheren et autres îles en Zélande, Gillotin Cordier portier du château du Quesnoy.

B. 2164. (Portefeuille.) — 148 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1 janvier 1498 — 31 décembre 1498. = Quittances : — de Philippe, archiduc d'Autriche, de Jeanne, archiduchesse, et de Marguerite d'Angleterre, duchesse douairière de Bourgogne ; — de Simon Longin, receveur général des finances ; — de Christophe, marquis de Baden, de Bernard, marquis de Baden, d'Albert, comte

de Saxe, d'Engelbert, comte de Nassau, de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, de Jean de Hornes, évêque de Liège, de Cornille de Berghes, seigneur de Grenembrouck, de Marie de Ville, veuve de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, et de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, et Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, de Charles de Saveuse, seigneur du Souverain-Molin, de Hugues de Melun et de plusieurs autres officiers et gentilshommes de l'archiduc; — de « Polo de Albocastro, nobilis homo greco, » de Catherine de Smerpont, veuve d'Antoine de la Vichte, de Marguerite Buletel, « femme de François Bultel, printipal acteur de la réduction de la ville de Saint-Omer, en l'obéissance de monseigneur l'archiduc, » de Jean d'Œtingen, seigneur de Flaquetorque, de Condé et de Renaix, de Nicolas de Ruter, prévôt de Saint-Pierre de Louvain, d'Étienne Marot, chevaucheur de l'ecurie, et de plusieurs autres officiers de l'archiduc; — de Jean Ruffault, clerc en la Chambre des Comptes, au sujet des droits seigneuriaux dus par Jacques, seigneur de Licques, de Jeanne de Frévillers, veuve de maître Jacques Descretons, et de plusieurs autres; — de Jérôme Friscobaldi, Baptiste Spinoli et Pierre Baudin, marchands de Florence, au sujet d'argent prêté et d'objets précieux engagés entre leurs mains, de Jean Marchant, de Bruges, pour « ung libre escript en vellin à note et a chant, enluminé d'or et d'asur, appellé ung demi temps d'yver à l'usaige de Paris, » de Sohier Carlier, chapelain de Sainte-Catherine à Lille « pour la couverture d'ung registre contenant trois cens vingt fueilletz de parchemin servant pour la Chambre des Comptes et icellui avoir réglé, » de Jeannin de Brégilles, « garde de l'armurie de monseigneur l'archiduc, » et de plusieurs autres fournisseurs et marchands. = Quittances pour rentes: — de Martin Dumont, gardien des Frères Mineurs de Lille, de Jean Donas, prieur des Chartreux (de Macourt) lez Valenciennes, de Jacques, abbé de Longvillers, de Walerand Rumet, receveur du prieuré de Saint-Georges lez Hesdin, d'Amand d'Oudreghest, abbé d'Auchy lez Hesdin, de Jean Godran, chapelain du château d'Hesdin, de Matthieu de le Warenne, abbé de Saint-Josse sur mer; — de Marie, abbesse de Flines, d'Antoinette, abbesse de Notre-Dame des Prés à Douai, d'Aélis, abbesse de Montreuil en Thiérache; — de Jeannin Herencq, notaire en la ville de Lille, de Marie Cardon, veuve de Pierre Morel et auparavant veuve d'Olivier Deffontaines au nom de Pollet Deffontaines, son fils. = Quittances pour gages: — de Thomas de Plaine, seigneur de Maigny, chancelier, d'Hugues de Salins, chambellan, de François de Pado, secrétaire, de Philippe de Verrey, chambellan, de Pierre Du Pont, licentié ès lois, conseiller et avocat en la gouvernance de Lille, de Walerand d'Oignies, seigneur de Pierrepont, bailli d'Hesdin, de Louis de Lille, écuyer, lieutenant de la forêt de Mormal, de Pierre de Laubel, notaire en la Cour spirituelle de Tournai, et de plusieurs autres officiers et personnes de la maison de l'archiduc. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés à la chaussée de Lille à Halluin et au boulevard de la porte du Molinel à Lille.

B. 2165. (Registre.) — In-folio, parchemin, 292 feuillets.

1 janvier **1499** — 31 décembre **1499.** = Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe, archiduc d'Autriche, pour une année commençant le 1 janvier 1498 (v. st.). = Somme totale de la recette: 600,751 livres 7 sols 6 deniers tournois. Somme totale de la dépense: 694,204 livres 10 sols tournois. = « *Parties des pensions comptées par les escroes de l'ostel de monseigneur... Avril.* Samedi, premier jour d'avril l'an mil IIIIc IIIIxx et dix sept après Pasques, monseigneur l'archiduc d'Austrice, duc de Bourgoingne, tout le jour à Yppre, somme des pencions, XLVI l. IX s. X d. Dimanche, IIe jour d'avril, monseigneur disne à Yppre et soupper et couchier à Lille et y fist son entrée ledit jour... Lundi, IIIe jour, tout le jour à Lille... Le IIIIe, le ve jour à Lille... Jeudi, VIe jour, monseigneur disne à Lille et souppe et couchier à Courtray où il fist son entrée... Vendredi, VIIe jour, monseigneur disne à Courtray et soupper et couchier à Audenarde où il fit son entrée... Samedi, VIIIe jour, à Audenarde... Dimanche, IXe jour, monseigneur disne à Audenarde et souppe et couchier à Gand... Le Xe, le XIe, le XIIe, le XIIIe jour, à Gand... Vendredi, XIIIIe jour, monseigneur partist du matin de Gand, disne à Uurssele et souppe et couchier à Bruges... Du XVe au XXVIIe jour à Bruges... Jeudi, XXVIIe jour, monseigneur disne à Bruges et souppe et couchier à Artvelt.. Vendredi, XXVIIIe jour, monseigneur partit du matin de Artvelt, desjeune à Bouwevre, disne à Crusen, tout le jour à la chasse et souppe et coucher audit Bouwevre... Samedi, XXIXe jour, monseigneur disne à Ecclos et souppe et coucher à Bruges... Dimanche, XXXe jour d'avril, monseigneur tout le jour à Bruges... » = « A Gilles Druelin, conseiller, trésorier et garde des chartes de monseigneur en sa conté de Hainaut, la somme de trente-trois livres pour voyaiges. »

(fol. 177). = « A maistre Jehan Wouters, conseiller de monseigneur et maistre de ses Comptes à Lille, la somme de cinquante livres sur le voyaige ou conté de Bourgoingne, pour, avec ceulx de la Chambre des Comptes à Dole, y besoigner sur certaines grandes matières et affaires secretz. » (fol. 185) = « A certains compagnons de la ville de Valenchiennes la somme de six livres, pour eulx recréer ensemble quant, les xv et xvie jours du mois de juing, ilz jouèrent certains jeux de farse devant lui pour sa plaisance... A messire Jehan Molinet, presbtre, chanoine de la Salle à Valenchiennes et croniqueur de monseigneur, la somme de dix-neuf livres, en considéracion des bons et agréables services qu'il lui faisoit journellement, mesmement pour emploier en l'achat de bon drap pour en faire une robe et autres habillemens, affin qu'il fut de tant plus honnestement en point. » (fol. 201) = « A Jehan Clisse dit Cupere, la somme de seize livres dix solz, en considéracion de ce qu'il lui avoit apporté, de la ville de Bruxelles en la ville d'Arras, le grant pris que icellui seigneur avoit gaigné à la traierie lors naguère faicte audit Bruxelles. » (fol. 202 v°) = « A certains joueurs de farse de la ville d'Arras la somme de dix livres en considération de ce qu'ilz avoient joué plusieurs jeux de farses devant monseigneur pour sa plaisance durant qu'il fut audit Arras. » (fol. 203 v°) = « A Anthoine Morel, orfèvre demourant à Lille, la somme de vint-six livres pour une esguière d'argent que, par maistre Guillaume Dommessent, premier maistre de la Chambre des Comptes audit Lille, monseigneur a fait présenter en don au baptisement de l'enffant dont la femme de Jehan Le Blanc, huissier de ladicte Chambre des Comptes, estoit, le xxviie jour de juillet, accouchée et icellui fait lever sur sains fons de baptesme par ledit maistre Guillaume Domessent. » (fol. 204) = « Aux doyen et chappitre de l'église collégiale de Saint-Piat en la ville de Seclin la somme de quatre vins dix-sept livres dix solz, pour eulx aidier et secourir à la despence par eulx faicte et supportée pour la reffection du clochier de leur église, comme pour l'achat des calix, chappes, casubles et autres aornemens servans et nécessaires à l'exercice du service divin en icelle église. » (fol. 217) = « A Pieter Scharmer, paintre demourant à Bruxelles, la somme de six livres pour avoir repaint de noir ung des chariotz branlans de madame l'archiduchesse et icellui armoié de ses armes. » (f° 229 v°) = « A Pierre de Connixloo, peintre demourant à Bruxelles, la somme de neuf vins dix livres pour avoir point très richement deux chariotz branlans neufs de ma dame l'archiduchesse, tant des armes, devises et lettres de monseigneur comme de madame et de pluiseurs fleurs et autres peintures. » (fol. 234 v°) = « A Jehan Van Brugge, tappissier demourant à Bruxelles, la somme de cinquante-deux livres pour avoir refait et remis à point six grans tappis à or et soye de la bataille de Liége, qui estoient fort adommagez et deschirez. » (fol. 260 v°)

B. 2166. (Portefeuille.) — 145 pièces, parchemin ; 8, papier ; 40 sceaux.

1 janvier **1499** — 31 décembre **1499.** = Mandements de Philippe, archiduc d'Autriche, ordonnant : — de délivrer à Pierre de Ranchicourt, évêque d'Arras, la somme de onze mille six cent trente-neuf livres « pour son remboursement de semblable somme par lui payée à diverses foiz à noz capitaines et gens de guerre qui ont réduit noz ville et cité d'Arraz en nostre obéissance et depuis y tenu garnison, » de fournir à Jeanne de Comines, dame de Halluin, jadis dame d'honneur et « gouverneresse » de l'archiduc et de sa sœur, la somme de vingt mille huit cent quarante-trois livres dix-huit sols sept deniers, qui lui était due « tant à cause de certaines rentes, pension, gaiges et de son plat à elle ordonné pour la despence de bouche des filles d'honneur, comme pour pluiseurs et diverses parties par elle payées, tant pour draps de leyne, de soye, baghes, joyaulx, argent comptant en noz mains pour jeu de paulme, de cartes, dons, aulmosnes, offrandes et aultres diverses menues parties par elle payées pour nous et nostre dicte seur depuis le mois de février l'an IIII^xx unze jusques en mars l'an IIII^xx quatorze, » et de rendre au duc Albert de Saxe, au comte Engelbert de Nassau et à Wolfgang de Polhain, les sommes qu'ils ont dépensées durant la guerre et en des ambassades ; — de payer diverses sommes à Gilles d'Aubeney, grand chambellan d'Angleterre, « pour pluiseurs services de guerre en west pays de Flandres, à la journée de Bersbrugghe et depuis au siége de Neufport, » à Édouard et Jeanne Trottin pour restes des comptes de leur père Barthélemi Trottin, trésorier des guerres, à Cornille de Berghes, seigneur de Grenembroeck, maréchal de l'armée, à Melchior de Masmunster, grand veneur de Flandre, à Jean de Vauldrey, et à plusieurs autres officiers et gentilshommes ; — de faire délivrer diverses sommes à Philibert de Veyre dit La Mouche, chambellan ordinaire, à maître Laurent du Blioul, secrétaire en ordonnance et greffier de la Toison d'or, à Jean Hallet, frère et seul héritier de feu Fastré Hollet, en son vivant contrôleur de la dépense de l'hôtel, à Georges de Halluin, premier échanson, et à

plusieurs autres officiers et gentilshommes. = Lettres de don et d'exemption des droits seigneuriaux accordées par Philippe, archiduc d'Autriche: — à (Louis de Blois), seigneur de Trélon, à Jean de Leebeke, « prince des clercs de la chancellerie de Bourgoingne dit le prince de l'arrière, » à Jean Bayart, « mary de la nourriche de nostre très chière fille, » à frère Jean Quienchon, « prescheur de l'ostel, » à « Lyon de Sars, escuier et maire de Mons, » à Adrien de « Liekerke, » à Philippe d'Amfroipret, écuyer tranchant, à Guillaume de Saint-Michel dit Boucheron, conseiller, à Adrien de Beauval, écuyer pannetier, à « noz bien amez Jehan Le Maire dit Grisart, mayeur de nostre ville d'Arras, Jehan de Saint-Pol, Jehan de Lobel, Jacques de Lobel, Pierre Valtel et Pierre Le Roy, tous compaignons de la réduction en nostre obéissance de ceste nostre ville d'Arras, » et à plusieurs autres gentilshommes, officiers et serviteurs de l'archiduc; — à Engelbert, comte de Nassau, qui reçoit une pension annuelle de trois mille florins, aux religieux du monastère de Bois-Isaac et aux religieuses de Salezinnes, à Philippe de Vierge, lieutenant du grand veneur de Brabant qui reçoit remise des droits seigneuriaux ainsi que Philippe de Wavrin, seigneur de Lillers, Malannoy et autres lieux qu'il cède à Charles de Croy, prince de Chimai, à Colard de Brunnau qui reçoit rémission du bannissement. = Lettres de légitimation accordées par Maximilien, roi des Romains, à Régnier, fils bâtard de Philippe, duc de Savoie. = Lettres et actes d'attestation: — de Philippe, archiduc d'Autriche, au sujet d'objets achetés pour l'archiduc et l'archiduchesse à la foire d'Anvers, parmi lesquels des croix d'or et des ceintures, et du trésorier général des finances et d'autres officiers de l'archiduc; — de Diéric Renigoet, receveur de la ville et de la châtellenie de Bailleul, de Charles Van Rooden, bailli des hommes de la Cour féodale de Voormezeele, des échevins de Bourbourg et de plusieurs autres officiers et hommes de l'archiduc en Flandre; — de Martin Oudart, seigneur de Cuincy-le-Baudouin, prévôt de la cité d'Arras et garde du sceau de ladite prévôté, de David Desmoutiers, bailli de Cavron, de Philippe de la Broye, écuyer, lieutenant de Jacques de Coupigny, et de plusieurs autres officiers de l'archiduc en Artois; — de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, d'Aerscot, et grand bailli de Hainaut, de Nicolas Dassonleville, receveur général de Hainaut, de Georges Dassonleville, homme de fief de l'archiduc en Hainaut, de Philippe Baudouin, receveur de la Salle de Valenciennes, de Bastien Gobin, clerc des enquêtes du bailliage de Hainaut, et de Jacques Rasse, sergent de la Cour de Mons, qui sont allés, « acompagniés de trois compagnons à cheval et dix à piet, au mont Saint-Audebert pour apréhender et amener prisonnier ou chastel à Mons, Ghosset de Taigremont dit Haynnau, homicide qui estoit fort renommé avoir commis de grans criesmes durant les guerres de Flandres, si comme depuis XVI ou XVIII ans, en composicions et destrousses sur les chemins, meismement de, avec autres, avoir murdry ung povre homme de Tournay, povoit avoir IX ans, ès bois de Brense auprès de Tournay, ou quel voiaige nous aprehendasmes ledit Ghosset et amenasmes prisonnier oudit chastel à Mons, lequel depuis a esté exécuté, » et de plusieurs autres officiers et hommes de fief de l'archiduc en Hainaut.

B. 2167. (Portefeuille.) — 131 pièces, parchemin; 5, papier; 3 sceaux.

1 janvier **1499** — 31 décembre **1499**. = Lettres de commission de Philippe, archiduc d'Autriche, nommant: — l'archevêque de Besançon François de Busleyden conseiller domestique, Jérôme Lauwerin trésorier général du domaine et des finances, Jean Bouchart conseiller et avocat de l'archiduc en la Cour du parlement à Paris, Vincent Wolf secrétaire signant de l'archiduc, le seigneur d'Estrées châtelain et bailli de la ville d'Aire, Pierre Duret sergent des bois à Hesdin, Jacques Courtin garde des haras et Jean Ostin maître des ouvrages au château dudit Hesdin, Jean Desonnans contrôleur de la dépense faite pour la princesse de Castille, sœur de l'archiduc, « estant en chemin de son retour d'Espaigne. » = Quittances: — de Philippe, archiduc d'Autriche, de Jeanne, archiduchesse, et de ses filles d'honneur et femmes de chambre, d'Antoine, bâtard de Bourgogne, comte de la Roche, de Jean Longin, receveur général des finances; — de Christophe, marquis de Baden, de Jean de Hornes, évêque de Liège, de Pierre de Ranchicourt, évêque d'Arras, de Gilles d'Aubeney, premier chambellan du roi d'Angleterre et capitaine de Calais, d'Hugues de Melun, chevalier de l'ordre et chambellan, de Robert de Melun, de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes et d'Erquinghem, de Catherine de Stavele, veuve de messire Jacques de Ghistelles, de Henri de Raenst, chambellan, de Jean Du Bois, chevalier, seigneur d'Esquerdes, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers de l'archiduc; — de Jean Molinet, prêtre, chanoine de la Salle à Valenciennes et chroniqueur de l'archiduc, de Lyon de Sars, maire de Mons, de Nicole, serviteur de monsieur de

Chièvres, qui avait présenté à monseigneur l'archiduc « ung beau lévrier, » et de plusieurs gentilshommes, officiers et serviteurs de l'archiduc ; — de Jean Ruffault, clerc en la Chambre des Comptes, chargé de tenir « le compte des nouveaulx ouvrages nagaires faiz en ladicte Chambre pour la sceurté et commodité d'icelle, » de Jacquet de Themsicke, clerc, et de plusieurs autres ; — de Pierre de Warenghien, tapissier de l'archiduc, au sujet de pavillons et étoffes « tant pour servir à la gésine de madame l'archiduchesse d'Austrice, duchesse de Bourgoingne, comme pour le baptisement de madame Aliénor (Eléonore d'Autriche) dont elle s'estoit accouchée, » et de plusieurs fournisseurs de l'archiduc pour « ung cheval bayart, quatre manteaulx de pates de lupars » et divers autres objets.

B. 2168. (Portefeuille.) — 119 pièces, parchemin ; 2, papier ; 5 sceaux.

1 janvier **1499** — 31 décembre **1499.** = Quittances pour rentes et dons : — du chapitre Saint-Pierre de Lille, de Jean de Beaufremez, prieur du couvent des Frères Prêcheurs de Lille, du chapitre Saint-Piat de Seclin, du prévôt de l'église de Watten, de Pierre Dillyes, abbé de Saint-Jean-ès-prez lez Chocques, d'Amand de Houdreghest, abbé de Saint-Silvin d'Auchy, de Louis Ansselin, chapelain et administrateur de l'hôpital Saint-Georges à Béthune, de Jean du Rieu, chapelain de Notre-Dame de Lens, de Jacques Gargan, prêtre et gouverneur de l'hôpital d'Artois à Hesdin, de Jean Goderan, chapelain du château d'Hesdin, de Matthieu de le Warenne, abbé de Saint-Josse sur mer, de Jacques de Beaumont, abbé de Longvillers, des « pater et convent » du monastère de Bois-Isaac, du chapitre de Saint-Vincent de Soignies, du prieur des Augustins « de la nouvelle réformacion » de Harlem, d'Alard de Malbrancq, abbé de Saint-Éloi de Noyon, de frère Jean Bernard, procureur des Chartreux du val Saint-Pierre ; — de sœur Gilles, abbesse de Marquette, de sœur Marie, abbesse de Flines, des religieuses de Salezinnes ; — de Jean De le Meere, d'Audenarde, de Jean de Sains, chevalier, seigneur de Cavron, de Jean De la Rivière, sergent héritier du bailliage de Lille, et de plusieurs autres. = Quittances pour gages : — d'Antoine, bâtard de Bourgogne, comte de la Roche, de Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, d'Enghien et de Wynendale, de Baudouin de Lannoy, seigneur de Molembais, Solre et Tourcoing, premier maître d'hôtel de l'archiduc, de Jean de Luxembourg, capitaine et gouverneur du Quesnoy, de Pierre de Bourbon, seigneur de Carency, chambellan, de Jean de Hornes, évêque de Liège, de Jacques de Rannez, évêque d'Astorga, premier chapelain de madame, de François de Busleyden, archevêque de Besançon, conseiller, de Charles de Ranchicourt, licentié ès lois, prévôt et chanoine de Notre-Dame d'Arras, de Jacques de Carondelet, maître d'hôtel de l'archiduc, de Jean de Dinterville, chevalier, maître de l'artillerie, de Philippe Wielant, seigneur de Landreghen, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, de Vincent Wolf, « docteur ès deux droiz, poète et secrétaire de monseigneur l'archiduc, » de Philippe de Contay, seigneur de Forest, chambellan, de Jean Rohault, licentié ès lois, conseiller et premier avocat de monseigneur au bailliage d'Amiens, de Gratien d'Alvarado, écuyer d'écurie, de Nicolas Rumet, licentié ès lois, conseiller et avocat de monseigneur au bailliage d'Hesdin ; — de Cornille de Berghes, seigneur de Grenembrouck, chambellan, maréchal de l'armée, et de grand nombre d'autres officiers et serviteurs de l'archiduc. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés au château de Lille, à la chaussée qui va de Frelinghien à Lille, au château d'Hesdin.

B. 2169. (Registre.) — In-folio, parchemin, 209 feuillets.

1 janvier **1500** — 31 décembre **1500.** = Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe, archiduc d'Autriche, pour une année commençant le 1 janvier 1499 (v. st.). = Somme totale de la recette : 229,968 livres 10 deniers. Somme totale de la dépense : 248,863 livres 8 sols. = « A George de Dole, chevaucheur, la somme de soixante-quatre solz, pour, le VII[e] jour du mois de février, de la ville de Gand partir à extrême diligence, nuyt et jour, sans espargner chevaulx ne guides, porter lettres closes de monseigneur l'archiduc à l'abbé d'Anchin, par lesquelles il lui requeroit que, à semblable diligence, il voulsist envoier à madame l'archiduchesse ung anneau (1) servant à l'alègement des femmes qui traveillent d'enfant. » (fol. 58 v°) = « A deux religieux de l'abbaye d'Anchin, la somme de vint livres

(1) Cette citation et celles qui suivent sont relatives à la naissance de Charles, plus tard Charles Quint. Au sujet de l'anneau dont il est ici parlé, on lit dans le *Hierogazophylacium Belgicum* de Rayssius : « Habent (monachi Aquicinctenses) annulum Deiparæ Virginis Mariae, quo traditur Joseph desponsata, effigie quadam exigua et palla ornatum. Rarum id Virginis, si ejus sit, monumentum, puerperii molestias acrius patienti praesens, earum statim liberat, idque exemplis probatum est. »

pour don que monseigneur leur a fait, en considéracion de ce que, à sa requeste, ilz avoient apporté à ma dame l'archiduchesse ung anneau servant aux femmes enchaintes pour la délivrance des enffans, mesmement pour paier les despens par eulx fais en la ville de Gand où ilz avoient séjourné par l'espace de quinze jours entiers actendant la délivrance de madicte dame, et eulx en retourner en ladicte abbaye. » (fol. 136 v°) = « A Phelippe Cocteron pour, durant les mois de décembre et janvier, « avoir fait amener de Lille à Gand « toutes les tappisseries, baghes et joyaulx de monseigneur, » pour avoir fait relier « douze grans volumes de libres de la librairie de monseigneur et ung riche demi temps escript en vellin de la chappelle, » et avoir fait revenir de Bruges audit Gand « les baghes et joyaulx servans a faire les riches dreschoirs, pour servir tant à la gésine de ma dame l'archiduchesse comme au baptisement de l'enffant dont ma dame estoit lors enchainte. » (fol. 177 v°) = « A Jehennin Bruneau, laçay, la somme de douze livres, en prest et paiement pour, le XXIIIe jour de février, de la ville de Gand porter, à toute diligence, lettres closes de par monseigneur l'archiduc à l'archevesque de Besançon et au prince d'Oranges, par lesquelles il leur signiffioit l'acouchement et délivrance de madame l'archiduchesse, sa compaigne.» (fol. 72) = « A Gillart Michiel, chevaucheur, la somme de quatre livres pour, le XXVe jour de février, porter à toute diligence lettres closes de monseigneur à ma dame la princesse de Castille, sa seur, estant lors à Compiengne ou à l'environ, par lesquelles il lui prioit haster sa venue pour tenir son filz aux sains fons de baptesme. » (fol. 72 v°) = A Jean Cordier, messager, et à plusieurs autres messagers et chevaucheurs, diverses sommes « aux évesques de Tournay et de Salubrie (Selymbria), aux abbez d'Affleghen, de Saint-Bernard, de Saint-Michiel d'Anvers, de Baudeloo, de Cambron, de Saint-Ghislain, de Saint-Bavon, de le Doest, des Dunes, de Tronchiennes et d'Astorghes, lettres de monseigneur mandant de venir à Gand pour y estre au baptesme de son filz. » (fol. 72 v°) = « A maistre Jaques Van Lathem, varlet de chambre et paintre de monseignenr, la somme de neuf vins livres pour six coctes d'armes et six bannières de trompettes, armoyées des armes de monsigneur, qu'il avoit faictes et délivrées pour six héraulx d'armes et six trompectes pour servir au baptisement de monseigneur le duc Charles de Luxembourg (1), son filz... et pour une autre cocte d'armes qu'il avoit aussi fait pour Thoison d'or.» (fol. 162 v°) = « Aux héraulx et trompectes de monseigneur la somme de douze livres pour don, quant le VIIe jour de mars (1) ilz servirent et acompagnèrent monseigneur le duc de Luxembourg a son baptisement depuis l'ostel de mondit seigneur jusques en l'église de Saint-Jehan en sa ville de Gand. » (fol. 137) = « A ung chevaucheur de l'escuerie du roi d'Espaigne la somme de six vins livres unze solz, pour don, quant le VIIIe jour d'aoust oudit an Vc il lui apporta lectres du roy et royne d'Espagne par lesquelles ilz lui signiffioient le trespas du prince de Portugal et la principaulté de Castille estre à mondit seigneur. » (fol. 149). = « A Jaques Van Lathem, varlet de chambre et paintre de monseigneur, pour une riche généalogie par lui faicte, vendue et délivrée, plaine des armes des preddécesseurs de monseigneur paintes d'or et d'argent fort richement et autres couleurs y servans, tant du cousté paternel que maternel depuis quatre cens ans en çà ou environ, laquelle il vouloit envoyer en don au Roy son père. » (fol. 186 v°)

(1) Le fils de Philippe-le-Beau et de Jeanne la Folle reçut, le jour de son baptême, le titre de duc de Luxembourg.

(1) C'est à tort que la plupart des auteurs placent au 9 mars la cérémonie du baptême de Charles-Quint.

B. 2170. (Portefeuille.) — 115 pièces, parchemin; 7, papier; 43 sceaux.

1 janvier **1500** — 31 décembre **1500**. = Mandements de Philippe, archiduc d'Autriche, ordonnant: — de délivrer à (Marguerite d'Autriche), princesse de Castille, sa sœur, la somme de quatre mille deux cents livres « pour en rembourser certains marchans de la nation d'Espaigne, desquelz elle a fait emprunter semblable somme pour furnir aux despens de son retour d'Espaigne jusques à Bayonne, frontière de France, jusques auquel lieu lui avons envoyé au devant gens et argent, » une autre somme de trois mille quarante-six livres « pour en faire ses plaisirs et pour l'entretenement de son estat de l'année courant, » une somme de trente-six livres « à Colinet de le Hameyde, tamburin de nostre sœur, la princesse de Castille, pour ce que, le XXVIe jour de novembre derrain passé, il nous apporta les premières certaines nouvelles de la venue de nostre dicte seur par devers nous depuis son partement de devers le roy et royne d'Espaigne, » deux cents livres à « maistre Pierre Jacobi, docteur ès deux droictz, prévost de Backnang, pour bons services ou voiage que il a nagaires fait, avec le seigneur de Verey,

par devers les roy et royne d'Espaigne, tant pour le retour de par deça de nostre très chière seur que pour autres grandes matières et affaires secretz ; » — à Guillaume de Croy, chevalier d'honneur de l'archiduchesse, grand bailli de Hainaut, plusieurs sommes pour divers services, entre autres « à cause du voiaige qu'il a nagaires fait devers monseigneur le roy de France, » depuis le 25 mai jusqu'au dernier octobre de l'an xvᶜ, à (Louis de Blois), seigneur de Trélon, capitaine de Béthune, la somme de cent livres pour « prest et paiement aux compaignons de guerre estans au chasteau de Béthune, » et diverses sommes à plusieurs autres gentilshommes et officiers de l'archiduc. = Lettres de don et d'exemption des droits seigneuriaux accordées par le même Philippe, archiduc d'Autriche : — à frère Michel, évêque de Selymbria, à qui est octroyée « la moictié des saphiers et balais que par cy devant le Roy nostre père fit rompre, » à « messire Jeorge, comte de Bromondeine, seigneur de Rosemberch sur les frontières de Turquie, en considéracion des pertes et dommaiges à lui faiz par les Turs qui lui ont prins et détiennent tous ses biens et chevaux, » à « maistre Libéral Trevisan, phisicien, à cause de quarante-neuf jours, commençans le IIIᵉ jour de may, que il a esté continuellement, avec autres noz phisiciens et cyrurgiens, devers nostre très chière et très amée compaingne l'archiduchesse pour l'aidier à garir de certaine maladie dont elle estoit malade, » à Philibert « Naturel, conseillier, orateur et procureur en court de Rome, » qui reçoit la somme de six cents livres (1), à Philippe Wielant, maître des requêtes de l'hôtel, à Louis de Montrichart, échanson, à Jacques d'Estrées, aussi échanson, à Laurent du Blioul, greffier de l'ordre de la Toison d'or, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers de l'archiduc ; — à Philippe, bâtard de Bourgogne, à Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, à Hugues de Melun, à Charles d'Aunoy, écuyer, à Pierre de Loquinghien, écuyer, à Louis Quarré, seigneur de la Haye en Chelles, trésorier de l'ordre de la Toison d'or, qui reçoivent des pensions ; — à « Jossine de Nyeuwerne, bercheresse, et Gillette de Hayme, nourice de nostre fille Lyénor d'Austrice, » à Guillaume Domessent, président de la Chambre des Comptes de Lille, à Antoine de Waudripont, secrétaire, à Jacques de Croix, premier pannetier de la princesse de Castille, à Jean, seigneur de Berghes, et à plusieurs gentilshommes, officiers et serviteurs de l'archiduc ; — à Wolfgang de Polhain qui reçoit l'exemption des droits seigneuriaux pour les biens qu'il possède en Zélande du chef de Jeanne de Borsselle, sa femme, fille de feu messire Wolfaert de Borsselle, seigneur de la Vere, et à Gérolf Taetse, banni de Gand, qui reçoit lettres de rémission. = Lettres et actes d'attestation : — au sujet de services rendus par Louis de la Valée, conseiller en la Chambre des Comptes de Lille, et Jean Ruffault, clerc en la même Chambre, et par Jean et Philibert Naturelli et plusieurs autres ; — au sujet des aumônes de Flandre qui sont distribuées au monastère de Sin lez Douai, aux Pauvres Sœurs de Mons, de Binche et de Maubeuge, au monastère de Nizelles, aux frères de Saint-Guillaume près Nivelle, à l'abbaye de Florival, à l'abbaye de « Roze lez Alost, » à « une povre fille entechée de la maladie de monsieur Saint-Jehan, » aux Frères Prêcheurs de Bruxelles, « à une povre fille pour avoir ung habit pour se mectre en religion, » au couvent des Frères Prêcheurs de Louvain « pour subvenir au dommage qu'ils ont eu au tempeste et fourdre du ciel, » aux Carmes d'Arras, à l'évêque de Selymbria (Michel Lefrançois, confesseur de l'archiduc), « pour distribuer à sa discrécion, » à la mère du chapelain dudit évêque « pour estre religieuse à l'abbaye de Sin, » à « une povre vesve de IIIIˣˣ et V ans, » à « une povre personne, » à « un povre machon de Bruges, » à « Jehan de Spatre, jadiz souldoyer ou chastel de Lescluse, » aux religieuses de Sainte-Claire à Lille, aux Bonnes-Filles de Sainte-Catherine aussi à Lille, aux Pauvres Enfants de la Grange aussi à Lille, aux « Povres Repenties » de Lille, aux « Povres Repenties » de Bruges, à deux « povres mesnages auprès des Cordeliers à Lille, » à la veuve de Jean Roze, jadis messager de la Chambre des Comptes aussi à Lille, aux Frères Prêcheurs et aux Frères Mineurs de Lille, aux « Carmelines a Bruges réformées ; » — d'Adrien de Donckere, au sujet d'une caution pour le receveur des aluns, et de plusieurs autres personnes en Flandre ; — d'Antoine du Payage, lieutenant de Jacques de Coupigny, bailli de Lens, de Jean de Beauffort, chambellan, lieutenant du comte de Nassau au château d'Hesdin, de Louis de Blois, seigneur de Trélon, gouverneur de Béthune, de Pierre Dillyes, abbé de Chocques, et d'Allart d'Antoing, prieur de la Chartreuse du val du Saint-Esprit lez Gosnay, au sujet « de la somme de cincquante-six livres parisis qui a esté employé en l'achat de draps, bureaulx et sollers donnez et distribuez à XX povres gentilz femmes et autres povres de ladicte ville et gou-

(1) Philibert Naturelli, de la famille des seigneurs de la Plaine en Bourgogne, agent diplomatique du gouvernement des Pays-Bas, a laissé un grand nombre de lettres d'affaires, dont plusieurs ont été publiées dans les *Lettres de Louis XII* par les Godefroy et dans les *Négociations diplomatiques* par M. Le Glay.

vernance de Béthune, en enssuivant l'ordonnance et anchienne fondacion de deffuncte la contesse Mehault cui Dieu pardoinst; » — de Charles de Croy, prince de Chimai, seigneur d'Avesnes, de Jean Coquelet, mayeur d'Englefontaine au sujet « de la terre servant aux potiers que l'on a acoustumé prendre audit lieu d'Englefontaine, » de Louis de Lille, écuyer, lieutenant de la forêt de Mormal, et de plusieurs hommes de fief et officiers de l'archiduc en Hainaut.

B. 2171. (Portefeuille.) — 114 pièces, parchemin; 7, papier; 3 sceaux.

1 janvier **1500** — 31 décembre **1500**. = Lettres de commission de Philippe, archiduc d'Autriche, nommant: — Charles de Poupet, seigneur de la Chaux, chambellan, Hugues de Salins chambellan, Simon Longin maître de la Chambre aux deniers de Charles d'Autriche, fils de l'archiduc, Adrien Drable receveur de l'extraordinaire de Flandre. Jacques de Chuully prévôt de Maubeuge au lieu de feu Fastré d'Esclaibes, seigneur d'Espinoy, Richard Pindart archer de corps, Pierre Montabour joueur d'épée de l'archiduc, Guillaume Toro et Bertrand Brouart joueurs de musette de l'archiduc, Jean de Coupigny capitaine du château de Gosnay, Racquinet de Barsille et plusieurs autres « souldoyers » du château de Béthune, Pierre de Carnin, Jean De le Motte et Gilles Amourette sergents et portiers au château d'Hesdin, Jean Lallemant, capitaine du château de Gray au lieu de feu Jean d'Angoulevent, Jean Van Tynen, Jean Laleman, Jean Le Breton et Tassin de Saint-Omer sergents sous les ordres du prévôt des maréchaux, Pierre de Villers, « tant au fait de l'appréhencion, pugnicion et exécution des malfaicteurs, delinquans et criminels, comme ès autres choses concernans l'exercice dudit office de prévost des mareschaulx et pour le bien et entretenement de la justice. » = Quittances: — de Philippe, archiduc d'Autriche, et de Marguerite d'Autriche, princesse de Castille; — de Philippe, bâtard de Bourgogne, chambellan, de Bernard, marquis de Baden, de Charles de Croy, prince de Chimai, de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, de Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, de Simon Longin, receveur général des finances, de « Petrus Jacobi, docteur Almant, doyen de Backnang, » et de plusieurs autresgentilshommes etofficiers de l'archiduc; — de Gilles de Rebecque, roi d'armes de Hainaut pour monseigneur l'archiduc, qui s'est transporté « devers les seigneurs de Noyele et de Vaulx, à effet de les prendre et mectre en la protection et sauvegarde de mondit seigneur, leur deffendre, sur la hart, tout euvre de fait de certains exploix de guerre et ennemité par eulx encommenchez l'un contre l'autre, et aussi porter lettre close de par mondit seigneur au procureur général d'Artois touchant ceste matière, » de Jeannet de Rogierville, clerc de l'archevêque de Besançon (François de Busleyden), pour son labeur « d'avoir translaté et mis au net certains quayers, escripz et escriptures nagaires envoyéz par ceulx des Comptes en Hollande, » de Henri Taye, maître veneur et garde des chiens de la chambre de l'archiduc, de Philippe de Licques, huissier d'armes, de Weulflart du Clermont, de Josse de Nyeulant dit Luxembourg, héraut d'armes de monseigneur; — de « Vincentius Wolf, docteur ès deux drois, poète et secrétaire de monseigneur l'archiduc, » de Jean Van der Aa, grand fauconnier de l'archiduc, et de plusieurs autres officiers et serviteurs de l'hôtel; — de Jean Ruffault, clerc de la Chambre des Comptes de Lille, de Pierre de Beugin, bailli et receveur de Robecque, de Jean de Houchin, chevalier, seigneur de Longuastre et de Mory, de Jean, bâtard de Mingoval, lieutenant de la forêt de Mormal, et de plusieurs autres officiers de l'archiduc.

B. 2172. (Portefeuille.) — 113 pièces, parchemin; 2, papier; 5 sceaux.

1 janvier **1500** — 31 décembre **1500**. = Quittances pour rentes: — du chapitre Saint-Pierre de Lille, de Pierre Dillyes, abbé de Chocques, de Nicolas de Camere, « bailli et entremecteur des besongnes et affaires de l'abbaye de Chocques, » de Colard Pammart, receveur, et Guillaume Mantel, hospitalier de l'Hôtel-Dieu de Chocques, d'Alard d'Antoing, prieur des Chartreux du val du Saint-Esprit lez Gosnay, de Florent Le Roux, hospitalier de l'Hôtel-Dieu de Bruay, de Pierre Bolier, chapelain de l'hôpital d'Aix, de Jean Chygnart et Jean Roussel, prêtres, chanoines de Saint-Barthélemi de Béthune, de Louis Asselin, prêtre, chapelain et administrateur de l'Hôtel-Dieu et hôpital Saint-Georges à Béthune, d'Amand de Houdreghest, abbé de Saint-Silvin d'Auchy, de Jacques Gargan, chanoine de Saint-Martin à Hesdin, administrateur de l'hôpital d'Artois fondé en l'honneur de Saint-Jean l'évangéliste dans la même ville d'Hesdin; — de Chrétienne, abbesse de Beaupré sur la Lys, de Jeanne, prieure du couvent du Mont-Sainte-Marie lez Gosnay, et de Marie Des Prez, abbesse de Sainte-Élisabeth du Quesnoy; — de Jean Bournel, chevalier, seigneur de

Boncourt, de Jean Resteau, receveur des biens de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem en Hainaut, de Marie Scott, de l'Écluse, et de plusieurs autres personnes. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Baudouin, bâtard de Bourgogne, chambellan, de Christophe, marquis de Baden, gouverneur et lieutenant général de l'archiduc dans le duché de Luxembourg et le comté de Chiny, de Bernard, marquis de Baden, d'Henri, comte de Nassau, de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes et d'Erquinghem, chambellan, d'Hugues de Melun, vicomte de Gand, chambellan, de Philippe de Contay, seigneur de Forest, chambellan, de Philippe de Boussut, écuyer, chambellan, de François de Busleyden, archevêque de Besançon, conseiller domestique, de Jacques de Rennez, évêque d'Astorga, premier chapelain de l'archiduchesse, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers de l'archiduc; — de Philibert Naturel, conseiller, orateur et procureur de l'archiduc en Cour de Rome, de Jacques de Ketelboeter, conseiller, de Jérôme Lauwerin, conseiller et trésorier général des finances, et de grand nombre d'autres officiers et serviteurs de l'archiduc et de son hôtel; — de Jean de Beauffort, lieutenant au château d'Hesdin, de Jacques d'Oignies, seigneur d'Estrées, capitaine d'Aire, de Jacques de Coupigny, bailli de Lens, de Jean Bonneau, écuyer, d'Honoré de Lavennes, garde de l'horloge d'Hesdin, et de plusieurs autres officiers et serviteurs de l'archiduc = Quittance d'Antoine Meurant, maître charpentier en Hainaut, et « devisse d'un pont de boix (levant), qui faut faire à Frelengien passant tout au travers deseure le Lis, en le plaiche ou il en y a eult ung anchienement. »

B. 2173. (Registre.) — In-folio, parchemin, 282 feuillets.

1 janvier 1501 — 31 décembre 1501. = Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe, archiduc d'Autriche, pour un an commençant le 1 janvier 1500 (v. st.) = Somme totale de la recette : 612,681 livres 18 sols 5 deniers tournois. Somme totale de la dépense : 606,799 livres 11 sols 4 deniers tournois. = « A Pierre de Warenghien, varlet de chambre et tappissier de monseigneur, pour parties de son mestier faictes et délivrées, ès mois de février et mars l'an IIIIxx XIX, pour le fait de la gésine de ma dame et du baptisement de monseigneur le duc Charles de Luxembourg en la ville de Gand, ainsi que s'enssuit. Et premièrement pour avoir bordé de drap d'or deux grans couvertoirs fourrez d'ermines, servans en la chambre de madicte dame, XLVIII s. Item pour avoir la queuhe de drap d'or fourrée d'ermines, en quoy l'on porta l'enfant au baptisement, XX s. Item pour trois pièces de cordes servans à tendre le dosseret dessus l'autel où fut défacyné l'enfant, et le pavillon dessus les fons, une pomc, ung chercle servans sur ledit pavillon et ung sacq de paille d'avaine pour mettre au grant berch, pour tout LXVIII s. Item à ung charton pour, par diverses fois, avoir mené toutes les tapisseries de la court à l'église Saint-Jehan et les avoir ramené au Sgravesteen, où elles furent nectoiées par certains jours et d'illec à la court, XXXII s. Item à trois hommes tant pour les avoir aidié à tendre et détendre ladicte tapisserie, pour l'avoir gardé en ladicte église Saint-Jehan, avec les autres draps y tenduz, unze jours et unze nuytz, comme pour les avoir aidié à chargier, tendre, destendre et deschargier, escourre et ploier audit Sgravesteen et d'illec à la Court, pour tout VIII l. XIIII s. » (fol. 239 v°) = « A Pietre Scarmer, broudeur demourant à Bruxelles, la somme de vingt livres pour deux riches borts de broudure de fil d'or à feullaige de chesne, pour servir à couvrir les joinctures de deux huys de la riche table d'autel de broudure de la chappelle de monseigneur qu'il vouloit faire porter avec lui en Espaigne. » (fol. 218 v°) = « A messire Martin Bourgeois, presbtre, chappelain des maistres d'ostel de madame l'archiduchesse, la somme de quarante-six livres seize solz, en prest et en paiement tant sur l'estoffe comme sur l'escripture, illuminature d'or et lyure d'un riche libre de velin de messes en discant, que monseigneur lui avoit despieçà ordonné faire pour envoier en don au Roy son père, et ce oultre et par dessus la somme de six livres. » (fol. 224) = « A Anthoine de Gavre, lyeur de libres, pour avoir relié, redoré et remis à point cincq grans volumes de libres de la liberarie de monseigneur, assavoir Senecque, Valeriux Maximus, les première et seconde parties de la Cité de Dieu et les Ethicques, XV l. Item à ung charton pour, le XIIIIe jour de juing l'an XVc et ung, avoir amené, sur son chariot athelé de trois chevaulx, le coffre où estoit le riche drescheoir d'or de monseigneur de Bruges à Bruxelles pour la gésine de madame l'archiduchesse, LX s. » (fol. 227) = « A Jehan Dupont, tapissier demourant à Bruxelles, la somme de trente-cincq livres deux solz, pour deux grandes couvertures de tapisserie, contenans ensemble vingt-six aulnes, faicte aux armes de monseigneur et de madame l'archiduchesse, pour en couvrir les deux litz de camp d'icellui seigneur en son prochain voyaige d'Espaigne. » (fol 242 v°)

B. 2474. (Portefeuille.) — 71 pièces, parchemin ; 6, papier ; 17 sceaux.

1 janvier **1501** — 31 décembre **1501**. = Mandements de Philippe, archiduc d'Autriche, ordonnant de délivrer une somme de cinquante livres à Jean Molinet, « en considéracion de ce que présentement il nous a présenté en don ung livre qu'il a fait et composé à nostre louenge, » une somme de quatorze mille cinq cent quarante livres à Jérôme Friscobaldi, marchand florentin, pour le rembourser des avances qu'il avait faites et en caution desquelles des joyaux lui avaient été remis, une somme de trois cents livres à Colin de Lestré, valet de chambre « pour en furnir à la despence et entretenement des chiens de sang de monseigneur, » une somme de deux cents livres à maître Barradot, premier trésorier des finances, pour « l'entremise qu'il a eue à cause de l'exécution du testament de feue madame l'archiduchesse d'Austrice, duchesse de Bourgoingne, » diverses sommes pour ambassades, voyages, levées de gens de guerres et autres services à Philippe et à Baudouin, bâtards de Bourgogne, à Christophe de Baden, à Jean de Berghes, à Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, à Philibert de Verrey dit la Mouche, à Philippe de Contay, seigneur de Forest ; — à Louis Pinnock, chevalier, maître d'hôtel et maire de Louvain, qui, « oudit estat de maire, comme en pluiseurs voyaiges et armées et autrement, a soustenu de grans pertes, interestz et dommaiges, et mesmement pour y furnir luy a convenu vendre, charger et engager la pluspart de ses biens et chevance, » et diverses sommes à plusieurs autres gentilshommes et officiers. = Lettres de don et d'exemption des droits seigneuriaux accordées par le même Philippe, archiduc d'Autriche ; — à la douairière de Ravenstein (Anne de Bourgogne), a qui était confiée « la garde de nostre très amé filz le duc de Luxembourg et autres noz enffans durant notre absence de nostre prochain voyaige d'Espaigne, » à Robert de Melun, châtelain d'Ath, seigneur de Rosny, à Jean de Berghes, à Charles de Croy, prince de Chimai, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers ; — à demoiselle Louise de Hornes, fille de feu Frédéric, qui possède un fief gisant à Courcelles-le-Comte, à Jacques de Licques, au sujet du fief de Houckene tenu de la Salle d'Ypres, à Antoine de Montmorency, seigneur de Croisilles, au sujet des fiefs de Molimont et de Saint-Venant tenus de la Salle de Lille. = Lettres du même Philippe, archiduc d'Autriche, constituant des rentes sur le domaine de Flandre en faveur de la ville de Bergues-Saint-Winnoc, qui avait fait de grandes dépenses pour subvenir aux demandes de Maximilien, roi des Romains. = Lettres et actes d'attestation : — de Philippe, archiduc d'Autriche, au sujet de « ung coffret d'argent doré bien anchien, armoié des armes d'Artois et de quatre double croix, ung saint Esperit et deux boutons garniz de perles qui aultre fois ont servi à ung chappeau de bèvres, une mitre semée de perles, broudée d'argent doré à losenges et semée de plussieurs pierryes tant saphiers que grenas... et est garnit sur le milieu de huit grans fermailles et d'aultres plus petis, les grans garnis d'esmail de plicque et de plusieurs autres joyaux, » des maîtres de la Chambre, de ceux de l'hôtel, de Jean Naturel, maître de la Chambre aux deniers, et de plusieurs autres ; — d'Antoine de Montmorency, écuyer, seigneur de Croisilles, de Jean De le Plancque, écuyer, lieutenant du gouverneur de Béthune, de Pierre de Poix, écuyer et « maistre du séjour du pays de Hainnault, » et de plusieurs autres officiers de l'archiduc. = Lettres de commission de Philippe, archiduc d'Autriche : — nommant Henri de Witthem, seigneur de Beersel, gouverneur et chambellan de Charles d'Autriche et des autres enfants de l'archiduc et de l'archiduchesse, Maximilien de Hornes capitaine de Nieuport, Jean Van Belle maître de la Chambre aux deniers de l'archiduchesse durant le voyage d'Espagne, Christophe de Barrouze maître d'hôtel de l'archiduchesse, frère Jacques Quienchon « conseillier et prescheur de l'ostel, » Jean Mousquier contrôleur de la recette du comté d'Artois, Massin Le Vel maître de l'artillerie du château d'Hesdin, Pierre Boisot grainetier du grenier à sel de Paray-le-Monial, chargeant Louis de la Valée, maître des Comptes à Lille, et Philippe Hanéton, premier secrétaire, de dresser l'inventaire des joyaux de l'archiduc qui ont été donnés en garde à Woutre de Outhuesden, et les maîtres de la Chambre des Comptes de Lille de rechercher, avec les baillis haut-justiciers du pays, ce qu'il est utile de faire pour remédier au mauvais état des chemins des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, « lesdicts chemins, par lesquelz l'ont vient à charroy et autrement ès dictes villes, estans en si grant ruyne et tellement enfondrez que en pluisseurs lieux on n'y puet bonnement passer à cheval, charroy ne autrement, mesmement en temps d'yver, ne mener par iceulx les denrées ne marcandises. »

B. 2475. (Portefeuille.) — 100 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1 janvier **1501** — 31 décembre **1501**. = Quittances :

— de Philippe, archiduc d'Autriche, d'Antoine et Philippe, bâtards de Bourgogne, de Simon Longin, secrétaire général des finances, de Jean Naturel, maître de la Chambre aux deniers; — de Guillaume de Croy, qui est allé en ambassade à Lintz auprès de Maximilien, roi des Romains, avec Nicolas de Rutter et Jean de Courteville, et a fait plusieurs autres voyages, de Philippe de Contay, seigneur de Forest, de Jérôme Lauwerin, trésorier général des finances, au sujet de neuf mille livres prêtées à Marguerite d'Autriche pour son voyage de Savoie, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers de l'archiduc; — de Jeanne de Comines, dame de Halluin et de Comines, dame d'honneur de l'archiduchesse, de François, Léonard et Simon de Taxis, chefs et maîtres des postes de l'archiduc, et de plusieurs autres officiers de l'hôtel; — de Jean Molinet, prêtre, au sujet d'un livre composé en l'honneur de l'archiduc, de Jossine de Nyeuwerne, femme de Pierre de Gavre, écuyer, « bercheresse de monseigneur Charles, duc de Luxembourg, » d' « Alexandre Ansain, chevalier grec de Constantinoble, » et de plusieurs autres; — de Sidrac de Lannoy, bailli de Hal, de Jean de Houchin, seigneur de Longuastre et de Mory, de Michaut Le Bailli, prévôt d'Étrun, de Jean Ruffaut, clerc en la Chambre des Comptes et procureur des mayeur et échevins de Lille, et de plusieurs autres officiers de l'archiduc: — de Jérôme Friscobaldi, marchand de Florence, au sujet de sommes remboursées par l'archiduc, de Henri Van der Camere, de Gand « pour ung cheval brun bay que monseigneur a fait acheter pour le donner à l'ambassadeur d'Espaigne, » et de plusieurs fournisseurs et serviteurs de l'archiduc.

B. 2176. (Portefeuille.) — 149 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1 janvier **1501** — 31 décembre **1501**. = Quittances pour rentes: — du chapitre de Notre-Dame d'Arras, de Gilles, abbé de Clairmarais, de Pierre Dillyes, abbé de Chocques, d'Alard d'Antoing, prieur du val du Saint-Esprit lez Gosnay, de Simon Ratel, hospitalier de l'Hôtel-Dieu de Bruay, de Pierre Bolier, chapelain de l'hôpital d'Aix en Gohelle, de Pierre Le Riche, curé de la Buissière, du chapitre Saint-Barthélemi de Béthune et de plusieurs autres prêtres de la même ville, d'Antoine du Quiesmont, religieux du prieuré de Saint-Prix lez Béthune, de Jean Goderan, chapelain du château d'Hesdin, de Jean, abbé de Royaumont; — de Jeanne, prieure du monastère du Mont-Sainte-Marie lez Gosnay, de Marguerite Baels, prieure des religieuses du Val-des-Anges (Inghelendale) dites les Jacobines hors de Bruges; — de Vincent du Castel, receveur de Jeanne de Sainte-Aldegonde, dame de Bernissart, d'Antoinette de Baenst, veuve de messire Jacques de Harchies, de Baudouin de Croix dit Drumez, et de plusieurs autres personnes; — de Pierre Bavet, prêtre, Jerôme Lauweryn, conseiller de l'archiduc, Donat de Coene, Anne de Baenst, veuve du seigneur de Crubeke, Jacques Ketelboeter, conseiller de l'archiduc, Jacques de Proost, recteur de la maison Saint-Jérôme à Gand, Jacqueline Terdelants, abbesse du couvent de Sainte-Gertrude lez Bruges, Jeanne Noppe, prieure du couvent de Galilée à Gand, Isabelle, fille de Pierre Blondin, abbesse des Clarisses de Bois-le-Duc, et de plusieurs autres dont les rentes sont établies sur la ville de Lécluse. = Quittances pour gages et pensions annuelles: — de Charles de Poupet, seigneur de la Chaux, chambellan, de Charles d'Aunoy dit Saint-Simon, d'Hugues de Melun, vicomte de Gand, chambellan, de Louis Rolin, seigneur d'Aymeries, d'Anthume, de Lens et de Berlaimont, de Georges, seigneur de Halluin, et de plusieurs gentilshommes et officiers de l'archiduc; — de Gilles de Bouzenton, écuyer, mari et bail de demoiselle Jeanne Le Jone, mère de lait de monseigneur l'archiduc, de Jean de Pontalier, garde-huche de monseigneur, de Pierre de Lokinghem, premier écuyer tranchant, d'Omer Rycwaert, trésorier des guerres, d'Hugues de Salins, chambellan, et de plusieurs autres gentilshommes, officiers et serviteurs de l'hôtel; — de Jean de Halvart, écuyer, capitaine du château d'Aire, de Guillaume de Fontaines, écuyer, capitaine du château de la Buissière, et de plusieurs autres officiers de l'archiduc. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux opérés dans le Hainaut, dans l'Artois, au boulevard de Lille hors de la porte du Molinel, au château de Gosnay, au château de Lécluse.

B. 2177. (Registre.) — In-folio, parchemin, 222 feuillets.

1 janvier **1502** — 31 décembre **1502**. = Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe, archiduc d'Autriche, pour une année commençant le 1 janvier 1501 (v. st.). = Somme totale de la recette: 341,800 livres 5 sols 10 deniers tournois. Somme totale de la dépense: 290,127 livres 16 sols tournois. = « A maistre Nicolas de Ruter, esleu d'Arras, conseillier et maistre de requestes ordinaires de l'ostel de monseigneur, la somme de six cens cincquante livres, pour, par ordon-

nance de mondit seigneur, estre parti de la ville de Bruxelles le xxvie jour de juing de l'an xv^{c} ung, et, avec messeigneurs de Besançon, de Chierves, de Veirey et autres ambassadeurs d'icellui seigneur, alé devers le roy de France, estant lors à Lyon, pour pluiseurs grandes matières et affaires tant du mariaige d'entre monseigneur le duc de Luxembourg, filz de mondit seigneur, et de madame Claude de France, comme pour le bien de la paix d'entre le roy des Romains et le roy de France, en quoy faisant il a continuellement vacqué jusques au viie jour de septembre...; pour, par ordonnance, estre de rechief parti de la ville de Bruxelles, le iiie jour de novembre enssuivant, et alé avec mondit seigneur et le acompaignié jusques devers le roy de France ou voyaige, qu'il faisoit lors devers le roy et royne d'Espaigne; en quoy faisant, séjournant devers le Roy de France et retournant devers monseigneur le comte de Nassau, lieutenant général d'icellui seigneur estant à Malines, il a vacqué jusques au xiie jour de janvier enssuivant. » (fol. 112 v°) = « A Jehan de Courteville, escuier, bailli de Lille, maistre d'ostel de madame l'archiduchesse, la somme de quatre cens trente-cinq livres pour, par ordonnance de monseigneur, estre parti de Tours en Touraine, le xxe jour de décembre l'an xv^{c} ung, et alé devers le Roy nostre sire, lequel il trouva à Isbrouck, tant pour le bien de paix d'entre le Roy nostre dit seigneur et le roy de France, comme pour autres grandes matières et affaires concernans le bien et honneur de mondit seigneur et de ses pays et subgetz dont n'est besoing icy faire autre déclaracion; en quoy faisant et retournant devers monseigneur de Nassau, lieutenant général, il a vacqué jusques au xve jour d'avril enssuivant, et desbourssé à diverses fois pour sa part et porcion, tant pour avoir fait ouvrir les chemins à cause des grandes neisges estans lors sur les passaiges, dont pour une fois furent mis trois cens pionniers en euvre ou conté de Bourgoingne par l'espace de cincq jours, comme pour guides et autres parties extraordinaires qu'il lui avoit convenu avoir et paier pour faire plus grant diligence durant ledit voyaige, plus de iiii^{xx} iiii livres. » (fol. 114) = « A Jehan Herny, paintre demourant à Bruges, la somme de soixante livres, tant à cause des ouvraiges de son mestier qu'il a faiz à la custode de la tombe et sépulture de feue madame la duchesse d'Austrice et de Bourgoingne, et livré le kanevas dont ladicte custode a esté couverte, laquelle il a paincte de noir par trois fois et y fait huit grans blasons armoyez des armes de madicte dame, et aussi pour avoir fait pluiseurs patrons en papier et de gros fil de laiton, et iceulx porté, dudit Bruges en la ville de Gand, devers monseigneur, pour sur iceulx choisir et eslire la forme et fachon de la traille de fer que l'on avoit depuis faicte pour fermer ladicte sépulture, comme pour les estoffes et fachon du chassis de bois d'icelle custode avec des pentures, chaines, serrures et autres ouvraiges. » (fol. 123) = « A Gilles Wolghe, serrurier demourant à Bruges, la somme de trois cens livres, tant pour le fer comme pour l'ouvraige et fachon d'une grande treille de fer où sont pluiseurs et diverses bendes, pour servir et mectre alentour de la tombe et sépulture de feue madicte dame d'Austrice. » (fol. 123 v°) = A la fin du registre se trouve le compte de Simon Longin, rendu en qualité de maître de la Chambre aux deniers des enfants de l'archiduc, pour quatorze mois commençant le 1 octobre 1501 et finissant le 31 décembre 1502.

B. 2178. (Portefeuille.) — 70 pièces, parchemin; 7, papier; 10 sceaux.

1 janvier **1502** — 31 décembre **1502**. = Mandements de Philippe, archiduc d'Autriche, ordonnant: — de délivrer une somme de quatre mille quatre cent cinquante francs à messire Charles de Lallaing, pour le rachat des seigneuries de Trith et de Maing en Hainaut et des terres de « Bos dame Isabel » et de la « Tour d'Ancre lez Granmont, » qui avaient été données par le duc Philippe-le-Bon à messire Simon de Lallaing, de payer cinq sols de deux gros par jour à Yvon de Luxembourg « commis à la garde d'un grant levrier que la royne de France nous a nagaires envoyé, » de fournir diverses sommes à Jeanne de Comines, dame d'Halluin, à Laurent Spernagle, commis à la recette des droits levés sur les draps de laine d'Angleterre, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers. = Lettres de don accordées par le même Philippe, archiduc d'Autriche: — à maître Louppe de La Garde (Garda), « phisicien » des enfants de l'archiduc et de l'archiduchesse, à Barbe Servels, femme d'Henri Van Assche, nourrice de Charles, duc de Luxembourg, à Marie d'Orselaere, nourrice d'Isabelle d'Autriche, à Jossine de Nieuwerne, berceresse desdits enfants, à Jeanne Courtoise, Catherine Van Welsemesse, Gérine Garemyns, filles de chambre des mêmes enfants; — à Robert de Melun, seigneur de Rosny, chambellan, à Claude Bonnard, grand écuyer d'écurie, à Charles de Poupet, seigneur de la Chaux, chambellan, pour ses « peyne et traveil en nostre voiaige d'Espaigne et pour,

en aucuns voiaiges particuliers, avoir couru en poste, » à Roland de Moerkerke, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, à Cornille Fremault, conseiller et procureur général en Flandre, à Jean Bouchard, conseiller et solliciteur des causes de l'archiduc à Paris, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers de l'archiduc. = Lettres et actes d'attestation : — de Philippe, archiduc d'Autriche, au sujet des objets d'or et d'argent provenant de feu François de Busleyden, archevêque de Besançon, parmi lesquels « une ymage de Nostre-Dame bien ouvrée, dorée, couronnée et décorée d'aucunes perles et autres pières, » et de plusieurs autres officiers de l'archiduc ; — des échevins de Lécluse au sujet de dépenses faites pour défendre les intérêts de la ville au grant Conseil et au Conseil de Flandre ; — de Jacques Flahault, écuyer, lieutenant de monseigneur du Rœux, châtelain d'Hesdin, de Denis de Morbecque, bailli de Saint-Omer, de Jean Du Chastel, prieur des Chartreux de ladite ville de Saint-Omer au sujet des aumônes provenant du legs de la comtesse Mahaut d'Artois, et de plusieurs autres ; — d'Antoine Le Vel, d'Antoine Meurant et Germain de Bray, maîtres des œuvres de l'archiduc en Hainaut, et de plusieurs autres. = Lettres de commission du même archiduc Philippe, nommant : — Francisque de Taxis, maître des postes, le seigneur du Rœux bailli d'Hesdin, Jean Gargan greffier de la châtellenie d'Hesdin, Jean de Renty garde des petits chiens et veneur au lieu du chambellan Jean de Beauffort, Mathelin Le Normand sergent des bois de la Montoire, Jean Papegay sergent du bailliage de Malines, et Barthélemi Ghelvelt, receveur de Wervicq, au soin de renouveler « le terrier et registre des rentes de Wervy, de la seigneurie de la Croix, du Lormier et des appertenances, lequel est si caducque et anchien que à grant difficulté s'en peult on aydier. »

B. 2179. (Portefeuille.) — 105 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1 janvier 1502 — 31 décembre 1502. = Quittances : — de Philippe, archiduc d'Autriche et de Simon Longin, receveur général des finances ; — de Frédéric, évêque d'Utrecht, de Cornille Fremault, procureur général de Flandre, de Jean Pieters, maître des requêtes de l'hôtel, de Simon de Taxis et de plusieurs autres gentilshommes et officiers de l'archiduc ; — d'Omer Rycwaert, trésorier des guerres, d'Anne de Beaumont, dame d'honneur des enfants de l'archiduc et de l'archiduchesse, de Lambert Van den Porte, « phisicien » pour soins auxdits enfants, et de plusieurs officiers de l'archiduc et personnes de son hôtel ; — de Jean de Bray, maire de Ghosselies, de Nicaise Sanguin, seigneur de Rademont (?), et Jean Sanguin, seigneur de Meudon, et de plusieurs autres personnes. = Quittances pour rentes : — du chapitre Notre-Dame d'Arras, du chapitre de Harlebeke, de Pierre Dillyes, abbé de Chocques, d'Alard d'Antoing, prieur du val du Saint-Esprit lez Gosnay, d'Olivier Gobert, abbé de Saint-Silvin d'Auchy, de Jean, abbé de Royaumont, de Jean Flahault, prêtre, chapelain « de la chappelle du Saint-Esperit en l'églize collégial de Saint-Omer, » de Guillaume De le Motte, prêtre, curé de l'église Saint-Martin hors les murs de la ville de Saint-Omer, d'André Le Boulenghier, prêtre, coutre de l'église Saint-Martin hors les murs de Saint-Omer, et de plusieurs autres prêtres, du chapitre Saint-Barthélémi de Béthune, de Michel Aloe, prêtre, vice-gérant de la cure dudit Saint-Barthélemi, de Nicolas Quevillart, chapelain du château de Béthune, et de plusieurs autres prêtres, de Jacques Gargan, prêtre, gouverneur de l'hôpital d'Hesdin ; — de Chrétienne, abbesse de Beaupré sur la Lys, de Jeanne, prieure de Mont-Sainte-Marie lez Gosnay, d'Adrienne de Noyelles, abbesse de Bourbourg, de Claire de Wissocq, abbesse des Clarisses de Saint-Omer ; — de Jacques de Montigny, écuyer, prévôt de Bavai, de Marie de Harchies, de Jacqueline de Vaulx, veuve de Jean de Lanzelles, de Pierre Bandt, prêtre, receveur de l'église Notre-Dame de Lécluse, et d'un grand nombre d'autres personnes de ladite ville de Lécluse.

B. 2180. (Portefeuille.) — 74 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1 janvier 1502 — 31 décembre 1502. = Quittances pour gages : — de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, grand bailli de Hainaut, de Louis Quarré, trésorier de l'ordre de la Toison d'or, de Jean Van der Aa, écuyer, grand fauconnier, de Francisque et Simon de Taxis, maîtres des postes, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers de l'archiduc ; — de François Van der Gracht, écuyer, seigneur de Lenenghem, capitaine du château de Courtrai, de Nicolas de Camere, procureur en la gouvernance de Béthune, de Michel Carpentier et Renaud de Ramecourt, archers de corps de l'archiduc, de Barbe Servels, nourrice de Charles, duc de Luxembourg, et d'un grand nombre d'officiers de l'archiduc et de personnes de l'hôtel ; — de Florent de Habarcq, lieutenant du gouverneur du château de Béthune, d'Eustache

de Bresmes, écuyer, capitaine du château de Saint-Omer, de Joachim de Failly, seigneur de Cléty et du Plouich, de Marquet Le Clerc dit Jean Midy, maître des œuvres au comté d'Artois, et d'autres officiers de l'archiduc.

B. 2181. (Registre.) — In-folio, parchemin, 205 feuillets.

1 janvier 1502 — 31 décembre 1502. = Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe, archiduc d'Autriche, pour un an commençant le 1 janvier 1502 (v. st.). = Somme totale de la recette: 458,592 livres 5 deniers tournois. Somme totale de la dépense: 372,164 livres 4 sols 3 deniers tournois. = « A Gilles d'Aveluz, escuier, la somme de quarante livres dix solz, pour estre parti de la ville de Malines, le xxviie jour de janvier xv^c deux, et alé à Valenchiennes, pour illec faire préparer et mectre à point le logis de la Sale, pour y logier et recevoir les seigneurs de France, qui lors venoient tenir hostaige pour le passaige et sceurté de monseigneur par le royaulme de France à son retour d'Espaigne, et pour illec séjourner emprès eulx. » (fol. 105) = « A l'oste du Regnart à Bruxelles, pour vingt-une aulmes de vin de Rin, pour huit aulmes et six setiers de mesme vin, que monseigneur avoit fait prenre de lui pour présenter en don aux seigneurs hostaiges de France. » (fol. 123 v° et 125) = « A ung orfèvre de la ville d'Anvers, pour cincquante-ung marcs trois onces cincq estrelins de vaisselle d'argent fort dorée et de diverses sortes, que monseigneur avoit envoyé en don au bailli de Senlis, principal conducteur et gouverneur des seigneurs de France ayans lors tenu hostaige à Valenchiennes. » (fol. 126 v°) = « A messire Charles de Croy, prince de Chimay, la somme de dix-sept cens seize livres, pour estre parti de la ville d'Avesnes, le xe de février xve deux, et alé à Valenchiennes devers les seigneurs de France ayans tenu hostaige, pour les recevoir et festoier, comme pour y entretenir ung bon et honneste plat par dessus son ordinaire pour recevoir tous seigneurs, chevaliers, gentilzhommes et autres gens de bien, qui venoient journellement à la chasse, à la paulme et autrement à leur plaisir; et depuis le xie jour du mois de février xv^c deux jusques au iiie jour de juillet que lesdictz hostaigiers s'en partirent pour retourner en France, il avoit été devers eulx et souvent les festoyé de bancquetz, et aussi tenir le plat et y festoyé tous et quelconcques qui y avoient voulu venir. » (fol. 145) = « A Pierre Lespaignart, garde de deux ostrices que monseigneur avoit envoyé d'Espaigne, la somme de quatre-vings quatorze livres dix solz, pour son entretenement et la garde des deux ostrices comme pour la nourriture d'iceulx. » (fol. 42 v°) = « A Marquet de Coche, garde du papegay que monseigneur avoit envoyé d'Espaigne la somme de quarante-sept livres. » (fol. 43) = « Audit Marquet la somme de cent quatorze solz, pour la nourriture dudit papegay, comme pour une grande caige, une couverture de lit pour couvrir ladicte caige, deux bacqs de plomb, une serrure garnie d'une bonne clef pour fermer ladicte caige, cincq cens de bois, ung cent de fagoz pour chauffer le pale où estoit journellement ledit papegay et une pomme de pin pour mengier ledit papegay. » (fol. 136) = « A Nicaise Ladan dit le Songeur (1), pour don que monseigneur lui a fait quant il avoit présenté à mondit seigneur ung songe de son voyaige d'Espaigne, vii l. x s. » (fol. 111) = « A Jehan Loupes, escripvain demourant à Bruges, la somme de douze livres, qui deue lui estoit pour ung libre que l'on appelle A B C, escript en lettre de forme, garny de bonnes histoires et pluiseurs lettres d'or, qu'il avoit vendu et délivré pour faire apprendre madame Liénor, première fille de monseigneur. » (fol. 135) = « A ung brasseur de Bruxelles, pour six tonneaulx de cervoise de Bruxelles pour mener à monseigneur à Lyon à vingt solz pièce. » (fol. 123) = « A ung brasseur de Bruxelles, pour huit tonneaulx de cervoise achatez de lui pour envoyer à madame de Savoye en Savoye. » (fol. 126 v°) = « A dame Ysabeau Machefoing, vesve, et Charles de la Marche, filz et héritier de feu messire Olivier de la Marche, la somme de deux mil livres, pour le rachat de cent cincquante livres que ledit feu Olivier de la Marche et ladicte vesve avoient de rente perpétuelle par chascun an sur le demene de Haynnau. » (fol. 154) = A la fin du registre se trouve un compte rendu par Simon Longin, en qualité de maître de la Chambre aux deniers des enfants de l'archiduc, pour douze mois et dix-sept jours, commençant le 1 janvier 1503.

B. 2182. (Portefeuille.) — 101 pièces, parchemin; 7, papier; 3 sceaux.

1 janvier 1502 — 31 décembre 1503. = Mandements

(1) Nicaise Ladam est un chroniqueur assez connu, qui, en sa jeunesse, avait fait des poésies et qui devint roi d'armes de Charles-Quint, comme l'apprennent les deux vers suivants de son épitaphe, conservée sur un tableau du musée de Douai:

« Combien qu'en son enfance on l'appelast Songeur,
Roy d'armes fust esleu par Charles, empereur. »

de Philippe, archiduc d'Autriche, ordonnant : — de faire jouir la ville de Lécluse du privilège en vertu duquel « tous ceulx et celles qui vouldroient aller résider en ladicte ville et prendre la franchise d'icelle, pourroient aller et converser seurement et franchement en et par tous noz pays et seignouries, en payant chascun an la VIII[e] partie de leurs debtes seullement, lesquelles debtes, en acceptant ladicte franchise, ilz seroient obligez de les baillier par déclaration et les faire enregistrer, » de laisser percevoir, par les exécuteurs du testament d'Henri de Berghes, évêque de Cambrai, les arrérages et tout ce qui était échu avant le trépas, de constituer une rente de six mille florins sur le duché de Brabant, de faire délivrer diverses sommes à Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, à Antoine de Croy, seigneur de Sempy, à Jean de Luxembourg, seigneur de Ville à Jeanne de Comines, dame d'Halluin. = Lettres de don accordées par le même Philippe, archiduc de Bourgogne : — à Maximilien de Hornes, vicomte de Berghes, au seigneur de Vergy, maréchal de Bourgogne, à Olivier de Famart, capitaine des archers de corps du fils de l'archiduc, Charles de Luxembourg, à Jean Angoule, « capitaine espaignart, » à Richard de la Chapelle, maître des requêtes de l'hôtel, et à plusieurs autres ; — à Diert Van Diest, écuyer, rentmaistre et trésorier de Malines, pour ses bons services au « reboutement et réduction de ceulx de noz villes de Louvain, Brouxelles et leurs adhérens, lors à nous rebelles et désobéissans, » au seigneur de Ligne, chambellan, qui reçoit remise des droits seigneuriaux au sujet de la terre de Fauquembergues en Artois. = Lettres et actes d'attestation : — de Philippe, archiduc d'Autriche, concernant ses joyaux parmi lesquels « ung gobelet de licorne garni d'or et le couvercle d'or, et sur le fertelet les armes de Clèves, » au sujet des objets en or et argent provenant de feu François de Busleyden, archevêque de Besançon, et de ce qui a été remis à Jérôme de Busleyden, prévôt d'Aire, frère dudit archevêque ; — des maîtres de l'hôtel et des maîtres de la Chambre des Comptes au sujet de la vérification des comptes des années précédentes ; — des échevins de Douai au sujet des assis ; — d'Augustin de Renty, lieutenant de Denis de Morbecque, bailli de Saint-Omer, de Jean Duchastel, prieur des Chartreux du Val de Sainte-Aldegonde lez Saint-Omer, de Robert De le Motte, écuyer, lieutenant du bailli d'Hesdin, et de plusieurs autres officiers de l'archiduc en Artois ; — de Nicolas Dassonleville receveur général du Hainaut, au sujet de sommes payées à Gilles de Bouzenton dit le Veau, et de plusieurs sergents du bailliage de Hainaut. = Lettres de commission de Philippe, archiduc d'Autriche, nommant : — le seigneur de Chièvres (Guillaume de Croy), grand veneur du comté de Namur, Enguerrand Lepalomme, sergent des bois de Ruhout, Nicolas Zoels, « maistre espriveteur, » Jean de Heghes, procureur en la prévôté de Montreuil et au bailliage d'Amiens, Othenin Grospain, capitaine du château d'Ornans.

B. 2183. (Portefeuille.) — 60 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1 janvier **1503** — 31 décembre **1503**. = Quittances : — de Philippe, archiduc d'Autriche, de Jeanne, archiduchesse d'Autriche, et de Simon Longin, receveur général des finances ; — de Nicolas de Ruter, évêque d'Arras, Jérôme Lauwerin, trésorier des finances, Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, et Englebert, comte de Nassau, au sujet d'ambassades « pour le fait de la paix d'entre le roy des Romains et le roy de France, » de Louis Vergenhausen, docteur en droit, prévôt de Stockart, ambassadeur de Maximilien, roi des Romains, de Guillaume de Stradio, chevalier, seigneur d'Orbaix et de Maline, chancelier de Brabant, de Jean Bouchart, conseiller de l'archiduc et solliciteur de ses causes près du parlement de Paris, de Jean Van Belle, maître de la Chambre aux deniers de l'archiduc durant son voyage d'Espagne ; — de Philippe Hanneton, premier secrétaire de l'archiduc, de Rodrigue de Lallaing, écuyer, capitaine des archers de corps de l'archiduc, d'Isabelle Machefoing, veuve d'Olivier de la Marche, de « Johanni Polo de Albo Castro, nobilis homo greco, » d'Humbert de Plaine, Nicolas de Mandeville et autres pages de l'archiduc, et de plusieurs de ses gentilshommes et officiers ; — du président de la Chambre des Comptes de Lille, au sujet d'une somme de trente et une livres cinq sols payés à Diéric Nieuhof, verrier de Lille, « pour une verrière faicte aux armes de monseigneur en la librairie, » de Matthieu de Lespine et Jean Ruffault, auditeurs en ladite Chambre des Comptes, de Jean de Bournonville, seigneur de la Valée et du Valentin, de Jean de Nœuville, seigneur dudit lieu et de Boubers sur Canche, de Pierre des Markais, receveur de Jean de Créqui, seigneur de Canaples, de Jean Des Moustiers, receveur de Jean de Houchin, seigneur de Longuastre et de Mory, et de plusieurs officiers de l'archiduc dans l'Artois et le Hainaut.

B. 2184. (Portefeuille.) — 80 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1 janvier **1503** — 31 décembre **1503**. = Quittances

pour rentes : — du chapitre Notre-Dame d'Arras, d'Oste Macheclier, chanoine de la collégiale de Saint-Omer, de Jean de Roulers, vicaire de la même collégiale, de Jean Costart, receveur de messire Adrien de Wissocq, prêtre et chevalier de Jérusalem, d'Alard d'Antoing, prieur des Chartreux du Val-Saint-Esprit lez Gosnay, de Jean Guillet, procureur des Chartreux de Gosnay, de Nicolas de Camiers, bailli de l'abbé de Chocques, de Wulgang Stovenel, chapelain de Notre-Dame de Lens en Artois, de Matthieu Le Vasseur, chapelain de la Boussière, de Jean Pammart, prêtre, hospitalier de l'hôpital de Chocques, de Robert Waufflart, chantre et chanoine de la collégiale Saint-Barthélemi de Béthune, de Louis Ansselin, prêtre et administrateur de l'hôpital Saint-Georges à Béthune, de Baudouin de Fromantel, receveur du prieuré du Perroy lez Béthune, et de plusieurs prêtres de la même ville ; — de Chrétienne, abbesse de Beaupré sur la Lys, de Jeanne Du Bos, prieure de Mont-Sainte-Marie lez Gosnay, de Jacquemine, abbesse de Sainte-Claire en la ville de Saint-Omer ; — de Christophe, marquis de Baden, de Marie de Harchies, dame de Rosebecque, de Pierre de Persin, naguères huissier de la Salle du roi des Romains, et de plusieurs autres. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, de Charles de Croy, prince de Chimai, de Ferry de Croy, seigneur du Rœulx, de Claude de Neufchastel, seigneur du Fay et de Grancey, de Josse de Prant, seigneur de Blaesvelt, d'Henri de Witthem, seigneur de Beersel, de Pierre de Lannoy, seigneur du Fresnoy, et de plusieurs gentilshommes et officiers de l'archiduc ; — de Jean De le Motte, écuyer, lieutenant du bailli de Saint-Omer, de Guillaume de Fontaines, écuyer, capitaine et prévôt de la Buissière, de Michel Van Damme, prêtre, chapelain de la Chambre des Comptes pour « avoir célébré messe en icelle chambre chascun jour y besoingnable, » et de plusieurs autres officiers et personnes de la maison de l'archiduc. = États de journées d'ouvriers au sujet de travaux opérés au château et au vivier de Lens.

B. 2185. (Registre.) — In-folio, parchemin, 283 feuillets.

1 janvier **1504** — 31 décembre **1504**. = Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe, archiduc d'Autriche, pour un an commençant le 1 janvier 1503 (v. st.). = Somme totale de la recette : 521,478 livres 7 sols 4 deniers tournois. Somme totale de la dépense : 591,971 livres 5 sols 5 deniers tournois. = « A maistre Mathieu de Lespine, auditeur en la Chambre des Comptes à Lille, la somme de trente-huit livres huit solz, pour estre parti de Lille le XXVIe jour de décembre XVc trois et avoir porté, devers monseigneur, les comptes de feu Wautre Van Outhuesdein touchant le fait des joyaulx de mondit seigneur, dont par ci-devant il avoit la garde, les inventoires vielz et nouveau, les acquitz, muniments et autres ad ce servans... en quoy faisant, alant, besongnant sur le fait du renouvellement desditz inventoires..., il a vacqué XXXII jours. » (fol. 134 v°) = « Audit maistre Mathieu de Lespine, la somme de trente-cinq livres quatre sols, pour, le XIIIe jour de juing l'an XVc quatre, estre alé à Bruxelles avec autres commissaires procéder à veoir, peser et livrer à Thiéri de Ertvelde, garde des joyaulx de monseigneur, certaines parties de baghes et de vaisselle d'or, d'argent doré et d'argent blancq, qui restoient à livrer audit garde, pour le parfait de l'inventoire que icellui seigneur avoit ordonné estre fait de ses joyaulx par lesdits commissaires, et pour rédigier par escript les charges à widier et parties de joyaulx non trouvées, que doivent les hoirs et ayans cause de feu Jehan Bave, en son vivant et jusques à son trespas garde des joyaulx. » (fol. 141 v°) = « A Jehan de Courteville, escuier, conseillier et maistre d'ostel de madame l'archiduchesse, la somme de trois cens cincquante livres, pour estre parti de Bruxelles le second jour de décembre XVc trois, et alé tout devers le roy de France pour obtenir deux saulf conduitz, assavoir ung pour madame l'archiduchesse que icellui seigneur entendoit lors faire retourner d'Espaigne par terre, et l'autre pour lui passer par le royaulme de France pour aler devers le roy et royne d'Espaigne et madicte dame, pour aucunes grandes matières et affaires secretz touchant le retour de madicte dame, dont n'est besoing icy faire déclaration ; en quoy faisant, alant devers le roy de France estant lors à Lyon, sollicitant le partement de madicte dame pour retourner ès pays de par deça, besongnant et retournant avec madicte dame jusques à Bourghes où elle print son chemin pour aller à ung port de mer pour monter au premier bon vent, et d'illec retourner par France devers mondit seigneur, estant lors à Gand, lui faire rapport de son besongne, il a vacqué et esté occupé jusques au IXe jour du mois d'apvril, pour ce et pour la grant despence qu'il lui a convenu faire pour la chierté des vivres, à cause des guerres et armées estans lors ès dicts pays de France et Espaignes, parmy lesquelles armées il lui avoit convenu passer. » (fol. 138 v°) = « A Johanni Polo de Albo Castro, nobilis homo greco, la somme de dix-neuf livres dix solz, pour don en récom-

pensacion d'un libre qu'il avoit, le IIIᵉ du mois d'avril, présenté en don à monseigneur, contenant la grant question que feist le Grant Turcq au saint Patriarke de Constantinoble touchant la saincte Trinité et la Foy Chrestienne.» (fol. 154 vᵒ) = « A frère Erasme, *Rotterdamenti*, religieulx de l'ordre de Saint-Augustin, la somme de dix livres pour don que monseigneur lui a fait, pour une fois et en aulmosne, pour l'aidier à entretenir à l'escole à Louvain où il estudioit lors. » (fol. 162) = « A Anthoine de Gavere, lieur de libres demourant à Bruges, la somme de quinze livres pour avoir relié en asseele de bois cincq grans libres appartenans à mondit seigneur, comme pour y avoir refait et remis à point pluiseurs histoires et lettres d'or et les avoir dorez comme il appartient, assavoir le premier libre des Ethicques, le second les Epistres de Senèque translatée de latin en franchois, le IIIᵉ. A vous, très excellent prince Charles le Quint, roy de France, le IIIIᵉ de la translation du premier libre de Valerius Maximus, et le vᵉ du premier libre Dyaloghe saint Grégoire pape. » (fol. 225) = « A Jehan Grenier, tapissier demourant à Tournay, la somme de sept cens quatre vingts quatre livres seize sols, pour quatre cens trente six aulnes de riche tapisserie bien richement faicte à la manière de Portugal et de Indie, que monseigneur avoit, le XIIIIᵉ jour de juing XVᶜ quatre, fait prenre et achater de lui pour icelle envoyer en France à monseigneur de Ville, qui estoit lors en ambassade illec, pour la présenter en don de par lui à aucun seigneur de France dont n'est besoing icy faire déclaration. » (fol. 226 vᵒ) = « A Pierre d'Enghien, dit d'Alost, tapissier de monseigneur, la somme de huit vings quatorze livres sept solz six deniers, pour cincq fins tapis veluz de Turquie, que monseigneur avoit fait livrer en don, deux à messeigneurs ses enffans, à monseigneur le chancellier ung, à monseigneur d'Arras ung, et au trésorier général ung. » (fol. 227 vᵒ) = « A Philippe Van Horne, tapissier demourant à Audenarde, la somme de cent livres seize solz, pour douze bancquiers de tapisserie de verdure contenans VIIIˣˣ VIII aulnes, que monseigneur avoit fait prenre et acater de lui pour les mettre ès chambres d'icellui seigneur, de ses premier chambellan, sommelier de corps, maistres d'ostel et autres offices de son ostel. » (fol. 228) = « A Adam de Cupere, marchant tapissier estant, ou mois d'octobre, à la feste d'Anvers, la somme de quatre cens soixante-neuf livres seize solz, pour huit grandes pièces de tapisserie, assavoir les quatre de l'istoire du roy Nut, contenans ensemble neuf vings sept aulnes et demie, et les autres quatre de l'istoire du roy Hercule contenans ensemble huit vings aulnes, que monseigneur avoit fait achater de lui pour les envoyer présenter en don aux deux généraulx de Picardie, serviteurs de roy de France, pour considéracion des lettres de descharge qu'ilz avoient lors expedité au prouffit de monseigneur, de l'ayde ordinaire d'Artois à lui donnée par icellui seigneur leur maistre. » (fol. 232 vᵒ) = « A Jeronnimus Van Aeken, dit Bosch, paintre demourant au Bois-le-Duc, la somme de trente six livres, en prest et paiement à bon compte sur ce qu'il lui povoit et pourroit estre deu sur un grant tableau de paincture de neuf pietz de hault et unze pietz de long, ou doit estre le Jugement de Dieu, assavoir paradis et infer, que monseigneur lui avait ordonné faire pour son très-noble plaisir. » (fol. 230 vᵒ)

B. 2186. (Portefeuille.) — 149 pièces, parchemin, 10, papier; 105 sceaux.

1 janvier **1504** — 31 décembre **1504**. = Mandements de Philippe, roi de Castille, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne et comte de Flandre, ordonnant de délivrer: — une somme de six cents livres à maître Paul de Oighe, seigneur de Faulquewez, conseiller de Brabant, qui, « durant les guerres et divisions, pour tenir nostre party et querelle, a eu sa maison et fortresse abatuz et brulez, et, d'autre part, en nostre court féodale de Brabant, a renouvelé papiers et registres de nos fiefz de Brabant, qui estoient tous obscurs et gastez, tellement que, au moyen de ce, il a grandement amendé et esclarchy noz droiz et demenne en receptte annuelle et recouvré de deux à trois cens fiefz, » une somme de cinq cent quarante-sept livres dix sols à maître Philibert Naturelli, prévôt d'Utrecht, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, pour argent donné comptant à ceux qui vinrent le saluer et lui donner « comme nostre ambassadeur le *profficiat* des réaulmes de Castille et autres, à nous escheuz et advenuz par le trespas de feue nostre belle-mère, la royne d'Espaigne, » une somme de quatorze cent quatre-vingt-huit florins dix-huit sols à Diégo de Las Casas, agent du duc de Medina, comme prix d'une certaine quantité d'huile vendue au Roi, la somme de soixante-dix livres dix sols à Jean de Wassenaere et à Charles de Lannoy dit Mingoval, écuyers, pour leurs services et notamment « pour la despence qu'ils ont faicte à eulx accoustrer et mectre empoint pour servir en armes en la guerre de Gheldre; » — une somme de douze mille quatre cents florins aux héritiers de François de Busleyden, archevêque de Besançon, dont les joyaux et la vaisselle d'argent ont été remis entre les mains du

Roi; diverses sommes au sujet de constitutions de rentes sur le domaine de Flandre, à Cornille Fremault, procureur général de Flandre, et à Jean de Themsicke, massier et sergent d'armes du Roi, pour voyages et vacations, aux héritiers de feu Pierre de Warenghien, en son vivant tapissier et valet de chambre, à la ville de Valenciennes qui s'est imposé de grandes charges à la demande de feu le duc Charlès, à Jean de Clèves, à Robert de Melun, vicomte de Gand, à Laurent Clinkebout, sous-bailli de Saint-Omer, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi. = Lettres de don accordées par le même Philippe, roi de Castille: — à Anne de Bourgogne, douairière de Ravestein, chargée de la garde de Charles, duc de Luxembourg, à plusieurs dames d'honneur, à Marguerite de Croy, comtesse de Hornes, « à cause du voyaige que présentement elle va faire à Saint Jacques en Galice, » à Jean Rebler et Urbain de Sarralonga, ambassadeurs de l'empereur Maximilien, à Jean de Trazegnies, à Michel, bâtard de Trazegnies, pour ses bons services durant le voyage d'Espagne, à Odot Des Molins, maître des requêtes de l'hôtel. et à plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi; — à Hugues Oderne, prévôt de Soignies, pour ses voyages et vacations, à Charles de Pommart, à Floris d'Isselteyn, à Guillaume Dommessent, président de la Chambre des Comptes de Lille, à messire Wolfgang, comte de Furstenberg, à Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne, à Jacques de Chimilly, écuyer, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi; — à Jean de Metteneye, écuyer d'écurie, à Charles de Wedergrate, bailli de Ninove, à Philippe de la Barre, échanson, à Jacques de Glymes, écuyer, à Jennet de Tenremonde, écuyer, à Guillaume d'Aeswyn, chambellan, à Michel de Clerfay, écuyer, à Philippe Heddebault, chevalier, premier sommelier de corps de Charles, duc de Luxembourg, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi; — à Jean de Quingey, écuyer, à maître Jean Pael, docteur en droit, conseiller du Roi, à Jean de Pluimcooper, secrétaire, au sujet d'un fief sis à « Eggerscappelle » en la châtellenie de Furnes, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi; — à Claire Le Louchier, religieuse à Mons, aux Clarisses de Briele, à Thomas de Salezart, dominicain espagnol, confesseur de l'archiduchesse, à Jean Ymgniez de Gallareta, premier chapelain de l'archiduchesse, à maître Jean Lopez de Gamboa, écuyer espagnol, à Jeanne Le Jeune, femme de Gilles de Bouzenton, mère de lait du Roi, à maître Libéral Trivysan et autres médecins du Roi, de la reine et de leurs enfants, à Gilles Van den Damme, « clerc, prince agil submis aux dames en considération des passe-temps et esbaz qu'il a faiz durant sa principaulté, » et à plusieurs gentilshommes, officiers ou personnes de la maison du Roi.

B. 2187. (Portefeuille.) — 70 pièces, parchemin; 7, papier; 3 sceaux.

1 janvier **1504** — 31 décembre **1504.** = Lettres et actes d'attestation: — de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, au sujet d'une somme de trois mille florins d'or payée comme dernier acompte d'une somme plus grande, à Robert de la Marcke, seigneur de Sedan, « pour le rachat de la maison, ville et seignourie de Montfort, » de Jean, duc de Clèves, comte de la Marcke, de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi; — de Justin, abbé de Saint-Jean lez Chocques, d'Alard d'Antoing, prieur des Chartreux du Val-Saint-Esprit lez Gosnay, de Jacques du Quesnoy, écuyer, lieutenant du gouverneur de Béthune, de Jean du Châtel, prieur des Chartreux de Sainte-Aldegonde lez Saint-Omer et de Denis de Morbeeque, bailli de Saint-Omer, au sujet des aumômes du legs de la comtesse Mahaut, de Philippe de Dompierre, lieutenant du bailli de Boiry-Notre-Dame, de Ferry de Croy, seigneur de Rœulx, bailli d'Hesdin, de Jacques du Mollin, écuyer, lieutenant du bailli d'Aire, d'Antoine du Payage, lieutenant général de Jacques de Coupigny, bailli de Lens, et de plusieurs autres; — de Nicolas Dassonleville, receveur général du Hainaut, au sujet de la reprise par le Roi « de la maison du Losseignol estant en la forèst de Mourmal que possessoit le seigneur de Boussut, » et de plusieurs autres officiers du Roi. = Lettres de commission du même Philippe, roi de Castille, nommant: — le prévôt d'Utrecht Philibert Naturelli, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, au lieu d'Henri de Berghes, en son vivant évêque de Cambrai, Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, second chambellan, Guillaume de Aeswyn et Simon de Ryt, chambellans, Ghisbrecht Dullart, receveur de l'artillerie, don Alfonse, infant de Fez, et le comte Otte de Raetberg, écuyers domestiques, Pierre Mathys Cretici, docteur en médecine, conseiller et physicien du Roi; — le seigneur de Rosny Robert de Melun, gouverneur d'Arras, Bapaume, Avesnes, Aubigny, Fampoux et Remi, Claude de Bonnard, gouverneur de Béthune, Jean Van Steelant, sous-bailli de la Motte-au-Bois et sergent à cheval de la forêt de Nieppe, Gérard de Nart, « soldoyer » du château d'Aire, Jean de Lutsemborg, capitaine de Gravelines, Jean de Rogierville,

conseiller du Roi à Saint-Omer, Engerrand Le Palomme, sergent des bois de Ruhout, Philippe du Quesne, écuyer de cuisine, Guillaume de Vergy, capitaine des frontières du pays de Gheldre, Guillaume Decez, contrôleur du grenier à sel de Charolles.

B. 2188. (Portefeuille.) — 143 pièces, parchemin; 9 sceaux.

1 janvier **1504** — 31 décembre **1504**. = Quittances : de Philippe, roi de Castille, archiduc d'Autriche, au sujet de sommes qui lui ont été délivrées par le receveur général des finances « pour convertir et emploier en noz usaiges et affaires secretz, à nostre plaisir, dont ne volons autre ne plus ample déclaracion icy estre faicte ; » — de Christophe, marquis de Baden, gouverneur du duché de Luxembourg et du comté de Chiny, au sujet des sommes qui lui étaient dues pour avoir engagé l'avouerie de Verdun, de Nicolas de Ruter, évêque d'Arras, de Marguerite de Croy, comtesse de Hornes, au sujet de son pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, de Guillaume, seigneur de Vergy, de Frédéric, duc de Bavière, comte Palatin, de Jean Rebler, docteur, ambassadeur du roi des Romains, et de plusieurs autres gentilshommes et seigneurs ; — de Robert de la Marcke, seigneur de Sedan, chambellan, de Jean, duc de Clèves, comte de la Marcke, de Guillaume, comte de Renemberch, au sujet de services rendus par messire Vincent de Zwanemberch, son beau-père, et par lui-même tant au siége de Montfort qu'en l'exercice de ses fonctions de drossart et châtelain de Limbourg, de Philippe, seigneur de Boussut, d'Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, d'Antoinette de Saveuses, fille de feu Charles de Saveuses, seigneur de Souverain Molinet de Robecques, avec l'attestation de Robert de Nédonchel, seigneur de Sevelinghes, de Michel, bâtard de Trasignies, au sujet du voyage d'Espagne, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi ; — de Jean Molinet, prêtre, au sujet d'un don reçu du Roi, de Jean de Bregilles, écuyer, premier pannetier, au sujet d' « une grant table de dyamant enchassée en or et ung grand balay delivrés ès mains de monseigneur, » de Guillaume Dommessent, président de la Chambre des Comptes de Lille, de Gérard de la Roche, Louis Conroy et Matthieu de Lespine, conseillers en la même Chambre, de Jean Le Blanc, clerc ordinaire en la même Chambre, de Jean Paele, « docteur ès droiz, conseillier de monseigneur, » de Cornille Fremault, procureur général en Flandre, de Simon Longin, receveur général des finances, et de plusieurs autres officiers du Roi ; — d'Hugues de Melun, vicomte de Gand, de Floris d'Isselteyn, capitaine des gentilshommes de l'hôtel, de Jean de Brune, « héritier en partie et pour ung tiers de feu Anthoine, filz de Jehan de Witte, » de Jean Van Utrecht, capitaine du « blockhuis » de Ziricźée, de Claude Rousselet, écuyer, de Cornille Pyck, écuyer, de Roelkin de Mol, écuyer, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi.

B. 2189. (Portefeuille.) — 157 pièces, parchemin.

1 janvier **1504** — 31 décembre **1504**. = Quittances: — de Claude de Salins, écuyer, capitaine des archers de corps, de Jean de Salins, naguères page du Roi, de la veuve et des héritiers de Georges de Themsicke, de Georges Mespack, secrétaire du comte de Fustenberch, de Claire Le Loucher, religieuse au monastère de Saint-Augustin à Mons, de Bernard de Nyeustat, écuyer allemand, de Claude Bouton, écuyer d'écurie, et de plusieurs officiers du Roi ; — de Jean Rabutin « dit Esperit, » écuyer, de Pierre de Villers, écuyer, de Gautier des Eschelles, écuyer, d'Antoine Floret, écuyer, de Jacques de Glimes, écuyer, d'Antoine de Courvoyson, écuyer, de Jeannot Desprez, écuyer, de Gérard Paroche, écuyer, de Louis de la Marcke, seigneur de Herbeymont, chambellan, de Diégo de Haro, écuyer espagnol, de Jacques Roys de Mazilles, écuyer, et de plusieurs autres officiers du Roi ; — de « Louppes de Lussere, espaignart, maistre d'une cravelle du port de trois cens tonneaulx, en laquelle le Roy, nostre sire, envoye présentement l'aulmosnier, quatre filles de chambre de la Royne et autres jusques au nombre de douze personnes, des pays de pardecha jusques en Espaigne, » de Thomas Salezart, dominicain espagnol, confesseur de la Reine, de frère Érasme *Roterdamensis*, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, d'Hugues Oderne, prévôt de Soignies, de Guillaume de Courteheuse, huissier ordinaire du Roi, de Jean Van der Aa le jeune, écuyer, de Libéral de Trévisan, Jacques Richardi et Henri Vellis, conseillers et physiciens du Roi, de Jean Bayart, valet de corps de l'écurie du Roi, et de plusieurs autres officiers et personnes de la maison; — d'Antoine de Gavre, « lyeur de libres demeurant à Bruges, » d'Adam de Cupere, marchand tapissier, pour huit pièces de tapisserie « les quatre de l'istoire du roy Nut, et les autres quatre de l'istoire de Hercules, » de Jean Van Ymerselle, écuyer, margrave d'Anvers, de Jean de la Tour, écuyer, de Jean Watripont, marchand de draps de laine demeu-

rant à Anvers, de Pierre Le Camuz, marchand mercier suivant la Cour, et de plusieurs autres pour achat d'étoffes, vêtements, chevaux, mulets et objets divers : — de Jérôme de Busleyden, prévôt d'Aire, Gilles et Walerand de Busleyden, conseillers du Roi, au sujet de la somme donnée pour les joyaux et la vaisselle laissés par leur frère François de Busleyden, archevêque de Besançon, de Grégoire Beauventre, naguères bailli fermier de Seclin, de Jean de Houchin, chevalier, seigneur de Longuastre et de Mory, d'Isabelle Delyot, fille de feu Guillaume, veuve de feu Jacques de Cantre, et de plusieurs autres personnes. = Quittances pour rentes : — de Pierre de Hocron, écuyer, procurer syndic des Frères Mineurs de Lille, de Justin, abbé de Chocques, et Alard d'Antoing, prieur du Val-Saint-Esprit lez Gosnay, de Matthieu de La Warenne, abbé de Saint-Josse-sur-Mer, du chapitre Saint-Barthélemi de Béthune et de plusieurs prêtres de la même ville et des localités voisines, de Philippe Vasseur, prévôt du chapitre Saint-Martin à Hesdin, de Jean, abbé de Royaumont ; — de Jeanne du Bos, prieure de Mont-Sainte-Marie lez Gosnay, et de l'abbesse de Beaupré sur la Lys ; — de Denis de Morbecque, chambellan, de Jean Van der Scaghe, et de plusieurs autres personnes.

B. 2190. (Portefeuille.) — 150 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1 janvier **1504** — 31 décembre **1504.** = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, second chambellan, de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, chambellan, de Bernard de Luxembourg, écuyer d'écurie, de Guillaume, duc de Juliers, de Baudouin, bâtard de Bourgogne, chambellan, de Philippe, bâtard de Bourgogne, chambellan, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi ; — d'Anne de Bourgogne, douairière de Ravestein, de Cornille de Bergues, seigneur de Zenemberghe, de Philibert de Verey dit la Mouche, de Thomas de Pleine, seigneur de Maigny, chancelier, de Gérard de Pleine, seigneur de la Roche, chambellan, de Charles d'Aunoy dit Saint-Simon, écuyer pannetier, de Françoise de Saint-Pol, dame de Ravestein, et de plusieurs gentilshommes et officiers du Roi ; — de Vincent de Zwinembourg, chevalier, naguères lieutenant du châtelain et sénéchal de Limbourg, de Pierre Claeys, prévôt des maréchaux, de Claude de Neufchâtel, seigneur du Fay, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi ; — de Jérôme Clauet, garde des oiseaux de chambre du Roi, de Jacques de Voocht, écuyer, de Barthélemi de Samper, écuyer espagnol, de Jeannot de Tenremonde, écuyer d'écurie, et de plusieurs officiers du Roi et gens de sa maison ; — de Martin de Wissocq, conseiller, de Florent de Habarcq, lieutenant et commis à la garde du château de Béthune, et de plusieurs autres officiers du Roi. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés aux moulins de La Gorgue, dans le domaine de Lens et à Lécluse.

B. 2191. (Registre.) — 459 feuillets, parchemin.

1 janvier **1505** — 31 décembre **1505.** = « Compte quatorziesme de Simon Longin, conseillier et receveur général de toutes les demene et finances de (Phelippe), roy de Castille, de Léon, de Grenade, archiduc d'Austrice, prince d'Arragon, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Stier, de Carinte, de Carniole, de Lembourg, de Luxembourg et de Gheldres, comte de Flandres, de Habsbourg, de Tyrol, d'Artois, de Bourgongne, Palatin et de Haynnau, lantgrave d'Elsace, marquiz de Burgauvs et du Saint-Empire, de Hollande, de Zellande, de Farrette, de Kiburg, de Namur et de Zutphen, conte seigneur de Frize, sur la marche d'Esclavonie, de Porteniauvs, de Salins et de Malines, de la recepte et despence par lui faicte à cause de sondit office de receveur général, pour ung an entier commenchant le premier jour de janvier l'an mil cincq cens et quatre et finissant le dernier jour de décembre enssuivant l'an mil cincq cens et cincq, et ce fait ce présent compte à monnoye de Flandres de quarante groz pour la livre. » = Somme totale de la recette : 1,426,92 livres 15 sols 5 deniers tournois. Somme totale de la dépense : 1,485,853 livres 10 sols 2 deniers tournois. = « A maistre Jehan Molinet, maistre cronicqueur du Roy, la somme de six livres pour don que le Roy lui en a fait pour une fois pour emploier en l'achat de drap noir pour en faire une robe de deul. » (fol. 283) = « A ung serviteur paintre de l'ostel de monseigneur de Ravestein, la somme de vint cincq livres, pour don que le Roy lui en a fait pour son vin, quant, le XXIIII[e] jour de novembre, il lui présenta en don une femme nue painte en platte paincture de par son dit maistre. » (fol. 297 v°) = « A maistres Marc Steembergbe, doyen, et Josse de Leenheere, chanoine, de l'église collégiale Saincte-Goule en la ville de Bruxelles, procureurs et ayans la charge et conduicte de l'ouvraige du tabernacle que l'on faisoit lors en ladicte église pour mectre le Saint Sacrement, la somme de six vins livres pour emploier au plus nécessaire

dudit ouvraige, affin que le Roy fut participant aux prières et oroisons qui se faisoient journellement devant et à l'honneur du Saint Sacrement. » (fol. 302) = « A magister Johannes de Anchiata, nagaires maistre d'escole de monseigneur le prince de Castille, la somme cent livres pour don, en considéracion des services qu'il avoit faiz oudit estat de maistre d'escole, meismement pour l'aidier à payer ses créditeurs et après s'en retourner en Espaigne. » (fol. 315) = « A Jacques Van Lathem, varlet de chambre et paintre du Roy, et à Jehan Van Batle, paintre, demourant à Malines, » pour cottes d'armes armoyées, écussons, bannières, etc. (fol. 348 v°, 360 v° et 380 v°) = « A Charles de Berthoz, escuier, eschevin du Franc de Bruges, la somme de trois cens douze livres, pour une grande table de platte paincture faicte à huille de l'histoire Saint-Anthoine, avec pluiseurs histoires y adjoustées tant à deux feulletz de ladicte table que ailleurs richement faictes, que le Roy a fait prendre et acheter de lui pour icelle présenter au Roy son père. » (fol. 389) = « A Pierre de Coninxlo, paintre, demourant à Bruxelles, la somme de douze livres pour ung tableau faict à la pourtraicture de madame de Savoye, que le Roy a fait acheter de lui et icellui envoyé par Thoison d'or au roy d'Angleterre. » (fol. 390 v°) = « A Mathieu Le Grant, tapissier demourant à Béthune, la somme de cent livres, pour deux grans tapis et ung bancquier de drap sur chascune desquelles pièces sont les armes du roy des Romains et du Roy nostre sire, et pluiseurs chiens qui rongent oz, que le Roy a fait acheter et mectre en sa tapisserie. » (fol. 272 v°) = « A Jehan Grenier, marchant de tapisserie demourant à Tournay, la somme de deux mil quatre cens soixante douze livres, pour pluiseurs parties de tappisseries, lesquelles le Roy a fait mectre en l'office de sa tappisserie pour faire mener avec lui et s'en servir en son voyaige d'Espaigne, et premiers pour six grandes pièces de tappisseries richement ouvrées de l'histoire du Bancquet contenans deux cens soixante aulnes au pris de quarante deux solz l'aulne ; item pour une chambre de tapisserie faicte de personnaiges de Vignerons contenans quatre cens dix aulnes au pris de trente solz l'aulne; item pour une autre chambre de tappisserie faicte aux personnaiges de Bocherons contenans trois cens soixante dix aulnes audit pris de trente solz ; item pour six grans tapis velus de Turquie contenans quatre cens vint aulnes au pris de trente six solz l'aulne. » (fol. 401 v°) = « A ung orfèvre de la ville de Lille, la somme de quarante huit livres pour quatre marcs de vaisselle d'argent que le Roy avoit fait présenter en don, de par lui, au baptisement de l'enfant dont la femme maistre Jehan Wauters, conseillier et maistre de la Chambre des Comptes à Lille, s'accoucha en l'année xv^{c} ung. » (fol. 406 v°).

B. 2192. (Portefeuille.) — 136 pièces, parchemin ; 11, papier ; 67 sceaux.

1 janvier **1505** — 31 décembre **1505**. = Mandements de Philippe, roi de Castille, ordonnant : — de fournir une obligation de cinquante mille livres en faveur des héritiers de Cornille Altoniti, marchand de Florence, pour le rachat d'un riche drageoir qui avait été engagé, une somme de huit cents livres à prendre annuellement sur les exploits de la prévôté de Hal au seigneur de Boussut, en compensation de la terre de Chevancey occupée par le duc de Lorraine, et diverses sommes à Charles, duc de Gheldre, à Jean, duc de Clèves, à Henri, comte de Nassau, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi ; — de délivrer la somme de quarante-six livres dix-sept sols à Marc Malthieu de Creticis, écuyer, « pour une quarte de parchemin où est pourtraict en platte poincture toutes les villes, chasteaulx, ports et passages de mer du pays de Portugal... que le Roy a fait prendre et achater de luy pour s'en servir en son prochain voyaige d'Espaigne ; » une somme de sept cent cinquante francs à Wolfgang, comte de Furstemberg « pour l'aidier à supporter la despence qu'il lui convient faire pour soy accoustrer et mectre empoinct pour nous servir et accompaigner en nostre prochain voyaige d'Espaigne, » et diverses sommes au « thourier » du château de Lille pour les dépenses de Régnier d'Egmond, bâtard de Gheldres, prisonnier audit château, à Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, à Jeanne de Comines, dame d'Halluin, à Philippe de Brégilles, écuyer d'écurie, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi ; — de fournir au paiement de rentes sur le domaine de Flandre. = Lettres de don accordées par le même Philippe, roi de Castille : — à Matthieu Lang, *alias* Langthun, prévôt d'Augsbourg, à Cyprien Van Struteyn, chancelier du Tyrol, Paul de Lichtenstein, maréchal du Tyrol, Sigismond de Fraemberch, maréchal de Bavière, André de Burgo, ambassadeurs de Maximilien, roi des Romains, à Philibert Naturelli, ambassadeur du Roi, et à plusieurs gentilshommes et officiers ; — à Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, pour ses dépenses comme chef des gentilshommes des quatre États de l'hôtel du Roi, au seigneur de Sedan, Jean de Kepoult dit Coupet, Poncelet de Nef et Jean Triphoult, écuyers, de la garnison du

château de Montfort, au sujet de ce qui leur appartenait en ce château quand il fut livré au Roi, à Josse de Ghistelles, chambellan, à Gilles d'Aveluz, maître d'hôtel, à Jean Caulier, maître des requêtes, à Jean Piéters, président du grand Conseil, à Laurent Du Blioul, secrétaire en ordonnance et greffier de l'ordre de la Toison d'or, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers; — à Jacques de Coupigny, premier maître d'hôtel, à Charles de Lalaing, à Jacqueline de Luxembourg, femme du baron de Lalaing, à Robert de Melun, seigneur de Rosny, à Charles de Poupet, seigneur de la Chaulx, à Philiberte de la Baulme, dame de la Chaulx, à dom Jean Manuel, seigneur de Bellemont, chambellan, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers; — à (Jean de Nivelle), évêque de Selymbria, confesseur du Roi, à l'évêque de Léon, premier chapelain, à Pierre De la Rue, chantre de la chapelle domestique, qui doit accompagner le Roi en Espagne, à Jean d'Anchieta, « maistre d'escolle de noz enffans, » à Walburge d'Egmond, fille d'honneur de la Reine, au sujet de son mariage, à « damoiselle Cornille de Reymersvale, dame de Montenake, » femme d'honneur de la Reine, à Éléonore de Poitiers, vicomtesse de Furnes et Walerande de Brederode, aussi dames d'honneur de la Reine, à Jeanne Michelle, sage-femme de Lille, pour « bons services à la délivrance de la Royne et acouchement de nostre fille Marie, » à Herman Cornélis dit Hubert, « maistre maronnier de la navire sur laquelle espérons aler en Espaigne, » à Jean Van der Aa, grand fauconnier, au sujet des soins qu'il a donnés aux oiseaux du Roi, aux « empereurs, roy, doyens et proviseurs de l'ancienne confrarie de monseigneur Saint-Sébastien en la ville de Gand, » et à plusieurs officiers et gens de la maison du Roi.

B. 2193. (Portefeuille.) — 94 pièces, parchemin; 8, papier; 2 sceaux.

1 janvier **1505** — 31 décembre **1505**. = Lettres et actes d'attestation: — de Philippe Heddebault, sommelier, au sujet de « bestes et oyseaulx d'Espaigne, ung chien et quatre poulles d'Inde, » du clerc des aides au sujet de diverses dépenses parmi lesquelles « XLVIII livres à maistre Jehan Wouters pour certaine vaisselle que le Roy lui a donné; » — des président et gens de la Chambre des Comptes de Lille au sujet de la mise à ferme des moulins de La Gorgue, de Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, au sujet de draps de soie et de velours noir « figuré de pluiseurs fleurs de fil d'or et d'argent, » achetés à un marchand de Haguenau, de Jean Angoulle, écuyer, au sujet de la réduction de la ville de Saint-Omer; — de Philippe de Busnes, doyen et chanoine de Notre-Dame de Lens, de Jean de Nelles, gardien du couvent de Saint-François, « es faulx bours d'icelle ville, » de Pierre Du Fœul, prêtre, vice-gérant de Saint-Jean en Ronville lez Arras, de Jacques du Quesnoy, seigneur de Wandelicourt, de Michel d'Amiens, lieutenant du gouverneur d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny, d'Antoine De le Motte dit de Roucourt, écuyer, maire de Remi, de Robert de le Motte, écuyer, lieutenantde mon seigneur du Rœulx, châtelain d'Hesdin, de Jean Miraumont, écuyer d'écurie de la Reine, de Jean de la Rue, écuyer, lieutenant de Robert de Melun, de Philippe de la Broie, écuyer, lieutenant du bailli d'Hesdin, et de plusieurs autres officiers du Roi. = Lettres de commission de Philippe, roi de Castille, nommant: — Jean de Luxembourg, seigneur de Fiennes, lieutenant, gouverneur et capitaine général des pays et comtés de Flandre et d'Artois durant le voyage du Roi en Espagne, Charles, prince de Chimai, premier chambellan, Henri de Wittem, seigneur de Beersel, second chambellan, Philippe, bâtard de Bourgogne, gouverneur du pays de Gheldres, don Jean Manuel, conseiller du Roi, Pierre Tayspil, conseiller au Conseil de Flandre, Francisque de Taxis, capitaine et maître des postes, Philippotte de la Perrière et Catherine de Hermellen, femmes de chambre des enfants du Roi et de la Reine, Pierre Swene, de Bailleul, sergent et forestier des bois du domaine de Bailleul, au lieu de feu Pierre Van de Walle, Guillaume Hangouart, clerc du bailliage de Lille, Jean de Faucompré, procureur au siège de la prévôté de Beauquesne, Robert Reniault, « souldoyer » au château d'Aire, Marc Maufin, contrôleur du grenier à sel de Mont-Saint-Vincent au comté de Charollais.

B. 2194. (Portefeuille.) — 135 pièces, parchemin; 1, papier; 8 sceaux.

1 janvier **1505** — 31 décembre **1505**. = Quittances: — de Philippe, roi de Castille, de Simon Longin, receveur général des finances, au sujet de la recette et de l'acquisition de plusieurs domaines parmi lesquels la terre et seigneurie de Baudour en Hainaut; — de Philippe, bâtard de Bourgogne, « admiral de la mer, » de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, pour divers services et surtout pour « l'adresse du traictié et réduction de la ville de Aernhem, » de Robert de la Marcke, seigneur de Sedan, de François de Bourbon, comte de Saint-Pol, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi; —

d'Adrien de Dordrecht, évêque de Sébaste et suffragant d'Utrecht, « pour estre venu assister le Roi à l'obsèque nagaires fait à Bruxelles pour feue la royne d'Espaigne, » de Jacques « Guthman, » évêque de Léon, premier chapelain du prince de Castille, de Nicolas de Ruter, évêque d'Arras, Philippe Naturel, prévôt d'Utrecht, Matthieu Lang, prévôt d'Augsbourg, André de Burgo, chevalier, ambassadeurs, de Pierre de Lannoy, seigneur du Fresnoy, chambellan, et de plusieurs gentilshommes et officiers du Roi ; — de Jean Molinet, chroniqueur du Roi, de Jean Piéters, président du grand Conseil de Malines, « à cause des grans soins et labeurs en l'exercice dudit estat de président et à l'expédicion des matières et affaires qui affluent et surviennent chascun jour oudit grand Conseil, » d'Hugues du Mont, trésorier et garde de l'épargne du Roi, de Jeannin de Warenghien, clerc, au sujet d'un voyage en Allemagne, de Ferry de Croy, conseiller et chambellan, de Philippe Dalle et Pierre de Lokinghem, conseillers et maîtres d'hôtel du Roi, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers.

B. 2195. (Portefeuille.) — 71 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1 janvier **1505** — 31 décembre **1505**. = Quittances : — de Jean Marmier, secrétaire ordinaire du roi des Romains et du roi de Castille, d'Arnould de Maibais, huissier de chambre du roi de Castille, de Fernand de Neufchâtel, chevalier, seigneur de Montaigu, d'Eustache de Bousies, seigneur de Vertain, chevalier, lieutenant de la compagnie de monseigneur de Chièvres, d'Henri Taye, chevalier, de Jean Van Zuylen, seigneur de Nievele, écuyer, d'Antoine, seigneur de Mouscron, écuyer, de Bernard d'Orley, écuyer, de Louis de Montrichart, écuyer, de Baudouin de Bourlu, écuyer, de Gilles Van Berckem, rentmaistre de la ville d'Anvers, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi ; — de « Gilles Ragault, par cidevant mère des filles de feue madame la duchesse douairière de Bourgoingne, » d'Isabelle de la Hameyde, comtesse d'Ættingue, Éléonore de Poitiers, vicomtesse de Furnes, dames d'honneur de la Reine, de Cornille de Reymerswalle, dame de Montenake, femme d'honneur de la Reine, d'Anceline Reynier, fille de chambre de la Reine, de Catherine de Hermellen, « femme de chambre de monseigneur le prince de Castille, duc de Luxembourg, et de mesdames Liénor et Isabeau, ses sœurs, et mère des jeusnes filles d'honneur de mesdictes dames, » et de plusieurs autres personnes de la maison du Roi, de la Reine et de leurs enfants ; — des « empereurs, roy, doyens et proviseurs de l'anchienne confrarie de monseigneur Saint Sébastiaen en la ville de Gandt, » de Lactance Altoniti, facteur et procureur des enfants et héritiers de Cornille Altoniti, en son vivant marchand Florentin résidant à Bruges, de Diègue de Rivierre, chambrier et garde des joyaux de la reine de Castille, et de plusieurs autres.

B. 2196. (Portefeuille.) — 105 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1 janvier **1505** — 31 décembre **1505**. = Quittances pour rentes : — de Pierre du Weez, prêtre et prévôt de la collégiale Saint-Pierre de Douai, du chapitre de Saint-Sauveur d'Harlebeke, du chapitre Saint-Donatien de Bruges, de l'abbé et des religieux de Saint-Vaast d'Arras, de Philippe Marchant, receveur de la confrérie de Notre-Dame des Ardents en la ville d'Arras, des maîtres, frères et sœurs de l'hôpital Saint-Jean en l'estrée, aussi en la ville d'Arras, de Pierre Basse, religieux de l'ordre de Saint-François, pour messes célébrées au château de Bellemotte lez Arras, de Pierre Carpentier, maître ès arts, prêtre desservant la chapelle anciennement fondée au château d'Avesnes-le-Comte, de Jean Canet, clerc de l'église Saint-Léger à Lens en Artois, d'Alard d'Antoing, prieur des Chartreux du Val-Saint-Esprit lez Gosnai, de Matthieu de le Warenne, abbé de Saint-Josse-sur-Mer, de Jean Crocquier, chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune, et d'autres prêtres de la même ville, de Jeanne de Mailly, prieure du monastère de la Thieuloye lez Arras, de Marie, abbesse de Beaupré sur la Lys, de Catherine Frooms, abbesse de Sainte-Gertrude de Bruges, de Ghislain Noppe, prêtre, receveur du béguinage Sainte-Élisabeth à Courtrai ; — de Pierre Watel, demeurant à Arras, avec attestation par Jean Bonestacque, de Pierre du Chambge, procureur des héritiers de demoiselle Marie de Goy, en son vivant veuve de sire Simon de Saint-Genois, de Jean de Brabant, procureur de sa mère Madeleine Blancquart, veuve de Jean de Brabant, de Jeanne de Belleforière, dame de Cavron, au sujet de la maison « qui feust Ysabel d'Auchy, enclose au parc de Hesdin, » de Nicolas de Carnières, procureur fiscal du Roi à Béthune, de Guillaume de Hellefaut, écuyer, au nom de tous les héritiers de sa mère madame Jeanne de Croy, en son vivant dame douairière de Hellefaut, de Jean Costard, receveur de messire Adrien de Wissocq, chevalier de Jérusalem, et de plusieurs autres personnes. = Quittances

pour gages et pensions annuelles : — de Philippe, comte de Waldeck, de Marguerite de Croy, comtesse de Hornes, de Pierre Claeys, prévôt des maréchaux du Roi, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers ; — de Jean Wouters, conseiller du Roi et maître en la Chambre des Comptes de Lille, de Louis Conroy, maître en la même Chambre, de Jean Le Blanc, clerc en la même Chambre, de Jean Gommer et Bruno du Mortier, conseillers du Roi en la gouvernance de Lille, de Jean Pael, docteur en droit, de Georges de Ghistelles, chambellan, de Jacques de Thiennes, dit de Lombyze, chevalier, seigneur de Caestre, chambellan, de Thomas de Wignacourt, fils et héritier de Pierre de Wignacourt, en son vivant procureur du Roi au bailliage de Lens en Artois, de Martin de Wissocq, conseillier du Roi au bailliage de Saint-Omer, de Jean Van Liere, fauconnier de rivière du Roi, de François de Honthois, écuyer, capitaine du château de Montaigle, d'Eustache de Bresmes, écuyer, châtelain et garde du château de Saint-Omer, et de plusieurs autres officiers du Roi ; — de Jean Van den Boosch, commis à la recette du tonlieu en Zélande, qui a fait si bonne diligence qu'il a reconnu que des draps saisis étaient « draps d'Engleterre lesquelz ont esté confisquez au prouffit du Roy, » de William Hoskyns, sellier demeurant à « Doncester » en Angleterre, au sujet de « une selle de femme fournye de sengles, soursangles, poitrail, culière et une bride de cuyr large, le tout couvert de velours noir fait à la mode d'Engleterre pour la royne de Castille, » et de plusieurs serviteurs et employés de la maison du Roi. — Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés au moulin de Trith près Valenciennes, au château d'Avesnes-le-Comte et au château d'Hesdin.

B. 2197. (Registre.) — In-folio, parchemin, 347 feuillets.

1 janvier **1506** — 31 décembre **1506**. = Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe, roi de Castille, pour une année commençant le 1 janvier 1505 (v. st.). = Somme totale de la recette : 806,535 livres 1 sol tournois. Somme totale de la dépense : 757,455 livres 7 sols 5 deniers tournois. = « A douze maronniers, ayans chascun une hene, et à douze pillotz, avec aussi douze boets en chascun desquelz avoit douze boitchmans, la somme de trois cens livres pour don que le Roy leur a fait pour avoir esté en la mer sur les cottes de Flandres jusques au près de Calaix, et avoir tasté après la profonde eaue, pour mieulx et plus seurement ghider et mener les navires qui menoient le Roy et ses gens en son voyaige d'Espaigne, affin qu'elles ne périssent et ne vinsissent sur les bancqs des sablons. » (fol. 282 v°) = « A deux pilotes de Blancqueberghe, la somme de trente sept livres dix solz, pour don que le Roy leur en a fait, quant, le VIIIe jour du mois de janvier, ilz estoient venuz dudit Blancqueberghe devers luy en Zellande, par son ordonnance et en vertu de lettres closes, pour le servir en son voyage d'Espaigne. » (fol. 282 v°) = « A Adrian Van Sterlinghen, pilote demourant à Vlissinghe, la somme de trente livres que le Roy lui a ordonné avoir de lui de grâce spécial, en considéracion d'aucuns aggréables services qu'il lui avoit faiz, et meismement pour et en récompence des peines et labeurs qu'il avoit euz pour aydier à conduire la navire de la Julienne, ou quel il avoit esté et fait son voyaige d'Espaigne par mer. » (fol. 302) = « A maistre Jehan Van Nyemeghen, orfèvre demourant à Anvers, la somme de six vins dix livres, qui deue lui estoit pour argent et fachon de son mestier de deux seaulx d'argent, armoyez des armes de Castille et d'Austrice, servans à seller en plonc à la manière de Castille, lesquelz il a encassez en fer pour forgier et emprainter sur plonc, et pour une forme de laiton gravée à deux costez des armes dessus dictes servans à gecter en molle les seaulx de plonc, qu'il a faiz et délivrez, par ordonnance du Roy, pour s'en servir en Espaigne..., item pour avoir fait ung autre grant seel d'argent pesant x^c et gravé des armes de la duchié de Gheldres, pour seller tous mandemens et autres lettriages qui se expédoient journellement oudit pays de Gheldres. » (fol. 319) = « A Georges Van der Donck, marchant de draps de soye demourant à Bruges, la somme de cincq cens vint livres trois solz quatre deniers maille..., premièrement pour vint aulnes de drap d'or, que le Roy a donné à la fille du conte d'Egmonde, gouverneur de Hollande, pour lui en faire une robe pour le jour de ses nopces, II^c XL l. ; item vint aulnes de velour cramoisi rouge, que le Roy avoit donné semblablement à ladicte fille dudit comte d'Egmonde pour lui en faire aussi une robe le lendemain de ses nopces, VIII^xx VIII l. ; et pour trois aulnes ung quart de velours noir, que le Roy a donné à madame de Gruythuse pour aucunes causes à ce le mouvans dont il n'est besoing icy faire déclaracion, XII l. III s. III d. » (fol. 327)

B. 2198. (Portefeuille.) — 77 pièces, parchemin ; 9, papier ; 12 sceaux.

1 janvier **1506** — 31 décembre **1506**. — Mandements

de Philippe, roi de Castille, de Charles, prince de Castille, son fils et successeur, et de Maximilien, roi des Romains, ordonnant : — de fournir diverses sommes à Marguerite de Croy, comtesse de Hornes, et à plusieurs autres personnes pour châteaux-forts qu'elles ont entretenus ou dans lesquels elles ont reçu garnison, à Charles Poupet, seigneur de la Chaulx, pour ambassades, et à Philiberte de la Baulme, dame de la Chaulx, durant les voyages de son mari, à messire Matthieu Lang, évêque de Gurck, dont la pension sera maintenue, et à plusieurs autres. = Lettres de don des mêmes Philippe, roi de Castille, et Charles, prince de Castille, accordées : — à Jacques de Lille, écuyer, seigneur de Haucourt, bailli des bois de Hainaut, pour avoir remis les dits bois « en bon estat et valeur, » à Louis Rollin, seigneur d'Aymeries, au sujet « des fraiz et despens par luy euz et soustenuz en la dernière guerre de Gheldres, en laquelle il servit de certain nombre de gens à sa charge, » à Jean Ruffault, maître en la Chambre des Comptes de Lille, à Bernard d'Orley, seigneur de la Folye, premier échanson du roi Philippe, à Claude de Pontaillier, seigneur de Flagy, écuyer, à Daniel de Bouchaut, seigneur de Boulers, chambellan, à Maximilien de Hornes, seigneur de Gaesbeck, chambellan, et à plusieurs gentilshommes et officiers ; — à messire Michel de Croy, seigneur de Sempy, à Évrard de la Marcke, seigneur d'Aremberg, grand maire de Liège, à Philippe Bouton, capitaine des cent hallebardiers allemands, à Hans Schafhuser et Georges de Seerzenberch, écuyers, capitaines de piétons allemands, à Jean de Palant, drossart de Fauquemont, à Baudouin de Grammont, écuyer, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers. = Lettres d'attestation : — de monsieur de Maigny, chancelier au sujet de Germain Parisot, secrétaire du Roi, qui a fait « les translacions de latin en françoys et toutes lettriaiges et expédicions à cause des traittié et convenances de mariage pourparlé d'entre le roy d'Angleterre et madame la duchesse de Savoye, seur du Roy et aussi pour entrecours de la marchandise, » de Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, « testamenteur du feu Roy, » au sujet de sommes fournies à Pierre Van Aelst, valet de chambre et tapissier, de Julien de la Haye, commissaire général « à passer à monstres et reveues toutes les gens de guerre, » et de plusieurs autres officiers du Roi ; — de Claude de Bonard, seigneur de Bours et de Gommegnies, capitaine de Béthune, de Florent de Habarcq, écuyer, lieutenant au château de Béthune, de Jean de Milcamp, écuyer, prévôt et capitaine de Fampoux, d'Antoine du Payage, lieutenant de Jacques de Coupigny, seigneur d'Hénin-Liétart, et de plusieurs officiers du Roi ; — de Jean de Berlemont dit de Floyon, seigneur de Geniez (?), et de Jean Lebrun et Jean de Boudrenghien, au sujet de l'artillerie du château d'Ath. = Lettres de commission de Philippe, roi de Castille, nommant Jean Coquelle, receveur du domaine d'Aire, et chargeant Matthieu de Lespine et Jean Ruffault, maîtres en la Chambre des Comptes de Lille, Jean Gommer, conseiller au siège de la gouvernance dudit Lille, et Charles de Boulogne, auditeur en ladite Chambre des Comptes, de faire, au nombre de quatre, trois ou deux, pourvu que Jean Ruffault se trouve en ce nombre, un répertoire de toutes les lettres, chartes, registres, comptes et autres documents qui se trouvent en la trésorerie des chartes du château de Lille, le premier secrétaire audiencier, maître Philippe Haneton, garde des chartes de Flandre, ayant exposé que naguères, en visitant le trésor des chartes du château de Rupelmonde, « il a esté trouvé faulte d'aucunes layes et de pluiseurs tiltres, lettres et enseignements, » et Jean Ruffault, qui a été chargé de la garde des titres du château de Lille en l'absence de feu maître Jean Boele et de maître Philippe Haneton, ayant aussi fait remarquer qu'il y avait « semblables faultes et désordre au fait desdictes chartres. »

B. 2199. (Portefeuille.) — 88 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

1 janvier **1506** — 31 décembre **1506**. = Quittances : — de Philippe, bâtard de Bourgogne, de Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, d'Aimon, duc de Suffolk, de Walerande, dame de Henckem, au sujet du ravitaillement de ses châteaux et places fortes, d'Hugues de Melun, vicomte de Gand, chambellan, de Jacques de Brouchost, écuyer, seigneur de Batemborch, chambellan, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers : — de Guillaume De le Goux, seigneur de Neyde, chambellan, de Philippe de Hainin, seigneur d'Amfroipret, maître d'hôtel du Roi, d'Olivier Famelaer, chevalier et capitaine des archers de corps de l'archiduc, de Guillaume Van Diest, écuyer, de Jean de Maubert, écuyer, de Philibert de Maiseul, écuyer, d'Huon de Renti, écuyer, d'Antoine de Lusy, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers ; — de Simon François, écuyer, « chef des acoustes de l'armée du roi de Castille, » de Guillaume de Wildere, huissier d'armes ordinaire au conseil de Gheldre, de Jacques de Themsicke, conseiller du Roi, de Guillaume de Courtehuese, conseiller ordinaire du grand Conseil, de Robert de Bouzenton,

écuyer, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi ; — d'Adrien Sterlingen, pilote de Flessingue, de Jean de Fontaines, dit Croy, poursuivant d'armes, de Marc Mathy, dit Cretici, fils et héritier de feu maître Pierre Mathy Cretici, en son vivant physicien du Roi, et de plusieurs autres officiers et personnes de la maison du Roi et de l'archiduc.

B. 2200. (Portefeuille.) — 146 pièces, parchemin ; 1, papier ; 7 sceaux.

1 janvier **1506** — 31 décembre **1506**. = Quittances pour rentes : — de Pierre de Hocron, écuyer, syndic des Frères Mineurs de Lille, de Jean de Biencourt, receveur des maladreries et hôpitaux de la ville d'Arras, de Jacques de Crépy, religieux et trésorier, et Martin Asset, religieux et receveur de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, de Frère Simon Bloquel, ministre de la Trinité d'Arras, de Pierre Le Carpentier, « prebstre servant la chapelle du chasteau d'Avesnes-le-Comte, » de Jeanne, abbesse de Blandecques ; — de Jacques de Hennin et de plusieurs autres personnes. = Quittances pour gages et pour pensions annuelles : — de Philippe, bâtard de Bourgogne, de Baudouin, bâtard de Bourgogne, de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, de Charles de Croy, prince de Chimay, de Michel de Croy, seigneur de Sempi, de Cornille de Berghes, seigneur de Zevenberghe, d'Anne de Beaumont, dame d'honneur de l'archiduc d'Autriche, de Pierre de Lannoy, seigneur de Fresnoy, chambellan, de Georges de Halluin, chambellan, de Robert de la Marcke, seigneur de Sedan, chambellan, de Gilles d'Avelus, maître d'hôtel du prince de Castille, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi et de l'archiduc ; — de Philibert Naturelli, prevôt d'Utrecht, chancelier de l'Ordre de la Toison d'or, d'André de Ryneck, seigneur de Ladouchamp, citoyen de Mètz, chambellan, de Jean Le Sauvage, seigneur d'Escaubecques, président de Flandre, de Jacques de Coupigny, maître d'hôtel du Roi, de Roland Lefèvre, seigneur de Thamise, conseiller de l'archiduc, de Jérôme Lauwerin, seigneur de Watervlie, chevalier, trésorier général des finances, de Nicolas de Ruter, évêque d'Arras, et de plusieurs gentilshommes et officiers du Roi et de l'archiduc ; — de Gilles de Bousanton, écuyer, maître d'hôtel du prince de Castille, de Jacques de Gavre, seigneur de Fresin, chambellan, de Jéan de Neuville, chevalier, seigneur de Neuville, d'Allennes et de Boubers-sur-Canche, de Jean de Praet, écuyer d'écurie, de Louis Carré, trésorier de l'ordre de la Toison d'or, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers du Roi et de l'archiduc ; — de Jean, seigneur de Cruninghe, chambellan, de Jacques Quaetrebbe, capitaine de cent cinquante piétons au service du Roi, de Gaspard Van Vlin, écuyer, capitaine « de deux cent deux payes de piétons, » d'Antoine Bernard, contrôleur de l'artillerie, de Marguerite de Poitiers, « bercéresse » de Madame Marie d'Autriche, et de plusieurs autres officiers ou personnes de la maison du Roi et de l'archiduc ; — de Jean d'Esne, écuyer, bailli de Houdaing, de Pierre et de Jean Béghin, de Lille, de Jean de Bernicourt, licencié ès lois, avocat à la gouvernance d'Arras, de Thiéri de Bonnaut, chevalier, seigneur de Bremaigne et maire de Namur, et de plusieurs autres officiers du Roi et de l'archiduc. = États de journées d'ouvriers pour travaux dans le domaine de Fampoux. — Procès-verbal de la visite des travaux exécutés au couvent de Brou à Bourg-en-Bresse et convention faite avec les maîtres maçons Aimé de Rogemont et Benoît Ballichon. Ceux-ci s'engagent, en leur nom et en celui de Claude Chardon, leur compagnon, à construire les voûtes des cloîtres, du réfectoire, du chapitre et de la sacristie, pour chacune desquelles on leur paiera cent livres, et en outre ce que les maîtres-ouvriers jugeront convenable. « Les fenestrages » seront modifiés. La cave sera plus grande qu'on ne l'avait proposé d'abord, et on y fera des arcs et des piliers. Les fondations déjà commencées seront détruites. 7 avril 1506 (1). — Mémoire des religieux de Brou, faisant des recommandations au sujet du pavement des chambres, de la disposition des bâtiments, vis-à-vis les fenêtres des dortoirs, de la cave, du four et des ornements sacerdotaux.

B. 2201. (Registre.) — In-folio, parchemin, 203 feuillets.

1 janvier **1507** — 14 juillet **1507**. = Comptes de Simon Longin, receveur-général des finances de Charles, archiduc d'Autriche, prince de Castille, du 1 janvier 1506 (v. st.) au 14 juillet 1507. = Somme totale de la recette 404,831 livres 7 sols tournois. Somme totale de la dépense : 398,005 livres 12 sols tournois. = « A maistre Mathieu de Lespine, conseiller, de monseigneur et maistre de la Chambre des Comptes à Lille, la somme de

(1) D'après un acte conservé aux Archives départementales de l'Ain, les premiers travaux avaient été commencés le 23 avril 1505 par cinq maîtres maçons de Bourg, parmi lesquels se trouvaient Benoît Ballichon et Claude Chardon.

trente-trois livres douze sols, qui deue lui estoit, pour, par ordonnance de mondit seigneur et en vertu de ses lettres closes du xxiiie de février xv^c six, estre party de la ville de Lille, le ive jour de mars oudit an, estre venu à Malines et avoir apporté avec lui tous les enseignemens, inventoires et autres munimens, estans en ladite Chambre des Comptes, touchant les bagues et joyaulx d'icellui seigneur, à intencion de illecq besongner au fait du renouvellement des inventoires desdites baghes et joyaulx, ce que lors ne se povoit faire, obstant que icelles baghes estoient encore, les aucunes à Breda et les autres en autres lieux sellon qu'elles avoient esté ramenées d'Espaigne, depuis le trespas dudit feu Roy, mais en ce lieu a esté occupé à veoir les estas faiz ou receveur général des années xv^c cincq et xve six, et iceulx avoir collationné à l'ordonnance du trésorier général, les rolles et mandemens faiz depuis le premier jour de janvier xv^c quatre jusques au derrenier d'aoust xv^c six. » (fol. 107 v°) = « A Pietre Van Alst, varlet de chambre et tapissier du Roi, la somme de deux mil cincq cens six livres dix sols, qui deue lui estoit pour six grandes pièces de tapisserie d'or et de soye, de la Dévotion de Nostre-Dame, contenans ensemble cent trente-neuf aulnes et ung quartier, que madame fist prendre et acheter de lui le xe jour d'aoust l'an mil cincq cens et deux pour s'en servir et en faire ses plaisirs. » (fol. 15 v°, Compte de la reine de Castille.) = A la fin se trouve un compte du même Simon Longin pour la recette « des aydes accordées à la royne de Castille, de janvier 1498 (v. st.) au 31 décembre 1505. »

B. 2202. (Registre.) — In-folio, parchemin, 249 feuillets.

14 juillet **1507** — 31 décembre **1507**. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Maximilien, roi des Romains, et de Charles, archiduc d'Autriche, prince d'Espagne, duc de Bourgogne, commençant le 14 juillet 1507 et finissant le 31 décembre suivant. = Somme totale de la recette : 454,397 livres 10 deniers tournois. Somme totale de la dépense : 471,968 livres 2 sols 8 deniers tournois. = « A maistre Jehan Lottin, secrétaire et greffier du Grand Conseil, la somme de soixante-sept livres, pour estre party de la ville de Malines le xxe jour de mars l'an xve et six, et, avec monseigneur maistres Jehan Pieters, président dudit Grand Conseil, aller par devers le roy de France, pour, avec Jehan de Courteville, escuier, bailli de Lille, et maistre Jehan Caulier, conseiller et maistre des requestes ordinaires de l'ostel, traictier ou besongnier d'aucunes grandes matières et affaires secretz grandement touchans le bien et honneur de nosdis seigneurs et des pays de Gheldres et de pardeçà et autres affaires, en quoy faisant, allant à Lyon, séjournant par aucuns jours illecq où ils furent détenus risonniers pour ung religieux, aulmosnier du roy de France, que le roy des Romains avoit prins et détenu prisonnier pour aucunes causes à ce le mouvans, allant dudit lieu de Lyon devers le roy des Romains à Constance pour recouvrer ledit aulmosnier pour lequel ils estoient détenus prisonniers, le délivrant par lui ès mains du sieur de la Trimoelle, gouverneur de Bourgoigne au lieu de Beaulne, au moyen de laquelle délivrance ils ont été mis à délivré, actendant mesdits seigneurs le président de Courteville et Caulier, de retour à Coesne sur Loere, et d'illecq à Paris et après retourner audit Malines devers ma dame, il a vacqué jusques au v° du mois d'octobre. » (fol. 146 v°)

B. 2203. (Portefeuille.) — 87 pièces, parchemin ; 5, papier ; 52 sceaux.

1 janvier **1507** — 31 décembre **1507**. = Mandements de Maximilien, roi des Romains, et de Charles, archiduc d'Autriche, ordonnant : — de payer à (Guillaume de Croy), seigneur de Chièvres, et à (Jacques de Luxembourg), seigneur de Fiennes, ce qui leur était dû pour avoir gouverné les Pays-Bas, depuis le 26 septembre 1506 jusqu'au 27 mars 1507, jour de l'arrivée de Marguerite d'Autriche, une somme de douze mille florins à Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, et à Jean de Berghes, exécuteurs testamentaires de Henri de Berghes, évêque de Cambrai, au sujet des voyages faits par cet évêque, d'après les ordres du Roi, en Allemagne, en France et en d'autres pays, de délivrer les arrérages de leurs pensions à Matthieu Lang, évêque de Gurtz, Paul de Lichtenstein, maréchal du Tyrol, Cyprien de Serutain, chancelier du Tyrol, pour voyages et ambassades ; — de faire payer le droit de relief par les héritiers de Léon Brune, qui possédait, de son vivant, le fief de Bailleul, d'opérer des levées et des revues de troupes, de fournir diverses sommes à Hugues de Melun, chambellan, à messire Charles de Poupet, seigneur de la Chaulx, aussi chambellan, au seigneur de Boussut, chambellan, aux héritiers de Jacques de Coupigny, à Guillaume de Juliers et à plusieurs seigneurs et officiers de l'archiduc. = Lettres de don accordées par les mêmes Charles, archiduc d'Autriche, et Maximilien, roi des Romains : — à Jean, duc de Clèves, à Bernard, marquis de Baden, à Jacques, comte de

Hornes, à messire Cornille de Berghes, à Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers de l'archiduc, pour services rendus; — à André de Burgo, ambassadeur, pour voyages en Espagne, à Francisque de Taxis, capitaine et maître des postes, « pour voyages qu'il a fait faire par plusieurs postes, corrriers et messageries hors du chemin des postes et oultre les postes qu'il entretenoit pour venir devers nous..., » à Jacques Marchand, fourrier de l'écurie, qui a apporté de Torquemada, en Castille, à Malines, des lettres d'André de Burgo, à maître Pierre « de Thénis », Gabriel de Méra, docteurs, Nicolas d'Amsterdam, Jean de Lommel (?) et Baltazar de Vlierden, licenciés és droits pour une consultation au sujet de la rupture du mariage de l'archiduc Charles et de madame Claude de France, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers: — à l'évêque de Selymbria, à Éléonore et Isabelle d'Autriche, pour « leurs menus plaisirs, » à Rodolphe, prince d'Anhalt, pour le voyage que la duchesse de Savoie lui a commandé de faire au pays de Gueldre, à Jery Stoffen, écuyer allemand, à Gilles d'Aveluz, maître d'hôtel, à Jean de Saillart, écuyer, à Charles de Sanzelles, écuyer d'écurie, à Guillaume Carondelet, écuyer, à Aert Van Meghem, écuyer, à André Douvrin, écuyer de chambre, et à plusieurs seigneurs, officiers et personnes de la maison de l'archiduc.

B. 2204. (Portefeuille.) — 43 pièces, parchemin; 6, papier; 1 sceau.

1 janvier **1507** — 31 décembre **1507**. = Lettres d'attestation: — de frère Jean Lampier, dit de Nivelles, évêque de Selymbria, confesseur du feu roi Philippe, attestant que ledit feu Roi, « ung dimanche, vingtiesme de septembre, entre dix et unze heures devant mynuit, me feist appeler, et après qu'il fust dévotement confessé, ayant bon sens et entendement, me dit telle forme: Beau père, je veux que vous dites à mes exécuteurs que pour les bons services, paines et travaulx que monsieur de la Chaulx a eu pour moy, je lui donne six cens libvres de quarante gros en rente perpétuelle, pour luy et les siens...; » — des maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, d'Antoine de Ligne, comte de Fauquembergues, de Charles de Croy, prince de Chimay, de la duchesse douairière Marguerite d'Autriche et du banquier Jérôme Friscobaldi, au sujet de l'argent perçu en Espagne pour la duchesse, de Rodrigue de Lallaing, au sujet de revues de troupes, et de plusieurs autres personnes; — de Jacques d'Ongnies, écuyer, seigneur d'Estrées et de Gruson, bailli d'Aire, de Jean de Milcamp, prévôt et châtelain de Fampoux, de Gilles de Buch, lieutenant du gouverneur des bailliages d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny, d'Antoine du Payage, lieutenant du bailli de Lens, d'Augustin de Renty, écuyer, lieutenant premier et général du bailli de Saint-Omer, et de plusieurs autres officiers du duc. = Lettres de commission de Maximilien, roi des Romains, de Charles, archiduc d'Autriche, et de Marguerite d'Autriche et de Bourgogne, duchesse douairière de Savoie, nommant: — Floris d'Egmond, seigneur d'Ysselstein, gouverneur du pays de Gheldre, au lieu de Philippe, bâtard de Bourgogne, Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne, Francisque de Taxis, capitaine des postes, Jérôme Vent, bailli de Bruges, lorsque ce bailliage deviendra vacant, Antoine du Payage, bailli de Lens, au lieu de feu Jacques de Coupigny, Laurent de Gorrevod, gouverneur de la Bresse et autres seigneuries du douaire de Marguerite d'Autriche.

B. 2205. (Portefeuille.) — 124 pièces, parchemin; 7 sceaux.

1 janvier **1507** — 31 décembre **1507**. = Quittances: — de Simon Longin et de Jean Micault, receveurs généraux des finances, et de Francisque. Jean, David et Simon de Taxis, maîtres des postes; — de François de Bourbon, comte de Saint-Pol, de Guillaume de Croy, lieutenant-général de l'archiduc, député vers le roi des Romains « pour lui condoler le doloreux trépas de feu le Roy de Castille », de Charles de Croy, prince de Chimay, de Ferry de Croy, seigneur de Rœulx, de Rodolphe, prince d'Anhalt, de Maximilien de Hornes, seigneur de Gaesbeke, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers; — de Jean de Nivelles, évêque de Selymbria, de Robert de Melun, gouverneur d'Arras, de Pierre de Lannoy, seigneur de Fresnoy, de Louis Rollin, seigneur d'Aymeries, et de plusieurs gentilshommes et officiers; — de Robert Robins, conseiller et aumônier de l'archiduc d'Autriche, de Philippe Haneton, premier secrétaire, de Jérôme Keller, prévôt de l'hôtel du roi des Romains, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers; — de Jean de Praet, écuyer, de Jean Aux Truies, maître des requêtes, de Charles de Halewin, capitaine de Dunkerque, de Jean Le Sauvage, chevalier, seigneur d'Escaubecques, de Sigismond Plouch, docteur, doyen de Notre-Dame d'Anvers, et de plusieurs gentilshommes, officiers et personnes de la maison du Roi, de l'archiduc et de madame la duchesse.

B. 2206. (Portefeuille.) — 79 pièces, parchemin; 7 sceaux.

1 janvier **1507** — 31 décembre **1507**. = Quittances pour rentes : — de Hugues, abbé de Ham en Artois, au diocèse de Thérouane, de Pierre Le Carpentier, prêtre desservant la chappelle de Sainte-Marguerite au château d'Avesnes-le-Comte, de Gabriel Flamine, chanoine de Notre-Dame de Lens en Artois et curé de l'église Saint-Léger en la même ville; — de Baudouin de Croix, dit de Drumez, de Nicaise de Ransart, receveur de noble homme Philippe de Beaufort, et de plusieurs autres personnes. = Quittances pour gages : — de Floris d'Egmond, seigneur de Saint-Martinsdyck, capitaine de cinquante gentilshommes de l'hôtel, de Philippe, comte de Waldeck, de Jean de Berghes, chambellan, de Guillaume de Croy, au sujet de sa pension de gouverneur des Pays-Bas, de Robert de la Marcke et d'Arenberg, vicomte de Bruxelles, capitaine de la ville de Thielt, de Jean de Courteville, écuyer, conseiller de l'archiduc et sous-bailli de Lille, de Matthieu Lang, évêque de Gurtz, de Paul de Lichtenstein, maréchal de Tyrol, et de plusieurs autres officiers de l'archiduc; — de l'héritier de feu maître Jean Vincent, en son vivant prévôt de Cassel, de Jean Van der Aa, seigneur de Bouchove, capitaine de cent piétons, des héritiers de feu Bernard de Montbrison, en son vivant, « saulcier » de la reine de Castille, d'Eustache de Bousies, seigneur de Vertain, chevalier, lieutenant de la compagnie de monseigneur de Chièvres, de Sidrac de Lannoy, écuyer, et de plusieurs autres seigneurs et officiers; — de Claude de Bonard, seigneur de Bours et de Gommegnies, gouverneur de Béthune, de Jaspard Van Vlin, capitaine des deux cent deux payes de piétons tenant garnison à Aernhem, au pays de Gheldre, de Jean Marlot « dit des chiens, » et de plusieurs autres officiers de l'archiduc. = Quittance d'état de journées d'ouvriers pour travaux exécutés à un pont près de Valenciennes et au moulin du domaine de Remi.

B. 2207. (Registre.) — In-folio, parchemin, 372 feuillets.

1 janvier **1508** — 31 décembre **1508**. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Maximilien, empereur, et de Charles, archiduc d'Autriche, prince d'Espagne, pour un an commençant le 1 janvier 1507. (v. st) = Somme totale de la recette : 819,149 livres 9 sols 2 deniers tournois. Somme totale de la dépense : 825,954 livres 8 sols 9 deniers tournois. = « A ma dame la duchesse de Savoye, régente et gouvernante, la somme de deux mil quatre cens livres en prest et payement sur le voyaige qu'elle faisoit le VIIIe jour du mois d'octobre et avec elle ceulx du privé Conseil de messeigneurs, l'évesque de Gurssc (1) et autres à Cambray, ou seroyent les légats et autres embassadeurs du roy de France, pour le bien de la paix. » (fol. 266 v°) = A madame Marguerite d'Austrice et de Bourgoingne, douagière de Savoye, la somme de quatre mil livres à cause du voyaige qu'elle faisoit lors à Cambray depuis le VIIIe jour d'octobre XV^{c} huit. » (fol. 270) = « A Laurent Vita (2), varlet de chambre de monseigneur l'archiduc, la somme de dix livres en tantmoings de la somme de dix neuf livres, que mes seigneurs, par l'advis de madame de Savoye, lui ont donnée de grâce spécial, tant pour lui que pour autres ses compaignons, lesquels ont joué plusieurs jeuz de personnaiges et bonnes farses durant les quaresmeaulx, pour le passe-temps de monseigneur, meismement pour aucunement les aydier à supporter les mises et dépens qu'à icelle cause ils avoient soustenus à leurs propres coustz et dépens. » (fol. 288) = « Aux religieux, prieur et convent des Frères Prescheurs en la ville de Valenchiennes, la somme de trente livres, tant en considéracion de leur bonne religieuse vie et conversacion comme en faveur de contemplacion de frère Jehan Arnoldy, religieux et liseur du leur dit convent, et de la payne, labeur et diligence qu'il a faicte tout le temps de quaresme, en continuant ses sermons, prédicacions et sainctes instructions devant la personne de madicte dame de Savoye, les officiers et serviteurs de mesdis seigneurs et ceulx de madicte dame et autres en bon nombre qui y ont esté, et meismement pour employer à la réparacion et décoracion dudit convent. » (fol 308)

B. 2208. (Portefeuille.) — 74 pièces, parchemin; 5, papier; 12 sceaux.

1 janvier **1508** — 31 décembre **1508**. = Mandements de Maximilien, empereur, et de Charles, archiduc d'Autriche et prince d'Espagne, ordonnant : — de délivrer à Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, la somme

(1) Matthieu Lang, évêque de Gurtz, ambassadeur de l'empereur Maximilien. Il s'agit, dans cette mention et la suivante, de la *Ligue de Cambrai*.

(2) Ce personnage est sans doute le même que l'historiographe Laurent Vital, qui accompagna partout Charles-Quint, et a écrit la *Relation de son voyage en Espagne*.

de vint mille florins sur ce qui lui était encore dû pour sa dot, de payer les trois mille deux cent quatre-vingts livres dépensées pour conduire les tapisseries du feu roi Philippe à Burgos, Valladolid et Bilbao, et pour faire opérer quelques travaux en Espagne par les aides de la tapisserie, de fournir diverses sommes à Jean de Balant pour gens de guerre conduits au pays de Gheldre, à Conrard Fuste, capitaine suisse, à Baptiste Spinelli au sujet de draps de soie, et à plusieurs autres. = Lettres des mêmes princes constituant des rentes sur les trois membres de Flandre. = Lettres de don accordées par les mêmes Maximilien et Charles : — à Charles de Croy, prince de Chimay, et à Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, à Paris de Vaulx, fils et héritier de Jean de Vaulx, maître de la Chambre des Comptes de Dole, à Étienne de Chassey, écuyer de chambre de feu le roi Philippe, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers; — à Philippe, bâtard de Bourgogne, « admiral de la mer, » à dom Jean Manoel, chambellan, à Claude Bouton, écuyer, à Claude et Charles de Montmartin, écuyers, à Pierre Ximenès, secrétaire, à Olivier de Famart, capitaine des archers, à maître Antoine de Vaudripont, secrétaire, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers. = Lettres d'attestation : — d'André de Burgo, ambassadeur, au sujet de ce qui était dû au seigneur de Veyre (Philibert de Vère, dit la Mouche, ambassadeur), et de plusieurs autres officiers; — de Jean de Habarcq, lieutenant du château de Béthune, et de plusieurs autres. = Lettres de commission de Maximilien, empereur, de Charles, archiduc, et de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, nommant : — Jean Le Sauvage, seigneur d'Escaubecques, président du Conseil de Flandre, Jacques Villinger, seigneur de Sainte-Croix, trésorier des finances, Robert Cochon, garde et receveur de la châtellenie d'Arras, Alonzo d'Argueillos, procureur du douaire de madame Marguerite en Espagne.

B. 2209. (Portefeuille.) — 102 pièces, parchemin ; 4, papier ; 3 sceaux.

1 janvier **1508** — 31 décembre **1508**. = Quittances : — de Marguerite d'Autriche, au sujet de son douaire, et de Jean Micault, receveur général des finances : — de David, Jean, Simon, Francisque, Gabriel et Séraphin de Taxis; — de Mercurino de Gattinara, ambassadeur, pour un voyage à Inspruck, d'Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, et Jean de Berghes, chambellan, son frère, d'Anne de Baenst, dame de Crubeke, et de plusieurs gentilshommes et officiers : — de Dierick de Ertvelde, garde des joyaux de l'archiduc, de Juan Manuel, seigneur de Bellemont, conseiller, de Jean de la Croix, conseiller, de Nicaise Hanneron conseiller, de Jean Ruffault, maître en la Chambre des Comptes de Lille, Philippe Haenton, secrétaire et audiencier, et de plusieurs autres officiers; — de Catherine de Hallewin « dit Bousinghen, » fille d'honneur de l'archiduc, de Conrad Fusts, pennickmaistre de l'empereur, d'Henri « josne seigneur » de Wisch, de Jacques du Quesnoy, écuyer, seigneur de Wandelicourt, lieutenant du gouverneur de Béthune, de Jean de Brégilles, écuyer, maître d'hôtel de l'archiduc, de Joachim de Sailly, de Jean de Themsicke, jadis massier et sergent d'armes du feu roi de Castille, et de plusieurs autres officiers et personnes de la maison de l'archiduc. = Quittances pour rentes : — de sœur Jeanne de Mailly, prieur de la Thieuloye, de Baudouin de Croix dit Drumez pour Béghin de Fretin, et de Henri de Vlaminc et autres sur le domaine de Flandre. = Quittances pour gages : de Matthieu Lang, évêque de Gurtz, ambassadeur, de Robert de Melun, seigneur de Rosny, chambellan, de Maximilien Quarré, greffier des finances, d'Antoine du Payage, écuyer, bailli de Lens, de Gilles Van Meusen, écuyer, et de plusieurs autres. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux exécutés dans le domaine de Fampoux et au château d'Hesdin.

B. 2210. (Registre.) — In-folio, parchemin, 442 feuillets.

1 janvier **1509** — 31 décembre **1509**. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Maximilien, empereur, et de Charles, archiduc d'Autriche, pour un an commençant le 1 janvier 1508 (v. st.). = Somme totale de la recette : 1,136,500 livres 5 sols tournois. Somme totale de la dépense : 1,129,269 livres 2 sols 5 deniers tournois. = « A Antoine de Lalaing, escuier, seigneur de Montigny, conseiller et chambellan de messeigneurs, la somme de six cent soixante livres, pour journées et vacations faictes par ordonnance du seigneur empereur et de madame de Savoye... Et premièrement pour estre party de la ville de Gand, le xxixe jour de mars, et allé par devers messeigneurs d'Egmonde, d'Iseltain et ceulx du Conseil de Hollande, estant lors à la Haye, pour induire ceulx des Estas des pays de Hollande a l'entretenement de xv^c piétons... Item pour estre party de la ville de Bruxelles le xxe jour de juing oudit an xv^c huit, et allé, avec monsieur le prévost de Saint Omer et le capitaine des archers de madame, au-devant de monseigneur le légat de Sainte-Croix, lequel venoit par devers madicte

dame, jusques en la ville de Trecht, et ce pour lui faire la révérence de par mesdicts seigneurs et l'aydier à conduire et ghider le meilleur et plus seur chemin, pour doubte des mauvais garchons qui régnoient lors... » (f. 289) = « A révérend père en Dieu, messire Jehan Gouselet, par la permission divine abbé de Marolles (1), la somme de cincq cens livres pour les journées et vacacions qu'il avoit faictes à pluiseurs et diverses fois ès mois d'octobre, novembre, décembre et janvier, tant à ville et cité de Cambray, Malines, Bruxelles et ailleurs, pour le fait de la paix qui s'estoit lors traitée audit Cambray entre mes seigneurs, leurs pays et subgects d'une part et le roy de France, ses pays et subgects d'autre, comme pour les frais, missions et despens par lui euz et supportez pour avoir séjourné audit lieu de Cambray, y receu les ambassadeurs dudit roy de France, les festoyer et entretenir en actendant la venue de madicte dame de Savoye. » (fol. 319) = « A maistre Gabriel de la Serre, docteur en médicine, la somme de soixante dix livres, que mes seigneurs, par l'advis de medame de Savoye, lui ont donnée, en récompense d'un livre contenant la généalogie et descente de leurs prédécesseurs et d'eulx qu'il leur a faicte présenter et délivrer. » (fol. 352) = « A maistre Adrian Wille, maistre d'escole des enffans d'honneur de monseigneur l'archiduc, la somme de quarante livres, en considéracion de bons services qu'il a fait et faisoit journellement, meismement pour aucunes généalogies desquelles il a fait don et présenté au seigneur Empereur. » (fol. 366) = « A Gérard de la Roze, marchant de draps de layne, demourant à Bruxelles, la somme de soixante quinze livres pour parties de draps de layne qu'il a vendues et délivrées durant le mois de novembre xv^{c} et neuf. Et premièrement pour dix aulnes trois quartiers de fine escarlatte rouge, pour en faire ung couvertoir et deux corssetz pour monseigneur l'archiduc pour s'en servir durant sa derrenière maladie des verrolles..., item pour six aulnes de fin drap rouge, pour tendre alentour de son lit durant sadicte maladie pour la veue..., item pour treize aulnes et demie de fin drap blanc, pour en fourrer les couvertoirs du lit de monseigneur et de celluy du lit de monseigneur de Chièvres..; item pour sept aulnes de drap vert cler, pour meictre sur la table de mondit seigneur quant il joue aux cartes..., item pour cincq aulnes et un quartier de drap jaulne, rouge et blancq, pour en faire une robe escarletée pour le petit Narre fol, affin qu'il fust plus honnestement empoint alentour de mondit seigneur.... » (fol. 398)

(1) Jean Gosselet, abbé de Maroilles, fut l'un des négociateurs qu'employa Marguerite d'Autriche, pour la conclusion du traité de Cambrai. Plusieurs mentions de ce compte et du précédent sont relatives à ce traité.

B. 2214. (Portefeuille.) — 130 pièces, parchemin; 6, papier; 25 sceaux.

1 janvier **1509** — 31 décembre **1509**. — Mandements de Maximilien, empereur, de Charles, archiduc d'Autriche, et de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, ordonnant: — d'allouer les sommes nécessaires pour acquérir douze pièces de tapisserie « d'un grand cardon, » achetées à Paul Du Jardin, huit pièces où sont les armes de madame Marguerite d'Autriche, achetées à Bruges, deux pièces « de menue verdure de haultelisse, » achetées à Jean de Pille, une pièce de tapisserie noire, ouvrée en damas, achetée à Bruges, « ung patron des armes de me dame et ung aultre patron pour faire les armes de la tappisserie de damas, » d'entretenir en son état de maître des postes Francisque de Taxis, « ung de nos anciens serviteurs et désormais maladieux et caducque, » de payer une somme de quatre vingt-cinq mille cent trois livres à Galéas Saracenis et à Antoine Silvestre pour aluns qu'ils ont fournis, et de remettre diverses sommes à Philibert de Vere, à Charles de Croy et à divers autres gentilshommes et seigneurs, et de constituer des rentes sur le domaine de Flandre. = Lettres de don, de pension ou d'exemption de droits seigneuriaux et d'amendes accordées par les mêmes princes: — à Walburge d'Egmond, à Catherine de Halewin, en considération des bons services rendus par son mari feu Philippe de Visan, à Jeanne de Comines, dame d'Halluin et de Comines, dame d'honneur de la reine Jeanne, à Anne de Beaumont, dame d'honneur, et à plusieurs autres dames de la maison de l'archiduc et de ses sœurs, à Georges de Hallewin et à Antoinette de Noorkermes, sa femme, à Maximilien Sforza, duc de Milan, qui reçoit de l'Empereur une pension annuelle de mille livres, à Frédéric, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, et à plusieurs gentilshommes et officiers; — aux ambassadeurs Mathieu Lang, évêque de Gurck, Philibert Naturelli, prévôt d'Utrecht, et Mercurino Gattinara, président de Bourgogne, à Philippe et Louis du Bois, fils de feu Jacques du Bois, maître des requêtes, à maître Nicolas Zeghebar, secrétaire qui reçoit trois cents florins du Rhin pour l'achat d'une tapisserie, à Guillaume des Quesmes, jadis receveur des mortes mains en Hainaut, et à Jeanne

Annout, sa femme, à Pierre Ruiz de la Mots, premier aumônier de l'archiduc, et à plusieurs autres personnes; — à Antoine de Croy, seigneur de Thou, au sujet du fief de Gavrelle, à Frédéric, bâtard de Melun, seigneur d'Illies, au sujet de la seigneurie d'Hingettes, au couvent de la grande Chartreuse, au grand hôpital de Louvain, au collège des théologiens en l'université de la même ville et à l'église Saint-Ursmar de Binche, qui reçoivent confirmation des legs que leur avait faits la duchesse douairière de Bourgogne. = Lettres et actes d'attestation : — du trésorier général des finances au sujet de la somme de quatre vingt-six livres que l'empereur et l'archiduc « ont gecté et semé en criant *largesse*, » quand ils ont fait « le serment en la ville de Gand, » touchant la pension de maître Louis Vacca, « maistre d'école de l'archiduc, » concernant la confiscation et la vente d'aluns, et de plusieurs autres officiers de l'empereur et de l'archiduc; — du chapitre Saint-Pierre de Lille au sujet des messes dites par les Frères Prêcheurs de la même ville en la Chapelle de Notre-Dame de la Treille pour le comte et la comtesse de Flandres qui y sont inhumés, d'Antoine du Payage, lieutenant du bailli de Lens, de Jean de Saint-Aubin, écuyer, lieutenant du gouverneur des bailliages d'Arras, Avesnes, Bapaume et Aubigny, des échevins de Tenremonde, des échevins de Cambrai, et de plusieurs officiers de l'archiduc.

B. 2212. (Portefeuille.) — 154 pièces, parchemin; 9, papier; 4 sceaux.

1 janvier **1509** — 31 décembre **1509**. — Lettres de commission de Maximilien, empereur, de Charles, archiduc, et de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, nommant ou confirmant dans leurs fonctions: — maître Philippe Haneton, garde des chartes de Flandre, les maîtres de la Chambre des Comptes de Lille au soin de rédiger l'inventaire des chartes et titres conservés au château de ladite ville, messire Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, gouverneur et premier chambellan de l'archiduc au lieu de Charles de Croy, prince de Chimay, qui a résigné ses fonctions, Ferry de Croy, seigneur de Rœulx, capitaine de quatre cents hommes de cavalerie wallonne, Laurent de Gorrevod, membre du Conseil privé, Louis Mareton, secrétaire de l'empereur et de l'archiduc, les membres du grand Conseil dans leurs titres et fonctions, Jérome Lauwerein, gouverneur des finances, Gérard Paroiche, prévôt des maréchaux de Flandre, Charles d'Halluin, capitaine du château de Dunkerque, Florent de Mont-Saint-Éloi, conseiller ordinaire à Arras, Robert de Ramecourt, receveur de l'espier à Saint-Omer, Claude Bonard, seigneur de Gommegnies, gouverneur de Béthune, Guillaume Grenet, conseiller à Bethune, Florent de Beugin, « soldoyer » du château de Béthune, Ferry d'Esne, forestier des bois dudit Béthune, Jean de Berghes, souverain bailli du pays de Namur, Jean Van Borre, secrétaire ordinaire et domestique au lieu d'Antoine de Waudripont, Étienne de Brumberghe, tapissier de l'archiduc, Marquet Leclercq dit Jean Midy, maître des ouvrages au pays et comté d'Artois, et plusieurs autres à diverses fonctions. = Quittances: — de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, au sujet de son douaire, et de Jean Micault, receveur général des finances; — d'Hugues de Melun, vicomte de Gand, de François de Melun, protonotaire, prévôt de Saint-Omer, au sujet d'une ambassade à Rome, d'Henri de Nassau et de plusieurs autres gentilshommes et officiers; — de Georges Hackenay, pennickmaistre de l'empereur, au sujet d'une somme que le roi d'Angleterre a prêtée à Maximilien sur « la riche fleur de lys, » de Mercurino Gattinara, président de Bourgogne, ambassadeur, de Richard Barradot, secrétaire de l'empereur, et de plusieurs officiers et chevaucheurs; — de Jean Leblanc, auditeur en la Chambre des Comptes de Lille, de Philippe Haneton, premier secrétaire et audiencier, de Pierre Ximenès, secrétaire, et de plusieurs officiers et chevaucheurs; — de Pierre Van Alst, jadis tapissier du Roi au sujet de diverses dépenses pour les tapisseries en Espagne, des broderies faites par Jean de Roubroeck, brodeur, et des dépenses qu'il a faites « à cause de l'emprisonnement de sa personne pour avoir fait mener ladite tapisserie en lieu seur sans en avoir premièrement adverty la Royne ou son conseil, » de Jean de Witte, frère de l'ordre de Saint-Dominique, confesseur de ma dame Éléonore d'Autriche, de Galéas Sarracenis et Antoine Silvestre, marchands d'alun, et de plusieurs officiers et chevaucheurs.

B. 2213. (Portefeuille.) — 50 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1 janvier **1509** — 31 décembre **1509**. = Quittances pour rentes: — de frère Lengroix, gardien, et Hubert de Lesclatier « discret » du couvent des Frères Mineurs d'Avesnes en Hainaut, de Michel, abbé de Vaucelles, du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, de Jacques le Prévost, licencié ès lois, et de plusieurs autres personnes. = Quittances pour gages et pensions annuelles: — de

Wolfgang de Furstemberg, de Frédéric, duc de Bavière, de Charles de Croy, de Mathieu Lang, et de plusieurs autres officiers de l'Empereur et de l'archiduc; —de Jean de la Thonière, seigneur de Beauregard, capitaine, et de Gauvain de Grammont, lieutenant des cinquante archers à cheval au service de l'Empereur, de Claude Bouton, écuyer, capitaine des cent hallebardiers de feu le Roi de Castille, de Pierre de la Motte, prêtre, sous-aumônier de l'Empereur, de Pierre Béghin, de Lille, et de plusieurs autres officiers. = Quittances et états de journées d'ouvriers pour travaux faits à Fampoux et à Avesnes-le-Comte, et pour les ouvrages de Hainaut avec Laurent Colemy et Antoine Meurant comme maîtres maçon et charpentier de l'archiduc.

B. 2214. (Registre.) — In-folio, parchemin, 424 feuillets.

1 janvier 1510 — 31 décembre 1510. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Maximilien, empereur, et de Charles, archiduc, pour une année commençant le 1 janvier 1509 (v. st.). = Somme totale de la recette: 673,493 livres 3 sols 9 deniers tournois. Somme totale de la dépense: 538,826 livres, 18 sols tournois. = « A Jaques de Montigny, seigneur de Noyelles, escuier, la somme de cent livres, pour le récompenser de ce que, par ordonnance de ma dame de Savoye, à la derrenière coursse que des François firent avec les Gheldrois ès pays de pardecà, il entreprint la charge et s'employa, avec certain nombre de gens de guerre, à la garde, tuicion et deffense des villes d'Avesnes et de Landrechies esquelles il se tint par un espace de temps, sans jusques lors en avoir aucune récompense. » (fol. 306) = « A Phelippe de Bellefourière, escuier, la somme de cincq cens livres, pour, par ordonnance de messeigneurs, estre tiré au mois d'avril l'an xve sept en la ville du Quesnoy, pour entendre à la garde et seurté d'icelle, où il s'est tenu par aucun temps avec autres gens de guerre de sa charge, dont il n'a eu aucune récompense ne bienfait. » (fol. 407) = « A révérend père en Dieu, messire Jehan, par la permission divine abbé de Sainct Pierre lez Gand, la somme de deux cens livres, que messeigneurs, par leurs lettres données le IIIe jour d'octobre oudit an xv$_c$ dix, en enssuivant les louables coustumes en tel cas observées par feuz leurs prédécesseurs contes de Flandres, lesquelz de toute anchienneté, à leur joyeuse entrée et réception à la seigneurie de leur pays et conté de Flandres, ont accoustumé de faire certaine gratuité de drap d'or ou d'autre chose à la décoration d'icelle église de Saint Pierre, lui ont donnée en considération des services qu'il leur a faiz, à la derrenière joyeuse entrée et réception dudit seigneur Empereur en ladicte ville de Gand comme tuteur et mainbour de mondit seigneur l'archiduc à la possession de leurdit pays et conté de Flandres. » (fol. 310) = « A Pierquin Dervine, Pierre Van Opponen (Oppenem), Franchois Hoen et Jehan Van den Brugghe, tapissiers, la somme de quatre cens quarante quatre livres six solz neuf deniers, pour avoir restouppé et remis à point plusieurs pièces de tappisserie, assavoir sept pièces de la Destruction de Troye, deux tappis de plaisance, deux couvertures de lit, neuf pièces de Dames à or, trois pièces du Pape à or, six pièces de l'hystoire de Hanibal, cincq pièces de la Bataille de Roesbeke, sept pièces de l'histoire du Roy Cloïs, trois grandes pièces du Roy Galaffre, deux pièces à or des Douze pers de France, une pièce à or de de la Nativité de Nostre Seigneur, une pièce à or de Sainte Anne, trois pièces de Saint Jehan l'évangéliste, trois grandes pièces à or de Leurin Garin, une pièce à or de la Fontaine de Jouvent, trois pièces de plaisance faictes de Vollerie et de chasse, une pièce à or de l'istoire d'Octavien, une pièce à or du Trespas de Nostre Dame, deux pièces à or de Goddefroy de Billon, une autre pièce à or de Charlemaigne, deux pièces des Neuf Preux, cincq grandes pièces de l'Apocalipse, deux pièces de Boucquillons, trois pièces à or nommez les Tappis d'honneur, deux pièces de chappelle à or, deux pièces de Bocquaiges, ung chiel de Volerie, deux pièces à or des Sept péchiez mortelz, une grande pièce de l'histoire de Consambrun, deux vieilles pièces de Bestes sauvaiges, une autre chambre de Verdure, une autre chambre de Bestes à grans rincheaux, une autre chambre appellée la Chambre de Bourgoingne. » (fol. 360)

B. 2215. (Portefeuille.) — 87 pièces, parchemin; 44, papier; 35 sceaux.

1 janvier 1510 — 31 décembre 1510. = Mandements: — de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas et dame de Salins, de Bresse etc.:— « ordonnant de payer la somme de soixante écus d'or à maistre Jehan Perréal, de Paris, nostre painctre et varlet de chambre, en paiement de trois années entières de ses gaiges et meismement à cause des pourtraictz par lui faictz pour les sépultures de Saint Nycolas de Tolentin lez Bourg en Bresse, » une somme de cent

florins à Jean Lemaire, « nostre indiciaire et historiographe, à cause des pourtraictz des sépultures et édiffices de nostre dit couvent de Saint Nycolas, qu'il a poursuivy, » avec l'ordre de faire les dépenses nécessaires pour extraire et amener des carrières de Saint-Lothain lez Poligny l'albâtre qui doit servir aux statues des sépultures et un état des dépenses opérées à ce sujet ; — de Maximilien, empereur, de Charles, archiduc, et de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, ordonnant de payer diverses sommes à Andrien de la Coste, commis à percevoir le droit sur les aluns, à Catherine Van den Zichle, veuve de Nicolas le Vinqueteur, général des monnaies de l'Empereur, aux héritiers de Jérôme Lauwerin, à Jean du Bois, chevalier, seigneur d'Esquerdes, au sujet des pièces d'artillerie qui étaient restées dans les villes de Gand, Bruges et Ypres, à maître Hugues de Vars, frère et héritier de Henri de Vars, pour sommes dues audit Henri au sujet de prêts faits à l'évêque de Metz, à Charles de Poupet, seigneur de la Chaulx, à Claude Bonnard, seigneur de Gommegnies, à Jacques, jeune comte de Hornes, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers. = Octroi de constitution de rentes sur le domaine de Flandre et de l'affranchissement à Claude Grand Richard, de Cramans, qui « à cause de certain meix qu'il a, assiz ou villaige dudit Craman, duquel lieu il est party et natif originellement, il soit homme serf de main morte et de serve condicion de notre féal escuier Anthoine Des Champs, seigneur dudit Craman. » = Lettres de don accordées par l'empereur Maximilien, l'archiduc Charles et la gouvernante des Pays-Bas Marguerite d'Autriche : — à Antoine de Fauquembergue, baron de Ligne, à Charles de Lannoy, seigneur de Sainzelles, en considération de son mariage, à Maximilien Sforza, duc de Milan, à Jérôme Vent, maître d'hôtel, à Jean de Hoghes, clerc, à l'occasion des ambassades envoyées vers l'Empereur et le roi de France, à don Diego de Ghevarra, jadis maître d'hôtel de l'archiduchesse, et à plusieurs autres gentilshommes et officiers ; — à Jean Micault, receveur général des finances, qui reçoit cent livres « pour ladicte somme convertir en une verrière armoyée de noz armes que ledit Micault fera faire en son nouvel édiffice, » au baron de Monteney, Laurent de Gorrevod, gouverneur de Bresse, à maître Louis Barangier et Jean de Marnix, secrétaires, à Jean de Wassenaar, pour services rendus en Gheldres, en Allemagne et contre les Vénitiens, à « Caisot de Boussu, à présent Roy de la pie, » à Jean Ruffault, maître de la Chambre des Comptes de Lille, à Jean de Outhuesden, garde des chartes de Hollande, à Guillaume Dommessent, président de la Chambre des Comptes de Lille, à maître Jean de Luthem, conseiller fiscal du duché de Brabant, à Grégoire, bâtard de Glynes, à Gonsalvo de Segovia, jadis secrétaire du feu roi de Castille, à messire Josse de Prant, seigneur de Blaesvelt, et à Gommare de Prant, sa fille, à Jean Brauweré, archer de corps, à Jean de la Baere, écuyer, à Sébastien de Haro, écuyer, à Étienne de Waignon, écuyer, et à plusieurs gentilshommes et officiers ; — à Odette de Verges, fille de Humbert de Verges, prieur de Clairvaux, qui est légitimée, à Jean de Gratye, de Salins, Charles Le Grant, écuyer, de Villette en Bourgogne, et Pierre Maire, du Pont de Lesnay aussi en Bourgogne, qui reçoivent rémission de peines, et à plusieurs autres.

B. 2246. (Portefeuille.) — 150 pièces, parchemin ; 22, papier ; 5 sceaux.

1 janvier **1510** — 31 décembre **1510**. = Lettres d'attestation : — de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres et d'Aerschot, gouverneur de l'archiduc, et de plusieurs autres officiers et gentilshommes ; — de François de Haynin, lieutenant du capitaine du château de Lille, de Jean du Bois, écuyer, seigneur de la Bourse, lieutenant de monseigneur du Rœulx au château d'Hesdin, d'Antoine du Pré, écuyer, seigneur du Couroube, lieutenant du gouverneur du bailliage d'Hesdin, de Jacques Luc, conseiller de l'archiduchesse d'Autriche et son trésorier de la saunerie de Salins, et de plusieurs autres. = Lettres de commission : — de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas et dame de la Bresse, nommant maître Jean Perréal, de Paris, « nostre painctre et varlet de chambre, aux gaiges et pension de vingt escuz d'or au souleil par an, » Louis de Vaudrey, capitaine du château de Joux, messire Jean Bontemps, chevalier et seigneur de Salans, capitaine de Besançon, et de plusieurs autres personnes à diverses fonctions dans la Bourgogne et la Bresse ; — de Maximilien, empereur, et de Charles, archiduc, nommant Antoine de Waudripont, conseiller ordinaire, Charles de Bernemicourt, seigneur de la Thieuloye, bailli et capitaine de Lens en Artois au lieu d'Antoine de Lalaing, Antoine Brusset, capitaine de Gravelines, Ferry de Croy, seigneur de Rœulx, maréchal de l'armée au lieu de feu messire Cornille de Berghes. = Quittances : — de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, de Maximilien Sforza, duc de Milan, et de Jean Micault, receveur général des finances ; — de Louis de Ligne, seigneur et baron de Barbauçon, de Marie de

Lannoy, femme de Jean d'Immersele, écuyer, margrave d'Anvers, de Jeanne Tserclaes, veuve de Philippe de Bierges, en son vivant bailli de Nivelles, de Georges d'Halluin, mari de demoiselle Antoinette de Noorkermes, d'Isabelle, dame de Culembourg, veuve de Jean de Luxembourg, de Matthieu Lang, évêque de Gurck, de Mercurin de Gattinara, conseiller de l'Empereur, et de plusieurs gentilshommes et officiers ; — des religieuses de l'hôpital de Hal, des Annonciades de Bruges, de Jacques de Outhuesden, garde des chartes de Hollande, de Guillaume de Landas, receveur du domaine à Lille, de Jacques de Montigny, écuyer, seigneur de Noyelles, de Jean, sire du Bois, chevalier, seigneur d'Esquerdes, de Fruges et de Houchin, de Claude Rousselet, écuyer, de Philippe de Belleforière, écuyer, de Jean Bournel, chevalier, seigneur de Boncourt, de Moulle et de Rabodenghes, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers.

B. 2217. (Portefeuille.) — 88 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1 janvier 1510 — 31 décembre 1510. = Quittances pour rentes : — du doyen de la collégiale Saint-Pierre de Cassel, du doyen et du chapitre de Notre-Dame de Courtrai, de Mathieu de laWarenne, abbé de Saint-Josse, de N. Le Roy, receveur de Sainte-Colombe en Blandecques, de Jeanne, abbesse de Flines, de Pierre de Hocron, écuyer, syndic des Frères Mineurs de Lille, de Jean Le Brun, receveur de madame Marie de Croix, veuve de Charles de Lattre, chevalier, ayant l'administration des biens de son fils Claude de Lattre, de Jean Honart, sergent héritier du bailliage de Lille, de Noël de Pontrohart, neveu et héritier de feu Jacques de Pontrohart, de Guillaume de Hellefault, seigneur de Cormettes, légataire universelle de madame de Hellefault, sa mère, et de plusieurs autres. = Quittances pour gages et pensions annuelles : — de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, de Philippe de Boussut, chambellan, d'Anne de Beaumont, dame d'honneur de l'archiduc et de ses sœurs, et de plusieurs gentilshommes et officiers ; — de Jean Piéters, président du grand Conseil à Malines, de Guillaume Laloux et Louis Maroton, secrétaires, de Charles d'Aunoy, dit de Saint-Simon, premier panetier, de Louis Vacca, maître d'école de l'archiduc, de Jacques de Gauchin, sergent à cheval au bailliage de Saint-Omer, de Marguerite Picavet, veuve de Jean Doublet, en son vivant procureur général, et de leurs enfants Philippe, Claude, Jeannet, Jeannette et Marguerite, et de plusieurs officiers du duc. = Quittances au sujet de travaux exécutés pour « ung quart de cauchie depuis le pont de Canteleu jusques à la vièse cauchie séant auprès de la Maladrie illec selon la largeur de ladicte vie cauchie...., pour avoir réparé ladicte vièse cauchie et faicte ung esppon de voye pour les gens de piez auprès, » et d'autres travaux dirigés par Robert de Rely, maître des œuvres d'Artois.

B. 2218. (Registre.) — In-folio, parchemin, 392 feuillets.

1 janvier 1511 — 31 décembre 1511. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Maximilien, empereur, et de Charles, archiduc d'Autriche, prince d'Autriche, prince d'Espagne, pour un an commençant le 1 janvier 1510 (v. st.). = Somme totale de la recette : 779,099 livres 18 sols 10 deniers tournois. Somme totale de la dépense : 843,579 livres 10 sols 5 deniers tournois. = « A messire Ferry de Carondelet, archidiacre de l'église métropolitaine de Besançon, conseillier et maistre des requestes de messeigneurs, et leur procureur et solliciteur de leurs affaires de pardeçà en court de Romme, la somme de trois cens livres, a cause de six cens livres qui iceulx seigneurs, par lettres patentes données en leur ville de Malines le XIIe jour de may l'an XV^c et dix, luy ont ordonné, octroyé et accordé prendre et avoir d'eulx de gaiges et pension par chascun an, à cause de sondit estat de conseillier procureur et solliciteur de Romme. » (fol. 93) = « A messire Anthoine de Fretin, seigneur de Fromelles, chevalier, conseillier et chambellan, la somme de cent cinquante livres, pour services en plusieurs guerres et armées et autrement à grant soing, péril, traveil et dangier de sa personne. » (fol. 104 v°) = « A maistre Henry Bredeniers, organiste de la chappelle domesticque de monseigneur l'archiduc, la somme de cent livres, pour services par ci devant faiz au feu Roy tant en ses voiages d'Espaigne, d'Alemaigne que ailleurs audit estat d'organiste, meismement pour aucunement le rémunérer et récompenser du soing, paine et traveil qu'il a prin et prenoit encoires lors, chascun jour à instruire et apprendre mondit seigneur l'archiduc et mesdictes dames ses seurs au jeu de maincordium (?) et autres instrumens. » (fol. 107) = « Au serviteur de Hans Mueygi (?) pour son vin et paine d'avoir apporté d'Alemaigne à madame (Marguerite d'Autriche) les pourtraictures de l'empereur et de feu l'emperesse sa mère, IIII l. IV s. » (fol. 290 v°) = « A Pierre Van Alst,

varlet de chambre et tapissier de monseigneur, la somme de quinze livres, pour ung patron de la généalogie des Roix de Portingal, lequel madicte dame a fait prendre de luy et l'envoyer au seigneur empereur en Allemaigne, pour le veoir et en faire son très noble plaisir. » (fol. 346 v°) = A Pierre Alamire escripvain des livres de la chappelle domesticque de monseigneur, la somme de vint livres, pour avoir escript et fait, par ordonnance de mondit seigneur, deux gros livres de parchemin plains de messes de musique, dont ledit seigneur en a ung et l'autre il l'a donné à madame de Savoye pour son nouvel an. » (fol. 337)

B. 2219. (Portefeuille.) — 34 pièces, parchemin; 7, papier; 9 sceaux.

1 janvier 1511 — 31 décembre 1511. = Mandements: — de Marguerite d'Autriche, dans lesquels, après avoir déclaré que les « pourtraicts des sépultures de Brou, faits de la main de Jehan Perréal, sont bons, en toute perfection, et nous ont singulièrement pleu tant sont fondez en art et raison, » elle ordonne à ce dernier de chercher les ouvriers qui les exécuteront « sans y adjouster ne diminuer », et à Jean Lemaire, solliciteur desdits travaux, de faire extraire l'albâtre nécessaire des carrières de Saint-Lothain; — de l'empereur Maximilien et de l'archiduc Charles ordonnant de fournir les sommes nécessaires pour l'achèvement des travaux exécutés aux « Nord et Zoudpoldres, lesquels puldres par les tempestes et haultes marées qui survindrent ou mois de septembre de l'an mil cincq cens et neuf furent inundez, » et de payer diverses sommes à plusieurs gentilshommes et officiers. = Lettres de constitution de rentes sur le domaine de Flandre. = Lettres de don et de grâce accordées par l'empereur Maximilien, l'archiduc Charles et la gouvernante des Pays-Bas Marguerite d'Autriche: — à Matthieu Lang, évêque de Gurck, à Jean de Marnix, secrétaire, et à Jeanne de Cerf, sa femme, à Henri Bernard, fourrier de l'empereur, à Guillaume Carondelet, écuyer, et à plusieurs gentilshommes et officiers; — à Claude et Georges de Fonlecte qui reçoivent des lettres de légitimation et de naturalisation, à messire Jean de Meix, chevalier, seigneur de Maignin, qui pourra faire, devant l'archiduchesse, la réparation à laquelle il a été condamné pour avoir jeté « certain gaige de bataille à messire Simon de Rye, premier chevalier du parlement de Dole, » et à plusieurs autres gentilshommes et officiers.

B. 2220 (Portefeuille.) — 46 pièces, parchemin; 5, papier; 4 sceau.

1 janvier 1511 — 31 décembre 1511. = Lettres d'attestation: — de Ferry de Croy seigneur de Rœulx, au sujet de Jean Carpentier, homme d'armes qui a servi sous ses ordres contre les Vénitiens, de Philippe Dale et Nicolas de Béthencourt, écuyer, au sujet de revue d'hommes d'armes, et de plusieurs autres officiers; — de François de Haynin, lieutenant du capitaine du château de Lille, de Jean de Saint-Aubin, écuyer, lieutenant général de la gouvernance, d'Arras, Avesnes et Aubigny, de Charles de Crépieul, écuyer, seigneur de « Briques et de Taillich » et Eustache de Beaufort, écuyer, lieutenant du gouverneur de Béthune, de Jean du Bois, écuyer, seigneur de la Bourse, lieutenant du gouverneur du château d'Hesdin, de Pierre de Croix, « commis au gouvernement de l'église et chappelle de Nostre-Dame de la Garenne les la ville de Hesdin, » de Jean de Lannoy, bâtard de Maingoval, lieutenant de la forêt de Mormal, de Philippe de Belleforière, gouverneur du Quesnoy, seigneur de Romeries et de Caudry, bailli d'Haspres, prévôt de Solesmes, au sujet du rétablissement d'Urbain de Preumont en qualité de clerc, de l'église et des échevins de Solesmes, et de plusieurs autres officiers. = Lettres de commission de l'empereur Maximilien, de l'archiduc Charles et de l'archiduchesse Marguerite, nommant: — Gérard de Plaine, seigneur de la Roiche, président du Conseil privé au lieu de Jean le Sauvage qui est nommé chancelier du Brabant, Charles de Vergy chambellan, Jean de Tenremonde, maître de l'artillerie, Thiery le Bègu, trésorier de l'artillerie, Jean de Fontenelles dit le Borgne, écuyer, procureur général d'Artois, Baltazar Van Dunedel, drossart du château de Montfort, Thomas Lemaire, de Gommegnies, sergent de la forêt de Mormal.

B. 2221. (Portefeuille.) — 154 pièces, parchemin; 8 sceaux.

1 janvier 1511 — 31 décembre 1511. = Quittances. — de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, et de Jean Micault, receveur général des finances; — de Floris d'Egmond, lieutenant-général du duché de Gheldres, de Jérôme Venf, écuyer, maître d'hôtel de madame de Savoie, de Philippe de Heddebault, premier sommelier de l'archiduc, de Gilles Van den Damme, secrétaire en ordonnance de l'empereur et de l'archiduc, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers; — de Diego Florez au

sujet de deux chevaux que l'archiduchesse a envoyés au roi d'Angleterre, de Pierre Ruyz de la Mota, premier aumônier de l'archiduc, de Liévin de Pottelsberghe, conseiller et receveur général de Flandre, et de plusieurs autres officiers de l'archiduc. = Quittances pour rentes : — du chapitre Saint-Pierre de Lille, du chapitre Saint-Sauveur d'Harlebeke, du chapitre Saint-Donatien de Bruges, de frère Jean de Fretin et frère Oste de Croix dit de Drumez, prieur des Frères Prêcheurs de Lille, de frère Michel, abbé de Loos, de Michel de le Warenne, abbé de Saint-Josse-sur-mer, de Jean Masse, prêtre gradué, chapelain du château d'Hesdin, de Guyotte de Brimeux, douairière d'Esquerdes, et de plusieurs autres personnes. = Quittances pour gages et pensions annuelles: — de Lamberte de Brimeux, dame du Rœulx au nom de son mari châtelain d'Hesdin, de Frédéric, jeune comte de Solre, de Jean de Courtewille, écuyer, seigneur de la Boussière et d'Avelin, conseiller et premier sommelier de l'archiduc, de Jacques Willingher, trésorier des finances, de Jean Manuel, seigneur de Bellemont, de Paul de Lichtenstein, chambellan de l'Empereur, d'Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, Estrées, La Blanche, jadis bailli de Lens, de Jacqueline de Rubempré, veuve de messire Charles d'Oignies, en son vivant seigneur d'Estrées, et de plusieurs officiers de l'Empereur et de l'archiduc ; — de Nicaise Ladam, portier du château de Bapaume, de Jean de Aoustin dit Hesdin, maréchal des logis de monseigneur, d'Anselme de Licques, fils de feu Philibert de Licques, en son vivant huissier d'armes, et de plusieurs officiers et personnes de la maison de l'archiduc. = Quittances pour travaux au château d'Hesdin ainsi qu'à Lille où l'on a mis « jus et sus et réparé les trois pillers de la justice de la ville, estans au dehors de la porte des Mallades d'icelle ville. » — Lettre d'Étienne Chevillard, directeur des travaux de l'église de Brou, disant que Jean Le Maire, aussi chargé des travaux, et lui attendent « journellement maistre Jehan de Paris (Perréal, le peintre) pour prendre la messure de la plate fourme de l'esglisse et que le dit Jehan Le Mayre s'en ira après à Tours vers maistre Columble, pour fere l'avance pour la sépulture et deslà pourter le tout à ma dame. » — Acte par lequel Michel Colombe, « habitant de Tours et tailleur d'ymaiges du Roy, tant en son propre et privé nom comme à noms de Guillaume Régnault, tailleur d'ymaiges, Bastyen François, maistre masson de l'église collégiale de Sainct Martin de Tours, et François Coulombe, enlumineur, tous trois ses nepveux, » déclare avoir reçu de Jean Lemaire la somme de quatre vingt quatorze florins d'or d'Allemagne à vingt-sept sols six deniers tournois pièce, pour avoir fait « la sépulture en petit volume de feu le duc Philibert de Savoie, selon le pourtraict et très belle ordonnance faicte de la main de maistre Jehan Perréal de Paris, poinctre et varlet de chambre ordinaire du Roy ; » il déclare en outre qu'il fera de sa « propre manufacture, sans ce que autre y touche, les patrons de terre cuitte, » et que son neveu Guillaume Regnault, comme il l'a prouvé, par plusieurs œuvres, depuis quarante ans, « est suffisant et bien expérimenté, pour réduire en grant volume la taille des ymagies servant à la dite sépulture et en suivant les patrons ; » en même temps que son travail, ledit Guillaume portera à madame « la plate forme de l'église du couvent, icelle platte forme faite de la main de Jehan de Paris ; » il a été découvert à Saint-Lothain de Poligny une carrière d'albâtre « dont autreffois ont esté faictes aux Chartreux de Dijon des sépultures de feux messeigneurs les ducs de Bourgoingne, mesmement par maistre Claux et maistre Anthoniet, souverains tailleurs d'imaiges, dont je, Michiel, Coulombe, ai autreffois eu la congnoissance, et ay taillé de ma propre main ung visage de saincte Marguerite, et mon nepveu Guillaume l'a poly et mis en euvre dont je faits ung petit présent à ma dicte dame (Marguerite d'Autriche...; tesmoing mon seing manuel cy mis le troisiesme jour de décembre l'an mil cinq cens et unze. »

B. 2222. (Registre.) — In-quarto, papier; 173 feuillets.

1 février **1511** — 21 mai **1512**. = « Registre des mandemens (de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas) qui ont esté vériffiez, deppuis le premier jour de febvrier x° dix (v. st.) jusques au xxi° de mai, xv° xi. » — Mandements au sujet de sommes payées, pour gages, travaux et services rendus, et en dons et aumônes : — à Marie, « nostre fille servante ; » — à Jacques de Sucre, écuyer ; — à Béatrice de Valère, femme de chambre ; — — à Louis de Baillant, seigneur de Vertbois, maître d'hôtel ; — aux sœurs du couvent Sainte-Claire de Bourg en Bresse : — à Gaspard Dourtbeke, prince des clercs ; — à Antoine Pruninck, apoticaire ; à — « Jacques Barbari, nostre paintre et varlet de chambre, » qui reçoit en don « une robbe » de drap noir bordée de velours noir et fourré d'agneau noir avec un pourpoint de velours tanné ; — au même à qui est octroyée une somme de cent soixante-dix-huit sous du prix de quarante gros monnaie de Flandre la livre ; — à « Pierre Gerrate Ausclo du Puis et à David du Quesnoy ; » — à l'hôpital Saint-Julien de

Malines ; — à Ganvain de Grammont, écuyer échanson ; — à Pierre de Lespine, écuyer de cuisine ; — à Jean du Chasne, trésorier de Vesoul ; — à « Jeannin le coustu-rier ; » — à Georges de Léone, archer de corps ; — à Jean de Quaroble, écuyer ; — à Huguenin Roy et Aimé de Villars, maîtres d'hôtel ; — à Jean Cauvent, valet de chambre ; — à Jean de Brauwere, archer de corps ; — à messire Louis Ocquin, confesseur et aumônier de madame ; — au couvent de Sainte-Claire de Poligny ; — à Thomas Le Vasseur, archer de corps — à Jean Canaer conseiller et maître des requêtes de l'hôtel ; — à Jean Daspre, écuyer tranchant ; — à Étienne Chastellet, de Salins ; — à Étienne Daulx ; — à maître Ode des Molins, seigneur de Besoncourt, conseiller ; — à Henri de Hemericourt, écuyer d'écurie ; — à Albert de Rosalles, « sommelier de la paneterye ; » — à Jean de Hesdin maître d'hôtel, et à demoiselle Marie Serabande, sa femme ; — à Jean Hubecque, chartier de l'écurie ; — à Jean Florin, clerc de chapelle ; — au duc de Milan, « nostre cousin ; » — à demoiselle N. de Loise, fille d'honneur ; — au seigneur de Vertbois notre maître d'hôtel ; — à Guillaume de Masin, huissier de chambre ; — à Jean de Cauder, écuyer ; — à Étienne Prévostet, écuyer, de Salins ; — à messire Pierre de Dalma, chapelain ; — à Jean Willebrood, chantre de la chapelle ; — à Denis de Montrichard, écuyer ; — à Simon de Chantrans, seigneur de Courbouzon, écuyer, conseiller ; — à François Gat, valet servant ; — à maître Simon Longin, conseiller ; — à Thomas Spinelly, « serviteur et solliciteur du roy d'Angleterre ; » — à Étienne Chevilliard, « maistre des euvres de nostre couvent et monastère de Broux, que avons proposé faire commencer à la construction et érection ceste karesme prouchaine (15 juillet 1511) ; » — aux desservants de l'église Notre-Dame à Bourg en Bresse ; — à Philippe de Brégilles, écuyer ; — à Jean Du Pont, écuyer ; — à Jeanne de Cerf, femme de chambre ; — à Sébastienne de Gryse, femme de Charles Oursin, contrôleur de l'hôtel ; — à Jean de Cera, serviteur d'Aldonça Suarez, « chambellaine » de la reine de Portugal ; — à Gabriel de Biest, serviteur du comte de Nasseau ; — à maître Louis Maraton, secrétaire et solliciteur de l'Empereur ; — à maître Hugues Glainne, procureur du bailliage d'Aval, Guillaume Bontemps, trésorier et garde des chartes du château de Grimont, Jean Vincent de Poligny, et Jacques Guillet scribe, « commis pour faire l'inventaire de tous tiltres, chartres, lettres, munimens servant à nos droiz, haulteurs, seigneurie et demenne, tant de ceulx estans en nostre dit chastel de Grimont que ailleurs, lequel inventoire ait deppuis par les dits esté fait ; » — « au seigneur de Chillon, ambassadeur du Roy très chrestien estans par devers nous ; » — à Guillaume de Monfort et Jean et Gui de Vauldrey ; — à Adrien de Boubais, écuyer d'écurie et capitaine du petit château de Lécluse ; — au seigneur de Chièvres et de Fiennes et au seigneur de Berghes ; — au chapitre de la Saincte-Chapelle de Chambéry en Savoie ; — au prince de Chimay ; — aux héritiers de messire Jean de Châlon, prince d'Orange ; — à Antoine Deschamps, seigneur de Montrambert ; — à Baltasar Saire, Pierre Artengua et Thomas de Saffrenier ; — à Jean Totard, marchand de Pontarlier ; — au seigneur de Loges ; — à Thomas Spinelli ; — à vingt-deux compagnons de guerre anglais ; — à N. Truffemont, serviteur de la maréchale de Varax ; — à Jean Poupart, de Blois, « serviteur de maistre Jehan Le Maire, nostre indiciaire, pour s'en retourner par devers son dit maistre à Tours, atout nos lettres touchant l'avancement et l'édiffice de notre couvent de Brou ; » — au tapissier Jean « de Haleriga ; » — « à nostre bien amé indiciaire et historiographe, maistre Jehan Le Maire, estant à Tours, la somme de 11 cens livres du pris de XL gros monnoye de Flandres la livre, affin de contenter maistre Michel Colombe, maistre maçon demourant audit Tours, de certains patrons en terre qu'il fait pour l'église et notre couvent de Brouz, le XXVIIIe jour d'octobre l'an mil cincq cens et unze ; » — au comte de Montrevel, chevalier d'honneur ; — à Jean Joly, panetier ; — à Jean Joauneau, valet de chambre et « coustu-rier ; » — « à Philippe Descerclain, maréchal des logis ; » — à Gilbert de Varatz, échanson ; — à messire Antoine de Montcut, chapelain ; — à Jean Donnoy, sommelier de l'oratoire ; — à Jeanne de Cerf, femme de chambre ; — aux Sœurs Noires du couvent de Bins (Binches) ; — à Jean de la Fertey, écuyer ; — à Jean van der Aa, chevalier, écoutète de Malines ; — à Guillemin Coquillon ; — à Alphonse de Varyonneur, « espaignart ; » — à Aubert de Rossalles, panetier ; — à Sauvaige, huissier ; — à Claude Jaillon, docteur en droit ; — à Pierre Mazuel de Treffort ; — à Hélion d'Andelot, écuyer ; — à maître Louis Barangier, secrétaire ; — à Antoine Deschamps, panetier, et à Marguerite d'Aubigny, sa femme, « nostre fille d'honneur ; » — à Antoine Le Bucq, archer de corps ; — à Simon Gure dit Maillotin ; — à Charles de Larsg, « tamburin ; » — à Maître Pierre Resteau, prince des clercs ; — au comte de Hornes ; — à Antoine de Geigny, écuyer ; — à Jacques Luc, trésorier de Salins ; — à Antoine de Montjouvent, seigneur de la Perrouse ; — à Guillaume Malpin, huis-

sier ; — aux sœurs de Sainte-Claire de Bourg en Bresse ; — aux Frères Prêcheurs de Bourg en Bresse ; — aux Cordeliers de Bourg en Bresse ; — à messire Philippe de Vaudrey et dame Jacques de Quingey, sa femme ; — à maître Antoine Glannes, trésorier de Dole, pour réparations aux châteaux de Bourgogne ; — à Jérôme Lauwerein, seigneur de Watervliet, trésorier général des finances ; — à Jean Savoz ; — aux Frères Mineurs de Gray ; — à Pierre de Turemond, de Poligny ; — à Hugues Roy et à Barthélemi *De advocatis*, maîtres d'hôtel ; — à « Rodrigo de le Hez, » écuyer d'écurie ; — à Claude de le Tour, fourrier d'écurie ; — à Franskin Retis, chantre de la chapelle ; — au seigneur de « Maigny et de la Roche » chef et président du Conseil privé ; — à Hugues de Bulleux, seigneur de Franqueville, échanson ; — à Engelbert Bruninck ; — à Louis Vincent, receveur du douaire de Savoie : — à messire Simon, seigneur de Rye et de Dessey, premier chevalier en la Cour du parlement de Dole ; — à Lucas Bouffein, secrétaire de madame Isabelle, reine de Naples ; — à Pierre de l'Espine, écuyer de cuisine ; — a messire Jean Bontemps, seigneur de Salans et de Four, trésorier général de Bourgogne ; — à demoiselle Françoise de Montbel ; — à Jean de Hallewin, écuyer tranchant ; — à maître Remi Du Puys, « indiciayre et historiographe de l'Empereur et de monseigneur l'archiduc ; » — à Barthélemi De *Advocatis*, maître d'hôtel ; — à Nicaise de la Barre, maître queux ; — à sire Manuel de Sandry, chapelain ; — à Antoine François, chantre de la chapelle ; — à Wachie Reffet, aide de chambre et chirurgien ; — à Denis de Montrichard ; — à Jean de Merey, écuyer, ci-devant prévôt de Nancy ; — à Jean de Candie, écuyer ; — à Alard Bautin, maître d'hôtel ; — à Jean de Revilly, écuyer ; — à dame Anne de Beaumont, dame d'honneur ; — à Pierre de Montaigu, seigneur de Moyron ; — à Jacqueline Le Moynne, femme de chambre ; — à demoiselle Marguerite de Saillans, femme d'Hugues de Bulleux, écuyer ; — à Jean de Bourgogne, fourrier ; — à Édouard de Voehain, frère de l'ambassadeur du roi d'Angleterre ; — à Gauvain de Grammont, échanson ; — à Jacques de Sucre, écuyer tranchant ; — au marquis de Baden ; — à Grauen Martines, huissier de salle ; — à maître Henri de Bredeniers, organiste ; — à Pierre Lucas, valet de chambre ; — à Jacques Sellier, sommelier ; — à Lanquin Voylle, maître queux ; — à Jeanne de Fey, femme d'atour ; — à Jean Arraby dit Bourgogne, héraut ; — à Bon Bodel, maître des comptes à Bourg en Bresse ; — à Philibert Tarlet, seigneur d'Aiguerande, et Claude Tarlet, seigneur de Marmont, qui possèdent une chapelle en l'église de Brou ; — à Jean Desuel, échanson ; — à Simon de Quingey, seigneur de Montbaillon ; — à sire Robert Robins, aumônier ; — à Jean de Quingey, seigneur de Torpes, qui a blessé Claude Chaussin, écuyer, résidant à Domblans ; — à Jean de Paris, dit l'abbé, au sujet de « ung chappelet de paternostre ; » — à don Alphonse de « Morrique, » évêque de Badajos ; — à Sébastien de Haro ; — à Pierre de Croule, concierge du château de Bourg en Bresse ; — à Jean Nonne, marchand de drap résidant à Malines ; — à maître Pierre de Vers, procureur général du comté de Bourgogne ; — à « Jacquet Jacquenet dit Jehan Pierre, marchant résident à Fauquières lès la ville de Châlons en Champaigne, pour une pierre de marbre noir, contenant en longueur neuf pieds et demy et en largueur quatre pieds et demy ou environ, pour servir aux sépultures que faisons présentement dresser et ériger en l'église de nostre couvent de Broux, pour nous et feu nostre très cher mary le duc Philibert de Savoye, le xxv[e] jour de may l'an mil cinq cens et douze ; » — à Pierre de Luppian, écuyer, échanson ; — au seigneur de Bateinbourg ; — à Jehan Dasnelz, échanson ; — à Gauvain Des Myroirs et Mariette, sa femme ; — à François de Damas, baron de Digonne et de Saint-Amour ; — aux religieux Franciscains de Pont de Vaulx en Bresse ; — à Antoine des Champs, seigneur de Cournau, et Marguerite d'Aubigny, sa femme ; — à Jean de la Thonyère, seigneur de Beauregard ; — à Pierre et Guillaume Du Verger, écuyers ; — aux religieux du couvent de Brou ; — aux héritiers de messire Sigismond Pluyn, conseiller de l'Empereur ; — à Antoine Genet, de Vesoul, qui reçoit des lettres d'anoblissement ; — à Jérôme Vent, maître d'hôtel ; — à Jean de Huy, écuyer, prévôt de Mons, en Hainaut ; — à Charles de Poitiers, seigneur de Vadans et de Dormans ; — à Marie Strabauts, femme de Jean de Hesdin, maître d'hôtel ; — à Guillaume de Vergy, seigneur de Montferrant ; — à Gilles de Fourmanoir, chantre de la chapelle ; — à Julien Thelier ; — aux Sœurs Noires de Binche ; — à Jean de Faletans, écuyer tranchant ; — à Jean, Thibaud et Hugues de Faletans, héritiers d'Étienne de Faletans, leur père ; — à Antoine de Fremoy, valet servant ; — au seigneur de Ligne ; — à Jean de Caufin, taillandier de l'écurie ; — à Alard Benenick, maître d'hôtel.

B. 2223. (Registre.) — In-quarto, papier, 149 feuillets.

1 avril **1511** — 22 novembre **1512.** = Registre de

mandements, chartes et actes divers de Marguerite d'Autriche. = Mandements et lettres, qui ordonnent, accordent, confirment ou reconnaissent : —l'affranchissement à Jean Grand Vauthier et à Grand Perrin, frères, de Montenoye en Bourgogne ; — des privilèges au couvent de Saint-Oyan de Joux ; — un octroi aux habitants de Château-Chalon au sujet de la vente du sel ; — l'anoblissement à Claude Jaillon, docteur en droit ; — un octroi aux habitants d'Ôtelans ; — la rémission des peines à Claude Dorier, de Longeverne en la paroisse de Beaufort au comté de Bourgogne ; — les fonctions de bailli d'Aval à Charles de Poupet, chevalier, seigneur de la Chaux ; — la réception de l'hommage fait par Jean du Pont, écuyer ; —un octroi au sujet d'impôts aux habitants de Rochefort en Bourgogne ; — la réception d'une requête, relative à l'exercice du notariat et au droit d'attraire en justice dans le comté de Bourgogne ; — la rémission de peines à messire Jean du Mex, seigneur de Maignin et de Corcondray, qui avait jeté un gage de bataille à messire Simon de Rye, premier chevalier de la Cour du parlement de Dole ; — la confirmation des privilèges aux habitants de Jonvelle ; — la donation de la terre et seigneurie de Montaigu lez Lons-le-Saunier à Jean de Marnix et à Jeanne de Cerf, sa femme ; — un octroi pour lever l'impôt sur le sel aux habitants de la ville de Clairvaux ; — la réception de l'hommage de Nicolas Merceret, écuyer, seigneur de Monnet ; — un octroi à Claude de Pontarlier, seigneur de Flagey ; — une rémission de peines à Guyot Gravillot, de Voiteur en Bourgogne ; — une rémission de peines à Nardin Feuille, de Balay en Bourgogne ;—l'autorisation de creuser des étangs et rivières à Claude de Corbessan, écuyer, demeurant à Faucogney ; — l'affranchissement de mortes mains à Pierre Simonnot dit Caussedey ; — un arrentement du four bannal de Septfontaines à Jean, Étienne et Claude Gentilhon ; — l'arrentement à Jean de Brancion d'un lieu, sis au bois de Vesvre en la châtellenie de Poligny, où il veut faire un étang ; — l'érection d'une saunerie à Tourmont près Poligny ; — le privilège aux habitants de Fraisans de prendre, dans la forêt de Chaux, tout bois mort ou vif pour leur usage ; — la légitimation à Claude, fille de Jean de Gières, seigneur de Montagu, et de Pierrette Charlot ; — le don de cent charges de sel à dame Antoine de Colombe, veuve de messire Philippe de Loyte, chevalier, seigneur d'Aresches ; — le même don aux officiers, et ouvriers de la saunerie de Salins ; — la confirmation des privilèges au prieur, et aux religieux de Vaux-sur-Poligny ; — la confirmation des privilèges de l'église Notre-Dame d'Arbois ; — l'autorisation à Antoine Cenet d'acquérir cent livres de rente soit en fiefs soit autrement ; — le transport des rentes et des droits de justice à Jean de Marnix, en échange de cinquante livres de rente annuelle auxquelles il renonce au profit de la duchesse Marguerite ; — l'autorisation à Lucas Salenet de pouvoir acquérir cent livres de rente en fiefs ; — l'arrentement d'une pièce de terre, sise au bois de la Chenastray, à Mengin Humbert de la Combe de Fraisse ; — la rémission des peines et d'une amende à Étienne Page, de Merny en la paroisse de Saint-Maur, au comté de Bourgogne ; — l'affranchissement à Nicolas Grosperrin ; — l'autorisation au prévôt de Faucogney de recevoir les étrangers qui se présentent pour travailler aux mines ; — la confirmation de la permission de creuser deux étangs donnée à Antoine Thierry et Gérard de Roche par le lieutenant du gruyer de Bourgogne au siège de Faucogney ; — l'autorisation pour Guillemin Pinart d'acquérir des fiefs jusqu'à cent livres de rente ; — une rémission de peines et d'amendes à Jean Compagnon et Guillaume Fèvre, d'Arbois ; — la ratification des articles de la neutralité de Bourgogne ; — des rémissions de peines et d'amendes à Claude Lambert alias Le Jacques, du Val du Sauget, et à Jean Bauquerel dit Bartal, de Boisetz en Bourgogne ; — l'ordre de délivrer à Gratien Martinez, huissier, quatre aunes de velours noir pour s'en faire un pourpoint ; — la légitimation à Jean Chouz, prêtre du comté de Bourgogne ; — la ratification de la neutralité pour les pays de Bourgogne appartenant au Roi et à la comtesse Marguerite ; — la légitimation à Simon, Outhenin, Guillaume, Louis et Claudine de Saint-Claude, enfants de Louis de Saint-Claude et d'Anne de Touremine ; —rémission et légitimation à Hugues de Neufchâtel dit de Chamilly ; — l'octroi aux habitants de Faucogney de lever un impôt, pour relever les fortifications de leur ville qui leur sont données en toute propriété ; — la rémission de peines et d'amendes à Richard Gaudot, de Pelousey, à Guillemin Jeunesse, de Salins, à Antoine, Chrétien, Jean et Nicolas Genevois, frères, de Chargey-lez-Gray, et à Alexandre Garnier, de Noseroy ; — la neutralité de Bourgogne ; — l'affranchissement à Michel Roux, prêtre, de la Chèse en la châtellenie de Château-Chinon ; — l'anoblissement à Nicolas Bailly, de Faucogney ; — des rémissions de peines et d'amendes à Pierre Le Mort, de Dole, et à Jean Lecocq, de Binche ; — la légitimation à Pierre de Bonnier, de Gray ;—la réception de l'hommage rendu par Hugues de Vers, écuyer ; — une foire et un marché à la ville d'Autrey ;—la reconnaissance

par le roi de France et la comtesse Marguerite de la neutralité de Bourgogne ; — une rémission de peines à Jean Gentet, de Saint-Claude ; — la confirmation de l'affranchissement en faveur de Pierre, Rose et Marguerite Pilot, de Jalleranges en Bourgogne ; — l'autorisation à la ville de Dole de lever des impôts pour réparer les fortifications ; — le don à Lancelot de Rigas d'une chapellenie fondée en l'église du château de la Perrière ;—la réception de l'hommage de la terre de Germigney, fait par Mercurino de Gattinara, et de l'hommage de la terre de Toulouse fait par Jean de Marnix ; — la légitimation de Charchillya, fils de Jacques Le Grant, écuyer, et d'Antoinette Canion.

B. 2224. (Registre.) — In-folio, parchemin, 451 feuillets.

1 janvier 1512 — 31 décembre 1512. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Maximilien, empereur, et de Charles, archiduc d'Autriche, prince d'Espagne, pour un an commençant le 1 janvier 1511 (v. st.). = Somme totale de la recette : 994,264 livres 6 sols 6 deniers tournois. Somme totale de la dépense : 1,044,074 livres 12 sols 5 deniers tournois. = « A pluiseurs joueurs de farches de Béthune, lesquelx ont, ce karesmeaux, joué pluiseurs jeuz de farches devant mondit seigneur, pour leur vin, XIII l. XV s. A ung Frère Prescheur de Valenchiennes, lequel a continuellement preschié durant ladicte karesme devant mondit seigneur et mes dames ses seurs à Malines, XXXVII l. X s. Aux menestriers de la ville de Bruxelles, pour leur vin, quant, le XXIXe d'avril l'an XVe douze, ils ont joué devant mondit seigneur de leurs instrumens pour son passetemps. A plusieurs compaignons veneurs et autres, lesquelz, au mois de may XV^c douze, ont par plusieurs fois tendu et destendu les thoiles de la chasse, quant mondit seigneur a esté chasser à l'entour de Bruxelles, pour leur vin, XVIII l. XIV s. » (fol. 342)

B. 2225. (Portefeuille.) — 124 pièces, parchemin ; 40, papier ; 36 sceaux.

1 janvier 1512 — 31 décembre 1512. = Mandements de Maximilien, empereur, de Charles, archiduc d'Autriche, et de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, ordonnant de payer diverses sommes pour services et ambassades : — à Maximilien Sforza, duc de Milan, aux « ligues des Suisses » à cause de leur alliance avec la maison d'Autriche, à Guillaume Normand et à d'autres au sujet de la guerre de Gheldres, à Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beveren, et à plusieurs autres seigneurs et officiers ; — à Ferry de Croy, comte de Rœulx, à dame Adrienne Stavelle, femme de Robert de Melun, à don Diego de Ghevarra, à Françoise de Luxembourg, dame de Ravenstein, et à plusieurs autres personnes ; — à Louis Rollin, seigneur d'Aymeries, d'Anthume et de Lens, aux héritiers de Jérôme Lauwerein, receveur général du domaine de Flandre, à Léonard Cottereau, maître au Conseil de Brabant, à Catherine de Ligne, veuve de Philippe de Boussut, aux héritiers de monseigneur Henri de Berghes, archevêque de Cambrai, et à plusieurs autres. = Lettres de don accordées par les mêmes princes : — à Claude de Bouton, seigneur de Corberon, chambellan de l'archiduc Charles, à Guillaume Dommessent, président de la Chambre des Comptes de Lille, à Charles, baron de Lalaing, à Gilles Van den Damme, secrétaire, et à plusieurs autres ; — aux héritiers de Laurent Le Mitre, receveur de l'artillerie, « ouquel exercice il s'est acquité et conduit le mieulx qu'il a peu ès voyages de Loraine, en Savoye, devant Morat, en l'ost du feu duc Charles devant la Rivière en Bourgoingne et après à la journée de Nancy, » aux chanoines de la collégiale Saint-Pierre de Lille, aux religieuses du couvent de Lécluse, à l'église de Gouda, aux Frères Mineurs du couvent du Biez en Artois, à Jean de Meerbeke, receveur de Brabant au quartier d'Anvers, à Louis de Ligne, seigneur de Barbançon, chambellan, et à plusieurs autres personnes. = Lettres et actes d'attestation : — de Marguerite de Savoie, et Louis Barangier, son secrétaire, au sujet de maître Louis (Van Boghem), qui est envoyé à Brou, en octobre 1512, pour donner son avis sur la construction de l'église et des sépultures, et qui a déclaré que l'édifice ne doit pas être construit au lieu où on avait le projet de l'élever et que la pierre choisie pour les sépultures et les constructions est « le meilleur du monde ; » — de Jean, bâtard de Maingoval, lieutenant de la forêt de Mormal, de Pierre de Poix, seigneur de Doucy, de Charles de Lannoy, seigneur de Sanzelles, et de plusieurs autres ; — d'Olivier, abbé d'Auchy en Artois, du chapitre Saint-Pierre de Lille, et de plusieurs autres.

B. 2226. (Portefeuille.) — 131 pièces, parchemin ; 13, papier ; 4 sceau.

1 janvier 1512 — 31 décembre 1512. = Lettres de commission de Maximilien, empereur, de Charles,

archiduc d'Autriche, et de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, nommant : — maître Remi Du Puis, « pour la bonne relacion que faicte a esté de sa personne et de ses sens, souffisance et expérience en fait de réthoricque, cronique et historiographe, nostre croniqueur et historiographe ou lieu de Jehan Le Maire, derrenier possesseur dudit office, lequel, au moyen de ce qu'il s'est retiré et accepté autre service, délaissant et habandonnant ledit office, en avons deschargé ; » — Denis Boisot, maître de la Chambre aux deniers, Jean de Hocron, écuyer, « à la survivance » de l'office de prévôt de Lille, Claude de Bonnart, chambellan, Pierre Du Bois, sergent des bois de Vicogne, Jean, bâtard de Maingoval, lieutenant du bailli de la forêt de Mormal, Guillaume Le Normant, contrôleur général des officiers comptables, Simon Gabriel, visiteur des fondations ecclésiastiques et hôpitaux du comté de Bourgogne, Jean de Vaudrey, maître d'hôtel, Thierri Le Bègue, trésorier de l'artillerie, Jean de Lusy, lieutenant de l'artillerie, Gérard Garin, mesureur des bois du Hainaut. = Quittances : — de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, au sujet de l'argent fourni « aux ligues des Suisses, » de Maximilien Sforza, duc de Milan, et de Jean Micault, receveur général des finances ; — de Guillaume de Landas, receveur du domaine de l'Empereur, d'Adrienne de Stavelle, vicomtesse de Furnes et veuve de Robert de Melun, de Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, d'Antoine, comte de Fauquembergues, baron de Ligne, seigneur de Bailleul, chambellan, de Guillaume de Carondelet, premier écuyer tranchant, de Louis Rollin, seigneur d'Aymeries, chambellan, et d'un grand nombre d'autres seigneurs et officiers.

B. 2227. (Portefeuille.) — 70 pièces, parchemin ; 2, papier ; 1 sceau.

1 janvier 1512 — 31 décembre 1512. = Quittances : — du chapitre de Saint-Pierre de Lille, au sujet d'une somme donnée par l'archiduc « en l'avancement des ouvrages faitz et qui se font journellement en ladicte église, » de Jean de Beaumont, chanoine de « Saint-Rieul » de Senlis, de Jean Ruffault, conseiller, de Jean Van Ymmeerselle, marchand de fourrures, résidant à Anvers, de Lambert Dorie, marchand de laines, demeurant en la même ville, et d'un grand nombre d'autres officiers et fournisseurs de l'archiduc. = Quittances pour rentes : — de Hugnes, abbé de Ham en Artois, de Denis, abbé de Loos près Lille, d'Alard Malbranque, fermier des religieux de Saint-Éloi lez Noyon, de Jean de Paillart, prévôt du prieuré de Saint-Georges d'Hesdin, de Michel Horray, chapelain du château d'Hesdin, de Nicolas de Marle et autres prêtres résidant à Hesdin, de Philippine, abbesse de Marquette lez Lille, d'Isabelle de Morbecque, abbesse de Messines.

B. 2228. (Portefeuille.) — 158 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1 janvier 1512 — 31 décembre 1512. = Quittances pour gages : — de Claude de Bouton, écuyer, seigneur de Corberon, chambellan de l'archiduc, de Philippe, bâtard de Bourgogne, seigneur de Blaton, de Charles de Bernemicourt, seigneur de la Thieuloye, de Fresnoy, et bailli de Lens, de Philippe Wielant, conseiller et maître des requêtes, de Laurent de Gorrevod, baron de Monteney, gouverneur de Bresse, conseiller et chambellan, et d'un grand nombre d'autres officiers ; — de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres et d'Aerschot, premier chambellan de l'archiduc, de Françoise de Luxembourg, dame de Ravenstein, de Michel de Croy, seigneur de Sempy, chambellan, de Charles, baron de Lalaing, de Louise d'Albrecht, princesse de Chimay, d'André de Rennerk, chevalier, seigneur de Ladouchamp, et d'un grand nombre d'autres chevaliers et officiers. = Quittances de Jean Le Maçon, manouvrier de Roncq, pour travaux « sur les grans chemins menans de Lille à Menin, à Quesnoy sur le Deusle, à le Bassée et ailleurs. »

B. 2229. (Registre.) — In-folio, parchemin, 323 feuillets.

1 janvier 1512 — 31 décembre 1512. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Maximilien, empereur, et de Charles, archiduc d'Autriche, pour un an commençant le 1 janvier 1512 (v. st.). = Somme totale de la recette : 609,197 livres 4 sols 8 deniers tournois. Somme totale de la dépense : 571,407 livres 8 sols 11 deniers tournois. = « A haulte et puissante princesse Margnerite, archiduchesse d'Austerice, duchesse et comtesse de Bourgoingne, douagière de Savoye, régente et gouvernante, etc., la somme de vingt mil livres du prix de quarante gros, que, par le commandement et ordonnance de mesdits seigneurs, ledit receveur général lui a baillée et délivrée pour semblable somme, que iceulx seigneurs luy ont, pour aucunement la récompensèr et affin que plus soingneusement et dilli-

gemment, elle se puist entretenir, vacquer et entendre au régime et gouvernement de la personne de mondit, seigneur l'archiduc, son nepveu, et de son pays et subgects, comme jusques au mois de novembre, l'an xv^{c} treize et puis quatre ans auparavant passez, elle a continuellement fait, sans avoir aucun entretènement à celle cause d'eulx, y exposant sa personne et ses biens, à grant soing, paine et travail, et pour la relever et aidier à supporter les grans frais et despens qu'il lui convenoit lors journellement faire en l'estat de régente et gouvernante de leurs dits pays où iceulx seigneurs l'ont constituée et establye, ordonné, consenty et accordé prendre et avoir d'eulx de pencion à en estre paiée et contentée par les mains dudit receveur général des finances, et deslaenavant, tant et si longuement qu'elle seroit et se tiendroit en leur dit pays et par deçà, et gouvernant et ayant charge de leurs affaires et de leurs dits pays, et que mondit seigneur seroit en tutelle, et qu'il seroit receu en seigneurie en ses dits pays, et ce pour un an entier commenchant au jour de la Toussains, l'an xv^{c} douze.... XX^{m} l. » (fol. 99) = « A révérend père en Dieu, messire Jehan Gosselet, par la permission divine, abbé de Marolles, la somme de deux cens vingt cinq livres, qui deue lui estoit pour, par l'exprez commandement et ordonnance de madame et de messeigneurs du privé Conseil, avoir esté par trois diversses fois ou pays de France, assavoir la première à Saint-Quentin par devers les seigneurs de comté de Guyse et le seigneur de la Palice, la seconde devers monseigneur le duc de Valois, en son camp d'Athy et la troisième foiz devers le roy de France et le duc de Valois en la ville de Corbie, pour aucuns graves affaires secretz grandement touchans le bien, honneur et prouffit de mondit seigneur et de ses païs et subgectz, meismement l'entretènement des traictiez de paix par ci-devant faiz, en quoi faisant, allant devers lesdits seigneurs esdits lieux, et à chascun desdits voiages, retournant devers madicte dame, luy faire rapport de son besongne, assavoir la première fois à Tournay, l'autre à Lille et la troisième à Gand, il a continuellement vacqué et esté occupé par l'espace de XLV jours entiers, commenchans le XXVIIe jour de septembre audit an xv^{c} treize, au pris de cent solz par chascun jour, II^{c} XXV l. » (fol. 216) = « A Guillaume Le Blanc, clerc extraordinaire de la Chambre des Comptes à Lille, la somme de douze livres, en considéracion et pour récompence de ses paines et labeur d'avoir extraict certains lettraiges et tiltres gisans en icelle Chambre, lesquelx messeigneurs des finances ont fait extraire et copier pour les mectre en coffre. » (fol. 239) = « A maistre Jacques Van Lathem, varlet de chambre et paintre de monseigneur, pour parties de son mestier qu'il a faictes, le VIe jour de février audit an xv^{c} douze (v. st.), pour certaine montmerie que mondit seigneur fist ledit jour et avec luy mes dames ses seurs, les ducs de Zasse, comte de Nassau, et le grant escuier d'escuerie d'icellui seigneur et autres damoiselles, pour l'or et façon d'avoir bordé tout alentour quatre manteaux de thoile crespé faiz à la mode d'Italie, pour avoir oultre fait et paint deux aulnes de thoile d'or servant à ladicte montmerie, et pour avoir doré quatre espées, l'une pour mondit seigneur et les trois autres pour lesdits duc de Zasse, comte de Nassau et grant escuier, et quatre courroies pour lesdites dames et damoiselles.... XXII l. » (fol. 262.)—« A maistre Pierre de Conninexloo, paintre demeurant à Bruxelles, pour avoir contrefait en painture, en quatre tableaux, les personnages de mondit seigneur et de mesdames ses seurs. XVI l. XII s. » (fol. 267)

B. 2230. (Registre.) — In-quarto, papier, 445 feuillets.

23 mai 1512 — 17 octobre 1515. = Mandements de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, au sujet de sommes payées pour services rendus, gages, travaux et dons : — à Roelekin de Mol, amman de Bruxelles ;— à Pierre de Locquenghien, écuyer, maître d'hôtel de l'archiduc ; — à Jean Botechon, secrétaire ordinaire de l'Empereur ; — « à maistre Louys Van Benghem (Boghem), maistre masson du couvent de Broux, la somme de vingt livres du prix de XL gros, de laquelle somme luy avons fait don, oultre et par-dessus les gaiges et pension que lui avons naguères ordonné pour ledit office de maistre masson de Broux, et ce pour luy avoir ung cheval pour aller audit lieu de Broux, faire construyre et édiffier l'église que y voulons et entendons faire faire... ; le IIIe jour de juing, l'an de grâce mil cinq cens et treize ; » (fol. 3 v°) — audit Louis Van Boghem, la somme de cent vingt-cinq francs du prix de XX s., pour ses trois premiers mois, l'archiduchesse ayant alloué « par le traicté naguère fait avec M. Loys Van Benghem, maçon, touchant l'église du couvent de Broux, audit maistre Loys, pour ses gaiges, labeurs et vacations, tant et si longuement qu'il vacquera en la besoigne de ladicte église, la somme de cinq cens frans de XX solz le franc chascun an, le IIIe jour de juing mil cinq cens et treize ; » — aux chef et trésorier des finances pour faire payer ladite somme audit Louis Van Boghem, qui a été choisi « pour

conduire et ordonner les ouvraiges de l'église du couvent de Broux, que voulons faire construire et édiffier selon les pourtraictz que lui en avons baillié, sans délaisser ne habandonner lesdits ouvraigesjusques ladicte église soit entièrement parfaicte de massonnerye... le IIIe jour de juing, l'an mil cinq cens et treize ; » — à Pierre Scalairte, huissier de chambre, et à Gratien de Verdigies ; — à Philippe Grimeau, sommelier de l'échansonnerie ; — à Jean Araby, dit Bourgogne, héraut ; — a Simon de Chantrans, seigneur de Corbouzon ; — à Louis Maroton, secrétaire et « solliciteur » de l'Empereur ; — à Jean de Hallewin, écuyer tranchant ; — à Henri de Hemmericourt, écuyer d'écurie ; — au chapitre de Notre-Dame d'Arbois ; — à Jean de Quarobbe, écuyer d'écurie ; — à Barthélemi Ponchiati pour Jérôme Friscobaldi : — à Michel Vrancx, dit Grenade ; — aux échevins de la ville de Gray ; — à Philippe Doublet, Nicolas de Scotuaire et Jean Lalemand, secrétaires ; — à messire Roland Le Fèvre, chevalier, seigneur de Thamise, conseiller, trésorier général des finances et maître d'hôtel ; — à Jean Dasnetz et demoiselle Charlotte de Prant, fille d'honneur de l'archiduchesse, « en avancement de leur mariage ; » — à Jean Le Barbière, jadis serviteur « de feu Guillemot, nostre sot ; » — à Isabelle Merxen, femme de chambre ; — à Henri de Chantrans, seigneur de Nasen ; = à M. de Hocqueron ; écuyer ; — à maître Constant Keller ; — au sieur du Mont de Fert, châtelain de Baugey ; — à Jean de Candie, conseiller ; — à Guillaume de Gilley, de Salins ; — à Simon, Outhenin, Guillaume, Louis et Claude de Saint-Claude, enfants de Louis de Saint-Claude, « natif du duché de Savoye ; » — au seigneur de Terrans, conseiller et bailli de Dole ; — à « maistre Jacques de Barbaris, nostre bien aimé paintre, pour considéracion des bons, agréables et continuels services qu'il nous a par ci devant faitz oudit estat de paintre et aultrement, en plusieurs aultres et diverses manières, fait encoires journellement et espérons que encoires fera decienavant de bien en mieulx, considérant sa débilitacion et vieillesse, qu'il n'a de nous aucuns gaiges, octroyons la somme de cent livres du prix de quarante gros monnoie de Flandres la livre, de pension et provision chacun an ; » — à demoiselle Marie Willeghes ; — à messire Louis Rollin, chevalier, seigneur d'Aymeries ; — au seigneur de la Roche, chef et président du Conseil privé ; — aux habitants du « terroire du Franc ; » — à Jean de la Toinère, seigneur de Beauregard, conseiller ; — à Pierre Verdonge, gentilhomme espagnol ; — à Louis Maroton, secrétaire ; — aux religieux du couvent de Brou, « pour employer en achat de livres de chant ; » — à Guillaume Bleignay, de Gray ; — à sire Julien Pasti, prêtre ; — à Barnabas Gaytars, gentilhomme du roi de Naples ; — aux habitants de Besançon, « pour réparer et fortifier leur cyté ; » — au sieur de Molembais ; — à Huguenin Chevalot, de Jaillen en Lempers, au duché de Bourgogne ; — à Gilles et Jeannette de Falon, filles de feu Jean de Falon, archer de corps de monseigneur ; — à Jeannin Estocart, fruitier et apoticaire ; — à Jacques Marchant ; — à maître Jean Le Veau, secrétaire ; — à « maistre Claes Rombouts, verrier, demeurant en la ville de Bruxelles, la somme de cent et cinquante livres de XL gros monnoye de Flandres la livre, pour paiement d'une verrerie, que, par marchiet, il a fait en l'église de Nostre-Dame du Sablon en ceste ville de Bruxelles, de laquelle verrière avons fait don à ladicte église ; » — à Guillaume de Massin, huissier de chambre ; — la somme de dix mil florins, monnaie de Savoie, pour employer et convertir aux ouvrages et édifices du couvent de Brou ; — à Jean de Alcéga, tapissier de l'archiduchesse ; — à Bernard Du Puy, « nostre lacquay et à Gérardt Van Amick, nostre varlet de litière ; » — au couvent de Saint-Thomas de Avila, « pour estre tous les jours célébrée une grant messe de Requiem pour don Jehan, prince de Castille, nostre seigneur et mary ; » — » à Alard Bentinck, maître d'hôtel ; — à maître Pierre Piccot, médecin de l'archiduchesse ; — à Alphonse d'Arguelle, receveur du douaire d'Espagne ; — à André Andries, conseiller de l'Empereur ; — à Gérard Dagonneau, ci-devant receveur du comté de Charollais ; — à maitre Antoine Glannes, receveur général de Bourgogne ; — aux religieux Franciscains de Bourg en Bresse ; — à maître Remi Du Puis, « indiciaire et historiographe » de l'archiduc et de l'archiduchesse ; — à Pierre Mouton, huissier de chambre ; — à Claude de Pontaillier, seigneur de Flangy ; — à Baudouin de Borluint, écuyer ; — à Henri de Chantrans, écuyer ; — à Antoine de la Bourre, conseiller de l'Empereur ; — à Claude Carondelet, chevalier, seigneur de Solre, capitaine du château de Châtillon ; — à Jean de Combles, alias Combes, écuyer ; — à Guillaume Malarmé, de Verrel au comté de Bourgogne ; — à Jean Ternecis, valet servant ; — à Barsille, échanson ; — aux Clarisses de Bourg en Bresse ; — à Simon de Chantrans, châtelain et capitaine de Montmorot, à Étienne de Saint-Moris, écuyer, châtelain de Pontarlier, à Claude Charnotz, capitaine de Grimont, à Hugues Glainne, procureur d'Arras (?), à Guillaume Bontemps, trésorier des chartes au château de Grimont, à Nicolas Broichet, portier du château de Gray, à messire

Jean Bontemps, conseiller, capitaine de Besançon, à maître Jacques Buffet, conseiller et vice-président du parlement de Bourgogne, aux habitants des « fours et des verrières de Joulx; » — à maître Antoine Glannes, trésorier de Dole et receveur général de Bourgogne; — à « Conrard Maistres (Conrad Meyt), nostre tailleur d'imaiges, la somme de cinquante livres de XL gros monnoye de Flandres le livre, tant en faveur et récompense des services qu'il nous a fais que en avancement de son mariage, le VIIe jour de may, l'an de grâce mil cinq cent et XIIII; » — à Jacques Sellier, sommelier; — à maître Antoine Glannes, trésorier de Dole, et Henri Proudon, qui ont « prins à ferme les seel et clergié du bailliage d'Aval; » — aux chabitants de Dole; — à Louis de Vy, écuyer et capitaine du château de Faucogney; — au seigneur de Vergy, maréchal de Bourgogne; — à Pierre de l'Espine, écuyer de cuisine; — à maître Jean Bernard et Louis Marey, qui ont pris le scel et clergie du bailliage de Dole; — à messire Antoine de Moncut, conseiller, confesseur et aumônier; — à messire Francisque de Taxis, maître des postes de l'Empereur et de l'archiduc; — à demoiselle Catherine de Halewin, par ci-devant veuve de messire Philippe de Visan, sommelier; — aux chanoines de la Sainte-Chapelle du château de Chambéry, en Savoie, « en faveur et considéracion de ce que, du temps de feu le duc Phelippe (Philibert) de Savoie, nostre seigneur et mary, nous avons procuré et obtenu par effect le très précieux et dévot reliquaire du Saint Suaire, qu'il souloit faire porter continuelment avec sa chapelle domestique, estre mis et reposé à perpétuité en la dicte chappelle, au moyen de quoy est advenu de toutes parts de chrétienté audit saint relicaire, à cause des grans miracles qui journellement, par la bonté et permission divine, se révèlent et desmontrent, grans biens et oblations, dont la dicte saincte chappelle est fort enrichie et décorée, et pour ce aussi que, esmeue de dévocion envers ledit saint reliquaire, avons donné à ladicte saincte chappelle aucuns riches ornemens de drap d'or frizé et tableaux de peincture... »; — aux chanoines de la chapelle du château de Gray; — à Jean de Bourgogne, fourrier, et à Gérard Parruche, prévôt de l'archiduc; — à l'église de Notre-Dame de Bourg; — aux filles d'André Ryon; — à Gilbert Saulnier, procureur du comté de Charollais; — à maître Jean Lalemand et Bonne Boudier, se tante; — à Outhenin Sarrazin, seigneur de Saint-Martin au comté de Bourgogne, écuyer; — à messire Charles de Clermont, seigneur de Poupet, conseiller et chevalier en la Cour du parlement de Dole; — à Gauvain de Grammont, écuyer; — à messire Charles de Poupet, seigneur de la Chaux, à qui sont donnés les biens de feu messire Jean de Sex, en son vivant curé de la Chaulx, confisqués comme biens de bâtard; — à la comtesse de Montrevel, dame d'honneur; — à Amé (?) de Villars, maître d'hôtel; — à Liévin de Pottelsberghe, receveur général de Flandre; — à Jacques de Phelinger (Villingher), trésorier de l'Empereur; — à Outhenin Sarrazin, écuyer, seigneur de Saint-Martin au comté de Bourgogne; — à Marguerite Chevrières, femme de chambre; — à Hugues de Bulleux, seigneur de Francqueville, échanson; — à Jean de Hesdin, conseiller et maître d'hôtel; — à messire Ferdinand de Neufchâtel, et à demoiselle Étiennette de la Baume, fille d'honneur de l'archiduchesse, « en faveur et contemplacion de leur mariage; » — à Gabriel de Biest; — au comte de Hornes et à Claude de Savoie, « en dot et mariage; » — à maître Adrien Wielt, secrétaire de l'archiduc; — à Pierre Sauvaige, huissier de chambre; — à maître Pierre de Vers, procureur général du comté de Bourgogne; — à Louis de Lange, écuyer et échanson; — à Gilbert de Varaix, écuyer et échanson; — à Francisque de Taxis, à Ferdinand de Neufchâtel et à Étiennette de la Baume; — aux Frères Ermites de Pontarlier; — « à maistre Loys Van Benghem (Boghem), maistre masson, la somme de cinq cens frans de vingt solz le francs, chascun an, pour soy transporter au couvent de Broux lez nostre ville de Bourg en Bresse, et y ordonner et conduire les ouvraiges nécessaires à faire pour la construction et édifficacion de l'église que faisons présentement bastir, construire et édiffier audit couvent, selon les pourtraitz que en avons fait faire, par lequel traité, entre autres choses, eust esté dit et accordé par ledit maistre Loys, qu'il résideroit oudit lieu de Brouz, sans délaisser lesdicts ouvraiges, tant et jusques à ce qu'ils seroient entièrement parfais, réservé seullement qu'il pourroit faire un voyaige en sa maison par deçà pour entendre à ses affaires particulières en temps d'esté et ung autre durant l'ivers; » — à maistre Jean de Marnix, conseiller et secrétaire; — à maître Richard Barradot, secrétaire de l'Empereur; — à Huguenin Roy, maître d'hôtel du comte de Montrevel; — à maître Richard Coutault, clerc d'office de l'hôtel; — à Jean, seigneur de Wassenaere; — « à maistre Michiel Zittoz, paintre, la somme de vingt phelippus d'or, pour aucunes causes dont ne voulons icy ne aillieurs aultre ne plus ample déclaracion en estre faicte; » — à Claude de Monspey, naguères châtelain de Beangies, au pays de Bresse; — au marquis de Vaudrey, « nostre cousin; » — à Jean de Berchoney; — au seigneur de la Trouillère; — à Jean

de Hallewin, écuyer tranchant; — à Hugues de Bulleux, écuyer; — à maître Simon Gabriel, secrétaire de l'archiduchesse; — au seigneur de Rye, premier chevalier, et maître Antoine de Solure (?), assistant de la Cour du parlement de Dole; — à Simon François, écuyer; — au seigneur de Vergy, maréchal de Bourgogne; — à messire Jean de Huy, chevalier et prévôt de Mons: — à Hugues Marmier, conseiller et maître aux requêtes de l'hôtel; — à Jean de Marnix, au seigneur de Vergy et aux héritiers de feu Bonaventure de Faletans; — à maître Antoine de Salins, seigneur de Bétoncourt, conseiller en la Cour du parlement de Dole; — à maître Arnould de Croix, écuyer et maître d'hôtel du seigneur Wassenaere; — à Jean, bâtard de Scop; — à maître Louis Barangier, secrétaire; — à Jean de Aspre, écuyer tranchant; — pour réparation de « le fietre dessus le grant sale du donjon du chastel de Joulx, lequel a naguères esté brulé par feu de tempeste ou autrement; » — « à la femme du cappitaine Jehennin de Belle; » — à Jean Chastellon, de Pontarlier; — à Denis de Montrichard, écuyer, capitaine du château de Joux; — à Huguenin Calasine, de Mortault; — à maître Pierre Picot, médecin; — à Adrien, chirurgien; — aux chantres de la chapelle de l'archiduc; — à Nicolas Cobel.

B. 2231. (Portefeuille.) — 37 pièces, parchemin; 3, papier; 7 sceaux.

1 janvier **1518** — 31 décembre **1518**. = Mandements de Maximilien, empereur, de Charles, archiduc d'Autriche, et de l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, ordonnant de payer diverses sommes: — à Floris d'Egmont, seigneur d'Ysselstein, pour le rachat du pays de Kessel au duc de Gheldre, aux soldats de la compagnie du seigneur de Walhain, pour la rançon d'un « gheldrois nommé Michiel Colle, qui avoit fait de grans excès et maulx à l'encontre de nous et de nos pays, et le fit on mener au chasteau de Vilvorde pour en faire faire la pugnicion, » à Mercurin de Gattinara pour diverses ambassades, et à plusieurs seigneurs et officiers; — à Guillaume Le Blanc, clerc en la Chambre des Comptes de Lille, à Louis Maroton, secrétaire, « quatre cens cinquante escuz d'or au soleil du pris de xxxvi sols par pièce, de laquelle somme lui faisons don, et ce pour récompense de quatre cens soixante quatre aulnes de tapisserie, contenant l'istoire de la Cité des Dames que ceulx de la cité de Tournay nous donnèrent et présentèrent à nostre dernière et joyeuse entrée en icelle cité, laquelle tapisserie, jaçoit que l'eussions, paravant nostre dicte entrée, donné, et accordé audit maistre Loys le don et présent qui nous eust esté fait à icelle par ceulx de ladicte cité, avons retenu à nous et à nostre usaige, » à Henri, comte de Nassau, et à plusieurs seigneurs et officiers.

B. 2232. (Portefeuille.) — 26 pièces, parchemin; 3, papier; 11 sceaux.

1 janvier **1518** — 31 décembre **1518**. = Lettres de don accordées par Maximilien, empereur, Charles, archiduc d'Autriche, et l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas: — à Henri, comte de Nassau, à Évrard, comte de la Marcke et seigneur d'Aremberg, à Adrien de Croy, seigneur de Beaurain, à Jean de Marnix, secrétaire, à Charles Ferry de Lannoy, seigneur de Fresnoy, à la dame de Chièvres, à la dame de Hallewin, à Catherine de Ligne, douairière de Boussut, à Françoise de Luxembourg, dame de Ravenstein et d'Enghien, et à plusieurs autres personnes; — à « Claude de Bouton, seigneur de Corberon, escuier et chambellan de nous, Charles, tant en considéracion des bons et agréables services qu'il a par ci devant faiz à nostre très chier et très amé filz et père le Roy de Castille, et de ceulx qu'il nous fait journellement, comme pour et en récompense de tout ce qu'il nous pourroit jamais quereler ou demander à cause de ce qu'il luy puet estre deu de sa pencion de six cens livres que par autres noz lettres patentes luy avons ordonné prendre et avoir de nous par chascun an, et aussi des fraiz et despens qu'il a euz et soustenuz ou voyage que, par ordonnance de nostre très chière et très amée fille et tante, l'archiduchesse d'Austriche, ducesse et contesse de Bourgoingne, douagière de Savoye etc.; il a fait ou mois de décembre dernier passé, avec vous, nostre trésorier général, par devers nous, Empereur, en noz pays d'Allemaingne pour certaines matières grandement concernans l'honneur et réputacion de nous et le bien et seurté de noz pays; » — à Gautier Chastelain, fils de messire Georges Chastelain, chevalier et historiographe, à Marie de Croix, dame des Tombes, dame d'honneur des princesses, à Jean Du Quesne, maître de la Chambre des Comptes de Lille, à Jean de Warenghien, auditeur en la même Chambre, « tant pour la table et despens de bouche faiz en sa maison par ung jeusne filz Alemant, que nous, Empereur, avons envoyé demourer avec lui pour aprendre le langaige françoiz, » à Jean Gommer, « mayeur de Lille et hoste de nous, Empereur, illecq, » et à plusieurs autres personnes; — à la ville de Poperinghe, « pour considé-

racion des grans charges et affaires que ceulx de ladite ville ont à supporter, tant à l'occasion des aydes qui ont eu et ont encoires cours, comme pour raison et à cause des grands et excessives debtes et arriéraiges en quoy ladite ville est tenue, » à la ville de Thourout, et à plusieurs personnes.

B. 2233. (Portefeuille.) — 55 pièces, parchemin; 2, papier; 4 sceaux.

1 janvier **1512** — 31 décembre **1512.** = Lettres et actes d'attestation: — de Guillaume, de Croy, seigneur de Chièvres, d'Aerschot, etc., et premier chambellan de l'archiduc, par lesquelles il reconnaît que les seigneuries d'Audruicq et de Bredenarde, qui lui ont été attribuées sa vie durant, doivent retourner, après sa mort au domaine de l'Empereur et de l'archiduc, d'Augustin de Renti, écuyer, lieutenant premier et général du bailli de Saint-Omer, déclarant qu'il a, au nom de l'Empereur, « levé sur les sains fons de baptesme le filz de Gordian Gilleman, receveur dudit Saint Omer, auquel il a donné le nom dudit empereur et fait appeller Maximilian, » des échevins de Comines faisant savoir que « le jour de Pasques, xi[e] d'avril, l'an quinze cens douze, haulte et noble dame madame Jehenne dame de Commines et douagière de Hallewin, trespassa de ce monde en son hostel audit Commines, environ cincq heures du matin, » et de plusieurs autres personnes. = Lettres de commission de Maximilien, Empereur, Charles, archiduc d'Autriche, et Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, nommant: — Ferry de Croy, seigneur du Rœulx, grand et premier maître d'hôtel de l'archiduc Charles, Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, chambellan, Jean de Luzy, lieutenant de l'artillerie, Guillaume Hangouart, licencié ès lois, échevin en la prévôté d'Esquermes, charge devenue « vacante par le depport et renonciation que en a fait Guillaume Hangouart, son père, » Jean de Cerf, écuyer, premier échevin du territoire du Franc, Florent Du Bois, sergent à cheval de la franche forêt de Vicogne, Pierre Le Mas, qui avait résigné sa prébende de la collégiale Saint-Barthélemi de Béthune, à la chapellenie de Sainte-Marie-Madelaine de Honnewin, située en la paroisse de Magnicourt.

B. 2234. (Portefeuille.) — 126 pièces, parchemin; 10 sceaux.

1 janvier **1513** — 31 décembre **1512.** = Quittances: — de Jean Micault, receveur général des finances, de Charles de Bourgogne, seigneur de Loverghem, de Ferry de Lannoy, seigneur du Fresnoy, chambellan, d'Adrien de Croy, seigneur de Beaurain, de Philippe de Heddebault, chevalier, conseiller de l'Empereur et de l'archiduc, de Claude de Bouton, écuyer, seigneur de Corberon, conseiller et chambellan de l'archiduc, et d'un grand nombre d'autres officiers et seigneurs; — de Ferry de Croy, seigneur du Rœulx, de Guillaume Van Lanck, chancelier du duc de Gueldre, d'Henri de Witthem, seigneur de Beerssel, second chambellan de l'archiduc, de Jean Du Quesne, maître de la Chambre des Comptes de Lille, de Jean de Warenghien, auditeur en ladite Chambre, de Jean Le Blanc, aussi auditeur en ladite Chambre, de Guillaume Le Blanc, de Jean Gommer, mayeur de la ville de Lille, de François, seigneur de Hénin, lieutenant du capitaine du château de la même ville, de Jean Gosselet, abbé de Maroilles, « en considéracion de pluiseurs bons services, meismement pour et en récompense d'une haqhenée que avons perdue et est morte durant les voyaiges, que, par ordonnance, avons puis naguères faiz devers le roy de France, » d'Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, pour voyages et ambassades, des Frères Prêcheurs de Bruxelles, des Chartreux de Gand, et de grand nombre d'autres personnes.

B. 2235. (Portefeuille.) — 117 pièces, parchemin; 22 sceaux.

1 janvier **1512** — 31 décembre **1512.** = Quittances pour rentes: — du chapitre Saint-Pierre de Lille, de Pierre de Hocron, écuyer, syndic des Frères Mineurs de Lille, de Denis, abbé de Loos près Lille, d'Antoine, abbé de Saint-Jean près Chocques, de Guillaume, abbé de Longvillers, de Jean Godron, chapelain de l'hôpital d'Artois à Hesdin, de Mathieu de la Varenne, abbé de Saint-Josse-sur-Mer, de Jean de Gand, receveur de l'Abbiette à Lille, de Jeanne, abbesse de Flines, de Jacqueline Terdelandt, abbesse de Sainte-Gertrude près Bruges, de l'abbesse de la Maison-Dieu de Haffighem et de plusieurs autres. = Quittances pour gages: — de Florent d'Egmond, seigneur d'Ysseltein, de Henri, comte de Nassau, de Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, de Matthieu Lang, évêque de Gurck, conseiller de l'Empereur et ambassadeur, de Laurent de Gorrevod, conseiller de l'Empereur et ambassadeur, de Jean de Berghes, chambellan, d'Antoine de Fauquembergues, baron de Ligne, seigneur de Bailleul, chambellan, de Bon d'Esnes, seigneur de Beau-

vois, écuyer d'écurie des princesses, sœurs de l'archiduc, d'Anne de Beaumont, dame d'honneur desdites princesses, d'Antoine de Waudripont, conseiller ordinaire de l'Empereur, de Baudechon de Lannoy, écuyer, par ci-devant valet servant, de la reine de Castille, et d'un grand nombre d'autres officiers.

B. 2236. (Portefeuille.) — 26 pièces, parchemin; 2, papier.

1 janvier 1513 — 31 décembre 1513. = Quittances pour gages: — de Gilles Ghiselin, chevalier, seigneur de Bousbecques, de Guillaume Laloux, secrétaire de l'Empereur et de l'archiduc, d'Adrien de Longueval, seigneur de Vaulx, lieutenant général de monseigneur de Rœulx au bailliage d'Hesdin, d'Isabelle de la Hamaide, de Florent de Bengin dit Nepveu « soldoyer ou chasteau de Béthune, » de Ferdinand Edouardi, fils et héritier de Ferdinand Édouardi, médecin de l'archiduc, de Remi Du Puys, « cronicqueur et historiographe des maisons d'Austriche et de Bourgoingne, » de Gilles de Warenghien, fils et héritier de feu Pierre de Warenghien, en son vivant tapissier du roi de Castille, et de plusieurs autres officiers et fournisseurs. = Quittances et lettres au sujet de travaux exécutés: — à la maison du poids de Damme, et au couvent de Bourg en Bresse, où il est ordonné « que tous ouvriers facent ce que maistre Loys Van Benghem (Boghem), maistre maçon, leur commandera et qu'ilz ensuyvent l'ordre qu'il leur donnera pour faire et avancer l'édiffice. »

B 2237. (Registre.) — In-folio, parchemin; 372 feuillets.

1 janvier 1514 — 31 décembre 1514. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Maximilien, Empereur, et de Charles, archiduc d'Autriche, pour un an, commençant le 1 janvier 1513 (v. st.). = Somme totale de la recette: 716,416 livres 7 deniers tournois. Somme totale de la dépense: 727,968 livres 11 sous 5 deniers tournois. = « A maistre Adrian Wille, maistre d'escole des enffans d'honneur de monseigneur, la somme de soixante-deux livres dix sols, en considéracion de ses bons services, comme pour subvenir aux fraiz et despens d'aucuns livrez servans à son usaige qu'il a extraictz et escriptz. » (fol. 334) = « Pour sept aulnes et demy quartier de damas turquien pour en faire ung cabassan pour le cheval du traigneaul de monseigneur l'archiduc, xvii l. 11 s. Item, pour trois onces de soye bleu et quatre canons de fil d'or pour en faire fringes et houppes, audit cabassan, iiii l. xiiii s. Item pour trois aulnes ung quartier de taffeta blancq et jaulne et cincq aulnes de cendal violet, pour en accoustrer et faire les voilles et bannières dudit traigneaul, cx s. iii d. » (fol. 359) = « A maistre Jaques Van Lathem, varlet de chambre et paintre de monseigneur l'archiduc, la somme de quarante neuf livres « pour avoir paint de rouge, jaulne et vert à l'huille le traingneau de monseigneur, fait en manière d'une navière. Item, pour avoir depuis reclarcy ladicte navière de pourpre et brun jaulne, paint le pief d'icelle, le mast, cordes, estandars et bannières faiz à la devise de mondit seigneur. Item pour avoir paint de rouge, jaulne et blancq ung autre traigneau. Item pour avoir estoffé ung autre traigneau bleu, d'or, d'azur. » (fol. 368) = A maistre Anthoine Mors, faiseur d'orghes demourant en la ville d'Anvers, la somme de cent quinze livres, pour la parpaye de la somme de sept vings livres pour l'estoffe et façon d'unes nouvelles orghes, qu'il a faictes et délivrées pour servir en la chappelle domesticque de mondit seigneur ou lieu de celles qui y estoient et ne valoient plus riens. » (fol. 397) = « A Pierre Van Alst, varlet de chambre et tapissier, la somme de deux cens soixante quatorze livres quinze sols six deniers pour pièces de tappisserie qui ont esté refaictes et restouppées; assavoir cincq grandes pièces de l'istoire de Rosebeque, deux pièces à or atout les Bregiers, une grande pièce de l'istoire du roy Clovis, trois pièces de l'istoire du roy Pépin, trois pièces à or de l'istoire des Empereurs et Roix obéissans au Pape et à l'Église, une grande pièce à or de l'istoire des Neuf Preux, une grande pièce à or de l'istoire de tous Prophètes, une grande pièce à or de l'istoire de l'Arbre de Jessé, une autre pièce à or du Trespassement Nostre-Dame, ung parement d'autel à or, trois pièces à or de la plus anchienne histoire de Charlemaingne, une grande pièce de l'istoire de Salmadrin, six pièces de l'istoire de l'Apocalix, six pièces et une couverture à or de l'istoire de Alixandre, deux couvertures de litz, ouvraige de plaisance, six pièces à or de l'istoire de Gédéon, deux pièces à or atout les armes de Hollande et y a au meillieu une haye d'or où les dictes armes sont dedens encloses, deux autres pièces de l'istoire de Marcuyus (*sic*), une grande pièce à or de l'istoire des Sept anchiens, une grande pièce du Jugement des âmes, une grande pièce à or de l'istoire du grant Credo, une petite pièce de tappisserie de bien fort anchienne histoire.» (fol. 410)

B. 2238. (Portefeuille.) — 47 pièces, parchemin ; 3, papier ; 15 sceaux.

1 janvier 1514 — 31 décembre 1514. = Mandements de Maximilien, Empereur, de Charles, archiduc d'Autriche, et de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, ordonnant de payer diverses sommes : — à Georges de Themsicke, prévôt du chapitre de Cassel, au sujet des voyages qu'il a faits, par ordonnance, en Angleterre et ailleurs, à la veuve et aux exécuteurs testamentaires de messire Claude de Cilly, jadis maître d'hôtel de l'archiduc, à Henri, comte de Nassau, qui recevra trois mille francs sur les aides de Brabant, à Ferry de Carondelet, archidiacre de Besançon, « conseillier et solliciteur en court de Romme, » qui reçoit douze cents livres au lieu de dix-sept cents livres qu'il prétendait lui être dues depuis le vingt-cinq novembre de l'an xv^{c} et dix jusqu'au vingt-quatre février de l'an xve et douze (v. st.), et à plusieurs autres seigneurs et officiers. = Lettres de don acordées par les mêmes princes : — à la comtesse de Montrevel, dame d'honneur, « à cause et pour raison de son ancien eaige et pour la diversité de ses grandes maladies, » à Martin de Polhain, fils unique de Sigismond de Polhain, en dédommagement de ce que son père a souffert lors qu'il a été retenu prisonnier à Gand, à Jean de Hesdin, maître d'hôtel de l'archiduchesse et maréchal des logis, en considération de ses services et de ceux de feu Jérôme Lauwerin, dont il est l'un des héritiers, à l'église du Sablon à Bruxelles, à Jean de Flandres, écuyer, seigneur de Douleyde, et à plusieurs personnes.

B. 2239. (Portefeuille.) — 58 pièces, parchemin ; 6, papier.

1 janvier 1514 — 31 décembre 1514. = Lettres et actes d'attestation : — de l'archiduchesse Marguerite, au sujet de Martin de Hames, écuyer, qui « s'en va présentement en Ytales et autres régions et pays, pour veoir et visiter les villes et lieux desdicts pays et y poursuivre et solliciter aucuns ses affaires, » de Louis de Lille, écuyer, seigneur du Fontenoy, touchant « demoiselle Jehenne de Montigny, fille de feu le seigneur de Villers, » de Jean Du Bois, écuyer, seigneur de la Bourse, lieutenant du châtelain d'Hesdin, de Laurent Colmye, Antoine Meurant et Jean Mauret, maîtres des œuvres de monseigneur en Hainaut, de Diégo de Haro et plusieurs autres marchands espagnols concernant les droits sur l'alun, des échevins d'Ypres à l'occasion du payement des aides, et d'autres officiers et échevins. = Lettres de commission de Maximilien, Empereur, Charles, archiduc d'Autriche, et Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, nommant : — Michel de Croy, seigneur de « Saint-Py » (Sempy), commissaire au renouvellement des lois en Flandre, Antoine de Croy, seigneur de Thoux, gouverneur, capitaine et prévôt de la ville du Quesnoy, Charles Carondelet, seigneur de Potelles, maître d'hôtel des princesses au lieu de Jean de Brégilles, Hector de Ramecourt, receveur de l'espier de Saint-Omer, Jacques de Chyvry, lieutenant des bois de Vicogne, Jorine de Garennes, première femme de chambre d'Isabelle d'Autriche, Jean Bontemps, seigneur de Salant, Antoine Glannet et Eustache Du Champt, au soin de revoir les comptes de Jean Crestenet, jadis receveur général de Bourgogne.

B. 2240. (Portefeuille.) — 72 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1 janvier 1514 — 31 décembre 1514. = Quittances : — de Jean Micault, receveur général des finances, de Marguerite, archiduchesse d'Autriche et gouvernante des Pays-Bas, d'Isabelle d'Autriche, reine de Danemarck, et d'Éléonore d'Autriche et de Bourgogne ; — d'Henri, comte de Nassau, de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, de Jean Bouchart, avocat de l'archiduc au parlement de Paris, de Philippe Haneton, premier secrétaire et audiencier de l'Empereur, d'Adrien de Heilleweghen, conseiller de l'Empereur, et de plusieurs autres seigneurs et officiers ; — de Jaqueline de Pamele, ci-devant fille d'honneur de la reine de Castille, de Régnier de Donckere, fils et seul héritier d'Olivier de Donckere dit Stalart, en son vivant maître fauconnier de Charles, duc de Bourgogne, de Jean du Passaige, frère et héritier de feu Philippe du Passaige, en son vivant « ténoriste » de la chapelle de Philippe, roi de Castille, d'Adrien Spechouwe, chanoine de Saint-Pierre à Louvain, de Pierre Deruynck, tapissier, « qui a remis à point plusieurs tapisseries de l'istoire de Jason, d'Octavien, de le Begghe de Belin ou Leurens Garin, trois à or appellés les tappis d'honneur et neuf pièces de la riche chambre des dames, » de Gilles de Warenghien, aide de la tapisserie de l'archiduc, et de plusieurs autres seigneurs, officiers et fournisseurs.

B. 2241. (Portefeuille.) — 58 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1 janvier 1514 — 31 décembre 1514. = Quittances

pour rentes : — du chapitre Saint-Pierre de Lille, de Jean Frelin, prieur, et Pierre de Roubaix, sous-prieur des Frères Prêcheurs de Lille, de Pierre de Hocron, écuyer, syndic des Frères Mineurs de Lille, de Jean de Paillart, prévôt de Saint-Georges d'Hesdin, de Gui Pelet, chapelain du château d'Hesdin, de Jean Godron, chapelain de l'hôpital d'Artois, de sœur Benoîte, abbesse de la Bravelle-lez-Annay, et d'Isabelle de Morbecque, abbesse de Messines. = Quittances pour gages : — de Mercurino de Gattinara, président du parlement de Bourgogne et ambassadeur, de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, premier chambellan, de Ferry de Croy, seigneur du Rœulx, maréchal de l'armée, d'Henri de Witthem, seigneur de Beersel, de Charles de Lannoy, seigneur de Senzelles, grand écuyer et grand bailli des bois du Hainaut, de Jacques Villengher, seigneur de Sainte-Croix, trésorier des finances, et de plusieurs autres officiers ; — d'Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, et Jean de Berghes, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, de Charles de Bernemicourt, seigneur de la Thieuloye, de Jean, bâtard de Maingoval, lieutenant de la forêt de Mormal, de Guillaume Domessent, président et premier maître en la Chambre des Comptes de Lille, et de plusieurs autres officiers. = Quittances pour travaux : — à la chaussée de Lille à Menin, près de Roncq, et au château d'Hesdin.

B 2242. (Registre.) — In-folio, parchemin, 409 feuillets.

1 janvier **1515** — 31 décembre **1515**. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Charles, prince d'Espagne, archiduc d'Autriche et duc de Bourgogne, pour un an commençant le 1 janvier 1514 (v. st.). = Somme totale de la recette : **854,807** livres **2** sols **4** deniers tournois. Somme totale de la dépense : **998,606** livres 14 sols 5 deniers tournois. = « Aux ligues des Zwices (Suisses), la somme de trois mil sept cens quatre vingts livres du pris de XL gros, à quoy reviengnent deux mil sept cens florins de Ryn d'or, à cause de semblable somme que l'Empereur, en faisant la derrière alliance avecq eulx, pour le bien et seurté tant des maisons d'Austriche et de Bourgoigne que aultres pais et seignories de mondit seigneur, leur avoit promise et accordée prandre et avoir d'icelluy seigneur par chascun an, affin d'entretenir ladicte alliance et empescher ceulx qui vouldroient mectre trouble entre mondit seigneur et lesdits Zwices. » (fol. 120) = « A Guillaume Le Blanc, clerc extraordinaire de la Chambre des Comptes à Lille, la somme de vingt livres du pris de XL gros pour, avec maistre Jehan Ruffault et maistre Charles de Bouloigne, estre venu devers monseigneur et messeigneurs de son conseil et de ses finances en la ville de Gand, concernant le fait tant de l'hostel des finances comme de la restrinction du domaine. » (fol. 271) = « A Jehannin le paintre, la somme de cent livres du pris de quarante gros, en considéracion d'aucuns bons et aggréables services qu'il a faiz à mondit seigneur l'archiduc, en l'art de painture et autrement. » (fol. 306) = « A dame Marie Wittem, abbesse du cloistre de Florival, la somme de deux cens livres du pris de XL gros, en considéracion du bon et grant service qu'elle a fait à madame Lyenor, seur de monseigneur l'archiduc, laquelle elle avoit visitée, curé et garie de certain accident qu'elle avoit eu aux yeulx. » (fol. 312) = « A maistre Jacques Van Lathem, valet de chambre et painctre de mondit seigneur, la somme de cinq cens quatre vingtz deux livres, » pour écussons, bannières, cottes d'armes. (fol. 225) = « A Bernard d'Orley, painctre, demeurant à Bruxelles, la somme de soixante livres du pris de XL gros, pour semblable somme, à quoy mondit seigneur a fait et appoinctié avecq luy, pour avoir contrefait en paincture les figures et personnaiges de mondit seigneur, du seigneur don Fernande, son frère, et de mesdames ses seurs en six tableaux, selon que, par madame de Savoye, luy avoit piéça esté ordonné, pour les envoyer et faire présent à la royne douaigière de Dannemarcke qui en avoit fait requeste à iceulx seigneur et dame. » (fol. 345)

B. 2243. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin; 21, papier, 7 sceaux.

1 janvier **1515** — 31 décembre **1515**. = Lettres de mandement de Charles, archiduc d'Autriche, ordonnant de payer diverses sommes : — à Marguerite, archiduchesse d'Autriche, « pour les paynes, travaulx, fraiz et despens qu'elle a faiz, euz et soutenuz, pour l'adresse et conduicte de nos affaires, au temps qu'elle a eu le gouvernement et administration de nostre personne et de noz pays de par deça, » à dame Éléonore d'Autriche, sœur de l'archiduc, à plusieurs officiers et personnages pour services rendus depuis l'émancipation de l'archiduc, au duc Georges de Saxe, qui a renoncé à ses droits sur les États de son oncle, à Rodolphe Schenck et autres ambassadeurs du duc de Saxe pour bons offices à l'occasion de la même affaire, à Jacques d'Amboise, seigneur de Bussy, fait prisonnier à la bataille de Térouane, à Baltasar de Teuredel, écuyer, drossart de Montfort, pour son entre-

tien et celui de la garnison du château, à Philippe de Bergues, seigneur de Walhain, à l'abbé de Saint-Bavon de Gand (Gilles Boele), qui avait libéralement prêté mille livres à l'archiduc, à Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol et à plusieurs autres personnes. = Lettres de don du même prince : — à Sidrac de Lannoy, écuyer et prévôt de Lille, à Étiennette de la Baume, fille d'honneur, enfant de messire Marc de la Baume, seigneur de Bussy, à Maximilien Quarré, greffier des finances, à Sibert de Ryswick, prévôt de Wissel, à Louis de Flandres, seigneur de Praet, chambellan, à Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, second chambellan et chef des finances, à Jean de Hoogstraeten, conseiller et médecin de l'archiduc, à Aert van Diest, chevalier, l'un des trésoriers de la ville de Malines, à Jean Van der Aa, chevalier, écoutète de Malines et grand fauconnier, à Jean Van der Aa, le jeune, l'un des trésoriers de la ville de Malines, à Philippe de Visan, sommelier, et à Catherine de Halewin, sa veuve, à Jean de Heelt, chevalier, et à plusieurs autres personnes.

B. 2244. (Portefeuille.) — 20 pièces, parchemin ; 1, papier. 17 sceaux.

1 janvier **1515** — 31 décembre **1515**. = Lettres de don accordées par Charles, archiduc d'Autriche : — aux maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, « en considération de leurs service et de l'adresse, expédition et conduicte de noz affaires qui surviennent et affluent continuellement en icelle Chambre, » à Jacques de Gavre, seigneur de Frésin, chambellan et grand-bailli de Hainaut, à Liévin de Pottelsberg, chevalier, receveur général de Flandre, à Jean Prick, écuyer, à Pierre Le Comte, argentier de la ville d'Arras, à don Diégo de Guevarra, maître d'hôtel de l'archiduc, à Jean Ruffault, trésorier général des finances, à Jean de Trasignies, chambellan, à Jean Aux Truyes, maître de requêtes ordinaire de l'hôtel, à Pierre de Herbais, écuyer à Isabelle de la Hamaide, comtesse douairière d'Ættingue et dame de Renaix, à Jean de Schoonvoorst, chevalier, maire de Louvain, à Jean, bâtard de Cottebrune, écuyer, à Philippe de Clèves et de la Marche, seigneur de Ravenstein, à Charles Carondelet, écuyer, seigneur de Potelles, à Louis de Ligne, seigneur de Barbançon, chambellan, à Guillaume et Adolphe Van Cats, écuyers, à François de Mastaing, chevalier, seigneur de Masmines, à Nicolas de la Motte, écuyer, à Jean de Miraumont, seigneur de Hermanville, écuyer, à Adrien Musch, chevalier, et à plusieurs autres personnes.

B. 2245. (Portefeuille.) — 24 pièces, parchemin ; 1, papier ; 5 sceaux.

1 janvier **1515** — 31 décembre **1515**. = Lettres de don accordées par Charles, archiduc d'Autriche : — à Jean Carondelet, doyen de Besançon, maître des requêtes ordinaire, à Charles de Lannoy, seigneur de Senzelles, grand écuyer, à Gilles Van Berchen, à Jean Caulier, seigneur d'Aigny, maître des requêtes ordinaires, et à plusieurs autres personnes ; — à la ville du Quesnoy, qui a été « pillée, butinée, et les manans en icelle prins prisonniers et mis en excessives rançons, et certain temps enssuivant brûlée..., » aux villes d'Ardembourg, de Grammont, de La Mude et de Gand, qui reçoivent modération d'aides, à l'hôpital Saint-Sauveur de Lille, à l'abbaye de Beaulieu lez Sin, à la Charité de Saint-Jean l'Évangéliste en la chapelle Saint-Michel, près la Salle de Lille, auxquelles sont octroyées des lettres d'amortissement, au comte de Fauquembergues, à Guillaume, bâtard de Vaudrey, à Henri et Claude de Remerup, à qui sont accordées des exemptions de droits et de peines ou des lettres de légitimation.

B. 2246. (Portefeuille.) — 75 pièces, parchemin ; 10, papier.

1 janvier **1515** — 31 décembre **1515**. = Lettres d'attestation : — des chefs et des trésoriers des finances au sujet de dépenses faites pour les derniers traités, pour le voyage de madame Isabelle d'Autriche en Danemarck, et pour diverses autres affaires, des maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, au sujet des gages de Jean d'Emptine et d'Holopherne d'Aveluz, de François, seigneur d'Hénin, lieutenant du capitaine du château de Lille, de divers au sujet des biens acquis depuis quarante ans par le chapitre Saint-Amé de Douai, le chapitre Saint-Pierre, l'église Saint-Jacques, les Chartriers, la Bonne-Maison des Ladres, l'hôpital Saint-Julien, l'hôpital Notre-Dame, l'hôpital des Wez de la même ville, l'église et la Pauvreté d'Orchies, la chapelle d'Armentières, dite du « Viez-Biez, » le chapitre Notre-Dame d'Arras, et d'un grand nombre d'autres officiers de l'archiduc.

B. 2247. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin ; 14, papier ; 2 sceaux.

1 janvier **1515** — 31 décembre **1515**. = Lettres de commission : — de Marguerite, archiduchesse, comtesse

de Bourgogne et de Charollais, nommant Mercurino de Gattinara son procureur auprès du Roi pour faire hommage du Charollais, Jean Johanneau, receveur de la saunerie de Montmorot, Diégo Florès, possesseur de la saunerie de Turmond; — de Charles, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, nommant Jean le Sauvage, seigneur d'Escaubecques, grand chancelier, Nicaise Hockenay, chambellan portant la clef et ayant entrée dans la chambre de l'archiduc, Jacques de Lombise, seigneur de Caestre, souverain-bailli de Flandre, Jean Wits, panetier, maître Jean Le Comte, avocat en la Cour des Mortes-Mains de Hainaut, Charles Bourgeois, clerc des Mortes-Mains de Hainaut, Jacques Grenet, trésorier des guerres, Jean de Luzy, lieutenant de l'artillerie, Jean de Bersacques, écuyer, sous-bailli de Saint-Omer, Pierre de Sivry, dit Valentin, écuyer, gavenier de Cambrai, le seigneur d'Auxy, gouverneur des ville, château et châtellenie de Lille, Douai et Orchies, au soin de procéder au renouvellement de la Loi de Lille avec autorisation de se faire suppléer par François de Hénin, son lieutenant, Jean Ruffault, trésorier-général des finances, Nicolas de Béthencourt, écuyer, Enguerrand Le Josne, receveur de Bouchain, Antoine Bernard, contrôleur de l'artillerie, Cornille Haelpeminne, bailli d'Ardembourg.

B. 2248. (Portefeuille.) — 79 pièces, parchemin; 1, papier; 20 sceaux.

1 janvier **1515** — 31 décembre **1515**. = Quittances: — de Charles, prince d'Espagne, archiduc d'Autriche, au sujet de diverses sommes « pour convertir et emploier en noz usaiges et affaires secrètes à nostre plaisir, dont ne voulons autre ne plus ample déclaracion ici estre faicte, » d'Éléonore d'Autriche et de Bourgogne, de Jean Micault, receveur général des finances, et de plusieurs autres officiers de l'archiduc: — de Frédéric, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, à cause « de son estat de l'ung des trois ordonnez, en ensuyvant l'ordonnance faicte au mois d'octobre xve trèze par l'Empereur et le roy d'Arragon, comme grans pères, et le roy d'Angleterre, comme beau-frère, sur la garde, conduicte et gouvernement de la personne de monseigneur l'archiduc, » de Philippe de Clèves et de la Marche, seigneur de Ravenstein, de Jacques d'Amboise, seigneur de Bussy et de Revel, capitaine de cinquante hommes d'armes d'ordonnance de France, de Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme et de Saint-Pol, de Maximilien de Hornes, chevalier, seigneur de Gaesbeke, chambellan, de Louis de Ligne, seigneur de Barbançon, d'Henri de Witthem, seigneur de Beersel, de Rodolphe Schenck, au nom de Georges, duc de Saxe, pour sommes payées au sujet de l'acquisition de la Frise par l'archiduc, de Gérard Parroiche, écuyer, prévôt des maréchaux, de Jean, seigneur de Trasegnies, d'Antoine de Thouars, écuyer panetier, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers.

B. 2249. (Portefeuille.) — 63 pièces, parchemin; 1 sceau.

1 janvier **1515** — 31 décembre **1515**. = Quittances: — de Jean Duquesne, Hugues Lecocq, Charles de Bouloingne, Guillaume de Landas, conseillers et maîtres, Jean Le Blanc, Jean de Warenghien, auditeurs, Hugues du Bosquiel, Guillaume Le Blanc, clercs, Jacques Parent, huissier, et Herman Sluiter, messager, en la Cour des Comptes de Lille, du même Guillaume Le Blanc, de Jean Ruffault, maître en ladite Chambre des Comptes, d'Adrien *Florencii*, dit d'Utrecht (1), doyen de Louvain, et prévôt d'Utrecht, conseiller « et maistre d'escole de monseigneur le prince d'Espaigne, sur le voiage que, par ordonnance d'icellui seigneur, je voiz présentement faire en Espaigne par devers le roy d'Arragon, pour aucuns grans affaires, » de Jean de Habarcq, écuyer, capitaine du château d'Aire, de Jacques, seigneur d'Estrées, de Pierre de Herbais, écuyer, de Guillaume de Vergy, seigneur de Montferrant, d'Antoine de Bruheze, écuyer, d'Henri de Raimericourt, premier écuyer d'écurie de madame Marguerite d'Autriche, de Jean de Nymeghe, orfèvre d'Anvers, de Pierre Dominique, orfèvre de Bruges, de Michel du Chastel, frère maternel et seul héritier de feu Hacquenet Le Roy, aide de la tapisserie de l'Empereur, de Georges de Waelscapple et Élisabeth Van de Putte, fille de feu Nicaise Van de Putte, en son vivant héraut d'armes de l'Empereur portant le nom « d'Austrice, » de Guillaume de Bousanton, ci-devant premier écuyer de la comtesse de Bourgogne, et de plusieurs autres gentilshommes et officiers. = Quittances pour rentes: — du chapitre Saint-Pierre de Lille, de Pierre de Hocron, syndic des Frères Mineurs de la même ville, de Denis, abbé de Loos, près Lille, de François Philippe, ministre de l'hôpital de Lens, de Jacques Le Gay et Jacques de Baudinghien, ministres de l'hôpital d'Aix en Gohelle, de Jean, abbé d'Hénin-Liétart, de Thomas de

(1) Adrien Florent, d'Utrecht, plus tard pape sous le nom d'Adrien VI.

Biencourt, prévôt de Saint-Silvin d'Auchy, de Philippe Coquin, religieux, prieur et prévôt de Saint-Georges d'Hesdin, de Jean Garquin, prévôt et receveur de la collégiale Saint-Martin d'Hesdin, de Matthieu de la Varenne, abbé de Saint-Josse-sur-Mer, du chapitre Saint-Donatien de Bruges, de Jeanne, abbesse de Flines, de Matthieu Hochart, receveur de l'abbesse de Saint-Antoine d'Estampes, de Jacques Loys, receveur de Madame Isabelle de Luxembourg, dame de Richebourg et de Sainghin-en-Weppes, « de Guye » de Brimeux, dame douairiere d'Esquerdes, ayant le gouvernement d'Anne du Bois, fille et héritière de messire Jean du Bois, et de plusieurs autres personnes.

B. 2250. (Portefeuille.) — 109 pièces, parchemin; 10 sceaux.

1 janvier **1515** — 31 décembre **1515**. = Quittances pour gages et pensions : — de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, de Frédéric, duc de Bavière, d'Henri, comte de Nassau, d'Évrard, comte de la Marcke, de Guillaume de Croy, de Ferry de Croy, de Michel de Croy, de Jacques de Luxembourg, de Marie de « Hamel, » dame de Chièvres, de Louise d'Albret, princesse de Chimai, d'Antoine, comte de Fauquembergue, de Gérard de Plaine, seigneur de la Roche et de Maigny, d'Antoine de Waudripont, conseiller, de Claude Bonnard, seigneur de Gommegnies, conseiller et chambellan, gouverneur de Béthune, de Louis Rollin, seigneur d'Aymeries, veneur et bouteiller de Hainaut, de Jean Le Sauvage, seigneur d'Escaubecques, grand chancelier, de Jean, seigneur de Bergues, chambellan, d'Hugues de Melun, chambellan, de Charles, baron de Lallaing, chambellan, et de grand nombre d'autres officiers; — de Jean de Vaudrey, dit don Diegho, écuyer, de Jacques de Montigny, écuyer, de Marie de Croix, dame d'honneur en l'absence de dame Anne de Beaumont, de Jean d'Aveluz, écuyer, ci-devant panetier du duc Charles, d'Holopherne d'Aveluz, archer de corps, de Laurent de Gorrevod, gouverneur de la Bresse et chambellan, de Jean de Tenremonde, écuyer, maître de l'artillerie de l'archiduc, de Jacques Hannock, conseiller, procureur et solliciteur en la cour de Rome, de Louis de Ravel, écuyer, d'Henri de Bredeniers, organiste de la chapelle domestique de monseigneur, « pour considération des bons et aggréables services que j'ay par ci devant faiz au feu Roy de Castille en ses voiages d'Espaigne et d'Alemaigne, et fay encore journellement à mondit seigneur, tant oudit estat d'organiste qu'à le instruire et mes dames ses seurs en l'art de musicque et au jeu de plusieurs divers instrumens mélodieux à grant peine et travail, » de Louis Quarré, trésorier de l'ordre de la Toison d'Or, et de plusieurs autres personnes.

B. 2251. (Registre.) — In-folio, parchemin, 609 feuillets.

1 janvier **1516** — 31 décembre **1516**. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Charles, roi de Castille, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne et comte de Flandre, pour un an commençant le 1 janvier 1515 (v. st.). = Somme totale des recettes : 682,120 livres 9 sols 4 deniers tournois; somme totale des dépenses : 1,135,585 livres 10 sols tournois. = « A Jehan Le Blanc, auditeur en la Chambre des Comptes à Lille, la somme de soixante-dix-neuf livres, unze solz du pris XL gros, pour ses vacations qu'il a faictes en la ville de Bruxelles, de, avecq autres commiz de par icelluy seigneur Roy, avoir entendu et besoigné à faire le nouvel inventoire du garde des joyaulx, fait et renouvelé au mois de septembre. (fol. 301 v°) = « A messire Jehan Le Sauvaige la somme de cinq cens livres du pris de XL gros, pour deux voyages que, par ordonnance, il avoit faiz en la cité de Noyon, avec monseigneur de Chierves et autres seigneurs, pour illecq, avecq les ambassadeurs et commis du Roy de France, communicquer et besoigner sur le traictié de paix, et y avoit esté conclu et accordé. » (fol. 302 v°) = « A Jehan Dancquoisne, huissier de chambre de madame Lyenor, la somme de dix livres du pris de XL gros, pour don que le Roy luy avoit fait en récompense d'aucuns tabliaulx de poincture qu'il luy avoit présentez et donnez. » (fol 323) = « A Jehan de Maubeuge, painctre, la somme de XL livres du pris de XL gros monnoye de Flandres, pour don que icelluy seigneur Roy, par ses lettres patentes du III° jour d'avril l'an XV° seize après Pasques, lui en a fait en récompense de deux tableaulx de le portraicture au vif de madame Léonor qu'il luy avoit baillé et pour autres mêmes parties de paincture qu'il avoit faictes à son plaisir, dont il ne veult icy autre déclaration estre faicte. » (fol. 339 v°) = « A Clays Romboultz, verrier, demeurant à Bruxelles, la somme de cent livres du priz de XL gros, pour deux grandes verrieres qu'il avoit faictes, lesquelles le Roy a ordonné estre mises aux esglises des cloistres de Grunendaele et les Chartreux lez Bruxelles, pour don que luy et madame sa sœur en ont fait, affin que fussent participans à dévotes prières et oroisons qui se faisoient endites esglises. »

(fol. 353) = « A maistre Remy du Puys, indiciaire et secrétaire du Roy, la somme de cent cinquante livres du pris de XL gros, que le Roy lui a ordonné prendre en considéracion des bons et aggréables services qu'il luy avoit fait et faisoit lors jornellement ou fait de ses cronicques, mesmement en récompense d'un grant livre qu'il avoit fait, à son ordonnance, touchant le triomphe de sa ville de Bruges, à sa joyeuse entrée en icelle ville... » (fol. 356). = « A Jehan de Montmorency, escuyer, seigneur de Corrières, et demoiselle Phelippote de Lannoy, dit Fresnoy, sa compaigne, la somme de deux mil quatre cens livres du pris de XL gros, pour don, tant en considéracion des bons et aggréables services qu'ils avoient faiz au Roy et à madame Lyenor, sa seur, ès estaz d'eschanson et de fille d'honneur, comme pour et en avancement de leur mariage, lors consommé du bon vouloir, grey et consentement dudit seigneur Roy et de madicte dame, sa seur. » (fol. 360). = « A Jean Van Battelle, painctre, demeurant à Malines, la somme de six vingts cinq livres du pris de XL gros, pour la fachon de son mestier d'avoir verny et doré le chariot triumphant, les personnaiges et rennes estant à l'entour d'icellui, la chayère et l'arbre estant sur icellui et fait plusieurs escriptures et molures dorées sur ledit chariot et à l'entour, que mondit seigneur a fait faire pour servir au service et obsèque du feu Roy d'Arragon, son grand-père...; à maistre Jacques Van Lathem, painctre du Roy, la somme de neuf cens treize livres onze solz dudit pris, pour estandars, blasons, servans audit service et obsèques...; à Cornille Scharmer, painctre, demeurant à Bruxelles, la somme de quarante-une livres huit solz dudit pris, pour avoir painct curaches molles et habillemens de teste, pour ledit service et obsèques...; à Jacques Daret, tailleur d'ymages, la somme de soixante-seize livres huit solz, pour les pierres, fachons de molles, papiers et autres matières qu'il a faiz et livrez, pour avoir fait les personnaiges, serpens, dragons, petiz enfans et autres menutez, servans à l'entour dudit chariot, et pour aussi avoir fait ung grand serpent, la couronne, le feullage du tymbre, l'escu et la targe servans audit obsèque... » = « A François Koen, tapissier, demeurant à Bruxelles, la somme de quarante-sept livres du pris de XL gros, pour parties de tapisseries qu'il a reffaictes et restouppées, à deux tappiz de Pèlerinage humain, à ung tappiz de l'Arbre de Jessé, en six tappiz de salle de l'istoire du Roy Cloys à or, en six tappiz de salle à or de la bataille de Liège, en ung grand tappiz à or et une couverture de lict de l'istoire d'Alexandre, en ung tapis de salle aussi à or de l'istoire de Troye, et deux tappiz des Douze Pers de France. » (fol. 423) = « A Bernard d'Orley, painctre, demeurant à Bruxelles, la somme de soixante-dix-sept livres dix solz, du pris de XL gros, pour sept tableaulx de paincture platte qu'il a faiz et venduz et délivrez par le commandement et ordonnance du Roy, ainsi qu'il s'ensuit, assavoir les deux chascun de deux piet et demy en quarrure fait de couleur à l'huille, l'ung de la portraicture d'icelluy seigneur Roy et l'autre de madame Lyénor, sa seur, et iceulx délivrez à madame Isabeaul, royne de Dennemarche, à son partement, au pris de XV livres dudit pris, deux autres fermans ensemble d'un piet et demy en quarrure, chascun de la portraicture des roy et royne de Dennemarche, lors délivrez à Roy, essemble XV livres, deux autres tableaulx aussi de la portraicture d'icelluy seigneur Roy qu'il a fait donner aux ambassadeurs des Biscayns, estans lors audit Bruxelles, XXV livres, et pour ung autre tableaul aussi de piet et demy en quarrure de la figure d'ung Espaignart, délivré ès mains du Roy, VII l. » (fol. 441)

B. 2252. (Registre.) — In-quarto oblong, papier; 70 feuillets.

14 novembre **1516** — 19 juillet **1518**. = « Registre des mandemens et lettres patantes qui ont esté scellez du seau de ma dame (Marguerite d'Autriche), depuis qu'il luy a pleu bailler ses seaulx à monseigneur le gouverneur de Bresse, messire Laurens de Gorrevod, baron de Montanay, chevalier de l'ordre et chevalier d'honneur de ma dame, que fut le XIIIe jour du mois de novembre l'an mil Vc et XVI » (1). = « Lettres comme ma dame ordonne et retient pour son chevalier d'honneur et gouverneur de son hostel, messire Laurens de Gorrevod, baron de Montanay, chevalier de l'ordre de la Thoison, et ce ou lieu de feu monseigneur le conte de Montrevel et aux plat et pension qu'il avoit, oultre et par dessus le syen et sa pension acoustumé, donné à Bruxelles le XIXe de novembre, l'an XVc XVI, signé Lalemand. » (fol. 2) = « Chartre de anoblissement pour Jehan Vauthier d'Arlay, moyennant finance qu'il payera ès mains du receveur général de Bourgoingne, à l'arbitrage du bailly d'Aval; donné à Bruxelles, ou mois de décembre XVc XVI, laz de soy. » (fol 5) = « Autre mandement de finance à monseigneur le trésorier Marnix qu'il paye à Cornellis Rembouts la

(1) Ce registre n'offre que l'indication des documents avec tout ce qui concerne le sceau et la date.

somme de XL l. de XL gros, à quoy a esté marchandé à luy pour une verrière donnée à la Cambre par madicte dame, du samedi XXIIIIe de janvier XVc XVI (v. st.), simples quehues. » = « Confirmation aux hommes de Dole de l'ouctroi de pouvoir faire vendre et distribuer, par leurs commis, le sel ordonné audit Dole, à charge d'employer le prouffit à l'édifficacion de la nouvelle église, donné à Bruxelles le XIIIIe du mois de février XVc XVI (v. st.), simples quehues. » (fol. 10) = « Autre mandement au prouffit de Gérard Harambault (1), painctre, de la somme de XXXIII livres, que madicte dame luy a ordonné pour son sallaire et payement de luy avoir illuminé des heures, donné à Bruxelles le premier de janvier XVc XVI (v. st.), finances. » (fol. 11 vo) = « Mandement de finances sur monseigneur le trésorier, qu'il paye à maistre Henry Bredeners XXV l., en don pour faire une verrière, donné à Bruxelles le ve de mars, doubles quehues. » (fol. 16 vo) = « Chartes d'anoblissement pour Perrenet Drolz *alias* Droz, de Jussey, *in forma*, parmy payant finances de la somme de... (2) frans, ès mains du trésorier Glannet ou prouffit de ma dame, donné à Gand ou mois de may XVc dix sept, laz de soye. » (fol. 23) = « Commission sur monseigneur et visprésident maistre Jacques Buffet, maistres Adrian de Salins, Mangeot de Boisset et messire Pierre Fabri, assistens de le Court de parlement, par laquelle ma dame leur mande de eulx informer des habuz commis par les docteurs et régens en l'Université de Dole, et les contraindre à lire et exercer leurs lectures selon l'institute de ladicte Université, en commectant, se mestier est, par manière de provision, autres docteurs ydoines et souffisans ès lieux des défaillans, donné en la ville de Gand, le XXIIIe de may XVc XVII, simples quehues. » (fol. 24) = « Institucion de distributeur de l'Université de Dole, ou prouffit de maistre Guillaume de Boisset, nagueires vacant par le trespas de Philippe de Chassey, derrenier possesseur dudit office, en date de IIIe jour de septembre XVc XVII, doubles quehues. » (fol. 36) = « Mandement de trois cens livres de pencion pour maistre Jehan Ruffault, trésorier général du Roy, donne le XXIIIIe jour de septembre XVc XVII, simples quehues. » (fol. 38) = « Anoblissement et concession d'armes pour Claude messire Amour, presbtre, Perrenet et Guy Fèvre, frères communs en biens, natifz de Sainct-Amour ou conté de Bourgoingne, moyennant la finance de cinquante ecsuz d'or au soleil, donné à Bruxelles ou mois de novembre XVc XVII. » (fol. 43 vo) = « Mandement par lequel ma dame octroie à Conrault Meit (Conrad Meyt), son tailleur d'ymaiges, la somme de quarante phelippus d'or pour aucunes pièces qu'il a livré à madicte dame, donné le ve jour de janvier XVc XVIII, stil de Romme. » (fol. 49) = « Mandement de finance pour maistre Loys Van Booghen (Boghem) de la somme de douze livres, donné le XIe jour de mars XVc XVIII, stil de Romme. » (fol. 54 vo) = « Du XXVIIIe jour de may (XVc XVIII), retenue de paintre aux gaiges d'ung solz par jour, compté par les escroes ou prouffit de Bernard Dorlei (Bernard Van Orley), donné à Malines le XXIIIe dudit mois. » (fol. 65) = « Commission de l'estat de premier chevallier en la Court de parlement à Dole, ou prouffit de monseigneur de Montbaillon, qu'il a eu ou lieu de feu messire Symon Rye, donné en la ville de Gand, le ve de juillet l'an XVc XVIII. » (fol. 69) = Légitimacion pour Jaques de Salives, filz illégitime de maistre Antoine de Salives, seigneur de Betencourt, moiennant finance au trésorier de Dole, donné en la ville de Malines ou mois de mars (XVc XVIII), laz de soye. »

B. 2253. (Portefeuille.) — 31 pièces, parchemin; 1, papier; 23 sceaux.

1 janvier 1516 — 31 décembre 1516. = Mandements de Charles, roi de Castille, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, ordonnant de payer diverses sommes : — au seigneur de Ravenstein (Philippe de Clèves,) « estant présentement en ambassade devers le Roy de France, pour estre par lui donné et distribué au baptisement de la fille dont la Royne de France est puis nagaires acouchée, laquelle fille nous avons par ledit sieur de Ravestain, fait lever sur les saints fons de baptesme, » à Jean, jeune duc de Saxe, en considération des dépenses qu'il avait faites lorsqu'il était attaché à la personne de l'archiduc, au seigneur de Chièvres (Guillaume de Croy,) pour les dépenses que lui ont occasionnées les voyages qu'il a faits à Noyon au sujet des traités avec la France, à Matthieu Lang, cardinal, évêque de Gurtz, ambassadeur de l'empereur Maximilien, aux dames de la maison du Roi, bien qu'elles n'aient pas eu de lettres de confirmation pour leur pension, à Guillaume de Vergy pour arrérages de sa pension, au comte Félix de Wurtemberg pour la levée de deux mille piétons allemands que le Roi voulait mener avec lui en Espagne, à Jean Hannard et Jean Nonne,

(1) Le nom de cet artiste s'écrit de diverses manières: *Harambourg*, *Horeboult*, *Hoorenbaut*, *Huereboul*, etc.

(2) Le chiffre est en blanc.

marchands de draps de soie, et à plusieurs autres officiers et gentilshommes.

B. 2254. (Portefeuille.) — 39 pièces, parchemin ; 1, papier ; 31 sceaux.

1 janvier 1516 — 31 décembre 1516. = Lettres de don accordées par Charles, roi d'Espagne et duc de Bourgogne : — à Philibert Naturelli, prévôt d'Utrecht, chancelier, à l'occasion de voyages et ambassades, à Jean de Val, « persécuteur des snaphanes (chenapans) et autres robeurs et pillars tenans les chemins, aguettans et et destroussans les marchans et autres passans et rapassans par le quartier d'Oultremeuze et autres lieux à l'environ, » à André de Sucre pour les bons services qu'il a rendus comme « mareschal des logis du Roy, » à « dom Pedro Velis de Gavarra, » conseiller et chambellan, à Louis de Marlian, conseiller et médecin, à Antoine, seigneur de Mastaing, conseiller et chambellan, et à plusieurs autres personnes ; — à Robert Du Pont, avocat postulant au grand Conseil de Malines, « pour employer en trois verrières, armoyées de noz armes et autres, en son hostel audit Malines, » à Antoine de Villegas, secrétaire en ordonnance du roi de Castille, à Guillaume Carondelet, écuyer, vicomte de Harlebeke, à Jean de Huy, chevalier, prévôt de Mons, chambellan, à Henri Masquerel, écuyer, à maître Josse Lauwerens, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, qui a accompagné le seigneur de Chièvres et les autres ambassadeurs dans les voyages qu'ils ont faits à Noyon pour les traités de paix, à François Normand, naguères garde de la monnaie, et à plusieurs autres personnes.

B. 2255. (Portefeuille.) — 26 pièces, parchemin ; 7, papier ; 17 sceaux.

1 janvier 1516 — 31 décembre 1516. = Lettres de don accordées par Charles, roi d'Espagne et duc de Bourgogne : — à « l'ambassadeur de nostre saint Père, lequel nous estoit venu présenter une rose d'or, de par nostre dit saint Père, et fait les cérimonies en tel cas pertinentes pour recevoir icelle, » à Jossine de Romerswale, dame de Likercke, à cause des services des membres de sa famille et « en récompense de certaine perte qu'elle maintient avoir eue et soustenue par faulte du payement d'aucune debte que lui devions, » à Henri de Grandchamp, écuyer, capitaine des Namurois, à Jacques de la Trollière et Louis d'Albarade, écuyers, à Jean de Courtewille, chevalier, seigneur de la Buissière, sommelier du Roi, à Jean de Wignacourt, écuyer de chambre, et à plusieurs autres personnes ; — à Claude Bouton, pour ses bons services, « meismement pour et en avancement de l'achat d'ung cheval, » à Jean de Lattre, écuyer, bailli de Douai, à Jean de Leebeque « dit Prince de l'arrière, » à Jean de Maubeuge, peintre, à Josse Laurent, docteur en droit, maître des requêtes de l'hôtel, et à plusieurs autres personnes.

B. 2256. (Portefeuille.) — 48 pièces, parchemin ; 34 sceaux.

1 janvier 1516 — 31 décembre 1516. = Lettres de don accordées par Charles, roi d'Espagne et duc de Bourgogne : — à Ferry de Croy, seigneur du Rœulx, au sujet de ses services comme maître d'hôtel, depuis son retour d'Italie, et pour le mettre en état d'accompagner le Roi en son voyage d'Espagne, à Élisabeth Van der Strate, veuve de Liévin Van Lathem, orfèvre, à l'occasion de « plusieurs ouvraiges » faits pour mesdames les sœurs du Roi, à Philippe, fils bâtard de messire Philippe, bâtard de Bourgogne et « admiral de la mer, » pour l'aider à faire ses études, à Philippe d'Orley, écuyer, bailli du « Romant pays de Brabant, » à Franz de Voz, écuyer, « rechter d'Arnhem, » à Adrien de Longueval, chambellan, et à plusieurs autres personnes ; — à Arnould de Vorda, docteur en droit, à Pierre de Locquinghem, maître d'hôtel, à Philippe de Lannoy, seigneur de Molembais, chambellan, à Aert Van Meghem, fauconnier de l'Empereur, à « François Le Voz de Steenwyck et de Putte, » écuyer du pays de Gueldre, à Adolphe Van der Aa, écuyer, et à plusieurs autres personnes.

B. 2257. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin ; 1, papier ; 4 sceaux.

1 janvier 1516 — 31 décembre 1516. = Lettres d'amortissement, de modération d'impôts ou d'amendes et de dons, accordées par Charles, roi d'Espagne, duc de Bourgogne et comte de Flandre : — à la ville de Lens en Artois, qui a été « par plusieurs fois désolée et détruicte tant par les Franchois, lors ennemis de nostre maison, comme des gens de guerre de nostre parti, et n'est apparant que en long temps elle se puisse ressourde ne retourner en estat ou qu'elle a esté par ci devant, » aux villes de Dixmude, de Hasselt et de Grammont qui ont eu à souffrir d'incendie, au couvent des « Frères Croisiez (Tri-

nitaires) de Lannoy, à l'abbaye des Dames de Bourbourg, aux religieuses de l'abbaye des Prés à Douai, aux religieuses de l'hôpital de Roubaix, qui reçoivent chaque année « certain nombre de povres femmes anciennes et chartrières, et avec ce tous povres passans par ledit lieu de Roubaix, leur livrant litz pour couchier, baillant pain, cervoise, potaige et autres nécessitez, » au clergé des églises de Notre-Dame et de Saint-Jean de Lécluse; — à Maximilien de Lannoy, seigneur du Jardin, au sujet d'une rente assignée sur le fief de Robersart en Hainaut, à Claude Carondelet, seigneur de Solre-sur-Sambre, à Jean de Barles, dit Cousturier, écuyer, à Antoine de Helfaut, écuyer panetier de la princesse Éléonore d'Autriche, à Jacques de la Trollière, écuyer, à « ceulx du serment de la culevrine en ceste ville de Bruxelles, pour don, pour ce que nagaires, en tirant le papegay d'icellui serment, l'escuier Montrichart, qui tiroit ou nom de nous, le abbatit, » et à plusieurs autres personnes.

B. 2258. (Portefeuille.) — 149 pièces, parchemin.

1 janvier **1516** — 31 décembre **1516**. = Lettres et actes d'attestation du chef et des trésoriers des finances, et du maître de la Chambre aux deniers, au sujet de sommes dues : — à Georges de Bousbeke, pour reste de ses gages, à André de Douvrin, écuyer de chambre du Roi, à Philippe de Belleforière, écuyer, à Jean de Halewin, écuyer, à Antoine de Montmorency, seigneur de Croisilles, chambellan, à frère Jean de Witte, évêque de Salubrie (Selymbria), à Henri Van Axpoele, « armoyeur » du Roi, à Adrien de Baenst, seigneur de Voormezeele, à Jean de Sainte-Aldegonde, seigneur de « Noortquelmes, » à Philippe de « Reuvre, » écuyer tranchant de madame Éléonore, à Jean de Heulle, écuyer, à Arnould de Cuinghem, écuyer, à Pedro Ximenès, secrétaire en ordonnance, à Étienne de Steenbecque, sommelier de la paneterie, à Jean d'Armuyden, écuyer, à Guillaume de Herlay, aide de l'échansonnerie, et à plusieurs autres officiers; — à Gauvain de Grammont, écuyer, à Jean de Castre, écuyer, à Jean de le Sauch, secrétaire ordinaire du Roi, à Robin du Chastel, aide de chambre de madame Éléonore, à Philippe de Berghes, seigneur de Walhaing, chambellan, à Charles de Beaumont, écuyer tranchant de madame Éléonore, à Adrien de Cours, écuyer, à Ponthus de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, à Gilles de Warenghien, aide de la tapisserie, et à un grand nombre d'autres officiers.

B. 2259. (Portefeuille.) — 80 pièces, parchemin; 9, papier

1 janvier **1516** — 31 décembre **1516**. = Lettres et actes d'attestation du chef et des trésoriers des finances et du maître de la Chambre des deniers, au sujet de sommes payées : — à Georges, seigneur de Halewin, à messire Ywain de Corterberg, chevalier de madame Éléonore d'Autriche, à Pierre Bosch, valet de chambre de madame Éléonore, à Étienne de Silly, écuyer, à Claude de Silly le jeune, écuyer, à Jérôme de Beaucamp, sommelier de l'échansonnerie, à Jean de Molinet, chantre, à Guillaume de Blois, écuyer, à Jean, seigneur de Mérode, chambellan, à Dierick Heetvelde, garde des joyaux du Roi, et à grand nombre d'autres officiers; — à Philippe de Cats, écuyer, à Germain de Parisot, secrétaire du Roi, à Georges de Coorenhuyse, échanson de madame Éléonore, à Jean de Vaudrey, dit don Diégo, écuyer, à Louis de Montrichart, écuyer, à Bon d'Esne, premier écuyer de madame Éléonore, et à grand nombre d'autres officiers.

B. 2260. (Portefeuille.) — 54 pièces, parchemin.

1 janvier **1516** — 31 décembre **1516**. = Lettres d'attestation d'officiers de l'Empereur et d'échevins de plusieurs villes au sujet : — de Robert d'Aremberg, damoiseau, vicomte de Bruxelles, qui promet de garder la forteresse de Montfort et de la remettre au Roi ou à ses successeurs, de la maison des Ladres du Canteleu, près Lille, de la chapelle Saint-Jacques, fondée en l'église Saint-Étienne et de l'hôpital Sainte-Marthe en la paroisse Sainte-Catherine, de la même ville de Lille, de l'église de Frelinghien, dans la châtellenie de Lille, des moulins d'Hesdin, de la ville de Bourbourg, des garnisons du château de Béthune, de la ville et du château d'Aire, et de diverses dépenses faites dans les domaines du Roi.

B. 2261. (Portefeuille.) — 17 pièces, parchemin; 11, papier, 1 sceau.

1 janvier **1516** — 31 décembre **1516**. = Lettres de commission de Charles, roi d'Espagne, duc de Bourgogne et comte de Flandre, nommant et continuant dans leurs fonctions : — Jean Ruffault, Jean Van der Eycken et Jean Le Blanc au soin de faire un inventaire des joyaux, Claude Carondelet, chef du Conseil privé, Jean Micault, receveur général des finances, Georges de Them-

sicke, maître des requêtes de l'hôtel, Philippe de Bourgogne, capitaine du château de Lécluse, Roland Le Fèvre, maître d'hôtel, Jean le Sauvage, chancelier de Brabant, Antoine de Waudripont, conseiller ordinaire, Gautier de Lannoy, conseiller de la gouvernance de Lille, Guillaume de Rantre « à la clergie, » de la gouvernance de Lille, Guillaume Grenet, conseiller de la gouvernance de Béthune, Claude de Bonnard, gouverneur de Béthune, Jacques de Paris, sergent des mortes-mains de Valenciennes, Étienne de Froymont, sergent des mortes-mains de Maubeuge, François Rumet, conseiller au bailliage d'Hesdin, Denis Ferragut, lieutenant du bailli de Térouane, et plusieurs autres à divers emplois.

B. 2262. (Portefeuille.) — 97 pièces, parchemin ; 3, papier ; 2 sceaux.

1er janvier **1516** — 31 décembre **1516.** = Quittances : — de Jean Micault, receveur général des finances, de Philippe de Bourgogne, seigneur de Blaton, « admiral de la mer, » de Guillaume de Landas, conseiller, de Guillaume Le Blanc, commis à la recette des nouveaux acquêts dans les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, de Guillaume de Hammes, écuyer, de Jean Caulier, conseiller et maître des requêtes, « pour avoir fait coppier plusieurs des tiltres et enseignemens estans ou trésor des Chartres, en pays d'Artois, » et de plusieurs autres personnes; — de Jean Le Tourneur, jadis sommelier du duc Charles, de Laurent de Gorrevod, baron de Monteney, gouverneur de la Bresse, conseiller et chambellan du Roi, de Michel de Herrera, écuyer, de Rombaut de Wachtendonck, chevalier, de Jean Ruffault, trésorier général des finances, de Mercurino de Gattinara, conseiller, au sujet de négociations avec la France, de Remi du Puys, « audiciaire et secrétaire du Roi, » et de plusieurs autres personnes.

B. 2263. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1 janvier **1516** — 31 décembre **1516.** = Quittances : — des échevins de la ville de Zurich, au sujet de deux mille sept cents florins payés à la ligue des Suisses, de Claude Bouton, conseiller et maître d'hôtel, de Marguerite d'Elverdinghe, dame d'Armuyden, de Pierre de Rode, huissier de chambre du Roi, d'Ingelbert Dally, seigneur d'Oostkercke, de Marc d'Ococh, sommelier, d'Adrien de Longueval, seigneur de Baulx, conseiller et chambellan, d'Étienne de Chassey, écuyer de chambre du Roi, de Jean de Courtewille, seigneur de la Buissière, au sujet de négociations avec le roi de France, de Jean de Wignacourt, écuyer de chambre du Roi, de Jean de Fontaine, dit d'Artois, héraut d'armes du Roi, de Jacques, bâtard de Fama, écuyer, d'Antoine, comte de Fauquembergues, écuyer, de Nicolas Régnier, écuyer, de Paul d'Amersthoff, chevalier, sommelier du Roi, et de plusieurs autres personnes ; — de Jean de Maubeuge, peintre, au sujet de deux tableaux représentant madame Éléonore, de Jean de Grisepere, orfèvre du Roi, de Cornille de Plume, orfèvre demeurant à Namur, de plusieurs marchands de draps de soie, François Dursele *alias* Van Vursele, d'Ursele Van der Dorpe et de Georges Van der Donck, de Jean d'Ymmerselle, pelletier, et d'un grand nombre d'autres personnes.

B. 2264. (Portefeuille.) — 127 pièces, parchemin ; 2, papier ; 4 sceaux.

1 janvier **1516** — 31 décembre **1516.** = Quittances pour rentes : — du chapitre Saint-Pierre de Lille, de Jacques Le Bateur, chapelain de la chapelle Sainte-Croix, fondée en ladite église Saint-Pierre, des maîtres de l'hôpital des Bonnes-Filles de la Conception, fondé en la paroisse Sainte-Catherine de Lille, de Jean de Fretin, prieur des Frères Prêcheurs de Lille, du chapitre Saint-Pierre de Douai, de Matthieu de la Warenne, abbé de Saint-Josse-sur-Mer, de Philippe Coquin, dit de Saint-Raagon (Sainte-Radegonde), prieur et prévôt de Saint-Georges-lez-Hesdin, de Walerand Roussel, prêtre de la chapelle de l'hôpital d'Artois, de Louis Barradot, doyen de l'église de Notre-Dame de Courtrai, de Guillaume, abbé de Royaumont, de Philippine, abbesse de Marquette, de Jeanne, abbesse de Flines, des religieuses de l'abbaye des Prés à Douai, du couvent de Notre-Dame de Zonnebeke, de Catherine, abbesse de Sainte-Gertrude lez Bruges, de Jacques de Montigny, écuyer. = Quittances pour gages : — d'Antoine, comte de Fauquembergues, de Jacques, comte de Horne, d'Henri, comte de Nassau, de Frédéric, duc de Bavière, de Georges, seigneur d'Halluin et de Comines, de Jean de Montmorency, écuyer, seigneur de Bours, de Louis de Gavre, seigneur d'« Inxy, » et de plusieurs autres officiers et gentilshommes.

B. 2265. (Portefeuille.) — 110 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1 janvier **1516** — 31 décembre **1516.** = Quittances

pour gages : — de Jacques de Luxembourg, au nom de Charles, son fils, seigneur Bauffremez et de Werchin, écuyer de l'hôtel, de Georges de Themsicke, prévôt du chapitre de Cassel, maître des requêtes de l'hôtel, de Matthieu Lang, évêque de Gurtz, ambassadeur, de Charles de Poupet, seigneur de la Chaux, conseiller et chambellan, de Charles Marmier, conseiller et chambellan, de Philibert Naturelli, prévôt d'Utrecht, chancelier de l'ordre de la Toison-d'Or, de Guillaume Le Normant, contrôleur de l'artillerie, de Louis Rollin, seigneur d'Aymeries, conseiller et chambellan, de Jean de Sainte-Aldegonde, seigneur « de Noortquelmes, » et de plusieurs autres gentilshommes et officiers ; — de Jean de Baenst, seigneur de Saint-Georges, d'Antoine de Ghistelles, écuyer, seigneur de Gheluwe, de Philippe, seigneur de Sains, de Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, de Jean, seigneur de Berghes, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, chambellan, de Philippe Carondelet, seigneur de Champvans, de Jean de Marchenelles, écuyer, et de plusieurs autres.

B. 2266. (Portefeuille.) — 129 pièces, parchemin ; 3, papier ; 1 sceau.

1 janvier **1516** — 31 décembre **1516**. = Quittances pour gages : — de Hugues Marmier, conseiller et maître des requêtes, de Guillaume Laloux, secrétaire, de Jean Aux Truyes, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, de Robert Aux Truyes, huissier du Conseil privé, de Jean de le Sauch, secretaire ordinaire du Roi, de Jean de Castre, écuyer, de Gilbert de Varras, écuyer, d'André de Douvrin, écuyer de chambre du Roi, de Georges Bousbeke, écuyer, de Ponthus de Roux, écuyer, de Jean d'Armuyde, écuyer, de Jean de Witte, évêque de Salubry (Selymbria), de Guillaume de Blois, écuyer, de Jean de Helt, chevalier, d'Aubert de Marquettes, archer de corps, et de grand nombre d'autres d'officiers du Roi. = Quittances, actes et lettres au sujet de travaux exécutés : — au château de Douai, aux fortifications de Béthune, au grand chemin menant de Lille à Menin, au château de Montfort, aux digues de Middelkerke, ainsi qu'à l'église de Brou, au sujet de laquelle Guillemin (Mazin), maître des œuvres de l'édifice, écrit à madame l'archiduchesse Marguerite, en date du 25 octobre 1516 : « Madame, maistre Loys (Van Boghem) s'en vat de pardellà, lequel vous dira comment l'euvre se porte, et croyt qu'il vous en dira nouvelles, lesquelles vous serons agréables ; cart il fait si très beau veoir ledit edeffice, que c'est une chouse merveilleuse, et pour le temps que nous il sommes estés est si treffort avancez... Et je vous assure que ledit maistre Loys presse si très fort... Ma dame, maistre Loys vous aporte le double de la dispence et des deniers que j'ai employé pour l'édiffice... Ils sont distribui selon l'ordonnance dudit maistre Loys, et advis de monseigneur le conteroleur et en la forme de mon mandement.... » — Lettre de Marguerite d'Autriche, archiduchesse, ordonnant, en date du 1 juillet 1516, de payer la somme de cinquante philippes d'or « à maistre Jehan de Bruxelles, painctre demeurant audit Bruxelles, pour les ouvraiges et patrons cy après déclairez, assavoir ung patron de sépulture de feu monseigneur de Savoye, monsieur nostre mary, que Dieu absoille, fait de blanc et noir sur toille ou petit pied bien nettement, ung autre patron aussi grand que le vif assavoir de quinze pieds hault et quinze piedz large aussi de blanc et noir sur toille, une sépulture moderne de mondit seigneur de Savoye ou petit pied sur percemin semblable aux autres dessusdictes, encoires une sépulture moderne pour nous montant quarante pieds hault et vingt pieds de large faicte ou petit pied sur perchemin, une aultre sépulture pour ma dame Marguerite de Borbon, nostre belle-mère, que Dieu absoille, aussi de quarante piedz hault et vingt piedz large ou petit pied sur perchemin, ung visaige de feu monseigneur de Savoye sur ung tableau à l'uille aussi grand que le vif, et plusieurs autres petits patrons, toutes lesquelles parties susdites ont été délivrées en noz mains par ledit maistre Jehan de Bruxelles, et ont les aucunes esté envoyées en nostre couvent de Brouz lez Bourg en Bresse. »

B. 2267. (Registre.) — In-folio, parchemin ; 481 feuillets.

1 janvier **1517** — 31 décembre **1517**. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Charles, roi d'Espagne, duc de Bourgogne et comte de Flandre, pour un an commençant le 1 janvier 1516 (v. st.). = Somme totale des recettes : 1,525,928 livres 15 sols 5 deniers tournois. Somme totale des dépenses : 1,560,879 livres 19 sols 4 deniers tournois. = A messire Thomas, par la permission divine cardinal et arcevêque d'Yorck et conseillier du roy d'Angleterre, la somme de trois mil livres du pris de XL gros, pour considération bonne et singulière affection qu'il avoit à lui, et pour aucunement le rémunérer et guerdonner des labeurs, peines et traveil qu'il avoit euz et prins pour dresser et conclure la bonne, ferme et favorable amitié, confédération et bonne intelli-

gence traictée et conclute entre lesdits seigneurs Roys, affin meismement que fusse tant plus enclin à tenir la main et s'employer à l'entretènement, observation, augmentation et ferme continuation desdite amitié et confédération... » (fol. 118). = « A Anthoine de la Barre, seigneur de Mosqueron, conseiller et maistre d'hostel, la somme de trois cens cincq livres treize solz, du pris de XL gros, pour, avecq autres, aller par devers monseigneur l'évesque d'Utrecht, pour, ou nom d'icellui seigneur Roy, conclure un traictié au fait de son eveschié, et recouvrer sa procuration pour le résigner au prouffit de messire Philippe bastart de Bourgogne, pour, par ordonnance du Roy, aller au devant de messeigneurs de Paris et de Tournay, lesquelz venoient, de par le roy de France, en ambassadeurs devers l'Empereur, pour estre présens à lui veoyr jurer la paix faicte à Noyon... » (fol. 127 v°.) = « A Jehan de Terremonde, escuier, maistre de l'artillerie du Roy, la somme de quatre cens dix huyt livres dix huyt solz du pris de XL gros, pour estre allé au pays de Zéelande et ailleurs, ou besoing a esté, pour faire accoustrer et apprester les navières que le Roy avoit ordonnés estre prinses pour s'en servyr en son prouchain voyaige d'Espaigne. » (fol. 240 v°) — « A Nicaise Ladan, dit Songeur, la somme de douze livres dix solz du pris de XL gros, pour don que le Roy lui en a fait, de grace special pour une foiz, en récompense de une cronicque par lui pieça à lui présentée. » (fol. 247) = « Aux margliseurs et gouverneurs de l'esglise parrochiale de Menin, la somme de soixante livres dudit pris, pour don que le Roy, par ses lettres-patentes du III[e] d'avril XV[e] seize avant Pasques, leur en a fait, en l'avanchement du payement des verrières qui sont faictes en ladicte église, armoyez des armes du Roy... » (fol. 289 v°). = « A Vasque Danckoisne, escuier espaignart, la somme de deux cens livres pour ung cheval courssier que le Roy a fait prendre de lui...» (fol. 312) = « A maistre Jaques Van Lathem, varlet de chambre et paintre du Roy, la somme de dix-huit cens soixante seize livres seize solz six deniers, tant pour les fachons de son mestier, comme pour l'or, argent, asur et autres couleurs qu'il a faictes et délivrées pour les mysannes, bannières, pennons, cottes d'armes et autres parties nécessaires que icellui seigneur Roy a ordonné de faire, tant pour en accoustrer son basteaul, comme pour ses trompettes et héraulx d'armes, qu'il vouloit avoir pour s'en servyr en son voyaige d'Espaigne...» (fol. 321 v°) = « A Pierquin d'Ermuyde, tapissier, la somme de trente quatre livres, pour avoir remis à point, assavoir deux grans tappis de l'istoire de Jason, trois d'Octovien, trois à or appellé les tappiz d'honneur, trois de Begghe de Belin ou Leurens Garny (Garin) et neuf pièces de la riche chambre des Dames... » (fol. 350 v°) = « A Franchois Koen, tapissier, la somme de soixante-dix-huit livres, pour parties de tapisserie qu'il a restouppées, et premièrement ung tappis des neuf Preux, ung des neuf Preuses, ung des sept Saiges, ung du grant Credo et ung du petit, ung de Joseph le Juste, ung du Purgatoire, trois de Calcut (Calicut), trois autres de Verdures, six de la bataille de Roesbeke, deux du Roy Galaffre, deux de Charlemaigne et ung de Consambrun...» (fol. 355) = « A Anthoine de Lombeke, tappissier, demourant à Bruxelles, la somme de seize livres neuf solz, pour avoir restouppé treize pièces de tappisserie de Verdure, deux pièces de l'istoire de Clovys, trois pièces de l'istoire de Grain, deux de Troye et une de Calcon. » (fol. 368)

B. 2268. (Portefeuille.) — 23 pièces, parchemin; 6, papier; 15 sceaux.

1 janvier **1517** — 31 décembre **1517**. = Mandements de Charles, roi d'Espagne, duc de Bourgogne et comte de Flandre: — au sujet des gens de sa maison qui doivent l'accompagner en Espagne et de ceux qui, à cause de leur âge ou d'autres motifs, restent dans les Pays-Bas, concernant les livres que le Roi emportera en Espagne, « la première partie de Titus Livius illuminé d'or et d'azur tout une histoire au commencement d'un religieux qui présente ung livre à ung Roy commenchant ou second feullet *se combatirent*, ung autre livre aussi en parchemin et grant volume illuminé d'or et d'azur intitulé la seconde décade de Titus Livius commenchant *de Carthaige et du pays entour*, ung aultre livre aussi en parchemin intitulé Les Cronicques de France selon Enguerant de Monstrelet, commenchant ou second feullet *les batons combatans*, ung aultre livre intitulé le premier volume de Giron le Courtois commenchant ou second feullet *beaulx dits et courtois*, ung aultre livre intitulé le second et tiers volume de Giron le Courtois commenchant ou second feullet *plus à penser*, ung quayer non relyé escript en parchemin contenant sept feullez, moult richement historié et intitulé et bien escript en grosse lettre bastarde, intitulé les Cronicques de Jhérusalem, commenchant ou second feullet *à l'onneur de tous les chevaliers*, ung aultre livre historié et intitulé Olivier de Castille commenchant ou second fuellet *après une histoire*, ung aultre livre escript en papier intitulé le livre de Hulin de

Bourdeaux commenchant ou second feullet *mesmement avoit Charlot*, ung aultre livre escript en beau vellin historié et intitulé Le Prologue de l'acteur sur le Traictié des quatre dernières choses, ung aultre livre intitulé Deux passions l'une faicte par maistre Jehan Mansel et l'autre par maistre Jehan Jarson ; » — accordant diverses sommes à Marguerite, archiduchesse d'Autriche, « pour les paines, travaulx, soing et dilligence qu'elle avoit et prenoit pour entendre à la conduinte de noz affaires en noz pays de par deça, comme régente et gouvernante d'iceulx, en l'absence de monseigneur et père et depuis nostre émancipation ; » à « nostre cousine dame Loyse d'Albert (d'Albret), princesse de Chimay, » pour services rendus, en qualité de gouvernante, à ma dame Éléonore d'Autriche, à la confédération des Suisses, à Floris d'Egmont et à d'autres personnages, pour services rendus dans les guerres de Gueldre et de Frise, aux secrétaires et conseillers de Frédéric de Baden, ci-devant évêque d'Utrecht, et à plusieurs autres officiers.

B. 2269. (Portefeuille.) — 34 pièces, parchemin ; 4, papier ; 20 sceaux.

1 janvier **1517** — 31 décembre **1517.** = Mandements de Charles, roi d'Espagne, duc de Bourgogne et comte de Flandre, ordonnant de payer diverses sommes : — aux habitants de Middelbourg, par lesquels il a été exposé que, « comme, environ le mois de juillet quinze cens seize, lesdits exposans, à nostre requeste prestèrent deux navires gabares pour nous en servir en nostre guerre de Frise, desquelz navire le cappitaine du grant navire de Dennemarche fut fait chief et cappitaine, soubz promesse que nostre cousin l'évesque d'Utrecht, lors admiral, fist auxdits exposans leur payer lesditz navires, avec leurs esquippemens et apparaulx, ou cas qu'ilz fussent prinses, brulées ou gastées ou d'autant qu'elles pourroient estre adommagées en nostre service, or est que l'une des dites gabares, dont les ditz exposans sont respondans, a, par noz rebelles subgetz de Frise, esté prinse et totalement arse et brulée, ensemble les personnes, jusques en nombre de trente trois, tuez et noyez...., » à Anne de Clèves pour sa pension, à Guillaume, comte de Nassau, pour les dépenses des gens de guerre qu'il avait conduits contre le duc de Clèves, à Antoine Bernard, contrôleur de l'artillerie, et à plusieurs autres officiers et gentilshommes ; — à Philippe Galleroti, marchand Florentin résidant à Anvers, au sujet de l'argent avancé pour les frais des bulles donnant au roi Charles les « grandes maistrises et les Croisades » d'Espagne, au sieur de la Rochefoucauld, ambassadeur du roi de France, à un orfèvre de Malines pour flacons et tasses d'argent offerts à l'ambassadeur du roi de Portugal, au sujet de la collation de la prébende de Notre-Dame d'Arbois qui est donnée à maître Jehan Florin, et à plusieurs officiers et gentilshommes.

B. 2270. (Portefeuille.) — 50 pièces, parchemin ; 9, papier ; 24 sceaux.

1 janvier **1517** — 31 décembre **1517.** = Lettres de don de Charles, roi d'Espagne, duc de Bourgogne et comte de Flandre : — à Joseph de Montmorency, écuyer, à Matthieu Lang, cardinal, évêque de Gurtz, ambassadeur, à Guillemette de Bonnard, veuve de Gui des Eschelles, écuyer, à Jean de Praet, seigneur de Houleyde, chambellan et bailli de Bruges, à Guillaume Druck, bourgeois d'Anvers, à Adrien Brempt, maître de l'artillerie de l'Empereur, à Jacques Février, clerc, tenant le compte de la recette générale, pour ses services et « en avancement de son mariage, » et à plusieurs autres personnes ; — à la paroisse de Looberghe, située « sur les frontières tant de Franche comme d'Angleterre, supportant tous assaulx et courses des ennemys, » à la ville de Chimai qui « a, par les ennemis, esté surprinse et l'église et tous les édiffices bruslés, » au couvent de Sainte-Agnès de Gand, à Hugues Cuynet, de Noseroy, comté de Bourgogne, qui reçoit l'anoblissement, à Jean Foulquier, écuyer né dans le même comté, à qui sont accordées des lettres de rémission, et à plusieurs autres personnes.

B. 2271. (Portefeuille.) — 60 pièces, parchemin ; 13, papier ; 1 sceau.

1 janvier **1517** — 31 décembre **1517.** = Lettres et actes d'attestation : — d'Adolphe de Bourgogne, seigneur de Bevres (Beveren), déclarant que durant le voyage du Roi des Pays-Bas, en Espagne, a été perdu, « nous estant en mer, ung livre appartenant à icelluy seigneur Roi, couvert de cuyr jaulne à deux clouans et cincq boutons de letton, escript en papier, intétulé de Hughelin de Bourdeaux, » de Jacques d'Ongnies, écuyer, seigneur d'Estrées et de Gruson, chambellan, de Jacques, bâtard de Vendôme, seigneur de Bonneval et de Ligny sur Canche, de Pierre Boisot, conseiller et maître de la Chambre aux deniers, et de plusieurs autres, — du chef et trésorier général des finances pour un grand nombre de payements

parmi lesquels les sommes dépensées pour les objets en argent donnés par le Roi au grand chambellan, vice-chancelier d'Angleterre, et à un gentilhomme d'Angleterre qui ont travaillé à faire conclure un traité de paix entre, le roi d'Angleterre et le roi d'Espagne, et celles fournies au roi Charles au moment où il partit de Middelbourg pour l'Espagne, « et premièrement au Roy meismes, en ses mains, pour en faire ses plaisirs IX^{xx} VII l. X s., à ma dame Léonor, sa seur, aussi en ses mains pour sa pencion du présent mois de septembre, C l., à ung gentilhomme de France en don pour une fois, VI^{xx} V l., à ung autre gentilhomme aussi de France pour le semblable, XXXVII l. X s., au jeusne Ghistelle pour l'aidier à deslogier et à faire ledit voyaige, C l., à Phébus de la Tour, aussi en don pour la cause que dessus XXVI l. VIII s., et que icellui seigneur Roy fist delivré à sondit deslogement à ceulx du Cloistre audit Middelbourg, où il avoit esté loger, pour la belle chière, VI^{xx} V l., » d'officiers du Roi et d'échevins de plusieurs villes au sujet de modération ou d'assiette d'impôts pour Lécluse, Assenede, Malines, Grammont, Orchies, et un certain nombre d'autres localités, avec une constitution de rente pour le territoire du Franc de Bruges.

B. 2272. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin; 9, papier; 2 sceaux.

1 janvier **1517** — 31 décembre **1517**. = Lettres de commission de Charles, roi d'Espagne, duc de Bourgogne et comte de Flandre, de Marguerite, archiduchesse d'Autriche et comtesse de Bourgogne, et de plusieurs de leurs officiers, nommant ou continuant dans leurs fonctions: — Jacques Février au soin de recevoir la pension de cinquante mille livres que le Roi fait à l'empereur Maximilien, Claude Carondelet, seigneur de Solre, chambellan avec avec augmentation de ses gages annuels, Jean le Sauvage maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, Remacle Dardenne, qu'une maladie a empêché d'accompagner le Roi en Espagne, secrétaire ordinaire, François Damiens, receveur d'Artois au quartier d'Hesdin, Michel Savary maître de l'artillerie au château d'Hesdin, Jean Wisserys, sergent à cheval du bois de Nieppe par résignation de Nicolas de Valgne, faite en présence des échevins de Merville, Guillaume Damman, bailli et receveur des rentes de Pontieu et des reliefs et issues de Bergues-Saint-Winoc, Jean Aertsoen, bailli du métier de Hulst, Jacques Van der Weedaegle, amman d'Ursele, les sieurs de Rye, de Chantrans et autres au soin de traiter avec les commissaires des Suisses au sujet d'un différend concernant le Val de Mortau, Jean Maigoart premier huissier du parlement de Dole au lieu de Jean de Montsaugeon, qui a été révoqué pour avoir laissé évader le chevalier de Loye et autres criminels de lèse-majesté, de la garde desquels il avait répondu sur sa vie, Jean Fèvre, demeurant à Poligny, au soin de visiter les chemins et les rivières du comté de Bourgogne, et plusieurs autres à diverses fonctions.

B. 2273. (Portefeuille.) — 97 pièces, parchemin; 2, papier; 7 sceaux.

1 janvier **1517** — 31 décembre **1517**. = Quittances: — de Charles, roi d'Espagne, de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, au sujet d'une somme de douze mille livres que le Roi lui a accordée au lieu de la pension de vingt mille livres dont elle jouissait avant l'émancipation dudit Roi, d'Éléonore d'Autriche, infante d'Espagne, de Jean Micault, receveur général des finances: — de Georges, duc de Saxe, de Charles de Croy, prince de Chimai, de Floris d'Egmont, de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, de Louis de Gavre, seigneur de Frésin, de Jean Caulier, seigneur d'Aigny, de Mercurino de Gattinara, président de Bourgogne, de Georges de Themsicke, prévôt des chapitres de Cassel et de Harlebeke, pour diverses négociations et ambassades.

B. 2274. (Portefeuille.) — 88 pièces, parchemin; 4, papier; 3 sceaux.

1 janvier **1517** — 31 décembre **1517**. = Quittances: — de Maximilien de Lannoy, seigneur du Jardin, capitaine des archers de corps du Roi, qui avait gardé à Bruxelles, pendant quarante jours, « ung nommé don Loys de la Coane, » et à Middelbourg, pendant vingt jours, « celluy qu'il se disoit frère bastard du Roy, » de Dismas, bâtard de Berghes, conseiller et maître d'hôtel, de Philippe Haneton, premier secrétaire et audiencier du Roi, de Cyprien de Seruthem, conseiller de l'Empereur et chancelier du Tyrol, de Matthieu Lang, cardinal, évêque de Gurtz, et de plusieurs autres officiers et gentilshommes; — de Philippe Morel, marguillier de l'église Saint-Étienne de Lille, au sujet de la vente d'un cheval « estant à l'hostellerie du Quevaller d'or, que l'on disoit appertenir à ung nommé Pierre Du Puich, lequel se bouta en ladicte église de Saint-Étienne, et print la franchise, et, avant son partement, donna à ladicte

église sondit cheval avec aultres, baghes sicomme une rapière, deux chapeaulx gris, ung bonnet noir et une chemise fronchine...; » de Michel Van Damme, chapelain de la Chambre des Comptes de Lille, de Guillaume Le Blanc, auditeur en la même Chambre des Comptes, de Joseph de Montmorency, écuyer, du prévôt et du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Arras au sujet d'un acompte sur la somme de treize mille livres, que « nous prestasmes à l'Empereur et au feu roy de Castille, pour furnir au paiement et entretenement des gens de guerre ayans esté à la réduction de la ville et cité dudit Arras en leur obéissance, » de Jean Denys, valet de chambre de madame Éléonore d'Autriche, « pour la fachon des matras, chevetz et orelliers et lit de champt, une chayère de velours et des males pour le prouchain voyaige d'Espaigne de madame, » d'Henri Mors, « faiseur d'orghes, demourant à Anvers, pour des petites orghes que le Roy a fait prendre et acheter pour s'en servir en sa chappelle, et les porter avec en son prouchain voyage d'Espaigne, » de plusieurs messagers pour « porter lettres du Roy adreschantes aux abbez, chappitres, collèges, gens de loy et officiers, contenans comment, par la grâce de Dieu, estoit venu si bon vent qu'il estoit party pour aller en Espaigne, pour quoy il ordonnoit faires processions générales, dévotes pryères et oroisons à cause du bon vent qui estoit lors à son partement de ses pays, affin aussi que Dieu, par sa grâce, le volzist, lui et ses gens, mener à bon port, » d'Augustin de Baire, maréchal du Roi, au sujet de « quatre jumens que ledit seigneur roy a fait acheter et icelles envoyées à madame d'Angoulesme, » et à plusieurs autres officiers et fournisseurs.

B. 2275. (Portefeuille.) — 45 pièces, parchemin; 3, papier; 1 sceau.

1 janvier **1517** — 31 décembre **1517**. = Quittances pour rentes : — du chapitre Saint-Donatien, de Bruges, de Matthieu Du Mol, prêtre, procureur de la collégiale Notre-Dame de Lens, d'Anselme Noé, chapelain du chapitre Saint-Pierre d'Aire, d'Adam Roblique, marguillier de l'église Saint-Martin en la même ville, de Jacques Guisselin, prieur de Saint-André, près de la même ville d'Aire, d'Hugues, abbé de Saint-Sauveur de Ham, au diocèse de Térouane, d'Olivier, abbé de Saint-Silvin d'Auchy, de Jean Le Vasseur, chapelain du château de Saint-Omer, de Jean Du Chasteau, prieur des Chartreux de Sainte-Aldegonde, près de la même ville de Saint-Omer, de Jean Gargan, prévôt du chapitre Saint-Martin d'Hesdin, de Matthieu de Warenne, abbé de Saint-Josse-sur-mer, de Guillaume abbé de Royaumont au diocèse de Beauvais, de Jeanne de Ghistelles, abbesse de Messines, de Marguerite d'Allewaigne, prieure de la Chartreuse de Mont-Sainte-Marie lez Gosnay, de Jacques Du Bosquel, auditeur en la Chambre des Comptes de Lille, et de plusieurs autres.

B. 2276. (Portefeuille.) — 129 pièces, parchemin; 1, papier; 3 sceaux.

1 janvier **1517** — 31 décembre **1517**. = Quittances pour gages : — de Charles de Lalaing, conseiller et chambellan, d'Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny et de Culembourg, de Jean Piéters, chevalier, président du grand Conseil établi à Malines, de Philippe Dale, conseiller et maître d'hôtel, de Roland Le Fèvre, chevalier, seigneur de Tamise, conseiller et chambellan, de Maximilien Quarré, greffier des finances, de Germain Parisot, secrétaire du Roi, et d'autres officiers et personnes attachées à la maison du Roi et de madame Éléonore d'Autriche ;—de Thomas de Cuinghien, écuyer, grand prévôt des maréchaux du Roi, de Simon de Landas, écuyer d'écurie de madame Éléonore d'Autriche, d'Olivier de la Rivière, chevalier, aussi écuyer d'écurie de madame Éléonore d'Autriche, de Claude de la Baulme, seigneur de Saint-Sorlin, fils et héritier de feu messire Gui de la Baume, en son vivant comte de Montrevel, conseiller et chambellan du roi de Castille, de Jean de Heelt, chevalier, de Philippe de Bernemicourt, écuyer, seigneur de Villers, lieutenant général du bailli de Lens en Artois, de Charles Bourgois, clerc de la Cour des mortemains de Hainaut, de Jean Lemaire, maire de la ville d'Arras, d'Hubert de Villemans, conseiller pensionnaire de la ville de Malines, et de plusieurs autres officiers et personnes attachées à la maison du Roi et de madame Éléonore d'Autriche. = Quittances et devis pour travaux exécutés au château d'Hesdin et au château de Douai.

B. 2277. (Registre.) — In-folio, parchemin, 331 feuillets.

1 janvier **1518** — 31 décembre **1518**. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances, pour un an commençant le 1 janvier 1517 (v. st.). = Somme totale des recettes : 648,380 livres 3 sols 1 denier tournois.

Somme totale des dépenses : 646,647 livres 16 sols 6 deniers tournois. = « A dame Jaqueline de Pamele, vesve de feu messire Claude Carondelet, en son vivant, seigneur de Solre, chevalier et chief du privé Conseil du roy catholicque, nostre seigneur, tant en son non comme pour et au nom de Jehan, Claude et Ferry Carondelet, enffans et héritiers dudit deffunct et de elle, la somme de huyt cens trente trois livres du pris de XL gros, que icellui seigneur roy, par ses lettres patentes en date du XIIe de juillet XV^c dix huyt, leur avoit ordonné, octroyé et accordé prendre et avoir de lui pour semblable somme qui deue estoit audit feu seigneur de Solre, son mary, au jour de son trespas, qui fut le derrenier jour de may, oudit an XVIII, à cause de la pension de deux mil livres qu'il avoit dudit seigneur roy, à cause de sondit estat de chief dudit privé Conseil. » (fol. III v°) = « A maistre Aelbrecht Van Loo, advocat des nobles du pays de Hollande, la somme de soixante neuf livres douze solz, du pris de XL gros, pour, par ordonnance du Roy, estre party du lieu de la Haye, oudit pays de Hollande, et aller à Utrecht, pour illec, avec messeigneurs de Montigny, grant bailly de Haynnau, l'audiencier et austres seigneurs, besoigner, avec les députez de messire Charles de Gheldres, sur le derrenier traicté et appointement fait pour la continuation de la trève d'ung an d'entre le Roy et ledit messire Charles de Gheldres, en quoi faisant, allant et besoingnant et retournant audit lieu de La Haye, lieu de sa résidence, il a continuellement vacqué et esté occupé depuis le VIe jour de février jusques au VIIe jour de mars enssuivant. » (fol. 208 v) = « A Jehan de Moussick, escuier, capitaine, dit Pilote, la somme de trente sept livres dix solz, du pris de XL gros, pour don que le Roy lui en avoit fait, en considéracion des bons services qu'il lui avoit faiz, pour avoir ayder à conduire et amener monseigneur l'infante, son frère, par mer ès pays de par-deçà, et meesmement pour l'ayder à deslogier desdits pays de par-deçà et s'en retourner par-devers ledit seigneur Roy en Espaigne. » (fol. 247) — « A Jehan Corneliszone Hubert, de la ville de Ziriczée, la somme de deux cens livres dudit pris, en récompense de tous les services qu'il pouvoit avoir faiz tant à feu monseigneur le Roy, père dudit seigneur Roy, en son voyaige d'Espaingne par la mer, depuis à madame Isabeau, royne de Dennemarck, ou voyaige qu'elle avoit fait oudit royaulme de Dennemarck devers le Roy, son mary, comme maistre maronnier de leurs navières, comme audit seigneur Roy en son voyaige d'Espaingne comme pilote de sa navière, en quoy il s'estoit bien et deuement acquité et employé. » (fol. 250) = « A maistre Jehan Van der Straten, conseiller et maistre des requestes dudit seigneur Roy, la somme de cent soixante douze livres, du pris de XL gros, pour la moitié de trois cens quarante quatre livres qui deue lui estoit à cause de ses gaiges de sondit estat de conseillier au grant Conseil de Malines, qui sont de vint solz par jour, de trois cens quarante quatre jours qu'il avoit servi oudit grant Conseil, depuis le premisr jour de janvier XV^c dix jusques au derrenier décembre XV^c unze, laquelle moictié lui fut achoppée par ledit seigneur Roy oudit an XV^c unze, pour s'en aider en ses affaires. » (fol. 294 v°)

B. 2278. (Registre.) — In-quarto, papier, 125 feuillets.

22 décembre 1517 — 1 décembre 1519. = Mandements de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, comtesse de Bourgogne et douairière de Savoie, accordant diverses sommes ou diverses fonctions, grâces et faveurs : — à Jean de Marnix, receveur général des finances ; à Conrat Meit (Conrad Meyt), « nostre tailleur d'imaiges, la somme de quarante phelippus de cinquante gros de Flandres le philippus, laquelle somme lui avons ordonné prendre, par dessus les gaiges ordinaires, pour les pièces d'ouvraiges ci-après déclairées, lesquelles il nous a livré, assavoir pour deux Hercules de cuyvre, l'ung desquelz avons donné à nostre cousin le conte de Nassau, et l'autre avons retenu, pour nous, vingt phelippus pour ung autre Hercules de bois, douze philippus, et pour deux visaiges de bois à nostre semblance, huit phelippus, le Ve jour de janvier, l'an de grâce mil cinq cens et dix huit stil de Romme ; » — « à Rommes » Van der Dorpe, orfèvre de Malines ; — à messire Jean Florin, prêtre, chapelain de l'archiduchesse ; — à Charles de Poupet, chevalier, seigneur de la Chaux, chambellan du Roi ; — à la princesse d'Orange ; — à demoiselle Ysebrant d'Espagne, fille d'honneur de l'archiduchesse, aujourd'hui femme d'Henri de Hémericourt, écuyer d'écurie ; — à Catherine de Marck, femme de chambre de l'archiduchesse ; — à maître Richard Contault, secrétaire et clerc d'office de l'hôtel de l'archiduchesse ; — à Jean Des Pretz, pour s'acheter un cheval ; — à Albert de Rosalles, sommelier de paneterie ; — aux religieuses de l'Observance de Saint-François de Dole ; — à Louis de Merey, demeurant à Dole ; — à Laurent Vallés, « nostre queux ; » — à messire Simon de Rye, seigneur dudit lieu et de Balançon, conseiller et premier chevalier du parlement de Dole ; — à maître Adrien de Salives, seigneur de Frotey, assistant

de la Cour du parlement à Dole, et messire Louis de Marenches, seigneur de Saint-Aubin, avocat fiscal de l'archiduchesse en ladite Cour; — à Jean Dasnelz, écuyer échanson, maître Nicolas Perrenot, avocat de Besançon, et maître Jean Botechou; — à Christophe Cuynet, écuyer d'écurie; — à Jacques de Sucre, écuyer tranchant; — à « Herglebert » Bruninck, huissier de salle; — à Pierre Picquot, docteur en médecine, « phisicien » de l'archiduchesse, « considérant son ancien eaige et débilitacion; » — à Jean Joly, écuyer panetier; — « à Loys Van Booghen (Boghem), maistre maçon de nostre couvent de Broux, la somme de douze livres de quarante gros monnoie de Flandres la livre, pour avoir et acheter quatre aulnes de velours noir, pour un pourpoint pour luy, en considéracions d'aucuns aggréables services qu'il nous a fait, le xie de mars, l'an de grace mil cinq cens et dix huit stil de Romme; » — à André de la Coste, bourgeois de Bruges, au sujet d'une somme de quatre cent quarante-huit livres, don octroyé pour « certains ouvraiges et réparacions que avons fait faire ou cloistre des seurs religieuses de la Vierge Marie Anunciate lez la ville de Bruges; » — au cardinal « de *Sanctorum quatuor*, résidant à Romme, la somme de cens ducatz d'or du pris de quarante solz pour une mule; » — à « nostre cousin et maréchal de Bourgoingne, le seigneur de Vergy, la somme de deux cens livres estevenans; » — à Étienne Lullier, huissier de chambre; — à Louis de Lalex, fourrier; — aux religieux du couvent de Saint-François, à Bourg en Bresse, — à Jean de Dourbaissain, prévôt de la seigneurie de Faucogney; — « à révérend père, frère Estienne Marion, docteur en saincte théologie et prieur du couvent des Jacopins en nostre ville de Poligny, pour avoir presché la karesme derrenièrement passé devant nous et pour les fraiz qu'il lui a convenu et conviendra faire tant à estre venu dois nostre dicte ville de Poligny, en ceste ville de Malines, que pour son retour en icelle ville; » — à Jean de Hollande, pour services à l'archiduchesse et à ses filles d'honneur; — à maître Louis Barangier, premier secrétaire de l'archiduchesse, au sujet d'une chapelle qu'il vent fonder en la nouvelle église de Dole; — à maître Henri Guierche, receveur du partage de Vignory, en la saunerie de Salins; — au sujet des aides accordés par les gens des trois États du comté de Bourgogne; — à Antoine de Moncut, conseiller, confesseur et aumônier de l'archiduchesse; — à Messire Marc de la Baume, comte de Montrevel; — à Antoine Nyquet, de Bruges,, et Charles Oursin, contrôleur de la dépense de l'hôtel; — « à Conrault Meit (Conrad Meyt), nostre teilleur d'ymaiges, la somme de quinze livres de quarante gros, monnoye de Flandres, en paiement d'une tour de bois qu'il nous a fait et livré pour mettre en nostre cabinet, et une teste de cerf dessoubz la cheminée (?) de nostre librairie, le xvie jour d'avril l'an de grace mil cinq cens et dix-huit après Pasques; » (fol. 22 v°) — à Louis Maraton, secrétaire de l'empereur; — à messire Mercurino de Gattinara, chevalier et naguère président de la Cour du parlement du comté de Bourgogne; — à maître Pierre de Dalma, chapelain de l'archiduchesse; — à Jean de Marnix, trésorier et receveur général de toutes les finances, au sujet de la saunerie de Salins; — à la confrérie des arbalétriers de Bruxelles, « en faveur de ce que leur pappegay a esté derrainement abattu par nostre ami et féal escuier eschanson, François de Doignys, seigneur de Quesnoy; » — à Jean « Arraby, dit de Bourgoingne, » héraut d'armes; — à Nicolas de « Saint-Authot, » conseiller et juge du Charollais; — à André Brocart, docteur en droit, nommé conseiller et avocat de l'archiduchesse en la Cour du parlement de Dole; — à « Sepht Viridet et Anthoine de Montrissart, » qui sont chargés de « faire faire les terriers et recongnoissance du domaine de Charollois, » — à Jean de Quingey, seigneur de Torpes; — à messire Simon, seigneur de Rye et de Balançon, premier chevalier de la Cour du parlement de Dole; — à Françoise de Saucye, « lavendière; » — à Julien Tellier, huissier de chambre de l'archiduchesse; — à messire Claude Combeet, docteur en droit; à maître Louis Van Benghen (Boghem), « maistre masson de nostre couvent de Broux, » et Guillemin Mazin, « maistre des œuvres dudit couvent, » la somme de quatre cents florins, dont cent vingt pour Louis Van Bodegem et quatre-vingts pour Guillemin Mazin, en don, pour leurs bons services et par dessus leurs gages, le dix juin quinze cent dix-huit; (fol. 32 v°) — à Louis de Bailliaud, seigneur de Verbez, conseiller et maître d'hôtel; — à « Hanin Keurn (?), » aide de la tapisserie de l'archiduchesse; — à sire Pierre Alturs, prêtre de Gand; — à maître Robert Césaris, aussi de Gand; — à Catherine de Foix, ci-devant fille de chambre de l'archiduchesse, et présentement religieuse au couvent de Galilée, à Gand; — à Jacques Labie, receveur particulier du ressort de la ville de Gray; — à Claude de Boisset, docteur en droit, doyen de la collégiale Saint-Hippolyte de Poligny, conseiller et premier maître des requêtes de l'hôtel de l'archiduchesse; — à Ursule, bâtarde de Baden, Jacqueline de Fontaine, Marie, bâtarde de Falaix, Claude de Buleux, Bernardine de Champaigne, Jeanne Quierche, Jeanne de Fain

et Barbe de Mordach, filles d'honneur de l'archiduchesse; — à Claudine de Sallant, femme d'honneur de l'archiduchesse; — à Pierre de Marnix, écuyer échanson: — à Jacques, bâtard de Fama, pour ses services; — à Jean de Thibauville, de Lille; — à Philippe Tserclaes, maréchal des logis de l'archiduchesse; — à Philippe Mouton, huissier de chambre; — à Jean Damas, « saulcier » de l'archiduchesse; — à Jean Caut, gardelinge; — à Antoine de Fresnoy, écuyer d'écurie; — à Henri de Curenay, écuyer; — à Claude de la Baume, seigneur de Mont-Saint-Sorlin, conseiller et bailli d'Amont; — à Robert du Val, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur et commandeur de la « Ville Dieu en Fontenette » dudit ordre; — à Eustache Louchier, valet de chambre; — à maître Hugues Marmier, seigneur de Gâtey, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel; — à Philippe de Fontaine, écuyer, échanson; — à Étienne Prévostet, de Salins, écuyer; — à Jean Lalemand, châtelain de Gray; — à Adrien de Salives, seigneur de Frotey, et à Jean Dasnel, écuyer, échanson; — à Louis Maraton, secrétaire de l'Empereur; — à messire Charles de Croy, prince de Chimai, au sujet d' « ung chasteau d'argent fin de cendrée, doré en plusieurs lieux, bien fait et ouvré, pesant cent quatre vings et ung marc, lequel chasteau avons acheté de luy pour quinze cens livres de quarente gros monnoye de Flandres; » — à messire Charles de Poupet, chevalier, seigneur de la Chaux, conseiller, chambellan et premier sommelier du roi d'Espagne; — à maître Nythier Patornay, premier avocat en la Cour de Dole; — à Simon de Chantrans, seigneur de Courbouzon; — aux religieuses de Sainte-Claire de Bourg en Bresse; — au comte de Furstemberg; — à Louis de Laige, panetier; — aux religieuses de Sainte-Claire à Poligny; — à maître Pierre Beugre, de Poligny; — à Jeanne de Cerf, femme de chambre; — à Jeanne Guierche, fille d'honneur; — à Gérard de Plaine, chevalier, seigneur de la Roche; — aux religieux de Brou, pour « construyre ung puys en leur second cloistre » et pour l'achat d'un vignoble; — à Philippe de Brégilles, conseiller et maître d'hôtel; — à Henri de Cortewille, écuyer d'écurie; — à messire Simon de Quingey, grand et premier maître d'hôtel et premier chevalier de la Cour du parlement de Dole; — à Charles Phelyet, clerc de Jean de Marnix, receveur général des finances; — à Jacques de la Salle; — à Gilbert de Vacax, seigneur de la Bruyère, échanson; — à Guillaume, bâtard de Vaudrey, qui reçoit les gages dus à Jean de Vaudrey, en qualité de châtelain de Grimont, « sur nostre ville de Poligny; » — à frère Vincent, de l'ordre de Saint-Dominique à Harlem en Hollande; — à Fleurquin « Nepotis, » organiste de l'archiduchesse; — à deux religieux du couvent de Brou, qui sont venus trouver l'archiduchesse à Bruxelles; — à messire Julien Posteer, prêtre résidant à Ath en Hainaut; — à Antoine de Fresnoy, écuyer d'écurie; — à Jean de Hallewin, écuyer d'écurie; — à Jean Verbes, marchand d'Anvers, « pour ung jardin de courrail; » — à Nicaise de la Barre, maître queux; — à Gauvain de Grammont, échanson; — à Jean de Ghelimes, écuyer d'écurie; — aux religieux de l'Observance de Saint-François, de Pont-de-Vaux; — aux bourgeois et habitants de Pont-de-Vaux; — à Marguerite de Norey, veuve de messire Claude de la Sale, en son vivant lieutenant de Bresse; — à Claude Fèvre, femme de Jacques Sellier, sommelier de l'échansonnerie et concierge de la maison de l'archiduchesse à Malines; — à Jean Estocard, tailleur de l'archiduchesse; — à Albert de Rosalles, sommelier, et Béatrix de Valère, son épouse, femme de chambre de l'archiduchesse; — à Jean de Mecken, panetier; — à « Hanin Kenon, » aide de la tapisserie; — à Jean Dasnelz, échanson; — à Jean de Jasse, valet servant; — à Thomas Bombelly, marchand florentin résidant à Anvers, au sujet de velours et satin délivrés à N. Bouton et à plusieurs autres; — à Philippe Mouton, huissier de chambre; — à messire Louis de Maranches, seigneur de Saint-Aubin, maître des requêtes de l'hôtel; — à Jean de la Touyère, seigneur de Beauregard, conseiller et maître d'hôtel; — à Antoine de Montjouvent, écuyer, seigneur dudit lieu; — à Jean, seigneur d'Asuel; — à « Pieter Van Aelst, tapissier du roy catholique, pour trois cens quarante et une aulnes de tapisserie verde faicte et ouvrée à mode de chardons; » — au gardien des Frères Mineurs de l'Observance de Saint-François de Dole; — à Massin Bollant, poissonnier demeurant à Namur; — à Ursule, bâtarde de Baden, fille d'honneur de l'archiduchesse; — à Etienne Marion, docteur en théologie, prieur des Frères Prêcheurs de Poligny, qui a prêché le carême à Malines devant l'archiduchesse; — à Bernardine de Champaigne, fille d'honneur de l'archiduchesse; — au capitaine et aux hommes d'armes du château de Joux; — à Louis Vyonnet, trésorier du douaire de Savoie; — à Jean Lalemand, secrétaire; — à François Gat, écuyer tranchant; — à Gabriel de Best, écuyer d'écurie du Roi; — à messire Jean Florin, chapelain domestique de l'archiduchesse; — à messire Pierre de Dalma, autre chapelain domestique; — à Jacques Paset, écuyer d'écurie; — au comte de Nassau; — à messire

Antoine de Lalaing, second chambellan du Roi; — à messire Jean de Berghes; — à Adolphe Harduick, conseiller du Roi en Zélande; — à maître Jean Jonglet, seigneur du Maretz, conseiller du Roi; — à messire Liévin de Pottelsberghe, chevalier, conseiller du Roi; — à Baptiste, maître des postes du Roi; — à « maistre Loys Van Benghen, maistre ouvrier et conducteur des édiffices que faisons faire en nostre couvent de Bourck (*sic*) situé lez la ville de Bourg en Bresse, la somme de trois cens cinquante livres de quaurant gros monnoie de Flandres la livre, par nous à luy deue pour pluiseures quantitez de pierres blanches, par lui délivrez, de nostre sceu et ordonnance, ou couvent et cloistre fait en l'honneur des Sept-Douleurs de Nostre-Dame scitué hors de la ville de Bruges, selon que il est speciffiée en une déclaracion escript en une feulle de papier en date du VIIIe de mars l'an XV^c XVII, au boult de la quelle est une obligacion signée de nostre nom, où promettons payer ladicte somme de III^c lb. aux termes des susdicts, pour en faire et édiffié le cœur et oratoire que faisons faire ou dit convent... et pour ce que ledit maistre Loys est pour le présent occuppé en nostre dit convent de Brouke (Brou) en nos dictes affaires, concernans les ouvraiges que faisons faire oudit convent et qu'il ne retournera pas deçà jusques en novembre prouchain venant, consentons que Anne Deckeleye, sa femme et espuise, pourra baillé à nostre trésorier sa quictance... le XIIIIe jour de jullet l'an mil cincq cens et dix-neuf; » (fol. 102) — « à nostre tailleur d'ymaige Conrault Meyt, la somme de XXV livres du pris de XL gros pour deux ymaiges de leton faictes à la semblance de Adem et Esve, que avons fait prandre et acheter de luy le IIIIe jour d'aoust mil cincq cens et XIX; » (fol. 103) — à Jean Reguerat, huissier de Salle; — à Jean Dalonval, receveur en la seigneurie de Bracon; — à Jean Guelguey, de Vercel; — à Anne de Gaivre, dame de Lucinge; — à Jean de Corcelles, écuyer; — à Jacques de Sucre, écuyer tranchant; — à Antoine de Fresnoy, écuyer d'écurie; — à François d'Oignies, écuyer, seigneur du Quesnoy; — à Henri Bredeniers, organiste du roi catholique; — à Charles Pheliet, clerc tenant le compte du receveur général des finances; — aux habitants de « Veller situé prez de la ville de Gray; » — au seigneur de Vergy, maréchal de Bourgogne; — à Antoine Glannet, conseiller trésorier de Dole et receveur général de Bourgogne; — à Antoine Carondelet, de Poligny, écuyer; — à Jean de Rubilli, huissier ordinaire de la Cour du parlement de Dole; — « à Girard Huerubeudt, de Gand, nostre paintre, la somme de cinquante livres de quarante gros monnoye de Flandres la livre, laquelle somme luy avons accordé prandre et avoir de nous, par appoincthe ce jour d'huy par nous fait avec luy et de son consentement, de tout ce qu'il nous pourroit quereller ou demander jusques aujourd'huy date de ceste, tant à l'occasion d'une pencion de quarante livres dudit pris, que, par noz lettres patentes du premier d'avril l'an XV^c XIIII, luy avons accordé prandre et avoir de nous, dont jamais despuis ledit octroy il dit n'avoir prouffité, que aussi pour les ouvrages, journées et vacacions faictes à cause de son mestier jusques au dit jour, oultre et par dessus ce qu'il peult avoir à ceste cause eu et prins de nous ci devant, et à condition que désormais il ne nous demandera aucune chose à cause de ses dictes lettres de pencion qu'il offre nous rendre, moyennant que ce si après le mectons en euvre le ferons dresser et payer de ses ouvraiges, journées et vacacions comme il appartiendra... » le VIe jour de septembre mil V^c XIX (fol. 109); — au seigneur de Barbançon; — à damoiselle Jacqueline Guy, veuve de maître Pierre Picot, en son vivant conseiller et médecin de l'archiduchesse; — à Pierquin de Baulmes, sommelier de la paneterie; — à Frédéric de Melun, écuyer d'écurie, au sujet de l'acquisition d'un étang par les religieux du monastère de Brou, concernant les droits que doivent payer les tabellions du comté de Bourgogne; — à Charles Ourssin, contrôleur de la dépense de l'hôtel; — « à maistre Bernard Dorlet (Van Orley), nostre paintre, la somme de vingt philippus d'or du pris de cincquante gros monnoye de Flandres le philippus, dont luy avons fait et faisons don pour une foys, et ce pour les ouvraiges de son mestier cy après déclairez qu'avons fait paindre et acheter de luy pour icelle somme, assavoir une plate painture à nostre semblance, dont en avons fait don à Alonce d'Argueille d'Espaigne; item une autre painture à nostre dicte semblance que se ferme et dessus une vironicle, ladicte vironicle dorée et la cerrure y appartenant; item une autre petitte painture aussi à nostre dicte semblance qu'il a estoffé et y avoir fait une custode pour mettre icelle painture et doublé de satin par dedans, et une autre tableau fait à la semblance de la royne de Honghrie, nostre niepce... le XIXe jour de décembre XV^c XIX; » (fol. 122); — à Philippe de Merceul, bailli de Noyers; — à maître Louis Barangier, secrétaire de l'archiduchesse; — aux sœurs de Sainte-Claire de Poligny; — à Étienne Lallier, huissier de chambre, « en considéracion des peines, labeurs et dilligence que puis ung an en çà il a prins et supporté à la sollicitacion de pluseurs ouvraiges nouveaulx qui ont esté faiz en nostre maison de ceste ville de Malines. »

B. 2279. (Portefeuille.) — 33 pièces, parchemin ; 44, papier ; 47 sceaux.

1 janvier **1518** — 31 décembre **1518.** = Mandements de Charles, roi d'Espagne, comte de Flandre, et de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, duchesse et comtesse de Bourgogne, ordonnant : — de fournir le bois nécessaire à la construction du monastère de Brou, de délivrer quatre aunes de velours à Louis Van Boghem, maître des œuvres dudit monastère, de payer quarante philippus d'or à Conrad Meyt, tailleur d'imaiges au même couvent pour deux statues d'Hercule en cuivre, une autre en bois et deux bustes de l'archiduchesse aussi en bois, de délivrer les sommes dues au roi de Danemarck à cause de son mariage avec Isabelle d'Autriche, et de subvenir à plusieurs autres dépenses ; — de fournir diverses sommes à Antoine, duc de Lorraine, pour le rachat de Verton, Dampvillers, Chavancy et de la moitié des « terres communes, » à Antoinette de Rambures, comtesse de Meghem, et à Eustache de Brimeux, comte de Meghem, pour la vente des terres d'Eperlecques et des bois de Beauloo, à Jean Micault, receveur des finances, « pour une couppe d'argent dorrée laquelle avons fait donner au grant escuier de nostre très cher frère don Fernande, » et à plusieurs autres ; — à Guillaume de Waele, garde des chartes de Flandre, de déposer en la Trésorerie des chartes au château de Lille, les lettres qui autorisent le roi d'Espagne, comte de Hainaut, à racheter les terres de Beaumont, Fumay et Revin, qui sont engagées, et de fournir diverses sommes à plusieurs officiers et gentilshommes.

B. 2280. (Portefeuille.) — 52 pièces, parchemin ; 45, papier ; ? sceaux.

1 janvier **1518** — 31 décembre **1518.** = Lettres de don et d'autorisation de Charles, roi d'Espagne, comte de Flandre, et de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, duchesse de Bourgogne : — octroyant douze cents livres à Ferry Carondelet, archidiacre de Besançon, au lieu de dix-sept cent une livres et douze sols qu'il prétendait lui être dues « à cause de sa pension de six cens livres qu'il avoit par chascun an comme nostre procureur et soliciteur en Court de Romme, comme pour journées et vacacions par lui faites par ordonnance de l'Empereur et pour noz affaires, » et divers dons à Guillaume Carondelet, écuyer tranchant, à Jean de le Sauch, secrétaire en ordonnance, à Louis de Ligne, seigneur de Barbançon, à Jean Jonglet, seigneur du Maretz, maître des requêtes de l'hôtel, à Gilles Von der Blockere, official de Liège, à Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht, à Charles Carondelet, seigneur de Potelles, à maître Guillaume des Barres, contrôleur des sceaux, et à plusieurs autres ; — accordant diverses sommes à Jean de Hornes, prévôt de Liège, à Jean Piéters, président du grand Conseil de Malines, à Jean Ruffault, trésorier général des finances, à messire Olivier de la Rivière dit Bailli d'Abbeville, chevalier, et à plusieurs autres personnes ; — accordant le droit d'établir une loterie aux marguilliers de l'église Saint-Étienne de Lille et à la confrérie de la chapelle de Sainte-Catherine et Sainte-Barbe érigée en cette église, considérant que « la dicte église, quy est la principale paroisse d'icelle ville, soit fort à l'arière par les grans ouvraiges qu'il a convenu faire depuis douze ans en çà, et aussi que présentement convient ausdicts margliseurs faire mectre la tour jus, ce qu'ilz ont encommenchié de faire, et pour la rédifficacion d'iceulx ouvraiges leur conviendra bien employer plus à dix mil escuz, et lesdictz confrères et administrateurs de ladicte confrairie ont soustenuz de grans despens en ornant leur chappelle, distribuant en l'honneur de Dieu et des sainctes, chascun dimenches et fiestes solempneles de l'an, aux povres, treize pains blans chascun d'ung gros, aussy qu'ilz ont encommenchié faire faire une riche table d'aultel pour la décoracion d'icelle église et chappelle..., » accordant des réductions d'impôts aux habitants du Franc de Bruges, aux villes de Courtrai et d'Ypres, et des dons à diverses personnes.

B. 2281. (Portefeuille.) — 62 pièces, parchemin ; 22, papier.

1 janvier **1518** — 31 décembre **1518.** = Lettres d'attestation : — de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, au sujet « d'ung beau chasteau d'argent, doré en plusieurs lieux et bien fait et ouvré, » des échevins de Lille déclarant que les marguilliers de l'église Saint-Étienne en cette ville ont donné pour cent vingt ans à Marie Carlier, femme de Jean Ruffault, seigneur de Neuville, trésorier général des finances, à leurs enfants et à leurs héritiers, le droit de choisir deux sièges de femme dans cette église pour « les dons et avanchements faiz par ledit Jehan Ruffault à ladicte église Saint-Estienne de quinze pieches de fine tapisserie ouvrée de laisne et de soie où est figurée la vie et passion de monseigneur saint Estienne avecq ung riche drap d'or d'autel et les gourdines y servans de

taffetaf vermeil, » des maîtres de la Chambre des Comptes de Lille au sujet de « l'advitaillement des navires retenuz par ordonnance d'icellui seigneur Roy ès années quinze cens seize et xv^{c} et dix sept pour s'en servir en son voyage d'Espaigne, » et deplusieurs officiers du Roi et échevins; — de Claude de Bonard, gouverneur de Béthune, et de Jean de Northoud, lieutenant d'Aire, au sujet des garnisons des châteaux de ces deux villes, et de plusieurs autres officiers du Roi et des échevins des villes de Flandre. = Lettres de commission de Charles, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche, duchesse et comtesse de Bourgogne, nommant: — Jean de la Marcke, seigneur de Sauchy, chambellan, Hans Franc, maître des « trenschiz » des armées du Roi, Antoine Sucket, maître des requêtes de l'hôtel, Herman Suederhusen, maître des requêtes, Guillaume des Barres, contrôleur des sceaux, Alexandre Schweiz, secrétaire du Roi, Eustache de Blerville, forestier d'Hesdin, Pierre Grummelier, sergent à masse en la châtellenie de Douai, Pierre Dorens, brodeur de l'archiduchesse, Henri de Bredeniers, l'organiste, sommelier de l'oratoire du Roi, Zacharie Pacault, contrôleur du grenier à sel de Paray-le-Monial, et d'autres à diverses fonctions en Bourgogne.

B. 2282. (Portefeuille.) — 401 pièces, parchemin; 4, papier; 9 sceaux.

1 janvier **1518** — 1 décembre **1518**. = Quittances: — de Charles, roi d'Espagne, de Jean Micault, receveur général des finances, et de plusieurs officiers du Roi; — de Guillaume, comte de Nassau, d'Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten, de Louis de Ligne, seigneur de Barbançon, de Ferry Carondelet, archidiacre de Besançon, de Guillaume Carondelet, premier écuyer tranchant du Roi, d'Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, de Jean Van der Aa, grand fauconnier du Roi, de Lamberte de Brimeux, dame du Rœulx, héritière de sa sœur dame Guye de Brimeux, et de plusieurs autres officiers et seigneurs; — de Guillaume Le Blanc, auditeur en la Chambre des Comptes de Lille, de Guillaume Grenet, receveur et conseiller du Roi à Béthune, qui a fait et renouvelé les« pappiers et cartulaires des rentes et revenues d'icelluy seigneur de sa terre et seignourie et domaine de Béthune, qui sont excessivement grans et où il y a cincq livres les quattre en grand vollumme de trois à quatre cens fueulles de pappier, » d'Hercule de Hodiege, fils et héritier de feu Jean de Hodiege, « charrier » de Namur, de Jean de Thilly, naguères maître particulier de la monnaie de Flandre, d'André de Coster au sujet du transport de l'artillerie, de Jean Poppenruyter, maître fondeur et bombardier du Roi, de Josse de Prout, seigneur de Blaerswelt, chevalier d'honneur de madame Éléonore d'Autriche, de Damien de Garique, écuyer, seigneur de Florenville, de Jean de le Sauch, écuyer, et de plusieurs autres officiers et seigneurs.

B. 2283. (Portefeuille.) — 57 pièces, parchemin; 4, papier; 5 sceaux.

1 janvier **1518** — 31 décembre **1518**. — Quittances: — de Jacques Van Lathem, peintre, et de plusieurs autres au sujet des funérailles de l'empereur Maximilien, d'Henri de Bredeniers, prévôt de Namur, organiste du Roi, de Jean du Saultoir, prêtre, curé de Fléchin, receveur de monseigneur de Créqui, de Guillaume Normant, seigneur de Helle et d'Oxelaere, de Jean de Forme, écuyer, héritier de messire Jean de Forme, de Philippe de Willerval, écuyer, seigneur de Hamel, héritier de Jean de Hugival dit Brocart, de Jacques Gargan, greffier du bailli d'Hesdin, au sujet de la maison de feu Isabelle d'Auchy, « enclose au parcq dudit Hesdin, » de Jean de Praet, seigneur de Houleyde, chambellan, et de plusieurs officiers, seigneurs et fournisseurs du Roi. = Quittances pour rentes: — de Jean d'Esquire, prêtre, chapelain de la collégiale Notre-Dame de Lens, de Jacques Du Crocq, prêtre, chanoine de la collégiale Saint-Pierre d'Aire, de Guillaume, abbé de Notre-Dame de Longvillers, d'Hugues, abbé de Saint-Sauveur de Ham en Artois, de Jean Levasseur, prêtre, chapelain du château de Saint-Omer, de Thomas de Biencourt, prévôt et receveur de Saint-Silvin d'Auchy, d'André Des Marets, prêtre, gouverneur de l'hôpital de la comtesse d'Artois à Hesdin, de Wallerand Roussel, prêtre, chapelain d'une chapelle fondée audit hôpital, de Jean Gargan, prévôt et receveur de la collégiale Saint-Martin à Hesdin, du doyen et des chanoines de Saint-Donatien de Bruges, de Jacques Joffrein, trésorier de l'abbaye Saint-Nicaise de Reims, de Bertine Maes, abbesse des Clarisses de Saint-Omer, de sœur Catherine Le Picard, abbesse de Longchamp lez Saint-Cloud, de l'abbesse du couvent de Sainte-Claire près Gand, d'Antoine Gazet, receveur de la ville d'Aire, de Jacques Gargan, greffier du bailliage d'Hesdin, de Guye de Brimeux, dame douairière d'Esquerdes, de Fruges et de Tincques.

B. 2284. (Portefeuille.) — 102 pièces, parchemin ; 9 sceaux.

1 janvier **1518** — 31 décembre **1518**. = Quittances pour gages et pensions : — de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, de Louise d'Albret, princesse de Chimai, de Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht, de Frédéric, duc de Bavière, d'Henri, comte de Nassau, de Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein et d'Enghien, de Françoise de Luxembourg, dame de Ravestein et d'Enghien, d'Évrard, comte d'Aremberg et de la Marcke, grand maire de Liège, de Robert de la Marck, et d'Aremberg, seigneur de Sedan, de Maximilien de Hornes, seigneur de Gaesbeke, de Ferry de Croy, seigneur du Rœulx, et de plusieurs autres officiers et seigneurs ; — d'Hugues de Melun, vicomte de Gand, de Charles, baron de Lalaing, de Dismas, bâtard de Berghes, de Jacques de Gavre, seigneur de Frezin, de Philibert Naturelli, prévôt d'Utrecht, de Jean de Montmorency, écuyer, seigneur de Bersée, échanson du Roi, de Jean Van der Straeten, conseiller et maître des requêtes, de Jacques de Fauquembergues, conseiller, de Jean, seigneur de Wassenaere, chambellan, de David de Helfaut, chambellan, de Jean Suket, conseiller, de Catherine de Hallewin, veuve de Philippe de Visan, en son vivant sommelier de corps du Roi, de Simon de Quingey, chevalier d'honneur de madame Éléonore d'Autriche, de Louis de Flandre, écuyer, seigneur de Praet, haut bailli de Gand, et de plusieurs officiers et seigneurs.

B. 2285. (Portefeuille.) — 99 pièces, parchemin ; 4, papier.

1 janvier **1518** — 31 décembre **1518**. — Quittances pour gages et pensions : — d'Antoine de Matinée, seigneur de Marques, protonotaire du Saint-Siège, conseiller et maître des requêtes de l'Empereur, de Louis Quarré, chevalier, seigneur de la Haye en Hainaut, conseiller et trésorier de l'ordre de la Toison d'or, de Maximilien Quarré, greffier des finances du Roi, de Thomas de Quinghien, grand écuyer, prévôt des maréchaux du Roi, de Charles Carondelet, écuyer, maitre d'hôtel de madame Éléonore d'Autriche, de Hugues Marmier, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, de Philippe Haneton, premier secrétaire et audiencier du Roi, de Jean Boutechon, secrétaire, de Guillaume des Barres, secrétaire en ordonnance, de Laurent du Blioul, Richard Contault, Charles de la Verde Rue et Remacle Dardenne, aussi secrétaires en ordonnance, de Chrétien de Bourges, secrétaire ordinaire du grand Conseil de Malines, et de plusieurs officiers et seigneurs ; — de Jean Caulier, seigneur d'Aigny, conseiller et maître des requêtes, d'Olivier de la Rivière, chevalier, écuyer d'écurie de madame Éléonore d'Autriche, de Guillaume Dreick, chevalier, bourgmaistre de la ville d'Anvers, de Florence de Hemstède, femme de Charles de Bernemicourt, écuyer, seigneur de Frevin et de la Thieulloye, bailli et capitaine de la ville de Lens, d'Antoine d'Alennes, écuyer, de Jean du Bois, écuyer, seigneur de la Bourre, de Jacques de Thiennes, seigneur de Caestre, de Denis de Bersacques, écuyer, seigneur de Monnechove, lieutenant général d'Adrien de Croy, capitaine de Saint-Omer, de Jacques d'Ongnies, écuyer, seigneur d'Estrées, chambellan, de Jean Jonglet, seigneur du Maretz, conseiller et maître des requêtes ordinaires du Roi, de Philippe de Morbecque, écuyer, avoué de Charles de Morbecque, capitaine de la Montoire, son neveu, de Jean Luzy, lieutenant de l'artillerie du Roi, de Charles de Rubempré, écuyer, seigneur de Resnes dit par ci-devant Bièvres, d'Arnold de Blasmer, bourgmaistre de Liège, de Robert Aux Truyes, huissier d'armes ordinaire du Roi, de Pasquier de Calonne, huissier d'armes ordinaire du grand Conseil de Malines, d'Eustache de Blerville, sergent et garde au Forestel d'Hesdin, d'Hector de le Becque, sergent à cheval au bailliage de Saint-Omer, de Laurent Colmye, maître maçon pour le Hainaut, de Jean d'Ennytine, jadis archer de corps de madame Éléonore d'Autriche, de Pierre Van Aelst, valet de chambre et tapissier, et de plusieurs officiers, seigneurs et fournisseurs du Roi.

B. 2286. (Registre.) — In-folio, parchemin, 377 feuillets.

1 janvier **1519** — 31 décembre **1519**. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Charles, empereur, roi d'Espagne, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, pour un an commençant 1er janvier 1518 (v. st.). = Somme totale de la recette : 964,440 livres 16 sols 9 deniers tournois. Somme totale de la dépense : 882,868 livres 11 sols 4 deniers tournois. = « A messire Baptiste de Taxis, capitaine et maistre des postes du Roy, la somme de sept vings livres, que icellui seigneur roy, par ses lettres patentes en date du XXIIIIe jour du mois d'aoust oudit an XVe dix neuf, lui a ordonné prendre et avoir de lui pour son vin d'avoir apporté à madame, monseigneur Fernande et à messeigneurs du privé Conseil, les premières nouvelles de l'élection du Roy à roy des Romains faicte par les électeurs. » (fol. 280 v°) = « A maistre Jacques Van Lathem, peintre, la somme de sept vings dix-neuf livres trois sols six deniers du pris de XL gros, que deue lui estoit pour les blasons et autres

parties de son mestier, qu'il a faictes et délivrez pour servyr à l'obsèque et service qui a été fait et célébré en l'église de Saint-Pierre à Malines, le pénultiesme et derrenier jour de février xve xviii (v. st.), pour le salut de l'âme de feu l'empereur Maximilien. Et premiers, pour l'estoffe et fachon de quarante huyt grans blasons de quatre feuilles, armoyez des armes de l'Empereur ; item, pour deux cens autres semblables blasons de deux feuilles; item, pour cent autres semblables blasons d'une feuille..; item, pour six cens moindres blasons d'une demie feuille ; item, pour avoir dourré les couronnes de la chappelle impériale et painct icelle de noir, avec aussi les petiz plats et lambourdes où estoient les chierges. » (fol. 309 v°) — « A Jehan Nonne, la somme de six cens vint livres quatre solz six déniers, pour les parties de drap d'or et de soye qu'il a venduz et délivrez pour ledit obsèque et service en l'église Saint-Pierre à Malines. Et premiers, pour treize aulnes et ung quart de velours noir, qui a esté découppé et mis à l'entour des lambeaulx de la couronne impériale ; item, pour trois aulnes de damas blancq, dont ont esté faictes les croix en hault et en bas du grant haultel... ; item, pour dix huyt aulnes de taffetaf blancq, pour le semblable pour les petiz haultelz... ; item, pour cincq aulnes de taffetaf noir, pour une tunike pour monseigneur de Liège... ; item, pour vint quatre aulnes de canevatz, dont ont esté bendez les draps noirs pendus à l'entour du cueur et nef de ladicte église... ; item, pour le louuaige de sept pièces de drap d'or, qui ont esté tenduz à l'entour de la couronne de la chappelle impériale... ; et pour le louuaige de deux cens trente six aulnes de velours noir, tenduz par dessus les diz draps noirs à l'entour du cueur et de la nef de la dicte église. » (fol. 326) = « A Jéromme Van Basseroit, brasseur demourant à Malines, la somme de quarante cincq livres dix huyt solz du pris de xl gros, qui deue lui estoit pour dix huyt taulnes de cervoise de mars, qu'il a vendues et délivrez pour envoyer au Roy en Espaingne, avec les vins de Beaulne, de Rin, vivres de Karesme et autres provisions qu'il avoit escript et mandé lui estre envoyez par Terremonde pour son retour par deçà. » (fol. 335)

B. 2287. (Protefeuille.) — 16 pièces, parchemin ; 6, papier ; 5 sceaux.

1 janvier **1519** — 31 décembre **1519**. = Mandements de Charles, empereur, roi de Castille, comte de Flandre, et de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, duchesse et comtesse de Bourgogne, ordonnant : — de délivrer la somme de vingt-cinq mille neuf cents florins, pour acquitter les promesses faites, « en sollicitant nagaires par noz ambassadeurs, nostre élection à roy des Rommains et futur Empereur, à noz cousins, l'arcevesque de Mayance et conte palatin, assavoir audit arcevesque x^{m} et audit conte viii^{m} florins d'or, » de rembourser au comte d'Ysselstein la somme de vi^{xx}v l. qu'il a versée « ès mains de nostre cousin le duc de Clèves pour en faire ses plaisirs, affin qu'il fust plus enclin à tenir nostre parti et y faire condescendre nostre cousin le duc de Juillers, son filz, pendant que nostre élection à roy des Rommains se devoit faire, » de rembourser d'autres sommes levées pour le voyage du Roi en Espagne et pour fortifier et fournir d'artillerie les villes et les châteaux de la Frise et du pays de Gheldre, de fournir diverses sommes à plusieurs officiers et seigneurs.

B. 2288. (Portefeuille.) — 52 pièces, parchemin ; 40, papier, 35 sceaux.

1 janvier **1519** — 31 décembre **1519**. = Lettres de don et d'exemption d'impôts ou de droits seigneuriaux accordées par Charles, empereur, roi de Castille, comte de Flandre : — à Antoine, ambassadeur du roi de Danemarck, à qui sont octroyées cent vingt-cinq livres et deux grandes coupes d'Allemagne, dorées dedans et dehors, à l'occasion de l'accord conclu au sujet de la dot d'Isabelle d'Autriche, reine de Danemarck, à Marie de Hamal, marquise d'Aerschot, dame de Chièvres, en considération des services qu'elle a rendus à l'Empereur et à madame Éléonore d'Autriche qu'elle a accompagnée en Portugal, à Floris d'Egmond, seigneur de Saint-Martinsdycke, à Floris d'Egmond le jeune, seigneur d'Ysselstein, à Charles de Croy, prince de Chimai, à Robert de la Marcke, seigneur de Sedan, à Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, et à plusieurs autres officiers et seigneurs pour leurs services ; — à Claude Bouton, seigneur de Corberon, conseiller et maître d'hôtel de l'Empereur, pour services rendus à l'empereur Maximilien, à Philippe, roi de Castille, et à l'empereur Charles, dans leurs guerres, armées et voyages, à mademoiselle de Clèves, comtesse de Waldeck, à Jean de Tenremonde, maître de l'artillerie, à Philippe de Ramecourt, avocat postulant au grand Conseil de Malines, qui a eu la jambe brisée d'un coup de pied de cheval en se rendant auprès de l'archiduchesse Marguerite, à Louis Zoete et à deux autres clercs du secrétaire Charles de la Verderue et à plusieurs autres officiers et seigneurs ; — à la ville de Valenciennes, qui

doit être fortifiée de fossés et de solides remparts parce qu'elle est voisine des terres occupées par l'ennemi, aux villes d'Ypres et de Gand, qui ont eu beaucoup à souffrir, à la confrérie Saint-Georges de Gand pour « l'yssue » que l'empereur Maximilien, comme confrère, devait après son trépas, au sujet du fief d'Allouagne et de la seigneurie de Fléchin, touchant le mariage de Colette de Manchicourt, fille de Porrhus de Manchicourt, de Douai, qui s'était unie secrètement, malgré son père, à Jean Blommart, d'Audenarde, à plusieurs autres personnes.

B. 2289. (Portefeuille.) — 63 pièces, parchemin; 12, papier; 4 sceaux.

1 janvier 1519 — 31 décembre 1519. = Lettres d'attestation: — de Georges, duc de Saxe, au sujet des sommes qui lui ont été délivrées pour l'artillerie et les vivres des forteresses de la Frise, de Didier Boisot, maître de la Chambre aux deniers, touchant Claude Bouton, seigneur de Corberon, qui a été compté « sur les escroes de l'ostel de monseigneur don Fernande d'Austrice, » en qualité de premier écuyer d'écurie, à partir du 1 mai xvᵉ xix, de Charles de Poupet, seigneur de la Chaux, qui a été chargé de porter à la reine du Portugal « une bague d'or garnye d'ung balaix et d'une table de dyamant et en dessoubz d'une perle broulante, » provenant du trésor du Roi, de Jacqueline de Bouloingne, veuve de messire Jean Le Sauvage, en son vivant seigneur d'Escaubecques, au sujet des droits seigneuriaux échus pour la terre du Maisnil en la châtellenie de Lille, et de plusieurs autres officiers du Roi; — de Jacques d'Ongnies, écuyer, seigneur d'Estrées et de Gruson, bailli de la ville d'Aire, de Charles de Crépoul, écuyer, seigneur des Bricques et du Taillich, d'Antoine du Pré, écuyer, seigneur de Couroubles, lieutenant du bailli d'Hesdin, de Georges de Ternois, sergent à cheval au bailliage d'Hesdin, des chefs et trésoriers des finances et du contrôleur du Conseil, au sujet d'affaires concernant le service et les finances de l'Empereur; — des échevins de Saint-Omer, ville qui a beaucoup souffert « de la maladie contagieuse de peste qui a régné en ceste ville de la sainct Jehan Baptiste quinze cent dix huit jusques et y comprins le mois de septembre quinze cens dix neuf, » des échevins de diverses villes, des gouverneurs des châteaux d'Aire et de Béthune concernant les garnisons de ces châteaux, et de plusieurs autres personnes.

B. 2290. (Portefeuille.) — 94 pièces, parchemin; 11, papier; 3 sceaux.

1 janvier 1519 — 31 décembre 1519. = Lettres de commission de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, et de Marguerite, duchesse et comtesse de Bourgogne, nommant: — Charles de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, « à la première bonne abbaye ou bon pryoré, de quelque ordre que ce soit, qui de ce jour en avant escherra vacant, » Hugues de Bulaix, maître d'hôtel, David de Hellefaut, gavenier du Cambrésis, Lambert Brievers, valet de chambre de dame Éléonore d'Autriche qui part pour le Portugal, le seigneur de Fiennes, François, seigneur de Hennin, et maître Jean Ruffault, commissaires au renouvellement de l'échevinage de la ville de Lille. = Quittances: — de Charles, empereur, roi d'Espagne, de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, duchesse et comtesse de Bourgogne, de Christiern, roi de Danemarck, de Jean Micault, receveur général des finances, et de plusieurs officiers et seigneurs; — de Claude Bouton, premier écuyer d'écurie de Fernand, archiduc d'Autriche, au sujet de l'achat de plusieurs chevaux, de plusieurs messagers et chevaucheurs qui ont porté lettres « avertissant de l'élection du Roy en roy des Romains et futur Empereur et ordonnant de rendre grâces et louenges à Dieu, nostre créateur, par processions, prédicacions et dévotes prières et en surplus feux de joye, esbatemens et autres actes en tel cas requis et accoustumez, » et de plusieurs officiers et seigneurs.

B. 2291. (Portefeuille.) — 55 pièces, parchemin; 3, papier, 3 sceaux.

1 janvier 1519 — 31 décembre 1519. = Quittances: — de Jean de Warenghien, maître en la Chambre des Comptes de Lille, fils et héritier de Guillaume de Warenghien, en son vivant valet de chambre et fourreur de robes de Charles, duc de Bourgogne, au sujet d'étoffes fournies au Roi, de Gérard de Fromont, prévôt de l'artillerie du Roi, de Gilles Van Blocquerien, chanoine et official de Liège, de Gérard Viron, bourgmestre de la même ville de Liège, d'André de Douvrin, écuyer, sommelier de l'archiduc Fernand, de Jean Wyts, watergrave mourmaistre de Flandre, et de plusieurs autres officiers, seigneurs et fournisseurs du Roi. = Quittances pour rentes: — d'Antoine de Héricourt, abbé de Chocques, de Pierre Marneve, prieur du Val-Saint-Esprit lez Gosnay, de Guillaume Mantel, « hospitallier de l'hospital » de

Chocques, d'Olivier, abbé de Saint-Silvin d'Auchy, de Matthieu de la Warenne, abbé de Saint-Josse-sur-Mer, de Jean Boelin, prêtre et receveur des anniversaires de la collégiale Saint-Omer en Saint-Omer, de Jean Thérion, vicaire de la même collégiale, de Jeanne, abbesse de Beaupré sur la Lys, de Marguerite d'Allewaingne, prieure de Mont-Sainte-Marie lez Gosnay, de Bertine Maes, abbesse des Clarisses de Saint-Omer, de Jeanne de Ghistelles, abbesse de Messines, de Catherine Le Picard, abbesse de Longchamp lez Saint-Cloud, de Louis Grenet, receveur de Notre-Dame du Perroy lez Béthune, de Michel Jolly, chapelain en la salle d'Aire, d'André Des Maretz, commis au gouvernement de l'hôpital d'Artois à Hesdin, de Walerand Ruissel, chapelain au même hôpital, de Gui Pelet, chapelain au château d'Hesdin, de Jean Costart, receveur de David d'Audenfert, écuyer, seigneur de Fontaine, de Jacques d'Ongnies, seigneur d'Estrées et de Gruson, de Philippe de Bernemicourt, écuyer, seigneur de Villlers, de Lamberte de Brimeux, dame du Rœulx, héritière de sa sœur Guye de Brimeux.

B. 2292. (Portefeuille.) — 140 pièces, parchemin; 17 sceaux.

1 janvier **1519** — 31 décembre **1519**. = Quittances pour gages et pensions : — d'Henri, comte de Nassau, de Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, de Maximilien de Hornes, seigneur de Gaesbeke, d'Évrard, comte d'Aremberg et de la Marcke, grand maire de Liège, de Catherine de Croy, dame de Sedan, de Philippe, comte de Waldeck, de Philippe, comte de Voerdenberch, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et de plusieurs autres seigneurs et officiers ; — de Philibert Naturelli, abbé d'Esnay, prévôt d'Utrecht, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, de Mathieu Lang, évêque de Gurtz, cardinal diacre, de Charles Carondelet, seigneur de Potelles, maître d'hôtel de madame Éléonore d'Autriche, reine de Portugal, pour services et voyages, de Claude Bouton, à cause de ses services, de Dierick de Heetvelde, garde des joyaux du Roi, de Philippe Dale, conseiller et maître d'hôtel, de Marie de Spoult, veuve de Claude de Chilly, en son vivant maître d'hôtel du Roi, et de plusieurs officiers et seigneurs.

B. 2293. (Portefeuille.) — 91 pièces, parchemin ; 12 papier ; 5 sceaux.

1 janvier **1519** — 31 décembre **1519**. = Quittances pour gages et pensions : — de Jean Le Preud'homme, chevalier, seigneur d'Hailly, chambellan du Roi, de Jean de Wallecourt, écuyer, de Jacques Blondel, chevalier, seigneur de Turbinghem, baron et seigneur de Belbronne, valet tranchant du Roi, bailli et capitaine d'Étaples, de Floridas du Fay, alias Hédart, écuyer, capitaine de Stockem, de Philippe de Morbecque, écuyer, avoué de Charles de Morbecque, capitaine de la Montoire, son neveu, de Catherine Maselant, veuve de messire Matthieu de Landas, en son vivant chevalier, et de plusieurs autres officiers et seigneurs : — de Joachim de Failly, écuyer, seigneur de Rumilly, de Catherine de Vaulx, veuve de Jean de Lanselle, de Denis de Bersacques, écuyer, seigneur de Monnechove, de Florent de Beugin, hallebardier du château de Béthune, de Jean de Hornes, docteur en médecine, de Jean Du Cange, mesureur ordinaire des bois du Roi en la châtellenie d'Hesdin, de Guillaume Le Blanc, « commis au rassemblement des deniers et revenues de monseigneur le conte de Gavre, seigneur de Fiennes, » de François Rumet, licencié ès lois, avocat du Roi au bailliage d'Hesdin, de Jean de Renty dit Le Coesme, veneur ès bois de la châtellenie d'Hesdin, de Jacques Louchart, Gallois Le Vasseur, Jacques Vay, Robert de Bailly, Nicolas Pépin et Louis Pétrin, chanoines de la collégiale Saint-Pierre d'Aire, et de plusieurs officiers, seigneurs et personnes attachées au service du Roi.

B. 2294. (Registre.) — In-folio, parchemin, 431 feuillets.

1 janvier **1520** — 31 décembre **1520**. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, pour un an commençant le 1 janvier 1519 (v. st.). = Somme totale de la recette : 1,278,115 livres 8 deniers. Somme totale de la dépense : 1,278,366 livres 18 sols 9 deniers. = « A messire Jehan, baron de Trazegnies, de Cilly, conseiller, chambellan de l'Empereur et chevalier d'honneur de madame Léonor d'Austrice, infante de Castille, royne de Portingal, la somme de mil livres du pris de XL gros, qui deue lui estoit à cause de mil semblables livres que l'Empereur, par ses lettres patentes données en la cité de Sarragosse le XXVIe jour de septembre l'an XVe et dix huit, lui a, en considération des grans et aggréables services qu'il avoit faiz à ses prédécesseurs et à lui en son voyaige d'Espaigne et ou voyaige que ma dicte dame faisoit lors en Portingal, à grant soing, labeur, traveil, missions et despens, le veullant aucunement d'iceulx rémunérer, ordonne, octroye et accorde prendre et avoir

de lui de pension par chascun an, à cause dudit estat de chevalier d'honneur de madicte dame. » (fol. 89 v°) = « A *mater* et religieuses du couvent de saint Dominicque, demourans à Merville, la somme de six livres du pris de XL gros, pour don que le Roy leur en avoit fait, pour Dieu et en aulmosne, pour les convertir à la réfection de leur église et couvent, lesquelz, par feu de meschief, ont esté bruslées, afin qu'il fust participant ès prières et oroisons qui se feroient en ladicte église. » (fol. 278) = « Aux *mater* et religieuses de l'hospital de Merville, la somme de cent solz, pour don que ledit seigneur Roy leur en avoit fait pour employer en la réfection de leur église, laquelle estoit caducque. » (fol. 279) = « A maistre Jehan Van Battele, pointre demourant à Malines, la somme de sept livres quinze solz, pour avoir point ung traynneau de pensées, de FF et flambes, lesquelz signiffioient la divise de monseigneur don Fernande, avec quatre enffans pointz à l'uille et les chevaulx, sur quoy lesdiz quatre enffans estoient, dorez; pour le tailleur d'ymaige, lequel avoit visité et amendé ce que audit traynneau mestier et besoing estoit... » (fol. 306) = « A Jacques Daeth, tailleur d'ymaiges, la somme de six livres cincq solz du pris de XL gros, pour deux patrons et accoustremens de teste (de cheval), dont les semblables avoient esté faiz pour servir à l'entrée d'Aix, où ledit seingneur roy alloit lors pour son couronnement, pour avoir fait une bourdonnance, et pour avoir taillé et fait le patron d'un harnatz d'un cheval sur lequel ledit seigneur roy fut monté en faisant sa dicte entrée audit Aix. » (fol. 325 v°) = « A Gabriel Van der Tombe, marchant tapissier, la somme de deux mil neuf livres du pris de XL gros, pour seize pièces de finne tappisserie dont les huyt sont de l'istoire de Perséus, et les autres huyt de Chasse et volerie, contenant lesdites seize pièces ensemble cincq cens soixante quinze aulnes, lesquelles icellui seingneur Roy avoit fait prendre et acheter de luy et icelles fait mectre en sa tappisserie pour s'en servir en son voyaige d'Almaingne et autrement en faire ses très nobles plaisirs..., et pour quinze autres pièces de moindre tapisserie de Berghiers et bocquillons, contenant ensemble quatre cens quatre vings aulnes. » (fol. 365 v°) = « A Estienne Luillier, officier de madame l'archiduchesse d'Austrice, la somme de vint huyt livres treize solz, pour son remboursement de semblable somme qu'il avoit payée et desbourssée pour le ramenaige de la tappisserie et vaisselle d'argent, de la ville d'Aix jusques au lieu de Malines, que madicte dame avoit prestée audit seingneur Empereur pour s'en servir au blancquet (sic) à son couronnement audit Aix. » (fol. 371) = « A Augustin Boul, demourant à Bruxelles, la somme de quatre vings dix livres, qui deue lui estoit pour trente six grandes males de drap gris bordées de cuir, qu'il avoit vendues pour en icelles mectre la tappisserie du Roy pour la mener par les champs et autrement s'en servir en ses voyaiges d'Aix et d'Almaingne. » (fol. 376) = « A Jaspar Van Lathem, la somme de quatre cens quatre vings sept livres sept solz, pour parties de son mestier qu'il avoit faictes et délivrées, par ordonnance dudit seingneur Empereur, pour en habiller ceulx de son escurie, tant pour l'assemblée d'icellui seingneur Empereur et du roy d'Angleterre à Gravelinghes et Calaix ou mois de juillet XV° vint, comme pour l'entrée d'icellui seingneur Empereur en sa cité d'Aix et autrement... Et premièrement pour l'assamblée audit Gravelinghes et Calaix, pour la fachon d'une robe à chevaucher pour monseigneur le grant escuier, pour la fachon d'un pourpoint de satin noir, pour la fachon d'un manteau de drap rouge à deux borts aussi pour lui... ; pour la fachon de trois caprachons de satin cramoisy pour les chevaulx que l'Empereur avoit envoyez de par lui au roy d'Angleterre; pour la fachon d'un autre caprachon de drap d'or fryzé et bigaré de drap d'argent pour le cheval de l'Empereur...; et pour l'entrée d'Aix, pour avoir couvert quatre bardes pour les chevaulx dudit seingneur Empereur, tant de thoille d'or, d'argent, de velours gris et drap d'or fryzé...; pour la fachon de trois capprachons du meisme étoffe desdites bardes pour icellui seingneur Empereur... ; pour la fachon d'un sayon de satin cramoisy, pour icellui seigneur Empereur, bordé à deux borts de thoille d'or et d'argent... » (fol. 347) = « A Watelet Marie, par cydevant sommelier de la cave de madame Lyénor d'Austrice, la somme de huyt cens huyt livres seize solz six deniers, que, par l'exprès commandement du Roy, il avoit payée et desbourssée pour les vins de Rin et d'Auserois, achetez pour le deffroyement du roy d'Angleterre, qui se devoit faire en la ville de Bruges, et depuis fut ordonné estre ledit deffroyement en la ville de Gravelinghes... ; et premiers pour douze pièces de vin de Rin, lesquelz il avoit, par chartons, envoyez de la ville de Bruges audit Gravelinghes et en la ville de Calaix, pour iceulx distribuer et disposer ès caves du roy d'Angleterre, du cardinal et des grans maistres, ou nombre desquelz sont comprins deux pièces de toulast que le Roy avoit fait donner à monseingneur de Saint-Bertin, en récompense d'une pièce de toulast qu'il avoit envoyé au Roy de la ville de Saint-Omer audit Gravelinghes, pour ce que lesdiz vins n'estoient arrivez, craindant qu'il n'y eust faulte; item, pour vint

six ponchons de vin d'Aucherrois achetez audit Bruges et iceulx délivrez pour les distribuer comme dessus... ; item, pour une autre pièce de toulast de vin de Rin acheté de l'hoste de la Clef à Dunckercke, à cause que les diz vins de Rin ne povoient estre cy tost audit Gravelinghes que ledit deffroyement se commenchoit à faire, parce que le roy d'Angleterre hasta sa venue illecq, craindant y avoir deshonneur et faulte, laquelle pièce fut incontinent envoyée audit Gravelinghes,..; item à deux charretons de Dunckerke, lesquelz furent envoyez incontinent et toute la nuyt, atout frès chevaulx au devant desdiz vins de Rin, afin de les faire haster et les mener, sans riens tarder, toute la nuyt, audit Gravelinghes. » (fol. 356)

B. 2295. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin; 2, papier; 7 sceaux.

1 janvier 1520 — 31 décembre 1520. = Mandements de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, et de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, ordonnant: — de délivrer diverses sommes à l'occasion de l'accord intervenu pour la dot d'Isabelle, reine de Danemarck, et de l'envoi de six navires équipés à Christiern, roi dudit pays de Danemarck, au chambellan Paul Armstoff, qui avait rendu des services spéciaux pour « l'élection au saint Empire, » de régler la répartition des fagots des bois de Béthune entre les gouverneur, officiers et échevins du domaine et de la ville dudit Béthune, de rayer de l'inventaire des joyaux divers objets que l'Empereur a donnés au roi d'Angleterre et au cardinal Wolsey, lors de leur entrevue à Gravelines, « assavoir ung grand ballay qui souloit servir à notre riche manteline excédant de beaucop les autres en valeur, lequel ballay avons fait mectre et enchasser en ung grand bouton d'or esmaillé de diverses couleurs; item, une couppe de jaspe garnie d'or et de pierries, assavoir le pied de six trousses de perles accouplées deux à deux, de trois tables de dyamant, de deux rubis et d'un ballay, et sur le couvercle semblable garnison de six trousses de perles deux à deux, de trois tables de dyamant et de trois rubis, et sur le fertelet une fleur esmaillée de gris, en laquelle est enchassée ung autre beau grant ballay, et au dessus six perles branlans; item une autre couppe d'or venant de nostre ville de Delft en Hollande, garnie au pied de cincq ballaiz et de cincq perles, et sur le couvercle de six autres ballaiz et six perles, et sur le fertelet a ung bouton taillé à face de sestrain, desquelles deux couppes avons fait présent au cardinal d'Yorck, légat en Angleterre, » de délivrer deux cent cinquante livres à Philippe Haneton, premier secrétaire, pour la chaîne d'or dont l'Empereur lui a fait présent « pour honnorer l'ordre de chevalerie, dont, en l'acte solempnel de nostre sacre, unction et coronation présentement célébré en nostre ville impériale d'Aiz, l'avons voulu prémier et décorer, » de donner dix mille francs à Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten, en considération des bons services qu'il a rendus, dans les Pays-Bas, à l'archiduchesse Marguerite, durant l'absence de l'Empereur et Roi, et de payer diverses sommes à plusieurs officiers et seigneurs.

B. 2296. (Portefeuille.) — 28 pièces, parchemin; 2, papier; 14 sceaux.

1 janvier 1520 — 31 décembre 1520. = Lettres de don accordées par Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre : — à Germaine, reine d'Aragon, et à Fernand d'Autriche, au sujet de ce qui leur revient en douaire et en partage, à Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beveren, à l'occasion des droits qui lui étaient dus, en qualité d'amiral, pour avoir conduit le Roi en Espagne, à Floris d'Egmond, seigneur d'Ysselstein, pour le prix d'une « hulcque de trois cens tonneaulx » où se trouvait l'écurie du Roi quand il alla en Espagne et qui fut « piteusement brulée par feu de meschief avec les personnes et chevaulx qui y estoient, » à Georges, seigneur de Halluin, qui reçoit mille florins au lieu de la pension qui lui avait été promise, aux maîtres de la Chambre des Comptes de La Haye en Hollande à qui sont octroyées cinq cents livres, « eu regard que les gaiges qu'ilz ont sont sobres et petis, au regard des labeurs et subgection esquelz ilz sont et la chierté des vivres, » à Jean de Wignacourt, écuyer de chambre, et à plusieurs autres officiers et seigneurs; — aux Franciscains de Saint-Omer, aux Annunciades de Bruges, à la ville de Grammont, aux seigneurs de Bugnicourt et d'Hordaing, aux villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, qui reçoivent modération d'impôts et de droits seigneuriaux ou l'autorisation de constituer des rentes, à Jean de Hesdin, époux de Marie Strobans, veuve de Jérôme Lauwerin, et à plusieurs autres personnes pour leurs bons services.

B. 2297. (Portefeuille.) — 26 pièces, parchemin; 4, papier; 4 sceaux.

1 janvier 1520 — 31 décembre 1520. = Lettres et actes d'attestation : — de Ponthus de Lalaing, seigneur

de Bugnicourt et de Villers et chambellan du Roi, au sujet de l'exemption de la moitié du droit seigneurial qui ui a été accordée, de Jean de Luxembourg, seigneur de Ville et de Culembourg, au sujet des dépenses extraordinaires faites par le Roi durant son voyage en Espagne, parmi lesquelles un don fait à un Anglais qui avait rapporté « une riche pièce du riche lit de camp du Roy qu'il avoit trouvée flotant sur la mer, » d'Antoine du Payage, lieutenant du gouverneur de Béthune, et de plusieurs autres officiers de l'Empereur; — de Cornille Le Clerc, Adrien Reynaert et Jean Mesdach, prieur et religieux de la Chartreuse lez Bruges, au sujet d'une somme de trois cents livres qui leur avait été octroyée par feu le roi de Castille, de Françoise de Bourgogne, dame de Bughenoult et de Roussy, veuve de messire Philippe de Halluin, en son vivant seigneur de Bughenoult, et tutrice d'Antoine de Halluin, leur seul fils et héritier, de Florent de Mont-Saint-Eloi, maître des requêtes de l'hôtel, de Laurent Colmye et Antoine Meurant, maître maçon et charpentier du Hainaut, et de plusieurs autres officiers de l'Empereur.

B. 2298. (Portefeuille.) — 85 pièces, parchemin; 3, papier; 5 sceaux.

1 janvier **1520** — 31 décembre **1520**. = Lettres de commission de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, continuant dans ses fonctions Jean de Lattre, bailli de la ville de Douai, et nommant Martin Broude, conseiller au bailliage d'Aire en remplacement de Robert Broude qui s'est démis de cette charge. = Quittances: — de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, de Marguerite d'Autriche, au sujet de ce qui lui avait été promis en retour de sa renonciation aux droits provenant de la succession de l'empereur Maximilien, son père, de Christiern, roi de Danemarck, concernant la dot d'Isabelle d'Autriche, son épouse, et de plusieurs seigneurs et officiers de l'Empereur; — de Guillaume Le Blanc, auditeur en la Chambre des Comptes de Lille, de Frédéric Van de Nesse, seigneur de Male, de Guillaume de le Woestine, écoutète de Dixmude, de Marc du Payage, garde des prisons de Lens, d'Hugues du Bosquiel, clerc et auditeur extraordinaire en la Chambre des Comptes de Lille, de Jean De le Verdure, commis à la recette des francs-fiefs et des nouveaux acquêts dans la ville et le bailliage de Tournai et Tournésis, et de plusieurs autres officiers de l'Empereur et échevins des villes des Pays-Bas.

B. 2299. (Portefeuille.) — 67 pièces, parchemin; 7 sceaux.

1 janvier **1520** — 31 décembre **1520**. = Quittances pour rentes: — d'Antoine de Samette, gardien du couvent de Saint-François de Lens, de Matthieu Du Mont, prêtre, receveur du chapitre de Lens, de Pierre de Douvrin, ministre de l'église Saint-Laurent ès faubourgs de Lens, de Gilles, abbé de Clairmarais, du chapitre Saint-Barthélemi de Béthune, de Matthieu Desne, chapelain de la messe du jour au grand autel de la paroisse Saint-Barthélemi de Béthune, de Jean Dupont, receveur de l'hôpital Saint-Jean à Béthune, de Pierre Destraielles, receveur de l'hôpital Saint-Éloi à Béthune, de Simon de Fromentel, receveur de l'hôpital Saint-Louis dit le Cheval d'or à Saint-Omer, de Guillaume, abbé de Longvillers, de Jean Gargan, prévôt et receveur du chapitre Saint-Martin d'Hesdin, du chapitre Saint-Donatien de Bruges, d'Isabelle de Noyelles, abbesse d'Avesnes lez Bapaume, de Bertine Maes, abbesse des Clarisses de Saint-Omer, de Jeanne de Ghistelles, abbesse du couvent de Messines, de Catherine Le Picard, abbesse de Longchamp lez Saint-Cloud, des échevins d'Anvers, de Joachim de Failly, seigneur de Rumilly, de Cléty, d'Aval et du Ploich. = Quittances pour gages et pensions: — de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, de Marie de Hamal, marquise d'Aerschot, comtesse de Beaumont, de Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht, d'Henri, comte de Nassau, d'Albert, archevêque de Mayence, cardinal du titre de Saint-Chrysogone, d'Adolphe de Bourgogne, amiral, seigneur de Beveren, et de plusieurs autres officiers et seigneurs.

B. 2300. (Portefeuille.) — 36 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1 janvier **1520** — 31 décembre **1520**. = Quittances pour gages et pensions: — de Catherine de Croy, dame de Sedan, de Charles de Luxembourg, seigneur de Beauffremez, d'Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten, de Charles de Poix, conseiller ordinaire de l'Empereur au bailliage de Saint-Omer, de Guillaume Le Normant, conseiller de l'Empereur, de Jean de Wassenaere, chambellan, de Jean de Hornes, prévôt de Liège, de Robert de la Marcke et d'Aremberg, seigneur de Sedan, de Claude de Bonnard, seigneur de Gommegnies, chambellan, gouverneur de Béthune, de Jean de Adurça, argentier, commis à tenir le compte extraordinaire de l'Empereur, et de plusieurs autres officiers et seigneurs. = Quittance d'Antoine Meurant, maître charpentier du Hainaut;

procès-verbal de l'adjudication des travaux aux digues de Kieldrecht.

B. 2301. (Registre.) — In-folio parchemin, 471 feuillets.

1 janvier 1521 — 31 décembre 1521. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, pour un an commençant le 1 janvier 1520 (v. st.). = Somme totale de la recette : 1,868,121 livres 13 sols 3 deniers tournois. Somme totale de la dépense : 1,931,054 livres 9 deniers tournois. = « A maistre Érasme de Rotterdam, docteur en théologie et conseillier dudit seingneur Empereur, la somme de trois cens livres du prix de XL gros, qui deue lui estoit pour semblable somme, que ledit seingneur Empereur, par ses lettres patentes en date du premier jour d'octobre XVe vint, lui avoit ordonné, octroyé et accordé prendre et avoir de lui par chascun an, à cause de sondit estat de son conseillier. » (fol. 128) = « A révérend père en Dieu Albert, par la permission divine archevesque de Mayance, de Magdebourg, prince électeur du Saint Empire, la somme de quatorze mille livres de XL gros, à quoy reviennent dix mil florins de Rin d'or du pris de vint huyt solz de deux gros dicte monnoye le solt pièce, que icellui seingneur Empereur luy avoit ordonné prendre et avoir de lui de pension, par chascun an, en rémunéracion et récompense du bon service par lui fait audit Empereur en l'élection dudit seingneur Empereur en roy des Romains, dont messeigneurs des villes d'Anvers et de Malines sont demourez plesges et respondans envers ledit seigneur, en leur propre et privé nom, à la requeste dudit seingneur Empereur, et pour seurté et payement d'iceulx lui avoit esté baillié les tonlieux *dyckeroit* d'Anvers et la wagghe d'Anvers pour en joyr en faulte de payement, selon le contenu des lettres de seurté qu'il en a eu dudit seingneur Empereur. » (fol. 129) = « A monseingneur Loys, par la grâce de Dieu conte palatin du Rin, duc de Bavière, électeur du Saint Empire, la somme de unze mil deux cens livres de XL gros, pour semblable somme qui deue lui estoit à cause de huyt mil florins d'or du pris de vint huyt solz dudit pris pièce, que ledit seingneur Empereur lui avoit ordonné prendre et avoir de lui de pension, par chascun an, en rémunéracion et bon service par lui fait audit seingneur Empereur en son élection en roy des Romains. » (fol. 136) = « A messire Guillaume de Mérode, chevalier, seigneur de Veulle, ampman de la ville de Bruxelles, la somme de deux cens livres du pris de XL gros, à cause de semblable somme que le seingneur Empereur lui a, pour considéracion des bons et aggréables services qu'il avoit auparavant fais à feu l'Empereur, au feu Roy de Castille et à lui, et esperoit que encoires feroit en temps lors advenir, à fin meismement qu'il auroit mieulx de quoy soy honnestement entretenir et deservir en ledit office de ladicte ampmanie dont il l'avoit pourveu, ordonné, octroyé et accordé prendre et avoir de lui de pension pour chascun an. » (fol. 136) = « A damoiselle Katherine de Lalaing, fille de feu messire Phelippe de Lalaing et à présent femme de Jehan, seingneur de la Dense, la somme de unze livres du pris de XL gros, pour et à cause de semblable somme que ledit seingneur Empereur lui avoit donnée et accordée, en considéracion d'aucuns services que sondit mary et aussi aucuns de ses parens et amis lui ont faiz. » (fol. 367) = « A Didier de Bassonpierre, archier de la compaignie de monseigneur de Lorraine, la somme de trente six livres du pris de XL gros, pour don que l'Empereur lui a fait par ses lettres patentes en date du XXIIe de juing XV^{c} vint ung, en récompense de ce, quant messire Robert et ses enffans avoient mis le siège devant Virton, il se mist dedans icelle ville et assista les habitans, de sorte que, par l'ordre qu'il y aida de y mettre et tenir, ilz furent reboutez. » (fol. 378) = « A Gabriel Van der Tombe, marchant tapissier demourant en la ville de Bruxelles, la somme de mil livres du pris de XL gros, sur ce qu'il lui povoit et pourroit estre deu, à cause de cent tappiz de mulletz aux armes dudit seingneur Empereur, que, par son commandement et ordonnance, il faisoit lors pour s'en servir en son prouchain voyaige d'Espaingne. » (fol. 417 v°)

B. 2302. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin ; 1, papier ; 8 sceaux.

1 janvier 1521 — 31 décembre 1521. = Mandements de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, ordonnant : — de payer la somme de sept cent cinquante livres à Marguerite, archiduchesse d'Autriche, régente et gouvernante des Pays-Bas, que, « par nostre ordonnance de bouche, elle a employée en aucuns noz affaires secretz, » de rembourser à divers marchands d'Anvers « la parpaye des cent mil livres que Francisque de Baille et compaignons nous ont presté en Espaigne pour aidier à furnir aux despens qu'il nous convenoit faire pour l'élection de l'empire, » d'assigner à Guillaume Tscelkin une rente de cinq cents florins sur le revenu de confiscations de l'empire, de prendre « à frait » une somme de vingt mille

livres pour le « payement et soldée de noz gens de guerre à piet que nagaires avons fait lever, pour résister à l'encontre du roy de France, qui est à Crevecueur prez de Cambray à grant puissance pour envahir et entrer dans noz pays, » de délivrer la somme de quatre mille deux cent trente-six livres du prix de quarante gros promise par le marquis d'Aerschot, capitaine général de Hainaut, « au seigneur de Proisy, capitaine de Mortaigne, pour la réduction de ladite place, maison et chasteau de Mortaigne qu'il a fait en ses mains et l'artillerie, pouldre et autres meubles estans en icelle, » de fournir dix mille livres à l'évêque d'Utrecht pour l'aider à recouvrer la ville de Zwoll que le duc de Gheldre lui a enlevée, de passer en compte les quatre mille huit cent trente-quatre livres quatorze sols six deniers, qui ont été distribuées, « à l'évesque de Duran, milord chambellan, l'évesque de Hélie, le sieur de Saint-Jehan, milord Bollan, le maistre des rolles, maistre Brientue, maistre paige, maistre Hanonce, et aux clercs du cardinal d'Yorck, légat d'Angleterre, lequel estoit venu devers nous en nostre ville de Bruges, accompaigné desdits seigneurs et plusieurs autres, pour aucuns grans affaires secretz, affin qu'ils et chascun d'eulx fussent tant plus enclins de s'employer à ce que la bonne amitié, aliance et confédéracion, estant entre nous et le roy d'Angleterre, se continue et entretienne, » et de donner diverses sommes à plusieurs autres personnes.

B. 2303. (Portefeuille.) — 33 pièces, parchemin; 1, papier; 11 sceaux.

1 janvier **1521** — 31 décembre **1521**. = Lettres de don et de modération d'impôts ou droits seigneuriaux, accordées par Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, et Marguerite, archiduchesse d'Autriche, régente des Pays-Bas : — à Richard Winsfelt, au seigneur de Saint-Jean et à lord « Boullan, » ambassadeurs du roi d'Angleterre, et à plusieurs des personnes de leur suite, à Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht, en considération des services qu'il rendait à l'Empereur dans le pays de Gheldre, à Philibert de Châlon, prince d'Orange, et à Henri, comte de Nassau, au sujet des hommes d'armes qu'ils ont levés pour venir en aide à l'Empereur, à Philippe de Croy, marquis d'Aerschot, à Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, et à Floris d'Egmond, seigneur de Martinsdyck, pour semblable cause, à Évrard de la Marcke, comte de Rochefort en Ardennes, à Robert d'Aremberg, comte de la Marcke, seigneur de Bouchute, et à plusieurs autres pour leurs bons services ; — à demoiselle Barbe de Heyle, « yssue de nostre sang du cousté maternel venant de baz, et laquelle a esté nourrie et eslevée devers l'archiduchesse d'Austrice, » qui reçoit, à l'occasion de son mariage avec le comte de Meghem, quatorze mille livres pour le rachat de la terre d'Éperlecques, à condition que cette terre reviendra au domaine à défaut d'héritier mâle, à Jeanne de la Marcke, veuve de Claude de Bonnard, premier écuyer de Philippe d'Autriche, pour la dédommager des droits sur l'écurie que son mari avait abandonnés à la mort dudit Philippe, à Georges, duc de Saxe, à Jacques d'Ongnies, seigneur d'Estrées, chambellan, à Guillaume Hangouart, receveur de la ville de Lille, et à plusieurs autres personnes pour leurs bons services ; — à Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, qui reçoit modération de droits seigneuriaux sur le fief de Breskuissant, à l'occasion du mariage de Florence, sa fille illégitime, avec André de Mastaing, seigneur de Sassegnies, à Georges de Halluin, au sujet de la terre et seigneurie de Neetkercke au territoire du Franc, aux villes de Gravelines, Ostende, Valenciennes et Wervicq, et à plusieurs autres cités ou personnes.

B. 2304. (Portefeuille.) — 36 pièces, parchemin; 7, papier; 2 sceaux

1 janvier **1521** — 31 décembre **1521**. = Lettres d'attestation : — d'Henri, comte de Nassau et d'Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, au sujet des hommes d'armes qu'ils ont fournis à l'Empereur, des chef et trésoriers généraux des finances concernant les aumônes distribuées aux pauvres « la nuit que l'on disoit que l'assault se devoit donner devant Mazières le lendemain, affin de prier Dieu pour la bonne prospérité, » et de plusieurs autres officiers de l'Empereur ; — de Robert de Boullant, écuyer, seigneur de Montjardin, et de plusieurs autres officiers de l'Empereur au sujet des revues d'hommes d'armes et des garnisons établies en diverses villes et châteaux.

B. 2305. (Portefeuille.) — 59 pièces, parchemin; 9, papier; 1 sceau.

1 janvier **1521** — 31 décembre **1521**. = Lettres de commission de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, nommant : — Érasme de Rotterdam, conseiller de l'Empereur, Évrard de la Marcke, chambellan, Guillaume Hangouart, au soin de percevoir la taxe établie sur les vassaux et les possesseurs de fiefs de la seigneurie de

Wavrin, Jean Villain, conseiller en la Cour du bailliage de Tournai, Matthieu de Beauffremez, bailli de Béthune, Pierre d'Estourmel, gavenier du Cambrésis, Pierre de Habarcq, gouverneur d'Arras, Nicolas Favrel, receveur des aides d'Artois, Antoine de Fretin le jeune, seigneur de Kemberque, receveur des ville, terre et seigneurie d'Audruicq et pays de Bredenarde, François Hanon, receveur des confiscations au quartier d'Audruicq, Simon Poulle, maire de Valenciennes, et plusieurs autres à diverses fonctions. = Quittances : — de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, régente des Pays-Bas, de Jean Micault, receveur général des finances, et de plusieurs officiers et seigneurs.

B. 2306. (Portefeuille.) — 79 pièces, parchemin.

1 janvier **1521** — 31 décembre **1521**. = Quittances : — de Guillaume, comte de Rennebourg, Pierre Van Luxembourg, Gaspard Van Vlin, François de la Bourre, seigneur de Morbecque, Félix, comte de Werdemberg, Gilles Penal, Toussaint Boucher, André de Lichtenstein, Henri Klokken, Jacques de Stambach, capitaines dans les armées de l'Empereur, et de plusieurs autres officiers et seigneurs ; — de Barbe de Heyle, femme de monseigneur d'Himbercourt, comte de Meghem, d'Olivier de Maulde, écuyer, bailli de Condé, de Jean Gommer, conseiller de l'Empereur et premier lieutenant du gouverneur de Lille, de Jacques de Montigny, seigneur de Noyelles, de Jean de Faletan, écuyer, capitaine de piétons, de Cornille d'Espaigne, écuyer, bailli de Rotterdam, de Charles de Crépieul, écuyer, lieutenant général du gouverneur de Béthune, de Jean de Preys, licentié ès lois, conseiller du Roi et lieutenant-général au bailliage de Tournai et Tournésis, et de plusieurs officiers et seigneurs.

B. 2307. (Portefeuille.) — 61 pièces, parchemin ; 6, papier ; 4 sceaux.

1 janvier **1521** — 31 décembre **1521**. = Quittances pour rentes : — de Pierre de Haillies, chanoine et receveur du chapitre de Lens en Artois, de Jean Le Vasseur, chapelain du château de Saint-Omer, de Philippine, abbesse de Notre-Dame des Prés à Douai, de Bertine Maes, abbesse des Clarisses de Saint-Omer, de Jeanne du Maisnil, abbesse de Sainte-Colombe de Blandecques, de Godefrin Clauwet, seigneur de Perfontaine, de Jean Costard, receveur de David d'Adenfer. = Quittances pour gages et pensions : — de Marguerite d'Autriche, qui a reçu dix mille livres, « pour considéracion des peine, soing, travail et diligence que elle a eu à l'adresse et conduicte des affaires en pays de par deçà, » d'Albert, archevêque de Mayence et de Magdebourg, de Louis, comte Palatin, duc de Bavière, d'Évrard de la Marcke, comte de Rochefort, de Jacques de Luxembourg, comte de Gavre, seigneur de Fiennes, de Charles de Croy, prince de Chimai, d'Hugues de Melun, vicomte de Gand, de Jean de Lannoy, seigneur de Maingoval, d'Herman Van Gorre, drossart de Limbourg, d'Érasme de Rotterdam, conseiller de l'Empereur, de Pierre de Dighem, docteur en médecine et chirurgien, de Charles de Poix, conseiller ordinaire de l'Empereur, de Jacques de Recourt, seigneur de Licques, chambellan, et de plusieurs officiers et seigneurs.

B. 2308. (Registre.) — In-quarto, papier, 64 feuillets.

1521-1524. = « Registre des finances » de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, duchesse et comtesse de Bourgogne, gouvernante des Pays-Bas, du 17 mars 1521 au 15 décembre 1524. = Mandements de Marguerite d'Autriche, octroyant diverses sommes ou accordant diverses fonctions, grâces et faveurs : — à Constance de Galatant, fille de chambre de l'archiduchesse ; — à Claude de Boisset, doyen de Poligny, premier maître des requêtes de l'hôtel ; — à François Hugon, Jeannin de Léglise et Nicolas de Namur, laquais de corps de l'archiduchesse ; — à la veuve d'Étienne Prost, de Bourg en Bresse ; — à Guillaume des Barres, secrétaire ; — à Jean Van der Aa, au sujet de l'achat « d'ung cheval coursier de Naples ; » — à Jean de Castre et Jean de Astodille, marchands de Medina del Campo, en vertu d'une lettre de change ; — à frère Paul de Drayonerio, prieur du couvent de Brou, qui est venu trouver l'archiduchesse à Malines ; — à Jean Bon, prieur des Frères Prêcheurs de Poligny, qui a prêché le carême à Malines devant l'archiduchesse ; — à Jean de Salas, religieux du couvent des Augustins de Montluel, « pour tant mieulx continuer et fréquenter son estude à Paris ; » — aux religieuses du couvent de Notre-Dame des Sept-Douleurs « hors la porte des asnes à Bruges, pour payer la moitié des fermes et sièges qu'elles ont fait faire puis naguères en leur église ; » — aux religieuses du couvent de Galilée à Gand ; — à Claude de la Tour, « pour avoir ung cheval en récompense du syen qu'il a derrenièrement perdu devant Lovigne, ou quel lieu il a esté prins et

détenu prisonnier par les gens de messire Robert de la Marche ; » — à Jean Dancourt, ancien huissier de chambre de l'archiduchesse ; — à Pacquette Boltemont, « pour avoir blanchi et fronsé des barbetes servans à nostre personne ; » — à Jean Lalemand, secrétaire ;— à Guillaume Carondelet, vicomte de Harlebeke ; — à Jean de Clergy, seigneur de Belmont en Bourgogne ; — aux États du comté de Bourgogne qui ont réclamé la solde des mille piétons, qu'ils ont levés « à cause des grosses menasses à eulx faictes de par aucuns cappitaines, estans à la soulde du Roy très chrestien, de les envahir, courir et surprendre ; » — à Hans Berschot, messager de l'archiduchesse ; — à Philippe de Brésilles, grand écuyer d'écurie ; — aux religieux du couvent de Saint-Oyan de Joux (Saint-Claude) ; — à Antoine de Salives, seigneur de Bétoncourt, assistant en la Cour du parlement de Dole, et à Simon d'Andelot ; — à Louis Morel, écuyer, seigneur d'Écrilles, qui reçoit rémission d'une amende ; — à Pierre Van Aelst, « pour huit bancquiers de tapisserie de verdure, contenans quatre vingts seze aulnes que avons fait acheter de luy au pris de trente solz de II gros monnoye de Flandres le solt chascune aulne ; » (fol. 14 v°) — à Pierre de Vy, lieutenant de garde au château de Faucogney : — à Laurent de Bloq, prévôt fermier de la prévôté de Vesoul ; — à Jeannet De la Croix, clerc du comte de Hoogstraeten ; — aux habitants du Val de Morteau, qui « ont pourté plusieurs pertes, fraiz et dommaiges en soustenant noz droiz audit Mortaulx ; » — à Jean Dacheunal, qui reçoit les biens provenant d'une bâtarde ; — à Gilbert de Varax, qui est nommé « l'un de noz conseilliers et pensionnaires de courte robe ; » — à Edmond Breux, écuyer panetier ; — aux religieuses du couvent de Sion à Audenarde ; — à Jean et Hugues de Faletans ; — aux habitants de la ville de Gray, qui « sont, par les ennemys de nostre maison, esté pillez, leurs maisons bruslées, eulx et leurs prédécesseurs prins, ransonnez et aucuns d'eulx occis, leur église bruslée, les vestemens, aornemens, livres, calices et reliquiaires parduz et pillez, et ladicte ville toute ruynée et destruicte, si qu'elle est encoires de présent en très povre et très petit estat de fortifficacion et réparacion, tant des murailles, tours et portes qui y sont que aussi des chemins lesquelz sont telz que en temps d'iver l'on n'y peult passer à pied ne aucuneffois à cheval et encoires moins y conduire chariotz et charrettes ; » — à messire Nicolas Perrenot, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel ; — à messire Louis de Ligne, seigneur de Barbançon, pour un cheval qui lui avait été promis par l'archiduchesse ; — au seigneur de Rosimbos, maître d'hôtel et chef des finances ; — à Melchior de Reinach, capitaine du château de Châtillon ; — à Jean Roudot, de Vaulday, et à sa femme, qui sont affranchis de servitude de mainmorte ; — aux habitants de Vesoul, qui reçoivent permission de lever des impôts en leur ville ; — à la dame d'Autrey ; — à Rollet Bouchedor, aide-fourrier ; — à la fabrique de l'église Sainte-Gudule de Bruxelles, « pour faire faire une verryère armoyée de noz armes et la mettre et asseoir ou cueur de ladicte église pour le décorrement d'icelle et en nostre commémoracion ; » — à Étienne Lalier, valet de chambre ; — à Pasquier Breux, portier ; — à messire Jean Florin, chapelain ordinaire ; — à « damoiselle donne Marine, allyée par mariaige avec le seigneur d'Aultrey, nostre fille d'honneur ; » — à Michel Mariaige dit Barbasan ; — à Gilbert Meire, écuyer panetier ; — au seigneur de Ravestein ; — à Huguenin Vastel le jeune et Huguenin Vastel le vieux, de la seigneurie de la « Parrière ; » — à Jacques Février, auditeur de la Chambre des Comptes à Lille ; — aux habitants du village d'Augerans en Bourgogne ; — à Jacques Sellier, sommelier ; — à dame Marie de Bourgogne, ci-devant fille d'honneur et maintenant femme du seigneur d'Autrey ; — aux seigneurs de Vergy et d'Autrey, frères de demoiselle Hélène de Vergy, qui a épousé le seigneur de Roubaix ; — aux Clarisses de Bourg en Bresse ; — à Louis Vyonnet, trésorier du douaire de l'archiduchesse ; — à Alard Bentinck, maître d'hôtel de l'archiduchesse ; — à Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, nommé chevalier d'honneur et chef des finances de l'archiduchesse au lieu de Laurent de Gorrevod ; — aux seigneurs des ligues « des quantons de la supérieure Germanye ; » — aux Clarisses de Poligny ; — à Claude de Ray, chevalier, seigneur dudit lieu de Ray ; — à Jean de Griboval, receveur général du domaine de Flandre, et Robert Hellin, receveur des renenghes, au sujet d'une construction à faire au couvent « de l'ordre de l'Ave Maria lez la ville de Bruges ; » — à Humbert de Binans, seigneur de Chambéria, Simon de Chantrans, seigneur de Corbouzon, et Mongeot de Boisset, conseiller en la Cour du parlement à Dole ; — à Nicolas Perrenot, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, « en faveur et considération des voyaiges qu'il a derrenièrement fait en nostre conté de Bourgoingne et ver monseigneur le duc de Savoye, estant lors à Piémont, pour aucuns noz grans affaires. »

B. 2309. (Registre.) — In-folio, parchemin, 447 feuillets.

1 janvier 1522 — 31 décembre 1522. = Compte de

Jean Micault, receveur général des finances de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, pour un an commençant le 1 janvier 1521 (v. st.). = Somme totale de la recette : 1,926,449 livres 13 sols 5 deniers. Somme totale de la dépense : 2,012,303 livres 5 sols 6 deniers. = « A messire Franchois Desmons, presbtre, channoine de l'église collégiale de Saint-Piat à Seclin, en la chastellenie de Lille, la somme de dix huyt livres du pris de XL gros, pour don que l'empereur lui en a fait pour aucunes causes..., meismement pour luy ayder à payer certaine amende dont il avoit lors naguerre esté condempné ou siège de la gouvernance à Lille. » (fol. 330) = « A Nicaise Ladan dit Songeur, hérault d'armes dudit seingneur Empereur, la somme de six cens livres du pris de XL gros, que, par le commandement dudit seingneur, le receveur général lui avoit baillié pour icelle somme porter à monseigneur des Loghes en France, par ordonnance dudit seigneur, et les lui présenter de par lui en don, en récompense de la perte qu'il disoit avoir soustenue d'aucuns charriotz, qui, à son partement de Tournay, par dessus le saulf conduit de monseigneur de Nassoul, lieutenant général, avoient esté destroussez et pillez par les gens de guerre ou aventuriers dudit seigneur Empereur estans à l'entour de Tournay. » (fol. 332 v°) = « Aux eschevins et Conseil de la ville de Mons en Haynnaut, la somme de douze cens livres du pris de XL gros, pour et ou lieu de plus grant somme, que, à sa requeste et par son ordonnance, ilz avoient payée et desbourssée, tant pour souldées de piétons qu'ilz avoient levez et envoyez sur les passaiges et frontières dudit pays de Haynnau, pour résister et empescher le passaige des Franchois vers Tournay, artillerie et autres municions d'icelle qu'ilz avoient envoyé ès villes d'Avesnes, Maubeuse et autres dudit pays pour la seurté d'icelles, comme pour pluiseurs parties extraordinaires par eulx desbourssées pendant le temps que le Roy de France, avec sa puissance, avoit esté oudit pays de Haynnau, montans à plus de trois mil cincq cens livres dudit pris... » (fol. 336 v°) = « A Jehan, seigneur de Hocron, escuier, prévost de la ville de Lille, la somme de deux cens livres du prix de XL gros, tant pour les voyaiges, vacacions et diligences qu'il avoit fait, par ordonnance de mes seingneurs des finances, depuis le XVe d'aoust XVe vingt ung jusques au XXVe de juing enssuivant, tant devant Tournay que à faire visitacion des frontières de Flandres, veoir si le nombre de mil payes estoit furni et transuiver aucunes garnisons de piétons de lieu à autre, comme pour les pertes par lui soustenues oudit office de prévost de Lille à cause de la peste qui y avoit régné, à cause de la guerre et autrement. » (fol. 358) = « A maistre Jaques Van Lathem, varlet de chambre et paingtre dudit seingneur Empereur, la somme de mil trente deux livres du pris de XL gros, pour la fachon de son mestier, comme pour l'or, argent et azur et autres couleurs, pour en accoustrer le batteau dudit seigneur pour son voyaige d'Espaingne, et le tout fait de fin or et argent ; et premiers, pour avoir fait une grande misainne de taffetaf rouge, jaulne et blancq de cincquante aulnes de long et quatre aulnes et demye de large où il y a fait dessoubz à deux costez ung grant saint Jaques à cheval, et pluiseurs Sarrazins embas dessoubz le cheval, la divise de l'Empereur *plus oultre*, les deux coulonnes, la couronne impériale, la croix saint Andrieu, le fuzil et semées, toute plaine de flambes, de fin or ; item, pour une autre grande misainne de taffetaf bleu et noir de quarante quatre aulnes de long et trois aulnes de large, en laquelle est point aussi à deux costez une grande ymaige de Nostre-Dame ou soleil et nuwécs tout à l'entour, et les armes dudit seigneur Empereur qu'il appartient. . » (fol. 367 v°) = « A Gilles de Warenghien, la somme de six vings douze livres... pour reuban pour en garnir une chambre de tappisserie de l'histoire de Perceus, une salle de Chasse et vollerie et une autre de Bergiers et bergerettes, pour avoir fait refaire les pièces de tappisserie de la Passion, les histoires de Troye, d'Alexandre, de Laurent Garin, le tappis d'honneur, les pièces des Dames, Verdures et Fontaines. » (fol. 387 v°) = « A Pierre Van Aelst, marchant tappissier demourant à Bruxelles, la somme de trois mil deux cens soixante unze livres quinze solz du pris de XL gros, pour les parties de tappisserie qu'il avoit vendues et délivrées, par l'exprès commandement dudit seigneur empereur, pour les mener en ses réaulmes d'Espaingne et illec s'en servir à son très noble plaisir, et premiers pour sept tappis de l'histoire de Troye, pour en tendre une salle, contenans ensemble trois cens cincquante aulnes, et quatorze pièces de l'histoire de Noël, pour en tendre une chambre contenant ensemble quatre cens vingt-sept aulnes, au pris de cincquante deux solz dudit pris l'aulne ; item pour six tappis de l'histoire Indienne à oliffans et jeraffes pour en tendre une sallette, contenant ensemble trois cens quatre vings dix sept aulnes au pris de trente huyt solz dudit pris l'aulne ; item pour seize pièces de plaisante Chasse et volerie, contenant trois cens seize aulnes au pris de vingt cincq solz dudit pris l'aulne, et pour douze bancquiers de verdure, contenans sept ving quatre aulnes au pris de douze solz dudit pris l'aulne... » (fol. 388)

B. 2310. (Portefeuille.) — 27 pièces, parchemin; 18 sceaux.

1 janvier **1522** — 31 décembre **1522**. = Mandements de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, et de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, ordonnant de payer diverses sommes : — à des marchands d'Anvers qui avaient prêté l'argent nécessaire pour payer la pension annuelle de François de Sickengen, et « à Piter Scheer et Claeis Haefz, serviteur dudit messire Francisque de Sickenghe, afin que tous jours ils conseillassent leur maistre à estre et demourer nostre serviteur et qu'ilz fissent bon rapport touchant l'expédition qui leur avoit esté fait, au fait du payement de ce que estoit deu à leur dit maistre, à cause du service de guerre par lui fait contre les Franchois (1), » aux commissaires établis à Malines « pour faire conduire et mener toutes manières de vivres et vitailles en nostre armée lors estant devant Masières et ailleurs sur les frontières de France, » et à plusieurs autres officiers et seigneurs ; — à Jacques de Luxembourg, comte de Gavre et seigneur de Fiennes, qui a rendu de grands services à l'occasion du siège et de la prise de Tournai, à Ferry de Croy, seigneur du Rœulx, pour le paiement des gages de cinquante hommes d'armes et de cent archers, à Henri, comte de Nassau, et Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, qui se sont engagés envers les marchands d'Anvers par lesquels des sommes ont été prêtées à l'Empereur pour la guerre, à Georges, duc de Wurtemberg, à Philippe de Croy, marquis d'Aerschot, et à plusieurs autres pour services rendus.

B. 2311. (Portefeuille.) — 22 pièces, parchemin ; 2, papier ; 2 sceaux.

1 janvier **1522** — 31 décembre **1522**. = Lettres de don accordées par Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, et l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas : — à Charles de Croy, prince de Chimai, « en récompense des pertes et dommaiges, que, durant la présente guerre, il a eu et soutenu en ses biens gisans en Artois et ailleurs, » à Philippote de la Marck, fille d'honneur de l'archiduchesse, « en contemplacion et avancement de son mariaige traicté et conclu, de nostre bon gré, avec nostre amé et féal escuier et chambellan, Regnault de Brederode, seigneur de Hemsrode, » à Évrard de la Marck, cardinal, prince évêque de Liège, pour sa pension, et à plusieurs autres seigneurs et officiers ; — au confesseur de l'Empereur « pour distribuer à povres cloistres et povres misérables personnes, » aux bourguemestre, échevins et conseil de la ville de Warneton « en considéracion des grans pertes et dommaiges qu'ils ont euz et supportez et aussi que la marchandise n'a eu cours en icelle ville durant ceste présente guerre, » à la ville de Bergues-Saint-Winnoc, aux religieux de l'abbaye de Clairmarais, qui n'ont rien reçu d'une partie des terres qu'ils possèdent dans le Boulonnais, « parce que le seigneur de la Fayette, senescal de Boulenois, a prins et rechoit le tout comme confisqué au roy de France à cause de la guerre, » aux religieuses de l'abbaye de Salezinnes, près Namur, à Jacques de Luxembourg, comte de Gavre, à qui sont laissés les revenus dont il a joui jusqu'ici des biens confisqués par l'Empereur dans les pays de Flandre, Lille, Douai, Orchies et Lalleu, et appartenant à Louis, fils aîné du seigneur de Gruthuyse, « qui se tient en France, » au seigneur d'Aymeries, qui reçoit exemption de droits seigneuriaux, à Pollet Leprince, sayetteur de Lille, et Jaspin de Gruson, de Fromelles, qui reçoivent rémission de peines et amendes, et à plusieurs autres personnes.

B. 2312. (Portefeuille.) — 41 pièces, parchemin, 2, papier.

1 janvier **1522** — 31 décembre **1522**. = Lettres et actes d'attestation : — de Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht, au sujet de vaisselle d'argent et d'une somme de deux mille livres fournies par le comte et le vicomte d'Hoogstraeten, de François de Melun, comte d'Épinoy, et de Frédéric de Melun, seigneur d'Illies, au sujet de la ville de Béthune, de Charles de Luxembourg, seigneur de Beauffremez, et de plusieurs autres officiers de l'Empereur ; — de Floris d'Egmond et de plusieurs autres au sujet des garnisons et de revues d'hommes d'armes, de Jacques d'Ongnies, seigneur d'Estrées et de Gruson, de Colart Foulon, Adrien Desgardins, et François de la Bassecourt, sergents de la forêt de Mons, et de plusieurs autres officiers de l'Empereur et échevins des villes des Pays-Bas. = Lettres de commission de Charles, Empereur, et de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, nommant : — Philippe Negri, chanoine de Térouane, aux fonctions de maître aux requêtes ecclésiastiques ordinaires du grand Conseil de Malines en remplacement de Ferry Carondelet, commendataire perpétuel de l'abbaye

(1) François de Sickingen, célèbre capitaine allemand, avait été détaché du service de François I[er] par l'argent de Charles-Quint.

de Montbenoît, qui a résigné ces fonctions « à cause que présentement il tient sa continuelle et ordinaire résidence en Bourgoigne et ne luy est bonnement possible vasquer en l'exercice dudit estat, » Frédéric de Melun, gouverneur de Béthune au lieu de François de Melun, Arnould de Yssche, greffier à ferme de la gouvernance de Béthune, Jacques Grenet, receveur du domaine de Béthune, Guillaume Hangouart, contrôleur, et Jean Fremault, receveur du château de Lille, au soin de renouveler l'échevinage de la Bassée, et plusieurs autres à diverses fonctions.

B. 2313. (Portefeuille.) — 409 pièces, parchemin; 5 sceaux.

1 janvier **1522** — 31 décembre **1522**. = Quittances: — de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, au sujet des vingt mille livres que l'Empereur lui attribue pour conduire « les pays de pardeçà, » et de Jean Micault, receveur général des finances; — de Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht, d'Albert, cardinal-archevêque de Magdebourg, à l'occasion des services rendus à l'Empereur lors de son élection à l'empire, de Jacques de Luxembourg, comte de Gavre et seigneur de Fiennes, au sujet des services qu'il a rendus lorsque, du mois de juillet au mois de décembre quinze cent vingt et un, l'Empereur s'est posté avec son armée « devant la ville de Tournay lors estant en l'obéissance du roy de France et aussi des passaiges pour empeschier que les Français ne ravitallaissent ou entrassent en icelle ville, » de Ferry de Croy et de Charles de Croy, aussi à l'occasion de services militaires, et de plusieurs autres; — de Baptiste de Taxis, capitaine et maître des postes de l'Empereur, de Jean de Hennin, écuyer, seigneur de Boussut, de Guillaume Hangouart, argentier de la ville de Lille, et de Jacques Février, auditeur en la Chambre des Comptes de la même ville, de Glapion, conseiller et confesseur de l'Empereur, d'Antoinette de Baenst, veuve de Jacques de Harchies, d'Hugues de Bosquiel, clerc et auditeur en la Chambre des Comptes de Lille, de Jean, seigneur de Hocron, écuyer, prévôt de la ville de Lille. de Jacques de Récourt. seigneur de Licques, conseiller de l'Empereur, de Guillaume Le Blanc, maître en la Chambre des Comptes de Lille, et de plusieurs autres.

B. 2314. (Portefeuille.) — 53 pièces, parchemin.

1 janvier **1522** — 31 décembre **1522**. = Quittances pour rentes: — de frère Nicolas Bernard, prieur de Saint André lez Aire, de Jean Boelin, prêtre de la collégiale de Saint-Omer à Saint-Omer, de Jean Le Vasseur, chapelain du château de Saint-Omer, de François Philippe, receveur de l'hôpital de la Chaussée à Lens, de Jeanne, abbesse de Flines, de Bertine Maes, abbesse des Clarisses de Saint-Omer, de sœur Marguerite Van der Munte, prieure du couvent Sainte-Barbe de Gand, de Nicaise Hanneron, au sujet de rentes établies sur la ville de Lécluse, de Jean Costart, receveur de David d'Adinfer, des échevins de Saint-Omer, de Floris d'Egmond, seigneur d'Ysselstein. = Quittances pour gages et pensions: — de Georges, seigneur d'Halluin, chambellan, envoyé à Utrecht, « pour traiter d'aucuns affaires, » de Ponthus de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, et Gui, seigneur du Péage, capitaine de la ville de Douai, pour les gages de douze combattants chargés du guet et de fermer et ouvrir les portes de ladite ville de Douai, d'Hugues de Melun, vicomte de Gand, gouverneur et capitaine de la ville d'Arras, d'Évrard de la Marck, comte d'Aremberg, et de plusieurs autres; — de Jacques de Fauquembergues, conseiller ordinaire de l'Empereur, de M. de Boubais, écuyer, seigneur d'Anvin, capitaine des archers de la compagnie du comte d'Hoogstraeten, de Dierick de Heetvelde, conseiller et garde des joyaux de l'Empereur, de Winant Van Colixroode, capitaine des piétons Malinois, d'Antoine Meurant, maître charpentier de l'Empereur en Hainaut, de Pierre de le Cuvellerye et Nicolas Laurent, hommes de fief de Hainaut, de Benoît Colbans, receveur de maître Antoine de la Fosse, d'Aubert de Marquettes, naguères archer de corps de l'Empereur, de Gilles Van den Hamme, sergent des bois de la Montoire, et de plusieurs autres.

B. 2315. (Registre.) — In-folio, parchemin, 141 feuillets.

1 janvier **1522** — 31 décembre **1522**. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, pour une année commençant le 1 janvier 1522 (v. st.). = Somme totale de la recette: 1,372,634 livres 5 sous 4 deniers tournois. Somme totale de la dépense: 1,291,183 livres 16 sous 4 deniers tournois. = « A Richard de Mérode, seigneur de Foullongue, la somme de deux cens livres du pris de XL gros, pour concidéracion d'aucuns bons et aggréables services. » (fol. 142) = « A Charles de Harlaey, escuyer, mayeur de Vilvoirde, la somme de cinq

cens livres dudit pris, tant à cause de ses gaiges comme des compaignons à piet et à cheval qu'il avoit euz et entretenuz depuis le dixiesme jour de may, l'an mil cincq cens et vingt deux jusques au derrenier jour d'avril enssuyvant, quinze cens vingt et trois, pour, et avec iceulx, aller par tout le pays de Brabant et illecq apprèhender tous compaignons de guerre, aventuriers et autres vagabondes, allans par lesdits pays, non aians capitaine, retenue ou service, foulians, oppressans et exactionnans lez pouvres subjectz habitans et faisans leur résidence ès petiz villaiges et censes, et lesquelz souventes fois battoient, malmenoient et tuoient lesdits pouvres subjectz, brusloient les maisons et censes quant l'on leur refusoit bailler argent et autres choses à leur plaisir et voulonté, iceulx examiner, s'informer aux maieurs du plat pais de leur conduicte et gouvernement, pour, selon ce, soy régler et conduire, en faire la pugnition et correction à l'exemple d'autres ainsi qu'il trouveroit estre à faire par raison et que le cas le requerroit. » (fol. 154 v°) = « A messire Ferry Carondelet, archidiacre de Besanchon, conseiller de l'empereur, la somme de trois cens soixante quinze livres, pour, par ordonnance et à la rescription de l'Empereur, estre parti de l'abbaye de Montbenoit, lieu de sa résidence, avec certaines instructions et mémoires à luy envoyées par les seigneurs du privé Conseil, avez quinze chevaulx et autant de personnes, le quinziesme de septembre quinze cens vingt ung, et allé devers monseigneur le duc de Savoie, tant pour estre présent, de par ledit seigneur empereur, aux nopces dudit duc qu'il devoit lors tenir avec l'une des filles du Roy de Portingal, et pour aucunes matières et affaires secretz grandement touchans dont n'est besoing ici faire déclaracion. » (fol. 308) = « A maistre Guillaume Le Blanc, la somme de trente-deux livres du pris de XL gros, pour vingt journées par luy vacquiées, à l'ordonnance de l'Empereur, ès villes de Bruxelles et Malines, à faire cincq inventoires des titres et enseignemens, servans à l'Empereur, ses pays, royaulmes et seigneuries, trouvez après le trespas de feu messire Philippe Haneton, en son vivant chevalier et audiencier, en son comptoir et maison audit lieu de Bruxelles, et iceulx inventoires délivrez aux gens des finances, pour commander les trésoriers et gardes des chartres de chascun pais, affin de, sur iceulx, recevoir lesdits titres et les mectre et porter ès trésors desdites chartres. » (fol. 319 v°) = « A maistre Jehan de Warenghien, conseillier de l'Empereur et maistre en la Chambre des Comptes à Lille, la somme de cinquante-deux livres du pris de XL gros, pour estre parti de la ville de Lille, le x° jour de juing quinze cens vingt et trois, et avoir porté avec luy, en la ville de Malines, pluiseurs registres des chartres reposans en icelle Chambre, venans de Replemonde, et iceulx délivrez ès mains de monseigneur le trésorier général messire Jehan Ruffault, pour en iceulx chercher et trouver aucuns tiltres et enseignemens concernans le fait ecclésiasticque et autrement, affin de garder et maintenir l'Empereur en ses haulteur et anciens droiz et prérogatives, et avec ce avoir aussi porté les inventoires des joyaulx en intencion de besognier au renouvellement d'iceulx avec la garde des joyaulx de l'empereur... » (fol. 325 v°.) = « A Philippe de Souastre, la somme de cent soixante livres dix solz du pris de XL gros, pour son remboursement de semblable somme qu'il avoit certiffié et affermé en sa conscience avoir paié, desbourssé et soustenu de perte sur certaine grande quantité de pain et cervoise, que, par le commandement et ordonnance dudit seigneur Empereur, il avoit achaté et fait cuyr en la ville de Valenchiennes, et de là envoyé devant Éstrez-au-Pont, pour l'avitaillement des gens de guerre y estant, pendant que monseigneur de Nassou, capitaine général, y avoit *mis le* siège, et, depuis que icelluy siège fust levé, envoyé après lesdits gens de guerre qui venoient sur les frontières de Haynnau et tiroient à Tournay, comme pour despens extraordinaires, louaiges de chariotz, chevaulx, ghydes, tonneaulx à mectre lesdits pain et cervoise, qui furent en partie gastez au moien d'icellui siège. » (fol. 349 v°)

B. 2316. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin; 4, papier, 2 sceaux.

1 janvier 1523 — 31 décembre 1523. = Mandement de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, ordonnant : — de renouveler l'inventaire des joyaux et des tapisseries, à cause « du grant changement qui y soit advenu et parce que en avons fait prendre et emporter avec nous en noz royaulmes d'Espaigne plusieurs pièces d'icelle tapisserie, en donné aucunes où bon nous a semblé et que les autres sont usées et fort empirées, » et confiant le soin de rédiger ce nouvel inventaire au comte de Hoogstraeten, chef des finances, à Jean Ruffault, trésorier général des finances, à Pierre de Locquinghem, maître d'hôtel, à Jean Van der Eycken, maître en la Chambre des Comptes de Bruxelles, et à Jean de Warenghien, maître en la Chambre des Comptes de Lille, et de payer divers sommes à plusieurs seigneurs

et officiers. = Lettres de don accordées par le même Empereur : — à Ysembart de Houchin, seigneur de Longuastre, à Jean Cannet, dit Preudhomme, de Frévent, qui reçoit rémission de peine, aux habitants de Roquetoire, village qui a été « par plusieurs fois pillié et destruit, et la plupart buslé, et leur église destruite, et plusieurs des habitants bleschiés, » à la ville de Mons, en Hainaut, qui a « ci-devant soustenu et encoire soustient et supporte journellement grans charges tant en payement de dettes, achat d'artillerie comme en fortiffications et réparacions qui sont nécessaires au bien et seureté d'icelle. »

B. 2317. (Portefeuille.) — 26 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1 janvier 1528 — 31 décembre 1528. = Lettres d'attestation : — des échevins de la ville de Valenciennes déclarant avoir reçu une somme de seize cents livres qui leur a été accordée par l'Empereur pour travailler aux fortifications de leur ville, des échevins de Béthune qui ont reçu le serment prêté par Frédéric de Melun, comte d'Épinoy, en qualité de gouverneur de Béthune, et de plusieurs commissaires aux revues des troupes ; — de Ghislain de Hennin, seigneur de Louvignies, lieutenant de la forêt de Mormal, au sujet de la paisson en cette forêt, de la confrérie de Saint-Sébastien du serment de l'arc à main, de Saint-Omer, au sujet d'un don qui lui a été fait par l'Empereur, des échevins de Lille concernant les assis et de plusieurs autres villes et officiers.

B. 2318. (Portefeuille.) — 71 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1 janvier 1528 — 31 décembre 1528. = Lettres de commission de Charles, empereur, nommant ou confirmant dans leurs fonctions François de Melun, gouverneur de Béthune et Simon Poulle, maire de la ville de Valenciennes. = Quittances : — de Jean Micault, receveur général des finances, de Renaud de Brederode, comte de Vianen, et de Jacques de Luxembourg, comte de Gavre, seigneur de Fiennes, au sujet des services qu'ils ont rendus pendant la guerre ; — de Pierre de Boulais, écuyer, seigneur d'Anvain, de Jean de Stavele, seigneur d'Isenghien, comte d'Estaires, de Francisque de Guzman, capitaine, de Severt Overlacker, capitaine, de Damien Torck, dit Harpin, capitaine, d'Herman de Battembourg, capitaine, de Lubert Turck, capitaine, de François d'Osthove, seigneur dudit lieu, capitaine, pour services militaires, et de plusieurs autres ; — de Jean du Berquin, écuyer, capitaine du château de la Motte-au-Bois, de François de Hocron, écuyer, capitaine de Renescure, de Piérart d'Anzin, sergent de la Haye-le-Comte, de Pierre George, louvier du Hainaut, d'Hubert Chrétien au sujet d'une somme de douze livres payée par les habitants de Merville, et de plusieurs autres.

B. 2319. (Portefeuille.) — 68 pièces, parchemin ; 3, papier.

1 janvier 1528 — 31 décembre 1528. = Quittances pour rentes : — de Nicolas Bernard, abbé de Saint-André lez Aire, de Jean, abbé de Ham, en Artois, de Pierre, abbé de Nizelles au diocèse de Cambrai, de Jean Le Vasseur, chapelain du château de Saint-Omer, d'Henri Le Tourneur, curé de Saint-Martin hors Saint-Omer, de frère Pauwels, prieur de Melle, de Jeanne, abbesse de Flines, de Jeanne du Mesnil, abbesse de Sainte-Colombe de Blandecques, d'Agnès, abbesse des Clarisses de Peteghem lez Audenarde, de Jean Verdière, chevalier, seigneur de Péronne et de Fontaine, de Joachin de Failly, seigneur de Rumilly, de Gérard Thieulaine, bailli de mademoiselle Marguerite de Metteneye, dame de Marquillies, veuve de noble homme Philippe Pinnock, en son vivant seigneur de Marquillies, et de plusieurs autres. = Quittances pour gages et pensions : — de Henri, comte de Nassau, de Philippe, seigneur de Lannoy, capitaine et gouverneur de Tournai, de Christophe, bâtard de Habarcq, écuyer, capitaine et porteur d'enseigne de cinquante lances, de Jean de Martigny, chevalier, naguères maître d'hôtel de madame Éléonore d'Autriche, et de plusieurs autres ; — de Jean Le Maire, mayeur de la ville d'Arras, de Jacques Wallart, procureur de l'Empereur au pays d'Artois, de Robert Bertoul, écuyer, seigneur de Hallengues, de Denis de Bersacques, écuyer, lieutenant d'Adrien de Croy, capitaine et bailli de Saint-Omer, de Gérard de Marbaix, écuyer, demeurant à Mons, de Gaspard de Cuesmes, lieutenant de la forêt de Mons, et de plusieurs autres. = Lettres concernant les travaux exécutés à l'église de Brou près Bourg en Bresse : trois lettres, l'une du président et des gens du Conseil de la Bresse, l'autre de Paul de Dronier, prieur du couvent de Brou, et la troisième de Louis Van Boghem, architecte chargé de la direction, rendant compte à Marguerite, archiduchesse d'Autriche, de l'état d'avancement de l'édifice dont l'archiduchesse aura « grant honneur et

loange de tous ceulx qui l'ont veu et verront, » et demandant l'envoi de secours pécuniaires, dont le manque forcerait « de rompre l'atelier, que seroit gros dommaige et intérest, vue que il est pourveu de matières et de gens bien pour poursuivre et en brief achever l'euvre ; » lettre de Marguerite ordonnant de délivrer au prieur de Brou la somme de douze mille florins « pour emploier oudit édiffice et perfection d'icelluy. »

B. 2320. (Registre.) — In-folio, parchemin, 375 feuillets.

1 janvier 1524 — 31 décembre 1524. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, pour un an commençant le 1 janvier 1523 (v. st.). = Somme totale de la recette : 1,170,052 livres 5 deniers tournois. Somme totale de la dépense : 1,172,227 livres, 16 sous 5 deniers tournois. = « Aux prieur, religieux et couvent des Frères Prescheurs en la ville d'Utrecht, la somme de cincquante livres du prix de XL gros, pour don que l'Empereur leur a fait pour convertir et emploier en la fachon d'une verrière armoyée aux armes d'icelluy seigneur Empereur qu'ilz feroient faire au cueur de leur église. » (fol. 310) = « A Sampson de Lybano et Jehan Pérès de Gamboa, tant pour eulx comme pour et ou nom de leurs compaignons marchans Biscayens, la somme de mil livres du pris de XL gros, par ordonnance de l'Empereur et de ma dame l'archiduchesse, aiant pitié et compassion d'eulx et aux fraiz et despens qu'ils avoient soustenuz et supportés depuis ung an en çà, pour avoir poursuy la main levée de certain bois nommé Brezil amené de Portingal par deça, aiant esté prins et reprins en la mer par les Franchois et autres gens de guerre et depuis rescouz, où le facteur du roy de Portugal, ou nom de son maistre, prétent avoir droit, et lesdits de Lybano et Gamboa et leursdits compaignons et autres en la qualité qu'ils procédoient demandoient aussi droit, comme fait pareillement le procureur général, ou nom de l'Empereur, à tiltre de confiscation comme de biens appartenans aux Franchois tenans parti à luy contraire... » (fol. 316) = « A Johannes Maquet, de Binches, procureur et promoteur de notre saint Père le Pape, pour le fait des luthériens, la somme de deux cens livres du pris de XL gros, que, par le commandement et ordonnance dudit seigneur Empereur, de ma dame l'archiduchesse et de messeigneurs du privé Conseil et des finances, le receveur général luy a baillé et délivré comptant, en prest et paiement sur les despens qu'il avoit convenu et conviendroit faire pour procéder et corrigier ceulx tenant le parti de Luthère. » (fol. 342 v°) = « A Hubert Smets, appoticaire, demeurant au Mortier d'Or à Malines, la somme de vingt huyt livres six solz six deniers, pour plusieurs parties de droghes, pocions et médecines, qu'il avoit, par le conseil et advis et ordonnance de maistres Cornille et Joachim Roland, docteurs en médecine, résidant audit Malines, faictes et délivrées pour monseigneur le prince de Dannemarck durant sa maladie pour le réduire à convalescence et le y entretenir. « (fol. 343, v°)

B. 2321. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1 janvier 1524 — 31 décembre 1524. = Mandements de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, et de l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, ordonnant : — au comte de Hoogstraeten, chef des finances, au seigneur d'Agny, président du Conseil privé, à Jean Ruffault, trésorier général des finances, à Charles Carondelet, seigneur de Potelles, à Jean de Warenghien, maître de la Chambre des Comptes de Lille, et à Jean Van der Eycken, maître de la Chambre des Comptes de Bruxelles, de rédiger un nouvel inventaire « des baghes et joyaulx » de l'Empereur, au gouverneur de Lille de connaître des affaires de la seigneurie de Piettre, située à Aubers et dépendant de l'ordre de Malte, échue à l'empereur par droit de confiscation, et au procureur de Béthune de faire une enquête touchant Jean de Melun, vicomte de Gand, qui « puis aucuns jours se seroit trouvé en nostre ville de Béthune et y a voulu forcyer une josne fille ou autre femme et y a inhumainement murdry ung homme qui luy blasmoit ou autrement vouloit empeschier sa mauvaise voulunté et a bleschié autres, et autrement commis divers énormes actes de mauvais exemple et très dangereuse conséquence, pour, le tout veu, y estre ordonné ce que de raison. »

B. 2322. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1 janvier 1524 — 31 décembre 1524. = Lettres de don et d'exemption de tailles et impôts accordées par Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, et l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas : — à Philippote Tserclaes, veuve de messire Michel de Sars, seigneur de Clairfayts, qui reçoit l'exemption du droit

de quint, parceque son dit feu mari a esté prins prisonnier des Franchois et emmené à Guyse, et, pour estre élargi, luy convint donner une ranchon dont jamais il ne fut récompensé, » à la ville de Tenremonde et à celle de Mardyck, qui ont fourni leur part dans « les grandes et excessives tailles » imposées au pays de Flandre, à cause de la présente guerre, et à plusieurs autres villes et personnes.

B. 2323. (Portefeuille.) — 23 pièces, parchemin.

1 janvier **1524** — 31 décembre **1524.** = Lettres d'attestation : — de Jacques de Luxembourg, comte de Gavre, et de Josse Van Rokeghem, au sujet des navires de guerre qui devaient tenir la mer sur les côtes de Flandre, des maîtres de la Chambre des Comptes de Lille concernant des extraits des comptes relatifs au transport de l'artillerie et des munitions de guerre, de Damien de Negre, marchand « gènevois » demeurant à Anvers, qui a reçu l'autorisation de faire venir quinze bateaux d'ardoises sans payer autre droit que le vingtième denier, de Guillaume de Rebecque, lieutenant du bailli de Saint-Omer, des échevins de Renaix, au sujet de l'exemption des tailles qui leur a été accordée, et de plusieurs autres ; — des gens des Comptes de l'Empereur et de Guillaume Le Blanc, commis à la recette de l'Aumône de Flandre, au sujet des aumônes de la présente année distribuées à Lille, parmi lesquelles figurent « XXIIII sols parisis à une povre vesve, demourant en la paroisse Saint-Maurisse de ceste ville, couchant sur l'estrain, XII livres parisis à Jacques Parent, huissier, pour délivrer aux povres prisonniers lez ceste Chambre, quant ilz aueront nécessité de pain, XLIIII sols à Petit Jehan Dubois, prisonnier pour debte, estant en grant povreté et affin de widier prison, à une povre femme entechée de la maladie de lèpre, VI l. XII s. à la fille de feu Jehan de la Rivière dit Plaisett, pour furnir à ses habillemens, affin de entrer en religion à l'abbaye de Beaupret, considéré sa grant povreté et que, sans l'aulmosne des bonnes gens, ses amis n'eussent peu furnir à la despense, à la femme Jacques Roze, demourant à Saint-Maurice, chergié de pluiseurs petis enffans, couchant malade en grant povreté, lui a esté donné en aulmosne, le III[e] jour de février XV[c]XXIIII, adfin qu'elle et ses petis enffans prient Dieu pour la bonne prospérité de l'Empereur, ung karolus de XLIIII s. »

B. 2324. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 5 papier.

1 janvier **1524** — 31 décembre **1524.** = Lettres de commission de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, et de l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, nommant : — Philippe de Longueval, châtelain de la Cour-le-Comte à Arras, Thomas de la Roche, châtelain à Arras, Louis Grenet, conseiller à Béthune au lieu de Guillaume, son père, Pierre Gotrain dit Bourgois, chargé des fonctions de bailli à Haubourdin et Emmerin, au lieu de Charles Carondelet, seigneur de Potelles, retenu dans le Hainaut, Jérôme Van der Noot, Nicolas Perrenot et plusieurs autres au soin de réviser le procès pendant entre Mercurin de Gattinara, grand chancelier, d'une part, et demoiselles Anne et Marguerite de Champdivers, d'autre part, au sujet de la terre de Chevigny.

B. 2325. (Portefeuille.) — 50 pièces, parchemin.

1 janvier **1524** — 31 décembre **1524.** = Quittances : — de Jean Micault, receveur général des finances, de Ponthus de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, et Guy, seigneur du Payage, écuyer, capitaines de la ville de Douai, de Jean de Stavele, seigneur d'Isenghien et d'Estaires, capitaine des piétons flamands tenant garnison à Béthune, de Jean du Berquin, écuyer, capitaine du château de la Motte-aux-Bois, de Jacques de Montigny, seigneur de Noyelles, gouverneur de la ville du Quesnoy en Hainaut, d'Albert d'Esnes, écuyer, capitaine de piétons, de Gilles d'Esnes, écuyer, « capitaine de Sanson, porteur d'enseigne de cincquante lances, » de Gilles du Riez, écuyer, capitaine de cinquante lances, au sujet des services qu'ils ont rendus dans la présente guerre, et de plusieurs autres officiers de l'Empereur ; — de Jean Dubois, gardien des prisons de la tour de France, au sujet d'une somme payée par ordre de messire Jacques de Blondel, chevalier, seigneur de Cuincy, bailli de Tournai et Tournésis, des échevins de Dunkerque et de la vierschaere de Cassel, au sujet de l'exemption et remise des aides fournies à l'Empereur, des échevins de Nieuport concernant l'exemption des mêmes aides et l'armement des navires destinés à protéger les pêcheurs, des échevins d'Ostende, à l'occasion de la prise d'une barque française, et de plusieurs autres villes et personnes.

B. 2326. (Portefeuille.) — 43 pièces, parchemin.

1 janvier 1524 — 31 décembre 1524. = Quittances pour rentes : — de Josse Vaerheil, receveur de la collégiale de Saint-Omer, de Jean Le Vasseur, chapelain du château de Saint-Omer, de frère Christophe de Journy, prieur des Chartreux du Val de Sainte-Aldegonde, près Saint-Omer, de Jean Le Prévost, abbé de Saint-Sauveur de Ham en Artois, de Jacques Varwel, prieur des Chartreux du mont Saint-André lez Tournai, d'Holopherne d'Aveluz. = Quittances pour gages et pensions : — d'Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, seigneur de Montigny et de Culembourg, chef des finances de l'Empereur, de Thomas Ysaac, roi d'armes de l'ordre de la Toison d'Or, de Denis de Bersacques, écuyer, seigneur de Monnecove, lieutenant premier et général du bailli de Saint-Omer, de Joseph de Baenst, écuyer, seigneur de Melissant, commis « avec autres à passer les monstres et reveues de tous les gens de guerre des garnisons, » de Laurent Lambrecht, sergent des bois d'Artois, d'Isabelle de la Perrière, veuve de Jacques de Ghibrechies, et de plusieurs autres. = Deux quittances pour travaux, l'une concernant l'exécution de ponts au château de Lécluse, et l'autre, une fourniture de bois faite par Jean Lambrecht pour le même château.

B. 2327. (Registre.) — Registre in-quarto, papier, 36 feuillets.

1524 — 1528. = « Registre des finances » de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, comtesse de Bourgogne et gouvernante des Pays-Bas, du 1 juin 1524 au 2 septembre 1528. = Mandements de Marguerite d'Autriche, octroyant diverses sommes ou accordant diverses fonctions, grâces et faveurs ; — au seigneur des Brunes, écuyer ; — à Élion d'Andelot, écuyer ; — à Étienne Lullier, valet de chambre ; — au sujet des dépenses faites au couvent de Notre-Dame des Sept-Douleurs à Bruges ; — à Antoine de Salins, seigneur de Béthaucourt, conseiller en la Cour du parlement de Dole ; — à Pierre de Marnix, écuyer tranchant ; — à Charles Cerise, bailli de Faucogney ; — à Richard Coutault, trésorier de la grande saunerie de Salins ; — à Jean Saulvestre, fermier de la clergye de la châtellenie de Salins ; — à Josse Merein, curé de Cauembergbe, au sujet de la fondation d'une messe du Saint-Esprit en l'église dudit Cauemberghe ; — à Jean d'Oxonne, ci-devant huissier de la Chambre de la reine de Portugal ; — à Jean de la Croix, receveur des aides du Hainaut ; — à Pierre Salin, huissier de la Salle de l'archiduchesse ; — à « messieurs des quantons de la suppérieure Germanye, pour une gracieuse reconnoissance en faveur de la lighe héréditaire d'entre les maisons d'Austriche et de Bourgoigne et eulx ; » — à messire Jean Ruffault, trésorier général des finances, qui reçoit cinq cents livres ; — à demoiselle Françoise de Brederode, fille d'honneur de l'archiduchesse, qui reçoit mille livres « pour et en avancement de son mariage avec le seigneur de Piéterssein ; » — à Laurent de Gorrevod, gouverneur de la Bresse, qui reçoit l'autorisation de désengager la terre et seigneurie de Quingey des mains des demoiselles de Quingey, en leur remboursant la somme de neuf mille trois cent cinquante-deux livres six sous estevenans ; — à Érasme Schetz, marchand d'Anvers, qui s'est engagé à faire tenir à l'archiduchesse, à seize lieues en deçà d'Anvers, les revenus de son douaire d'Espagne ; — à Pierre Finot, fermier des moulins de Dole ; — aux habitants de « Veler lez Gray ; » — à Jean Courtois, huissier des finances de l'Empereur, qui reçoit cent livres de quarante gros, « en considéracion de payne et travail qu'il a eu et prins, l'espace d'ung an ou plus, pour faire faire ung livret appellé le chappelet Nostre-Dame, tout par figures, que pour la façon et estouffe d'icelluy ; » — aux admodiateurs du pays de « Vuand ; » — à Claude Tissot, de Pontarlier ; — à Claude de Bauffremont, baron et seigneur de Clèrevaux et Sembarnon, qui reçoit lettres de rémission à l'occasion de « delictz, actemptaz et voyes de fait par luy commis ; » — « à Hugues-Alphonse de Chaulein, » pour salaire ; — à messire Charles de Poupet, grand commandeur d'Alcantara, seigneur de la Chaux, pour ses bons services qui n'ont pas été suffisamment rémunérés ; — à Marguerite Scellières et Ursule Hoyelle, filles de chambre des princesses de Danemarck ; — à la princesse d'Orange ; — à Jean Damas, saucier de l'archiduchesse ; — à Engelbert Bruninck, pour ses bons services ; — à Jacques Kenon, aide de la tapisserie ; — à Étienne Ysabel, pelletier de l'archiduchesse ; — à Hans Le Roy, son tailleur ; — aux serviteurs de l'archevêque de Besançon, qui reçoivent rémission des « outtraiges » qu'ils ont commis à Villers-Patay, lieu dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent ; — à Jean Augier, dit le petit Breton, la somme de vingt livres, « pour acheter une robe fourrée, et ce en faveur et considéracion d'aulcunes épitaphes et composicions par luy faictes en rigme et en prose, dont il nous a fait présent ; » — à maître Jean Poinsot, qui est venu de

Bourgogne à Malines, au sujet des affaires des limites de la Bourgogne et de la Lorraine ; — à Antoine de Salins, seigneur de Béthaucourt ; — à messire Claude Guyot, avocat fiscal du Conseil à Bourg en Bresse ; — à Antoine Glannet, trésorier de Dole et receveur général de Bourgogne ; — à Nicolas et Jacques Maillet, de Salins, à qui est accordé en arrentement, un ouvroir établi au bout de la Halle au blé de Salins ; — à Louis de Flandres, chevalier, seigneur de Praet, conseiller et chambellan de l'Empereur ; — aux religieuses de Sainte-Élisabeth, de Bruxelles ; — à Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, maréchal de Bourgogne ; — à dame Philippote de Luxembourg, princesse d'Orange ; — à Étienne et Anne Grand, enfants de Jean Grand, receveur de la gabelle de la saunerie de Salins ; — aux religieux du couvent de Brou, « pour l'empoisonnaige de deux estangs assis à Chevroux ; » — à Louis Vyonnet, trésorier du douaire de Savoie, qui a payé trois cent soixante-deux écus d'or au soleil et un sou tournois, « tant pour l'achat de neuf pièces de marbre par lui achetées à Pise, pour faire aulcuns ouvraiges en nostre couvent de Broux, que pour l'amenaige d'icelles jusques au port de Neyron sur le Rosne, dessoubz nostre chasteau de Mirebel, et pour l'amenaige et charriaige depuis ledit port de Neyron jusques audit Broux ; » — au capitaine Guyot, en considération de ses bons services ; — à Jean, Henri de Villersexel ; — aux religieux de Brou, qui reçoivent les biens appartenant à l'archiduchesse par le trépas de « frère Nysyer de Turno, jadis templier de Villers, de l'ordre de Sainct Jehan de Jérusalem, naguères décédé, et en son vivant homme taillable de mainmorte et serve condicion ; » — à messire N. de Ray, seigneur dudit lieu, chevalier, nommé lieutenant du gouvernement et maréchal de Bourgogne, pendant l'absence du prince d'Orange, vice-roi de Naples, occupé au service de l'Empereur.

B. 2328. (Registre.) — In-folio, parchemin, 296 feuillets.

1 janvier **1525** — 31 décembre **1525**. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, pour un an commençant le 1 janvier 1524 (v. st.) = Somme total ede la recette : 1,045,275 livres 4 sous 3 deniers tournois. Somme totale de la dépense : 1,055,493 livres 14 sous 5 deniers tournois. = « A Richard de Blois, escuier, la somme de cincquante livres du pris de XL gros, pour ung voyaige par luy fait, au mois de juillet quinze cens vingt cincq, de la ville de Bréda, avec le seigneur de Warte, ambassadeur de la régente de France, lequel estoit venu par devers madicte dame, pour conclure l'abstinence de guerre lors conclute par deçà avec les François, jusques à Péronne à toute extrême diligence, pour, par moyen dudit ambassadeur, obvier à certaine empreinse que le comte de Brianne, les seigneurs de Humières, de Torre et autres avoient entencion de faire sur les pais de l'empereur, avant icelle abstinence publiée, que eust porté ung gros dommaige aux pais et subjectz des frontières, à cause qu'ils estoient grant nombre, tant de piet que de cheval, comme pour ung sien cheval qu'il presta à ung gentilhomme dudit Péronne, que ledit seigneur de Warte, à la requeste et poursuite dudit de Blois, envoya à toute extrême diligence, après les capitaines et gens de guerre qui estoient allentour de Saint-Quentin pour marcher aux champs, pour rompre leur empreinse, lequel traicta ledit cheval de telle sorte qu'il ne le puet rapporter audit Péronne. » (fol. 225) = « A Charlot de Marche et Jehan de Mons, archiers de corps de ma dame l'archiduchesse, la somme de quatre livres du pris de XL gros, pour despens par eulx soustenuz au voyaige que ilz avoient fait, par ordonnance, avec les Égyptiens, pour les ghyder et conduire hors des pais de par deçà, où ilz estoient entrez à groz nombre à la grant foulle des pouvres gens du plat pais. » (fol. 241) = « A messire Anthoine de Lalaing, pour remboursement de dons que ma dame l'archiduchesse avoit fais au nom de l'Empereur..., à ung paintre de Gorchem, lequel a fait une quarte du pais de Gheldres, XII s..., au coustre de La Haye pour aucuns services par luy faiz touchant les Luthérians, XLIIII s... » (fol. 246) = « Aux gardiens et religieulx du couvent de Saint François en la ville de Béthune, la somme de soixante livres du pris de XL gros, pour don que le seigneur Empereur leur en a fait, pour Dieu et en aulmoisne, pour l'emploier en l'achat de chesnes et autres bois et à la réédification de leurdit cloistre. » (fol. 249) = « A l'escuier Grozpain la somme de cincq cens cincquante livres du pris de XL gros, pour don que madame luy en avoit fait, pour les bonnes nouvelles qu'il avoit apportées à madicte dame, le troisième jour de mars quinze cens vingt-quatre, de la victoire eue par les gens de l'Empereur devant Pavie allencontre du roy de France et de ses alliez, de la prinse d'icelluy Roy et de plusieurs autres bons personnaiges en groz nombre, au grant honneur dudit seigneur Empereur. » (fol. 250) = « Aux prieur, religieulx et convent de Saint-Pol ou Rouge Cloistre, ou bois

de Soigne, la somme de cens livres du pris de XL gros, pour don, pour convertir et emploier en une verrière armoyée des armes de l'Empereur, qui seroit mise et assise ou chief lieu du coer qu'ilz avoient auparavant fait faire en leurdit cloistre. » (fol. 251) = « A messire Loys de Ligne, baron de Barbanson, conseiller et chambellan de l'Empereur, la somme de mille livres du pris de XL gros, en considéracion des bons et continuelz services que auparavant il avoit faiz tant à feu l'Empereur, son seigneur et grant père, le Roy de Castille, son père, comme à luy, en plusieurs voyaiges, guerres, armées et autrement en diverses manières, mesmement en récompense de ce que, depuis le commancement de la guerre contre le roy de France, il avoit entretenu pluiseurs compaignons de guerre sur les frontières du pais et conté de Haynnau, pour la garde et seureté d'icelles à ses grans fraiz, oultre et par dessus les piétons dont il avoit eu charge. » (fol. 252 v°) = « Au receveur général des finances, la somme de trois cens livres du pris de XL gros, pour deux grandes couppes d'argent dorrées dedans et dehors, de fin or, ouvrées à la mode d'Italie, pesans douze marcs, quatre onces, lesquelles ma dame a fait présenter au docteur Kenick, ambassadeur du roy d'Angleterre, aiant longuement séjourné par devers madicte dame, et lequel icelle seigneur Roy avoit mandé retourner par devers luy et en avoit envoyé deux autres en son lieu, pour une souvenance et affin qu'il eust les affaires dudit seigneur Empereur pour recommandées, par devers sondit maistre et le cardinal d'Angleterre. » (fol. 254) = « A Marc de Glasere, orfèvre, demourant à Bruges, la somme de vingt-neuf livres du pris de XL gros, pour semblable somme à quoy avoit esté appointié avec luy tant pour la façon et gravure d'un nouveau seel comme pour vingtcincq esterlins d'or y employé, que l'on avoit lors naguères fait faire pour en sceller les descharges et autres affaires des finances dudit seigneur Empereur, au lieu d'un autre, lequel estoit rompu, et lequel a esté délivré ès mains du comte de Hoochstrate, chief desdites finances, pour en signer icelles décharges et autres affaires. » (fol. 265 v°). = « Au receveur général des finances la somme de dix-sept livres qu'il a paié et délivré comptant, assavoir à l'hoste de l'Escu Rouge à Malines pour trentequatre gheltes de vin de Rin cler, pour d'icelles faire faire du vin médicinal, comme l'on estoit accoustumé faire pour le seigneur Empereur, ainsi qu'il l'avoit escript et ordonné faire faire et luy envoyer en Espagne, et à Jacques Huissone, apoticaire et espicier dudit seigneur Empereur, tant pour feu pour cuyr ledit vin, pluiseurs droghes, espices et herbes qu'il a mises et cuytes avec ledit vin médicinal et sa paine, le sallaire et chariaige d'un homme qui a mené ledit vin à Armuyde, et icellui délivré ès mains du thollenaire illecq, pour, par le premier navire allant en Espaigne l'envoyer audit seigneur, Empereur. » (fol. 266 v°) = « A maistre Jehan Van Battel, paintre, demourant à Malines, la somme de quarante-quatre livres du pris de XL gros, pour la façon et estoffe d'une cotte d'armes aux armes de l'Empereur, pour fusil, hérault d'armes dudit seigneur Empereur, lequel s'en alloit, avec le seigneur de Bredam, vers le Roy de Polone, luy porter le collier de l'ordre qu'il a faite, et délivré par le commandement dudit seigneur Empereur. » (fol. 267 v°)

B. 2329. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin; 1, papier.

1 janvier 1525 — 31 décembre 1525. = Mandements de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, et de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, ordonnant : — de faire remettre au receveur les revenus et deniers censifs de la terre et seigneurie de La Bassée, qui a été confisquée à cause de la guerre contre le roi de France, de tenir compte à Jean Palette, commis à la recette de l'artillerie, de diverses dépenses faites pour fortifier les places fortes du Luxembourg, par ordre de Claude Bouton, seigneur de Corberon, gouverneur des pays en l'absence du capitaine général, et de délivrer diverses sommes d'argent à plusieurs officiers et gentilshommes. = Lettres de don et d'exemption d'impôts ou de peines, accordées par les mêmes princes ; — aux habitants des châtellenies de Furnes, Cassel, Bailleul et Bourbourg, qui, au mois de juillet quinze cent vingt-cinq, ayant été informés que « nombre de gens de guerre venoient pour envahir et destruire nostre pays de Flandre, se sont mis en telz debvoirs que ilz ont eu dépence pour plus de neuf mil livres de quarante gros, tant pour les piéton squ'ilz envoyèrent à nostre cousin, le comte de Gavre, cappitaine général en Flandre, que ceulx qu'ilz mirent et tenoient prestz pour s'en ayder en ung besoing, » aux habitants d'Alost, de Gand, de Bruges et d'Ypres, qui ont aussi fait de grandes dépenses pour la même guerre, et à plusieurs autres villes et personnes ; — à Antoine Renier, de Goulx lez Versel, qui avait tué le sieur Claude Gilles, par lequel il se croyait ensorcelé, à maître Guillaume Basin, dit Maingeot, seigneur de Montaillète-lez-Vesoul, licentié en droit, qui reçoit l'anoblissement pour lui et ses descendants.

B. 2330. (Portefeuille.) — 20 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1 janvier 1525 — 32 décembre 1525. = Lettres et actes d'attestation : — des échevins des villes d'Avesnes en Hainaut, Croix et Forest, aussi en Hainaut, Englefontaine, Vendegies-sur-Écaillon, Le Quesnoy, Louvignies lez Le Quesnoy, Valenciennes, Aire, Ypres et Gand, au sujet des domaines et revenus de l'Empereur; — d'André Lecocq, Dominique Lecocq, Jean De le Sart et Nicolas de Paris, hommes de fief de Hainaut, d'Antoine Meurant, maître charpentier de Hainaut, du receveur général des finances et des maîtres de la Chambre des Comptes de Lille, au sujet d'ambassades et voyages faits pour le service de l'Empereur. = Lettres de Charles de Luxembourg, seigneur de Bauffremez, gouverneur de la terre et seigneurie d'Havrincourt, nommant Adrien de Boufflers, écuyer, seigneur de Villers-Plouich, aux fonctions de bailli et garde de la justice de la terre et seigneurie d'Havrincourt.

B. 2331. (Portefeuille.) — 33 pièces, parchemin.

1 janvier 1525 — 31 décembre 1525. = Quittances : — de Jean Micault, receveur général des finances, de Louis d'Egmond, capitaine général « de toutes les gens de guerre tant de cheval que de piet, estans à la charge de l'Empereur en ses pays de pardechà, » de Philippe de Croy, marquis d'Aerschot, lieutenant et capitaine général de Hainaut, pour dépenses « tant en espyes, dons, messageries, voaiges que autrement et extraordinairement pour le fait de la guerre; » de Jacques de Luxembourg, comte de Gavre, seigneur de Fiennes, capitaine général de Flandre, de Louis Rolin, seigneur de Berlaimont et d'Aymeries, et de plusieurs autres seigneurs et officiers de l'Empereur; — de Séraphin de Taxis, lieutenant du maître des postes de l'Empereur, de Florent de Potelles, écuyer, de Thiéri de Brandebourg, seigneur de Boullau, bailli de Namur, de Jean de la Croix, receveur général de Hainaut, de Rufin de le Ruyelle, premier lieutenant du bailli de Lille, au sujet de « la mise de fait de la donacion faicte à Jacques de la Woestine, escuier, par feu Jehan de Croix, son oncle, des fiefz des Maretz et de la Corbillerie, gisans ès paroisses de Croix et Wasquehal, » et de plusieurs autres seigneurs et officiers.

B. 2332. (Portefeuille.) — 39 pièces, parchemin.

1 janvier 1525 — 31 décembre 1525. = Quittances pour rentes : — du chapitre de la collégiale Saint-Pierre de Cassel au sujet d'une messe fondée par Yolande de Bar, dame de Cassel, de Jean Le Prévost, abbé de Saint-Sauveur de Ham en Artois, d'Henri Le Tourneur, curé de Saint-Martin hors Saint-Omer, d'Eustache Leuwiers, prêtre, chapelain de Sainte-Catherine du Quesnoy, de Jeanne du Maisnil, abbesse de Sainte-Colombe de Blandecques, de Pierre de Griboval, receveur général de Flandre, et des échevins de la ville de Saint-Omer. = Quittances pour gages et pensions : — des « orateurs des douze cantons des ligues de la Haute-Alemaigne, présentement assemblez en la ville de Lucerne, » au sujet de la somme de mille douze écus et demi que l'archiduchesse Marguerite leur devait à cause de l'alliance faite entre lesdits cantons Suisses et la maison de Bourgogne, de Louis de Lewendalle, capitaine de cent archers des ordonnances de l'empereur, de Jean de Beauval, prévôt des maréchaux d'Artois, d'Antoine de Luzy, naguères trésorier des chartes de Hainaut, à cause d'une pension qu'il reçoit chaque année sur les deniers de la recette générale de Hainaut, d'Aubert de Marquette, naguères archer de corps de l'Empereur, de Jean Blomme, sergent des bois de Ruhout, de Denis de Bersacques, seigneur de Monecove, lieutenant général du bailli de Saint-Omer, de Jean Bosquillon, licentié ès lois, procureur de l'Empereur en son élection d'Artois, de Joachim de Failly, seigneur de Rumilly, de Cléty, d'Aval, du Plouich, de François d'Osthove, seigneur de Ronde et de Werdrecht, et de plusieurs autres seigneurs et officiers de l'Empereur.

B. 2333. (Registre.) — In-folio, parchemin, 292 feuillets.

1 janvier 1526 — 31 décembre 1526. = Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, pour un an commençant le 1 janvier 1525 (v. st.). = Somme totale de la recette : 528,239 livres 11 sous 9 deniers tournois. Somme totale de la dépense : 541,629 livres 13 sous 9 deniers tournois. = « A messire Nicolas Coppin *De Montibus*, doyen de Saint-Pierre à Louvain, inquisiteur, *Rewardus* Tapper, *de Enchusia*, docteur en théologie, maistre Jacques de Ronck, chantre de Louvain, scribe de la Cour de Cambray, Guillaume Caverson, no-

taire dudit inquisiteur, et Jehan Macquet procureur fiscal de l'inquisition luthériane, la somme de quatre cens huit livres quatorze solz du pris de XL gros, pour semblable somme que deue leur estoit, pour, par ordonnance, estre parti dudit Louvain, lieu de leurs résidences, et allé à Malines par devers ma dame l'archiduchesse et le privé Conseil et des finances, et depuis à Anvers, pour procéder à examination et correction de pluiseurs personnages diffamez et actains d'icelle secte et hérésie luthériane, à l'exemple d'autres. » (fol. 195 v°) = « A messire Josse Laureins, la somme de six vingtz quatre livres dudit pris, pour, par ordonnance, estre parti de Malines, lieu de sa résidence, le XXIX[e] jour de janvier quinze cens vingt cincq, et allé audit Anvers, pour illecq, avecq les inquisiteurs, docteurs de Louvain et autres, procéder à l'examination et correction de pluiseurs personnaiges diffamez et attains de la secte et hérésie luthériane, à l'exemple d'autres. » (fol. 196) = « A Jehan Bonnot, écuier tranchant de ma dame l'archiduchesse, la somme de deux cens deux livres douze solz du pris de XL gros, pour semblable somme que deue luy estoit, pour, par ordonnance de madicte dame, estre parti de Malines, le XXIX[e] jour de décembre quinze cens vingt cincq, et allé avec Fransçois de Maerck, escuier, capitaine des archiers de madicte dame à Lescluse, pour faire restraindre le seigneur de Floranges, prisonnier de guerre, et lui donner garde, et pour lui faire faire une caige de bois forte et bien ferrée pour couchier de nuit icelluy seigneur de Floranges, pour estre tant plus asseuré de sa personne, en quoy faisant, allant, séjournant et actendant l'achèvement d'icelle caige et retournant à Anvers devant madicte dame, avec ledit capitaine, faire rapport de leur besongne, il a vacquié et esté occupé par l'espace de trente ung jours entiers...... » (fol. 198) = « A François de Maerck, la somme de deux cens livres dudit pris pour... estre parti de Malines, avec l'escuyer Bonnot, et allé à Lescluse parler au seigneur de Floranges, prisonnier de guerre, luy faire faire une gayolle et illecq séjourner près d'un mois, jusques elle avoit esté parfaite, et y mis dedans ledit seigneur de Florenges (1), pour la seureté de sa personne. » (fol. 237 v°) = « A Philippe de Souastre, escuier, conseillier et maistre d'hôtel de ma dame, la somme de cens livres du pris de XL gros, pour par ordonnance, estre parti de la ville de Malines, le XXVI[e] jour de décembre quinze cens vingt cincq, et allé à Gand et à Zwynarde, vers le Roy et feue la Royne de Dennemarck, illecq surprinse de maladie, pour les visiter de par madicte dame, et aussi déchargier l'abbé de Saint-Pierre, à Gand, auquel appartenoit icelle maison de Zwynarde et aux dépens duquel iceulx Roy, Royne, leurs enffants et domestiques estoient, d'icelle grosse despense et la faire conduire à la charge dudit dudit seigneur Empereur. » (fol. 201 v°) = « A maistre Guillaume Des Barres, secrétaire de l'Empereur, la somme de seize cens trente huit livres quatorze solz trois deniers du pris de XL gros, pour semblable somme que deue luy estoit de reste, pour, par ordonnance de ma dame, estre parti de Bruxelles, le XXII[e] jour de décembre quinze cens vingt cincq, et allé pardevers la duchesse d'Angoelesmois, régente de France, pour entendre d'elle l'interprétacion des tresves auparavant traictées entre le royaume de France et les subjectz d'icellui et ceulx de pardeçà, et traictier de nouveau la continuacion desdictes tresves, et icelle continuacion traictée passer outre en poste pour aller vers ledit seigneur Empereur affin d'obtenir de Sa Majesté l'aggréation et confirmation d'icelle continuacion de tresves, et aussi pour luy porter l'estat de ses finances de pardeçà, et solliciter aucuns autres affaires d'importance concernans ledit pais de pardeçà, en quoy faisant, allant à Salins en Bourgoingne, deslà par devers la Régente en France, laquelle il trouva à Rossillon, la suyvant à Lyon, sur le Roosne, séjournant illecq et besongnant sur la continuation de tresves, et pour ce que, ce pendant qu'il besoignoit illecq touchant sadicte charge, nouvelles vindrent que paix finale estoit traictée et conclute entre l'Empereur et le roy de France et leurs royaulmes et pais, venant en poste par devers madicte dame, pour luy apporter lesdictes nouvelles de la paix, à Anvers, et après avoir entendu par madicte dame lesdictes nouvelles, retournant aussi en poste, par son ordonnance, vers ledit seigneur Empereur, pour parachever sa charge et pour autres nouveaulx affaires dont madicte dame luy donna charge, et lequel il trouva en Andelousie, en ung villaige à dix lieues prez de Séville, le suyvant audit Séville, luy déclarant sa charge, sollicitant et actendant l'expédicion et despesche des affaires pour lesquelz il estoit venu, le suyvant à Cordova, et desla en la cité de Grenade, ou finablement il fust despéché, retour-

(1) Robert de la Marck, seigneur de Fleuranges, indomptable ennemi de la maison d'Autriche et l'un des plus vaillants capitaines de François I[er], avait été fait prisonnier à Pavie et envoyé immédiatement à la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite, « pour se rendre prisonnier sur parole où elle l'ordonneroit. » Marguerite, comme le prouvent les extraits ci-dessus rapportés, le traita avec la dernière rigueur.

nant en poste dudit Grenade à Bilbault et dudit Bilbau à Armuyde, en Zeellande par mer, et deslà par eau et chariotz à Bruxelles par devers madicte dame, lui faire rapport de son besongne, il a vacquié et esté continuellement occupé jusques au xxe jour de novembre enssuyvant quinze cens et vingt six, où sont compris trois cens trente trois jours entiers, qui, au pris de quatre livres du pris de xl gros que madicte dame et lesditz des finances luy ont tauxé et ordonné prendre par chacun jour, oultre et par dessus ses gaiges ordinaires, valent xiiic xxxii livres, et qu'il a paié et desbourssé en despens extraordinaires, premiers pour le louaige de quatre chevaulx qu'il prent audit Salins par devers ladicte Régente en France, à cause que ses chevaulx estoient si lassez qu'ilz ne povoient passer oultre, pour luy et pour Claude de Pommereulx et leurs serviteurs, et lequel il avoit, par ordonnance de madicte dame, mené avec luy à intencion de par ledit de Pommereulx, seurement renvoyer son besongnié vers ladicte Régente, à cause qu'il avoit charge de, passer oultre vers ledit seigneur Empereur, et lesquels quatre chevaulx il a euz par l'espace de vingt deux jours, oultre et par dessus la somme de soixante livres dicte monnoie que a esté ordonnée audit Claude de Pommereulx pour son voyaige, xxii l. Item, pour chevaulx de poste dudit Lyon audit Anvers, pour apporter lesdictes nouvelles à madicte dame, cviii l. Item, pour autres chevaulx de poste dudit Anvers jusques à Bayonne, viiixx xvi l. Item, pour autres chevaulx dudit Bayonne à Séville, iic vii l. Item, à ung courrier qu'il mena avec luy de Bourghes pour le conduire jusques audit Séville, à cause du langaige castillan qu'il ne seavoit, pour avoir adresse aux chevaulx de poste et autrement pour le bien de son voyaige, xxii l. x s. Item, pour chevaulx de poste dudit Séville audit Cordova, xx l. x s. Item, pour autres dudit Cordova à Grenade xxvii l. Item, pour autres chevaulx de poste dudit Grenade à Bilbau, ixxx ix l. Item, pour le passaige de la mer dudit Bilbau jusques à Armuyde, en Zeellande, xxviii l. iv s. iii d. Et pour le passaige d'eau et chariaige dudit Armuyde à Bruxelles, iiii l. x s. » (fol. 218 v°) = « A maistre George d'Espleghem, la somme de six vingt'dix neuf livres dix solz du pris de xl gros, pour, par ordonnance, estre parti de Malines, le second jour de may quinze cens vingt cincq, et allé à Gand devers le prieur des Augustins et le procureur du seigneur Empereur en Flandre, et deslà ou villaige d'Eertvelde pour prendre informacion du personnaige, qui, en l'église illecq, avoit fait érigier et mectre en une verrière scandaleuse figure d'aucunes ymages en dérision de Dieu et de ses apostres et de la foi chrestienne . . Item, pour estre parti dudit Malines, le xixe dudit mois de may et allé à Bois-le-Duc, pour soy informer sur aucunes rébellions faites contre justice par aucuns bourgeois d'icelle ville, en l'appréhencion d'un luthérian, qui, comme il avoit esté rapporté à madicte dame, estoit par eulx recoux.... et au premier voyaige à ung paintre pour avoir fait ung patron et pourtraicture de la verrière mise à Edeveld qu'il avoit délivré à madicte dame.... » (fol. 219 v°) = « A Anthoine de Hornes, la somme de six livres pour emploier à la façon d'un esmail armoyé des armes du seigneur Empereur. (fol. 230 v°) = « A Pierre Alamire, la somme de cincquante livres du pris de xl gros pour la perpaye de la somme de deux cens livres, à quoy madame et les seigneurs des finances avoient appointié avec luy pour ung grant livre de chant où estoient pluiseurs messes et autres suffraiges servans au service divin, qu'il avoit escript et fait les notes y nécessaires, lequel livre l'Empereur avoit mandé et escript pardeçà luy estre envoyé en Espaigne. » (fol. 249 v°) = « A François de Maerke, la somme de vingt cincq livres seize solz du pris de xl gros, pour, par ordonnance de ma dame, estre parti de la ville de Bruges, le xxviie jour de juing quinze cens vingt-six, et allé à Alost, et avec luy six archiers de madicte dame, pour, audit lieu, aller quérir damoiselle Josine de Remerswalle vesve de feu le seigneur de Liekerke, par ordonnance de madicte dame, et l'amener à Lescluse, pour illecq la constituer et tenir prisonnière de par l'Empereur, pour la désobéissance par elle fait de, en contrevenant au commandement et ordonnance de madicte dame, avoir reffusé l'ouverture du chasteau dudit Liekercke, à ce par pluiseurs fois requise et sommée de la part de l'Empereur, et leur avoir tenu de force en y mettant gens dedans icellui pour le garder et défendre, au contempt dudit seigneur Empereur, de madicte dame et de justice... Et premiers qu'il avoit payé à ung charton, qui, sur son chariot avoit amené ladicte damoiselle, sa servante et deux compaignons, qu'il avoit prins et mis sur ledit chariot pour la garder depuis Alost jusques à Lécluse, y comprins son retour audit Alost, vi l. Item, pour les dépens et repeues d'icelle damoiselle, sa servante, desdits deux compaignons et dudit charton à Audenarde, Vive, Thielt, Bruges et Lescluse, viii l. ii s. Item, auxditz six archiers de madicte dame, qui avoient esté avec ledit capitaine, pour plus seurement mener icelle damoiselle Josine, par chemins secretz et détournez du grant chemin, affin qu'elle ne fust rescousse, qui avoient vacquié avec luy l'espace de quatre jours. » (fol. 264 v°)

B. 2334. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin; 7, papier.

4 janvier **1526** — 31 décembre **1526.** = Mandements de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, et de l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, ordonnant : — de prendre trois mille trois cents livres sur les aides d'Artois « pour emploier à la fortificacion de nostre chasteau de Bappalmes, par advis et ordonnance du gouverneur du pais d'Arthois, le seigneur de Reulx, » de rembourser à Jean Ruffault, seigneur de Neuville, l'agent qu'il avait avancé pour payer à « certains bourgeois de la ville de Lille le cours de certaines rentes vendues en juing xxv, » de délivrer la somme de dix mille neuf cent cinquante-trois livres à messire Louis Rolin, seigneur d'Aymeries, « pour les gaiges et soldées de cincquante lanches, de cincquante piétons, d'autres cincq cens piétons, que il a entretenus soubz luy pour le fait de la guerre, » et de fournir diverses sommes à plusieurs autres seigneurs et officiers.

B. 2335. (Portefeuille.) — 98 pièces, parchemin.

2 janvier **1526** — 31 décembre **1526.** = Lettres de don et d'exemption d'impôts et des droits seigneuriaux accordées par Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre : — à Renaud de Brederode, seigneur de Vianen, lieutenant de cinquante lances des ordonnances sous la charge du seigneur de Ravestein, à Philippe de Croy, marquis d'Aerschot, qui reçoit l'exemption des droits seigneuriaux des terres de Lillers, Saint-Venant et Malannoy qu'il a reçues en don de Charles de Croy, prince de Chimai, aux villes et châtellenies de Lille, Douai Orchies, qui ont fourni à plusieurs reprises des impôts considérables durant la guerre, à la ville de Tenremonde, qui est exemptée de payer une somme de six cents livres. à la ville d'Ypres, qui reçoit remise de sept mille huit cents livres, « à cause des grosses sommes de deniers que pour la guerre il lui a convenu payer et à cause de quoy elle est en grans debtes et arriéraiges, » et à plusieurs autres seigneurs et officiers pour leurs services.

B. 2336. (Portefeuille.) — 27 pièces, parchemin; 4, papier.

1 janvier **1526** — 31 décembre **1526.** = Lettres et actes d'attestation : — de Robert Robin, prévôt de l'église de Soignies et aumônier de l'Empereur, au sujet de trois cent vingt-cinq livres distribuées, par ordre de l'empereur Charles et de l'archiduchesse Marguerite, « au couvent des Frères Prescheurs à Lille, aux Noires Seurs, qui sont en grant povreté, visitans les maladdes à Lille, aux povres orphenins de la Grange, à Lille, aux Seurs repenties, à Lille, aux Grises Seurs d'Armentières, ayant leur cloistre bruslé, au couvent des Frères Mineurs de Saint Omer, aux Grises Seurs de Songnies, à la vesve de feu Robinet Lucas, tapissier de la court, à Jennin Nennyn, jadis tapissier en court, à la vesve de feu Jehan de Linselles, povre gentillefemme, à Anthoine Bargueille Josne, religieuse estant aux escoles, à ung povre valleton à apprendre son mestier, à ung des enfants du vyoleur, à une povre fille pour entrer en religion par ma dame, » et à plusieurs autres; — de Louis, seigneur de Revel, capitaine de Bouchain, lieutenant de la forêt de Mormal, de Jean Gommer, écuyer, licencié ès lois, seigneur des Planques, lieutenant du souverain bailli de Lille, Douai et Orchies, et de plusieurs autres officiers de l'empereur. = Lettre de commission de Charles, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, nommant Guillaume de Wilde aux fonctions de bailli de l'eau à Lécluse.

B. 2337. (Portefeuille.) — 34 pièces, parchemin.

1 janvier **1526** — 31 décembre **1526.** — Quittances: — de Jean Micault, receveur général des finances, de Louis Rolin, chevalier, seigneur d'Aymeries, grand veneur de Hainaut, Renaud de Brederode, seigneur de Vianen, Gilles du Riez, capitaine, à l'occasion des sommes qui leur ont été octroyées pour services rendus durant les dernières guerres, et de plusieurs autres officiers et seigneurs; — de Josse Van den Eyck, prévôt des maréchaux, d'Antoine Leclerc, prévôt des maréchaux de Hainaut, de Philippe, seigneur de Vrollant, écuyer, vicomte de Langle, à l'occasion de l'achat par lui fait de la vicomté de Langle, jadis possédée par Ghislain de Noyelles, de Pierre de Chary, écuyer, homme d'armes des ordonnances de l'Empereur, de Guillaume Leblanc, maître de la Chambre des Comptes de Lille, et de plusieurs autres officiers et seigneurs.

B. 2338. (Portefeuille.) — 22 pièces, parchemin, 4, papier.

1 janvier **1526** — 31 décembre **1526.** = Quittances

pour rentes : — de Jacques, prévôt de l'église Notre-Dame de Watten, de Jean, abbé de Ham en Artois, d'Eustache Leuwiers, chapelain de Sainte-Catherine du Quesnoy, de Godefroy de Brackele, abbé d'Eynham, de Jeanne, abbesse de Notre-Dame de Montreuil. = Quittances pour gages et pensions : — de Charles de Croy, prince de Chimai, de Frédéric de Melun, seigneur d'Illies, gouverneur de Béthune, de Jacques de Succe, seigneur de Bellaing, lieutenant de cinquante lances des ordonnances de l'Empereur, d'Hugues du Bosquiel, auditeur en la Chambre des Comptes de Lille, de Pierre de Chable, seigneur de Razincourt, porteur d'enseigne de cinquante lances des ordonnances de l'Empereur, de Jean du Blancquart, archer de corps de l'Empereur, de Jean Clément, dit Hacquevault, sergent à pied de la forêt de Mons, et de plusieurs autres officiers de l'Empereur. = Deux attestations au sujet de travaux exécutés à la digue de Kyckaert et au château de Lécluse.— « Marché fait par madame (Marguerite d'Autriche) avec maistre Conrard Meyt, tailleur d'ymages, ce jourdhuy XIIII d'avril anno XXVI, présens messires le conte de Hochstrate, chevalier d'honneur, de Rosimboz, premier maistre d'ostel, messire Anthoine de Montcut, aulmosnier et confesseur, Jehan de Marnix, trésourier général de madicte dame, et maistre Loys Van Beughen, commis par madicte dame à la conduicte de l'édiffice de Brouz. » Il est convenu, dans cet accord, que maître Conrad Meyt se transportera à Brou pour travailler aux tombeaux que l'archiduchesse a intention d'y faire ériger « selon le pourtraict (1) pour ce fait par ledit maistre Loys Ven Beughen, » et qu'il sculptera de sa main « les visaiges, mains et les vifz, » en ayant la faculté de se faire aider de son frère et d'autres bons ouvriers fournis par Van Beughen. Le premier tombeau, qui sera en marbre blanc, offrira la statue de Philibert de Savoie, avec six génies qui tiendront ses armoiries, son épitaphe, ses gantelets et son casque, et en outre avec une statue d'albâtre, en dessous, représentant le même prince mort ; le second, aussi en marbre blanc, offrira la statue de Marguerite d'Autriche avec quatre génies portant une épitaphe et des armoiries, et, en dessous, une statue d'albâtre représentant la princesse morte; le troisième, complètement en albâtre, offrira la statue de Marguerite de Bourbon, mère de Philibert, avec quatre génies portant ses armoiries. Le tout devra être achevé en quatre ans; le sculpteur recevra quarante livres de quarante gros par an, avec onze cents livres de surplus. Le marbre et l'albâtre seront fournis sur place par l'archiduchesse.

(1) Le document que nous analysons établit d'une manière évidente que l'accord conclu en date du 3 décembre 1511 avec Michel Colombe, pour l'exécution des tombeaux de Brou d'après les plans de Jean Perréal, n'a pas été suivi d'effet, que le projet, fourni le 7 juillet 1516 par le peintre Jean de Bruxelles, a été de même abandonné, et que c'est à l'architecte de l'église de Brou, Louis Van Boghem, que revient l'honneur d'avoir fourni le dessin de ces tombeaux, qui ont été exécutés par Conrad Meyt, conformément au marché conclu le 14 avril 1526.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE

DES DOCUMENTS ANALYSÉS DANS LE TOME QUATRIÈME DE L'INVENTAIRE SOMMAIRE

DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD.

*

NUMÉROS D'ORDRE.	DOCUMENTS.	PAGES.
B 2281	84 pièces comptables : 1518	358
2282	105 id. id. 1518	359
2283	61 id. id. 1581	359
2284	102 id. id. 1518	360
2285	100 id. id. 1518	360
2286	Registre. Compte de 1519	360
2287	22 pièces comptables : 1519	361
2288	62 id. id. 1519	361
2289	75 id. id. 1519	362
2290	105 id. id. 1519	362
2291	58 id. id. 1519	362
2292	110 id. id. 1519	363
2293	103 id. id. 1519	363
2294	Registre. Compte de 1520	363
2295	20 pièces comptables : 1520	365
2296	30 id. id. 1520	365
2297	30 id. id. 1520	365
2298	88 id. id. 1520	366
2299	67 id. id. 1520	366
2300	36 id. id. 1520	366
2301	Registre. Compte de 1521	367
2302	17 pièces comptables : 1521	367
2303	44 id. id. 1521	368
2304	13 id id. 1521	368
2305	68 id. id. 1521	368
2306	70 id. id. 1521	369
2307	67 id. id. 1521	369
2308	Registre des finances de Marguerite : 1521-1424	369
2309	Registre. Compte de 1522	370
B 2310	27 pièces comptables : 1522	372
2311	24 id. id. 1522	372
2312	13 id. id. 1522	372
2313	109 id. id. 1522	373
2314	53 id. id. 1522	373
2315	Registre. Compte de 1523	373
2316	17 pièces comptables : 1523	374
2317	26 id. id. 1523	375
2318	71 id. id 1523	375
2319	71 id. id. 1523	375
2320	Registre. Compte de 1524	376
2321	13 pièces comptables : 1524	376
2322	10 id. id. 1524	376
2323	23 id. id. 1524	377
2324	6 id. id. 1524	377
2325	50 id. id. 1524	377
2326	13 id. id. 1524	378
2327	Registre des finances de Marguerite : 1524-1528	378
2328	Registre. Compte de 1525	379
2329	16 pièces comptables : 1525	380
2330	20 id. id. 1525	380
2331	33 id. id. 1525	381
2332	39 id. id. 1525	381
2333	Registre. Compte de 1526	381
2334	16 pièces comptables : 1526	383
2335	98 id. id. 1526	384
2336	28 id. id. 1526	384
2337	34 id. id. 1526	384
2338	23 id id. 1526	384

TABLE SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME QUATRIÈME DE L'INVENTAIRE SOMMAIRE

DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD.